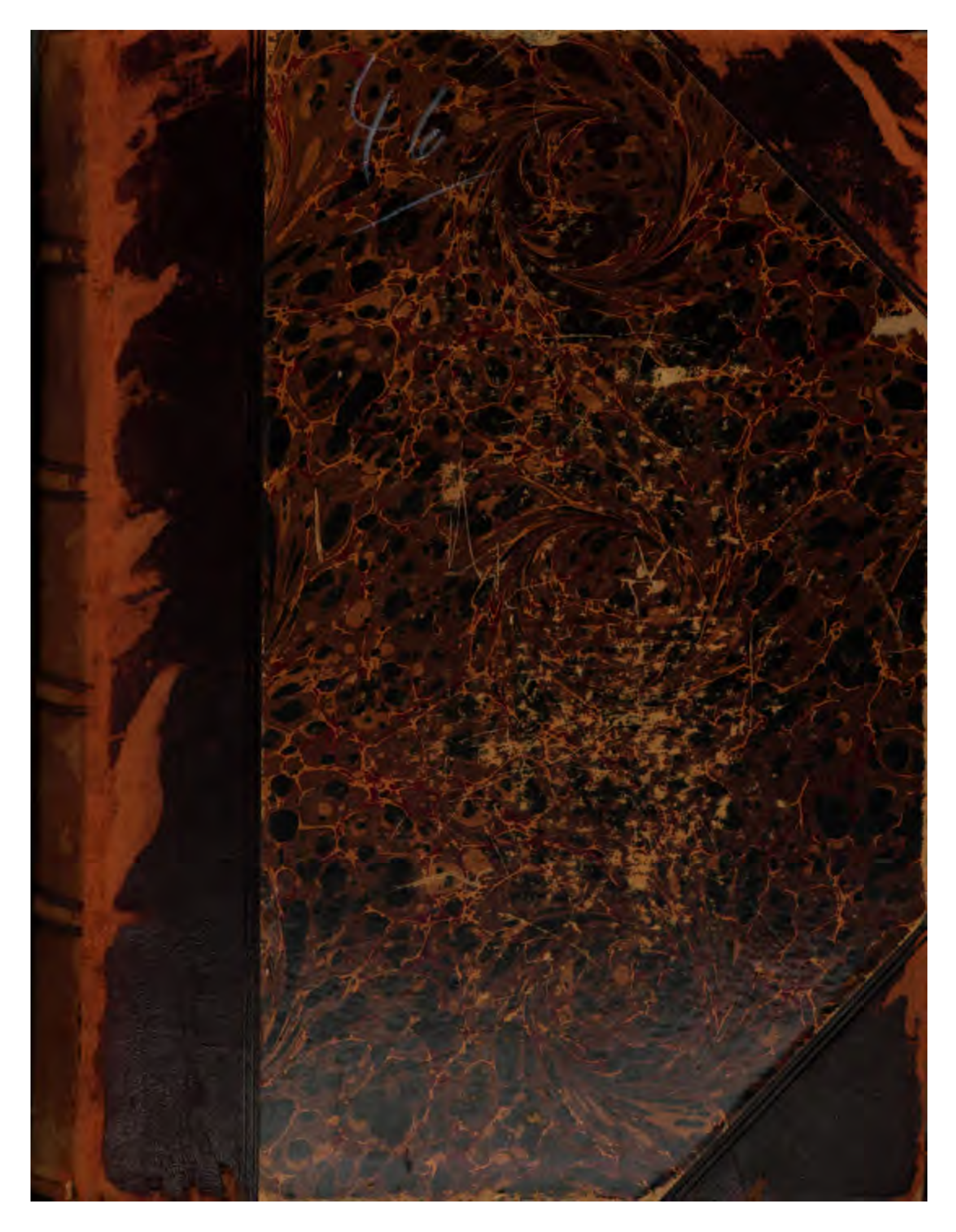
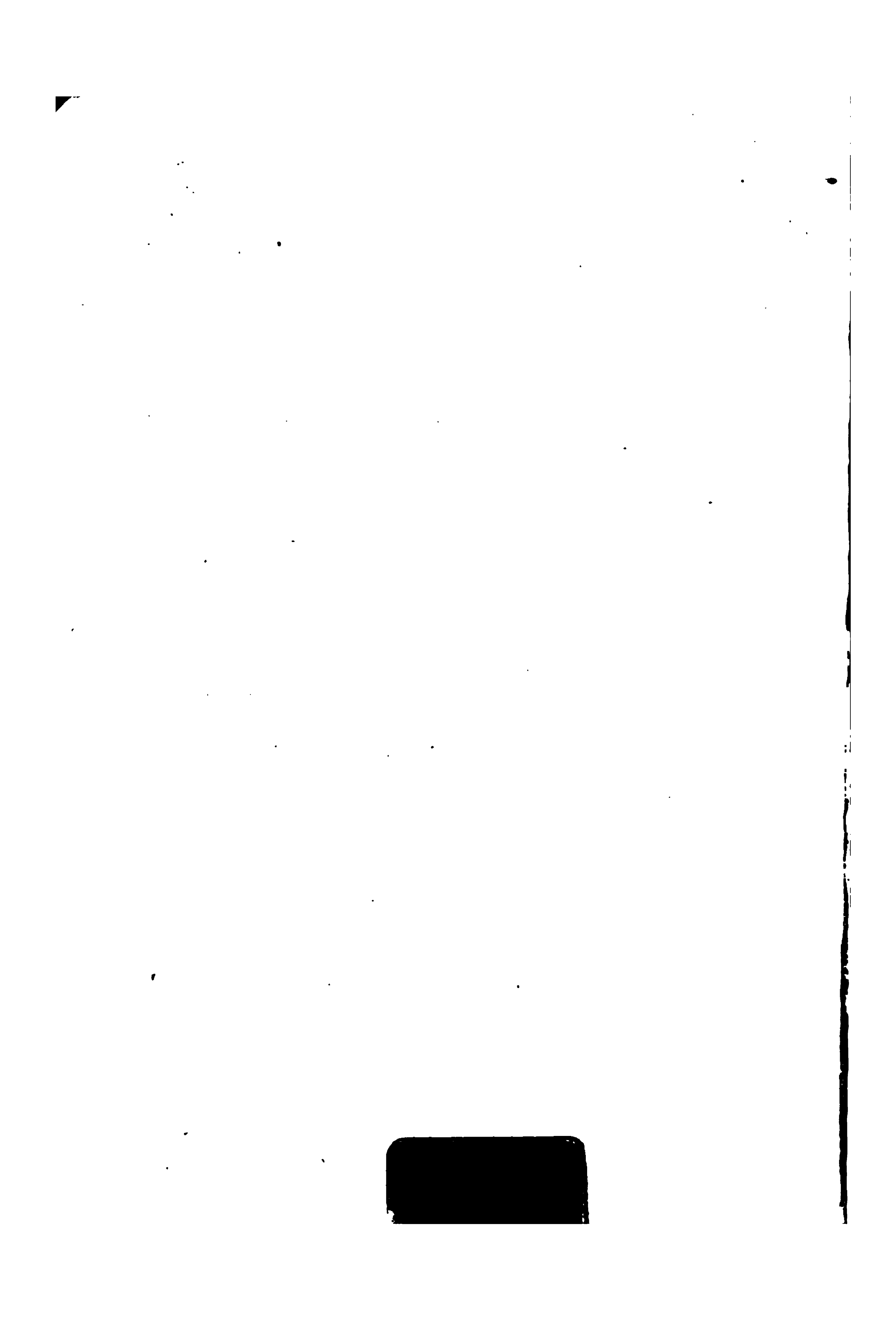




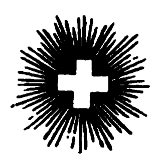
REVUE

MILITAIRE SUISSE

REVUE

MILITAIRE SUISSE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
Escalier-du-Marché, 23, Lausanne



QUARANTE-SIXIÈME ANNÉE — 1901

LAUSANNE
Imprimerie CORBAZ & Cie

1901

TABLE DES MATIÈRES

Généralités. Législation, organisation et instruction militaires. Manœuvres. Mobilisation. Armées étrangères.

Campagnes. Guerres. Histoire militaire.

Infanterie.

Cavalerie.

Artillerie.

Génie.

Administration et Service sanitaire.

Nécrologies.

Informations.

Chroniques de l'Etranger.

Chronique allemande.

Chronique anglaise.

Chronique autrichienne.

Chronique belge.

Chronique espagnole.

hronique des Etats-Unis.

Chronique française.

Chronique italienne.

Chronique russe.

Bibliographie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVI[e] Année. N° 1. Janvier 1901.

SOMMAIRE

LES LOIS DE LA GUERRE

ET LA

CONFÉRENCE DE LA HAYE[1]

Au début de cet exposé, j'estime inutile de justifier ce que peuvent avoir au premier abord de contradictoire, dans leur conjonction, ces deux termes : *Lois* de la *guerre*. On a depuis longtemps reconnu et admis que si la guerre consiste dans l'emploi de la force, cela ne signifie nullement qu'elle puisse dégénérer en violences illimitées et indéfinies, tendant à la ruine des Etats, à l'extermination de leurs populations et à la destruction de leurs biens. Dans la conception moderne de la guerre, celle-ci ne tend qu'à *faire constater la supériorité de la force matérielle de l'un des adversaires*, à l'effet d'amener l'autre à récipiscence. Il ne s'agit donc plus de *faire le plus de mal possible* à l'ennemi.

Ce but même assigne à la guerre des limites. Rentrent dans ces limites, les actes de violence destinés à venir à bout de la résistance de l'adversaire; mais ceux qui ne sont point néces-

[1] Conférence faite à la *Société des Officiers de la ville de Berne*, le 28 novembre 1900, par M. le D[r] en droit Kebedgy, professeur agrégé à l'Université de Berne, membre associé de l'Institut de droit international.

saires pour cela — les cruautés et les rigueurs inutiles — sont interdits.

Le *droit de la guerre* détermine justement les limites entre ce qui est licite et ce qui est proscrit, en même temps qu'il enseigne les droits et les devoirs de tous ceux — Etats ou particuliers — qui participent à la lutte, et de tous ceux également qui n'y prennent aucune part.

On a soulevé d'autres objections contre l'existence du droit de la guerre. Mais leur examen détaillé sort du cadre de mon sujet. Je me borne à retenir que les progrès des idées d'humanité et de civilisation ne permettent plus de laisser les guerres se transformer en un retour pur et simple à la barbarie; dans les pays qui tiennent à être considérés comme civilisés, on a soin de prendre les *différentes* mesures qui sont de nature à assurer l'observation des lois de la guerre.

* * *

On sait dans quelles conditions la Conférence internationale dite de la paix, qui a siégé à La Haye du 18 mai au 29 juillet 1899, a été amenée à s'occuper du *droit de la guerre*.

Après l'accueil fait dans les milieux compétents à la note russe du 24 août 1898, qui proposait la conclusion d'une entente en vue d'un arrêt à apporter dans la progression ruineuse des armements, le gouvernement russe, pressentant un échec et voulant donner le change à l'opinion publique, a, dans une seconde note (11 janvier 1899), soi-disant explicative, élargi considérablement le programme de la conférence projetée: il y a compris notamment :

1° Le règlement pacifique des conflits internationaux; et

2° Différentes questions relatives aux lois de la guerre.

Rappelons d'un mot les résultats positifs auxquels a abouti la Conférence; ils portent tous la date du *29 juillet 1899*.

Sur la première question à l'ordre du jour, la Conférence a adopté la résolution suivante, avec une unanimité d'autant plus sincère qu'elle n'engage personne à grand'chose :

« La Conférence estime que la limitation des charges mili-
» taires qui pèsent actuellement sur le monde est grandement
» désirable pour l'accroissement du bien-être matériel et moral
» de l'humanité. »

La seconde question a abouti à une convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux.

Cette convention constitue peut-être au fond un *recul* plutôt qu'un progrès, par cette raison que, si elle a traité avec un soin des plus attentifs, avec un luxe de détail et une minutie remarquables les questions de pure forme ainsi que celles qui n'offrent aucune difficulté, elle a par contre soigneusement laissé dans le vague et l'incertitude toutes les questions de quelque importance; bien plus, elle a compromis parfois à leur égard ou sacrifié des principes généreux et des idées nobles, auxquels on commençait à s'habituer. Mieux valait n'y point toucher, surtout pour y apporter le désordre, sous prétexte de conciliation et de transactions.

Enfin, sur le troisième point, la Conférence a abouti à la signature provisoire de *deux conventions* et de *trois déclarations* relatives aux *lois de la guerre*.

C'est ce résultat de la Conférence que nous avons à exposer ici dans ses grandes lignes et à apprécier.

Les cinq actes que je viens de rappeler sont :

1° La convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre.

2° La convention pour l'adaptation à la guerre maritime des principes de la Convention de Genève du 22 août 1864, pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne.

3° La déclaration concernant l'interdiction de lancer des projectiles et des explosifs du haut des ballons.

4° La déclaration concernant l'interdiction de l'emploi de projectiles qui ont pour but unique de répandre des gaz asphyxiants ou délétères.

5° La déclaration concernant l'interdiction de l'emploi de balles qui s'épanouissent ou s'aplatissent facilement dans le corps humain.

En outre, pour donner une satisfaction provisoire à certains désirs qui se sont manifestés au cours de ses délibérations, la Conférence a émis une série de vœux. Si quelques-uns de ceux-ci peuvent paraître d'un avenir plus ou moins problématique, les autres au contraire sont relatifs à des questions depuis longtemps à l'ordre du jour et pourraient fort bien, à la suite de prochaines conférences, conduire à quelques résultats positifs.

Ces vœux sont les suivants :

1° *La Conférence, prenant en considération les démarches préliminaires faites par le gouvernement fédéral suisse pour la revision de la Convention de Genève, émet le vœu qu'il soit procédé à bref délai à la réunion d'une conférence spéciale ayant pour objet la revision de cette convention.*

Ce vœu a été voté à l'unanimité.

2° *La Conférence émet le vœu que la question des droits et des devoirs des neutres soit inscrite au programme d'une prochaine conférence.*

3° *La Conférence émet le vœu que les questions relatives aux fusils et aux canons de marine, telles qu'elles ont été examinées par elle, soient mises à l'étude par les gouvernements, en vue d'arriver à une entente concernant la mise en usage de nouveaux types et calibres.*

4° *La Conférence émet le vœu que les gouvernements, tenant compte des propositions faites dans la Conférence, mettent à l'étude la possibilité d'une entente concernant la limitation des forces armées de terre et de mer et des budgets de guerre.*

5° *La Conférence émet le vœu que la proposition tendant à déclarer l'inviolabilité de la propriété privée dans la guerre sur mer soit renvoyée à l'examen d'une conférence ultérieure.*

6° *La Conférence émet le vœu que la proposition de régler la question du bombardement des ports, villes et villages, par une force navale, soit renvoyée à l'examen d'une conférence ultérieure.*

C'est le premier et le plus important des actes de la Conférence, la *Convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre*, qui va surtout nous occuper.

Mais, avant tout, rappelons brièvement les *précédents* sur la matière.

* * *

A la fin de la guerre de Crimée et au lendemain de la signature du traité de Paris (30 mars 1856), les puissances représentées au Congrès de Paris signèrent la déclaration du 16 avril 1856 qui posait les quatre célèbres règles relatives à la *guerre maritime*. C'était la première fois qu'intervenait un règlement international relatif aux lois de la guerre.

Lors de la guerre de la Sécession américaine, les Etats-Unis publièrent (1863) leurs *Instructions officielles* pour les armées

en campagne; instructions rédigées par le professeur Dr Lieber et examinées par une commission d'officiers de l'état-major. C'était là un document officiel très important, indiquant un grand nombre des lois de la guerre.

Mais ce n'était qu'un acte unilatéral, obligeant seulement le gouvernement qui en avait été l'auteur. Ce ne fut que l'année suivante (1864), que put être conclue la première convention *internationale* relative à la guerre continentale. Cette convention, souvenir de la bataille de Solférino, est la *Convention de Genève*, de 1864. Elle a été suivie d'un *Projet d'articles additionnels*, arrêté le 20 octobre 1868, mais non ratifié.

Quatre ans après, nous pouvons constater la première tentative de réglementation *internationale* des lois de la guerre continentale proprement dites. Cette tentative aboutit à la *Déclaration de St-Pétersbourg*, du 11 décembre 1868, interdisant tout projectile d'un poids inférieur à 400 grammes, ou explosible, ou chargé de matières fulminantes ou inflammables.

Cette réglementation d'un point particulier contribuait à développer l'idée moderne, selon laquelle le but de la guerre et la latitude qui doit être forcément laissée au belligérant pour atteindre ce but, ne sont nullement incompatibles avec certaines limites dictées par l'intérêt de l'humanité et de la civilisation. C'était une condamnation officielle des cruautés et des rigueurs inutiles.

La nécessité d'une réglementation des lois de la guerre, dans leur ensemble, se fit beaucoup sentir pendant et au lendemain de la guerre franco-allemande de 1870, au cours de laquelle non seulement les accusations réciproques au sujet de l'inobservation des lois de la guerre ont abondé, mais où — circonstance plus grave — des divergences de vue considérables se sont manifestées entre les commandants de troupes des deux belligérants.

C'est pour répondre à cette nécessité que fut convoquée en 1874, sur l'initiative du tsar Alexandre II, la *Conférence de Bruxelles*; son but était de procéder à une codification internationale des usages et coutumes de la guerre.

Les travaux de cette conférence durèrent du 27 juillet au 27 août 1874; ils aboutirent à la rédaction d'une *déclaration* contenant le règlement de la plupart des questions de droit international en temps de guerre.

Malheureusement, cette déclaration n'a été l'objet d'aucune

ratification et resta à l'état de projet. Celui-ci, néanmoins, avait une valeur considérable, à raison de la composition même de la conférence. Y avaient pris part, des officiers supérieurs, des diplomates, des juristes et des publicistes représentant presque tous les Etats de l'Europe.

Les règles établies par la conférence, résultat d'une enquête attentive conduite par des spécialistes, pouvaient donc être considérées, à peu de chose près, comme l'attestation officielle de la manière de voir des contemporains.

Au lendemain de cette conférence, l'Institut de droit international, réuni cette année-là (1874) à Genève, fut saisi de la question par une communication du professeur Bluntschli, d'origine suisse, l'un des délégués de l'empire allemand à la Conférence de Bruxelles. L'Institut mit l'examen de la *déclaration* à l'ordre du jour de ses travaux et aboutit, sur le rapport de M. G. Moynier, de Genève, à la rédaction du *Manuel des lois et coutumes de la guerre.*

Le *Manuel* s'est inspiré du projet de déclaration de Bruxelles, dont il forme comme une revision, tant au point de vue juridique qu'à celui de la forme.

Il résume, avec autant de clarté que de méthode, les règles qui doivent être observées pendant la guerre.

L'Institut de droit international est une association scientifique, composée des internationalistes les plus connus des différents pays civilisés, au nombre de cent vingt au maximum. Son but est de favoriser le progrès du droit international, notamment en travaillant à formuler les principes généraux de la science, de manière à répondre à la conscience juridique du monde civilisé, et en contribuant, dans les limites de sa compétence, à l'observation des lois de la guerre.

L'Institut n'ayant point de caractère officiel, le Manuel n'était qu'un travail privé. Il eut néanmoins un succès considérable. Il reçut, dans plusieurs Etats, une sanction officielle ou quasi-officielle de la part des gouvernements et des chefs d'armée. On l'a traduit en plusieurs langues, même en chinois! On l'a introduit dans les écoles militaires, distribué aux soldats, tel quel ou avec certaines modifications ou additions. On l'a aussi imité. En procédant à un examen attentif et à une revision en somme heureuse de la déclaration de Bruxelles, l'Institut contribua à faire passer dans la pratique les règles contenues dans cette déclaration.

Il était peut-être à craindre que, bien que les auteurs du *Manuel* se fussent beaucoup préoccupés de tenir compte des exigences militaires et de ne pas se cantonner dans les sphères sereines de la science pure, leur œuvre, aux yeux de militaires, ne fût encore trop un travail de juristes, et que l'application de ses règles ne parût, à des soldats, inconciliable avec les exigences de leur métier.

Ces appréhensions avaient justement été exprimées dans une lettre adressée à M. Bluntschli par le feld-maréchal comte de Moltke, qui du reste reconnut en même temps que « les articles clairs et précis du *Manuel* tenaient plus compte des nécessités de la guerre que ne l'avaient fait les essais antérieurs ».

Il n'est que plus intéressant de constater que le *Manuel* a reçu, par la suite, une éclatante consécration dans un *Congrès exclusivement militaire*, tenu à Madrid en novembre 1892, sous la présidence du général espagnol Serrano Echarri, et auquel prirent part un très grand nombre d'officiers des armées de terre et de mer — de tous grades et de toutes armes — de tous les Etats *hispano-portugais* de l'Europe et de l'Amérique.

Ce congrès aboutit à l'adoption d'un *Projet de codification*, dans le préambule duquel on lit notamment :

« *Le Congrès militaire hispano-portugais-américain, réuni à Madrid, au « Centro del Ejercito y de la Armada », au mois de novembre 1892, afin de délibérer sur les réformes dans les lois et usages de la guerre ;*

» *S'inspirant de la nécessité de mettre les fins de l'état de guerre en harmonie avec les sentiments d'humanité et avec les progrès scientifiques et moraux de notre temps ;*

» *Acceptant les principes de droit positif et les doctrines de droit subsidiaire unanimement établies par les auteurs ;*

» *Ayant sous les yeux le « Manuel des droits de la guerre », rédigé par l'Institut de droit international, et les travaux postérieurs auxquels ce remarquable manuel a donné naissance ;*

. . . .

» *Adopte les conclusions suivantes et a l'honneur de s'adresser aux gouvernements des nations représentées au Congrès, afin qu'ils leur accordent leur sanction officielle et proposent aux autres gouvernements d'y adhérer.* »

Le « projet de codification des lois et usages de la guerre continentale et maritime », adopté par ce Congrès, comprend, en quatre-vingts articles, les règles relatives aux belligérants,

aux relations des belligérants entre eux, aux relations entre les belligérants et la population civile, à l'occupation militaire, à la neutralité, au blocus maritime, à la contrebande de guerre et aux prises, au droit de visite.

Ce qui ajoute encore à l'importance de cette manifestation, c'est que dans le plus considérable des Etats représentés au Congrès de 1892, en Espagne, le gouvernement, après examen du projet de codification, a introduit dans les académies militaires un opuscule (*Cartilla de leyes y usos de la guerra*), qui contient, avec un exposé des antécédents historiques et le texte des conventions internationales en vigueur (1864 et 1868), le *projet* de 1892 *in extenso*, ce qui équivalait à une adhésion, au moins en principe.

Tels étaient les divers précédents en présence desquels se trouvait, au moment de sa réunion, la Conférence de La Haye (1899).

* * *

En glissant dans le programme de la Conférence, la question de la réglementation des lois de la guerre, le gouvernement russe s'assurait la réponse favorable des Etats invités, car aucun ne pouvait refuser, avec la discussion des règles de la guerre, l'humanisation de celle-ci, sans se mettre au ban des nations.

C'était, en outre, un point sur lequel l'échec n'était pas aussi à craindre que pour le désarmement ou pour l'arbitrage, puisque le droit international avait déjà réclamé, dès sa naissance (Grotius, *De Jure belli ac pacis*, 1625), et maintes fois depuis, une réglementation des lois de la guerre, et qu'un commencement de satisfaction y avait été donné dans le domaine du droit positif.

Il ne s'agissait donc pas de faire une œuvre originale et neuve, mais de consacrer, en les développant, des principes antérieurement admis. L'œuvre était amorcée par des conventions du même genre, et le terrain se trouvait déblayé par les travaux antérieurs qui donnaient à la Conférence de La Haye une base de discussion précise. Ainsi le succès, incertain ailleurs, semblait d'autant plus sûr que la tâche était toute préparée.

On s'est demandé si le fait d'amener à s'occuper *de la guerre* la Conférence, qui avait été annoncée à grand fracas comme

devant préparer l'*œuvre de la paix*, ne tendait pas à tromper l'opinion sur les résultats acquis.

Quoiqu'il en soit, si le procédé manquait de franchise, il offrait en tout cas un inconvénient capital; c'est que *le désir d'aboutir à tout prix* ayant prévalu, il a produit comme conséquence fatale une tendance, souvent déplorable, à étrangler les questions plutôt qu'à les résoudre, à étouffer les problèmes, à écarter systématiquement comme gênant tout ce qui, se trouvant être un peu difficile, était par là même un peu important. La Conférence de La Haye, n'abordant pas de telles questions pour les examiner à fond mais pour aboutir, était nécessairement amenée à simplifier le débat, à élaguer sans cesse, ou encore, ce qui est plus grave, à se complaire dans le vague prémédité de rédactions ondoyantes, que chacun pouvait voter, parce que chacun, les voyant indécises, pensait s'en affranchir.

Et c'est ainsi que, manquant d'ampleur, manquant de précision, les travaux et les résultats de la deuxième Commission de la Conférence (chargée de la réglementation des lois de la guerre) se ressentent malheureusement de leur origine et du milieu, et voilà comment des questions considérables prirent le caractère d'un simple incident.

Tels ont été, dans leurs traits caractéristiques, la tendance et le rôle de la deuxième Commission, divisée en deux sous-commissions chargées, l'une de l'examen des lois de la guerre sur terre, l'autre de la question de l'extension de la Convention de Genève à la guerre maritime.

* * *

Le désir d'obtenir un vote unanime sur le plus grand nombre de questions possible et de se donner l'illusion de beaucoup de travail par des votes successifs sur des questions faciles, a exercé son influence dès la première séance, dans laquelle la sous-commission, chargée de l'examen des lois de la guerre sur terre, avait à arrêter l'*ordre de ses travaux*.

L'ordre des questions a été établi suivant une gradation savante, destinée à commencer par les questions les plus faciles et à reléguer vers la fin les questions de plus en plus compliquées, de manière à retarder le plus possible le heurt des divergences de vues et d'intérêts.

Cette méthode *paraissait* prudente, mais elle présentait ce

[illegible]

[illegible] 1874 [illegible]

[illegible]

[illegible] deux [illegible]

1° *La* [illegible] *sur terre.* Cette convention ne comprend que cinq articles [illegible]

2° *Le règlement* [illegible] *des lois et coutumes de la guerre sur terre.* Ce règlement est annexé à la convention et comprend soixante articles.

Ce sont les principales des dispositions du règlement qui feront l'objet des explications qui vont suivre.

PREMIÈRE SECTION. — Des belligérants.

CHAPITRE I. — *De la qualité de belligérant.*

Le chapitre I de cette section traite *de la qualité de belligérant.* Question redoutable entre toutes, elle ne fut examinée qu'en dernier lieu !

Qui doit-on traiter comme combattants réguliers, aptes à revendiquer le bénéfice des lois de la guerre ?

En 1874, avaient éclaté à ce propos les dissentiments les plus graves. D'un côté les grands États, où le service obligatoire enrôle toute la population valide, voulaient réglementer très étroitement la qualité de belligérant. Au contraire, les petits

Etats prétendaient donner à leur population le droit de se soulever devant l'ennemi, sans perdre aucun des attributs de la qualité de belligérant, par cela même qu'elle ne contrevient pas aux lois de la guerre.

« Si l'on se reporte à l'histoire de la Suisse, disait le colonel Hammer à la Conférence de 1874, on y voit des vallées entières, sans être organisées ou commandées, se lever en masse pour marcher contre l'ennemi. »

« La Belgique est neutre, disait de son côté le baron Lambermont. Elle a des limites restreintes, ce qui l'expose, dès le début de la guerre, à être occupée aussitôt qu'envahie. En conséquence, je ne pourrai voter aucune clause qui affaiblirait la défense nationale ou qui délierait les citoyens devant l'ennemi. »

Les délégués de la Hollande, de la Suède et de la Norvège avaient aussi protesté.

Finalement, les articles 9 et 10 de la déclaration de Bruxelles organisèrent un compromis. Suivant le désir des grandes puissances, les conditions de la belligérance furent étroitement réglementées (art. 9); mais on tint en même temps compte du vœu des Etats secondaires, en stipulant dans l'art. 10 que :

« *La population d'un territoire* **non occupé** *qui, à l'approche de l'ennemi, prend* **spontanément** *les armes pour combattre les troupes d'invasion* **sans avoir eu le temps de s'organiser conformément à l'art. 9,** *sera considérée comme belligérante si elle respecte les lois et coutumes de la guerre.* »

Or il est arrivé à cette disposition transactionnelle ce qui arrive souvent aux transactions : personne n'en a été content. Tandis que les grands Etats militaires trouvent le texte de l'art. 10 excessif, les autres Etats le trouvent insuffisant.

On a fait notamment remarquer :

1° Que les termes dans lesquels était rédigé cet art. 10 étaient d'une élasticité qui le rendait difficilement applicable et qui laissait une marge considérable à l'arbitraire de l'adversaire.

2° Que cette rédaction (en disant notamment « territoire non occupé ») froissait les traditions historiques et le sentiment national d'un peuple dont tous les êtres vivants capables de faire du mal à l'envahisseur du sol national vou-

draient pouvoir se soulever pour combattre (ainsi qu'on l'a vu parfois), sans s'exposer à être sommairement fusillé, comme des criminels. Là gît, en effet, le grand intérêt de la question. Si, a-t-on dit, la défense du territoire est légitime, pourquoi l'interdire dans le territoire occupé, alors qu'il est universellement admis que le simple fait de l'occupation militaire ne fait pas passer le pays occupé sous la souveraineté de l'envahisseur ? Sans doute, les moyens employés par l'occupant pourront être aggravés par suite de la levée en masse. Mais la population doit être seule juge du point de savoir s'il lui convient d'y recourir en en acceptant toutes les conséquences. En lui-même, le fait de la levée en masse ne saurait être considéré comme illicite, à raison des suites qu'il peut comporter. Mais si l'art. 10 s'est borné à parler des pays non occupés, c'est tout simplement parce qu'on n'était pas parvenu à se mettre d'accord sur les autres.

Peut-être aurait-on pu concilier la levée en masse des Etats secondaires avec l'intérêt des grands pays militaires, en adoptant un système intermédiaire qui, sans faire tomber sous la loi martiale les citoyens soulevés (en en faisant seulement, en cas de capture, des prisonniers de guerre), donnerait cependant au belligérant des droits plus étendus, par exemple celui de détruire les habitations, d'incendier les villages, de prélever (à titre d'amendes), de lourdes contributions. L'art. 10 restait muet sur cette question, qui dès lors demeurait entière.

En définitive, le vœu des petits Etats comprenait :

1° La suppression des conditions de l'art. 9.

2° Droit de soulèvement du pays *occupé*.

3° En tous cas, absence de représailles.

Sur les deux premiers points, l'art. 10 était expressément contraire. Sur le troisième, son silence paraissait avoir le même sens.

On comprend que les grands Etats militaires qui, en 1874, repoussaient l'art. 10, n'y pouvaient consentir en 1899, par esprit de conciliation, qu'en le maintenant dans ses anciennes limites. Telles étaient notamment, paraît-il, les instructions données par l'Allemagne à ses délégués. C'est l'art. 10 qui constituait l'extrême limite de leurs concessions, et ils devaient s'opposer à l'admission de l'absolue liberté pour la défense, que réclamaient les Etats secondaires.

Afin d'obtenir cette liberté, le premier délégué de la Belgique

(M. Beernært) proposa d'écarter purement et simplement les art. 9 et 10, préférant, déclara-t-il, le droit des gens, qui est douteux sur ce point, à la Convention, qui est précise.

M. de Martens, l'internationaliste bien connu qui représentait à La Haye la Russie (président de la deuxième Commission), sentit que cette suppression pouvait compromettre toute la réglementation des lois de la guerre, et partant tout le succès pratique de la Conférence. La déclaration qu'il fit à ce propos est à retenir :

« Le résultat serait au plus haut degré fatal et désastreux pour notre œuvre, car alors les gouvernements belligérants et les chefs militaires se diraient :

» Par deux fois, en 1874 et en 1899, deux conférences internationales ont réuni les hommes les plus compétents et les plus éminents du monde civilisé en la matière. Ils n'ont pas réussi à déterminer les lois et coutumes de la guerre. Ils se sont séparés en laissant exister le vague complet sur toutes ces questions. Ces hommes éminents, en discutant ces questions des droits et des devoirs des territoires envahis, n'ont trouvé aucune autre solution que de laisser tout dans le vague et dans le domaine du droit des gens. Comment nous, les commandants en chef des armées, nous qui sommes dans le feu de l'action, trouverions-nous le temps de résoudre ces controverses, alors qu'ils ont été impuissants à le faire en temps de paix ? »

Ce langage énergique forçait la Commission de sortir du vague. Une combinaison nouvelle fit alors son apparition, proposée par le général sir John Ardagh, délégué britannique. M. de Martens avait dit que la déclaration des lois de la guerre devait être un *acte d'éducation* international. Habilement, sir John proposa :

« De n'accepter la déclaration que comme une base générale pour les instructions des troupes, sans aucun engagement d'accepter tous les articles. »

Il ajouta que le gouvernement britannique, qui s'était abstenu en 1874, serait aujourd'hui disposé à adopter cette combinaison.

Le président de la Commission, redoutant cette combinaison comme de nature à donner aux résolutions de la Conférence un caractère platonique, lui opposa une fin de non-recevoir énergique :

Il est bien entendu que la déclaration n'aura force obligatoire que pour les États contractants ou accédants... Pour exprimer clairement quel est, dans l'esprit du gouvernement russe, le but de la Conférence en ce qui concerne cette matière, je ne saurais trouver une meilleure image que celle d'une *Société d'assurance mutuelle contre l'abus de la force en temps de guerre*. Eh bien, on est libre de participer ou non à cette société ; mais pour qu'elle existe, il lui faut des statuts », c'est-à-dire une convention obligatoire.

que, le président de la deuxième Commission, après avoir refusé d'entrer dans les vues du délégué belge, M. Beernært, qui voulait tout laisser dans l'ombre, y revenait en couvrant officiellement d'incertitude les points les plus discutés, formulés tant bien que mal dans les art. 9 et 10 anciens, devenus les art. 1 et 2 de la convention de 1899.

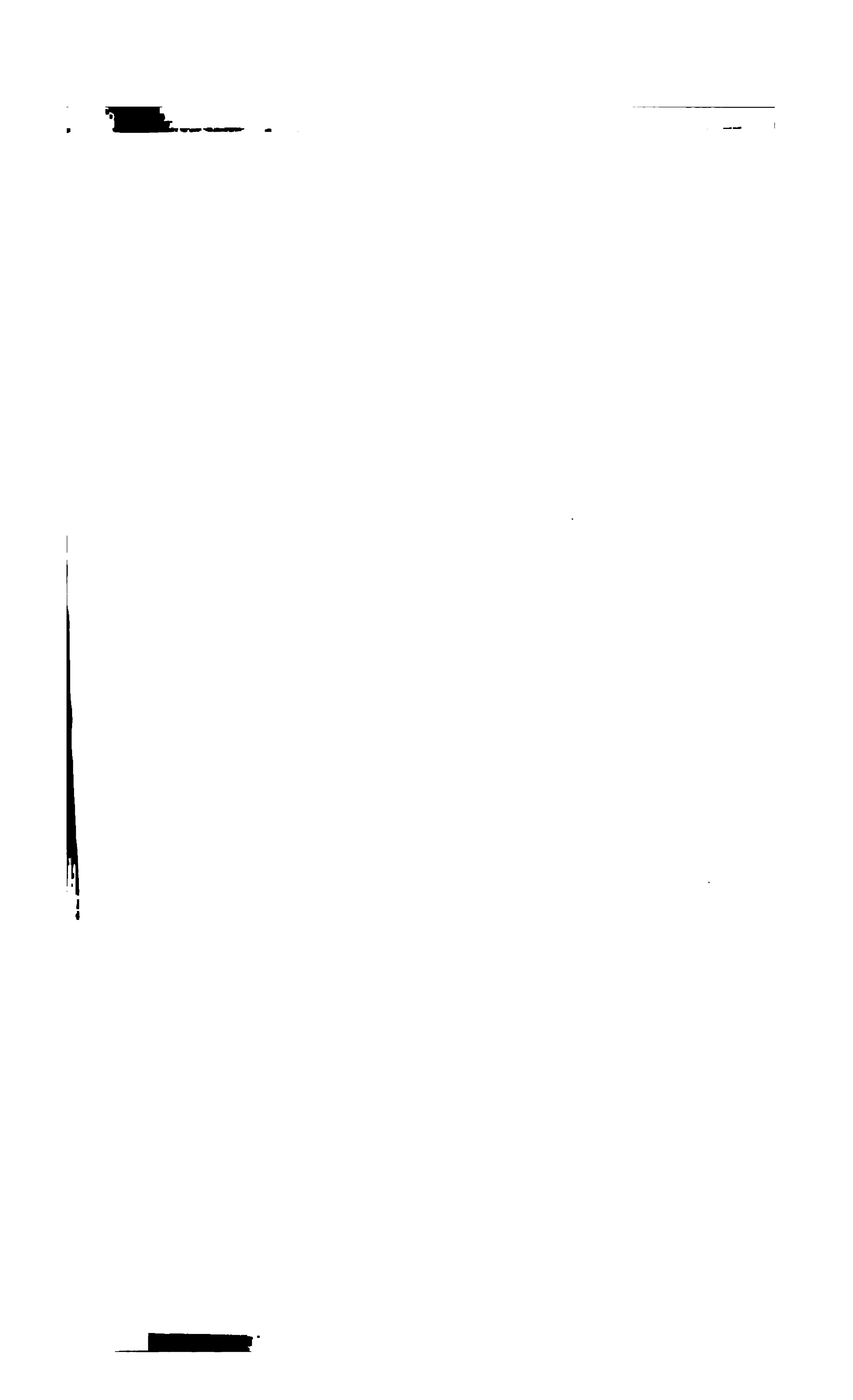
Cette convention a été provisoirement signée par tous les Etats représentés à La Haye, à l'exception de deux : la Chine et la Suisse. Au 21 octobre 1900, elle était, d'après un avis officiel du gouvernement belge (v. *Moniteur officiel*, note Lambermont), ratifiée par seize des vingt-quatre Etats signataires. La ratification de presque tous les autres ne paraît pas douteuse.

Tel est le point où la Conférence de La Haye a laissé cette question réservée.

On a pu se demander si la Suisse n'avait pas intérêt à ratifier la convention dans son ensemble, puisque, en la signant, elle ne condamnerait pas sa propre manière de voir sur une question particulière, qui a été intentionnellement laissée à l'écart.

On sait combien les avis sont partagés. Nous rappellerons brièvement les arguments présentés dans les deux sens. Mais auparavant, et afin d'être à même de nous prononcer en connaissance de cause, il me paraît nécessaire, réservant cet exposé pour la fin, de prendre connaissance, ne serait-ce que d'une façon inévitablement sommaire, des autres dispositions de la convention concernant les lois de la guerre.

(A suivre.)



LES MANŒUVRES IMPÉRIALES ALLEMANDES EN 1900

EN POMÉRANIE

(De notre envoyé spécial.)

(Avec une carte.)

Par ordre spécial de l'Empereur, le vingtième siècle a commencé en Allemagne le 1er janvier 1900; les manœuvres de l'automne dernier inauguraient ainsi l'ère nouvelle. Elles présentaient en effet quelques traits caractéristiques et des différences notables d'avec celles des années précédentes. Pour la première fois, les manœuvres s'exécutaient sous le régime du nouveau règlement de service en campagne et avec toute l'artillerie répartie aux divisions; la suppression de l'artillerie de corps était définitivement accomplie, elle n'a coûté de larmes à personne. On remarquait également les « troupes de communication » nouvellement encadrées et on assistait aux débuts des obusiers de campagne, ainsi que des mitrailleuses Maxim, lesquelles étaient organisées comme l'artillerie. Un certain nombre de bataillons étaient dotés du nouveau fusil 1898. On pouvait également se rendre compte de l'intérêt très vif que vouent les autorités militaires allemandes aux inventions modernes telles que la télégraphie sans fil, les automobiles, le service des signaux optiques, et on a même été heureusement surpris de voir des cyclistes groupés en compagnies provisoires, premier acheminement peut-être à une organisation indépendante.

Les manœuvres impériales de 1900 se sont déroulées pour ainsi dire « en famille », aucun souverain de marque, aucune reine ni princesse de l'étranger ne figuraient dans la suite de l'Empereur. Il faut convenir que ce n'était pas un mal, bien au contraire; aucune « guerre de paix » n'a mieux

revêtu le caractère de la guerre réelle que les manœuvres de 1900. Il est cependant resté à ces manœuvres le défaut ordinaire de notre habitude : la fixité du quartier général. Il est résulté que le théâtre des opérations était trop restreint et que toutes les manœuvres se déroulaient dans un rayon trop faible qui est devenu presque un « cercle vicieux ». A cet égard, on aurait certainement des indications à prendre chez nos voisins d'au delà des Vosges, et à plusieurs reprises, cette idée venait à l'esprit de votre correspondant en songeant aux soldats des troupes alliées qui combattent côte à côte dans les pays lointains et ont à faire non à un ennemi figuré mais à des adversaires tirant à balles et à obus. Encore qu'aujourd'hui les illusions soient quelque peu passées, et qu'au lieu d'avoir en face d'eux des combattants d'égal rang, les alliés en aient à des bandes d'irréguliers et surtout aux difficultés matérielles et aux privations qu'on rencontre sur ce lointain théâtre de la guerre. On ne peut même pas espérer retirer de là-bas des enseignements décisifs pour l'art de la guerre, pas plus que pour la technique militaire ou le perfectionnement des armes à feu. On a donc bien agi en ne restreignant pas les grandes manœuvres allemandes comme il en avait été, paraît-il, question au début de la guerre de Chine.

* * *

La Poméranie et spécialement les environs de la capitale de cette province, Stettin, ville de 120,000 âmes, avaient été choisis comme terrain de manœuvres en 1895, l'année où furent inaugurées en Allemagne les premières manœuvres d'armée. On avait alors de part et d'autre en présence deux corps d'armée, mais ceux-ci n'étaient pas comme aujourd'hui, groupés en armée ou en fraction d'armée. Le commandement de chaque parti était exercé par le chef de corps le plus ancien, ou parfois par l'Empereur lui-même. Ce ne fut qu'en 1896 et 1897 qu'on institua des états-majors de fractions d'armées avec un commandant en chef fixe.

Une action combinée des armées de terre et de mer pour les manœuvres de 1900 n'a pas reçu sa réalisation ; on s'est borné, dans les hypothèses des manœuvres et ainsi qu'on le verra plus loin, à supposer pour chacun des deux partis une coopération de la flotte. On peut cependant conclure de la présence d'un amiral et de vingt-huit officiers de marine

aux manœuvres de l'année dernière que cette innovation doit servir de prélude à des manœuvres combinées à venir. Du reste, pour les lieutenants de vaisseau, ces manœuvres ont rempli l'office d'un excellent cours d'équitation ; plusieurs d'entre eux ont prouvé qu'ils n'étaient rien moins que centaures et que l'homme et le cheval sont parfois sujets à divorcer...

Les effectifs.

Les effectifs des troupes se composaient de deux corps d'armée renforcés, ainsi que la *Revue* l'a d'ailleurs déjà indiqué dans la Chronique allemande de mars dernier (page 211). L'« ordre de bataille » a cependant depuis lors subi diverses modifications. On a entre autres attribué au IIe corps d'armée une quatrième division, la 42e division d'infanterie, tandis que l'ordre de cabinet du 1er février n'en prévoyait que trois.

Le corps de la Garde, qui formait le parti « bleu », avait été complété par des emprunts effectués au IIIe corps d'armée, ainsi que par les batteries de l'école de tir ; le IIe corps, parti « rouge », avait, de son côté, été renforcé par des prélèvements opérés sur cinq corps d'armées différents, et sur les troupes de communication. Ces appauvrissements d'autres corps ont certainement causé quelque préjudice aux manœuvres que ceux-ci exécutaient pour leur propre compte. Dans les grandes manœuvres, on n'a même pas respecté le groupement normal des troupes : ainsi, on rencontrait des régiments de cavalerie et d'artillerie formés d'unités diverses, une partie des régiments d'artillerie était à cinq batteries au lieu de six ; et on voyait même des divisions provisoires renforcées de brigades d'artillerie provisoires également et composées d'éléments divers.

Une des formations les plus curieuses de ce genre était celle de la 42e division. Cette division était commandée par le lieutenant-général Freiherr v. Rechenberg, longtemps chef de la 6e section du grand état-major général, chargée de la préparation des manœuvres impériales. Elle comprenait, comme infanterie, la brigade de troupes de chemins de fer, 5 bataillons, une brigade d'infanterie de seulement 4 bataillons, un régiment, n° 3 de hussards, de trois escadrons, une brigade d'artillerie combinée de deux régiments à 5 batteries. Pas de pionniers, ni de télégraphistes. Par contre un détachement d'aérostiers.

L'effectif total des troupes comprenait :

Parti bleu :	40 ½	bataillons.
	40	escadrons.
	37	batteries.
Parti rouge :	43	bataillons.
	40	escadrons.
	44	batteries.

L'ordre de bataille n'accusait pas les groupes d'obusiers légers, ni les états détaillés de l'artillerie. Cependant nous avons remarqué des groupes d'obusiers aux régiments 17, 18 et 36 ; l'artillerie de la Garde devait en compter également. Les obusiers furent d'ailleurs tous employés comme des batteries de canons, aucun objectif ne s'étant présenté pour l'emploi du tir courbe.

Les deux partis rappelaient des fractions d'armée plutôt que des corps d'armée, et voici, très sommairement, l'ordre de bataille de chacun d'eux.

Le parti *Bleu* était formé par la Garde, sous le commandement du général d'infanterie v. Bock und Polach. Il comprenait les 1re, 2e et 3e divisions d'infanterie de la Garde, ainsi que la division de cavalerie de la Garde, commandée par le lieutenant-général v. Mossner. Pour le troisième jour de manœuvres, on figura une 4e division d'infanterie.

Le parti *Rouge*, sous les ordres du général de cavalerie v. Langenbeck, comprenait les divisions d'infanterie nos 3, 4, 41 et 42 et la division de cavalerie A, cette dernière commandée par le lieutenant-général v. Kuhlmay, inspecteur de cavalerie à Stettin.

Le chef des arbitres était l'Empereur lui-même ; le prince Albrecht, régent de Brunswick, fonctionnait comme remplaçant.

La Direction des manœuvres était exercée par le comte de Schlieffen, chef de l'état-major général de l'armée.

L'*hypothèse générale* des manœuvres était la suivante :

Les armées « bleues » se trouvent en dehors des confins de l'Empire.

Un corps d'armée « rouge », avec une nombreuse cavalerie, a débarqué, le 26 août, sur les côtes de la Poméranie, près de Rugenwaldermünde.

Le *thème spécial* du parti *Bleu* disait :

Un corps d'armée I (le corps de la Garde) devra être rassemblé le 2 septembre

dans le voisinage de Berlin. Il a pour mission de repousser l'ennemi qui vient de débarquer. D'après les nouvelles reçues, celui-ci avait, le 1er septembre, de l'infanterie et de l'artillerie dans le voisinage de Labes ; sa cavalerie est signalée le même jour dans les environs de Stargard et de Alt-Damm[1].

La flotte bleue, venue de Kiel, est supposée avoir été battue, le 31 août, près de Arcona.

Les places fortes de Rugenwaldermünde, Spandau et Custrin sont armées en guerre et occupées par les troupes bleues.

Le *thème spécial* du parti *Rouge* était le suivant :

Le IIe corps d'armée, qui vient de débarquer, doit marcher le plus rapidement possible sur Berlin.

Le 2 septembre, ses troupes occupent :

La division de cavalerie A, avec le bataillon de chasseurs n° 3, la région Pyritz-Bahn.

Le régiment de cavalerie de la 42e division, le secteur de la Welse, sur la rive gauche de l'Oder.

La 42e division elle-même occupe la région comprise entre Stargard et Freienwalde.

Les 3e, 4e et 41e division se trouvent plus en arrière sur la ligne Reselkow Labes.

Le port de Rügenwaldmünde continue à être occupé par le parti rouge, qui y attend de nouveaux transports de troupes.

Après avoir repoussé la flotte bleue et l'avoir battue, le 31 août, à Arcona, la flotte rouge se dirige contre Swinemunde.

Assuré d'un prochain et probable succès de la flotte, contre cette place, où on compte établir la base d'opérations de l'armée, le IIe corps continuera sa marche, avec trois divisions, sur Stettin, et se portera dès cette ville, par la rive gauche de l'Oder, sur Berlin.

Le flanc gauche du corps sera couvert, sur la rive droite de l'Oder, par la division de cavalerie A, à laquelle est subordonnée la 42e division d'infanterie, qui suit par Pyritz.

L'ennemi n'a été rencontré nulle part.

Des nouvelles émanant de diverses sources affirment cependant qu'un fort corps ennemi se concentre près de Berlin et que Custrin et Spandau ont été occupés et armés en guerre.

Pour la compréhension des opérations des premiers jours de manœuvres, il est bon de signaler que la Garde avait eu son inspection devant l'Empereur, le 2 septembre, à Berlin, tandis que celle du IIIe corps n'avait lieu à Stettin que le 8 septembre.

La Garde se mit en marche immédiatement après la revue, le 3 septembre. Afin de lui opposer un adversaire sinon de force égale, du moins de quelque importance, on adjoignit à l'ennemi et à l'insu de la Garde, la 42e division d'infan-

[1] Alt-Damm figure tout au nord de notre carte.

terie à la division de cavalerie A. On créa de la sorte une avant-période de manœuvres qui s'étendit du 3 au 8 septembre. Durant ce délai relativement long, les divisions de cavalerie eurent le temps — qui avait fait défaut dans les précédentes manœuvres — d'opérer sur le front de l'armée comme cavalerie d'exploration et de couverture, cherchant à deviner les intentions et les effectifs de l'ennemi et masquant leurs mouvements et leurs intentions propres. L'adjonction de troupes à la cavalerie et la formation de détachements mixtes assurait aux deux partis en présence des combats variés et pleins d'intérêt. Le parti Rouge devait en effet chercher à s'opposer au passage de l'Oder par le parti Bleu, tandis que ce dernier s'efforcerait au contraire de gagner la rive droite du fleuve et de couper la retraite au corps de débarquement.

Dans cet ordre d'idées, la Garde avait à franchir l'Oder. Elle aurait pu effectuer son passage par les ponts de la place forte de Custrin ; mais soit que les ponts obligeassent à un assez long détour, soit que le passage en ce point ne soit trop aisément révélé au parti rouge, elle préféra utiliser les équipages de ponts de la forteresse pour jeter un pont à un endroit d'où elle avait préalablement balayé les troupes avancées de son adversaire. Ainsi, la division de cavalerie de la Garde réussit à franchir le fleuve à l'insu de la division A du parti rouge, de telle sorte que celle-ci dut abandonner la ligne de l'Oder. Le parti Bleu fut ainsi à même de gagner la rive droite, ce qu'il fit à son tour au moyen d'autres ponts établis par les pionniers.

Les trois divisions du parti Bleu, s'étant portées ensuite sur la rive droite, continuèrent leur mouvement en refoulant devant elles les avant-gardes du parti Rouge. Il en résulta une série de combats partiels, surtout de cavalerie, des plus intéressants, dans le détail desquels il n'est cependant pas possible d'entrer ici[1].

On ne saurait prédire si cette institution, d'une avant-période des manœuvres, deviendra permanente, ce qui serait éminemment utile, à notre avis, ou s'il ne s'agit que d'un essai isolé, expérimenté cette année.

[1] La description détaillée de ces engagements a paru, immédiatement après la clôture des manœuvres, dans le *Militär Wochenblatt*, dont le compte-rendu a été, dit-on, inspiré par la Direction des manœuvres.

Description du terrain.

Le territoire des manœuvres proprement dites — celui de l'avant-période excepté — se trouve en entier sur la rive droite de l'Oder. Il est limité : à l'ouest, par cette rivière ; au Nord, par une région coupée et boisée, appelée la Suisse poméranienne ; à l'Est, par le lac Madu et par un affluent de celui-ci, le Muhlgraben, qui coule du Sud au Nord, passe à Pyritz et se jette dans le lac, à son extrémité méridionale. Au Sud, par contre, aucune configuration particulière du sol ne forme une limite bien nette au territoire des manœuvres.

Celui-ci est arrosé par un certain nombre de cours d'eau, lesquels s'étalent parfois de façon à former des lacs plus ou moins étendus. L'une de ces rivières, la Thue, sort du Langer-See, coule d'abord dans la direction Nord, puis tourne brusquement, près de Kl. Schönfeld, à l'Ouest, pour se jeter dans la Redlitz (un des bras de l'Oder), un peu en amont de Greifenhagen. Ce cours d'eau a joué un certain rôle pendant les manœuvres, car, quoique de faible largeur, il n'est cependant nulle part guéable, même pour l'infanterie, et ne peut être franchi que par les ponts. Plus au Nord, des rivières de moindre importance coupent la région comprise entre le Madu-See et le Glien-See.

Le terrain est recouvert de nombreuses collines, parsemé de régions boisées ou marécageuses, qui apportèrent aux opérations un imprévu et un intérêt que n'auraient certes pas offerts les plaines voisines du nord de l'Allemagne. La contrée est passablement habitée ; on rencontre un assez grand nombre de fermes, de villages et même de petites villes, qui fournirent facilement les cantonnements des troupes.

Les voies de communication sont assez nombreuses, les routes en général bonnes. Plusieurs lignes de chemins de fer sillonnent en divers sens le pays.

L'artillerie trouvait en général facilement de bonnes positions, toutefois les vues étaient limitées. Les terrains favorables à des attaques de grandes unités de cavalerie étaient, par contre, rares ; il fallait les chercher et les choisir.

Situation le 9 septembre.

Les manœuvres proprement dites se déroulèrent du 10 au 14 septembre.

Le 9 au soir, les avant-postes de la Garde se trouvaient sur la rive droite de l'Oder, disposés comme suit : A l'aile droite, la division de cavalerie, sur la ligne Rohrsdorf-Bahn ; plus à gauche et en arrière, la 2e, 1re et 3e division d'infanterie, dont l'aile gauche s'appuyait à l'Oder. Les avant-postes de ces divisions dans les environs de Selchow, Jagersfelde, Roderbeck ; leurs gros plus en arrière.

D'autre part, le IIe corps (parti Rouge) a ses trois divisions (41, 4e et 3e) dans les environs de Stettin.

Les avant-postes de son avant-garde ont été poussés sur la rive droite de l'Oder et occupent, à partir de l'Oder, Gr. Schönfeld, Gebersdorf, Langenhagen. A l'aile gauche : la division de cavalerie A ; à l'aile droite : la 42e division, dont les gros se trouvent à Rosenfelde et Kl. Zarnow. Un détachement occupe le pont de l'Oder à Greifenhagen.

Il était de la dernière importance pour le parti Rouge de serrer avec les divisions du gros sur les troupes avancées, afin d'arrêter la marche en avant de la Garde, qui, de son côté, devait chercher à s'opposer à cette marche. Chacun des partis avait, on le voit, une mission offensive.

Pour les opérations qui suivent, notre intention n'est pas d'entrer dans le détail ; nous nous bornerons à esquisser succinctement les mouvements des corps jour après jour et à relever ce qui paraît offrir quelque intérêt.

Journée du 10 septembre.

Le 10 septembre, on n'effectua que les marches et les mouvements prévus par l'hypothèse des manœuvres. Tout se borna à quelques engagements de cavalerie et à quelques coups de canon tirés par l'artillerie à cheval de la Garde.

Le parti Rouge qui s'était mis en marche de très bonne heure dès Stettin opéra sa concentration sur la ligne Wartenberg-Greifenhagen, son avant-garde ayant effectué un mouvement rétrograde. L'aile gauche était formée par la 3e division, puis plus à l'Ouest, on rencontrait les 4e, 41e et 42e divisions. La division de cavalerie avait été portée en avant de l'aile gauche, à Sabow.

Le parti Bleu (corps de la Garde) qui, par ordre de la Direction des manœuvres, ne s'était mis en route qu'à 8 heures du matin, gagna la ligne Pyritz, Cunow, Gebersdorf, Rosenfelde où il s'établit.

Journée du 11 septembre.

Pour le 11, l'intention des deux partis était de continuer leur marche en avant ; c'était donc de part et d'autre une action offensive.

L'Empereur prit le commandement du parti Rouge. Il opéra un mouvement en agissant avec trois divisions contre l'aile droite du parti Bleu ; il concentra ses deux divisions du centre, la 41e et la 4e, contre le centre du parti Bleu, de telle sorte que la 1re division de la Garde fut obligée de battre en retraite, son artillerie était d'ailleurs supposée avoir beaucoup souffert du feu de l'artillerie du parti Rouge. La 12e division étant, entre temps, tombée sur le flanc gauche de la 3e division de la Garde, cette dernière dut suivre l'exemple du centre. A l'aile droite, la Garde était en meilleure posture ; sa 2e division avait réussi à repousser la 3e division du parti Rouge, toutefois elle ne put profiter de ses avantages en raison des échecs subis par les autres troupes de son parti. Il s'en suivit une retraite générale de tout le corps en arrière de la rivière de la Thue. Le parti Rouge ne tira de son côté aucun profit de ses succès ; il alla au contraire occuper des positions très en arrière. Personne ne comprit le motif de cette marche rétrograde ; il est probable qu'on l'entreprit afin de préparer la manœuvre du lendemain, pour laquelle une hypothèse nouvelle allait entrer en ligne de compte. On chercha aussi sans doute à ne pas s'éloigner de Stettin et du quartier général. Tel est, comme nous l'avons dit, l'inconvénient d'un champ de manœuvres trop restreint et d'un point fixe autour duquel doivent pivoter toutes les opérations.

Journée du 12 septembre.

Pour le 12 septembre, on imagina diverses suppositions afin de varier le thème des manœuvres.

Le commandant en chef du parti Rouge reçut l'avis qu'il se formait à l'est de Custrin des concentrations de troupes Bleues. Il détacha en conséquence sa division de cavalerie A pour s'opposer à la marche de ces troupes et pour protéger ses derrières. En réalité, cette division passa à l'ennemi et se joignit à la division de cavalerie de la Garde pour former un Corps de cavalerie dont l'Empereur prit le commandement.

On admit également que le parti Bleu avait reçu de Berlin des renforts, ce qui permit à la Garde de figurer une 4e division d'infanterie et d'avoir un effectif équivalent au parti Rouge, tout en disposant d'une force imposante de cavalerie (le parti Rouge n'avait conservé que sa cavalerie divisionnair).

Le 11 septembre au soir, la situation était la suivante:

Parti Bleu :

Front dès l'Oder au Langer-See, face au Nord-Est: 3e division à l'aile gauche, dès l'Oder à Wilhelmsfelde: 1re division : Lindow ; 4e division : Gr. Schönfeld ; 2e : Marienthal ; corps de cavalerie : Wildenbruch.

Parti Rouge :

Divisions du centre, 41e et 4e, en saillant à Gebersdorf et Cunow ; divisions extérieures: 42e: Kl. Schönfeld; 3e: Leine.

Chacun des partis avait l'intention de prendre l'offensive. Les Bleus par Cunow, Gebersdorf, Langenhagen, Borin, le corps de cavalerie attaquant le flanc gauche de l'adversaire. Les Rouges par Kl. Zarnow, Heinrichsdorf, Gr. Schönfeld, Forsthaus Marienthal et le village de Marienthal.

La rencontre fut très disputée. A l'aile nord-ouest, la 3e division de la Garde obtint quelque succès contre la 42e ; au centre, la 41e division, avec une formidable position de douze batteries installées sur les hauteurs à l'ouest de la route Rosenfelde-Liebenow, tenait en échec la 1re division de la Garde, dont l'artillerie occupait la position cote 72. Un violent combat s'engagea pour la possession du petit bois situé au nord de Ferdinandsfelde. La situation de la 1re division devenait très critique. A sa droite, la 4e division du parti Rouge avait réussi à passer la Thue et cherchait à s'emparer du village de Liebenow, que défendait avec opiniâtreté la 4e division de la Garde. L'avantage resta cependant à cette dernière; elle réussit à refouler l'ennemi de l'autre côté de la rivière.

Plus à l'est, la 3e division Rouge était aux prises, à l'occident de Rohrsdorf, avec la 2e division de la Garde, qui s'avançait dès Bahn. La situation n'était pas encore nettement définie, lorsqu'on vit entrer en ligne le corps de cavalerie, qui débouchait de Heinrichshorst. Il se précipita sur le flanc gauche de la 3e division, qu'il bouscula complètement, puis se

porta contre la 4e division en retraite et acheva à son tour de la désorganiser.

Le parti Rouge se retira sur toute la ligne dans la direction du nord.

Journée du 13 septembre.

Une nouvelle modification des effectifs intervient encore ce jour-là. La division de cavalerie *Bleue* et la 42e division d'infanterie quittent le territoire des manœuvres pour une destination inconnue. Nous les retrouverons plus loin.

La Garde se voit ainsi réduite à trois divisions, comme le IIe corps, mais on rend à ce dernier sa division de cavalerie.

Malgré leur défaite de la veille, les Rouges reprennent l'offensive ; les Bleus, victorieux, font de même. Il en résulte un combat violent, frontal, sans succès remarquable de part ni d'autre. Chose étrange, la division de cavalerie Rouge n'entra pas en action, bien que le chef du parti Rouge, de Langenbeck, soit général de cavalerie.

Journée du 14 septembre.

Pour la journée du 14 septembre, dernier jour de manœuvres, la Garde reprit possession de sa cavalerie. Elle fut en outre renforcée par la 42e division d'infanterie. Les thèmes qui servirent de base à la manœuvre sont passablement compliqués : il serait trop long d'entrer ici dans leur détail.

Les événements se déroulèrent plus au nord-est entre le lac Madü et les forêts de la Buchheide, dans un terrain très difficile, coupé de ravins, de bois et de cours d'eau qui, nous l'avons dit, a le nom bien mérité de Suisse poméranienne.

La veille au soir, la 42e division, censée arriver des pays mecklembourgeois pour renforcer le parti Bleu, était concentrée au sud de Alt-Damm, près de Rosengarten, front au sud-est. La division de cavalerie de la Garde, Bleue, se trouvait à l'extrémité septentrionale du lac Madü. Les trois autres divisions d'infanterie de la Garde, 2e, 1re et 3e, opérèrent pendant la nuit un changement de direction pour venir occuper, le 14 au matin, la ligne Langenhagen-Woltin, face au nord-est et à l'est.

Le général de Langenbeck, commandant du parti Rouge, avait, de son côté, pris position avec ses trois divisions d'infanterie entre le Bangast-See et Sinzlow, face au sud et au sud-ouest. Sa division de cavalerie, v. Kuhlmay, entre le Madü-See et le village de Alt-Grape.

Si on reporte sur la carte les emplacements des troupes, on se rend immédiatement compte qu'il se prépare pour le corps Rouge un nouveau Sédan, à cette différence près que la Belgique est remplacée ici par un territoire infranchissable, le Madu-See.

Le général de Langenbeck ne se doutait en effet nullement de la présence des troupes qu'il avait dans le dos, au nord et au nord-ouest, et du péril imminent où il allait se trouver. Il occupait en effet, avec la 41e division à l'aile droite, les hauteurs situées au sud et au sud-est du Glien-See ; avec la 4e division, les croupes qui s'étendent entre Kortenhagen et Babbin ; la 3e division en réserve derrière l'aile droite, un détachement combiné comme colonne mobile derrière l'aile gauche, près de Babbin. La division de cavalerie A sur son flanc gauche près de Leine ; la cavalerie divisionnaire, groupée en brigade, couvrant son flanc droit dans les environs de Binow.

L'Empereur prit ce jour-là le commandement des trois divisions du parti Bleu et les porta contre l'aile droite de la position occupée par le IIe corps, la colonne du centre marchant par la route Garden-Sinzlow. En même temps, les divisions du nord, v. Rechenberg et v. Mossner, se portant vers le sud, prirent à revers le parti Bleu, le canonnant dans le dos, tandis que les Maxims, attachés pour cette journée à la cavalerie, le mitraillaient sur son flanc gauche des hauteurs du Hohle Berg et du Klausberg. Après une série d'engagements dans lesquels l'avantage resta au parti Bleu et qui amenèrent une dispersion des divisions du IIe corps, celui-ci se trouvait dans une situation désespérée. En vainqueur généreux, l'Empereur fit sonner le signal de halte et interrompit la manœuvre.

C'était en même temps le terme des manœuvres impériales de 1900.

Le général de Langenbeck, qui avait dirigé ses opérations contre les troupes de l'Empereur avec beaucoup de tact et d'adresse, fut dédommagé de sa défaite par un ordre de cabinet des plus bienveillants. Il s'est trouvé des plaisants pour dire qu'on avait assisté dans cette journée à une scène bien préparée. Il n'en résulte pas moins que la journée du 14 a offert un grand nombre de situations intéressantes et des plus instructives. Personne ne s'y est ennuyé, — ce qui n'était pas le cas la veille, — et il faut reconnaître à l'Empereur le mérite d'avoir su donner à cette dernière manœuvre un caractère marqué d'imprévu et de nouveauté.

Observations générales.

Les manœuvres de cette année donnent lieu à un certain nombre d'observations et d'enseignements que nous allons essayer de résumer.

La *Direction des manœuvres* a rempli fort habilement la tâche assez ardue de trouver pour un terrain aussi limité cinq thèmes de manœuvres variés et entièrement différents les uns des autres. Il en est bien résulté quelques « suppositions » un peu recherchées ou hasardées, — il ne pouvait en être autrement, — mais, en définitive, elles ont toutes répondu du plus au moins à des développements normaux des troupes.

Pour l'*infanterie*, on a pu à maintes reprises remarquer qu'on n'a pas, en Allemagne, de méthode constante et uniforme pour se porter à l'ennemi, ni pour manœuvrer sous le feu de l'artillerie. Le règlement allemand évite à dessein de préciser à cet égard; cela a créé une « tactique de corps d'armée » qui varie avec chaque commandant de corps. Ce sont de fâcheuses aberrations, surtout pour les officiers, qui, transférés d'un corps à l'autre, doivent, en arrivant dans leur nouvelle unité, se faire à la tactique de leur nouveau chef. Encore que dans le même corps, la tactique change lorsque le commandant est remplacé[1].

Fidèle aux traditions de la Garde, le général de Bock fait peu usage de l'ordre dispersé; il tient aux formations en profondeur. Le renforcement des premières lignes par les secondes lignes était l'usage. Dans le II[e] corps, au contraire, on voyait souvent des bataillons entiers utiliser d'emblée l'ordre dispersé.

Dans l'attaque de positions défensives, on ne tint souvent pas compte du feu ennemi; ce défaut se reproduit du reste presque toujours aux manœuvres. L'assaut se donne de coutume tambour battant, avec toutes les fanfares. L'infanterie était d'ailleurs irréprochable : allure vive, marche remarquable, développement rapide pour le combat, utilisation judicieuse du terrain.

La *cavalerie* a eu son principal moment pendant l'avant-période des manœuvres dont nous avons parlé. Les deux partis étant encore à grande distance l'un de l'autre, les divisions de cavalerie indépendante ont pu opérer suivant leur véri-

[1] Les auteurs du règlement se sont placés à un niveau intellectuel trop élevé pour la majorité des officiers, lesquels préfèrent des règles fixes et claires. Voici l'affaire. On affirme que le principal auteur du règlement est le général de Schlichting, l'écrivain bien connu.

table rôle à la guerre : comme cavalerie d'exploration. Elles ont su également se faire valoir au combat et l'occasion qui s'est offerte, le 12 septembre, de faire agir un corps de cavalerie tout entier contre une division d'infanterie déjà ébranlée a montré qu'une attaque de ce genre a beaucoup de chances de succès. N'eût-elle d'ailleurs pas entièrement réussi, que sa tentative n'eut pas été en pure perte ; il importe en effet de donner à la cavalerie une tâche tactique au combat, autrement la confiance de l'arme se perd. — La cavalerie divisionnaire a également reçu, à plusieurs reprises, des missions spéciales à remplir et s'en est bien acquittée.

L'*artillerie* s'est fort bien faite à sa nouvelle situation d'artillerie divisionnaire ; elle a soutenu partout efficacement et adroitement l'infanterie. Les positions ne lui ont pas manqué dans lesquelles elle pouvait se déployer par masses ; l'infanterie a dû prendre son parti de ces formations étendues ; elle l'a du reste fait de fort bonne grâce.

Les obusiers se sont montrés assez mobiles, parfois même invraisemblablement mobiles, leurs avant-trains n'étant pas chargés en guerre. En campagne, les mouvements seraient, à n'en pas douter, plus lents, comme d'ailleurs toutes les opérations en général.

Il paraît de plus en plus indispensable de doter de caissons les batteries pour les manœuvres, en sacrifiant même, si besoin est, la 3e section dans les batteries à l'effectif moyen. Les batteries sans caissons n'ont rien de la réalité et leur constitution donne lieu à des invraisemblances qui se paieraient cher en campagne. Il faut absolument songer à la tactique et au matériel de l'artillerie des Etats voisins.

Pour remplacer les boucliers protecteurs dont ne sont pas pourvues les pièces allemandes, on a creusé fréquemment des fossés de canonniers. Sera-t-il possible, en campagne, de les établir au combat, surtout en présence d'une artillerie qui aura réglé son tir ? Cela ne paraît guère probable.

Quant aux *mitrailleuses Maxim*, il semble qu'on fasse fausse route en les employant comme artillerie, et qu'on a tort de les utiliser comme les canons à balles de Napoléon III. La façon de s'en servir en Suisse paraît beaucoup plus logique.

La *télégraphie sans fil* a également été mise à l'essai aux manœuvres et on avait formé, pour la faire fonctionner, une troupe spéciale, la « Signal-Funken-Kompagnie ». Les appareils destinés à recevoir les ondes hertziennes se plaçaient

dans des clochers d'églises ou dans de petits ballons captifs. Il reste encore dans ce domaine de grands perfectionnements à accomplir avant qu'on puisse utiliser en guerre ce genre de télégraphie. Les transmissions ne sont d'ailleurs pas possibles à une distance supérieure à 30 kilomètres.

La *télégraphie optique* a joué, elle aussi, un certain rôle. Les troupes chargées de pourvoir à ce service dit « Feldsignalstationen » font partie des « troupes de communication ». Pour rendre incandescents les bâtons de chaux qui fournissent les feux, on se sert d'acétylène mélangé d'oxygène ; l'oxygène est préparé dans un tube portatif porté par un pionnier sur la poitrine. Les signaux optiques peuvent se donner jusqu'à une distance de 12 kilomètres.

Les essais d'*automobiles* ont été continués. On rencontrait aux manœuvres sept voitures différentes, dont une du système Serpollet, de Paris. Il s'est de nouveau produit quelques accidents et des irrégularités de marche, surtout lorsque les voitures sortaient des bonnes routes. Il est absolument indispensable qu'aussi bien que les cyclistes, les chauffeurs ne s'éloignent pas des routes. On a adopté pour les automobiles une nouvelle terminologie ; on les nomme « Selbstfahrer-Schnellwagen », par opposition aux « Kraftwagen » (camions ou tracteurs), lesquels ne figuraient pas aux manœuvres impériales.

On avait formé pour les manœuvres deux *compagnies cyclistes*, une par corps d'armée ; chacune d'elles était forte de trois officiers, douze sous-officiers et cent cinquante soldats, prélevés dans divers corps de troupes. Pendant l'avant-période des manœuvres, elles ont rendu les meilleurs services aux divisions de la cavalerie indépendante.

Rien de spécial à signaler sur les *télégraphistes*, les *aérostiers*, de même que sur les *pigeons-voyageurs* et les *chiens de guerre*, qui ont été employés comme dans les précédentes manœuvres.

Les *chasseurs à cheval*, comme estafettes, ne comportaient pas un effectif supérieur à un escadron, attaché au corps de la Garde.

Les *troupes de chemins de fer* ont été utilisées comme infanterie. Il est certain que cet emploi peut animer leur esprit militaire, mais il vaudrait cependant mieux leur conserver leur destination propre et les laisser à leurs « premières amours », le service technique.

REVUE DU GÉNIE

Le 16 décembre dernier une centaine d'officiers du génie étaient réunis à Berne pour prendre congé de MM. les colonels Lochmann, chef de l'arme, et Blaser, instructeur en chef, tous deux démissionnaires pour raisons de santé.

A cette occasion, M. le colonel Lochmann a prononcé un discours dans lequel il a retracé l'histoire de l'arme du génie pendant les dix-huit années qu'il a passées à sa tête. Il a clos son exposé par un aperçu des mesures en cours d'exécution et de celles qui, selon lui, seraient encore désirables.

Que l'honorable chef de l'arme nous permette de le suivre sur ce terrain et si parfois nos remarques et nos *desiderata* ne coïncident pas avec les siens, qu'il veuille bien y voir une preuve d'intérêt au développement de l'arme et non un esprit de critique et de dénigrement.

Lorsque en 1882, M. le colonel Lochmann succéda comme chef de l'arme à M. le colonel Dumur, démissionnaire, l'organisation du génie était telle que la loi de 1874 l'avait créée.

Chacune des huit divisions d'armée avait son *bataillon du génie* qui comprenait, outre la subdivision du train :

Une compagnie de sapeurs à 153 hommes.
Une compagnie de pontonniers à 123 hommes.
Une compagnie de pionniers à 108 hommes.

Cette dernière se subdivisait en une section de télégraphe et une de chemin de fer.

Le matériel technique du bataillon du génie était le suivant :

Comp. de sapeurs :	2 chariots de sapeurs.
Comp. de pontonniers :	2 chariots de pontonniers.
	1 forge de campagne.
	5 haquets à chevalets.
	10 haquets à poutrelles.

Comp. de pionniers :	1 voiture station.
	2 chariots à fil.
	1 chariot à câble.
	2 chariots de chemins de fer.
En outre :	2 chariots de mineurs, non répartis aux compagnies.

Cette organisation, d'une grande simplicité apparente, avait le défaut de réunir dans une même unité des troupes dont le but, et par conséquent l'emploi, étaient fort divers. Il en résultait une dislocation fatale des compagnies et l'impossibilité pour le commandant d'avoir son bataillon dans la main. C'est sans doute en partie pour cela qu'on avait jugé nécessaire d'avoir à l'état-major de la division un officier supérieur du génie avec le titre d'ingénieur de division.

A côté des bataillons du génie, il y avait encore les *pionniers d'infanterie*. Ceux-ci, véritables sapeurs par l'instruction et l'équipement, étaient attachés à l'infanterie à raison de 4 par compagnie, avec un sous-officier par bataillon et un officier et un chariot d'outils par régiment.

Toutes ces troupes étaient armées du fusil Peabody tirant la même cartouche que le fusil Vetterli de l'infanterie.

Cette organisation, malgré ses défauts, se maintint sans grandes modifications jusqu'à la loi de 1891 sur la création des corps d'armée. L'organisation actuelle date de l'ordonnance définitive du 28 décembre 1894 sur les corps d'armée. L'espace qui sépare ces deux dates fut rempli par des discussions nourries, parfois même passionnées. Un certain courant hostile au génie s'était manifesté en haut lieu et un avant-projet officiel prévoyait une forte réduction de ses effectifs. La *Revue militaire suisse* a publié, en particulier en 1894, de nombreux articles à ce sujet ; nous y renvoyons les lecteurs désireux de connaître les détails de cette polémique, où le génie finit par avoir gain de cause et par sortir de la lutte transformé mais non diminué.

Nous nous contenterons d'indiquer les points principaux de cette transformation.

Tout d'abord, il était hors de doute que le bataillon du génie, déjà peu maniable dans la division, devait disparaître du corps d'armée. Ses divers éléments devaient être rendus indépendants les uns des autres. Les sapeurs, inséparables de l'infanterie, devaient rester aux divisions ; les autres subdivi-

sions, plus spéciales, devaient être rattachées directement au corps d'armée ou à l'armée.

Quant aux pionniers d'infanterie, ils n'avaient pas donné les résultats qu'on en attendait et le vœu général était qu'on les rendît au génie pour en faire des sapeurs. C'est ce qui eut lieu, et de cette façon on put dédoubler les huit compagnies divisionnaires de sapeurs et former les huit *demi-bataillons du génie* tels qu'ils existent actuellement.

De même pour les pontonniers les huit compagnies accolées deux à deux formèrent pour chaque corps d'armée un équipage de pont à dix unités, soit 132 m. de pont.

Les huit compagnies de pionniers furent scindées en quatre compagnies de télégraphe attachées aux corps d'armée et quatre de pionniers de chemins de fer, réunies en un bataillon.

Les huit ingénieurs de division disparurent pour faire place aux quatre chefs du génie des corps d'armée.

Cette organisation est restée telle quelle depuis lors, sauf en ce qui concerne la compagnie d'aérostiers, de formation toute récente et non encore définitive [1].

Du moment que six années d'expérience n'ont pas fait ressortir de défauts graves dans l'organisation, on est en droit de conclure avec le colonel Lochmann que le principe en est juste et qu'elle réalise un progrès marqué sur celle de 1874. Non pas qu'il n'y ait aucune critique à formuler mais, dans une armée de milices surtout, le mieux est l'ennemi du bien et toute réforme qui n'est pas indispensable est plus nuisible qu'utile.

Cependant, comme l'a fait ressortir le colonel Lochmann, il se pourrait que nous fussions obligés à bref délai de changer de nouveau de système. Déjà des voix autorisées ont réclamé la suppression des corps d'armée et le retour à l'organisation divisionnaire. Il est évident que dans ce cas la répartition des troupes du génie devrait être étudiée à nouveau. C'est surtout dans cette éventualité que nous nous croyons fondé à présenter les remarques suivantes sur l'organisation actuelle des troupes du génie.

Tout d'abord, à tout seigneur tout honneur, commençons par en haut. L'ordonnance de 1894 a donné à chaque corps d'armée un chef du] génie et elle a eu raison, mais elle en a enlevé un à chaque division et en cela, croyons-nous, elle a

[1] Voir nos trois derniers numéros.

eu tort. Il est hors de doute qu'un divisionnaire a autre chose à faire que d'étudier des questions techniques; il a besoin d'avoir pour cela un officier spécialiste. On a pensé que le commandant du demi-bataillon du génie pourrait en tenir lieu et on a prescrit à cet officier, dont la troupe est en général disloquée, de se tenir le plus possible à l'état-major de division. Il en résulte pour cet officier — et pour sa troupe — une situation fausse. Aussi croyons-nous que, même si l'on ne modifie pas l'organisation des corps d'armée, il devrait y avoir à l'état-major de chaque division un officier supérieur du génie.

Oui, nous dira-t-on, mais où le prendre ? A cela nous répondrons : au demi-bataillon du génie, si l'on n'en trouve pas ailleurs. Dans la pratique des manœuvres, le demi-bataillon du génie est presque toujours disloqué; ses compagnies, indépendantes toute la journée, ne retrouvent leur état-major de bataillon que le soir au cantonnement ; ce n'est pas trop osé de dire qu'elles pourraient s'en passer complètement.

On a fait déjà et à maintes reprises la même remarque à propos des pontonniers. Un grand nombre d'officiers du génie préféreraient voir les deux faibles compagnies consolidées en une seule de 200-250 hommes. On aurait ainsi plus d'unité d'action et on ferait économie de cadres.

Quant aux télégraphistes leur organisation est intimement liée à la question du matériel qui est encore en suspens. En tous cas l'effectif réglementaire paraît bien adapté aux besoins du service. Il a été question de détacher des compagnies le service des signaux optiques qui a pris depuis quelques années une grande extension. Nous croyons que c'est à tort : la télégraphie optique chez nous a surtout pour but de suppléer à la télégraphie électrique lorsque celle-ci devient impraticable, par exemple en montagne ; il faut donc que la même unité soit capable de faire à volonté l'un ou l'autre service.

Des pionniers de chemins de fer nous préférons dire le moins possible. Nous avons le sentiment qu'ils ne servent actuellement pas à grand chose et qu'on pourrait employer le personnel plus utilement ailleurs mais nous nous sentons trop peu compétent pour en faire la proposition.

Voilà en somme quels sont nos vœux pour l'organisation du personnel du génie :

Officiers supérieurs du génie à l'état-major de division.

Compagnies de sapeurs indépendantes.

Compagnies de pontonniers consolidées en une seule.

Pour ce qui est de l'*armement* de ce personnel, chacun sait qu'à l'heure qu'il est toutes les troupes du génie sont armées du fusil d'infanterie mod. 89.

A partir de l'année prochaine, les aérostiers et les compagnies de télégraphe recevront le fusil dit fusil court. Moins long de 20 cm., ce fusil est plus léger et surtout plus maniable que celui d'infanterie, point capital pour des hommes qui, dans la règle, travaillent en marche, le fusil en bandoulière. Cette arme, dont la hausse est graduée à 1200 m., suffit certes pour un combat défensif, le seul probable pour des troupes de ce genre.

Beaucoup d'officiers sont même d'avis qu'il y aurait avantage à armer du fusil court toutes les troupes du génie. Le sapeur, surchargé par ses outils, serait allégé, de même que le pontonnier, peu exercé à la marche.

Ce point de vue n'a cependant pas prévalu; on a fait ressortir, non sans raison, que le sapeur, soldat d'avant-garde, intimement lié à l'infanterie, doit être armé comme elle. Il peut se présenter des cas — nous pourrions en citer tirés des manœuvres de 1899 — où la compagnie de sapeurs se trouve, par le fait des circonstances, engagée dans un combat à grande distance où elle serait en état d'infériorité manifeste avec le fusil court. D'autre part, le pontonnier et le pionnier de chemin de fer, peu chargés et marchant peu, n'ont pas besoin d'être allégés et peuvent garder le fusil d'infanterie.

Bref, la question n'est pas encore complètement vidée; il est de fait que le sapeur est surchargé et que, jusqu'à présent, on n'a pas trouvé d'autre moyen de l'alléger. Il est donc probable que la question reviendra sur le tapis. Quelle que soit alors la décision prise, que ceux qui auront en mains l'instruction du génie se souviennent qu'il ne suffit pas d'avoir une bonne arme, mais que l'essentiel est de savoir s'en servir. Or, à l'heure qu'il est, on ne peut malheureusement pas dire que nos troupes du génie sachent se servir de leur arme comme elles le devraient. Il est vrai que, malgré le temps forcément restreint et l'installation défectueuse des places de tir, on obtient, dans les écoles de recrues, des résultats satisfaisants; mais ces résultats, hélas! ne se maintiennent pas. Par une anomalie dont

nous ignorons la cause, le soldat du génie, armé du même fusil que le fantassin, n'est pas astreint aux exercices de tir en dehors du service. Il en résulte un manque d'intérêt pour le tir, qui se traduit par de piteux résultats dans les cours de répétition, surtout pour les feux de magasin.

Il y a là une lacune qu'il conviendrait de combler au plus vite si nous voulons rester à la hauteur comme troupe combattante.

Passons au *matériel du génie*.

Ce matériel a été fort peu modifié jusqu'à ces dernières années. La réorganisation de 1894 s'est bornée à le grouper autrement.

A notre avis, ce groupement n'a pas été en tous points heureux. Nous avons rappelé plus haut que les pionniers d'infanterie étaient dotés de chariots régimentaires. L'équipement de ces chariots, qui consiste essentiellement en outils de terrassiers, montre clairement qu'ils n'ont jamais été destinés aux pionniers eux-mêmes, mais à l'infanterie. Pourquoi les a-t-on enlevés à celle-ci? Nous ne savons; mais nous ne sommes pas seul à croire qu'on ferait bien de les lui rendre au plus vite. De cette façon, l'infanterie aurait ses outils sous la main et le demi-bataillon du génie serait allégé de quatre voitures qui ne lui rendent aucun service.

Félicitons-nous par contre de la circulaire d'avril 1899, réglant la répartition du matériel aux compagnies de sapeurs. A l'avenir, chaque sapeur portera sur le sac un outil, pelle, pioche, hache ou cognée; en outre, chaque compagnie reçoit un chariot de sapeur d'un nouveau modèle allégé. Ce chariot doit suivre partout la compagnie, tandis que les autres voitures restent au train de combat. Il y a certes là un grand progrès; désormais, nous ne verrons plus de sapeurs sans outils comme cela arrivait si souvent autrefois. Il va sans dire qu'il y a des mécontents; les uns trouvent les nouveaux outils trop légers; d'autres — ceux qui les portent — les trouvent trop lourds; d'autres enfin en contestent l'utilité, du moment qu'on a un chariot de compagnie. Ceux qui, comme nous, ont été obligés, dans un terrain difficile, de laisser leur chariot en arrière pour ne le revoir que la nuit, ne seront pas de ce dernier avis. Supposons d'ailleurs qu'un des conducteurs ou des chevaux de cet unique chariot soit mis hors de combat; où seront nos outils? Nous estimons donc qu'on a agi sagement en dotant nos sa-

peurs d'outils portatifs, et nous, qui avons eu maintes fois l'occasion de nous en servir, nous nous en déclarons satisfait. Le mode de suspension au sac demande cependant à être amélioré.

Quant au nouveau chariot de sapeurs, s'il constitue un progrès sur l'ancien, il nous semble cependant bien lourd encore avec ses 1600 kilos. En cherchant bien, on trouverait sans doute à l'alléger.

Signalons, comme une heureuse innovation, l'adoption en principe des appareils de pontage Pfund comme partie intégrante du matériel de sapeurs.

Les pontonniers ont aussi fait cette année un pas en avant dans la question du matériel. Depuis longtemps, la grande majorité des officiers de pontonniers réclamait la suppression de cette caisse ingouvernable, véritable *noie-chrétien*, qu'on appelle le ponton-corps. Cette année, enfin, il a été, dans une certaine mesure, fait droit à leurs réclamations. Désormais, l'unité de pont aura un haquet à poutrelles de plus, ce qui donnera sept unités à quatre voitures, plus deux haquets de réserve. Nous y perdrons — sans regret — trois pontons-corps par équipage. D'autre part, les pontons-becs seront légèrement modifiés et rallongés d'une courbe.

La transformation du matériel de télégraphe est toujours à l'étude.

Depuis quelques années, on emploie un nouveau câble de campagne dit portatif, mais, malgré de nombreux essais, on n'a pas encore trouvé un type satisfaisant de chariot à câble. En effet, pour une construction rapide, il faut que la voiture soit simple et légère; mais en la simplifiant et l'allégeant trop, on risque de ne pas pouvoir faire face à toutes les éventualités.

Il a été fortement question, à un moment donné, de supprimer tout le matériel à fil. Il a été surabondamment prouvé qu'avec le câble on construit mieux et plus vite. Le fil n'a donc, en somme, plus sa raison d'être et il est probable qu'on l'aurait déjà aboli si cela pouvait se faire d'un trait de plume. Mais ce matériel existe et il faudra bien l'utiliser, soit en élite, soit en landwehr, jusqu'à son usure complète.

La voiture-station, l'*omnibus* du télégraphe, a aussi failli disparaître ; un moment, on a pu croire qu'elle irait prendre place au Musée national, à côté de la diligence du Gothard, avec la-

quelle elle a un vague air de parenté. Il n'en a rien été; le vieux véhicule a résisté à tous les essais qui ont été faits pour l'amalgamer avec le chariot à câble. Résignons-nous à le voir encore cahoter sur nos routes pendant quelques rassemblements de troupes.

N'oublions pas de mentionner le développement qu'a pris depuis quelques années le service des signaux optiques. Le triangle autrichien a fait place au disque français, qui lui-même a dû s'effacer devant les réflecteurs Mangin. Ces derniers appareils ont donné pleine satisfaction et des essais pour y adapter l'éclairage à l'acétylène ont eu de bons résultats.

Le matériel du chemin de fer est, comme d'ailleurs le personnel, insuffisant pour de grands travaux. En temps de guerre, il devrait, cela va sans dire, être supplémenté par le matériel des compagnies civiles.

Nous ne dirons rien des ballons, sur lesquels nos lecteurs ont été amplement renseignés par de récents articles.

Voilà donc, en résumé, les remarques que l'exposé de M. le colonel Lochmann nous a suggérées; mais il est une autre question que nous voulons aborder en terminant; c'est celle du *personnel d'instruction*.

Ce n'est pas tout que d'avoir une organisation, des armes, des outils, des voitures. Il faut encore et surtout que le personnel soit instruit tant dans ses devoirs de soldat que dans le maniement de ses armes et de son matériel, quels qu'ils soient.

Or c'est précisément là le point noir à l'horizon. Pendant l'année dernière, le corps d'instruction du génie a subi perte sur perte. Outre l'instructeur en chef, démissionnaire, deux instructeurs des plus anciens et expérimentés, le lieut.-colonel Moccetti et le major Lang, nous ont été brusquement enlevés. Deux autres instructeurs, malades, ne pourront probablement faire cette année que peu ou point de service. Il ne reste donc pour aider dans sa tâche le nouvel instructeur en chef, que trois instructeurs de II[me] classe. Même avec l'énergie infatigable de M. le colonel Pfund, c'est trop peu pour mener à bonne fin trois écoles de recrues, deux écoles de sous-officiers, une d'aspirants-officiers et plusieurs cours spéciaux sans compter les cours de répétition.

Ce qui aggrave encore la situation, c'est la difficulté qu'on éprouve et qu'on a de tous temps éprouvée à recruter des

instructeurs du génie. Se vouer à l'instruction représente pour le technicien capable un gros sacrifice pécuniaire; pour l'officier marié et sans fortune, une quasi-impossibilité. Aussi est-ce à grand'peine que jusqu'ici on a pu maintenir les cadres au complet, mais sans pouvoir former d'aspirants instructeurs. Trouvera-t-on maintenant, du jour au lendemain, des officiers qualifiés et parviendra-t-on à combler les vides qui se sont produits si brusquement? Nous voulons l'espérer; mais, même alors, il manquera toujours à ces nouveaux venus la pratique du métier et la longue expérience de ceux qui ne sont plus.

Puissent les nouveaux chefs du génie avoir la main heureuse et trouver un personnel capable de les soutenir dans l'accomplissement de leur tâche! C'est là notre vœu de nouvelle année pour l'arme du génie.

UN THÈME TACTIQUE

On sait qu'il existe en Allemagne de nombreux ouvrages d'instruction pratique pour officiers. Ces ouvrages posent un certain nombre de thèmes tactiques ou stratégiques dont ils discutent la solution à l'aide de la carte.

Ou bien encore ils donnent le compte rendu détaillé d'exercices de garnison sur le terrain et reproduisent la critique et, cas échéant, la discussion à laquelle les ordres et leur exécution ont donné lieu.

Il y a deux ou trois ans, nous avons tenté dans la *Revue militaire suisse*, une étude analogue. Nous nous proposions de poser un certain nombre de problèmes, dont nos lecteurs auraient fourni les résolutions. Avec leur consentement, la publication de ces résolutions aurait été suivie d'une discussion raisonnée pour laquelle la *Revue militaire suisse* avait obtenu le concours d'officiers supérieurs spécialement qualifiés.

Notre tentative n'a pas eu de succès. Les problèmes ont bien été posés, mais les réponses ne sont pas arrivées.

Cette année-ci, les troupes du Ier corps d'armée sont convoquées à des manœuvres de régiments. Peut-être cette circonstance nous sera-t-elle propice. Nous allons renouveler notre essai.

Nous procèderons toutefois d'une manière un peu différente.

Nous nous adresserons pour les débuts à un auteur allemand (nous dévoilerons son nom plus tard. Il a, du reste, été traduit en français avec succès), et nous lui emprunterons un thème applicable à nos conditions spéciales.

Nous indiquerons la tâche à résoudre, puis, notre auteur, — toujours sous réserve des modifications et simplifications nécessaires, sous réserve entre autres des dispositions de nos règlements suisses, — sera chargé de la critique du travail.

Impossible, par conséquent, de la rendre plus impersonnelle.

Notre thème d'aujourd'hui s'adresse à tout officier ayant passé par l'école centrale II, et même, moyennant un effort un peu plus grand, aux élèves de l'école centrale I.

Nous espérons que nombreux seront ceux qui voudront consacrer quelques heures à son étude. Ce ne sera pas pour eux du temps perdu.

Thème.

(Cartes : place d'armes d'Yverdon 1 : 100 000 et 1 : 25 000.)

Un détachement commandé par le lieutenant-colonel A... (9e régt d'inf. Escadron de dragons 7, Batt. 51, 1re Cie du demi-bat. du génie 3, une ambulance) est, du 20 au 21 mai, bivouaqué à Vuittebœuf. La sécurité du bivouac est assurée par d'autres troupes. Le 20 mai, à 9 h. 30 du soir, il reçoit l'ordre de couper la voie ferrée, dans la matinée du lendemain, à la station d'Yverdon, de façon à interrompre l'exploitation pendant plusieurs jours. Des patrouilles de cavalerie ennemie ont été vues le 20 mai dans l'après-midi sur la Mentue. D'après des renseignements sûrs, de l'infanterie et de l'artillerie bivouaquent à Moudon.

Travail à exécuter.

1° Ordre donné par le lieutenant-colonel A... le 20 mai au soir.
2° Exposé des motifs.

Ajoutons quelques mots pour ceux de nos camarades qui n'ont plus tout à fait présents à la mémoire les enseignements de l'école centrale.

Leur premier soin sera de relire attentivement et jusqu'à ce qu'ils l'aient parfaitement clair à l'esprit le thème présenté.

Ils examineront ensuite la carte et en feront une étude détaillée. Il ne suffit pas de connaitre la ou les routes de marche et les localités qu'elles traversent ; il faut se rendre compte de leurs abords, du relief et de la couverture du terrain, des vues depuis les divers points à traverser, etc.

Cela fait, il faut se mettre dans sa propre situation et rechercher quelle peut être celle de l'adversaire ; calculer les durées de marche pour l'un et pour l'autre ; réfléchir aux manœuvres que l'on se propose et à celles qu'il peut se proposer ; bref, faire œuvre d'imagination, car l'imagination seule permet de prévoir dans la mesure du possible.

Cette étude préalable conduit à la décision. A ce moment, il n'y a plus qu'une chose à faire, s'inspirer du § 218 du Règlement d'exercice :

L'indécision est une faute grave ; là où il fallait agir, l'inaction est coupable. Il vaut mieux commettre une erreur en

prenant sa décision, que de tomber dans l'une ou l'autre de ces fautes.

« Le plus mauvais parti qu'un chef puisse prendre à la guerre, disait déjà Clausewitz, c'est de n'en prendre aucun ».

La décision prise, il faut passer à la rédaction de l'ordre. Ici, c'est à l'*Instruction pour les Etats-majors*, §§ 303 et suivants et § 320, que nous renvoyons. Il est utile, jusqu'à habitude prise, de revoir de temps à autre les schéma de cette instruction, afin de s'accoutumer à ne rien omettre. Mais qu'on n'oublie pas le § 314. Il dit, parlant des schéma, soit des points dont on doit tenir compte dans la règle :

« *Il ne faut cependant point les considérer comme des modèles absolus, car dans chaque cas particulier les circonstances, le but poursuivi et les moyens à employer seront différents ;* ces différents points varieront donc aussi d'importance et pourront même disparaître complètement ou être remplacés par d'autres. »

*
* *

« L'ordre doit être l'expression simple, claire et exacte de la volonté du commandant et de ce qu'il attend de ses troupes. (§ 304 *i. f.*) »

A gauche, la répartition des troupes. Ici, attention. Quand on débute, on oublie parfois quelqu'un. Il ne faut personne laisser de côté.

Dans le texte, il faut être clair, bref, précis et complet.

Clair d'abord, c'est plus important que d'être bref. Pour être clair, le mieux est de se mettre à la place du destinataire : que sait-il de la situation et quelle interprétation, par conséquent, donnera-t-il à l'ordre ? Il faut que cette interprétation soit la juste ; donc pesez les termes et évitez toute équivoque. Dans la désignation des troupes, relisez-vous attentivement pour ne pas commettre une erreur ; dans celle des localités, veillez aux mêmes noms portés par plusieurs lieux, villages ou contrées ; dans celle des plans de situation, utilisez exclusivement l'indication des points cardinaux, et non les termes : « au-dessus ou au-dessous de », « à gauche », « à droite », etc.

Bref. Dans les limites de la clarté soyez concis. Choisissez les termes propres qui vous permettront les phrases courtes. Relisez-vous et retranchez tout ce que vous pouvez retrancher sans tomber dans l'excès de concision, qui serait l'obscurité.

Vous serez certain d'avoir réussi si vous pouvez rendre à votre ordre cette justice qu'en le recopiant vos subordonnés seront dans l'impossibilité d'abréger.

Précis. L'ordre précis est la condition d'une exécution énergique. Evitez les approximations, les « autant que possible », les « selon les circonstances », etc. Elles laissent une trop large appréciation de leurs obligations à vos subordonnés. Elles autorisent surtout la crainte qu'ils pourraient éprouver de n'être pas couverts par vous en toute circonstance. Leur action s'en ressentirait. D'ailleurs votre devoir est d'assumer toute la responsabilité. Rien n'est plus débilitant pour vos subordonnés, rien n'altère plus la confiance indispensable que l'idée pour les sous-ordres que le chef cherche à décliner une part de sa responsabilité. Votre propre intérêt vous dicte de couvrir toujours vos subordonnés, sauf à punir leurs manquements si la punition s'impose.

Prendre à vous la responsabilité sera du reste la seule manière de stimuler l'esprit d'initiative si nécessaire de vos officiers.

Qu'on étudie l'ouvrage du grand état-major allemand sur la guerre de 1870-1871 à ce point de vue. On verra le soin avec lequel, dans certains cas caractéristiques, la direction de l'armée couvre même des erreurs manifestes d'un chef. Je n'en veux citer qu'un exemple.

On sait que la bataille de Spicheren-Forbach fut gagnée par les Allemands, en dépit de toutes les règles du champ de bataille. Il n'y eut aucune direction d'ensemble. Les chefs de corps, de divisions, de brigades, se jetèrent au combat successivement de leur propre initiative, uniquement pour fournir leur appui aux unités qui s'étaient engagées avant eux. Aussi le soir de la bataille, les troupes prussiennes étaient-elles dans le plus complet désordre. Si les chefs français avaient montré la moitié de l'énergie et de l'indépendance d'esprit de leurs adversaires, la victoire était à eux.

Le coupable, du côté allemand, avait été le général de Kameke, commandant la XIVe division. Mal renseigné sur les forces et les intentions de l'ennemi, n'ayant même pas utilisé les moyens dont il disposait pour obtenir des informations exactes ou plus exactes qu'un autre chef allemand, le général de Dœring, commandant la 9e brigade d'infanterie prussienne, avait su obtenir, il s'engagea dans une lutte qui eût certaine-

ment mal tourné pour lui, si la camaraderie de combat avait été moins développée dans l'armée du maréchal de Moltke.

Or, comment l'ouvrage du grand état-major allemand apprécie-t-il la conduite du général de Kameke? Après avoir indiqué les intentions du commandement supérieur et la situation générale du combat, il ajoute :

« Le mouvement du général de Kameke ne venait donc pas à l'encontre des dispositions de ses chefs, puisqu'il était opéré contre un ennemi qui se repliait. C'est dans une hypothèse analogue, que, dans la soirée du 5, déjà, le commandement suprême avait autorisé, de Mayence, la première armée à franchir la frontière en aval de Sarrebruck. En attaquant de sa propre initiative, la 14e division demeurait donc complètement dans l'esprit du plan de conduite de l'état-major allemand. »

Le général de Woyde, qui détaille minutieusement les incidents de la bataille de Spicheren-Forbach[1], ajoute à propos de la déclaration que nous venons de relever : « Cette interprétation prouve quelle haute valeur le commandement allemand attache à l'esprit de résolution spontanée et d'initiative hardie chez ses chefs en sous-ordre, et combien il cherche à stimuler ces qualités. Grâce à ce principe, la direction de l'armée prussienne est toujours prête à couvrir de sa propre responsabilité les fautes commises par ses généraux, en évitant de les blâmer, lorsque, par hasard, ils le méritent dans un cas isolé, ce qui aurait pour effet de leur enlever le désir d'agir. »

L'ordre doit être *complet*. Rien de ce qu'il importe que le destinataire sache ne doit être omis. Mais j'ajouterai que cela seul doit lui être dit. Il faut notamment éviter deux écueils : prévoir des mouvements ou même de simples intentions ultérieures à ceux pour l'exécution desquels l'ordre est rédigé ; empiéter sur les attributions du destinataire.

La première faute aurait pour effet de créer chez votre subordonné des idées préconçues qui aliéneraient l'indépendance de son jugement. Vos intentions peuvent d'ailleurs être modifiées par de nouvelles circonstances. Inutile donc de les faire connaître avant le moment utile.

La seconde faute pèche contre le développement de l'initiative. Le plus simple, ici encore, est de donner un exemple, l'exemple d'un ordre comme il ne faut pas les rédiger. Voici

[1] Causes des succès et des revers dans la guerre de 1870. Vol. I, chap. IV.

les instructions que, le 3 août 1870, le général Ducrot adressa de Reichshoffen au général Abel Douay :

Ainsi que vous en avez reçu l'ordre de Son Excellence le maréchal, vous vous porterez sur Wissembourg avec votre division, le 3[e] hussards et deux escadrons du 11[e] chasseurs. Vous établirez votre 1[re] brigade sur le plateau du Geissberg, la 2[e] à gauche, sur le plateau de Vogelsberg, occupant ainsi la ligne des crêtes qui, par la route de Wissembourg à Bitche, se relie avec le col du Pigeonnier ; la cavalerie et l'artillerie sur le versant sud-ouest du mouvement de terrain. Je pense, d'ailleurs, qu'il sera facile de défiler vos troupes. Vous ferez entrer, ce soir même, un bataillon dans Wissembourg. Demain, de bonne heure, vous enverrez un régiment de la 2[e] brigade relever le 96[e] (de la division Ducrot) dans la position qu'il occupe entre Climbach, le Pigeonnier et Pfaffenschlick.

Le 96[e] régiment se portera en avant, dans la direction de Northweiler ; un de ses avant-postes sera établi à Durrenberg, se reliant ainsi à la gauche de votre division vers Climbach. Ma gauche sera à Obersteinbach, où elle se reliera avec la droite du V[e] corps, à Hulselhof. Mon quartier-général et le gros de ma division seront à Lembach.

Vous pouvez établir votre quartier-général soit au Geissberg, soit à Oberhoffen, soit à Roth.

La brigade de cavalerie est placée sous vos ordres immédiats, et vous l'utiliserez pour vous éclairer, soit en avant de Wissembourg, soit à droite, dans la direction de Lauterbourg.

Pour terminer sur ce point, rappelons que rentre dans les exigences d'un ordre complet l'indication très précise des lieu, date, heure et mode d'envoi.

L'instruction pour les états-majors ne parle pas de l'écriture des ordres. C'était inutile. Il va de soi qu'elle doit être absolument nette. La première condition d'un ordre est qu'il puisse être lu. Il faut donc se faire la main, ou, si l'on n'est pas sûr de soi, dicter son ordre à un secrétaire consciencieux.

Il faut ensuite le relire attentivement. Nous entendons par là qu'il faut le relire à la fois avec les yeux et l'intelligence. Cela n'est pas toujours si facile. Si l'on relit des yeux seulement, on risque de maintenir une équivoque, une incorrection de sens ; si l'on relit avec l'esprit seulement, on risque de laisser échapper une erreur graphique qui change l'ordre.

Lors du passage des Vosges, en 1870, le I[e] corps allemand se heurta à la place de Phalsbourg. Ordre lui fut envoyé de l'investir. Mais une erreur dans la rédaction du télégramme fit tomber la lettre *l* du mot « einschliessen », qui devint « einschiessen ». Le général de Gersdorf perdit quatre jours et 2800 obus à un bombardement sans succès.

Un exemple historique d'ordre insuffisamment clair au

point de vue graphique est celui de la dépêche de Napoléon à Grouchy, le jour de Waterloo : « En ce moment, la bataille est engagée sur la ligne de Waterloo, en avant de la forêt de Soignes ». La dépêche était au crayon et en partie effacée. Grouchy lut, et plusieurs des officiers de son état-major lurent comme lui : « En ce moment, labataille est *gagnée...* ».

Deux jours avant, pendant la bataille des Quatre-Bras, une aventure semblable était arrivée au comte d'Erlon qui commandait un corps de 20 000 hommes. Il avait reçu l'ordre de se diriger sur les hauteurs de Saint-Amand pour fondre sur Ligny. Malheureusement il lut mal le billet griffonné au crayon. Il crut voir non *sur* la hauteur de Saint-Amand, mais à la hauteur de Saint-Amand. En conséquence, au lieu de prendre la direction Brye-Ligny pour attaquer les Prussiens à revers, il prit la direction Saint-Amand-Fleurus de façon à prolonger la gauche de l'empereur. Le mouvement allait précisément à l'encontre des instructions de Napoléon ! [1]

Ainsi : clair par le sens et graphiquement, bref, précis, complet, telles sont les conditions d'un bon ordre.

Il ne nous reste plus qu'à laisser nos camarades que le travail proposé tenterait passer à l'exécution, les priant de bien vouloir nous adresser leur solution pour le 1er février, date extrême.

F. FEYLER, major.

[1] Waterloo, *1815*, par Henry Houssaye, p. 200 et suiv.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Les manœuvres du IIe corps d'armée. — Budget militaire. — Démissions. mutations. — Le soulier de quartier.

Le *tableau des écoles* pour 1901 n'a pas encore vu officiellement le jour dans son entier; mais on en connait déjà certaines dispositions et les journaux nous apportent, sur les projets relatifs aux manœuvres du IIe corps d'armée, des renseignements intéressants.

Les manœuvres du IIe corps d'armée (colonel Fahrländer), formé des divisions III (co'onel Bühlmann) et V (colonel Scherz), auront lieu du lundi 2 septembre au jeudi 19 septembre; on ne sait encore rien du terrain où elles seront exécutées; on ne peut que conjecturer qu'elles pourraient bien se dérouler entre la vallée de la Wigger et le Seeland bernois.

Mais, ce qui donnera à ces manœuvres, ou plutôt au cours préparatoire qui les précédera, un caractère tout nouveau, c'est cette particularité que les exercices des unités commenceront dès le lendemain du jour de mobilisation, soit le premier jour de travail proprement dit. Ainsi le premier jour sera consacré à un exercice de bataillon ; puis il y aura 2 jours exercices de régiments ; 3 jours exercices de brigades ; 3 jours exercices de divisions et, enfin, les exercices de corps d'armée qui dureront 2 jours ; total 11 jours ; si l'on y ajoute un jour pour l'inspection, il reste 4 jours, savoir : 2 dimanches (dont le *Jeûne fédéral* et deux jours d'œuvre qui seront des *Retablierungstage* (je renonce à traduire ce mot qui n'est plus français et qui n'est pas encore allemand). Qu'est-ce que c'est qu'un « Retablierungstag » ? Eh bien, c'est un jour, nous dit-on, que l'on consacrera partie au repos, partie à remettre en état les effets, partie à reprendre la troupe en main par des exercices de détail; ils seront intercalés à cet effet, je pense, de manière à couper, avec les dimanches, les différentes périodes de manœuvres.

Voilà, si cela se confirme, une grosse innovation ; et je crois qu'on peut approuver sans réserve cet essai. Chacun se préparera bien plus consciencieusement sachant qu'il ne peut pas compter pour cela sur les premiers jours de service ; et, si l'on exige pendant les manœuvres la correction de mouvements et de formations qui devrait toujours exister, on atteindra vite un bon résultat.

Les manœuvres du IIe corps d'armée contre une division de manœu-

vre seront dirigées par le colonel Künzli, commandant le IVe corps d'armée.

Cette division de manœuvre comprendra, comme infanterie, la Ire et la IVme brigade (Ier corps). Les autres troupes d'infanterie de ce corps auront des cours de répétition par régiment. Notons encore cette particularité que, dans chacune des brigades I et IV, l'un des régiments terminera le cours de répétition et l'autre le commencera par les manœuvres ; cela permettra des comparaisons intéressantes et instructives.

. . .

Le budget militaire a passé aux Chambres presque tel que le proposait le Conseil fédéral ; il n'y a pas été introduit de modifications importantes ; le gros crédit pour l'achat des tentes-abris a été toutefois diminué et réduit à la somme que le Conseil fédéral demandait de porter au budget de 1901. Il n'y a pas de doute que ce n'est ni un refus, ni un ajournement, mais un simple échelonnement de crédits.

. . .

Donnons un souvenir aux trop nombreux officiers qui, cette année, ont quitté soit leur commandement soit l'armée. Pour plusieurs, ce n'est ni l'âge, ni la lassitude du service, ni le peu de goût au métier qui a déterminé leur décision. On ne peut que déplorer leur départ et faire des vœux pour que leur exemple ne devienne pas contagieux.

Les fonctions de chef d'arme du génie et d'instructeur en chef de l'arme ont été repourvues par la nomination des colonels R. Weber, jusqu'ici officier d'état-major du département militaire, et P. Pfund, instructeur de Ire classe.

Le colonel Weber sort de l'artillerie ; il fut à une époque chef de section du bureau d'état-major réorganisé ; il résigna au bout de peu de de temps ses fonctions, exerça à Zurich la profession d'architecte, puis entra, sous le colonel Frey, alors conseiller fédéral, au département militaire comme officier d'état-major.

Le colonel P. Pfund a fait toute sa carrière dans l'armée du génie et dans le corps des instructeurs.

Qui remplacera le colonel Weber au département militaire ? On a dit que le poste ne serait pas repourvu ou serait transformé ; voici maintenant qu'il est mis au concours et que, peut-être, quand ces lignes paraîtront, une décision aura été prise. Qu'importe d'ailleurs. Quelques journaux affirment que le nouveau titulaire est déjà désigné dans la personne du colonel Leupold, chef de la section géographique du bureau d'état-major et, chose bizarre, en donnent pour raison qu'une réorganisation prochaine de l'arme de l'artillerie ensuite de l'introduction d'un nouvel armement, pouvant amener un certain développement de la centralisation,

fait incliner à adjoindre au chef du département militaire un juriste comme collaborateur.

Je me demande de qui ces journaux ont voulu se moquer. Que vient faire ici la science juridique du colonel Leupold ; et puis, je ne pense pas que dans ce domaine le chef actuel du département militaire ait besoin d'un collaborateur spécial.

* * *

Après une série d'essais et de tâtonnements, on a fini par confectionner un *soulier de quartier* en peau de veau, pouvant aussi, le cas échéant, être employé pour marcher sur la route et qui paraît répondre à toutes les exigences.

Mis à l'essai l'an dernier dans différentes écoles de recrues, il est sorti victorieusement de ces épreuves. Le Conseil fédéral a pu proposer aux Chambres qu'il fût introduit, à titre définitif, comme seconde chaussure militaire.

Un arrêté fédéral règle la façon dont les deux chaussures (la chaussure de marche est en usage depuis plusieurs années déjà) seront remises aux troupes.

A partir de 1901, toute recrue peut acheter, au prix de 10 fr., une paire de souliers de marche, et, au prix de 5 fr., une paire de souliers de quartier. Tout militaire incorporé dans l'élite et dans la landwehr peut, en outre, acheter une paire de souliers de quartier et une paire de souliers de marche après quatre-vingt-quatre jours de service, une école de recrues et deux cours de répétition, à compter du jour de la première remise, et après trente-six jours de service, deux cours de répétition, à compter du jour de la remise de la deuxième paire, aux prix indiqués plus haut; il ne peut être vendu au même homme plus de trois paires de souliers de chaque ordonnance. Enfin, — et c'est là une prescription qui, strictement suivie, aura les plus heureuses conséquences, — tout militaire ayant reçu de l'Etat, à prix réduit, des souliers d'ordonnance, est tenu de se présenter au service avec la chaussure reçue, en bon état.

Cette prescription pourra-t-elle être appliquée exactement? De l'école de recrues au plus prochain cours de répétition, il peut s'écouler jusqu'à deux années; le même temps sépare deux cours de répétition consécutifs; le milicien aisé n'aura aucune peine à conserver sa chaussure militaire et à la produire à son entrée au prochain service; mais le pauvre diable, qui gagne péniblement sa vie, résistera-t-il à la tentation de porter, dans la vie civile, ses souliers militaires?

Et alors, qu'adviendra-t-il, s'il ne peut les présenter en bon état et s'il ne peut non plus les remplacer? Ce sera là l'éternelle difficulté; mais, quoi qu'il en soit, le milicien pourra désormais se procurer une chaussure d'excellente qualité et de confection normale, à un prix très inférieur à celui de

revient. En effet, les souliers de marche reviennent à l'Etat de 17 à 18 fr. la paire, et les souliers de quartier de 10 à 11 fr.

Je suis convaincu que si l'on parvient à vaincre le préjugé existant contre ces chaussures et qui date du premier modèle adopté et de son mode de confection (il était d'une forme lourde et disgracieuse et confectionné en peau de vache), elles deviendront promptement d'un usage général.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Le bilan de 1900. — Réponse à M. de Schrywer. — La mort du feld-maréchal comte Blumenthal. — Le budget de la guerre. — Réorganisation du corps des pionniers. — Les livres. — Encore les canons Ehrhardt.

La première année du nouveau siècle, ou si vous le préférez, la dernière du siècle passé, s'est distinguée par une mobilisation d'un caractère pour nous tout à fait extraordinaire, suivie d'une expédition outremer. Y ont pris part des unités de l'armée de terre formées provisoirement. On a évité l'appel d'unités permanentes parce que l'on voulait se limiter aux volontaires de l'armée active et de la réserve. On sait qu'une division d'infanterie a été ainsi mobilisée et renforcée. Cette manière de procéder avait sans doute été étudiée à l'avance en vue d'une éventualité de ce genre, si non on n'aurait pu réaliser ce plan aussi promptement.

Je ne reviens pas sur les détails de cette expérience. Tout est connu, et de même les incidents qui suivirent, péripéties d'une campagne où nos troupes ne rencontrent pas d'adversaires équivalents. Le Reichstag accordera l'indemnité de deux cent millions de marcs qui auront été dépensés à la fin de l'année budgétaire. On a réussi à éviter le conflit interne un instant menaçant.

Au point de vue militaire, l'année passée n'a pas produit d'autres événements marquants. On a continué la nouvelle organisation de l'artillerie et la création des nouveaux corps d'armée, en Bavière surtout. Les sections de mitrailleuses Maxim ont été formées définitivement ; l'infanterie a été armée partiellement du fusil modèle 98 ; les fortifications de notre frontière ouest ont été complétées en même temps que l'on décidait le démantèlement total ou du noyau seulement, c'est-à-dire la ville proprement dite, d'un nombre restreint de places fortes.

Pour l'instruction des troupes, l'an 1900 nous a donné le nouveau règlement sur le service en campagne et la nouvelle instruction du tir de l'infanterie.

Les mutations dans les hauts emplois ont été moins fréquentes. Ainsi, en Prusse, un seul corps d'armée, le XVe, a reçu un nouveau chef. Peut-être est-ce une conséquence des événements d'Extrême-Orient. Plus de

stabilité n'est du reste pas un mal; ces perpétuelles mutations usent notre personnel par trop rapidement.

L'Exposition de Paris n'a guère vu de productions remarquables de la technique militaire allemande; celle-ci s'est presque complètement abstenue. En revanche, les Allemands et même nos militaires ont fréquenté l'Exposition; l'empereur a fait son possible pour participer au succès du peuple français dans sa grande œuvre de civilisation. L'exposition des mannequins revêtus des uniformes allemands du temps passé aura contribué à favoriser les nouvelles relations des deux nations si longtemps divisées; peut-être est-il permis d'y voir un gage de paix en Europe pendant le nouveau siècle.

— J'ai été fort surpris de trouver dans votre livraison de décembre la rectification d'une assertion de ma chronique du mois précédent, rectification dont un officier technicien en Belgique a daigné m'honorer. Seulement, M. le major Schrywer fait beaucoup de bruit pour rien. Je n'ai pas dit que M. Nordenfelt n'eût pas de bureaux, mais qu'il n'avait pas d'ateliers ni de fabriques. Ceci n'a pas été réfuté. Je n'ai pas dit non plus que M. le chef de service à l'établissement de Seraing fût le constructeur de l'affût Nordenfelt-Cockerill. A page 824, on lit en propres termes que « le major Schrywer exécutait les dessins et les ébauches ». De qui donc ? Naturellement de la société Nordenfelt. Nous sommes ainsi parfaitement d'accord, à cela près que le major hollandais n'a pas regardé d'assez près mon texte.

Je connais M. Nordenfelt et ses projets depuis longtemps. A l'exposition de Copenhague, en 1888, j'ai vu des constructions de modèles désignées comme « propriétés intellectuelles » de Nordenfelt. Parlant à un de ses agents, j'exprimai mon admiration pour ce grand Suédois, inventeur de tant de merveilles dans le domaine des armes de guerre. « Pardon, monsieur, répliqua-t-il, Nordenfelt achète les brevets. Les modèles ne se nomment plus alors X ou Y, ils s'appellent « Nordenfelt » tout court. » Vous pensez si j'ai été quelque peu désabusé. Mais cela ne m'empêche pas de reconnaître en lui, — je l'ai déclaré mille fois depuis des années dans diverses publications sur les armes de guerre, — le fondateur des canons à tir rapide et des canons automatiques.

— En décembre 1900, l'armée allemande a été affligée d'un grand deuil par le décès du feld-maréchal comte Blumenthal. Il est mort le 22 décembre, âgé de 90 ans, dans la maison de campagne d'un parent à Anhalt.

Blumenthal joua un rôle important dans nos trois dernières guerres. En 1864, il fut chef d'état-major du prince Frédéric-Charles dans le Sleswig. Il remplit les mêmes fonctions en 1866 et 1870-1871 auprès du prince royal Frédéric-Guillaume (plus tard empereur Frédéric III). On pré-

tend qu'il fut un adversaire de Moltke, mais il ne put autrement que de s'accommoder aux intentions du grand stratège, en quoi il ne se trouva pas mal.

Je suis étonné que dans les nécrologies de nos journaux politiques, Moltke, mis en comparaison de Blumenthal, ait passé presque au second plan. Ce jugement n'est pas équitable. L'un et l'autre des deux généraux, chacun dans sa sphère, a ses mérites, mais Moltke conserve le premier rang.

Un incident presque comique se produisit en 1866. Le 10 juillet, une lettre de Blumenthal à sa femme tomba entre les mains des Autrichiens. Ceux-ci n'eurent rien de plus pressé que de la publier dans les journaux de Vienne. Elle critiquait sur un ton tranchant les plans de Moltke, et ajoutait sur la conduite de son prince quelques remarques point trop flatteuses. Depuis cet incident, Moltke raya Blumenthal de ses papiers, mais Frédéric-Guillaume ne lui garda pas rancune. Il pardonna volontiers sa franchise à son chef d'état-major. Lui-même le désigna au même emploi auprès de lui en 1870, et toujours il lui rendit tous les honneurs possibles. Devenu empereur, il le nomma feld-maréchal. L'empereur actuel suivit la même ligne de conduite à l'occasion du 90e anniversaire du vieux comte le 30 juillet 1900. Il décida également, après la mort de Blumenthal, que l'armée porterait le deuil pendant huit jours.

A la même date, un second décès s'est produit en la personne du major-général Lange, très longtemps une des chevilles ouvrières de nos manufactures d'armes, et finalement inspecteur des établissements techniques de l'infanterie. C'est lui qui construisit la hausse du fusil 98 décrite dans ma chronique de novembre 1900.

— Dans les mutations de décembre figure le lieutenant-général von Abel, commandant la 4e division à Brandberg. Il appartient à l'artillerie de campagne qui se trouve réduite maintenant à deux divisionnaires, Hahn à Glogau, et von Reichenau à Allenstein. Le successeur du lieutenant-général von Abel est Linde qui commandait la division aux manœuvres impériales.

Quant au budget militaire pour 1901, il n'est pas douteux que le Reichstag ne le vote. Il prévoit la formation, à titre définitif, de cinq sections de mitrailleuses Maxim, actuellement provisoires, et attelées par l'artillerie de campagne. Deux de ces sections iront aux 1er et 2e bataillons de chasseurs à l'est; une, au centre, sera attachée au bataillon de chasseurs de la garde; les deux dernières aux 4e et 10e bataillons de chasseurs en Alsace. Chaque section sera à 34 chevaux de trait et 9 de selle. Je suppose que les autres formations analogues provisoires ne seront pas supprimées. Je vous en ai parlé au mois d'août.

Comme créations nouvelles, le budget prévoit :

Un régiment d'artillerie à pied n° 13. Il existe déjà à Ulm un bataillon portant ce numéro. On en formera un deuxième en Alsace. Le quartier du régiment sera probablement fixé à Strasbourg ;

Le 21e bataillon de pionniers, à Münden, pour le XIe corps d'armée ;

Une troisième compagnie, complétant le bataillon du train n° 25 ;

Une deuxième compagnie, complétant la section d'aérostiers.

Le Ve corps d'armée, à Posen, recevra cinq escadrons de chasseurs à cheval avec un état-major de régiment, pour remplacer le 2e régiment de hussards, qui formera à Langfuhr, près Dantzig, la « Leibhusaren brigade », ou, d'après la couleur du dolman, la brigade noire.

Une innovation ! Une chaire de balistique sera créée à l'Ecole polytechnique de Berlin.

Pour la première fois aussi, depuis longtemps, les pigeons-voyageurs figurent aux budgets de 1900-1901. Une extension dans ce domaine n'est pas indifférente à la défense de l'Empire. Les pigeons-voyageurs seront utilisés sur une plus vaste échelle pendant les grandes manœuvres. Le Reichstag, j'en suis certain, ne leur tiendra pas rigueur. On ne lui demande du reste que 170 000 marks à reporter sur deux exercices.

On va terminer l'équipement des sections d'aérostiers de campagne avec le nouveau ballon cerf-volant. Solde de crédit : 436 000 marks. Le cube de l'aérostat est de 600 m. Son grand avantage est sa stabilité, même par un vent violent.

Les ateliers de construction d'artillerie de Cologne seront transférés à Lippstadt, en Westphalie ; ceux de Dantzig seront agrandis.

En Saxe, la nouvelle formation de l'artillerie de campagne viendra à chef le 1er octobre 1901. A cette date, les brigades d'artillerie seront subordonnées aux divisions. En 1902, sera créé un escadron de chasseurs à cheval pour la 40e division, qui manque encore de cavalerie. Les formations du royaume de Saxe seront donc au complet.

La Bavière ne figure pas au budget de l'Empire. Il faut attendre les décisions de la Chambre bavaroise.

Notre organisation de troupes techniques laisse beaucoup à désirer ; je veux parler des ingénieurs et pionniers. Maints projets de réforme ont été élaborés déjà, mais la solution du problème est difficile.

En 1884, l'empereur Guillaume Ier avait désigné, comme inspecteur général du corps, le général d'infanterie von Brandenstein, dans l'espoir d'avoir un homme capable d'arrêter une réorganisation. Brandenstein était en effet l'homme pour cela, mais la maladie l'emporta en 1886. Son successeur, von Stiehle, de l'infanterie également, n'a pas non plus résolu la question, pas plus que Golz, ingénieur de son métier, désigné en 1888.

Depuis trois ans bientôt, nous voyons à la tête du corps des ingénieurs et pionniers le fameux organisateur Goltz-pacha (v. *Chron. allem.*, 1898, p. 358). Il a cherché le développement de l'esprit militaire dans les unités

de pionniers en transférant des officiers de l'arme dans l'infanterie et réciproquement. Mais ce n'est toujours pas une solution.

Au fond, la difficulté provient des tâches hétérogènes imposées tour à tour aux mêmes personnes : l'officier de pionniers doit être bon architecte de places fortes, bon pionnier de campagne, bon pionnier dans la guerre de siège; par là-dessus au courant des principes de l'art de la guerre et versé dans la pratique de l'infanterie. Il faut absolument obtenir une répartition du personnel entre les différentes troupes; mais comment faire avec ce personnel plus restreint encore que ne l'était jadis celui de l'artillerie, à qui il ne fallut pas moins d'un quart de siècle pour admettre le principe de la division du travail?

Ces jours derniers, un projet, dû au lieutenant-colonel en retraite Reinhold Wagner, nom célèbre comme théoricien et praticien de la fortification et écrivain militaire distingué, a attiré l'attention du public militaire. L'Empereur lui-même, auquel le chef du corps a dû développer les idées de Wagner, l'a remarqué. Ce projet a paru dans les *Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine,* dirigée depuis plus de dix ans par le lieutenant-colonel Schnackenburg, qui en a fait une revue de premier ordre.

Le projet de Wagner mérite de faire l'objet d'un travail spécial et que je vous réserve. Pour le moment, je dirai seulement que Wagner réclame un état-major des ingénieurs, analogue à l'état-major général, dont la mission serait de diriger la guerre de siège et de participer à l'organisation de la défense de l'Empire; un corps d' « architectes militaires », chargé de la fortification permanente; une troupe technique de « pionniers » instruits à la guerre de campagne autant qu'à la guerre de siège. L'effectif de cette troupe serait considérablement augmenté, et sa formation serait améliorée par le groupement en régiments.

— Fort productive ces derniers mois, notre littérature militaire. Je me bornerai à citer quelques publications d'un intérêt plus étendu. Dans le domaine de l'instruction, il faut signaler : Griepenkerl : *Tachttische Unterrichtsbriefe*; von Lichtenstern (Bavarois) : *Schiessausbildung und Feuer der Infanterie.* Dans le domaine de l'histoire des guerres et biographies militaires : von Muller : *Siège de Belfort*; Kunz : *Campagne de la 1re armée allemande au nord et au nord-ouest de la France en 1870/71*, édition entièrement refondue; Moser : *Kurzer strategischer Ueberblick über den Krieg 1870/71*, 3e édition, un guide fort instructif; Frobenius : *Kriegsgeschichtliche Beispiele des Festungs Kriegs 1870/71*, 4e édition, *Verdun, Toul*; Verdy du Vernois : *Au quartier général de la IIe armée, 1866.*

Permettez-moi de citer encore quelques articles de la presse périodique présentant de l'intérêt.

Le *Militär Wochenblatt*, no 104, nous offre un travail d'un premier-lieutenant d'artillerie de campagne en service actif, Hollweg, sur les « obusiers

lourds de campagne ». Tout en reconnaissant l'importance de ces engins, même pour la guerre de campagne, il proteste contre une combinaison à titre permanent de l'obusier et des troupes de campagne combattantes. Parlant de l'obusier léger, il commet une erreur ; il attribue à la voiture-pièce le poids de 1500 kg. ; il aurait trouvé à se renseigner mieux dans votre livraison d'août. Les conclusions me semblent donc un peu boiteuses.

Le même journal, n° 108, traite de « La conduite de la guerre en Chine *(Zur Kriegsführung in China)*, sorte d'apologie des cruautés dont ont parlé les lettres de simples soldats. On ne saurait donner tort à l'auteur. Les Chinois se sont mis hors du droit international, il faut donc des représailles, et il est fort difficile d'en tracer les limites. Les journalistes socialistes qui prennent le parti des Chinois n'agiraient pas autrement s'ils se trouvaient dans la même situation[1]. Cependant il faut se modérer le plus possible. C'est aussi ce que recommande l'auteur.

La *Kriegstechnische Zeitschrift* publie un court article : « Missglückte Sprengung eines Krupp'schen Geschützrohrs » au Transvaal. Il s'agit d'une comparaison avec l'éclatement d'un canon du Creusot de 155 (le long Tom), Krupp étant représenté par un obusier de 12 cm.

L'expérience fut tentée par les Anglais au cours d'une sortie à Ladysmith. Les photographies qui forment la partie essentielle de ce travail démontrent la supériorité de l'acier Krupp pour la résistance à la dynamite. L'obusier n'a exigé qu'une légère réparation. Pour le canon du Creusot, il a fallu, pour le réparer, scier la tête du canon où avait été placé le pétard. Il faut ajouter que les Boers reprirent les deux pièces le lendemain.

A propos de Krupp, les pièces capturées dans les forts de Takou sortent de chez lui. On peut les voir à l'arsenal de Berlin où les ont exposés nos marins revenant de Chine. C'est du vieux, vieux matériel de 1872 et 1885. Krupp se consolera en livrant au Grand Turc, qui les lui a commandés, disent nos journaux, 96 canons à tir rapide.

Puisque j'en suis là, je dois revenir aux canons Ehrhardt. Je tiens d'une source allemande compétente des informations exactes sur vos essais de Thoune avec du matériel Schneider et du matériel Ehrhardt. Les Schneider l'avaient emporté comme vitesse de tir, les Ehrhardt venant en second ; l'un et l'autre avec recul de la seule bouche à feu, car on ne peut obtenir, sans les plus grands inconvénients, une grande vitesse avec une pièce subissant tout entière l'effet du recul. Mais ce n'est pas un avantage

[1] Notre chroniqueur nous excusera d'introduire ici une réserve. Si les récits, non seulement de simples soldats allemands, mais de divers témoins paraissant dignes de foi et appartenant à toutes les nations, sont exacts, les alliés ont certainement dépassé les limites des représailles nécessaires. La violation du droit international par les Chinois n'excuse pas des violations autrement inhumaines de ce même droit, par les représentants de nations qui prétendent à un degré de civilisation supérieur.

(*Réd.* F. F.)

que cette vitesse de 15 à 20 coups à la minute qui ne peut être obtenue qu'au prix d'une extrême complication du mécanisme. Un fantassin, avec son arme à magasin dispose, les portant sur lui, de 150 cartouches. Encore peut-il compter sur celles des camarades morts ou blessés. Une pièce n'a dans son avant-train que 36 coups. Il y a bien les caissons, mais on ne les a pas toujours là, ni tous là. Songez donc à l'artillerie à cheval.

Dans la partie de la chronique de décembre relative aux canons Ehrhardt, il se peut que je n'aie pas été très clair dans mes indications sur ce matériel et sur le système des freins qui lui sont appliqués. Je complète et je rectifie. Le recul de la bouche à feu sur l'affût est limité par un frein à glycérine, et le retour en batterie s'effectue au moyen d'un récupérateur à ressort. La caractéristique des Ehrhart est précisément de donner à ce coulissage de la pièce sur l'affût une grande amplitude, qui assure par conséquent un recul très doux et une immobilité plus grande de l'affût. C'est, d'après la terminologie moderne des artilleurs, une pièce à long recul. La construction à télescope de l'affût contribue pour une part aussi à absorber le recul, à éviter le dépointage, donc à accélérer le tir.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Adoption et déclassement de matériel d'artillerie de forteresse et de côtes. — Essais de ballons dirigeables. — Prescriptions pour les places de tir élémentaire. — Essais d'automobiles pour le transport de poids lourds.

Une circulaire du Ministère impérial de la guerre a prescrit diverses modifications au matériel d'artillerie de forteresse et de côtes. Elle fixe :

a) La mise en service des bouches à feu suivantes :

Canons de côte de 30,5 cm. L/40.
— de 7 cm. L/42.
Mortiers de côte de 21 cm. M. 73.
— — 21 cm. M. 80.
Obusiers de côte de 15 cm.
Mortiers de 24 cm. M. 98.
Canons à embrasure minima 12 cm. M. 96.
— de casemate 6 cm. M. 98 et M. 99.
— à embrasure minima 8 cm. M. 98.

b) Le déclassement des

Canons de campagne de 8 cm. M. 63.
— lourds à obus (Granat Kanonen) 15 cm.

Mortiers de 21 cm. M. 73.
— de siège 21 cm. M. 80.
— à bombes 24 cm.
— — 30 cm.
— à longue portée 24 cm.
— de côte 30 cm.

Presque toutes ces pièces possèdent des bouches à feu en acier, fournis en partie — calibre 30,5 cm. — par la maison Krupp, et en partie — calibres 6, 12, 15 et 24 cm. — par les usines Skoda, à Pilsen. On s'est ainsi décidé, pour ces nouvelles pièces de forteresse, en faveur de l'acier; mais les journaux techniques continuent à agiter, de temps en temps, la question du matériel futur de notre artillerie de campagne. Dans plusieurs articles récemment parus, on prône beaucoup le nickel-acier, tandis que la *Rivista di artiglieria e genio* préconise une espèce particulière de bronze, qui, au dire de ce journal, surpasse le nickel-acier adopté par quelques Etats.

D'après les informations du *Pester Lloyd*, la question des nouvelles pièces d'artillerie de campagne ne sera probablement pas résolue avant la fin des prochaines grandes manœuvres. Jusque-là, les trois batteries d'essais réparties dans les régiments d'artillerie en garnison à Przemysl, à Graz, à Buda-Pest, expérimenteront, au point de vue de leur résistance au feu et de leur conservation par les températures et les circonstances atmosphériques les plus diverses, chacune six pièces en bronze-acier du calibre de 7,5 cm., fournies par l'industrie privée. Le bronze-acier ou bronze forgé résiste mieux au tir et aux influences atmosphériques que le nickel-acier et si les autres propriétés de ce métal répondent aussi aux exigences d'un bon matériel moderne d'artillerie de campagne — ce que les essais auprès de la troupe démontreront à l'usage — il n'y aura pas de motif d'adopter le nickel-acier et cela d'autant plus que nos usines métallurgiques sont fort bien outillées pour fabriquer les tubes de bronze. Elles en fournissent même d'excellents. On ne trouverait pas mieux ailleurs.

Les premiers crédits pour la transformation du matériel de campagne seront inscrits au budget militaire de 1902, car c'est seulement à partir de cette époque que l'on commencera à armer l'artillerie des nouveaux canons. Peut-être la session des Délégations se réunira-t-elle avant que la question du matériel ne soit tranchée, mais cette circonstance importera peu, car les dépenses seront sensiblement les mêmes, soit que l'on adopte le nickel-acier, soit que l'on se décide en faveur du bronze forgé.

— Dans une conférence organisée au mois de novembre par la « Société technique de navigation aérienne », le commandant du parc aérostatique militaire de Vienne a parlé des essais entrepris en 1900 avec des aérostats

dirigeables. Il a mentionné dix-neuf expériences faites, parmi lesquelles il a relevé surtout celles de M. Santos-Dumont, à Paris, et du comte Zeppelin, sur les bords du lac de Constance, avec des ballons, et de l'ingénieur Kress, à Vienne, avec une aéronef cerf-volant.

Les essais de Paris ont échoué à cause des trop petites dimensions du ballon employé : 350 m³. Le poids du moteur à benzine avec ses accessoires, de l'hélice et du conducteur était trop élevé, en sorte que l'aréostat n'a même pas pu sortir des arbres les plus voisins de l'emplacement où avait lieu l'expérience.

Le comte Zeppelin a travaillé, au contraire, avec un ballon de dimensions colossales; mais le conférencier, qui est lui-même un aéronaute de pratique éprouvée, estime que les expériences de Rorschach ne donneront pas de résultats positifs et durables.

En revanche, il fonde de grandes espérances sur les inventions nouvelles de l'ingénieur viennois Kress, lequel a exécuté l'année dernière, avec la machine dont il est l'inventeur, des essais fort intéressants de navigation aquatique, parce qu'il ne dispose encore que d'un moteur trop lourd d'une force de six chevaux. Pour continuer ses expériences dans l'air, l'ingénieur Kress aurait besoin d'un moteur à benzine léger d'une force de vingt-deux chevaux, engin dont le coût serait très élevé : 22000 florins. Cette somme devra être réunie par voie de souscription.

Nous avons déjà parlé, dans notre dernière chronique, de l'aéronef à hélices système Kress. Cet ingénieur cherche à résoudre le problème par l'aviation, c'est-à-dire par l'imitation du vol des oiseaux, sans ballon.

L'importance de cette découverte au point de vue militaire justifie les petites incursions que nous avons faites dans le domaine purement technique de la navigation aérienne.

— La *Landwehr-Verordnungsblatt* publie des dispositions concernant les dimensions des places de tir élémentaire, qui, pour une ligne de tir isolée, devront avoir une largeur de 120 m. et une longueur de 600 m. Pour chaque ligne de tir suivante, la place devra mesurer 3 m. de plus en largeur.

Le nombre des lignes de tir est fixé comme suit :

Pour 4	compagnies d'infanterie	ou de chasseurs :	4.
» 8	»	»	6.
» 12 à 16	»	»	8.

Pour chaque série supplémentaire de 4 compagnies, le nombre des lignes de tir sera augmenté de 2 et pour les garnisons de moins de 4 compagnies, il sera déterminé selon les circonstances.

— La 11ᵉ livraison des *Mittheilungen* de Vienne contient un rapport sur les « Automobiles comme voitures de transports. » Nous y trouvons

d'intéressants détails sur des expériences organisées par le Comité technique militaire avec une voiture Daimler à moteur d'une force de 10 chevaux, en vue d'étudier la possibilité d'utiliser ce genre de véhicules pour les transports de guerre.

Avec cette voiture d'essais on exécuta, en 275 jours, 655 courses. Il y eut souvent jusqu'à 4 courses dans la même journée.

La durée des courses varia entre une et huit heures. Elles eurent lieu généralement sur route, mais quelquefois aussi par des chemins vicinaux et à travers prés.

En général, il a été constaté que les terrains amollis, mais dont la substructure est solide, ne sont pas impraticables. En revanche, les routes nouvellement chargées ou recouvertes de verglas offrent de grandes difficultés. La voiture fut chargée de différentes espèces de matériaux : munitions, subsistances, bouches à feu, le tout pesant, selon les cas, de 200 à 5800 kg. Elle a été employée comme tracteur pour remorquer des voitures d'artillerie.

La quantité de benzine employée fut de 4,7 kg. par heure de route. Tous les 15 à 20 km, soit toutes les deux à trois heures, on renouvelait l'eau froide — 26 litres — dans l'appareil à réfrigérer.

Le matériel de locomotion au complet — y compris l'essence et l'alcool — coûta en moyenne 2,08 couronnes par heure.

Pendant la période d'essai de la machine, quelques réparations furent nécessaires, mais aucun accident quelque peu sérieux ne se produisit.

Outre la voiture prémentionnée, on en essaya d'autres, qui furent utilisées aux grandes manœuvres en Carinthie et en Galicie.

Le rapporteur remarque dans ses conclusions que l'emploi des automobiles comme chariots de transports militaires présenterait sans aucun doute de sérieux avantages, mais que des perfectionnements considérables devront être apportés à la construction des moteurs et des voitures, avant qu'on puisse adopter un type de machines répondant à toutes les exigences. Dans tous les cas, seuls des essais entrepris en temps de paix pourront montrer les services que les automobiles seraient appelés à rendre en cas de guerre et en organisant ces expériences pratiques, on devra tenir compte de la question des frais, qui y jouera toujours un rôle prépondérant.

CHRONIQUE ESPAGNOLE[1]

(De notre correspondant particulier.)

La dernière crise ministérielle et l'esprit théocratique. — Le nouveau ministre de la guerre. — Réformes du général Linarès : division militaire du pays et répartition des troupes ; organisation de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie, du génie et des services auxiliaires ; administration centrale : cadres de l'état-major général : admission à la retraite : établissements d'instruction. — Nouvelles : Tirographe Esparza ; Cyclistes militaires : Nominations.

Dans ma précédente chronique, je vous annonçais que le général Azcàrraga était indiqué pour la présidence du Sénat et vous citais, en passant, le nom de plusieurs généraux, parmi lesquels, au dire de personnes ordinairement bien renseignées, devait se trouver le futur ministre de la guerre. Mais cette fois, comme tant d'autres, l'opinion publique s'est trompée et moi, qui en suis l'écho, j'ai joué au faux prophète. Contre toute attente, le président du conseil des ministres a arrêté son choix sur un général auquel personne n'avait songé, sur le général Linarès, capitaine-général d'Aragon et l'un de nos lieutenants-généraux les moins anciens.

Cette élection n'a pas porté bonheur à M. Silvela, car c'est pour ainsi dire à elle qu'il doit de ne plus être chef du gouvernement, et l'élément militaire a exercé une influence trop sensible sur cette dernière crise ministérielle pour que, malgré qu'ils appartiennent plutôt au domaine politique, le chroniqueur en passe certains points sous silence.

Le général Linarès avait, paraît-il, exigé et obtenu de M. Silvela, comme condition essentielle à son entrée au ministère, la promesse de la plus complète indépendance dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, notamment dans le choix des candidats aux emplois militaires les plus en vue. En conséquence, l'un des premiers actes du nouveau ministre de la guerre fut de soumettre, à la signature de la reine, la nomination du général Weyler au poste de capitaine-général de la Nouvelle-Castille (commandement du Ier corps d'armée), poste vacant à la suite de la démission du général Ziriza. Mais, de cette nomination, le plus notable fut que seuls le président du conseil des ministres et le ministre de la guerre en décidèrent sans avoir, préalablement et selon la coutume, consulté les autres membres du gouvernement, lesquels ne l'apprirent que, comme tout le monde, lorsqu'elle fut enregistrée par l'*Officiel*.

S'il est vrai qu'il n'existe pas de texte constitutionnel obligeant à soumettre à l'approbation du Conseil des ministres la nomination des hautes

[1] Cette chronique était destinée à la livraison de décembre; par suite de l'abondance des matières elle a dû être reportée. *(Réd.)*

autorités militaires, il n'en est pas moins, dans les cabinets issus du régime parlementaire, des usages traditionnels, avec lesquels les ministres ne sauraient rompre, sous peine d'éveiller les susceptibilités des autres chefs de départements. Or, c'est ce qui ne manqua pas d'arriver à la suite de la décision peu réfléchie, tant s'en faut, du général Linarès. D'un côté, le ministre des travaux publics ne pouvait oublier les articles furibonds publiés par lui dans le journal de sa propriété, *El Imparcial*, contre le général Weyler, de l'autre, le ministre de l'intérieur ne considérait guère comme *persona grata* l'ancien gouverneur d'Espagne à Cuba, que lui, M. Dato, avait menacé de faire arrêter, lors d'une discussion de la Haute-Chambre. Si l'on ajoute que la capitanie générale de la Nouvelle-Castille avait déjà été offerte, par ces deux ministres, au général Polavieja, en dédommagement de son pitoyable insuccès au pouvoir [1], il sera aisé de comprendre la crise provoquée par les deux ministres sus-mentionnés et comment ceux-ci entraînèrent dans leur chute M. Silvela, chef du parti conservateur.

C'est au général Azcàrraga qu'a été confiée la mission de former un nouveau cabinet. Sa tâche a été encore simplifiée par le fait qu'il n'a eu à chercher que trois ministres, les autres ayant conservé leur portefeuille. Il attribua donc le ministère de l'Intérieur à un officier supérieur du corps de justice militaire et à un amiral celui de la Marine, à la tête duquel se trouvait, par intérim, M. Silvela ; comme le ministre de l'instruction publique est également un officier général, il se trouve que, sur huit ministres qui composent le cabinet, cinq appartiennent à l'armée : c'est plus qu'il n'en faut pour inquiéter ceux qui préconisent la suprématie du pouvoir civil sur le pouvoir militaire. On s'explique donc, jusqu'à un certain point, les jugements assez sévères de la plupart des journaux étrangers sur notre situation politique actuelle ; quelques-uns même sont allés jusqu'à dire que l'Espagne allait vivre sous le régime du sabre et qu'il est à craindre de voir se renouveler les *pronunciamientos* qui ont déjà causé tant de mal à notre pays. Ceci est quelque peu outré, car la confiance que nous inspire la force des idées modernes rend très improbable une lutte contre les aspirations des hommes qui les représentent, et ceux-ci sont la majorité. Du reste, le moment n'est pas propice pour fomenter l'esprit d'aventures, ce qui n'empêche pas qu'il ne soit guère aisé de défendre la solution de la dernière crise. Tout le monde s'attendait à voir le parti libéral revenir au pouvoir : c'est le seul qui, à l'heure qu'il est, inspire encore une certaine confiance ; mais il était notoire que son chef ne pouvait approuver le mariage de la princesse des Asturies avec le fils du comte de Caserte et il a paru plus facile d'affronter le mécontentement de tout le pays, qui voit passer les jours et les mois sans qu'aucun changement

[1] Le désappointement du général Polavieja a été grand ; après avoir refusé tout autre emploi, il a sollicité et obtenu un congé d'un an pour l'étranger.

soit apporté à sa situation actuelle, que de réaliser les nombreuses promesses qu'on lui a faites. Ce mariage sera un grand malheur pour l'Espagne en ce sens qu'il démontre l'influence des ultramontains, lesquels se sont rendus maîtres absolus de la situation. Lors de la révolution de 1868, l'esprit théocratique semblait avoir été banni pour toujours des conseils de la nation espagnole; pendant le règne d'Alphonse XII, il ne fit pas sentir son action anti-progressive.

Durant la régence, la norme de la politique fut au contraire de contenter les hommes qui en étaient animés; peu à peu, il leur fut donné accès aux fonctions publiques les plus importantes, ils purent agir à leur guise et devinrent de plus en plus arrogants: leurs exigences ne connurent pas de bornes et, aujourd'hui qu'ils contemplent le chemin parcouru, rien ne les arrête. Ils veulent que l'homme auquel reviendra la délicate mission de conseiller le roi Alphonse XIII, à sa majorité, et de lui succéder, cas échéant, soit complètement à eux et pour eux. Voilà pourquoi le fils d'un prince napolitain, chassé par ses propres compatriotes, qui, plus tard, fut le chef d'état-major de don Carlos et, en cette qualité, fit verser un sang généreux, dans une guerre dont l'Espagne porte encore les béantes blessures, voilà pourquoi le fils du comte de Caserte est aujourd'hui à la veille d'épouser la princesse des Asturies, quoique, comme je vous l'ai dit, il ne possède ni le prestige de la parenté, ni celui de la fortune. Cela vous explique la violence avec laquelle l'opinion libérale, c'est-à-dire l'opinion publique, a combattu ce mariage; hélas! la justice et la raison n'ont pas suffi à lutter contre des éléments qui, les uns par conviction ou plutôt par aberration, les autres suggestionnés par les champions de la réaction, mettent en danger notre nationalité. Le flot du cléricalisme monte et menace d'engloutir les précieuses libertés pour lesquelles nos pères donnèrent leur sang Combien est triste cette période de dix ans qui vient de s'écouler!

C'est par le même esprit qu'a été préparée la dernière conspiration carliste. Aussitôt que le gouvernement eut vent de l'apparition de quelques bandes carlistes en Catalogne et dans le Maestrazgo, il s'est empressé de dicter des mesures de répression: des colonnes de troupes ont parcouru le pays suspect, la loi martiale a été proclamée, les chefs carlistes surveillés. Tout est promptement rentré dans le calme et don Carlos a désavoué ceux qui avaient pris les armes, en sorte que, pour le moment, la paix semble rétablie; mais tant que notre gouvernement se laissera hypnotiser par les apôtres de la théocratie, tout imprégnés de l'esprit carliste, il y aura, pour la nation espagnole, peu de probabilités de régénération.

Cependant la masse libérale du pays est de beaucoup la plus nombreuse, sinon la plus puissante et il y a lieu d'espérer qu'elle réagira contre l'état actuel des choses, en faisant entendre raison aux ennemis du progrès.

Quant à l'armée, c'est un grand bonheur qu'elle n'ait pas encore été contaminée par les idées réactionnaires, malgré tous les efforts entrepris pour les lui inculquer et dont le pauvre général Ordonez a, tout récemment, donné le triste spectacle : Dans une église de Pampelune, il a demandé à l'évêque publiquement pardon de s'être battu en duel — du reste sans aucunes suites graves — avec un journaliste. Au dire des témoins, la cérémonie se fit avec toute la pompe accoutumée et se termina par une ratification de foi du général ! Ce trait suffit à montrer jusqu'où va la suggestion...

Le nouveau ministre de la guerre, général Linarès, a eu surtout de la chance. Sa biographie, qui se résume en quelques lignes, en est la preuve : il a 52 ans. Jusqu'en 1895, son nom ne mérite pas les honneurs de la publicité; cette année-là, général de brigade, il se trouva parmi les officiers que Martinez Campos désigna pour l'accompagner à Cuba. Le général Linarès fit toute la campagne contre les insurgés et, quand éclata la guerre avec les Etats-Unis, il commandait la division de Santiago de Cuba; une blessure, que l'on crut d'abord assez grave, lui épargna la triste obligation de signer la capitulation de cette ville.

Le général de brigade rentra en Espagne, trois ans plus tard, vaincu il est vrai, mais cependant singulièrement avancé dans sa carrière : il était devenu lieutenant-général (général commandant de corps d'armée) et décoré de plusieurs grandes croix. Je me demande ce qu'on aurait pu lui offrir de plus s'il était revenu victorieux. Il serait difficile de dire pourquoi l'entrée du général Linarès au ministère de la guerre a été accueillie, aussitôt supposée, avec tant de faveur (pour ne pas dire d'enthousiasme) dans l'armée. En cherchant bien, je n'y vois d'autre raison que cet esprit tout humain qui nous porte à placer nos espérances déçues dans ce qui nous est encore inconnu, après que nous avons été désabusés par ce qui a déjà servi ; peut-être cette attraction naturelle vers celui ou ceux auxquels le bonheur semble s'attacher est-elle entrée pour une bonne part dans cet emballement subit de l'opinion militaire pour le général Linarès.

Il s'est empressé de dire, par la voie des journaux, qu'il n'était pas du tout préparé aux responsabilités du pouvoir et qu'il n'avait pas de projets bien arrêtés, mais que, dans ses trente ans de service, il avait appris à reconnaître la nécessité d'introduire de grandes réformes militaires et qu'il était décidé à les réaliser.

Dès lors, dans les cercles des officiers comme dans la presse militaire, on n'a entendu parler que des réformes du nouveau ministre : chacun a voulu placer son mot, on a lâché la bride à l'imagination et les esprits portés à la critique ont pu exercer leurs aptitudes *a priori* ; mais le général Linarès a très bien su faire le silence autour de lui, jusqu'au jour où il a pu donner lecture à ses collègues du pouvoir exécutif de ses projets de

réformes, lesquels sont au nombre de plus de soixante et dont quelques-uns doivent être approuvés par les Cortès, tandis que les autres pourront entrer en vigueur par simple décision ministérielle.

* * *

Quatorze projets de loi ont été déposés, le 29 novembre, sur le bureau de la Chambre, par le ministre de la guerre, projets dont la prompte approbation paraissait certaine, car tous les chefs de l'opposition s'étaient prononcés en leur faveur.

Mais la discussion du mariage de la princesse des Asturies a pris un temps précieux et a achevé de rendre absolument impopulaire le cabinet actuel, ensorte que lorsque le tour de la discussion des réformes militaires est venu, le général Linarès n'a rencontré que froideur, et même une certaine animosité : je crois donc ses projets bien compromis.

Un des premiers buts que s'est proposé le ministre a été d'augmenter les effectifs des unités organiques et tactiques, qui étaient descendus à des limites absolument ridicules ; comme il ne fallait pas penser à demander au parlement des crédits supérieurs au budget de la guerre voté l'année passée, on a dû varier la division militaire du pays et la répartition des troupes, et se contenter d'un effectif budgétaire de 80 000 hommes de troupe : en été, ce chiffre pourra être diminué et, avec les sommes économisées de ce chef, il sera possible de compter sous les armes à peu près 100 000 hommes pour la période des manœuvres d'automne.

Au lieu des huit régions militaires que nous avons maintenant, il n'y en aura que six, dont le siège des chefs-lieux sera, par ordre de numéro, Madrid, Séville, Valence, Barcelone, Burgos et Valladolid ; on supprime donc les régions de Saragosse et de la Corogne, qui portent respectivement, d'après la division territoriale actuelle, les numéros V et VIII. Chacune de ces régions sera occupée, en temps de paix, par un corps d'armée qui portera les mêmes numéros et se composera de deux divisions d'infanterie, un régiment d'artillerie et un de cavalerie (lanciers ou dragons), un bataillon mixte du génie (cinq compagnies de sapeurs mineurs et une compagnie des télégraphes), un convoi de subsistances et un convoi d'ambulance. Chacune des douze divisions d'infanterie sera formée de deux brigades d'infanterie de deux régiments (à trois bataillons) chacune, un bataillon de chasseurs à pied, un régiment d'artillerie de campagne, un régiment de chasseurs à cheval et les unités d'intendance et de santé nécessaires. Avec les régiments de cavalerie en excédent, on créera une division indépendante de deux brigades à deux régiments chacune. L'organisation des forces militaires que nous avons en Afrique et aux îles Baléares et Canaries restera à peu près inchangée. Dans chaque corps d'armée, on supprimera les inspecteurs d'artillerie, du génie,

de l'intendance et de la santé, et l'on créera six sections chargées de ces différents services.

Avec les cinquante-six régiments de ligne à deux bataillons et les vingt bataillons de chasseurs à pied que compte, en ce moment, l'infanterie active continentale, on organisera quarante-huit régiments à trois bataillons chacun et douze bataillons de chasseurs ; la moitié de ces régiments aura un effectif normal et l'autre moitié, un effectif réduit. Dans chaque division, une des brigades aura ses deux régiments à l'effectif normal et l'autre brigade aura ses régiments à effectif réduit ; les troisièmes bataillons de ces derniers régiments n'auront que les cadres.

On distinguera l'effectif de guerre, l'effectif de manœuvre et l'effectif budgétaire : ce dernier pourra être à son tour normal ou réduit.

Avec les cinquante-six régiments d'infanterie de réserve seront organisés des bataillons de réserve et des dépôts ; le projet ne détermine pas les formations éventuelles de ces unités, en cas de guerre.

Des vingt-huit régiments actuels de cavalerie, quatre seront supprimés et un nouvel escadron sera créé pour chacun des vingt-quatre régiments qui resteront, lesquels auront donc cinq escadrons actifs et, en plus, les cadres d'un escadron de dépôt. Les deux régiments de cavalerie qui restent indépendants, d'après l'organisation des corps d'armée sus-mentionnée, seront embrigadés et affectés au IVme corps d'armée (Barcelone).

Les hommes appartenant aux quatorze régiments de cavalerie de réserve, correspondant chacun à deux régiments actifs, ainsi que ceux qui sont affectés aux dépôts de l'artillerie et du génie, ou ayant servi dans les troupes de subsistances et de santé, ou dans la brigade de topographie de l'état-major, seront versés en six dépôts qui seront créés pour chacune des régions de corps d'armée. Tous les corps d'infanterie et de cavalerie seront pourvus du matériel régimentaire et de mulets de bât.

Le douzième régiment d'artillerie à cheval dit « léger » sera attaché à la division de cavalerie ; un régiment de quatre batteries, armé de pièces de 9 cm., et le régiment d'artillerie de siège seront affectés au Ier corps ; onze régiments montés, de trois batteries à tir rapide, seront attachés chacun aux onze premières divisions d'infanterie ; le troisième régiment de montagne sera affecté à la douzième division d'infanterie et les deux autres régiments de montagne seront attachés, l'un au IVme corps d'armée et l'autre au Vme. Au fur et à mesure que les économies réalisées le permettront, les IIme, IIIme et VIme corps seront pourvus de régiments d'artillerie. Il sera aussi organisé douze bataillons d'artillerie de place.

Les troupes du génie se diviseront en quatre régiments de sapeurs-mineurs, deux bataillons indépendants des mêmes troupes, un bataillon des télégraphes, un bataillon des chemins de fer, un régiment de pontonniers et une compagnie d'aérostation.

Les brigades des troupes des subsistances devront être supprimées

et le service et le matériel en seront répartis entre les corps d'armée. On créera un corps du train des équipages. Puis il sera procédé d'une manière analogue avec le corps de santé.

Dans l'administration centrale, on introduira les modifications suivantes : réduction à huit du nombre des sections ; suppression de la Junte consultative de guerre ; création d'un grand état-major ; réorganisation du Conseil supérieur de la justice militaire et suppression d'une quantité de postes inutiles, où « s'embusquaient » nombre d'officiers généraux et particuliers. Par contre il sera créé deux inspecteurs généraux d'armée.

Dans l'état-major général, le cadre des maréchaux sera supprimé et désormais ce haut grade ne sera uniquement conféré qu'à ceux qui auront rendu des services absolument exceptionnels ; divers généraux ne toucheront plus de supplément de solde pour avoir revêtu certains emplois. Les généraux passeront au cadre de réserve aux âges suivants : à 70 ans pour les lieutenants-généraux ; à 66 ans pour les généraux de division et à 64 ans pour les généraux de brigade. Les vacances qui viendront à se produire par cette diminution d'âge seront amorties. Il sera aussi procédé, comme par le passé, à l'extinction du 50 % de toutes les vacances d'officiers généraux, jusqu'au moment où il ne restera en disponibilité que le 5 % des emplois. Il n'y aura qu'un officier du corps de la justice militaire et un de celui de l'intendance et de la santé qui conserveront la hiérarchie de généraux de division. Le nombre des aides de camp des généraux sera réduit et ceux-ci ne toucheront qu'une ration d'avoine pour leurs chevaux, et encore seulement ceux d'entre eux qui auront le commandement de troupes (Il paraît que le pays paye des rations d'avoine à 500 chevaux imaginaires ; quel beau régiment nous pourrions avoir avec cet argent « filtré » !)

Les limites d'âge pour la retraite d'office des officiers sont abaissées de deux ans pour tous les grades, c'est-à-dire que les seconds et les premiers-lieutenants devront quitter le service à 48 ans ; les capitaines, à 54 ; à 58 les majors (commandants) et les lieutenants-colonels et à 60, les colonels. Les personnels des diverses branches de l'administration assimilés aux officiers seront admis à la retraite à un âge dépassant de deux années celui qui est fixé pour les officiers des armes combattantes de même grade.

Les vacances d'officiers continueront à s'amortir dans la proportion d'un 50 %, jusqu'à obtenir un personnel excédent égal au 5 % de celui qui est en possession d'emploi. Dans l'infanterie, la cavalerie et le corps d'administration, les seconds-lieutenants seront proposés pour l'avancement, après trois années de grade.

Seront supprimées l'école préparatoire de Trujillo, celle de la garde-civile (destinée aux candidats officiers de gendarmerie) et celle des carabiniers (destinée aux candidats officiers des douanes). Le nombre

des admissions aux Académies militaires sera réduit. Le corps d'Etat-major et, partant, l'école supérieure de guerre, qui sert à son recrutement, seront réorganisés.

Mon énumération des projets de réforme est déjà si longue que je m'abstiendrai d'en mentionner d'autres, de moindre importance ; je dois cependant ajouter que les soldes des officiers, dans les quatre situations où ils peuvent se trouver (à savoir : en activité, en dépôt, en excédent et en disponibilité *(reemplazo)* sont quelque peu augmentées et il est accordé aux chefs de corps un supplément annuel de solde de 500 pesetas et de 180 pesetas aux commandants de compagnie, d'escadron ou de batterie ; par contre, toutes les majorations de soldes qui existent pour certains emplois dans les établissements militaires, commissions techniques, etc., se supprimeront.

Et maintenant, si vous me demandez l'impression qu'a produite ce remaniement de nos organisations militaires (car on ne peut qualifier autrement l'œuvre du général Linarès, laquelle n'est pas, tant s'en faut, celle d'un réformateur), je vous dirai qu'on reconnait au nouveau ministre beaucoup de bonne volonté. On aurait voulu le voir aborder franchement le problème de notre régénération militaire, établir le service obligatoire et préparer la défense territoriale sans avoir à consacrer, comme c'est le cas en ce moment, aux nécessités des départements de la guerre et de la marine le 50 % du budget total des dépenses de la nation. Le général Linarès s'est contenté d'en finir avec certains abus, de remettre quelque peu d'ordre là où régnait le chaos ; il a, en quelque sorte, exaucé les vœux maintes fois exprimés par les écrivains militaires. Son œuvre ne porte aucun trait d'originalité et, quoiqu'elle révèle une bonne intention, nous doutons fort qu'elle soit viable, parce qu'elle émane du principal acteur de la tragédie de Santiago de Cuba.

*
* *

Pour terminer cette trop longue chronique, voici trois dernières nouvelles :

Vu les rapports de l'école centrale de tir de l'artillerie et le résultat des expériences qui ont eu lieu dans les régiments montés 2me et 4me, le *tirographe* du capitaine Esparza vient d'être déclaré réglementaire ; dans la livraison de mai du *Mémorial d'artillerie*, vous trouverez une description très claire de cet appareil.

Il a paru récemment un ordre royal, en vertu duquel on créera, dans chaque régiment d'infanterie, une section de huit cyclistes, sous les ordres d'un officier subalterne ; chaque bataillon de chasseurs et d'artillerie de place recevra quatre bicyclettes. Ces sections seront employées au service d'estafettes et de renseignements, comme aussi dans un but tactique ; dans ce dernier cas, elles pourraient se grouper en brigades.

Une commission technique devra présenter, dans un délai de deux mois, un projet de règlement pour les sections de cyclistes militaires.

J'ai appris que la Société de géographie de Genève a, dans sa séance du 16 novembre passé, décerné le titre de membre honoraire de cette société à S. A. R. le duc des Abruzzes, au célèbre explorateur des mers antarctiques M. Borchgrevink, à M. Emile Levasseur de l'Institut de France, et au général Suarez Inclan. Dans mes précédentes chroniques, je vous ai déjà fait mention de ce brillant officier de notre armée.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

L'armée en 1900. — La discussion du budget de la guerre à la Chambre. — Compagnies cyclistes.

Sans parler du rattachement des troupes de la marine au Département de la guerre, fait qui ne laisse pas d'être grave, l'année qui vient de s'écouler mérite une place spéciale dans l'histoire de notre armée, parce qu'elle marque dans la vie de celle-ci une période nouvelle. L'arrivée au ministère du général André est un événement considérable et dont le retentissement se prolongera fort loin. S'il n'a pas tout à fait l'étoffe d'un réformateur, si peut-être ses idées sur la réorganisation de nos institutions militaires sont quelque peu flottantes et si ses principes ne sont point parfaitement arrêtés, du moins notre ministre a le tempérament qui convient pour l'œuvre qu'il a entreprise. Il sait ce qu'il y a de mauvais dans l'armée actuelle, il veut l'en faire disparaître, et il a l'énergie nécessaire pour en venir à ses fins.

J'ai trop souvent indiqué ce que sont celles-ci pour y revenir aujourd'hui. J'ai décrit l'évolution qui est en train de s'accomplir; je crois inutile d'y insister. Mais la question se pose de savoir si le changement opéré durera: la réforme survivra-t elle au réformateur ou devra-t-il se contenter du mérite, déjà considérable, de l'avoir entreprise ?

J'estime que, même si après lui un mouvement de réaction se dessine, il ne sera pas de longue durée. Le général André aura montré ce qu'on peut faire avec de la volonté; il aura prouvé à la démocratie qu'elle est capable de se faire sa place. La leçon restera. L'exemple donné suscitera des imitateurs. Et avec du tact, de la modération, du savoir-faire et de la chance, ceux-ci finiront par réussir là même où l'initiateur aura échoué, par trop d'intransigeance et par une certaine maladresse. De cette maladresse, il vient de donner la mesure par son allocution de Beaune et par l'affaire du commandant Cuignet, qui ont toutes deux tourné à sa confusion et lui ont valu une mauvaise presse. Il est vrai qu'il manifeste au sujet de

cette presse une indifférence qui dénoterait un sens politique assez peu avisé, si son : « Messieurs les journalistes, écrivez ! » ne prouvait qu'il est sensible, plus qu'il ne prétend l'être, à l'opinion du public sur son compte. Quoiqu'il dise ne jamais démentir, il lui arrive de faire démentir, ce qui revient à peu près au même. Et s'il est vrai que l'attitude des journaux, à propos d'une invention de M. Turpin, ait mis la France en péril, comme il l'affirme, c'est donc qu'il est puéril de négliger ce qu'ils disent.

Mais à quoi bon reprocher à un homme certains de ses actes lorsque, en somme, il a fait ce que personne n'eût fait à sa place ; tant s'en faut ? En dépit de fautes indéniables, il a rendu au pays et à l'armée un service dont on appréciera plus tard la grandeur et le mérite. Le parti républicain en a le sentiment, et l'opposition elle-même, malgré sa violence, ne peut s'empêcher de reconnaître qu'elle a affaire à un homme qui est quelqu'un. Elle rend hommage parfois inconsciemment à ses bonnes intentions, à sa droiture, à sa candeur, pourrait-on dire. Et, à ce point de vue, la discussion du budget de la guerre a offert un intérêt particulier.

Comme d'habitude, elle s'est ouverte par de grands discours portant surtout sur des points de doctrine et par des considérations d'ordre général. C'est un député réactionnaire du Nord, M. Plichon, qui a ouvert le feu en reprenant la thèse d'une double armée : il voudrait que, autour d'un noyau de professionnels servant pendant cinq ou dix ans, tous les citoyens français vinssent s'instruire pendant un an. Ses professionnels, il ne propose pas de les maintenir indéfiniment sous les drapeaux ; il sait trop bien quelles détériorations l'homme risque de subir par un séjour trop prolongé dans la caserne. Pour décider un nombre suffisant de jeunes gens à y passer cinq ou dix ans, il demande qu'on leur offre, au bout de ce temps, toutes les situations civiles susceptibles de leur être réservées : non seulement l'Etat recruterait parmi eux ses cantonniers et ses facteurs, mais il devrait imposer à toutes les administrations, à toutes les sociétés sur lesquelles il exerce une action quelconque, de ne pas prendre ailleurs le personnel dont elles ont besoin. Malgré cette obligation, les places seront-elles assez nombreuses pour qu'on trouve à en donner annuellement plusieurs dizaines de mille ?

Quelle que soit la valeur de cette conception, il est à noter que l'honorable orateur a violemment critiqué, avec l'assentiment de son auditoire, l'état de choses existant.

On se demande, a-t-il dit, si réellement la loi de 1889 a produit tous les résultats qu'on en attendait. *(C'est vrai ! Très bien !)* On recherchait le nombre, nous ne l'avons pas ; on recherchait la qualité, nous n'avons pas de vieux soldats ; on recherchait enfin des économies, l'armée actuelle nous coûte plus cher que l'ancienne ; on proclamait l'égalité, elle n'existe pas.

A M. Plichon, qui avait été fort écouté, a succédé M. Boudenoot, qui n'a pu être entendu. Le prédécesseur de MM. Pelletan et Raiberti, comme

rapporteur du budget de la guerre, a une voix blanche, qui ne porte pas. De plus, il lit ou il récite, ce qui n'est pas toujours agréable. Enfin, il manque de prestige; sa taille médiocre et ses moyens oratoires insuffisants ont nui à l'effet de son discours, qui méritait pourtant d'être apprécié.

M. Boudenoot, qui siège au centre, non loin de M. Raiberti lui-même, a tenu à faire d'expresses réserves sur certaines conclusions de ce dernier et même sur le fond de sa thèse. Il n'a pas eu de peine à montrer qu'en opposant l'armée nationale à l'armée de métier, qu'en voulant les opposer l'une à l'autre, on est obligé de violenter les faits ou d'en tirer l'interprétation par les cheveux. C'est par une sorte d'artifice littéraire et de pure rhétorique qu'on voit reparaître à chaque ligne, « à peu près comme on entend revenir, dans nos opéras modernes, le *leit-motiv* conçu et développé par le compositeur dans son ouverture », ce thème que toutes les institutions et tous les organismes de notre système militaire sont livrés à une contradiction fondamentale. Cette contradiction existe. Et M. Raiberti, qui l'a découverte... après beaucoup d'autres, n'a pu se tenir de manifester sa joie de cette découverte. Avec la candeur du bon La Fontaine qui, ayant lu Baruch, allait, demandant à tout venant : « Avez-vous lu Baruch? » il nous fait part, avec une insistance touchante, de cette révélation nouvelle pour lui.

Il n'en est pas moins certain, et M. Boudenoot ne se fait pas faute de l'affirmer, « qu'il est désirable de faire dominer progressivement le principe nouveau et l'esprit moderne dans les institutions d'où ils sont absents, pour les mettre à la hauteur et au niveau de celles qui sont déjà pénétrées de leur souffle. » Entend-il par là qu'on doive adopter le système des milices? Non; ni M. Raiberti ni lui ne s'y résignent. « Pour nous, dit-il, le système de la nation armée, ce doit être celui de la nation *bien* armée; or, le système des milices, ce serait la nation *mal* armée ou plutôt désarmée. » Ce qu'il veut, c'est le service de deux ans. Voici la déclaration très nette qu'il a produite sur ce point :

M'adressant à ceux qui hésitent encore, comme j'ai hésité moi-même longtemps devant cette réforme, — et, dans une matière aussi grave, l'hésitation est permise, ainsi que les longues réflexions, — je leur dis : « Qu'on soit partisan ou non du service de deux ans, ce serait manquer de clairvoyance et de prudence patriotique que de ne pas envisager l'éventualité prochaine d'une nouvelle loi sur le recrutement de l'armée... »

...Près de deux cents députés, à la fin de la dernière législature, plus de deux cents députés, au début de la législature actuelle, députés siégeant sur les bancs les plus opposés de la Chambre, ont déposé diverses propositions de loi tendant à l'établissement du service réduit.

Et que de motifs ne peut-on pas invoquer à l'appui de cette réforme ! L'abus des dispenses, vous le savez, a rétabli à peu près l'inégalité dans l'impôt du sang, et cela au détriment des pauvres, des petits et des humbles, et surtout aux dépens des habitants de nos campagnes, car nos paysans, ces rudes tra-

vailleurs de la terre, n'ont même pas cette ressource, qu'ont leurs camarades des villes, des dispenses accordées aux ouvriers d'art. Nous n'avons donc plus qu'en apparence le service de trois ans.

Le service réduit est, en fait, introduit presque pour moitié dans notre système militaire, et les augmentations successives d'effectif réalisées de 1894 à 1899 (55 000 hommes en cinq ans !) ont encore accru le malaise social, résultant de ce que l'on garde trop longtemps un trop grand nombre d'hommes en dehors de l'activité productrice dans un pays dont la population reste stationnaire et qui est entourée de rivaux économiques puissants qui voient leur population augmenter sans cesse.

...Qu'on le regrette ou non, j'estime qu'il faut être de son temps, qu'il faut accommoder nos institutions militaires, comme les autres, aux exigences du développement de notre société démocratique, et qu'il est sage, par conséquent, de prévoir que, d'ici trois ou quatre ans, le service réduit entrera en vigueur...

Je maintiens qu'il est sage de prévoir et qu'il serait souverainement imprudent de ne pas prévoir qu'il interviendra prochainement des modifications profondes à la loi de recrutement. Je dis que c'est le devoir public de s'y préparer et de faire en sorte que le régime nouveau soit établi et puisse fonctionner dans des conditions telles que notre puissance militaire n'en soit pas amoindrie. Je crois que c'est possible, à la condition qu'on y mette une bonne volonté absolue et qu'on sache, de part et d'autre, faire les sacrifices nécessaires.

Ce morceau est le passage capital de l'important manifeste lu par M. Boudenoot; mais, au point de vue budgétaire, il y a aussi à signaler le tableau qu'il trace des accroissements de dépenses dont la nécessité s'impose. Il montre que le Parlement se figure réaliser des économies alors qu'il ne fait qu'ajourner des travaux. Or, plus il recule, plus il est obligé de sauter loin. Cette année, on reconnaît qu'il est indispensable de consacrer 57 ½ millions à la réfection de notre casernement, et c'est seule 2 300 000 fr. que l'on consacre à cet objet: quelque chose comme un vingt-cinquième! L'accomplissement du programme dressé pour la défense de nos côtes comporte une dépense de 61 ½ millions. On en accorde le huitième (7 ½ millions)! Et ainsi de suite! Qu'en conclure, sinon que nous verrons reparaître un jour ou l'autre tout ce dont nous écartons la vue?

Je constate l'obligation où nous serons, dans les années qui vont suivre, de nous résigner à des accroissements de dépenses sur ces divers chapitres: et, comme il faudra aussi compter avec les travaux qui deviendront urgents après ceux que vous placez aujourd'hui dans la première catégorie, j'en conclus qu'il faudra nous résigner au maintien d'une dotation relativement fort élevée pour la 2e section.

Si, d'autre part, vous songez aux divers projets de réorganisation et de réformes qui sont sur le chantier, et qui ont trait à l'avancement, au rajeunissement des cadres, aux retraites proportionnelles, au recrutement, — tous projets qui ne seront pas, vous le pensez bien, sans coûter quelque argent, — vous estimerez sans doute, Messieurs, que devant l'éventualité de ces augmentations de dépenses, la nécessité absolue s'impose aux Chambres, aux commissions du budget et aux rapporteurs, d'exiger de l'administration de la guerre et du gouvernement qu'ils réalisent partout où il est possible d'en faire, — et il y a

beaucoup de points où cela est possible, — toutes les économies qui sont compatibles avec le bon fonctionnement du service, avec ses nécessités strictement établies.

Je dois rendre cet hommage à M. le ministre de la guerre qu'il a témoigné à cet égard d'une entière bonne volonté et qu'il est entré dans les vues de la commission du budget. C'est ainsi qu'on a pu, sur plus de trente chapitres du budget, effectuer des réductions qui s'élèvent au total de 19 134 000 francs. C'est là un chiffre de beaucoup supérieur à ceux des années précédentes, et il est juste d'en féliciter à la fois le rapporteur et le ministre de la guerre.

Dans son discours fort étudié, M. Boudenoot approuve les idées de M. Raiberti sur le Prytanée de la Flèche, mais il combat les idées analogues présentées sur les écoles d'enfants de troupe. Il dit, à ce sujet, que, celles-ci ayant été créées en 1884, il est étrange qu'on nous les représente comme une survivance du passé; que, de plus, il y a seize ans, leur création avait été un progrès évident, que donc il est non moins étrange qu'on en demande la suppression. Le plus étrange de tout, n'est-ce pas de voir un polytechnicien raisonner ainsi? Direz-vous que Louis XVIII était plus moderne que la Révolution parce qu'il a régné depuis 1815 et direz-vous qu'il a été un legs de l'ancien régime? Et, si ç'a été un progrès d'avoir arraché l'enfant de troupe aux contacts malsains de la caserne nous en concluerons simplement qu'il ne faut pas le replonger dans ce milieu délétère. Mais ce n'est pas de l'y remettre qu'il est question, c'est de le placer dans les écoles primaires ou dans les lycées que fréquente le reste de la jeunesse française.

Par cet exemple, on peut voir combien même les esprits les plus justes en arrivent à raisonner faux, et, en matière d'organisation militaire, les aberrations de ce genre sont fort loin d'être rares. J'approuve davantage que M. Boudenoot ait dit :

Il est désirable de donner au cadre de nos sous-officiers rengagés une existence légale analogue à celle du cadre de nos officiers. Il faudrait, en un mot, faire une loi sur l'état des sous-officiers, de manière à améliorer plutôt encore les conditions morales que les conditions matérielles d'existence de ces hommes, que les officiers doivent considérer comme leurs collaborateurs.

Sur Saint-Cyr et l'Ecole polytechnique, voici un couplet auquel j'applaudis également de grand cœur :

J'estime qu'on peut en améliorer le régime, mais qu'il serait imprudent de les supprimer. Je considère que ce serait acheter trop cher les avantages éventuels que l'on nous fait entrevoir dans le système séduisant, je le reconnais, à certains égards, de l'unité d'origine, que de les payer avec la disparition de ces grandes écoles d'où sont sortis et sortent encore tant d'officiers de premier ordre, et que de risquer ainsi d'abaisser, sans profit pour personne, le niveau intellectuel de notre cadre d'officiers et le degré de culture générale dans l'armée.

...Je voudrais que l'on allégeât le programme des parties inutiles, et je verrais volontiers introduire ensuite dans l'enseignement de nos écoles ces notions

philosophiques et sociales qui sont indispensables à tous les citoyens d'une République et plus particulièrement à nos officiers qu'on destine à devenir des conducteurs d'hommes et des éducateurs.

Ces extraits, que je regrette de ne pouvoir prolonger davantage, donnent une idée de la valeur des doctrines. Le discours de M. Boudenoot, je le répète, est plein de substance.

Après lui, M. Gervais a fait une très intéressante dissertation sur l'armée et la démocratie, ou plutôt il a improvisé un article de journal. Ce très sympathique publiciste, d'un physique avenant, manque malheureusement d'une voix bien timbrée et puissante. Sa harangue n'a pas fait grand effet. Elle était pourtant intéressante et on la lit avec plaisir. Il a conclu, lui aussi, à la nécessité de reviser notre législation militaire; il a indiqué dans quel sens il lui semblait que cette œuvre d'amélioration dût être conduite. D'après lui, il faut réduire la durée du service et retrouver, pour la constitution de nos cadres de réserve, l'équivalent des ressources que le volontariat d'un an nous procurait et que nous a fait perdre la suppression de cette institution.

Sans attendre davantage, le général André demanda la parole.

Notre ministre de la guerre ne « marque » pas très bien en « bourgeois ». Sa redingote à longs pans, qu'il porte sans désinvolture, lui donne un air de professeur, pour ne pas dire de régent de collège. Il ne parle pas mal; mais tantôt il s'exprime avec une certaine emphase, en scandant ses phrases, lorsqu'il formule quelque importante déclaration ou récite quelque chose d'appris par cœur, tantôt, au contraire, quand il se laisse aller à son improvisation, il nuance son débit et infléchit sa voix. Comme il passe incessamment de ceci à cela, l'ensemble a un peu de l'air décousu, incohérent, dégingandé, qu'il porte dans toute sa personne. Et, de même, il reste figé dans une immobilité complète ou il se livre à une gesticulation désordonnée. Mais, en tous cas, on l'écoute; il possède ce que n'ont pas les deux préopinants : de l'autorité.

Ses premiers mots ont jeté de la stupeur dans l'assemblée. On le sait partisan de la réduction du service; on lui a même entendu vanter le système des milices; aussi fut-on tout étonné du préambule qu'il débita avec fermeté :

Messieurs, les trois orateurs qui m'ont précédé à la tribune ayant traité de la réduction du service, le ministre de la guerre (c'est toujours en ces termes que le général André se met en scène) le ministre de la guerre doit s'expliquer à son tour. Je tiens tout d'abord à vous dire pourquoi, par suite de quelles conditions le ministre de la guerre estime qu'il doit pour maintenant réserver son avis sur le fond même de la question.

La vraie raison, d'ailleurs, c'est que ses collègues du cabinet ne partagent point sa manière de voir. Celle qu'il donne, c'est que, s'il prononçait publiquement une parole affirmant son adhésion formelle au principe de la

réduction immédiate du service militaire, il engagerait absolument la solution de la question. (Parbleu!) Or, il ne veut l'engager ni de près ni de loin, ni directement ni indirectement. (La question était justement de savoir pourquoi il ne voulait pas l'engager, si c'est parce qu'il la désapprouve en soi, ou parce qu'il trouve inopportun d'apporter une modification à nos lois, etc.)

Mais le général André se prononce avec énergie et très haut pour la suppression immédiate des dispenses. Or, celles-ci, rien que dans l'infanterie, portent sur la moitié du contingent incorporé. Si on garde trois ans sous les drapeaux ces 50 % qui actuellement ne font qu'un an, le budget ne pourra suffire à les solder, et ne sera-t-on pas ainsi conduit à réduire la durée du service?

Dans ce discours à bâtons rompus, qu'il a prononcé le 24 décembre, entre son voyage de Nuits et son voyage de Beaune, il a eu l'occasion de faire un aveu très significatif: « Je suis arrivé au ministère, a-t-il dit, convaincu que j'allais pouvoir supprimer un certain nombre d'officiers du génie; mais, quand j'ai vu quelle quantité d'officiers de cette arme mon collègue des colonies me demande journellement, j'ai changé d'avis. » Ce ton de franchise a plu. On ne s'est pas arrêté à ce qu'il peut y avoir de surprenant, de la part d'un homme qui s'est préparé à devenir ministre de la guerre, à ignorer certaines importantes nécessités de son département. On a été touché de voir un esprit qui passe pour autoritaire et intransigeant ne pas dissimuler ses palinodies et ne pas davantage, en les exposant, chercher à les excuser.

En résumé, le général André a protesté contre la création d'un corps d'ingénieurs militaires; il a promis de déposer à bref délai un projet de loi devant avoir pour effet d'augmenter d'au moins un millier par an le nombre de nos officiers de réserve, de sorte que le déficit actuel pourra être comblé avant une dizaine d'années; il a annoncé qu'il se prêterait volontiers à abaisser le minimum de taille imposé aux soldats. Il a ajouté que, dans le courant de l'été prochain, la France serait vraisemblablement dotée de deux nouveaux « camps de Châlons. » Il a exprimé le regret d'avoir dû se contenter d'un million pour les réparations et l'entretien du casernement, quand il lui en aurait fallu vingt-cinq fois plus. Il a remercié la commission du budget de ne lui avoir pas marchandé les crédits pour les affaires d'Algérie, pour la défense des côtes, pour l'armement du littoral. Et il a ajouté:

Qu'ai-je fait, pour mon compte? J'ai fait étudier à fond, de façon à aboutir sans perdre trop de temps, une augmentation de la valeur de l'armement offensif comme de l'armement défensif de la cavalerie. Mon prédécesseur vous a déjà parlé de ces améliorations à l'armement de la cavalerie. J'ai été à Bourges, dernièrement, pour donner encore plus d'activité à des recherches, à des travaux, à des constructions qui ont pour but le perfectionnement de nos moyens de défense et l'achèvement des batteries de nos divisions de cavalerie.

Passant du matériel aux questions d'ordre moral, le ministre s'est vanté d'avoir travaillé à accroître l'instruction professionnelle de l'armée (et, en effet, sa circulaire sur le « jeu de la guerre » y contribuera, ainsi que la création de camps d'instruction); au nombre des stimulants à l'activité intellectuelle des officiers, il a compté le relèvement de la solde des capitaines, et il a déclaré qu'il avait « absolument besoin de faire renaître dans l'esprit de tous les officiers les sentiments de confiance et d'estime réciproques qui ont toujours caractérisé les officiers de l'armée française, et sans lesquels il n'y a pas d'armée vigoureuse. »

M. Raiberti a eu la parole après le général André. Le rapporteur du budget de la guerre est un élégant orateur, jeune et aimable. Sa voix bien timbrée, la facilité de son élocution, ont fait écouter avec intérêt un discours qui n'était guère que la réédition de son rapport. J'ai déjà parlé de celui-ci; inutile donc de revenir sur le même sujet, sinon pour dire qu'il a été traité avec éloquence à la tribune et pour relever la déclaration suivante, accueillie par les applaudissements du centre et de quelques bancs à droite :

Le jour où nous serons sûrs d'avoir sous les drapeaux le nombre de rengagés nécessaires, nous pourrons aborder utilement et sérieusement le problème du service de deux ans. L'aborder sans cette garantie, ce serait aller au-devant d'une aventure dans laquelle pourrait sombrer l'honneur et la sécurité du pays.

Quant à la péroraison, dans laquelle l'honorable député confond l'armée et la nation, car on ne peut les séparer ou les opposer l'une à l'autre sans opposer le pays à lui-même, dit-il, et sans déchirer la patrie en deux, c'est encore le centre qui y applaudit bruyamment; mais quelques bancs — à gauche, cette fois — manifestent également leur approbation.

En résumé, c'est le service de deux ans qui a eu les honneurs de la séance. Faut-il croire, comme certaines personnes, qu'en réclamant la réduction du service on obéisse exclusivement à des préoccupations électorales et que toutes ces propositions sentent la fin de la législature? Je ne le pense pas. En dehors de tout désir de popularité, on peut croire que la loi de 1889 est mauvaise : je le pense, moi, qui ne suis pas député et qui ne regarde vers aucune circonscription. Pourquoi les autres ne seraient-ils pas aussi désintéressés ?

La discussion générale a été close à la suite des discours que je viens de résumer. En vain M. Lasies a-t-il voulu protester. Ce jeune orateur est très écouté : doué d'un bel organe retentissant, très maître de sa parole, violent quand il veut l'être, toujours spirituel et incisif, habile et prompt tant à la riposte qu'à l'attaque, séduisant par la crânerie de son air martial, par la parfaite correction de sa tenue, par la sobriété et la justesse énergique de ses gestes, il joint à ces qualités de suivre les débats avec une infatigable attention et de ne jamais manquer une occasion d'interve-

nir. Si on lui a refusé la parole, c'est qu'il était manifeste qu'il n'avait rien à dire : il voulait se donner simplement l'air d'avoir voulu parler. Ses phrases, savamment et inutilement provocatrices, ont déterminé la Chambre à ne pas l'écouter. Il est vraisemblable que, au fond, il ne demandait pas mieux. D'ailleurs, il devait trouver l'occasion de faire entendre encore ses protestations violentes qui ne se rapportaient pas le moins du monde au budget.

C'est le mercredi 26, au lendemain du fameux discours de Beaune, que l'examen des chapitres a commencé. Je me bornerai à en signaler les parties qui, à un titre quelconque, présentent de l'intérêt.

L'amiral Rieunier ne mérite peut-être pas, à ce compte, d'être mentionné, car ses interminables bavardages laissent tout le monde indifférent : il ne jouit d'aucune autorité au Parlement. Il mâche ses mots qui sortent en bouillie informe, il bredouille avec volubilité, et, malgré sa pétulance juvénile, et ses emportements encore plus enfantins, il ne fait que le vide autour de lui. Quand il s'élance à la tribune, les députés quittent leurs bancs et les journalistes sortent de la salle. On sait qu'on ne percevra que quelques vagues bribes d'un discours qui, même à la lecture, paraîtra incohérent. Il est, lui, un réactionnaire intransigeant, fort opposé aux idées que les précédents orateurs — des civils ! — aussi bien M. Pichon, de la droite, que MM. Boudenoot et Raiberti, du centre, que M. Gervais, de la gauche, ont portées à la tribune. Il proclame la nécessité de mettre l'armée dans une tour d'ivoire. « Respectons, s'écrie-t-il, l'isolement dans lequel elle s'est tenue depuis trente ans, et l'émulation qui en est résultée. Laissons bien distinctes la vie militaire et la vie sociale : sans cela, nous arriverions vite aux baïonnettes intelligentes. »

Mais ces considérations, noyées dans une foule d'autres auxquelles rien ne les rattache, si ce n'est une égale inintelligence de l'esprit nouveau, ne font aucune impression sur une assemblée inattentive et sur une presse systématiquement hostile aux « raseurs. » Le Ministre ne se donne pas la peine de répondre. Il se contente de sourire, ce qui excite fort la mauvaise humeur du verbeux orateur.

M. Chapuis présente, lui aussi, des observations à bâtons rompus, sur les difficultés que le département de la guerre oppose à la création de lignes de chemins de fer à voie normale dans les zones frontières, sur les servitudes militaires des places fortes, sur le fonctionnement du service de santé, sur la lenteur avec laquelle avancent les vétérinaires de l'armée, sur le nombre insuffisant des congés accordés aux « soutiens de famille. » Sur tous ces points, on lui annonce qu'il aura gain de cause, ou du moins qu'on cherchera à lui donner satisfaction.

M. Aymé, baron de la Chevrelière, régale son auditoire d'une petite conférence, sans aucune portée pratique, sur les devoirs des officiers d'état-major, sur la mise en exploitation des anciens élèves brevetés de

l'Ecole supérieure de guerre, sur la nécessité de créer un service d'*adjutantur*. Très juste! Mais le ministre ne répond rien, pas plus qu'à M. Suchetet, qui demande que le recrutement devienne régional.

Je passe sur les démarches faites pour améliorer le sort de certaines catégories de gens : il y a des patrons qui ont des clients en faveur desquels ils demandent des augmentations de traitement. Ca ne coûte rien à demander. Ça ne coûte qu'à accorder. Tel s'intéresse aux gardiens de bureaux et aux huissiers du ministère ; tel autre, au personnel subalterne de l'Ecole polytechnique ; celui-ci, aux ouvriers civils du service de l'habillement ; cet autre, au personnel auxiliaire des poudreries, ou encore aux commis des magasins centraux. Et la Chambre paraît disposée à voter ces accroissements de salaire que les intéressés ne demandent que par acquit de conscience, en quelque sorte, et dont l'administration de la guerre, en bien des cas, n'entrevoit pas la nécessité, de sorte qu'elle en arrive à refuser ce qu'on lui offre.

Je passe également sur les propositions souvent faites, et renouvelées toujours avec le même insuccès, de créer une distinction spéciale soit pour les combattants de 1870, soit pour les défenseurs de Belfort. Cette fois encore, le général André a écarté ces motions. S'adressant au député qui avait présenté la première, il a dit :

Je ne suis pas assez maître de ma parole pour pouvoir répondre suffisamment aux éloquentes paroles que vous avez prononcées à l'appui de votre thèse. Mais, — comment vous le dirai-je ? — il y a en moi, instinctivement, quelque chose qui me blesse, à la pensée que le gouvernement français instituerait une médaille commémorative de la guerre de 1870-1871.

Ce « je ne suis pas assez maître de ma parole » était-il pour excuser les écarts de langage de la veille. Toujours est-il que les auditeurs ont été touchés de l'ingénuité de l'aveu et qu'on n'en a pas su mauvais gré — tant s'en faut! — au général André. On a trouvé bon qu'il ne se posât pas en orateur, comme on avait trouvé bon qu'il reconnût les modifications qui s'étaient opérées dans son esprit depuis son arrivée au pouvoir. Il a accepté le ministère avec certaines idées très arrêtées sur quelques points déterminés. Il est fidèle à son dessein. Pour le reste, il y a du flottement : il n'y a pas à le cacher, et il ne le cache pas...

Le rapporteur de la Commission du budget annonce que, sur les six compagnies de télégraphistes prévues par la loi du 24 juillet dernier, trois seront créées en 1901. Un député signale les dangers de la réglementation actuelle des colombiers, grâce à laquelle des particuliers peuvent posséder des pigeons-voyageurs, dont la surveillance est très difficile, sinon impossible. On voit sans peine quels inconvénients leur possession présenterait, en cas de guerre, dans certaines places. Le Ministre promet de s'en occuper.

Sur le chapitre 13 (Personnel des écoles militaires), M. Dejeante deman-

dant la suppression des aumôniers de l'armée, le général André se fait applaudir de la droite et plonge ses amis de la gauche dans la stupéfaction en demandant leur maintien. Voici le texte résumé de sa déclaration :

Messieurs, le Parlement ayant maintenu au budget les crédits pour l'administration des cultes, j'estime qu'il n'appartient pas à mon département de faire une exception à la règle générale en ces matières.

Et permettez-moi, Messieurs de la gauche, de profiter de ma présence à la tribune pour dire que les aumôniers de nos établissements militaires proviennent d'un recrutement spécial à la valeur duquel je tiens à rendre hommage.

La plupart sont d'anciens aumôniers de la marine qui ont accompagné nos troupes dans les colonies, qui ont pris le contact du soldat en campagne et qui rentrent ici avec des sentiments patriotiques : mieux que cela, avec des sentiments de dévouement et de loyalisme complets pour la République.

Et je tiens à le dire bien haut, Messieurs, mon plus grand désir, c'est que tous les officiers de l'armée aient un loyalisme de la valeur de celui de ces aumôniers. *(Applaudissements prolongés sur un grand nombre de bancs au centre et à droite. — Bruit à l'extrême gauche.)*

Cette question de la religion dans l'armée a reparu maintes fois au cours de la discussion, et sous des formes très diverses. M. Pastre n'a-t-il pas, en particulier, demandé qu'on travaillât à rendre difficile aux élèves des Jésuites l'entrée dans les écoles militaires ? Au sujet de celles-ci, d'ailleurs, il a dit de fort bonnes choses. Il connaît bien les écoles d'enfants de troupe, ayant été pendant douze ans professeur dans un de ces établissements, il a pu en signaler les graves défauts dans un discours très intéressant et très peu écouté. C'est aussi au milieu de l'inattention générale que M. Gervais a demandé que, pour l'admission aux écoles militaires, on attribuât la même valeur au baccalauréat de l'enseignement moderne et au baccalauréat de l'enseignement classique. Le silence ne s'est fait que lorsque M. Lasies est venu remettre sur le tapis les incidents de Melun. Il a pu parler longtemps sur cette question étrangère au budget, et il a dit au ministre des choses fort dures, si dures que le président a dû le rappeler à l'ordre. Inutile d'insister sur cette digression d'un caractère politique.

Faut-il attribuer un caractère exclusivement électoral aux tentatives faites pour supprimer ou diminuer la durée des périodes d'instruction des réservistes, c'est-à-dire nos « cours de répétition ? » Toujours est-il que la Chambre a voté leur réduction de 28 jours à 20, étant entendu « qu'il s'agit, dans la circonstance, beaucoup moins d'une réduction des périodes d'instruction de 28 jours, — réduction qui ne serait qu'une conséquence, — que d'une meilleure utilisation du temps consacré à ces périodes d'exercice ! » Comprenez, si vous pouvez. D'ailleurs, comme on l'a fait remarquer, le vote de cette motion ne signifie rien, si le Sénat ne le ratifie pas, car on ne peut modifier de cette façon une loi organique.

Mais le Ministre a protesté, avec autant d'énergie que de succès, contre l'idée de supprimer les « treize jours » de l'armée territoriale. Mieux vaudrait, s'est-il écrié, supprimer cette armée elle-même. Et il a ajouté que, loin de trouver les treize jours inutiles, il les trouve insuffisants.

Le général André a approuvé l'esprit d'un amendement ayant pour objet de proposer le remplacement d'un certain nombre de lieutenants par un égal nombre de lieutenants, afin de faciliter l'avancement et des officiers, et des sous-officiers ; mais, en même temps, il s'est opposé à l'adoption, en faisant remarquer à la Chambre « que ce sont là des questions complexes, liées à d'autres questions et qui nécessitent une étude d'ensemble ; il serait dangereux, pour la bonne organisation de l'armée, de les vouloir traiter comme des cas particuliers avec des solutions particulières. » La même réponse est faite à toute une série d'amendements ayant pour objet d'accorder annuellement aux cultivateurs, vignerons, etc., sous les drapeaux, des congés pour la moisson, la vendange et les autres travaux de la campagne, de dispenser les sapeurs-pompiers d'un « cours de répétition, » d'augmenter la proportion des soutiens de famille, etc. La discussion, d'ailleurs, s'est précipitée. La fin de l'année arrivait. Les députés ne voulaient pas partir en vacances sans avoir voté le budget. Entre temps, ils avaient à adopter des lois urgentes, à régler des conflits avec le Sénat. Il a donc fallu écourter le débat. J'abrégerai pareillement mon compte-rendu, me contentant de noter au passage quelques particularités saillantes, quelques chiffres intéressants.

Les cartouches du fusil de guerre étaient vendues 100 francs le mille en 1900 aux sociétés de tir. Elles leur seront cédées cette année à 46 fr. le mille.

D'un assez long et très intéressant discours de M. Gouzy, j'extrais ce passage qui exprime bien ce que j'écrivais dans ma dernière chronique :

> Dans son discours de l'autre jour, M. Raiberti nous disait : « Je ne me pro-
> » pose pas de porter une main téméraire sur des institutions qui sont encore le
> » rempart du pays et font sa force et son indépendance. »
>
> Comment ! mon cher collègue, vous avez déclaré que cette loi est détestable, qu'elle ne nous donne pas de soldats, pas de sous-officiers, pas d'officiers de réserve, et elle est le « rempart du pays ! »

La Chambre a voté une somme de 317 000 francs pour permettre de donner journellement une ration de vin aux soldats ; mais le ministre laissera probablement tomber en annulation ce crédit qu'il a refusé, disant que, sur l'avis du conseil supérieur de santé, s'il disposait de fonds supplémentaires pour l'alimentation de la troupe, mieux vaudrait les consacrer à augmenter la « portion » de viande qu'à donner des boissons alcooliques aux soldats.

La question des approvisionnements de réserve a amené un député à demander combien il en avait coûté au Trésor pour en faire disparaître les

boîtes de conserve d'origine américaine dont la mise en consommation avait amené de graves accidents... « Je demande à M. le ministre de nous éclaircir sur ce point. Néanmoins, je puis déjà dire que, pour Paris, la quantité enfouie en 1899 a été de 84 tonnes. Par conséquent, on peut évaluer, pour tout le territoire, qu'elle a dû être vingt fois plus grande. Et encore faut-il tenir compte des approvisionnements de l'Est qui sont plus considérables qu'à l'intérieur. Chaque tonne coûte 2000 francs. » A ce compte, c'est 3 360 000 francs (mettons trois millions) qui auraient été ainsi détruits en pure perte. Même gaspillage au sujet d'ustensiles de campement adoptés sans des essais préalables suffisamment sérieux. A l'épreuve, le modèle adopté ne résiste pas, et on est obligé, sans recours possible contre le fournisseur, de mettre hors de service les ustensiles en question.

Bien d'autres questions ont été traitées à l'occasion du budget de la guerre; mais la place me manque pour en parler. Je ne peux même consacrer qu'une mention aux tableaux d'avancement et aux nominations qui ont paru à l'occasion du premier de l'an : je me réserve de revenir sur les conclusions qu'il y a lieu d'en tirer, sur les tendances qu'elles dénotent.

Et je dirai un mot aussi de la création de deux compagnies de cyclistes l'une à Reims, l'autre à Sedan. Déjà l'an dernier on en avait organisé deux : l'une à Saint-Michel, l'autre à Lunéville. Ou plutôt on avait donné à chacune de ces deux garnisons 150 bicyclettes pour en faire usage, mais sans former des unités constituées, avec des chefs désignés nominativement. Cette pratique répugne à certains officiers. Leur idéal, c'est d'avoir dans chaque bataillon des soldats exercés à pédaler, armés et équipés comme les autres, soldats qui, normalement, marcheraient dans le rang et feraient le coup de feu comme les camarades. Si, à un moment donné, on croyait utile de les détacher au loin ou de leur faire prendre de l'avance, ils courraient à la queue de la colonne pour y chercher leurs machines, transportées par des voitures. Ils les enfourcheraient alors et se transformeraient en dragons : ce seraient des fantassins susceptibles de devenir de l'infanterie montée. Il est inutile de faire remarquer combien cette conception diffère de l'idée de l'*infanterie de cavalerie* du capitaine Gérard, idée dont voici la substance :

Les batteries à cheval qui accompagnent la cavalerie sont utiles pour canonner une ferme, un boqueteau, servant de repaire à des tirailleurs ennemis. Mais, pour mitrailler des escadrons chargeant, trois fois sur quatre, elles ne servent à rien parce qu'elles n'arrivent pas en temps utile (du moins avec les procédés et la tactique actuels) à se mettre en batterie et à ouvrir le feu. Qu'on les conserve donc exclusivement pour agir contre les obstacles matériels.

Et qu'on adopte le fusil (ou mieux la carabine, qui est plus portative,

ou le mousqueton) pour l'action à longue portée sur les troupes. Pour que cette arme à feu puisse accompagner la cavalerie, il faut qu'elle soit portée par des cyclistes montés sur des machines qu'ils puissent mettre sur leur dos pour traverser les mauvais terrains, assez basses, en outre, d'abord pour que le cavalier puisse poser les pieds à terre sans quitter la selle et trouver ainsi une position stable pour épauler, ensuite pour qu'il soit facile de faire demi tour sur place.

On voit combien les deux conceptions sont différentes et il est aisé de se représenter les conditions d'application que chacune d'elles comporte. Il sera intéressant de suivre les essais comparatifs et d'en noter les résultats. Je compte tenir les lecteurs de cette Revue au courant de ces expériences.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Le budget de la guerre et les dépenses extraordinaires. — Capitaines d'infanterie montés. — Conférences agricoles au régiment. — Une nouvelle croix militaire. — Les canons à tir rapide.

La Chambre des députés ne pouvait manquer son coup de théâtre pour terminer l'année. Les partis extrêmes se sont acharnés sur le budget de la guerre et, grâce aux absences répétées de certains députés, ils sont arrivés à lui faire subir quelques suppressions qui, du reste, tomberont bientôt dans l'oubli.

En première ligne, les « vrais patriotes » ont proposé une réduction de 100 millions sur les dépenses militaires; en outre, le retour à 8 corps d'armée en lieu et place des 12 actuels, et enfin la présence sous les drapeaux limitée à un an.

C'était, inutile de le dire, remettre l'Italie au temps de jadis, dégarnir son territoire des forces vitales et la livrer aux mains des révolutionnaires. La Chambre, vivement émue, repoussa ces différents projets.

Un vent de destruction tint pourtant bon, et peu d'instants après on supprimait l'école des médecins militaires de Florence, malgré l'opposition du Ministre de la guerre. La matinée suivante réunissait tous les députés anti-gouvernementaux, tandis que ceux de la majorité ordinaire ne daignaient pas paraître. En un clin d'œil, un ordre du jour proposant l'abolition des tribunaux militaires est approuvé. Heureusement les députés réapparaissent à la dernière heure et assurent fort à point la victoire au gouvernement.

La question de la nation armée, qui, pour plusieurs députés, se présente comme l'idéal des institutions militaires, a aussi été discutée. Le Ministre de la guerre, ainsi qu'un sénateur, le général Primerano, se sont

chargés de répondre, et il me semble opportun de vous transcrire une partie du discours de ce dernier :

Une des propositions qui, par exemple, est la plus en vogue, est celle de la nation armée, terme sur lequel il doit y avoir équivoque. Qu'entend-on par nation armée ? Ne l'avons-nous pas lorsque tous les citoyens valides et de toutes les classes ont le devoir de prendre les armes en cas de danger et quand ce tout est organisé dès le temps de paix et n'est pas entre les mains des partis ?

Nous ne pouvons certes pas adopter le système de la Suisse, vu que cette nation a sa neutralité garantie et qu'en outre elle dépense proportionnellement beaucoup plus que nous pour ses forces militaires.

Mais l'Italie, placée au milieu de la Méditerranée, un lac dont les rives voisines appartiennent à d'autres peuples, l'Italie qui a 6000 km. à couvrir le long de ses côtes et qui est en contact avec des nations militaires de premier ordre, l'Italie, dis-je, ne peut qu'imiter les autres nations et par conséquent conserver l'organisme actuel.

Plus loin, à propos de la réduction des corps d'armée, le même orateur s'exprime encore comme suit :

Une autre proposition, qui trouve, elle aussi, une faveur marquée, est celle de diminuer le nombre des corps d'armée ou de réduire la force de chacun d'eux. Mais ceci encore est inadmissible, parce que, en cas de guerre, nous devrons, outre nos douze corps d'armée, improviser de nouveaux corps pour encadrer les forces militaires qui monteront au chiffre de 3 millions, forces qui ne seront pas toutes organisées en corps, mais qui devront l'être, jusqu'au degré nécessaire pour protéger non seulement la plaine du Pô, mais tout le territoire.

D'autre part, en diminuant les corps d'armée, on n'obtiendrait que peu d'économie sur les cadres. Ceux-ci doivent en effet être maintenus en nombre et les contingents recrutés annuellement coûteraient les mêmes sommes, qu'ils soient répartis sur dix ou sur douze corps d'armée.

Les dépenses extraordinaires se répartissent sur cinq années, de 1900 à 1905, et prévoient un total de 75 180 000 lires.

Ici encore il me paraît intéressant de vous donner la récapitulation des projets ministériels. Ceux-ci comprennent :

1° 12 millions pour la fabrication des fusils et mousquetons ainsi que pour les revolvers des officiers ;

2° 230 000 lires pour la carte topographique ;

3° 2 millions aux magasins d'approvisionnements ;

4° 12 millions pour la fabrication des pièces d'artillerie de côte ;

5° 3 400 000 lires aux travaux divers des routes et chemins de fer ;

6° 5 millions pour les travaux de défense des côtes ;

7° 8 millions pour les forts d'interdiction ;

8° 12 millions pour l'armement des fortifications ;

9° 9 550 000 lires pour la construction et l'aménagement des intendances militaires et des polygones de tir ;

10° 2 millions aux casernes ;

11° 3 millions à la brigade des chemins de fer ;

12° 6 millions pour la transformation du matériel de l'artillerie de campagne.

Voilà bien des chiffres et surtout assez de dépenses. Au total, cela peut paraître énorme ; en réalité, si on analyse chaque rubrique, on trouvera que notre défense militaire exige peut-être encore plus de sacrifices.

Le Ministre de la guerre a présenté en outre un projet de loi qui sera certainement adopté. Il s'agit de donner le cheval aux capitaines d'infanterie ayant quatre ans ou plus de grade.

Cette mesure, unanimement approuvée, ne viendra que trop tard combler une lacune de notre organisation. Actuellement, les capitaines qui ont suivi la filière normale atteignent la quarantaine avec les trois étoiles. Malgré leur âge, ils ont la tâche importante de surveiller 250 hommes en marche et au combat. Ils doivent être partout, stimuler les faibles et souvent ils ont des tâches supplémentaires à exécuter. Aussi n'est-il que juste qu'on leur fournisse un moyen de ménager leurs forces et de remplir en entier leurs devoirs.

— Depuis plusieurs années, divers corps d'armée avaient expérimenté les conférences agricoles. Les résultats s'étant montrés très favorables' l'expérience a été introduite dans quelques corps nouveaux et cet hiver encore nos soldats auront l'occasion de se perfectionner théoriquement sur les éléments de l'agriculture. Rentrés chez eux, ils y apporteront des idées nouvelles, et dans certains cas, sauront appliquer les nouveaux procédés de l'agriculture rationnelle et bien entendue.

Les carabiniers ou gendarmes royaux suivent un cours spécial comprenant les éléments de législation forestière ; ils sont ainsi plus aptes à réprimer les fréquents délits qui se commettent dans les campagnes.

Il est clair que le nouveau roi d'Italie qui, récemment encore, commandait à titre actif un corps d'armée à Naples, voue une sollicitude particulière à tout ce qui a trait à l'armée.

Des visites fréquentes aux différents établissements civils et militaires ont montré avec quel tact Victor-Emmanuel savait corriger les erreurs ou les négligences et avec quelle distinction il récompensait les hommes de devoir.

Il a institué un nouvel ordre destiné à récompenser les militaires de tous grades qui, par de longs et loyaux services, ont su s'en rendre dignes. C'est la décoration pour ancienneté de service, décoration en forme de croix, en or ou en argent. La croix d'argent peut être portée par les hommes de troupe ayant 16 ans de service dans l'armée ou dans la flotte. La croix d'or est réservée aux officiers qui auront servi au moins 25 ans dans l'armée active ; ceux qui auront plus de 40 ans de service porteront en outre la croix d'or, surmontée d'une couronne royale.

— A propos des nouvelles batteries à tir rapide, vous savez par les chroniques précédentes que le nouveau canon de 7 est en construction. Dans l'espace de 18 mois notre artillerie en sera complètement pourvue et sa mobilité encore supérieure par le fait que l'on conservera les attelages à six chevaux.

Les canons actuels de 9 subiront eux aussi un changement et plus probablement disparaîtront complètement pour faire place au type unique de 7 cm.

Nous aurons du reste aussi dans peu de temps un obus de campagne, et — cela paraît certain — un nouveau canon de montagne, canon à tir rapide, facilement démontable et transportable et qui remplacera avec avantage le canon actuel de montagne.

F.

INFORMATIONS

SUISSE

Société des officiers — Section vaudoise. — Le comité de la section vaudoise de la Société des officiers met au concours pour 1901 les sujets suivants :

1. Introduction de l'automobilisme militaire en Suisse.
2. Le militaire et les sports en Suisse (alpinisme, foot-ball, chasse, courses à pied, etc.).
3. La marche militaire en Suisse (préparation hors du service, dans les écoles de recrues et dans les cours de répétition, entraînement, marche en flexion, hygiène, chaussures, etc.).
4. De l'emploi des ballons en campagne.
5. De la téléphotographie au point de vue militaire.
6. Etude d'un sujet se rapportant au colonel Ferdinand de Rovorea.
7. Etude sur l'emploi du landsturm armé :

    a) Comme troupe de couverture pendant la mobilisation ;

    b) Pendant la guerre

    Serait-il désirable d'apporter des modifications à l'organisation actuelle du landsturm armé ?

    En cas d'affirmative, faire un exposé de ces modifications.

8. Y aurait-il des modifications à apporter aux exercices de tir des cours d'instruction et des sociétés volontaires de tir, tant au point de vue de leur exécution et de leurs résultats qu'à celui de la participation de

la masse des hommes valides. Indiquer et développer les moyens de les obtenir.

9. Etude d'un sujet se rapportant à l'infanterie.
10. Etude d'un sujet se rapportant à la cavalerie (mitrailleuses).
11. Etude d'un sujet se rapportant à l'artillerie.
12. Etude d'un sujet se rapportant au génie (aérostation).
13. Etude d'un sujet se rapportant au service de santé ou au service vétérinaire.
14. Etude d'un sujet d'administration militaire.
15. Etude d'un sujet de justice militaire.
16. Etude d'un sujet se rapportant au service d'état-major.
17. Etude d'un sujet se rapportant au service d'adjudance.
18. Etude d'un sujet se rapportant à la fortification.

Les sujets nos 9 à 18 doivent se rapporter exclusivement à la Suisse et à l'armée suisse.

Les questions mises au concours par le comité central sont également considérées comme sujets de concours cantonal, et seront traitées au même titre que ceux-ci. Les officiers désirant une liste de ces sujets sont priés de s'adresser au secrétaire cantonal.

Les travaux qui seront présentés *à titre de concours fédéral* doivent être remis au comité central avant le 31 mars 1901. Les autres travaux, avant le 30 juin 1901 au président de la section vaudoise de la Société des officiers, à Lausanne.

ALLEMAGNE

Eclaireurs d'artillerie. — Nous reproduisons les lignes suivantes de la *Revue internationale,* janvier 1901, suppl. 22 :

« Les pertes subies par l'artillerie anglaise pendant la guerre contre les Boers prouvent à nouveau, comme le dit clairement et expressément le règlement d'exercices de l'artillerie de campagne allemande, sous no 282, que, d'une part, l'artillerie ne doit jamais, sur un terrain non reconnu, avancer jusqu'aux lignes extrêmes de l'infanterie, et que, d'autre part, en dehors des reconnaissances des autres armes dont l'artillerie profite, celle-ci a besoin d'organes spéciaux pour éclairer le terrain.

» Des éclaireurs, totalement en dehors de l'activité des patrouilles de cavalerie, doivent s'occuper exclusivement d'objetifs intéressant l'artillerie

» Etant donné les effets du tir des armes à feu portatives actuelles, on verra souvent se renouveler avec succès des incidents semblables à ceux de la rivère Tugela, où un assez grand nombre de tireurs exercés, postés à grande distance en avant des lignes, dans un terrain convenablement couvert, ont pu attendre en toute tranquillité qu'un objectif suffisamment important arrivât à la portée la plus efficace.

» D'après le règlement d'exercices, nos 292 à 295 concernant la reconnaissance des objectifs, les reconnaissances d'artillerie doivent s'étendre au terrain et aux chemins d'accès pouvant intéresser la mise en position.

» Le règlement ne lie pas l'activité des éclaireurs par des règles fixes, mais il laisse l'initiative aux bons yeux, à la compréhension tactique et aux qualités équestres de ceux qui sont chargés de la reconnaissance. Par conséquent, les éclaireurs doivent avant tout pousser rapidement en avant dans la direction de la future position d'artillerie, pour découvrir et reconnaître l'ennemi, mission qui leur donne l'occasion d'exploiter la rapidité de leurs chevaux et de prouver leur adresse à manipuler de bonnes jumelles de campagne. Dans un terrain non dérobé aux vues, il est nécessaire de faire reconnaître par des cavaliers isolés chaque partie de terrain qui pourrait offrir un abri aux meilleurs tireurs ennemis.

» Dans le cas où il faut envoyer un nombre de patrouilles en rapport avec les grandes masses d'artillerie appelées à entrer en action, il est utile d'indiquer à chacune de ces patrouilles une direction générale afin d'obtenir une reconnaissance efficace dans tous les sens.

» L'ennemi une fois découvert, il faut, au moyen de cavaliers isolés, chercher à maintenir le contact. Ces cavaliers, rentrant à un moment donné, aussi rapidement que possible auprès des fractions auxquelles ils appartiennent et déjà en position, utiliseront les renseignements qu'ils ont sur l'ennemi pour reconnaître les objectifs. Un officier entreprenant et circonspect trouve ici un vaste champ d'action.

» Les cavaliers renvoyés à leur corps après avoir découvert l'ennemi, profitent de leur retour pour éclairer, autant que possible, le terrain par une observation très attentive.

» Les reconnaissances ne devront être confiées qu'à des officiers ou à des sous-officiers particulièrement intelligents et adroits. L'entière difficulté de semblables missions se fera à peine jour pendant les exercices de paix, des cavaliers isolés pouvant, la plupart du temps, arriver sans danger très près de l'ennemi, sans même avoir attiré l'attention. Cependant il est désirable, dans les exercices de paix, lorsqu'on donne de semblables missions aux officiers et sous-officiers, de leur fournir l'occasion de s'orienter sur le terrain par une chevauchée énergique et une observation rapide et de faire savoir les renseignements obtenus dans une forme précise et claire. »

RUSSIE

Les mitrailleuses en Russie. — Il serait question, au ministère de la guerre d'augmenter d'une compagnie le nombre des compagnies (4) constituant actuellement le bataillon d'infanterie. La cinquième serait armée de mitrailleuses.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVIe Année. | N° 2. | Février 1901.

SOMMAIRE

LES LOIS DE LA GUERRE

ET LA

CONFÉRENCE DE LA HAYE

(FIN)

CHAPITRE II (articles 4-20). — *Prisonniers de guerre.*

La question des *prisonniers de guerre,* abordée la première, n'offrait aucun écueil. Aussi, la Conférence l'a traitée avec un soin, une minutie, une précision incontestables.

Longuement examinée en 1874 (art. 23-34), cette question a été reprise à fond en 1899. Quelques remaniements de détail ont été effectués. Ainsi l'art. 28 du projet de Bruxelles déclarait « permis, après sommation, de faire usage des armes contre un prisonnier de guerre en fuite ».

Sans contester ce droit, la Commission de la Conférence de La Haye n'a pas voulu, par le maintien de cette rédaction, paraître encourager spécialement cette mesure extrême. L'article 8,2°, dit seulement :

Tout acte d'insubordination autorise, à leur égard, les mesures de rigueur nécessaires.

D'autre part, dans sept articles nouveaux (14-20), la Conférence organise, conformément aux vœux précédemment émis des *Bureaux de renseignements sur les prisonniers*. Ces Bureaux jouissent de la franchise postale et de la franchise douanière. C'est le seul point qui ait été un peu vivement discuté, à cause de son effet sur les conventions postales et autres, qui devront être modifiées conformément à cette disposition.

L'art. 34 de Bruxelles reçoit une rédaction plus explicite, en devenant l'art. *13*, qui s'inspire de l'art. 22 du Manuel de l'Institut (Situation des individus qui suivent une armée sans en faire directement partie).

Les art. *17-20* contiennent un certain nombre de mesures heureuses, qui rappellent en les complétant celles proposées sur le même sujet en 1874, suivies même d'un ordre du jour favorable, mais non incorporées dans l'Acte final de Bruxelles. Ces articles sont ainsi conçus :

Les officiers prisonniers pourront recevoir le complément, s'il y a lieu, de la solde qui leur est attribuée, dans cette situation, par les règlements de leur pays, à charge de remboursement par leur gouvernement (art. 17).

Toute latitude est laissée aux prisonniers de guerre pour l'exercice de leur religion, y compris l'assistance aux offices de leur culte, à la seule condition de se conformer aux mesures d'ordre et de police prescrites par l'autorité militaire (art. 18).

Les testaments des prisonniers de guerre sont reçus ou dressés dans les mêmes conditions que pour les militaires de l'armée nationale. On suivra également les mêmes règles en ce qui concerne les pièces relatives à la constatation du décès, ainsi que pour l'inhumation des prisonniers de guerre, en tenant compte de leur grade et de leur rang (art. 19).

Après la conclusion de la paix, le rapatriement des prisonniers de guerre s'effectuera dans le plus bref délai possible (art. 20).

DEUXIÈME SECTION. — Des hostilités.

Les art. 22 à 28 de la Convention, qui composent le premier chapitre de la IIe section *(Des hostilités)*, sont relatifs aux *moyens de nuire à l'ennemi.*

Sur les moyens généraux de nuire à l'ennemi, se posent une série de questions spéciales, qui n'offrent pas grande difficulté.

Après avoir posé le principe fondamental en cette matière dans l'art. 22 (« Les belligérants n'ont pas un droit illimité quant au choix des moyens de nuire à l'ennemi »), la Convention ajoute (art. 23) plusieurs exemples de prohibitions en cette matière (entre autres, de déclarer qu'il ne sera pas fait de quartier).

Par contre, d'après l'art. 24 :

Les ruses de guerre et l'emploi des moyens nécessaires pour se procurer des renseignements sur l'ennemi et sur le terrain sont considérés comme licites.

L'art. 25 consacre un principe depuis longtemps reconnu, en disant :

Il est interdit d'attaquer ou de bombarder des villes, villages, habitations ou bâtiments qui ne sont pas défendus.

A ce propos s'est posée une question, au sujet de laquelle la pratique est loin d'être fixée : celle de savoir si le bombardement des villes ouvertes par les *forces navales* sera interdit au même titre que le bombardement par les forces terrestres.

L'Institut de droit international s'est déjà occupé de cette question dans sa session de Venise (1896), sur le rapport du général hollandais Den Beer Poortugaël. La ville de La Haye était particulièrement intéressée dans la question. Cependant, devant l'opposition de l'Angleterre, hostile à toute restriction apportée au bombardement naval, la Conférence, désireuse d'obtenir l'unanimité, a fini, après plusieurs heures de discussion, par écarter cette question.

Les art. 29 à 41 ont trait : aux *espions*, aux *parlementaires*, aux *capitulations* et aux *armistices*.

TROISIÈME SECTION. — De l'autorité militaire sur le territoire de l'Etat ennemi.

La III[e] section de la Convention est consacrée à l'importante question : *De l'autorité militaire sur le territoire de l'Etat ennemi* (art. 42-56).

Deux courants se sont manifestés à La Haye. D'un côté, des *petits Etats*, qui craignent de jouer généralement en cas de guerre le rôle d'*occupés*. De l'autre, les *grands*, qui tous espèrent avoir, dans la même hypothèse, le rôle d'*occupants*.

Par crainte de fournir eux-mêmes des armes à leurs futurs adversaires, les petits Etats ne veulent pas se lier par des textes. L'un d'eux, la Belgique, n'a pas manqué d'exprimer officiellement, par l'organe de son premier délégué (M. Beernaert), toute son antipathie pour un accord quelconque portant sur ces questions.

Par le projet de Bruxelles, dit M. Beernaert, le pays vaincu, le pays envahi reconnaît d'avance des droits sur son territoire à l'envahisseur. Celui-ci conservera les lois existantes, *ou il les changera*, et il les appliquera (art. 3). Les fonctionnaires du pays sont autorisés à se mettre au service du vainqueur, si cela leur convient, et même en vue de ce cas, on stipule en leur faveur quelques garanties (art. 4). L'envahisseur est autorisé à prélever à son profit les impôts existants (art. 5), à établir de nouveaux impôts, à faire des réquisitions et même à frapper le pays envahi d'amendes... Semblable engagement conventionnel ne me paraît vraiment pas admissible. Le pays occupé subit la loi du vainqueur, c'est un fait, c'est la force et une force majeure, mais on ne peut pas d'avance légitimer l'usage de cette force. Il n'est pas possible que le vainqueur légifère, administre, punisse, prélève des impôts avec le consentement anticipé et écrit du vaincu... On a invoqué l'intérêt du pays occupé et spécialement celui des petits pays... Eh bien! parlant au nom d'un petit pays, souvent foulé et cruellement foulé par l'invasion, j'aime mieux le maintien de la situation actuelle au péril des incertitudes qui en résultent.

En conséquence, le délégué belge demandait la suppression des articles relatifs à cette question, et leur remplacement seulement par deux articles, l'un pour fixer la perception des *impôts* conformément à l'état de choses antérieur à l'occupation, l'autre pour soumettre à certaines conditions les ***réquisitions***. Tout le reste (et notamment les contributions extraordinaires et les amendes) devait rester dans l'ombre.

« Il y a, disait M. Bernaert, des situations qu'il vaut mieux abandonner au domaine du droit des gens, si vague qu'il soit. »

Malgré son désir d'aboutir à tout prix, la Conférence n'a pas pensé pouvoir entrer dans cette voie. M. de Martens ramena la question en ces termes :

L'incertitude est-elle profitable au faible? Le faible devient-il plus fort, parce que les devoirs du plus fort ne sont pas déterminés? Le fort devient-il plus faible parce que ses droits sont précisés et par conséquent limités?... A vous, Messieurs, de résoudre la question : A qui sera avantageux le doute et l'incertitude : au faible ou au fort?

Cette énergique mise en demeure fit comprendre aux petits Etats qu'en restant ici dans le vague ils risquaient de faire plutôt le jeu des grands et des forts. Il s'agissait seulement de rédiger certains textes, de manière à ménager le mieux les intérêts des petits Etats.

A titre de transaction on a admis, dans l'art. *43*, que les lois en vigueur dans le pays occupé seront respectées, ***sauf empêchement absolu***. Puis on a décidé après de longs débats que (art. *48) : **Si l'occupant prélève, dans le territoire occupé, les impôts, droits et péages établis au profit de l'Etat, il le fera, autant que possible, d'après la règle de l'assiette et de la répartition en vigueur, et il en résultera pour lui l'obligation de pourvoir aux frais de l'administration du territoire occupé dans la mesure où le gouvernement légal y était tenu.***

En dehors des *impôts légaux,* la Suisse a insisté, avec la Belgique, pour que l'occupant ne puisse prélever d'autres contributions qu'*en cas de nécessité absolue* pour les besoins de l'armée ou de l'administration, et à condition de délivrer aux contribuables un reçu donnant à la paix droit au *remboursement* de la somme versée, *par l'occupant* (assimilation donc de cette contribution exceptionnelle à un prêt ou à une avance). Dans la rédaction définitive (art. *51*) ces deux conditions ont disparu et le délégué suisse a voté contre l'article.

L'art. *53* a posé la règle importante au sujet du sort des biens appartenant à l'Etat, d'une part, et de la propriété privée, de l'autre. (L'envahisseur peut donc s'emparer de la fortune d'une Banque d'Etat, ainsi que de tous fonds et valeurs appartenant à l'Etat, par exemple). Dans le même article, se posait la question du *matériel des chemins de fer*.

Il eût été désirable de régler cette question avec quelque précision. Malheureusement, ici encore, les avis étant très partagés et la Conférence voulant éviter les dissentiments, . question a été écartée.

La Belgique avait proposé de donner à la saisie de ce matériel le caractère d'un *séquestre*, sans déroger, dans ce cas, au principe du respect de la propriété privée. Les grands Etats au contraire estiment que la mobilisation des chemins de fer doit entraîner leur assimilation au matériel de guerre. La question fut renvoyée au comité de rédaction qui, comprenant que si l'on insistait l'entente allait se rompre, se borna à dire, en termes vagues, que les chemins de fer « peuvent ne pas être laissés à la disposition de l'ennemi ». L'imprécision a été ici voulue et avouée. Le rapporteur, M. Rolin, dit formellement que le comité pensait « que si l'on donnait plus de précision à cette disposition, il serait probablement impossible d'arriver à une entente ».

Toujours animée du même esprit, la Commission n'était plus à compter les fins de non-recevoir qu'elle opposait aux propositions formulées. La Suisse, par exemple, voulait faire dire que :

Le matériel des chemins de fer, même appartenant à l'Etat ennemi, serait restitué à la paix.

Le comité de rédaction, qui craignait les discussions, évita celle-ci, par la raison commode que :

Cette question est du nombre de celles que doit régler le traité de paix.

Un peu plus loin, les délégués de la Belgique (M. Beernaert) et du Luxembourg (M. Eyschen) demandent que :

Le matériel des chemins de fer, provenant d'Etats neutres, qu'il appartienne à ces Etats ou à des sociétés ou personnes privées, leur soit renvoyé *immétement, avec interdiction* de l'employer pour les besoins de la guerre.

Cette rédaction est claire et conforme à la pure notion de la neutralité, qui ne permet pas au belligérant d'utiliser dans une fin stratégique l'appui d'un tiers. Mais, conforme aux intérêts des petits Etats, neutres éventuels, la proposition est en opposition avec celle des grands, belligérants futurs. Sa précision la condamnait dès lors, parce qu'elle était favorable aux premiers contre les seconds. Mais la Commission, voulant à tout prix l'entente, même superficielle, d'accord avec le comité de rédaction, qui est là non pour préciser les textes mais pour les assouplir, la Commission sortit d'embarras en posant le principe de la restitution *aussitôt que possible;* formule élastique qui laisse place à tous les abus et à toutes les discussions.

Le message adressé par le Conseil fédéral suisse le 22 mai 1900 à l'Assemblée fédérale touche d'un mot à ces différents points. Il ajoute :

Une vive discussion s'éleva sur la question de savoir si et jusqu'à quel point les *fonctionnaires de l'Etat* seraient tenus de mettre leurs services à la disposition de l'occupant pour l'administration du territoire occupé. On ne parvint pas à se mettre d'accord, et la question resta pendante.

Nous savons que cette question n'est pas la seule restée pendante!

Nous arrivons enfin à la IVe et dernière section de la Convention (art. 57-60) :

QUATRIÈME SECTION. — **Des belligérants internés et des blessés soignés chez les neutres.**

En 1874 il avait été décidé que :

1° Les belligérants entrés sur le territoire neutre doivent être *internés* aussi loin que possible du théâtre de la guerre;

2° Les neutres peuvent autoriser sur leur territoire le *passage* des blessés ou malades;

3° La *Convention de Genève* s'applique aux blessés soignés chez les neutres.

Cette question était moins facile qu'elle ne pouvait paraître au premier abord. C'est qu'il y avait à craindre ici que les belligérants probables, c'est-à-dire les grandes puissances, ne fussent en désaccord avec les neutres éventuels (les petits États), et plus particulièrement avec ceux d'entre eux qui se trouvent, conventionnellement, dans un état de neutralité permanente. Il est naturel que les neutres, qui trouvent fort lourdes les charges de la neutralité, tendent toujours à les réduire au strict minimum, tandis que les belligérants cherchent toujours à les étendre à leur profit.

L'obligation d'interner les armées belligérantes entrées sur territoire neutre peut être, en certains cas, impossible à exécuter. Le premier délégué du Luxembourg (M. Eyschen) n'a pas manqué d'en faire la remarque.

D'autre part, l'art. 55 du Projet de Bruxelles disait que l'État neutre qui laisse passer sur son territoire des blessés ou malades appartenant aux armées belligérantes est tenu de prendre les mesures de sûreté et de contrôle nécessaires.

Les neutres protestèrent en faisant observer qu'une servitude de passage, aussi dangereuse à cause des responsabilités qu'elle entraine et de la surveillance qu'elle provoque, ne saurait être obligatoire.

Sur l'initiative de M. Beernaert, il a été inséré au procès-verbal une explication destinée à préciser le caractère purement facultatif de ce passage, que les neutres sont libres de consentir ou de refuser, pourvu que leur attitude soit la même à l'égard des deux armées belligérantes. C'est dans ce sens qu'il faut entendre l'art. *59, 1°* (rédigé comme l'art. 55 de 1874).

Le 2e alinéa de l'art. 59 contient une disposition, très importante pour les neutres. On pourrait craindre que les belli-

gérants ne se servissent du territoire neutre pour évacuer non seulement *leurs* blessés et malades, mais encore leurs *prisonniers*, malades ou blessés. Aussi, pour assurer l'indépendance morale de leur territoire vis-à-vis des belligérants, autant que pour réduire en même temps le nombre des passages, les neutres demandent-ils qu'une fois admis sur le territoire neutre les malades ou blessés ne puissent être rendus qu'*à leur pays d'origine*. Dans ces conditions, il est probable que les belligérants hésiteraient à se servir du territoire neutre pour les convois de prisonniers. La Convention a adopté l'obligation d'interner les malades et blessés, quels qu'ils soient (art. 59, 2°). De cette manière, les blessés ou malades qui au lieu de *transiter* devraient *rester* sur le territoire neutre, y seront internés jusqu'à la fin des hostilités. Ce qui tend à diminuer la charge des neutres, puisque dans ces conditions, très probablement, les belligérants éviteront de leur laisser ces blessés ou malades.

En somme, cette question a été réglée d'une manière assez favorable aux neutres ; ce qui n'est pas à dédaigner. D'abord, les belligérants se voient presque forcés de s'abstenir de faire passer des *blessés prisonniers* par des territoires neutres, car ils seraient immédiatement perdus pour eux. Il est vrai que l'Etat neutre ne peut *les rendre* à leur Etat d'origine *qu'à la fin de la guerre,* mais le belligérant qui les a pris ne les perd pas moins définitivement. Il ne peut pas les échanger après leur guérison ; il ne peut pas s'en servir pour produire chez lui l'effet moral habituel. En outre, ils seront moins sévèrement gardés après guérison, chez le neutre, et peut-être aussi plus coûteusement entretenus, puisque le remboursement des frais est assuré, quelle que soit l'issue de la guerre. D'autre part, les belligérants hésiteront à laisser sur territoire neutre leurs propres malades ou blessés, parce que, devant être internés jusqu'à la fin de la guerre, ceux-ci ne pourraient plus servir, après leur guérison.

On a reproché à la Convention d'avoir manqué de logique, par cette distinction, subtile au point de vue juridique, entre le *séjour* et le *simple passage,* celui-ci ne privant pas du droit de reprendre les armes. Mais cela s'explique, semble-t-il, par la nécessité dans laquelle on se trouvait de concilier pour le mieux l'intérêt de l'humanité avec celui des neutres.

Certains délégués ont bien proposé, par amour de la logique,

d'interdire tout passage de malades ou de blessés. Mais n'était-ce pas pousser l'amour de la logique parfaite jusqu'à sacrifier les exigences de l'humanité ? Et, d'autre part, si en tenant compte de ces exigences on voulait pousser encore la logique jusqu'au bout, et assimiler le *séjour* au simple *passage*, on sacrifiait l'intérêt des neutres.

Sur ce point donc, la Conférence nous paraît avoir fait un louable effort afin de concilier les diverses exigences en présence, et nous ne saurions partager l'indignation d'un internationaliste, d'ailleurs très distingué, contre la prédominance des « raisons étroites, tirées de l'intérêt des neutres ».

Remarquons à ce propos, en terminant, que la question des *droits et devoirs des neutres* qui figure depuis deux ans (session de La Haye) à l'ordre du jour des travaux de l'Institut de droit international (rapporteur M. Descamps) a préoccupé également les délégués réunis à La Haye en 1899. Ils ont émis le vœu que cette question soit inscrite au programme d'une prochaine Conférence.

*
* *

Arrêtons ici notre étude des lois et coutumes de la guerre et des discussions auxquelles elles ont donné lieu à La Haye. Ce que nous en avons dit suffit, je crois, pour former le jugement d'ensemble que l'on peut porter sur l'œuvre de la Conférence de La Haye et qui peut se résumer ainsi :

1° La Conférence de La Haye n'a pas sans doute fait beaucoup de travail nouveau. Elle a presque toujours admis, parfois avec quelques modifications d'importance secondaire, les principes dégagés et formulés par la Conférence de Bruxelles (1874) et par l'Institut de droit international.

2° Elle a pu, d'autre part, encourir le juste reproche d'avoir évité la plupart des questions difficiles, lorsqu'elle ne les a pas laissées volontairement dans le vague. Ce sont là des imperfections indéniables, mais aussi peut-être de celles qui sont inévitables pour toute œuvre humaine et surtout pour tout commencement.

3° N'oublions pas cependant de reconnaître toute la valeur pratique et positive du résultat de la Conférence. C'est qu'un grand nombre de lois et coutumes de la guerre, jusque là dans l'indécision et dans la dépendance plus ou moins du bon vouloir des belligérants, ont reçu la *consécration formelle et officielle* de la presque unanimité des Etats civilisés. Et si l'on

objecte qu'il s'agit souvent de règles qui de nos jours sont bien entendues et définitivement acquises, on peut répliquer en répétant un mot connu, que « si cela va sans dire, cela ira encore mieux en le disant ».

La Convention relative aux lois et coutumes de la guerre a été signée par l'unanimité des Etats représentés à La Haye, à l'exception de la Suisse et de la Chine. La plupart l'ont déjà ratifiée, et selon toute apparence elle sera ratifiée par presque tous les signataires[1]. Il y a là, pensons-nous, une œuvre de *progrès* et de *civilisation* incontestable. Reste à voir si la Suisse se décidera à y participer.

Il n'est certainement pas un seul de nous qui le lui conseillerait, si sous ces deux mots, employés si souvent à la légère, *se cachait un danger quelconque pour les intérêts essentiels de la Suisse*. Un tel danger existe-t-il? On pourrait le croire, en voyant que les deux Chambres fédérales se sont ralliées au point de vue du Conseil fédéral, qui est celui de l'abstention. C'est là un fait qui a son importance et qui nous oblige, avant de conclure, à présenter les divers motifs invoqués à l'appui du refus de signer.

Et d'abord — à tout seigneur tout honneur — voici en quels termes le Conseil fédéral justifie sa manière de voir :

Si les conseils de la Confédération, après examen de ces documents, estiment qu'il soit avantageux pour la Suisse d'accepter cette convention, malgré les articles 1 et 2 que nous avons combattus, il est possible, conformément à l'article 4, d'y adhérer en tout temps. Mais notre opinion est encore celle du Conseil fédéral de 1874. Depuis lors, il est vrai, la loi du 4 décembre 1896 a militairement organisé le landsturm, qui comprend tous les citoyens suisses en état de porter les armes de 17 à 50 ans révolus : la question de la levée en masse a ainsi perdu de son importance *pratique*. Mais les objections de principe qui empêchèrent en 1874 d'accepter la déclaration de Bruxelles subsistent encore aujourd'hui. Nous ne saurions laisser amoindrir par des clauses conventionnelles le droit de défendre notre pays, en cas d'attaque, par tous les moyens à notre disposition. En dehors de l'élite, de la landwehr et du landsturm, il y a d'autres citoyens encore qui peuvent concourir utilement à la défense du territoire. Qui pourrait prétendre que, si notre existence nationale venait à être menacée, certains faits historiques ne se reproduiraient pas? Qu'à l'heure du péril suprême le peuple tout entier se lève comme un seul homme et prenne les armes, sans s'organiser conformément à l'article 1er du règlement de La Haye : que ces patriotes ensuite viennent à tomber aux mains de l'en-

[1] Depuis que ces lignes ont été écrites, on a appris que deux des Etats signataires, la Suède et la Norvège et les Etats-Unis, refusent leur ratification. D'après nos informations, le refus du premier de ces Etats est fondé sur des motifs analogues à ceux du refus de la Suisse. — M. K.

neuri, qui voudrait les avoir livrés aux tribunaux militaires en vertu d'une convention signée de l'autorité même de leur pays ? Leur sort sera pareil, que nous ayons adhéré ou non à la convention : mais dans le premier cas, nous aurons d'avance sanctionné leur condamnation. On comprend sans doute l'argument de ce délégué d'une grande puissance prétendant que la population d'un territoire occupé qui se soulève ne peut être considérée comme partie belligérante, parce que c'est une nécessité pour une armée d'assurer ses derrières : mais nous n'avons pas à nous placer au point de vue du commandant en chef d'une armée d'invasion : notre devoir est de sauvegarder les intérêts d'un peuple qui ne fait la guerre que si on l'attaque, mais qui rassemble alors toutes ses forces et profite de tous les avantages que lui offre un pays admirablement approprié à la défense. Sans doute, en temps de paix déjà, nous nous efforcerons de donner à notre peuple une organisation ne prêtant, au point de vue du droit des gens, à aucune critique : notre landsturm, par exemple, est organisé de telle sorte qu'il a droit, dans tous les cas, comme partie de notre armée, à la protection garantie aux belligérants. Mais gardons-nous en acceptant ces articles de reconnaître que, pour défendre sa patrie, un peuple tel que le nôtre doive satisfaire à d'autres conditions encore que celle d'observer les coutumes générales de la guerre. Qu'on ne dise pas que la déclaration placée en tête de la convention sauvegarde suffisamment notre point de vue. Si c'était le cas, rien n'empêcherait la conférence d'adopter aussi la proposition Ardagh. En présence des paroles prononcées au cours des débats sur cette proposition et de la teneur précise des articles 1 et 2, il nous est impossible d'attacher aucune importance à cette déclaration.

On a fait remarquer que, si nous n'acceptions pas la convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, on pourrait en cas de guerre nous mettre hors la loi. A notre avis, cette crainte est absolument injustifiée. La conclusion, entre certains Etats, d'une convention sur les lois et coutumes de la guerre ne saurait avoir pour effet d'abolir à l'égard des Etats qui n'y ont point adhéré les principes du droit des gens généralement admis, qui existaient avant la conférence de La Haye et qui continueront de prévaloir chez les nations civilisées. Ces principes, la convention elle-même les rappelle dans son introduction. Nous restons libres aussi d'insérer, si nous le jugeons utile, dans le règlement du service de campagne de l'armée suisse, celles des dispositions de la dite convention qui ne sont pas contraires aux sentiments et aux traditions de notre peuple, afin que nos milices puissent y conformer leur conduite en temps de guerre[1].

Ecoutons maintenant l'opinion contraire.

Il y a deux mois, l'Institut de droit international a eu le plaisir de tenir sa vingtième session en Suisse, à Neuchâtel, sous la présidence de M. le Dr Lardy, ministre de Suisse à Paris. Là, nos collègues étrangers ont eu l'agréable surprise d'entendre de la bouche même du représentant du Conseil d'Etat, qui leur souhaitait la bienvenue, des paroles pleines de jus-

[1] Extrait du Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale, concernant les résultats de la Conférence de la Haye, du 22 mai 1900 (texte français, pages 15-25).

tesse, qui leur montrèrent que la manière de voir du Conseil fédéral n'était pas partagée par tout le monde en Suisse.

M. Jean Berthoud, chef du Département de justice et membre du Conseil des Etats, s'est exprimé dans les termes suivants :

Il y a deux ans le ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, M. de Beaufort, en vous recevant à La Haye, exprimait l'opinion que vous deviez être parfois péniblement surpris par la marche des événements, en observant que la sympathie dont on vous entourait ne se traduisait que rarement en actions. Certes ce serait un puissant encouragement pour vous d'obtenir plus souvent la consécration officielle des principes de droit que votre haute compétence et vos travaux vous autorisent à proclamer comme étant en harmonie avec les besoins des sociétés modernes. Réjouissons-nous toutefois de ce que, l'année passée, dans cette même ville de La Haye où M. de Beaufort vous faisait part de ses regrets de ne pas voir vos études suivies plus fréquemment de résultats, un pas a été fait dans la voie que vous avez tracée de la codification graduelle et progressive du droit international. Ce pas a-t-il de l'importance? On l'a contesté. Sans doute il n'est pas très ferme, comme toujours les premiers pas, mais le fait en lui-même que la plupart des nations ont signé des conventions et déclarations qui donnent à quelques principes hier encore discutés une autorité désormais incontestable a une signification considérable.

Plus les adhésions aux conventions et déclarations de la Conférence de La Haye seront nombreuses et complètes et plus grands seront ses résultats, cela va sans dire. Qu'il me soit permis d'exprimer à ce propos le vœu que la Suisse, dont le délégué n'a pas été autorisé par le Conseil fédéral à signer la convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, se décide à la ratifier aussi bien que les autres conventions et déclarations arrêtées à La Haye.

Le Conseil fédéral aurait voulu mettre au bénéfice des droits des belligérants la population d'un territoire occupé par l'ennemi. Cette opinion n'a pas prévalu. Le nom de M. le conseiller fédéral Welti a été invoqué contre la ratification de la convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre : mais si, après la Conférence internationale de Bruxelles, M. Welti a émis en 1875 un avis contraire à celui qui a été adopté l'année passée par la Conférence de La Haye, il ne faut pas oublier que le landsturm n'était pas encore organisé en Suisse. Or, le landsturm faisant partie de l'armée, l'article 2 du règlement élaboré à La Haye qui autorise, lorsqu'elle n'a pas le temps de s'organiser, la population d'un territoire non occupé par l'ennemi à combattre les troupes d'invasion, nous donne une satisfaction suffisante. Il est permis de croire que M. Welti aurait une opinion très différente de celle qu'il a soutenue il y a vingt-cinq ans, s'il pouvait se prononcer aujourd'hui.

Il faut se garder de pousser à la lutte la population du territoire envahi. Les quelques hommes valides qui ne font partie ni de l'élite, ni de la landwehr, ni du landsturm et dont la résistance ne peut être que d'un bien mince secours à leur pays, ne doivent pas se bercer de l'illusion dangereuse que le refus de la Suisse d'adhérer à la Convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre leur permet de prendre impunément les armes contre l'envahisseur sur le territoire occupé par lui. Il faut s'attendre à ce que les actes contraires à la Convention seront réprimés avec une sévérité toute particulière lorsqu'ils

seront commis par des ressortissants d'un Etat qui aura refusé de la signer Nous avons donc tout intérêt à mettre nos compatriotes au bénéfice de la convention de La Haye concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre. Les Suisses ont la réputation méritée d'être des gens pratiques. Ils seraient exposés à perdre ce bon renom, si les autorités de la Confédération leur refusaient les avantages de cette convention.

Lorsqu'il s'agit d'arriver à une entente internationale, le gouvernement d'un Etat, petit ou grand, ne peut pas avoir la prétention de faire prévaloir toutes ses idées. Il faut que sur un point ou sur un autre il consente à sacrifier sa manière de voir au but commun. Les divers petits Etats qui forment la Confédération suisse sont bien obligés de faire le sacrifice d'une partie de leurs idées particulières pour arriver à une œuvre d'ensemble sur le terrain national suisse. Les choses ne peuvent pas se passer autrement sur le terrain international.

Il convient de dire que le Conseil fédéral n'a pas pris position d'une manière définitive contre la convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre. Son message à l'Assemblée fédérale du 22 mai 1900, sur lequel celle-ci ne s'est pas encore prononcée, contient en effet le passage suivant : « Nous n'avons pas cru devoir nous engager, mais nous contenter de vous donner l'occasion de juger vous-mêmes de cette question en pleine connaissance de cause »[1].

Voilà les deux thèses!

Nous trouvons très honorable et nous nous inclinons respectueusement devant le *sentiment* qui, au souvenir de faits héroiques, comme le Grauholz, voudrait ne point enlever au peuple suisse, à l'avenir, la possibilité de soulèvements analogues, qui provoqueraient sans doute dans le monde entier une admiration émue. Je me demande, cependant, s'il ne convient pas d'examiner aujourd'hui d'une manière *un peu plus serrée* la question de savoir si la Suisse n'a pas intérêt à *signer* la Convention de La Haye.

S'il m'était permis d'exprimer ma manière de voir personnelle, je la motiverais de la façon suivante :

1° L'intérêt pratique de la question de la défense nationale se trouve aujourd'hui *considérablement réduit*, depuis l'orga-

[1] Les Conventions de la Haye ont fait l'objet des discussions des Chambres fédérales dans la session de décembre dernier (le 3 décembre au Conseil des Etats et le 10 au Conseil national). Elles ont été toutes ratifiées, à l'exception de la convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre. Celle ci a trouve, cependant, d'énergiques défenseurs : M. Berthoud, au Conseil des Etats, M. le colonel Secretan et M. Gobat au Conseil national. Nous croyons savoir qu'un grand nombre de leurs collegues étaient de leur avis. Les paroles de M. le conseiller national Virgile Rossel, rapporteur français de la Commission, nous en fourniraient la preuve. Mais devant l'opposition résolue du Président de la Confédération, M. Hauser, qui s'est même refusé au nom du Conseil fédéral à examiner la question à nouveau, la majorité n'a pas voulu lui infliger un désaveu. M. le colonel Secretan a exprimé, à ce propos, la conviction que, à la première guerre européenne, le premier soin de la Suisse serait d'adhérer à la Convention de La Haye.

nisation du landsturm qui, d'après la Convention, serait reconnu comme belligérant régulier. Tout l'intérêt de la question se réduit donc, ou à peu près, aux femmes, aux enfants, aux vieillards et aux étrangers, qui voudraient se lever en masse pour combattre l'envahisseur.

Les lecteurs militaires de la *Revue* sont plus compétents que moi pour juger si l'aide de *celle levée en masse* pourrait ajouter beaucoup à la défense du territoire par les forces organisées. Pour moi, m'en tenant à l'examen de la question au point de vue du droit international, j'estime que *le sentiment* du peuple suisse lui-même pourrait peut-être s'accommoder de la signature de la Convention. La question de la levée en masse a été réservée en effet par la Conférence de La Haye, comme elle l'avait été par celle de Bruxelles. La Suisse n'a pas obtenu, il est vrai, la reconnaissance formelle de la *liberté absolue* et sans limites de la défense nationale. Mais il n'est *dit nulle part* que ceux qui ne satisferont pas aux conditions des articles 1 et 2 de la Convention et qui seront pris les armes à la main seront *nécessairement fusillés sommairement*, au lieu d'être faits prisonniers de guerre. La question a été laissée « dans le domaine du droit des gens ». Or, il est un principe de ce droit, aujourd'hui généralement admis dans les Etats civilisés, qui interdit les *rigueurs inutiles*. Et comme, selon toute probabilité, la Suisse n'aura jamais comme belligérants voisins ni des Chinois ni des Turcs, les femmes, les enfants et les vieillards suisses qui seraient pris en défendant leur pays auraient encore beaucoup de chances d'échapper à une exécution sommaire, celle-ci pouvant être considérée souvent comme une rigueur inutile. On se bornerait peut-être à les rendre inoffensifs, à les désarmer et à en faire des prisonniers.

Qu'on ne dise donc plus qu'ils seront fusillés en vertu d'un traité au bas duquel se trouverait la signature de leur gouvernement!

2° En outre, et c'est là une considération déterminante, je crains qu'on ne soit trop optimiste quand on dit que la Suisse n'a point à souffrir de la non-signature de la Convention. Ou bien on veut soutenir que la Convention n'a aucune valeur; et alors toute cette discussion devient inutile. Je crois cependant que ce serait là une affirmation risquée, inexacte en même temps que dangereuse.

Certes, des abus et des manifestations de l'arbitraire peuvent toujours se produire, malgré l'existence d'une convention. Mais de là à soutenir l'inutilité complète d'une stipulation établissant les règles du droit de la guerre, il y a loin. Autant vaudrait soutenir que tous les hommes d'Etat, les diplomates et les militaires qui se sont toujours efforcés de signer de tels traités étaient des utopistes et des naïfs ! N'avons-nous pas là, au contraire, la preuve certaine que les conventions en cette matière ont leur utilité incontestable? Celle d'apporter un certain ordre dans le désordre, de mettre un frein aux passions déchaînées, de rappeler constamment aux combattants, dans l'ardeur de la lutte, le but principal de la guerre et de les soumettre à certaines limites, qui sont indiquées par ce but même. Mais s'il en est ainsi, si une convention en cette matière a des avantages incontestables, la Suisse n'a-t-elle pas plus que tout autre intérêt à la désirer et à l'accepter, exposée qu'elle est à devenir, en cas de guerre, le voisin immédiat des belligérants?

Je veux bien admettre que, même en l'absence d'une convention, les belligérants s'abstiendraient de commettre des cruautés révoltantes. Mais ne pourront-ils pas facilement, sans avoir même besoin de commettre des cruautés révoltantes, prendre *une série de mesures éminemment préjudiciables aux intérêts de la Suisse*, contraires à la réglementation de la Convention de La Haye, mais auxquelles ils auraient recours soit à titre de représailles, soit simplement parce qu'ils seraient en droit de se considérer comme dégagés de toute gêne et de toute entrave à l'égard d'un pays qui n'aurait pas voulu adhérer à la réglementation des lois de la guerre!

Je crains qu'on ne se fasse illusion si l'on pense que ces lois seront appliquées telles quelles à l'égard de la Suisse, qu'elle signe ou qu'elle s'y refuse. Et si la réglementation — quoique encore incomplète — offre en somme un ensemble d'avantages certains à ses signataires, l'intérêt bien entendu du pays ne lui trace-t-il pas son devoir?

Que l'on veuille bien *peser* attentivement cet intérêt, que l'on mette sur un plateau de la balance les avantages que présenterait en temps de guerre la Convention pour la Suisse, et sur l'autre ceux — bien minces à ce qu'il semble — de l'abstention, et on ne tardera pas à voir de quel côté elle penchera!

. ˙ .

Qu'il me soit permis d'exprimer, en terminant, l'espoir que les lignes qu'on vient de lire auront contribué à montrer l'utilité et l'intérêt que présente l'étude du droit international. L'éminent internationaliste suisse Alphonse Rivier considérait, avec raison, le droit international comme la meilleure sauvegarde des petits Etats. La connaissance des règles du droit international en temps de guerre est particulièrement intéressante, à une époque où tous les hommes valides sont appelés à prendre les armes, et dans un pays que sa situation géographique destine à devenir, en cas de guerre, le voisin immédiat de belligérants, tentés, cas échéant, de transporter sur son territoire le théâtre de leur activité. Enfin, il est des règles du droit international — la discussion relative à la Banque d'Etat nous en a donné un exemple — dont la connaissance plus ou moins exacte peut exercer son influence même sur la décision et le vote de mesures d'ordre intérieur, en temps de paix.

Aussi, outre l'enseignement universitaire, le droit international fait-il l'objet d'un *enseignement systématique*, donné aux militaires dans plusieurs pays (France, Allemagne, Autriche, Italie, Hollande, Espagne, Russie). Il est permis de penser que son étude présente pour la Suisse au moins autant d'intérêt que dans ces pays !

M. KEBEDGY.

Professeur agrégé à l'Université de Berne,
membre associé de l'Institut de droit international.

LA FORMATION PAR LE FLANC

SUR

LE CHAMP DE BATAILLE

Tel est le titre d'une étude du capitaine J. Pagès, publiée dans les numéros de novembre et de décembre 1899 du *Journal des Sciences militaires*. L'actualité et l'intérêt du sujet nous engagent à en faire connaître aux lecteurs de la *Revue militaire suisse* les traits essentiels et les conclusions. Il ne saurait être ici question d'une analyse complète; il y a dans cette étude des calculs et des raisonnements qui ne peuvent pas s'analyser et que ceux qu'un examen plus approfondi de la question intéresserait pourront aller chercher dans l'original.

* * *

En principe, toute troupe qui marche à l'ennemi doit éviter, dans la mesure de ses moyens, d'attirer sur elle le feu de l'adversaire. Tant qu'il n'y a pas nécessité pour elle d'ouvrir le feu, soit que le combat ne soit pas encore commencé, soit qu'elle manœuvre en arrière d'une ligne de combat déjà engagée, elle a encore le choix des formations; elle doit donc adopter celles de ces formations qui lui permettront de se soustraire le mieux aux feux de l'adversaire. Elle y parviendra en diminuant :

1° La visibilité du but qu'elle présente à l'ennemi.

2° La vulnérabilité de sa formation.

Telles sont les deux questions que le capitaine J. Pagès a entrepris de résoudre.

* * *

On peut diminuer la *visibilité* du but par différents moyens; celui qui se présente le premier à l'esprit est l'emploi judicieux du terrain, soit en stationnement soit en marche. Mais,

quand il faut à tout prix avancer, et que le terrain n'offre pas de défilements, il faut demander ce résultat à la formation la mieux appropriée. Or, le capitaine Pagès arrive à cette conclusion que « la section[1] par le flanc et sur deux rangs[2] semble être la base de toute formation dans une marche d'approche. C'est une formation très maniable; la marche rapide à travers les espaces découverts, combinée à de fréquents temps d'arrêt, dans la position couchée, permet d'atteindre un minimum de visibilité très appréciable. »

Prenant pour unité la surface du panneau visible que présente la section en colonnes par files et couchée, le capitaine Pagès a dressé le tableau comparatif suivant des surfaces des panneaux visibles présentés par les différentes formations de la section et de la compagnie :

	SECTION				COMPAGNIE				
	EN LIGNE		PAR LE FLANC		EN LIGNE		Colonne	PAR LE FLANC	
Surface du panneau visible de la formation	1 rang	2 rangs	colonne de marche	colonne par files	1 rang	2 rangs		colonne de marche	colonne par files
debout	84	42	6	3	336	168	42	24	12
à genou	56	28	4	2	224	112	28	16	8
à terre	28	14	2	1	112	56	14	8	4

Dans la compagnie par le flanc, les quatre sections marchent parallèlement et forment chacune une colonne.

Théoriquement, la formation ayant la moindre visibilité serait la marche par un, les hommes étant placés exactement les uns derrière les autres. Mais, pratiquement, elle présenterait des difficultés dans l'exécution de la marche et une grande perte de temps pour le passage à la formation de combat, ainsi que de graves inconvénients au détriment de la discipline de marche et de manœuvre. C'est pourquoi l'auteur s'est arrêté à la colonne par files.

* * *

Le capitaine Pagès recherche ensuite quelle est la *vulné-*

[1] L'auteur base ses calculs et son raisonnement sur une section de 28 files, l'homme ayant une taille de 1m60 et occupant dans le rang un espace de 0m85.

[2] Notre colonne par files.

rabilité relative des diverses formations considérées, étant admis que, pour les formations profondes, la vulnérabilité relative n'est pas dans le même rapport avec les formations minces que leur visibilité, parce que, dans les formations profondes, si l'élément de tête est seul exposé à la vue, il n'est pas seul, en face du feu, atteint par les balles.

Voici comment il raisonne :

« Les vulnérabilités correspondant à deux formations distinctes d'une même troupe placées dans des conditions identiques sur le parcours d'une même gerbe, seront dans le même rapport que les surfaces des panneaux récepteurs des projectiles reçus par les deux formations.

» Or, le panneau récepteur, pour une formation mince, se réduit au panneau encadreur de cette formation... Ainsi pour une formation mince le panneau récepteur n'est autre chose que le panneau visible...

» Dans une formation profonde, le panneau récepteur est plus grand que le panneau encadreur de l'élément mince de tête de la formation, il est par conséquent supérieur au panneau visible. »

La vulnérabilité des formations dépendant donc des surfaces des panneaux récepteurs offerts aux projectiles, il en dresse un tableau comparatif pour une troupe placée dans certaines conditions déterminées : Section de 28 files en ligne, ayant, en colonne par files, une profondeur de 28 mètres, chaque homme occupant dans le rang une largeur de 0m85, et placée à 800 m. de l'origine du tir. Voici ce tableau :

FORMATIONS		SECTION				COMPAGNIE					
		EN LIGNE SUR		PAR LE FLANC		EN LIGNE SUR		EN COLONNE		PAR LE FLANC DES SECTIONS	
		1 rang	2 rangs	colonne de marche	colonne par files	1 rang	2 rangs	distance entière	de compagnie	colonne de marche	colonne par files
POSITION	Debout . .	80	40	8.4	4.2	320	160	100	52	33.6	16.8
	A genou . .	50	25	6.4	3.2	200	100	85	37	25.6	12,8
	Couchée . .	30	15	5	2,5	120	60	75	27	20	10

Ce tableau nous montre à première vue que les plus petits panneaux récepteurs sont ceux qui correspondent aux formations à front étroit et profondes. Il ne faut pas en conclure

que ces formations seront toujours les moins vulnérables et que, si elles le sont, ce sera dans les proportions indiquées par ce tableau, et cela pour les raisons qui suivent :

« 1° Parce qu'une formation n'intercepte pas toutes les balles reçues par le panneau qui l'encadre ; un certain nombre d'entre elles traversent l'élément de tête d'une formation profonde sans l'atteindre et frappent le deuxième élément.

» 2° Parce que les projectiles actuels peuvent blesser un ou plusieurs hommes, en moyenne deux hommes placés l'un derrière l'autre.

» 3° Parce que, et c'est la principale raison, les panneaux récepteurs n'interceptent pas dans une gerbe un groupement de densité homogène pour une même formation, ni des groupements de même densité pour deux formations distinctes de la même unité. »

* * *

Partant de ces données, le capitaine Pagès détermine mathématiquement « la vulnérabilité relative des formations employées par les bataillons de deuxième ligne dans les renforcements qui précèdent l'assaut », également sous le feu d'écharpe, et il résume les résultats de ses recherches dans les tableaux suivants (nous donnons ceux relatifs à la section et à la compagnie, en rappelant que, pour cette dernière, la formation par le flanc s'entend des quatre sections marchant parallèlement) qui donnent, de 800 à 200 m. (600 m. de parcours) et de 350 à 200 m. (150 m. de parcours), « pour chaque formation la perte en hommes essuyée par l'unité correspondante » pendant l'exécution du feu rapide de l'adversaire.

1° SECTION

DISTANCES PARCOURUES SOUS LE FEU RAPIDE	EN LIGNE		PAR LE FLANC		PAR LE FLANC oblique à 45°	
	Sur 2 rangs	Sur 1 rang	colonne de marche	colonne par files	colonne de marche	colonne par files
De 800 à 200 m. (600 m.)	12	12	5,4	3	10	9,88
De 350 à 200 m. (150 m.)	1,5	1,5	0,64	0,34	1,28	1,28

2° COMPAGNIE						
DISTANCES PARCOURUES SOUS LE FEU RAPIDE	LIGNE DÉPLOYÉE		Colonne de compagnie	Colonne à distance entière	Colonne de compagnie par le flanc des subdivisions	
	Sur 2 rangs	Sur 1 rang			colonne de marche	colonne par files
De 800 à 600 m. (600 m.)	48	48	29,4	36	21,6	12
De 350 à 200 m. (150 m.)	6	6	3,8	4	2,56	1,36

Enfin il tire de ces différentes recherches les conclusions suivantes :

« Les chiffres que nous avons consignés dans les tableaux qui précèdent n'ont rien d'absolu, car ils ont été obtenus par le calcul, en prenant pour base des hypothèses correspondant à des réalisations variables. Mais obtenus en partant des mêmes hypothèses et en nous plaçant dans des circonstances semblables, ils nous fournissent une idée relativement exacte des dangers à courir sous le feu rapide par les différentes formations, la seule chose que nous ayons eu l'intention de déterminer. Sans doute, ils nous prouvent que, sous le feu rapide, les formations à front étroit sont celles qui exposent le moins aux pertes. Ceci était aisé à prévoir *a priori*, puisque nous avons supposé le feu uniformément réparti sur la ligne, ce qui a généralement lieu d'ailleurs ; mais ce que nous ne savions pas *a priori* et que nos calculs nous démontrent, c'est que l'on peut, dans de certaines proportions, augmenter la profondeur de sa formation, en diminuant le front, sans nuire à un accroissement de vulnérabilité, dû à l'exagération de la profondeur, à l'avantage inhérent à l'étroitesse du front.

» De plus, nous avons reconnu que ces formations à front étroit et profondes, que nous imposent les calculs, obéissent aisément aux conditions de mobilité indispensables sur le champ de bataille, surtout au moment décisif d'une action, et que, tout en étant aussi faciles à manier, sinon plus, que d'autres plus vulnérables sous le feu rapide, elles n'offrent pas une prise plus considérable que ces dernières, souvent employées dans les manœuvres, aux feux de l'artillerie et de l'infanterie, qui les prennent d'écharpe.

» Toutes les considérations qui précèdent nous conduisent

invariablement à conclure en faveur de l'emploi très avantageux du dispositif qui consiste à jeter sur la ligne de combat successivement les compagnies du bataillon, chacune d'elles tenant ses sections à la même hauteur ou échelonnées à intervalle de front de section, par le flanc et sur deux rangs[1], à condition de les reformer en ligne un instant avant d'aborder la ligne de combat pour l'entraîner en avant (on pourrait, afin de s'assurer une conduite peut-être plus facile des sections, les mettre sur quatre rangs[2], mais ce serait s'exposer inutilement à des pertes presque doubles).

. . . .

» Les résultats de nos calculs nous prouvent aussi qu'il y a un réel avantage à ce que les troupes d'assaut soient assez près de la ligne de combat au moment où commence le feu rapide ; elles éprouveront des pertes beaucoup moins considérables, moins de fatigue pour se porter sur cette ligne, puisqu'elles auront un moindre chemin à parcourir au pas gymnastique ; la distance de 150 m. que nous avons supposée entre elles et la ligne de combat au moment où l'adversaire commence le feu rapide nous semble assez convenable... »

Enfin, après un dernier chapitre (« la formation par le flanc et les règlements de manœuvre »), l'auteur termine par les *Conclusions générales* suivantes :

« Des considérations énoncées, des calculs faits sur la vulnérabilité des formations de deuxième ligne, en arrière d'une ligne de combat, dans les renforcements qui précèdent l'assaut, il nous est permis de conclure que, quels que soient les circonstances et le terrain, il existe une formation qui expose les unités de combat à un minimum de pertes sur le champ de bataille. Cette formation a pour base la formation de la section par le flanc sur deux rangs.

» Non seulement cette formation est celle qui, dans toutes les circonstances de combat, expose aux pertes les moins considérables, mais encore c'est celle qui se prête le mieux à la conduite des troupes et à la manœuvre sur un terrain quelconque. Plus facilement que toute autre, elle permet d'opérer le franchissement des obstacles, le passage des gués, ruisseaux, haies, fossés, palissades, la traversée des bois, hautes cultures et localités. Son déploiement est rapide et facile dans une direction quelconque, face à un objectif particulier. Dans la

[1] La *colonne par files*, du Règlement d'exercice de l'infanterie suisse.

[2] La *colonne de marche*, du Règlement suisse.

compagnie par le flanc des sections, l'indépendance et la liberté de manœuvre sont beaucoup mieux assurées à la section que dans la colonne de compagnie[1]. La section par le flanc est aussi maniable, sinon plus, que la section en ligne, et assurément plus facile à conduire sur un point donné, dans une direction désignée, en arrière d'un abri déterminé. Il suffira, en effet, à son chef, de conduire la file de tête, que suivront inconsciemment toutes les autres, sans préoccupation aucune de la direction à suivre, ni d'un danger qu'elles ne voient point devant elles ; les hommes, conservant les yeux sur leur chef, se tiennent prêts à se porter rapidement en ligne au premier geste de ce dernier.

» Le peloton et même la compagnie par le flanc sur deux rangs auraient, sur d'autres formations, les mêmes avantages de moindre vulnérabilité que la section dans la même formation. Nous avons intentionnellement exclu de nos discussions cette formation du peloton et de la compagnie, parce que leur trop grande profondeur, en limitant leur mobilité, supprimerait les facilités de conduite et de manœuvre que nous avons reconnues à la section par le flanc.

» Ces quelques avantages de manœuvre, inhérents à la formation par le flanc de la section, s'ajoutent donc aux avantages d'un ordre éminemment supérieur que nous retirons de la faible vulnérabilité de cette formation dans toutes les phases du combat. La coexistence de ces avantages, dans la formation par le flanc, assurera la conservation des forces matérielles à toute troupe qui en fera l'application sur le champ de bataille. Les forces morales au combat sont une fonction complexe des forces matérielles et physiques et nous estimons qu'elles décroissent plus vite qu'elles lorsque ces dernières sont atteintes. Le succès sera toujours d'autant mieux assuré à l'un des deux adversaires qu'il aura su conserver sur l'autre une supériorité plus écrasante de ses forces morales. Or, la conservation des forces morales d'une unité dépend moins de la confiance de chacun dans ses forces matérielles et physiques que de la conservation de l'intégrité de ces dernières. L'emploi de la formation par le flanc sera donc, à notre sens, un facteur puissant dans la conservation de l'intégrité des forces morales ; aussi croyons-nous pouvoir poser en principe que :

» Au combat, toute troupe qui se meut, sans être obligée de

[1] La *colonne de compagnie* (Règlement français modifié du 13 avril 1894) est formée des quatre sections placées les unes derrière les autres, à six pas de distance.

faire usage de ses armes, doit le faire en employant des formations à front mince ; la base de ces formations sera toujours la *section par le flanc sur deux rangs.* »

* * *

Tandis que le Règlement français modifié du 15 avril 1894 a prescrit (titre III. — *Ecole de compagnie, chiffre 162*) l'emploi des formations par le flanc pendant les marches d'approche, que dans d'autres pays on a reconnu aussi les avantages que présentaient ces formations, non pas seulement dans quelques cas spéciaux, mais, en général, pour faire mouvoir les troupes sur le champ de bataille avant le moment de l'ouverture du feu ou avant leur arrivée dans la ligne de combat déjà établie, en Suisse, on n'a fait que de partielles et timides applications de cette méthode en rase campagne. Notre règlement d'exercice, antérieur au règlement français, n'en dit naturellement pas un mot ; on continue à l'appliquer strictement et c'est ainsi que l'on a entendu, à la suite des manœuvres de ces dernières annés, formuler contre l'infanterie tour à tour ces deux critiques : qu'elle conservait trop longtemps des formations compactes et qu'elle déployait prématurément ses tirailleurs.

C'est que, à la vérité, entre la colonne de compagnie et la formation en tirailleurs, le règlement suisse n'offre pas une grande richesse de formations généralement utilisables. Avant l'ouverture du feu, les compagnies d'avant-ligne ont la ressource de se fractionner en deux échelons, qui constitueront, au moment de l'ouverture du feu, l'un la ligne de feu, l'autre la ligne des soutiens.

Encore, les sections attribuées à chacun de ces deux échelons ne peuvent-elles guère prendre, réglementairement, que deux formations : la ligne sur deux rangs et la ligne sur un rang.

Quant aux compagnies de réserve, à moins qu'elles ne se trouvent à une aile du dispositif du combat, il ne leur est pas permis de fractionner leurs sections en deux échelons ; nous ne comprenons vraiment pas pourquoi.

Elles ne disposent ainsi, à côté de la colonne de compagnie (nous ne parlons pas de la colonne par sections qui n'est qu'une formation de rassemblement), que de la ligne sur deux rangs, de la ligne ouverte de sections et de la ligne sur un rang. Toutes ces formations sont lourdes et peu maniables ;

elles ne peuvent changer facilement ni de direction ni de front; elles ne permettent le déploiement en tirailleurs que dans une seule direction, celle du front; deux d'entre elles, la ligne ouverte de section et la ligne sur un rang, donnent à la compagnie un front exagéré qui dépasse la zone normale de combat (100 m.) attribuée par le règlement à la compagnie; enfin, elles ont le désavantage d'attirer sur elles le feu de l'artillerie et d'être très vulnérables.

Or, si notre règlement d'exercice ne prescrit pas l'emploi des formations par le flanc, c'est que, à l'époque où il a vu le jour, on n'avait pas encore reconnu leurs avantages, ni songé, par conséquent, à les utiliser sur le champ de bataille.

La marche en colonne par files est d'une exécution difficile, parce que nos troupes n'y sont pas habituées, et que, dans cette formation, nos colonnes s'allongent démesurément. Cela doit bien être le cas ailleurs aussi, puisque le capitaine Pagès en déconseille l'emploi pour des fractions supérieures à la section. Nous pourrions cependant, à notre avis, mieux exercer ces formations; leur emploi d'ailleurs serait déjà un exercice et leur apparition sur les pacifiques champs de bataille de nos manœuvres fournirait un élément d'ordre, de rapidité et de mobilité infiniment appréciable.

N.

A PROPOS DU GÉNIE

L'article « Revue du génie », publié dans notre livraison de janvier, a donné lieu, paraît-il, à des appréciations diverses. Un officier qui fit longtemps partie de la Commission du génie nous a remis à ce sujet quelques notes : nous les résumons ici.

Le bataillon du génie, tel que l'avait créé la loi de 1874, était, en quelque sorte, une nécessité de l'organisation divisionnaire. C'était, il est vrai, une formation compliquée, et le bataillon en lui-même ne pouvait être considéré que comme une unité administrative. Il n'est pas possible d'instruire nos hommes, comme on le fait en Allemagne, par exemple, dans toutes les branches relevant du génie. Malgré tout, la conception était bonne, puisque ce bataillon comprenait les trois éléments constitutifs des services du génie : les sapeurs, les pontonniers et les pionniers du génie. Il y avait en outre les pionniers d'infanterie. Ces derniers, groupés par petits détachements répartis à chaque régiment d'infanterie, auraient été une chose excellente, s'ils n'avaient pas été si souvent mal employés. Ce mauvais emploi a été la cause de la fusion des pionniers d'infanterie avec les sapeurs ; mais au point de vue tactique, plus d'un officier, tout en reconnaissant l'obligation de cette fusion, vu les circonstances, estime que mieux eût valu le maintien de l'institution, moyennant certaines modifications.

Quant aux ingénieurs de division, ils étaient rendus nécessaires par l'absence d'unité stratégique supérieure à la division.

Si, une fois ou l'autre, on en revient au système divisionnaire, le génie devra probablement être organisé à nouveau. De quelle façon ? Là est la difficulté, mais en tout état de cause, maintenant et plus tard aussi, les *bataillons de sapeurs à deux compagnies* devront, selon toute probabilité, rester ce qu'ils sont. Leur commandant, actuellement du moins, peut très bien remplir en même temps les fonctions d'ingénieur de division. Les deux compagnies de sapeurs indépendantes aug-

menteraient le nombre des sous-unités, déjà suffisamment élevé.

Les *télégraphistes* pourraient être de nouveau partagés en deux détachements. A chaque division serait attribuée une des sections actuelles de la compagnie de télégraphistes de corps.

Les *troupes de chemins de fer* resteraient à l'armée, sauf à les former en deux bataillons de deux compagnies, et non plus en un seul bataillon pour toute la Suisse. Leur utilité ne doit pas être contestée, croyons-nous ; elles ont rendu de bons services dans les manœuvres de corps d'armée de ces dernières années ; en temps de guerre, elles seraient certainement utilisées.

Quant aux *pontonniers*, l'équipage de ponts à deux compagnies relativement faibles, avec une subdivision du train, a été critiqué non pas par un grand nombre d'officiers du génie, mais par quelques-uns d'entre eux seulement. Cette institution, nous pouvons le dire, a fait ses preuves. Depuis 1894, *tous les officiers du génie* qui ont commandé des équipages de ponts se sont, dans leurs rapports, déclarés absolument d'accord avec cette formation ; ils ont unanimement dit qu'elle ne devrait pas être changée. La répartition en deux compagnies se prête fort bien aux divers travaux qui peuvent incomber à cette arme.

Nous savons aussi qu'à plusieurs reprises, lors de nos grandes manœuvres, les officiers étrangers présents ont très favorablement apprécié cette organisation. N'y touchons donc pas pour le seul plaisir d'un nouvel essai.

Si l'on supprimait les corps d'armée (nous n'en sommes pas encore là), comment faudrait-il organiser les pontonniers? Peut-être simplement les laisser comme ils sont, en faisant d'eux une institution d'armée.

L'armement des troupes du génie a fait l'objet de longues discussions dans la commission de cette arme. On a fini par laisser aux pontonniers, aux pionniers de chemins de fer et aux sapeurs le fusil actuel, pour les motifs développés dans l'article que nous discutons. Le fusil court a été remis aux seuls télégraphistes et aérostiers.

Mais nous partageons l'idée d'astreindre au tir hors du service les troupes du génie à l'égal de l'infanterie. Ce vœu a été formulé souvent et depuis longtemps ; il a été présenté à qui

de droit. Mais on s'est toujours appuyé, pour le décliner, sur la loi de 1874 qui ne soumet à ce tir que l'infanterie. Il faudra bien finir par obtenir cette réforme.

Quant au matériel, ce que dit l'auteur de l'article des outils de terrassiers est exact. Toutefois ces outils, où ils sont actuellement, sont à la disposition de l'infanterie, puisque aussi bien celle-ci n'exécutera pas de travaux de fortification d'une certaine importance sans la participation des sapeurs.

Les voitures de sapeurs proprement dites restent à leurs compagnies comme les canons restent avec les artilleurs, sauf dans des cas tout à fait spéciaux, tandis que les chariots d'outils de fortification sont et doivent figurer dans le train de combat, également sauf ordre contraire et formel. C'est du moins comme cela que l'a compris la commission du génie. On peut donc en disposer comme on l'entend, pour l'infanterie et pour les sapeurs.

Reste la question des outils portatifs. Comme le dit notre auteur, ils sont lourds pour ceux qui les portent, mais ils ne le sont pas trop, ils ne le sont pas assez même, quand il s'agit de s'en servir. On ne saurait malheureusement tout avoir. Si l'on n'exige des sapeurs que le service tactique strictement obligatoire, ils s'habitueront au port des outils.

Donnera-t-on aux sapeurs, pour les alléger, le fusil court ? C'est très discutable. Ne nous pressons pas, dans tous les cas, d'introduire cette modification. Les sapeurs doivent disposer d'une arme dans laquelle ils puissent mettre toute leur confiance. Il faut éviter de leur en donner une qui leur laisserait croire que l'on entend les rabaisser au point de vue militaire proprement dit.

Que l'on ne se hâte pas non plus de mettre au rancart l'omnibus de la station télégraphique ; il rend de bons services, et bien d'autres armées l'ont conservé.

Il serait bon d'augmenter le matériel de câble et de réduire celui de fil. Cela a été fait du reste, ou tout au moins proposé. Mais supprimer complètement le fil serait une erreur. Ou bien veut-on le réserver pour la landwehr?

D'une manière générale, on aurait tort de croire que parce qu'un chef d'arme s'est retiré et qu'un officier nouveau dans l'arme a été désigné pour lui succéder, il faille de suite tout remanier. Il faudrait aussi qu'avant de se lancer dans des séries de propositions, de jeunes officiers veulent bien s'orienter

sur les études déjà faites et ne croient pas devoir, sans connaître tous les travaux poursuivis par la commission du génie, réclamer des modifications qui peuvent sembler justes au premier abord, mais qui, étudiées à fond, n'ont pas été adoptées par les hommes chargés de s'en occuper. L'organisation du génie dans le corps d'armée adoptée en 1894 a eu l'avantage de ne pas exiger de nouvelles troupes, ni de nouveaux états-majors. On avait cherché à diminuer le génie ; il a montré qu'il ne voulait pas l'être, mais aussi qu'il pourrait exister sans augmentations ni réquisitions nouvelles. C'est la seule arme qui soit arrivée à ce résultat.

Ici se poserait la question de savoir si, pour le génie, il faudrait introduire, comme pour l'infanterie, deux classes de landwehr. Cela est fort douteux et doit probablement ne pas être admis ; les travaux de toutes les subdivisions de l'arme que l'on peut attribuer à la landwehr peuvent être faits par tous les hommes qui la composent, les séparer en deux classes ne serait pas recommandable.

* * *

Un mot encore du personnel d'instruction.

Il est fort à désirer qu'il se complète prochainement par des hommes capables, mais les difficultés seront grandes. Il y aurait avantage réel à ce que les instructeurs du génie aient tous fait des études techniques complètes et pratiqué l'art de la construction avant de se vouer à la vie militaire. C'est difficile à obtenir avec les traitements prévus pour ces fonctionnaires. Il ne peut pas en être aisément dans le génie comme dans les autres armes, dans l'infanterie surtout, où les jeunes instructeurs se forment souvent uniquement par le service, et, pour beaucoup d'entre eux, font, si nous pouvons nous exprimer ainsi, toutes leurs études aux frais de la Confédération.

Et puis, il faut le reconnaître, à la difficulté du recrutement des instructeurs, se sont ajoutées d'autres circonstances qui ont tenu des jeunes gens éloignés de cette profession. Espérons qu'elle trouvera plus d'amateurs sérieux dans l'avenir et que nous verrons levées les difficultés de l'heure présente.

LE FUSIL ALLEMAND MODÈLE 98[1]

(Pl. II et III.)

Après avoir d'abord transformé, en 1884, en arme à répétition, au moyen d'un magasin placé dans le fût, le fusil M 71, mais en lui conservant le calibre de 11 mm., l'ancienne cartouche et l'ancienne poudre, l'Allemagne semble s'être hâtée, par l'adoption du fusil du calibre de 7,9 du système Mannlicher, M 88, d'entrer dans la voie où s'étaient déjà engagées d'autres puissances, la France en particulier avec le fusil Lebel (1886).

Mais le fusil 88 n'était pas exempt de défauts. Lors de son adoption, le type de la poudre sans fumée destinée au chargement de la cartouche était encore indéterminé, ce qui n'était pas sans présenter certains inconvénients. L'adaptation au fusil d'un *tube-enveloppe* métallique pour le canon avait amené à amincir celui-ci et à l'affaiblir dans des proportions telles qu'il en résulta de nombreux *gonflements* du tonnerre, des ruptures, ou simplement des difficultés d'extraction, bien qu'on eût employé par la suite, pour sa fabrication, des aciers au nickel d'une nature plus résistante. L'extracteur d'ailleurs avait trop peu d'énergie et, par lui-même, donnait lieu aussi à d'assez nombreux défauts d'extraction.

Du mécanisme même d'extraction, il résultait un inconvénient plus grave : Ce n'était que quand la cartouche était presque complètement entrée dans la chambre que la griffe de l'extracteur saisissait le culot de la douille ; alors, si pour une cause quelconque, une difficulté de fermeture par exemple, le soldat ne repoussait pas le cylindre à fond et ramenait en arrière la culasse mobile, assez pour saisir une seconde cartouche, celle-ci pouvait être poussée violemment en avant, sa balle venant frapper contre l'amorce de la première cartouche demeurée engagée dans la chambre.

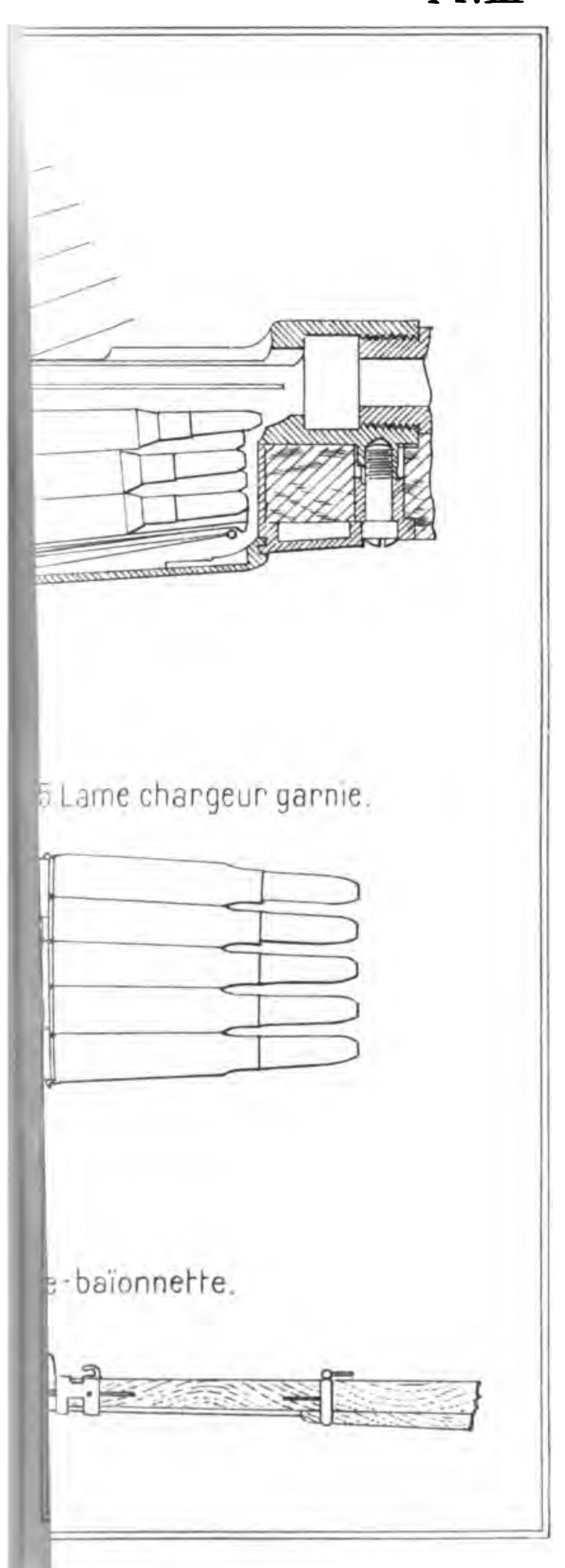
Plus tard, il est vrai, on avait remédié à cet inconvénient

[1] D'après la *Revue d'artillerie*, décembre 1900, et la *Kriegstechnische Zeitschrift*, colonel Hartmann, 9e livraison de 1900.

Le fusil allemand M. 98.

5 Lame ch

e-baïon


5 Lame chargeur garnie.
e-baïonnette.

d'une double introduction par une modification du culot de la cartouche et par le changement de l'extracteur.

La culasse mobile du fusil 88 était pourvue d'une tête mobile et pouvait être remontée sans que celle-ci fût remise en place ; une fois la culasse poussée et le verrou fermé son absence, qui ne pouvait plus être constatée, provoquait des accidents très dangereux.

Le *tube-enveloppe métallique*, destiné à permettre au canon échauffé de se dilater librement sans être gêné par la monture, et aussi à préserver des brûlures la main du tireur, ne remplissait cet office protecteur que pour les premiers coups.

La *hausse* à planchette, sans rallonge et à curseur, a donné lieu également à de sérieuses critiques, si bien qu'elle a été abandonnée, avec la lamette de la petite distance *(kleine Klappe)* qui avait survécu à toutes les modifications antérieures.

On reprochait au *chargeur (boîte-chargeur)* de présenter des difficultés à son introduction et au magasin de former, sous le fût, une saillie au niveau du pontet de sous-garde qui rendait difficile le maniement du fusil.

Enfin le sabre-baïonnette, en forme de coutelas, avait fini par être réputé trop court pour en faire une arme blanche sérieuse.

On trouve dans un ouvrage publié en 1894 l'appréciation suivante sur ce fusil :

« Ce fusil a été mal construit, car, pour faire porter au soldat un plus grand nombre de cartouches, le poids de l'arme a subi une réduction exagérée, ce qui a amené la faiblesse de tous ses organes. La cartouche produit d'excellents effets balistiques, mais la forme du culot donne lieu à des difficultés d'extraction. On peut aussi reprocher à cette arme de ne pas se prêter facilement au tir coup par coup ; mais les Allemands ne considèrent pas ce fait comme un inconvénient, car ils comptent sur la discipline du feu pour limiter la consommation des munitions. On a aussi accusé la faiblesse des tenons du cylindre de la culasse mobile et celle de l'extracteur. En outre, des imperfections paraissent s'être produites dans la fabrication des différentes parties et dans le fonctionnement du mécanisme. Enfin, les dernières manœuvres auraient prouvé que la culasse est défectueuse, et que, en cas de feu d'une certaine durée, la fermeture fonctionne mal.

» Aussi ne serait-il pas étonnant que, pour toutes ces rai-

sons, ainsi que pour le discrédit jeté par un député allemand sur les procédés de fabrication et de réception de l'arme, et surtout pour tenir compte des progrès réalisés récemment par la réduction du calibre, les Allemands ne se décident brusquement, comme ils l'ont déjà fait, à renouveler leur système d'armes portatives[1]. »

Cette prévision s'est réalisée, au moins en partie, car le calibre, le système de rayures, la cartouche, la poudre et la balle sont restés les mêmes, ensorte que l'arme allemande 98 a conservé exactement les conditions balistiques du fusil 88. De ce côté-là, il n'y a donc pas eu progrès. Notons d'ailleurs que depuis ce temps le mouvement dans le sens de la réduction du calibre, au moins pour les armes de guerre, a subi un arrêt.

Il est difficile de donner du mécanisme d'une arme que l'on n'a pas sous les yeux une description complète et irréprochable ; le colonel Hartmann, dans la *Kriegstechnische Zeitschrift*, est extrêmement sobre de détails concernant la fermeture ; et pourtant il devait être bien informé. Le capitaine Leleu, dans la *Revue d'artillerie*, décrit le mécanisme, incomplètement aussi, en suppléant aux lacunes de la *Kriegstechnische* par la description du mécanisme des armes analogues du système Mauser, dont relève le fusil 98, exposées à Paris par l'armurier Edouard Kettner. Nous serons donc forcément très laconique dans la description du fusil.

Le *canon* a été renforcé ; il n'est plus tronconique comme dans le fusil 88, mais formé de plusieurs cylindres ou troncs de cônes, de longueurs différentes, chacun formant renfort par rapport au précédent, de la bouche au tonnerre, ce dernier se raccordant par une embase au bouton fileté.

Les *appareils de visée* sont les suivants :

Le *guidon* (fig. 1), porté par une embase faisant corps avec une frette logée dans un encastrement du canon, où elle est solidement maintenue par une soudure à l'étain et par une vis, non visible de l'extérieur, destinée probablement à parer à la fusion momentanée de la soudure. Le guidon est mobile dans le sens transversal, pour permettre le réglage de l'arme.

Dans le fusil 88, l'*appareil de hausse* (fig. 2) était fixé sur le tube-manchon ; dans le fusil 98, il est fixé directement sur le

[1] *Les Armes à feu portatives des armées actuelles et leurs munitions*, par un officier supérieur. Paris, L. Baudoin, 1894.

canon. C'est la hausse suisse, avec cette différence que les graduations sont inscrites sur les faces latérales et sur la tranche supérieure du pied, et que les joues fixes sont remplacées par un chariot, qui coulisse sur ce pied comme sur une sorte de petit banc de machine, élevant ou abaissant, en la faisant pivoter sur sa charnière, la feuille de hausse, au moyen de deux oreilles, pourvues à leurs faces internes de deux boutons entre lesquels glisse une nervure directrice pratiquée sur les rebords verticaux de la feuille. Cette hausse, dont la feuille est courbe, brevetée en Allemagne sous le nom de *Langesches Visir* (du nom du major-général Lange), est désignée par le terme de *Richtbogenvisir* (hausse courbe). Le dessus du pied de la hausse porte des crans en crémaillère, dans lesquels s'engagent les ergots du chariot, limitant ainsi son mouvement et fixant la hausse à la graduation correspondante à la distance du tir.

Le chariot est pourvu, sur chaque face extérieure et à la partie inférieure des oreilles, d'un poussoir quadrillé; quand on presse simultanément les deux poussoirs, on dégage les ergots, et alors on peut le déplacer en avant ou en arrière.

Sur les deux faces verticales du pied, les graduations sont gravées en centaines de mètres, mais les distances paires seules sont indiquées par leur chiffre. Sur la face supérieure du pied, se trouve également une graduation en centaine de mètres, à droite les graduations impaires et à gauche les graduations paires. Quand on se sert des graduations latérales, on place l'index se trouvant à la partie postérieure du curseur en face de la graduation ; quand on utilise les graduations du dessus du pied, on fait affleurer au trait la branche antérieure du curseur.

Il est à remarquer que tandis que dans le fusil 88 la graduation de la hausse commençait à 250 m. seulement, dans le fusil 98 la première distance donnée par la hausse est celle de 200 m. Cette modification a son importance, car si la hausse de 200 m. n'est pas une hausse de combat proprement dite, elle est extrêmement utile pour l'enseignement du tir. La graduation continue de 100 en 100 m. jusqu'à 2000 m.

Le canon est vissé dans la *boite de culasse* ; la partie postérieure de la boite de culasse se nomme le *pont*, relié à la partie antérieure où se visse le canon par deux parois sur la face interne desquelles courent les coulisses longitudinales des *tenons de fermeture ;* c'est à la partie antérieure de la boite et

droit derrière le taraudage qui assujettit le canon que sont taillés les logements des tenons de fermeture, avec leurs parois obliques.

La *culasse mobile* comprend les pièces principales suivantes : le *cylindre*, le *percuteur* et le *ressort de percussion*, le *manchon*, le *verrou* et son *ressort*, la *sûreté*, la *noix*, l'*extracteur* et son *anneau*.

Dans l'impossibilité d'exposer entièrement et sans erreur possible le fonctionnement du mécanisme de fermeture et des autres organes qu'il porte, nous nous bornerons à en faire ressortir les traits essentiels.

Les Allemands paraissent être revenus aux principales dispositions du fusil Mauser, avec les derniers perfectionnements qui y ont été introduits. Le mouvement d'*armer* se produit non pas en repoussant le cylindre et par appui sur la gâchette, mais par la rotation du cylindre au moment de l'ouverture et au moyen d'un plan incliné d'armement. La *fermeture* est assurée par trois tenons portés par le cylindre : deux s'engagent, comme il a été dit, dans les logements taillés à la partie antérieure de la boîte de culasse ; le troisième, qui se trouve sur la droite du cylindre et sur l'alignement du tenon antérieur, s'engage dans un logement entaillé à la partie postérieure de la boîte *(pont)*. La *griffe de l'extracteur* saisit le culot de la cartouche presque immédiatement après qu'elle a été heurtée et poussée en avant par le cylindre ; une double introduction est rendue par là impossible. La fermeture s'obtient en rabattant le levier complètement à droite ; pendant ce mouvement, le cylindre avance encore d'une petite quantité par le glissement des tenons sur leurs rampes obliques, et la fermeture s'achève. Le cylindre est muni d'une sûreté qui empêche en même temps de tirer et d'ouvrir la culasse mobile.

Le *magasin* est placé sous la boite de culasse et dans le fût : il se compose d'une boite en tôle, d'une planche, reliée au couvercle de fond de magasin par un ressort en zig-zag (fig. 3 et 4) qui en assure l'élévation, et d'une lame-chargeur (fig. 5). Abandonnant la boite-chargeur, les Allemands ont effectivement adopté une lame-chargeur sur laquelle se fixent cinq cartouches, et qui permet de les enfoncer dans le magasin par une pression du pouce. Grâce à une disposition en gradin de la planche de l'élévateur, les cinq cartouches se placent dans le magasin en deux files qui se recoupent, trois cartouches à

droite et deux à gauche ; on a évité ainsi que le magasin fasse saillie sous l'arme.

La *monture* est en une seule pièce et présente cette particularité que la poignée de la crosse est taillée en *crosse de pistolet (Pistolenschäftung)*, qui consiste en une saillie très prononcée, en arrière du pontet, permettant d'appuyer fortement la main. Le tube-enveloppe est remplacé par un *garde-main* en bois qui s'appuie à la partie antérieure du pied de la hausse et qui, à son autre extrémité, est relié au fût par un anneau.

L'anneau du haut embrasse une pièce métallique placée au bout du fût, se terminant par un long *tenon* qui sert à fixer au fusil le sabre-baïonnette (fig. 6).

Le *sabre-baïonnette* est beaucoup plus long que celui du fusil 88 ; il dépasse la bouche du canon de plus de 0m55 [1]. Il se fixe au fusil exclusivement par l'engagement du long tenon dans la poignée : celle-ci est munie d'une croisière dont on a supprimé l'anneau qui enserrait le canon à la bouche. Par cette suppression, on a voulu éviter que la masse du sabre-baïonnette exerçât une action sur les vibrations du canon et influençât le tir. Enfin, le sabre-baïonnette n'est plus placé sur le côté de l'arme, mais au-dessous ; cette disposition, plus favorable au point de vue du tir, permet en outre de faire reposer solidement la poignée sur l'extrémité du fût.

Le *fourreau* du sabre-baïonnette est en cuir et ses garnitures sont en acier.

Le fusil 98 est muni d'une *baguette* ; le canal où elle est logée se prolonge au travers du tenon du sabre-baïonnette, et quand on ajuste celui-ci au fusil, la partie saillante de la baguette s'introduit entièrement dans la poignée.

Les fusils 88 et 98 existeront concuremment pendant un certain temps dans l'armée allemande ; bien qu'on ait conservé au dernier le même calibre et la même munition, celle-ci devra être empaquetée différemment pour chaque modèle de fusil. En effet, le fusil 88 ne pourra utiliser que la munition empaquetée dans des boites-chargeurs, car il ne se prête pas au tir coup par coup ; par contre, des hommes armés du fusil 98, qui recevraient des cartouches en chargeurs, auraient encore la ressource de les introduire une à une dans le magasin. Quoi qu'il en soit, cette obligation de procéder à deux empaquetages différents de la munition, qui ne sera à vrai dire que

[1] Le sabre-baïonnette du fusil suisse dépasse l'embouchure du canon de 0m30.

temporaire et prendra fin avec le remplacement définitif du fusil 88, constitue un inconvénient d'une certaine importance.

POIDS ET DIMENSIONS PRINCIPALES DU FUSIL 98.

	Poids moyen. kg. gr.	Longueur. m. cm.
Fusil 98	4 100	1 25
Sabre-baïonnette, avec fourreau. . . .	580	68,4
Sabre-baïonnette, sans fourreau. . . .	430	65,6
Lame-chargeur	7	—
Cartouche	27,88	8,25
Charge de poudre	2,67	—
Projectile	14,70	3,13
Lame-chargeur avec 5 cartouches . . .	146,40	—
Boite de 3 lames-chargeurs (15 cartouches)	471,87	—
Trousse de 15 boites (225 cartouches) .	7 279	—

La vitesse initiale du fusil allemand 98 est de 620 m. à 25 m. de la bouche du canon ; celle du fusil suisse est de 605 m. à la bouche. Aussi la trajectoire du fusil allemand est-elle plus tendue que celle du fusil suisse ; mais, en pratique, cette différence est sans grande importance.

La portée extrême du fusil allemand, tiré sous un angle de 32°, est de 3800 m. environ ; celle du fusil suisse, sous un angle de 31°, est de 3500 m. environ.

Quant à la force de pénétration, celle du fusil allemand est sensiblement plus considérable que celle du fusil suisse 89[1].

N.

[1] Au moment de faire le tirage de cet article, nous recevons la brochure : ***Das Gewehr 98, dargestellt von v. Estorff, Hauptmann à la suite der Infanterie-Regiments N° 132 und Lehrer an der Kriegsschule in Glogau. Mit 54 Abbildungen im Text.*** — Berlin 1901, ***Ernst Siegfried Mittler und Sohn.*** — Elle donne une description complete du fusil, piece à piece; en voici d'ailleurs le contenu : Description du fusil et des parties qui le composent ; — Des soins et précautions à prendre dans l'emploi du fusil ; — Nettoyage (apres le tir, nettoyage courant, nettoyage à fond); — La munition ; — La baïonnette (Seitengewehr).

C'est un ouvrage destiné au fantassin allemand et probablement surtout au réserviste, auquel il apprendra à connaître et à entretenir le fusil qu'il n'a pas entre les mains, mais dont il peut être appelé à faire usage. La brochure débute comme suit :

« TU DOIS CONNAÎTRE TON FUSIL.

Wer will unter die Soldaten, der muss haben ein Gewehr !
Das muss er mit Pulver laden und mit einer Kugel schwer !

» C'est ainsi que proclame un ancien chant de guerre, que le fusil est pour le soldat » l'affaire capitale.

» Le fusil est le meilleur ami du soldat : c'est au moyen de son fusil que, dans le » combat, sa balle enleve à son adversaire la possibilité de lui nuire et que, dans le » combat corps à corps, il défend sa vie. Le fusil l'accompagne au tir d'école et au tir » de combat, à l'exercice et au tir en campagne ; avec son fusil, il monte la garde, et » c'est encore son fusil qui salue d'une derniere salve les héros tombés. ***Aussi faut-il que » le soldat apprenne à connaître son fusil, et à le soigner comme son meilleur ami.*** »

UN THÈME TACTIQUE

Nous avons reçu trois solutions du thème tactique posé dans notre livraison de janvier ; deux nous viennent de camarades de la Suisse allemande ayant passé par l'école centrale II ; la troisième d'un jeune officier de la Suisse romande, qui n'a fait encore que la Ire école centrale.

C'est un commencement. Espérons qu'encouragés par l'exemple, d'autres mettront la main à la pâte et ne reculeront pas devant une étude dont leurs troupes bénéficieront autant qu'eux-mêmes.

Notre intention n'est pas de reprendre par le menu les trois ordres qui nous ont été adressés. Il nous paraît plus simple de faire à notre tour le travail, quitte à nous arrêter quelque peu sur certaines questions que soulèvent les solutions de nos camarades et les exposés des motifs dont ils les ont accompagnés.

Pour plus de clarté, répétons le thème :

Un détachement commandé par le lieutenant-colonel A... (9e régt d'inf. Escadron de dragons 7, Batt. 51, 5e Cie de sapeurs, une ambulance) est, du 20 au 21 mai, bivouaqué à Vuitteboeuf. La sécurité du bivouac est assurée par d'autres troupes. Le 20 mai, à 9 h. 30 du soir, il reçoit l'ordre de couper la voie ferrée, dans la matinée du lendemain, à la station d'Yverdon, de façon à interrompre l'exploitation pendant plusieurs jours. Des patrouilles de cavalerie ennemie ont été vues le 20 mai dans l'après-midi sur la Mentue. D'après des renseignements sûrs, de l'infanterie et de l'artillerie bivouaquent à Moudon.

Notre tâche est de couper la voie ferrée à Yverdon. Pour la mener à bien, nous devons non seulement nous transporter au point indiqué, mais assurer la sécurité du travail à exécuter. Dans un cas pareil, la meilleure mesure est de s'établir face à l'ennemi, ceci de telle façon que nous empêchions son tir de gêner les travailleurs. Si même nous pouvons les mettre à l'abri de ses vues, cela n'en vaudra que mieux.

De l'ennemi, nous savons actuellement peu de chose. Il en est le plus souvent ainsi à la guerre. Il bivouaque à Moudon, mais l'arrivée de ses patrouilles de cavalerie sur la Mentue nous

permet d'admettre qu'il dirigera sa marche de ce côté-là. Nous ne savons rien de sa force; mais il a de l'artillerie. Cette artillerie suppose dans tous les cas deux ou trois bataillons d'infanterie. On n'attribue pas de l'artillerie à un détachement plus petit. Dans le doute, nous considérerons les forces ennemies comme supérieures aux nôtres.

De Moudon à Yverdon, la route la meilleure et la plus directe est celle de Thierrens-Donneloye. Depuis Thierrens, des colonnes peuvent bifurquer à gauche par Ogens pour passer la Mentue à Bioley-Magnoux, et de là marcher par Orzens et Ursins. Ou bien encore, des colonnes peuvent bifurquer à droite depuis Prahins pour passer la Mentue à la Mauguettaz. Enfin, depuis Moudon, une seconde route, sensiblement plus longue il est vrai, permet d'atteindre Yverdon par Fey-Vuarrens-Essertines. Nous tiendrons compte de tout cela quand viendra le moment d'organiser notre service de sûreté. En attendant, nous constatons, par l'étude de la carte, que les hauteurs de Pomy nous fournissent, en tenant compte de toutes les éventualités, la meilleure position de couverture. Elles barrent la route directe de Moudon et offrent, soit sur le front soit sur les flancs, d'excellents champs de tir.

Conclusion : Nous transporterons notre détachement à Pomy, en laissant à Yverdon, en passant, les troupes nécessaires à l'exécution des travaux qui nous sont ordonnés.

Pour la route à suivre, aucune hésitation possible; c'est la grande route; elle est la meilleure et la plus courte. Jusqu'à Essert, elle est en défilé; mais, depuis cette dernière localité, elle commence à dominer les marais de la Thièle, et la vue s'étend au delà de ces marais jusqu'à Pomy. Le service d'exploration sera donc facile. A la vérité, il en sera de même pour l'ennemi. Il est probable que nous ne pourrons pas soustraire notre marche à son observation; depuis Pomy, ses patrouilles de cavalerie nous verront descendre la pente d'Essert à Montagny et traverser la plaine. Pour éviter cet inconvénient et chasser ces patrouilles, nous ferons emploi de notre cavalerie.

Ici se présente une nouvelle question. Il y a deux manières d'utiliser la cavalerie pour le service d'exploration : elle peut agir comme *cavalerie indépendante*, remplissant la mission qui lui est assignée par le commandant du détachement; ou bien elle sera *cavalerie d'avant-garde*, sous les ordres du chef

de celle-ci. On emploiera le premier système lorsque la mission à attribuer à la cavalerie l'entraînera hors du rayon d'action de l'avant-garde. Elle travaillera ainsi avec plus de liberté. Un chef d'avant-garde est volontiers porté à limiter l'action de sa cavalerie à ce qui est utile à l'exécution de la tâche spéciale de son avant-garde.

Dans le cas particulier, il semblerait qu'il en doive être ainsi. Un de nos camarades l'a admis. Il a estimé qu'il était avantageux pour le détachement d'être précédé à Pomy par sa cavalerie indépendante, qui s'efforcerait de conserver la position en attendant l'arrivée de l'infanterie.

Le raisonnement est juste en principe. Reste à savoir s'il pourrait être suivi en réalité. Occuper la position, c'est supposer la force nécessaire pour l'enlever cas échéant à un ennemi qui l'aurait déjà atteinte, et dans tous les cas la tenir contre lui s'il n'arrive que plus tard. Cette mission peut-elle être attribuée à un détachement d'une centaine de sabres? Nous en doutons.

On n'emploiera donc, comme cavalerie indépendante, que les unités assez fortes, au regard des probabilités, pour pouvoir opérer par elles-mêmes, sans la perspective d'un appui immédiat. Cela ne nous paraît pas être le cas dans notre hypothèse. Nous attribuerons en conséquence l'escadron de dragons à l'avant-garde.

Nous lui attribuerons aussi la compagnie de sapeurs. On peut rarement se passer d'avoir, en tête, des troupes du génie dans une marche en avant. A chaque instant, elles seront mises de réquisition. Dans le cas particulier, un motif spécial doit engager à les porter en avant. C'est elles qui, dès l'arrivée à Yverdon, devront couper la voie ferrée. Plus vite elles commenceront leur travail, mieux cela vaudra.

Quant au noyau de l'avant-garde, l'infanterie, il comprendra un bataillon. Sur ce point, la discussion n'est guère possible. L'*Instruction pour le service des troupes suisses en campagne* dit, § 26 : « Dans la règle, on ne donne pas à une avant-garde moins du sixième, ni plus du tiers ou du quart de l'infanterie et de l'artillerie du gros ». En outre, il est de règle aussi, qu'à moins de sérieux motifs, on ne fractionne pas une unité.

Ce même motif nous engagera à laisser la batterie d'artillerie au gros. Une batterie ne se démembre pas.

Le détachement marchera sur une seule colonne. Ni l'un ni l'autre de ses flancs n'a rien à craindre pour le moment. Il ne faut donc pas se départir du principe qui veut qu'un chef garde le mieux et le plus longtemps possible tout son monde en mains.

Nous obtenons ainsi la répartition des troupes suivante :

Avant-garde : major X.
Bataillon 25.
Escadron 7.
5e compagnie de sapeurs.
Gros (et ordre de marche).
Un sous-officier et quatre cavaliers du 7e escadron.
Bataillon 26.
Batterie 51.
Bataillon 27.
Ambulance.

Quant à l'ordre lui-même, nous en avons dit assez pour pouvoir rédiger déjà ses deux premiers numéros :

1. De l'infanterie et de l'artillerie ennemie bivouaquent à Moudon : des patrouilles de cavalerie sont signalées sur la Mentue.
2. Le détachement se portera demain sur Pomy.

Entre ces deux indications, un de nos camarades a intercalé le paragraphe suivant :

« Notre détachement doit détruire totalement la ligne de chemin de fer vers Yverdon. » (*Die Bahn-Anlagen gründlich zerstören.*)

Nous ne sommes pas d'accord avec lui. Nous voyons un inconvénient à mettre tout le détachement dans cette confidence. Nous la réserverons pour le commandant de la compagnie de sapeurs, qui doit pouvoir réfléchir à sa mission, et pour les commandants de bataillon, tout au moins pour le plus ancien d'entre eux, notre remplaçant éventuel.

Il n'est pas certain que l'opération réussisse. Peut-être n'atteindrons-nous pas même Yverdon. Il faut éviter de porter préjudice au moral de la troupe en lui laissant voir que le but de l'opération n'a pas été atteint, que l'on n'a pu causer à l'ennemi les embarras désirés. Quand nous serons à Pomy, il sera toujours assez tôt d'expliquer aux hommes pourquoi nous y sommes venus et ce que nous attendons d'eux maintenant.

Sur un second point, nous ne sommes pas d'accord avec notre camarade. L'ordre qu'a reçu le chef du détachement

n'est pas de *détruire complètement* la voie ferrée, mais seulement de la *couper*, de manière à interrompre son exploitation pendant *quelques jours*.

Certes, il faut déjà pour cela des travaux de quelque importance : enlèvement, sur un certain parcours et à divers endroits de la superstructure, rails, traverses, aiguilles, signaux; voie barrée, destruction du matériel roulant. Ces travaux ne sont pas d'une portée suffisante cependant pour nous empêcher de rétablir plus tard la ligne pour notre propre usage.

La destruction totale, au contraire, suppose un empêchement pour ainsi dire permanent, c'est-à-dire pour un très long temps de servir la ligne : on fait sauter un pont important, effondrer un tunnel. Une destruction de ce genre ne peut être ordonnée que par le commandement supérieur. Tel l'ordre donné au génie allemand, au début de la guerre de 1870, de faire sauter le pont du Rhin à Kehl.

Un autre de nos camarades a écrit :

Le détachement marchera demain matin par Yverdon dans la direction de Moudon.

C'est trop vague. Sans doute, le chef conduit son monde dans la direction de Moudon, mais c'est pour l'arrêter en un point déterminé qui n'est pas Moudon. Il faut indiquer cè point ; c'est la meilleure manière d'éviter une confusion toujours possible dans l'exécution de la tâche reçue.

A quelle heure partirons-nous?

De Vuittebœuf à Pomy, la distance est de 12 km., avec une différence d'altitude, d'Yverdon à Pomy, de 170 m.

De Moudon à Cronay, par la route la plus directe (Thierrens-Donneloye), la distance est de 16 km.; la différence d'altitude est de 300 m. de Moudon à Thierrens, de 140 m. du pont de la Mentue à Cronay.

L'instruction sur les états-major fixe la durée du kilomètre de marche à 13 minutes. Il faut compter en outre une heure par montée de 300 m.

Notre détachement mettra donc $12 \times 13 = 157 + 35 = 192$ minutes pour atteindre son objectif, soit 3 ¼ heures.

L'ennemi mettra $16 \times 13 = 208 + 90 = 298$ minutes, soit 5 heures.

Si les deux détachements partent à la même heure, nous avons ainsi une avance de 1 ¾ heure.

Dans tous ces calculs de distance, il faut compter largement. Il vaut toujours mieux arriver plus tôt que trop tard.

Nous partirons le plus tôt possible, par quoi il faut entendre une heure après la pointe du jour. C'est amplement assez tôt en temps ordinaire et l'ennemi tiendra le même raisonnement. Chez lui aussi, les hommes doivent pouvoir se reposer et ses chevaux exigent également des soins avant le départ.

Au mois de mai, le soleil se lève à 4 heures. Notre détachement se mettra en route à 5 heures. Nous ordonnerons :

3. L'avant-garde partira à 5 heures du matin et suivra la grande route d'Essert-Yverdon-Pomy. La cavalerie la précédera en prenant le trot. Elle éclairera vers Vuarrens, Donneloye, La Mauguettaz et surveillera les bois à l'est d'Ursins.

Un de nos camarades s'est contenté de dire, parlant de la mission de la cavalerie : « Elle éclairera dans la direction indiquée. » Le second dit : « L'escadron de dragons 7 éclairera vers la Mentue. »

C'est insuffisant. Le commandant de la cavalerie ne se considérera pas comme instruit par une indication aussi générale. Il faut lui préciser mieux sa tâche si l'on veut qu'il l'accomplisse à notre satisfaction. Voulant nous établir à Pomy et sachant que des patrouilles de l'ennemi ont atteint la Mentue, nous voulons être renseigné sur l'approche de l'ennemi dans les différentes directions d'où nous pourrions le voir surgir, lui ou ses détachements. C'est dans ces directions-là, spécialement indiquées, que nous voulons, pour notre sécurité, savoir les patrouilles de notre cavalerie.

On nous opposera peut-être une objection. On nous reprochera d'empiéter sur l'initiative de notre commandant d'avant-garde, de qui dépend l'escadron. Nous le faisons néanmoins dans le cas particulier parce que nous ne sommes pas certain que notre commandant d'avant-garde envisage la situation de la même façon que nous, et parce que nous craignons qu'il n'use de la cavalerie uniquement pour le service restreint nécessité par la sûreté de la colonne. N'oublions pas que nous sommes dans un cas où nous devrions employer nos dragons comme cavalerie indépendante et que leur faible effectif seul nous en a empêché. Au surplus, en précisant le rôle que nous désirons voir jouer à la cavalerie, nous éclairons le commandant de l'avant-garde lui-même.

4. Le gros suivra l'avant-garde à 700 m. de distance.

On peut aussi indiquer pour le gros une heure de départ en

tenant compte du temps d'écoulement de l'avant-garde. Ce sera le mode habituel de procéder pour les grands corps de troupes, ou lorsque l'avant-garde et le gros ne sont pas rassemblés sur la même place, ou que l'avant-garde est cachée au gros par quelque obstacle. Mais pour les petites unités, telles le régiment et la brigade, mieux vaut indiquer une distance.

Un de nos camarades a écrit : « Le gros suit à la distance nécessaire à sa sûreté. » *(Das Gros folgt auf Sicherungsabstand.)*

Nous préférons l'indication précise de cette distance dans l'ordre. Elle n'est pas toujours la même. La nature du terrain, les renseignements que l'on connaît sur l'ennemi, d'autres considérations encore peuvent engager à la diminuer ou à l'allonger. Notre *Instruction sur le service des troupes suisses en campagne* s'exprime comme suit, dans son § 13 :

« Les distances en profondeur dépendent surtout de la force respective des subdivisions.

» Plus un détachement est fort, plus il est indépendant et plus il peut pousser hardiment en avant.

» Les distances en profondeur sont en outre déterminées par le temps dont ont besoin les détachements de seconde ligne pour prendre la formation de combat, étant donnée d'ailleurs la nature du terrain qu'ils occupent. Plus les communications tactiques entre les différentes subdivisions sont difficiles à maintenir, c'est-à-dire plus il faut de temps aux subdivisions de seconde ligne pour marcher au secours de celles qui les précèdent, plus aussi les premières doivent serrer sur les secondes. Plus le terrain est uni et découvert, plus les communications sont faciles à maintenir et plus les distances doivent être allongées... »

Lire également le § 47 en tenant compte toutefois, au point de vue des chiffres, des changements intervenus dans l'armement.

5. Les trains de vivres et bagages, sous les ordres du quartier-maître de régiment, seront à 8 1/4 h. à la jonction des routes de Montagny Yverdon et Valley-s-Yverdon, où ils attendront des ordres.

On peut différer d'opinion sur l'ordre à donner aux trains. Chacun de nos trois correspondants a formulé le sien différemment. L'un fait suivre la colonne des trains à 500 m. du gros et l'arrête à l'entrée ouest d'Yverdon. L'autre, sans indication d'heure ni de distance pour la marche, prévoit simple-

ment que ces trains attendront des ordres à la jonction des routes Yverdon-Montagny et Yverdon-Grandson. Le troisième détermine la place, dans la colonne de marche, de chaque voiture du train de combat, et laisse les trains régimentaires à Vuittebœuf.

Nous ne considérons pas comme nécessaire d'entrer dans des détails en ce qui concerne le train de combat. On ne formulera un ordre à cet égard que lorsque l'on entend modifier la règle générale ou lorsque des circonstances spéciales l'exigeront. A part ces cas exceptionnels, il va de soi que la compagnie de sapeurs garde avec elle son chariot de sapeurs. Il va de soi aussi que les caissons d'infanterie suivent immédiatement le régiment. En un mot, les voitures constituant le train de combat accompagnent la troupe; c'est de principe.

Quant au train régimentaire, le laisserons-nous à Vuittebœuf? Nous ne prétendrons pas que cela soit une faute. Il n'est pas impossible en effet que nous rentrions au bivouac le soir.

Cela n'est pas certain toutefois. Nous ignorons le temps qu'il faudra à notre compagnie de sapeurs pour effectuer ses travaux de destruction à Yverdon. Nous ignorons aussi l'heure à laquelle nous pouvons être, éventuellement, attaqué par l'ennemi, et si cette attaque ne nous obligera pas à demeurer sur la rive droite de la Thièle. Il se peut aussi que nous ayons un combat vainqueur et que nous voulions tirer parti de notre avantage en poursuivant l'ennemi sur un certain parcours, dans tous les cas jusqu'à la Mentue, puisqu'elle présenterait pour lui un obstacle difficile à franchir. Bref, il y a autant de chances pour que nous ne rentrions pas au bivouac que de chances contraires. Nous préférerons donc nous faire suivre par les trains.

Toutefois, dans l'état d'incertitude où nous sommes de la possibilité d'atteindre notre objectif et de nous y maintenir, nous laisserons momentanément nos chars sur la rive gauche de la Thièle. Il ne nous faut pas risquer un encombrement dans les rues d'Yverdon, par exemple, au cas d'une retraite. Nous ne ferons même pas déboucher notre colonne de trains dans la plaine et l'arrêterons au pied des collines, à la jonction des deux routes de Montagny et de Valleyres, qui l'une et l'autre pourraient lui servir en cas de marche rétrograde. Si, au contraire, l'ordre lui vient de se porter en avant, les 1000 à 1500 m. qu'elle aura à parcourir de plus qu'avec

les ordres de nos camarades ne constitueront pas un retard appréciable sur une route aussi belle et aussi plate.

A quelle distance les voitures suivront-elles le gros? Les 500 m. indiqués par un de nos camarades nous paraissent bien courts. Si nous allions rencontrer l'ennemi avant notre débouché dans la plaine? Il est probable que dans ce cas-là, nous renverrions nos trains plus en arrière.

Il n'y a du reste aucune utilité à les avoir si près de nous. Il nous paraît dès lors préférable de les faire suivre à plus grande distance. En conséquence, nous leur donnerons l'ordre d'être à 8 ¼ h. à la jonction de routes indiquée. A ce moment, la queue de notre gros sera sortie d'Yverdon et notre pointe d'avant-garde aura atteint Pomy.

Pour être à 8 ¼ h. sur l'emplacement ordonné, la colonne devra quitter Vuittebœuf à 7 h. A cette heure-là, si nous devions rencontrer l'ennemi sur la rive gauche de la Thièle, le combat serait engagé et nous verrions à envoyer aux trains des ordres en conséquence.

6. Je marcherai à la tête du gros.

Ici encore, nous ne sommes pas d'accord avec un de nos correspondants. Il dit :

« Je me trouverai à l'avant-garde, où les rapports me parviendront. »

Premièrement, au point de vue de la rédaction, il y a quelque chose de trop dans cette formule. En indiquant notre place dans la colonne, nous disons par là même où les rapports nous parviendront.

Secondement, il ne nous paraît pas recommandable, pour le chef du détachement, de marcher avec l'avant-garde. Il risque de perdre de vue l'ensemble de son commandement en ayant son attention trop attirée par les menus incidents du service de sûreté. Il peut être aussi trop porté à faire intervenir son autorité à côté de celle du commandant de l'avant-garde, ce qui serait pécher contre les nécessités de l'initiative des chefs en sous-ordres. Enfin, il conservera mieux son calme s'il attend les premiers comptes-rendus près de la troupe sur laquelle il exerce son commandement immédiat. Nous resterons donc à la tête du gros.

Il va sans dire, du reste, que nous n'y resterons que jusqu'au moment où les rapports nous auront appris que le contact est

sérieusement pris. A ce moment-là, nous partirons en avant à grande allure pour pouvoir, en meilleure connaissance de cause, arrêter nos dispositions ultérieures.

Il nous reste à compléter la date de l'ordre et à indiquer son mode de communication. Nous disons compléter la date, parce que celle-ci s'inscrit en tête, mais que l'heure ne peut être indiquée qu'une fois l'ordre écrit et prêt à partir. C'est en effet l'heure du départ qui doit être notée.

Dans notre supposition, nous avons reçu le 20 mai, à 9 h. 30 du soir, communication de la mission dont nous étions chargés. Le temps de nous en pénétrer, de consulter notre carte, d'arrêter nos motifs et de dicter notre décision aux représentants des diverses unités appelés à l'ordre, comptons pour tout cela une demi-heure. Nous daterons par conséquent : « Bivouac de Vuitteboeuf, 20, V, 1901, 10 h. s. »

Et nous ajouterons au bas, à gauche :

« Dicté aux gradés envoyés à l'ordre. »

Notre ordre est ainsi le suivant :

Bivouac de Vuitteboeuf, 20 V 1901, 10 h. soir.

Ordre de mouvement.

RÉPARTITION DES TROUPES

1. *Avant-garde*, major X
   Bat. 25.
   Escadron 7.
   Cie de sapeurs 5.
2. *Gros* (ordre de marche).
   1 sous-officier et 4 cavaliers du 7e escadron de dragons.
   Bat. 26.
   Batt. 51.
   Bat. 27.
   Ambulance.

Dicté aux gradés envoyés à l'ordre.

1. De l'infanterie et de l'artillerie ennemies bivouaquent à Moudon. Des patrouilles de cavalerie sont signalées sur la Mentue.
2. Le détachement se portera demain sur Pomy.
3. L'avant-garde partira à 5 heures du matin, et suivra la grande route Essert-Yverdon-Pomy. La cavalerie la précédera en prenant le trot ; elle éclairera vers Vuarrens, Donneloye, La Mauguettaz, et surveillera les bois à l'est d'Ursins.
4. Le gros suivra l'avant-garde à 700 m. de distance.
5. Les trains de vivres et bagages, sous les ordres du quartier-maître du régiment, seront, à 8 1/4 h. du matin, à la jonction des routes Montagny-Yverdon et Valleyres-Yverdon, où ils attendront des ordres.
6. Je marcherai à la tête du gros.

A., lieut.-colonel.

Encore un mot. Nous ne prétendons pas avoir fourni des solutions impeccables. En tactique, la prétention à l'infaillibilité est moins de mise encore que partout ailleurs. Nous ne considérons ce travail que comme une base de discussion, chaque officier devant, en étudiant la situation, le passer au crible de la critique. Si quelqu'un de nos lecteurs veut bien, dans notre livraison prochaine, présenter les objections que notre ordre et son exposé des motifs lui paraîtraient soulever, la *Revue* lui sera largement ouverte.

F. FEYLER, major.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le commandant de la Ire division. — Estimation des distances. — Encore la question des cantines. — Le dimanche militaire. — Un vœu. — L'Aéro-Club suisse. — Chants du soldat. — Les armes à feu dans le passé.

Le Conseil fédéral a donné un commandant à la Ire division dans la personne du colonel P. Isler, instructeur en chef de l'infanterie ; bien que cela n'ait pas été dit expressément, il semble bien que cette nomination n'ait été faite que temporairement, ainsi que cela a été l'usage jusqu'ici pour les hauts commandements attribués à des fonctionnaires militaires supérieurs. L'éloge du colonel P. Isler, comme chef militaire, n'est plus à faire et il ne sera pas, dans son commandement, un novice, ayant déjà eu deux fois l'occasion de s'y exercer, en 1895 lorsqu'il commanda les troupes retranchées derrière le Talent et qui reçurent le choc du Ier corps d'armée, et en 1899, à la tête de la division combinée qui opéra en rase campagne, durant deux jours, et dans un terrain certainement difficile, également contre le Ier corps d'armée.

Le colonel P. Isler a pris possession de son commandement par un ordre du jour adressé à tous les commandants d'unités. Cet ordre est rédigé en termes courtois et, jusqu'à un certain point, flatteurs, pour les troupes de la Ire division et le nouveau chef proclame très nettement la confiance qu'il met en elles ; elles sauront, il n'y a pas à en douter, confirmer cette appréciation[1]. Voici cet ordre :

[1] On trouvera les autres nominations militaires importantes aux « Informations ».

Messieurs,

Le 15 courant, le Haut Conseil fédéral m'a confié le commandement de la première division En le portant à votre connaissance, je vous prie d'en aviser, au début du prochain service, les troupes placées sous vos ordres.

Si cette nomination est pour moi un très grand honneur, elle me charge aussi d'une responsabilité lourde, mais que j'assume avec joie, sachant que j'aurai à commander à des troupes dévouées, pleines d'entrain, et à un corps d'officiers instruits, ayant à cœur de faire leur devoir.

L'automne prochain, l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie seront appelées aux cours de régiment où, d'après le nouveau plan d'instruction de l'infanterie, il sera laissé une plus grande part d'initiative que par le passé aux commandants des corps de troupes, de la brigade jusqu'à la compagnie. Aussi, la responsabilité de chacun se trouvera-t-elle augmentée en conséquence.

Confiant dans votre zèle et votre intelligence pour préparer ce service avec soin, et dans votre énergie pour le mener à bonne fin, je me réjouis de vous voir en cette occasion à la tête de vos troupes.

Berne, le 23 janvier 1901.

Le colonel-divisionnaire :
P. Isler.

Combien le ton de cet ordre diffère du jugement porté sur les troupes de la Suisse romande, en général, par M. le conseiller national Hilty, auditeur en chef de l'armée, dans le *Politisches Jahrbuch* pour 1900: « Il est » incontestable que, pour le moment, les divisions de langue allemande » sont supérieures aux divisions de la Suisse française, pour la discipline » et l'esprit militaire. » Le journal *La Revue* fait suivre cette citation de ces réflexions très justes :

« Il y aurait beaucoup à dire sur ce chapitre, surtout si l'on prenait l'histoire des derniers siècles, durant lesquels l'esprit militaire des troupes romandes s'est bien souvent affirmé. Nous croyons qu'aujourd'hui encore, si notre pays traversait des circonstances critiques, les troupes allemandes n'auraient rien à reprocher aux troupes romandes. Mais il est mauvais de s'appesantir sur un sujet pareil. Il serait préférable qu'on s'abstînt d'oppositions ou de comparaisons de ce genre. La plupart du temps, elles sont injustes parce qu'elles partent de faits particuliers pour arriver à des conclusions générales et fâcheuses en ce qu'elles risquent de laisser derrière elles des ferments d'animosité. »

* * *

A la suite des expériences faites pendant l'année 1900, il a été proposé, diverses modifications aux méthodes et aux programmes pour l'enseignement du tir. D'abord la commission a décidé de renoncer à la méthode compliquée qui avait été adoptée pour la formation des bons estimateurs de distances et de revenir à un procédé beaucoup plus simple et analogue à celui qui était employé antérieurement; elle propose

même la suppression de la marque distinctive de bon estimateur des distances.

Il ne serait pas touché au matériel de cibles, sauf à la couleur du papier employé pour quelques-unes d'entre elles, couleur qui a été trouvée trop indistincte. Par contre, les programmes de tir seraient modifiés dans le sens d'une aggravation des conditions à remplir. Une des plus importantes innovations proposées consiste dans l'octroi de 15 cartouches par recrue, à employer en tirs d'essai, avant le commencement de tout exercice à conditions; en revanche, un des exercices du programme serait supprimé. Enfin la comptabilité du tir et les protocoles de tir recevraient des simplifications assez importantes.

Toutes ces propositions, cela va sans dire, doivent recevoir la sanction de l'autorité militaire supérieure.

* * *

Une « Chronique militaire » sur les « Cantines des casernes », publiée dans la *Gazette de Lausanne* du 12 janvier 1901, me ramène à ce sujet. C'est à propos de la proposition de M. Oyex-Ponnaz au Conseil national que la *Gazette* reprend cette question à laquelle elle voit comme solution « ne présentant pas de difficultés insurmontables » l'annexion des cantines au ménage des troupes : l'exemple sur lequel elle s'appuie, c'est ce qui se passe aux fortifications de St-Maurice; encore ne donne-t-elle sur le fonctionnement des cantines des forts aucun détail; les conditions spéciales où se trouvent ceux-ci nécessitaient peut-être des mesures spéciales, ce qui n'est pas encore prouvé, mais cela ne démontre pas l'utilité de les étendre à toutes les places d'armes.

La cantine militaire de nos casernes (je parle de la cantine des sous-officiers et des soldats, non de celle des officiers) n'est encore souvent qu'un *cabaret* : ce n'est pas un réfectoire, puisque rares sont les casernes possédant des cantines assez vastes pour les faire servir à cet usage; ce n'est pas non plus un restaurant, puisque l'« ordinaire » a été amélioré dans des conditions telles que le soldat n'a plus besoin de se faire servir des repas à part ou d'ajouter à ceux que lui fournit l'Etat. Elle est louée à un tenancier qui l'exploite, c'est-à-dire qui y débite toute sorte de consommations, surtout des consommations alcooliques ; si j'ajoute qu'il est des cantines dans lesquelles le public a libre accès en tout temps, on me concédera que c'est bien là ce qui constitue le *cabaret*.

Convient-il qu'on entretienne un cabaret privilégié à l'intérieur d'une caserne ? Toute la question est là. Je réponds catégoriquement : non ! Cela ne convient pas et cela n'est pas nécessaire.

L'Etat fournit à la troupe la nourriture. S'il est prouvé qu'il est indispensable, ou bien seulement avantageux que l'homme puisse arroser ses aliments solides de boissons alcooliques, alors il faut que l'Etat les fournisse aussi, gratuitement, puisqu'il doit au soldat tout ce qui est néces-

saire à son entretien ; ou bien qu'il les lui fournisse à ses frais, mais au prix de revient, et qu'il le soustraye à l'exploitation du cantinier. Mais si l'absorption de boissons alcooliques pendant les repas n'est ni indispensable, ni avantageuse, il faut les remplacer par l'eau ou par telle autre boisson non alcoolique (thé, café, etc.) que le ménage du militaire peut fournir, et l'office de cantinier, tel qu'on l'entend aujourd'hui, peut être supprimé.

« Alors, on ne pourrait seulement pas prendre un verre en mangeant! » Ah oui ! prendre un verre ! prendre un verre avant, prendre un verre pendant, prendre un verre après ; prendre un verre pour causer, pour passer le temps, pour enterrer ou pour baptiser. On ne sait rien faire ici sans prendre un verre et c'est fâcheux. Eh bien ! si la caserne enseignait qu'on peut se passer de « prendre un verre » à tout propos, où serait le mal ?

Aussi, je le répète, la cantine militaire d'aujourd'hui, c'est-à-dire l'exploitation du soldat par un cantinier, car ce n'est pas autre chose, est un mal, pas nécessaire, et il faut tendre à le supprimer.

Qu'on ne s'imagine pourtant pas que je suis un abstinent ; je ne le suis pas et n'ai nulle envie de le devenir.

* * *

Le gouvernement du canton d'Uri avait recouru au Conseil fédéral contre les travaux imposés à la garnison d'Andermatt les dimanches et jours fériés. Le recours a été écarté. Mais ne serait-il pas temps qu'on renonçât, enfin, à faire travailler les troupes le dimanche ? Après six jours de travail, souvent pénible, un jour de repos est indispensable. D'ailleurs les occupations du dimanche, dans certaines écoles, celles de recrues en particulier, n'ont pas d'autre but que d'user le temps pour ne pas libérer la troupe trop tôt ; on a peur qu'elle abuse de la liberté ; et ces occupations, travaux de propreté généralement, pourraient parfaitement se faire un autre moment. La troupe se rend fort bien compte de cela et le sentiment désagréable qu'elle éprouve à se sentir ainsi tenue, n'est pas favorable au développement et au maintien d'une bonne discipline. D'ailleurs, on n'enseigne aux troupes à ne pas abuser de la liberté que si on leur donne l'occasion d'en user.

* * *

A la suite d'une conférence faite devant les officiers de la ville de Lucerne, par le lieutenant-colonel Oegger, sur les dernières manœuvres au Gothard, le colonel Hintermann, instructeur de la IVme division, a fait ressortir que si ces troupes avaient aussi allègrement supporté les fatigues, il fallait l'attribuer, pour une part, au fait qu'elles portaient la blouse ; il est douteux qu'on eût obtenu les mêmes résultats avec la tunique; et il a émis le vœu que l'on dotât les troupes, pour le service actif, d'un vêtement pratique, analogue à la blouse, à la place de notre incommode

tunique. Les troupes ratifieraient certainement ce vœu ; il n'y a plus, pour le maintien de la tunique, que des raisons d'esthétique (!), ou d'ordre administratif ou financier.

* * *

Le colonel d'état-major Schæck poursuit la fondation d'une Société d'aérostation suisse, sous le nom de *Aéro-Club suisse*. Il a lancé à cet effet un appel aux personnes désireuses de s'associer à cette entreprise ; il faudra de l'argent, beaucoup d'argent même, et il faut en trouver, à fonds perdu, pour arriver à constituer le capital nécessaire à l'acquisition du matériel ; et puis il faut aussi des membres et des amateurs d'aérostation. Le promoteur de cette Société ne poursuit pas un but purement sportif (l'attrait que peuvent présenter à certaines personnes les ascensions en ballon est pourtant bien un des éléments qu'il compte utiliser pour réaliser son projet), mais plutôt un but scientifique. Ce que l'on peut faire, dans ce domaine, par le moyen de l'aérostation militaire est insuffisant ; il faut que l'initiative privée vienne la compléter. Je souhaite au colonel Schæck de réussir dans son entreprise, qui n'est pas sans présenter de sérieuses difficultés. Mais quelles sont les entreprises dont les premiers pas ne sont pas pénibles ?

* * *

Divers journaux ont annoncé que le Département militaire fédéral avait chargé une commission de la préparation d'un recueil, allemand, des *Chants du soldat*, et qu'un recueil semblable devrait être établi pour la Suisse romande. Un projet, dû à l'initiative privée, est à l'étude pour les soldats de la Suisse romande ; sa préparation est déjà bien avancée et la question financière seule reste encore à résoudre. On peut espérer que, à assez bref délai, on pourra passer à l'exécution.

* * *

Je voudrais signaler à tous ceux qu'intéresse l'étude historique des armes à feu deux contributions importantes : La première est une étude de M. Ch. Stajessi sur *Les armes à feu dans le passé à Fribourg et en Suisse*, pleine de renseignements des plus intéressants.

Le capitaine Stajessi — que sa situation d'intendant de l'arsenal de Fribourg met à même de fouiller les archives militaires de la ville de Fribourg — a dressé, à l'aide de divers documents, l'état des bouches à feu qui ont composé l'artillerie fribourgeoise dès le XVe siècle à l'année 1867. Le plus ancien document qu'on ait trouvé constatant l'usage des armes à feu à Fribourg, est le contrat d'engagement par lequel, le 14 janvier 1401, la communauté de Fribourg engage à son service Hanso Grefy, « maître de canon » *(Büchsmeister)*. On le charge de la visite des « boetes et autres instruments » et de la fabrication de la « poudre de salpêtre. »

Il s'engage à enseigner à trois ou quatre hommes de Fribourg à faire la poudre et à tirer le canon.

Les « bueites » ou boîtes *(Büchsen)* étaient des canons fixés, au moyen de liens en fer, à un bloc ou « fût » en bois et tirant des boulets de pierre.

Les Büchsmeister deviennent par la suite, au XVI[e] siècle, des *Zeugmeister*, mais, dès le siècle suivant, on ne rencontre plus de « maître artilleur » attitré pour la construction des canons. On se borne à former des artilleurs. Fribourg fit venir, en 1691, le « constable » Zelter « pour dresser vingt-quatre messieurs et bourgeois dans la « constablerie. » On ne se douterait cependant pas sous quel costume se cachait, à Fribourg, au commencement du XVIII[e] siècle, un des instructeurs d'artillerie, un des « constables » les plus émérites de la Suisse. C'était sous le froc des capucins. A preuve cet extrait des manuaux du conseil de Soleure:

Nous croyons avoir reconnu dans le R. P. Electus des capucins de Fribourg, la personne versée dans l'art de la constablerie qu'il nous faudrait pour diriger notre arsenal et pour instruire nos messieurs et bourgeois qui ont quelque inclination pour cet art.

A la suite de pressantes sollicitations, le Provincial des capucins consentit à céder le P. Electus aux « Messieurs » de Soleure. Il fit, de ses élèves, de brillants artilleurs.

On ne s'étonnera pas de trouver ce talent d'artilleur chez un père capucin lorsqu'on saura que celui-ci portait le nom de Vanner, maître artilleur de Fribourg lors des guerres de Bourgogne. Au surplus, un capucin artilleur, c'est dans la tradition, n'est-ce pas un moine qui a inventé la poudre ?

Fribourg ne fut cependant pas la première ville de Suisse à fabriquer des canons. Saint-Gall paraît avoir eu le pas. Une note publiée par le D[r] J. Häne, à Zurich, dans l'*Indicateur d'antiquités suisses* (n° 3 de 1900) : *Ueber älteste Geschütze in der Schweiz mit einer Urkunde vom Jahre 1391*, fait en effet remonter au 14 janvier 1391, d'après les archives de la ville de Saint-Gall, l'acquisition de Johann Niedstain de Rinegg, bourgeois de Veltkilch, d'une *Büchse* « damit man schiesst ». Cet article renferme d'intéressantes données sur la construction des canons, des « boîtes », à cette époque-là en Suisse.

CHRONIQUE ALLEMANDE
(De notre correspondant particulier.)

Mort du grand-duc de Saxe-Weimar. — L'empereur aux funérailles de la reine Victoria. — Le bi-centenaire du royaume de Prusse. — Une publication du Jubilé : *Les rois de la maison de Hohenzollern et l'armée.* — Réorganisation du génie. — Quelques nouvelles. — Revue de la presse.

Le mois de janvier a vu se succéder une série d'événements qui ont eu leur retentissement dans l'armée. Le 5 est décédé, à l'âge de 82 ans, le grand-duc Charles-Alexandre de Saxe-Weimar, frère de l'impératrice Augusta, beau frère de Guillaume Ier. Il revêtait le grade de colonel-général de cavalerie et était chef honoraire de trois régiments. En 1849, il prit part à la campagne du Danemark, et en 1870-71, il était attaché au quartier-général du roi. En cette qualité, il assista à quatre grandes batailles, ainsi qu'au siège de Paris. En 1899, il avait accompli sa soixantième année de service, ce qui lui valut une distinction particulière de la part de son petit-neveu l'Empereur Guillaume II. Celui-ci a d'ailleurs tenu à honorer sa mémoire en prescrivant un deuil de trois jours à tous les officiers de l'armée.

Un autre événement, plus marquant, est celui de la journée commémorative du 18 janvier 1901, bi-centenaire de la fondation du royaume de Prusse par le roi Frédéric Ier. Les fêtes — sur lesquelles je reviendrai — ont été écourtées par le brusque départ pour l'Angleterre de l'Empereur, appelé à Cowes par la maladie de son aïeule, la reine Victoria. L'Empereur, vous le savez, arriva à temps encore pour serrer la main de la mourante qui le reconnut et fut très sensible à cette marque de piété filiale. En l'honneur de sa grand-mère l'Empereur lança un ordre du jour à son armée ordonnant que les officiers porteraient le deuil quatorze jours. La nation anglaise se montra très reconnaissante à l'Empereur de ce témoignage de sympathie et ne se fit pas faute de le lui montrer.

Le nouveau roi d'Angleterre, Edouard VII, nomma l'Empereur feld-maréchal de l'armée anglaise. Après les funérailles de la reine Victoria, l'Empereur rentra à Berlin le 6 Les ovations dont il fut l'objet à Londres vous sont connues ; néanmoins, malgré toutes ces protestations d'amitié entre les deux souverains et parents, il n'en reste pas moins un fossé profond entre les deux nations qu'ils gouvernent. Aucun rapprochement ne sera possible aussi longtemps que durera la campagne sud-africaine et qu'on n'aura pas réparé les torts commis à l'égard de ces pauvres Boers qui jouissent de la sympathie de toutes les nations. Une alliance de l'Allemagne avec l'Angleterre ne rencontrerait du reste pas notre approbation et notre appui. Au surplus, il est inutile de s'étendre longuement sur ce sujet, comme l'ont fait certains organes de la presse d'outre-

Manche ; ces questions sont prohibées de par la constitution du royaume. On peut toutefois être d'accord sur d'autres questions internationales qui visent au maintien de la paix européenne. Lorsque nos grandes constructions navales seront achevées, l'Allemagne aura plus de poids dans la balance des intérêts engagés outre-mer ; jusqu'à cette époque, il vaut mieux rester tranquille...

C'est la première fois que l'Empereur se trouvait hors du pays le jour anniversaire de sa naissance. Comme par un pressentiment, il avait ordonné de fondre en une seule cérémonie les deux anniversaires, le sien, du 27 janvier, et celui du bi-centenaire de Prusse. Cette dernière fête a été célébrée d'une façon particulièrement solennelle le 18 janvier, date commémorative du couronnement du premier roi de Prusse à Königsberg. La veille, on avait rassemblé tous les drapeaux du corps de la Garde à l'arsenal de Berlin où les princes, les généraux et les amiraux se présentèrent à l'Empereur qui leur adressa une allocution. Le 18 fut décrété férié dans tout le royaume. On célébra un office divin, avec les enseignes, dans les églises de garnison.

A Berlin eut lieu au château la fête de couronnement et de décoration (Kronungs- u. Ordenfest). Un ordre du jour fut proclamé à l'armée et un à la marine. L'Empereur créa pour la circonstance un nouvel ordre : « l'ordre du mérite de la couronne prussienne » (Verdienstorden der preussischen Krone) et distribua ce jour-là un nombre infini de décorations (la *Gazette de Vos* en publia trois suppléments de quatre pages).

A cette même occasion, les généraux v. Hahnke, chef du cabinet militaire et le comte Haeseler, commandant le XVI[e] corps à Metz, ont été promus colonels-généraux. Hahnke, né en 1833, entra en 1851 en service aux grenadiers Empereur-Alexandre. Il fit la campagne de 1864 en qualité de chef de compagnie, était en 1866 puis en 1870-71 à l'état-major du prince royal. Après avoir commandé une division de la Garde, il fut appelé à son poste actuel. Haeseler est plus jeune. Il entra dans l'armée en 1853, au 3[e] hussards de Ziethen. Il fit les trois campagnes de 1864, 1866 et 1870 avec le prince Frédéric-Charles, la première comme aide de camp, les deux autres en qualité d'officier d'état-major. Comme colonel, il commanda les uhlans n° 11, les « Perleberger Ulanen » stationnés depuis plus de dix ans à Sarrebourg en Lorraine. A plusieurs reprises, il fut attaché à l'état-major, passa ensuite commandant de division, puis, en 1890, commandant du XVI[e] corps nouvellement créé à Metz.

Nos journaux politiques et militaires ont accordé au bi-centenaire des articles de fond ou des notices historiques. Un journal de Hanovre en donne un intéressant au point de vue militaire. Il est intitulé : *Les rois de la maison de Hohenzollern et l'armée.* On y relève le fait que des huit rois qui ont précédé Guillaume II sur le trône, il n'en est pas un seul qui n'ait exposé sa poitrine aux balles de l'ennemi. Ceci prouve l'intérêt qu'ont

toujours témoigné les monarques de Prusse pour leur armée. Il n'en est aucun qui n'ait montré son vif désir de perfectionner la qualité de ses troupes. Sans parler de Frédéric-le-Grand et de Guillaume Ier — que nous appelons également le Grand — on en trouve d'autres qui ont commandé une armée devant l'ennemi. Ainsi Frédéric Ier, qui passait pour être doté d'une vanité inouïe et de la passion du faste, accompagna son père, le Grand Electeur, dans la campagne contre les Polonais en 1679; comme Electeur, il fit avec succès les sièges de Bonn et de Kaiserswerth en 1689. Dans la guerre de succession d'Espagne, ses troupes prouvèrent que les Prussiens du nouveau roi valaient bien les Brandebourgeois du Grand-Electeur. Frédéric-Guillaume Ier était bien le véritable « roi des soldats ». Vous connaissez sa prédilection pour les hommes de haute taille, ainsi que son échange avec le roi de Pologne, Auguste-le-Fort, d'un régiment de grenadiers de six pieds contre une collection de porcelaines de grande valeur. On vous montrera encore aujourd'hui les porcelaines aux Musées de Dresde. Le régiment portait le sobriquet de « Porzelian-Dragoner ».

Même le « Grand Guillaume », Frédéric-Guillaume II, qui eut la malchance de succéder au Grand Frédéric, préconisait en 1792 l'offensive et voulait marcher sur Paris. Ses avis ne prévalurent cependant pas auprès de ses généraux et de ses alliés, les Autrichiens. Plus tard, il prit le commandement d'une armée en Pologne. C'est à lui que revient le mérite d'avoir apporté un peu plus d'humanité dans le traitement des soldats, qui jusqu'alors étaient menés d'une façon presque barbare, surtout au point de vue des punitions.

Frédéric-Guillaume III, qui vit son armée presque sombrer à Iéna-Auerstädt, contribua largement à la remonter en 1808. Dans les campagnes de 1813, il fit même preuve de coup d'œil tactique; c'est à lui que l'on doit le succès de Culm après la défaite de Dresde, en 1813. Son fils, Frédéric-Guillaume III, dota son armée du fusil à aiguille, premier fusil à tir rapide dont l'effet fut décisif dans les guerres de 1864 et de 1866. Guillaume Ier introduisit les canons à chargement par la culasse, qui contribuèrent pour une bonne part aux succès de la guerre de 1870-71. Enfin, le souverain actuel, l'empereur Guillaume II, ne néglige aucune occasion de perfectionner l'armée et de la rajeunir. Si jamais il est appelé à la conduire à l'ennemi, il prouvera, à n'en pas douter, qu'il sait manier l'instrument qu'il s'est forgé.

— A propos de l'organisation du génie et du corps des pionniers, je vous avais parlé dernièrement du projet Wagner. D'autres propositions se sont fait jour récemment, dues à la plume de divers officiers. Les *Jahrbücher* du 1er février exposent celles du colonel bavarois Karl Schweniger (frère du médecin de Bismarck), la *Militär-Zeitung* nº 1/4 (Berlin, Ettinger) celles du lieutenant-colonel Frobenius. On avait même annoncé que

pour 1903 le budget de l'Empire contiendrait une demande de crédit pour une réforme de l'arme dans le sens des idées de Wagner. Il faut en rabattre et attendre ; au reste, la *Gazette de Cologne* affirme que le projet Wagner ne présente rien d'original et qu'il ressemble sur plusieurs points à des projets plus anciens. On a en même temps objecté que l'*Ingenieurstab* que préconisent ces auteurs ne sera jamais appelé à la conduite de la guerre de siège et qu'on n'aura jamais à s'écrier. à la fin des opérations de la guerre de campagne : « Ingenieurstab, en avant! » La direction même de l'investissement et du siège d'une grande place forte, comme Paris, par exemple, ou d'autres grandes forteresses, restera toujours entre les mains de l'état-major des troupes (Truppen-Generalstab). L'artillerie de siège ou à pied aura aussi son mot à dire et l'emportera sûrement sur les ingénieurs militaires. Il est assez curieux de voir qu'au moment où ces questions sont traitées en Allemagne, vous vous occupiez également en Suisse des rénovations et des réformes à apporter au génie, ainsi que le témoigne la « Revue du génie » de votre livraison du mois passé.

— Le mois de janvier n'a pas apporté un grand nombre de promotions parmi les officiers de l'armée, mais l'une d'entre elles mérite d'être signalée : c'est l'avancement extraordinaire d'un officier qui a passé le même jour du grade de capitaine à celui de major-général, sans avoir été obligé de devenir « Stabsoffizier ». Il s'agit du prince Henri de Mecklembourg époux de la reine Wilhelmine des Pays-Bas. Le prince a présenté sa démission; il restera néanmoins « à la suite » de quelques régiments, afin qu'il n'oublie pas complètement son métier.

Le major-général Budde, chef de la section des chemins de fer à l'Etat-Major général, quitte l'armée pour prendre la direction de la *Deutsche Waffen- und Munitionsfabrik*, changement de situation qui, au point de vue financier, en vaut la peine. Cette fabrique me fait penser à celle d'Elswick et à la disparition de son ancien chef Armstrong qui vient de mourir à l'âge respectable de quatre-vingt-dix ans. Le grand constructeur, qui fut célèbre en son temps et eut une belle période au début des canons se chargeant par la culasse, n'a eu de nécrologie militaire que dans l'*Allgemeine Militär-Zeitung* (n° 3) de Darmstadt. Ce journal a publié sur son compte un article intitulé : L'importance des Armstrong dans l'artillerie.

— Il serait question de modifier l'uniforme de notre armée à l'effet de se mieux soustraire au feu ennemi. On trouve que depuis l'invention de la poudre sans fumée, la découverte et l'observation de la part de l'ennemi sont grandement facilitées par la teinte des uniformes actuels.

— Les manœuvres impériales de 1901 auront lieu dans la province de Prusse occidentale. On y appellera le Ier corps d'armée (Graf Finck v. Finckenstein) à Königsberg, le XVIIe (v. Lentze) à Danzig, renforcés

l'un et l'autre, comme d'habitude, par des troupes d'autres corps d'armée. On attend d'un jour à l'autre l'ordre impérial fixant ces manœuvres du Jul . é.

— On vient de publier le *Guide pour le fusil et le sabre-poignard 98*, élaboré en 1899 et complété en novembre 1900. Un capitaine, von Estorff, l'a illustré dans une brochure qui vient de paraître chez Mittler[1]. On trouve également en librairie une *Tafel für den Unterricht über das Gewehr 98*. En étudiant la brochure du capitaine von Estorff, vous verrez que mes renseignements sur ce fusil, dans de précédentes chroniques, étaient exacts sauf quelques légères modifications introduites en cours de fabrication. Actuellement, on s'occupe des essais du nouveau fusil automatique suédois Friberg-Hejellmann (voir l'*Internationale Revue* de ce mois).

Je vous recommande également une récente brochure du capitaine Wernick : *Manuel du volontaire d'un an de l'artillerie de campagne ;* un ouvrage très remarquable de Dickhuth : *Conduite des troupes à la guerre ;* enfin, dans la presse périodique, un travail de la *Kriegstechnische Zeitschrift* (janvier 1901) sur le canon Nordenfelt-Cockerill, travail qu'on ne citera probablement pas en Belgique ou en Suisse à l'avantage de cette pièce. *Audiatur et altera pars !*

CHRONIQUE BELGE

(De notre correspondant particulier.)

La réforme de l'armée. — Nos colombiers militaires. — Une cartouche à charge réduite.

Vous parlerai-je de la grande question à l'ordre du jour : les travaux de la commission mixte instituée pour l'étude des modifications organiques à introduire dans l'armée ?

Voilà longtemps, très longtemps que le problème est posé, mais sa solution est entravée continuellement par les rivalités des politiciens et des pêcheurs en eau trouble. Espérons que, plus heureuse que ses devancières, la commission actuelle aboutira à un projet acceptable. Quand elle en sera là, je vous renseignerai.

Aujourd'hui, permettez-moi de vous entretenir d'un sujet spécial : la colombophilie militaire. Quoique d'organisation récente en Belgique — elle date de 1896 — elle est en réjouissants progrès. Antérieurement à 1896 on avait cru pouvoir faire fond sur les sociétés particulières. Songez qu'en 1884 déjà, la ville d'Anvers à elle seule ne comptait pas moins de 70 000 pigeons-voyageurs. Hélas ! on dut bientôt constater que le concours de l'initiative privée serait d'un effet fort insuffisant, pour ne pas dire nul. D'une

[1] Voir dans la présente livraison notre article sur *Le fusil allemand modèle 1898*, ainsi que (page 124) la note sur la brochure dont il est question ici. *(Réd.)*

part, les colombiers privés manifestèrent une extrême répugnance à se prêter aux expériences que voulut tenter le génie militaire; d'autre part, on dut constater que comme entraînement, les pigeons particuliers étaient loin de remplir les conditions désirables. Le général Brassine décida, en conséquence, la création de colombiers militaires.

Ils furent installés dans nos trois grandes forteresses d'Anvers, de Liège et de Namur, et dépendent, avec leurs ateliers de photographie pelliculaire, du 2e régiment du génie.

Chaque colombier comprend un nombre suffisant de cellules pour loger de 300 à 600 sujets, une infirmerie et une volière, ceci pour les pigeonneaux. La surveillance en est confiée à un officier assisté d'un gradé photographe et d'un soldat convoyeur.

Nos trois colombiers renferment actuellement un millier de sujets, obtenus presque exclusivement par la reproduction dans les colombiers mêmes. On s'attache naturellement à obtenir des volatiles possédant l'instinct de l'orientation et la fidélité au nid. La considération de vitesse ne vient qu'en seconde ligne; les trajets à accomplir ne sont pas longs, puisque le but poursuivi est surtout de mettre en relations, en cas de siège, les places d'Anvers, Liège, Namur, Diest et Termonde. On n'a pas encore songé aux relations à établir, cas échéant, entre l'armée de campagne et les forteresses, ni entre la cavalerie d'exploration et les quartiers du commandement.

Les entraînements se font entre les cinq places ci-dessus indiquées, entre la frontière Est et Liège, et entre les frontières Est ou Sud et Namur. Naturellement ils se poursuivent en toutes saisons, malgré les pertes qui en résultent.

Chaque volatile porte sur l'aile le cachet de son colombier; il porte, en outre, à la patte, un anneau d'aluminium placé avant que l'oiseau ait huit jours, de manière à ce qu'il ne puisse s'en débarrasser dans la suite. On y indique le numéro et les initiales du colombier.

Comme un bon militaire, le pigeon possède un feuillet-matricule, véritable état biographique : nous y trouvons son origine, sa naissance, son sexe, ses ascendants et descendants, ses maladies, ses absences et ses rentrées éventuelles. Mais le feuillet est toujours vierge de punitions, ce qui le différencie de celui du pioupiou.

Toute dépêche est photographiée et réduite ainsi jusqu'au 1500e; des pages et des pages peuvent être mises sur une pellicule plus petite que la surface intérieure du pouce de la main et plus légère que du papier de soie. La lecture se fait, à la réception, soit par un agrandissement photographique ou mieux par une projection sur un écran; on fait aussi la lecture au microscope, mais dans ce cas le lecteur doit se faire aider d'un copiste, auquel il dicte en lisant.

Les pellicules peuvent être obtenues avec une plaque sensibilisée quel-

conque, avec plus ou moins de rapidité, par suite de la difficulté de détacher la pellicule du verre, mais il existe dans les trois colombiers un approvisionnement de guerre de plaques spéciales qui permettent l'envoi 15 minutes après le reçu de la dépêche sur papier, quelle que soit la longueur du texte.

Les pellicules sont enfermées dans des étuis en aluminium d'un centimètre et demi de long et fixées à la patte de l'oiseau. Ce système est le plus pratique et le plus sûr; il ne gêne pas le vol, et l'étui ne peut se perdre en route.

Avant de terminer, encore une information qui vous fera peut-être sourire un tantinet, vous chez qui chaque commune possède une installation de tir utilisable pour les tireurs avec munitions de guerre. Nos communes n'y mettent pas la même bonne volonté; elles se refusent à livrer leurs stands aux tirs de l'armée, sous prétexte que les tirs de guerre sont trop dangereux, que leurs installations ont été faites pour l'ancien fusil Albini (ou Comblain).

Pour supprimer le prétexte, une nouvelle cartouche a été fabriquée, qui ne diffère de la cartouche de guerre que par la charge de poudre, poudre noire au lieu de la poudre blanche. La vitesse initiale est réduite à 110 m. Des essais ont été poursuivis au camp de Beverloo, et ont parfaitement réussi. Le tir est même plus régulier qu'avec la munition de guerre.

Il faudra bien maintenant que les communes cèdent.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Tableaux d'avancement. — Le général Geslin de Bourgogne. — Dispensés et séminaristes. — Au Sénat et à la Chambre. — Un écrivain militaire. — Quelques livres.

J'ai dit, le mois dernier, que le ministre de la guerre a, pour la première fois, arrêté les tableaux d'avancement pour l'établissement desquels il s'était arrogé une latitude presque absolue. Il en a profité pour faire une large place aux officiers sortant du rang; il a tenu grand compte de l'âge des élus, âge qu'il a déterminé de façon à assurer, par la suite, le rajeunissement des cadres; il a enfin accompli une œuvre de réparation en comblant de faveurs certains officiers qui avaient été persécutés pour leurs opinions. C'est ainsi qu'il a maintenu pour le grade supérieur, en même temps que promu dans l'ordre de la Légion d'honneur, le commandant Hartmann, dont tout le monde connaît l'attitude dans l'affaire Dreyfus, et qui avait, à la suite de sa déposition devant le conseil de guerre de Rennes,

été mis en quarantaine par ses camarades, ses supérieurs et même ses inférieurs. Le général de Galliffet l'avait bien nommé officiellement sous-directeur de l'atelier de précision de Puteaux. Mais il avait toléré que des mesures subreptices annulassent cette désignation. Le général André a commencé par exiger qu'on lui laissât exercer effectivement les fonctions de sous-directeur; après quoi, il l'a mis à la tête de l'établissement en question, où sa haute compétence technique, son activité, son intelligence, lui permettront de rendre les plus grands services. J'estime que le Ministre s'est grandement honoré dans cette circonstance.

Il n'a pas été moins heureusement inspiré en réhabilitant de son mieux le commandant Myszkowski dont M. Camille Pelletan a conté la lamentable histoire dans son rapport de 1899 sur le budget de la guerre. J'en rappelle brièvement les principaux détails.

Il y avait à Dieppe un bataillon détaché de Rouen. Certain jour, un capitaine de ce bataillon se trouvant absent, son sergent-major vint présenter à la signature du lieutenant de la compagnie une pièce que celui-ci reconnut inexacte. Elle avait été frauduleusement majorée. Le fait parut grave au lieutenant, qui crut devoir rendre compte au commandant Myszkowski, chef du détachement. Cet officier supérieur ouvrit immédiatement une enquête, mais il ne jugea pas à propos, avant d'être édifié sur les responsabilités, d'informer l'autorité centrale, c'est-à-dire le colonel du régiment stationné à Rouen.

A la date du 17 décembre, il faisait son rapport à celui-ci, qui lui répondit : « J'espère que les soupçons que vous m'avez manifestés contre un de vos commandants de compagnie disparaîtront »; qui lui écrivit encore qu'il voulait arrêter la ligne à suivre dans une affaire dont la « gravité pour le régiment » et les « conséquences » pour lui, Myszkowski, avaient échappé à la « perspicacité habituelle » de celui-ci; qui, d'autre part, lui infligea huit jours d'arrêt pour ne l'avoir mis que le 17 au courant d'une enquête entamée le 11 du même mois; qui, enfin, lui dit, à quelque temps de là : « Cette affaire a produit très mauvaise impression contre vous, et il a même été question de vous retirer votre croix. » En effet, le malheureux commandant tombait en disgrâce, voyait son avancement désormais arrêté et se décidait à demander sa retraite. Quant au lieutenant qui avait découvert le « pot aux roses », harcelé par son capitaine qui le traitait de dénonciateur, il eut la mauvaise idée de se plaindre à ses chefs hiérarchiques. Il en fut puni par trente jours d'arrêts de forteresse et dut quitter son corps.

Le général André a jugé qu'il devait accorder des réparations à des officiers dont le crime avait été de se montrer d'une probité supérieure à celle de leur entourage. Il a attaché à sa personne le lieutenant en question, et, non content de le prendre dans son cabinet, il l'a nommé capitaine au choix. Quant au commandant Myszkowski, qui était en retraite,

il lui a donné un emploi dans le service des étapes à Paris et l'a inscrit simultanément pour le grade de lieutenant-colonel de réserve et pour la rosette d'officier dans l'ordre de la Légion d'honneur. Vraiment, on ne pouvait espérer qu'il fît davantage.

Son projet de réunion en pelotons spéciaux des dispensés de l'art. 23 a été fort approuvé. Ces jeunes gens sont ceux qui possèdent des connaissances dont l'obtention d'un diplôme donne la preuve et garantit la valeur. Ils ne restent qu'un an sous les drapeaux et ils s'arrangeaient de façon à passer le plus agréablement possible ce temps-là qui, en fait, se réduisait à dix mois. Ils se souciaient peu de devenir officiers de réserve. Le général André a voulu les forcer à travailler. Il les groupe et les soumet à une instruction intensive qui les amène, en quelque sorte, bon gré mal gré à ce grade.

On l'en félicite, parce qu'on estime que grâce à ce moyen l'armée récupère des éléments de force qui existaient du temps du volontariat, mais qui avaient disparu du jour où la loi de 1889 avait supprimé ce volontariat. On le félicite de vouloir forcer à porter les galons tous ceux qui en sont dignes et à leur imposer un surcroît de charges militaires, c'est-à-dire des « cours de répétition » et plus longs et plus nombreux. Il y aurait beaucoup à dire contre cette manière de procéder. Elle est contraire à l'idée d'où l'art. 23 découle ; car il avait pour objet le recrutement des carrières libérales et tendait à réduire au minimum le temps pendant lequel les études sont interrompues. Mais les classes aisées préfèrent ce sacrifice à celui dont les menace la suppression totale des dispenses. On aime mieux peiner dix mois et revenir tous les deux ans passer cinq semaines sous les drapeaux que d'y être retenu trois ans d'affilée ou même deux, si on en arrive à ce terme. Bref, tout le monde remercie le Ministre : ceux-ci, parce qu'il a maintenu le privilège des classes aisées et instruites ; ceux-là, parce que, tout en le maintenant, il l'a rendu moins exorbitant.

On l'a beaucoup loué, aussi, et à bon droit, de la mesure qu'il a prise, ou du moins proposée, d'affecter les séminaristes, dès le temps de paix, au service d'infirmiers, service qu'ils doivent exercer pendant la guerre. Si on avait voulu les forcer à partager la vie du soldat, c'était par intransigeance sectaire, en vertu de la formule : « Les curés, sac au dos ! » Ce n'était assurément point dans un intérêt militaire qu'on enseignait le tir à des gens dont le métier était de ne jamais tirer, auxquels même leurs fonctions interdisaient de tirer, puisqu'ils étaient neutralisés.

C'était une vexation, une *brimade* qu'on voulait leur imposer. Et puis, on pensait que leur vocation ne résisterait pas aux quolibets de la chambrée, que leur foi serait ébranlée par l'incrédulité des camarades, qu'ils succomberaient aux tentations de toutes sortes de la garnison, et que finalement le recrutement du clergé en deviendrait plus difficile. Le cléricalisme n'était-il pas l'ennemi ?

Ces calculs ont été déçus. Et, si on ne peut dire que l'inverse se soit produit, que l'exemple de la piété des étudiants ecclésiastiques ait purifié l'atmosphère de la caserne et y ait introduit des habitudes de religion ou de dévotion, on constata que ces jeunes gens étaient, par la force des choses, d'excellents agents de recrutement pour les cercles militaires catholiques qui cherchent à attirer les soldats dans leurs heures de loisirs, sinon pour les convertir à la croyance, du moins pour les plier aux tendances politiques du parti.

Celui-ci travaille, en effet, sans relâche à s'attacher l'armée. Il possède déjà la confiance de nombreux chefs; il peut compter sur leur concours. Preuve en est, par exemple, le discours que le général Geslin de Bourgogne a prononcé en mars dernier dans un établissement tenu par des religieux, à Vannes, discours que la maladresse de certaines personnes a livré à la publicité. Du moment que ces excitations à la haine et ces appels à des passions d'un autre temps sortaient de l'intimité et s'exprimaient au dehors, le gouvernement ne pouvait les tolérer. Le général incriminé fut privé de son commandement, ce que tout le parti républicain approuva, même parmi les moins ministériels.

Le général de Galliffet crut devoir écrire au *Gaulois* que, tout en se gardant bien de critiquer, d'apprécier l'acte de son successeur, il pleurait « la mort militaire de l'homme qui résumait toutes les espérances de la cavalerie. » A quoi on a répliqué que lui-même était militairement et moralement mort, sans que cette arme s'en portât plus mal, lui qui avait aussi résumé toutes les espérances de la cavalerie. On a répliqué aussi qu'il avait dû pleurer la mort militaire des généraux de Négrier et Zurlinden, qu'il avait lui-même frappés l'un et l'autre, et qui comptaient respectivement (s'ils ne les résumaient pas) dans les espérances de l'infanterie et de l'artillerie.

Puisque nous sommes en plein dans la nécrologie... virtuelle, consacrons quelques lignes à l'oraison funèbre du général Gras, qui disparaît non de la liste des vivants, mais de la présidence du comité d'artillerie. C'était un homme intelligent, aimable, mais sans grandes vues et assez spécialisé dans les questions techniques. Inventeur d'un fusil qui fut bon, à son heure, il connaissait peu la troupe. Néanmoins, comme il était actif et ne manquait pas de jugement, il s'acquitta convenablement des hautes fonctions dont il était chargé, et, dans certaines circonstances, notamment dans la direction des exercices de siège exécutés l'an dernier au Camp de Châlons, il laissa la meilleure impression aux officiers qui y prirent part sous ses ordres.

Il est remplacé par le général Delloye, homme d'un esprit extrêmement fin, adroit et diplomate. Doué d'une remarquable intelligence et très laborieux, fort au courant du matériel, puisqu'il a contribué à l'adoption du canon de 75, peut-être moins au courant du personnel et du maniement

tactique de l'arme, le général Delloye est mieux à sa place au Comité de l'artillerie qu'il ne l'eût été à la tête de troupes. On peut en dire autant du général Boreau de Roincé qui aspirait au commandement d'un corps d'armée et auquel la sagesse du Ministre a octroyé un fauteuil dans l'aéropage de Saint Thomas d'Aquin.

La discussion du budget de la guerre au Sénat a permis à la droite de fulminer contre le général André. Par la voix du comte de Blois et de M. de Lamarzelle, la droite a prononcé contre lui un réquisitoire d'une violence extrême. Mais la majorité de la haute assemblée (166 voix contre 96) a témoigné qu'elle avait confiance dans le ministre de la guerre et qu'elle approuvait ses déclarations. Celles-ci étaient fort nettes : elles revenaient à dire que notre corps d'officiers n'est pas uni :

L'union est la confiance entre les officiers. Cette union est essentielle, elle a existé de tout temps en France, et j'espère la faire revivre : car malheureusement, je le dis, et je le dis bien haut, nous avons traversé une suite d'accidents exceptionnels, une époque où les sentiments de défiance entre camarades, de haine même, jusqu'à un certain point, se sont introduits dans notre corps d'officiers. Je désire que cela disparaisse.

Ajouterai-je qu'il résulte de la discussion que, pour ennemi déclaré qu'il soit de la presse et décidé à n'avoir aucune relation avec les journalistes, le ministre a avoué avoir adressé des recommandations aux reporters, au sujet de son discours de Beaune ? Dirai-je encore qu'il a rendu hommage au rôle de M. de Freycinet dans la lutte contre la fièvre typhoïde ? Qu'il a déclaré de nouveau qu'il songeait à améliorer, non à supprimer le Prytanée de La Flèche ? Que le Sénat a renoncé à imposer l'obligation de donner du vin aux soldats, contrairement à ce qu'avait voté la Chambre ? et qu'enfin cette discussion du budget de la guerre par la haute assemblée a été vivement menée et sans encombre ?

La Commission de l'armée de la Chambre vient de lancer un manifeste dont la portée semble devoir être considérable. Après avoir énergiquement résisté à toute idée de réduction du service, quand elle a vu qu'un irrésistible courant conduisait à la suppression des dispenses, c'est-à-dire du privilège dont jouissaient les classes aisées de ne « faire » qu'un an, la majorité de cette commission s'est ralliée à ce terme d'un an pour tout le monde, après constitution d'un noyau solide de professionnels. Cette solution inattendue, M. Pichon l'a naguère offerte à la Chambre (voir la chronique française de janvier, page 70), et la *Revue des Deux Mondes* l'avait déjà indiquée il y a quelque quinze ou vingt ans dans une étude anonyme sur *l'Armée et la Démocratie*, étude attribuée pour le fond au général de Galliffet, et pour la forme à M. Etienne Lamy. Le retentissement de cette proposition sera considérable. Elle répond aux secrets désirs de la bourgeoisie qu'effrayait l'idée du service de deux ans, voire de

dix-huit mois, égal pour tous. Elle émane de la Commission de l'armée qui est très influente, en vertu des traditions et des règlements, et dont le président, M. Camille Krantz, passe pour être très circonspect, prudent, opposé à tout ce qui est révolutionnaire. Mais on se sentait menacé, et pour n'être pas dépouillé des avantages qu'on possédait, on a cru politique de les accorder à tout le monde. Tout le monde va donc se jeter là-dessus. Et les amis de l'armée tremblent en voyant dans quelle voie les conservateurs vont engager l'opinion publique.

Dans l'armée française, ou, du moins, parmi les officiers qui étudient, il n'est personne qui ne connaisse les écrits signés : « A. G., ancien élève de l'Ecole polytechnique. » Et presque tout le monde savait que cet A. G. était un savant officier qui vient de prendre sa retraite avec le grade de lieutenant-colonel. La haute valeur de ses études de stratégie et de tactique l'avait désigné à l'attention du général de Miribel, et celui-ci l'appela à l'état-major général. Il fut même question de lui donner une chaire d'art militaire à l'Ecole de guerre. Mais on redouta la violence de son langage et l'indépendance de ses jugements ; on craignit que son esprit, plus porté à la critique qu'à l'admiration, exerçât une influence fâcheuse sur les idées de ses élèves et ébranlât leur foi ; on ne sut pas comprendre que rien ne vaut, pour la formation de vrais hommes de guerre, le sévère examen de l'histoire militaire, intelligemment fait, sans autre objet que d'analyser les causes des succès et des échecs. Certes, on peut dire que la dissection abîme la beauté humaine, et pourtant la connaissance de l'anatomie est utile, même au point de vue esthétique. Les grands peintres n'ont pas hésité à travailler sur le cadavre, et c'est en faisant des « écorchés » que les sculpteurs se sont préparés à façonner des statues aux formes élégantes et harmonieuses, parceque justes.

Personne moins que le colonel A. Grouard ne se paie de mots; il accumule les faits et il les laisse ou, si vous le préférez, il les fait parler. Car assurément il les choisit, il les groupe, et cette sélection, cette ordonnance des preuves, des arguments, ne vont pas sans une certaine partialité; c'est toujours un peu tendancieusement qu'on évoque tel souvenir ou qu'on en écarte tel autre. L'art consiste à donner aux matériaux qu'on met en œuvre la place la plus convenable pour produire l'effet qu'on veut obtenir, et on les dispose avec habileté si on veut qu'ils acquièrent tout le relief possible et frappent l'œil. Le colonel A. Grouard prend nettement parti : il n'a rien d'un sceptique. Les convictions qu'il s'est formées sont solides, étant étayées sur de nombreux et résistants arcs-boutants. Ses démonstrations ont un caractère de solidité précisément parce qu'il prend à tâche de prouver qu'il s'appuie sur de nombreux faits qui défient la critique. La série de ses *Maximes de guerre de Napoléon* est une suite de monographies d'une implacable précision, de dissertations vigou-

reuses, qui constituent assurément une des plus belles œuvres de la littérature militaire contemporaine.

Voici une nouvelle publication, de tous points digne de ses devancières : *Comment quitter Metz en 1870?* L'auteur y montre que, le 13 août, la chose était facile, que, le 17 même, la retraite n'était pas absolument impossible. Mais Bazaine n'a pas voulu partir. Des idées fausses sur son devoir, et aussi sur les idées de la France, sur la situation générale, sur le concours que la population apporterait à l'œuvre de la résistance, lui ont fait adopter une ligne de conduite qui a été néfaste.

Mais, si mal inspiré, si insuffisant, si incapable qu'il se soit montré, si peu préparé qu'il fût au grand rôle qu'il avait à jouer, il ne fut pas un traître. Et sa faute fut celle de ceux qui l'entouraient, car aucun des généraux qu'il consulta ne protesta contre le fond même de ses projets. Tous pensaient à peu près comme lui : c'était le résultat des idées ambiantes du milieu dans lequel ils avaient vécu. « Tous, aussi bien » que le général en chef, étaient donc déjà résignés à une capitulation » qui était inévitable, dès que l'armée restait renfermée à Metz. Sans doute, » quand le moment vint de poser les armes, quelques-uns crurent de- » voir protester, mais ce ne pouvait plus être alors qu'une protestation » platonique faite pour la galerie. »

On comprend que de telles conclusions aussi crûment formulées et amenées par une abondante documentation aient eu peu de succès auprès de bien des gens. La franchise du colonel Grouard n'a pas plu à tout le monde, et elle lui a fait nombre d'ennemis, car on n'ignorait pas qu'il était l'auteur de ces opuscules dont certains constituaient des réquisitoires cinglants contre certaines personnes ou contre des doctrines considérées comme intangibles. Mais il ne s'est laissé arrêter par aucune considération d'intérêt personnel et d'avancement, ainsi qu'il l'a expliqué dans une page que je ne résiste pas au plaisir de transcrire, car je la trouve pleine de noblesse et que, en même temps, elle met en lumière un mal dont souffre cruellement notre pays. Voici donc comment il s'exprime en son « Avertissement » :

Jusqu'au mois de mai dernier, j'étais en activité de service, et par conséquent n'ayant le droit de rien publier sans autorisation. Or, je n'ai jamais cru devoir en demander, parce que c'eût été renoncer à l'indépendance, que j'ai toujours considérée, avec l'impartialité, comme les conditions essentielles de toute étude de critique historique...

... Quelques-uns, qui savent où toutes ces études m'ont conduit, sont peut-être d'avis que j'aurais mieux fait de rester tranquille, ou tout au moins d'ajourner mes publications, imitant en cela le général Thoumas, qui s'est contenté de remplir son sac pendant qu'il était en activité pour ne le vider qu'une fois en retraite.

C'eût été sans doute plus habile, mais on ne change pas sa nature. M'étant fait, par l'étude de l'histoire, quelques idées précises sur certains principes de

guerre, et les croyant justes, j'ai pensé, non seulement pouvoir, mais devoir les produire, estimant que chacun devait apporter sa pierre (suivant ses moyens) à l'œuvre de régénération de l'armée française.

Au surplus, je ne me suis jamais fait d'illusions sur le sort qui m'était réservé, sachant depuis longtemps que le savoir et même les services rendus ne jouent qu'un rôle secondaire dans les questions d'avancement, qui dépendent, avant tout, des relations des officiers et de la tournure de leur caractère.

Il y a plus de vingt ans que, faisant, dans une école d'artillerie, un cours d'histoire militaire qui a été autographié, j'y disais, en m'adressant aux jeunes officiers qui étaient appelés à le suivre :

« Aucun de nous, sans doute, n'aura jamais à appliquer les principes que » l'histoire militaire met en évidence ; mais disons-nous bien qu'il vaut mieux » n'être rien, sachant et pouvant beaucoup, que d'être appelé à jouer un grand » rôle, lorsqu'on en est incapable. Dans le premier cas, on passe inaperçu, » lorsqu'on aurait pu briller dans le monde ; dans le second, on lègue son » nom à la postérité, mais en y attachant la honte d'avoir conduit son pays » aux abîmes. Qui pourrait hésiter entre ces deux destinées ? Soyons donc à » la fois patriotes et philosophes. »

Voilà ce que je pensais en 1878 : j'ai conformé ma conduite à cette manière de voir. N'ayant pas d'illusions, la manière dont j'ai été traité ne m'a causé aucune déception, et, tout bien considéré, je crois bien que, si c'était à recommencer, j'agirais encore de même.

On ne peut se défendre d'une profonde mélancolie, en lisant ces lignes pleines de dignité et d'amertume. C'est un grand dommage, pour l'armée, française, de s'être appauvrie d'un maître comme l'est, en art militaire le colonel Grouard. Et on ne peut s'empêcher de songer aux Allaire et aux Myszkowski, obligés de s'en aller parce qu'ils avaient montré une probité supérieure à celle de leur milieu et à celle de leurs chefs. On se rappelle la peine qu'a eue à arriver au grade de lieutenant-colonel ce G. L. M. dont les publications ont exercé une si grande influence sur la récente génération d'officiers et qui, sans qu'on s'en doute, ont si considérablement modifié l'esprit de l'armée. Redevenu G. Le Marchand, il fait aujourd'hui campagne, dans le *Siècle*, en faveur du général André et de ses idées : il y déploie beaucoup de talent, d'activité, d'énergie. Et on en vient à se demander comment il est possible que l'autorité militaire ait fait fi de tant de qualités.

La maison Chapelot, qui publie les travaux du lieutenant-colonel A. Grouard, comme elle a publié les travaux du lieutenant-colonel G. Le Marchand, à ce titre déjà mérite notre reconnaissance; mais elle y acquiert de nouveaux droits en faisant paraître de nouveaux volumes d'une grande valeur et dont le plumage égale le ramage. Voici le *Sadowa* du général Bonnal, œuvre excellente par son texte et que rehausse une exécution typographique remarquable. J'appelle, en particulier, l'attention sur les 25 croquis et cartes en couleurs qui servent à l'illustrer et

que l'auteur a amenés à un degré de simplicité aussi remarquable que le degré de perfection où les a amenés l'éditeur.

Je ne cacherai pourtant pas que j'aurais souhaité que les plans fussent faits à la même échelle et avec les mêmes signes conventionnels que notre carte d'état-major. C'est une idée ancienne chez moi qu'il serait désirable que le terrain fût représenté toujours de la même façon et j'avais rêvé d'établir un atlas où on trouvât les champs de bataille de toutes les grandes journées, depuis Leuctres et Mantinée, jusqu'à Kœniggrätz et Sedan, en passant par Lens et Valmy, par Waterloo et Iéna, mais où ces divers théâtres d'opérations seraient rendus comparables par le figuré topographique. Pour bien se faire une idée des étendues occupées par les troupes, de l'importance du relief du sol et des accidents du terrain, il me semblait indispensable d'adopter un mode de représentation uniforme, au lieu de se servir des cartes en usage dans les divers pays intéressés. Ici, par exemple, c'est à l'Autriche qu'on les a empruntées.

Vieilles cartes de Cassini et autres, cartes étrangères à échelles variables, tout cela fait un méli-mélo qui rend très difficile l'étude comparative des batailles. Mon projet, lorsque j'ai essayé de le réaliser, s'est heurté à des obstacles dont le principal a été la question d'argent. Je n'en persiste pas moins à croire que j'étais dans le vrai. Et, si l'initiative privée ne peut venir à bout d'un tel travail, j'estime que l'Etat n'aurait pas à en regretter la dépense. En d'autres termes, je comprendrais que l'Ecole de guerre l'exécutât, par exemple, morceau par morceau, en allant en quelque sorte en remontant, parce que nous avons un intérêt plus grand à connaître la topographie de Plewna et celle de Sadowa que celle de Solférino ou d'Inkermann. Plus tard, on s'occuperait des champs de bataille de l'Empire, puis de Rosbach et de Nerwinden... et ainsi de suite.

C'est justement de l'Ecole de guerre que sort le *Sadowa* du général Bonnal. Cette étude stratégique, dit-il lui-même dans son avertissement, est le résumé de conférences qu'il y a faites en 1894. Elle est du plus haut intérêt, et conçue, ce me semble, dans un excellent esprit. Les faits sont présentés d'une façon lumineuse : à peine un ordre est-il donné, un mouvement est-il exécuté que la critique s'en empare, une critique avisée, curieuse, pénétrante, éloignée de toute intention soit de dénigrement soit d'admiration systématique : c'est éminemment de la critique compréhensive. Peut-être serait-on en droit de lui reprocher d'être surtout de la critique, c'est-à-dire de s'appliquer à montrer volontiers qu'on a eu tort d'agir de telle manière au lieu de faire voir qu'on aurait eu raison d'agir de telle autre. Il me semble, mais ceci n'est qu'une impression personnelle, simple affaire de sentiment, qu'il y a dans les écrits du colonel Grouard quelque chose de plus dogmatique et par conséquent de plus rassurant. On sort de leur lecture convaincu, renseigné. Ils nous mettent en possession d'une doctrine, c'est-à-dire d'un élément de force, on ne se

contentant pas de dire ce qu'il faut ne pas faire et en montrant ce qu'il faut faire.

Mais je ne peux m'empêcher de rendre justice au désir d'impartialité du général Bonnal, à la clarté de son argumentation, aux mérites de son style, plus correct, plus littéraire que celui du colonel Grouard : *Sadowa* est une œuvre qui fait honneur à la librairie française.

— Les *Tronçons du glaive* ont-ils droit de cité ou plutôt droit d'être cités dans cette chronique ?

— Oui, certes : ils appartiennent doublement à la bibliographie militaire : par les auteurs et par le sujet traité. Les auteurs sont les fils du général de cavalerie Margueritte, qui fut tué à Sedan, laissant dans l'armée un souvenir supérieur en quelque sorte à son rang. Il n'a pu remplir son mérite, et il doit sa réputation moins à ce qu'il fut qu'à ce qu'on espérait qu'il serait.

De ses fils, l'un est grand, vigoureux, blond, avec les cheveux taillés en brosse, avec la moustache et l'impériale, c'est-à-dire ayant l'air très militaire, mais il n'a jamais servi, je crois. L'autre est moins bien taillé ; il est brun, avec de longs cheveux d'artiste, de longs cheveux noirs dont une mèche rebelle, qu'il relève sans cesse, sans cesse retombe sur sa joue. Engagé dans la cavalerie, il a donné sa démission alors qu'il était lieutenant. A eux deux, ils forment une association, à certains égards analogue à celle des deux frères de Goncourt. L'un par son physique, l'autre par son passé, tous deux par hérédité, appartiennent à l'armée.

Quant à leur livre, c'est un récit de la guerre de 1870, c'est un chapitre d'histoire militaire mis sous forme de roman, comme l'*Histoire d'une bouchée de pain* est un précis d'histoire naturelle vulgarisée, comme *Les Anglais au pôle Nord* sont de la géographie mise à la portée des enfants, comme le *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce* est de l'érudition à l'usage des gens du monde. On peut n'aimer que médiocrement ce genre, qui comporte toujours quelque chose de forcé et d'artificiel. A ce point de vue littéraire, on peut trouver à redire au style et à la composition. Mais c'est la valeur historique et militaire de l'œuvre qu'il s'agit ici de juger.

La réunion des matériaux mis en œuvre, leur contrôle, leur emploi, témoignent d'un effort considérable : à ce travail matériel s'est ajoutée, lui donnant un beau caractère d'indépendance, une ferme intention de scrupuleuse impartialité. Mes souvenirs personnels, ceux aussi des personnes qui ont appartenu à d'autres armées que moi et que j'ai consultées, certaines autres données encore me permettent de dire que les auteurs ont serré la vérité de près — sans l'étrangler, bien entendu ! — et qu'ils sont arrivés à une exactitude fort remarquable.

Je me bornerai à signaler quelques petits détails sur lesquels ils me semblent avoir été mal renseignés.

Le commandant Franchetti a été mortellement blessé, mais non tué, à Champigny (page 189).

Je ne me rappelle pas que, le soir de Buzenval, il y ait eu l'horrible débandade qui est décrite à la page 415 :

Vers la Briqueterie et La Fouilleuse, un torrent refluait, hagard, rué dans une panique sauvage. Sur toutes les pentes, des mobiles dévalaient, déchargeant leur fusil, criant : la paix! la paix! Des gardes nationaux, fous de peur, se meurtrissaient aux voitures, passant entre les roues, à travers l'amoncellement des ambulances et des camions. Un amas d'hommes, de chevaux, de canons, flottait avec un bourdonnement éperdu sous le Mont-Valérien, clapotait irrésistible dans l'entonnoir de Suresnes, s'écrasait aux ponts.

Peut-être trente années ont-elles effacé les images qui s'étaient accrochées à ma mémoire, peut-être ces faits, que les auteurs n'ont pas dû inventer, se sont-ils passés quelque part, loin des endroits où je me suis trouvé. Je ne me souviens de rien de pareil. Je ne me souviens que d'une soirée morne où on avait le cœur épouvantablement serré, où on était rompu par les fatigues d'une journée commencée de bonne heure et horriblement pénible, où on ne songeait pas plus à reculer qu'à avancer, où on se couchait là même où on se trouvait, en plein champ de bataille, avec le sentiment d'ailleurs d'une parfaite sécurité puisqu'on était sous le canon du Mont-Valérien. La soif même et la faim, dont on souffrait, n'avaient pas raison du sommeil. On s'endormait dans la boue pour se réveiller dans la glace. Les plus vigoureux allaient chercher de l'eau ou rapportaient des vignes voisines des échalas et des ceps desséchés qu'ils essayaient d'allumer pour faire des feux de bivouac. Le lendemain, on reprenait tristement le chemin de Paris, dont on trouvait les portes sévèrement gardées, suivant une consigne qui datait des premiers jours du siége, ayant été donnée au lendemain de l'affaire de Châtillon. On ne voit donc pas bien un soldat « pris dans le remous, si serré que parfois il faisait vingt mètres sans toucher terre » et franchissant les fortifications sans presque en avoir conscience.

Mais, ces réserves faites, et quelques autres du même genre, on peut dire que, dans son ensemble, et considéré comme roman historique, le livre des frères Margueritte, édité par la maison Plon et Nourrit, est remarquable par son exactitude.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

La nouvelle tunique des officiers ; signes distinctifs des brigades d'infanterie. — Les drapeaux de l'artillerie et du génie. — Grands officiers de l'Etat. — Une conférence du capitaine P. Molinari. — Essais du canon de campagne à tir rapide.

Enfin la question de la tunique d'officiers, si souvent signalée dans ces chroniques, a trouvé une solution. Une tunique de campagne vient d'être

adoptée, destinée aux officiers de tous grades, armes et services, à l'exception des officiers de carabiniers royaux. Ce vêtement, en cheviot, ne diffère pas, quant à la coupe et à la longueur, de la tunique actuelle, mais il est à un seul rang de boutons, sept boutons en os noir dissimulés sous une bande d'étoffe. Des deux côtés de la poitrine, sur la ligne que formaient les deux rangées de boutons d'autrefois, est cousue une petite tresse en laine noire qui se termine, au bas du dos, par un nœud. Presque à la hauteur du troisième bouton, deux poches à ouverture horizontale. Pas de changement dans la forme du col. Pas de changement non plus dans les insignes des grades, mais les entrelacements au-dessus du petit galon sont aussi formés par une petite tresse en laine. Sur chaque épaule, une bride en étoffe.

Tous les officiers en activité de service devront être pourvus, dès le 1er juillet, de la nouvelle tunique. Ils sont autorisés à la porter avant cette date.

On assure que le casque des généraux subira, lui aussi, de prochaines modifications destinées à le rendre plus léger et plus commode.

Une expérience organisée en présence de S. M. le roi, de S. E. le ministre de la guerre et de plusieurs officiers, a porté sur les signes distinctifs à attribuer aux 47 brigades. Dans chacune de celles-ci, une compagnie a reçu une bande d'étoffe d'une seule nuance, mais avec bordures variées, de manière à obtenir différentes combinaisons de couleurs. Ces bandes sont fixées sur le devant du col de la tunique et de la capote, avec, à un bout, l'étoile, signe distinctif du militaire italien, et un petit bouton à l'autre bout.

Les motifs de cette adoption sont d'ordre moral et technique. On sait par expérience que l'esprit de corps et le sentiment de la camaraderie sont d'autant plus développés que moins nombreux est le corps où ils se manifestent. En prévoyant des insignes de brigade, on espère ajouter aux liens moraux qui unissent leurs soldats. Mais la principale raison, qui ne saurait être négligée, est qu'après le combat il deviendra plus facile de rallier les unités tactiques entremêlées.

Les modifications que je viens d'énumérer exigeront une première mise de fonds de 200 000 fr. environ, après quoi nous réaliserons des économies, les bandes de couleur sur le col se substituant aux revers de velours.

* * *

Par décret du 23 décembre écoulé, S. M. le roi a rendu son drapeau à l'arme de l'artillerie. Ce drapeau était déposé à l'arsenal de Turin depuis 1850, époque à laquelle l'ancien corps royal d'artillerie de l'armée piémontaise, créé par Amédée VIII, fut renforcé et formé à trois régiments. Il fut décoré de deux médailles, l'une en or, en 1849, « pour très bonne conduite de l'artillerie toujours et partout », l'autre en argent, en 1859. Le drapeau,

depuis son dépôt à l'arsenal, n'a été sorti que trois fois : le 30 mai 1859, lorsqu'il fut porté à Venaria Reale, à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Goito et de la prise de la forteresse de Peschiera, anniversaire fêté par le 5e régiment d'artillerie dont le duc d'Aoste était le chef; le 9 août dernier, aux funérailles du roi Humbert; enfin, à la remise par le duc lui même à la ville de Turin, où il commanda l'artillerie, des armes et des décorations du feu roi.

Le 23 décembre également, un drapeau a été remis à l'arme du génie, la seule arme qui n'en possédât aucun. En conformité d'un arrêté ministériel de 1887 instituant une médaille de bronze à la valeur militaire, en lieu et place de la mention honorable, il a été décrété qu'aux mentions dont furent honorées, pour leur valeur pendant la campagne de 1860-1861 quatre des sept compagnies du 2e régiment du génie, serait substituée une médaille de bronze.

Les drapeaux de l'artillerie et du génie seront déposés à Rome aux inspectorats généraux de ces deux armes. Ils ne seront sortis que pour les revues et les parades.

* * *

Ont été revêtus de la dignité de grands officiers de l'Etat et par là jouissent du titre d'Excellence : les lieutenants-généraux destinés pour le commandement d'une armée en guerre, le chef d'état-major de l'armée, les lieutenants-généraux commandants titulaires de corps d'armée, les vice-amiraux commandants titulaires de département, le président du conseil supérieur de marine, les commandants en chef titulaires des escadres navales, le lieutenant-général commandant titulaire de l'arme des carabiniers royaux et les inspecteurs généraux d'artillerie et du génie, pourvu qu'ils soient assimilés aux commandants de corps d'armée.

Ainsi tombe l'anomalie qui obligeait des généraux et amiraux plus anciens et parfois plus élevés en grade que les ministres de la guerre et de la marine et que certains sous-secrétaires, de donner à ceux-ci de l'Excellence pour recevoir en échange le titre trop commun de « Monsieur. »

* * *

Le capitaine en retraite, P. Molinari, fondateur, en 1890, de l'*Unione militare*, société anonyme de consommation et de crédit pour les officiers de terre et de mer, a donné le 7 janvier, dans la grande salle du Cercle militaire à Rome, une très belle conférence sur « La prévoyance et l'avenir économique des officiers. »

Je ne crois pas devoir vous la résumer; elle ne présenterait pour la plupart des lecteurs de votre *Revue* qu'un intérêt relatif; je me bornerai à vous en signaler les points principaux.

Le conférencier débuta en louant les institutions de prévoyance en général, et spécialement les dispositions de la Société de prévoyance

pour officiers des armées de terre et de mer, une des meilleures en son genre. La médaille d'or qui lui a été délivrée à Paris le prouve. Il passa ensuite à l'historique et développa le mécanisme de l'institution de l'assurance, pour en revenir à l'organisation de la Société de prévoyance dont les fonctions principales sont les suivantes : constituer un fonds de pensions pour les associés ; pratiquer l'assurance en faveur des associés, des membres de leurs familles et des tiers ; garantir des secours aux associés mis à la retraite ; fournir des subventions aux veuves et orphelins d'associés.

La conférence du capitaine Molinari aura certainement pour effet d'accroître le nombre des associés de la très utile Société de prévoyance.

* * *

Vous avez donné la description, dans votre livraison de janvier, du nouveau matériel d'artillerie à tir rapide. De nouveaux essais ont eu lieu le 18 janvier au polygone de Nettuno en présence de S. M. le roi, du ministre de la guerre, du chef de l'Etat-Major, du lieutenant-général Alfan de Rivera, inspecteur général de l'artillerie, des généraux Forretta et Brusati, et de plusieurs officiers supérieurs. Sa Majesté prit le commandement d'une batterie de six pièces, ordonna des évolutions au pas et au galop, puis fit exécuter des tirs sur cibles à distances variées de 2500 à 6000 m. Très bons résultats.

Au dire des techniciens, le modèle expérimenté serait supérieur à tous ceux actuellement connus.

INFORMATIONS

SUISSE

Fondation Herzog. — Le comité de la *Fondation Herzog* adresse aux officiers d'artillerie la circulaire suivante :

Chers camarades,

Le capital de la « Fondation Herzog » instituée en 1889 à l'honneur de notre vénéré général chef de l'arme, destinée à contribuer au développement des officiers d'artillerie, atteint actuellement, grâce au précieux don de la famille du défunt et au produit des intérêts, la somme de 20 430 francs.

La Commission, nommée par le Conseil fédéral, tient à rappeler les dispositions suivantes du programme arrêté pour l'exercice de la Fondation :

6° Les intérêts du Fonds Herzog sont utilisés en premier lieu à subsidier l'activité et les travaux volontaires des officiers d'artillerie, à moins que les

crédits alloués par les Chambres ne permettent au Département militaire fédéral d'accorder lui-même des récompenses.

Les subsides comportent l'ordre ci-après :

a) Rapports relatifs aux voyages ayant pour but la visite des armées étrangères, l'examen de leurs manœuvres et de leurs établissements militaires.

b) Primes à accorder à la solution de problèmes techniques ou tactiques.

c) Acquisition d'objets et matériaux indispensables aux Collections.

d) Subventions aux membres invalides du Corps d'instruction d'artillerie.

7° Au commencement de chaque année, la Commission invite les officiers à profiter du Fonds Herzog dans trois organes de publicité, savoir : la *Zeitschrift für Artillerie und Genie*, la *Revue militaire suisse* et la *Schweiz. Militär-Zeitung*.

8° Les rapports de voyages (art. 6, litt. *a)* ne pourront être publiés que moyennant l'autorisation du Département militaire fédéral.

La Commission prélèvera pour l'année 1901 une somme de 1000 francs qu'elle répartira comme suit :

1° 500 fr. pour voyages à l'étranger d'officiers ou sociétés.

2° 400 fr. pour travaux à primer.

3° 100 fr. à la disposition du chef de l'arme pour compléter les bibliothèques des places d'armes.

Les concurrents au subside relatif aux voyages s'annonceront jusqu'à fin mars, et pour les travaux à primes jusqu'au 31 octobre 1901. Le jury sera composé de M. le colonel BLUNTSCHLI, président de la Fondation Herzog, de M. le colonel HEBBEL, chef de l'arme, et de M. le colonel SCHMID, instructeur en chef.

Questions ou problèmes à résoudre.

1° Quelle est la tâche de l'artillerie de position en cas de résistance d'un adversaire ayant pénétré dans le pays?

Son organisation et son armement actuels répondent-ils à sa mission? sinon quels sont les changements ou améliorations nécessaires à provoquer?

2° Un groupe d'artillerie de campagne composé de 12 pièces (tir rapide) et 18 caissons (la réserve n'entre pas en ligne de compte) peut être réparti :

en 2 batteries de 6 pièces et 9 caissons
ou en 3 batteries de 4 pièces et 6 caissons.

Quels sont les avantages et les inconvénients de l'une et de l'autre répartition pour leur conduite et leur emploi au combat?

La Commission soussignée espère que les officiers d'artillerie profiteront nombreux de l'invitation cordiale qui leur est faite.

Colonels DE LOES, BLUNTSCHLI, SCHUPBACH.

Adresse : M. le colonel BLUNTSCHLI, président de la Fondation Herzog, à *Zurich*.

FRANCE

A l'avenir, par réciprocité avec les mesures récemment arrêtées par le gouvernement impérial allemand, les officiers français qui se rendront en Allemagne devront, dans les 24 heures qui suivront leur arrivée dans une ville, donner leur nom et leur adresse soit au commandant d'armes, soit au commandant de place, suivant le cas, soit à l'autorité civile locale, à défaut d'autorité militaire.

Pour les séjours en Alsace-Lorraine, les dispositions antérieures restent en vigueur.

— **Manœuvres d'automne en 1901.** — Il sera exécuté deux manœuvres d'armées sous la haute direction du général Brugère, vice-président du conseil supérieur de la guerre : L'une dans la région de l'Est, à laquelle prendront part les 1er, 2e, 6e et 20e corps d'armée, et quatre divisions de cavalerie (2e, 3e moins la 1re brigade de cuirassiers), 4e et 5e. L'autre dans la région de l'Ouest, à laquelle prendront part les 11e et 18e corps d'armée, la 34e brigade d'infanterie du 9e corps, la 46e du 12e corps, la 1re brigade de cuirassiers de la 3e division de cavalerie et le 7e régiment de hussards.

Il sera exécuté deux manœuvres de division de cavalerie. A la première prendront part la 7e division de cavalerie et les 7e et 8e brigades de cavalerie. A la seconde, la 5e brigade de cuirassiers et la 6e brigade de dragons, de la 6e division de cavalerie, et la 14e brigade de cavalerie.

Des manœuvres de forteresse auront lieu au camp de Châlons.

Enfin, indépendamment des manœuvres qui précèdent, il sera exécuté dans les Alpes et les Vosges, ainsi qu'en Algérie et en Tunisie, des manœuvres qui feront ultérieurement l'objet d'instructions spéciales.

ITALIE

Le fusil Freddi. — La livraison de novembre de la *Rivista di artiglieria e genio* donne un résumé sur le nouveau fusil automatique modèle 1900 du lieutenant-colonel Freddi. L'auteur de l'article, en même temps inventeur du fusil, nous en fait une description détaillée et d'après ses expériences personnelles, on a tout lieu de croire que l'arme soit vraiment digne d'intérêt.

Cette arme nouvelle est à répétition et à chargement automatique. La force de recul est utilisée pour ouvrir la culasse, extraire la douille, recharger l'arme avec une nouvelle cartouche, refermer la culasse et enfin obtenir la tension des organes de percussion. De cette manière le tireur peut employer toutes les cartouches de son magasin en pressant successivement sur la détente sans être obligé de retirer l'arme de l'épaule.

Le mécanisme de ce fusil a le grand avantage de pouvoir s'appliquer à une arme à feu d'un calibre et d'un mécanisme quelconques.

Le fusil et son mécanisme ne dépassent pas le poids moyen de 3 kg. 850 gr.

Les avantages tels que nous les indique l'auteur sont :

1° Extrême simplicité de l'appareil de fermeture, l'obturateur n'étant composé que de trois pièces.

2° Fermeture du canon par le percuteur au moyen d'un seul ressort qui sert à fermer la culasse et à armer le percuteur.

3° Impossibilité que le coup parte avant la fermeture de la culasse parce que le percuteur ne peut avancer qu'après avoir accompli cette fermeture.

4° Certitude pour le tireur que le coup ne partira pas si la cartouche précédente n'est pas partie ou si le projectile est resté dans le canon. Dans ces alternatives, le canon ne recule pas et l'obturateur n'ouvre pas la culasse.

5° Finalement, grande facilité dans le maniement de l'arme pendant le tir et fatigue réduite au minimum, le tireur pouvant employer toutes ses cartouches sans retirer l'arme de l'épaule et sans être gêné par le recul

F.

SUÈDE

Le nouveau fusil. — Le *Tageblatt* reçoit de Stockholm des renseignements relatifs au nouveau fusil suédois, dont a parlé M. Bebel au Reichstag.

Le fusil construit par le lieutenant Friberg, aujourd'hui décédé, a été perfectionné par l'ingénieur Hejellmann. Il a été essayé déjà en Suède et donna des résultats satisfaisants. Le ministre d'Allemagne à Stockholm appela l'attention de son gouvernnment sur cette arme.

Le gouvernement allemand commanda deux fusils conformément au calibre en usage en Allemagne, ils seront livrés en février.

L'Angleterre a fait une commande analogue.

(*France militaire*, 19 décembre 1900).

TRANSVAAL

Chirurgie d'armée. — M. le Dr H. Küttner a suivi la guerre du Transvaal. Il a assisté à plusieurs batailles importantes, a été à même de recueillir des observations chirurgicales sur les champs de bataille même, puis de suivre l'évolution des blessures dans les principaux hôpitaux des deux républiques sud-africaines.

La *Semaine médicale*, numéro du 16 janvier, nous apporte un résumé des travaux de M. Küttner :

« Il a fait largement usage de la radiographie, malgré des conditions extérieures très défavorables. Les accumulateurs utilisés à cet effet étaient chargés à l'aide d'un moteur à pétrole actionnant une machine dynamo-électrique. Quant à l'utilité de ce moyen de diagnostic en chirurgie de guerre, M. Küttner estime qu'elle est diminuée par l'emploi des projectiles modernes « à chemise » ; elle est, par contre, incontestable dans l'étude théorique des blessures par armes à feu, et surtout en cas de blessures par shrapnels, lesquelles ressemblent à celles que produisaient les anciennes balles en plomb sans chemise. En dehors de la recherche des projectiles en général, cette méthode rend des services pour l'étude des lésions du système nerveux central et périphérique ; elle permet aussi d'établir le diagnostic et le pronostic des fractures par armes à feu. M. Küttner résume sa manière de voir en disant que, bien que l'on puisse s'en passer dans les guerres modernes, la radiographie est cependant une ressource trop précieuse pour qu'on en refuse le secours aux blessés.

» Au point de vue de l'armement, dans la guerre actuelle, il s'agissait surtout du fusil Mauser du côté des Boers et du Lee-Metford ou du Lee-Enfield chez les Anglais. Les balles dum-dum et les autres modifications destinées à rendre explosifs les projectiles ordinaires n'ont été employées que rarement. Les Boers se servirent parfois de balles dum-dum prises aux Anglais ; ils en fabriquèrent très exceptionnellement en sciant la pointe du projectile Mauser, mais ne reçurent aucun projectile de cette nature de leur gouvernement.

» Comme projectiles d'artillerie, les plus importants sont les shrapnels et les petits projectiles du canon Nordenfelt-Maxim, tandis que les boulets à la lyddite paraissent avoir été de moindre importance.

» L'auteur discute ensuite les différents effets des projectiles modernes. Il a constaté que la douleur initiale, au moment de la blessure, est généralement insignifiante ; le shock (l'impression) proprement dit est d'ordinaire peu considérable, et de nombreux blessés ont continué le combat même après avoir été touchés par plusieurs projectiles. L'hémorragie externe est habituellement très faible ; elle est d'autant moins grave que la plaie cutanée est moins étendue. Les seules hémorragies sérieuses que l'on ait observées se rapportent à des lésions des gros vaisseaux ; mais on a constaté des guérisons même après la blessure de la carotide ou de la fémorale (artère principale de la cuisse). Il résulte de ces indications que la mort par hémorragie externe sur le champ de bataille est peu fréquente ; il n'en va pas de même des hémorragies internes par lésion des cavités abdominale et thoracique. Le chirurgien est donc rarement amené à pratiquer des ligatures sur le lieu du combat. La plupart des lésions, autrefois mortelles, des gros vaisseaux amènent seulement à l'heure actuelle, grâce à l'étroitesse de la plaie cutanée, la formation d'un anévrisme dont le développement s'effectue en général de deux à huit

semaines après la blessure. Comme conséquence, le traitement se réduira souvent à la compression ; en cas d'échec, l'intervention s'imposera, mais on ne la pratiquera que si l'on se trouve dans des conditions d'asepsie parfaites.

» Quant aux lésions osseuses, M. Küttner a pu constater qu'elles sont accompagnées très fréquemment d'une plaie cutanée moins étendue qu'on ne pourrait le croire d'après les expériences faites sur les cadavres ; l'orifice de sortie atteint rarement 5 cm., celui d'entrée est presque toujours très petit. La plupart des fractures présentent de nombreuses esquilles ; on a cependant constaté exceptionnellement une simple perforation de la diaphyse sans fracture. L'os est détruit sur une longueur — assez constante quelle que soit la distance d'où le projectile est lancé — qui est de 12 à 14 cm. pour le fémur, de 10 cm. pour le tibia et de 9 à 10 cm. pour l'humérus. Le volume des esquilles est variable : il est plus considérable dans les coups de feu tirés de loin, comme l'avaient montré les expériences sur le cadavre. Les fractures affectent ordinairement la forme « en papillon » ; elles sont compliquées le plus souvent de fissures assez étendues le long de la diaphyse et même à travers l'épiphyse.

» Les fractures diaphysaires renferment fréquemment des projectiles entiers ou des fragments de projectiles. Quant aux épiphyses et aux os spongieux, ils se comportent comme les diaphyses dans les cas où ils sont composés surtout de substance compacte (épiphyse inférieure de l'humérus) ; au contraire, lorsque le tissu spongieux est prépondérant, on observe ordinairement la formation d'un sillon ou d'une perforation de l'os sans esquilles. Dans les coups de feu à bout portant ou à petite distance, la substance spongieuse est écrasée sur une grande étendue, et la partie attenante de la diaphyse est réduite en esquilles. Enfin, les os plats présentent une simple perforation sans rien de particulier.

» Les lésions articulaires sont caractérisées par l'épanchement sanguin. Elles ne renferment que rarement le projectile. La rotule est généralement traversée sans fracture.

» Le pronostic des fractures et des lésions articulaires est si favorable que M. Kuttner n'a eu l'occasion de pratiquer qu'une seule amputation et qu'une seule résection articulaire. Il attribue ce fait à l'observation stricte des règles thérapeutiques établies par M. von Bergmann, consistant en la simple occlusion et en l'immobilisation. Mais il est important que les blessés n'aient pas à subir un long transport immédiatement après le combat, on les laissera plutôt quelques jours à proximité du champ de bataille avant de les transférer à l'hôpital.

» Les lésions du crâne furent très fréquentes, surtout chez les Anglais. Les blessures à bout portant amènent généralement un éclatement complet du cerveau et de la boite cranienne. Cependant, dans un assez grand nombre de faits (généralement à la suite de coups de feu tirés à grande

distance), la mort n'est pas immédiate ou même la guérison survient après une perte de connaissance plus ou moins longue et l'apparition de symptômes cérébraux de différente nature. Cemme traitement de ces lésions, l'auteur estime que la trépanation ne devrait être pratiquée que dans des cas bien déterminés et uniquement quand on se trouve dans des conditions d'asepsie parfaites. Les signes d'augmentation de la pression intracranienne ne doivent pas être considérés comme une indication opératoire, car on les rencontre toujours après ces blessures. Il en est de même des symptômes d'irritation ou de paralysie localisées de nature corticale, observés immédiatement après le traumatisme. L'intervention s'impose, au contraire, lorsque la pression intracranienne augmente progressivement, quand il survient de nouveaux symptômes, et enfin toutes les fois que le malade présente des signes d'infection.

» Les lésions de la moelle épinière ont régulièrement amené l'issue fatale, sans que le traitement chirurgical ait jusqu'à présent donné de succès.

» Les plaies du cœur par coups de feu furent l'une des causes les plus fréquentes de mort sur le champ de bataille. Des observations faites par des chirurgiens anglais dans la guerre actuelle ont montré cependant que les blessures cardiaques à grande distance sont parfois susceptibles de guérison.

» Le pronostic des lésions pulmonaires, qui furent des plus fréquentes, est très favorable. C'est surtout dans cette région que les plaies produites par les projectiles de petit calibre sont beaucoup plus bénignes que celles que faisaient les armes de 11 à 13 mm.; il ne fut pas rare de voir des hommes continuer le combat, alors même que leurs poumons avaient été atteints par un ou deux projectiles. Les symptômes inquiétants disparaissent souvent au bout de huit à quinze jours. L'hémoptysie (crachement de sang) se produit dans la moitié des cas. L'épanchement sanguin dans la cavité pleurale n'a jamais fait défaut, mais parfois il ne put être constaté qu'au bout de quelques jours; il fut généralement considérable chez les blessés ayant subi un long transport. L'hémopneumothorax (accumulation d'air et de sang dans la cavité de la plèvre (autour du poumon) fut beaucoup plus rare: M. Küttner ne l'a rencontré que quatre fois. Il y eut de l'emphysème (air sous la peau) cutané, par contre, dans le cinquième des cas environ. Le traitement, absolument conservateur, n'exige que le repos complet, et la ponction de l'épanchement sanguin est inutile. Le repos doit être continué assez longtemps, la mort étant survenue, par hémorragie secondaire, même au vingtième jour après la blessure.

» Au point de vue des lésions de la cavité abdominale, la guerre actuelle a été des plus instructives, car elle a prouvé que nombre de plaies adbominales guérissent sans intervention. Celle-ci ne saurait être utile que pratiquée dans les premières heures qui suivent la blessure, ce qui

est généralement irréalisable en chirurgie de guerre. Quant aux sujets amenés à l'hôpital seulement au bout de quelques heures, M. Küttner a vu qu'il est préférable de s'abstenir chez eux de toute opération. Parmi les vingt-cinq faits de ce genre qu'il a observés, onze se sont terminés par la mort, dont quatre après intervention, tandis que les quatorze blessés non opérés ont guéri. L'auteur attribue ce fait remarquable d'abord à ce que les intestins des blessés sont généralement vides, la durée du combat étant plus longue qu'autrefois ; ensuite à ce que, dans un certain nombre de faits, le projectile traverse l'abdomen sans produire de lésion intestinale ; enfin, dans les cas — les plus fréquents — où l'intestin est atteint, la perforation est si petite qu'elle est obturée rapidement par des adhérences ou par l'éversion de la muqueuse. Parfois, la guérison spontanée ne survient qu'après la formation d'abcès stercoraux et de fistules intestinales. Ici encore, un transport prolongé joue un grand rôle dans l'issue fatale de ces blessures.

» M. Küttner ne reconnaît, en somme, comme indication absolue pour la laparotomie (ouverture du ventre) que les hémorragies intra-abdominales graves, à condition que l'état du blessé laisse encore quelques chances de succès La laparotomie pour plaies de l'intestin ne saurait être pratiquée que sur les sujets amenés à l'hôpital au cours des sept premières heures, et uniquement lorsque le personnel médical n'a pas de devoirs plus urgents à remplir. »

La conclusion de l'auteur est celle à laquelle ont conduit de nombreuses observations déjà : le projectile de petit calibre et à chemise est, d'une manière générale, moins meurtrier que l'ancien projectile de gros calibre et sans chemise. Les blessures que produisent ces derniers ne sont plus représentées actuellement que par celles que font les shrapnels.

BIBLIOGRAPHIE

Correspondance intime du général Jean Hardy (1797-1802). Un vol. in-16. Prix : 3 fr. 50. Paris 1901, librairie Plon-Nourrit et Cie.

La librairie Plon publie un volume du plus vif intérêt : la *Correspondance intime du général Jean Hardy, de 1797 à 1802*, recueillie par son petit-fils le général Hardy de Périni. Jean Hardy fut un des généraux les plus remarquables des armées victorieuses de la première République. La Révolution le trouve fourrier à Royal-Monsieur. Il s'enrôla devant l'autel de la Patrie et alla gagner à Valmy ses épaulettes de chef de bataillon. Il fit des prodiges de valeur aux armées de Sambre-et-Meuse, d'Allemagne, du Rhin. Il participa à l'expédition d'Irlande où les Anglais le firent prisonnier. Gouverneur de Mayence, puis inspecteur général aux revues, il alla

mourir à Saint-Domingue, à 40 ans. Sa *Correspondance intime* ajoute une page précieuse à l'histoire militaire de la Révolution et du Consulat.

Pour le lecteur suisse, paraîtront intéressantes, entre autres, les quelques lettres écrites au cours de la campagne d'Helvétie, en 1799. On y voit, exprimés sans réticences, les sentiments des occupants français à l'endroit de leurs alliés suisses : « Nous sommes dans un triste pays, écrit d'Aarau à sa femme le 11 juillet, le général Hardy, chez des *pékins* qui ne nous aiment pas et que nous payons de retour. »

Il faut dire que le général a quelque raison de rouler des pensers lugubres. Qu'on en juge par ces lignes écrites à Vevey le 21 juillet :

« Je ne m'extasie pas, comme Jean-Jacques, à la vue des vallées riantes, des coteaux charmants, de tout ce que la nature offre ici d'enchanteur et de bizarrement beau ; des idées plus noires hantent mon cerveau. Ce pays, si délicieux autrefois, n'offre plus la moindre ressource ; les troupes ne sont pas certaines d'y trouver de quoi vivre au jour le jour. Ceux qui, les premiers, ont occupé le Valais ont tout fait pour nous rendre odieux aux habitants et y ont parfaitement réussi. Tu vois que ma position n'est pas gaie !... Oh ! le détestable métier que la guerre en pays allié ! »

Les intérêts de l'armée n'empêchent pas le général de songer à l'éducation de sa femme restée à Lille. Il paraît qu'elle a eu grand succès au bal avec une perruque châtain. Son mari en est fort satisfait, pourvu qu'elle sache éviter les extravagances : « Quand on est aimable comme ma Calixte, le secours de l'art est superflu; on s'en tient à la mise décente sans obéir aux rigueurs du tyran qu'on appelle la Mode et sans trop s'en écarter. La Mode a des lois dont il faut tenir compte, sans les exécuter à la lettre ; sinon le bon goût est perdu et les femmes sont aux ordres d'une boutiquière, qui aura mis dans sa tête de faire fortune avec des pompons, des grelots, des chiffons, tout ce qu'admirent les sots, tout ce qui fait lever les épaules aux hommes de bon sens. »

Ce guerrier est un sage.

Karte des Afrikander-Aufstandes im Kaplande und des Angriffs-Krieges der Buren, établie par Paul Langhans. Gotha, Justus Perthes, éditeur.

Depuis que les guérillas ont remplacé dans l'Afrique du Sud les opérations des armées en batailles rangées, il est devenu difficile pour le public qui ne suit pas jour après jour le détail des mouvements, de se rendre un compte exact de la situation générale. La carte que nous venons de recevoir de l'excellente maison d'édition Julius Perthes à Gotha facilite beaucoup l'étude de cette situation. Elle nous montre le mouvement d'ensemble des Boers envahissant, soit depuis la frontière du Transvaal, soit depuis celle de l'Orange, la colonie du Cap. L'itinéraire des principaux commandos est fidèlement suivi. C'est la carte de l'invasion, et non seulement de l'invasion en territoire anglais, mais aussi des opérations suivies à l'intérieur des deux républiques par les premiers chefs des Boers : Christian de Wet, Louis Botha, Delarey, Beyer et Ben Viljoen. Est spécialement indiquée la grande opération de De Wet à travers tout l'Orange et retour, pendant les mois de novembre et décembre 1900.

A côté des positions boers tracées en rouge, les positions anglaises avec les noms des commandants sont marquées en vert.

La situation est arrêtée à la date de janvier 1901.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVI[e] Année. N° 3. Mars 1901.

SOMMAIRE

LE RÈGLEMENT ALLEMAND

SUR LE

SERVICE DES ARMÉES EN CAMPAGNE

Est-il trop tard pour parler du *règlement sur le service des armées allemandes en campagne*? Il date du 1er janvier 1900. Il n'est donc plus une actualité. Néanmoins son étude sommaire ne me paraît pas inutile. Premièrement le règlement suisse est toujours à l'étude. Nos officiers ne seront donc pas fâchés de savoir comment a été tranchée, en Allemagne, une question qui depuis si longtemps préoccupe nos milieux militaires. Secondement, on trouve dans ce règlement, énoncés sous une forme claire, quelques principes qu'on ne saurait trop souvent rappeler.

Le libraire Lavauzelle, à Paris, en a édité une bonne traduction française. C'est à elle que nous emprunterons nos citations.

Constatons tout d'abord que toutes les branches du service en campagne sont traitées par le règlement d'une manière simple, dans un esprit large, dégagé de formules et de chiffres. Les prescriptions et recommandations laissent une grande

liberté d'action à chacun. Des indications générales sur le but à atteindre, quelques conseils sur les procédés les plus simples pour réussir, c'est tout.

Comme prescriptions strictes, comme chiffres, rien ou presque rien : En voici deux exemples : « Les sentinelles aux » avant-postes ne doivent pas s'éloigner à plus de 400 mètres » de la grand' garde » ; ou bien encore : « Quand la tête » d'avant-garde est forte, elle *peut* détacher en avant d'elle, à » 400 ou 500 mètres, une fraction (compagnie) pour augmen- » ter sa sécurité. »

Liberté dans le choix des moyens, occasion laissée à chacun, quel que soit son grade, d'exercer le plus souvent possible son initiative, telle semble avoir été la préoccupation constante des auteurs du règlement.

L'ouvrage se divise en deux parties :

a) Le service en campagne.

b) Prescriptions pour les grandes manœuvres.

Après l'introduction posant les principes et formulant des recommandations sur l'éducation physique et intellectuelle de l'officier, du sous-officier et du soldat, vient l'ordre de bataille. Les chapitres suivants traitent des ordres, du service des renseignements, des rapports, croquis, etc.

La question de la transmission des ordres et des rapports, par tous les moyens employés actuellement, depuis le simple fantassin jusqu'aux automobiles, téléphone, télégraphe, signaleurs, pigeons-voyageurs, fait l'objet d'un chapitre assez long et très intéressant. Cette partie du service en campagne se termine par quelques indications sur les correspondances écrites.

Le service d'exploration *(Aufklärung*, que l'édition française traduit par service de reconnaissance) sert d'introduction et de base aux chapitres suivants, service de sûreté en marche, avant-postes (de cavalerie et avant-postes mixtes) et avant-postes dans la guerre de siège. Puis viennent les principes relatifs aux marches, cantonnements, bivouacs ; les paragraphes traitant des bagages, trains, sections de munitions, suivis de ceux concernant l'alimentation des troupes, le service de santé, la convention de Genève, etc.

Le ravitaillement en munitions des différentes armes, les règles et recommandations pour les transports en chemin de fer, ainsi que les principes concernant la destruction des voies ferrées terminent le service en campagne proprement dit.

Quelques journaux militaires allemands constatent avec satisfaction la disparition des termes étrangers, dans le texte du nouveau règlement.

La *Revue internationale* se demande pourquoi on employait « avant et arrière-garde » au lieu de *Vor und Nachhut*, expressions compréhensibles pour chaque recrue. *Ordre de bataille* a été remplacé par *Kriegsgliederung*, Garnison par *Standort*, *General und Spezialage* par *Allgemeine und besondere Kriegslage; Reveille* par *Weken, Viktualien* par *Bekösligung*, etc., etc. L'ancien règlement, émaillé d'une quantité d'expressions françaises, a été ainsi épuré par les auteurs du nouveau. La parole impériale a été entendue.

L'introduction est tout à fait remarquable. Il importe d'en reproduire *in extenso* les principaux passages. Leur lecture montrera d'emblée l'esprit dans lequel a été conçu le règlement tout entier.

Les devoirs du soldat sont simples. Il doit toujours être apte à marcher et à faire usage de son arme...

Grâce aux exercices, le soldat apprend à marcher et à manier son arme; ses forces physiques et morales se développent bien et se trempent de même. *Mais c'est avec le temps seulement que l'on obtient la discipline, qui est la base fondamentale de l'armée. C'est elle qui est la condition nécessaire de tout succès; c'est elle qu'il faut obtenir et maintenir en toutes circonstances avec la plus grande énergie.*

L'officier est l'instructeur et le chef.

Ceci explique de sa part la supériorité en connaissances et en expérience, unie à la force de caractère. *Sans craindre les responsabilités, l'officier doit, même dans les circonstances les plus extraordinaires, engager à fond toute sa personnalité et remplir sa mission sans attendre les ordres de détail. Il faut que les chefs supérieurs encouragent et favorisent cette intervention de la part de leurs subordonnés.*

L'attitude personnelle de l'officier exerce une influence décisive sur la troupe, car l'inférieur cède à l'impression produite par le sang-froid et la résolution de ses chefs. Il ne suffit pas de donner des ordres et qu'ils soient exacts; il y a encore une manière de les donner qui exerce une grande influence sur le soldat.

Le règlement examine ensuite les divers modes et les diverses nécessités de l'instruction des officiers, sous-officiers et soldats. Détachons de ces prescriptions le paragraphe suivant qui a trait à la discipline du feu :

Ce qu'il faut rechercher avant tout, c'est de dresser le tireur à agir individuellement et avec réflexion, c'est-à-dire à faire un usage consciencieux de son

arme alors qu'il est abandonné à lui-même parce que son chef est tombé ou que sa voix ne peut plus se faire entendre.

L'introduction se termine par la recommandation suivante qu'il faut méditer chaque fois que l'on revêt l'uniforme :

Il faut exiger que tous, depuis le plus jeune soldat jusqu'au chef suprême, engagent à fond leur initiative et toute leur valeur physique et morale. Ce n'est qu'à cette condition, et en agissant avec ensemble, que la troupe peut obtenir un résultat.

Les ordres supérieurs indiquent le but à atteindre ; chacun, de son côté, doit mettre toutes ses forces en jeu pour y arriver.

Mais le plus important, c'est d'agir avec la plus grande résolution dans le sens désigné. Chacun, le général en chef aussi bien que le plus jeune soldat, doit être convaincu à toute heure, qu'une négligence ou un manque d'initiative lui seront toujours plus fatals qu'une erreur dans le choix des moyens.

Après ces quelques paragraphes d'introduction, le règlement entre en matière. Il débute par des données générales sur la répartition des troupes, puis examine avec plus de détails la question si importante des relations entre le commandement et les troupes, c'est-à-dire des ordres.

Ceux-ci, pour peu qu'ils soient un peu longs, doivent toujours être donnés par écrit, même quand ils pourraient être transmis facilement de vive voix.

Quant au service des renseignements, il exige l'emploi de tous les moyens possibles : espions, saisies de papiers dans les bureaux de postes, gares ; rouleaux enregistreurs, pigeons-voyageurs, etc. Le règlement donne des indications très détaillées sur la manière d'interroger les prisonniers et les blessés, énumérant les points sur lesquels l'interrogatoire doit principalement porter.

Dans la rédaction d'un rapport, il importe de préciser exactement les chiffres, dates et lieux. L'expression de « longues colonnes » augmentera de valeur si elle est suivie de l'évaluation approximative (4 à 6 bataillons, par exemple). Celui qui fait un *compte rendu* parle toujours de sa personne et dans les termes « je », « mon », et non pas « le soussigné ». Il faut du reste distinguer toujours ce que l'on a vu de ce qu'un autre a vu ou raconté ou de ce qui est pure hypothèse.

Pour la *transmission des ordres et des rapports*, le règlement insiste sur la nécessité de choisir toujours les modes les plus sûrs et les plus rapides. Les circonstances décident. Autant que possible, on fait porter les ordres et les rapports importants par des officiers. Si ces rapports sont particulièrement

importants, ou les chemins peu sûrs, il est bon d'expédier plusieurs copies par des routes différentes en utilisant des groupes de cavaliers ou de bicyclistes.

Chaque corps de troupe est tenu, même sans y être invité, de contribuer par tous les moyens possibles à la transmission des ordres et des rapports, soit en mettant l'estafette sur le bon chemin, soit en faisant porter les dépêches plus loin par un cheval frais.

Le service des relais par la cavalerie est considéré comme désavantageux. Lorsque l'état des routes le permet, il est préférable d'employer des vélocipédistes. « Il faut toujours considérer que les relais affaiblissent la cavalerie. Il vaut mieux employer, pour porter des ordres et des rapports importants à de grandes distances, des officiers d'ordonnance bien montés. La transmission se fait tout aussi vite et d'une façon plus sûre. »

Le service d'exploration (Aufklärung).

Ce service incombe presque uniquement à la cavalerie. Ses grandes unités, divisions de cavalerie, sont chargées des reconnaissances à grande envergure. Elles précèdent l'armée à grande distance et cherchent à obtenir tous les renseignements possibles sur l'ennemi.

La cavalerie divisionnaire, dont le cadre d'action est plus restreint, a surtout pour mission d'éclairer et de garder les autres armes pendant le combat. Son service d'exploration doit, à ce moment-ci, être poursuivi sans interruption, à l'aide de tous les moyens dont elle pourra disposer. Toute troupe qu'un danger menace doit être avertie par elle.

L'important, dans le service d'exploration, c'est de *voir*. Le combat, pour les troupes d'exploration, n'est qu'un moyen d'arriver à ce but. Même les patrouilles ne doivent pas le fuir s'il constitue pour elles le *seul* moyen d'atteindre le but.

Le règlement recommande de ne pas abuser des patrouilles d'officiers de cavalerie. Le départ de chaque officier affaiblit la troupe. En conséquence, chaque fois que la mission n'est pas d'une haute importance, on remplacera l'officier par un sous-officier qualifié.

« La force des patrouilles dépend uniquement des circonstances. »

Suivant la nature de sa mission, la patrouille sera composée de quelques hommes, d'un peloton ou d'un escadron.

Le règlement insiste tout particulièrement sur le fait que les rapports qui n'arrivent pas à temps sont sans valeur.

« La meilleure exploration est inutile, si ses renseignements » parviennent trop tard au commandement. »[1].

Le chef d'un parti de cavalerie doit donc s'efforcer par tous les moyens possibles d'organiser un service de transmission rapide.

Le règlement allemand prévoit l'emploi de vélocipédistes dans certains cas. Du reste, d'une manière générale, il attribue à l'emploi des vélocipédistes une grande valeur. Il recommande l'usage du vélocipède aux officiers et prévoit dans tous les services de transmission d'ordres et de rapports, relais, etc., des vélocipédistes attachés aux unités, principalement à la cavalerie.

Enfin, exigence essentielle si l'on veut s'assurer la continuité des renseignements, il faut, une fois le contact pris avec l'ennemi, garder ce contact. Tous les chefs indépendants de la cavalerie, y compris le commandant d'escadron et même l'officier chef de patrouille, sont responsables du maintien continuel de ce contact.

Le service de sûreté.

Toute troupe placée à proximité de l'ennemi doit se couvrir par un service de sûreté. La fraction qui en est chargée a à préserver le corps qu'elle couvre d'une surprise, en même temps qu'elle doit lui donner le temps de prendre et de mettre à exécution les dispositions nécessaires. La mission de cette fraction étant plus grande que celle des autres, on doit la limiter à l'effectif strictement nécessaire.

Ayant posé ces principes, le règlement examine le rôle des avant, arrière et flanc-gardes dans le service de sûreté en marche; celui des avant-postes dans le stationnement. Ses prescriptions pour le service de sûreté en marche ne diffèrent pas de celles de notre *Instruction* suisse. La cavalerie précède l'avant-garde, soit qu'elle dépende du commandement en chef, soit qu'elle relève du commandant de l'avant-garde. Celle-ci

[1] Nous espérons que notre nouveau règlement sur le service en campagne insistera aussi sur ce point capital. Les expériences faites dans nos manœuvres en prouvent l'importance.

comporte un effectif en infanterie qui varie de $1/6$ au $1/3$; on s'efforce de ne pas fractionner une unité. On voit qu'il n'y a pas là des principes nouveaux. De même en ce qui concerne les marches de flanc et les mouvements en retraite.

A signaler toutefois une mesure trop souvent négligée chez nous : il est *indispensable* de faire partir en avance les détachements d'infanterie chargés d'assurer les flancs.

L'effectif et la composition des avant-postes varient selon la proximité de l'ennemi, la force de la troupe à couvrir, le terrain et beaucoup d'autres facteurs. Leur constitution dépend de la durée probable de leur service.

Dans la guerre de siège, et principalement sur le front d'attaque, il importe que les avant-postes aient un fractionnement durable et forment une ligne continue. Dans la guerre en rase campagne, au contraire, le fractionnement et les formations varient suivant les circonstances.

Le service de reconnaissance forme la base du service de sécurité; il incombe surtout à la cavalerie. Le service de protection proprement dit, qui implique une certaine force de résistance, sera fait par l'infanterie. Mais toujours les circonstances dicteront les mesures à adopter.

Par exemple, quand une troupe s'arrête pour repartir le lendemain, elle couvrira simplement, le plus souvent, les localités qu'elle occupe par de faibles postes. Est-ce en présence de l'ennemi, la veille d'une action décisive? La ligne de sûreté et la ligne de combat se confondent. On bivouaque dans une formation déployée, une formation de combat imposée par des motifs purement tactiques, couvert seulement par des sentinelles.

Quant au dispositif le plus habituel des avant-postes, il est, avec des indications moins formelles, ce que prévoit notre *Instruction* suisse. Ses éléments principaux sont le gros, les compagnies et la cavalerie des avant-postes. Le gros s'établit généralement à proximité de la route que l'on doit suivre. Il constitue le premier soutien ou éventuellement le repli des compagnies d'avant-postes. Celles-ci forment la ligne de sûreté principale. En résistant, elles donnent aux troupes en arrière, qui sont en repos, le temps de faire leurs préparatifs de combat. Elles-mêmes se couvrent par des grand'gardes *(Feldwachen)*, qui détachent des sentinelles doubles et des postes indépendants.

Une partie de la cavalerie est employée en première ligne, même pendant la nuit, car le contact de l'ennemi ne doit jamais être perdu. Les fractions de cavalerie qui ne sont pas indispensables en première ligne rejoignent l'infanterie des avant-postes.

Mais, encore une fois, ce ne sont pas là des règles immuables; il faut toujours considérer la diversité des circonstances, des buts et des terrains.

Si nous entrons dans le détail, nous voyons qu'ici encore, comme dans toutes les branches du service, le règlement allemand rappelle l'emploi des vélocipédistes. Chaque fois que le terrain le permet, on remplace les cavaliers par des bicyclistes. Cette restriction de « l'état des routes » est toujours formulée.

A ce sujet, nous nous permettons de faire remarquer qu'un vélocipédiste bien entraîné est beaucoup plus indépendant de l'état des chemins qu'on ne le suppose généralement. Les expériences faites dans nos dernières manœuvres sont concluantes. Un jour de pluie, par une boue de plusieurs centimètres, on a vu le détachement de vélocipédistes, pédalant à toute vitesse, dépasser de longues unités, infanterie et artillerie, dans un chemin de colonne et sans la moindre culbute. *Il fallait.*

Le commandant des avant-postes indique les routes sur lesquelles il est nécessaire d'établir des postes de passage. Il détermine le rôle de la cavalerie pendant la nuit, décide si le gros cantonnera ou bivouaquera, etc. Il donne toutes les indications spéciales concernant les mesures de défense (barricader les routes, etc.).

Comme chez nous, les grand'gardes et les postes indépendants sont numérotés par compagnie de la droite à la gauche.

Le paragraphe 216 dit qu'il est avantageux pour les sentinelles, même pendant la nuit, d'occuper des positions élevées, mais défilées; « on voit et on entend mieux » (lumières, lueurs, etc.).

Ce principe est en désaccord direct avec les règlements français et suisse qui disent que, la nuit, les sentinelles doivent se placer dans les bas-fonds. Elles risquent moins d'être vues et peuvent mieux observer que si elles sont placées sur un endroit élevé, d'où l'œil ne voit rien de ce qui se passe dans l'ombre, plus bas.

La distance des sentinelles à la grand'garde ne doit pas dépasser 400 mètres. Quant au placement des sentinelles qui se

fait sous la protection de patrouilles détachées en avant, il a lieu de la manière suivante : les trois poses (six hommes) d'un poste de sentinelle sont conduites par un sous-officier sur leur emplacement, par le chemin le plus court. Le chef de la grand'-garde *(Feldwachhabende)* passe vers chaque poste et donne alors ses instructions aux sentinelles doubles et aux hommes qui devront les relever ; puis le sous-officier rentre à la grand'-garde avec les numéros 2 et 3. Le relevé des sentinelles se fait par un sous-officier de pose.

Dans les devoirs des sentinelles, clairement définis, nous remarquons qu'il leur est interdit de s'asseoir ou de se coucher. (Notre règlement, comme on le sait, permet aux sentinelles de s'asseoir, de déposer leur sac et de fumer.)

« Dans certains cas, dit le Règlement allemand, les senti- » nelles peuvent être autorisées à déposer leur sac et à fumer. »

Le chapitre qui traite des patrouilles d'infanterie insiste sur le choix du chef et des hommes de la patrouille. Si la mission est importante, la patrouille sera commandée par un officier. Nous avons entendu quelquefois chez nous des officiers prétendre que jamais les hommes d'une patrouille ne doivent se séparer de leur sac. Le règlement allemand prévoit que, dans certains cas, on peut les envoyer sans sac et même en bonnet de police ; le chef de la grand'garde apprécie.

Nous ne nous arrêterons pas aux avant-postes de divisions et autres corps indépendants de cavalerie. Concernant le rôle de la cavalerie dans les avant-postes mixtes, le Règlement dit que le chef d'escadron d'avant-postes veille, sous sa propre responsabilité, à ce que l'escadron soit toujours prêt en cas d'attaque et à ce que les troupes en arrière, grand'gardes et gros, soient prévenues à temps.

Viennent ensuite les prescriptions concernant la guerre de siège, soit pour l'assaillant, soit pour le défenseur. Nous pouvons les passer sous silence.

(A suivre.)

QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR

L'EMPLOI DE LA CAVALERIE

Le numéro de février de la *Revue militaire suisse* contient une étude fort intéressante d'un thème tactique, et dans le dernier alinéa de son travail M. le major Feyler veut bien convier ses camarades à émettre leur opinion.

Permettez-moi donc de venir vous présenter les quelques réflexions que m'ont suggérées les ordres donnés à la cavalerie de Vuittebœuf ; je le fais sans aucun esprit de critique, mais seulement dans l'intention de profiter de cette occasion pour propager le plus possible les principes qui régissent l'emploi de notre arme.

Après une étude générale de la situation du détachement, du terrain et des communications, la première question qui est posée est celle de l'emploi de la cavalerie ; et là nous trouvons des avis différents. D'une part on veut lui donner une tâche indépendante ; de l'autre la rattacher à l'avant-garde, c'est-à-dire la considérer comme de la « cavalerie divisionnaire ». Je crois que ce problème ne peut être résolu qu'après avoir déterminé pourquoi on a attribué de la cavalerie à ce détachement.

Est-ce pour lui faciliter sa mission en lui donnant une force combative plus grande ? Pour augmenter sa puissance réelle ? Pour refouler des forces importantes de cavalerie qui tenteraient une pointe hardie contre nos lignes ? Pour déchirer un rideau que nos patrouilles trop faibles ne peuvent pas percer ?

Ou bien est-ce pour observer l'ennemi ? Nous permettre de porter nos troupes dans une direction ou dans une autre, suivant les rapports que nous recevrons sur les agissements du

détachement signalé vaguement à Moudon ; ou nous donner une plus grande rapidité de marche en élargissant notre service de sûreté au moyen d'une unité plus mobile dans le terrain que l'infanterie ?

Il me semble qu'au fur et à mesure que ces questions se posent, la réponse se dessine plus nette, plus claire, d'une façon plus péremptoire, plus affirmative.

Le lieutenant-colonel A. ne doit avoir aucune hésitation ; l'escadron 7 *est* de la cavalerie divisionnaire dans toute l'acception du mot et ne doit être employé que comme tel.

A quoi sert donc la cavalerie divisionnaire ? Consultons le règlement et voyons ce qu'il dit.

La cavalerie divisionnaire sert :

1° A l'exploration tactique restreinte.

2° A compléter le service de sûreté de l'infanterie.

Ces tâches doivent être possibles *au fur et à mesure des besoins*, et pour cela l'escadron doit être considéré comme un réservoir dans lequel le chef du détachement puise lorsque de nouveaux organes sont nécessaires.

Or je me demande comment on pourrait puiser dans ce réservoir une fois l'escadron envoyé au loin, et je me représente aisément l'énervement du lieutenant-colonel A. lorsque, privé de sa cavalerie par sa propre faute, il trouverait nécessaire d'être renseigné dans une direction qui ne paraissait pas dangereuse au début, et qui le devient subitement, pendant la marche, par l'apparition de détachements ennemis sur un point nouveau.

Prenons donc ces deux tâches l'une après l'autre et posons quelques principes.

I. L'exploration tactique.

A ce sujet, le règlement est positif : les patrouilles d'exploration doivent être désignées et orientées par le *chef du détachement lui-même* ou par son remplaçant ; c'est donc lui qui doit toujours conserver la haute main sur le service des renseignements ; il en est responsable vis-à-vis de lui-même et ne doit pas chercher à en charger un autre, ce qui est souvent un indice de manque de décision et de faiblesse de caractère.

Au début, ce service d'exploration doit porter principalement dans la direction qui, au moment même, paraît la plus

dangereuse ; cette première patrouille doit faire l'effet d'un coup droit et profond qui déchire sur un premier point le voile qui couvre encore l'ennemi ; elle enverra des rapports, et suivant ceux-ci, il sera nécessaire de porter de nouveaux coups de ciseaux dans des directions nouvelles.

On peut comparer assez justement le service d'exploration à un éventail fermé, poussé droit en avant, et qui, arrivé en contact avec l'ennemi, s'ouvre subitement et élargit alors la zone de protection.

Afin que ce premier coup droit ait de l'effet, il faut qu'il soit porté avec vigueur et à temps ; par conséquent, il sera nécessaire de faire cette première patrouille assez forte et de l'envoyer de façon à ce qu'elle puisse faire parvenir des rapports en temps utile ; ensuite il faut s'armer de patience et se dire que les hommes et les chevaux ne sont pas des machines que l'on remonte à volonté et qui marchent à raison de 50 km. à l'heure !

Souvent, au début, lorsqu'on étudie un secteur d'exploration, on est tenté de vouloir faire trop et de se couvrir dans toutes les directions. Cela amène une dépense d'hommes et de chevaux excessivement grande, que les petits effectifs dont nous disposons ne peuvent pas supporter.

De ces quelques réflexions, nous pouvons déjà déduire les principes suivants :

1° Plus la distance est grande, plus les patrouilles seront *fortes* et *moins* elles seront nombreuses.

2° Plus la distance est petite, plus les patrouilles seront *faibles* et *plus* elles seront nombreuses.

3° Pour pouvoir fournir ce service, le commandant d'un détachement doit toujours avoir à sa disposition assez de cavalerie, et ses ordres doivent être donnés en conséquence.

II. Service de sûreté.

La cavalerie doit compléter et alléger le service de sûreté de la colonne d'infanterie à laquelle elle appartient ; il faut donc que l'avant-garde en soit largement dotée. Cette cavalerie est sous les ordres directs du commandant de l'avant-garde. Le service sera grandement facilité si celui-ci oriente d'une façon aussi complète que possible le chef de cette cavalerie sur ses intentions, sur les points qui lui semblent particulièrement

dangereux et qui demandent une surveillance plus active. Des petites patrouilles de sous-officiers poussées en avant et sur les flancs, à une distance raisonnable, seront les organes les plus maniables, les plus sûrs, et qui donneront les résultats les plus rapides et les plus complets.

Il ne suffit cependant pas que cette avant-garde soit seule dotée de cavalerie. Au cours de la marche en avant, des changements de direction peuvent survenir ; des colonnes de flanc peuvent être jugées nécessaires ; il faut à chacun de ces nouveaux détachements quelques cavaliers qui jouent à leur égard le même rôle, mais seulement d'une façon plus restreinte, que la cavalerie de l'avant-garde relativement à la colonne principale.

En outre, le chef du détachement doit toujours pouvoir faire explorer des parties de terrain qui deviennent importantes au fur et à mesure des changements qui se produisent au cours des opérations.

Ceci nous amène à poser le principe du fractionnement de la cavalerie et de sa répartition dans la colonne.

* * *

Maintenant, si vous le voulez bien, cherchons si l'ordre tel que le reçoit le chef de l'escadron 7, au bivouac, le 20 mai, à dix heures du soir, est suffisant et basé sur les principes énoncés ci-dessus.

Je le transcris pour ce qui concerne la cavalerie :

1° Dans le texte :

L'avant-garde partira à cinq heures du matin et suivra la grande route Essert-Yverdon-Pomy. La cavalerie la précédera au trot ; elle éclairera vers Vuarrens, Donneloye, La Mauguettaz, et surveillera les bois à l'est d'Ursins.

2° En marge :

Avant-garde : Esc. 7.
1 sous-off. et 4 hommes au gros.

Suivant cet ordre, l'exécution sera la suivante :

1° Le chef d'escadron enverra des patrouilles le 21, à 5 h. du matin, dans la direction de :

a) Vuarrens,	distance	environ	20	km.
b) Donneloye,	»	»	15	»
c) La Mauguettaz,	»	»	15	»
d) Ursins,	»	»	14	»

En partant à 5 h. du matin, elles seront sur place à 7 h. et à 6 h. 30 respectivement, et l'observation commencera seulement lorsque notre avant-garde aura atteint le point 438 (1/100 000) sur la route Yverdon-Montagny ou lorsqu'elle sera à la sortie est d'Yverdon.

Le détachement ne peut pas avoir des renseignements sur l'ennemi avant de s'être engagé dans la plaine et peut se trouver ainsi subitement en assez mauvaise posture, si les hauteurs dominant Yverdon à l'est étaient occupées ; la cavalerie serait probablement fortement prise à partie par le lieutenant-colonel A., ce qui serait absolument injuste, étant lui-même la cause des ennuis qui pourraient survenir.

Je ne vois pas non plus l'utilité d'envoyer un organe pour fouiller et surveiller le bois d'Ursins *dans ce moment;* cela serait déjà de l'exploration de détail. Les bois d'Ursins peuvent peut-être jouer un rôle plus tard ; ils peuvent devenir intéressants, mais seulement si notre détachement occupe Pomy et y est attaqué, et à 10 h. du soir, le 20, moment où est donné cet ordre, le chef du détachement n'en a aucunement la certitude. Cet organe est inutile, et nous ne devons pas employer un seul homme si ce n'est pas nécessaire ; nos effectifs sont trop faibles pour cela.

2° Pour le gros de l'escadron, le texte dit :

« L'avant-garde partira à 5 h. du matin et suivra la grande route Essert-Yverdon-Pomy ; *la cavalerie la précédera au trot.*

En vertu de cet ordre, le chef d'escadron partira de Vuittebœuf à 5 h. du matin et, prenant le trot, s'avancera jusqu'à Pomy, où il arrivera vers 6 h. 30 ; à ce moment-là, l'avant-garde se trouvera probablement dans les environs de Montagny.

De *cavalerie divisionnaire* qu'elle devait être au début, subitement, de par l'exécution stricte de l'ordre reçu, elle est devenue de la « *cavalerie indépendante* ».

Etait-ce bien là ce que voulait le lieutenant-colonel A. ?

Admettons, ce qui est fort possible, que pour une cause ou une autre, le détachement n'aille pas à Pomy, que les circonstances l'obligent à prendre une autre direction. Le lieutenant-colonel A. n'a plus de cavalerie. Je sais bien que lorsque le chef d'escadron ne verra pas déboucher les colonnes, il se demandera pourquoi, et cherchera à rétablir le contact ; mais

ayant reçu l'ordre formel de se porter sur Pomy, il doit y rester jusqu'à ce qu'il reçoive un autre ordre, ou que des faits nouveaux et très nets lui fassent prendre de sa propre initiative une décision contraire à l'ordre primitivement reçu.

L'ordre donné le 20 au soir présente donc les lacunes suivantes :

1° Abandon par le chef du détachement à un sous-ordre du service le plus important qu'il ait en main : *l'exploration*.

2° Possibilité d'interprétation fausse de l'ordre relatif au gros de l'escadron.

3° Manque de répartition de la cavalerie aux différents organes du détachement.

Relativement au point 1, je voudrais faire simplement la remarque que ce qui est juste pour de la cavalerie divisionnaire d'un effectif restreint, ne l'est plus du tout lorsqu'il s'agit d'unités plus considérables.

* * *

Si vous le permettez, étudions à nouveau la situation et voyons tout d'abord quelles sont les réflexions que se fait le lieutenant-colonel A., lorsqu'il reçoit son ordre à Vuittebœuf, le 20, à 9 h. 30 du soir.

Evidemment il doit se sentir assez perplexe et dans le vague ; les renseignements qu'il a sur l'ennemi sont peu précis et très incomplets ; il sait seulement que dans le courant de l'après-midi du 20 on signalait un détachement ennemi à Moudon, mais ni sa composition exacte, ni son état de stationnement ou de mobilité ne lui sont connus.

Sa première préoccupation doit être de faire cesser cette incertitude le plus rapidement possible ; *de son orientation sur les mouvements de l'ennemi dépend tout le succès de l'entreprise ;* celle-ci est une pointe hardie, rapide, une tâche assez difficile à exécuter et qui prendra encore du temps. On ne coupe pas une ligne de chemin de fer d'une façon sérieuse en une demi-heure ; *l'exploration est donc la clef de la situation*, et le chef du détachement ne doit en laisser le soin à personne ; pour le moment, cela doit être sa seule et unique préoccupation. Il l'étudiera avec soin sur la carte et d'après le terrain ; une fois ses décisions prises, fixées, résolues, ses ordres aux patrouilles donnés, il pourra alors penser à la marche du lendemain.

Suivant les principes énoncés plus haut, relatifs à l'exploration, la direction dans laquelle se portera le premier coup de sonde sera l'ennemi, et cela par le chemin le plus court et le plus rapide ; il faut être orienté avant la mise en marche du lendemain ; d'après l'ordre, celle-ci est fixée à 5 h. du matin. Une forte patrouille s'impose donc, direction Moudon ; pour avoir des renseignements à temps, il est nécessaire qu'elle parte de suite. De Vuittebœuf à Moudon, nous trouvons 30 km. environ ; la route est bonne, facile à suivre, et la vitesse de marche sera encore assez normale. Pour arriver à Moudon, il faut compter trois heures ; on peut s'attendre alors à ce qu'un premier rapport arrive au détachement vers 5 h. du matin ; ce rapport ne pourra donner des informations que sur un seul point, mais il a son importance, à savoir que l'ennemi passe ou ne passe pas la nuit à Moudon. Si cela n'a pas un effet immédiat sur les opérations, cela en a un très grand sur le moral du lieutenant-colonel A., qui se sent alors en contact avec l'ennemi et qui sait qu'il a là-bas un organe qui travaille, surveille et envoie des rapports ; sa sécurité est plus grande et sa liberté d'action plus étendue.

Jusqu'à preuve du contraire, au point de vue de l'*exploration*, cet organe doit suffire ; mais au point de vue de l'*observation*, c'est une autre affaire, et il y a des directions secondaires qui doivent être surveillées ; les routes qui mènent sur la rive droite de l'Orbe-Thièle et qui intéressent notre secteur sont, outre celle de Donneloye où nous avons notre patrouille d'officiers :

1° Vuarrens
- Corcelles
  - Chavornay.
  - Ependes.
- Essertines-Gressy.

2° Thierrens
- Ursins-Pomy.
- Prahins-La Mauguettaz.

Il nous faut chercher à présent les points les plus favorables pour observer ces routes, et il me semble que Vuarrens d'une part et La Mauguettaz de l'autre sont assez indiqués. On pourrait encore se demander si la direction de Sugnens-Villars-le-Terroir entre dans notre secteur d'observation ; mais je crois que ce point peut être considéré comme tout à fait excentrique. Si le détachement ennemi prenait cette direction, cela serait une preuve presque certaine qu'Yverdon n'est pas son objectif, et notre besogne pourrait se faire très tranquillement.

Deux organes secondaires sont nécessaires. Pour des tâches de ce genre, des postes d'observation de sous-officiers sont très utiles, pourvu qu'on les oriente avec soin et qu'ils reçoivent des instructions précises. Cette observation doit commencer à la pointe du jour, à 4 h. du matin, par conséquent. Ils devront donc partir de Vuittebœuf à 2 h. et 2 h. 30 du matin, le 21.

Avec ce système, au moment où le détachement se met en marche, le 21, à 5 h. du matin, nous avons les organes suivants qui nous couvrent :

1° Une patrouille d'officier en contact avec l'ennemi direction de Moudon.

2° Un poste d'observation à Vuarrens.

3° Un poste d'observation à La Mauguettaz.

Nous sommes certains ainsi qu'aucun mouvement important de l'ennemi ne passera inaperçu.

Si le poste de Vuarrens signale des colonnes, alors un nouvel organe d'exploration devient nécessaire; de même pour La Mauguettaz, si ce poste envoie des rapports qui changent la situation.

Ces éventualités possibles prouvent péremptoirement, une fois de plus, que le réservoir aux patrouilles ne doit jamais être vide, et ce réservoir ne peut être que l'escadron restant en contact direct avec le chef du détachement.

* * *

Pour la marche en avant, si nous suivons les principes exposés lorsque nous avons parlé du service de sûreté, nous voyons que les organes suivants nous sont nécessaires :

1° Un détachement de cavalerie avec l'avant-garde.

2° Un détachement de cavalerie avec le gros ; dans le cas où celui-ci prendrait une autre direction que celle primitivement fixée ou détacherait des colonnes de flanc.

3° Quelques hommes pour les besoins immédiats du chef.

Les effectifs seront plus ou moins forts suivant l'importance des missions qui peuvent leur incomber; cela nous donnerait à peu près la répartition suivante :

RÉPARTITION

	Officiers	Sous-officiers	Soldats
a) Patrouille d'officiers direction Moudon	1	1	8
b) Poste de sous-officier direction Vuarrens	—	1	6
c) Poste de sous-officier direction La Mauguettaz	—	1	6
d) Au gros	1	2	10
e) Au chef du détachement	1	1	6
f) Le reste à l'avant-garde, soit. . .	2	9	34

Plus les *ouvriers*, trompettes, etc.

Une fois les deux avant-gardes entrées en contact, la cavalerie qui leur est attachée n'a plus le champ d'action qui lui est indispensable devant le front; elle laisse alors les organes nécessaires à la surveillance des flancs et rallie le point où se trouve le chef du détachement; celui-ci trouve un nouveau réservoir dans lequel il peut derechef puiser les éléments nécessaires à l'exploration pendant le combat.

Cette exploration ne peut que difficilement être décrite théoriquement, mais je crois qu'il est bon de rappeler que là où suffit une patrouille il est faux d'envoyer un escadron; et combien de fois cependant n'entend-on pas donner l'ordre à la cavalerie divisionnaire de se porter dans telle et telle direction, quelquefois assez éloignée, pour *couvrir le détachement sur son flanc,* oubliant en cela que la cavalerie divisionnaire n'est pas *une cavalerie de combat.*

Toutes ces dispositions peuvent être prises en très peu de temps et doivent être transmises au commandant de l'escadron sous la forme d'un ordre dont la rédaction pourrait peut-être être la suivante :

Bivouac de Vuittebœuf, 20/V 1901, 10 h. soir.

ORDRE A L'ESCADRON 7.

1° De l'infanterie et de l'artillerie ennemies bivouaquent à Moudon.

Des patrouilles de cavalerie sont signalées sur la Mentue.

2° Notre détachement se portera demain sur Pomy.

3° S'annoncent au lieutenant-colonel A., place de bivouac :

a) De suite : 1 officier, 1 sous-officier et 8 hommes.
2 sous-officiers non montés.

b) 4 h. 30 m. le 21 : 1 officier, 1 sous-officier et 6 hommes.

Au major B. : 2 sous-officiers et 10 hommes, à 4 h. 30 m. le 21.

Le reste de l'escadron s'annoncera à 4 h. 30 du matin le 21 au commandant de l'avant-garde et couvrira la marche en avant du détachement dans la direction de Vuittebœuf-Yverdon-Pomy.

4° Ordres relatifs aux trains, administration, etc.

A., lieut.-col.

Suivons à présent l'officier et les sous-officiers chez le lieutenant-colonel A., et voyons quelles instructions ils vont recevoir.

Ici l'orientation générale donnée à tout le détachement n'est plus du tout suffisante; ces chefs de patrouille sont les remplaçants du commandant, ils doivent voir pour lui, apprécier la situation et les mouvements de l'ennemi, deviner par le peu qu'ils aperçoivent ses intentions futures, en peser les conséquences, éliminer dans leurs rapports tout ce qui n'est pas nécessaire, et rédiger ceux-ci dans des circonstances difficiles et souvent dangereuses.

Si cette tâche est une des plus belles qui puisse incomber à ceux qui ont l'honneur de porter un uniforme, elle est aussi des plus ardue et des plus périlleuse; nous devons par conséquent vouer tous nos soins à mettre dans les mains de ce jeune officier et de ces sous-officiers le plus d'atouts possible; nous devons nous dire que dans leur carrière qui est encore à son début ils n'ont pas autant d'instruction et d'expérience que nous-mêmes, et que notre devoir est de les aider jusqu'aux limites extrêmes ; un bon chef de patrouille devrait avoir la tête d'un général sur le corps d'un jeune homme vigoureux et allant, ignorant le froid, la faim, la fatigue et pour lequel le mot obstacle est absolument inconnu.

D'un ordre précis, clair, ne traitant qu'un point, celui pour lequel on envoie cette patrouille ou ce poste, résultera aussi un rapport net et exact, portant justement sur ce que l'on veut savoir; il ne faut pas s'étonner si on reçoit des renseignements vagues et n'ayant pas de rattachement au cas spécial dans lequel on se trouve, si soi-même on a seulement dit : « La cavalerie éclaire dans telle ou telle direction ; pourquoi ? dans quel but ? pour être renseigné sur quel point ? »

Un ordre de ce genre est acceptable si on a à faire à une unité considérable à laquelle on attribue un secteur complet d'exploration, mais il ne l'est plus lorsqu'on arrive aux orgaganes de détail.

Les instructions données à une patrouille ne doivent pas

non plus lier celle-ci de telle façon qu'à un moment donné son chef se trouve dans l'alternative ou bien de ne pas remplir sa mission, ou bien de ne pas exécuter l'ordre reçu; ceci peut arriver si on lui assigne la route qu'il doit suivre; une fois la ligne des avant-postes passée, comment pouvons-nous juger les circonstances dans lesquelles cet organe peut se trouver une fois dans le terrain? Comment pouvons-nous dire à 10 h. du soir que la route sera libre à 2 heures du matin à tel ou tel endroit? On doit lui indiquer nettement « l'objectif »; la manière dont il y arrive le regarde, il en est seul juge.

Maintenant, quels sont les points sur lesquels le colonel A. désirerait être fixé? Il voudra probablement savoir :

1° De quoi se compose réellement le détachement ennemi;

2° S'il reste à Moudon ou s'il marche sur Yverdon; dans ce cas il faut être fixé sur le nombre, la composition, l'effectif et la direction des colonnes.

La nuit, le premier point peut être déduit approximativement par l'étendue, la disposition et la force de la ligne des avant-postes.

Une fois ces deux points fixés, la situation sera sensiblement éclaircie et les dispositions à prendre ressortiront avec plus de netteté.

Formulons ces quelques réflexions dans un ordre et rédigeons d'abord celui de la patrouille d'exploration de Moudon.

Vuittebœuf, le 20/V 1901, 10 h. soir.

ORDRE A LA PATROUILLE D'EXPLORATION DE MOUDON

1 officier, 1 sous-officier, 8 hommes.

1° Un détachement ennemi de toutes armes est au bivouac ce soir à Moudon. Des patrouilles de cavalerie ont été vues sur la Mentue.

2° Notre détachement marche demain le 21 à 5 h. du matin par Yverdon dans la direction de Pomy où je compte occuper une position couvrant Yverdon.

Un poste fixe d'observation sera à Vuarrens, à partir de 4 heures du matin, le 21; un autre à la Mauguettaz, à la même heure.

3° Vous recevez l'ordre de partir de suite comme patrouille d'exploration pour Moudon; je veux savoir :

a) Où se trouve la ligne des avant-postes ennemis?

Je présume que vous vous y heurterez sur les hauteurs ouest de Moudon: peut-être déjà à l'est de Thierrens.

Sottens est-il occupé ou non?

b) S'il marche sur Yverdon et par quelle route?

Vous resterez en observation jusqu'à ce que vous puissiez déterminer la situation de l'ennemi pour la nuit du 21-22.

4° Les rapports me trouveront jusqu'à 5 heures du matin, le 21, à Vuittebœuf (bivouac), ensuite sur la route de Vuittebœuf-Essert-Yverdon-Pomy.

Lieut.-col. A.

II. Ordre au poste de sous-officier, à Vuarrens.

Vuittebœuf, 20/V 1901, 10 h. 30 soir.

ORDRE AU POSTE DE SOUS-OFFICIER VUARRENS
1 sous-officier, 6 hommes.

1°, 2° } Même orientation que dans l'ordre n° I.

3° Vous serez à 4 heures du matin en observation à Vuarrens; cherchez un point duquel vous puissiez surveiller attentivement les directions de Fey et d'Echallens.

Je veux savoir si des colonnes ennemies marchent de Moudon dans la direction de la vallée de l'Orbe-Thièle, et, dans ce cas, par quelles routes.

Il est important pour moi de savoir s'il s'y trouve de l'artillerie ou pas.

Si à 2 heures du soir, le 21, vous n'avez rien observé d'important, vous rentrerez à Vuittebœuf.

4° Même rédaction que dans l'ordre n° I. Lieut.-col. A.

L'ordre au poste n° 2, à la Mauguettaz, serait donné d'une façon analogue et je crois inutile de le rédiger ici.

* * *

Il me reste à dire quelques mots encore au sujet de la transmission des rapports, qui donne lieu souvent à pas mal de plaintes.

Ils n'arrivent pas, ou trop tardivement! est le cri général.

En en recherchant la cause, on peut l'attribuer aux facteurs suivants :

1° Rapidité de la manœuvre.

2° Lenteur des « Meldereiter ».

3° Difficulté de trouver le destinataire.

Je n'insiste pas sur le peu de durée de la manœuvre ; c'est un défaut qui disparaîtra de lui-même quand nous serons en campagne; par contre, il est nécessaire, en temps de paix, d'étudier soigneusement comment on peut augmenter la vitesse de transmission des rapports.

Comme je l'ai dit précédemment, les hommes et les chevaux ne sont pas des machines animées du mouvement perpétuel, et les forces ont des limites. Lorque, au moment où on croit pouvoir rétablir un matériel déjà fatigué par une journée de travail souvent très considérable, il faut fournir les organes nécessaires à l'exploration, la difficulté à surmonter est grande;

divers moyens peuvent en faciliter l'exécution et alléger le service des *meldereiter*.

L'établissement de postes de relais sera des plus utile; il faudra choisir soigneusement l'endroit où ils doivent se trouver; trop loin, ils sont très exposés; trop près, ils n'ont plus leur raison d'être; trop cachés, on ne les trouve plus. Dans une étude théorique, il est presque impossible de réaliser une situation tactique précise; mais il me semble qu'ici l'établissement d'un poste de relais serait assez à sa place sur la rive gauche de la Thièle, dans les environs de Montagny-Yverdon.

Ces postes peuvent être fournis soit par l'escadron, soit aussi par des bicyclistes, et ces derniers peuvent rendre d'excellents services; en 1899, j'en ai eu la preuve et je n'ai eu qu'à m'en louer; par contre, dans l'essai qui a été fait d'en attribuer aux patrouilles elles-mêmes, je ne crois pas que les résultats aient été favorables; une fois dans le terrain, il ne reste plus qu'une alternative : les abandonner à leur triste sort.

L'établissement de ces postes de relais est une mesure à prendre par le chef du détachement après entente avec le chef d'escadron.

Reste encore la question de savoir où trouver le destinataire.

Combien de fois ne voit-on pas un malheureux cavalier errer comme une âme en peine à la recherche de celui auquel il doit remettre son rapport, perdant ainsi un temps précieux d'une façon bien inutile.

Il va sans dire qu'un chef ne peut pas toujours rester à la même place; mais il ne devrait *jamais* quitter l'endroit qu'il a indiqué pour la réception de ses rapports, sans y laisser un organe qui indiquerait d'une façon précise la nouvelle direction à suivre.

Une fois la mission de ces « Meldereiter » remplie, ils doivent être gardés sur place; l'ordre, que j'ai souvent entendu donner, de rejoindre leur chef devant être rangé dans la catégorie des impossibilités, une patrouille dans le terrain ne pouvant pas plus se retrouver qu'une aiguille dans une botte de foin.

Une fois son service d'exploration et d'observation organisé, le lieut.-col. A. peut penser aux détails de la journée du lendemain; il se décide à donner de suite un ordre de mouvement; reste à savoir si il peut déjà le faire. Sa décision de marcher sur Pomy est basée sur des probabilités, mais non pas sur des certitudes.

Il croit, — et sa croyance est le résultat de raisonnements très rationnels, — que le détachement ennemi marchera sur Yverdon par Thierrens et Pomy; mais il n'en sera sûr que lorsque sa patrouille d'exploration le lui aura confirmé. Et si le contraire arrive? Si son adversaire, pour éviter le passage scabreux de la Mentue, à Donneloye, prend la direction de Fey-Vuarrens? Ou, se mettant en marche dans la nuit du 20-21, prend les devants? Tout est possible. Portera-t-il toujours son détachement sur Pomy?

Je ne le crois pas et alors il y aura contre-ordre, ce qui est désavantageux; il aurait été peut-être plus prudent de ne donner qu'un ordre de rassemblement et de n'indiquer l'objectif de marche que le lendemain, sur la place du rendez-vous. Si je relève ce point, ce n'est pas dans l'idée de critiquer ou de discuter la tâche tactique du thème posé et résolu; ceci n'entre pas dans le cadre de cette étude; mais seulement pour affirmer une fois encore et avec plus de force que *l'exploration est la clef de toute entreprise.*

Mes camarades trouveront peut-être que ce travail entre trop dans les détails; qu'il suffit de dire à la cavalerie d'explorer, de chercher, qu'elle peut et doit comprendre à demi-mots les situations et les résoudre. J'aimerais pouvoir être de leur avis; cela serait la preuve irréfutable que notre cavalerie est la meilleure au monde. Malheureusement, ce n'est pas le cas et nul plus que moi n'a le sentiment que nous avons encore beaucoup à apprendre et que nous pourrions faire mieux; il nous manque certainement encore cette liaison intime avec les autres armes, sans laquelle le succès devient problématique, surtout pour nous qui sommes numériquement faibles; c'est une raison de plus pour nous aider les uns les autres et nous renseigner mutuellement, cette année surtout, où des escadrons de la Ire brigade de cavalerie auront l'honneur de manœuvrer sous les ordres de mes camarades de l'infanterie.

Je ne voudrais pas non plus qu'on croie que ma manière de voir est la seule juste; je n'affirme rien, je discute seulement; si cette étude peut être utile à quelque chose, j'en serais fort heureux; c'est dans cette idée que je l'ai faite.

Février 1901.

Lieut.-colonel DE LOYS
Commandant de la Ire brigade de cavalerie.

ADMINISTRATION MILITAIRE

Voilà un sujet qui n'est guère passionnant et sur lequel passeront très vite nombre de lecteurs de la *Revue* ; mais on ne peut pas parler toujours des mêmes choses, si intéressantes soient-elles. Ce sujet est d'ailleurs un peu d'actualité ces temps-ci. Des journaux quotidiens ont annoncé dernièrement que soixante et un bataillons d'élite sur cent quatre étaient dépourvus de quartiers-maîtres. Cette nouvelle a alarmé nombre de gens qui aiment notre petite armée, qui la jugent nécessaire au maintien de notre neutralité et qui veulent en faire toujours davantage un moyen de compléter l'éducation de notre jeunesse, en inculquant en elle de la discipline, de la pondération, du maintien, et des sentiments d'honneur et de patriotisme, tout en dégourdissant le corps et en fortifiant les muscles.

Ces gens ont dit : « Voilà bien toujours l'ancien grand défaut de notre armée qui reparaît. » Il n'y a pas de doute; en cas d'entrée en campagne, c'est encore et toujours l'administration qui serait la principale cause d'embarras. Et chacun y est allé de son petit système d'amélioration. J'en ai entendu de bien naïfs.

Les antimilitaristes ont trouvé dans cette nouvelle l'éclatante confirmation que tous les sacrifices que le peuple s'impose pour notre armée sont inutiles et accordés en pure perte. Plus on donne d'argent, plus c'est la même chose ; rien ne s'améliore. Voyez aussi ce qui s'est passé aux forts de Saint-Maurice ! Les officiers d'aujourd'hui valent-ils mieux que ceux d'avant 1874?

Des deux parts, il y a de l'exagération, et chez ceux qui s'alarment et chez les autres qui contestent tout progrès dans notre armée.

Ce qui est vrai, c'est qu'il y a pénurie d'officiers dans la Suisse française et difficulté de recrutement, et partant envahissement d'officiers de la Suisse allemande, parce qu'il faut bien les prendre où on les trouve. Cela est tout' particulièrement vrai pour l'administration.

Quant à dire qu'il ne se réalise pas de progrès dans notre armée, c'est commettre ou une grosse erreur ou un dénigrement voulu. Il faut n'être pas au courant des choses pour raisonner ainsi. Des progrès en grand nombre ont été accomplis. Je serais tenté de dire dans l'administration plus encore qu'ailleurs, mais ils y sont moins apparents qu'autre part et imperceptibles pour les non-initiés à tout ce qui concerne l'administration. Celle-ci touche un peu à tout, et dans un pays comme le nôtre, où la souveraineté est partagée entre vingt-deux cantons d'une part et la Confédération d'une autre part, les simplifications administratives ne sont pas si faciles que dans les autres Etats.

*
* *

Indiquer ici, en les analysant, pour savoir dans quelle mesure elles sont fondées, toutes les causes qui ont, à la longue, formé une opinion publique défavorable aux fonctions d'officier d'administration serait un peu long et sans grande utilité, parce que ces causes sont connues de la plupart ; elles courent les cercles militaires.

En un mot, on dit de l'officier d'administration : c'est la bonne à tout faire.

Les commandants de troupes, auxquels sont attachés des officiers d'administration, ont trop longtemps ignoré les véritables attributions de ces officiers. N'étant pas familiarisés avec les rouages administratifs, ne s'expliquant pas l'utilité d'une foule de détails de ce service, ils ont eu facilement l'impression que tout est paperasserie inutile dont on ferait foin en service de campagne, et ils ne se gênent pas d'accaparer l'officier d'administration pour tout, sauf pour ce qui devrait lui incomber.

S'il y avait utilité à donner ici des exemples, on en trouverait dans les souvenirs du rassemblement de 1899 ; il en a fourni de probants. Il ne s'agirait pas, cela va de soi, de distraire du temps d'instruction des officiers de troupes, de nombreuses heures pour les consacrer à l'étude du règlement d'administration. Ce n'est pas ce que nous entendons ; mais il serait urgent de leur inculquer une conception juste du travail et de la mission d'un officier d'administration ; ils verraient bientôt que c'est un officier très occupé, qui ne peut pas perdre du temps à composer des menus, à tenir des comptes de petites consommations, etc.

En l'occupant ainsi, on le distrait de son devoir et on le dégoûte du service.

L'instruction qu'il a reçue le rend apte à autre chose.

* * *

Pour être appelé à l'école d'aspirant quartier-maitre, il faut être sous-officier et avoir fait du service en cette qualité dans une troupe combattante. Il faut, en plus, avoir passé avec succès une école de fourrier et fait dans ce grade une école de recrues. Si, à cette école, le fourrier montre des aptitudes particulières, il est présenté pour l'école d'aspirant officier.

On n'exige pas autant dans les autres corps, et j'ai entendu plusieurs fois exprimer l'idée que ces exigences pourraient, sans inconvénient, être abaissées en vue de faciliter le recrutement.

L'instruction de l'officier d'administration étant toute spéciale, il est sans grand avantage de prolonger son séjour comme sous-officier dans les armes combattantes. Par contre, il faudrait considérablement augmenter la durée des écoles d'aspirants. En un mot, il faudrait procéder comme dans l'artillerie.

Une fraction de l'école d'aspirant, celle où l'on enseigne la tactique, la formation des colonnes de marche, les mouvements de l'armée et leur influence sur les trains, le service des chemins de fer, etc., pourraient être faites à l'état-major général pour ne pas augmenter le corps d'instructeurs.

Cette idée d'abréger le temps passé dans la troupe comme sous-officier et d'augmenter la durée de l'école d'aspirant, se soutient très bien parce que les connaissances que l'officier d'administration doit posséder ne s'obtiennent que par une étude prolongée. Elles demandent à être digérées, sinon elles disparaissent vite, et avec elles l'assurance, la confiance en soi-même et partant l'initiative.

L'idée contraire provient de la prétendue nécessité de laisser le futur officier d'administration le plus longtemps possible avec la troupe pour en mieux connaître les besoins.

* * *

Une fois nommé, l'instruction de l'officier se poursuit pratiquement en administrant des écoles de recrues et les unités auxquelles il est attaché, et théoriquement dans des écoles spéciales et dans les écoles centrales. Dans ces dernières, les officiers d'administration suivent les mêmes cours et sont mis

exactement sur le même pied que les officiers des autres corps.

L'instruction spéciale porte essentiellement sur le service de subsistance, de transports et des trains, la tactique, la lecture des cartes, la géographie militaire, l'organisation militaire, l'étude des lois et règlements touchant l'administration, l'étude comparée de l'organisation de l'administration militaire dans les Etats voisins, la comptabilité militaire, puis viennent l'équitation, le maniement du sabre et quelques autres branches secondaires.

Il n'est pas possible d'entrer ici dans beaucoup de détails sur l'enseignement de chacune de ces branches; je veux cependant en donner un petit aperçu.

Le cours sur les subsistances comprend la connaissance des besoins, en aliment, de l'homme qui doit fournir des efforts physiques soutenus, l'économie générale du ménage militaire chez nous et dans les autres pays, la valeur nutritive des aliments et des fourrages, leur prix, leur poids, les signes de leurs bonnes ou de leurs mauvaises qualités, l'étude des ressources du pays, la provenance de l'importation, la théorie et la pratique des réquisitions, avec citations d'exemples historiques, etc.

Les transports et les trains comprennent l'étude de divers systèmes de transports utilisés par les armées, transports par chemins de fer et bateaux, par voitures, à dos de mulets et d'hommes, les capacités, en quantité et en poids, de ces divers systèmes, le mode et le temps nécessaires aux chargements et aux transports d'hommes, de matériel, de vivres et de fourrages selon le système employé, les gardes de colonnes de transports, l'étude des règlements relatifs aux transports par chemins de fer, etc. Concernant les trains, on enseigne la nomenclature des divers trains de notre armée, en particulier des trains régimentaires, des trains lourds de subsistances, leur composition, leur effectif et leur utilisation; les soins à donner aux chevaux, le harnachement, l'attelage, les marches, les parcs, l'étude du règlement sur le service du train, le tout suivi d'exercices pratiques, etc.

La tactique est envisagée dans ses côtés utiles à l'administration; les mouvements des armées et leur influence sur les trains et tous les services d'arrière, la longueur des colonnes, les marches, les formations, les effectifs, etc. Il va de soi qu'on ne fait pas de la tactique de combat.

La lecture des cartes s'enseigne comme dans les autres trou-

pes, en insistant sur la connaissance des voies de communications.

De même la géographie militaire et l'organisation militaire.

L'enseignement de l'administration et de son organisation comprend une étude comparative de nos institutions et de celles des grandes armées voisines.

La comptabilité comprend la préparation d'une comptabilité modèle, l'explication de la raison d'être des divisions adoptées, les motifs qui les ont imposées, le mode de classement des pièces comptables, la tenue de la caisse, la solde, etc.

Pour les officiers destinés aux compagnies, certains cours ci-dessus sont remplacés par l'étude du service des compagnies, nivellement du sol, construction des hangars et abris, magasins, fours, abattoirs, nomenclature du matériel, fonctionnement des compagnies, répartition de la troupe pour les travaux techniques, rendement des matières premières, formalité de réception et de distribution, magasinage, comptabilité spéciale aux compagnies, etc.

Dans les grades supérieurs, les officiers d'administration sont encore appelés parfois à une école du service territorial et des étapes où ils sont initiés à une foule de choses utiles à l'accomplissement de leurs fonctions; ainsi les changements qu'apporterait dans l'administration du pays une entrée en campagne, les centralisations qu'elle imposerait, les autorités nouvelles, leur mission, leur siège, la situation de tous les dépôts de l'armée, des magasins généraux, des fabriques de poudre, de munitions, de matériel, les lignes d'étapes, l'emploi des chemins de fer, leur rendement au point de vue militaire, les services d'évacuation, du remplacement et du ravitaillement sur les voies ferrées, routières de plaine et de montagne, et les relations de toute nature du pays avec l'armée, etc.

* * *

Ces quelques indications suffisent à montrer que l'instruction donnée aujourd'hui à l'officier d'administration est assez complète pour faire de lui un auxiliaire utile, et, pour nombre de jeunes gens, ce programme est aussi intéressant que celui qui est enseigné aux troupes combattantes.

On dit, il est vrai, que ses attraits sont bien diminués par le mode d'enseignement, très raide en usage. Cela serait facile à

vérifier; mais il ne faut pas oublier que l'insuffisance du temps d'instruction impose un travail ardu.

La pénurie d'officiers ne doit pas provenir de là, mais bien plutôt des autres causes que j'ai effleurées dans cet article.

Quand les chefs d'unité auxquels sont attachés les officiers d'administration auront bien compris à quoi ceux-ci doivent servir, qu'ils les traiteront avec les mêmes égards que les autres officiers et que, d'autre part, on aura réglé l'avancement de manière qu'il ne soit pas plus lent que dans les autres corps, et qu'à un nouveau grade corresponde toujours une charge plus importante; qu'on aura supprimé l'ingérence d'officiers du train dans les colonnes d'approvisionnements et dans les parcs, et créé en faveur des officiers d'administration quelques avantages pour compenser les grandes responsabilités assumées et l'abondance du service à faire, on sera bien près de n'avoir plus de pénurie à déplorer.

Je suis persuadé que tout cela se fera et que tout cela s'étudie même déjà; mais il faut du temps pour régler dans une armée de milices le jeu d'un nouvel organe d'une façon assez parfaite pour qu'aucun rouage ne grince plus.

ALLAMAND.

LE NOUVEAU MATÉRIEL
D'ARTILLERIE DE CAMPAGNE SUISSE
modèle 1901

AVEC 4 PHOTOTYPIES. (Pl. IV à VII.)

Le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fédérale par un *Message*, daté du 8 mars, l'adoption d'un nouveau matériel d'artillerie pour les batteries montées de l'artillerie de campagne. Ce matériel portera le nom de : *Matériel d'artillerie de campagne 1901.*

Le *Message* débute comme suit : « L'importante question d'armer de canons à tir rapide l'artillerie de campagne est depuis un certain nombre d'années un objet d'études approfondies dans la plupart des armées. Chez quelques-uns des Etats qui nous entourent, le nouvel armement de l'artillerie a déjà été décidé, d'autres suivront dans un court espace de temps.

» L'artillerie allemande a été dotée, dans les années 1896 à 1898, de nouveaux canons à tir rapide et a complété son armement, en 1898, par l'introduction d'un obusier léger de campagne. La France a procédé, ces dernières années, à la transformation complète de toutes ses batteries montées. En Italie, on va tout d'abord doter de canons à tir rapide les batteries légères, puis, à n'en pas douter, les batteries lourdes. En Autriche, les essais entrepris pour la transformation du matériel seront sans doute terminés cette année-ci. Dans d'autres Etats enfin, des essais sont en cours depuis plusieurs années et recevront prochainement une solution dans quelques-uns d'entre eux. »

« *La transformation a en principe pour but de doter l'artillerie de pièces aptes au tir accéléré, qui permettent à l'officier-commandant d'exécuter un tir rapide dans certaines situations de combat.*

» *Les modifications apportées au matériel durant la longue*

période de paix que nous venons de traverser ont augmenté à tel point son poids, que celui-ci ne répond plus aux conditions de légèreté qu'on exige de l'artillerie de campagne. La réduction de poids des pièces et des caissons rendrait déjà à elle seule une transformation nécessaire. »

Le *Message* rappelle successivement le concours, ouvert en 1892 par la Suisse, pour la construction d'un nouveau matériel de campagne et de montagne ainsi que les essais qui eurent lieu de 1892 à 1896. Il indique les noms des officiers supérieurs désignés par le Conseil fédéral pour faire partie de la « Commission du nouveau canon ». Il relate les crédits votés par les Chambres pour les essais du nouveau matériel. Ces crédits s'élèvent à ce jour à la somme de 780 000 fr., sur lesquels, à la fin de 1900, 639,500 fr. ont été dépensés.

« En allouant ces crédits, l'Assemblée fédérale a montré » l'importance qu'elle attachait à l'étude du nouvel armement, » ce qui a permis à la Commission de poursuivre cette étude » d'une manière très approfondie. Nous sommes aujourd'hui » à même de porter à votre connaissance que la Commission » est arrivée au terme de ses travaux pour les canons des » batteries montées de campagne et qu'elle poursuit actuelle» ment avec la dernière énergie ses essais pour les obusiers » de campagne. Quant à l'armement de l'artillerie de monta» gne, la Commission ne peut proposer aucune pièce nouvelle, » offrant sur la pièce actuelle des avantages de quelque » importance, sans qu'il en résulte des complications d'or» ganisation considérables et sans porter préjudice à sa mo» bilité.

» La Commission a eu l'occasion, pendant ces quatre an» nées, d'examiner toutes les pièces offrant quelque intérêt » pour nous, non seulement dans les polygones des construc» teurs, mais dans nos champs de tir suisses. Les apprécia» tions de la Commission reposent sur les essais les plus » récents. La Commission, ainsi que plusieurs de ses mem» bres, ont pu, en outre, à maintes reprises, se renseigner » sur les expériences en cours dans d'autres armées. »

Il n'est pas possible, dit le Conseil fédéral, de présenter dans notre *Message* des détails complets sur les travaux de la Commission, ni sur les motifs qui l'ont amenée à prendre ses décisions les plus importantes ; quelques-uns, d'ailleurs, ne

peuvent, pour diverses raisons, être publiés au complet déjà maintenant. Nous donnerons cependant dans ses lignes générales un résumé du Rapport de la Commission, daté du 14 janvier 1901. On se reportera, pour les détails, au Rapport lui-même et aux annexes qui l'accompagnent.

Etudes et essais en 1897.

Après sa constitution, en mai 1897, la Commission établit en premier lieu le programme des conditions générales auxquelles devait satisfaire un nouveau matériel d'artillerie suisse. Ce programme a pu être suivi, sans modifications importantes, jusqu'à la fin des travaux. Ses exigences ont été en tous points remplies dans le matériel que nous vous proposons. Elles ont même été dépassées en ce qui concerne la rapidité de tir.

Les pièces satisfaisant au programme, qui ont été présentées par l'Allemagne, la Belgique, l'Angleterre et la France — et dans le nombre des pièces à recul sur l'affût — ont été essayées, au nombre de quatre, déjà dans la même année 1897. Trois d'entre elles étaient à freins hydrauliques, une sans frein hydraulique.

Les essais relatifs à la construction du shrapnel permirent d'établir quelques principes fixes.

La Commission eut en outre l'occasion d'examiner diverses pièces de montagne, sans qu'aucune d'entre elles ait cependant mérité d'être expérimentée spécialement.

Etudes et essais en 1898.

En mai et juin 1898, on entreprit des essais avec trois des systèmes choisis. Le quatrième concurrent se retira de lui-même; à sa place, on fit entrer en comparaison notre matériel de campagne actuel. Le résultat de ces essais se trouve exposé dans notre message du 13 juin 1898, à la suite duquel vous nous avez accordé un crédit de 300 000 fr. pour l'acquisition d'une batterie de six pièces de Krupp, de quatre caissons contruits par les ateliers fédéraux, et de la munition nécessaire.

En outre, la Commission fit apporter quelques modifications aux matériels présentés et étudia la transformation du matériel actuel.

Le rapport de la Commission pour l'année 1898 concluait comme suit :

« Les essais de l'année 1898 ont démontré qu'il existe des pièces qui, avec » un poids de 200-300 kg. plus faible, présentent des propriétés balistiques » supérieures et un effet du projectile à peu près équivalent, tout en ayant un » tir environ deux fois plus rapide que nos pièces actuelles. »

Etudes et essais en 1899.

Les travaux principaux de la Commission en 1899 sont les suivants :

1° Mise à l'essai d'une batterie Krupp de 7,5 cm.

2° Mise à l'essai de pièces de 8,4 cm. de campagne modifiées.

3° Expériences avec les obusiers de campagne.

I. *Mise à l'essai d'une batterie Krupp de 7,5 cm.*

Les essais de la batterie de 7,5 cm. ont eu lieu, autant que possible, comparativement à une batterie d'ordonnance de 8,4 cm., en ce sens que, dans deux

écoles de tir et dans une école d'élèves-officiers, le même personnel servait les deux batteries, tandis que, dans deux cours de répétition, une des batteries d'un groupe a été armée du nouveau matériel. Le premier système de répartition du personnel s'est montré très défectueux, attendu qu'il était impossible d'obtenir un bon service de pièce et une conduite du feu convenable. On a aussi constaté qu'un cours de répétition est d'une durée trop courte pour obtenir la formation suffisante du personnel et un maniement en tous points exact de la batterie.

Les éléments qui permettent d'établir les effets de tir de la pièce isolée sont basés sur des expériences exécutées sur les champs de tir. Si les résultats obtenus par la batterie d'expériences n'ont pas répondu à ce que les pièces promettaient, il faut l'attribuer non à la construction de la pièce, mais à la donnée ou à l'exécution du tir, ou à une conduite du feu non encore appropriée à la pièce nouvelle.

La Commission résumait de la façon suivante ses conclusions :

« Il n'a pas été possible de décider si l'augmentation de l'effet du coup isolé dans les pièces à l'essai motiverait, à elle seule, la transformation de l'armement de l'artillerie ; par contre, on constate unanimement une augmentation très importante de la vitesse de tir, ainsi que de la mobilité et de la stabilité du matériel. Les inconvénients du poids élevé de nos pièces, et surtout de nos caissons, n'apparaissent pas aux manœuvres, où on n'emmène que des cartouches d'exercice. Les expériences comparatives exécutées cette année avec des batteries chargées en guerre n'ont pas non plus mis à jour tous ces inconvénients, les essais ayant eu lieu par un temps extrêmement favorable et dans des conditions de manœuvre toutes particulières.

» Les membres de la Commission ont cependant été unanimes à déclarer qu'une augmentation de la mobilité et de la stabilité était un motif décisif pour transformer l'artillerie, à la condition, bien entendu, qu'il n'en résulte aucune réduction de l'effet du tir. »

On proposa en conséquence d'organiser pour 1900 un cours d'expériences spécial et de rechercher, jusqu'alors, s'il n'existait aucun matériel de construction perfectionnée.

II. *Mise à l'essai de pièces de 8,4 cm. modifiées.*

On expérimenta, dans deux cours de répétition, une batterie de 8,4 cm. modifiée (avec bêche de crosse à rabattement). D'une façon générale, le matériel modifié par les ateliers de construction fédéraux a plu à la Commission ; néanmoins, on constate que la tranquillité de la pièce au tir est due principalement au poids élevé de la bouche à feu et de l'affût. La modification entraîne une nouvelle augmentation du poids et une réduction de $3 \frac{1}{2}$ % de l'amplitude verticale du tir. A une modification du matériel devraient correspondre les perfectionnements encore plus urgents que voici :

1° Introduction de fusées de shrapnel d'une plus grande durée.

2° Adoption d'une hausse à niveau.

3° Application de freins de route à toutes les voitures.

4° Dotation de deux caissons supplémentaires par batterie, afin de revenir tout au moins à l'ancienne dotation de projectiles.

Il n'est malheureusement pas possible d'ajouter simplement une bêche à

notre affût ; cette modification entraîne un déplacement des essieux (afin de diminuer le poids sur la crosse) et une transformation des marchepieds.

Le coût de ces transformations est très considérable. De plus, celles-ci devraient s'exécuter sur une assez longue période, si on ne veut pas immobiliser en même temps un grand nombre de batteries ; il importe surtout que, dans aucun cas, une transformation de ce genre ne renvoie à une époque indéterminée la question urgente du nouvel armement de l'artillerie. Il est indispensable en effet de faire au plus tôt l'acquisition d'un matériel plus léger qui, à égalité d'effet du coup isolé, soit susceptible à certains moments d'un tir plus rapide et ne soit pas incapable de tirer aux distances supérieures à 3500–4000 m., tandis qu'elle est atteinte par le feu de l'artillerie adverse.

En outre, les nombreuses modifications qu'a déjà subi notre matériel et sa longue durée de service rendent tous les jours plus évidentes certaines défectuosités du matériel actuel.

Après avoir pesé toutes les conséquences et sans aucune réserve, la Commission du nouveau canon conclut en proposant de repousser définitivement la transformation du matériel actuel.

III. *Expériences avec les obusiers de campagne.*

Les expériences n'étant pas terminées, il n'est pas possible de rien publier pour le moment.

Etudes et essais en 1900.

Au commencement de l'année, une délégation de la Commission assista à Meppen à des essais avec diverses pièces Krupp à recul sur l'affût *(Rohrrücklauf)*. On eut ainsi la preuve que la maison Krupp a aussi depuis longtemps étudié les pièces de ce système et qu'elle les a beaucoup perfectionnées.

Dans la seconde semaine de février, on mit à l'essai, à Thoune, les pièces suivantes, à recul sur l'affût :

1° Un canon à tir rapide, de la maison *Schneider & Cie*, au Creusot.

2° Un canon à tir rapide, système Ehrhardt, de la *Rheinische Metallwaren- und Maschinenfabrik*, de Düsseldorf[1].

Après la présentation de ces deux canons, la Commission décida de renoncer aux essais de pièces Krupp à recul sur l'affut et de s'en tenir à sa décision de 1897 d'écarter toute espèce de pièces à long recul.

On trouvera à la page 205 les motifs de cette décision.

Après ces essais, on mit en expérience un canon à tir rapide de 7,5 cm., de la *Société anonyme John Cockerill,* à Seraing, système Nordenfelt. L'affût de cette pièce ne comporte pas de frein hydraulique. Le recul est limité par des sabots à ressorts qui, au départ du coup, s'appliquent contre les roues[2].

La majorité de la Commission estima qu'il serait utile d'en faire un essai plus étendu, avec une batterie entière, et, dans notre message du 13 mars 1900, nous vous avons proposé de faire l'acquisition d'une batterie de quatre pièces du système Nordenfelt-Cockerill et de l'expérimenter, dans un cours spécial, comparativement à une batterie Krupp, de quatre pièces également.

[1] La *Revue militaire suisse* donnera le mois prochain des phototypies de ce matériel.

[2] La *Revue militaire suisse* a donné une description et des phototypies de ce matériel dans sa livraison de juillet 1900, page 499.

Vous avez adopté nos propositions les 27–30 mars 1900.

Pour ce cours spécial, la maison Krupp fournit de son côté des affûts nouveaux, présentant sur les anciens des perfectionnements destinés surtout à faciliter le service de la pièce; *de sorte que le jugement qui avait été émis en 1899, sur le service de la pièce du matériel Krupp, ne se trouvait maintenant plus fondé.*

Dans le courant de l'été, les membres de la Commission eurent l'occasion d'assister encore, sur des champs de tir de l'étranger, à des essais avec les modèles les plus remarquables des canons de campagne.

Le cours spécial eut lieu du 20 septembre au 20 octobre, à Thoune d'abord, puis dans les environs de Zurich, sous le commandement de l'Instructeur en chef de l'artillerie[1]. Le 17 octobre, sur l'invitation du Département militaire, assistèrent aux essais cinq membres de la Commission militaire du Conseil des Etats et quatre membres de la Commission du Conseil national, qui avaient préavisé en faveur d'un crédit sollicité pour continuer les expériences.

Le protocole de la Commission du nouveau canon contient un rapport spécial sur le résultat de ce cours spécial. *La Commission, appelée à se prononcer entre les deux pièces Krupp et Cockerill, donna à l'unanimité la préférence à la pièce Krupp.*

Toutefois, avant qu'on passât à un choix définitif, la Station d'essais d'artillerie, à Thoune, fut chargée de comparer de nouveau l'effet du coup isolé du canon à tir rapide de 7,5 cm. et de la pièce de 8,4 cm. Ces essais confirmèrent, en dernière analyse, que l'effet du 7,5 cm. est équivalent à celui du 8,4 cm. et qu'on peut même prévoir un rendement supérieur du premier en améliorant le shrapnel.

Enfin, avant qu'on arrêtât une décision, il se présenta une excellente occasion, à deux membres de la Commission, pour assister sur un polygone de l'étranger à des essais comparatifs très complets entre des pièces à bêches élastiques et des pièces à recul sur l'affût.

La Commission chercha dès l'origine à rendre le pays non tributaire de l'étranger pour la construction des avant-trains et des caissons, ainsi que pour le paquetage de la munition. Le Directeur des Ateliers fédéraux de construction proposa un système ingénieux et extrêmement simple de paquetage des munitions, ainsi qu'un heureux dispositif pour les coffres, pour les avant-trains et les caissons.

Au cours des essais, on tira surtout des shrapnels fournis principalement par la Fabrique fédérale de munitions. Les essais des shrapnels et de leurs fusées ne sont pas encore entièrement terminés; ils ne tarderont pas à l'être.

Proposition de la Commission.

A la fin de l'année 1900, la Commission décida, à l'unanimité, de proposer que :

L'artillerie de campagne suisse soit armée de bouches à feu et d'affûts à bêche de crosse à ressort de la maison Fried. Krupp, à

[1] La *Revue militaire suisse* a rendu compte de ces essais dans sa livraison de novembre 1900, page 813.

Essen, modèle 1900, avec roues, avant-trains et caissons construits par les Ateliers fédéraux de construction, à Thoune.

La Commission ajoute :

Cette décision a été prise avec la conviction que :

1° Le poids élevé du matériel actuel rend un nouvel armement de l'artillerie non seulement nécessaire, mais urgent.

2° Le nouvel armement qu'elle propose convient à nos circonstances. Son emploi judicieux, dans les moments importants, rend son tir supérieur au matériel actuel et équivalent à celui des armées étrangères.

En regard du matériel actuel, le matériel proposé présente les avantages suivants :

a) *Mobilité et stabilité.*

1° La pièce de 7,5, avec 40 coups dans l'avant-train, pèse de 220 à 280 kg. de moins que le 8,4 cm. avec 35 coups.

Le caisson du 7,5 cm., avec 96 coups, pèse 600 kg. de moins que le 8,4 cm. avec 105 coups.

2° Le centre de gravité, soit de la pièce soit du caisson, est situé sensiblement plus bas que dans le matériel actuel ; ces voitures verseront moins facilement.

b) *Tir* (un servant de moins par pièce).

1° Avec la même vitesse initiale, la trajectoire est un peu plus tendue aux distances moyennes et grandes.

2° Le shrapnel porte jusqu'à 5600 m. au lieu de 3600–4000 m.

3° La vitesse de tir est de 9 ou 10 coups par minute au lieu de 3.

Le *Message* que nous reproduisons fournit ensuite des données comparatives sur les deux matériels ainsi qu'une brève description du matériel Krupp. Nous ne les donnons pas ici : on les trouvera avec plus de détails dans la dernière partie de cet article. Il indique également les propositions de la Commission relatives à l'acquisition du matériel et des munitions.

Ces dernières propositions sont celles-ci :

1. Même nombre de pièces pour les batteries[1] qu'actuellement, ainsi que le nombre nécessaire de pièces d'école et de réserve.

2. Par pièce, 2 ½ caissons, dont 1 ½ à la batterie et 1 au parc de corps. On devra également doter ce dernier de quelques affûts de rechange.

3. Même dotation de munition par pièce que jusqu'ici ; tou-

[1] Le *Message* ne parle pas du groupement des pièces et ne dit pas si les batteries seront à six ou à quatre pièces.

tefois sa répartition sera plus forte aux batteries et au parc de corps, plus faible au parc de dépôt.

4. Adoption d'un chariot *(Geräthschaftswagen)* par batterie.

Nous adoptons, dit le Conseil fédéral, les propositions de la Commission d'introduire un nouveau matériel pour les batteries montées de l'artillerie de campagne, et sommes d'accord avec elle sur le nombre de pièces, de caissons, de voitures de réserve et de munitions à créer.

Sous le titre : *A propos des pièces à long recul*, le *Message* contient une longue dissertation sur les pièces à recul sur l'affût, qui, comme on sait, ont donné lieu à une polémique des plus vives dans quelques journaux militaires et politiques de la Suisse allemande. Il est intéressant de la reproduire. Elle jette un jour sur les motifs qui ont engagé la Commission à écarter de ces derniers essais les pièces de ce genre et à repousser pour la Suisse l'adoption de ce système :

En vous proposant une pièce à bêche de crosse élastique, nous n'ignorons pas que la France a introduit des pièces fournissant un tir très rapide et qu'une série d'articles de la *Zeitschrift für Artillerie und Genie* et d'autres journaux quotidiens recommandent vivement l'adoption de pièces de ce genre. On y vante surtout les avantages du canon Ehrhardt.

Il est hors de doute, qu'à côté des pièces à bêche élastique, les canons à long recul méritent une sérieuse attention. Le principe de cette pièce est le suivant : L'affût reste fixe pendant le tir ; la bouche à feu seule glisse dans son logement (dans un berceau) — ou en entraînant un petit affût, — jusqu'à ce que son recul soit entièrement absorbé par un frein hydraulique. Le retour en batterie s'effectue par la distension d'un corps élastique en relation avec le frein, corps qui peut être de l'air, du caoutchouc, ou un ressort métallique, etc.

Le principal avantage de ces pièces consiste, dit-on, en ce que le pointeur, et même parfois le chargeur, peuvent rester assis sur l'affût pendant le tir. Les appareils de pointage étant fixés sur la partie la plus stable de la pièce, le pointeur peut conserver l'œil à l'appareil de hausse et immédiatement repointer. On arrive ainsi à tirer, dans un tir de campagne, 15 coups à la minute. Telles sont les propriétés de ces pièces, la Commission les reconnaît.

D'autre part, on vante beaucoup l'immobilité de l'affût dans toutes les positions, d'où indépendance complète à l'égard de la nature du sol sous la pièce, fatigue moindre du personnel, résistance et simplicité du matériel.

Ces avantages, la Commission les conteste, ou du moins elle les considère comme non encore démontrés. La Commission estime au contraire que la façon dont la pièce se comporte dépend au même degré du sol que dans les affûts à bêche élastique et que la formation et le dressage des servants aux fonctions les plus importantes de la pièce impose de très grandes exigences. Elle conteste absolument à ce matériel une résistance et une simplicité suffi-

santes pour un service en campagne prolongé ou pour un long emploi en temps de paix. Mais, le principal inconvénient, même dans les systèmes de ce genre les mieux construits, provient de ce que la mise hors de service du frein entraîne celle de toute la pièce, tandis que, avec la bêche élastique, même si toutes ses parties venaient à être brisées, la pièce serait néanmoins en état de faire feu : elle se comporterait comme notre pièce actuelle, sans frein à corde.

La Commission considère une vitesse de 9 ou 10 coups par minute comme plus que suffisante et croit qu'une rapidité plus grande ne serait même pas utilisée, attendu qu'il est difficile d'apporter à la pièce un plus grand nombre de shrapnels et de les graduer, on serait autrement appelé à prendre des dispositions spéciales qui, pour la guerre de campagne, paraissent nettement défavorables.

On perd facilement de vue, en comparant le tir rapide de l'artillerie avec celui des armes portatives, que, dans l'artillerie, chaque projectile exige une manipulation spéciale : il faut le graduer. On doit en outre manier les projectiles un par un.

Nous avons déjà indiqué que la Commission a eu l'occasion d'examiner les divers systèmes de pièces à recul sur l'affût dans des circonstances les plus variées ; elle a aussi tiré avec la pièce Ehrhardt, à Thoune, et avant de prendre une décision définitive, elle a minutieusement pesé tous les avantages qui militent en faveur des pièces à long recul. Elle est arrivée à la conviction absolue *qu'on n'a trouvé aucun fait important* de nature à lui permettre de revenir de sa décision (de février 1900) de repousser les canons à long recul. La pièce Ehrhardt peut être comparée aux autres bonnes pièces analogues d'autres constructeurs; elle ne présente cependant *aucun avantage marquant* lui donnant une supériorité incontestée sur les pièces à long recul d'autres fabriques.

La Commission s'exprime d'ailleurs comme suit :

« L'examen des diverses publications qui ont paru en faveur des pièces à recul sur l'affût a amené la Commission à se convaincre que ses études d'une nouvelle pièce et les données qu'elle avait sur les travaux en cours dans d'autres pays lui permettaient d'examiner, en parfaite connaissance de cause, les avantages préconisés pour ce genre de pièces et de porter un jugement sur leur valeur. La Commission a essayé non seulement une pièce, mais plusieurs, elle a exécuté elle-même diverses expériences et ses délégués ont assisté à l'étranger à de nombreux essais.

» Le matériel qui a servi à la Commission pour fonder son jugement sur ce système était encore beaucoup plus riche (reichhaltig) et complexe (vielseitig) que celui sur lequel les auteurs ont basé leurs opinions. La Commission regrette de rencontrer dans les publications favorables aux pièces à long recul — ou tout au moins dans celles qui cherchent à diminuer la valeur des pièces à bêche élastique — des indications et des conclusions non conformes à la réalité, et de nature à induire en erreur les personnes moins bien informées. Une étude du rapport de la Commission, et des annexes qui l'accompagnent, redresse d'elle-même ces erreurs. Les bruits qu'on avait fait courir d'une nouvelle transformation de l'artillerie allemande en faveur de pièces à long recul ont été démentis devant le Reichstag par le ministre de la guerre lui-même.

» Particulièrement intéressante est la déclaration d'un partisan des pièces à long recul, le lieutenant-colonel Stang[1], de la Norvège, qui écrivait[2] :

» Dans les systèmes de bouches à feu reculant sur l'affût, on a obtenu une tranquillité complète de l'affût au tir, *au détriment, il est vrai, d'un peu de simplicité et de solidité que d'aucuns considèrent comme indispensables à un système d'artillerie apte à la guerre.* »

La Commission est arrivée par ses études à considérer que précisément ce manque de simplicité et de solidité n'est compensé par aucun des avantages tactiques d'une pièce à recul sur l'affût et que d'autre part, ce défaut peut dans certaines circonstances compromettre entièrement l'utilisation de la pièce.

Toute l'originalité de la pièce Ehrhardt consiste dans la construction de la flèche de l'affût, qui peut s'allonger pour le tir et se raccourcir pour la marche. Cet affût télescopique n'est du reste pas nouveau; des constructeurs français en ont présenté à la Commission. On ne peut cependant fonder sur ce procédé le choix d'une pièce, sa durabilité étant douteuse. L'organisation du recul sur l'affût entraîne une sensible augmentation de poids; on doit éviter cette surcharge à l'affût, déjà très fatigué par le simple roulement. Une réduction de poids au delà d'une certaine limite peut être cause de graves dangers; à la vérité, les inconvénients ne se manifestent pas toujours sur le petit nombre de pièces qui ont servi aux essais; on ne les reconnaît fréquemment que plus tard.

Quant au procédé pour la fabrication des corps creux de la maison Ehrhardt, ses avantages ne sont pas démontrés, spécialement pour la fabrication des bouches à feu où les *garanties d'uniformité du métal sont d'une importance capitale.*

Nous tenons d'ailleurs à disposition, sur les pièces à long recul et sur la réalisation de « la pièce de l'avenir », diverses informations qu'il n'est pas possible de publier ici.

La Commission établit sa manière de voir à l'endroit du tir rapide non seulement sur une période d'essai de quatre années, mais sur les expériences plus longues encore de la préparation au tir de notre artillerie, de ce qu'on peut exiger de la troupe et de sa formation au tir. **Son jugement à l'égard du matériel à adopter ne repose pas seulement sur les résultats de tir des cours d'essais; il se fonde sur l'impression générale très nette qu'elle s'est faite du maniement du matériel et de son rendement, impression d'après laquelle, dans un tir bien conduit, le matériel proposé est de beaucoup supérieur à l'ancien et équivalent à celui d'autres Etats.**

La Commission ne considère pas comme absolument inexactes certaines considérations relatives à l'effet du coup isolé, à l'organisation et à la conduite du feu des batteries; elle est néanmoins convaincue que leur examen approfondi exigerait un temps prolongé et que peut-être seule une campagne trancherait définitivement les divers points de vue. Personne ne sait ce que l'avenir apportera; aussi bien dans les questions d'armement est-il impossible d'attendre une solution absolue. Ceux qui conseillent l'ajournement ont raison aussi

[1] Actuellement ministre de la guerre en Norvège.

[2] Dans un article de la *Norsk-artilleri-Tidskrift* (3e livraison de 1900), traduit en allemand dans la *Zeitschrift für Artillerie und Genie* d'octobre 1900, p. 375.

longtemps que la guerre n'éclate pas, ou qu'on n'a pas à craindre d'être surpris par elle pendant la période de renouvellement, qui durera près de quatre ans si nous voulons construire ce matériel en Suisse. Survienne la guerre, qu'on juge de l'influence morale et matérielle d'un armement inférieur et qu'on pèse ses conséquences au combat, où, par moments, un tir plus rapide qu'avec nos pièces actuelles est absolument indispensable.

Les espérances qu'on pourrait fonder sur un matériel futur plus perfectionné ne dispenseraient d'ailleurs pas des essais complets et fort longs d'un modèle isolé et d'une batterie entière. Il est par contre à craindre qu'on ne prenne alors une décision précipitée, qui ne serait pas établie d'après des bases certaines. Au surplus, un renvoi aujourd'hui rendrait très difficile l'exécution rationnelle du nouvel armement et gênerait au plus haut degré la formation de la troupe en vue d'un matériel nouveau.

Dans l'infanterie, après un premier service, le fantassin peut s'exercer avec son arme qu'il emporte chez lui; il peut se faire même un certain jugement sur la valeur de son fusil, aussi les sociétés de tir contribuent-elles largement à résoudre la question d'un nouvel armement de l'infanterie. Le fantassin se rend en outre, par lui-même, compte des propriétés des armes étrangères et sait que répondre aux louanges exagérées qu'il entendrait sur leur compte. L'artillerie ne le peut pas. Elle ne se forme qu'au service. Il faut non seulement instruire les servants au service de la pièce, mais préparer les cadres à la conduite du tir avec le matériel nouveau. Une instruction convenable du personnel pour une pièce nouvelle exige beaucoup de temps, et, d'une façon générale, une transformation de l'armement demande dans l'artillerie une suite de travail posé et tranquille.

Nous nous trouvons pour la première fois en présence d'une transformation totale de l'artillerie de campagne. Il ne s'agit pas des pièces seulement. Les avant-trains et les caissons, les chariots de batterie ont fini de servir en raison des nombreuses modifications qu'ils ont déjà subies et leurs conditions de poids ne permettent pas de songer à les remanier de nouveau.

Nous avons suivi les déductions de la Commission, dit le Conseil fédéral. Ses rapports, son protocole, ainsi que les annexes diverses qui l'accompagnent, nous ont fourni la conviction que la Commission a poursuivi ses travaux avec conscience et en parfaite connaissance de cause, se rendant compte de la responsabilité qu'elle avait assumée et qu'elle continuera à porter dans le choix d'un matériel nouveau.

Nous nous rangeons, en conséquence, complètement à ses conclusions[1].

* * *

Le *Message* traite ensuite du coût du nouvel armement. Nous le résumons succinctement.

Les frais, évalués à 17 600 000 fr., munitions comprises, seront couverts jusqu'à concurrence de 600 000 fr. par le fonds

[1] Le *Message* dont nous citons les parties principales a été traduit par nous; le texte français officiel ne paraîtra que dans quelques jours.

de vente des anciens armements. Pour le surplus, le Conseil fédéral contractera un emprunt remboursable en dix ou quinze ans. Un taux d'intérêt de 4 °/₀ et une période de remboursement de quinze ans feraient ressortir l'annuité à 1 530 000 fr. Si l'emprunt devait être remboursé en dix ans, l'annuité s'élèverait à 2 096 000 fr.

Le nouvel emprunt prendrait rang parmi les autres emprunts fédéraux, et les dépenses du nouvel armement figureraient au budget militaire au fur et à mesure de leur liquidation. C'est le procédé de comptabilité suivi jusqu'ici. Le Conseil fédéral le préfère à l'établissement d'un compte spécial, distinct du budget général.

* * *

Voici, pour terminer, le texte du projet d'arrêté que le Conseil fédéral soumet à l'Assemblée fédérale concernant l'adoption d'un nouveau matériel pour les batteries attelées de l'artillerie de campagne.

« 1. Les batteries attelées de l'artillerie de campagne seront pourvues de nouvelles pièces et de nouveaux caissons et chariots, avec la munition nécessaire d'après le modèle : « Matériel d'artillerie de campagne 1901 », proposé par la Commission pour le nouvel armement de l'artillerie.

» 2. Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires pour l'acquisition de ce matériel et la fabrication de sa munition. Il est autorisé, pour couvrir les frais en résultant, de contracter un emprunt jusqu'à concurrence d'une somme de dix-sept millions de francs et de fixer les conditions de cet emprunt.

» 3. Le présent arrêté, n'étant pas de portée générale, entre immédiatement en vigueur. »

I. Description du matériel.

BOUCHE A FEU

Canon.

Le calibre de la bouche à feu est de 7,5 cm., sa longueur est de 30 calibres. Elle a 28 rayures progressives, à droite.

Le canon, en acier-nickel, se compose d'un tube renforcé à la partie postérieure par une jaquette. A l'arrière, la jaquette se prolonge au delà du tube et forme la culasse. Toute la

partie gauche de la culasse est échancrée pour faciliter la charge.

La tranche de culasse porte à la partie droite une gaine destinée à recevoir la hausse.

Les tourillons, perpendiculaires à l'axe du canon, sont venus de fonte avec la jaquette ; sur le tourillon de droite se trouve le porte-guidon dans lequel est vissé le guidon.

La volée se termine par un léger bourrelet en tulipe.

La hausse est une hausse courbe, à niveau, du système Corrodi. Le canal de la hausse est légèrement incliné afin de corriger la dérivation naturelle de la pièce.

Appareil de fermeture.

L'appareil de fermeture comporte un coin plat du système dit Leitwell[1]. Il s'ouvre à droite, ce qui facilite la charge exécutée par le servant de gauche.

L'obturation est assurée par la douille métallique de la cartouche.

Le tire-feu est accroché avant le premier coup et pour toute la durée du tir à l'œil de la détente, à l'avant du coin. La détente est à répétition, c'est-à-dire qu'on peut l'armer de nouveau en cas de raté sans avoir à ouvrir le coin. Le ressort du percuteur ne s'arme en effet qu'au moment du départ du coup.

Le coin est pourvu d'un extracteur qui éjecte automatiquement la douille lorsqu'on ouvre la culasse.

Le coin s'ouvre et se ferme d'un seul mouvement ; il porte un dispositif de sûreté, actionné à la main, qui permet d'empêcher la mise à feu de la pièce prête à tirer et l'ouverture de la culasse. On peut ainsi manœuvrer sans danger avec la pièce chargée.

AFFUT

L'affût est un affût *rigide* à bêche de *crosse à ressort*.

Les flasques, en acier, à cornières, sont réunies vers le milieu de leur longueur par une entretoise à laquelle est attachée la tige de la colonne des ressorts Belleville de la bêche ; à la crosse, par une large plaque cintrée formant une semelle et pourvue à l'arrière de l'anneau d'embrelage.

Le canon repose sur l'affût au moyen d'un petit affût pivo-

[1] La *Revue* donnera prochainement la description de ce coin.

tant autour d'un tourillon vertical et susceptible d'un déplacement latéral de trois degrés de chaque côté de l'axe pour les corrections de pointage en direction. Son mouvement est commandé par un volant placé sur la gauche de l'affût. Le volant de droite sert pour le pointage en hauteur.

L'affût porte un marche-pied, comme dans le matériel actuel, et deux cadres-appuis pour les servants debout sur le marche-pied.

Les roues sont pourvues d'un frein de route manœuvré par une vis et un volant placé sur la gauche de la pièce à la disposition du servant monté sur le marche-pied. Ce frein peut au besoin servir comme frein de tir si, pour quelque motif, la bêche de crosse ne fonctionnait pas.

La bêche de crosse à ressort, à rabattement, oscille autour d'un axe porté par deux supports fixés sur les flasques. Dans les marches en terrains très accidentés, la bêche est rabattue sous les flasques.

Au tir, toute la pièce recule sur la bêche qui se redresse en comprimant la colonne des ressorts. Leur distension opère le retour en batterie.

Le service de la pièce est effectué par un chef de pièce et cinq servants.

Le nº 1 de droite manœuvre la fermeture, pointe et met le feu. Le nº 2 est aide-pointeur. Le nº 1 de gauche introduit et refoule la cartouche. Les deux autres servants graduent les shrapnels et approvisionnent la pièce.

Au besoin, le service de la pièce peut s'exécuter par trois servants seulement.

Munitions.

La munition se compose d'un shrapnel réuni à une gargousse métallique, de manière à former cartouche complète.

La pièce permet de tirer également des obus brisants ; la Commission propose cependant de ne pas introduire ce genre de projectile pour le moment.

Le shrapnel est en acier à chambre arrière ; il porte au culot une ceinture de forcement.

La douille, en laiton, avec vis-amorce au culot, contient une charge d'environ 0,5 kg. de poudre sans fumée.

La douille peut servir jusqu'à dix à douze fois.

La fusée à double effet (qui sera probablement en alumi-

nium), à un étage, porte une graduation correspondant à celle de la hausse ; elle va jusqu'à 5600 m.

AVANT-TRAIN.

L'avant-train de la pièce et du caisson sont identiques. Les roues sont de même dimension que celles de la pièce ; les rayons et les jantes sont en bois, le moyeu en fer.

Le coffre s'ouvre à l'arrière. Le couvercle se rabat de haut en bas de façon à former table. Le coffre contient 40 coups paquetés par quatre dans un panier en rotin en deux couches de deux. Les cartouches sont logées dans un étui de jute.

Le coffre porte à l'arrière une galerie pour les sacs du personnel. Trois servants prennent place sur le coffre. Le marche-pied est pourvu d'un appui-pied. Une feuille métallique ajourée ferme à droite et à gauche les accottoirs.

Les coffres d'avant-train et d'arrière-train sont en tôle.

ARRIÈRE TRAIN.

L'arrière-train se compose d'un seul coffre s'ouvrant à l'avant. Il contient 56 coups en deux rangs de sept paniers (pl. VII).

En arrière du coffre, se trouve une table destinée à recevoir les sacs du personnel.

L'arrière-train peut monter trois hommes ; il est pourvu d'un frein.

La batterie emmène un chariot d'équipement (Geräthschaftswagen) d'un nouveau modèle.

II. Renseignements numériques.

Calibre	cm.	7,5
Longueur en calibres.		30
Poids du canon avec fermeture.	kg.	350
— de la pièce en batterie	»	912
— de la voiture-pièce sans servants . . .	»	1692
— du caisson paqueté sans servants. . .	»	1684
Nombre de chevaux de l'attelage		6
Poids traîné par cheval sans servants (pièce) .	kg.	282
Nombre de coups portés par l'avant-train . .		40
— — — par l'arrière-train. .		56
Largeur de la voie des roues	mm.	1365
Diamètre des roues	»	1300
Hauteur de l'axe de la pièce au-dessus du sol.	»	930

Champ de tir horizontal	deg.	6
— vertical.	»	+ 18
— —	»	— 12
Poids de cartouche complète	kg.	7,870
— du shrapnel	»	6,350
— par centimètre carré de section . . .	»	0,144
— de la charge.	»	0,500
Nombre de balles, environ		240
Poids des balles en plomb durci	gr.	12,5
Rapidité de tir par minute		9 ou 10 coups.
Vitesse initiale . . . . environ	m.	500
Portée maxima du tir fusant	»	5600

Ed. Manuel.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le tableau des écoles et le plan d'instruction. — La question des sous-officiers. — Dans le Ier corps d'armée. — Nos instructeurs. — Une polémique. — L'assemblée annuelle des officiers de cavalerie. — Encore la tenue civile dans les réunions d'officiers. — † Rodolphe de Sinner.

Avec la seconde moitié du mois de février, le travail est devenu général dans presque toutes les armes ; c'est un des inconvénients des milices, qu'elles doivent concentrer leur travail sur une partie de l'année seulement pour profiter des jours les plus longs et de la saison la plus favorable; on ne peut pourtant pas éviter, dans l'infanterie au moins, de commencer les écoles de recrues au mois de février ou de mars déjà, souvent si froids et si humides, avec de brusques retours de neige et des bises glaciales, pour trouver à placer dans chaque arrondissement de division, en neuf ou dix mois, trois écoles de recrues, deux écoles de sous officiers, une école préparatoire d'officiers et des cours de répétition. Qui souffre le plus de cela ? Avant tout l'instruction militaire ; car il est évident qu'on ne peut pas aussi bien utiliser le temps et que l'on travaille avec moins de profit, dans les jours courts et froids de février et de mars, que dans la belle saison.

Y aurait-il un remède à cet état de choses qui deviendrait intolérable si un jour, hélas peut-être improbable, on accordait à l'infanterie ce qu'elle réclame depuis si longtemps, plus de temps pour instruire ses recrues, et qui présente, maintenant déjà, de si nombreux inconvénients ?

Il faudrait arriver à réduire à deux le nombre des écoles de recrues.

par arrondissement de division ou plutôt, puisque les effectifs à instruire ne permettraient pas d'employer ce moyen, de conserver les trois écoles, dont deux pourraient avoir lieu simultanément sur deux places d'armes différentes. Cela exigerait, dans quelques arrondissements de division, la création d'installations nouvelles ou l'amélioration de celles existantes; cela entraînerait peut-être aussi une augmentation du personnel d'instruction; mais ces quelques dépenses seraient largement compensées par les avantages.

Le tableau des écoles nous montre que cette année déjà, tout en conservant partout la répartition en trois écoles, on est entré dans la voie, pour d'autres motifs que l'économie du temps, de partager quelque écoles, dans trois arrondissements, en deux détachements parallèles. A la Ve, à la VIIe et à la VIIIe division, les écoles 1 et 2 sont divisées, par deux compagnies, entre les places d'armes de Aarau et Liestal, St-Gall et Hérisau, Coire et Bellinzone. Ces divisions-là possèdent déjà chacune deux places d'armes. La Ire possède, elle aussi, à Yverdon, une place d'armes secondaire, avec une caserne insuffisante pour un bataillon de recrues, mais suffisante pour deux compagnies, au besoin trois, et qui pourrait aussi servir de place d'armes auxiliaire à la IIe division, si l'on n'en voulait pas créer une pour celle-là. Dans les IIIe, IVe et VIe arrondissements tout ne serait pas non plus à créer entièrement.

Il ne serait donc pas difficile d'organiser de cette façon les écoles de recrues de l'infanterie ; les obstacles ne sont pas matériels, ils sont financiers; il en coûterait en effet quelque argent pour mettre partout les installations en état de suffire aux exigences nouvelles, mais cela serait fait une fois pour toutes. Il est vrai que la perspective de nouvelles dépenses, à un moment où l'on voudrait, au contraire, réaliser des économies sur l'instruction militaire, sur celle de l'infanterie surtout, n'a guère de chances d'être bien accueillie. Mais je dis, ici : qui veut la fin, veut les moyens ; et le moyen fondamental, sans lequel aucun des autres ne peut être mis en œuvre, c'est l'argent.

* * *

Pendant qu'il est question de l'infanterie, je constate la transformation profonde qu'a subi le *Plan d'instruction* de cette arme pour les écoles de recrues. On a fait, enfin, disparaître le tableau de distribution des heures de travail entre les diverses branches d'instruction et le *Plan* se borne à indiquer, en général et pour chaque branche, le but à atteindre. C'est aux officiers chargés de diriger l'instruction qu'il incombe de régler le travail en vue de ce but. Le *Plan* renferme encore une autre modification. Ce n'est plus un officier-instructeur de Ire classe qui dirige l'instruction d'une compagnie de recrues, mais un instructeur de IIe classe. Les instructeurs de Ire classe, qui sont chargés, pour une ou deux compagnies, de l'organisation générale de l'instruction, de l'établissement d'un

programme progressif méthodique et de la surveillance, peuvent ainsi consacrer plus de temps et mettre plus de soin et de suite à développer les officiers, pour autant qu'on peut détacher ceux-ci de la troupe.

Cette nouvelle organisation a d'autres avantages encore : elle relève la position de l'officier-instructeur de Ire classe, elle relève aussi celle de l'instructeur de IIe classe ; elle permet à l'instructeur de IIe classe de prouver, par son travail, son aptitude à avancer à la classe supérieure et cela remplacera, avantageusement, je le crois, les examens auxquels on a renoncé.

* * *

Dans le Ier arrondissement de division, on a pensé aussi aux sous-officiers. On parle souvent de la nécessité de relever leur position, de leur donner plus d'autorité, d'augmenter leur prestige, mais on ne fait pas toujours, dans ce but, tout ce que l'on pourrait. Le colonel Wassmer a pensé qu'il fallait une fois sortir de la période des vœux pies et passer à leur réalisation, et il a accordé aux sous-officiers non de service la permission permanente de 10 h. Il ne tient qu'aux sous-officiers que cette mesure, prise à titre d'essai, puisse devenir la règle ; si les résultats qu'on en attend se réalisent, il n'y a pas de doute que d'autres arrondissements de division et d'autres armes aussi suivront cet exemple.

Je voudrais demander plus encore pour les sous-officiers. Ils ont, dans les écoles de recrues, une solde et un supplément qui, joints à la valeur de la ration, leur permettraient d'avoir une pension convenable ou de former un *mess* à part ; et on les oblige à partager la nourriture, et parfois aussi, la table des simples soldats. Si bonne, si abondante et si bien apprêtée que soit maintenant la nourriture de la troupe, il conviendrait, pour le prestige des sous-officiers, qu'ils prissent leurs repas tout à fait à part et qu'il leur fût aussi possible d'être servis dans d'autres conditions que le reste de la troupe. A quand ce nouveau progrès ?

* * *

A ce propos, serait-il vrai qu'il manque, dans notre armée, 4000 sous-officiers ? Qu'il y ait un déficit, je le crois aisément, mais le chiffre serait effrayant. Ce n'est pourtant pas les gens qualifiés pour devenir sous-officiers qui font défaut. Mais nombre d'entre eux ne veulent pas, ou ne peuvent pas, ou se récusent pour des raisons plus ou moins plausibles. On n'use pas, généralement, des rigueurs de la loi et on ne force personne à accepter les grades et les charges qu'ils comportent ; on a raison. Mais ceux qui, sans motifs sérieux se dérobent, ont tort. Pour devenir sous-officier il n'est nullement nécessaire d'avoir pour le service militaire un goût passionné ; il suffit d'avoir le sentiment qu'on doit accomplir ce devoir et la volonté de le faire.

* * *

Il a été trop question de malaises dans l'armée, dans un certain nombre de journaux politiques de langue française et de langue allemande, pour que je puisse me dispenser d'en parler, brièvement, dans cette chronique. Je traite ce sujet avec répugnance et, je le dis d'emblée, si les prétendus malaises existaient réellement, je me garderais bien d'en parler, de crainte de leur donner plus de consistance. Oh! tout ne va pas toujours au gré de chacun; il y a toujours quelque part un mécontent; si ce mécontent trouve un journaliste complaisant qui lui permette d'épancher ses plaintes dans son gilet, il y a beaucoup de chances pour qu'elles fassent le tour de la Suisse, plus ou moins amplifiées. Les trop nombreux officiers démissionnaires qui appartenaient aux cadres supérieurs du Ier corps, sont ici complètement hors de cause.

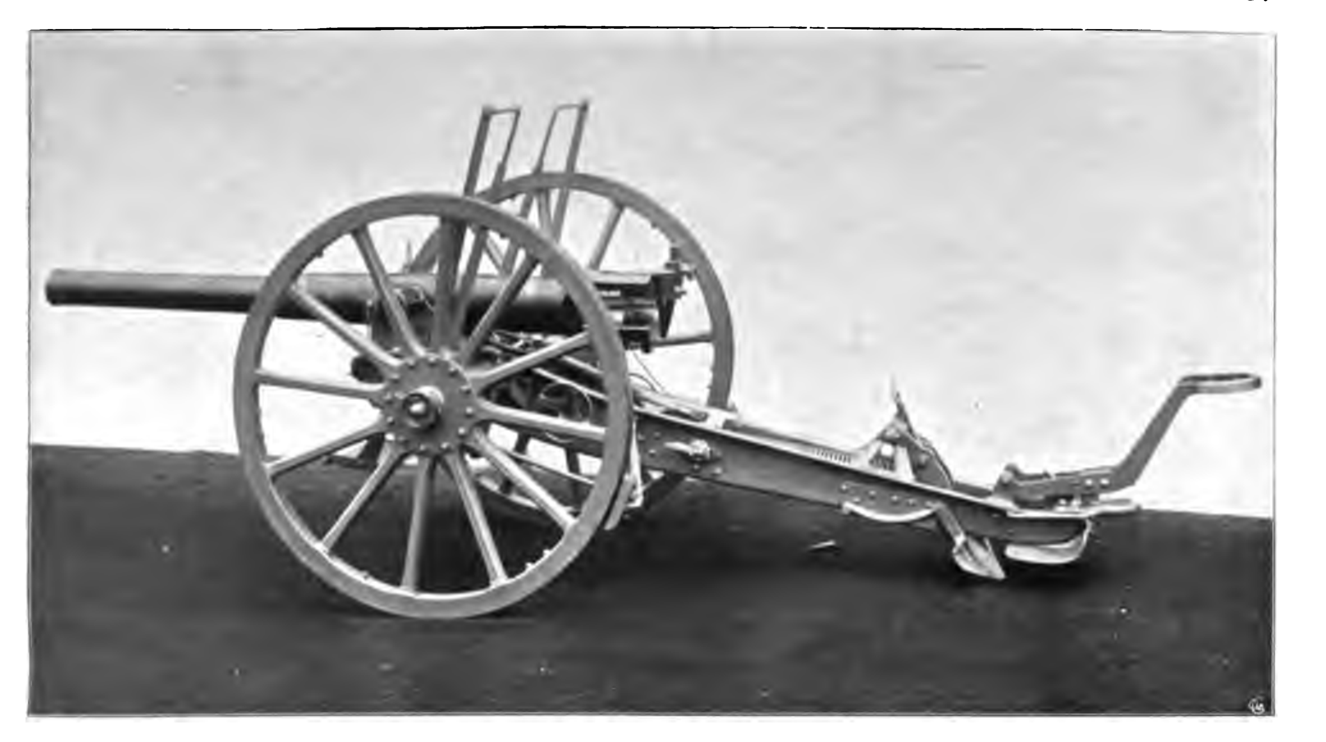
On aurait tort d'attacher à tout cela trop d'importance. Il est certain que les troupes de la Suisse romande préféreraient n'avoir à leur tête que des officiers welsches; mais elles acceptent ce que les circonstances ont d'inévitable, et elles savent que les autorités militaires supérieures tiendront compte, quand ce sera possible, de leurs vœux légitimes.

Mais la note gaie n'a même pas manqué dans ce lugubre défilé de prétendues plaintes; elle a été donnée par la *Suisse libérale* de Neuchâtel qui fait jouer à la IIe division le rôle du pharisien de la parabole: « Je te remercie de ce que je ne suis pas comme la Ire division à qui on doit donner des officiers qui ne sont pas siens; moi je n'en ai que de chez moi. »

* * *

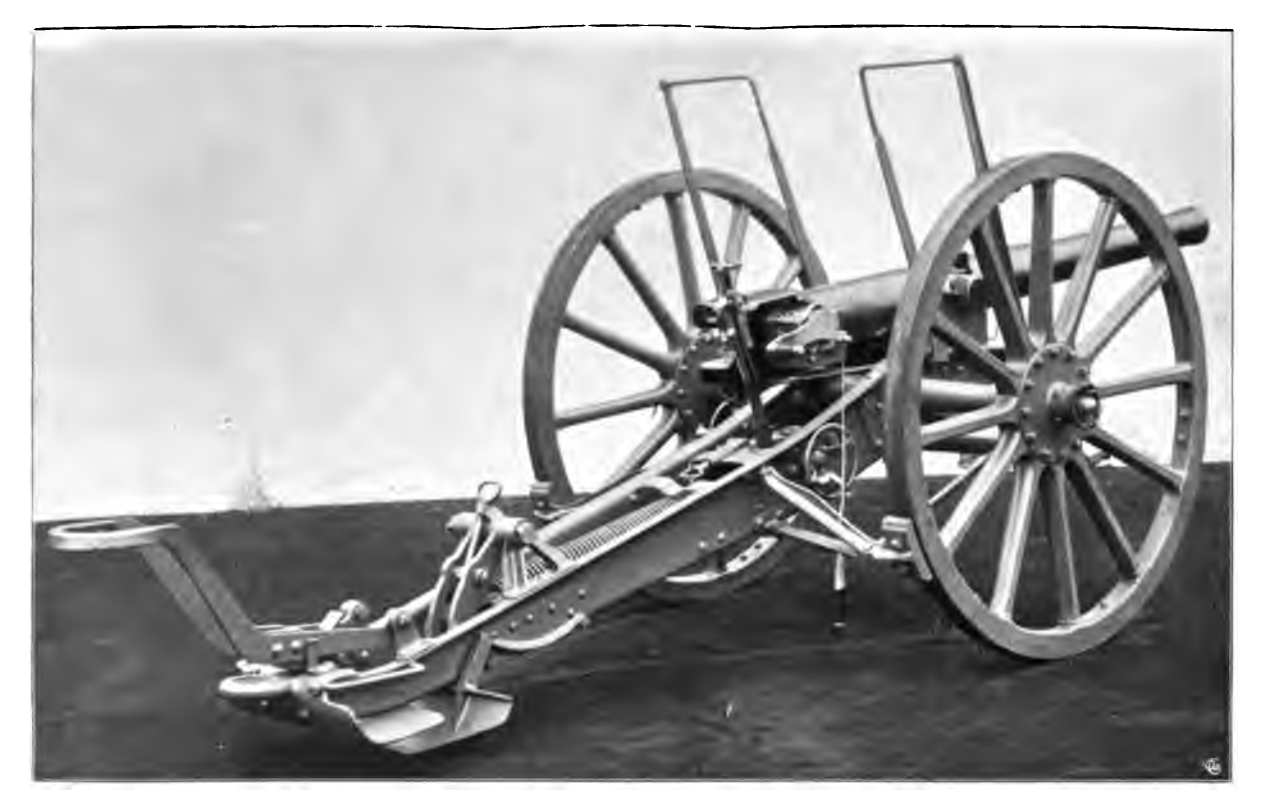
A la fin de l'article paru dans le précédent numéro de la *Revue militaire suisse*, « A propos du génie », parlant de la difficulté de recruter, au prix qu'on peut y mettre, de bons instructeurs du génie, l'auteur ajoute: « Il ne peut pas en être aisément dans le génie comme dans les autres armes, dans l'infanterie surtout, où les jeunes instructeurs se forment souvent uniquement par le service, et, pour beaucoup d'entre eux, font, si nous pouvons nous exprimer ainsi, toutes leurs études aux frais de la Confédération. » Comme fantassin, je ne puis laisser s'accréditer une pareille croyance; cela reviendrait presque à dire que pour être un bon instructeur d'infanterie, il suffit de connaître « sa manœuvre. »

Ah! l'infanterie n'a aucune prétention aux choses savantes, mais il lui faut pourtant des instructeurs instruits, si possible même très instruits, non seulement dans les choses du métier militaire et des sciences militaires, mais dans tous les domaines; l'infanterie recherche des instructeurs qui possèdent une instruction générale complète. Avec l'état-major général, elle a eu longtemps le privilège, presque exclusif, d'enseigner la tactique générale; ceux qui ont assis solidement sur les bases où il se donne maintenant, dans nos écoles centrales, l'enseignement de la tactique, étaient, presque tous, des officiers sortis de l'infanterie, et, c'est à leurs



Cliché Corbaz & Cie, Lausanne.

Matériel d'artillerie de campagne suisse 1901.



Cliché Corbaz & Cie, Lausanne.

Matériel d'artillerie de campagne suisse 1901.

Cliché Corbaz & Cie, Lausanne.

Matériel d'artillerie de campagne suisse 1901.



Cliché Corbaz & Cie, Lausanne.

Matériel d'artillerie de campagne suisse 1900.

Caisson construit par les Ateliers fédéraux de construction de Thoune.

leçons que les officiers des autres armes sont venus s'initier à cette branche des connaissances militaires.

Auraient-ils réalisé cette œuvre s'ils avaient été, comme le dit le passage précité, uniquement formés par le service ? Non, certes ! Plusieurs étaient, à côté de leurs connaissances militaires, des hommes d'une haute culture.

* * *

Une polémique assez vive, entre deux officiers, a eu lieu durant ce mois ; les échos en sont parvenus jusqu'à la presse politique qui s'en est mêlée. Je fais allusion au débat provoqué par la brochure, déjà un peu ancienne et presque oubliée, du lieutenant-colonel Gertsch *(Ohne Drill keine Erziehung)*, et la réponse à lui faite, dans un des derniers numéros du *Monatschrift für Offiziere aller Waffen*, par le colonel Fisch. Ah ! cette réponse était incisive, c'est vrai ; le colonel Fisch n'y va pas par quatre chemins pour dire ce qu'il pense ; et beaucoup d'entre nous pensent aussi que, dans le fond, il a parfaitement raison.

On comprend aussi qu'il ait paru dur au lieutenant-colonel Gertsch de s'entendre dire qu'il n'était que l'écho de la pensée d'un autre. Je n'approfondis pas si c'est vrai, ni si même il y a l'apparence de la vérité ; si je relève ici cet incident, ce n'est pas pour envenimer le débat.

Entre camarades, dans une société d'officiers, on peut émettre toutes les opinions, même les plus hasardées ; il faut même, souvent, avoir le courage d'exprimer un avis un peu hardi ; on provoque ainsi la contradiction, la discussion, et la lumière peut jaillir. Mais on aurait tort de croire que tout ce qui peut se dire peut aussi s'imprimer. Passe encore, quand ces choses s'impriment dans un organe purement militaire et qui s'adresse à un public restreint et spécial. Mais quand on les lance dans le domaine public, c'est autre chose ; et si la réplique est un peu verte, on a à peine le droit de se plaindre.

Le lieutenant-colonel Gertsch a beaucoup de bonnes qualités ; il est regrettable qu'il les gâte par des incartades. Les coups de trompette retentissants ne lui ont pas réussi et je crois que, — ce qui est à l'opposé du but qu'il poursuit, — il fait à nos institutions militaires plus de mal que de bien. S'il parvient à s'en convaincre, il sera le premier à le regretter.

* * *

Les officiers de cavalerie ont eu, comme c'est leur coutume, leur assemblée annuelle, la dixième, à Neuchâtel, au mois de février.

A côté des réjouissances qui sont l'accompagnement obligé de ces réunions ils y ont entendu des communications fort intéressantes. Le chef de l'arme, colonel Markwalder, a entretenu l'assemblée du cheval irlandais et de l'exposition organisée par la « Royal Dublin Society », à Dublin.

Le colonel Wildbolz, instructeur en chef, après avoir retracé les progrès accomplis jusqu'ici par la cavalerie, a indiqué ceux restant à faire et les mesures déjà prises pour les réaliser. Peut-être un des auditeurs du colonel Wildbolz voudra-t-il faire connaître aux lecteurs de la *Revue militaire* les vues très intéressantes exposées par le conférencier et que les cadres de cette chronique ne permettent pas d'aborder.

* * *

En indiquant la date qui a été choisie par le Comité central de la Société suisse des officiers pour l'assemblée générale de cette année, les *Blätter für Kriegsverwaltung* du mois dernier reviennent sur le port de l'uniforme et engagent le Comité central à s'assurer préalablement si la majorité des officiers ne préférerait pas se réunir à Lausanne en tenue civile et non en uniforme.

Le Comité central a examiné en effet cette question, sur la demande qui lui en a été faite par la Section vaudoise des officiers. La *Revue militaire*, en août dernier, a publié la lettre de la Section vaudoise et la réponse qui lui a été donnée par le Comité central. Un changement dans la tenue est contraire aux statuts et ne peut être décidé que par une assemblée extraordinaire des délégués. Les statuts devant être revisés à l'assemblée ordinaire des délégués du 20 juillet, il leur sera alors possible d'y apporter une modification et d'introduire la faculté de tenir l'assemblée générale en civil, malgré les inconvénients que présente cette tenue dans ces réunions qui groupent des officiers de toutes les parties de la Suisse. Le programme de la prochaine assemblée générale — qui sera sous peu adressé aux différentes sections — prévoit d'ailleurs la suppression de tout ce qui est parades, cortèges ou autres manifestations extérieures bruyantes.

* * *

Le 26 février est mort à Berne un homme qui a joué un moment, dans notre état militaire, un rôle assez considérable, le colonel Rodolphe de Sinner.

Voici comment le *Journal de Genève* retrace la carrière de cet officier distingué, auquel les circonstances n'ont pas permis de donner, au point de vue militaire, toute sa mesure, ni de rendre à son pays les services que ses talents faisaient espérer :

« Rodolphe de Sinner était né en 1830 à Berne. Dès l'âge de quinze ans, il entra à l'Académie des ingénieurs à Vienne, où il fit de brillantes études et où il prit ses diplômes. Cette académie étant une école militaire, il en sortit à la fois ingénieur et lieutenant du génie. Il travailla en cette qualité dans plusieurs villes autrichiennes et participa, entre autres, à la construction des fortifications de Zaleszcyk en Galicie.

» Pendant la guerre d'Italie, en 1859, nous le trouvons d'abord à Plai-

sance. Il prit part ensuite en qualité d'officier d'état-major à la bataille de Solférino et il s'y distingua.

» Après la guerre, il désira revenir dans sa patrie et il mit immédiatement au service de la Suisse ses connaissances militaires. Il entra dans l'état-major fédéral et prit part, comme chef d'état-major de la division Stadler, à l'occupation des frontières en 1870. En 1871 il fut chargé d'une mission auprès du général de Manteuffel à Dijon. Peu après le colonel de Sinner fut nommé chef du bureau d'état major fédéral, et il remplit avec distinction ces fonctions jusqu'au jour où la politique fit naître certains frottements dans ce bureau. »

Dès lors, Rodolphe de Sinner, sans cesser de s'intéresser vivement à tout ce qui touchait au militaire, tourna plutôt son activité du côté de la politique.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Prescriptions relatives aux manœuvres impériales de 1901 ; les officiers supérieurs des corps qui y participent. — Dissemblance des chargeurs des fusils M. 88 et M. 98. — Le budget militaire au Reichstag. — Le trust des établissements métallurgiques nous coûte cher. — Quelques livres.

L'ordre de cabinet qui règle les manœuvres de cette année et spécialement les manœuvres impériales porte la date du 12 février. Ce sont les Ier et XVIIe corps d'armée qui seront appelés à manœuvrer devant l'Empereur. Le Ier corps se compose de trois divisions d'infanterie, nos 1, 2 et 37; les trois brigades de cavalerie seront groupées pour former la division de cavalerie A, que commandera le lieutenant-général v. Hagenow, inspecteur de cavalerie. Le XVIIe corps compte seulement deux divisions, nos 35 et 36, d'ensemble cinq brigades ; on les renforcera en prélevant au Ve corps la 19e brigade d'infanterie, de façon à former une troisième division qui prendra le no 41. Le corps sera complété par une division de cavalerie B, que commandera probablement le prince Léopold ; elle se composera de la 35e brigade du corps, brigade des « Leibhusaren » ou brigade noire, et de la 11e brigade du VIe corps. Le XVIIe corps comprendra en outre les grenadiers à cheval et disposera de deux régiments comme cavalerie divisionnaire, et d'un escadron de chasseurs à cheval. A l'exception d'un escadron de chasseurs à cheval, le Ier corps n'aura aucune cavalerie divisionnaire ; cependant il est probable qu'on combinera des régiments avec les cinquièmes escadrons des régiments. Comme artillerie montée, les troisièmes divisions de l'un et de l'autre corps d'armée ne disposeront que d'un seul régiment ; le régiment d'artillerie de la 41e division sera fourni par le Ve corps, ce sera le 20e régiment, dont le chef ho-

noraire est le général de Hoffbauer; au Ier corps appartiennent deux bataillons de pionniers groupés en un régiment.

Les deux corps d'armée appelés aux manœuvres ont leur résidence dans les provinces de la Prusse orientale (Ier corps) et de la Prusse occidentale (XVIIe). Leurs quartiers généraux sont Königsberg, ancienne capitale du Duché de Prusse, et Danzig, autrefois ville libre, bien connue, militairement parlant, par les mémorables sièges de 1807 et de 1813. On a choisi ces deux corps d'armée en mémoire du bi-centenaire de Prusse dont j'ai eu l'occasion de vous parler dans ma dernière chronique.

Le Ier corps a un effectif de 33 bataillons d'infanterie, le XVIIe de 37 bataillons ; l'artillerie est en force à peu près égale dans chaque parti, les divisions de cavalerie comptent chacune 30 escadrons, 2 batteries à cheval et un détachement de pionniers. A chaque corps est attachée une section d'aérostiers. Le Ier corps a à sa tête le général d'infanterie comte Finck von Finckenstein, dont les états de service sont très brillants. Né en 1835, il entra en 1854 au 1er régiment de la Garde à pied avec lequel il prit part aux deux campagnes de 1866 et de 1870; il fut gravement blessé à Saint-Privat. Plus tard, il est nommé attaché militaire à Vienne, puis aide de camp du roi. Promu colonel, il commanda le 1er régiment de « Leibgrenadiere » no 8, puis le 2e régiment de la Garde. Il devint ensuite inspecteur des chasseurs et carabiniers et passa, avec le grade de lieutenant-général, à la 17e division à Schwerin en Mecklembourg. En 1895 seulement, il prit le commandement du Ier corps.

Le général v. Lentze est à la tête du XVIIe corps depuis sa création, en 1890. Il est né en 1832 et appartient aussi à l'infanterie. En 1864, il passa à l'état-major, dans lequel on le trouve en 1866 à l'armée du Mein; en 1870-71, il était officier d'état-major de la 15e division. En 1876, il devint chef d'état-major du VIe corps, et dans ces fonctions avança successivement au grade de colonel et de major-général. Puis il commanda une brigade de son arme et comme lieutenant-général la 16e division à Trèves. Lentze n'a été anobli que comme général commandant de corps; il passe pour être très sévère envers ses officiers, parfois même presque grossier, aussi ne tient-on pas beaucoup à appartenir à son corps d'armée, bien que pour la conduite des troupes le général jouisse d'une certaine considération. Les soldats par contre l'estiment beaucoup en raison des soins qu'il prend de leur bien-être. Les généraux de division d'infanterie sont le comte Eulenburg, de la cavalerie (1re division); v. Alten, de l'infanterie (2e); v. Reichenau, de l'artillerie de campagne [1], ce qui est assez rare (37e); v. Wallmüller (35e); v. Lübbers (36e); Freiherr v. Boenigk (41e), tous trois de l'infanterie. Les opérations se dérouleront probablement dans le territoire compris entre Marienbourg et Allenstein, dans une contrée d'une configuration analogue à celle de la Poméranie.

[1] Bien connu par ses écrits et par la préférence qu'il donne aux obus brisants, comme projectile principal ou projectile unique.

— Rien n'a encore été publié sur les manœuvres d'attaque de position de campagne fortifiées, auxquelles participera l'artillerie lourde de campagne ; il est probable qu'on les tiendra secrètes. Un exercice de ce genre, auquel devait prendre part le régiment d'artillerie à pied de la Garde, a été contremandé, mais le régiment, ainsi qu'une batterie ou un bataillon d'obusiers lourds de campagne (de 15 cm.) seront envoyés aux manœuvres d'automne de leur corps d'armée ; on les dotera, pendant la durée des opérations, d'attelages fournis par les bataillons du train. Pour la première fois on verra appliqué l'ordre impérial de l'automne dernier rattachant l'artillerie lourde aux armées d'opération.

— Parmi les nominations du mois, on ne trouve dans les hauts grades aucun nom marquant à relever ; je signalerai seulement la désignation du nouvel attaché militaire à Paris, le major von Hugo, qui a appartenu à la cavalerie, puis à l'état-major. Trois officiers ont été appelés en Turquie comme instructeurs : le major Imhoff, de l'artillerie ; Auber, du génie, et le capitaine v. Ditfurth, de l'infanterie.

— La *Norddeutsche Allgemeine Zeitung,* qui était autrefois l'organe du chancelier de l'Empire, et qui a conservé un certain caractère officieux, s'est occupé récemment du fusil M. 98. Il répond à quelques journaux qui considéraient le fusil comme une arme tout à fait nouvelle et qui affirmaient même que la différence dans le paquetage des cartouches des deux fusils constituait un danger en cas de guerre. Le fusil 98 n'est de fait, dit le journal, qu'un fusil 88 perfectionné, comme l'avait déjà démontré l'année dernière le ministre de la guerre à la commission du Reichstag. Il est vrai que la munition des chargeurs est paquetée différemment dans les deux modèles ; le fusil M. 88 a des boîtes-chargeurs (Rahmen), le M. 98 des lames-chargeurs (Ladestreifen). Ces dernières ne peuvent pas être employées comme telles pour le fusil M. 88, qui exige absolument l'emploi de boîtes-chargeurs si l'on veut utiliser le magasin et ne pas être obligé de charger coup par coup. Le fantassin armé du fusil M. 98 a bien la ressource — s'il ne dispose que des boîtes-chargeurs du fusil M. 88 — de remplir, une par une, le magasin avec des cartouches isolées. C'est un inconvénient incontestable quoiqu'en dise le conseiller de la *N. A. Zeitung.* L'organe gouvernemental estime qu'il est très simple de modifier l'empaquetage. Ce n'est nullement si simple qu'il paraît. Que se produira-t-il en campagne lorsqu'une troupe armée du 98 n'aura à sa disposition qu'un caisson chargé de munitions 88 ? Où prendra-t-elle ses lames-chargeurs ? L'inverse est encore pire, impossible de se servir du magasin sans les boîtes-chargeurs. Le dualisme durera jusqu'à ce qu'on ait l'unité d'armement.

On nous a reproché d'avoir adopté, dans l'espace de trente ans, quatre modèles différents de fusils, tandis que d'autres Etats n'en ont introduit que deux. Cela est vrai ; mais si le journal officiel employait cet argument

comme un éloge du gouvernement, cet éloge porterait à faux, attendu qu'au milieu de toutes nos transformations, nous n'avons même pas adopté le calibre réduit de 6,5 mm. qui, au point de vue balistique, est certainement supérieur au calibre actuel.

— La discussion du budget militaire devant le Reichstag s'est terminée le 1er mars. Comme à l'ordinaire, la commission du budget a abordé un grand nombre de sujets d'une portée générale. Laissez-moi en relever quelques-uns. Ils vous donneront une idée de l'intérêt que prennent nos députés aux questions militaires et de leur intelligence en la matière!

La commission a fait des recherches sur le nombre des officiers étrangers admis dans nos écoles militaires; on a constaté que leur effectif est extrêmement restreint et que la plupart d'entre eux appartenaient à des Etats plus ou moins exotiques.

Les propositions de la réorganisation du génie du lieutenant-colonel Wagner (voir chronique de janvier et de février), étaient aussi arrivées aux oreilles de la commission; celle-ci a tenu à connaître l'opinion du ministre de la guerre sur ces projets de réforme. Le général a répondu aux membres de la commission que le sujet était à l'étude depuis longtemps sans qu'on ait encore réussi à trouver une solution satisfaisante. Il a engagé la commission à ne pas prêter d'attention aux travaux qui avaient été présentés dans la presse (« man solle auf solche Erörterungen nichts geben! ») Voilà Wagner et la revue allemande peu flattés de cette appréciation, pas plus que Schweninger qui avait pris la peine de publier son étude en tirage à part. Le ministre n'aime pas, on le voit, les conseillers sans mandat aussi bien dans les questions d'organisation que dans les réformes de l'armement.

Après avoir refusé un état-major pour les cinq escadrons de chasseurs à cheval, suivant la demande qu'on en avait faite pour Posen, la commission du budget s'est prononcée en faveur de la formation de cinq sections de mitrailleuses. Ce n'est qu'un premier pas. On va peu à peu en créer dans tous les corps d'armée. On les attachera aux bataillons d'infanterie ou de chasseurs. On a particulièrement appuyé sur l'important appoint que fournit au feu de l'infanterie le tir des mitrailleuses, sur le peu de vulnérabilité de ces engins en présence du feu ennemi et sur la facilité avec laquelle on peut les masquer dans les plis du terrain. Les résultats de tir se sont montrés également très favorables; on a obtenu jusqu'à 300 coups à la minute. Le chef du parti socialiste, M. Bebel, ne s'est pas fait faute de remarquer qu'en présence d'engins aussi meurtriers les attaques de cavalerie deviendraient à l'avenir impossibles. Personne ne le lui conteste, au contraire, c'est précisément ce qu'on désire, seulement... les mitrailleuses ne couvrent pas tout le champ de bataille.

Il avait été question de modifier l'uniforme afin de le rendre moins

voyant et de se mieux soustraire ainsi au feu de l'adversaire. Cette modification n'a été introduite que pour le corps expéditionnaire de l'Asie orientale, dont l'uniforme et l'équipement changeront en même temps qu'on supprimera les signes distinctifs des divers contingents. On arrivera ainsi à former un véritable corps de troupes impériales (Reichstruppen) qui servira vraisemblablement de noyau à une armée coloniale. Vous trouverez d'ailleurs des détails sur cette nouvelle tenue dans la *Militär-Zeitung*, n° 9 du 2 mars.

On a pris également des mesures pour interdire à n'importe qui la vente d'armes mises en réforme ; on ne tient pas, comme le cas s'est présenté récemment, à trouver entre les mains de nos adversaires d'outre-mer de nos propres armes achetées à prix réduit. La commission du budget a rogné dans bien des chapitres les propositions du gouvernement et en a biffé un assez bon nombre, principalement dans les rubriques : équipement, chemins de fer de campagne, camps d'instruction et fortifications. Nos députés ont discuté aussi, en pleine séance, la question du duel dans l'armée. C'est le cas, bien triste assurément, qui s'est produit à la garnison de Morhange, auquel on a fait allusion devant les Chambres. Inutile d'ailleurs de revenir sur cette affaire qui n'est pas terminée et pour laquelle chaque partie a interjeté appel. Il ne me semble pas qu'on parvienne par des lois à supprimer le duel dans l'armée et dans les hautes régions sociales. C'est une question de tradition, et beaucoup de gens considèrent le duel comme une institution indispensable.

Les Chambres ont entendu une fois de plus l'antienne des socialistes sur les mauvais traitements des soldats. Le commissaire du gouvernement a prouvé par des chiffres que les cas étaient de plus en plus rares. Du reste, on s'attend à ce que la publicité donnée dès octobre dernier aux prononcés des tribunaux militaires, ait pour effet d'atténuer encore ces excès de violence qui nous reportent au moyen âge.

Pour les automobiles, nous n'allons pas très vite en besogne, cependant on vient de faire l'acquisition de trois voitures de modèles différents, auprès de l'importante fabrique de Daimler, à Cannstatt.

Le budget de la marine a mis en évidence quelques indications d'une portée générale que je tiens à signaler. Elles intéressent tous les Etats et montrent à quel point nous sommes « exploités » par les trusts et les syndicats d'entreprises. Les débats devant la commission du budget ont démontré que le gouvernement allemand paie 2300 marks les 1000 kg. de plaques de blindage que les Américains fabriquent à 1900 marks. Pour se mettre à l'abri de cette exploitation de l'Etat par les fournisseurs, les députés ont engagé le chancelier de l'Empire à examiner s'il n'y aurait pas avantage à établir pour le compte de l'Etat un établissement métallurgique. On a fait le calcul, qu'en se coalisant, les fabricants civils réalisent un

profit illicite de 64 millions de marks en sus de leur bénéfice ordinaire. Ce sont les pauvres contribuables qui paient. Et puisque nous parlons marine, je puis ajouter ici que le secrétaire d'Etat v. Tirplitz, ne se montre pas très chaud partisan des bâteaux sous-marins si en faveur aujourd'hui en France. Nous continuerons, semble-t-il, à combattre à la surface de l'eau.

Pour finir, quelques mots de la presse militaire. Elle a vu éclore le mois dernier quelques historiques de régiment d'un certain mérite, entre autres le deuxième volume de l'*Historique des grenadiers n° 5*, dit régiment roi Frédéric Ier, le fondateur du royaume de Prusse. Le premier volume de cette publication avait paru en 1889 et parlait des origines du régiment, lequel remonte à l'année 1626; sa formation effective date du 11 mars 1689. Ce deuxième volume comprend la période de 1713 à 1815. Ce travail a exigé des recherches très étendues dans les archives militaires; c'est au lieutenant-colonel Kopka v. Lossow que revient le mérite de les avoir entreprises et d'avoir réussi à les grouper très habilement dans le volume qu'il publie.

Les deux autres régiments sont d'origine plus récente; ils datent de 1860 et ont été créés lors de la réorganisation de l'armée prussienne, réorganisation proposée par le roi Guillaume Ier, plus tard empereur. Ce sont, d'une part, le régiment de la Garde « Grenadiers Reine Augusta »; d'autre part, le régiment « Prince Maurice de Anhalt-Dessau (5e poméranien) no 42 ». Les auteurs de ces historiques sont, pour le premier, le major-général Braumuller; pour le second, le major Eickhoff, qui, l'un et l'autre, ont été attachés pendant près de vingt-cinq années à ces régiments.

Dans les journaux périodiques, il convient de relever la vive polémique qui s'est élevée entre les généraux v. Hoffbauer et Rohne. Le conflit a pris naissance ensuite de la critique défavorable qu'a faite Rohne de l'ouvrage de Hoffbauer : *Massengebrauch der Feldartillerie* (dont il semble qu'on ait en Suisse ignoré l'existence malgré tout l'intérêt qu'il présente). Le général Rohne aurait attaqué cette publication dans les *Jahrbücher*. Hoffbauer s'est empressé de riposter dans le *Militär-Wochenblatt* (no 116 de 1900). Il est probable que cette rivalité des deux auteurs ne s'éteindra pas de si tôt, en raison d'un nouvel article sur le tir de l'obusier léger de campagne qu'a publié le général Rohne dans les nos 10 et 11 de la *Militär-Wochenblatt*. Vous savez d'ailleurs que cette pièce, aujourd'hui peu en faveur dans nos milieux militaires, doit sa création au général v. Hoffbauer, à l'époque où il était encore inspecteur de l'artillerie de campagne.

CHRONIQUE ANGLAISE

(De notre correspondant particulier.)

Les obsèques de la reine. — Comment réformera-t-on l'armée ? — Les encouragements au tir. — Le « Wing » est aboli.

Les funérailles de la reine Victoria les 1er, 2 et 4 février ont été un des spectacles les plus imposants des temps modernes. Le transport de la dépouille mortelle de la souveraine depuis Cowes à Londres fut l'occasion d'une magnifique manifestation navale dans les eaux du Solent ; c'est au milieu d'une double ligne de vaisseaux de guerre de toutes les grandes puissances que s'achemina le yacht royal *Alberta* portant le corps de la défunte reine. Chaque navire saluait au passage.

A Londres, la cérémonie eut lieu dans la matinée du jour suivant. Selon le désir exprimé par la souveraine, ses restes mortels étaient portés sur un affût de canon. Toute la ville voulut donner une dernière marque de respect et d'affection à la reine bien aimée, qui pendant 63 ans a régné sur le pays si sagement et si heureusement. Plus de cinq millions de personnes assistèrent au passage du cortège depuis Victoria Station à Paddington Station, et les marques de deuil et de respect affluèrent de toutes parts. Peu après une heure, on déposa le cercueil dans le train qui devait l'emporter au château de Windsor où la cérémonie funèbre s'acheva. Le 4 février, la dépouille de la reine fut déposée dans le mausolée de Frogmore.

Une des figures les plus en vue, au cours de ces royales funérailles, fut celle de l'empereur d'Allemagne. Il toucha profondément les cœurs anglais par l'évidente sincérité de son émotion et par la promptitude avec laquelle il arriva à Cowes, dès les premières nouvelles qu'il eut reçu de la gravité de la maladie de son impériale grand'mère.

* * *

On ne peut s'empêcher de se demander ce que pourront être les réformes militaires que fait entrevoir le « speech » royal du trône. Il est impossible de les prévoir pour la simple raison que rien à ce sujet n'a été décidé. Cependant la réforme de l'armée est une question qu'il faut résoudre promptement. Elle est devenue la question politique la plus importante du jour. Ce n'est qu'en y avisant que l'on peut obtenir la sécurité nationale. Si une nation veut pouvoir repousser une attaque, il faut qu'elle soit capable de frapper fort en cas d'agression ; il ne lui suffit pas de se tenir sur la défensive. Aussi réclamons-nous une marine suffisante, et une armée capable non seulement de défendre nos possessions chez nous et en pays étranger, mais une armée qui, marchant d'accord avec la marine,

puisse attaquer et faire la guerre en pays étranger, et y causer de tels dommages qu'on nous demande la paix.

* * *

Le *Daily Mail* racontait récemment que, après avoir fait étudier soigneusement l'organisation et l'agencement des tirs en Allemagne, en Suisse et en Autriche, notre War Office avait estimé que le système suisse répondait le mieux aux exigences anglaises, et qu'il serait adopté sous peu en Angleterre. La ciblerie d'Albisguetli, près de Zurich, a été choisie comme modèle parce qu'elle a été établie tout récemment et qu'elle est pourvue des derniers perfectionnements. Tous les détails et les plans ont du reste été fournis au War Office. En Suisse, on voue une attention spéciale au tir à longue distance et au tir individuel; c'est précisément ce qu'à l'avenir on devra pratiquer et le tir collectif doit avoir fait son temps. Chaque recrue devra tirer dans le courant de l'année au moins quarante cartouches et obtenir les deux tiers du total des points dans l'exercice final avant d'être considéré comme bon tireur. Pour en consacrer l'avantage et amener l'assiduité, chaque ville sera dotée d'une ligne de tir convenable et, comme cela se fait en Suisse, on encouragera la création des sociétés de tir en leur faisant accorder des subsides par le gouvernement pour la construction de cibleries et en procurant des cartouches à bon marché.

* * *

D'après ce que disent les *Indian Daily News*, l'abolition du « Wing » comme unité de commandement dans les régiments d'infanterie indigène est un fait accompli. La double compagnie, non pas le « Wing », est actuellement l'unité administrative. Cette réforme est une de celles qui ont été, il y a quelque temps, prêchées sérieusement et avec persistance, étant donné qu'il est universellement reconnu que le « Wing » n'est pas et ne pourra jamais être une réelle unité de commandement. Il était absolument impossible à un officier d'instruire 450 hommes (effectif du « Wing »); ce n'est actuellement qu'un souvenir des temps passés. Au lieu de deux « Wings », unités administratives, un régiment d'infanterie native a actuellement quatre doubles compagnies, composées chacune de 225 hommes, un nombre qui ne dépasse pas le contrôle d'un officier. Il en résulte que deux officiers de plus jouissent du commandement d'une unité indépendante.

Une question connexe au nouveau système est celle de savoir l'influence qu'il aura sur l'officier indigène. Son indépendance sera-t-elle diminuée ? Le journal ne le croit pas. L'officier natif a toujours son unité de compagnie, de la valeur et de l'instruction de laquelle il est responsable directement vis-à-vis du commandant de sa double compagnie. Et celui-ci aura soin de ne pas intervenir sans nécessité dans sa liberté d'action. En

service actif, les avantages du système des doubles compagnies sont évidents. On dit que l'expérience des campagnes de frontières de 1897-98, que les désavantages du système des « Wings » firent manquer, ont contribué largement à amener l'état actuel. Il n'y a aucun doute que cette mesure ne soit absolument bien venue dans les régiments d'infanterie de l'armée indigène.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Réorganisation du train d'armée. — Budget de la guerre pour 1901. — Exercices d'hiver. — Une course de fond à cheval. — Skieurs militaires. — Une ascension d'hiver. — Manœuvres impériales en 1901. — Le nouveau règlement d'exercice pour l'infanterie.

— De nouvelles dispositions organiques concernant les troupes du train ont paru peu de temps avant la fin de l'année. Elles constituent un progrès sensible sur l'organisation actuelle, surtout en ce sens qu'elles mettent les troupes en état de passer plus rapidement et plus commodément du pied de paix au pied de guerre, et qu'elles s'adaptent mieux aux besoins du service en cas de mobilisation sérieuse.

L'innovation la plus importante consiste dans le fait que l'on a séparé la 15e division du train du 1er régiment du train, dont elle faisait partie jusqu'ici. Cette division appartient au XVe corps, lequel se recrute dans les pays administrés par l'Autriche-Hongrie. Elle doit, par conséquent, recevoir une organisation appropriée aux conditions topographiques de la Bosnie et de l'Herzégovine. Il faut, en particulier, qu'elle puisse être instruite en vue de la guerre de montagne. La réunion de la 15e division au 1er régiment du train, à Vienne, mettait obstacle à l'utilisation normale de ce détachement de troupes ; elle était donc irrationnelle.

D'après les nouvelles dispositions récemment entrées en vigueur, le train d'armée comprend trois régiments, nos 1 à 3 et une division indépendante, no 15, en service dans les deux pays d'occupation. Chaque régiment se compose, en temps de paix, d'un état-major de régiment, de 4 à 5 — jusqu'ici 5 — divisions du train, nos 1 à 14, administrativement indépendantes les unes des autres et formées chacune d'un état-major de division, d'un certain nombre d'escadrons du train et d'un dépôt de cadres de remplacement.

La 15e division nouvellement créée comprend en temps de paix :

a) un état-major de division.

b) deux commandants inspecteurs, officiers d'état-major.

c) un certain nombre — normalement trois — d'escadrons du train.

d) un certain nombre — normalement dix — d'escadrons du train de montagne.

e) un dépôt de cadres de remplacement.

Le commandant de la division a le grade de colonel. Il jouit des mêmes droits et dispose des mêmes compétences que les commandants des trois régiments, ce qui est légitime, car l'effectif total de la 15e division est plus élevé que celui de chaque régiment. On a, en effet, versé dans cette division les cadres sortis des escadrons du train de montagne nos 6, 11, 12 et 14, à Lemberg et à Kaschau. Ils formeront dorénavant un détachement spécial de train de montagne, dit détachement A.

Parmi les autres dispositions importantes de la nouvelle organisation, il y a lieu de relever encore que, désormais, les troupes du train seront chargées, non plus seulement du dressage de leurs propres chevaux de selle, de trait ou de transport, mais encore de la remonte des chevaux destinés aux adjudants de service dans les troupes à pied et à leurs ordonnances. La cavalerie sera déchargée de cette besogne, qui l'occupait beaucoup jusqu'ici et, d'autre part, les soldats du train auront ainsi l'occasion de monter un plus grand nombre de chevaux, ce qui ne peut que profiter à leur instruction comme cavaliers, étant donné surtout le peu de chevaux dont ces troupes disposent.

Une disposition excellente vise la limitation des travaux supplémentaires, dits *loco*, exécutés jusqu'ici par les troupes du train. Celles-ci ne pourront y être astreintes que dans la mesure où ces travaux ne nuiraient pas à leur instruction, principalement à celle des officiers et des sous-officiers. Il sera désormais interdit de commander des détachements du train ou des chevaux pour des travaux ne rentrant pas dans le service régulier du train d'armée.

Ces mesures soulageront beaucoup les troupes du train, qui seront ainsi délivrées d'une quantité de besognes fatigantes dont on les chargeait dans les garnisons. Il y avait là un véritable abus, très funeste à l'instruction de ces troupes.

Les prescriptions concernant le mode de recrutement des officiers seront modifiées en ce sens que les officiers de réserve seront tous transformés en officiers de carrière. Ce qui n'était que l'exception jusqu'ici deviendra dorénavant la règle. Les troupes du train acquerront ainsi, par l'institution du volontariat d'un an, un corps supplémentaire d'officiers répondant à toutes les exigences, tant au point de vue de leur nombre qu'au point de vue de leur qualité.

Parmi les autres prescriptions de moindre importance nouvellement introduites et dont l'expérience avait démontré l'utilité, mentionnons la suivante : dans certaines circonstances spéciales, les réservistes de première année et ceux des trois plus jeunes classes d'âge de la réserve de remplacement, pourront, en cas de nécessité, être appelés au service

actif en temps de paix et cela aussi longtemps que l'on aura besoin d'eux, sans toutefois que leur présence sous les drapeaux puisse se prolonger au delà de la période pendant laquelle ils feront partie des classes d'âge susmentionnées.

On voit, par ce court extrait, que les nouvelles dispositions organiques applicables aux troupes du train constituent un progrès sensible sur le régime en vigueur précédemment. Pendant longtemps, on s'était fait une idée très fausse du rôle des troupes du train. On s'était fort peu préoccupé de les instruire parce qu'elles ne sont pas appelées directement à combattre. Ce n'est qu'en 1878, pendant la guerre d'occupation, que l'on s'est rendu compte de la nécessité d'avoir un train d'armée bien formé et surtout des officiers stylés et parfaitement à la hauteur de leur service difficile et plein de responsabilités.

La réorganisation des troupes du train témoigne de l'importance que l'on attache aujourd'hui à cette branche de l'armée et des efforts que l'on fait pour la développer et l'améliorer. Cela est nécessaire, car il est maintenant avéré que la valeur d'une armée au combat depend, pour une grande part, du bon fonctionnement du service du train.

— Dans la séance de la Chambre des députés, du 12 février, le Conseil des ministres a déposé le projet de budget pour 1901. Le Ministre de la guerre y réclame une allocation supplémentaire de 3429477 couronnes, destinée en majeure partie à couvrir les dépenses prévues pour la réorganisation, non encore achevée, de la landwehr, pour l'amélioration de l'ordinaire des troupes et pour l'augmentation de l'effectif de la gendarmerie; plus environ 1 million de couronnes pour la construction de nouvelles casernes.

Comme on se propose de créer cette année 3 états-majors de brigade et 4 de régiments, plus 7 bataillons de campagne, après licenciement des cadres des 9 bataillons de réserve encore restants, ce crédit d'à peine 3½ millions de couronnes demandé par le Ministre de la guerre paraît des plus modestes. Il portera le budget de la guerre à 60 millions de couronnes, chiffre qui, probablement, se maintiendra pendant plusieurs années, car la réorganisation de la landwehr se terminera en 1901 par la formation des deux régiments encore à créer. A ce moment, le nombre des régiments de landwehr sera de 40, formant 8 divisions de 5 régiments et de 15 bataillons chacune.

Les augmentations de personnel de la landwehr, prévues au budget pour 1901, sont insignifiantes. Elles sont plus importantes pour la gendarmerie, où elles comportent la nomination de 21 officiers, 137 chefs de poste et 319 gendarmes.

— On se persuade de plus en plus, chez nous comme ailleurs, que les exercices d'hiver sont non seulement utiles, mais nécessaires. Il faut que

les troupes se familiarisent avec tous les phénomènes spéciaux qui accompagnent la mauvaise saison, de façon que les désagréments qu'elle apporte avec elle ne leur causent plus de surprises, que chaque homme les connaisse et soit préparé à les endurer.

Il est certain que les campagnes d'hiver ne seront jamais que l'exception et, d'autre part, les exercices entrepris dans la mauvaise saison ne peuvent avoir pour but de rendre les hommes moins sensibles au froid. Il faudrait pour cela un entraînement systématique par une température qui s'abaisserait graduellement, avec des prescriptions spéciales et un équipement d'hiver modifiables au fur et à mesure que le froid augmenterait d'intensité.

Jusqu'ici, on s'était borné à organiser, en hiver, des exercices de marche, pour lesquels on faisait porter aux hommes, en cas de froid très rigoureux, du linge de corps chaud. Des exercices de ce genre ont lieu dans toutes les garnisons ; ils ont pour but de préparer la troupe à supporter les fatigues d'une campagne d'hiver toujours possible, quoique non probable. Des exercices tactiques, par exemple — lorsqu'il s'agit de corps de troupes un peu importants — des manœuvres à double action, sont toujours combinés avec ces marches.

Au point de vue hygiénique et pour habituer la troupe à sortir en plein air par toutes les températures, ces exercices sont évidemment très bons ; mais au point de vue militaire, leur utilité est contestable. L'homme n'y apprend guère que ceci, c'est que, par la neige, la marche est difficile et fatigante, surtout pour les détachements de tête, qui sont obligés de cheminer sur des routes non encore ouvertes.

Au point de vue de l'instruction tactique des troupes, les exercices de combat offrent, en hiver, une utilité beaucoup plus grande que les marches. En cette saison, en effet, on n'a pas à ménager les cultures et à se préoccuper des dommages à la propriété, en sorte que le terrain est entièrement libre et praticable de tous côtés et que l'on peut l'utiliser dans toute son étendue.

On exercera donc, en hiver, les formations de combat et en général tous les mouvements qui, en été et au printemps, ne peuvent être facilement exécutés à cause des cultures, notamment : parcourir tout le terrain en ordre dispersé ; avancer sous le feu de l'artillerie ; les attaques frontales jusqu'à l'assaut ; les marches à couvert en profitant des accidents du terrain ; les attaques enveloppantes et de flanc ; enfin la défense, avec établissement de fortifications passagères formées de tas de neige battue et en même temps exécuter ou repousser une contre-attaque.

Il ne faut pas non plus oublier qu'en temps de gel, les rivières, les étangs, les marais, etc., perdent souvent leur caractère d'obstacles et qu'il est donc nécessaire d'organiser, en hiver, un service de sûreté et de reconnaissance beaucoup plus complet que dans d'autres saisons. Pour

ce service, il y aurait lieu de créer des détachements de skieurs qui, suffisamment nombreux, pourraient ménager de fort désagréables surprises à l'adversaire, surtout lorsque, retranché derrière une zone de terrain recouverte d'une épaisse couche de neige et en apparence infranchissable, il se croirait absolument à l'abri d'une attaque ennemie.

Une attention particulière devrait être vouée, dans la mauvaise saison, aux exercices d'estimation des distances et de tir à la cible, parce qu'en hiver, surtout par la neige, les distances et les buts se présentent d'une autre manière qu'en été.

Nous sommes heureux de constater que, dans l'armée austro-hongroise, on commence à reconnaître l'utilité de ces exercices et à leur attribuer toute l'importance qu'ils méritent. On a profité de l'hiver très rigoureux que nous traversons et des neiges abondantes qui recouvrent le pays pour organiser, un peu partout, des exercices de ce genre et les journaux militaires en mentionnent un certain nombre qui ont eu lieu récemment dans nos garnisons et qui ont parfaitement réussi. On ne s'est pas borné à entreprendre des exercices de marche et de combat, avec des reconnaissances et des passages de rivières — le Danube, par exemple, franchi dans le sud de la Hongrie par un régiment — ; les troupes ont été également exercées à bivouaquer en plein air pendant la nuit.

Le service en marche, même par un froid très intense, est relativement facile. Ce n'est que lorsque les troupes s'arrêtent que la situation devient critique et pénible. Il faut qu'elles soient instruites pratiquement de ce qu'elles doivent faire pour se prémunir contre les effets du froid et d'autre part, que les chefs soient dressés à trouver par eux-mêmes les mesures à prendre dans chaque cas particulier.

Au début, on pourra se contenter de faire bivouaquer la troupe, pendant quelques heures de la journée, dans un endroit voisin de la garnison et ce n'est que plus tard, lorsqu'on l'aura préparée à ce genre d'expériences, qu'on l'exercera à passer toute une nuit d'hiver dehors et en rase campagne. Dans ces exercices, on devra évidemment — et cela dans tous les cas — faire usage des tentes-abris et allumer des feux ; il s'agira seulement d'utiliser celles-là et d'arranger ceux-ci de la manière la plus pratique et la plus rationnelle, de façon à en tirer le meilleur parti possible.

Des exercices de bivouac de nuit ont eu lieu principalement à Vienne, dans les Alpes et en Galicie. Ceux organisés par les troupes en garnison à Olmütz — 13e régiment d'infanterie de landwehr — ont été particulièrement intéressants. La *Militär-Zeitung*, qui en rend compte, dit que ces troupes se construisirent et se creusèrent des abris composés de huttes de terre et de neige et de profondes tranchées souterraines par-dessus lesquelles elles tendirent des tentes-abris. Des sections entières, voire même des compagnies, prirent place dans ces refuges, y allumèrent des

feux et y passèrent toute la nuit sans trop y souffrir du froid, qui était pourtant très vif.

On sait que, dans l'armée allemande, le haut commandement recommande aussi les exercices d'hiver. Les régiments de la garde prussienne en ont organisé tout récemment, combinés avec des exercices de bivouac de nuit et d'établissement de refuges de détresse.

L'armée russe les pratique depuis de longues années — tant les bivouacs de nuit que les marches — et les répète chaque hiver, bien que de divers côtés on en ait demandé la suppression.

En Autriche-Hongrie, comme on vient de le voir, ces exercices ont maintenant leur place marquée dans les programmes d'instruction des troupes.

— Puisque nous en sommes au chapitre des exercices d'hiver, disons un mot d'une remarquable course à cheval effectuée tout récemment entre Stanislau et Czernowitz, en Galicie, et sur laquelle le *Fremdenblatt* de Stanislau donne les détails suivants :

A l'occasion d'un exercice de patrouille exécuté les 22 et 23 février par le 1er régiment de dragons, deux officiers de ce régiment reçurent l'ordre de porter le plus rapidement possible et dans un but tactique supposé — communication à établir avec un corps de troupes isolé — un important rapport de service de Stanislau au gouverneur militaire de la place de Czernowitz.

Après une préparation d'une heure, les deux officiers montèrent en selle le 22 février à 6 h. du soir ; le lendemain, 23 février, à 11 h. du matin déjà, le rapport se trouvait entre les mains du gouverneur à Czernowitz.

Les deux officiers avaient ainsi parcouru une distance de 135 km. dans l'espace de 17 heures. Ils étaient seuls et non entraînés et ne connaissaient pas la contrée ; ils firent le trajet d'une seule traite, sur le même cheval et sans fourrager ; malgré cela, cavaliers et chevaux arrivèrent en parfait état à Czernowitz.

Ce qui rendait l'exécution de la tâche particulièrement difficile, c'est que, d'après la supposition donnée, la population des contrées à parcourir était censée hostile, en sorte que la course devait s'effectuer dans le plus grand secret, les cavaliers ne devant, dans aucun cas, demander leur chemin aux habitants du pays.

Par suite d'une forte bourrasque de neige et de l'obscurité extraordinaire de la nuit — c'était immédiatement après la nouvelle lune — le trajet de Horodenka à Sniatyn, environ 30 km., dut être effectuée à pied, les cavaliers tenant leurs chevaux par la bride. La température était au départ de — 10° C. ; pendant la nuit, elle descendit jusqu'à — 21° C. et elle ne remonta dans les premières heures de la matinée, le lendemain, que jusqu'à — 14° C.

En dépit de ces circonstances extrêmement défavorables, la tâche proposée fut complètement résolue, ce qui donne une haute idée, tant de la valeur, de l'énergie et de l'endurance des deux cavaliers qui accomplirent cette prouesse, que de l'excellence de leurs chevaux, dont l'un était un très bon demi-sang et l'autre une jument pur sang.

— Dans la région des Alpes, où l'hiver a été encore plus rigoureux et la neige plus abondante qu'en Galicie, on s'est également livré avec entrain à tous les exercices sportifs de la saison.

La *Reichswehr* nous apprend qu'un exercice très intéressant de skis, entrepris par les détachements réunis de skieurs du 3e corps, a eu lieu le 23 février à Klagenfurt.

L'exercice a débuté par une petite manœuvre de combat à double action, exécutée sur une plaine légèrement mamelonnée et au cours de laquelle les deux partis ont habilement su profiter du terrain, soit au point de vue tactique, soit au point de vue du choix des endroits les plus commodes pour la course en skis. Les hommes étaient en tenue de campagne, complètement équipés ; pour manier leurs bâtons avec plus de facilité, ils portaient le fusil derrière le dos, à la manière des carabiniers.

La manœuvre de combat terminée, on organisa un exercice de patrouilles dans un terrain très escarpé, tout en terrasses et en talus. A la descente, les hommes se montrèrent fort habiles skieurs, sautant pardessus les obstacles avec une audace incroyable.

Dans toutes les garnisons, des exercices du même genre sont pratiqués, depuis une série d'années, avec un succès croissant. A Vienne aussi, des détachements de skieurs ont assidûment cultivé cet hiver, sur la place d'exercices de Pötzleinsdorf, près de Vienne, ce sport, dont l'utilité tactique, en prévision d'une campagne d'hiver, est reconnue par le haut commandement, qui en encourage fortement la pratique dans l'armée.

— Le goût des sports se répand d'ailleurs de plus en plus parmi nos officiers. Ainsi, dans la correspondance plus haut citée de Klagenfurt, la *Reichswehr* nous apporte le récit de l'ascension de l'Obir, sommité et station d'observation météorologique bien connue de la Carinthie (2141 m.), faite par quatre officiers du 17e régiment d'infanterie.

Ces officiers se mirent en route le 19 février à 8 h. du matin. Jusqu'à 1200 m. environ, ils trouvèrent un chemin en partie déblayé ; mais plus haut, la neige recouvrait tous les sentiers et bien qu'elle fût durcie, les ascensionnistes enfonçaient à chaque pas jusqu'aux genoux. Ils marchèrent ainsi pendant 3 $^1/_2$ heures jusqu'au sommet.

A 2 h. de l'après midi, après une ascension des plus pénibles, de 6 heures, ils atteignirent enfin la cime de l'Obir. La vue était malheureusement nulle, la neige s'étant mise à tomber par rafales à partir de midi. Le thermomètre marquait — 18° C.

A 4 h. 15 de l'après midi, nos quatre touristes commencèrent à redescendre dans la vallée de la Vellach. Ils arrivèrent à 9 h. du soir sains et saufs à Eisenkappel, d'où ils rentrèrent le même soir à Klagenfurt en traîneau et par chemin de fer.

— D'après les informations de l'*Armeeblatt*, les prochaines manœuvres impériales se dérouleront en Hongrie, entre Fünfkirchen, Mohacs et Villany.

L'armée est sera formée des IVe et VIIe corps et l'armée ouest des IIIe et XIIIe corps. Le chef de l'état-major général, accompagné d'un nombreux état-major, doit se rendre ce mois dans le sud de la Hongrie pour y délimiter le théâtre plus restreint des manœuvres.

Le nouveau règlement d'exercice pour l'infanterie, actuellement en voie d'élaboration, ne sera pas encore appliqué à ces manœuvres. On ne le publiera que plus tard, immédiatement au début de la période d'instruction d'automne. Le projet a été remis, il y a déjà un certain temps, pour examen, aux commandants de corps et à quelques troupes et les vues les plus divergentes se font jour, paraît-il, au sujet des prescriptions qu'il renferme.

Le chapitre le plus controversé est celui qui traite de la méthode de combat et cela se comprend, puisque cette matière touche aux principes fondamentaux de la tactique, le combat étant le but de tous les exercices.

Bien que la guerre sud-africaine n'ait pas été très instructive pour de grandes armées comme les nôtres, il y aura lieu de tenir compte, cependant, des résultats obtenus avec le fusil Mauser, car cette campagne est la première où l'on ait fait usage, sur une échelle un peu vaste, d'armes de petit calibre.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

A l'Ecole de guerre. — Le vin du soldat. — Le service d'un an. — L'emploi de l'artillerie au combat. — Publications de la maison Berger-Levrault.

Le général Langlois, commandant de l'Ecole de guerre, a remplacé à la tête du 6e corps le général de Monard, arrivé au terme de son commandement. A la vérité, le bail pouvait être renouvelé pour trois ans : la loi le permet, la coutume le veut, et beaucoup de gens, à commencer par l'intéressé, pensaient qu'il en serait ainsi pour lui. Sont-ce ses opinions réactionnaires et cléricales? Est-ce l'insuffisance de sa valeur militaire, dont on dit qu'elle est plus en façade qu'en profondeur? Toujours est-il qu'une cause

encore mal connue a déterminé le ministre de la guerre à le retirer du poste d'honneur qu'il occupait en première ligne.

Le nouveau commandant du 6e corps est trop connu pour qu'il soit utile d'insister sur sa biographie. Qu'il me suffise de rappeler son important ouvrage (*L'Artillerie en liaison avec les autres armes*) et les manœuvres qu'il a fait exécuter avec feux réels. J'en ai parlé en juin 1900 (page 455).

J'ai également parlé à plusieurs reprises, notamment en avril 1900 (page 306) et le mois dernier (page 154), de son successeur, le général Bonnal. C'est, je l'ai dit, un de nos meilleurs écrivains militaires. On lui reproche d'être autoritaire et peu enclin à laisser de l'indépendance à ses subordonnés. Non seulement il fait plier les hommes sous son commandement, mais on l'accuse de vouloir faire plier les faits devant ses idées. Il est tant soit peu exclusif, presque sectaire, hypnotisé par quelques principes et porté à torturer les textes pour y trouver ce qu'il cherche. Grâce à ces... défauts, qui, dans l'espèce, sont des qualités, il a une doctrine, et il l'imposera. Il sait ce qu'il veut, et il le fera.

Ce n'est pas tout à fait ainsi que je concevrais la direction de l'Ecole supérieure de guerre, si, réduite à un effectif d'élèves beaucoup moindre que celui qu'elle reçoit annuellement, elle n'était destinée qu'à former des généraux. Je voudrais qu'alors le scepticisme et l'éclectisme permissent aux opinions les plus diverses de s'y faire jour. J'y donnerais des chaires à quiconque aurait de la valeur : une à ce lieutenant-colonel A. Grouard, dont, l'autre jour, je résumais l'histoire; une à ce capitaine Georges Gilbert, qui a écrit tant d'études remarquables ; une à un civil, érudit en histoire militaire, comme ce M. Charles Malo, avec lequel je vais avoir affaire. Et ainsi de suite. Mais je conviens que, dans l'état actuel des choses, mieux vaut peut-être une autre sorte de direction.

* * *

Il m'en faut revenir à la question si grave de la réduction du service, question dont je n'ai pu toucher qu'un mot dans ma chronique du mois dernier, mais à laquelle j'ai déjà maintes fois consacré de longues mentions, parce que je sentais qu'elle allait prendre d'un jour à l'autre un caractère d'acuité violent. La crise s'est produite : on ne parle que de cela, on ne peut parler que de cela.

Cependant, avant d'exposer l'état où en est le problème, il convient de signaler le vote des Chambres accordant au Ministre de la guerre, malgré celui-ci et contrairement au premier vote émis par le Sénat, un crédit destiné à acheter pour le soldat du vin, du cidre ou de la bière, liquides dénommés, pour la circonstance, boissons hygiéniques. Presque tous les départements produisant de ces boissons hygiéniques sont donc intéressés à ce qu'on prenne le goût et l'habitude d'en faire usage. De là l'écrasante majorité qui a prescrit un essai dans ce sens, en dépit des re-

présentations du ministre des finances, en dépit de l'opposition du Conseil supérieur de santé, qui voudrait une augmentation de la « portion » de viande plutôt que l'introduction de liquides alcooliques dans l'alimentation du soldat. C'est celui-ci qu'il faut consulter, s'est écrié un député, et non le Conseil supérieur de santé, dont les membres, buvant du vin à tous leurs repas, ont beau jeu à préconiser l'usage exclusif de l'eau pour la troupe. Et il a ajouté que la vue des souffrances des soldats l'avait déterminé, mais non quelque arrière-pensée électorale, à proposer qu'on donnât des boissons hygiéniques à la troupe.

Ils se défendent aussi de ces arrière-pensées-là, les adeptes du service d'un an[1]. Ils nient qu'ils aient voulu surenchérir sur les partisans du service de deux ans et se faire par là une popularité facile, mais peut-être d'assez mauvais aloi. M. de Montebello et ceux qui se sont associés à ses efforts affirment qu'ils n'avaient pas du tout en vue, dès le principe, de chercher une bonne plate-forme électorale et qu'ils ne s'étaient nullement assigné comme but exclusif, ni même principal, la diminution « quand même » du temps de présence sous les drapeaux. Cette réduction, que je réclame, pour ma part, depuis vingt ans, ç'a été pour eux le point d'arrivée, déclarent-ils, et non le point de départ, « et ce n'est qu'après qu'une recherche et une étude consciencieuse des moyens propres à fortifier notre constitution militaire les eurent convaincus qu'il était, non seulement très possible, mais même fort avantageux de réduire la durée du service encore plus qu'on n'avait osé l'espérer, qu'ils se sont décidés à préconiser ce service de dix ou douze mois. »

S'ils trouvent « désobligeant et injuste » qu'on fasse remarquer la coïncidence qui leur a fait constater ces avantages juste à la veille des réélec-

[1] Justement les arguments de M. de Montebello et consorts doivent être produits sous peu par M. Charles Malo dans une brochure qu'éditera la maison Berger-Levrault (*La vraie réforme de l'armée*). On sait le cas que je fais du talent de ce remarquable écrivain. Rédacteur technique des *Débats*, directeur de la *Revue de cavalerie*, M. Charles Malo est un maître en critique militaire. J'ai eu plus d'une fois l'occasion de le dire, ici et ailleurs. Je regrettais seulement qu'il s'obstinât à certaines idées qui ne sont plus de notre temps. Naguère encore il se faisait un devoir d'appuyer les protestations du parti conservateur. C'est avec une joie bien vive, c'est avec une satisfaction profonde que je l'ai vu évoluer et entraîner dans son mouvement ses nombreux admirateurs. Il se prononce enfin contre le rêve de l'éducation militaire, qui rendait indispensable un long apprentissage du métier des armes. Et comme il fait bon marché des périodes d'instruction des réservistes et des territoriaux, comme il proteste contre la folie du nombre, comme il demande la constitution d'une robuste armée de première ligne alimentée par les réservistes, lesquels n'entreraient plus dans sa constitution initiale, nous voici bien près de nous entendre, encore que séparés sur certains points que je vais avoir à indiquer. Et si c'est à lui que je réponds, c'est qu'il connaît mieux que personne les dessous de la conversion du parti conservateur, c'est qu'il en connaît les tendances mieux que personne. Il m'en coûte d'avoir à batailler contre un ami qui finit par se rallier ; mais je ne peux oublier que les néophytes exagèrent les pratiques de la religion : il faut les mettre en garde contre la ferveur excessive de leur foi. Il leur arrive de passer la mesure, et il se pourrait bien qu'ici ce fût le cas

tions, s'il leur déplait qu'on en ait conclu qu'ils avaient été bien aises d'y trouver un moyen de popularité, ne pouvons-nous repousser, à notre tour, comme « désobligeant et injuste » le reproche qu'ils nous adressaient naguère de vouloir désorganiser l'armée alors que nous préconisions non pas le service de dix à douze mois, mais le service de dix-huit à trente? Et ces réflexions qu'ils font aujourd'hui où il est avantageux de les faire, aujourd'hui où le courant de l'opinion publique entraîne tout le monde dans cette direction-là, sont-ils fondés à nous accuser de les avoir formulées alors que nous étions bien peu nombreux à en avoir le courage, et où nous devions lutter contre le consentement presque universel ?

Oh ! je sais : on nous reproche d'avoir créé le mal en en parlant. C'est assurément nous attribuer une influence que nous sommes bien loin de posséder. Nos révélations n'ont pas eu le pouvoir d'exercer une action considérable et de déchaîner le mouvement auquel nous assistons. Il a des causes irrésistibles, et il fallait être aveugle pour ne les point voir.

— Mais nous les avons discernées, nous aussi, depuis longtemps, s'écrie-t-on ; seulement nous n'avons eu garde de le dire pour ne point provoquer d'émotion, pour ne point ébranler l'ordre de choses établi. Nous considérions la loi de 1889 comme détestable, quoique nous nous soyons prêtés de grand cœur et ayons veillé de notre mieux à ce qu'on en fit l'essai loyal. « N'ayant guère d'espoir de voir améliorer une organisation militaire assise sur des bases aussi précaires, nous avons, du moins, tâché d'éviter qu'on la détériorât davantage. Et, quoique intimement convaincus qu'une conception aussi fausse ne survivrait pas à la prochaine guerre, nous avons essayé, autant que cela dépendait de nous, de la faire durer jusque-là et produire son maximum d'effets. » Voilà comment on explique qu'on se soit cramponné si longtemps au service de trois ans et qu'on ait si violemment fait campagne contre ces idées de réduction qu'on patronne aujourd'hui avec une ardeur, avec un emballement, avec un aveuglement qu'il est difficile de s'expliquer, de la part de gens d'ordinaire calmes et clairvoyants, autrement que par des pensées de derrière la tête.

Eh ! quoi, risquait-on vraiment de compromettre le salut du pays en inspirant des doutes sur la perspicacité des législateurs de 1889 et sur la valeur de leur œuvre? En essayant de démontrer qu'une loi est mauvaise et que par certaines dispositions on pourrait l'amender, travaille-t-on à détruire la puissance nationale ou à la consolider? Le cas n'est plus tout à fait le même que de décrier une arme ou de vilipender un procédé tactique, parce que ce dénigrement a pour effet d'agir fâcheusement sur le moral des troupes au moment de la bataille. J'ai parfaitement compris que, même n'y croyant guère, tel écrivain militaire vantât les talents stratégiques d'un Saussier ou le génie d'organisation d'un de Miribel, alors que le premier était notre généralissime et que l'autre était le chef de notre état-major général. Personnellement, je crois peu à l'utilité de ces réputations artifi-

cielles: on y perd ou on risque d'y perdre plus qu'on n'y gagne. Mais enfin il y a quelque chose de très honorable dans une affectation de confiance et de respect qui a pour objet de généraliser par contagion la confiance et le respect.

Peut-être pourrait-on demander pourquoi on fait le silence sur les insuffisances qu'on relève dans un Billot ou un Logerot, un Ferron ou un Galliffet, un Jamont ou un Brault, alors qu'on ne ménage ni un Thibaudin ni un André, et que même on les traite de façon à les discréditer irrémédiablement? Il y a quelque inconséquence à rouler dans la boue le chef de l'armée et à vouloir entourer de déférence une loi qu'on trouve détestable...

Mais c'est assez étudier les faits accessoires de la cause, et il conviendrait d'en venir au fond même de la question.

Le fond, c'est qu'on veut constituer une armée de métier avec des soldats servant cinq ans au moins, huit ans au plus, semi-professionnels qu'on retiendrait en leur réservant un certain nombre d'emplois déterminés par la loi, tels que ceux de gendarmes, douaniers, sergents de ville, gardes-champêtres, facteurs, cantonniers, buralistes, etc. J'ai dit dans ma chronique de janvier (page 70) ce que je pense de cette conception. J'ajoute que je considère cette armée de métier comme devant coûter fort cher et comme ne devant pas valoir grand'chose, parce que je ne vois pas bien quelle supériorité le soldat de cinq ans aura sur celui d'un an. Sera-t-il plus instruit? Non, puisque vous reconnaissez que dix mois suffisent à former un soldat. Sera-t-il plus pénétré de l'esprit militaire? Non, puisque vous reconnaissez vous-même qu'on ne le lui inculque pas en deux ans, ni même en trois, et il y a lieu de penser, en admettant le principe de la continuité, que ce n'est pas entre la troisième année et la cinquième qu'il l'acquerra.

A la vérité, si avec un cheveu on est chauve, et aussi avec deux, et avec trois et... ainsi de suite, mais si pourtant à un certain moment on cesse de l'être, il se pourrait que brusquement, à force de n'avoir pas l'esprit militaire, on finît par l'avoir. Mais c'est peu probable, à en croire l'aveu que voici :

Le général Trochu, partisan de la réduction du service de cinq ans à trois ans, disait autrefois, ou à peu près, que, pendant les deux premières années, le soldat se formait ; que, pendant la troisième, il se perfectionnait ; mais que, pendant les deux dernières années, il se déformait immanquablement. De son temps, c'était peut-être vrai, dans un certain sens ; mais, depuis, le « progrès » aidant, et, comme le soldat d'à présent ne reste même plus trois ans sous les drapeaux, *c'est dès la seconde année qu'il commence visiblement à se déformer ;* à cet égard, nous ne craignons pas de faire appel au témoignage des officiers impartiaux, aussi bien qu'au souvenir des gens qui ont fait plus d'une année de service.

Si les soldats de cinq ans ont subi cette détérioration, qui n'est pas niable, que leur restera-t-il? D'être plus vigoureux, parce que plus âgés et

aussi parce qu'appartenant à la classe des travailleurs, des paysans, plus durs à la fatigue que nos jeunes citadins. Car ceux-ci, et c'est le nœud de l'affaire, échapperaient à l'armée de métier et ne seraient astreints qu'à dix mois d'exercice. Voilà assurément le plus beau du système, et ce qui contribuera peut-être le plus à le faire adopter.

Nous, nous le repoussons, non point tant parce qu'il blesse les sentiments égalitaires de la nation que parce que nous ne lui croyons pas des qualités militaires suffisantes. D'une part, en effet, nous n'avons qu'une médiocre confiance dans la supériorité professionnelle et morale du soldat de cinq ans, voire de huit; d'autre part, nous considérons qu'une série d'exercices ne suffit qu'à débourrer le soldat et qu'il lui en faut une seconde pour se confirmer. Comme ces exercices (étapes, écoles à feu, feux de guerre, grandes manœuvres) ne peuvent se faire fructueusement qu'en été et à l'automne, il me semble à peu près indispensable de faire durer le service militaire dix-huit mois, ainsi que l'indique l'auteur de *Notre armée*. Et c'est pourquoi je me rallie à ce chiffre, sauf à admettre peut-être des congés pendant le semestre d'hiver, encore qu'on puisse profiter des époques où le terrain est gelé pour manœuvrer dans la campagne et s'aguerrir au froid.

Par ce système, on aurait une regrettable hétérogénéité puisque toutes les classes de la société seraient groupées ensemble ; mais, par le système de la Commission de l'armée, on aurait encore cette hétérogénéité, et, de plus, le mélange des professionnels et des autres produirait une inégalité que nous évitons, nous, et que nous tenons à éviter, car elle nous paraît choquante, étant surtout à l'avantage des classes aisées. Et, sans doute, on nous répondra que le recrutement des professions libérales est plus utile que celui des professions manuelles, que la haute culture doit être favorisée, mais nous pourrons riposter qu'il convient peut-être de proportionner les charges aux avantages dont on jouit et d'imposer les obligations militaires les plus lourdes aux classes qui ont le plus de richesses.

En tous cas, personne plus que les Suisses n'a le droit de s'étonner de la mesure qui prive l'armée de ses éléments les plus intelligents, les plus capables d'occuper les postes élevés, puisque, dans votre pays, c'est à cette catégorie qu'on demande de former les cadres de l'armée, lesquels sont beaucoup plus souvent convoqués que les simples soldats et pour des périodes plus longues. Nous voulons faire les choses au rebours de vous, et, partisans de l'inégalité, nous voulons accorder de nouveaux privilèges aux privilégiés de la fortune, au lieu de leur faire payer la rançon des avantages dont ils jouissent...

Je m'excuse d'en avoir tant dit sur cette question, ayant beaucoup à dire sur d'autres, mais il m'a semblé que l'importance du sujet méritait qu'on fît large place à la discussion d'un problème dont la solution aura sur les destinées de notre pays des conséquences considérables.

* * *

Une des plus belles études que j'aie lues sur la question de l'*Emploi de l'artillerie de campagne à tir rapide* est celle que vient de publier, sous ce titre [1], le commandant Gabriel Rouquerol, chef d'escadron au 16e régiment d'artillerie. Il est difficile de se payer moins de mots, de joindre à une érudition plus variée et plus profonde un plus juste sens des nécessités du combat dans la guerre moderne. Si, comme le dit l'auteur dans son avant-propos, tout chef d'artillerie, avant d'être mis aux prises avec les réalités du champ de bataille, doit avoir médité sur la conduite à tenir, combien en est-il qui auront poussé leurs méditations aussi loin que lui ?

Et, si je ne me trompe, il y a apporté un esprit de pondération, d'équilibre, de mesure, qui est tout à fait remarquable, quoiqu'il ne soit pas sans donner quelque obscurité aux conclusions. Les sectaires frappent l'imagination par des formules précises, par des affirmations éclatantes, par le ton tranchant qu'ils emploient et le parti-pris de leur argumentation. La pensée souvent contradictoire des hommes de bon sens, qui voient le pour et le contre, est souvent plus difficile à saisir, se dérobant en quelque sorte sous des nuances fuyantes.

J'avoue que la lecture des premières pages m'avait inquiété. Le commandant Rouquerol proclame que les principes de la doctrine sont solides et immuables. Ceci, à la vérité, ne signifie pas grand'chose, car enfin qu'appelle-t-on les principes de la doctrine ? Affirmer que, pour être victorieux, il faut être plus fort que son adversaire, c'est un principe que les uns traitent d'aphorisme d'une vérité supérieure, tandis que d'autres disent que c'est là un simple truisme digne de M. de La Palice. Il est des gens qui prétendent que la transformation de l'armement n'a sur la tactique que des répercussions superficielles et qui s'efforcent de démontrer que, malgré la diversité des apparences, on appliquera au XXe siècle les mêmes principes de combat qu'au XVIIIe. Tout n'est que de s'entendre.

Toujours est-il que, en avançant dans la lecture de l'ouvrage, je me suis senti soulagé. L'auteur ne cache pas qu'on n'est pas fondé à assimiler l'artillerie qui combat à 2500 et 3000 m. de distance avec celle dont la portée efficace ne dépassait pas un demi-kilomètre (page 199). D'ailleurs, il explique très nettement, dans son avant-propos, que l'application des principes évolue progressivement au fur et à mesure des perfectionnements apportés à l'outillage. Il ajoute qu'il a cherché par la méthode historique, au moyen de déductions successives, confirmées par les écoles à feu et les manœuvres, comment il y a lieu de l'approprier au matériel actuel.

Cette méthode ne paraît pas absolument rationnelle. Y a-t-il, en effet, une loi de continuité qui permette de prolonger en quelque sorte la courbe du progrès ? Evidemment non. Mais là encore le commandant Rouquerol a affiché des intentions dogmatiques auxquelles heureusement

[1] Chez Berger-Levrault et Cie.

il ne s'est pas conformé et qu'il ne tarde pas, au surplus, à répudier lui-même en convenant que, « sans doute, les faits historiques d'où les déductions découlent se sont produits dans des conditions différentes de celles qui résulteront de la mise en usage du canon à tir rapide » et que, « sans doute, les manœuvres sont une bien misérable école à côté de celle de la guerre. »

Mais, je le répète, il ne faut pas s'arrêter aux déclarations d'un avant-propos où l'expression a quelque peu trahi la pensée de l'auteur. Il faut juger le livre par soi-même.

Je ne suivrai pas le commandant Rouquerol dans les discussions auxquelles il se livre ; il me suffirait d'en avoir signalé l'intérêt et la valeur, si je n'étais bien aise de profiter de l'occasion qui s'offre à moi pour parler un peu de la tactique de détail de l'arme... Mais quelle expression employé-je là ? Et ne vais-je pas m'attirer les foudres de notre auteur ? Car il dit (page 170) :

L'expression « emploi de l'artillerie dans le combat », qui a reçu pendant un certain temps une consécration officielle dans nos règlements, définit parfaitement la question.

L'expression usuelle « tactique d'artillerie » impliquerait, en effet, une idée particulariste dont il faut se défaire jusque dans les mots. La tactique, on le sait, est une ; elle s'applique à l'ensemble des armes et non à chacune d'elles.

Voilà de ces réflexions fort justes comme on en rencontre à tout bout de champ, à chaque page, dans ce livre. Va donc pour l'emploi de l'artillerie dans le combat. Ce que j'en pense, je l'ai donné à entendre dans ma chronique d'octobre 1898 (pages 640-641).

Les armées progressent rarement et progresseront de moins en moins en terrain uni et découvert. Les troupes se porteront de plis de terrain en plis de terrain, d'abris en abris. Supposons qu'elles aient à franchir plusieurs crêtes successives séparant des ravins. Dès que l'infanterie se trouve dans un thalweg, son artillerie (ou, tout au moins, une fraction de celle-ci) se porte en avant, sous la protection d'une force de cavalerie ou d'infanterie cycliste ; elle arrive près de la prochaine crête, et y occupant, par exemple, la « ligne de défilement de l'homme debout, » elle s'installe, met ses pièces en batterie, repère les positions, mesure les distances, étudie le terrain, le surveille dans la limite de la portée de ses trajectoires et se tient prête à ouvrir le feu au premier signal ou à la première occasion.

Cette occasion ne se présente pas, ce signal n'est pas fait. Et, pendant les opérations préliminaires auxquelles les batteries se sont livrées, l'infanterie est arrivée à leur hauteur, les a dépassées, a couronné la crête, est descendue dans le bas-fond suivant. A ce moment, une nouvelle fraction d'artillerie se détache d'elle, la devançant et allant se placer comme précédemment en formation de combat.

Au bout d'une dizaine de minutes, la voici prête à ouvrir son feu. Les

batteries qui ont été mises en position sur la première crête deviennent alors disponibles : elles cessent de monter la garde, de fouiller l'horizon ; elles n'ont plus qu'à faire amener les avant-trains, à passer sur la hauteur où la seconde fraction guette à son tour et à venir se placer sur la suivante.

Cette méthode, que j'ai appelée « par chevauchement, » est une sorte de marche par échelons, grâce à laquelle il y a toujours des canons qui sont prêts à entrer instantanément en action, moyennant que l'artillerie avance par bonds rapides, se mette en batterie, dût-elle ne pas tirer, et procède, sans perdre un instant, à la reconnaissance et à la détermination des données initiales. Et c'est là, ce me semble, un mode d'emploi aussi rationnel que nouveau. Prompts déplacements suivis de l'occupation d'une position « de surveillance ».

Dans les mises en batterie, convient-il d'éparpiller les sections ou même les pièces, de façon à les rendre plus insaisissables, et au risque de les soustraire à l'action personnelle et directe du capitaine? Le commandant Rouquerol dit non, et il « exécute » avec une certaine désinvolture cette conception qu'il compare à ce qu'on nomme le système des cordons défensifs. Voici, en effet, comment il s'exprime à ce sujet :

L'expérience de 1870 a brutalement démontré que les cordons défensifs étaient aussi néfastes avec le chassepot qu'avec le fusil à pierre, avec les canons rayés qu'avec les canons lisses.

Il reste toujours vrai qu'une ligne, quelle que soit sa force de résistance, sera toujours enfoncée sur le point devant lequel l'ennemi aura su accumuler des forces supérieures.

Il est donc acquis que l'emploi de l'artillerie à tir rapide doit se faire par masse, tout comme avec l'artillerie lisse et l'artillerie rayée. La dissémination systématique des pièces préparerait des désillusions douloureuses et peut-être irrémédiables.

Il est acquis ! Il est acquis ! Voilà qui est bien vite dit, et même, à mon avis, beaucoup trop vite. Vous assimilez la dissémination des pièces de la batterie à la dissémination stratégique ou tactique. Je réponds, moi, que comparaison n'est pas raison. Sur ce terrain-là, d'ailleurs, je suis prêt à citer l'infanterie qui a renoncé à maintenir le coude à coude de ses rangs et qui s'égrène en tirailleur. Ah ! certes, l'action du capitaine sur son personnel s'est alors terriblement amoindrie. Mais, si la troupe est moins bien dirigée, elle devient moins vulnérable. Et c'est quelque chose. Même dans l'artillerie, vous ne placez pas vos pièces roue à roue. Vous les séparez par des intervalles d'une quinzaine de mètres, si bien que le front de vos batteries atteint de 50 à 80 m. Croyez-vous que si tout un groupe logeait ses dix-huit canons (ancien style) dans cet espace, l'action du commandement ne s'y ferait pas mieux sentir ? La désignation des objectifs, la surveillance de la manœuvre, le contrôle du chargement et du pointage, l'assistance mutuelle des différents éléments des batteries, le

concours du personnel, tout cela serait assurément plus facile. Mais jamais pourtant homme sensé n'a songé à adopter une telle disposition compacte : le souci de la sécurité, les commodités de la mise en batterie et des mouvements d'avant-trains s'y opposent.

Se disperser pour combattre, c'est aller à l'encontre d'une maxime de guerre de Napoléon, et pourtant vous n'hésitez pas à disperser vos fantassins. Pourquoi ne feriez-vous pas de même pour vos pièces ? Voici les trois raisons que vous en donnez :

1° Le canon ne peut produire son rendement que sous la direction d'un chef expérimenté (officier ou tout au moins sous-officier très capable). Or, les ressources en personnel ne sont pas indéfinies pour pouvoir être disséminées ainsi.

Contre cette objection, j'ai invoqué l'exemple de la marine qui s'est trouvée amenée à confier à de jeunes officiers de bas grade le commandement de ses torpilleurs. Si, d'ailleurs, il faut augmenter le nombre des lieutenants pour tirer parti de l'arme nouvelle, eh bien, qu'on augmente ce nombre. Voit-on qu'on ait repoussé l'usage des aérostats ou l'adoption des chariots à canons sous prétexte que la mise en œuvre de chacun de ces engins exige la présence d'un officier ? A-t-on reculé devant la substitution de la marine à vapeur à la marine à voile pour n'avoir pas à créer un corps d'ingénieurs et d'officiers mécaniciens ? Il est plus malaisé d'inventer un matériel comme le canon de 75 que de créer le personnel capable de s'en servir.

2° L'augmentation de puissance du canon est une conséquence de la rapidité du tir : la puissance ne sera conservée que si on assure le ravitaillement. Or, il est déjà bien difficile de réapprovisionner des pièces réunies en batteries ou en groupes plus nombreux ; avec des pièces disséminées, ce serait matériellement impossible : l'outil perfectionné deviendrait un impedimentum.

Faut-il renoncer aux raids et aux colonnes volantes, parce que leur caractère propre est de s'éloigner des magasins de vivres qui, s'ils ne sont pas plus utiles que jamais, le sont du moins tout autant que par le passé ? Les torpilleurs ont besoin de charbon : il leur en faut plus qu'ils n'en peuvent porter. Force leur est de ne pas s'éloigner des gros bâtiments pour qu'ils puissent venir de temps en temps s'y ravitailler en combustible. A des engins nouveaux, ce sont des moyens nouveaux qui conviennent. Je me représente très bien un canon partant avec deux ou trois caissons, allant se poster à 2 ou 300 m. du gros de la batterie, sous le commandement d'un bon lieutenant, et, après avoir envoyé cinq ou six rafales, qui, d'ailleurs, n'épuiseront pas ses ressources, allant retrouver la batterie ou le parc pour recompléter ses coffres entamés. Il ira chercher au lieu d'attendre qu'on lui apporte : voilà tout.

3° Quelque mobile et manœuvrière que soit une artillerie, elle ne pourra pas faire passer ses voitures par les mêmes cheminements que l'infanterie... Si

on veut donner à un canon toute sa puissance, il ne faudra pas se contenter de le faire suivre de son unique caisson ; mais alors, s'il est possible de faire avancer plusieurs voitures dans un cheminement bien défilé, mieux vaudra y amener une batterie entière.

C'est parbleu vrai : mais je répète que nous proposons d'appliquer l'inverse de la maxime napoléonienne : se réunir pour marcher, se diviser pour combattre. Quand une colonne d'infanterie a à passer sur un pont, elle se resserre, elle groupe ses éléments dans le plus petit espace possible, sauf à les voir se séparer en entrant dans la zone des coups dangereux. L'agglomération est un expédient qui permet à la totalité de la troupe de profiter des avantages du terrain ; l'éparpillement est le procédé qui lui assure le minimum de vulnérabilité.

Il n'est que loyal d'ajouter que le commandant Rouquerol est loin d'être exclusif, et, après avoir présenté ses objections, il ne craint pas de déclarer que, « si le principe de l'emploi de la masse avec l'artillerie à tir rapide doit être maintenu, si l'emploi systématique du canon à tir rapide comme canon de bataillon doit être rigoureusement proscrit, il est néanmoins indéniable que l'emploi judicieux d'une section, voire même d'une pièce séparée, pourra rendre les plus signalés services dans des circonstances exceptionnelles. Ce serait en pareil cas une grande faute de ne pas utiliser la puissance individuelle du canon. Il ne saurait être évidemment question de dresser une nomenclature de ces circonstances... En tout état de cause, la pièce ou la section séparée ne doit pas, en règle générale, être abandonnée à elle-même ; elle reste dans la main du capitaine commandant. »

On a compris, par ce qui précède, que je ne suis pas du tout de cet avis : j'estime que l'éparpillement doit être la règle, une règle que, d'ailleurs, les circonstances locales, l'exiguïté des fronts, par exemple, ou les formes du terrain empêcheront bien souvent d'appliquer. Et je crois que, pour l'artillerie comme pour l'infanterie, l'action directrice du capitaine sera très faible dans le plein du combat. Pour l'une et l'autre arme, je trouve que c'est regrettable, mais je pense que c'est encore plus indispensable.

Les développements que j'ai cru devoir donner à l'analyse critique du beau livre du commandant Rouquerol m'empêchent de parler longuement de trois autres ouvrages que vient de publier également la maison Berger-Levrault, et qui sont pourtant dignes de plus qu'une simple mention, non seulement à cause de leur perfection typographique, mais surtout à cause de leur très vif intérêt et de leur valeur intrinsèque. Il en est un, au surplus, que nous retrouverons, c'est l'*Histoire de la guerre de 1870-1871*, par Pierre Lehautcourt, l'écrivain militaire bien connu, dont l'Académie française a récompensé par deux fois l'histoire en huit volumes de la *Défense nationale.* Il a commencé par la fin ; il finit par le commence-

ment. Sa nouvelle œuvre comprendra cinq volumes. Le premier est consacré aux origines de la guerre : il traite donc la question au point de vue politique et diplomatique et philosophique plus qu'au point de vue militaire. Nous nous rattraperons avec les quatre suivants : ils nous fourniront plus d'une occasion de louer l'indépendance d'esprit de l'auteur, la richesse de son érudition, l'art avec lequel il sait mettre en œuvre, sans fatiguer le lecteur, son abondante documentation, la méthode et la clarté de son récit : bref, ses qualités d'historien, auxquelles se superpose sa connaissance des choses militaires, car ce n'est un secret pour personne que Pierre Lehautcourt est le pseudonyme d'un commandant breveté appartenant à l'état-major de l'armée.

Le pseudonymat donne une liberté d'appréciation dont ne peut guère jouir un officier en activité de service écrivant sous son nom. Si j'avais quelque regret à exprimer au sujet de l'*Histoire de la conquête du Soudan français* (1878-1899), c'est que l'auteur[1] ne s'est pas senti les coudées assez franches pour distribuer l'éloge et le blâme, pour animer son récit en sortant de la froide impartialité de l'annaliste. Non qu'il se soit privé d'exprimer son sentiment ou de le donner à entendre. Mais il aurait pu y mettre plus de vivacité. C'est ainsi que j'ai vainement cherché un reflet des démêlés retentissants du colonel Humbert et du général Borgnis-Desbordes.

J'ajoute que ces campagnes coloniales, que nous n'envisageons pas avec un recul suffisant, m'ont l'air de faire partie de l'histoire anecdotique, plutôt que de ce qu'on pourrait appeler proprement la grande histoire. J'y aimerais un peu plus de pittoresque et un peu moins de détails précis sur des infiniment petits, puisqu'il s'agit le plus souvent de colonnes dont l'effectif est de quelques centaines d'hommes à peine. Mais les réserves que je formule ne m'empêchent pas de rendre justice aux mérites du travail si consciencieux, si bien ordonné, si complet, si clairement rédigé, du lieutenant Gatelet.

Voici enfin une brochure dans laquelle l'originalité de la forme égale l'originalité du fond. Ce n'est pas peu dire! Sous ce titre : « la *Clé des champs* », le commandant Morelle, bien connu dans l'artillerie par ses études sur les croquis perspectifs (études que j'ai signalées ici même en juin 1900, page 455), y a réuni les observations les plus ingénieuses et les plus profondes sur la lecture du terrain et sur la façon d'en tirer parti pour le bon emploi du canon. Cette brochure contient trop de considérations remarquables pour que je me contente d'une brève mention. Je me propose donc de la résumer et de la commenter un jour où je disposerai de plus de place qu'il ne m'en reste aujourd'hui.

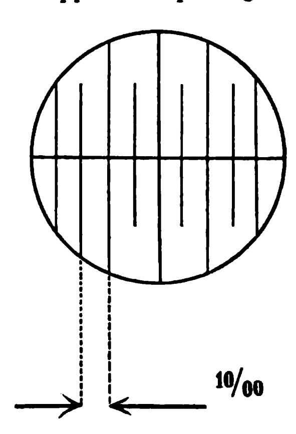
[1] Le lieutenant *Gatelet*, du 14e régiment de chasseurs à cheval.

INFORMATIONS

SUISSE

Application d'un micromètre à une jumelle pour la correction des tirs d'artillerie. — Je porte à la connaissance de mes camarades une innovation que j'ai introduite dans ma stéréo-jumelle à prismes Zeiss-Krauss de Paris. Elle consiste en une plaque micrométrique située dans le plan focal commun de l'objectif et de l'oculaire. La division a été faite particulièrement pour mon usage comme officier d'artillerie; elle permet d'apprécier avec une grande précision les écarts latéraux des projectiles.

Pour la grandeur de ce micromètre, je me suis basé sur le fait qu'à une division de dérive à l'appareil de pointage correspond un déplacement latéral du projectile de 1 m. par kilomètre. Le micromètre a donc été divisé par un certain nombre de traits, de telle sorte que l'intervalle compris entre deux traits consécutifs correspond à un écart de 10 m. par kilomètre ou bien, ce qui revient au même, à 10 divisions du curseur latéral de l'appareil de pointage.



Ma jumelle ayant un grossissement de huit fois un champ de 87 m., elle me permet donc d'apprécier un écart latéral de 40 m. par kilomètre de chaque côté du centre du micromètre, soit un écart total de 80 m. par kilomètre.

La description qui précède montre que ce micromètre permet à l'officier d'artillerie, par une simple observation du point de chute par rapport au but, d'indiquer immédiatement et sans le moindre calcul, le nombre de divisions dont le pointeur devra déplacer la dérive pour ramener le coup en direction.

Cette division micrométrique rend de très grands services aux chefs de batterie, lors du tir indirect avec point de mire auxiliaire; j'ai pu m'en convaincre pratiquement à mon cours de répétition au mois de septembre dernier. Elle permet, par un simple coup d'œil donné dans l'instrument, de lire directement, sans s'occuper de la distance, la dérive à indiquer à l'officier de batterie, pour amener le projectile en direction, la pièce étant pointée sur un point de mire auxiliaire.

Elle permet également par de simples lectures d'indiquer la dérive à chaque pièce lors de la répartition du feu.

Il n'est pas nécessaire que les traits traversent le champ complet du micromètre ; on pourrait à la rigueur leur donner une longueur déterminée (quelques millièmes), qui servirait à repérer en même temps la hauteur d'éclatement des projectiles.

Il est encore à remarquer que ces divisions tracées sur le verre n'apportent aucune gêne dans l'emploi ordinaire de la jumelle, et ne diminuent pas pratiquement la luminosité de l'instrument.

MAX BERG,
Lieut. d'artillerie, comp. 4 de position.

ITALIE

Stage d'instruction. — Le ministre de la guerre vient de décider qu'en 1901 il y aura des cours facultatifs d'instruction pour les officiers inférieurs d'infanterie appartenant à la catégorie dite *de complément* ou à la milice territoriale. Ces cours, auxquels pourront assister les officiers supérieurs de milice territoriale, donneront lieu à un classement. Seront seuls classés les officiers qui auront eu au plus trois absences justifiées par des motifs sérieux. Seront l'objet d'un blâme écrit sur le registre du personnel, les officiers qui, après s'être fait inscrire pour suivre le cours, y ont manqué sans motif valable. Les cours devront avoir lieu quand bien même il n'y aurait qu'un seul officier pour les suivre.

BIBLIOGRAPHIE

Notre armée. Essais de psychologie militaire, par le commandant Manceau, lauréat de l'Institut. Un vol in-18. Paris 1901. Eugène Fasquelle, éditeur.

Notre chroniqueur français a déjà signalé l'apparition de ce volume. Nous pourrions nous en remettre à sa compétence. Nous tenons cependant à attirer sur cet ouvrage extrêmement bien écrit et fortement pensé l'attention de ceux de nos lecteurs qu'intéresse une étude fouillée de l'esprit de l'armée et des institutions militaires françaises.

Il s'agit d'une suite d'articles parus dans diverses publications et à des époques différentes, mais auxquels un but constant imprime une unité parfaite. Ce but est de dégager l'œuvre de réforme que doivent accomplir le législateur, les mœurs publiques et les militaires eux-mêmes pour favoriser le développement rationnel de l'armée et créer entre elle et la nation l'union indispensable. Se plaçant à ce point de vue très élevé, le

commandant Manceau examine, dans un esprit dégagé de tout préjugé, les institutions militaires de la France en général, le soldat, le sous-officier, l'officier, son avancement, ses rapports avec la nation, le haut commandement. Le tout forme un tableau d'ensemble extraordinairement vivant, obtenu tant par la finesse et la netteté de l'observation que par l'abondance des traits heureux, des comparaisons originales qui soulignent et fixent ainsi dans l'esprit du lecteur les conclusions de chaque raisonnement.

L'auteur ne laisse de côté aucun des grands problèmes qui, depuis de très nombreuses années et ces temps-ci tout spécialement, sont discutés en France. Il aborde tour à tour la question de l'initiative, celle du recrutement des officiers et des sous-officiers, de l'instruction des officiers de réserve, de la durée du service militaire et à cette occasion de l'institution des milices, de l'organisation du haut commandement, etc., etc., et chaque fois il produit des solutions déduites avec une logique minutieuse des besoins à satisfaire et des exigences à remplir,

L'ouvrage du commandant Manceau est incontestablement un de ceux qui permet de se rendre le mieux compte de l'état d'âme de l'armée française. D'autres alignent les effectifs, les chiffres du budget, énumèrent le nombre des canons, l'importance des approvisionnements, calculent la richesse du matériel. L'auteur de *Notre armée*, lui, étudie les ressorts moraux, discute les qualités et les défauts intellectuels de la puissante armée à laquelle il appartient. Et son exposé nous éclaire sur la valeur de celle-ci mieux que les plus savantes statistiques et que les données arithmétiques les plus détaillées et les plus complètes.

L'Artillerie à l'Exposition de 1900, étude d'ensemble, matériel français et étranger, par le Colonel X... Un vol. in-4° de 266 pages avec 205 figures. Paris 1901. Veuve Ch. Dunod, éditeur.

Cet ouvrage est divisé en deux parties; la première : *Coup d'œil d'ensemble sur le matériel exposé*, ne comporte que des indications générales, mais à ce titre précisément elle intéressera non seulement les spécialistes, mais l'universalité des lecteurs, toujours si friands de tout ce qui se rattache aux questions militaires et aux progrès de l'armement. D'une lecture facile et agrémentée par de nombreuses photogravures, cette première partie fait ainsi connaître la série des bouches à feu le plus récemment construites dans l'industrie, avec tous leurs affûts, tourelles, etc., etc., le tout muni des perfectionnements les plus modernes, à hauteur des dernières conquêtes de la métallurgie et de la science du constructeur.

La deuxième partie : *Description détaillée du matériel*, s'adresse plus spécialement au militaire et à l'ingénieur. On y trouve le détail de tous les progrès réalisés depuis 1889, groupés méthodiquement suivant la même classification que dans la *Revue de Mécanique*, où a paru d'abord l'étude du colonel X..., c'est-à-dire en huit chapitres, dont les titres sont : « Fermetures de culasse. — Affûts de campagne et de montagne. — Affûts de siège et de place. — Affûts de côte. — Affûts de bord. — Tourelles de bord et de côte. — Canons automatiques et mitrailleuses. — Canons automatiques par détente gazeuse. » — Plus de deux cents figures d'une clarté et d'une exécution irréprochable font de cette publication un ouvrage d'une étude particulièrement facile et agréable.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

/

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVI° Année. N° 4. Avril 1901.

SOMMAIRE

MATÉRIEL D'ARTILLERIE EHRHARDT

à tir rapide.

Pl. VIII-XII.

D'après la *Schweiz. Zeitschrift für Artillerie und Genie*, novembre 1900; — *Revue d'artillerie*, janvier 1901; — *Mittheilungen über Gegenstände des Artillerie- und Genie-Wesens*, 3e fascicule 1901, et les publications de la fabrique Ehrhardt.

Au nombre des canons de campagne à tir rapide essayés en 1900 par la *Commission suisse du nouvel armement de l'artillerie* se trouvait une pièce du système Ehrhardt, présentée par la *Rheinische Metallwaaren- und Maschinenfabrik de Düsseldorf* [1].

[1] D'après une *Notice* de la fabrique de Düsseldorf, les établissements suivants sont réunis sous la haute direction du conseiller Heinr. Ehrhardt, de manière à fabriquer entièrement, dans leurs propres ateliers, du matériel de guerre de tout genre :

1. *Rheinische Metallwaaren- und Maschinenfabrik* à Düsseldorf avec les aciéries de Rath et le champ de tir d'Unterlüss.
2. *Press- und Walzwerk Actiengesellschaft* à Düsseldorf-Reisholz.
3. *Fahrzeugfabrik*, à Eisenach.
4. *Munitions- und Waffenfabriken* à Sommerda (anciens établissements von Dreyse).
5. *Heinr. Ehrhardt, Spezial-Werkzeugmaschinenfabrik*, à Zella et Düsseldorf.
6. *Westfälisch-Anhaltische Sprengstoff Actiengesellschaft*, à Berlin, avec bureau à Berlin et fabriques à Reinsdorf près Wittenberg, à Coswig dans l'Anhalt, à Haltern et à Linsen en Westphalie.

Cette pièce, à frein hydraulique et à flèche télescopique, analogue à la flèche Schneider-Canet, a beaucoup plu à la Commission[1]. Celle-ci n'a cependant pas adopté ce matériel pour les essais ultérieurs avec une batterie complète ; elle a craint en effet que les appareils de frein et de récupérateurs ne fussent trop compliqués et sujets à des dérangements pendant le tir, surtout entre les mains d'une troupe dont le temps de service est relativement court et dans un matériel qui n'est pas employé d'une façon permanente. Elle redoutait en outre les lésions que pouvait produire dans les appareils délicats le feu ennemi, ce qui aurait pour conséquence la mise hors de service momentanée de la pièce. D'autres motifs encore qu'on trouvera développés plus loin, dans l'article sur les *Canons de campagne à long recul* de la présente livraison, ont décidé la Commission à ne pas poursuivre les essais avec le matériel de cette fabrique.

Néanmoins, les dispositions de la pièce Ehrhardt sont extrêmement ingénieuses et répondent à la plupart des exigences imposées à un canon à tir rapide. La fabrique considère en effet la rapidité de tir comme une des conditions essentielles d'un matériel de campagne, et dans la notice qu'elle publie sur son canon de campagne, la maison Ehrhardt s'exprime comme suit[2] :

« A l'exception de quelques cas spéciaux, ... nous estimons » que le gros de l'artillerie de campagne doit être armé de » canons dont le système de construction soit fondé sur le prin- » cipe du tir rapide. Bien qu'une rapidité du tir de 15 coups » à la minute et plus par pièce ne soit nécessaire que dans » des cas exceptionnels, la possession d'un canon capable de » produire à un moment donné un feu aussi intense sera sou- » vent, pour le commandant de batterie, une ressource très

[1] Voici du reste l'appréciation communiquée à la maison Ehrhardt par la Commission sur la valeur de son matériel :

« La Commission a reconnu que votre pièce a montré la conduite la plus tranquille » pendant le tir dans les circonstances les plus variées. Vous avez accepté les consé- » quences du recul du canon et vous avez également osé introduire une forme entière- » ment nouvelle du corps de l'affût, arrivant ainsi à une grande longueur ainsi qu'à une » réduction sensible du poids et à de bonnes conditions du tournant. Votre système a » décidément de bonnes chances d'être accepté par une artillerie où, en aspirant à la » rapidité du tir la plus grande possible, on ne craint pas les complications apportées » dans le système par le frein hydraulique et les appareils récupérateurs. »

[2] *Canons de campagne à tir rapide système Ehrhardt C/1900 de la Rheinische Metallwaaren- und Maschinenfabrik* (Imprimerie Fred. Richter, Düsseldorf), p. 4.

» efficace pour amener plus vite la décision. La possibilité » d'une telle rapidité de tir donnera aussi aux troupes un sen- » timent de sécurité et offrira, après que plusieurs pièces d'une » batterie auraient été mises hors d'usage, ce qui arrivera » souvent dans les campagnes modernes, la possibilité de con- » tinuer le combat avec un nombre réduit de canons, et même » *avec une seule pièce,* aussi bien qu'aujourd'hui avec toutes » les pièces d'une batterie. »

La maison Ehrhardt applique à la construction de ses canons ses procédés spéciaux de fabrication de tubes sans soudures, et s'en sert également dans l'établissement d'autres organes de la pièce.

Généralités.

La *Rheinische Fabrik* construit sur commande, au gré des acquéreurs, plusieurs modèles de canons quelque peu différents les uns des autres, mais dont le principe et le mode de construction restent les mêmes. On peut considérer comme type normal la pièce du calibre de 75 mm., qui lance un projectile de 6,5 kg. avec un vitesse initiale de 500 m. Elle pèse 895 kg. en batterie et 1580 à 1620 kg. avec son avant-train, selon le chargement en munitions.

D'après la *Revue d'artillerie,* à laquelle nous empruntons une partie de son excellent résumé, les traits caractéristiques du canon Ehrhardt sont les suivants :

1° L'*affût* est à *frein hydraulique.* Le canon proprement dit glisse sur un berceau pendant le tir et est ramené en position par des ressorts récupérateurs.

2° La *flèche* est *télescopique.* Elle peut se raccourcir pour les routes (Pl. VIII) et s'allonger considérablement pour le tir (Pl. X).

Ces deux dispositions combinées donnent une grande stabilité pendant le tir, en évitant le dépointage [1], ce qui permet de tirer 15 à 20 coups par minute.

3° On a fait grand usage des corps creux fabriqués par le procédé Ehrhardt. La plupart des organes, y compris la flèche,

[1] « Nous cherchons à atteindre la plus grande rapidité de tir possible en fixant l'affût, » de sorte qu'il se trouve après le coup dans la même position qu'auparavant, sans » permettre aucune déviation latérale de la pièce ; car ce n'est pas le chargement de la » pièce, mais le retour en batterie et le pointage qui occasionnent les plus grandes pertes » de temps. » (*Canons Ehrhardt c/1900*, page 9.)

les jantes et rayons des roues, sont en tubes d'acier. Il en résulte pour l'ensemble une grande légèreté qui n'exclut pas la solidité, en raison du mode de construction, où l'on a évité autant que possible l'emploi des rivets.

Canon.

Le canon proprement dit est en acier dur spécial et fabriqué par les procédés Ehrhardt, procédés auxquels le constructeur attribue les avantages suivants :

Augmentation considérable de la résistance à la pression intérieure (ce qui donne en même temps à la pièce une grande légèreté et une grande puissance);

Plus grande dureté des parois de l'âme, qui supportent mieux l'action des poudres nouvelles;

Grande sécurité dans le cas d'éclatement prématuré, l'explosion d'un obus brisant dans l'âme ne causant, dit-on, aucun dommage sérieux.

On peut encore augmenter sensiblement la résistance de la bouche à feu en adoptant un canon formé de deux tubes — le tube proprement dit et la jaquette — fabriqués tous deux d'après le procédé Ehrhardt, s'emboîtant l'un dans l'autre et réunis par serrage.

Mécanismes de culasse.

La maison Ehrhardt emploie trois systèmes [1] :

Fermeture à vis,

Fermeture à coin,

Fermeture excentrique Nordenfeldt.

Toutes les trois conviennent au tir rapide; l'ouverture et la fermeture de la culasse sont produites par un seul mouvement qui effectue automatiquement toutes les opérations, à l'excep-

[1] La maison Ehrhardt préfère la fermeture à vis à la fermeture à coin : « Pour obtenir le chargement le plus rapide possible nous recommandons la fermeture à vis. » Celle-ci permet de placer très avantageusement le servant chargé d'actionner le mécanisme de culasse, ainsi que celui qui exécute la charge, de plus elle n'exige pas une » introduction aussi exacte de la cartouche, cette dernière étant poussée dans son logement par le mécanisme même de la culasse.

» La *fermeture à vis* devra donc être choisie quand on tient à la plus grande *rapidité* » *de tir* possible, c'est-à-dire quand on emploie des munitions réunies sous forme de » cartouches, tandis que la *fermeture à coin horizontal* doit être préférée pour les munitions qui se composent de projectiles et de gargousses non réunis, et *pour un tir moins* » *rapide.* » (*Canons Ehrhardt C.1900*, p. 8.)

tion de l'armé du percuteur. Cette dernière pièce est actionnée au moyen d'un cordon tire-feu.

Des organes de sûreté empêchent la mise de feu avant la fermeture complète ainsi que l'ouverture accidentelle de la culasse pendant la marche.

Affût.

C'est l'affût qui est la partie réellement originale et caractéristique de la nouvelle pièce.

Il se compose d'un affût inférieur *(Unterlaffete)* A (Pl. XII, fig. 1) qui reste fixe pendant le tir, et d'un affût supérieur ou berceau *(Oberlaffete)* B qui peut participer au déplacement angulaire du pointage en direction, grâce au tourillon vertical T dont il est muni. Le canon proprement dit glisse sur le berceau, son recul est amorti par un frein hydraulique, et des ressorts récupérateurs le ramènent en position. Voici maintenant quelques détails sur ces différentes parties :

Le berceau est formé d'un tube sans soudure B (fig. 2 et 3) système Ehrhardt, en forme de U. Il contient et protège le cylindre de frein. Ce tube est fermé à l'avant par une plaque *(Platte)* P, à l'arrière par une entretoise E (fig. 4). Les flasques du berceau se terminent à la partie supérieure par des cornières à angle droit, tournées à l'intérieur et revêtues de glissières en bronze. Le canon proprement dit est supporté par un chariot avant F et un chariot arrière *f*, dont les sections droites sont représentées aux fig. 2 et 3. Ces deux chariots portent à leur partie inférieure des griffes-guides *g (Führungsklauen)* qui coulissent le long des glissières du berceau. L'extrémité antérieure du cylindre *C* du frein est relié au chariot avant, l'extrémité postérieure traverse l'entretoise E du berceau. La tige *t* du piston du frein est vissée à la plaque P de l'avant du berceau. Au départ du coup, la tige du piston demeure fixe, tandis que la bouche à feu entraîne le cylindre du frein et comprime les ressorts en spirale R. Ces ressorts récupérateurs sont disposés autour du cylindre en deux couches superposées, de calibre différent ; ils prennent appui d'une part contre le chariot avant F, d'autre part contre l'entretoise arrière E du berceau. Ces ressorts sont tendus pendant le montage assez fortement pour maintenir en batterie le canon dans toutes les inclinaisons. La distension des ressorts après le coup opère le retour en batterie.

Le berceau est protégé par une cuirasse métallique *(Panzer)* L, reliée aux chariots par les talons N (fig. 2 et 3). La cuirasse participe ainsi au recul en même temps que la bouche à feu et le cylindre de frein, ce qui augmente le poids de la masse reculante et contribue à en réduire la vitesse. L'amplitude du recul est de 1 m. 20.

Le système de pointage en direction se compose de deux coussinets de pointage glissant l'un sur l'autre. Le coussinet inférieur est fixe, tandis que le coussinet supérieur peut prendre un mouvement circulaire sous l'action d'une vis à volant, en entraînant dans son mouvement le berceau et le canon autour d'un pivot placé sur l'essieu. Le déplacement angulaire est de 3 degrés dans chaque sens.

La vis de pointage en hauteur élève ensemble les deux coussinets de pointage, le berceau et le canon. L'axe de ce mouvement est l'essieu.

Le pointeur est assis sur un siège placé à gauche de l'affût, il n'a qu'à maintenir en ligne la hausse et le guidon. Ainsi la vitesse de tir ne dépend que du chargement, et du temps que met le canon pour reculer et revenir en batterie.

La flèche se compose de deux tubes d'acier glissant l'un dans l'autre comme les éléments d'un télescope. On peut donc avoir une flèche courte pour la route (Pl. VIII) et une flèche plus longue pour le tir aux petits angles (Pl. X), ce qui reporte très en arrière le point d'appui de la bêche de crosse et empêche le soulèvement [1].

Il existe pour la route un frein avec sabots en bois qu'on peut manœuvrer des sièges d'essieu.

[1] « Nous avons réussi à construire un affût répondant à toutes les exigences de la guerre moderne ; il absorbe entièrement la force vive du recul et empêche le soulèvement. » La fixité de la pièce au tir est telle qu'on peut tirer une série de coups en tir rapide sans avoir à corriger le pointage. Une pièce de monnaie posée sur la jante d'une roue n'avait pas changé de position pendant le tir. Un officier de l'artillerie suisse, qui assistait aux expériences, affirme s'être accoudé sur la roue pendant le tir sans être le moins du monde incommodé.

L'obligation d'allonger la flèche avant le tir, — opération qui paraît précisément nécessaire pour le tir aux faibles distances, — contribue, malgré les avantages de ce système, à rendre la pièce moins vite prête à tirer et moins apte à répondre aux attaques par surprise, disent les *Mittheilungen* de Vienne. Il est aussi à craindre que le fonctionnement de l'affût ne soit facilement dérangé par les circonstances extérieures et les coups ennemis. Si pour des parcours restreints et sur de bonnes routes, il est possible de marcher avec la flèche allongée, on ne saurait le risquer sans avarie dans une marche à travers champs. On peut ajouter, à ces remarques très judicieuses du journal de Vienne, que le service prolongé en temps de paix et l'usure naturelle produiront sûrement dans le matériel du matage et un battement qui exigeront des réparations ou un remplacement fréquent des parties télescopiques de la flèche.

L'essieu est formé par un tube creux, aussi résistant qu'un essieu plein de mêmes dimensions mais beaucoup plus léger. Les rayons se font en bois ou en tubes d'acier, le moyeu est en acier comprimé, la jante est creuse, en acier, à section rectangulaire, le tout maintenu par un cercle d'acier.

Outre les affûts à frein hydraulique, la maison Ehrhardt fournit également des affûts à simple bêche de crosse. Le recul agit en comprimant un ressort placé entre les flasques et dont la distension ramène la pièce en batterie. La pièce est fixée au moyen d'un tourillon vertical sur un porte-canon dont les tourillons horizontaux reposent dans les encastrements de l'affût. L'amplitude de la correction du pointage en direction est de 3 à 4 degrés de chaque côté de l'axe.

Munitions.

Charge. — La charge se compose de poudre en tubes à la nitroglycérine ou à la nitrocellulose, ou encore d'autres poudres si on le désire.

Les gargousses se font soit séparées, soit réunies aux projectiles. La maison Ehrhardt recommande ce dernier système, mais, dans le cas du chargement en deux parties, elle fournit des gargousses d'une construction spéciale s'introduisant en même temps que le projectile, ce qui permet d'avoir une vitesse de tir peu inférieure à celle qu'on obtient avec des cartouches.

Les douilles sont soit en laiton, soit en acier; elles peuvent servir plusieurs fois.

L'amorce est logée dans un porte-amorce vissé au culot.

Projectiles. — Ils comprennent des shrapnels et des obus.

Le *shrapnel* est en acier spécial et fabriqué par le procédé Ehrhardt; il est à charge arrière avec fusée en alliage d'aluminium. La ceinture de centrage avant est remplacée par un renflement de l'ogive.

Le shrapnel de 6,5 kg. contient 300 balles de 11 gr., en plomb dur comprimé et poli, soit 50 % du poids total. On peut, avec ce grand nombre de balles, avoir une gerbe très dense, tout en lui conservant une assez grande ouverture.

L'observation des points de chute est facilitée par une composition fumigène.

A l'éclatement, l'enveloppe reste entière: toute la puissance de la charge est donc employée à projeter les balles vers l'a-

vant, ce qui leur communique une vitesse supplémentaire de 50 m. environ.

La fusée, dont les principales parties sont en alliage d'aluminium, est à double effet. Sa durée maxima est de 21 secondes, ce qui, pour une vitesse initiale de 500 m., correspond à une portée de 6000 m. Elle pèse 250 à 300 gr. de moins que les fusées en laiton, ce qui permet de placer dans le projectile 20 balles de plus environ.

Le shrapnel avec fusée réglée à zéro remplace la boite à mitraille.

Le disque à composition est gradué, soit en secondes, soit en millièmes de la ligne de mire, soit en mètres.

Les *obus brisants* sont de deux sortes.

L'*obus-torpille (Minengranate)*, allongé et à parois minces, contient une forte charge d'explosif. Il est destiné à agir comme un fourneau de mine pour détruire les localités, retranchements, etc.

L'*obus brisant proprement dit (Sprenggranate)* contient une charge moindre. Les parois sont épaisses et donnent un grand nombre d'éclats qui sont projetés sous de grands angles. On l'emploiera, à défaut de pièces à tir courbe, pour atteindre un ennemi abrité.

La charge d'éclatement est constituée par un explosif très puissant ou par des poudres brisantes fonctionnant sans détonateur au fulminate.

La fusée, brevetée, offre une grande sécurité.

Une composition fumigène produit un nuage de couleur spéciale, très facile à distinguer du nuage foncé provenant de la charge d'éclatement.

Avant-train et caissons.

Ils sont construits entièrement en acier; on y fait un large emploi des tubes sans soudure, ce qui leur donne une grande légèreté.

Le procédé de réunion par crochet-cheville-ouvrière et la forme effilée de la flèche permettent de donner à la voiture-pièce un tournant très court.

L'essieu est relativement bas et les roues de diamètre assez faible (1360 mm.), ce qui donne de la stabilité à la voiture. Pour augmenter encore cette stabilité, on a placé les accessoi-

res dans des caisses situées sous le corps de l'avant-train. Les essieux et les roues sont du reste semblables à ceux de l'affût.

Les coffres sont construits en tôle d'acier.

La volée et les palonniers sont en tubes d'acier à section ovale. On peut enfin interposer des intermédiaires élastiques pour faciliter la traction ou améliorer la suspension.

Les munitions sont placées soit dans des corbeilles en rotin, soit dans des caisses en tôle d'acier (Pl. XII, fig. 5) avec garnitures en aluminium, le tout formant un logement aussi élastique que possible. L'avant-train contient 32 coups dans le premier cas et 36 dans le second, le caisson 84 ou 104.

La maison Ehrhardt construit en outre :

Des coffres où les munitions sont logées directement;

Des caissons qui peuvent contenir à volonté des munitions d'artillerie ou d'infanterie, suivant l'aménagement employé.

Des caissons constitués par 2 avant-trains et attelés à 4;

Des caissons à deux roues, du type russe, attelés à 2.

Pour le transport des servants, l'avant-train du canon et du caisson est pourvu de trois sièges; l'affût reçoit en outre deux sièges d'essieu. Si on ne tient pas aux sièges d'essieu, ou qu'on veuille réduire la voie des roues, l'avant-train est aménagé pour transporter cinq servants : trois faisant face en avant, deux face en arrière.

Résultats de tirs d'expérience.

Une séance de tirs d'essai avec le matériel Ehrhardt a eu lieu le 21 septembre 1900, au polygone d'Unterlüss, devant des commissions composées d'officiers étrangers. On y a exécuté une série de tirs correspondant aux diverses phases d'un thème tactique.

La batterie d'expérience se composait de 3 canons modèle III, du calibre 76^{mm}2, appartenant à une livraison en cours d'exécution [1].

Les pièces tiraient des munitions en deux parties d'une construction spéciale permettant une grande rapidité de chargement.

La charge était de 480 gr. de poudre R. P.; les projectiles étaient des shrapnels de 6,5 kg.

[1] Probablement destinée à l'Angleterre, comme le donnent à penser le calibre (76^{mm}2 = 3 pouces), et le chargement en deux parties, très en faveur dans l'artillerie anglaise.

1re série. — Distance : 5000 m.

Objectif : 3 colonnes d'infanterie à 25 files, représentées par 3 panneaux échelonnés de 20 m. en profondeur. But entièrement défilé.

Tir : 3 coups percutants de réglage, 12 coups fusants pour régler la durée, puis 17 coups rapides fusants. Total, 32 coups.

Résultat : 67 files atteintes (89 p. 100), 268 touchés.

Durée totale du tir : 13 minutes.

2e série. — Distance : 2800 m.

Objectif : une batterie de 6 pièces et 3 caissons en batterie. Intervalle des pièces, 15 m., les caissons à 10 m. en arrière. Personnel : 50 hommes à genou. But à moitié défilé.

Tir : 5 coups percutants de réglage, 9 coups fusants pour le réglage de la durée, 15 coups fusants. Total, 29 coups.

Résultat : matériel : 4 pièces et 2 caissons atteints (66 p. 100), 134 touchés ; personnel : 38 hommes atteints (76 p. 100), 125 touchés.

Durée totale du tir : 9 minutes.

3e série. — Distance : 1800 m.

Objectif : infanterie se déployant, 100 tirailleurs à genou de 1m20 de hauteur, 50 hommes en réserve formant une seconde ligne à 50 m. plus loin.

Tir : 8 coups percutants de réglage, 9 coups fusants pour le réglage de la durée, tir rapide de 27 coups. Total, 44 coups.

Résultat : 127 hommes atteints (85 p. 100), 451 touchés. Durée totale du tir : 8 minutes.

4e série. — Distance : 1000 m.

Objectif : 100 tirailleurs couchés, de 0m50 de haut.

Tirs : 2 coups percutants de réglage, tir rapide de 47 coups fusants. Total, 49 coups.

Résultat : 74 hommes atteints (74 p. 100), 120 touchés.

Durée du tir rapide de 47 coups : 1 minute (pendant laquelle deux des pièces ont tiré chacune 16 coups et la troisième 15.

Observations. — D'après un témoin oculaire, le fonctionnement de la pièce a été très satisfaisant.

Malgré le chargement en deux parties, on est arrivé à une vitesse de tir de 16 coups par minute et par pièce[1].

[1] La *Zeitschrift* ajoute qu'avec une cartouche unique on aurait pu tirer 20 coups par minute. La précision était aussi bonne dans le tir rapide que dans le tir lent.



Canon Ehrhardt à tir rapide c/1900 *(flèche raccourcie)*.

Canon Ehrhardt à tir rapide c/1900 (*Vue arrière*).

Le nuage de fumée produit par l'éclatement était facilement visible, même à la distance de 5000 m.

La bèche ne s'enterrait pas profondément dans le sol, ce qui rendait très faciles les changements d'objectif.

Il ne se produisit aucun incident de tir.

Le matériel fut soigneusement examiné après la séance et trouvé intact. Les trois pièces purent être expédiées le jour même directement du champ de tir à leur acheteur.

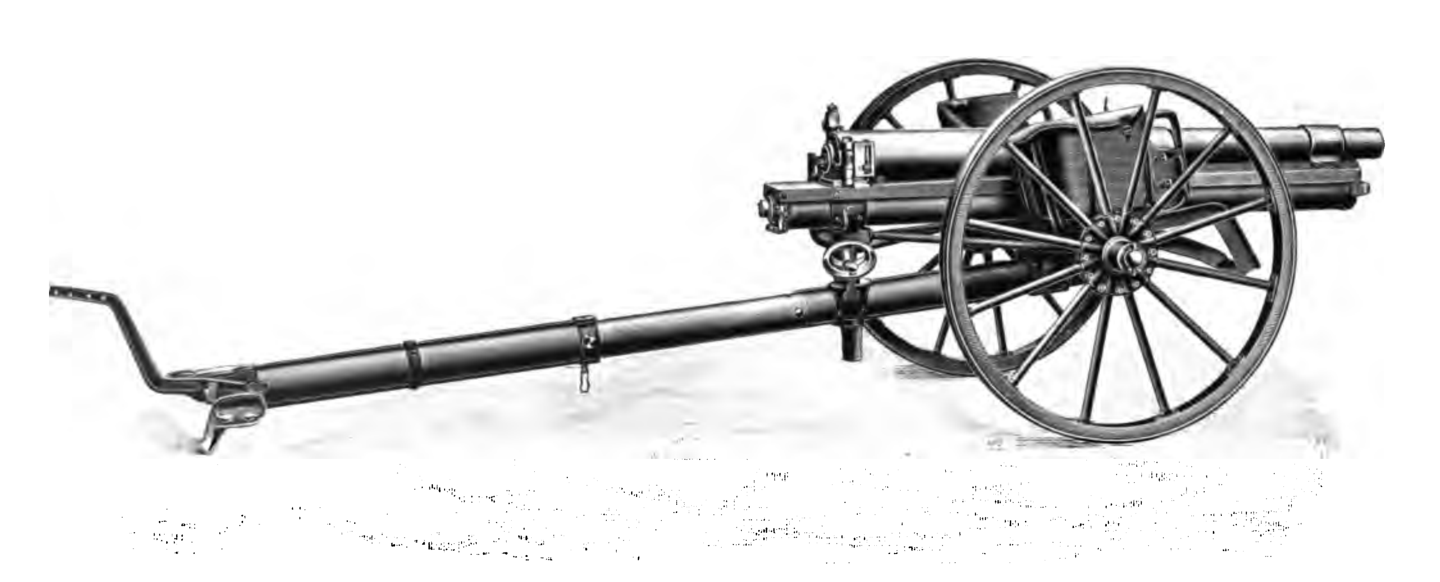
La construction du matériel Ehrhardt est, on le voit, originale et son tir donne des résultats favorables comme rendement, portée et rapidité. Il resterait à voir la façon dont la pièce se comporterait entre les mains de la troupe et comment elle résistera à la fatigue du service.

(Les données numériques relatives aux quatre modèles fabriqués par la maison Ehrhardt figurent au tableau de la page suivante.)

Canon de campagne à tir rapide « Système Ehrhardt » C/1900.

CARACTÉRISTIQUES DU CANON		MOD. I. 7.5 cm.		MOD. II. 7,5 cm.		MOD. III. 7,62 cm.	MOD. IV. 7,62 cm.	
		Cartouche complète. Frein de roues. Roues en bois. 2 selles de bicyclettes pour le pointeur et le chargeur.		Cartouche complète. Frein de roues. Roues en acier. 2 sièges d'essieu pour le pointeur et le chargeur.		Munitions séparées, le projectile étant refoulé par la douille. Le reste comme le mod. II.	Cartouche complète. Le reste comme le mod. II sans frein de roues.	
Poids du canon avec fermeture, frein et cuirasse	kg.	370		395		375	420	
Poids de l'affût seul	»	505		530		530	520	
» » avec canon	»	875		925		905	940	
Poids de l'avant-train sans accessoires ni munitions, mais avec les porte-cartouches ou les paniers à munitions	»	418	390	418	390	390	426	392
Poids des accessoires de l'avant-train	»	50	50	50	50	50	50	50
» des munitions de l'avant-train	»	250	281	259	291	287	263	295
» de l'avant-train avec accessoires et munitions	»	718	721	727	731	727	739	737
Nombre de coups portés		32	36	32	36	36	32	36
Nombre de coups dans un porte-cartouches ou un panier		4	4	4	4	4	4	4
Poids d'un porte-cartouches ou d'un panier	kg.	7,5	2.5	7,5	2,5	2,5	8,5	2.75
Largeur de la voie sur le sol (d'axe en axe)	mm.	1 360		1 530		1 500	1 530	
Diamètre des roues	»	1 300		1 360		1 360	1 360	
Poids d'une roue	kg.	65		76		76	76	
Elévation de l'axe de la pièce au-dessus du sol	mm.	970		1 000		1 000	1 000	
Poids de la voiture-pièce complète	kg.	1 593	1 596	1 652	1 656	1 632	1679	1677
Champ de tir horizontal	deg.	6°		6°		6°	6°	
» » vertical	»	+17°	−8°	+17°	−8°	+17° −8°	+17°	−8°
Poids de la charge (poudre sans fumée)	kg.	0,460		0,520		0,460	0,680	
Poids du projectile chargé	»	6,5		6,5		6,5	6.35	
» par cm² de section	»	147		147		147	144	
» de la douille amorcée	»	0,8		0,98		0.6	1,17	
» de la cartouche complète	»	7,76		8.00		—	8,2	
Vitesse initiale	m.	500		530		500	600	

N.B. Le tableau ci-dessus n'est donné qu'à titre de simple *indication*, l'usine Ehrhardt ayant modifié récemment un certain nombre des poids qui y figurent.



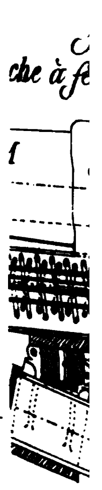
Canon Ehrhardt à tir rapide c/1900 *(flèche allongée).*



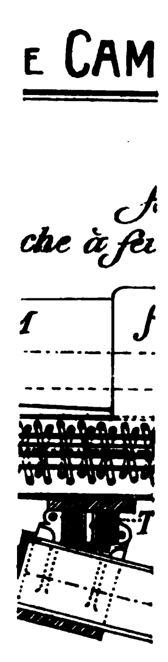
Cliché Corbaz & Cie, Lausanne.

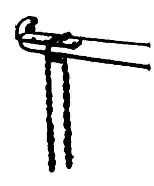
Canon Ehrhardt à tir rapide c/1900 *(Prêt à tirer)*

E CAM






E CAM
che à fe
T



LE RÈGLEMENT ALLEMAND

SUR LE

SERVICE DES ARMÉES EN CAMPAGNE

(SUITE ET FIN [1].)

Des marches.

Ce chapitre débute par les recommandations suivantes :

Les marches jouent le rôle le plus considérable à la guerre ; elles forment la base de toutes les opérations, et le succès de toute entreprise repose principalement sur leur bonne exécution. Il est très souvent de la plus haute importance qu'une partie de l'armée arrive à temps et en état de combattre au point indiqué.

La troupe la mieux entraînée à la marche, en temps de paix, en souffre quand même au moment d'une mobilisation, car elle reçoit une quantité d'hommes qui ne sont plus habitués à ces fatigues. Il faut donc qu'elle saisisse toutes les occasions de s'y exercer, de façon à conserver ses qualités. Ceci s'applique principalement aux troupes à pied, auxquelles les chaussures neuves occasionnent, en outre, une quantité de maux dans les premiers temps.

Les meilleurs moyens à employer pour entretenir et augmenter les aptitudes des hommes à la marche consistent à maintenir une stricte discipline de la marche et à veiller attentivement à l'entretien de leur habillement et de leur équipement et à leur nourriture ; on procède de même pour les chevaux. Dans les marches un peu longues, les rangs des troupes s'éclaircissent : dans l'infanterie, à cause des blessures aux pieds des hommes ; dans la cavalerie, à cause des chevaux fourbus ou blessés par la selle. Du nombre des hommes et des chevaux indisponibles, on peut déduire les soins qui leur ont été donnés.

Les commandants de compagnie, etc., etc., doivent observer

[1] Pour la première partie, voir la livraison de mars.

continuellement les fantassins, les cavaliers et leurs chevaux : ils doivent venir à leur aide dans les haltes et les cantonnements. Ce n'est que par des soins de cette espèce que l'on arrive à diminuer les pertes occasionnées par des marches fatigantes.

Une troupe bien habituée à la discipline de la marche ne sera continuellement et complètement apte à la marche qu'autant qu'on lui évitera toute fatigue inutile.

Puis viennent les prescriptions de détail : fixation judicieuse des heures de départ afin d'éviter les stationnements inutiles et déprimants ; calculs des longueurs de colonne ; dispositifs à adopter dans la colonne de route. On laisse toujours un côté de la route libre. Dans les mauvais chemins et par les grandes chaleurs, on marche en colonne par files sur les deux accotements et on laisse libre le milieu de la route.

Le chef de bataillon désigne la place où doivent marcher les tambours et clairons. Un de ceux-ci marche à la gauche du bataillon, de façon à pouvoir sonner, en cas de besoin, pour faire dégager l'un des côtés de la route.

Le commandant de compagnie se tient à l'endroit qu'il juge le plus convenable pour surveiller sa troupe. Les chefs de peloton n'ont pas non plus de place fixe à laquelle ils soient liés ; toutefois, un officier marche toujours à la queue de la compagnie.

Quand on marche au pas cadencé, les chefs de peloton, les sous-officiers, etc., etc., reprennent leurs places réglementaires et les capitaines se portent à la tête de leurs compagnies. Les hommes conservent les aises qu'on leur avait permis de prendre.

La cavalerie marche en colonne par quatre, parfois en colonne par deux pour de faibles unités. Les officiers pas plus que dans les colonnes d'artillerie ne sont tenus d'être à une place fixe.

Entre deux compagnies ou escadrons, l'intervalle est de 8 mètres ; entre deux bataillons, batteries ou colonne, 10 mètres ; entre deux régiments ou groupes d'artillerie montée, 15 mètres ; entre un bataillon d'artillerie lourde de l'armée de campagne et une autre unité, ou entre une brigade et une autre unité, 30 mètres ; entre une division et une autre unité, 100 mètres.

Si l'on veut raccourcir les colonnes, ces intervalles peuvent

être réduits. Dans certains cas, on emploiera aussi la colonne double de section (8 files) pour l'infanterie, la colonne serrée par section pour l'artillerie de campagne.

En dehors de la courte halte qu'il est nécessaire de faire quelques moments après la mise en route, on arrête une ou plusieurs fois la colonne, suivant la longueur de la marche et le temps. Ces haltes se font en général *toutes les deux heures;* il est toujours bon d'en faire *au moins une* quand on a parcouru plus de la moitié du trajet.

Quand on passe de la colonne de route à la formation de combat, les fractions de tête ont pour devoir de laisser aux troupes en arrière le temps de se déployer et l'espace voulu pour cela. Il est bon de ne pas faire ce déploiement sur la ligne de base, car cela entraîne une perte de temps; de plus, la formation prématurée sur des fronts larges est gênante pour les mouvements ultérieurs. La plupart du temps, on fera donc bien de quitter la colonne par un mouvement par files (à droite ou à gauche) des différentes fractions et de se diriger vers les points assignés en conservant la formation primitive de marche. Ceci a l'avantage d'entraîner une moindre fatigue pour les hommes, en même temps que cela permet d'assurer au mieux l'échelonnement en profondeur, si important pour la conduite de combat. Presque toujours, dit le règlement, nos formations préparatoires se prendront ainsi.

Les marches de nuit ne doivent être entreprises qu'en cas de nécessité; il faut les préparer avec un soin minutieux.

Les jours de repos n'arrivent pas à date fixe en temps de guerre. Il faut donc s'empresser de saisir toute occasion pour faire reposer les hommes et les chevaux et remettre les effets d'équipement et d'habillement en état. Quand on dispose de longues périodes de repos, on en profite pour continuer l'instruction des hommes.

Le chapitre des marches se termine par des prescriptions relatives au passage des ponts militaires.

Cantonnement et bivouac.

Le règlement allemand n'introduit pas, en cette matière, de notions ou d'indications nouvelles. Il conserve les trois formes connues du cantonnement proprement dit, du cantonnement-bivouac, que notre *Instruction* nomme « camp de localité »,

et du bivouac. Il pose cependant en principe que le cantonnement doit être préféré à tout autre mode, quand les circonstances ne s'y opposent pas. « En mettant les troupes à l'abri, même dans les localités les plus misérables, dit-il, on leur permet d'échapper aux intempéries, de préparer leurs aliments et de remettre en état leurs armes, leur équipement et leurs effets d'habillement. Ceci est à recommander avant tout pour les troupes montées qui ont le plus à souffrir des nuits passées en plein air. »

La circonstance qui guide avant tout autre le règlement dans le choix qu'il autorise du mode d'abri, c'est la proximité de l'ennemi. Il est nécessaire, pour maintenir les forces des hommes, de leur donner les aises les plus larges possibles, mais au fur et à mesure que la distance diminue qui les sépare de l'ennemi, cette exigence des aises entre en conflit avec les exigences tactiques et s'efface devant elles.

A grande distance, on adopte le cantonnement de marche pour l'étendue duquel on n'a pas à tenir compte des intentions de l'ennemi, mais de la direction de la marche et du temps nécessaire pour concentrer de nouveau les troupes. On a soin, quand les troupes sont organisées en corps, de mélanger les armes, de façon à pouvoir utiliser toutes les écuries.

L'emplacement des états-majors et des quartiers-généraux doit être choisi de telle manière que les rapports et les renseignements envoyés par les troupes de la tête, ainsi que les ordres, puissent parvenir à destination dans le temps le plus court. Il faut toujours tenir compte de l'importance du rôle des lignes télégraphiques et de la nature des chemins.

On doit faire faire le cantonnement à l'avance chaque fois que c'est possible et, si l'on a le temps, préparer des billets de logement. La répartition du cantonnement se fait avec plus d'ordre. Pour gagner du temps, on peut faire prendre les devants aux officiers montés ou aux bicyclistes.

Le logement du commandant du cantonnement et ceux des autres officiers élevés en grade doivent être désignés le jour par un drapeau ou un bouchon de paille et la nuit par une lanterne.

Il faut que le poste de police, ainsi que les sentinelles placées aux sorties de la localité, connaissent bien ces logements de façon à pouvoir les indiquer, sans perte de temps, aux ordonnances, estafettes, etc.

Les cantonnements des tambours et clairons sont désignés par des cercles autour desquels on tresse de la paille ou par des clairons tressés avec de la paille.

On loge autant que possible les organes du commandement à proximité du bureau des télégraphes. Ces derniers sont signalés la nuit par une pancarte éclairée.

Au bureau même, on accroche un tableau indiquant les lignes du réseau et renseignant sur les états-majors. Ceux-ci, dès leur arrivée au cantonnement, le font savoir au bureau du télégraphe de la localité et celui-ci transmet la nouvelle plus loin.

Rien de spécial en ce qui concerne la mise en état de défense des localités de cantonnement. Rien de spécial non plus à tirer des règles relatives au cantonnement-bivouac et au bivouac. On connaît les exigences hygiéniques et tactiques de ce dernier.

Le règlement donne des modèles-types de bivouacs d'un bataillon, d'un régiment de cavalerie, d'une batterie montée, d'une colonne légère de munitions, d'une batterie d'obusiers de l'artillerie lourde de campagne.

Nous ne parlerons de l'alimentation que pour reproduire cette prescription générale que souligne le règlement : « Il est du devoir de chaque chef, quand on est sur le théâtre des opérations, de veiller avec le plus grand soin à ce que ses hommes aient une nourriture aussi abondante et aussi saine que possible, et, en cas de nécessité, d'user de toute son initiative pour la leur assurer. »

Les prescriptions sur le *service de santé* nous apprennent qu'outre son personnel de médecins et d'infirmiers, chaque corps de troupe possède un certain nombre d'hommes dressés au service d'ambulances auxiliaires ; ces hommes restent dans le rang jusqu'au commencement du combat. A ce moment, si l'engagement prend quelque importance, ils gagnent les ambulances, déposent leurs armes et leur équipement, se mettent un brassard rouge au bras gauche et suivent la troupe au feu avec les brancards et les sacs de pansement.

En fait de matériel, chaque soldat porte cousu dans le côté gauche du devant de sa tunique un pansement ; chacun également porte au cou une plaque d'identité.

Il y a par bataillon et par régiment de cavalerie une voiture médicale qui porte des médicaments, des objets de pansement,

4 ou 5 civières et 2 sacs de pansement. Les autres troupes ont, sur leurs voitures, une cantine médicale.

L'hôpital de campagne peut se diviser en deux pelotons, et recevoir 200 hommes. Les voitures d'ambulance sont faites pour transporter de 2 à 4 hommes atteints de blessures graves.

Prescriptions spéciales :

« Il faut tenir la main très sévèrement à ce que les hommes blessés légèrement donnent leurs munitions aux autres, et qu'ils se portent en arrière en emportant leurs armes. Il faut aussi veiller à ce que des hommes qui ne sont pas brancardiers ne s'emploient au transport des blessés que lorsqu'un officier leur en a donné l'ordre. Aussitôt qu'ils ont rempli leur mission, ils doivent retourner au combat et se présenter au chef qui les avait envoyés.

» Après le combat et pendant le repos qui lui succède, chaque corps de troupe doit, sans attendre d'autres ordres, faire parcourir le champ de bataille par des patrouilles chargées de rechercher les blessés et de les protéger contre les bandes de pillards. »

Le ravitaillement en munitions.

Le rappel aux blessés de laisser à leurs camarades dans le rang leurs cartouches témoigne de l'importance qu'attachent à la question des munitions les auteurs du règlement. Ce dernier entre dans des détails minutieux pour assurer le ravitaillement ; il multiplie les recommandations et insiste sur la responsabilité des chefs. Il est manifestement préoccupé de la consommation de munitions risquant de résulter de l'emploi du fusil à répétition et du canon à tir accéléré.

Comme toujours, le chapitre débute par une pétition de principe impérative :

Il est obligatoire pour les chefs de tous grades de ménager soigneusement leurs munitions et aussi de veiller à leur remplacement en temps opportun.

On ne doit rien négliger pour amener des munitions aux troupes engagées et nourrir le feu, de la continuation ou de la cessation duquel peut dépendre le sort de la journée.

A la veille d'un combat, le commandant en chef fait rapprocher les sections de munitions d'infanterie et d'artillerie ; il renseigne à ce sujet les chefs de corps sous ses ordres. « Les sections sont tenues de délivrer à tout officier ou sous-officier

paraissant avoir le droit de les requérir les munitions qu'ils demandent. »

Donc pas de pédantisme d'aucune espèce. La nécessité des munitions est trop grande pour que l'on gêne par une formalité quelconque leur livraison. Il suffit que le requérant *paraisse* avoir le droit d'obtenir des munitions pour qu'il soit fait droit à sa demande. Il n'y a pas non plus à se préoccuper des unités qui réclament des cartouches. « Les caissons doivent les fournir à tout corps qui leur en fait la demande. »

Dans l'infanterie, les hommes, avant la marche d'approche, reçoivent le contenu des caissons de munitions ; ils remplissent leurs musettes, leurs poches, etc., etc.

Le ravitaillement des tirailleurs déjà engagés se fait autant que possible à l'aide des renforts qui entrent en ligne. Quand il faut, exceptionnellement, faire ravitailler la première ligne par des hommes isolés, on a soin de prendre ces derniers parmi les troupes en arrière, qui ne sont pas encore employées[1].

Il est également très important de ramasser les cartouches des morts et des blessés.

Il faut que les chefs, aussi bien que la troupe, songent à se ravitailler de cette manière à chaque occasion et sans en attendre l'ordre. En un mot, les premiers doivent veiller à ce que la troupe soit pourvue non pas de son approvisionnement réglementaire, mais du plus grand nombre possible de cartouches.

Le chef de bataillon a pour devoir de veiller à ce que les caissons, aussitôt vides, soient ravitaillés immédiatement.

C'est à lui de prévenir le commandement, si ce dernier n'a pas songé à rapprocher des troupes quelques caissons des sections de munitions. Ces dernières ravitaillent les voitures de compagnie.

En attendant l'arrivée des sections de munitions, les commandants feront bien de s'assurer une réserve en puisant dans les caissons des troupes en arrière.

Les divisions de cavalerie emmènent des caissons particuliers dits de cavalerie, qui sont affectés à leurs sections légères de munitions.

Quant au reste, la cavalerie, l'artillerie à pied (munitions pour le fusil), les pionniers et les télégraphistes, qui sont dans le cas d'avoir à remplacer leurs munitions pendant le combat, s'adressent au caisson d'infanterie le plus rapproché ; après le combat, ils s'adressent à la section de munitions d'infanterie la plus voisine.

Les chefs de l'artillerie ont le devoir de prendre les mesu-

[1] Les bissacs sont disposés de façon à pouvoir être réunis par deux à l'aide d'un bâton ou d'une baïonnette. Dans ces conditions, les pourvoyeurs peuvent les porter sur les épaules.

res voulues pour assurer en tout temps le remplacement des munitions des unités qu'ils ont sous leurs ordres. De plus, tous les officiers et hommes de troupe chargés spécialement du ravitaillement en munitions doivent s'efforcer de pourvoir la ligne de feu, sans attendre d'ordres pour cela.

On n'emprunte de munitions aux avant-trains que jusqu'au moment où les caissons de la batterie de tir sont venus se placer derrière les pièces.

Le ravitaillement sera uniquement réglé par le besoin réel.

Sur la base de ces indications générales, le règlement édicte un certain nombre de prescriptions de détail sur la conduite des caissons et des sections de munitions.

Le règlement se termine par un long chapitre sur les transports par chemins de fer, la destruction des voies ferrées, l'emploi et la destruction des télégraphes. Ces prescriptions sont d'un intérêt moins immédiat ; nous renvoyons au règlement lui-même ceux de nos lecteurs qui désireraient être renseignés sur ces points spéciaux.

Tel est, en résumé, ce règlement, œuvre essentiellement pratique et de bon sens. A ce titre, il nous a paru utile de le présenter aux lecteurs de la *Revue militaire suisse*.

O. VUAGNIAUX, capitaine.

A PROPOS DES MANŒUVRES FRANÇAISES D'ARMÉES

en Beauce.

Dans son numéro de décembre dernier, le *Journal des sciences militaires* a publié sur les manœuvres de Beauce un article d'un témoin oculaire. Cette étude relève un certain nombre de points donnant lieu soit à critique soit à louange, et traduisant « les sentiments de tous *les gens du métier* qui ont assisté aux manœuvres et qui ont, très certainement, fait les mêmes remarques ». A ce titre, il vaut la peine d'attirer l'attention et comme, nous aussi, plus que d'autres, nous sommes exposés à commettre des fautes et que nous avons tout avantage à profiter de l'expérience d'autrui, soit que nous partagions sa manière de voir, soit que nous en différions, nous voulons présenter aux lecteurs de cette *Revue* les parties de l'article précité qui nous semblent solliciter surtout leur attention. Nous suivrons donc son auteur et nous traiterons successivement les sujets suivants: *les marches; — le service de sureté; -- le combat (en général); — l'utilisation du terrain par l'infanterie; — les formations de l'infanterie; — les feux de l'infanterie; — l'attaque et la défense des points d'appui; — l'attaque décisive; — l'artillerie; — l'organisation journalière de la manœuvre.*

Comme méthode, en général nous citerons textuellement l'auteur; exceptionnellement et pour éviter des longueurs, nous présenterons son opinion analytiquement. Nous ferons suivre ces citations ou ces extraits de nos propres réflexions, s'il y a lieu, ou de l'exposé d'une opinion contraire.

Quelles que soient les opinions que nous serons amené à exprimer, nous avons hâte de dire que nous le ferons dans le seul but de trouver la vérité, nous souvenant qu'en tactique il peut y avoir, pour le même cas, des solutions différentes et que, précisément parce que les cas sont infiniment nombreux,

variés et divers, il faut se garder des règles absolues, des recettes, des schémas et des formules.

Marches. — A ce point de vue, nos troupiers ont droit à tous les éloges. Nos fantassins, notamment, pendant toute la période manœuvres proprement dite, se levaient en moyenne vers 5 heures du matin, quelquefois même plus tôt, manœuvraient jusqu'à 1 et 2 heures de l'après-midi, et souvent n'atteignaient leur cantonnement le soir que vers 5 heures. Malgré cela, il y a eu fort peu de traînards.

Cette endurance de nos fantassins a d'ailleurs été très remarquée par les officiers et les journalistes des nations étrangères.

Voilà qui ne paraîtrait certainement pas extraordinaire aux fantassins du Ier corps d'armée, surtout à ceux de la Ire division. Mais il faut dire que le fantassin français ne consomme avant son départ le matin qu'un « quart » de café et qu'il va ainsi jusqu'à 10 heures, où il y a une interruption de manœuvre, comme nous le verrons plus loin. Mais on a certainement raison, en France, de ne pas dépasser une certaine limite et nous pourrions, croyons-nous, utilement imiter cet exemple. Dans tous les cas, l'arrivée au cantonnement avant la nuit s'impose, si l'on veut assurer suffisamment le repos de la troupe et la *rétablir* assez pour qu'on puisse exiger d'elle, le lendemain, un bon travail. Il faut aussi éviter de la faire lever trop tôt et ne pas la mettre en route avant de lui avoir fait prendre un repas plus substantiel que du simple café.

Service de sûreté en station. — A été assez défectueux en général. Ce ne sont cependant pas les leçons qui nous manquent à cet égard, et des leçons malheureusement historiques. C'est là notre point faible ; nous le savons, et cependant il est très rare de voir, aux manœuvres, assurer le service de sûreté aussi rigoureusement que si l'on était réellement en présence de l'ennemi.

Nous sommes obligés de reconnaître qu'à ce point de vue les dernières manœuvres ont ressemblé singulièrement aux précédentes. Dans une opération de nuit qui, cependant, au dire de certains, grâce à des indiscrétions, était prévue des deux partis, l'un d'eux a été, sinon surpris, tout au moins incapable de remplir son rôle de sûreté.

Ça nous arrive aussi que le service d'avant-postes soit défectueusement exécuté dans nos manœuvres ; peut-être parce qu'on aura trop exigé pendant la journée et que les troupes succomberont à la fatigue. Mais il y a aussi une part d'insouciance. On ne fait pas les choses comme on les ferait en guerre ; voilà le tort.

Pour corriger cela, il faudrait que la manœuvre finît assez tôt pour que les troupes d'avant-postes puissent occuper leurs emplacements et faire leur organisation encore de jour. « Les

emplacements doivent être occupés assez à temps, dit le *Règlement pour les armées allemandes en campagne*, pour que toutes les fractions puissent s'orienter de jour. »

Dans la façon d'organiser le service d'avant-postes, nous employons dans nos manœuvres les deux méthodes suivantes : L'une consiste à placer les avant-postes aussitôt après la clôture de la manœuvre, à les faire replier la nuit une fois entamée, puis à faire réoccuper les emplacements le lendemain matin, avant la reprise de la manœuvre ; — l'autre consiste à rester toute la nuit dans les positions. C'est cette dernière méthode seule qui est bonne et qu'il faut employer ; l'autre n'est qu'un expédient ; elle ne se justifie que quand le temps est exceptionnellement mauvais, que la température est très basse, ou par la nécessité de ménager les troupes. Mais quand aucune de ces raisons ne s'y oppose, il faut que le service d'avant-postes se fasse complètement, comme en guerre.

S'il était nécessaire, pour ménager les troupes, de suspendre le service une partie de la nuit, au moins faudrait-il que les compagnies de grand'gardes restent toute la nuit dans leurs secteurs, en quartiers d'alarme et entourées de quelques postes. Si l'on fait revenir les compagnies à un cantonnement commun avec le reste du bataillon, on donne une idée fausse du service d'avant-postes et l'on augmente la fatigue.

En écrivant ces lignes, nous ne pouvons écarter de notre esprit le souvenir de certaine mésaventure de manœuvre où l'origine du mal fut, ou un service d'avant-postes mal fait, ou un service de transmission de rapports mal organisé, ce qui d'ailleurs, au point de vue du résultat, revenait parfaitement au même. Il y avait quelqu'un de responsable ; ce quelqu'un aurait dû être trouvé et puni. Oh ! ça n'aurait rien changé au résultat de la journée, mais l'exemple aurait été salutaire. En fait de responsabilité, qu'on feuillette le *Règlement du 1er janvier 1900 sur le service des armées allemandes en campagne*, on verra quel soin il met, à chaque occasion, à rappeler la responsabilité *personnelle* des chefs.

Si les fautes de tactique et les fautes de manœuvre recevaient plus souvent que ce n'est le cas, comme les fautes contre la discipline, la récompense qu'elles méritent, peut-être se répéteraient-elles moins fréquemment.

Revenons aux manœuvres de Beauce ; la même constatation est faite relativement au service de sûreté sur le champ de ba-

taille, si bien qu'à diverses reprises des charges de cavalerie ont pu déboucher sans qu'elles eussent été signalées, à très courte distance de l'infanterie, et qu'une contre-attaque a pu surprendre en plein flanc les troupes attaquantes.

Combat. — Là, évidemment, commencent les invraisemblances. Est-ce à dire que les manœuvres devraient se borner à des marches, à des stationnements et à des dispositifs de sûreté ? Non, car malgré toutes les invraisemblances, le combat aux manœuvres fournit encore matière à enseignements. Il se peut que, dans bien des cas, telle offensive, tel assaut produirait dans la réalité juste le contraire de ce que décident les arbitres ; mais il n'en est pas moins vrai que, depuis quelques années surtout, beaucoup de chefs d'unités petites et grandes ne se contentent plus d'aller de l'avant, mais cherchent à tenir compte de l'adversaire, du terrain, des circonstances, des autres armes qui opèrent avec eux ; en un mot, cherchent à manœuvrer.

L'auteur pense qu'on pourrait atténuer les invraisemblances :

1° En augmentant le nombre des arbitres (au moins un par régiment) et en les prenant tous parmi les officiers généraux.

2° En arrêtant toute attaque à 400 mètres, afin d'éviter ces prises de contact, ces traversées de lignes, ces heurts d'adversaires, qui ne veulent céder ni l'un ni l'autre, ce qui amène des incidents regrettables à tous les points de vue.

Augmenter le nombre des arbitres jusqu'à un par régiment, le remède ne pourrait-il pas être, parfois, pire que le mal et le sort des commandants de régiment ne serait-il pas, suivant le caractère et les exigences de l'arbitre, digne de toute pitié ?

L'arrêt de l'attaque à 400 mètres ne mettrait pas un terme aux invraisemblances ; jusqu'à ce que les troupes soient arrivées à cette distance, il s'est produit des invraisemblances et, d'autre part, le combat peut n'être pas assez avancé pour avoir permis aux commandants des partis adverses de réaliser toutes leurs dispositions.

N'est-il pas préférable, quelles qu'en puissent être les conséquences, de laisser le directeur de la manœuvre entièrement libre de l'interrompre ou de l'arrêter quand cela sera nécessaire, et cela pourra se présenter même tout au commencement.

Utilisation du terrain. — En général, l'infanterie n'utilise pas suffisamment le terrain ; cette année-ci encore, on a pu voir nos fantassins, dès qu'il fallait recourir au feu pour avancer, se porter au pas droit devant eux, puis s'arrêter, ouvrir le feu, et ainsi de suite, sans même prendre la précaution de s'agenouiller pour tirer.

Puis, rappelant que la Beauce est un pays plat par excellence, mais qu'on y peut trouver, cependant, des défilements pour abriter les tirailleurs, et qu'il eût tout au moins fallu les faire coucher, l'auteur ajoute :

Dans ces terrains particulièrement plats, c'est au début que l'on aurait dû prendre cette précaution, afin que tout le monde, officiers ou soldats, fût bien pénétré de la nécessité absolue de se défiler en présence des armes à tir rapide.

Cette funeste habitude de nos fantassins de tirer debout a particulièrement frappé, paraît-il, les officiers anglais qui, dans leurs guerres récentes, ont pu apprécier, et souvent à leurs dépens, les effets du nouvel armement.

On ne profite du terrain que quand on a appris à le faire dès le commencement de l'instruction, et celle-ci doit commencer non pas dans des manœuvres, mais sur la place d'exercice. Et puis, le soldat doit chercher dans le terrain, non pas seulement à s'abriter, mais, avant tout, à appuyer son fusil pour améliorer son tir.

Nous avons aussi bien des progrès à accomplir dans ce sens. Nous donnons, il est vrai, dans nos programmes de tir, la préférence au tir couché ou à genou (dans le programme de tir pour les écoles de recrues il n'y a plus qu'un exercice de tir debout), mais nous ne mettons pas toujours assez d'importance à faire appliquer rigoureusement dans le terrain ce que l'on enseigne sur la place d'exercice et sur la place de tir.

Formations. — Nous avons constaté avec la plus grande satisfaction que, malgré les théories plus ou moins savantes de certains calculateurs en chambre, basées sur les résultats assez problématiques de champs de tir, nos officiers d'infanterie ne s'étaient nullement laissés influencer et se contentaient d'employer les formations réglementaires : colonnes par le flanc des subdivisions, jusqu'à 1000 mètres environ, puis déploiements en ligne.

Les formations plus ou moins bizarres dont nous avons été rebattus depuis quelques années ont été sagement laissées à leurs inventeurs. D'ailleurs, dès qu'il faut recourir au feu pour pouvoir avancer, pourquoi aller chercher des formations si compliquées? L'homme reçoit des balles, il veut en renvoyer (et on ne l'en empêcherait pas), il se met donc à côté de ses voisins et non en arrière : formation en ligne.

Toutefois, il a été remarqué qu'en général les déploiements se faisaient un peu tard : nos règlements, en prescrivant de conserver les formations par le flanc jusqu'à 1000 et 1200 mètres, jugent qu'au delà l'étroitesse de leur front rend assez difficile le réglage du feu de l'artillerie, mais qu'en deçà elles deviennent d'excellents objectifs, en raison de leur visibilité et de leur profondeur.

Là encore, nos officiers d'infanterie ne sont peut-être pas très responsables : habitués à manœuvrer surtout contre de l'infanterie, ils commandent leur

troupe en conséquence, sans tenir compte que, normalement, ils auront toujours de l'artillerie en face d'eux.

Il faut faire une distinction entre ce qui se passe avant que l'infanterie n'ait ouvert le feu et ce qui se passe après l'engagement du combat de mousqueterie, et aussi entre les formations d'approche à adopter par la première infanterie qui débouche sur le champ de bataille, par celle donc qui entamera l'action par le feu, et les formations que pourront employer les lignes suivantes, soit les réserves.

Il est évident qu'avant l'ouverture du feu c'est le mouvement en avant qui prime, et que les subdivisions et les unités envoyées *en avant-ligne* ou *en avant pour le combat en tirailleurs* chercheront à conserver aussi longtemps que possible les formations serrées, et choisiront, parmi celles-là, celles qui leur permettront d'avancer le plus commodément, le plus rapidement, de surmonter le plus facilement les difficultés du terrain, et, enfin, — si elles appartiennent à l'échelon le plus rapproché de l'ennemi, — celles qui donneront le plus vite des feux. Le commandant de la subdivision et de l'unité ne doit être limité dans le choix des formations que par le terrain et les circonstances ambiantes ; il emploiera donc à son gré les colonnes par subdivisions, les colonnes de marche et par files, même (en montagne) la colonne *par un* que notre *Règlement d'exercice* ignore, et les lignes sur deux rangs et sur un rang. Le commandant de l'unité doit pouvoir disloquer celle-ci suivant les besoins, séparer ses subdivisions dans le sens du front et dans le sens de la profondeur, sans être gêné par de prétendus principes, pourvu qu'il réalise son but : avancer, échapper à la vue de l'ennemi, éviter ses coups et, finalement, déboucher au moment opportun, en face de l'ennemi, à distance efficace de tir, avec des troupes *moralement et physiquement en état d'engager la lutte*. Tout le reste n'est qu'artifice. Il est évident que dès que des troupes devront recourir au feu pour avancer, la formation en tirailleurs s'imposera.

Et alors, peut-on dire que les troupes devront quitter les formations en colonnes par le flanc (ou d'autres formations de l'ordre serré, puisque nous envisageons surtout la question au point de vue de nos propres règlements) à 1200 mètres ou à 1000 mètres ? Non. Toute réglementation tendant à limiter la liberté des chefs aboutirait à l'adoption de schémas et à l'établissement de règles purement artificielles.

Quant à la vulnérabilité des formations, qui nous dira lesquelles, en guerre, il sera le moins dangereux d'employer : la ligne sur deux rangs, la ligne sur un rang, la colonne de marche ou la colonne par files ? Aucune expérience de champs de tir, aucun calcul mathématique ne résoudront jamais cette question d'une manière complète. Ces moyens ne peuvent que servir à comparer la vulnérabilité relative des formations considérées, dans un cas déterminé. Il ne faudrait pas, en se basant sur les résultats de ces expériences ou de ces calculs, conclure à l'emploi, dans tous les cas, de telle ou telle formation de préférence à telle ou telle autre.

Voilà pourquoi il ne faut pas proscrire du champ de bataille les formations par le flanc des subdivisions au profit des formations en ligne, ou inversément, mais les admettre toutes dans les circonstances où leur emploi est opportun, ce dont le commandant de la subdivision ou le commandant de l'unité est seul juge.

Les mêmes règles sont applicables aux réserves. Elles doivent jouir, toutefois, d'une beaucoup plus grande liberté de manœuvre. Elles n'ont pas à craindre, généralement, le feu direct de l'infanterie ; elles échappent, à moins qu'elles ne soient très rapprochées de la ligne de feu, au feu des tirailleurs ennemis. Elles ne souffriront du feu de l'artillerie que si elles commettent l'imprudence de s'offrir à ses coups en masses compactes, et si encore l'artillerie n'est pas occupée à son duel avec l'artillerie adverse. Cela ne dispensera toutefois pas les réserves d'user de toutes les ressources que leur offriront les formations et le terrain, pour éviter d'attirer sur elles, avec les regards et les feux de l'ennemi, des mésaventures sanglantes [1].

[1] On s'occupe, en France, de confectionner un nouveau règlement de manœuvres ; une commission y travaille. La *France militaire* (28 mars 1901), qui donne quelques détails sur la méthode de travail de la commission, ne dit que fort peu de chose des modifications projetées; elle parle de simplications et de modifications apportées aux formations « qui se motivent par les effets que produirait sur un champ de bataille l'armement actuel. »

D'autre part, chez nous, la conférence annuelle des instructeurs supérieurs de l'infanterie a pris récemment la décision suivante : « Il n'est pas permis d'employer certaines formations tactiques, spécialement des formations de manœuvres et de combat, à l'exclusion d'autres formations. Il n'est pas permis de limiter la liberté que le Règlement garantit aux commandants de troupe, de choisir et d'appliquer dans chaque cas, les formations réglementaires qu'ils jugent justes. Dans ce sens on peut aussi employer sur le champ de bataille la colonne de marche, surtout pour les petites subdivisions de l'avant-ligne, comme formation de manœuvre ou formation de protection.

« Il faut aussi se garder, quand on pénètre sur le champ de bataille, de déplacer les troupes trop tôt ou trop tard ; les deux sont également faux. »

Feux aux grandes et moyennes distances. — Il semble que la théori allemande, de ne pas ouvrir le feu avant 700 ou 800 mètres, ait fait des adepte dans notre armée et que nous n'ayons plus grande confiance dans les feux au grandes et moyennes distances.

Nous pensons que cette théorie est trop absolue et constitue un pas en ar rière ; de plus, elle n'est pas logique puisqu'elle est en contradiction avec le progrès de l'armement.

Cette question des feux aux grandes distances, que l'auteu tranche en faveur de l'emploi de ces feux, ne nous paraît pa aussi facile à régler, et se présente à nous hérissée de difficul tés et grosse de conséquences.

Les progrès de la technique nous ont dotés de fusils dont l hausse, graduée jusqu'à 2000 mètres, permet de tirer avec un assez grande précision à des distances considérables ; elle nou fournira probablement, avec le temps, des armes à feu porta tives qui pourront tirer bien plus loin encore avec une préci sion bien plus grande ; on peut s'y attendre. Mais ce que l'ar ne nous fournira jamais, c'est la vue pour viser à ces distan ces. Est-ce à dire qu'il soit inutile que nous ayons gradué no fusils jusqu'à 2000 mètres ? Nullement. Mais cette grande por tée ne peut pas être d'un emploi courant ; elle trouvera asse rarement son application sur un champ de bataille ordinaire on l'emploiera dans des cas spéciaux déterminés : dans la dé fensive, pour battre avec des feux puissants un point éloign dont on aura exactement repéré la direction et la distance quand il faudra, au moyen du feu d'unités entières d'infante rie, remplacer une artillerie manquante ; dans d'autres ca analogues encore. Mais cela au prix de quelle effroyable con sommation de cartouches !

La difficulté, l'impossibilité même parfois, du ravitaillemen en munitions sur le champ de bataille, les troupes une foi engagées, doivent rendre les chefs très circonspects dans l'em ploi prématuré de cartouches qu'ils ne pourront peut-être pa remplacer ; et puis, s'ils s'y décident, il faut qu'ils aient l certitude que ce ne sera pas un gaspillage, mais que le tir aur un résultat appréciable et une influence sur l'issue du combat en rapport avec ce qu'il aura coûté. Si ces conditions ne s peuvent réaliser, les chefs doivent résister à la tentation d tirer.

Voilà pourquoi nous croyons que la tendance signalée dan l'armée française d'en revenir, pour l'utilisation des feux d l'infanterie, à des portées moins grandes, se justifie et qu'o ne saurait que la louer.

D'ailleurs, au combat, tout l'art pour l'infanterie réside en ceci : amener les troupes intactes, fortement approvisionnées de munitions, à portée pour tirer efficacement sur l'ennemi et l'écraser par son feu.

Attaque et défense des points d'appui. — L'attaque des villages (comme celle des autres points d'appui d'ailleurs), a été, encore cette année, *la véritable course au clocher*.

Les officiers des corps de troupes n'en sont pas absolument responsables; car il faut dire à leur décharge que le commandement, dans sa hâte de voir réussir ses combinaisons tactiques, trouve toujours que l'on va trop doucement. C'est ainsi que l'on voit des bataillons enlever un village avant que l'artillerie ait eu le temps de se mettre en batterie pour canonner la lisière et soutenir ces bataillons.

Aussi qu'est-il arrivé? C'est que des villages et des bois ont été presque toujours enlevés à la suite d'une attaque de front, et cependant l'historique des dernières guerres nous montre, au contraire, que, si l'on veut éviter les grosses pertes, c'est sur les flancs qu'il faut manœuvrer, en ne laissant sur le front qu'un faible rideau. Avec l'armement actuel, cela devient même un principe presque absolu.

Voilà pour l'attaque ; voici maintenant la défense :

En ce qui concerne la défense, l'infanterie a semblé avoir une tendance à consacrer beaucoup trop de monde au point d'appui lui-même. Il est vrai qu'elle a abandonné le vieil errement de défendre un point d'appui dans le point d'appui même, et que presque toujours des contre-attaques surgissaient sur la droite ou sur la gauche; mais ces contre-attaques étaient encore bien faibles, et peut-être n'est-on pas encore bien pénétré de ce principe que c'est surtout de la contre-attaque que dépend le succès de la défense.

Ces citations se passent de commentaires.

Attaque décisive. — En général la presse étrangère a beaucoup critiqué le dispositif de nos attaques décisives. D'après elle, nous en reviendrions aux grosses colonnes d'attaque des dernières campagnes de Napoléon : Wagram, Waterloo, condamnées unanimement avec les armes actuelles, surtout après l'insuccès et les pertes écrasantes de la garde prussienne à St-Privat.

Puis l'auteur cite le correspondant du *Times* qui, témoin oculaire, avait rappelé à ce propos les expériences récentes faites par les Anglais et, surtout, l'insuccès des derviches à Omdurman, dans leurs tentatives pour percer les lignes anglaises, et il ajoute :

A cela nous répondrons :

1° Que nos attaques décisives seront lancées, non pas sur des troupes encore intactes, mais au contraire sur un adversaire énervé, affaibli, épuisé par un long combat d'usure;

2° Qu'elles ne porteront pas uniquement là où on les attend généralement, sur l'un des flancs, ainsi que le préconisent les Allemands avec leur esprit lourd et dogmatique, mais qu'au contraire, mettant à profit l'esprit inventif de

notre race, nous lancerons notre attaque décisive sur le point de la ligne ennemie où elle trouvera des circonstances et un terrain favorables, c'est-à-dire où elle pourra agir par surprise, trouver des cheminements, de l'espace et des positions d'artillerie ;

3° Que nous comptons beaucoup sur cette arme et sur les effets du nouveau shrapnel pour soutenir notre infanterie au moins jusqu'à 400 mètres ;

4° Qu'au lieu de lancer sur l'ennemi une véritable cohue humaine, nous dirigerons d'abord une première colonne d'attaque qui sera successivement et continuellement renforcée, poussée, alimentée par des troupes nouvelles, abritées dans quelque ravineau, derrière quelque pli de terrain du cheminement choisi ;

5° Enfin que, de toutes façons, il faudra finalement donner le coup de poing ; or, pour employer l'expression de Dragomirow, ce n'est pas avec le poing ouvert qu'il faudra le faire, mais bien fermé, donc avec des colonnes.

Telle n'a pas été, nous croyons, la tactique suivie par les Derviches.

Toutefois, nous comprenons très bien que des critiques aient été adressées aux attaques décisives exécutées en Beauce, où, il faut le reconnaître, elles ont été organisées plutôt comme des types de formations que comme colonnes d'attaque proprement dites.

C'est une explication. Si tout peut se passer comme on le prévoit, si le terrain est favorable, ça ira bien. Mais il reste encore l'*ennemi*, auquel on ne peut faire moins que de supposer des intentions et des dispositions défensives *raisonnables ;* et s'il lui reste encore des réserves et des munitions, tout ça peut venir échouer devant ses *rafales ;* et alors, malheur aux colonnes !

Mais le problème est bien plus complexe, et plus on le sonde, plus on voit qu'on ne sait que bien peu de chose sur ce qui pourra se passer à ce moment terrible où il s'agira d'aller récolter la sanglante moisson que d'abondantes semailles de projectiles auront préparée.

Et puis, il y a encore ceci : Est-ce la balle ou est-ce la baïonnette qui sera l'arme *décisive ?* Les deux écoles, celle de la baïonnette représentée surtout par la tactique russe, et vers laquelle semble pencher l'auteur que nous citons, ne peuvent encore nous fournir aucun exemple probant à l'appui de leurs préférences.

Artillerie. — Nous ne nous étendrons pas longuement sur le nouveau matériel.....

Bien que d'apparence un peu lourde, il évolue très facilement et ne semble nullement justifier le reproche de manque de mobilité qui lui a été quelquefois adressé. Il ne pèse d'ailleurs guère plus que le matériel de 90, et nos artilleurs ne se sont jamais plaints de ce dernier à ce point de vue.

L'adoption de ce nouveau matériel a apporté certaines modifications à la tactique de l'artillerie.

C'est ainsi qu'aux dernières manœuvres, elle a toujours évité d'aller s'établir, comme autrefois, sur les crêtes même, bien en vue, s'offrant de gaîté de cœur aux coups de l'ennemi, sacrifiant tout pour pouvoir l'accabler plus sûrement.

Actuellement, elle s'est rendu compte qu'avec les effets du canon à tir rapide ce serait la destruction certaine, avant même d'avoir pu tirer un seul coup de canon : aussi a-t-elle toujours pris des positions masquées, un peu en arrière de la crête, à hauteur d'homme.

En général, les mises en batterie étaient un peu lentes.

Un des principaux reproches que l'on adresse à l'artillerie aux manœuvres et pendant le combat est de tirer sur des objectifs qui ne répondent pas toujours aux intentions tactiques du commandement.

Ainsi un groupe arrive sur une position, il n'a pas encore reçu d'ordres, mais son chef, voyant des batteries ennemies en face de lui tirant à toute volée, veut faire acte d'initiative et fait ouvrir le feu sur celles-ci, alors que peut-être il y aurait plus d'avantage à soutenir l'infanterie voisine attaquant un point d'appui.

Mais il nous semble que ce commandant de groupe a intelligemment mis à profit son initiative, et qu'en attirant sur lui le feu de l'artillerie adverse il fait aussi l'affaire de l'infanterie amie en la débarrassant de ce dangereux ennemi.

On reproche à l'artillerie une mise en batterie un peu lente. C'est ce qu'on entend dire à toutes les manœuvres. Avec le nouveau matériel, un peu pesant, de l'artillerie française, et dans l'obligation de trouver un bon emplacement pour ancrer la pièce, les mises en batterie seront forcément moins rapides qu'autrefois. On tient également à se masquer. Ne vaut-il pas mieux prendre position correctement et sans précipitation que hâtivement et mal ?

Aussi bien qu'en France, où on constate que le contact n'est pas toujours suffisamment établi entre le commandement et les chefs de l'artillerie, on doit s'efforcer de l'améliorer. Il ne faut pas que l'artillerie soit tenue à l'écart et que ses chefs soient obligés d'aller aux renseignements ; il importe que, de leur côté, les officiers généraux fassent part de leurs intentions à leurs sous-ordres s'ils tiennent à une parfaite coopération des armes.

Organisation journalière de la manœuvre. — Suivant l'usage établi, on arrête la manœuvre à 10 h. du matin ; la troupe se restaure et, une heure après, la manœuvre reprend. Ce mode de faire a soulevé des objections : il est arrivé qu'on a profité de cette interruption pour modifier les dispositions, pour cor-

riger des fautes, etc. D'autre part, la troupe, partie le matin après un repas trop sommaire, a besoin de se restaurer.

Il nous paraît que c'est encore là une mesure qui augmente les invraisemblances de la manœuvre, car cette interruption peut tomber très malencontreusement, dans un moment où, par exemple, il aurait fallu au contraire laisser une crise se produire et se dénouer ; et alors, peu après, on ne peut plus reprendre l'action dans des conditions identiques à celles où on l'avait laissée. Il y a un moyen d'éviter qu'il faille donner au soldat, pendant le cours de la manœuvre, l'occasion de se restaurer : c'est de lui donner à manger avant le départ. Ainsi faisons-nous.

Conclusion. — Après avoir justifié, contrairement à l'opinion dominante en Allemagne, l'utilité des manœuvres d'armée, l'auteur formule un certain nombre de conclusions que, pour ne pas allonger ce travail, nous résumons comme suit :

1° Nécessité de placer les deux armées adverses à distance l'une de l'autre, afin qu'elles aient d'abord à se chercher;

2° Nécessité, dès qu'on approche de l'ennemi, de diminuer la longueur des colonnes en les multipliant, de manière à utiliser toute la largeur des routes, ou même de les faire marcher à travers champs ;

3° Couvrir les troupes en station, en marche et au combat, par un service de sûreté régulièrement fait ;

4° Entretenir dans la cavalerie le sentiment de l'action et la convaincre qu'elle est, plus que jamais, l'arme du champ de bataille ;

5° Imprimer à l'artillerie plus de mobilité et une grande circonspection dans les mises en batterie, afin qu'elle évite d'être détruite avant d'avoir pu tirer ;

6° Développer l'union des trois armes pour le combat.

Ne pas perdre de vue que la poudre sans fumée, les canons à tir rapide et les fusils à répétition peuvent modifier la tactique, mais ne changent rien aux principes de la guerre : c'est l'offensive qui donne la victoire ; pour vaincre, il faut être le plus fort en un point donné.

N.

CANONS DE CAMPAGNE A LONG RECUL

L'apparition du matériel d'artillerie de campagne Ehrhardt, dont on trouve la description dans la présente livraison, a donné une actualité toute nouvelle aux canons à long recul et a provoqué une polémique très vive, parmi les artilleurs, sur les divers systèmes d'affût et de recul du canon. En Suisse, cette polémique a pris un caractère d'acuité prononcée qu'ont déterminé les articles publiés cet automne par le colonel Affolter et que vient d'animer de nouveau la publication du message du Conseil fédéral proposant l'adoption de la pièce Krupp à bêche élastique.

C'est à propos du matériel Ehrhardt que le colonel Affolter a fait connaître son opinion à l'endroit des pièces à recul sur l'affût et qu'il a cherché à démontrer les avantages de ce système sur les affûts à bêche élastique. Dans la *Zeitschrift für Artillerie und Genie* d'octobre dernier il affirmait que l'affût Ehrhardt avait réussi à faire tomber les préventions qu'on pouvait avoir contre ce genre de recul de la bouche à feu, et que « plusieurs Etats : la Russie, l'Angleterre, la Norvège, les Etats-Unis d'Amérique, se sont prononcés en principe en faveur de ce système. D'autres pays, notamment l'Autriche, ainsi que la Turquie, le Japon, la République Argentine, la Suède elle Danemark, prendront certainement sous peu une décision à son égard. »

« Il est certain, ajoutait-il [1], que si l'affût Ehrhardt, avec » recul sur l'affût, n'avait pas vu le jour, l'affût à bêche » de crosse à ressort aurait presque partout remporté la vic» toire, attendu que le poids élevé de la pièce et la complica» tion du frein hydropneumatique du canon français auraient » amené la plupart des Etats à repousser ce système. Il paraît » également évident que si cet affût avait fait son apparition » plus tard, on aurait dû transformer celui de toutes les pièces

[1] Page 397.

» en service ; cette transformation, pour les Etats prévoyants, » se trouve de la sorte évitée. »

De son côté, le général Wille, dont la compétence dans les questions d'artillerie est bien connue, s'exprime ainsi dans la *Militär-Zeitung* du 15 décembre 1900 : « Dans beaucoup de » pays autres que la Suisse, le nombre et l'importance des ad» versaires du frein hydraulique diminuent depuis peu d'une » façon manifeste.....

» La possibilité que donne une certaine construction de la » bouche à feu d'atteindre une vitesse de tir considérable ne » contraint évidemment personne d'en faire usage en dehors » des cas déterminés qui exigent et permettent instantanément » un résultat important et certain. Mais, d'autre part, cette pos» sibilité ne doit être obtenue qu'en facilitant et simplifiant à » l'extrême tout ce qui concerne le service de la bouche à feu, » desideratum de la plus haute importance pour une pièce » dans quelque circonstance qu'elle se trouve, même quand il » s'agit d'un feu lent.

» Si la faculté de pouvoir tirer très rapidement dans certains » cas avait toujours pour conséquence forcée un gaspillage » inutile de munitions, il aurait été absolument déraisonnable » d'adopter des fusils à répétition, des armes automatiques et » mitrailleuses. On sait en effet qu'un tireur quelconque, avec » une arme à répétition ordinaire, peut brûler en 3 ou 4 mi» nutes son approvisionnement complet de cartouches. »

Le débat s'est étendu ; il a passé à l'Autriche. En présentant à ses lecteurs le matériel Ehrhardt, l'*Armeeblatt* de Vienne (n° 46 du 14 novembre 1900) disait :

« L'affût Ehrhardt présente sur tous les systèmes de recul sur l'affût avec frein hydraulique un notable progrès... Il offre le dernier degré de perfectionnement et peut être considéré comme le type le plus parfait dans son genre. »

Et ailleurs :

« Ce système a résolu le difficile problème d'un affût de campagne dans lequel le recul est entièrement supprimé et qui évite tout soulèvement des roues pendant le tir. Par le glissement de la bouche à feu sur l'affût supérieur et son retour en batterie, on est parvenu à rendre le pointage en hauteur et en direction si constant pendant le tir, qu'on peut exécuter un tir rapide sans avoir à contrôler le pointage à chaque coup. En même temps, l'affût Ehrhardt est de beaucoup le plus léger de tous les affûts rigides ou à frein hydraulique d'égale puissance... »

La *Militär-Zeitung* de Berlin[1] n'est pas du même avis que le

[1] N° 49 du 1er décembre 1900.

journal de Vienne. L'auteur, qui signe J. S., affirme à son tour que « ces bons Suisses » ont eu des raisons pour repousser ce matériel et que la Norvège, où il a été mis en essai, ne s'est pas prononcée encore à son égard. Il engage à se tenir en garde, dans la littérature militaire de son pays, contre un matériel encore insuffisamment connu et peu éprouvé. Une autre publication[1] appuie à son tour sur l'insuffisance des expériences : les pièces livrées à l'Angleterre n'ont été essayées qu'au polygone de la fabrique par un personnel parfaitement formé, tandis que les essais entre les mains de la troupe — l'épreuve vraiment concluante — n'ont pas encore été effectués. Le général Wille répond[2] à l'auteur J. S. de la *Militär-Zeitung*. Il constate que les expériences faites en Norvège ont été très satisfaisantes ainsi que cela résulte d'un article du lieutenant-colonel Stang (dont il sera question plus loin). A la suite de ces expériences, le gouvernement norvégien a commandé aux usines de Düsseldorf une batterie avec laquelle on comptait commencer des essais en février 1901. On ne saurait d'ailleurs traiter ce matériel de « non encore éprouvé » puisque l'Angleterre qui, plus que toute autre nation, a de sérieux motifs pour ne pas commander son matériel à l'étranger, est en train de prendre livraison de dix-huit batteries de ce modèle[3].

Les journaux politiques sont entrés dans le débat et par la plume de son correspondant militaire, *Die Post*[4] de Berlin expose la situation et résume les essais entrepris avec les canons de cette construction. Il est intéressant de relever dans cet article que l'usine Krupp, sans doute stimulée par les entreprises d'Ehrhardt, a repris très activement ses essais avec des canons à recul sur l'affût et que, d'après une communication au Reichstag, dans la séance du 12 décembre dernier, le ministère de la guerre a accepté une nouvelle pièce Krupp de ce système pour des expériences ultérieures.

L'opinion du lieutenant-colonel Stang.

Le lieutenant-colonel Stang, de l'artillerie norvégienne, qui a suivi de près les essais comparatifs exécutés en Norvège pour

[1] *Die Neue militärische Blätter*, n° 2 du 15 janvier 1901, page 75.

[2] Dans le n° 51 de la *Militär-Zeitung*.

[3] Ce matériel ne s'est pas bien comporté lors des premirs tirs à Aldershot en février dernier, les affûts, d'après le *Times*, étaient défectueux et devront être reconstruits.

[4] N° 69 du 16 février 1901, sous le titre : *Feldgeschütze mit Rohr-Rücklauf*.

le choix d'un nouveau matériel d'artillerie et dont le nom a été souvent cité ces derniers temps par les partisans des canons à long recul, a publié l'année dernière [1] une étude dans laquelle il formule des conclusions favorables à ce système. Il parait intéressant, pour éclairer le débat, de reproduire les parties principales de son mémoire et d'indiquer selon lui, les avantages du long recul et les objections qu'on soulève contre ce genre de pièces.

« Le type à long recul a sur le type rigide l'avantage d'une rapidité de tir notablement supérieure. Mais ces vitesses extrêmes étant rarement employées, le point important est que le pointeur a tout le temps de pointer la pièce exactement après chaque coup, tranquillement et sans précipitation : par suite, on peut atteindre, avec l'efficacité maximum par coup, une vitesse de tir qu'on n'obtiendrait dans le cas des affûts rigides qu'au prix d'efforts excessifs du personnel et en renonçant à obtenir à chaque coup la précision du pointage.

» Aussi les pièces avec long recul sur l'affût dépendent-elles beaucoup moins du terrain que les pièces du premier type.

» On a fait aux pièces à recul sur l'affût les objections suivantes :

» 1° Elles ne possèdent pas la solidité et la simplicité désirables. — Il se produira facilement des fuites dans le frein à liquide. — Si l'on a recours à l'air comprimé pour ramener le canon en batterie, des fuites dangereuses surviendront encore plus facilement. — Si l'on emploie des ressorts récupérateurs, le frein devra présenter un volume si considérable qu'il sera exposé à être détérioré par les atteintes ou les dégradations accidentelles ;

» 2° Le poids de ces pièces est trop élevé, car le recul prolongé du canon amène à construire l'affût de telle façon qu'il en résulte nécessairement une augmentation de poids. En outre, beaucoup de gens croient que l'affût et le canon doivent avoir un poids très considérable pour que la pièce puisse rester immobile pendant le tir.

» La solidité des systèmes *Schneider-Canet* et *Ehrhardt à long recul* a été mise récemment à une très dure épreuve pendant les essais exécutés en Norvège.

» On tira 350 coups avec chaque pièce, puis on procéda à des épreuves de marche et de transport : d'abord un long transport en chemin de fer, puis une épreuve de roulement de 61 km. Les pièces furent ensuite démontées, placées sur des traineaux ordinaires de paysans et transportées en pays de montagne durant 144 km. ; pendant ce transport, elles versèrent fréquemment et eurent, en outre, à supporter un très rude traitement. Puis vint une nouvelle épreuve de roulement de 98 km. Enfin, après quelques tirs et un nouveau transport en chemin de fer, on exécuta une dernière épreuve de marche, comprenant environ 100 km. en terrain difficile et dans des conditions variées. Dans le tir qui suivit, le frein montra qu'il était en parfait état ; il ne se produisit aucune fuite ni dans le cylindre à liquide, ni dans le cylindre à air.

[1] Dans l'*Artilleri-Tidsskrift*, 3e livraison 1900. Cet article a été traduit par la *Zeitschrift für Artillerie und Genie*, octobre 1900, et résumé par la *Revue d'artillerie* (février 1901) à laquelle nous empruntons son texte.

» Afin qu'on pût se rendre compte de l'influence exercée sur le tir par une fuite accidentelle et par la perte de liquide ou d'air en résultant, le programme des tirs comprenait les expériences suivantes :

» On retira d'abord du cylindre de frein un quart de litre de glycérine. Dans le tir qui suivit, la longueur du recul n'augmenta que d'une quantité insignifiante (3 à 4 cm.). On retira alors de nouveau un quart de litre, soit au total un demi-litre. Ceci n'eut d'autre effet que d'augmenter encore le recul d'une quantité correspondante, sans qu'il atteignit cependant la limite maximum de 110 cm.

» On est en général porté à avoir une crainte exagérée des fuites du cylindre de frein. Or, il n'existe dans ce cylindre qu'une garniture entourant la tige du piston, garniture qui peut être construite très simplement de façon à être facilement réparable. Le liquide n'est comprimé que pendant le tir, et si à ce moment il s'en perd quelques gouttes, cela n'a aucune importance pratique.

» En ce qui concerne le cylindre à air, il en est un peu autrement. La garniture est beaucoup plus difficile à réparer, et comme l'air se trouve dans le cylindre à une pression initiale de 12 atmosphères, il s'échappera d'une façon continue par la moindre fuite.

» On est ainsi conduit à regarder comme plus avantageux le retour en batterie obtenu au moyen de ressorts, quoique ceux-ci tiennent beaucoup plus de place, ce qui rend le frein plus volumineux et plus lourd, et l'expose davantage aux atteintes[1].

» L'opinion que le système à long recul sur l'affût doit être forcément très lourd est certainement erronée.

» Sans doute l'organisation du frein qui caractérise ce système entraîne une augmentation immédiate de poids. Le cylindre de frein, avec le piston et sa tige, pèse environ 40 kg. ; les ressorts récupérateurs, 30 à 40 kg. ; enfin les parties qui couvrent et protègent le système peuvent aussi arriver à un poids de 30 à 40 kg., soit au total environ 110 kg. L'affût doit, à cause du recul prolongé, être un peu plus long que dans le système rigide, mais l'effort à supporter dans le tir étant beaucoup moindre, il peut être construit moins solidement, en sorte qu'il n'est pas nécessairement plus lourd.

» Cette augmentation de poids (laquelle peut être réduite de moitié quand on emploie l'air comprimé comme récupérateur) sera pourtant largement compensée par ce fait que l'effort supporté par l'affût est diminué d'une façon extraordinaire, en sorte que, tout en conservant une solidité suffisante, on peut donner à cet affût une construction beaucoup moins massive que dans le système rigide. »

Telles sont les conclusions du lieutenant-colonel Stang. Elles

[1] On voit, constate la *Revue d'artillerie*, que la seule raison qui fait que le lieutenant-colonel Stang préfère le récupérateur à ressorts au récupérateur à air est la crainte des fuites qui peuvent se produire dans ce dernier. Mais cette crainte disparaîtrait évidemment dans le cas d'un récupérateur à air où la production des fuites serait rendue suffisamment difficile, et où, d'autre part, la pression pourrait être maintenue même en cas de fuite au moyen d'un dispositif spécial. Il faut remarquer en outre qu'un des grands avantages que présente le récupérateur à air à haute pression sur le récupérateur à ressorts, est la possibilité d'obtenir une pression suffisante, assurant le retour en batterie *dans tous les cas*. Ceci tient à cette propriété que présente l'air sous pression d'être de beaucoup le meilleur de tous les ressorts à poids égal.

ne manquent pas de valeur et paraissent à première vue donner raison aux partisans de ce système.

L'opinion contraire.

Il n'est pas inutile de mettre en regard les arguments de ceux qui estiment que les affûts à déformation et à long recul ne satisfont pas aux exigences d'un matériel destiné à tenir campagne et qui leur préfèrent des affûts rigides.

L'étude de canons avec recul sur l'affût ne date pas d'hier, comme on voudrait le faire croire. Elle remonte à plusieurs années et a été poursuivie par diverses usines en France et en Allemagne. Le *Schiessbericht n° 89 de Fried. Krupp* reproduit déjà plusieurs modèles de canons de ce type, mais il contient sur leur compte les appréciations suivantes [1] :

« ...Les expériences ont démontré ce que les calculs théoriques avaient fait prévoir. Et à côté de leurs résultats immédiats, dont aucun ne milite en faveur du recul sur l'affût et malgré que les affûts se soient bien comportés au tir, on est amené à constater que l'organisation du recul sur l'affût n'est rien moins que simple et que le frein hydraulique *(Flüssigkeitsbremse)* exige un maniement délicat et une attention constante qui font souvent défaut en campagne, alors qu'on manque d'un personnel exercé.

» ...Il peut se présenter aussi qu'un chargement imparfait du frein ne laisse la bouche à feu sauter en arrière, ce qui entraine non seulement la mise hors de service de la pièce, mais ce qui peut blesser les servants. La fabrique Krupp a exécuté en 1892 un tir avec un frein insuffisamment rempli. La bouche à feu s'est détachée et le frein a été mis en pièces. Le même accident risque de se produire, lorsque les appareils destinés à opérer le retour en batterie ne fonctionnent pas, ce qui peut passer inaperçu dans le tir rapide ou dans l'excitation du combat. On arriverait à corriger ce défaut en donnant plus de force au frein et aux organes qui en dépendent, toutefois ce renforcement se traduirait par une augmentation du poids de la pièce.

» En outre, la fatigue produite par le simple roulement de la pièce pendant plusieurs années de service n'a pas encore montré ses effets sur une pièce de cette construction. Enfin, et c'est là le point capital, la mise hors de service de l'appareil de frein par le feu ennemi, ou pour quelque autre motif, entraîne celle de la pièce tout entière. Ce danger devient d'autant plus grand que le recul a une plus forte amplitude et que l'organisation de la pièce devient plus compliquée.

» Les enseignements qu'on peut tirer de ces expériences sont, on le voit, défavorables aux pièces avec bouche à feu à recul sur l'affût. »

Il est vrai que depuis l'impression de ce *Rapport*, qui remonte à 1898, la plupart des usines, celles de Krupp également, ont réalisé des progrès dans la construction de pièces de

[1] *Schiessbericht*, page 11.

ce système ; néanmoins les objections que soulevait l'usine d'Essen n'en restent pas moins presque toutes valables aujourd'hui.

Récemment, le lieutenant-colonel Moreau, ancien directeur de la fonderie royale de canons de la Belgique, a répondu[1] au lieutenant-colonel Stang, qui, dans son étude, avait également pris à partie le matériel belge Nordenfeldt-Cockerill.

L'auteur belge résume tout d'abord les conditions principales auxquelles doit satisfaire un matériel de campagne :

» *a)* Le tir doit être très efficace, c'est-à-dire puissant, rapide et précis ; les projectiles seront d'un grand rendement et appropriés aux circonstances de guerre.

» *b)* Le matériel devra présenter une résistance pour ainsi dire indéfinie, au tir et au roulage ; il sera donc simple et rustique, sans complications inutiles et construit, pour les pièces de grande fatigue, en matériaux de qualité hors ligne.

» *c)* Il présentera toute sécurité pour les servants, ainsi qu'une grande facilité de service et d'entretien ; le démontage et le remontage des divers organes, ainsi que le remplacement de certaines pièces plus exposées à l'usure et à la rupture, devront pouvoir se faire avec les moyens usuels et par le personnel de la batterie.

» *d)* Enfin, les voitures seront très mobiles, tout en transportant un approvisionnement important de munitions ; elles seront donc aussi légères que possible et de traction facile dans tous les terrains, surtout pour les batteries à cheval.

Puis, parlant de la solidité et de la facilité d'entretien du matériel, le lieutenant-colonel Moreau établit que :

..... Il est peu de machines qui soient soumises à des épreuves aussi dures et aussi prolongées que le matériel de campagne : outre les effets répétés du tir, il doit supporter des roulages dans les conditions les plus difficiles, à toutes les allures, dans les terrains détrempés ou accidentés, sur les routes pavées ou sur le sol gelé, franchir les obstacles, subir enfin tous les cahots et tous les chocs possibles et cependant arriver au lieu du combat, *la pièce prête à faire feu*. Cette fatigue excessive ne s'impose pas au matériel de campagne pour quelques années seulement ; il faut qu'après avoir, pendant une vingtaine d'années, participé aux exercices les plus variés et les plus durs, il se retrouve, au moment critique, aussi résistant et aussi maniable qu'au sortir de l'atelier.

» Or, la résistance aux déformations et à l'usure est, toutes choses égales d'ailleurs, en raison inverse de la complication du système ; les mécanismes délicats, qu'on pourrait admettre, à la rigueur, pour les matériels fixes ou demi-fixes, prêtent dès lors à sérieuse critique, quand il s'agit d'un matériel de campagne.

» Il faut d'ailleurs que le système soit d'une manœuvre facile et d'un fonc-

[1] Dans la *Revue de l'armée belge*, livraison de novembre-décembre 1900.

tionnement sûr — garanties de rapidité — ; le montage et le démontage des divers organes, leur entretien et leurs réparations doivent être à la portée des ajusteurs de batterie, dont l'instruction comme mécaniciens n'est jamais que rudimentaire et qui, en toutes circonstances de temps et de lieu, ou alors que la surveillance est difficile, doivent pouvoir parer aux éventualités.

» A ces divers points de vue, l'emploi d'une déformation un peu compliquée ne paraît pas recommandable : les organes et notamment les tiges de pistons, les glissières et coulisseaux sont exposés à des chocs fréquents dans les marches, et, tout au moins, à se couvrir de boue et de sable qui, au moment du tir, pourront occasionner des grippements et entraîner la mise hors de service : le moindre éclat de projectile, à plus forte raison, produirait le même résultat. — En parfait état lors des épreuves de concours et dans les premiers temps de leur mise en service, les freins hydrauliques et surtout les freins hydropneumatiques ne peuvent tarder à présenter des points faibles et exiger des réparations fréquentes dans leurs bourrages et autres parties compliquées. Si des fuites de liquide ou des chutes de pression du réservoir à air se produisent, on peut arriver, au moment de l'action, à se servir du matériel dans de mauvaises conditions, ou devoir perdre un temps précieux pour le remettre en état de service. Si on a négligé d'ouvrir le frein ou d'y maintenir au moins la quantité de liquide convenable, la masse roulante sera lancée violemment en arrière et le système pourra se détraquer ; le même résultat se présentera si l'appareil destiné à ramener la pièce en batterie ne fonctionne pas convenablement, ce qui, dans la chaleur de l'action, peut échapper à l'attention du personnel, préoccupé de la rapidité du tir. On peut, il est vrai, remédier à ce dernier inconvénient en disposant un organe qui, comme dans le Schneider-Canet, empêche la mise de feu avant la rentrée complète en batterie ; mais il y a là une nouvelle complication du système. Il en sera de même à plus forte raison s'il faut, comme le préconise le lieutenant-colonel Stang, pour assurer le bon fonctionnement du récupérateur à ressorts, disposer dans le frein, à haute pression initiale, un orifice de passage pour le mouvement en avant — indépendant de celui pour le recul — et qu'il faut découvrir au moment opportun. »

« ...Il est permis de rester quelque peu incrédule au sujet de cette confiance à l'égard des freins hydrauliques et il faudra une longue expérience pour démontrer que ces organes délicats sont exempts des sérieux inconvénients que nous avons signalés. »

« ...Sans nier l'importance de ces épreuves, — il s'agit des expériences exécutées avec les matériels Schneider-Canet et Ehrhardt relatées page 284 —, on ne peut les considérer que comme des essais préliminaires de concours et elles ne peuvent être comparées à celles qu'on impose réellement en service. Lorsqu'une batterie-type aura roulé pendant au moins un an à toutes les allures, par tous les temps et dans tous les terrains, lorsqu'elle aura subi de nombreux essais de tir, dans les diverses circonstances de guerre, avec un personnel quelconque et non trié sur le volet, on pourra seulement alors tirer une conclusion sérieuse de ces épreuves et nourrir l'espoir que les nouveaux affûts à déformation ne donneront pas trop de déboires par la suite.

» Les affûts rigides, au contraire, sont simples, rustiques et exempts d'organes trop délicats qui puissent faire craindre une mise prématurée hors de service par des roulages et des tirs prolongés. D'un entretien facile, ils ne peuvent exiger aucune réparation compliquée qui ne puisse être confiée aux ajusteurs ordinaires de batterie, sans qu'il y ait besoin de faire appel à de vrais

ouvriers techniciens. L'usine Krupp, après avoir essayé tous les modes de déformation, a condamné l'emploi des freins hydrauliques ou pneumatiques pour préconiser une simple bêche élastique à la crosse. Cette opinion peut paraître très discutable, mais l'autorité qui s'attache au nom du grand constructeur d'Essen doit engager à la prendre en sérieuse considération. »

En examinant ensuite la question de mobilité, le lieutenant-colonel Moreau émet des doutes sur la possibilité de ne pas dépasser un poids de 900 kg. dans un canon à long recul capable de résister à des tirs et à des roulages prolongés.

* * *

Comme on l'a vu par notre article sur le *Matériel d'artillerie de campagne suisse 1901*, de la livraison de mars dernier, c'est aux mêmes conclusions qu'est arrivée la Commission suisse du nouvel armement de l'artillerie.

La Commission est partie du principe qu'une vitesse de tir de 9 à 10 coups par minute est suffisante pour toutes les circonstances du combat, à moins qu'on ne veuille employer le procédé français de tir « d'arrosage » qui ne correspond pas à nos idées d'emploi de l'artillerie et conduit à un gaspillage des munitions. Au surplus, la difficulté de graduer à mesure les shrapnels pour alimenter un tir rapide constitue déjà un obstacle à une plus grande vitesse de tir, même en faisant usage d'un appareil spécial à graduer. Il n'en va pas, ainsi que le prétend le général Wille, comme dans le fusil, où la cartouche n'exige aucune opération préparatoire.

D'autre part — et c'est ici le point capital — si, au moment du tir la pièce se dérange, qu'elle cesse de fonctionner ou qu'un projectile ennemi vienne la mettre hors de service — ce qui, avec les matériels délicats à recul sur l'affût arrive facilement — l'artillerie ne tire plus et demeure sans défense. En quelques minutes, elle sera anéantie.

En outre, la connaissance, l'entretien et la manœuvre de ces appareils exige un personnel spécial de chefs de pièces et de canonniers sur lequel les conditions particulières de notre armée ne nous permettent pas de compter. On peut s'en accomoder dans les armées permanentes où la troupe et le matériel sont continuellement en service et où on a le temps de former ces spécialistes et d'entretenir le matériel toujours en état.

Les affûts à déformation et à long recul n'ont d'ailleurs pas

. fait leurs preuves dans un service prolongé et on ne sait pas encore comment ils se comporteront à l'usage. On a vu entre autres que le matériel Ehrhardt, qui paraissait cependant répondre aux derniers desiderata des artilleurs, n'a pas tenu ce qu'on attendait entre les mains de la troupe en Angleterre[1].

Si on exige un matériel plus solide, on augmente son poids et on réduit la mobilité, condition essentielle pour un pays accidenté comme le nôtre; enfin, les affûts à long recul diminuent également le champ vertical de tir, auquel, dans notre terrain, nous attachons un grand prix. Les expériences comparatives du matériel Krupp auxquelles ont assisté deux membres de la Commission leur ont démontré que dans l'emploi au combat il n'y a pas de différence notable entre les pièces à bêche élastique et les pièces à long recul et que ces dernières ne présentent en somme pas d'avantages assez marquants pour décider la Commission en leur faveur.

De la presse militaire, le débat sur « Les futurs canons » a passé, en Suisse, dans la presse quotidienne. La *Zuricher Post* a publié (le 20 mars) un long article du colonel Affolter, où il expose son point de vue et reproduit les arguments qu'il a déjà fait valoir dans la *Zeitschrift fur Artillerie u. Genie* sur les canons à long recul. Il est étonné, dit-il, qu'après l'essai de deux pièces seulement à recul sur l'affût, en février 1900, la Commission ait décidé de renoncer aux expériences avec ce système de recul, et il estime que « la Commission n'a pas encore terminé sa tâche, attendu » qu'elle n'a pas soumis à un examen complet et approfondi tous les sys- » tèmes de canons qui auraient pu entrer en ligne de compte. Il ne suffit » pas à la Commission d'affirmer qu'elle est absolument persuadée d'avoir » trouvé ce qu'il y a de mieux; elle doit pousser ses travaux et ses essais » assez loin pour convaincre toute personne étrangère du bien fondé de » ses propositions. » Le colonel Affolter prétend, en outre, que les pièces à bêche élastique se comportent mal sur un terrain incliné derrière la pièce et que les ressorts n'ont pas l'énergie nécessaire pour ramener la

[1] *The Engineer* du 22 mars parle des essais qui ont été faits dans les régiments anglais avec les 108 pièces livrées à l'Angleterre. Autant qu'on a pu en juger par les expériences d'Aldershot, la bouche à feu s'est bien comportée, mais le montage (mountings) de la pièce s'est montré très défectueux et n'est pas en rapport avec l'effort exigé par l'absorption du recul. Les essieux se sont brisés dans leur milieu, en général, à l'endroit où le tourillon vertical du berceau traverse l'essieu. Les roues sont également trop faibles. Ces inconvénients ne sont toutefois pas irrémédiables, ajoute la publication anglaise, ils indiquent un défaut de fabrication plutôt qu'un défaut de système...

On voit cependant par ces indications combien il est difficile de réaliser le probleme d'un bon affût à long recul.

pièce en batterie. Ces pièces ne permettraient pas non plus de tirer par-dessus les troupes amies (?), condition pourtant essentielle d'après les idées modernes.

Les membres de la Commission ont exposé à leur tour leur manière de voir et l'ont défendue. Dans une conférence aux officiers de Berne, le colonel d'Orelli, chef de section technique de l'administration du matériel de guerre fédéral, secrétaire de la Commission, a montré les avantages de la pièce Krupp proposée et a réfuté les griefs allégués contre elle par le professeur de Zurich[1]. Il répète les conclusions énumérées plus haut de la Commission et les motive en mettant en relief principalement les caractères de simplicité, solidité, légèreté, de bon fonctionnement de la pièce dont la Commission a fait choix.

Le président de la Commission, le colonel-commandant de corps H. Bleuler, est également entré dans la lice. Il répond dans la *Zeitschrift* (de mars dernier) à un article du colonel Affolter, intitulé : *Que va devenir notre canon d'ordonnance de 8,4 cm. ?* tendant à diminuer les propriétés balistiques de la nouvelle pièce en regard de notre matériel actuel. Parlant du genre d'affût, le colonel Bleuler s'exprime comme suit :

« Ceux qui n'accordent pas d'importance tactique à une grande vitesse de tir, qu'on ne peut obtenir qu'avec des machines à tirer (Schiessmachinen) perfectionnées, mais compliquées et délicates et sujettes à se déranger dans un service de campagne, ceux-là donneront la préférence à une pièce de construction aussi simple que possible ; ils ne voudront pas s'exposer aux mécomptes éprouvés par l'artillerie allemande pendant l'hiver 1870-71 avec des pièces d'un système pourtant très simple. Si, au contraire, on ne se déclare pas satisfait d'un affût à bêche élastique, qu'on fasse des essais avec un affût à long recul, mais qu'on pousse ces essais à fond et qu'on ne vienne pas greffer sur la question de l'affût d'autres questions accessoires, autrement on n'en finira jamais.

» ...Qu'on ne touche surtout rien à notre ancien matériel jusqu'au moment où un nouveau soit introduit ; qu'on s'efforce, au contraire, de développer d'ici là dans notre artillerie de campagne l'aptitude au tir, pour laquelle il y a encore de notables progrès à accomplir... »

La question en est là. Il est très difficile de se faire, en dehors de la Commission, une opinion complète et assurée sans avoir eu sous les yeux le protocole de ses séances et de ses essais ; aussi, malgré la confiance qu'on doit accorder aux officiers éminents qui font partie de la Commission, il serait fort désirable que le Département militaire autorisât les officiers supérieurs qui le demandent, à prendre connaissance du Rapport de la Commission ainsi que des annexes et des résultats de tir qui l'accompagnent, afin de réduire ainsi à néant les objections de ses adversaires.

[1] Cette conférence a été résumée par le *Bund*, numéros 88, 89, 90, 91 et 92 (29-30, 31 mars, 1, 2, 3 avril).

UN NOUVEAU THÈME TACTIQUE

Nous nous proposons de soumettre à l'étude de nos camarades un nouveau thème tactique. Mais, auparavant, terminons la discussion du précédent. Sur un point, en effet, nous prenons la liberté de n'être pas en complet accord avec M. le lieutenant-colonel de Loys.

Le lieutenant-colonel A., dit-il, n'aurait probablement pas donné un ordre de mouvement; il se fût contenté, le 20 mai au soir, d'un ordre de rassemblement, et aurait attendu pour formuler l'ordre de départ les rapports de sa cavalerie.

C'est possible. Mais la tâche que nous avions proposée était un ordre de mouvement, c'est donc l'ordre de mouvement qu'il fallait rédiger, cela avec les seuls et très incomplets renseignements indiqués dans le thème.

Nous pouvons admettre en effet, et ce sera souvent le cas dans la pratique, même le plus souvent, qu'au moment du départ nous n'en saurons pas davantage que le soir du 20 mai le lieutenant-colonel A. Si active et bien stylée que soit la cavalerie, elle peut ne pas parvenir à percer le réseau des patrouilles ennemies; d'ailleurs la nuit se prête mal à l'observation; le chef du détachement sera donc sans informations plus précises. Restera-t-il à Vuittebœuf à attendre des rapports qui peut-être ne lui parviendront jamais? Nullement. Il a l'ordre de couper la voie ferrée à Yverdon; il partira pour Yverdon, et son ordre de mouvement sera basé sur les imparfaites données qu'il possède et sur les déductions que par le raisonnement il lui aura été possible d'en tirer.

Cela dit, de la discussion à laquelle a donné lieu notre thème, et de l'article si intéressant et si instructif de M. le lieutenant-colonel de Loys, nous croyons pouvoir tirer une conclusion générale que ratifieront sûrement tous nos camarades. Il est de la plus haute nécessité que tout officier qui peut être chargé de commander un détachement combiné soit appelé à des écoles ou services des armes autres que celle dont il sort. Sans doute, nous avons déjà les écoles centrales où est étudiée la tactique des différentes armes, et où les

officiers de toutes armes travaillent en commun sur le terrain.

Cela n'est pas suffisant. Il faut un stage plus complet.

Ce stage existe déjà partiellement pour les lieutenants-colonels d'infanterie appelés à tour de rôle à suivre une école à feu de l'artillerie. Il faudrait parfaire ce programme. Depuis le grade de major, tout officier d'infanterie devrait être tenu de suivre un cours tactique de cavalerie. De même, des cours semblables devraient être créés dans l'infanterie, auxquels seraient convoqués les officiers supérieurs des autres armes. On compléterait ainsi l'instruction reçue dans les écoles centrales et la cohésion entre les armes y gagnerait grandement. Les frais de cette instruction complémentaire seraient amplement compensés par les progrès qui en résulteraient dans la conduite des unités supérieures.

* * *

Et maintenant passons à un nouveau thème. Voici celui que nous soumettons à l'étude de nos camarades :

Thème.

Des forces ennemies de toutes armes, évaluées à une division au moins, se rassemblent dans le pays de Gex. Des patrouilles de cavalerie ont été aperçues près de Crassier et au sud de Divonne ; elles n'ont pas encore franchi la frontière.

Un détachement combiné (lieutenant-colonel A), venant d'Yverdon, est engagé le 1er mai 1901 sur la route Orbe-La Sarraz. Il reçoit l'ordre d'être rassemblé le 2 mai à 2 heures après-midi au Nord de Ballens pour y opérer sa jonction avec la Ire division venant de Lausanne.

Lorsqu'à 5 heures du soir la pointe d'infanterie du détachement atteint la bifurcation des routes Arnex-Pompaples Croy-Pompaples, le lieut.-colonel A se décide à cantonner dans les localités de La Sarraz, Pompaples, Orny, Arnex. Avant-postes sur la ligne : dès et y compris la bifurcation de la route La Sarraz-Chevilly et du chemin Eclépens-Chevilly, passant par la cote 475, jusqu'à Eclépens. Carte 1 : 100000.

Le détachement est composé des troupes suivantes : 5e régiment d'infanterie, bataillon de carabiniers 2, escadron 4, un groupe du 2e régiment d'artillerie de campagne (bat. 10 et 11), ambulance 6.

Travail à exécuter.

1. Dispositif de marche du détachement le 1er mai 1901.
2. Cantonnement du détachement pour la nuit (moins les avant-postes. Indiquer seulement les troupes formant ces derniers).
3. Dispositions prises par le lieutenant-colonel A pour le 2 mai.
4. Exposé des motifs.

Délai de livraison : 30 avril.

F. FEYLER, major.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le plan d'instruction pour les cours de répétition du Ier corps d'armée. — Les écoles de recrues. — L'enseignement du tir aux recrues d'infanterie. — Les fortifications aux Chambres. — L'instruction militaire préparatoire.

J'ai noté dans la *chronique* de janvier que, dans les cours de répétition par régiment, en 1901, les exercices des unités commençaient déjà le lendemain du jour de la mobilisation, ce qui donnerait à ces cours une physionomie différente et imposerait aux chefs de tout ordre une préparation préalable que beaucoup, précédemment, avaient coutume d'ajourner jusqu'au dernier moment, et pour laquelle ils comptaient même sur les premiers jours du cours. Le *Plan d'instruction* vient de paraître et il ne sera pas inutile, à cette occasion, d'entrer à son sujet dans quelques détails.

En 1901 les troupes de deux corps d'armée, le Ier (divisions I et II) et le IIe (divisions III et V) sont appelées à des cours de répétition. Dans le Ier corps les cours ont lieu par régiment; le IIe a ses manœuvres périodiques de divisions et de corps; le *Plan d'instruction* ne concerne que les troupes d'infanterie du Ier corps; ce sont les commandants des divisions III et V qui ont à établir le *plan* pour les troupes sous leurs ordres. Je ne veux m'occuper ici que de l'infanterie du Ier corps d'armée.

Le cours aura une durée normale de 18 jours, dont à déduire les jours d'entrée et de sortie et deux dimanches; il reste donc 14 jours de travail; 8 jours, approximativement, seront consacrés aux exercices de la compagnie et du bataillon, et 6 jours aux exercices du régiment et de la brigade. Dans chaque brigade un des régiments débutera par les exercices de compagnie et de bataillon et terminera le cours par les exercices de régiment et de brigade (régiments 1, 3, 5 et 7); l'autre régiment de la brigade (régiments 2, 4, 6 et 8) commencera par les exercices de régiment et de brigade, et terminera par ceux de compagnie et de bataillon. Aux brigades II et III, deux jours seront consacrés à des exercices à double action, en opposant l'un à l'autre les deux régiments combinés (on leur adjoindra à cet effet de la cavalerie et de l'artillerie); les brigades I et IV formeront l'infanterie de la division de manœuvre et prendront part aux deux jours de manœuvres contre le IIe Corps d'armée.

« On doit exercer la troupe (exercice formel) déjà le jour d'entrée, même si l'on n'y peut consacrer que peu de temps », dit le *Plan d'ins-*

truction; ailleurs il s'exprime comme suit sur le rôle des chefs de section : « Ils font répéter la connaissance de l'arme par les sous-officiers, et leur font aussi préparer la troupe pour le tir. Pour le reste, ils instruisent eux-mêmes la section réunie. » Il est donc indispensable que les officiers se préparent à fond, car c'est à eux seuls, en réalité, qu'incombera la tâche de reprendre la troupe et de l'exercer; dans les régiments où l'on débutera par les exercices de régiment, on ne pourra même disposer, pour ce travail, que des quelques instants qui resteront à la fin du jour de mobilisation ; le lendemain il faudra déjà prendre part à des manœuvres combinées.

Pendant de longues années, les cours de répétition ont été taillés sur un patron uniforme, qui en faisait comme une école de recrues en raccourci; ce n'est plus cela; c'est maintenant une nouvelle période d'instruction qui succède à l'école de recrues ou à d'autres périodes du même genre. L'école de recrues a dû former le soldat *à fond ;* il doit suffire alors que le chef de section reprenne l'instruction du soldat, dans la section, et lui redonne une bonne tenue militaire, l'amène à manier correctement son fusil et lui fasse prendre « un pas allongé à l'allure réglementaire. »

Cette méthode impose à l'officier une responsabilité à laquelle il doit songer d'avance : une préparation individuelle complète, avant le service, est indispensable pour qu'il puisse en porter le poids honorablement. Il n'aura plus la ressource de se reposer sur l'intervention ou les conseils d'un officier-instructeur; il n'en aura pas à sa portée. Un officier-instructeur supérieur à l'état-major de chaque régiment et un officier-instructeur à chaque bataillon, seront là pour regarder et pour observer; toute leur intervention, sauf ce qui est prévu au chiffre 2, 4e alinéa du règlement d'exercice, consistera à faire part chaque jour, au commandant, des observations qu'ils auront faites ; et voilà tout. Il est bien dit que les commandants pourront leur demander de donner aux officiers, sur tel ou tel sujet, un enseignement spécial; mais cet enseignement ne pourra, en aucun cas, remplacer la préparation préalable de l'officier. Celui-ci doit s'en bien pénétrer s'il ne veut s'exposer à être rappelé, l'année suivante, à une école de recrues, pour rétablir une instruction dont il aura montré l'insuffisance, ou à se faire relever de son commandement.

Voilà ce qu'il m'a paru utile de rappeler dans cette chronique. Le *Plan d'instruction* doit être maintenant entre les mains de tous les intéressés; il dit très clairement quelle est la tâche de chacun; personne ne pourra alléguer une prétendue ignorance de ce qu'on exigera.

Je crois que cette méthode nouvelle portera de bons fruits. Elle n'est pas complètement inédite; dans certaines divisions elle a déjà été appliquée antérieurement avec une assez grande rigueur; mais elle n'est pas encore entrée dans la chair et dans le sang; cela aussi arrivera, on peut y compter.

La même obligation s'impose, dans leur sphère, aux sous-officiers; c'est aux commandants de compagnie qu'il incombe de les y rendre attentifs; et s'ils ne se préparaient pas, cela aurait, pour eux aussi, des conséquences graves.

* * *

Le temps semble vouloir prouver à l'évidence que le mois de mars n'est pas une époque favorable pour une école de recrues d'infanterie. L'année est exceptionnelle, dit-on; j'en conviens. Toutefois, l'année dernière, pour avoir été moins rigoureux et moins neigeux, le temps n'a guère été favorable et on a constaté, dans la première école de recrues, qui cependant n'avait commencé que le 12 mars, des résultats tout à fait insuffisants. Ce n'est donc pas absolument exceptionnel. D'ailleurs, le mois de mars est généralement inconstant, les retours du froid, les bises et les giboulées y sont fréquentes, toutes intempéries qui entravent d'une manière bien sensible une instruction qui doit se faire essentiellement dehors. Or, si dans son école *de recrue*, la recrue ne peut pas être instruite *à fond*, l'occasion ne se représentera plus, le déficit subsistera durant toutes les années de service.

On n'a même pas la ressource du travail en chambre; les théories multipliées auxquelles on a recours ne sont qu'un expédient pour employer le temps. Et puis, l'impression qui reste dans l'esprit des jeunes soldats est mauvaise; ils prennent le service en dégoût, sont portés à se plaindre des gens et des choses, et emportent avec eux, sur les duretés du service militaire, des idées fâcheuses que leurs récits propagent autour d'eux. Je ne fais que mentionner les dangers que court la santé.

En consultant le tableau des écoles, on constate que de toutes les armes, l'infanterie est la moins bien partagée à ce point de vue. La cavalerie, il est vrai, a des écoles de recrues en plein hiver; mais une grande partie de son travail doit se faire au manège; l'effectif peu nombreux ne demande pour l'instruction à pied que des espaces restreints que l'on peut trouver tout près des casernes et, quant au service en terrain, les hommes, montés sur leurs chevaux, souffrent bien moins que des fantassins.

Abstraction faite des inconvénients personnels, que le service fait dans des conditions météorologiques défavorables entraîne à sa suite, le gros, l'essentiel inconvénient est de compromettre une instruction qui ne se donne qu'une fois, de laisser des lacunes qui ne se combleront pas, et cela suffit pour que l'on soit fondé à attirer l'attention sur ce point et à rechercher comment on y pourrait remédier.

Dans la session des Chambres fédérales, qui vient de se clôturer, on a discuté un postulat invitant le Conseil fédéral à rechercher comment on pourrait faire des économies sur le budget militaire: prix d'unité, allocations de vivres, réduction du nombre des écoles de recrues, de 3 à 2 par arron-

dissement, dans l'infanterie, etc. A tout cela M. le conseiller fédéral Muller a répondu que des économies de ce genre ne se pouvaient pas faire, et il a donné de bonnes raisons à l'appui de son dire.

On ne saurait nier qu'on ne pourrait pas réduire de 3 à 2, par arrondissement de division, le nombre des écoles de recrues, sans porter un grave préjudice à l'instruction ; le personnel restant le même les classes deviennent trop nombreuses.

Mais, il serait possible d'avoir, dans chaque division, deux écoles de recrues parallèles et alors, tandis qu'actuellement l'instruction des recrues de l'infanterie exige $3 \times 54 = 162$ jours, il n'en faudrait plus que $2 \times 54 = 108$. On pourrait ainsi retarder d'un mois au moins l'ouverture de la première école. Quand les places de tir ou la capacité des logements se prêteraient à cet arrangement, on pourrait même réduire le nombre des écoles à 2, mais composer chaque école de 5 ou de 6 compagnies.

On pourrait objecter que l'inconvénient de devoir commencer les écoles de recrues très tôt ne se présente que les années où il y a des cours de répétition, qu'il faut grouper aux mois d'août et de septembre, et que cela ne peut, par conséquent, arriver que tous les deux ans au plus. C'est vrai, en partie; mais il y a encore tous les quatre ans les cours de répétition de la landwehr Ier ban, en sorte que sur quatre années il y en a tout juste une dans laquelle il pourrait n'y avoir aucun cours de répétition d'infanterie, à la condition qu'il n'y ait pas, cette année-là, de cours de retardataires. Et puis si, pour retarder l'époque des écoles de recrues on fait passer devant elles des cours de répétition, ce sont ceux-là qui supportent les inconvénients du mauvais temps.

Je crois qu'au point de vue de l'instruction de notre infanterie il vaut la peine d'étudier cette question.

* * *

Je voudrais ajouter quelques notes à ce que j'ai dit dans la chronique du mois de février des modifications apportées au programme et aux méthodes pour l'enseignement du tir dans les écoles de recrues et dans les cours de répétition de l'infanterie.

Les propositions de la commission ont été approuvées par le Département militaire suisse, et le nouveau programme est maintenant entre les mains de tous les officiers qui y sont intéressés.

Une chose de nature à étonner, c'est que l'on fasse commencer ce tir à la distance de 300 mètres, par des hommes n'ayant jamais tiré auparavant et auxquels il faut tout apprendre. Il est certainement plus facile de toucher une cible placée à 200 mètres qu'une cible placée à 300 mètres. Il est vrai que notre fusil étant réglé pour le but en blanc à 300 mètres, il faut, pour tirer à 200 mètres, munir la cible d'un point de mire auxiliaire. Or, il y a un inconvénient à enseigner à des recrues qu'il faut viser exactement le point que l'on veut atteindre et, pour le premier exercice

qu'on leur fait faire, de choisir un cas anormal et de leur faire viser ailleurs (plus bas) que le point à toucher.

Mais ne pourrait-on pas, sans rien changer au réglage du fusil, fabriquer pour tirer à une distance inférieure au but en blanc (200 mètres par exemple), des cartouches à charge plus faible et qui permettraient de prendre pour point de mire le point à atteindre. Je crois qu'il vaudrait la peine de faire l'expérience de cette méthode.

* * *

Durant la session des Chambres fédérales, des députés ont escarmouché contre le Conseil fédéral et le Département militaire à propos des crédits supplémentaires et des fortifications. M. le conseiller fédéral Muller a été amené à déclarer dans ce débat qu'on se trompe quand on croit que les fortifications sont l'enfant de prédilection du Département qu'il administre, et il a promis que les dépenses de ce chef prendraient fin. Tous les amis de notre armée de campagne ont enregistré cette déclaration avec une satisfaction sans mélange. Il est évident qu'on est allé beaucoup plus loin qu'on ne le voulait, mais sur la voie de l'inconnu on ne s'arrête pas quand on veut, et il a bien fallu achever d'abord puis compléter ce qui était commencé. Une partie de cela a été fait au détriment de la popularité de l'armée et l'on en est arrivé à proposer de lui réduire même ses vivres et certains de ses moyens d'instruction pour réaliser des économies.

On ne réfléchit peut-être pas que ces fortifications, pour lesquelles on a dépensé tant d'argent, ne peuvent nous servir de rien sans une bonne armée de campagne, bien outillée et instruite à fond; tandis que notre armée pourrait nous sauver, en cas de complications, sans fortifications; sans, du moins, cet appareil grandiose et coûteux qui pourrait, et ce ne serait pas le moindre de ses méfaits, immobiliser une partie des forces de notre armée de campagne.

On renoncera donc sans doute à l'exécution d'un programme grandiose pour étendre encore les travaux de défense dans la vallée du Rhône et, pour le Simplon, on se bornera au strict nécessaire. Et ce sera tant mieux.

* * *

J'ai appris avec infiniment de plaisir qu'à Neuchâtel-Ville la Société des sous-officiers avait entrepris, cette année, un essai d'organisation de l'instruction militaire préparatoire volontaire pour les jeunes gens de 17 à 19 ans. A l'occasion des deux derniers rapports de gestion du Département militaire suisse, j'avais demandé si la Suisse romande resterait obstinément en dehors du mouvement et je constate qu'enfin, après Fribourg-Ville, Neuchâtel-Ville s'y engage; on me dit que la Société des sous-officiers de Genève s'apprête à imiter celle de Neuchâtel, et je sais qu'à Lausanne le Comité de la Société des officiers a pris en considération une proposi-

tion qui lui a été faite dans ce sens, et va réunir sa section en vue de préparer l'organisation d'un cours pour lequel la coopération de la Société des sous-officiers lui est assurée.

Tout cela est d'un très bon augure.

A Neuchâtel, les sous-officiers ont mis le cours, qui va commencer sous la surveillance d'une commission d'officiers composée pour 1901 du colonel-brigadier Perrier, des lieutenants-colonels A. Gyger et E. Bonhôte et du lieutenant Turin; le capitaine Apothéloz, instructeur d'infanterie à la IIme division, dirige l'instruction.

Une question toujours un peu difficile à régler, celle des jours et heures à attribuer à l'instruction pour des gens, instructeurs et élèves, ayant des occupations civiles, n'a pas laissé que de soulever quelques difficultés. On a fixé le travail de 6 h. à 9 h. le dimanche matin et un jour de la semaine de 8 h. à 10 h. du soir. Or l'emploi du dimanche dans ce but menace, paraît-il, de soulever une protestation; cette même raison aurait fait renoncer, il y a quelques années, des officiers neuchâtelois auxquels on avait demandé d'organiser l'instruction préparatoire, à donner suite à cette demande.

Il me paraît toutefois que, dans le cas particulier, on peut concilier les devoirs envers la patrie et le respect du dimanche sans enfreindre les lois divines et humaines.

J'ai sous les yeux le rapport au Département militaire suisse sur l'instruction militaire volontaire dans le canton de Zurich, où elle se poursuit depuis une vingtaine d'années, et ce rapport constate les progrès accomplis et les services que rend cette instruction. Certes il faut du dévouement aux hommes qui s'adonnent à cette tâche, sans autre perspective de récompense que la satisfaction du service rendu à la patrie et du devoir accompli.

En 1900, le nombre des participants à l'instruction préparatoire à Zurich s'est élevé à 1607.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Formation nouvelle. — Une question de cabinet. — Manœuvres d'attaque contre des positions fortifiées de campagne. — L'artillerie à pied. — Traditions régimentaires. — Un discours. — Les mannequins de l'Exposition. — Chez les artificiers. — A la Société militaire de Berlin. — Bibliographie.

Le 26 mars on a publié les *mutations dans l'organisation et la formation de l'armée* qui sont la conséquence du budget militaire de l'Empire pour 1901 voté par le Reichstag. Deux dates sont à considérer pour l'entrée en vigueur des diverses dispositions: le 1er avril et le 1er octobre.

Pour le 1er avril, il ne s'agit que de quelques autorités. On a créé un

commandant pour le nouveau camp d'instruction du VIe corps d'armée, à Neuhammer, près de Sagan, en Silésie; une section d'essais pour les troupes de communications; un sénat scientifique pour l'Académie Empereur-Guillaume, destinée à la préparation des officiers de santé ou médecins militaires. On regrette la chaire de balistique à l'Ecole polytechnique supprimée par le Reichstag.

Les nouvelles formations de troupes s'accompliront le 1er octobre. On créera définitivement cinq sections de mitrailleuses Maxim, savoir : la section de la garde (Potsdam), la section N° 1 (Ortelsburg), Nos 2 et 3 (Bitsch), N° 4 (Culm, ville située sur la Vistule). Chaque section est attachée à un bataillon de chasseurs (voir livraison de janvier, p. 53).

Pour les chasseurs à cheval *(Meldereiter)*, on a introduit un numérotage en rapport jusqu'à un certain point avec les numéros des corps d'armée : N° 1 (Ier corps), Nos 7, 14, 15, 17 (VIIe, XIVe, XVe, XVIIe corps), Nos 10 et 11 (XIe). Les cinq nouveaux escadrons du Ve corps, dont je vous ai parlé plusieurs fois, forment les Nos 2, 3, 4, 5 et 6. Naturellement, l'escadron de la Garde conservera sa dénomination de « Garde Jäger zu Pferde ».

Comme vous le remarquerez, il y a des lacunes dans la série des chiffres, lacunes provenant des formations encore à créer. Aussi bien, les cinq escadrons de Posen ne resteront-ils pas toujours au Ve corps, ni les deux du XIe à ce dernier. Quand on se sera arrangé avec le Reichstag, chaque corps d'armée aura son escadron et nous nous débrouillerons avec le numérotage.

Le régiment d'artillerie à pied N° 13, de création nouvelle, aura son quartier à Ulm, où le 1er bataillon existe déjà. Le 2e bataillon sera formé le 1er octobre à Alt-Breisach (avec une compagnie à Neu-Breisach). Le 1er bataillon du régiment N° 14, qui occupe dans ce moment les deux Breisach, sera transféré provisoirement à Strasbourg, en attendant de tenir garnison plus tard dans les nouveaux forts d'arrêt de Molsheim et Mutzig « Feste Kaiser Wilhelm II » actuellement en construction. Le bataillon de pionniers N° 11, à Mayence, qui, lors de la formation du XVIIIe corps d'armée était venu du XIe, sera restitué à ce corps; il prendra garnison à Münden, sur le Weser, et sera remplacé à Mayence par le nouveau bataillon N° 21.

Nos aérostiers, augmentés d'une 2e compagnie, deviendront le « bataillon d'aérostiers »; ils auront une section attelée. Le 25e bataillon du train, à Darmstadt, se complétera par une 3e compagnie.

L'état de la cavalerie comportera quelques modifications. On distinguera un effectif renforcé, pour dix régiments et un effectif réduit, pour soixante-deux régiments prussiens. Le régiment des gardes du corps et les escadrons de chasseurs à cheval bénéficieront d'un effectif spécial : 1 capitaine, 4 lieutenants, 135 hommes (sous-officiers compris) et 132 chevaux.

L'effectif d'une section de mitrailleuses Maxim sera de 1 capitaine, 2 lieutenants, 9 sous-officiers, 57 simples soldats, 1 ouvrier, 16 chevaux de timon, 18 chevaux de devant ou de réserve, 9 chevaux de selle. Les sections ne comptant que 6 machines à 4 chevaux de trait, il résulte des chiffres qu'il y aura deux caissons attelés.

Effectif du bataillon d'aérostiers; 1 officier supérieur, commandant; 2 capitaines-professeurs, 2 capitaines chefs de compagnie, 2 lieutenants en premier; 5 lieutenants, 1 médecin, 37 sous-officiers, 259 hommes, 3 ouvriers, 1 aspirant-trésorier, 2 sous-officiers de santé. Section attelée : 1 lieutenant en premier, 7 sous-officiers, 30 hommes, 1 ouvrier, 14 chevaux de selle, 44 chevaux de trait.

Le 1er avril a été ouverte à Treptow a. d. Rega une nouvelle école de sous-officiers. Nous en possédons maintenant sept, et huit écoles préparatoires, plus une école en Saxe et une en Bavière, avec, l'une et l'autre, leur école préparatoire.

Pour l'instruction du personnel des mitrailleuses Maxim, il a été décidé que les recrues seraient versées dans les bataillons de chasseurs. L'instruction des compagnies étant achevée, on triera les soldats paraissant aptes pour les sections. Quant aux conducteurs, ils seront prélevés sur les conducteurs des batteries de campagne.

Nous possédons maintenant trois modèles de télémètres : le petit modèle 1899; le grand modèle Bükel, et le grand télémètre Hahn. — Pour le détail, rien qui ne soit connu.

* * *

Encore une innovation. Elle était réservée au nouveau siècle, et vous montrera que quand on parle des minuties de l'armée allemande on ne dit rien de trop. Les cabinets d'aisance pour les soldats (si l'on peut les dénommer ainsi), seront dotés de papier !! En Prusse, pays d'économie proverbiale, on avait admis jusqu'ici que cette question d'ordre intérieur pouvait être réglée par les unités. Celles-ci devaient disposer d'assez de papier de rebut pour approvisionner gratuitement leur monde. Exceptionnellement, elles étaient autorisées à faire les achats nécessaires jusqu'à concurrence de 5 grammes de papier par jour et par tête, si j'ose m'exprimer ainsi.

* * *

L'ordre pour les manœuvres d'attaque de positions de campagne fortifiées vient d'être publié. Le IIe corps d'armée (Poméranie) exécutera des manœuvres avec tir à blanc, tandis qu'un bataillon d'obusiers lourds de campagne du 13e bataillon d'artillerie à pied, complété, en cas de nécessité, par le 10e régiment, prendra part aux manœuvres d'attaque du XIIIe corps d'armée avec tir réel. Vous ne serez pas trop loin du théâtre de la guerre. Ce sera le Wurtemberg. Les obusiers légers de l'artillerie de campagne y seront appelés à réparer la défaite de Munster.

* * *

Encore une preuve de la faveur dont jouit chez nous depuis quelque temps l'artillerie à pied. Les bouches à feu porteront à l'avenir les emblèmes et inscriptions qui étaient jusqu'ici le privilège de l'artillerie de campagne, savoir le chiffre royal avec les mots *Ultima ratio regis* et un aigle entouré de la devise *Pro gloria et patria*. L'ordre accordant ce privilège s'étend aux pièces adoptées par le décret du 3 juillet 1899. Quelles sont-elles ? Nul n'en sait rien. Le secret n'est pas levé.

* * *

Vous savez que l'empereur tient beaucoup à conserver aux régiments leurs traditions. C'est ainsi, — je vous l'ai dit en son temps, — qu'il a transféré les traditions des anciens régiments du Hanovre, supprimés en 1866, aux nouveaux régiments prussiens créés postérieurement dans cette province annexée. Or, pendant le siège de Gibraltar par les Espagnols en 1779/1783, deux compagnies de l'Electorat de Hanovre participèrent à la défense par les Anglais de cette formidable forteresse, sous le commandement du célèbre lord Elliot. Le roi d'Angleterre fut, comme on sait, électeur puis roi de Hanovre, cela dès 1714 à 1837, année de l'avènement au trône de la reine Victoria.

A leur retour, ces deux compagnies reçurent comme signe distinctif un ruban avec l'inscription « Gibraltar ». Cette distinction fut supprimée au fur et à mesure du décès des participants à la défense. L'empereur vient de ressusciter ce ruban. Il en a gratifié trois corps de troupes, les régiments d'infanterie 73 et 79, et le bataillon de chasseurs 10. Ce ruban, de couleur bleue, est porté au bras droit, mais seulement par les gradés inférieurs, non par les officiers. Cette décision est véritablement exagérée. L'armée hanovrienne elle-même n'a plus porté ce ruban pendant le XIXe siècle.

* * *

Le régiment des fusiliers de la garde a célébré le 30 mars son 75e anniversaire. Il fut créé en 1826 sous le nom de Garde-Reserve Infanterie (Landwehr) Regiment. Sa désignation actuelle date de 1860, où il fut renforcé d'un 3e bataillon.

Ce régiment porte le sobriquet de « Hanneton ». Il lui fut donné dès les premiers temps de son existence. Un de ses bataillons tenait garnison à Potsdam, l'autre à Spandau. Chaque année, au mois de mai, le bataillon de Spandau venait à Potsdam pour les exercices de régiment, et les bons bourgeois de la ville de s'écrier : Voici les *Mai-Käfer*. Le nom leur en est resté. Après les campagnes de 1866 et de 1870/71, où ils recueillirent de nombreux lauriers, ce surnom est devenu un titre de gloire ; les soldats du régiment en sont très fiers. La deuxième édition de l'historique de ce corps a été publiée à l'occasion du jubilé.

* * *

Vous êtes au courant de l'incident qui a marqué l'inauguration de la nouvelle caserne des grenadiers de la garde Empereur Alexandre de Russie. Le télégraphe l'a signalé dans toutes les directions de la rose des vents. Sans doute, les expressions dont s'est servi l'Empereur ont été un peu fortes. Mais suggérée par l'attentat de Brême, il ne faut pas en faire grand cas. Je n'ai pas remarqué que la population de Berlin lui en garde rancune, au moins si l'on en juge par l'accueil qu'elle fait à l'Empereur dans ses sorties. Il faut tenir compte de la nature impulsive du monarque, qui ne pèse pas chacune de ses paroles.

* * *

Tous les visiteurs de l'exposition de Paris se souviennent des mannequins déposés au Palais des armées de terre et de mer. Ils représentaient les uniformes de l'armée allemande de 1689 à 1863. Ces groupes, bien disposés, firent l'admiration de toutes les nations. Ils seront conservés. On a commencé à les ranger dans l'arsenal de Berlin au premier étage, dans la « Ruhmeshalle ». On y ajoutera quelques mannequins représentant l'époque moderne. A Paris, on avait évité l'exhibition des uniformes des trois dernières guerres afin d'épargner la susceptibilité de la nation qui nous avait invités à participer à son œuvre de civilisation.

Les trophées de Chine dont je vous ai parlé en janvier ont disparu de l'arsenal ; ils ont été transférés au Musée de la marine à Kiel. C'est, en effet, la marine qui s'en est emparée aux forts de Takou.

* * *

Je ne vous parlerai pas en détail de la triste affaire de Mörschingen, d'ailleurs bien connue. Elle n'est pas encore terminée, le condamné, lieutenant en premier, a annoncé qu'il interjetait appel au tribunal militaire suprême.

Les journaux ont fait observer que le séjour prolongé dans les tristes petites garnisons de la frontière était fait pour dépraver les qualités intellectuelles et morales des officiers. Ce n'est pas une excuse du crime, mais il serait équitable cependant de faire de temps en temps une relève des régiments, comme dans l'armée française. Je suis convaincu que cette idée sera prise on considération.

* * *

On annonce un changement dans la situation de notre corps d'artificiers. Les officiers et les sous-officiers qui, personnellement, dépendaient de l'inspection générale de l'artillerie à pied, ressortiront à l'avenir de la « Feldzeugmeisterei », sorte d'inspection générale du matériel de guerre. Jusqu'ici les officiers du corps avaient un uniforme spécial, tandis que les maîtres artificiers et les artificiers portaient l'uniforme des régiments auxquels ils appartenaient. Dorénavant ces derniers auront le même uniforme que les officiers du corps, naturellement avec les insignes distinc-

tifs des sous-officiers. — Pour leurs appointements et l'habillement, ils seront traités comme les employés. La position sociale des maîtres-artificiers et des artificiers sera sensiblement améliorée.

* * *

Le major-général *v. Bernhardi*, fort connu et apprécié en Suisse, depuis quelques années chef de la section historique I au grand état-major général, a tenu une conférence à la Société militaire de Berlin sur le thème : Weiterentwicklung der deutschen Wehrkraft ». Le *Militär-Wochenblatt* en a publié un résumé qui a été fort remarqué. Cette illustre société, dont les séances sont souvent honorées par la présence de l'empereur, s'est toujours distinguée par des conférences marquées au coin de l'originalité. Les thèmes sont très variés et les orateurs appartiennent aussi bien aux grades inférieurs qu'aux supérieurs.

Après une introduction générale, Bernhardi a parlé des points de vue politiques sous lesquels il est absolument indiqué d'envisager la conservation et le renforcement de notre puissance militaire. Les lois générales de la guerre et les tâches dévolues à l'empire allemand par son développement historique lui imposent de développer notre puissance militaire dans le sens offensif. L'orateur a donc discuté les principes d'après lesquels la flotte et la défense du territoire doivent être complétés ; il faut parfaire également l'organisation de l'armée de terre. Les décisions doivent être basées sur les expériences de la guerre franco-allemande. Elle a prouvé qu'il était indispensable de donner à l'infanterie une valeur tactique la plus haute possible, d'augmenter la cavalerie, de développer les trains d'une manière correspondant aux exigences actuelles, de telle façon que l'armée soit assurée de pouvoir consacrer toute sa force à l'exécution de ses opérations. A ce propos, je vous rappelle l'œuvre éminente du conférencier parue en 1899 : « Notre cavalerie dans la prochaine guerre. Considérations sur son emploi, son organisation et son instruction. » La *Revue militaire suisse* en a parlé dans son volume de 1899. L'idéal de Bernhardi est une cavalerie parfaitement dressée au service de l'infanterie et de l'artillerie, et ayant autant de valeur comme arme à pied que comme arme à cheval. Ce livre a été fort remarqué dans les milieux militaires de l'Allemagne et des pays étrangers.

Les orateurs de la société militaire parlent *motu proprio* et leurs idées ne coïncident pas nécessairement avec celles des autorités supérieures de l'armée. Néanmoins notre presse progressiste a éventé dans le discours de Bernhardi l'avertissement d'un futur projet militaire. Rien de plus insipide que ces présomptions.

* * *

Les mutations du mois passé n'ont pas d'importance pour vous. Peut-être vous plaira-t-il de savoir qu'il y a eu un changement dans la 4e sec-

tion du grand état-major — forteresses étrangères. — Le colonel Dettlinger, démissionnaire, a été remplacé par le colonel Deines, chef d'état-major de l'inspection générale de l'artillerie à pied, dont le successeur est le colonel Lipinski de la même arme, autrefois au ministère de la guerre.

* * *

Encore deux mots de bibliographie. Sous peu paraîtra une œuvre importante de la section historique II (général de Lesczinki): La guerre de Sept ans élaborée par le grand état-major général. Le premier volume, *Pirna et Lobowitz* (1756), vient d'être terminé. Les deux guerres de Silésie ont paru, la première (1740-42) en 1890-93, la deuxième (1744-45) en 1895. La guerre de Sept ans est une œuvre des plus difficiles, car il n'est pas possible de se servir des archives russes. Au contraire, l'Autriche et même la France ont été fort prévenantes.

Je cite encore : *La tactique et la conduite des troupes d'après des exemples.* Le volume débute par une première partie consacrée à la « Tactique formelle. » L'œuvre est destinée aux troupes et aux élèves préparant leurs examens ainsi qu'aux travaux d'hiver. L'auteur est Koppentedt, capitaine et professeur à l'école militaire de Potsdam.

A noter la démission du lieutenant-colonel Schnackenburg, directeur des *Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine,* pour raisons de santé. Son successeur est le général Keim, une autorité en matière de tactique de l'infanterie.

CHRONIQUE ANGLAISE

(De notre correspondant particulier.)

La réforme militaire. — Constructions navales.

M. Brodrick, le secrétaire d'Etat pour la guerre, a récemment fait part des détails du projet du gouvernement sur l'avenir de l'armée anglaise. Les réformes promises porteront principalement sur les points suivants : Réorganisation du système du commandement de façon à avoir toujours trois corps d'armée (120 000 hommes) prêts à partir, à côté d'une armée suffisante pour la défense du pays. Dans ce but, la Grande-Bretagne sera divisée en six districts de corps d'armée, comme suit :

1er corps d'armée, à Aldershot ;
2e » à Salisbury-Plain ;
3e » en Irlande ;
4e » à Colchester ;
5e » à York ;
6e » en Ecosse.

Chaque corps d'armée sera pourvu de cavalerie et d'artillerie, de ses services d'approvisionnement et de transport et sera commandé par les chefs qui les conduiraient en temps de guerre.

Le but de ce projet est de centraliser la responsabilité et de décentraliser l'administration.

Soixante bataillons de volontaires et de la milice choisis avec soin, dans des conditions particulières, subiront un entraînement spécial avec les troupes régulières. Un certain nombre de canons de campagne seront délivrés aux volontaires et à la milice. Ces bataillons spéciaux seront incorporés dans les trois premiers corps d'armée.

Dans l'intention d'alléger l'armée de quelques-uns de ses services de garnisons coloniales, on formera huit bataillons de garnison, composés d'hommes faisant de 12 à 14 ans de service et âgés de moins de 40 ans, auxquels on élèvera la paie.

On essayera d'encourager la milice par une paie supplémentaire de 3 pences par jour ; on établira une réserve de la milice et on supprimera la réserve actuelle.

Sous la dénomination de « Imperial Yeomanry », on recrutera un certain nombre de jeunes gens exercés, qu'on habillera en « khaki » et qu'on munira d'un fusil court avec baïonnette.

Ainsi, d'après les propositions de M. Brodrick, on ajoutera à l'armée :

Troupes régulières .	11,500 hommes
Milice exercée . . .	50,000 »
Yeomen exercés . .	25,000 »
Volontaires exercés .	40,000 »

Cela coûtera 2 millions de livres sterling. La défense du pays se composera de 680 000 hommes, comme il est indiqué ci-dessous :

Troupes régulières .	155,000
Réserve	100,000
Milice	150,000
Yeomanry	25,000
Volontaires	250,000

Le projet de M. Brodrick a été grandement approuvé par presque tous les journaux anglais, et, en fait, cette espèce de service militaire obligatoire, sous une forme modifiée, est, sur le papier, un projet qui en vaut bien un autre. On peut cependant se demander comment on obtiendra en temps de paix un si grand nombre d'hommes quand le gouvernement ne sait absolument plus où trouver les renforts que nécessite la présente guerre. On doit vivement redouter que la méthode actuelle, qui consiste à donner 5 shellings par jour à des recrues sans expérience (pour faciliter le recrutement de la Yeomanry), et 1 shelling seulement au soldat régulier, n'influence fortement le recrutement futur. Les jeunes gens préféreront naturellement être exempts de service, puis s'enrôler en temps de guerre comme homme non exercé pour recevoir 5 shellings par jour; ils le préféreront à la monotonie de la vie militaire, au service dans les casernes pendant des années avec une solde de 1 shelling par jour.

Le projet de M. Brodrick nous paraît être trop ou trop peu. Trop, si notre marine est capable de repousser toute invasion et de protéger notre commerce; trop peu, absolument insuffisante et sans valeur, si l'on ne peut pas se fier à notre marine pour remplir les conditions que nous venons d'indiquer. On ne peut trouver le nombre d'hommes nécessaire que de deux manières :

1° Par le service obligatoire de la milice;

2° En tenant compte de la valeur du travail,

c'est-à-dire en offrant une rémunération correspondant au salaire qu'obtient un homme dans les conditions variables de l'existence.

On peut déduire du discours de M. Brodrick à la Chambre des communes sur les réformes à apporter à l'armée, que c'est bien là sa propre opinion; il laisse entendre que ces réformes seules tiennent le pays éloigné de la conscription, avec laquelle, du reste, il se réconciliera, si le nombre d'hommes ne doit pas continuer à augmenter.

* * *

A la Chambre des Lords, Lord Selbourne indique que, dans l'année budgétaire qui s'ouvre, l'Amirauté propose les constructions suivantes :

3 cuirassés,
6 croiseurs cuirassés,
3 croiseurs de 3e classe,
10 contre-torpilleurs,
5 torpilleurs,
2 sloops,
5 sous-marins (modèle 1900).

Deux cuirassés, un croiseur cuirassé et deux sloops seront construits dans les Docks royaux; pour le reste, on conclura des contrats avec des particuliers.

L'allocation totale qu'on demande pour les nouvelles constructions est de 9 803 256 livres sterlings dont 8 466 406 liv. st. seront destinées à perfectionner jusqu'au plus au point les navires en construction, et à travailler aux sous-marins. 537 850 liv. st. serviront à mettre en chantier les navires additionnels à commencer. Le but que l'on se propose par cette répartition des fonds est d'activer le plus possible les constructions déjà entreprises et d'entreprendre les nouvelles de telle façon que la plus grande partie du travail se fasse dans les années 1902 et 1903.

On a approuvé un nouveau canon de 7,5 pouces, dont les essais avaient été satisfaisants.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Essais d'alimentation de la troupe avec du sucre. — Nouveaux degrés des ordres Léopold et François-Josef. — Ecoles militaires et écoles bourgeoises. — Les batteries d'essais du nouveau matériel d'artillerie de campagne. — Canons de gros calibre en acier fabriqués en Autriche. — Acquisition d'automobiles. — Nationalités de l'armée austro-hongroise.

Pendant l'année écoulée, on a fait, dans le XIe corps, des essais d'alimentation de la troupe avec du sucre. Une ration supplémentaire de 30 gr. de sucre par homme était distribuée chaque jour à certains détachements, tandis que d'autres ne la recevaient pas.

Des expériences comparatives faites par les médecins, il est résulté que le sucre exerce incontestablement une heureuse influence sur l'organisme. Son emploi régulier augmente le poids du corps et développe les muscles et les forces en général.

Sans doute, il ne saurait être question, pour le moment du moins, d'élever la ration de réserve de sucre, qui est normalement de 25 gr. par jour et par homme; toutefois, on pourra recourir à cette mesure, toutes les fois qu'il s'agira de fortifier les troupes en vue de les préparer à supporter des fatigues spéciales et prolongées.

— La *Wiener Zeitung* — feuille officielle — publie dans son numéro du 28 février deux rescrits impériaux, ordonnant la création de nouveaux degrés des ordres de Léopold et de François-Josef. Le degré supérieur actuel de l'ordre de Léopold, la grand'croix, sera divisé dorénavant en deux échelons. Le plus élevé conservera l'ancienne désignation de grand'-croix, tandis que le second prendra le nom d'« ordre de Léopold 1re classe » et sera intercalé entre la grand'croix et la croix de commandeur, degré inférieur de l'ordre.

De même pour l'ordre de François-Josef. Entre la croix de commandeur et celle de chevalier — 2e et 3e degrés de l'ordre — on introduit une nouvelle classe : la « croix d'officier. »

Les insignes pour les dignitaires de l'ordre nouvellement créé de Léopold 1re classe se composeront de la croix de chevalier de cet ordre, suspendue à l'extrémité d'une écharpe rouge et blanche de 90 mm. de largeur, passée de l'épaule droite à la hanche gauche et d'une étoile à huit rayons portée sur la poitrine, du côté gauche.

La nouvelle « croix d'officier » de l'ordre de François-Josef est en or, octangulaire et se portera sans écharpe, simplement accrochée au côté gauche de la poitrine.

— J'ai déjà eu, à plusieurs reprises, l'occasion de vous entretenir des réformes introduites ou poursuivies en Autriche-Hongrie dans le domaine

de l'instruction des cadets et des aspirants-officiers. Vos lecteurs savent qu'à dater de l'année scolaire actuelle, les programmes des écoles réales militaires seront complètement assimilés à ceux des écoles réales civiles, en sorte qu'il y aura équivalence absolue entre la maturité militaire et la maturité civile.

Tout dernièrement, le ministre de la guerre s'est adressé aux commissions scolaires d'arrondissement à l'effet de leur demander s'il n'y aurait pas possibilité d'ajouter une nouvelle classe aux écoles bourgeoises primaires, c'est-à-dire d'en faire quatre au lieu des trois qui y existent actuellement, afin de faciliter aux élèves sortant de ces écoles l'entrée dans les écoles de cadets.

On doit malheureusement reconnaître que les gymases et les écoles réales civiles déversent dans les écoles de cadets un contingent d'élèves dont le zèle et les aptitudes laissent souvent à désirer. Il y a là un certain nombre de jeunes gens qui passent d'une école à l'autre parce qu'ils ont échoué aux examens. D'autre part, les écoles bourgeoises fourniraient aux écoles de cadets un certain contingent d'élèves physiquement bien développés, car alors on pourrait compter sur l'élément campagnard représenté dans les classes des petites villes et des villages.

Il serait donc très désirable que le programme des écoles bourgeoises fût élargi, de façon que les élèves puissent, au sortir de leurs classes, satisfaire aux conditions exigées pour l'admission dans les écoles de cadets. On ne peut, en effet, songer à rabaisser le niveau d'instruction de ces derniers établissements; d'ailleurs, il n'en est pas question.

Il y aurait avantage pour les deux parties — l'armée et les écoles bourgeoises — à ce que l'on pût passer directement de ces écoles dans celles des cadets.

L'armée en profiterait, en ce que les écoles de cadets recevraient un contingent d'élèves meilleurs, tant physiquement que moralement, et les écoles bourgeoises n'y perdraient rien non plus, car elles conserveraient tous les jeunes gens, généralement vigoureux et bien doués, qui ont l'intention de se vouer à la carrière militaire et qui, pour ce motif, se présent, aujourd'hui, exclusivement dans les écoles moyennes.

Il serait indispensable que les établissements d'instruction militaire soient plus fréquentés. Les statistiques accusent une diminution constante de leurs effectifs. Ainsi l'Académie Marie-Thérèse, pour l'infanterie et la cavalerie, avait encore, il y a deux ans, 450 pensionnaires. Au début de l'année scolaire 1899-1900 ce chiffre était tombé à 304, et cette année l'Académie ne compte plus que 288 élèves. De même, l'Académie technique possédait, il y a deux ans, 218 élèves, l'année dernière 197 et cette année seulement 177. Ces diminutions frappantes ne s'expliquent qu'en partie par la transformation de l'Académie Ludovica en une véritable Académie honvèd, dans laquelle ne sont admis aujourd'hui — de même

que dans les deux autres Académies — que les élèves sortis de la classe supérieure d'une école moyenne et non plus, comme autrefois, ceux ayant passé simplement par une école bourgeoise organisée.

Par les détails qui précèdent, empruntés à la *Heererzeitung*, on peut se convaincre que l'administration militaire a parfaitement raison de prendre des mesures tendant à accroître la fréquentation des écoles de cadets et à favoriser le recrutement des officiers.

— Bien que l'époque des sessions des « délégations » ne soit pas encore fixée, la nomination des membres qui la composent a dernièrement remis en discussion le nouvel armement et la réorganisation de l'artillerie de campagne.

On est à peu près certain que le projet de budget militaire pour 1902 comprendra un premier crédit pour l'acquisition d'un nouveau matériel de campagne et de montagne. Le coût total des 3000 canons environ qui nous sont nécessaires, s'élèvera à près de 100 millions de couronnes, si l'on prend pour base de calcul les chiffres de votre pays, où environ 500 canons de campagne sont estimés devoir coûter 17 millions de francs.

La réorganisation de l'artillerie entraînera une augmentation de l'effectif en officiers, en hommes et en chevaux et aura pour conséquence de grever le budget d'une façon permanente. Il n'est pas possible de prévoir encore, même approximativement, quelle sera l'aggravation des charges qui en résultera, les principes généraux de la réorganisation n'étant pas encore connus.

Rien jusqu'ici n'a été décidé définitivement quant au matériel lui-même : métal de la bouche à feu et genre d'affût. On espère cependant que les essais seront terminés à la fin de cet automne et que la fabrication en grand pourra commencer en 1902. On sait cependant que les bouches à feu des batteries d'essais sont en bronze forgé[1], sorte de bronze-acier, travaillé à chaud au moyen de puissantes presses, d'après le procédé du directeur des arsenaux d'artillerie de Vienne[2]. Malgré les excellentes propriétés qu'on reconnaît partout à l'acier forgé, lequel dépasse en ténacité celles de l'acier-nickel, et qui est presque équivalent en résistance et élasticité, on considère volontiers, à l'étranger, nos artilleurs comme arriérés — et comme appartenant encore à l'âge de bronze — en conservant à leur seul pays ce métal pour la fabrication des bouches à feu, tandis que tous les autres Etats ont adopté l'acier.

Aussi longtemps que la question du métal ne sera pas définitivement tranchée, il est probable que les partisans de l'acier continueront à dénigrer le bronze. Il est fort possible du reste que d'autres pays soient disposés à accepter le bronze forgé s'ils étaient à même de le produire:

[1] Voir *Revue militaire suisse*, janvier 1901, page 58.

[2] Voir la note page 825 de la *Revue militaire suisse*, décembre 1899.

pourquoi l'Autriche, qui le possède, devrait-elle l'abandonner? Dans l'idée de rechercher le métal le plus approprié, on a essayé cependant aussi les pièces en acier et on a entrepris, entre les deux métaux, des expériences comparatives. Dernièrement encore chacune des batteries d'essai a été dotée de deux bouches à feu d'acier des usines Skoda à Pilsen ; en outre, des essais sont en cours avec deux pièces Ehrhardt.

Le second point important non encore fixé jusqu'ici, est celui de l'affût dont le problème est aussi difficile à résoudre aujourd'hui qu'il était simple autre fois. D'après la *Reichswehr*, les pièces des batteries d'essai ont des affûts rigides, en acier, avec bêche à ressort à rabattement, d'un système semblable à ce que nous avons adapté en 1898 à notre ancien matériel de campagne, mais au lieu d'un frein à l'affût, les pièces sont pourvues d'un frein à corde, comme dans le canon allemand de 7,7 cm. On n'évite pas complètement, il est vrai, le soulèvement de la pièce; il est cependant moindre que dans la pièce allemande dont la bêche n'est pas pourvue de ressort.

La munition des batteries d'essai se compose du shrapnel, comme projectile principal et d'obus à écrasite, l'un et l'autre avec fusées à double effet. Le projectile et la gargousse sont séparés; la gargousse est en laiton. Les projectiles sont paquetés dans des châssis en tôle d'acier et arrangés de telle façon qu'en les enlevant du châssis on décoiffe automatiquement les fusées. On peut voir par ces indications que ce type d'affût ressemble beaucoup à celui de votre futur canon de campagne, modèle 1901, auquel vous avez donné la préférence sur d'autres systèmes, entre autres sur le modèle Ehrhardt qu'on représentait cependant comme « le dernier cri » d'un canon à tir rapide. A cet égard, les appréciations de la commission d'essai suisse sont d'un grand intérêt; la commission ne s'est pas laissée éblouir par les avantages de l'affût télescopique et par l'organisation, originale d'ailleurs, du berceau et du frein hydraulique de la pièce de Düsseldorf. Elle a repoussé l'affût Ehrhardt dans lequel on évite le soulèvement et par conséquent le repointage et qui réalise une grande vitesse de tir. La décision de la Suisse sera très commentée à l'étranger; on doit convenir que la vitesse de tir — qui à certains égards se trouve un peu limitée, — ne doit pas être sacrifiée à la simplicité et à un fonctionnement assuré de la pièce.

Il est vrai que la décision de la commission rencontre des adversaires, même dans votre pays. La *Nouvelle Presse libre* [1] traite, dans un long article, la question du nouvel armement de l'artillerie de campagne en Suisse et dit qu'il ne manque pas de voix dans votre pays pour critiquer le Message du Conseil fédéral. Cet article tend à prouver que la Suisse a toujours tenu le premier rang dans les questions d'armement et que, la première, elle s'est prononcée pour l'adoption du fusil Vetterli de 10,4 mm.,

[1] Numéro du 30 mars 1901.

à répétition, à une époque (1869) où dans les Etats voisins les personnes autorisées parlaient en faveur du chargement coup par coup et où l'Italie adoptait le même Vetterli avec chargement à un coup.

On a fait valoir, continue la *Nouvelle Presse libre*, dans les milieux les plus compétents, des motifs sérieux contre les affûts à flèche élastique et contre les constructions de Krupp où ils sont appliqués. Au nombre de ses adversaires se trouve le colonel d'artillerie Affolter. Cet officier démontre que le matériel proposé n'est pas beaucoup supérieur au matériel actuel de 8,4 cm. et qu'en adoptant une pièce à bêche de crosse élastique, la Suisse court le risque de devoir, à bref délai, revenir à une pièce à recul sur l'affût.

Les officiers qui composent la commission d'essais n'éprouvent à coup sûr pas ces hésitations. Néanmoins l'autorité du colonel Affolter, professeur de sciences militaires au Polytechnicum de Zurich, autrefois commandant de l'artillerie aux fortifications du Gothard, leur donne un certain poids et engageront peut-être le Conseil fédéral à procurer de nouvelles données pour éclairer la question (noch weiteres Material zur Klärung der Frage zu verschaffen).

Bien que ces détails vous soient sans doute archi-connus, j'ai pensé que vous auriez quelque intérêt à voir l'impression produite à l'étranger par la publication du Message fédéral, et à constater l'importance qu'on attache aux expériences et aux décisions de la Suisse.

* * *

Tandis que le bronze forgé et l'acier se disputent le terrain pour l'artillerie de campagne, l'acier règne incontestablement en maître dans les pièces de gros calibre de l'artillerie de forteresse et dans celles de tous les calibres de la marine. Nos usines Skoda à Pilsen[1] ont réussi à construire, ces dernières années, des pièces de gros calibre, en acier, qui nous permettent de nous affranchir complètement de l'étranger pour la fourniture des canons de l'armée de terre et de la marine. Les résultats du tir des récentes expériences exécutées avec un canon Skoda à charge rapide de 24 cm., de 40 calibres, ont été des plus favorables et ont fourni un témoignage éclatant des capacités industrielles de cette importante usine. Ce canon de 24 cm. est destiné à notre marine de guerre qui pourra, dès maintenant, acheter dans le pays tous ses calibres de bouche à feu jusqu'à 24 cm. La pièce, employée aux essais, a été soumise à un tir de trente coups chargés en guerre ; après chaque coup, une inspection minutieuse de l'âme et une vérification rigoureuse des autres principales dimensions de la bouche à feu ont permis de constater que la pièce s'était admirablement comportée et n'avait donné lieu à aucune avarie, ni déformations quelconques. Le métal de ce canon de 24 cm. était un acier-nickel

[1] Voir *Revue militaire suisse*, août 1899, page 539.

provenant des grandes aciéries de Witkowitz, qui, pour les plaques de blindage de la marine de guerre, ont fait déjà une concurrence redoutable aux usines allemandes et anglaises.

Avant qu'on adopte définitivement ce 24 cm., une nouvelle séance de tir doit avoir lieu dans notre port militaire de Pola et vers la fin d'avril, la Commission de l'artillerie de marine se prononcera sur les livraisons ultérieures de cette pièce[1].

* * *

Comme suite à ce que j'ai dit en janvier (page 59) sur les automobiles employés aux transports militaires, on apprend que dernièrement l'administration militaire a décidé l'acquisition, à titre d'essai, d'automobiles pour le transport des personnes. On s'en servira aux prochaines grandes manœuvres conjointement aux transports de poids lourds fournis par diverses maisons autrichiennes et qu'on y expérimentera.

En même temps, on mettra aussi à l'essai un automobile de dix chevaux, commandé spécialement à la fabrique Daimler, de Vienne-Neustadt. Cet automobile, d'un type spécial, devra, dans les moments d'arrêt de la voiture, pouvoir servir à d'autres travaux.

* * *

Le recensement effectué au 31 décembre 1900 a donné les chiffres suivants pour l'armée austro-hongroise et par nationalités :

430 000	Slaves,	soit environ le	50 % ;
227 000	Allemands,	»	29 % ;
120 000	Magyares,	»	14 % ;
48 000	Roumains,	»	5 1/2 % ;
14 000	Italiens	»	1 1/2 % ;

Les Slaves se subdivisent en :

174 000	Tchèques ;
76 000	Polonais ;
75 000	Ruthènes ;
75 000	Croates et Serbes ;
28 000	Slovènes ;
2 000	autres nationalités.

Le total de ces chiffres indique un effectif de 839 000 hommes, tandis que l'effectif de guerre de l'armée austro-hongroise est généralement admis comme de 800 000 hommes en chiffre rond. En comptant pour l'armée de terre et la marine sur un contingent annuel de 103 000 recrues, on arrive, pour les dix classes d'âge, à un effectif sur pied de guerre de plus

[1] A cette occasion, je dois rectifier une erreur dans ma *Chronique autrichienne* de janvier dernier (p. 58), d'après laquelle il a été attribué à Skoda des pièces de Krupp. D'après l'*Almanach für die K. u. K. Kriegsmarine 1901*, publié à Pola, Krupp a fourni à la marine autrichienne le 30,5 cm. (à tir rapide), le 24 cm. L/40, 15 cm. L/40. 15 cm. L/35, 12 cm. L/35. Skoda le 15 cm. L/40 ; 12 cm. L/40 et le 7 cm. (exactement 6.6 cm.).

d'un million. Il faut en déduire les diminutions naturelles, ainsi que le déchet habituel de 7 à 8 % des effectifs, constatés lors de la mobilisation, pour cause de maladie, prison, absences, etc., ce qui ramène bien au chiffre de 800 000 ; dans ce total ne sont pas compris l'*Ersatz-Reserve*, ni les troupes de landwehr et de landsturm.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

Démission du cabinet Azcàrraga. — L'œuvre du général Linarès. — Nouveau ministre de la guerre. — Changements d'emploi. — Réorganisation du corps des aumôniers. — Suppression du concours d'admission aux Académies et Collèges militaires. — Extinction des vacances et mutations dans les cadres de l'état-major général. — Instruction pour les prochains cours de l'Ecole centrale de tir de l'artillerie. — Hausse télémètre Ureta. — Commande de matériel et de munition d'artillerie de campagne à tir rapide.

Etant donné le juste mécontentement éprouvé par la nation espagnole lorsqu'elle sut que la princesse des Asturies épousait le fils du comte de Caserte, personne n'a été surpris des événements qui ont précédé et accompagné ce triste mariage. Il était aisé de prévoir que le peuple ne se tairait point, après l'échec subi par ses mandataires, lesquels avaient, de la tribune du corps législatif, exposé en vain les motifs de tact et d'ordre qui déconseillaient de donner pour beau-père, à l'héritière présomptive de la couronne, le représentant d'une dynastie considérée, à juste titre, comme la plus réactionnaire de l'Europe, cet étranger qui, à la tête des hordes carlistes, a commis des atrocités sans nombre pendant la dernière guerre civile. Le terrain était surabondamment préparé, en sorte qu'il n'y eut rien d'étonnant aux manifestations imposantes de la foule en colère, lors de la première d'*Electra*, pièce d'actualité, dans laquelle notre fécond écrivain, Pérez Galdos, a peint de main de maître les intrigues et les méfaits du jésuitisme, tout puissant à cette heure. De Madrid, le courant électrique gagna les autres villes de l'Espagne, qui appuyèrent ces protestations. Celles-ci ne firent qu'augmenter au jour du mariage de la princesse Mercedès : de bruyantes qu'elles étaient, elles se transformèrent en émeutes ; dans la capitale et ailleurs, le sang coula et les événements prirent une tournure assez grave pour causer de sérieuses inquiétudes au gouvernement. L'état de siège fut proclamé. Le trop fameux mariage se célébra presque à la sourdine, dans la chapelle du palais royal, qui avait été entouré d'un épais cordon de troupes ; le reste de la garnison de Madrid resta, pendant toute la journée, consignée, prête, à la première alarme, à appuyer les forces de la police et de la gendarmerie, lesquelles n'avaient pas eu de répit depuis une semaine.

Les sévérités de la loi martiale firent momentanément renaître le calme; l'ordre se rétablit; mais le cabinet, convaincu de son impopularité, conscient, du reste, de s'être acquitté de la besogne qui avait été sa seule raison d'être, comprit que, pour lui, l'heure de se retirer avait sonné; il présenta sa démission.

Tous les efforts de la reine-régente pour constituer un ministère conservateur échouèrent et elle se vit, en fin de compte, obligée de recourir à M. Sagasta, chef du parti soi-disant libéral.

Force fut, par conséquent, au général Linarès de renoncer au portefeuille de la guerre, qu'il avait détenu quatre mois environ[1]. De son passage au palais de Buenavista, il ne reste, après tout, pas trace et ce fait est d'autant plus étrange qu'on nous avait peint l'homme comme taillé dans le bois dont on fait les réformateurs. En examinant l'œuvre par lui accomplie, durant sa courte étape ministérielle, je ne vois qu'une chose à porter à son actif: c'est d'avoir eu le courage de signer l'arrêté par lequel le capitaine (*honoraire*, s'il vous plaît) d'état-major, D. Carlos de Bourbon, a été promu major. Il est vrai qu'il existe une loi constitutive de l'armée qui interdit de concéder un avancement sans qu'il y ait de vacance justifiée et, en temps de paix, l'avancement se donne exclusivement à l'ancienneté; mais, après tout, on peut bien se permettre un petit accroc à la loi, surtout quand il s'agit de fiancés augustes... Ce qui n'a pas empêché certains esprits grincheux et portés à la critique de trouver à redire à cette nomination, non pas précisément pour ce qu'elle peut avoir d'arbitraire, — nous autres Espagnols, nous y sommes habitués, — mais à cause de celui qui l'a souscrite et qu'on avait dit être disposé à couper court à tous les abus, à remédier énergiquement et sans retard à toutes les fautes et, au besoin, à faire sentir une main de fer à quiconque oserait résister à l'autorité du ministre de la guerre. Il a été, hélas! de ces énergies, de ce caractère viril, de ces notes de clairon, comme des promesses de réformes radicales: bruit, fumée, rien... De cette idole de quatre mois, il ne reste que le parfum de l'encens brûlé devant son piédestal par quelques journalistes et esprits crédules, et il est à espérer que ces instruments aveugles du bon génie qui, il n'y a pas à en douter, a accompagné le général Linarès dans sa carrière, ouvriront enfin les yeux et seront, à l'avenir, plus clairvoyants.

* * *

La presse vous a déjà annoncé que le nouveau ministre de la guerre est ce même général Weyler dont le nom et l'histoire vous sont déjà assez connus pour que je me dispense de vous en faire la biographie dé-

[1] Le général Linarès a été mis en disponibilité, n'ayant pas voulu accepter la capitainerie générale de Madrid, commandement resté vacant par l'entrée de Weyler au nouveau cabinet. Le général Molto a été relevé du commandement du III[e] corps par le général Pando et placé à la tête du I[er] corps d'armée.

taillée. Je me contenterai donc de vous dire qu'il fit ses premières armes dans l'infanterie, puis passa à l'ancienne Académie d'état-major, d'où il sortit avec le grade de premier-lieutenant de ce corps. Mais ses aptitudes pour le commandement des troupes le décidèrent à solliciter un emploi dans l'armée de Cuba, lors de la première grande insurrection, et ce fut dans la grande Antille qu'il commença à se distinguer et qu'il fit une rapide et brillante carrière : à 38 ans déjà, il fut nommé lieutenant-général (général commandant de corps d'armée).

Le général Weyler a occupé les postes les plus importants : il a été tour à tour gouverneur général des Philippines, gouverneur général de Cuba et commandant en chef de l'armée expéditionnaire, dans la dernière guerre séparatiste ; puis il a également exercé le commandement de divers corps d'armée et, à son entrée dans le nouveau cabinet, il était commandant du Ier corps d'armée (capitaine général de Madrid).

Il n'est guère aisé de s'expliquer pourquoi et comment le général Weyler a été appelé à faire partie du gouvernement par l'homme même qui l'a combattu le plus furieusement, tandis que ce militaire défendait la souveraineté de l'Espagne dans sa principale colonie, et qui, dès qu'il fut président du Conseil des ministres, lui retira le commandement pour le donner à Martinez Campos : c'est là un des mystères de la politique que votre chroniqueur ne veut, ni ne peut, essayer de pénétrer. Mais, quoi qu'il en soit, je partage l'opinion de ceux (encore assez nombreux) qui ont confiance dans le général Weyler et qui sont fermement convaincus que, si le ministre actuel de la guerre avait eu ses coudées franches et qu'on l'eût laissé dans la libre plénitude de ses droits de commandant en chef, ou plutôt si le gouvernement espagnol *avait vraiment voulu* faire la guerre à Cuba, nos affaires coloniales eussent pris une tout autre tournure, et alors qui sait ?...

De là, la foi sans bornes de l'armée dans le nouveau ministre de la guerre, foi qui, à mon avis, ne sera pas déçue, pourvu que de nouvelles complications, capables de stériliser les meilleurs desseins, ne surgissent pas de nouveau ; malheureusement tout est possible chez nous ; l'histoire nous enseigne à être pessimistes.

Comme il est de rigueur en pareil cas, aussitôt sa nomination rendue publique, le général Weyler a été interviewé et a avoué, en homme prudent, qu'il n'avait pas de plans bien arrêtés, en ce qui concerne les modifications à introduire dans nos institutions militaires, mais qu'il était décidé à travailler en conscience et à accomplir une œuvre qui lui permît de remédier aux maux que sa grande expérience lui avait révélés. Qui vivra, verra.

Pour prendre connaissance des réformes importantes préconisées par le général Weyler, nous devons attendre l'ouverture des nouvelles Chambres, qui ne se réuniront qu'au commencement de juin ; la discussion

du message royal et les vacances d'été en retarderont encore l'étude, en sorte que notre régénération militaire, unanimement réclamée, ne se réalisera pas, selon toute probabilité, avant la fin de 1901. Nous aurons, en tous cas, le même budget de la guerre que l'année passée.

* * *

Cependant on croit, dans les cercles compétents, que, d'ici à la reprise des travaux législatifs, le ministre de la guerre mettra en vigueur, par simple arrêté, quelques réformes qui peuvent se passer de la sanction parlementaire et qu'il exigera la mise à exécution de pratiques excellentes en elles-mêmes, mais tombées en désuétude. comme, par exemple, celle qui concerne l'exercice du commandement actif, à tour de rôle, par tous les officiers. Il existe quantité d'ordres royaux qui proclament le changement des titulaires de certains emplois ; mais, en réalité, uniquement les officiers de la maison du roi sont relevés de leur poste au bout des trois ans réglementaires. La raison du mépris de ce règlement n'est que trop connue et ne peut être attribuée qu'à la *recommandation*, ce fléau de notre armée, qui y cause les mêmes ravages que dans l'armée française du second empire, Voilà pourquoi notre corps des officiers est divisé en deux catégories : ceux qui ont tout et ceux qui n'ont rien. Il y a des officiers qui jouissent en permanence de certains emplois et des avantages moraux et matériels qui y sont affectés, tandis que d'autres sont condamnés à végéter en situation d'« excédents », si ce sont des officiers subalternes ou supérieurs, et « en disponibilité », si ce sont des officiers généraux. Ce n'est évidemment pas la manière d'entretenir l'humeur égale, d'inculquer la satisfaction que recommandent les règlements, non plus que de pratiquer la simple justice ; sans oublier qu'au point de vue de l'instruction professionnelle, ce mode d'agir a l'inconvénient de tenir bon nombre d'officiers systématiquement éloignés du service actif.

Eh bien ! à en juger par certaines mesures qu'il a déjà prises, le général Weyler semble se proposer de rétablir, dans ce domaine, le règne de l'équité : quelques colonels, commandants de corps depuis plus de 10 ans, ont été mis en excédent et remplacés par d'autres, se trouvant dans cette dernière situation. On dit que ces mutations seront suivies de plusieurs autres : souhaitons-le et surtout espérons que, dans ce remaniement de personnel, on n'oubliera pas celui qui est attaché depuis nombre d'années au ministère de la guerre. Il est vrai qu'en se privant de ce personnel archaïque, le ministre n'aura plus à sa disposition de catalogue parlant pouvant lui indiquer, à un dossier près, le contenu des cartons verts et des archives : mais par contre, il aura asséné à la routine malfaisante un coup bien mérité et mis fin à des usages démodés et à des procédés complètement incompatibles avec toute tentative de perfectionnement des rouages administratifs et techniques.

Une autre décision, approuvée de tout le monde, vient également d'être prise par le nouveau ministre et concerne cette fois le corps des aumôniers. Désormais les corps de troupe n'auront plus, comme jusqu'ici, chacun leur aumônier; dans chaque résidence des états-majors des corps d'armée sera installée une espèce de paroisse, chargée des besoins spirituels des troupes qui s'y trouveront et, dans les autres garnisons, des prêtres ordinaires rempliront ces services, moyennant une petite gratification. Les aumôniers privés de leur emploi toucheront les quatre cinquièmes de leur solde. En outre, l'assimilation de ceux-ci aux grades des officiers a été réduite : de ce chef a été annulé l'ordre royal dû au ministre précédent, général Azcàrraga, et suivant lequel certains prêtres avaient droit aux honneurs et à la solde affectés au grade de colonel.

Avec les économies que rapporteront ces mesures et la suppression des rations d'avoine aux chevaux, souvent imaginaires, d'officiers généraux jouissant de certains emplois et dont le service n'exige pas de monture, il sera alloué au soldat cinq centimes de plus par jour, afin d'améliorer son ordinaire.

* * *

Le 15 mai prochain devaient commencer les examens d'admissions dans les Académies et Collèges de toutes armes et corps. Le nombre d'élèves à admettre, dans chaque école, avait été fixé comme suit : académie d'infanterie, 50 ; académie de cavalerie, 6 ; académie d'artillerie, 12 ; académie du génie, 6 ; académie d'administration militaire, 6. Les fils ou frères de militaires de l'armée de terre ou de mer morts durant la dernière campagne ou des suites de cette campagne, auraient eu droit à l'admission en surnombre s'ils avaient obtenu, dans les examens, des chiffres satisfaisants. Mais, vu les chiffres réduits, fixés pour les concours de cette année, le général Weyler s'est demandé si ceux-ci valaient la peine d'être maintenus et, réflexion faite, il s'est décidé à les suspendre indéfiniment, mesure d'autant plus plausible que toutes les difficultés qui s'opposent à la réorganisation de l'armée proviennent de l'excès du personnel qui, à lui seul, consomme une partie disproportionnée du budget. Pour remédier à ce mal, on continue à amortir les vacances : en 1900, par ce système, 16 vacances de colonel, 33 de lieutenant-colonel, 56 de major et 114 de capitaine ont été éteintes ; toutes ces extinctions correspondent aux cadres actifs et, si nous comparons ces chiffres avec ceux des officiers actuellement en excédent, nous constatons qu'il faudra sept ans pour amortir l'excédent de colonels, cinq pour les lieutenants-colonels, plus de cinq pour les majors et plus de sept pour les capitaines. Telles sont les tristes conséquences du manque de prévision : en temps ordinaire nous nous sommes contentés de parer aux nécessités du jour et, lorsqu'il s'est agi, à la veille de nos dernières guerres coloniales, de mobiliser de nombreuses troupes, nous nous sommes trouvés face à face avec la plus

grande pénurie, à laquelle il ne pouvait être remédié que par des moyens précipités et partant mauvais : les études dans les écoles militaires furent écourtées, un nombre incalculable de sous-officiers reçurent l'épaulette et, grâce à ces mesures et à la folle prodigalité de récompenses décernées durant la guerre, nous en sommes arrivés à l'impasse où nous nous trouvons maintenant.

L'amortissement des officiers généraux s'effectue rapidement, car le nombre des décès parmi ceux-ci a été, dans ces derniers temps, tout à fait extraordinaire. Depuis le 1er septembre à aujourd'hui, sont morts : 1 capitaine général, 4 lieutenants généraux, 3 généraux de division et 4 de brigade, tous appartenant à la section active, et nous devons encore ajouter à ce nombre 4 généraux de division et 9 de brigade de la section de réserve, ce qui fournit un total de 25 généraux décédés dans un intervalle relativement court. La moitié des vacances de la section active a été amortie, ainsi que toutes celles de la section de réserve, ce qui signifie pour l'Etat, une économie annuelle de 195 500 fr. En raison des extinctions susdites, des promotions et des passages à la réserve pour avoir atteint la limite d'âge, il y a, dans le cadre de l'état-major général, 18 généraux de moins qu'au 1er septembre passé, dont 12 dans la section active et 6 dans la section de réserve.

* * *

L'Officiel du 1er mars 1901 a publié les instructions pour les prochains cours de l'Ecole centrale de tir de l'artillerie. Cette année, il y aura trois cours : le premier, consacré à l'artillerie de forteresse (de plaza) et à celle de siège, durera du 15 mai au 13 juin ; le second, qui est destiné à l'artillerie de campagne, aura lieu du 1er septembre au 15 octobre, et le troisième, qui commencera le 18 octobre pour se terminer le 30 novembre, s'occupera de l'artillerie de côte. Le premier cours se fera à Madrid et au camp de Carabanchel, le second aux deux mêmes endroits et dans les champs de tir éventuels, qui seront choisis au fur et à mesure ; enfin le troisième sera divisé en deux parties : la première aura lieu à Càdiz et au polygone de Torregorda, où se trouve la section chargée des expériences balistiques et des exercices de tir de batteries basses, avec service télémétrique à base horizontale ; la seconde partie de la troisième école pratique s'effectuera à Carthagène et comprendra des exercices de batteries basses et hautes avec service télémétrique à base verticale. Chaque régiment d'artillerie de campagne et chaque bataillon de place enverront, aux écoles pratiques correspondantes, un major, un capitaine et un premier-lieutenant ; les officiers supérieurs ne seront astreints à assister qu'aux exercices qui auront lieu les quinze derniers jours du cours et formeront deux commissions : l'une sous la présidence du lieutenant-colonel de l'Ecole centrale, section de Madrid, siégera dans cette dernière ville et sera chargée de résumer et de critiquer les expériences

réalisées avec le matériel de campagne, de place et de siège ; l'autre commission sera présidée par le lieutenant-colonel de l'Ecole centrale, section de Càdiz, siégera à Carthagène et devra rendre compte, au directeur de l'arme, des exercices avec les batteries côtières. Ces rapports devront être terminés cinq jours après la fin des cours correspondants.

Les capitaines et subalternes qui assisteront aux écoles pratiques devront aussi présenter des rapports et pourront en outre traiter, sous forme de mémoires, les sujets suivants : *Projet de tir simulé,* pour l'artillerie de place et de siège ; *Manière d'obtenir, dans le tir indirect, le parallémisme des axes des pièces,* pour l'artillerie de campagne ; *Projet d'une cible mobile,* pour l'artillerie côtière. Ces mémoires devront être remis au ministère de la guerre avant le 15 février 1902, date à laquelle ils seront classés par ordre de mérite. Les auteurs des trois premiers travaux recevront respectivement, outre la récompense réglementaire à laquelle ils pourront avoir droit, les distinctions suivantes : allocation pour passer un mois à l'étranger et y suivre des manœuvres, — pour séjourner pendant quinze jours dans un établissement de l'industrie d'artillerie, — et cadeau d'une œuvre scientifique.

* * *

Puisque nous nous occupons de l'artillerie, je désire faire mention d'une hausse-télémètre que vient d'inventer le lieutenant d'artillerie Ureta. On la dit supérieure à celle qu'emploie l'artillerie anglaise dans son canon de 12 livres. Le prix de la hausse-télémètre Ureta est d'environ 100 fr., tandis que nos télémètres réglementaires Zaragoza et Palomo valent chacun 3000 fr. Outre l'avantage du prix, le nouvel appareil offrirait celui de laisser à la batterie toute son indépendance en ce qui concerne le réglage du tir.

Tout ce qui touche de près aux télémètres préoccupe beaucoup, en ce moment, les autorités militaires de notre pays, à qui est dévolue la mission de fortifier sérieusement nos côtes. Cette entreprise ne souffre pas d'ajournement, si l'on considère certains faits qui se sont produits dernièrement, tels que la réorganisation de l'armée portugaise, accomplie peu de mois après la proclamation de l'alliance de l'Angleterre et du Portugal, comme aussi les paroles prononcées, il y a quelques jours, au Parlement britannique, lorsque certains députés se sont occupés de la situation actuelle de Gibraltar, au point de vue stratégique.

En face de ces incidents et d'autres qu'il serait oiseux de mentionner ici, il est compréhensible qu'en Espagne, le mot d'ordre soit : Sentinelle, veillez !...

— Dans ma chronique d'octobre dernier[1], je vous disais que le Ministre de la guerre, fondé sur le rapport de la Commission d'expériences, avait

[1] Page 742.

décidé l'acquisition du matériel d'artillerie à tir rapide pour quatre régiments, soit 96 canons de Saint-Chamond, 24 de la maison Schneider du Creusot et de 24 de la maison Krupp. Un ordre royal du 12 février dernier approuve les marchés passés avec ces maisons. La maison Krupp n'a qu'une faible partie de la commande pour les bouches à feu ; on lui adjuge, par contre, la livraison de 432 avant-trains, de 288 caissons à munitions, de 35 280 cartouches avec shrapnels, de 15 840 cartouches avec obus à fragmentation — vous voyez que notre artillerie conserve les obus — et de 1440 cartouches avec boîtes à mitraille, ainsi que divers accessoires. Un second marché, conditionnel, avec Krupp comprend 36 720 cartouches avec shrapnels, 20 160 avec obus et 1440 avec boîtes à mitraille. Ce second marché ne deviendra ferme que si les crédits sont accordés sur le budget de 1902.

On voit que le gros de l'ordre de bouches à feu a été dévolu aux usines françaises et qu'on n'a pas craint en Espagne d'adopter des canons avec recul sur l'affût, contrairement à ce que vous avez fait en Suisse.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Une poignée de nouvelles. — A l'Ecole Polytechnique. — Bibliographie. Le jeu de la guerre. — La défense nationale.

On a un peu négligé l'armée ce mois-ci. L'attention s'est portée d'un autre côté. Parmi les petits événements à noter, signalons la disparition du *Progrès militaire* qui a été absorbé par la *France militaire*[1], comme précédemment l'*Avenir militaire*. Les journaux et les livres sont peu lus dans les cercles d'officiers : le grand mouvement de librairie d'il y a une vingtaine d'années s'est terriblement ralenti...

Quelques nouvelles qui intéressent... les intéressés, mais qui ne sont pas de nature à toucher les autres, surtout hors de France. Que les chefs de musique soient assimilés aux officiers après que les archivistes l'ont été, et les adjoints du génie, et les gardes d'artillerie, c'est assurément une mesure qui a sa répercussion sur l'ensemble de notre système militaire. On pourrait, on devrait philosopher sur les tendances qu'elle dénote. Mais il est naturel que les militaires étrangers s'en préoccupent peu. De même pour la « relève » périodique des régiments de Paris, question sur

[1] Puisque l'occasion s'en présente, je réponds à une question qui m'a été posée : qui est le général L. (F.-G.) qui signe les leaders de la *France militaire* ? J'ai lieu de croire que ces initiales sont celles du général Lamiraux (François-Gustave). Quant au pseudonyme Pierre Lehautcourt, il cache un officier que je ne puis nommer parce qu'il est en activité de service ; mais c'est à tort que j'ai dit qu'il est commandant. C'est un lieutenant-colonel appartenant à l'état-major de l'armée.

laquelle il a coulé beaucoup d'encre. Que la visite médicale des recrues, lors du conseil de revision, se passe plus lentement, c'est aussi une amélioration notable, mais qui importe également fort peu aux lecteurs de cette *Revue*.

Ajouterai-je que le ministre de la guerre autorise les fautes d'ortographe que tolère son collègue de l'instruction publique ? qu'il a chargé M. George Duruy de préparer, pour les écoles militaires, une série de conférences sur le rôle social de l'officier ? que, après bien des hésitations, il a fini par se prononcer nettement en faveur du service de deux ans, voie dans laquelle le Sénat paraît disposé à le suivre ? qu'il a légèrement rogné les indemnités payées aux généraux et, par contre, majoré les frais de déménagement alloués aux autres officiers, mais que, en même temps, il a rendu les déplacements plus rares en maintenant les lieutenants dans leurs corps, chaque fois que la chose est possible ? que, dans ce but, il a, en quelque sorte amorcé l'application du principe allemand de l'indépendance du grade et de la fonction ? qu'il a de même amorcé la réforme qui consiste à assurer l'avancement de la cavalerie par subdivision d'arme ?

Je mentionnerai aussi que la désignation des sous-officiers et soldats a été réglementée, que le projet de déclassement de certaines places fortes a été retiré, que la loi sur les retraites proportionnelles n'est pas encore venue en discussion, que l'abaissement de la taille des hommes de troupe n'a pas encore eu son effet, cette année-ci.

Dans le personnel, d'assez importantes mutations dont l'avenir nous donnera l'explication : le directeur de la cavalerie est changé, et aussi celui de l'intendance... Ceci me rappelle que l'intendant général Vigo Roussillon est mort. Il était déjà depuis longtemps au cadre de réserve. C'était un écrivain de valeur : on lui doit un volume intéressant sur la puissance militaire des Etats-Unis au moment de la guerre de sécession. Il a aussi rédigé un chapitre important dans le « Livre d'or » publié à l'occasion du centenaire de l'Ecole polytechnique.

Et, puisque je parle de cet établissement, j'en profite pour dire un mot de la cérémonie à laquelle le président de la République a procédé le 23 mars.

S'il est une idée qui semble n'être plus de notre époque, c'est celle de symboliser dans un drapeau la personnalité de la patrie ; mais s'il est une idée qui semble n'être d'aucune époque, c'est de donner ce symbole à l'Ecole polytechnique. Quel est le sentiment artificiel qu'on veut créer en de jeunes âmes que la réflexion a dû amener naturellement à la conception de leur devoir ? Et n'est-ce point singulier qu'on prenne plaisir, en accentuant son caractère militaire, à rappeler combien notre grand établissement scientifique manque à ses origines ? Qu'on y recrute les armes savantes, les ingénieurs techniques, passe encore : mais l'armée n'a pas

grand'chose à gagner à tirer de là ses officiers. Elle ne devrait y en prendre qu'une fraction très faible. Et encore serait-ce dans l'intérêt de l'Ecole et non dans celui de notre puissance militaire : pour offrir des débouchés de plus aux élèves et non pour améliorer les cadres. En soi, l'Ecole polytechnique est incapable de fournir de bons officiers. Elle ne peut que faire des déclassés de gens que la comparaison de leur haute valeur avec l'emploi qui est fait de cette valeur rend ou mécontents ou indifférents. Il est vrai que dans la réalité, les choses se passent autrement qu'elles ne doivent se passer. — « Il y a deux manières de résoudre ce problème, » répondait un élève que Clausewitz interrogeait. — « Quand il n'y a que deux solutions à une question, répliqua le grand philosophe militaire, c'est la troisième qui est la bonne. » Il est des cas où on meurt contre toutes les règles. La logique a beau démontrer que les polytechniciens ne peuvent être que de mauvais officiers, il y en a tout de même de bons dans la masse, juste assez pour donner tort à la logique. Mais, au fond, celle-ci a raison. La généralité des polytechniciens ou ne s'intéresse pas au métier qu'elle fait ou ne dérage pas d'être contrainte à des occupations qu'elle juge fort au-dessous de son mérite. Et on ne peut dire qu'elle ait tort. Le séminaire d'officiers d'artillerie et de génie qui s'élève sur la montagne Sainte-Geneviève n'a pas sa raison d'être, et rien n'est plus étrange que d'avoir voulu accentuer par la remise solennelle d'un drapeau l'illogisme de cette institution. Je ne saurais pourtant oublier que j'ai demandé, il y a une quinzaine d'années, qu'elle donnât des officiers à toutes les armes. Et je ne m'en dédis point.

J'estime que, si l'Ecole polytechnique fournissait chaque année 25 officiers à l'artillerie, autant au génie, autant à l'infanterie et un certain nombre à la cavalerie, par exemple, l'armée n'en souffrirait pas, et le recrutement de l'Ecole (qui est chaque année délaissée davantage) s'en trouverait bien. Quoique j'aie toujours protesté contre l'hétérogénéité du corps des officiers, qui est, d'après moi, une des principales causes de sa faiblesse, je me refuse à admettre que l'introduction dans la masse d'un petit nombre d'éléments de choix puisse avoir de mauvais effets. Si, en mettant trop de carbone dans le fer, on le transforme en fonte, qui est un assez vil métal, en y mettant une moindre proportion de ce même carbone on fait de l'acier, c'est-à-dire le roi des métaux... ou plutôt le président de leur république, car c'est à l'or, au platine, à ce qui reluit ou à ce qui est coûteux que la souveraineté a contume d'être accordée. Mais ce qui fait la valeur des polytechniciens, c'est leur éducation scientifique, non leur instruction militaire, et il me semble que, plus on militarisera l'Ecole, plus on lui fera perdre son caractère essentiel. L'obstination du général André à lui rendre son drapeau, qu'elle avait perdu en 1805 et dont elle s'est passée, sans la moindre peine, pendant près d'un siècle, c'est comme l'idée qu'il a eue d'envoyer son portrait en pied, somptueuse-

ment encadré, à la poudrerie du Moulin-Blanc pour remercier les ouvriers de cet établissement d'un cadeau qu'ils lui avaient fait. Le cadre, passe encore : mais le portrait! A quoi bon imiter ainsi les chefs d'Etat? A moins que ce ne soit pour prouver que tous les hommes sont égaux et qu'il n'y a pas de raisons pour que les ministres ne fassent pas ce que font les souverains. Singulière manière de pratiquer la démocratie!

Est-ce pour cette même raison que nous ne trouvons pas au budget de 1902 certaines dépenses que le général André, au cours de la discussion du budget de 1901, avait solennellement promis d'y inscrire pour l'année prochaine? Je n'oserais l'affirmer. J'aurai d'ailleurs occasion de reparler en détail des demandes de crédit qui viennent d'être déposées sur le bureau de la Chambre le jour même où elle s'en allait en vacances et que j'ai à peine pu parcourir. D'ailleurs, nous avons huit mois, au moins, pour nous en occuper. Et puis, les livres se sont amoncelés sur ma table de travail : il faut liquider le tas.

Les *tableaux d'histoire militaire* (1643-1898) dressés par le lieutenant J. de Verzel, du 54e régiment d'infanterie [1], nous présentent l'image synoptique des principaux faits des campagnes, mais surtout des campagnes auxquelles l'armée française a pris part. C'est un travail comme il est bon que chacun de nous en fasse pour son propre compte. Faut-il remercier l'auteur de nous avoir en quelque sorte mâché la besogne et de nous avoir mis à même de profiter de la peine qu'il s'est donnée en recherchant, dans les livres bourrés d'événements, ceux de ces événements qui méritent de fixer l'attention et de rester dans la mémoire? S'il faut l'avouer, je n'aime pas trop les précis (et ceci en est un) qui nous dispensent de lire les livres bourrés d'événements; je n'aime pas laisser à un autre le soin de me faire une opinion, et c'est vouloir m'en faire une que de choisir ce qu'on me montrera et ce qu'on me cachera.

Cette réserve formulée, je louerai le lieutenant de Verzel d'avoir bien mis en lumière les grandes lignes des campagnes modernes et de les avoir exposées d'une façon simple, méthodique, rationnelle, sous une forme qui frappe l'œil et se grave dans la mémoire. Je ne le louerai pas moins d'avoir su proportionner à l'importance militaire ou à l'intérêt rétrospectif de chacune d'elles le développement qu'il leur a donné.

Le capitaine J. B. a publié une plaquette qui n'est vraiment pas méchante (il est vrai qu'elle n'est pas bien bonne non plus) sur les *Manœuvres d'armées en Beauce*, de septembre 1900. La plaquette est mince : 24 pages, dont le contenu est assez maigre. Je n'en aurais pas même parlé si on ne donnait à entendre qu'une haute personnalité militaire se cache sous la signature J. B. et si je ne trouvais émise à la page 11 une idée reprise depuis avec d'amples développements par le capitaine Gérard dans

[1] Paris, Berger-Levrault.

la *Revue du cercle militaire* (26 janvier, 2 et 9 février 1901), à savoir que les fantassins, « s'ils veulent éviter de grosses pertes, devront se terrer, » se coucher et même, s'ils le peuvent, placer leur sac devant eux » pour se couvrir des éclats de shrapnels. »

Pour mémoire, je cite une *Note sur l'expansion anglaise au Yunnan* (Chapelot), qui ne présente, au point de vue militaire, qu'un intérêt médiocre. La question traitée sous ce titre : *Les dispenses, les services auxiliaires et la loi de recrutement*, ne touche que les lecteurs français qui ont en ce moment les oreilles rebattues de tout ce qui se dit sur cette malheureuse loi de recrutement.

Au contraire, aucun militaire ne peut rester indifférent au problème de l'adoption de la mitrailleuse. Nous signalons donc volontiers l'étude qui a été consacrée à cet engin par le capitaine de Monbrison, sous le titre : *Des mitrailleuses et de leur emploi par l'infanterie dans l'offensive.* La thèse de l'auteur est qu'il est temps de renoncer à l'idée que la mitrailleuse est une arme de défense, non d'attaque.

A notre avis, dit-il, à l'heure actuelle, par ses derniers perfectionnements, elle peut et doit accompagner l'infanterie jusqu'à l'assaut de la position et venir aussitôt après défendre celle-ci contre les retours offensifs.

La mitrailleuse d'infanterie doit être considérée comme une arme portative et en faire tout le service. Pour assurer sa précision et pouvoir être maniée sans fatigue, elle repose sur un affût très léger, mais elle reste un fusil. Fusil et affût peuvent être transportés chacun par un homme robuste et suivre ainsi tous les mouvements d'une ligne de tirailleurs.

De la même librairie, j'ai reçu un récit de la *Campagne de Silésie*, qui fait partie d'une histoire de la *Guerre de la succession d'Autriche*, par le major Z. Ce récit m'a paru très complet, très bien ordonné et facile à suivre pourvu qu'on ait des cartes, car l'auteur n'a même pas annexé le moindre croquis à son volume. Il n'en a eu que plus de mérite à faire une relation claire des opérations. On lira donc ce livre avec un intérêt d'autant plus vif que la personnalité du grand Frédéric l'emplit d'un bout à l'autre. Et on ne saurait nier que cette personnalité soit captivante. Il y avait chez le roi de Prusse une franchise, même dans la duplicité, qui allait jusqu'au cynisme et jusqu'à l'ingénuité. Il est impossible d'être plus sincèrement modeste, de reconnaître plus franchement ses fautes et d'exposer plus loyalement ses... déloyautés.

J'ajouterai que j'ai dû me borner à un examen très superficiel, ayant reçu, ce mois-ci, plus de publications que jamais et ayant couru aux plus pressées, c'est-à-dire à celles qui ont un caractère d'utilité pratique et d'actualité, au détriment de celles qui offrent un intérêt plutôt rétrospectif.

J'ai donc parcouru plus soigneusement les études de tactique que m'a envoyées la librairie Berger-Levrault, à commencer par une plaquette de rien du tout (elle tiendrait en une douzaine de pages de la *Revue militaire*

suisse), mais qui ne m'en a pas moins fait un extrême plaisir. C'est le *Jeu de guerre dans les corps de troupe*, par le commandant M Voici quelle en est l'idée maîtresse, d'après l'auteur :

Le Jeu de guerre est déjà pratiqué avec fruit dans la plupart des états-majors; nous voudrions voir nos camarades des corps de troupe persuadés de l'efficacité du procédé. Nous aspirons à remplacer (ou du moins à compléter) les conférences sur l'emploi des trois armes, les interrogations sur les règlements, les travaux d'hiver comportant l'étude ou l'organisation d'une position, par des exercices de Jeu de guerre où le chef de corps serait le véritable instructeur de ses officiers.

Pour que le Jeu de guerre réussisse, il faut qu'il soit simple : simple comme organisation, simple comme exécution, simple comme enseignement.

Je suis tout à fait de cet avis, et je sais pertinemment que, de son côté, le général André approuve pleinement les idées exposées par le commandant M. Les considérations générales que celui-ci émet sur l'utilité du *Kriegsspiel*, même pour les petites unités, sont fort justes. La citation qu'il fait de l'*Essai général de tactique*, du comte de Guibert, est très piquante, car elle nous montre des exercices du même genre exécutés sur la carte il y a un siècle et demi (1756). Sur certains détails d'organisation, mon expérience personnelle me permettrait d'apporter quelques amendements aux indications fournies par l'auteur. Sur divers points, je ne suis pas complètement d'accord avec lui. Mais je veux, ici, insister sur deux ou trois règles que je crois bon d'observer.

D'une part, j'estime qu'il y a lieu d'employer, autant que possible, les mêmes agents de liaison qu'à la guerre, les mêmes moyens de transmission. Les ordres doivent donc être rédigés par écrit ou formulés verbalement, selon qu'ils auraient été donnés d'une façon ou de l'autre en campagne et ils devront être portés au destinataire par les officiers qui, dans la réalité, en seraient chargés. Ceci s'applique surtout aux manœuvres à simple action, où le directeur de la manœuvre est le commandant des troupes, disposition qui présente de nombreux avantages.

D'autre part, il ne faut pas craindre les invraisemblances. On s'applique trop, en général, à vouloir que l'action se déroule correctement, chaque parti se conformant avec docilité aux règles de l'art. C'est un tort.

Il arrive fréquemment, au cours de la guerre, que les situations résultent d'ordres mal compris, d'initiatives intempestives, et que, par suite, elles soient parfaitement illogiques. Il est donc bon d'envisager l'improbable, puisque c'est à l'imprévu qu'il faut s'attendre. D'ailleurs, au point de vue didactique, mieux vaut exiger un effort de réflexion qui n'est point nécessaire dans la plupart des cas, lorsque tout se passe suivant les règles. Dans une partie de dames ou d'échecs, chaque joueur sait que, quand un pion ou une pièce est poussé par l'adversaire sur une case déterminée, il doit y riposter par un déplacement déterminé de ses pions

ou de ses pièces. Simple affaire de mémoire, de coup d'œil, de pratique. Le calcul ne trouve à s'exercer qu'en présence d'une disposition tout à fait insolite de l'échiquier.

Enfin, le commandant M. propose d'attribuer le commandement des troupes d'autres armes à certains des officiers du régiment qui joue. Eh bien! je souhaiterais que le général de division, maître de son artillerie et de sa cavalerie, détachât auprès des régiments d'infanterie des officiers d'artillerie et de cavalerie pour y commander leur arme. N'en envoient-ils pas de garnison en garnison faire des conférences, encore qu'on tire peu de fruit d'un monologue d'une heure ou d'une heure et demie ? Quel profit, au contraire, ne retirerait-on pas de la présence d'officiers étrangers, de leur participation aux exercices! En expliquant les dispositions qu'ils ont cru devoir prendre, en les justifiant, ils feront mieux connaître que par des discours les besoins de leur arme, son mode d'action, les moyens qu'elle met en œuvre. Et par là aussi se développeront la camaraderie de combat, la confiance mutuelle, l'esprit de solidarité. D'ailleurs « une mesure récente a prescrit des stages pour un certain nombre d'officiers dans une arme autre que leur arme d'origine. Elle est destinée à produire les meilleurs résultats, non seulement pour les intéressés, mais encore et surtout au point de vue de l'homogénéité de la doctrine de combat à infuser à toute l'armée. »

C'est le commandant breveté Auger, naguère professeur adjoint à l'Ecole de guerre, aujourd'hui chef de bataillon au 39e d'infanterie, qui s'exprime ainsi dans l'introduction de ses *Trois études tactiques*, brochure qui complète admirablement la plaquette du commandant M[1], parce qu'il y est fait, des idées qui y sont contenues, une application qui me paraît de tous points excellente.

La manœuvre à double action sur la carte (qui est reproduite dans les seize premières pages de la brochure du commandant Auger) a été exécutée, nous dit celui-ci, au commencement de l'année 1899, avec les cadres du 1er bataillon du 39e d'infanterie. C'est un engagement d'une compagnie tête d'avant-garde contre une compagnie dernier élément d'une arrière-garde. Elle avait été organisée dans le but de démontrer que l'on pouvait faire, sur une carte au 10 000e un exercice profitable pour une unité de la force d'une seule compagnie... Les manœuvres à double action sur la carte sont depuis longtemps en honneur dans les états-majors et dans quelques corps de troupe ; une circulaire ministérielle du 30 avril 1900, complétée par une autre de décembre 1900, a prescrit de « généraliser ce procédé d'instruction ».

Et, en effet, nous voyons le procédé mis en œuvre. Nous assistons à la séance. Nous entendons questions et réponses s'entrecroiser. Nous écoutons le directeur de l'exercice déployer beaucoup de bienveillance

[1] Disons en passant — on verra tout à l'heure pourquoi — que nous avons eu entre les mains, il y a plusieurs années déjà, le manuscrit de cette plaquette.

et, par là, mettre en confiance le personnel dont il discute les solutions; il donne simplement son avis, en l'accompagnant de commentaires, en l'illustrant d'exemples historiques. C'est bien ainsi qu'il est bon que les choses se passent. Et je ne peux qu'approuver la méthode suivie, méthode qui consiste à répéter sur le terrain ce qui a été fait en chambre et qui fait état de l'interversion des rôles. Moi aussi j'ai reconnu que, même pour en arriver aux opérations d'une simple compagnie, il faut encadrer cette troupe dans une unité forte et la faire participer à une action complexe. En dépit des railleries du prince de Hohenlohe qui « blague » les thèmes qui débutent ainsi : « Une armée se dirige sur la Pologne », pour se terminer par cette question : « Ceci posé, que doit faire le capitaine de la 3e compagnie du 1er bataillon ? » et tout en tenant compte de la critique fort juste que contient cette boutade, il ne faut jamais isoler l'élément qui manœuvre, il faut le rattacher aux autres éléments avec lesquels il doit coopérer à une œuvre d'ensemble. Et, donc, le thème doit être large. Le commandant Auger le dit : il a raison. Et, ce qui est fort de mon goût aussi, c'est qu'il veut que, à défaut d'idoines, le directeur de la manœuvre se réserve le maniement de la cavalerie et de l'artillerie.

M'appesantissant sur cette question des exercices sur la carte, qui me passionne, je dirais volontiers quel parti on peut tirer, pour leur exécution, de l'emploi des croquis panoramiques, si, d'une part, je ne me proposais de consacrer une étude spéciale à ce mode de représentation et à son utilisation et si, d'autre part, je n'avais pas à signaler, ne m'étant pas laissé la place d'en parler comme il aurait convenu, trois études sur la cavalerie.

Est-il besoin de faire l'éloge de celle que le général-lieutenant von Pelet-Narbonne a consacrée à la *Cavalerie des Ire et IIe armées allemandes*, dans les journées du 7 au 15 août 1870 ? Evidemment non; aussi me bornerai-je à dire que la traduction du lieutenant-colonel Silvestre est fort bonne, grâce à quoi ce récit si vivant, si animé, si pittoresque se lit comme un roman. Peut-être y a-t-il lieu pourtant de regretter que les ordres et rapports ne soient pas imprimés en caractères plus fins que ceux avec lesquels est composé le texte de la narration. Cette disposition typographique me paraît particulièrement commode et agréable à l'œil.

D'une façon générale, j'aime les études de détail présentées sous une forme familière, dans lesquelles on met les troupes en scène et qu'on entremêle de réflexions qui piquent la curiosité ou chatouillent, en quelque sorte, le regard.

Sous ce titre : *Service d'exploration et service de sûreté*, le commandant Picard a commenté, analysé et discuté, avec un entrain tout cavalier, l'*Instruction pratique provisoire*, du 24 décembre 1896, *sur le service de la cavalerie en campagne*. C'est à proprement parler un exercice de cadres qu'il a écrit là, quelque chose de très comparable aux *trois études tactiques*

dont je parlais tout à l'heure. Comme il le dit lui-même, c'est « une causerie qui devrait se faire sur le terrain, une leçon de choses qui devrait se donner en péripatéticien », mais dont il a été forcément obligé d'élaguer la partie démonstrative, « la carte elle-même ne pouvant suppléer à la logique péremptoire des accidents et des mouvements du sol ». Je n'entre pas dans l'examen détaillé de l'ouvrage; peut-être aurais je quelques réserves à formuler, ne fût-ce qu'à propos des considérations émises sur le rôle de l'artillerie légère et du cyclisme militaire. Mais la place me fait défaut.

Avec la *Cavalerie en avant des armées*, par le colonel Jules de Chabot, nous quittons le terrain de l'instruction pour entrer dans le domaine de l'histoire. C'est là seulement qu'on peut trouver la vérité, nous dit l'auteur; ni la réflexion ni l'expérience du temps de paix ne lui paraissent la montrer. « Les grandes manœuvres elles-mêmes, dit-il fort justement, si elles permettent aux officiers et à la troupe de connaître le terrain et son emploi, aux états-majors de manier des unités importantes, donnent des idées fausses sur beaucoup de points, souvent même dangereuses, car elles ne peuvent être rectifiées. »

Resterait à démontrer, par contre, que « les principes de la guerre restent les mêmes » et que les procédés de combat qui découlent de ces principes varient peu, surtout pour « la cavalerie dont les armes principales restent toujours le cheval et le sabre ». On n'agit pas seulement pour se servir des moyens dont on dispose, mais pour se défendre contre ceux que l'adversaire met en œuvre. Un maître de boxe sera peut-être fort empêché pour riposter à un ennemi muni d'une canne, et il le sera plus encore s'il a affaire à un escrimeur armé d'un sabre et encore plus s'il se rencontre avec quelqu'un qui ait un bon revolver et qui sache s'en servir. L'augmentation de portée du canon et du fusil ne peut pas ne pas influer sur la tactique de la cavalerie. Le difficile est de mesurer la grandeur et de déterminer la nature de cette influence. Et c'est pourquoi, s'il est bon de connaître l'histoire, il importe d'en vivifier l'étude par des aperçus philosophiques et psychologiques. Les envolées de l'imagination peuvent seules soulever le bagage du savoir et le porter là où il sera utilisable. Aussi bien, et malgré qu'il en ait, le colonel de Chabot ne s'est pas confiné dans l'étude du passé. Il a indiqué quel est, à son sens, le devoir de la cavalerie d'exploration, à quelle subdivision de l'arme doit être confié son rôle, quel armement elle doit recevoir et quelle place sera vraisemblablement faite au combat à pied dans les guerres de l'avenir. Sur tous ces points, on peut discuter; mais ce n'en est ni le lieu ni le moment.

Nous restons dans l'histoire avec la *Sortie de la Marne*, par M. Y. K. (Paris, Chapelot).

Il ne faut pas s'imaginer que, ayant consacré un volume de 209 pages à

l'unique journée du 30 novembre 1870, l'auteur de cette intéressante étude ait tout dit sur cette journée. En réalité, tel n'était pas son dessein. L'objet réel de son travail était de montrer — et il me paraît y avoir pleinement réussi — que le général Ducrot était un officier remarquable et qu'il l'a prouvé, quoi qu'on en ait pu dire, dans la préparation et, autant qu'il a dépendu de lui, dans l'exécution de la sortie par l'Est. C'est un panégyrique, c'est un plaidoyer, fait d'ailleurs avec beaucoup de talent, et qui constitue une page excellente d'histoire militaire.

Peut-être y aurait-il, au point de vue politique, des réserves à formuler. Si, en général, les appréciations de l'auteur sont empreintes d'une parfaite modération et inspirées par un sens très exact des choses, si, en particulier, il a rendu justice au rôle souvent mal compris du général Trochu, il ne me semble pas avoir été tout à fait équitable en s'élevant par deux fois (page 33 et page 43) contre la dictature militaire de Gambetta : « Un ingénieur, délégué par un avocat, dirigeait l'effort militaire des armées de province ! » s'écrie-t-il en faisant la moue.

Je conviens qu'il eût mieux valu que le salut de la France fût entre les mains d'hommes moins ignorants des choses de la guerre. Mais où en trouver ? Il y avait le général Trochu, qu'on avait mis à la tête du gouvernement de la défense nationale. Eh bien, avec un sens exact des nécessités de la situation, il ne s'était pas opposé à ce que l'avocat Gambetta prît une place prépondérante dans le gouvernement.

Et pourquoi ? Pourquoi, sinon parce que ce civil présentait des garanties que n'offrait aucun militaire ? « Dieu sait ce que va devenir notre mal- » heureux pays, » écrivait Ducrot lui-même le 7 septembre 1870, au lendemain de Sedan. « Aura-t-il l'énergie nécessaire pour continuer cette » terrible lutte ; en aura-t-il les moyens ? Je le désire, sans oser l'espérer. » Jamais, à aucune époque de son histoire, la France n'a subi de pareils » désastres, et, il faut bien le dire, c'est par *l'impéritie*, par la *faiblesse* de » ceux qui dirigeaient nos armées. » Ces gens-là étaient-ils qualifiés pour se mettre à la tête du mouvement de résistance ?

Reconnaissant que le sentiment public ne voyait dans les chefs militaires que des incapables ou des traîtres, l'auteur de la *Sortie de la Marne* plaide les circonstances atténuantes en leur faveur en disant qu'ils « ne » faisaient que se débattre impuissants contre les conséquences inéluctables » d'un manque absolu de préparation. » Le mérite de Gambetta a été de vouloir se soustraire à cette fatalité, c'est d'avoir voulu faire quelque chose, c'est d'avoir fait quelque chose, malgré le « manque absolu de préparation. » Que son ignorance ait été un des éléments de sa force, c'est possible, c'est probable, c'est certain. Il est des dangers qu'on n'affronte que parce qu'on n'en a pas mesuré toute l'étendue. Mais il n'en est pas moins glorieux de les avoir affrontés. Et M. Y. K. rend encore hommage, bien qu'il en ait, à l'action exercée par Gambetta lorsqu'il dit (en

parlant, à la vérité, de Paris ; mais son raisonnement s'applique à la province aussi) :

> Ce gouvernement de fait, issu de la révolution devant l'ennemi, manquant d'autorité en raison même de son origine, n'ayant pas d'armée, sans police (il ne pouvait songer à s'appuyer sur celle de l'Empire), ayant à prendre ses décisions au milieu d'une population de deux millions d'habitants en proie à l'affolement, pouvait-il avoir cette « main de fer », prendre ces « mesures énergiques » qu'il est si facile de préconiser aujourd'hui ?
> Aucun esprit raisonnable ne le soutiendra.

Que le ministre civil de la guerre ait été souvent mal inspiré, je n'en disconviens certes pas. Mais, si tout ce qu'il a fait n'a pas été bien fait, eût-il mieux valu ne rien faire ? Je ne le crois pas. Et, d'autre part, à défaut de Gambetta, eût-on trouvé quelqu'un pour faire quelque chose ? Je ne le crois pas davantage. A mon avis, toute la question est là, et, puisque l'occasion s'en présentait, j'ai cru bon d'indiquer ma manière de voir à ce sujet. Peut-être serait-il juste d'ajouter que cet avocat incompétent s'est montré supérieur à ce qu'on était en droit d'attendre d'un avocat incompétent. Mais je n'irai même pas jusque-là.

INFORMATIONS

FRANCE

L'artillerie de campagne. — A propos des grandes manœuvres françaises, un officier espagnol, le lieutenant-colonel d'artillerie Casimiro Lanaja, qui y a assisté en simple spectateur, donne dans le *Memorial de artilleria*, de décembre 1900, quelques indications intéressantes sur le matériel et la tactique de l'artillerie française.

Nous reproduisons quelques-unes de celles qui se rapportent à l'artillerie de campagne.

Parlant de la nouvelle pièce de 75 mm. à tir rapide, l'auteur dit que les officiers qui connaissaient la pièce Schneider-Canet essayée au printemps 1900 au polygone de Carábanchel, trouvent que ces deux pièces présentent de très nombreux caractères communs.

L'une et l'autre ont un affût à berceau mobile. Il est à présumer que le mouvement de recul est absorbé comme dans la pièce Schneider-Canet par un frein hydraulique en employant un autre liquide, et qu'un récupé-

rateur à air comprimé ramène la pièce à sa position initiale — l'affût proprement dit demeurant immobile.

Le pointage en direction s'opère en dirigeant la ligne de mire par le guidon et la hausse fixés au côté gauche de la pièce. Le pointeur assis sur un siège d'affût durant tout le tir et ne perdant pas de vue le but, manœuvre le volant de gauche donnant le pointage latéral et fait partir le coup.

Un appareil de sûreté automatique empêche de tirer le feu avant que la culasse soit complètement fermée. Au côté droit de la pièce, se trouve l'appareil à engrenage servant à donner l'élévation. Un repère indique, sur un arc gradué, la valeur des élévations correspondant aux différentes distances et donne aussi à chaque instant la graduation de fusée correspondant à la distance de tir commandée par le capitaine. On reconnaît que la pièce est bien pointée (ou plutôt que l'élévation de la pièce est correcte) au moyen d'un niveau placé à gauche de la pièce sous les yeux du pointeur. Ces dispositifs abrègent considérablement les opérations du pointage et ont permis, paraît-il, d'obtenir une rapidité de 25 coups à la minute aux expériences de Châlons.

Bien entendu cette qualité du canon français ne saurait être utilisée que dans des cas extraordinaires, car une rapidité de tir de 10 coups à la minute provoque déjà une grande difficulté d'approvisionnement en munitions.

A ce sujet, la France a mis en pratique l'idée originale et pratique, émise pour la première fois il y a plusieurs années par le colonel d'artillerie Fernando A. de Sotomayor, consistant à désembreler l'arrière-train des caissons et à placer ces derniers immédiatement à côté et derrière leur pièce respective ou sur la même ligne.

Dans l'arrière-train du caisson français se trouvent 2 coffres à munitions dont le grand côté est perpendiculaire à l'essieu des roues.

Dans l'intervalle, séparant les coffres, une tablette porte un appareil servant à graduer automatiquement les fusées.

Au moment d'entrer en batterie, on désembrèle l'arrière-train du caisson à côté de la pièce et on le fait basculer en arrière : la flèche étant à charnière est rabattue vers le sol et forme point d'appui.

Le fond inférieur des coffres, qui se présente alors verticalement à l'ennemi, est recouvert d'un blindage à l'épreuve des balles de fusils et de shrapnels.

Les couvercles des coffres s'ouvrent en arrière comme les portes d'une armoire et les artilleurs servants se tiennent derrière cet abri blindé commodément installés pour procéder à l'extraction des cartouches ou à la graduation des fusées.

Chaque coffre de l'arrière-train peut loger 36 cartouches, soit 72 pour les 2 coffres, avec une proportion d'obus et de shrapnels variable selon les besoins spéciaux de la campagne.

Pour ravitailler ultérieurement la batterie, on substitue les avant-trains aux arrière-trains épuisés (ou l'on procède au transbordement de leurs munitions). Les avantages de ce système d'approvisionnement sont manifestes.

Il est vrai qu'au premier abord, l'augmentation du front vulnérable de la batterie paraît très fâcheuse, mais il faut tenir compte du fait qu'aux distances actuelles de combat, la batterie présentera, aux yeux de l'ennemi, le même aspect que les arrière-trains soient en ligne ou non (?!), que l'ennemi aura toujours grand peine à pointer sur une pièce spéciale et qu'en tout état de cause, il répartira son feu comme par le passé.

D'autre part, s'il est incontestable que la surface vulnérable du front est augmentée, les nouveaux éléments exposés sont blindés et les avant-trains, le personnel et les chevaux qui constituent les éléments les plus importants à soustraire au feu seront à couvert à proximité des batteries.

Nous n'avons pas de renseignements sur l'approvisionnement total en munition de la batterie au combat, car, en ces manœuvres, on n'a pas simulé le ravitaillement, et la nécessité d'utiliser d'autres munitions que celles des arrière-trains de première ligne ne s'est pas présentée.

La douille des cartouches était en métal et nous n'avons pas d'indication au sujet d'essai d'une gargousse combustible qui parerait à l'un des inconvénients inhérents aux cartouches métalliques, c'est-à-dire l'encombrement de l'emplacement de la batterie.

Pour recueillir les douilles vides, la batterie française a une voiture placée sur une de ses ailes. Cette voiture, dont sont dotées toutes les batteries, sert en même temps d'observatoire.

Au sujet de l'attelage, notons la suspension du timon au moyen d'un arc de fer, cintré, fixé au bout du timon et dont les extrémités sont reliées au colleron de chaque cheval par une courte courroie. Ce dispositif ne paraît pas avantageux.

Les batteries réduites à 4 pièces et 4 caissons forment l'unité de manœuvre.

Le choix des positions, toujours difficile, mais particulièrement dans les terrains peu accidentés de la région de ces manœuvres, a été l'objet d'un grand soin et a été remarquablement bien compris.

En règle générale, l'artillerie a été groupée en grande masse et l'on a même réussi à réunir en une seule grande ligne 35 batteries, dont le feu a naturellement amené la décision du combat en fort peu de temps.

BIBLIOGRAPHIE

Campagne de l'armée de réserve en 1800, par le capitaine de Cugnac. — Deuxième partie : *Marengo*. — 1 vol. in-8° de 592 pages, avec cartes, croquis et autographes. — Paris, R. Chapelot et Cie. (*Publication de la section historique de l'état-major de l'armée.*)

Dans ce beau volume, rédigé comme les précédents, c'est-à-dire d'une manière aussi impersonnelle que possible, rien qu'en groupant des documents authentiques et de première main, chaque fois qu'on l'a pu, le lecteur suivra la marche de notre armée à travers les plaines du Piémont et de la Lombardie. Chemin faisant, il aura l'occasion d'élucider certaines questions restées obscures. Il aura aussi le plaisir de trouver, dans la sécheresse même du texte, un élément d'émotion. Cette histoire « à froid » passionne plus que ne le feraient de grandes phrases et des tirades à effet : on sent la réalité palpiter sous les détails précis de ces vieux papiers jaunis, vieux d'un siècle, dont nous avons des fac-similés sous les yeux. On la sent d'autant mieux qu'ils ont été groupés avec un art discret et habile, car il faut du talent aussi pour le travail de mosaïste qu'accomplissent les officiers de la section historique de l'état major de l'armée. Ajouterai-je que, dans ses recherches, le capitaine de Cugnac a eu la bonne fortune de mettre la main sur une pièce inédite? J'avoue que c'est là, à mes yeux, le moindre mérite de ce gros volume. Je préfère « au point de vue psychologique », pour employer l'expression même de l'auteur, l'histoire des variations du récit officiel de la bataille de Marengo. Napoléon en fit établir, en 1803, une version peu conforme à la réalité; mais, en 1805, il la fit recommencer avec de nouvelles altérations des faits.

Nous savions déjà, en particulier par le *Bonaparte en 1796*, de M. Félix Bouvier, que le grand capitaine était un fort habile metteur en scène, un « barnum » sans scrupules et qu'il savait se servir de la presse avec une incomparable maëstria.

Nous avions eu l'occasion de constater qu'il ne négligeait pas non plus la représentation graphique et que, dans les tableaux représentant les batailles qu'il a livrées, il faisait placer les troupes non comme elles avaient été disposées, mais comme il aurait voulu qu'elles l'eussent été. Nous avons vu une relation de la journée d'Austerlitz, dans laquelle il a voulu qu'on donnât à ses maréchaux les titres de noblesse qu'il leur avait ultérieurement conférés. Mais nulle part on ne peut suivre comme ici la déformation systématique des faits et la création d'une légende glorieuse.

La vérité, c'est qu'il avait bel et bien perdu la bataille quand Desaix et Kellermann sont venus rétablir ses affaires. En 1803, c'est lui qui l'a gagnée, mais Desaix et Kellermann ont encore une bonne part dans le succès. En 1805, c'est à peine s'ils sont nommés : il n'y en a plus que pour le souverain.

Au point de vue militaire, même altération qu'au point de vue historique. Comme le dit fort bien le capitaine de Cugnac, « on peut considérer les modifications faites par l'empereur comme un corrigé de la bataille de Marengo, comme la mise au point d'une œuvre qu'il juge imparfaite, comme la description d'une des batailles-types que rêve son génie. C'est le combat en retraite d'une partie de l'armée attirant l'adversaire sur une réserve fraîche, pendant qu'une autre fraction marche sur son flanc et menace sa retraite. »

Et l'auteur ajoute :

C'est, à quelques détails près, la conception d'Austerlitz. Si l'on considère que c'est pendant l'été de 1805 que Napoléon modifie la rédaction faite au Dépôt de la Guerre et arrive à *inventer* la retraite préméditée et le pivot de Castel-Ceriolo, on est amené à penser que, le 2 décembre suivant, il exécute sur le terrain la manœuvre qu'il vient de créer, et qu'Austerlitz est la brillante exécution de son Marengo théorique.

Cette remarque piquante et très judicieuse, perdue dans un renvoi de la page 462, nous montre que le capitaine de Cugnac ne s'est pas strictement borné à rassembler des documents. Il a su les faire parler, les interpréter, en tirer des conclusions inattendues. Et pour être sobre, réservée et presque honteuse, son intervention n'en est pas moins toujours des plus heureuses.

Cdt E. M.

Le général de Billy, d'après sa correspondance et ses papiers, par le lieutenant Lottin, du 129e régiment d'infanterie. — Paris, Berger-Levrault et Cie, 1901. Prix : 5 francs.

Voici un bon livre, encore qu'il eût gagné à être condensé. L'auteur nous promet un second volume sur son héros : c'est beaucoup de volumes pour un seul homme. On répondra que, celui-ci étant injustement méconnu, a droit à une compensation. Il ne saurait être contestable que, en effet, il mérite une notoriété qui lui manque. Mais cette publication la lui donnera-t-elle ? A franchement parler, on en peut douter. Un travail comme celui-ci fait plus d'honneur à l'auteur que de plaisir (et de profit) au lecteur; il dénote beaucoup de lecture, de la réflexion, un esprit ouvert et des vues variées. Peut-être y a-t-il là-dedans trop de matériaux qu'on a voulu utiliser coûte que coûte et quelque peu artificiellement. Parce que le général de Billy se donnait comme ayant de la philosophie et parce qu'il avait réuni des documents pour rédiger ses mémoires, ce qu'il n'a pu faire, le lieutenant Lottin a consacré son chapitre V à l'étude de « de Billy philosophe et historien militaire ». C'est y mettre vraiment de la complaisance, si ce n'est pas surtout chercher à parler, à propos de Billy, de philosophie et d'histoire militaire: simple occasion, semble-t-il, ou prétexte pour évoquer les leçons du colonel de Villebois-Mareuil, dont l'auteur a été un des disciples de prédilection; pour citer l' « Introduction du *Discours sur l'histoire universelle* », de Michelet, ou la *Cité moderne,* d'Isoulet, concurremment avec tels écrits purement militaires; pour exposer des vues personnelles dont encore on voudrait parfois que l'expression eût plus de netteté. La couverture du livre nous promet qu'on va nous montrer « *Un chef d'état-major sous la Révolution* »; c'est le titre même du volume. Eh bien! nous ne le voyons pas se détacher très nettement ce personnage: il manque de vie et de relief; le milieu qui l'entoure n'a rien de pittoresque, rien qui accroche l'œil, qui arrête l'attention, qui se grave dans l'esprit. C'est dommage, car l'œuvre est consciencieusement fouillée; l'auteur y a dépensé beaucoup d'application, de soin, d'érudition. Mais elle ne s'impose ni par la clarté lumineuse du style, ni par la belle ordonnance de la composition, ni par une suffisante concentration de la pensée. Il en reste pourtant l'impression précise — et c'est ce que voulait le lieutenant Lottin — que le général de Billy était un homme d'une grande valeur et d'une modestie plus grande encore. Il est réconfortant de connaître des gens de cette sorte, et nous devons être reconnaissants au patient chercheur qui nous a fait connaître ce sympathique type d'officier.

Cdt E. M.

A text-book on field-fortification, par G.-J. Fiebeger, professeur à l'Académie militaire des Etats-Unis. New-York, 1901. 166 pages in-8 avec planches et cartes.

Dans ces dernières années les officiers de l'armée américaine, occupés à combattre les Espagnols ou à pourchasser les Philippins, ont eu plus souvent l'occasion de manier l'épée que la plume. Aussi la littérature militaire contemporaine compte-t-elle fort peu d'ouvrages, surtout d'ouvrages didactiques, venant d'outre-mer. C'est un de ces rares volumes que nous avons aujourd'hui en mains.

On se complait souvent à accuser l'Américain d'exclusivisme et d'infatuation, et à le représenter comme ignorant et méprisant tout ce qui vient de notre vieille Europe. C'est là un reproche que l'on ne saurait certes faire à notre auteur. S'il est, dans l'art militaire, un domaine où l'Amérique a montré la voie à l'Europe, c'est bien la fortification de campagne, fort peu connue dans les armées continentales avant les grandes leçons de la guerre de Sécession, M. Fiebeger a cependant senti la nécessité de baser son enseignement sur des exemples plus récents. A côté des auteurs américains il a consulté tous les manuels et règlements européens et y a fait de nombreux et judicieux emprunts, en particulier au règlement allemand.

Destiné à l'enseignement théorique, le livre de M. Fiebeger renferme naturellement plus de préceptes que de vues originales. L'auteur en a, d'autre part, rendu la lecture à la fois plus instructive et plus attrayante en faisant suivre chaque chapitre de théorie d'un exemple historique. Il a réussi de cette façon à faire un manuel auquel il ne manque qu'un format plus commode pour être excellent non seulement dans la salle de théorie mais aussi sur le terrain. H. L.

Elaboration des métaux dérivés du fer. Foyers métallurgiques, par L. Gages, capitaine d'artillerie. — Petit in-8 avec 22 figures (Encyclopédie scientifique des Aide-Mémoire). Paris 1901, Gauthier-Villars, éditeur.

Ce volume, consacré à l'étude des foyers plus spécialement utilisés dans l'industrie sidérurgique, comprend quatre titres.

Le titre premier concerne les agents calorifiques; après une description sommaire des principaux combustibles employés dans les usines, l'auteur examine les différentes conditions auxquelles il y a lieu de satisfaire pour les utiliser rationnellement.

Faisant suite à cette étude préliminaire qui constitue, en somme, une sorte d'abrégé de la théorie élémentaire de la combustion, se succèdent les titres II et III, dans lesquels sont décrits les types primordiaux des foyers industriels. Le titre II se rapporte aux foyers à chauffage direct, comprenant les foyers dans lesquels le combustible est en contact direct, avec les matières en traitement *(bas foyers, fours à air, cornues Bessemer)* et ceux dans lesquels le combustible est séparé des matières en traitement *(foyers à grille à combustible solide et fours à pétrole)*. Le titre III a trait aux fours à gaz, dont l'importance économique s'accroît tous les jours; il se divise en deux parties principales relatives, la première aux fours Siemens, la seconde aux types de fours dérivés du Siemens.

Enfin, après quelques considérations sommaires sur les appareils fondés sur le principe de la conductibilité de la chaleur, l'auteur examine dans le titre IV quels sont la constitution et le rôle des matériaux réfractaires utilisés dans la construction des appareils calorifiques dont l'étude approfondie fait l'objet des deux titres précédents.

En résumé, cet ouvrage sert de préliminaire indispensable à l'étude des procédés proprement dits d'élaboration des métaux ferreux; les notions qu'il contient permettent de dégager plus complètement les principes mis en application pour provoquer les réactions métallurgiques elles-mêmes qui s'accomplissent dans les foyers industriels.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVI[e] Année. N° 5. Mai 1901.

SOMMAIRE

MATÉRIEL DE CAMPAGNE A TIR RAPIDE

Système Schneider-Canet.

Pl. XIII à XVIII.

Dans la polémique qui s'est engagée en Suisse au sujet du futur matériel d'artillerie, il a été souvent question récemment des canons Schneider-Canet. Une pièce de la maison Schneider avait été présentée à la Commission suisse du nouvel armement de l'artillerie, lors de ses premiers essais de tir en mai 1898; cependant, par suite de circonstances dans le détail desquelles il n'est pas possible d'entrer ici, la pièce a été retirée du concours par la maison Schneider.

On invita plus tard la maison à présenter une nouvelle pièce Schneider aux essais qui eurent lieu en février 1900, en même temps qu'avec la pièce Ehrhardt. Toutefois, malgré les résultats en somme très favorables de la pièce Schneider Canet, la Commission ne consentit pas à revenir de sa décision de principe à l'égard du recul sur l'affût. Elle écarta définitivement les matériels de ce genre de ses essais ultérieurs; elle estimait que pour le terrain accidenté de la Suisse et avec les difficultés qu'offre l'instruction d'une artillerie de milice, on devait rechercher une grande mobilité, un service simple et un entretien facile du matériel, plutôt qu'une puissance et une rapi-

dité de tir exceptionnelles. Elle ne garda en conséquence, comme on sait, que des pièces à bêche élastique ou à affût rigide pour les essais définitifs de 1900.

Depuis l'année dernière, le matériel Schneider-Canet a subi encore un certain nombre de perfectionnements importants, assurant au matériel un fonctionnement et une vitesse de tir remarquables, ainsi qu'ont pu s'en rendre compte les officiers qui ont assisté le 13 mars dernier à la séance de tir du polygone de Harfleur.

Nous donnons ci-après la description du matériel le plus récent, ainsi que des indications sommaires sur son compte et sur les appareils nouveaux adoptés pour le pointage de la pièce et pour la graduation des fusées. Nous reproduisons également quelques-uns des résultats du tir du 13 mars 1901.

Caractères généraux.

Les caractères généraux de la pièce de campagne à tir rapide système Schneider-Canet sont les suivants :

1° Frein hydraulique à longue course interposé entre la bouche à feu et les tourillons.

2° Récupérateur de rentrée en batterie à air comprimé et complètement indépendant du frein.

3° Pointage en direction par déplacement de la flèche sur l'essieu.

4° Dispositif de ligne de mire indépendante permettant de modifier l'angle de tir sans modifier la visée.

5° Appareils de visée facilitant la visée directe et permettant d'exécuter rapidement le pointage sur repère.

6° Bêche de crosse fixe, rapidement démontable.

7° Appareils d'ancrage de tir s'opposant au déplacement latéral des roues dans le tir sous les faibles inclinaisons, et servant en même temps de frein de route.

8° Sièges de service disposés de chaque côté de la flèche pour le pointeur et le servant de culasse.

L'ensemble de ces dispositions assure à la pièce de campagne Schneider-Canet :

Une stabilité absolue au tir ;

La continuité du pointage ;

Un service simple, facile et rapide, qui, par une répartition judicieuse du travail entre les servants, permet à ceux-ci d'exécuter sans fatigue le tir à toute vitesse.

Le tableau ci-contre fait connaître les données caractéristiques du matériel décrit ci-après.

Tableau des données générales.

Bouche a feu		
Calibre.	mm.	75
Longueur totale en calibres	cal.	31.3
Poids total avec fermeture	kg.	365
Longueur de la partie rayée.	mm.	1913
Nombre de rayures		24
Profondeur des rayures	»	0,9
Affut		
Hauteur de la ligne de feu	»	905
Diamètre des roues	»	1220
Largeur de la voie.	»	1400
Amplitude de pointage en hauteur . .		—5° à +17° *
Amplitude de pointage en direction . .		5°
Prépondérance de crosse en batterie . .	kg.	60
Poids de l'affût avec accessoires . . .	»	615
Poids de la pièce en batterie	»	980
Avant-train		
Poids de l'avant-train vide	»	445
Nombre de cartouches		36
Poids du chargement	»	325
Poids de l'avant-train chargé	»	770
Poids de la pièce attelée (sans servants).	»	1750
Données balistiques		
Poids du projectile.	»	6.5
Poids de la charge	»	0.640
Vitesse initiale	m.	500
Portée sous l'angle maximum de pointage	»	5700

* Un des reproches qui avait été adressé aux pièces à recul sur l'affût était la réduction de l'amplitude de pointage en hauteur; on voit qu'il y est répondu ici, l'inclinaison pouvant atteindre + 17 degrés.

Canon et système de fermeture.

Le canon (Pl. XIII), de 31 calibres de longueur, est entièrement en acier Schneider. Il est constitué par un tube portant à l'arrière l'écrou de culasse et qui est recouvert, sur toute sa longueur, par un manchon et une série de frettes.

Le manchon et les frettes portent des côtes saillantes qui assurent le guidage du canon dans son berceau pendant le recul.

De plus, à l'arrière du manchon, sont ménagés les bossages formant crosses d'attache des pistons de frein et de récupérateur.

Le poids total du canon avec fermeture est de 365 kg.

La fermeture à vis est du système Schneider-Canet à manœuvre par un seul mouvement du levier. Pendant l'ouverture, l'extraction de la douille vide et l'armé du percuteur se font automatiquement.

La mise de feu à percussion est commandée par le pointeur, qui agit sur une poignée placée à portée de sa main.

Des dispositifs de sécurité contre les mises de feu prématurées et contre les longs feux empêchent de mettre le feu si la culasse n'est pas complètement fermée, et d'ouvrir la culasse si, le percuteur ayant fonctionné, le coup n'est pas parti.

La clavette du percuteur peut prendre deux positions : « Tir » ou « Route ». Dans ce dernier cas, la pointe du percuteur est immobilisée et ne peut dépasser la tranche avant de la vis. On peut donc en toute sécurité faire rouler des pièces chargées.

Le démontage de la fermeture de culasse s'opère en une demi-minute sans le secours d'aucun outil.

Berceau.

Le berceau supporte et guide le canon pendant son recul ; il repose par deux tourillons dans les sous-bandes disposées à la partie supérieure de la flèche, et porte latéralement les glissières dans lesquelles coulissent les règles de guidage du canon [1], et à sa partie inférieure, trois cylindres qui constituent respectivement le frein hydraulique, le récupérateur à air et le réservoir d'air.

[1] Dans les modèles récents, et afin d'éviter que les règles de guidage ne puissent être atteintes et déformées par des projectiles, ces règles ont été disposées sous le canon.

Les glissières de guidage sont garnies de bronze et disposées de manière à assurer le mouvement du canon dans les deux sens, quel que soit l'état des surfaces frottantes.

Le frein hydraulique, constitué par le cylindre de gauche, est réglé de manière à offrir au recul du canon une résistance sensiblement constante. Grâce à l'indépendance complète du récupérateur de rentrée en batterie, le liquide est sans pression au repos.

Le récupérateur (cylindre de droite) renferme l'air comprimé, qui est chassé pendant le recul dans le cylindre du milieu formant réservoir d'air, et qui se détend ensuite pour produire la rentrée automatique du canon à sa position initiale [1].

Les tiges des pistons de frein et de récupérateur sont reliées aux crosses d'attaché du canon par l'intermédiaire de rondelles Belleville formant attache élastique.

Les opérations de démontage des joints sont absolument exceptionnelles ; elles peuvent d'ailleurs être effectuées rapidement et sans difficultés avec les accessoires que porte la batterie [2].

Corps d'affût ou flèche.

La flèche est formée de deux flasques en tôle emboutie, réunis par des plaques de dessus et de dessous de flèche et par des entretoises.

La tête d'affût, dans laquelle sont pratiquées les sous-bandes, est constituée par une pièce en acier moulé qui porte un manchon cylindrique glissant à frottement doux sur l'essieu pour le pointage en direction.

La crosse est munie d'une bêche en acier forgé rapidement démontable, dont les formes ont été étudiées pour assurer la tenue de la pièce dans la plupart des terrains que l'on rencontre en campagne. Pour les terrains exceptionnellement durs et pour le tir sur pavés, on enlève la bêche ordinaire [3] et

[1] Le récupérateur à air étant complètement indépendant du frein hydraulique et n'ayant aucune communication avec lui, on n'a pas à craindre la complication et le mauvais fonctionnement d'une soupape entre ces deux appareils.

[2] Les dispositifs du frein et du récupérateur Schneider-Canet ont été étudiés en vue de réduire, pour ainsi dire à néant, leurs chances de non fonctionnement. Les nombreux essais de roulage et de tir exécutés tant en France qu'à l'étranger avec ce matériel ont démontré que ce desideratum était pratiquement atteint. (Voir à ce sujet, et à titre d'exemple, les extraits du mémoire du lieutenant-colonel Stang, publiés dans la *Revue militaire suisse* d'avril 1901.)

[3] Il suffit d'enlever une clavette pour détacher la bêche.

le point d'appui nécessaire à la suppression du recul est alors constitué par un éperon de faible longueur, en acier forgé, qui est fixé à demeure à l'extrémité inférieure de la flèche.

De part et d'autre du corps d'affût sont fixés des sièges de service pour le pointeur et le servant de culasse.

Enfin la flèche est munie des supports et ferrures nécessaires à l'installation des divers mécanismes de pointage, de l'appareil d'enrayage de tir, etc.

Mécanisme de pointage en direction.

Le pointage en direction s'opère, pour une amplitude de 2° 30′ de chaque côté de l'axe, par déplacement de la flèche sur l'essieu.

A cet effet, celui-ci est muni d'une crémaillère à denture hélicoïdale avec laquelle est en prise une vis sans fin, commandée, par l'intermédiaire d'engrenages droits, à l'aide d'un volant placé sous la main du pointeur.

La rotation de la vis sans fin entraîne le glissement du corps d'affût sur l'essieu et par suite la rotation de la pièce autour de la bêche de crosse. Ce mouvement est d'ailleurs facilité par ce fait que les roues reposent pendant le tir sur leurs sabots d'ancrage.

Appareil d'ancrage de tir.

L'appareil d'ancrage de tir est constitué par deux bras porte-sabots réunis par une traverse et pouvant à la fois tourner autour de l'essieu et se déplacer longitudinalement d'une certaine longueur.

Les sabots sont munis, extérieurement aux roues, d'un rebord vertical, et ils portent, à leur partie inférieure, un petit éperon, orienté parallèlement à l'axe de l'affût, qui s'enfonce dans le sol et assure la fixité des sabots. On conçoit dès lors que l'appareil d'ancrage étant à sa position de tir et les roues reposant sur les sabots, celles-ci ne peuvent se déplacer latéralement que de très faibles quantités, même quand elles se soulèvent un peu, comme dans le tir sous les faibles angles d'inclinaison.

La traverse qui réunit les sabots est reliée à la flèche par deux tirants terminés par un balancier et une glissière. Une clavette permet de fixer la glissière à la position de tir.

Pour la route, la traverse et les sabots sont relevés et forment enrayage de route. La tringle qui relie les sabots est suspendue à l'anneau fixé à l'extrémité du levier coudé commandé par la manivelle de frein (pl. XIII, fig. 1).

Mécanisme de pointage en hauteur et support de ligne de mire indépendante.

Ce mécanisme est constitué, en principe, par un secteur denté sur lequel sont articulés, d'une part, un bras vertical formant support de l'appareil de visée, d'autre part, un écrou dans lequel peut se mouvoir une vis reliée à la partie mobile autour des tourillons.

Le mouvement de ce secteur denté est commandé, par l'intermédiaire d'une transmission à vis sans fin, à l'aide d'une manivelle placée à gauche de l'affût, sous la main du pointeur. En manœuvrant cette manivelle, on entraîne donc à la fois le canon et la ligne de mire.

D'autre part, la partie supérieure de la vis de pointage porte un pignon d'angle et s'engage dans une fourche articulée de part et d'autre du berceau. Cette fourche forme support pour un arbre de commande sur lequel sont montés, d'un côté un pignon d'angle engrenant avec le premier, de l'autre un volant de commande placé à droite de l'affût, à portée de la main du servant de culasse. La rotation de ce volant entraîne celle de la vis dans son écrou et, par suite, le mouvement du canon autour des tourillons, indépendamment de la ligne de mire, sur laquelle le volant de droite ne peut avoir aucune action.

Dans le bras vertical, qui reçoit à sa partie supérieure l'appareil de visée, est pratiquée une glissière circulaire, ayant son centre sur l'axe des tourillons, et qui coulisse, quand on agit sur le volant de gauche, sur un coulisseau fixé sur le berceau.

A la partie droite du berceau est fixé un arc gradué qui s'engage, plus ou moins suivant l'angle de tir, dans une glissière circulaire fixée à la flèche.

La tranche supérieure de cette glissière constitue le repère fixe en face duquel le servant de culasse doit amener la division de la graduation qui correspond à la portée indiquée.

Appareil de visée.

L'appareil de visée (Pl. XIV) proprement dit des canons de campagne Schneider-Canet est constitué par un système optique appelé viseur *h*. Ce système, renfermé dans une gaine en bronze à section carrée, donne une image en forme de croix à une distance de 1 m. environ en avant de la face arrière et fournit ainsi une ligne de mire de grande longueur, malgré les petites dimensions de l'appareil.

Le pointeur, ayant l'œil à 30 mm. environ de la fenêtre postérieure de l'appareil, dirige son rayon visuel alternativement sur l'objectif (ou sur le repère) et dans l'intérieur du viseur. A l'aide de ses volants de manœuvre, il amène successivement le but dans le plan de la branche verticale de la croix et dans le plan de la branche horizontale. Le but se trouvant dès lors à la fois dans ces deux plans, est nécessairement placé à leur intersection, c'est à-dire dans le prolongement de la ligne de mire ; la visée est faite.

Il faut d'ailleurs très peu d'exercice pour arriver à faire cette opération pour ainsi dire instinctivement et très rapidement.

Le viseur est monté sur un goniomètre *a*, appareil lui permettant de faire un tour complet autour d'un axe vertical ; dans le cas du pointage indirect, la direction du repère peut donc faire un angle quelconque avec celle de l'objectif. Cet angle peut être mesuré par un plateau gradué fixe *d* en face duquel se déplace un repère tracé sur la tige supportant le viseur. Ce plateau est partagé en quatre cadrans comportant chacun dix divisions.

De plus, la partie supérieure de l'appareil, et avec elle le viseur, peut prendre, autour du même axe vertical, un mouvement angulaire d'une amplitude de 9°, angle correspondant précisément à une division du plateau. Ce mouvement est commandé par un tambour gradué *f*, divisé en 100 parties égales. Chaque division du tambour correspond donc à $^1/_{100}$ de division du plateau, soit à une déviation angulaire de 5′ 24″, qui représente un écart de 1m57 à 1000 m. de distance.

Les dérives sont données à l'aide du même tambour gradué *f*.

D'autre part, le viseur peut encore, indépendamment du goniomètre, prendre un mouvement de faible amplitude autour

d'un axe horizontal. Ce mouvement, qui est commandé par un bouton molleté *j*, gradué en 100 parties égales, est utilisé lorsque l'on a à pointer sur un repère placé plus haut ou plus bas que la pièce.

Enfin le corps du goniomètre porte un niveau à bulle d'air *k* monté sur un collier *m* qui peut prendre un mouvement de rotation autour de l'axe de l'appareil. On peut ainsi placer le niveau, soit parallèlement à l'axe de la pièce pour mesurer ou donner l'angle de site, soit perpendiculairement à cet axe pour mesurer l'inclinaison des roues.

Le support du niveau est muni d'un secteur gradué *n* sur lequel on déplace le niveau à l'aide d'un bouton molleté *o* divisé en 100 parties ; chacune de ces divisions correspond à $^1/_{100}$ de division du secteur.

Dans l'exécution du tir rapide, l'emploi du niveau permet de rectifier très rapidement les légères modifications de l'angle de site qui peuvent se produire d'un coup à l'autre par suite de l'enfoncement des roues ou de la crosse. Le pointeur ramène alors la bulle d'air entre ses repères en agissant sur son volant de pointage en hauteur.

Dans le cas d'angles de site considérables, dont la valeur dépasserait l'amplitude permise au niveau, les indications de celui-ci sont complétées par le déplacement que peut prendre le viseur autour d'un axe horizontal. C'est pour cette raison que l'on a prévu des graduations permettant de mesurer l'amplitude de ce dernier mouvement, graduations qui seraient inutiles s'il ne s'agissait que de viser un repère placé plus haut ou plus bas que la pièce.

Le service de la pièce est exécuté par 1° le premier servant de gauche qui pointe et met le feu ; 2° le premier servant de droite qui manœuvre la culasse et donne la hausse ; 3° un chargeur ; 4° un ou deux pourvoyeurs suivant les besoins.

L'indépendance de l'appareil des visées et de l'appareil de hausse permet de réduire le pointage au minimum de temps. Ces appareils étant montés sur l'affût et ne participant pas au recul, le pointeur peut, sans interruption, continuer le pointage et exécuter très rapidement, s'il y a lieu, les petites corrections d'un coup à l'autre. Toute son attention se porte sur le but (ou sur le repère) et il n'a pas à se préoccuper des indications ou modifications de hausse qu'exécute seul le servant de culasse.

Si, pendant le tir rapide, on veut déplacer le tir en largeur, un simple mouvement du volant permet au pointeur de transporter à droite ou à gauche, d'une quantité donnée, la gerbe des trajectoires. De même, dans le sens de la hauteur, le servant de culasse est à même d'exécuter un tir progressif en agissant sur sa manivelle de pointage.

La charge peut s'effectuer pendant le retour en batterie. La vitesse de tir est ainsi limitée uniquement par le temps nécessaire au recul de la bouche à feu et au retour en batterie, la rectification du pointage étant généralement terminée plus tôt.

Munitions.

Les approvisionnements du canon de campagne à tir rapide Schneider-Canet comportent deux espèces de projectiles :

Le shrapnel, qui en forme la plus grande partie;
L'obus ordinaire en fonte.

Les shrapnels Schneider-Canet sont à charge arrière. Ils sont constitués par une enveloppe ou corps de shrapnel, en acier dur, à la partie supérieure de laquelle est vissée une ogive, également en acier, qui porte la fusée à double effet Schneider-Canet.

Les balles, en plomb durci, contenues dans l'enveloppe, sont soutenues par un diaphragme en acier qui isole la chambre à poudre. Un tube central, rempli de poudre comprimée, assure la communication du feu entre la fusée et la charge d'éclatement lors de l'explosion du projectile.

Une composition fumigène produit un nuage de fumée intense au point d'éclatement et facilite le réglage.

Les données de ces shrapnels sont indiquées dans le tableau suivant :

Poids du shrapnel complet . . .	kg.	6.500
Poids de la charge d'éclatement .	gr.	90
Poids de la fusée à double effet .	»	480
Nombre de balles		240
Poids d'une balle	»	11.5
Poids total des balles	kg.	2.760

La fusée à double effet Schneider-Canet est une fusée à cadran. Elle comporte un système concutant qui produit, au départ du coup, l'inflammation de la composition fusante, et un

système percutant qui assure le fonctionnement de la fusée comme percutante.

La nécessité de régler les fusées pour la distance convenable, avant d'introduire le projectile dans le canon, est encore présentée aujourd'hui comme une objection très sérieuse à la rapidité du tir.

L'emploi de la broche ordinaire de réglage demande en effet un certain temps, et il importe d'éviter les erreurs que ne manquerait pas de produire un réglage fait avec précipitation. Bref, le nombre de fusées qu'il est possible de régler de cette façon, dans une minute, par exemple, est loin d'égaler le nombre de coups que le canon peut tirer dans le même temps. Dans ces conditions, comme on ne peut songer, en campagne, à régler les fusées à l'avance, le tir rapide du canon de campagne ne serait qu'un leurre.

C'est pour résoudre cette difficulté que MM. Schneider & Cie ont étudié et construit un appareil permettant le réglage rapide et sûr des fusées à double effet des shrapnels de campagne. Cet appareil, appelé le régloir double, est décrit ci-après.

Le régloir double (Pl. XIV), pour fusées à double effet de campagne, système Schneider-Canet, permet le réglage simultané des fusées de deux projectiles.

Cet appareil est essentiellement constitué par deux couronnes A et B superposées et munies chacune, en un point de leur pourtour, d'un bonhomme à ressort C et C′ terminé par une pointe.

Le bonhomme de la couronne inférieure C′, dans laquelle est pratiquée un logement de même forme que la fusée, doit s'enfoncer dans une encoche de l'anneau mobile.

Pour le réglage de l'appareil, il suffit d'obtenir entre les deux points une distance angulaire égale à celle qui doit séparer le zéro de la graduation de la fusée de la division correspondante à la portée d'éclatement indiquée.

Cette opération s'exécute par rotation du porte-ogive A, et par suite du bonhomme correspondant au plateau fixe, à l'aide d'un petit volant D placé en avant de l'appareil et qui commande à la fois le mouvement des deux porte-ogives. Une graduation E semblable à celle de la fusée permet d'obtenir l'angle voulu entre la pointe du bonhomme inférieur, qui est alors fixe, et la pointe du bonhomme supérieur, qui est entraîné par le porte-ogive.

Les deux projectiles munis de leurs fusées étant placés la pointe en bas dans les porte-ogives, il suffit d'exécuter un tour de la manivelle M placée au dessous de l'appareil, pour obtenir le réglage des deux fusées.

Cette manivelle commande à la fois le mouvement des deux couronnes inférieures B et B' ; c'est donc le bonhomme correspondant à l'anneau mobile de la fusée qui est alors entraîné, tandis que le bonhomme supérieur reste fixe.

Au moment de leur mise en place dans les porte-ogives, les projectiles peuvent être disposés dans une orientation quelconque. Par suite, cette opération ne demande aucune attention de la part des pourvoyeurs, qui n'ont qu'à prendre les cartouches dans l'arrière-train de caisson (ou l'avant-train) et à les renverser dans les porte-ogives. Le régloir étant placé sur la porte même P du coffre, et l'arrière-train de caisson étant disposé à côté de la pièce[1], il y a continuité complète dans l'approvisionnement de cette dernière, qui dès lors peut développer toute la rapidité de tir dont elle est susceptible[2].

Les modifications prescrites pour le réglage sont très rapidement exécutées à l'aide du petit volant commandant le mouvement des deux porte-ogives. Si ces derniers contiennent à ce moment des projectiles dont les fusées viennent d'être réglées, la manœuvre du volant aura pour effet de modifier sans autre opération le réglage de ces deux fusées suivant les indications données un instant auparavant.

L'obus en fonte pour canon de campagne Schneider-Canet à tir rapide est armé d'une fusée percutante système Schneider-Canet. Les données caractéristiques de cet obus sont les suivantes :

Poids de l'obus complet	kg.	6.500
Poids de la fusée percutante . .	»	0.120

Les projectiles, shrapnel ou obus ordinaire, sont sertis à

[1] On voit que cet arrière-train vient occuper dans le tir le même emplacement que dans le nouveau matériel français, lequel, sauf sa fermeture Nordenfelt, présente de grandes ressemblances avec le système Schneider-Canet et possède des appareils de pointage analogues.

[2] Le régloir double n'a pas été utilisé dans le tir exécuté le 13 mars dernier à Harfleur par la raison qu'il vient seulement d'être complètement mis au point. On a préféré à Harfleur ne pas employer un appareil qui ne fût pas entièrement parachevé afin de ne pas compromettre les résultats du tir.

Aujourd'hui les régloirs Schneider-Canet donnent des résultats complètement satisfaisants.

l'extrémité d'une douille métallique qui contient la charge de poudre.

Cette douille emboutie d'une seule pièce est munie au culot d'une étoupille à percussion produisant l'inflammation.

Avant-train.

Le châssis d'avant-train, en tôlerie, porte une cheville-ouvrière solidement assemblée avec la fourchette ; les fusées d'essieu sont les mêmes que celles de la pièce, et les roues sont interchangeables.

Le coffre est en tôle d'acier garni de bois intérieurement ; il s'ouvre par l'arrière et contient trente-huit cartouches et deux boîtes d'outillage ; les cartouches sont logées dans des alvéoles supportées par des cloisons percées de trous. Une forte tôle maintient à l'arrière tous les tubes formant alvéoles, et la porte, en pressant à l'arrière toutes les cartouches dans leur logement, s'oppose à leur rotation pendant les transports. Cette disposition du coffre permet une construction très légère et évite absolument l'usure et la dégradation des munitions observées avec les systèmes à caissettes.

La distribution se fait avec une grande rapidité.

Le tournant de l'avant-train est de 68°. Il y a place pour trois servants sur le coffre, qui porte, en outre, une pelle, une pioche et une pompe pour le rechargement du récupérateur.

Caisson.

L'avant-train du caisson est le même que celui de l'affût.

Le châssis d'arrière-train est en tôlerie légère comme celle de l'avant-train ; il porte une cheville-ouvrière pour pouvoir servir au besoin d'avant-train.

Le coffre, de construction analogue à celle de l'avant-train, renferme cinquante-cinq cartouches ; il peut recevoir trois servants et porte un timon de rechange.

Le châssis est muni d'un frein à patins que l'on manœuvre au moyen d'une manivelle placée à l'arrière.

Les roues sont de même modèle que celles de l'avant-train.

Résultats du tir du 13 mars 1901 à Harfleur.

En dehors des tirs officiels qui ont eu lieu à l'étranger — notamment en Espagne et en Norvège — et dans lesquels l'endurance, la stabilité, la précision et la rapidité du matériel Schneider-Canet ont été mises en évidence, les tirs d'ensemble exécutés au polygone d'Harfleur, le 13 mars dernier, ont permis d'obtenir des résultats absolument nouveaux, constituant la démonstration la plus probante de la valeur du système.

Pour sa part, le canon de 75 mm. de campagne a tiré 88 coups de la même position de batterie sur des objectifs répartis entre 5000 à 1400 m., sans que le matériel ait donné lieu au moindre incident. La pièce était servie par 4 servants : les 2 premiers servants assis sur les sièges de flèche. Les soulèvements au tir ont été inappréciables et par suite la rapidité des salves de feu continu a pu être obtenue sans nuire en rien à la précision parfaite du tir. Si l'on prend par exemple le cas du tir percutant à 2525 m., sur un mur de 5 m. de largeur, de 3 m. de hauteur et de 50 cm. d'épaisseur, les 4 coups tirés en feu rapide, après l'obtention du réglage, donnèrent :

Poids du projectile.	Vitesse initiale.	Portées.	Durée de la salve.
6 k. 500	500	2550	12″
—	—	2525	
—	—	2525	
—	—	2480	

Soit 4 coups en 12 secondes dont 3 atteignent le mur en faisant une seule brèche.

De même à 1400 m. dans le tir fusant de 14 coups sur un groupe de tirailleurs couchés, à genou et debout, représenté par 3 panneaux de 30 m. de front, distants de 30 m. et ayant respectivement en hauteur le premier 50 cm., le deuxième 1 m., le troisième 1 m. 80 (Pl. XVII).

Les résultats furent :

Poids du projectile.	Vitesse initiale.	Portées.	Hauteur d'éclatement.	Durée.
6 k. 500	500	1410	3 m.	14″
—	—	1402	4	
—	—	1425	percutant	
—	—	1410	percutant	
—	—	1388	3	

Halte au feu pour une correction.

Poids du projectile.	Vitesse initiale.	Portées	Hauteur d'éclatement.	Durée.
6 k. 500	500	1398	2	30″
—	—	1432	2	
—	—	1420	3	
—	—	1443	percutant	
—	—	1387	2	
—	—	1390	2	
—	—	1385	1	
—	—	1403	1	
—	—	1402	1	

Soit en tout 5 coups en 14 secondes, puis 9 coups en 30 secondes criblant le but qui comptait :

1° panneau de	50 cm. . .	291	atteintes.
2° —	1 m. . . .	681	—
3° —	1 m. 50 . .	718	—
	Total . .	1690	

Enfin le tir le plus intéressant de cette séance, parce que seul un matériel muni du dispositif à ligne de mire indépendante permet de le réaliser, est le tir progressif et réparti, exécuté entre 2550 et 2850 m.

Il s'agissait de rendre intenable un espace de 100 m. de front et de 300 m. de profondeur.

Le but était constitué par 4 rangées de panneaux distantes les unes des autres de 100 m. et présentant un front de 100 m. environ en comptant les espaces vides entre les panneaux de chaque rangée. (Pl. XVIII.)

Le réglage achevé, 30 coups furent tirés en tir rapide en suivant l'ordre ci-dessous indiqué :

Numéros des coups.

↑	23,24,		25,26,	27,28,	29,30,
	21,22,	19,20,	17,18,		15,16,
300 m.					
	7,8,		9,10,	11,12,	13,14,
↓	5,6,	3,4,	1,2,		

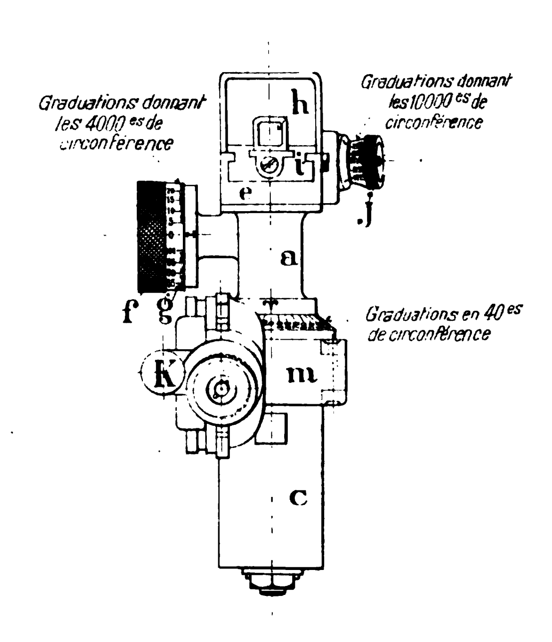
← .... 100 m. .... →

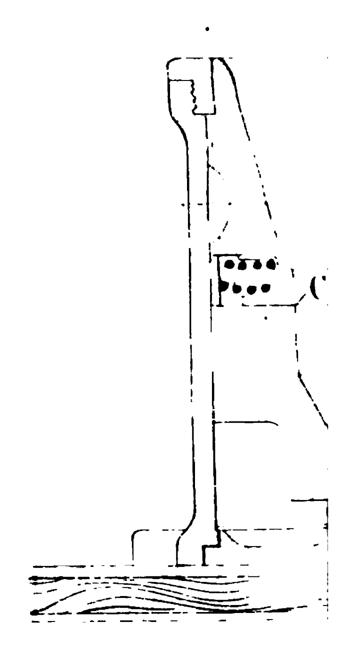
Les résultats furent les suivants :

Poids du projectile.	Vitesse initiale.	Portées.	Hauteur d'éclatement.	Durée.
6 k. 500	500	2426	15 m.	
—	—	2450	15	
—	—	2507	14	
—	—	2550	4	
—	—	2550	11	
—	—	2510	3	
—	—	2600	4	
—	—	2520	3	
—	—	2650	percutant	
—	—	2650	percutant	
—	—	2600	percutant	
—	—	2550	6	
—	—	2550	6	
—	—	2550	6	
—	—	2650	3	110″
—	—	2650	3	
—	—	?	?	
—	—	2560	2	
—	—	2600	2	
—	—	2650	percutant	
—	—	2600	3	
—	—	2650	percutant	
—	—	2695	11	
—	—	2700	3	
—	—	2620	10	
—	—	2643	7	
—	—	2650	7	
—	—	2650	?	
—	—	2700	?	
—	—	2700	?	

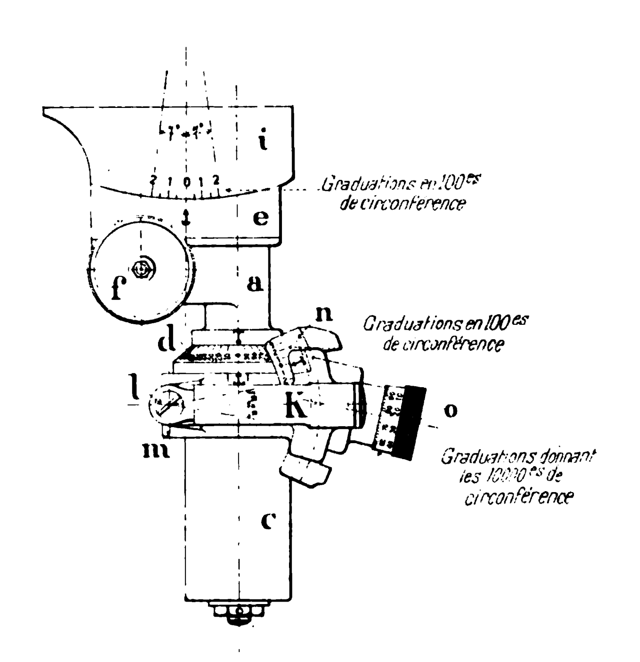
Soit donc en tout 30 coups en 110 secondes avec une seule pièce criblant de balles les trois hectares sur lesquels le feu était réparti. Le relevé des panneaux ne peuvent laisser aucun doute sur la précision du tir.

La 1re	rangée comptait	408	atteintes.
2e	—	296	—
3e	—	264	—
4e	—	132	—
	Total	1100	—

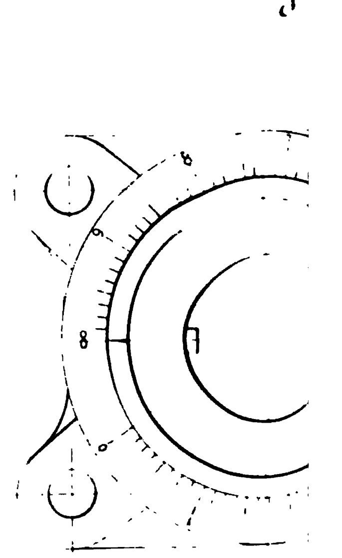


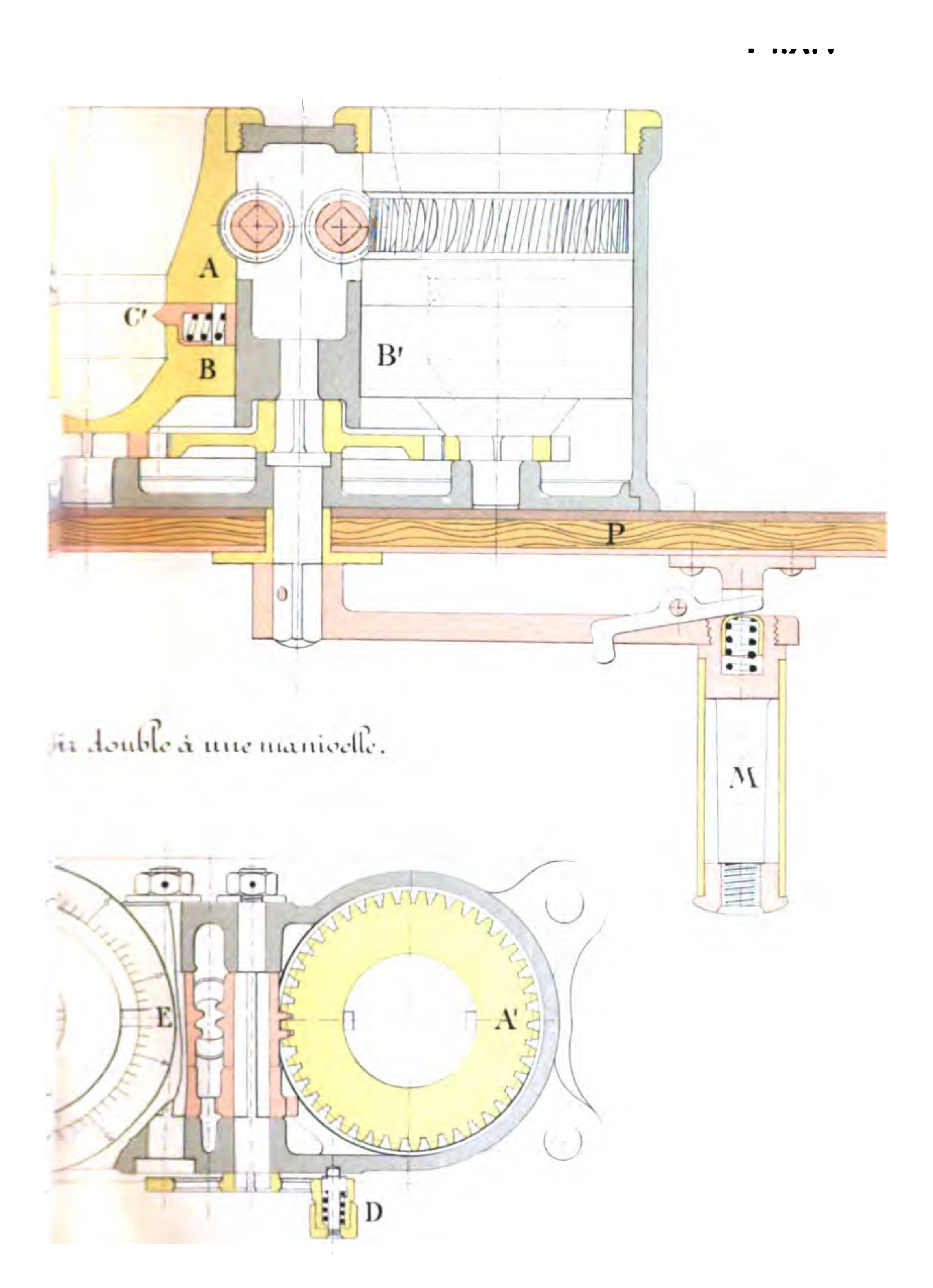


Appareil de Visée



Régl





LITH. Lᴱ MAGNENAT ET FILS, LAUSANNE.



Cliché Corbaz & Cie, Lausanne.

Canon de 75mm de campagne à tir rapide,

Pl. XV



Système Schneider-Canet. — Pièce attelée.



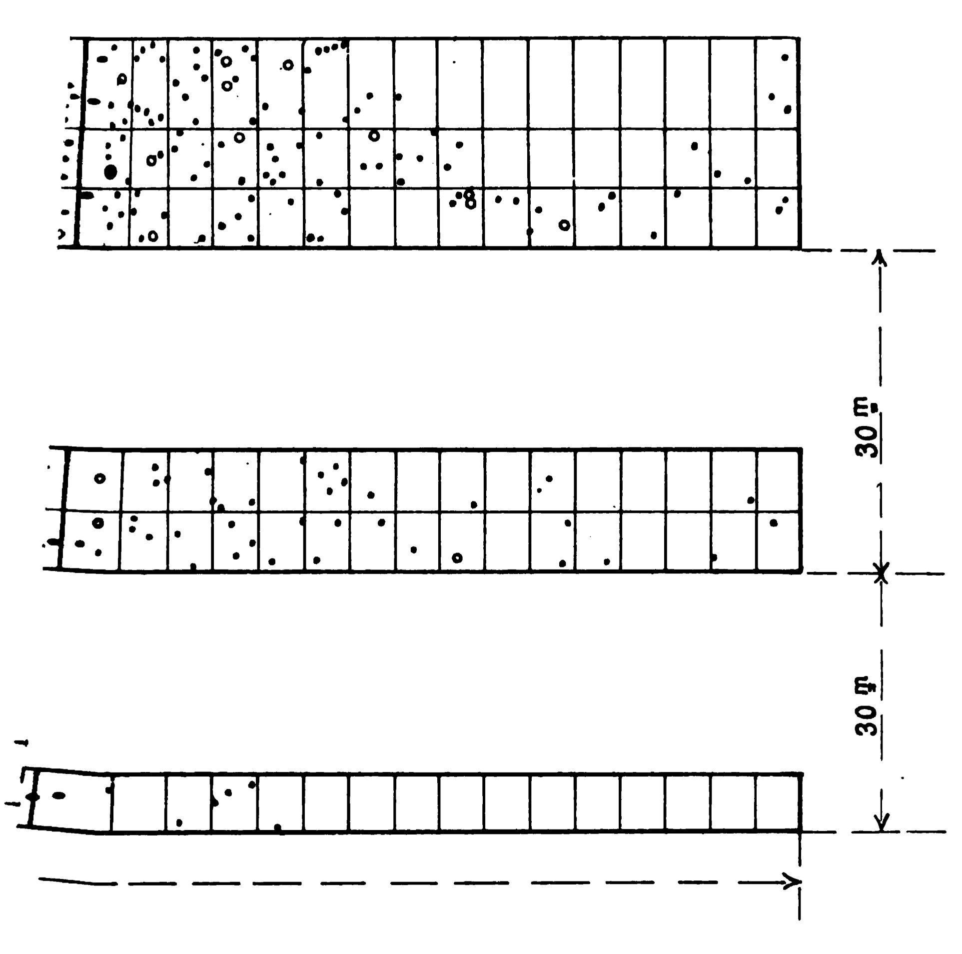
Cliché Corbaz & Cie, Lausanne

Canon de 75mm de campagne à tir rapide, s



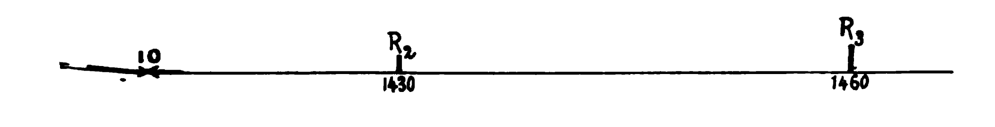
.tème Schneider-Canet. — Pièce en batterie.

Nombre total des atteintes : 1690



M₁ Point moyen des coups (1,2,3,4,5,6)

M₂ Point moyen des coups (7,8,9,10,11,12,13,14,15)



Nous ne connaissons pas à ce jour une maison de construction de matériel de guerre pouvant présenter un canon de campagne capable de réaliser un pareil tir.

On voit qu'à la suite des perfectionnements importants et de l'introduction des appareils ingénieux (pointage, réglage des fusées, etc.), que la maison Schneider a apportés dans son matériel depuis un an, celui-ci a acquis un très haut degré de perfection et constitue un canon à tir rapide au véritable sens du mot. Il permet en outre de tirer de la vitesse de feu toutes les applications pratiques qui en découlent.

Il est certain qu'il entraine des méthodes de tir entièrement différentes de celles qui sont en usage dans diverses artilleries; aussi la discussion se porte-t-elle aujourd'hui beaucoup plus sur les méthodes de tir que sur les matériels destinés à les réaliser. Il serait donc bien indiqué que des expériences approfondies puissent être faites pour se rendre compte de la valeur de ses méthodes et de leur degré d'application aux conditions de notre artillerie.

TABLE POUR LE TIR DE SUBDIVISION

(D'après un tableau établi par des instructeurs d'infanterie sur des données de l'école de tir de Wallenstadt).

Résultats probables avec une bonne hausse sur une paroi d'un mètre de hauteur comme but.		Chiffres proportionnels pour les touchés probables.				
			INFANTERIE		CAVALERIE	ARTILLERIE
DISTANCE EN MÈTRES	%	BUT	En ligne sur un rang	En ligne de tirailleurs	Un cavalier par mètre.	45 figures 80 mètres de front.
300	54	Debout	$^6/_8$	$^6/_{10}$	1,2	$^3/_9$
400	42	A genou	$^4/_8$	$^4/_{10}$	—	$^2/_9$
600	27	Couché	$^2/_8$	$^2/_{10}$	—	
800	19					Sans compter les touchés sur le matériel.
1000	14	Abrité (buts de tête).	$^1/_8$	$^1/_{10}$	—	
1200	10					

Pour les distances intermédiaires, on calcule les moyennes.

Les coups trop *courts* peuvent améliorer le résultat par ricochets.

Le tir peut être considéré comme réglé, c'est-à-dire que la distance pour la hausse est exacte, lorsque le centre de la gerbe des projectiles atteint le but ; ce que l'on peut constater par les coups qui portent, d'une manière égale, devant et derrière la cible, ou si le nombre des figures tombées répond approximativement au nombre des coups touchés que l'on peut raisonnablement attendre.

Exemple : Une subdivision de 50 fusils tire, avec la hausse 400, contre des tirailleurs à genou et fait tomber 6 figures.

A 400 m., le calcul donnera, d'après la table ci-dessus :

$$\frac{50 \times 42}{100} = {}^4/_{10} \text{ ou } 21 \times {}^4/_{10} = 8{,}4 \text{ figures.}$$

6 figures étant tombées, la subdivision à l'épreuve aura donc un tir d'une exactitude approximativement suffisante pour commencer le feu.

La *supériorité du feu* peut être considérée comme atteinte

lorsqu'un tiers du but est touché. Pour cela, il faudra 0,4 touché par figure pour un feu bien réparti et bien réglé.

Exemple : Une subdivision de 50 fusils combat un ennemi d'égale force à 500 m. Pour le mettre hors de combat, c'est-à-dire pour obtenir la supériorité du feu, il faudra :

$$50 \times 0,4 = 20 \text{ touchés.}$$

La table donne : $34 \times {}^2/_{10} = 7\ {}^0/_0$ touchés en chiffre rond.

Avec une seule charge, la subdivision abat 3 figures ; donc son feu est suffisamment réglé.

Il lui faut, pour obtenir la supériorité du feu :

$$\frac{20}{3} = 6 \text{ à } 7 \text{ charges, ou } \frac{50 \times 20}{3} = 333 \text{ coups soit } 300 \text{ coups}$$

en chiffre rond.

* * *

On est sensé avoir ***détruit tactiquement*** l'ennemi lorsque la moitié de ses effectifs au moins est mise hors de combat ; avec un feu bien réparti et bien réglé, il faut pour cela 0,7 touché par figure.

Exemple : Une subdivision de 40 fusils combat contre un but de 20 figures abritées (buts de tête) à 300 m. Pour vaincre tactiquement, il faut $20 \times 0,7 = 14$ touchés.

La table donne : $54 \times {}^1/_{10} = 5,4\ {}^0/_0$.

Avec une seule charge, la subdivision abat 2 figures.

Il lui faut donc, pour vaincre tactiquement l'ennemi :

$$\frac{14}{2} = 7 \text{ charges, ou } 7 \times 40 = 280 \text{ coups.}$$

Au feu de magasin $\left(\frac{14 \times 40}{2} = 280 \text{ coups.}\right)$ Ces 280 coups seront tirés dans l'espace d'une demi-minute environ.

* * *

Vitesse d'un feu réglé par minute.	Nombre de coups. Feu d'une cart.	Feu de mag.
A courte distance, jusqu'à . . .	6	18
A moyenne » » . . .	4	15
A grande » » . . .	3	10

* * *

Toutes ces données découlent d'essais de tir qui ont eu lieu aux écoles de tir à Wallenstadt et qui concordent avec les données connues des puissances étrangères. Quoique ces essais aient eu lieu en temps de paix et sur des buts inertes, où le tireur et l'officier qui commande le feu sont naturellement beaucoup plus de sang-froid que dans un combat sérieux, nous pouvons fort bien nous baser sur ces chiffres et nous habituer à les employer dans nos exercices de tir à la cible et dans nos manœuvres. Par cela même, les manœuvres de paix deviennent plus intéressantes pour l'officier subalterne aussi, car il pourra, plus facilement que jusqu'ici, se rendre compte du succès des troupes auxquelles il appartient.

En outre, il se donnera plus de peine pour bien conduire sa subdivision et atteindre avec elle le résultat désiré, que le détachement soit encadré dans son corps de troupes ou qu'il ait à opérer isolément. Il cherchera toujours, autant que possible, à entamer le feu sur l'ennemi ; il aura ainsi une charge d'avance, ce qui lui profitera d'autant, surtout s'il est sur la défensive.

Dans l'offensive, il doit s'efforcer d'arriver, sans pertes et inaperçu, assez près de la position à attaquer, afin de surprendre l'ennemi par un feu efficace. On évitera donc un tir à grande distance, souvent inutile ; au contraire, on tâchera, autant que possible, d'avancer à couvert à une distance favorable au résultat du tir, qui sera d'autant plus efficace que les circonstances permettront de frapper l'adversaire mieux à l'improviste.

Comment l'officier peut-il, tout en s'efforçant d'entamer le feu, observer son tir de façon à le rendre le plus efficace possible ? Il doit s'exercer à estimer les distances, non seulement au service militaire, mais aussi dans la vie civile, partout où l'occasion s'en présente. Il doit habituer, dès les premiers jours de service, les sous-officiers et les soldats de sa section à lui indiquer les distances aussitôt qu'ils arrivent dans une nouvelle position ; il désigne celle-ci par un signe de son sabre ou à haute voix ; les estimateurs des distances, qui sont nommés d'avance, tout en se rapprochant de la position, lui crient le résultat de leur estimation.

De cette façon, le chef de section, aussitôt ses hommes prêts au tir, n'a qu'à leur indiquer le genre de feu, la hausse et le but. Après quoi, il réglera au plus vite son feu. Comment s'y prendra-t-il ?

Il doit concentrer son tir sur une partie restreinte du front ennemi (soit en commandant, par exemple : « Concentrez le feu sur la partie gauche de l'ennemi, à droite de ce chemin qui longe la haie », etc.). Jamais il ne commandera : « Concentrez le feu sur telle ou telle aile de l'ennemi » ; cela occasionnerait des confusions ; au lieu d'avoir un feu concentré, il aurait un feu beaucoup trop dispersé.

Il observera le résultat du feu avec ses jumelles et aidé par ses serre-files. Un feu concentré est facile à observer ; il est évident que si j'obtiens 2 ou 3 touchés à proximité les uns des autres, l'émotion chez l'ennemi sera beaucoup plus considérable que si ces quelques touchés sont répartis sur une ligne de 30 à 40 m. Dans ce dernier cas, l'ennemi n'y fera même pas attention. Or, c'est précisément l'émotion ressentie par l'adversaire qui permettra à l'officier de juger si la hausse indiquée est exacte. Il n'aura donc qu'à continuer le feu en commandant : « Partagez le feu. » S'il juge bon de concentrer encore une ou deux fois le feu sur le centre ou sur l'autre partie non encore prise pour but, afin d'inquiéter l'ennemi davantage peut-être, l'officier pourra bientôt, après quelques coups seulement, juger s'il doit continuer le feu, si l'avancement des soutiens est nécessaire ou s'il peut faire un bond en avant.

Ces calculs sont très faciles, ainsi que les exemples ci-dessus l'indiquent. Avec un peu d'habitude et d'exercice, on les fait tout en donnant ses commandements.

* * *

J'ajoute encore quelques données sur l'efficacité du tir d'artillerie, données qui intéresseront surtout les chefs de compagnie.

Une batterie au tir réglé obtient, dans une minute, les touchés suivants :

	Contre une ligne en ordre serré.	Contre une ligne de tirailleurs couchés.
De 500 à 1000 m.	150 à 390 touchés	20 à 25 touchés.
1000 à 1500 m.	80 à 150 »	12 à 20 »
1500 à 2000 m.	50 à 80 »	10 à 12 »

(Les pièces à tir rapide encore davantage.)

Vitesse de tir d'une batterie par minute :

Au feu de vitesse, 10 coups (avec la pièce à tir rapide, 20 coups).
Au feu ordinaire, jusqu'à 3000 m., 6 coups.
» » » 4000 » 4 »

* * *

En observant ces règles, on économisera beaucoup, dans les manœuvres de paix, les cartouches à blanc, car on dirigera son feu selon les indications du combat. On distribuera aux subdivisions un nombre de 10 cartouches par homme, par exemple, mais on ne laissera aux hommes que 5 cartouches; les 5 autres seront réunies et remises à un ou deux soldats par groupe qui tireront, tandis que le reste de la subdivision se bornera à marquer le feu et ne tirera que dans les moments très importants et sur ordre.

J. Cuttat, 1er lieut., bat. 24/IV.

LE ROLE DES TROUPES DU GÉNIE
en campagne.

Pour se rendre compte de l'organisation et de l'instruction qu'il convient de donner à une troupe, il est indispensable de se représenter clairement quel sera le rôle de cette troupe en temps de guerre.

C'est ce que nous avons essayé de faire pour le génie.

Nous devons tout d'abord distinguer deux sortes de guerre :

la *guerre de campagne* ou guerre mobile;

la *guerre de siège* ou de position.

Nous ne nous occuperons dans cette étude que de la première. En effet, notre armée est destinée à défendre le pays et non à assiéger des places fortes. Nous n'aurons pas non plus de sièges à soutenir, puisque les seules places fortes que nous ayons ne sont, par leur situation même, pas susceptibles d'un siège régulier. La défense en est d'ailleurs confiée à des troupes spéciales, qui reçoivent dans leurs écoles et cours de répétition une instruction spéciale.

Nos troupes du génie d'élite font toutes partie de l'armée de campagne et sont donc appelées à faire essentiellement la guerre mobile.

Notre landwehr, il est vrai, est une troupe plutôt territoriale, qui sera probablement appelée à faire, à l'intérieur du pays, des travaux de fortification plus ou moins permanente rentrant dans le cadre de la guerre de siège. Nous ne croyons cependant pas que ces travaux-là nécessitent une organisation et une instruction spéciales; les principes en sont les mêmes que ceux des travaux de campagne.

Nous n'étudierons donc le rôle des troupes du génie que dans la guerre de campagne.

Les opérations de la guerre peuvent se réduire à trois phases : la *marche*, le *combat* et le *repos*. Examinons successivement quel rôle le génie jouera dans chacune de ces phases.

Marche.

Pendant la marche, les troupes techniques auront en premier lieu à améliorer les *voies de communication* ou à les détruire. Elles pourront aussi être appelées à maintenir ou à rétablir le *contact* entre les diverses colonnes ou détachements.

Les *voies de communication* sont de trois espèces : les *routes*, les *chemins de fer*, les *cours d'eau navigables*. Laissons de côté ces derniers, qui n'existent pas chez nous. Pour les deux autres, routes et voies ferrées, il ne peut être question, en campagne, de création ou de construction proprement dite : cela d'abord parce que soit les unes soit les autres abondent dans notre pays, et ensuite parce que la construction d'une route ou voie ferrée de quelque importance demande beaucoup de temps, et sort par conséquent du cadre de la guerre de campagne; ce serait un travail à faire exécuter sur les derrières de l'armée par des pionniers du landsturm ou des entrepreneurs civils.

Les troupes techniques attachées à l'armée de campagne auront donc essentiellement à améliorer les routes et voies ferrées existantes, de façon à ce qu'elles répondent le mieux possible au but des opérations.

Pour les *routes*, il s'agira surtout de réparer ou d'élargir les endroits peu praticables, de rétablir ou de consolider les ponts détruits ou en mauvais état. Il y aura aussi par-ci par-là un chemin de colonne à établir ou quelques ponts à construire. En somme, une foule de petits travaux, demandant surtout à être faits le plus rapidement possible, de façon à ne pas retarder la marche des troupes ; ces travaux doivent donc être réduits au strict nécessaire, quitte à être complétés ou consolidés par des troupes de seconde ligne, landwehr ou landsturm.

Pour les *chemins de fer*, la tâche est un peu différente. Si l'on peut réparer une route tout en avançant, il n'en est pas de même d'un chemin de fer. La pose de la voie même, pour peu que celle-ci soit en mauvais état sur une certaine longueur, est déjà une opération qui demande beaucoup de temps et un grand nombre d'ouvriers. Si en outre, comme nous devons le supposer, l'ennemi a fait sauter un pont ou un tunnel, ce ne sont plus des heures ni des jours, mais des semaines ou des mois, qu'il faudra pour rétablir le passage. Il ne peut

donc être question de faire réparer les voies détruites par les troupes techniques de l'armée de campagne.

Si, par contre, la voie est en bon état, en pays ami, par exemple, il s'agira surtout de faire des *installations dans les gares*. Telle localité qui ne possède qu'une gare insignifiante peut acquérir, d'un jour à l'autre, une grande importance militaire. Il peut devenir nécessaire d'y embarquer ou débarquer une grande quantité de troupes, de matériel ou d'approvisionnements. Le génie devra donc être à même de faire les installations nécessaires, rampes, quais, voies de garage, etc., ainsi que d'effectuer les chargements et déchargements.

Si nous considérons ce qui précède, nous voyons que pour le service des voies et chemins nous avons besoin de deux subdivisions distinctes de troupes techniques. L'une à l'avant-garde, s'occupera de réparer et de multiplier les voies de communication. Il lui sera matériellement impossible de se trouver en même temps en arrière pour aménager des gares et décharger des wagons. Il faudra donc pour cela une deuxième subdivision. Il n'en résulte pas nécessairement que ces deux unités doivent différer entre elles. Théoriquement, toutes deux pourraient être instruites et organisées de façon à pouvoir faire à volonté l'un ou l'autre service. Pratiquement, par contre, l'exemple de nos voisins, le peu de temps disponible pour l'instruction, l'avantage qu'il y a à laisser à chacun une tâche bien définie, bref tout nous porte à spécialiser. Nous sommes donc amenés à créer d'une pa t des *sapeurs* pour l'entretien des routes, d'autre part, des *pionniers de chemin de fer* pour l'aménagement des gares.

A ces deux subdivisions, nous devons d'emblée en ajouter une troisième, les *pontonniers*. Nous avons vu que les sapeurs de l'avant garde devaient être à même de rétablir des ponts et d'en créer de nouveaux, mais il est des cas où cela leur serait bien difficile, impossible même. Nous voulons parler du passage des grandes rivières, profondes et rapides. Le pontage de ces cours d'eau, nombreux chez nous, exige, pour être fait rapidement, un matériel spécial et encombrant. L'emploi de ce matériel exige de son côté une instruction spéciale que nous n'avons pas le temps de donner à nos sapeurs. Il faudra donc attribuer ce matériel à une subdivision organisée et instruite *ad hoc*, c'est-à-dire à des pontonniers.

Il va sans dire qu'à la tâche de construction correspond

toujours celle de destruction. Le sapeur, le pionnier, le pontonnier doivent être à même de détruire par la mine, le feu ou la hache, soit les ouvrages d'art, soit leurs travaux ou ceux de l'ennemi.

Passons maintenant au service du *contact* et des *renseignements*. Ici aussi le problème est double ; il s'agit de maintenir le contact des diverses colonnes non seulement entre elles, mais aussi avec l'ennemi.

Dans un pays comme le nôtre, le contact entre des détachements opérant à quelque distance l'un de l'autre pourra souvent être maintenu, sans autre, par les nombreuses lignes télégraphiques et téléphoniques permanentes. On ne peut cependant se fier d'une manière absolue à ces moyens, facilement interrompus par l'ennemi. Il est donc nécessaire d'avoir sous la main une troupe exercée à réparer les lignes civiles et à y suppléer au besoin. La technique actuelle connaît trois moyens de communiquer à distance : la télégraphie électrique, le téléphone et la télégraphie optique.[1]

La télégraphie électrique donnant un message écrit est certainement le moyen le plus sûr, mais aussi celui qui demande le plus de temps et le plus de matériel pour son établissement.

Le téléphone, demandant moins de matériel, est moins sûr, mais plus facile à installer rapidement.

La télégraphie optique, dont les signaux ne sont visibles que par un temps clair, ne peut être d'un emploi général. Il est cependant des cas où ce système est le seul applicable, par exemple dans la haute montagne, ou lorsqu'il s'agit de communiquer par-dessus l'ennemi.

Il est donc désirable que la troupe dont nous avons parlé connaisse ces trois systèmes de signaux, de façon à pouvoir installer à volonté l'un ou l'autre.

Cette condition est facilement réalisable.

La pose d'une ligne téléphonique est la même que celle d'une ligne télégraphique, moins les appareils. L'emploi du téléphone ne nécessite aucune instruction spéciale.

La télégraphie optique n'étant autre chose que la transmission optique des signes télégraphiques s'apprend facilement par tout homme connaissant l'alphabet Morse.

Il est évident d'autre part que ce service de télégraphiste-

[1] Nous ne parlons pas ici de la télégraphie sans fil, qui en est encore à la période des essais.

signaleur ne pourra être fait ni par les pontonniers, ni par les sapeurs, ni par les pionniers de chemin de fer. Sans parler de la question d'instruction, chacune de ces unités a déjà sa tâche spéciale, nécessitant sa présence sur d'autres points.

Nous voyons donc qu'une subdivision de *télégraphistes-signaleurs* est nécessaire pour maintenir le contact entre les divers éléments de l'armée de campagne.

C'est, en thèse générale, à la cavalerie qu'il appartient de maintenir le *contact avec l'ennemi* et de nous renseigner sur ses mouvements. La faiblesse numérique de notre cavalerie ne permet cependant pas de s'y fier absolument, même avec l'appui des vélocipédistes et des patrouilles d'officiers de l'infanterie.

On aura donc recours aux moyens techniques, c'est-à-dire à l'*aérostation*. Un ballon captif capable de s'élever rapidement à quelques centaines de mètres au-dessus d'un point quelconque peut rendre d'immenses services. Malheureusement, il est fort difficile surtout dans une armée de milices d'obtenir tout cela. Le transport, le gonflement, la manœuvre, l'entretien du ballon sont des opérations délicates. L'observation du haut du ballon est difficile.

Bref, il est douteux qu'une spécialité aussi délicate soit à la portée d'une armée de milices, ou même d'une armée permanente, en campagne. Toutefois, les services qu'elle pourrait rendre, si tout marche bien, sont tels que nous nous félicitons qu'on en ait fait l'essai.

Nous voyons donc en résumé qu'une armée en marche a besoin de cinq subdivisions distinctes de troupes techniques, à savoir :

des *sapeurs* pour l'amélioration des routes et chemins,
des *pontonniers* pour le pontage des eaux courantes,
des *pionniers de chemins de fer* pour l'aménagement des gares,
des *télégraphistes-signaleurs* pour maintenir le contact entre les divers éléments de l'armée,
des *aérostiers* pour maintenir le contact avec l'ennemi.

Nous constatons avec plaisir que les résultats de notre déduction théorique correspondent en cela avec les prescriptions de notre organisation militaire.

Voyons maintenant si les deux autres phases tactiques, le combat et le repos, exigent la création d'autres unités techni-

ques et quelles indications elles nous fournissent pour l'organisation et l'instruction des cinq subdivisions que nous avons indiquées.

Combat.

Tous les combats peuvent se ramener à deux types : la *rencontre* et la *bataille rangée.*

Il est vrai que la rencontre se transforme rapidement en bataille rangée; celui qui a le plus vite déployé ses forces prend l'offensive; l'autre, qui n'a pas encore son monde sous la main, est réduit à la défensive.

Cette distinction n'a donc pas, en thèse générale, une bien grande importance; mais, pour le génie, elle est capitale. Un général qui se décide à attendre l'ennemi dans une position ne négligera pas de la préparer, de la fortifier. Dans ces travaux de fortification, les troupes techniques joueront naturellement un grand rôle. D'autre part, lorsque deux armées se rencontrent, ni l'une ni l'autre n'aura le temps de faire un emploi bien spécial de ses troupes du génie.

Il est encore un autre point de différence qui concerne spécialement les sapeurs, en raison de leur place dans l'ordre de marche. Supposons un corps d'armée en marche; les sapeurs, en partie tout au moins, seront à l'avant-garde ; si l'on approche d'une large rivière, les pontonniers y seront également.

Les autres subdivisions du génie seront en général plus en arrière, sauf peut-être les aérostiers, qui ne sont d'ailleurs pas disponibles pour autre chose que la manœuvre de leur ballon.

Soudain, l'avant-garde se heurte à celle de l'ennemi. Il s'agit de culbuter celle-ci et de la rejeter en désordre sur son gros. Pour cela, il ne faut pas hésiter à mettre en ligne toutes les forces disponibles et le commandant de l'avant-garde ne voudra pas laisser inactifs les quelques centaines de fusils de ses sapeurs et pontonniers. Il s'en servira donc comme de compagnies d'infanterie.

Il n'en sera pas de même si l'avant-garde vient butter contre une position défensive préparée et occupée par le gros de l'ennemi. Dans ce cas, l'avant-garde se bornera à un combat plus ou moins démonstratif en attendant le gros. Elle évitera de s'engager à fond et gardera en réserve une partie de ses troupes, en particulier celles du génie, qui trouveront plus tard un emploi plus rationnel.

Il est probable que, même lors d'un combat de rencontre, les troupes du génie de l'avant-garde ne resteront pas longtemps en première ligne. Le commandant supérieur profitera de l'accalmie relative qui suivra ordinairement la lutte des deux avant-gardes pour les retirer et les remplacer par de l'infanterie.

En effet, ces troupes ont un autre rôle à jouer; si l'on voulait s'en servir absolument comme d'infanterie, il n'y aurait aucune raison de leur donner une instruction et un matériel spéciaux. Ce retrait de troupes engagées pourra-t-il toujours se faire? Nous ne le croyons pas; c'est pourquoi il ne faut pas que *tous* les sapeurs soient à l'avant-garde.

Passons maintenant de l'autre côté et voyons ce qu'aura fait le défenseur.

S'il y a combat de rencontre, il n'aura probablement fait que peu de chose au point de vue technique. Si, par contre, il a eu l'intention bien arrêtée de livrer bataille dans la position, il l'aura soigneusement préparée. Pendant les heures qui précèdent, une grande activité aura régné dans ses lignes.

Les troupes seront probablement arrivées la veille au soir sur la position. Des officiers du génie et de l'état-major en auront fait dans l'après-midi une reconnaissance rapide. Le général n'aura pris lui-même sa décision que sur le soir, après avoir reçu leurs rapports et les derniers renseignements sur l'ennemi. Il aura donc devant lui, pour ses travaux, la nuit et les premières heures du jour; quelquefois plus, souvent moins encore.

Avec si peu de temps, il est évident que la mise en état de défense devra se faire, non pas par le génie seul, mais par l'armée entière, sous la protection de solides avant-postes.

Voyons quels seront les travaux à exécuter et quelle part en sera attribuée aux troupes du génie?

On peut dire qu'une position défensive doit répondre à quatre conditions essentielles :

1° Avoir un bon *champ de tir ;*

2° Fournir des *couverts* aux troupes;

3° Présenter des *obstacles* à l'ennemi sur le front et sur les flancs;

4° Posséder de bonnes *communications* à l'intérieur, en arrière et devant une partie du front.

Ces quatre conditions correspondent aux quatre différents

genres de travaux techniques qui devront être exécutés, à savoir :

le dégagement du champ de tir;
la construction de retranchements;
l'établissement d'obstacles;
l'amélioration des communications.

On peut concevoir de deux manières l'emploi des troupes techniques dans ces travaux ; ou bien on les répartira par petits groupes aux bataillons d'infanterie pour servir de « Vorarbeiter », ou bien on les emploiera pour leur compte.

Les deux systèmes ont du bon; d'une part il est certainement désirable que chaque unité d'infanterie possède quelques hommes connaissant les travaux et le maniement des outils et des engins techniques; d'autre part, la présence, dans une unité, de quelques spécialistes n'augmentera pas notablement le rendement de l'unité, qui dépend essentiellement des aptitudes et de l'outillage de la masse. Pour des travaux défensifs, prévus d'avance, il est certain que les ouvriers spéciaux rendront de plus grands services s'ils sont groupés sur certains points et chargés de travaux spéciaux, plutôt que d'être disséminés et perdus dans la masse des travailleurs. Il sera donc plus naturel d'agir ainsi et de donner au génie des tâches spéciales demandant une plus grande habileté et un meilleur outillage. Les sapeurs pourront par exemple être chargés de la construction des obstacles et des abris, tandis que le gros des terrassements sera exécuté par l'infanterie.

Nous verrons plus loin que dans l'offensive, où les travaux ne peuvent pas être prévus, on est amené à s'inspirer du principe contraire et à distribuer les troupes du génie en un grand nombre de petits groupes.

Essayons de tracer le tableau que présenterait un de nos corps d'armée dans sa position défensive quelques heures avant l'apparition de l'ennemi.

A plusieurs kilomètres en avant, la brigade de cavalerie, protégée elle-même par ses patrouilles, observe l'ennemi et cherche à retarder sa marche.

Derrière elle, de forts avant-postes d'infanterie couvrent la position.

A l'abri de ce masque, le reste du corps d'armée travaille : les fantassins, en se relayant fréquemment, se creusent avec leurs petits outils des fossés de tirailleurs, se taillent des ban-

quettes dans les revers des talus et des fossés. Par-ci par-là, sur un point plus important ou plus exposé au feu de l'artillerie ennemie, ils donnent à leurs retranchements un relief plus élevé ou un profil plus épais. Pour cela, ils se servent d'outils plus forts empruntés au génie ou réquisitionnés.

De distance en distance, ils recouvrent leurs fossés de blindages en bois ronds et en terre; partout ils s'efforcent de masquer leurs travaux au moyen de branchages, de feuilles, etc.; ils cherchent par tous les moyens à les fondre dans le terrain environnant et à les rendre invisibles. Les soutiens, les réserves, se préparent aussi des positions abritées et améliorent les communications à l'intérieur de la position.

L'artillerie creuse, pour ses pièces, des emplacements un peu en arrière des crêtes; elle les masque soigneusement et s'efforce de repérer les distances dont elle aura besoin pour son tir.

En avant, en arrière et au milieu de tout cela, le génie exécute les travaux spéciaux. Les sapeurs dégagent le champ de tir, y repèrent les distances et y multiplient les obstacles; des arbres qui masquaient les mouvements de l'ennemi deviennent des abatis qui les entravent; les ponts qui pourraient lui servir sont détruits; des réseaux de fils de fer sont tendus devant les points les plus exposés, etc. Dans la position même, des sapeurs aussi organisent la défense des points d'appui, groupes de maisons, barricades, etc.

Les télégraphistes relient les différents états-majors au moyen de lignes télégraphiques ou téléphoniques. Si le terrain et le temps s'y prêtent, ils établissent des postes optiques communiquant avec la cavalerie et les avant-postes.

Les aérostiers ont fait monter leur ballon, d'où un officier d'état-major surveille les mouvements de l'ennemi.

Plus en arrière, les pontonniers préparent, à toute éventualité, la ligne de retraite; ils jettent des ponts sur les rivières et cours d'eau en arrière du front.

Plus en arrière encore, les pionniers du chemin de fer sont répartis dans les gares, occupés à leurs travaux spéciaux.

Soudain, la fusillade éclate aux avant-postes. Du ballon, de la cavalerie, des télégraphistes, arrivent des rapports annonçant l'approche de l'ennemi. Aussitôt, les travaux cessent, les troupes de première ligne occupent leurs positions, les réserves se massent plus en arrière; les sapeurs se rassemblent,

repassent derrière les lignes et vont se joindre à la réserve ou servir de soutien à l'artillerie, à moins qu'on ne les envoie préparer une position de repli. Les pontonniers restent auprès de leurs ponts, leur matériel sur la rive opposée. Les télégraphistes sont occupés à desservir leurs lignes, les aérostiers à manœuvrer leur ballon.

Bientôt on verra la cavalerie et les avant-postes se replier et rentrer dans les lignes, suivis de près par l'avant-garde ennemie. Peu après, les batteries ennemies viendront prendre position et la bataille s'engagera par le duel d'artillerie.

Repassons maintenant chez l'assaillant et voyons quelles auront été ses dispositions. Renseigné pendant la nuit par sa cavalerie sur les préparatifs de l'ennemi, le général aura de bonne heure donné ses ordres pour la marche en avant.

Derrière sa cavalerie indépendante, il fera marcher son corps d'armée, si possible, en deux colonnes d'une division chacune. Chaque division aura ses sapeurs, en tout ou partie, à l'avant-garde ; le ballon planera au-dessus du quartier-général ou de l'avant-garde d'une des colonnes ; les autres subdivisions du génie seront occupées ou encolonnées plus en arrière.

Arrivé devant la position ennemie, le général prendra ses dispositions d'attaque. Il fera faire, par exemple, à une brigade une attaque secondaire, gardera une brigade en réserve et fera exécuter l'attaque principale par l'autre division.

En supposant l'organisation actuelle, chaque division disposerait, en fait de troupes techniques, de son demi-bataillon du génie à deux compagnies. Le commandant du corps d'armée aurait peut-être encore à disposition une partie des pontonniers et pionniers.

Suivons la division chargée de l'attaque principale. Son commandant tiendra à mettre en ligne des forces considérables, tout en se ménageant une réserve.

Supposons, pour prendre un cas concret, qu'il déploie sa division par brigades accolées, gardant en réserve un bataillon de chaque brigade. Que fera-t-il de ses sapeurs ? Les enverra-t-il en première ligne ou les gardera-t-il en réserve ?

Pour résoudre cette question, cherchons à nous représenter la tâche de la division. Cette tâche est d'attaquer, c'est-à-dire de marcher en avant ; le rôle des sapeurs sera donc essentiellement le même que dans la marche, c'est-à-dire de frayer le chemin aux autres armes, avec cette différence que sur le

champ de bataille, les obstacles seront plus nombreux et les difficultés plus grandes et la présence des sapeurs par conséquent plus nécessaire. Nous admettrons donc que le divisionnaire envoie en avant la plus grande partie, voire même la totalité de ses sapeurs.

Une fois décidé à envoyer le demi-bataillon du génie en avant, le divisionnaire pourra encore se demander s'il doit l'envoyer comme tel ou le répartir aux brigades. Cette question sera vite résolue. Faire entrer le génie en ligne pour son compte serait une absurdité, à moins que l'on n'eût lieu de croire qu'on ne rencontrerait pas d'obstacles nécessitant son emploi technique. Dans ce cas-là, il vaudrait toujours mieux l'employer comme infanterie que pas du tout. Dès que l'on s'attend à rencontrer des obstacles, il faut, par contre, que les sapeurs soient répartis plus ou moins également sur toute l'étendue probable de ces obstacles.

Nous supposerons donc que le divisionnaire attribue à chacune de ses brigades une compagnie de sapeurs, gardant auprès de lui le commandant du demi-bataillllon.

Le brigadier aura à se poser les mêmes questions que le divisionnaire et il est probable qu'il les résoudra de la même façon et qu'il donnera un peloton de sapeurs à chacun de ses régiments, admettant que ceux-ci entrent en ligne l'un à côté de l'autre.

Il est peu probable que le commandant de régiment mette d'emblée ses trois bataillons en avant-ligne. Qu'il en déploie un ou deux, il aura à se demander ce qu'il doit faire de son peloton de sapeurs. La solution la plus simple sera, certes, d'en donner une section à chaque bataillon d'avant-ligne. Voyons un peu comment les choses se passeraient dans ce cas.

Chaque bataillon d'avant-ligne déploiera aussitôt une ou plusieurs compagnies et chacune de celles-ci une ou plusieurs sections. Il se formera ainsi trois lignes, celle des tirailleurs, celle des soutiens et celle des réserves. Dans ce déploiement, que deviendra la section du génie. La morcellera-t-on encore de façon à avoir quelques sapeurs, disons un groupe, pour chaque section ou peloton de la ligne de feu ? Cette fois, nous disons non. La section est la plus petite unité commandée par un officier; celui-ci est maintenant pour ainsi dire le chef du génie du bataillon; il serait faux de lui enlever son autorité et son initiative pour se confier dès l'abord aux aptitudes souvent très limitées d'un chef de groupe.

La section de sapeurs n'entrera donc pas dès l'abord dans la ligne de feu; elle ne restera pas non plus collée à la réserve, attendant des ordres qui souvent ne viendront pas. Si son chef est un officier d'initiative et de coup d'œil, il lui fera suivre le mouvement en avant, dans la ligne des soutiens. De là, se portant parfois en avant de sa personne, il observera attentivement ce qui se passe sur la ligne de feu. Voit-il sur quelque point un obstacle surgir et un arrêt se produire, vite, sans attendre de rapport ni d'ordre, il y envoie au pas gymnastique les hommes et les outils nécessaires. S'agit-il d'un fossé trop large pour être franchi, vite quelques hommes armés de haches et de scies pour abattre des arbres voisins et les jeter en travers du fossé. Est-ce un mur ou une palissade longue et haute, vite quelques cartouches de fulmi-coton pour y pratiquer des brèches. Est-ce un réseau de fil de fer, vite des pinces pour couper le fil et des haches pour briser les piquets, et ainsi de suite. L'officier devra s'efforcer de faire tout cela avec ordre et veiller à ce que les hommes détachés rejoignent la section aussitôt leur travail terminé. S'il voit les obstacles particulièrement fréquents sur le front de telle ou telle section, il s'y transportera lui-même ou y détachera un sous-officier capable avec le nombre d'hommes nécessaire. Petit à petit, si les obstacles sont nombreux et si le feu est vif, ses hommes lui sortiront de la main. Une fois détachés dans la ligne de feu, ils y resteront, se joignant à une section et faisant le coup de feu avec elle. L'officier cherchera à retarder le plus possible ce moment fatal. S'il n'y réussit pas, il ne lui restera plus qu'à imiter ses hommes et à prendre dans la ligne de feu la place de quelque camarade d'infanterie tué ou blessé.

Lorsqu'il voit que ses hommes ne le rejoignent plus et que son effectif diminue, il doit en faire rapport à ses chefs, de façon qu'on puisse soit le renforcer, soit le remplacer par une section fraîche.

Puisque nous parlons de renforts, voyons un peu où on les trouverait dans la supposition que nous avons faite et dans l'organisation actuelle. Nous avons supposé que chaque bataillon mis en ligne recevrait une section de sapeurs. Notre demi-bataillon du génie a deux compagnies, soit huit sections. Or il est peu probable que la division, même dans l'offensive, mette d'emblée huit bataillons en ligne. Il restera donc en deuxième ou troisième ligne quelques sections du génie qui

pourront venir à la rescousse au fur et à mesure des besoins. Ces renforts techniques pourront très bien arriver sur la ligne indépendamment des renforts d'infanterie.

Cependant, pour peu que le combat soit rude et les obstacles nombreux, ces quelques sections ne suffiront pas, et au moment de l'assaut, le divisionnaire risque fort de n'avoir plus un sapeur sous la main. Or c'est justement à ce moment-là qu'il en aura le plus besoin, si l'ennemi a sagement placé la plupart de ses obstacles dans la zone du feu de magasin.

Dans l'organisation actuelle le divisionnaire ne pourra, à cet instant critique, se procurer des sapeurs qu'en en empruntant à l'autre division, qui ne sera pas toujours en mesure de les céder. L'assaut risquera donc fort d'échouer par manque de troupes techniques.

Mais, nous dira-t-on, il n'y avait qu'à mieux les économiser pendant le combat. Etait-il bien nécessaire d'en mettre dès l'abord une si forte proportion en avant-ligne? Evidemment pas dans tous les cas, mais nous avons admis ici celui d'une position fortifiée où l'on doit s'attendre à rencontrer de fréquents obstacles, soit naturels soit artificiels. Dans ces conditions, une section par bataillon d'avant-ligne n'a certes rien d'exagéré.

En outre, les sapeurs laissés en deuxième ou troisième ligne n'auront pas pour unique tâche de renforcer ceux de l'avant-ligne. Ils auront d'abord, au fur et à mesure de la marche en avant, à compléter les travaux de ceux-ci, à élargir les brèches, consolider les ponts, etc. En outre, ils devront aider les bataillons de réserve à organiser le terrain conquis en vue d'une défense éventuelle.

Il n'est guère probable que le demi-bataillon du génie actuel puisse, même avec la plus stricte économie, faire face à tous ces besoins.

Nous nous croyons donc fondé à dire que l'effectif des sapeurs attachés à la division est insuffisant pour l'attaque d'une position fortifiée.

De quelle manière faut-il chercher à augmenter cet effectif? En renforçant les demi-bataillons divisionnaires ou en créant une nouvelle unité à la disposition du commandant de corps d'armée?

C'est là une question que nous ne voulons pas discuter ici. Bornons-nous à observer que cette augmentation pourrait

s'obtenir en suivant l'exemple de l'infanterie et en attachant à l'armée de campagne les plus jeunes classes d'âge de la landwehr.

En parlant du défenseur, nous avons vu le génie, une fois ses travaux terminés, se joindre à la réserve. Il est probable qu'à partir de ce moment il en aura partagé le sort. Peut-être quelques fractions auront-elles été détachées sur différents points pendant le combat. En tous cas, la plupart du temps, au moment décisif, la majeure partie des troupes du génie sera encore disponible et fraîche. Laissera t-on oisifs ce millier de fusils? Certes non. Au moment de l'assaut, tout ce qui est à proximité de la ligne de feu se porte en avant, soit pour doubler, soit pour une contre-attaque, et tous ensemble, fantassins, sapeurs, pontonniers et pionniers ouvrent un feu de magasin terrible contre les masses ennemies.

Voilà en somme le rôle du génie tel que nous nous le représentons pendant le combat. Nous y avons vu que dans le combat défensif, les troupes du génie seront en général en majeure partie sans emploi technique; s'il y a rencontre, les travaux exécutés seront minimes; s'il y a bataille rangée, ils seront en général exécutés d'avance.

Toutes les subdivisions du génie doivent par conséquent être organisées et instruites de façon à pouvoir prendre une part efficace à un combat défensif, et cela non seulement pour leur propre compte, mais en harmonie avec les autres armes.

Dans le combat offensif nous avons vu que ces troupes, à l'exception des sapeurs, n'auront pas l'occasion de prendre une part très active à la lutte. Souvent occupées à leurs travaux techniques, elles ne seront pas toujours disponibles. Si elles le sont, elles seront en général employées dans un rôle plutôt défensif : soutien d'artillerie, garde de pont, etc. Si elles participent à l'offensive, ce ne sera guère qu'au dernier moment. *Ces troupes n'ont donc pas besoin d'être exercées d'une façon spéciale au combat offensif.*

Nous avons vu par contre que les sapeurs, étant à l'avant-garde, se trouveront souvent engagés dans un combat offensif. Nous avons vu également que dans l'attaque d'une position fortifiée, ils se trouveront intimément liés à l'infanterie. *Les sapeurs doivent donc, non seulement être exercés au combat offensif, mais aussi être organisés, instruits et équipés de façon à pouvoir rapidement, dans la ligne de feu même, dé-*

truire les obstacles qui s'opposent à la marche en avant des autres armes.

Repos.

Le règlement de *sapeurs* prévoit toute une série de travaux techniques, dits de *castramétration,* qui se rapportent à la période du repos.

Ces travaux sont :

Dressage et abatage de *tentes;*

Construction de *baraques, cuisines, fontaines* et *latrines;*

Etablissement de *communications,* d'*éclairage* et de *clôtures* dans les campements;

Piquetage du camp.

Il est permis de dire que la plupart de ces travaux ne seront pas d'une application fréquente. De nos jours on ne *campe* plus guère; on cantonne dans des bâtiments existants ou on bivouaque en plein air.

Le dressage et l'abatage de la tente-abri — la seule qui existe dans notre matériel — n'est pas un travail technique.

La construction de baraques sera un cas exceptionnel; en tous cas, si jamais un corps d'armée établit un camp de baraques, celui-ci devra être construit tant bien que mal par les troupes elles-mêmes. On ne peut pas songer à faire faire aux sept cent cinquante sapeurs d'un corps d'armée les mille ou quinze cents baraques qu'il faudrait pour le loger, sans parler des travaux d'éclairage et de clôtures.

Restent les cuisines, latrines et fontaines qui sont certainement indispensables, mais qui ne demanderont jamais de bien grands efforts; les bataillons d'infanterie font la soupe et... le reste sans avoir besoin pour cela de l'aide du génie. Dans certains cas, les fontaines pourront nécessiter des travaux spéciaux, ainsi que la construction d'auges et d'abreuvoirs pour les chevaux; mais là encore il n'y a rien de bien compliqué; il s'agira seulement de savoir se tirer d'affaire en se servant du matériel qu'on peut trouver à proximité.

Nous voyons donc qu'à l'exception de quelques travaux sans importance, la fonction des sapeurs dans la période du repos sera la même que celle des autres troupes, c'est-à-dire de se reposer et de se préparer pour le lendemain.

On peut en dire autant des *pontonniers,* dont l'unique tra-

vail, le pontage, se rapporte évidemment à la période de marche.

Quant *aux pionniers du télégraphe,* ils ne peuvent le plus souvent jouir du repos que longtemps après les autres. Une fois la dislocation décidée, ils auront encore à relier les différents états-majors entre eux et avec les avant-postes. Leurs postes, soit électriques soit optiques, devront souvent être en activité pendant la nuit.

Les *pionniers du chemin de fer* seront, eux aussi, fréquemment occupés jour et nuit dans les gares.

La période du repos ne nous fournit donc aucune occasion de formuler de nouveaux desiderata sur l'organisation et l'instruction des troupes du génie.

Conclusion.

Sans vouloir discuter ici des détails d'organisation et d'instruction, nous croyons pouvoir tirer de cette étude les conclusions suivantes :

1° L'emploi rationnel des sapeurs dans le combat offensif rend désirable une augmentation de leur effectif et une orientation un peu différente de leur instruction.

2° A part cela, l'organisation et le plan d'instruction actuels[1] de nos troupes du génie satisfont, dans leurs grands traits, aux exigences de la guerre de campagne.

Ier lieut. LECOMTE
instructeur du génie.

[1] Il s'agit ici du plan d'instruction de 1900; celui de 1901, dont l'auteur n'a eu connaissance qu'après l'impression de l'article, marque en une certaine mesure le changement d'orientation réclamé ci-dessus.

UN NOUVEAU THÈME TACTIQUE

Une solution.

Nous avons reçu trois travaux relatifs au thème posé dans notre livraison d'avril. Avec l'autorisation de l'auteur, le capitaine d'état-major J. Vallotton, nous publions une de ces solutions, qui servira avantageusement de base de discussion.

Nous conseillons toutefois à nos camarades de méditer et de chercher eux-mêmes la solution du thème avant de lire le travail du capitaine J. Vallotton. Il en tireront un plus réel profit.

Rappelons le thème posé et le travail demandé :

Thème.

Des forces ennemies de toutes armes, évaluées à une division au moins, se rassemblent dans le pays de Gex. Des patrouilles de cavalerie ont été aperçues près de Crassier et au sud de Divonne; elles n'ont pas encore franchi la frontière.

Un détachement combiné (lieutenant-colonel A), venant d'Yverdon, est engagé le 1er mai 1901 sur la route Orbe–La Sarraz. Il reçoit l'ordre d'être rassemblé le 2 mai à 2 heures après-midi au Nord de Ballens pour y opérer sa jonction avec la 1re division venant de Lausanne.

Lorsqu'à 5 heures du soir la pointe d'infanterie du détachement atteint la bifurcation des routes Arnex–Pompaples Croy–Pompaples, le lieut.-colonel A se décide à cantonner dans les localités de La Sarraz, Pompaples, Orny, Arnex. Avant-postes sur la ligne : dès et y compris la bifurcation de la route La Sarraz–Chevilly et du chemin Eclépens–Chevilly, passant par la cote 475, jusqu'à Eclépens. Carte 1 : 100000.

Le détachement est composé des troupes suivantes : 5e régiment d'infanterie, bataillon de carabiniers 2, escadron 4, un groupe du 2e régiment d'artillerie de campagne (bat. 10 et 11), ambulance 6.

Travail à exécuter.

1. Dispositif de marche du détachement le 1er mai 1901.
2. Cantonnement du détachement pour la nuit (moins les avant-postes. Indiquer seulement les troupes formant ces derniers).
3. Dispositions prises par le lieut.-colonel A pour le 2 mai.
4. Exposé des motifs.

Voici la solution de notre camarade :

Le 1er mai, à 5 h., nous trouvons le détachement combiné du lieutenant-colonel A. en « marche de concentration ». Le seul ennemi dont on ait des nouvelles n'a pas dépassé la frontière avec ses patrouilles et se concentre probablement sur territoire français, à deux fortes journées de marche de notre détachement. Tout en n'étant pas celui d'une marche « de paix », le dispositif de marche du lieutenant-colonel A. est moins inspiré par des considérations tactiques que par la préoccupation de franchir à la fois rapidement et sans fatigue les deux étapes du 1er au 2 mai, à 2 h., avec des troupes peut-être mobilisées depuis peu et qu'il faut « entraîner » tout d'abord. Aucune surprise, même de cavalerie indépendante, ne paraît imminente.

La première mesure qu'aura prise le lieutenant-colonel A., au départ d'Yverdon, aura été la suivante, destinée à rendre superflu tout service de sûreté trop complet, le 1er mai au moins :

Yverdon, 11 h. m., 1er mai 1901.

Ordre : Au 1er lieut. B., Escadron 4.

1. Des forces ennemies de toutes armes, évaluées à une division au moins, se rassemblent dans le pays de Gex. Des patrouilles de cavalerie ont été aperçues près de Crassier et au sud de Divonne ; elles n'ont pas encore franchi la frontière.

Notre Ire division marche de Lausanne sur Ballens. Notre régiment combiné d'Yverdon sur Ballens où il doit opérer sa jonction avec la Ire division, demain à 2 h. de l'après-midi. Je cantonnerai ce soir à La Sarraz.

2. Je désire savoir ce soir si la présence de troupes ennemies a été constatée près de Gimel dans la journée.

3. A cet effet, partez immédiatement en patrouille indépendante avec 1 sous-officier esc. 4 et 6 dragons. Le commandt régt 5 vous donnera 1 vélocipédiste. Direction : Orbe–La-Sarraz–L'Isle–Ballens–Gimel.

4. Télégraphiez votre passage à l'Isle à l'adresse Bureau de police, Orbe. Téléphonez ce soir dès 6 h., chez M. X., château de La Sarraz, d'où vous recevrez de nouveaux ordres pour demain.

Verbalement. *Le commandt rég. comb.*
A. lieut.-col.

Le régiment a marché d'Yverdon par Orbe — où le lieutenant-colonel A. a reçu le rapport télégraphique, envoyé à 2 h. 30 de l'Isle, que la patrouille continue sur Gimel, « sans nouveau renseignement sur l'ennemi » — et se trouve à 5 h. dans la situation indiquée par le croquis ci-joint, donnant le dispositif de marche. (Intervalles augmentés ; service de sû-

lendemain; sur la nécessité de couvrir les cantonnements des troupes montées par l'infanterie, pour le cas d'une surprise; sur la nature des localités; les villages agricoles d'Arnex, Pompaples, Orny, avec leurs nombreuses étables, granges, etc., sont tout désignés pour l'artillerie et l'escadron de dragons et peuvent loger en outre un nombre d'hommes beaucoup plus

considérable, par rapport à leur population, que le bourg de La Sarraz. Le cantonnement des états-majors, si l'on était à proximité de l'ennemi, serait à Pompaples ou même à Arnex; mais ici, à plus de deux journées de l'ennemi, les commandants seront mieux placés au milieu des cantonnements principaux, pour pouvoir se rendre compte *de visu* de l'état et de la discipline des troupes mobilisées depuis peu de jours. Du reste, le château de La Sarraz, moyennant une faible garde, est à l'abri d'un coup de main.

Quant aux *avant-postes*, il est superflu de dire au major du bataillon 13 qu'il ne devra pas employer plus de deux compagnies aux grand'gardes, du moment que l'ordre prescrit des avant-postes « de marche », où l'on se borne à garder les routes venant de l'ennemi, et ordonne de faire stationner le gros du bataillon en « cantonnements d'alarme ».

Il va également de soi que l'infanterie de Pompaples et d'Arnex établira des gardes extérieures de cantonnement et observera au moyen de postes de sous-officiers les routes venant de Croy, sans qu'il soit nécessaire de le dire aux commandants du régiment 5 et du bataillon de carabiniers 2.

Il est bon de maintenir en observation, jusqu'à la tombée de la nuit, des patrouilles de cavalerie; l'infanterie organisera pendant ce temps son service d'avant-postes avec plus de soin, et ses grand'gardes recevront de précieux renseignements sur l'avant-terrain qu'elles n'ont pas bien vu, etc., des patrouilles rentrantes.

A 6 h. 30 du soir, le lieutenant-colonel A. reçoit rapport téléphonique de la patrouille indépendante, depuis Gimel, qu'on n'y a aucune nouvelle de l'ennemi.

Ensuite de ce rapport, le lieutenant-colonel A. sait qu'il est à l'abri de toute surprise, soit pour la nuit, soit le lendemain matin jusqu'à 10 h., la cavalerie ennemie même n'ayant envoyé aucune patrouille à Gimel, à environ 35 km. de La Sarraz. Si sa propre patrouille, le lendemain, atteint Burtigny et de là lui confirme, à 8 h. matin à La Sarraz, et *a fortiori* à l'Isle à 10 h. matin, ses précédents rapports, il peut être certain d'arriver à Ballens à 2 h. sans rencontrer l'ennemi, la distance de Burtigny à Ballens dépassant celle de La Sarraz à Ballens.

Il lui donne l'ordre suivant par téléphone :

« Je veux savoir si aucune force ennemie ne marche à notre rencontre depuis le Pays de Gex. Portez-vous à cet effet de-

main 2 mai, au lever du jour, avec votre patrouille, sur Burtigny, et observez de là les routes venant du Pays de Gex, jusqu'à nouvel ordre.

» Vous pouvez me télégraphier demain jusqu'à 8 h. matin à La Sarraz, jusqu'à 10 h. à l'Isle ; dès lors à Ballens. Je marche par Chevilly-Moulin de la Goille. »

Il peut donner du repos à ses troupes, et leur permettre, le 2 au matin, de procéder à l'inspection des hommes, chevaux, matériel, aux remplacements, etc., avant le départ de La Sarraz, et marcher rapidement, avec le minimum de service de sûreté. Le départ sera donc fixé en vue d'une marche à 5 km. à l'heure ; avec haltes et imprévu, le détachement, en partant à 8 h. du matin, sera à Ballens à 1 h. de l'après-midi déjà.

Les formations, intervalles, etc., seront ceux de la marche de guerre.

Comme la veille, il fera observer les débouchés du Jura, sur le flanc droit de la colonne. En outre, il fera prendre le contact, à gauche, avec la Ire division.

Avant de donner son ordre, il communique télégraphiquement avec le commandant de la Ire division.

Dét. com. A. La Sarraz, 8 h. s. 1 mai 1900.

Ordre de marche.

pour le 2 mai.

ORDRE DE MARCHE:

Cav. indépend. : Esc. 4.

Avant-garde : Command. major bat. 14.

Troupes : bat. 14.

1 escouade de dragons.

Flanc-garde droite : 1 comp. bat. car. 2.

Gros :

Command. Lt.-col. A. (6 dragons.)

Bat. 15.

Artillerie.

Bat. 13.

Bat. car. 2 (moins 1 comp.).

Amb. 6.

Train de combat du détachement.

1. Selon les rapports de notre patrouille indépendante, aucun ennemi n'est signalé en deçà de Gimel.
   La Ire division, qui cantonne ce soir 1er mai autour de St-Saphorin s. Morges, marche sur Ballens.
2. *Notre régiment poursuivra demain sa marche* par Chevilly, l'Isle, le Moulin de la Goille, sur Ballens, dans l'ordre ci-contre.
3. *La colonne se formera* au *point initial* (pont de la Venoge sur route La Sarraz-Chevilly) comme suit :

Car. indép. Esc. 4 : 5 h. 30 matin (gros.)
Av.-garde : Bat. 14 : 7 h. 30 (tête du gros.)
Gros : Bat. 15 : 8 h.
Art. 2/II : 8 h. 05.
Bat. 13 : 8 h. 15.
Bat. car. 2. : 8 h. 20.
Amb. 6 : 8 h. 30.
Train de combat : 9 h. 10.

4. *Première halte-horaire* à 9 h. m.

5. La cavalerie *patrouillera* sur :
   1° Ferreyres–Moiry–Montricher, Gottettaz près Bière.
   2° Chevilly–l'Isle–Moulin de la Goille–Ballens–Gimel.
   Elle *occupera les passages* du Toleure, et *prendra le contact* direct à Apples avec la Ire division.
   Une comp. Bat. car. 2, *flanc-garde de droite*, partira à 7 h. 30 de Ferreyres sur Moiry, Montricher, Mollens et se maintiendra en contact avec l'avant-garde.
6. *Distribution* à 9 h. matin à La Sarraz, à la gare.
7. *Je marche* à la tête du gros.

Le commandant du détachement :
Lieut.-col. A.

Pour l'*observation des débouchés du Jura*, il suffira de l'envoi d'une patrouille de cavalerie (dont l'heure de départ et la composition peuvent être fixées ici par le commandant de l'escadron), longeant le pied de la montagne par Ferreyres-Moiry-Montricher et allant se placer en observation à Gottettaz, près Bière, point particulièrement favorable pour observer à la fois les abords de la route du Marchairuz, le cours supérieur du Toleure et la plaine de Bière, cette patrouille étant suivie d'une compagnie de flanqueurs qui se maintiendra en contact avec le bataillon d'avant-garde du détachement.

On peut se demander, au sujet de l'*escadron, où celui-ci rendra le plus de services?*

Si l'escadron est rattaché au bataillon d'avant-garde, il ne pourra pas se poster à plus de 4 km. en avant, d'après notre règlement.

Or quel danger le détachement a-t-il à craindre le 2 mai au matin? Les rapports de la patrouille indépendante placée à Gimel, sur la route principale venant de l'ennemi, affirment l'absence de tout ennemi le 1er mai. Donc une rencontre inopinée avec de l'infanterie ennemie paraît invraisemblable. C'est principalement dans ce cas que la cavalerie « divisionnaire » aurait pu rendre des services. Si donc l'escadron restait attaché au gros, il ne serait probablement d'aucune utilité.

Un autre danger demeure à craindre : on sait que l'ennemi compte au moins une division et qu'il a de la cavalerie. D'après ce que nous connaissons de l'organisation de tous nos voisins, cette cavalerie compte au moins une brigade de huit escadrons. Ses patrouilles indépendantes peuvent fort bien avoir échappé

à la perspicacité de la nôtre. Il se peut que, malgré l'absence de nouvelles, cette brigade se trouvât, le soir du 1er mai, à quelques kilomètres de Gimel et se dispose, le 2 au point du jour, à se porter par les hauteurs de Burtigny, Gimel, Bière, Ballens, sur le flanc de notre Ire division; dans ce cas, une rencontre inopinée avec cette cavalerie peut se produire. Notre faible escadron ne peut évidemment songer à l'arrêter, et s'il restait collé à l'infanterie, la cavalerie ennemie le bousculerait et fondrait sur notre avant-garde avant que celle-ci reçoive la moindre nouvelle. En revanche, si l'escadron est indépendant, il pourra se porter aussi rapidement que possible — en se faisant précéder de patrouilles dont le commandant du détachement fixe lui-même les deux plus importantes — sur Gimel et sur Gottettaz, sur le Toleure, à une telle distance du détachement que celui-ci pourra certainement être prévenu de l'approche de la cavalerie ennemie. En outre l'escadron, malgré sa faiblesse numérique, pourra aisément arrêter par son feu les escadrons ennemis qui tenteraient de passer le Toleure enflé par la fonte des neiges, soit sur le pont Bière-Gimel, soit aux deux gués, l'un en amont, l'autre en aval du torrent. Notre escadron sera donc *cavalerie indépendante* et ne recevra que des directions sur ses objectifs principaux.

Quant à la colonne du gros, la répartition des cantonnements et la certitude au sujet de la tâche du détachement pour le 2 mai fait un devoir au lieut.-col. A. de ne pas rassembler préalablement les troupes pour la marche. Le bataillon 13, qui était aux avant-postes, se trouve cependant placé devant le bataillon de carabiniers, celui-ci venant d'Arnex, et le régiment 5, et le lien tactique entre les bataillons du régiment 5 ne devant pas être rompu sans nécessité. L'artillerie pourrait se trouver aussi bien derrière le bataillon 13.

Si le lieut.-col. A. ne l'a pas fait, c'est afin de donner dix minutes de plus au bataillon 13 pour se reformer.

Il est nécessaire de fixer la première halte horaire pour éviter que les différentes unités ne se basent sur l'heure de leur départ du cantonnement, ce qui désorganiserait la colonne.

Les autres dispositions de l'ordre paraissent s'expliquer d'elles-mêmes.

* * *

La discussion est ouverte sur ce travail. Nous prions ceux

de nos camarades que la question intéresse de bien vouloir nous adresser leurs remarques et observations avant le 31 mai, dernier délai.

F. FEYLER, major.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Réponse aux *Berliner neuesten Nachrichten* à propos de l'obusier de campagne. — Les ressources chevalines de la Suisse. — La polémique sur le futur canon de campagne continue; une lettre d'Allemagne; probabilité de nouveaux essais. — Le règlement d'exercice pour l'infanterie. — † Le colonel Rudolf.

Dans sa livraison de décembre 1900, la *Revue militaire suisse* a publié un article sur *L'artillerie aux manœuvres du IIIe corps*, dans lequel il avait été question de l'emploi qu'aurait trouvé aux manœuvres un obusier léger de campagne. Nous avions cherché à démontrer que dans les opérations du IIIe corps, il ne se serait présenté aucune occasion d'utiliser un obusier léger, et qu'en tout cas, il conviendrait d'adopter en Suisse pour l'obusier de campagne un calibre plus élevé que celui en usage en Allemagne.

Un journal allemand, le *Berliner neuesten Nachrichten*[1], cherche à répondre à notre article et à justifier l'emploi qui est fait en Allemagne d'un obusier du calibre réduit de 10,5 cm. Ce calibre et le poids relativement léger de ce matériel à tir courbe est motivé en Allemagne par le désir de posséder une pièce susceptible d'accompagner la troupe dans tous les terrains, de se mouvoir à toutes les allures, et de servir au besoin comme canon de campagne et contre les buts animés, conditions qui, selon l'auteur, ne sont pas indispensables en Suisse, en raison de la configuration du pays.

Si, d'après le journal de Berlin, les tirs de Munster ont donné des résultats défavorables pour l'obusier léger, cela tenait surtout à l'inexpérience du personnel des batteries, qui n'était pas suffisamment exercé au nouveau matériel ; ce défaut se corrigerait par une meilleure formation au tir du personnel des obusiers.

Ceci n'est pas certain, et nous sommes de l'avis qu'un calibre voisin de 10 cm. est trop faible pour fournir un tir courbe suffisamment efficace. Il est infiniment préférable d'adopter un calibre plus fort et de passer au

[1] N° 137 du 22 mars 1901.

12-cm. On aura ainsi un obusier convenant aussi bien pour l'offensive et pour la guerre de mouvement que pour la défensive et la guerre de position. C'est, croyons-nous savoir, à un calibre de ce genre que s'arrêtera la Commission du nouvel armement de l'artillerie.

— On n'avait pas jusqu'à ce jour de renseignements détaillés sur le recensement des chevaux effectué en Suisse au commencement de mai 1900, et on pouvait s'attendre à ce que, en raison du développement considérable de la locomotion électrique et de l'extension des réseaux de tramways et chemins de fer depuis le recensement précédent (1890), les ressources chevalines de la Suisse aient diminué. C'est le contraire qui s'est produit, ainsi que le prouvent les chiffres fournis par le Département militaire dans son rapport de gestion pour 1900.

L'effectif des chevaux de 83 094 en 1890 a passé en 1900 à 103 578, chevaux de cavalerie non compris. C'est une augmentation considérable. De ce nombre, 65 194 sont aptes au service et se décomposent comme suit :

Chevaux de selle :	
Chevaux d'officiers incorporés	972
— — dressés	3,525
— — pouvant être dressés	1,617
Chevaux de sous-officiers dressés.	1,837
— — pouvant être dressés. .	3,627
Chevaux de trait :	
Pour les batteries de campagne	23,897
Pour les trains.	29,719

La Suisse dispose en outre de 1613 mulets pouvant servir comme animaux de bât et, en cas d'urgence, de 18 457 chevaux utilisables.

— Dans notre livraison d'avril[1], nous avons indiqué quelques-unes des opinions qui ont cours sur les divers systèmes de recul et d'organisation du canon de campagne à tir rapide ; nous avons également dit quelques mots de la polémique assez vive qui s'était engagée en Suisse entre partisans et adversaires du recul de la bouche à feu sur l'affût.

Quoique moins aiguë maintenant, la discussion s'est poursuivie, sans que les adversaires du *Rohrrücklauf* fournissent des arguments nouveaux. Les membres de la « Commission du nouvel armement de l'artillerie », sans vouloir en rien diminuer les propriétés du canon actuel de 8,4 cm., estiment que son remplacement est urgent, en raison surtout du poids élevé du matériel, de la pièce et du caisson chargé. Telle est l'opinion du colonel Hebbel, chef de l'arme de l'artillerie, ainsi qu'il l'a exprimé devant la Société des officiers de Frauenfeld. Telle aussi celle d'un officier, qui, sous les initiales v. W., reprend, dans une série d'articles du *Bund*[2], les

[1] Dans l'article sur les *Canons de campagne à long recul.*
[2] N[os] 107 à 109 des 17, 18 et 19 avril.

divers considérants de la Commission et les développe, cherchant en même temps à démontrer l'inutilité de nouveaux essais.

Le colonel Bleuler, président de la Commission, complète de son côté ses déclarations antérieures. Il indique[1] l'insuccès en Angleterre des canons Ehrhardt, mais il rappelle qu'à côté de l'Ehrhardt il existe d'autres systèmes très remarquables de pièces à long recul, tels que ceux du Creusot et de Krupp.

La *Züricher Post*, qui défend l'opinion du colonel Affolter, reproduit à son tour, d'après la *Revue d'artillerie*, les résultats des expériences entreprises en Espagne pour un canon de campagne et les conclusions de la Commission espagnole, qui s'est prononcée, comme la *Revue* l'a indiqué[2], en faveur des pièces de Saint-Chamond, à frein hydraulique, pour la majeure partie des canons de cette première commande[3].

Les partisans des pièces à recul sur l'affût ont naturellement fait valoir la décision de l'Espagne pour confirmer leur opinion; il est bien certain que les décisions d'autres pays qui étudient, comme la Suisse, depuis quelques années la transformation de leur artillerie de campagne, n'est pas sans importance pour nous dans l'adoption du matériel que nous sommes appelés à faire.

Du reste, en raison des perfectionnements incessants apportés dans ces derniers temps à la construction des canons à tir rapide, il semble qu'une décision devienne plus difficile à prendre, et on voit des puissances qui, comme l'Autriche, semblaient sur le point d'arriver à une solution, remettre à plus tard le choix du matériel et se prononcer en faveur de la continuation des essais pendant le courant de cette année[4].

D'autre part, l'examen des matériels nouveaux ainsi que des résultats de tir des constructions les plus récentes, celui entre autres du canon Schneider-Canet que nous publions aujourd'hui, permet de se rendre compte des dispositifs ingénieux introduits par les constructeurs français pour accélérer et améliorer le tir. Ce matériel doit nécessairement attirer

[1] Dans la *Zürcher Zeitung*, n° 97 du 7 avril.

[2] *Chronique espagnole*, livraison d'avril 1901, page 320.

[3] Voici comment s'exprimait la Commission espagnole au sujet de l'affût de Saint-Chamond :

« Le frein hydraulique de Saint-Chamond réunit des avantages incontestables sur » tous les autres. Au début on pouvait craindre, en l'introduisant dans l'artillerie de » campagne, de rendre plus lourde la tâche déjà suffisamment ardue des capitaines » commandants, mais les essais ont prouvé que ce frein est résistant, aisément trans- » portable, d'un entretien et d'un démontage très faciles et continue à fonctionner avec » une perte de liquide quelle qu'elle soit. D'autre part, on peut sans difficulté le séparer » de l'affût, qui fonctionne alors pendant le tir comme un affût ordinaire avec enrayage » de route. Tous ces avantages réunis doivent dissiper complètement les craintes qu'on » aurait pu concevoir au sujet de son emploi et le faire considérer comme un perfec- » tionnement dont l'adoption s'impose pour notre nouveau matériel de campagne. »

[4] Voir la *Chronique autrichienne* de la présente livraison.

l'attention des artilleurs qui sont à la recherche de la meilleure solution d'un canon à tir rapide et qui ne se contentent pas d'un canon à tir simplement accéléré. Il est vrai que ce système est basé, comme celui de la totalité des canons à tir rapide, sur le principe du recul sur l'affût et sur des méthodes de tir quelque peu différentes de celles auxquelles on est accoutumé.

Du reste, en Allemagne aussi, on évolue vers l'idée du *Rohrrücklauf* et on prévoit le moment où ce pays sera dans l'obligation de transformer son artillerie. La *Züricher-Post* du 9 mai reproduit une lettre adressée par un officier d'artillerie allemand à un officier d'artillerie de la Suisse orientale, où se trouve le passage suivant :

...Vous aurez quelque intérêt à apprendre ce qu'une personne du métier me disait hier, 27 mars. Les essais de Kummersdorf avec des pièces à recul sur l'affût ont donné de très bons résultats et nos artilleurs sont déjà de l'avis que l'adoption à l'étranger d'affûts à recul de bouche à feu nous obligera à introduire une pièce de même construction, bien que notre canon ne date pas de longtemps et que la question du coût d'un nouveau matériel soit de nature à retarder provisoirement une transformation générale. Cependant, comme on est assez large chez nous dans toutes les dépenses relatives à l'armée et qu'on tient à la doter des meilleurs armements, il est plus que probable que ces considérations seront facilement surmontées et qu'on sera bientôt à même de fixer le type définitif d'un nouveau matériel et de commencer sa fabrication. Les représentants de la nation ne s'opposeront pas à adopter un canon perfectionné en présence du risque qu'il y aurait en cas de guerre — ce qu'il faut toujours prévoir — à avoir affaire à un adversaire armé d'une pièce à recul sur l'affût tirant trois fois plus vite que le nôtre.

En présence de ces faits et en raison des perfectionnements apportés depuis peu aux matériels les plus récents, il est probable qu'on sera amené en Suisse à examiner de nouveau, d'une manière plus approfondie, les canons à recul sur l'affût.

En attendant, les membres des Commissions parlementaires chargées de préaviser sur l'allocation des crédits nécessaires à l'acquisition du nouveau matériel se réuniront le 30 mai à Lausanne. Ils assisteront le 1er juin à Bière aux essais de tir avec la pièce Krupp.

— Le bruit s'est répandu, parmi les officiers d'infanterie, qu'on songeait à une revision du *Règlement d'exercice pour l'infanterie suisse.* De là un certain émoi, car tout changement apporté aux règlements est redouté, et avec raison ; il oblige à un double effort : oublier ce que l'on savait et apprendre autre chose.

Je crois que l'on peut se rassurer; il sera apporté au règlement actuel de très légères modifications, mais on ne le changera pas.

Le Règlement d'exercice pour l'infanterie date de 1890 ; l'édition actuelle a été imprimée en 1892 ; les exemplaires allemands de cette édition sont épuisés ou à peu près ; les exemplaires français ne tarderont pas à l'être.

L'année dernière déjà, la question s'était posée de l'opportunité de reviser le règlement ; puis, cette année, elle a été reprise, et il a été décidé de ne modifier que quelques points, pour lesquels il y a urgence, et de donner à certains passages, laissant prise à l'équivoque, une interprétation authentique.

Ce travail de revision a été fait ; des propositions ont été présentées dans ce sens au Département militaire, et quand le Conseil fédéral les aura sanctionnées, il pourra y être donné suite.

Le règlement d'exercice idéal serait celui qui, indépendant de toute préoccupation touchant la tactique appliquée, n'enseignerait que des formations, des mouvements, des évolutions et des manœuvres, assez simples et cependant assez nombreuses et assez variées pour fournir les formes nécessaires aux situations qui se présentent en guerre. Alors la tactique pourrait varier, elle pourrait suivre le mouvement des idées et le règlement demeurerait fixe ; on en pourrait faire les applications les plus diverses, sans que pourtant il fût nécessaire de le changer.

Le *Règlement d'exercice pour l'infanterie suisse* n'a pas été conçu dans cet esprit ; il est presque entièrement l'œuvre personnelle d'un seul homme, assisté d'un très petit nombre de collaborateurs ; le colonel Feiss, alors chef de l'arme de l'infanterie, a été dominé par des opinions tactiques préconçues ; cela perce indubitablement dans le choix qu'il a fait parmi les formations et les évolutions que peut employer l'infanterie, prescrivant les unes, en écartant ou en ignorant d'autres qui ne cadraient pas avec la conception qu'il avait alors de la tactique de l'infanterie. Cette tendance se manifeste d'une manière éclatante dans le chapitre VII, « Le combat », sorte de programme qui devait servir de base à la rédaction d'un traité de tactique (Règlement d'exercice, chiffre 307), lequel n'a jamais vu le jour.

Maintenant, dix ans après la première apparition de notre règlement, nous sommes amenés à reconnaître que sur bien des points les idées tactiques qu'il représente se sont modifiées ; elles ont suivi l'évolution naturelle dans laquelle les ont entraînées les progrès réalisés dans la technique des armes, l'étude plus documentée des guerres modernes et le développement de tous les moyens de guerre. C'est en vain que le règlement a tenté de réduire le combat en formules ; le moule, trop étroit, s'est brisé sous la pression des idées nouvelles.

Il est bon néanmoins qu'on nous laisse notre règlement tel qu'il est, qu'on le modifie le moins possible, et qu'on se borne à apporter un esprit plus large à son interprétation et à son application. Le moment n'est pas encore venu d'en faire disparaître les parties vieillies.

Dans une série d'articles paraissant dans la *Monatschrift für Offiziere aller Waffen*, le major Schäppi, officier instructeur, se livre à une étude des modifications qu'il faudrait introduire dans le *Règlement d'exercice*

pour qu'il ne renfermât pas uniquement ce qui est utilisable en guerre. Parmi les propositions qu'il fait, il y a à prendre et à laisser; mais ses idées sont intéressantes et parfois suggestives. J'y reviendrai dans une prochaine chronique, lorsque les derniers articles auront paru.

* * *

Le colonel Rudolf, ancien chef de l'arme de l'infanterie, vient de succomber, à Kœnigsfelden, à la terrible maladie qui avait mis un terme à son activité. Il a été enterré, le lundi 6 mai, à Aarau, sans aucune pompe militaire, lui qui avait occupé, encore si récemment, la charge la plus élevée de l'infanterie suisse. Faut-il voir dans cette abstention, je le pense voulue, de toute participation officielle aux funérailles de cet homme, une preuve de l'ingratitude de la République qui congédie tous ses serviteurs, grands ou petits, méritants ou non, avec les mêmes remerciements d'usage pour les services rendus ? J'espère que non, car ce serait triste. La *Revue militaire suisse* a retracé, lorsqu'il se démit des fonctions de chef de l'arme de l'infanterie, la carrière du défunt. La mort du colonel Rudolf, qui a été une délivrance, en ramenant l'attention sur lui, a fait éclore une foule d'articles nécrologiques, qui sont autant d'éloges aussi bien de l'homme privé que du dévoué et fidèle serviteur du pays. Nous lui envoyons respectueusement un dernier adieu.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Mutations. — Au Reichstag. — † Le général von Schwarzhoff. — A propos de manœuvres. — L'Exposition de Dusseldorf. — Bibliographie.

En avril, mutations considérables dans les hauts emplois. Ont été mis à la retraite : un général d'infanterie, von Scheel, président de la commission supérieure des examens militaires; cinq lieutenants généraux : Stern, inspecteur général du matériel de guerre; von Reichenau, commandant la 37e division à Allenstein; von Krosigk, de la 2e division de la garde; Jonas, de la 6e division, à Brandeburg; von Massow, de la 12e à Neisse; enfin neuf majors-généraux, commandants de brigades ou occupant des emplois équivalents, sept commandants de régiments, etc.

J'insiste sur le nom du lieutenant-général von Reichenau, un officier distingué en tout ce qui touche au matériel et au tir de l'artillerie. Il est entré au service de la maison Ehrhardt. L'habitude est maintenant prise chez nous de faire appel à des généraux, si possible à des « Excellences », comme directeurs ou membres des Conseils d'administration des établissements de matériel de guerre. Ils en tirent un certain relief qui ne leur nuit pas lorsqu'il s'agit de négocier avec les autorités militaires. Au moins, dans le cas particulier, le choix est-il heureux : Reichenau, par sa situation mili-

taire, est préparé pour son nouvel emploi; mission épineuse, mais bien salariée. On peut citer des cas où le général ainsi appelé dans une exploitation industrielle n'a jamais appartenu ni à une fabrique d'armes de guerre, ni à aucune administration se rapportant au matériel. Il s'est agi d'éblouir son monde.

Le successeur du général Stern, qui appartenait à l'artillerie, a été choisi dans l'infanterie. C'est le major von Fetter. Il n'a jamais occupé aucun service technique ni administratif. Cette façon de confier un emploi à un personnage qui s'y trouve comme en pays étranger est singulière mais non point rare chez nous. On prétend qu'il est indiqué parfois d'en agir ainsi; on compte sur le coup d'œil, sur l'indépendance d'un esprit non prévenu, dégagé de préjugé, ce qui, fréquemment, fait défaut aux gens du métier. Il serait bon néanmoins de ne pas renouveler trop souvent cette expérience. Fetter a été professeur et même directeur d'écoles de guerre, mais il a été surtout dans la troupe.

A été désigné président de la commission d'examens, le major-général Freiherr von Bœnigk, longtemps commandant de l'Institut principal des cadets de Gross-Lichterfelde.

La 6e division a passé aux mains du major-général von Liebert, qui fut, cinq années durant, gouverneur de notre Afrique orientale. Il a pendant longtemps fait partie de l'état-major général, comme chef de section et dans d'autres emplois. Liebert est l'auteur d'une publication qui fit sensation en 1885 : *Sarmaticus,* traité raisonné d'une future campagne en Russie. C'était sous le règne d'Alexandre III, connu pour sa germanophobie et sa prédilection pour les Français. On se croyait à cette époque à la veille d'une guerre sur les deux fronts. Aujourd'hui personne n'y pense plus, mais le travail de Liebert a toujours une certaine valeur. Qui vivra verra !

Pour couper court, j'ajoute que la 2e division d'infanterie de la Garde a été conférée au général de Bülow, chef du département central au ministère de la guerre; la 37e au général von Bock und Polach, la 12e au général von Woyrsch, qui a appartenu à la Garde et à l'état-major général. Le général von Villaume du cabinet militaire, a été nommé chef du département central au ministère de la guerre, et remplacé par le général comte Hülsen-Hæseler, le prétendu successeur du colonel-général von Hahnke, comme chef du cabinet militaire du roi. Hahnke a fait ses cinquante ans de service, mais son jubilé ne lui a pas apporté grand réconfort, souffrant comme il l'était des suites d'une influenza. L'empereur lui a déféré les brillants à l'Aigle noir. Il est difficile de trouver encore un bénéfice pour un homme dont la poitrine est constellée d'une cinquantaine de décorations [1].

[1] J'ajoute qu'en attendant Hahnke a été nommé commandant en chef dans les Marcs (poste d'honneur) et le comte Hülsen-Hæseler chef du cabinet militaire.

Vous serez étonné d'apprendre que le général von Bernhardi a été relevé de son emploi de chef de la section historique I au Grand Etat-major pour être chargé d'une brigade de cavalerie à Strassbourg. On dit qu'on lui a su mauvais gré de sa polémique avec le général von Pelet-Narbonne, directeur des Annales v. Löbell, au sujet de l'emploi de la cavalerie dans les premières journées de la guerre de 1870. Son successeur est le major von Freytag-Loringhoven. Le chef de la 6e section — manœuvres impériales, voyages d'état-major — colonel Freiherr von Manteuffel, a passé au commandement d'un régiment d'infanterie de la Garde. On ne connaît pas encore son remplaçant. Rappelant votre aperçu sur la composition du Grand Etat-major en 1899, je dois vous dire que vous ne trouvez plus comme chefs de sections que les colonels von Flatow (3e section, France, etc.) et Schulze (section topographique). Comme tout se modifie ! Une seule chose est immuable : le changement !

Le gouvernement de la place forte de Metz, qui n'avait que deux officiers d'état-major, a reçu un chef d'état-major, preuve de l'importance qu'on attribue à la conduite de la guerre de siège.

Vous connaissez le changement survenu au ministère de la guerre en Wurtemberg. Le général Schott von Schottenstein a remis sa démission et a été remplacé par le lieutenant-général von Schnürlen. On a exagéré le faux pas qui a forcé l'ex-ministre à renoncer à son fauteuil. La *Gazette de Cologne* en a donné une explication suffisante : un malheur, rien de plus ; pareille mésaventure peut arriver à chacun, après un verre de champagne ou deux.

Le grand-duc Frédéric de Bade a fêté son jubilé de soixante ans de service militaire. Douze généraux prussiens, dont Hahnke seul est encore en service actif, ont fêté celui de cinquante ans.

Encore un avancement rapide, le grand duc de Mecklembourg-Schwerin, en montant sur le trône, a été promu colonel ; il n'était que simple lieutenant.

Notre Reichstag s'occupe d'un projet de loi pour les invalides de nos grandes guerres et *leurs survivants*. C'est une dette que l'on paie un peu tard, mais mieux vaut tard que jamais.

Je vous ai parlé, dans ma chronique de mars, d'une résolution du Reichstag relative à la création par l'Etat d'un établissement métallurgique pour la fabrication de plaques de blindage. C'eût été une grande bévue ; l'Etat fabrique toujours plus cher. A compensation de commandes plus étendues, faites pour une longue période par la marine, notre industrie privée a baissé ses prix. Il n'y a plus guère de différence à cet égard avec les conditions des établissements américains. Le syndicat a donc opéré une retraite raisonnée ; c'est un succès pour le Reichstag.

Notre corps expéditionnaire en Extrême-Orient vient de subir encore une grande perte : le chef d'état-major, général von Gross genannt von

Schwarzhoff, a péri dans l'incendie du palais impérial, à Pékin. Il n'était âgé que de cinquante ans et a fait une carrière brillante. Entré au service à la veille de la guerre de 1870, il prit part à la campagne comme enseigne et lieutenant, et fut décoré de la croix de fer. Il servait dans l'infanterie de la Garde. En 1879 il assistait aux manœuvres d'automne en Suisse.

Il fit longtemps partie de l'état-major général; fut ensuite attaché pendant deux ans à l'ambassade de Paris; prit, en 1897, le commandement du 94e régiment, à Weimar; enfin assista comme plénipotentiaire militaire de l'Empire à la conférence de la Haye, en 1899. Il a grandement mérité par ses travaux dans l'intérêt de la « Convention sur les lois et coutumes de la guerre ». S'opposant aux idées de désarmement général, il a défendu les bases de notre organisation militaire. L'Université de Kœnigsberg lui conféra le titre de docteur *honoris causa*.

Le successeur de Schwarzhoff est le major-général von Gayl, quartier-maître principal du corps expéditionnaire.

Je dois rectifier une indication sur les manœuvres d'attaque contre des positions fortifiées de campagne. C'est le IIe corps d'armée (Poméranie) qui exécutera des manœuvres avec tir réel, tandis que le IIIe corps (Brandebourg) se bornera à des manœuvres de tir à blanc. Le XIIIe corps, de Wurtemberg, qui n'a pas d'artillerie à pied, fera des manœuvres d'attaque avec tir réel également; on lui attachera un bataillon d'obusiers lourds de campagne du bataillon d'artillerie à pied no 13. Il y aura donc double concurrence entre les obusiers lourds et les obusiers légers. L'artillerie de campagne ne se plaindra pas de manquer d'occasion pour acquérir la routine désirable dans l'exécution du tir courbe.

Puisque j'en suis aux manœuvres, j'attire votre attention sur un passage du *Militär Wochenblatt,* dans la série de ses articles sur « L'Angleterre et le Transvaal », spécialement au no 108 de 1900. Vous y trouverez des remarques fort intéressantes sur la marche de nos manœuvres et constaterez que ce journal, regardé parfois comme officieux, n'en est pas moins sincère en parlant de nous-mêmes; il n'écourte pas la discussion sur nos qualités. L'espace me manque pour citer le tout; je me borne à un court extrait. L'auteur nous reproche de ne pas tenir compte assez de l'effet du feu; la cavalerie surtout, dans son service d'exploration, mérite ce reproche. On néglige la préparation de l'offensive par le feu de l'artillerie et de l'infanterie; on accourcit trop cette période importante du combat. On dédaigne l'emploi de la pelle pour se couvrir contre le feu de l'adversaire. Les succès s'acquièrent d'une façon trop facile; il en résulte des idées fausses sur les difficultés et les changements de situation qu'offre la guerre réelle, pour les chefs aussi bien que dans la troupe. On risque l'éventualité que, nonobstant l'intelligence pratique de la vraie nature de la guerre et malgré tout le travail du temps de paix, la valeur de ce

travail ne résistera pas à l'épreuve de la réalité. Les chefs ont le devoir de profiter de chaque occasion pour rectifier ces erreurs.

Notre industrie militaire s'est abstenue, comme vous savez, de participer à l'Exposition de Paris en 1900. En revanche, une exposition industrielle et des beaux-arts va être organisée en 1902 à Dusseldorf. Elle intéresse essentiellement nos provinces rhénanes et westphaliennes qui tiennent la tête dans ce genre de produits. Nous verrons donc les engins de guerre des Krupp, des Ehrhardt, etc. Les devis s'élèvent à près de 7 millions de marcs.

Les inspections de printemps du corps d'armée de la Garde viennent de commencer. L'empereur a invité le commandant de l'Ecole supérieure de guerre française, général Bonnal, à y assister. Je vous en parlerai dans une prochaine lettre.

— Encore une avalanche de publications plus ou moins importantes. Tout d'abord les *Annales de von Löbell* pour 1900, rédigées par le lieutenant-général von Pelet-Narbonne avec beaucoup de succès. C'est un volume de dimensions respectables, où la Suisse, il est vrai, n'occupe pas une place très considérable; cinq pages seulement, avec, encore, une erreur d'impression: colonel Hebbel, chef d'arme de la *cavalerie!* Les armes portatives me semblent un peu négligées, tandis que l'artillerie et le génie peuvent lever haut la tête. Votre *Revue* est citée à l'occasion des essais de Munster, où l'obusier léger de campagne a échoué.

Le général von Pelet prend place encore une fois dans la bibliographie avec *La poursuite et l'exploration de la cavalerie allemande le lendemain de la bataille de Spicheren.* Le major prussien von Freytag-Loringhoven, du grand état-major, commente les *Etudes de la conduite des guerres sur la base de la guerre de sécession en Amérique du Nord.* La première livraison traite des combats de Bull Runs, Richmond, Massattes. Une 20e édition de *Lehnert's Handbuch für den Truppen führer*, ne sera pas sans intérêt pour vous. L'infatigable Kunz offre le 2e volume de *La campagne de la Ire armée allemande dans le nord et le nord-ouest de la France, janvier 1871.* Le major-général Beseler, quartier-maître principal au grand état-major, fait un *Parallèle entre le combat libérateur des Américains du Nord en 1776 et des Boers.* Le célèbre général von Verdy du Vernois continue ses *Etudes sur la guerre, fondées sur la guerre franco-allemande.* Il s'agit de la 2e livraison de la IIe partie. La première livraison a été publiée en 1896; ce long intervalle a eu pour cause la perte du manuscrit dans un naufrage. Le premier volume de la Guerre de Sept ans a paru, intitulé: *Pirna et Lobositz.*

Quant à la littérature périodique, vous aurez remarqué l'article de la *Kriegtechn. Zeitschrift*: « L'affût à recul de la bouche à feu pour canons de campagne », reproduit par votre *Zeitschrift für Artillerie und Genie*

et traduit par le supplément de l'*Internationale Revue*, n° 26. Cet article me paraît d'une tendance un peu marquée. Peut-être est-il inspiré par un personnage qui ne prend pas beaucoup d'intérêt pour ces constructions. Les essais comparatifs en Suède qu'il cite, ne finiront qu'en automne. Dans le susdit supplément, votre chroniqueur français, p. 533 de 1900 : « L'Exposition de 1900 », a été cité encore une fois. Il pourra, lui aussi, s'écrier comme Frédéric-le-Grand : « Dieu me garde de mes amis. »

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

La visite du prince impérial allemand à Vienne. — L'avancement du mois de mai. — Renvoi de l'introduction du nouveau matériel d'artillerie de campagne. — Le budget militaire pour 1902. — L'artillerie aux manœuvres impériales de 1901. — La réorganisation de l'artillerie. — Essais faits avec les canons Ehrhardt. — Les cibles de guerre portatives.

Le 14 avril, le prince impérial d'Allemagne est arrivé à Vienne, où, jusqu'au 18, il est resté, à la Hofburg, l'hôte de l'empereur d'Autriche.

Une série de fêtes brillantes ont été données à la cour en son honneur, en particulier, le 14, un « théâtre paré », à l'Opéra impérial ; le 15, un bal à l'ambassade d'Allemagne, et le 16, un grand bal à la Cour.

Le 15 avril, le prince impérial a assisté, à l'école espagnole d'équitation, à la Hofburg, à un carrousel où ont paru, conduits ou montés, les plus beaux chevaux de Lippizan.

Le 16 avril devait avoir lieu une grande parade militaire, mais, au dernier moment, il a fallu y renoncer, à cause d'une pluie torrentielle.

Le 17 avril, le prince impérial a honoré de sa visite l'Institution des maîtres d'équitation militaire ; il s'est déclaré très satisfait des résultats qu'il a constatés.

Le 18 avril, au matin, le prince est reparti pour Berlin. Le même soir, l'empereur se rendait à Budapest, où il a fait un séjour prolongé.

La visite du prince impérial allemand doit d'abord être considérée comme une preuve des relations amicales qui existent entre les deux voisins ; mais elle a aussi une très grande importance politique, et, par conséquent, un certain intérêt militaire.

* * *

La « Feuille des ordonnances et du personnel », parue le 30 avril, a apporté un grand nombre de mutations et promotions, d'ailleurs prévues et attendues.

Parmi les membres de la maison impériale : le lieutenant feld-maréchal archiduc Eugène, commandant du XIVe corps, à Insbruck, est nommé général de cavalerie ; le contre-amiral archiduc Charles-Etienne, de la

marine de guerre, est nommé vice-amiral ; le capitaine archiduc Joseph-Ferdinand, du 59e régiment d'infanterie, est nommé major.

Le plus haut grade militaire en charge a été conféré, en même temps qu'à l'archiduc Eugène, aux deux commandants de corps, lieutenant feld-maréchal von Klobus, du IXe corps, nommé général commandant (Feldzeugmeister), et lieutenant feld-maréchal von Pokorny, du VIe corps, nommé général de cavalerie.

Les quinze commandants de corps, de même que les commandants militaires à Zara (préfecture de Dalmatie), sont maintenant tous revêtus du grade de général commandant (Feldzeugmeister) ou de général de cavalerie.

Le même grade a été accordé *ad honoris* aux deux lieutenants feld-maréchaux en activité de service : le commandant de forteresse von Trient, chevalier de Casinelli, et le général inspecteur de la remonte, le baron de Bothmer.

Une particularité des avancements du mois de mai est la nomination d'un colonel d'Etat-major général de la réserve : l'ancien attaché militaire à Berlin, prince de Schönburg-Hartenstein.

* * *

Les idées en cours au sujet de la date où devait commencer l'acquisition du nouveau matériel d'artillerie de campagne se sont, sans motif apparent et contre toute attente, subitement modifiées ces dernières semaines.

Notre chronique d'avril a pu annoncer comme un fait presque certain qu'au budget de 1902 figuraient les premiers crédits pour les nouveaux canons. Au moment même où elle paraissait, le bruit courait qu'à la suite d'une conférence entre les ministres, les crédits ne seraient pas demandés avec le budget de 1902. On veut poursuivre les essais pendant une année encore. La question n'est pas mûre et quelques points ne sont pas éclaircis. Il serait très difficile d'obtenir des Délégations un crédit pour un nouveau canon dont le matériel et la construction de l'affût présentent encore des points douteux.

Au point de vue militaire, ce renvoi inattendu de la transformation de notre artillerie ne peut avoir qu'une influence défavorable : car, des cinq grandes puissances du continent, l'Autriche-Hongrie est la seule qui soit encore dans l'indécision au sujet du choix d'un nouveau système de canon, alors que la France et l'Allemagne viennent d'achever la transformation de leur artillerie, et que la Russie et l'Italie vont s'y mettre.

Au point de vue purement technique, on pourrait espérer que ce renvoi aura pour résultat d'élucider les deux questions si importantes du métal (acier ou bronze forgé) et celui de l'affût (affût à bêche de crosse ou recul sur l'affût).

En ce qui concerne la première de ces questions, le nouveau délai pa-

rait devoir suffire ; pour la seconde, il semble un peu court, si l'on admet que le canon Ehrhardt, dont la *Revue militaire suisse* d'avril a donné une description détaillée, représente une construction complète qui n'a plus besoin d'être sensiblement améliorée.

Il est connu — et cela a été exposé de nouveau tout au long dans la *Revue* d'avril dernier, dans l'article « Canons de campagne à long recul », — que le canon système Ehrhardt, tout en présentant, au point de vue du tir, de grands avantages, qu'il faut reconnaître, ne donne en aucune façon l'impression d'une arme de guerre capable de tenir campagne. Mais des essais de la pièce sous ce rapport exigeraient du temps. Peut-être, pendant ce temps, d'autres défauts apparaîtraient, qui rendraient sans objet les essais sur l'endurance de la pièce.

Dans de telles circonstances, si une décision dans la question du nouvel armement d'artillerie devait intervenir à plus bref délai, il faudrait, en l'absence de crédits votés par les Délégations, trouver un biais pour pouvoir commencer, cette année déjà, la fabrication du nouveau matériel. Pourrait-on — ainsi que cela a été fait lors de l'introduction du fusil Mannlicher — convoquer une session extraordinaire des Délégations ou demander un crédit supplémentaire, ou même procéder par un virement ? Je l'ignore.

Le budget de 1902 ne prévoit pas non plus l'augmentation du contingent des recrues. Car le projet présenté par le gouvernement n'a pu encore subir les débats parlementaires qui doivent en faire une loi militaire.

C'est dans l'effectif de la marine surtout que se fait sentir l'insuffisance de l'effectif des recrues. Il y entre annuellement environ 2000 hommes ; or ce nombre sera loin d'être suffisant pour maintenir sur tous les vaisseaux en service l'effectif nécessaire, aussi longtemps que notre escadre devra stationner dans les eaux chinoises. Les manœuvres d'escadre d'été seront, pour ce motif, de beaucoup restreintes.

Au reste, le budget de 1902 ne réservait pas de surprises ; il devait se borner à une augmentation d'effectifs, réorganisations, nouvelles acquisitions et nouvelles constructions en cours d'exécution.

Le budget de la marine, également, ne contient que les annuités nécessaires aux constructions de vaisseaux en cours ; toutes les grandes transformations sont différées ; les frais du stationnement en Asie de l'escadre de cuirassés feront l'objet de demandes de crédits supplémentaires.

* * *

D'après les renseignements récemment publiés, aux manœuvres impériales de 1901 du sud de la Hongrie, ne prendront part que le IVe, le XIIIe corps, et une partie du Ve corps, ce qui confirme ce que nous en avons dit dans notre chronique de mars [1].

[1] Page 234.

Comme l'annonce le *Reichswehr*[1], immédiatement après des manœuvres impériales doivent avoir lieu de grands exercices d'attaque d'une position fortifiée dans le centre de Veszprim, par une division de troupes d'infanterie sur pied de guerre, avec des cartouches à balle, des batteries d'obusiers lourds, et les nouvelles batteries d'artillerie de campagne à l'essai.

Ces grands exercices seront dirigés par le général inspecteur de l'artillerie; elles serviront à comparer les effets des nouveaux canons de campagne et des nouveaux obusiers légers avec les canons actuellement en usage M. 75, et à montrer les effets des obusiers contre des buts dans des positions couvertes.

D'après la supposition, la division de troupes d'infanterie recevra l'ordre de se fortifier sur le pied de guerre dans une position de combat en utilisant pour se couvrir le terrain naturel et artificiel, et de faire ensuite face à l'attaque. On emploiera comme couvertures toutes celles qui peuvent être dressées en 24 heures de travail.

Le premier jour de la manœuvre sera employé à fortifier la position le second jour à des tirs sur des cibles et des canons-cibles; le troisième à une attaque avec la munition de guerre; l'assaillant sera renforcé d'une division d'artillerie, d'une batterie d'obusiers légers et de deux batteries d'obusiers lourds.

La batterie légère sera composée des obusiers à l'essai, et les batteries lourdes des pièces mobiles des groupes de batteries de siège (15 cm.).

L'exercice dont nous venons de donner les grandes lignes offrira un très grand intérêt au point de vue artilleur par le fait de la comparaison qu'il permettra de faire avec les nouvelles pièces à l'essai dans une grande manœuvre offensive. Même dans l'infanterie, on attend avec curiosité cet exercice, qui doit montrer le temps et la munition nécessaires à l'adversaire, puis préparer l'assaut d'une troupe retranchée sur la défensive dans des fortifications de campagne, et, éventuellement, à quel moment de l'attaque il y a lieu de prévoir une contre-attaque.

* * *

Bien que la question du nouvel armement de l'artillerie ne soit nullement près de recevoir sa solution, les feuilles militaires et la presse quotidienne discutent déjà avec vivacité la nouvelle organisation de l'artillerie, entre autres le nombre de pièces qu'il y a lieu de prévoir par batterie.

La décision récente de la Russie en faveur de la batterie de 4 pièces a donné à cette discussion un nouvel aliment.

La batterie à 8 pièces, comme nous l'avons sur pied de guerre, et comme l'avait également la Russie, est une unité d'un maniement trop lourd. La France et l'Allemagne ont admis la batterie à 6 pièces, éventuel-

[1] Du 15 avril 1901.

lement 4, et l'Italie prévoit, malgré le nouveau matériel, le maintien de six pièces.

La Russie a formé sa batterie de campagne à 4 canons pour obtenir plus de mobilité et de capacité manœuvrière. Cependant ces avantages sont compensés par l'inconvénient d'un accroissement des cadres et des officiers. Jusqu'à présent, la batterie était commandée par un officier supérieur; dorénavant elle le sera par un capitaine, et l'officier supérieur commandera le groupe de deux batteries.

Autant qu'on en peut juger par les informations provenant de divers côtés, nous formerons nos batteries de campagne à 6 pièces; nous adopterons l'organisation allemande.

Une seconde question à débattre est celle de la suppression ou du maintien de l'artillerie de corps. La tendance actuelle, dans la plupart des armées, est de rompre avec la distinction entre régiments de corps et régiments divisionnaires, ces derniers seuls devant subsister. Si nous suivons ce mouvement, nous devrons nous résoudre à une réorganisation complète de notre artillerie qui serait la cinquième depuis la séparation admise en 1850 de l'artillerie de campagne et de l'artillerie de forteresse. L'organisation par régiments de corps et régiments divisionnaires à quatre batteries ne date que de 1894; les batteries à cheval à 6 pièces sur pied de paix et sur pied de guerre ont été instituées en 1876, et le calibre de 9 cm. unifié en 1892.

Il n'est point improbable que des changements organiques de l'artillerie de campagne n'aient leur répercussion dans l'artillerie de forteresse. Celle-ci, depuis 1891, est formée en six régiments et trois bataillons indépendants.

Toutes ces questions sont d'ailleurs en cohésion intime avec celle de l'augmentation du contingent annuel des recrues et ne pourra être tranchée qu'en accord avec une nouvelle loi à laquelle on demandera de régler mieux l'utilisation du surplus des forces disponibles actuellement existantes.

*
* *

Dans ma précédente chronique, j'ai déjà relaté [1] qu'on venait d'adjoindre aux pièces d'essai pour un nouveau canon de campagne, deux pièces d'Ehrhardt. D'après le *Neuen Pester Journal*, ces deux pièces devaient rester jusqu'à fin avril au polygone près de Vienne-Neustadt, et être ensuite affectées à Przemysl et à Budapest aux batteries d'essai dont les commandants viennent d'assister au champ de tir d'expérience aux tirs d'essai de ces pièces.

Ces deux pièces participeront également aux grands exercices de tir d'artillerie qui seront en corrélation avec les grandes manœuvres impé-

[1] Page 311.

riales de la Hongrie méridionale, dans les environs de Veszprim, et dont j'ai parlé. Le matériel Ehrhardt est bien connu des lecteurs de cette revue grâce surtout à l'excellent article et aux phototypies très réussies que vous avez publiés dans la livraison du mois dernier. Chez nous, on cherche surtout à se rendre compte de la valeur de l'affût qui, s'il se comporte bien, pourrait peut-être servir pour recevoir une bouche à feu de notre bronze-acier.

Des compromis de ce genre ne doivent toutefois être acceptés qu'avec une prudente réserve, et jusqu'ici personne ne s'est encore prononcé à leur égard. Notre administration militaire ne prendra vraisemblablement aucune décision avant de connaître le résultat des exercices de l'été et des manœuvres impériales.

*
* *

Le *Fremdenblatt* vient de publier un article fort intéressant sur l'emploi de cibles de campagne portatives pour infanterie.

Ces cibles, destinées à marquer l'ennemi, sont des bandes de toile grossières, longues de 5 m. environ, hautes de 60 cm., et sur lesquelles des figures peintes représentent des tirailleurs couchés, avec fusil en joue. Aux deux extrémités de la bande des piquets pointus permettent de fixer la cible sur le sol. Des bordures de cuir consolident la toile. En cas de vent, des tuteurs permettent de fixer mieux les cibles. Les figures sont en couleurs diverses, point trop éteintes toutefois, de manière à pouvoir être suffisamment distinguées. Elles forment des lignes de tirailleurs plus ou moins denses, — il y a, par bande, de trois à cinq hommes. On obtient ainsi un but de campagne tout à fait utilisable. Deux ou trois cibles représentent une section en tirailleurs.

Pour le transport, chaque cible s'enroule autour d'un des piquets de son extrémité, et peut-être ainsi portée soit fixée à la bayonnette, soit sur le havresac, sans gêner l'homme dans ses mouvements.

Les frais d'établissement de cibles de cette nature sont minimes. La toile grossière est bon marché; on charge de la peinture un habile pinceau de la compagnie; les piquets sont façonnés par l'armurier et les bordures de toiles par le cordonnier de la compagnie. Moyennant cinq couronnes, la compagnie se constitue un solide ennemi marqué qu'elle peut installer commodément en tout lieu.

Avec leurs cibles, les quatre compagnies d'un bataillon peuvent figurer l'occupation par l'ennemi d'un point quelconque, hauteur, pont, lisière d'un bois, etc. Et en réunissant les cibles de ses bataillons, le régiment peut organiser l'occupation d'une position ennemie de telle façon qu'il est à même d'exercer contre cet ennemi marqué toutes les situations qui peuvent se présenter au cours d'une attaque. Les hommes ont toujours devant les yeux un but de campagne. Les porteurs de cibles eux-mêmes

peuvent être formés en une subdivision à qui l'on donnera pour mission d'être la réserve de l'ennemi marqué et son unité mobile.

Une autre utilité de ce genre de cibles est de servir pour le service d'éclaireurs. On pourra constater, dans la marche contre une position occupée par elles, combien difficile est l'observation d'un ennemi convenablement défilé, combien il est peu aisé d'apprécier la distance, de déterminer l'étendue de son front et l'emplacement des ailes, d'éviter de tomber dans sa ligne de tir, de découvrir le rassemblement des réserves, et finalement de rédiger de tout cela un rapport exact. On peut rendre l'exercice plus vivant en figurant l'efficacité du feu de l'ennemi par le moyen de porteurs de cibles qui se dissimulent n'importe où dans la ligne des cibles, et tirent chaque fois qu'ils s'estiment en mesure de toucher l'assaillant. En temps de guerre, que de fois n'arrive-t-il pas, avec la poudre à faible fumée, qu'on entendra le coup de feu sans que rien trahisse à la vue le point d'où il est parti.

On taxera peut-être de jeu d'enfant cet emploi de cibles d'ennemi marqué; personne cependant ne pourrait mettre en doute par des arguments le côté sérieux de ce jeu-là. N'eût-il d'autre effet que d'accoutumer le soldat d'infanterie à viser des buts de campagne et à exercer avec calme et exactitude le tir sur de semblables buts, que l'utilité en serait amplement démontrée.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Chine et Algérie. — Les poucettes. — Le général Delanne. — Le général Gras. — Un télémètre. — Le cyclisme. — Une traduction. — Les manœuvres navales.

Pas grand'chose, ce mois-ci. En Algérie, on a subi une alerte assez chaude. Le gouvernement dit qu'il n'y a pas lieu d'attacher d'importance à l'à-coup qui s'est produit. Tout le monde n'est pas aussi optimiste. Les militaires ne seraient pas fâchés, eux, qu'on eût besoin de leur concours. Autant aller « faire colonne » que de végéter dans de mornes garnisons. Il y a, dans les expéditions, des grades à ramasser, de la gloire à récolter. C'est toujours bon à prendre.

A ce point de vue, la Chine réservait à l'armée beaucoup de déceptions. Les officiers qu'on a envoyés là-bas ne savent comment se distinguer et justifier la faveur d'un avancement au choix. Les soldats se plaignent amèrement de l'emploi qu'on fait de leur bonne volonté. J'ai sous les yeux une lettre, d'ailleurs peu intelligible, d'un fantassin qui est parti pour la Chine malgré lui. Il était libérable en septembre 1900 ou en mars de cette

année-ci, et, en demandant à faire partie de l'expédition, il s'imaginait qu'on ne le retiendrait pas au delà du terme de son engagement.

Dès que j'ai appris, dit-il[1], que je devais être plus que mon temps, je ne voulus pas signer. Donc, en réponse du colonel par intermédiaire de mon capitaine, j'étais forcé de partir, vu que je l'avais demandé.

Donc, voyant cela, je n'ai fait aucune difficulté pour partir pour défendre ma patrie attaquée par des êtres non civilisés comme les Chinois. Enfin, bref, à tout cela nous n'avons pas eu trop de souffrance pour nous rendre supérieurs à leur égard ; mais maintenant je suis obligé de vous apprendre que c'est un peu ridicule d'être obligé de faire l'exercice comme un jeune soldat à son arrivée au corps.

Bref, puisqu'il faut le faire, je l'exécute sans hésitation ; mais je n'aurais jamais cru... cela.

Nous sommes tout à fait mal menés à Pékin. Nous ne sommes qu'une compagnie de marche, et je vous prie de croire... que c'est dur pour nous, Français, dévoués pour une chose pareille.

Bref, moi, je suis encore jeune ; mais je serais plus heureux d'être auprès de mes parents, ou bien aller à la rencontre de l'ennemi, que d'être tenu comme nous le sommes, surtout pour les réservistes qui ont quitté leurs demeures croyant d'être quittes sous peu de temps dès leur arrivée en Chine, et maintenant faire le jeune soldat à un point qui ne leur sert guère.

Ceci veut dire qu'ils ont trouvé là-bas l'équivalent de la caserne, avec ses exercices et ses corvées, et non point ce qu'ils y cherchaient : des combats. On sent la lassitude, l'ennui, la mauvaise humeur, chez ce volontaire malgré lui. On devine ce qu'il racontera à son retour en France. Déjà Madagascar avait dégoûté bien des jeunes gens des entreprises lointaines. La Chine va augmenter l'irritation sourde de la nation et la détournera des enthousiasmes guerriers.

Dans *Notre armée*, du commandant E. Manceau, je lis (à la page 409), comme preuve de l'affaiblissement de l'esprit militaire en France : « Quand il s'est agi de recruter la division qui vient de partir pour la Chine, on a fait appel à toutes les ressources de la nation. Des affiches placardées sur les murs, dans toutes les communes, ont promis une prime de 200 francs aux citoyens qui consentiraient à s'engager pour la durée de la campagne. On pouvait penser que l'allèchement de cette somme agirait sur des gens qui passent pour avoir le goût des aventures et le désir de voir du pays : on avait d'autant plus lieu de le croire que les grèves avaient mis nombre de travailleurs sur le pavé, que la vie avait renchéri, que l'année s'annonçait mal. Eh bien ! Paris, ville de deux millions d'habitants, a reçu 180 inscriptions en tout. Quant au chiffre total obtenu pour l'ensemble de la France, il est si misérable qu'on le cache avec une jalousie digne des sérails. » Ce chiffre, j'ai fini pourtant par me le procurer — oh ! non sans

[1] Je rectifie l'orthographe et je mets la ponctuation. A cela près, je reproduis textuellement les termes de sa lettre. Elle est datée de Pékin, 17 février.

peine. Il y a eu en tout et pour tout, d'après la Direction de l'Infanterie (3e bureau), 774 engagés ou rengagés pour l'expédition de Chine. Dans ces 774 sont compris les soldats qui ont été victimes de la même erreur que le petit volontaire malgré lui dont j'ai partiellement transcrit la lettre éplorée. Qu'on vienne maintenant recruter des soldats pour aller guerroyer en Algérie, on verra combien il s'en présentera.

Ah! la tâche du chef de l'armée n'est pas commode en ce moment. Chaque jour, le général André est appelé à en faire la triste expérience.

Au commencement d'avril, un ancien disciplinaire des bataillons d'Afrique, M. Dubois-Desaulle, publie une description terrifiante des châtiments en usage dans les pénitenciers militaires. M. le sénateur Trarieux, président de la *Ligue des droits de l'homme*, porte cet article au ministre de la guerre, lequel aussitôt va, sans prévenir personne, visiter le bagne d'Oléron. A la suite de l'enquête qu'il y ouvre, il fait jeter tous les instruments de torture à la ferraille ; mais, ne voulant pas que l'autorité soit désarmée en face de l'insubordination, ni qu'elle se trouve dans l'impossibilité de réduire des exaltés, des forcenés à l'impuissance, il réglemente l'usage des poucettes, usage précédemment toléré. Et voici tout le monde furieux : le public, qui reproche au gén ral André d'avoir blessé ses sentiments intimes en traitant le maintien des poucettes de « mesure humanitaire » ; M. Dubois-Desaulle, qui voit transformer en moyen de coercition régulier un moyen jusqu'alors subreptice et en quelque sorte frauduleux ; M. Trarieux, à qui il semble « que la camisole de force employée dans nos hôpitaux » devrait suffire pour réprimer les violences des hommes dangereux qui » ne s'arrêtent pas devant la crainte d'un châtiment » ; M. Humbert, jadis communard, et pour ce motif déporté en Nouvelle-Calédonie, depuis amnistié (en 1881), aujourd'hui député et rédacteur en chef du journal *L'Eclair*, organe de l'Etat-major, et de qui l'expérience fait autorité.

A l'en croire, le Ministre a commis la plus grave méprise en interdisant d'une façon la mise aux fers, « dont l'application pourtant ne présente aucun danger », la mise aux fers, « qui n'est en réalité qu'une peine très légère », la mise aux fers, « souvent employée à titre de précaution contre les hommes suspects de vouloir s'évader, dans les pénitenciers dépourvus de constructions maçonnées et où la prison est remplacée par un simple gourbi en branchages et torchis, dont la paroi ne résisterait pas à un coup d'épaule. »

Et, pendant qu'il enlevait à l'autorité cette arme à peu près inoffensive, le ministre adoptait officiellement et définitivement un instrument de torture digne de l'Inquisition ; un instrument qui ne le cède ni à la roue, ni aux tenailles pour arracher par la douleur des aveux aux prévenus qui ne veulent pas parler !

A l'appui de ce dire, on peut citer la déposition faite par un ancien médecin de la marine, M. Le Provost, devant une commission parlementaire

nommée en 1881 pour procéder à une enquête sur les procédés de correction en usage dans les bagnes coloniaux, enquête motivée par les récits des amnistiés de la Commune. Donc, voici la définition que M. Le Provost donnait de la poucette :

Les poucettes sont un instrument de fer forgé qui a la forme d'un U majuscule ; sur les branches de l'U une rainure est pratiquée par laquelle se meut une barre transversale munie d'une tige fixée au centre de la courbure de l'U, traversant la barre mobile et terminée par un pas-de-vis sur lequel roule un écrou à l'aide duquel on peut serrer ou rétrécir à volonté l'espace compris entre la barre transversale et la courbure de l'U. On passe les doigts du patient entre les deux branches fixes, puis on serre l'écrou jusqu'au degré de pression qu'on veut obtenir.

Et, après qu'il avait ainsi décrit l'instrument et détaillé la manière de s'en servir, les observations suivantes s'échangeaient entre les membres de la Commission et lui :

M. Georges Périn, président. — C'est une douleur très violente?

M. Le Provost. — Oh ! très violente. A l'aide de l'écrou qui se meut sur un pas-de-vis, le surveillant mesure la pression et l'amène au point qu'il désire ; il peut, par conséquent, faire éprouver une douleur très vive, et sans blessure, à condition, bien entendu, de ne pas serrer trop fort. Mais quand l'instrument est manié par des gens brutaux ou maladroits, on arrive, comme cela a été le cas pour Sibut, jusqu'à la fracture.

M. le Président. — L'application des poucettes est un moyen de provoquer les aveux par les douleurs.

M. Lockroy. — Mais, c'est le rétablissement de la torture !

M. le Président. — Oh ! parfaitement !

M. Le Provost. — Ce n'est pas autre chose.

Le Sibut dont il vient d'être question est le même dont il est dit (à la page 258 du rapport établi par M. René Goblet, au nom de la Commission parlementaire) que, plus de dix ans après, il portait encore aux deux mains des cicatrices constatées par le docteur Rebuffat, médecin-major de l'île Nou, et que celui-ci attribue à l'application des poucettes.

Le général André annulera-t-il la circulaire qu'il a rédigée au lendemain de son retour d'Oléron ? S'entêtera-t-il ou cédera-t-il ? *Chi lo sa?*

En attendant, le voici qui replace le général Delanne. Il ne le fait, dit-on, que parce qu'il a eu la main forcée. C'est le tsar qui aurait exigé le rappel à l'activité de l'ancien chef de l'état-major de l'armée. M. Delcassé aurait envoyé dans ce sens une dépêche de St-Pétersbourg à Paris. Aussi le ministre de la guerre s'est-il exécuté, de bien mauvaise grâce. Au lieu de donner au général Delanne un emploi en vedette, emploi pour lequel il semblait très qualifié par son passé et par l'avenir auquel il paraît destiné, il l'a relégué dans des fonctions de gouverneur de place forte, fonctions d'ordre technique.

N'exagérons rien. Notre auguste allié nous laisse maîtres chez nous. Et, s'il ne nous laissait pas maîtres chez nous, nous nous séparerions vraisemblablement de lui : tout simplement. Il n'a pas plus la prétention de nous imposer la loi que nous n'avons la lâcheté de la subir. Je n'ai pas vu le télégramme de notre ministre des affaires étrangères, et je doute fort qu'il ait été envoyé. Je crois que, tout simplement, le général André a jugé suffisante la leçon donnée au général Delanne. Il n'a pas voulu maintenir en disgrâce un officier dont il ne méconnaît pas la valeur et priver plus longtemps l'armée de ses services. Il l'a replacé, comme il a replacé le général de Négrier dans le cadre de l'activité. Mais, pour l'un comme pour l'autre, il a jugé inopportun, vu les opinions qu'il leur connaissait, de les mettre à la tête de corps de troupe. Il a nommé le général Delanne gouverneur de Reims, ce qui est un poste d'honneur et ne saurait être considéré ni comme une corvée revenant à l'arme du génie ni comme une impasse. Il nous souvient que le général Varaigne a été gouverneur d'Epinal, ce qui ne l'a pas empêché de devenir commandant de corps d'armée.

Autres mutations : le général Garnier des Garets est entré au Conseil supérieur de guerre ; le général Lucas remplace à la tête du Comité d'état-major le général Renouard qui vient d'entrer au cadre de réserve. Le général Faure-Biguet est maintenu pour une nouvelle période de trois ans dans ses fonctions de commandant du 16e corps. Aucun de ces noms ne semble appeler une mention spéciale, et il en est de même pour ceux des officiers qu'on désigne comme devant occuper les hauts postes actuellement vacants ou dont les titulaires ne tarderont point à partir.

En ce qui concerne le personnel, il convient de dire un mot du général Gras, qui vient de mourir. Aimable homme, intelligent, ayant du bon sens et laborieux, il mérite la notoriété que lui a valu l'établissement du fusil mod. 1874. Certes, cette arme était fort loin d'être une création originale ; elle constituait simplement une fort honorable solution du problème qui se posait au lendemain de la guerre. L'officier qui en avait conçu l'agencement n'a pas devancé les temps : il a eu l'art de grouper dans le modèle qu'il a proposé la plus grande somme des qualités et le nombre minimum des défauts qu'on pouvait constater dans les modèles existant ou à l'étude à cette époque-là. Le fusil Gras n'occupe pas une place en vedette dans la série des progrès accomplis par les armes portatives, mais il y est bien à son rang.

Les qualités qui le distinguaient, nous les avons toujours constatées chez le général Gras. D'un esprit pondéré, sagace, cultivé, bien équilibré, mesuré, mais sans grande portée, sans supériorité marquée, sans éclat ni puissance, il a été parfaitement à sa place dans les postes qu'il a occupés.

Inspecteur général des manufactures, président du Comité d'artillerie,

chef du secrétariat du ministère de la guerre, lorsque le Ministre était M. Godefroy Cavaignac, auquel il est allié, il n'a laissé péricliter aucun de ces services, mais on ne peut dire qu'il les ait marqués d'une empreinte personnelle. J'ai déjà eu occasion de citer la façon distinguée dont il a dirigé l'an passé les manœuvres de forteresse ; j'ai parlé aussi de ses insuffisances comme officier de troupe. Il avait vécu trop longtemps en dehors des régiments pour en connaître le mécanisme. Mais il s'intéressait aux questions techniques et il était fort au courant du service dans les établissements de l'armée.

* * *

On m'excusera de parler encore aujourd'hui du capitaine Gérard : ce n'est d'ailleurs pas la dernière fois que son nom viendra sous ma plume. Est-ce ma faute, si c'est un inventeur infatigable, un fanatique, un enthousiaste, un de ces hommes de ferme volonté et d'ardente conviction dont les obstacles ne rebutent pas la patience et qui ne se lassent jamais dans ce qu'ils croient être la recherche du progrès ? Et ces passionnés ont la joie de voir, tôt ou tard, leurs idées triompher. Cette joie, le créateur de la bicyclette pliante doit aujourd'hui en savourer les douceurs, car on s'est décidé à lui rendre justice. Mieux vaut tard que jamais ! La question du cyclisme, après un instant de vogue, vers 1895, semblait bel et bien enterrée. La voici qui ressuscite, et elle paraît plus vivante que jamais. Le ministre a l'air d'y attacher une grande importance : sous son énergique impulsion, les expériences se poursuivent avec persévérance. Peut-être même a-t-on une tendance à en trop faire, si ce que disent les journaux est exact. On veut élucider en même temps une foule de questions de détail, dont je n'aurais pas cru la solution urgente. Mais les points de doctrine sont d'ores et déjà formulés ; les principes sont posés. Et on est décidé à en finir, dans le courant de cette année, avec la constitution des unités cyclistes : on les organisera, on réglementera leur emploi, on fixera leur équipement, on déterminera leur outillage, on leur attribuera leur place dans l'ensemble de l'armée. Bref, on veut aboutir, et tout donne à espérer qu'on aboutira.

J'ai déjà dit tant de fois où en est la question et comment j'en envisage la solution que j'hésite à y revenir. Je me contente de rappeler que le capitaine Gérard ne réclame pas l'autonomie pour l'infanterie cycliste : il propose de l'associer à la cavalerie, à laquelle elle apportera un appoint considérable en lui fournissant ce qui lui manque : la portée des feux, c'est-à-dire la possibilité d'agir à distance. J'ai même expliqué que cette tactique n'a pas été imaginée pour utiliser la bicyclette pliante : c'est la bicyclette pliante qui a été conçue pour permettre l'adoption d'une tactique dont l'étude de la guerre avait démontré la nécessité.

Et c'est par un *processus* analogue que le capitaine Gérard a été amené à proposer de former des boucliers improvisés en superposant les havre-

sacs des soldats lorsque ceux-ci sont arrêtés. Il a cherché simplement à diminuer la vulnérabilité de l'infanterie par les moyens dont elle dispose, sans lui imposer un gramme de surcharge. C'est ainsi qu'il a proposé d'élever la muraille matelassée dont je parlais le mois dernier.

Et, toujours en vue de la guerre, préoccupé de faire rendre au fusil tout ce dont il est capable, le même inventeur vient de construire un petit télémètre de poche (ou plutôt de gousset), moins grand, moins gros, moins lourd que la pièce de cinq francs avec laquelle on l'achètera. Car il n'en coûtera pas davantage. Et, pour ce prix modique, on aura, en outre, une boussole, un niveau, une stadia, un rapporteur, un curvimètre. Tout cela réuni dans un seul instrument! Malgré moi, je ne peux m'empêcher d'évoquer le souvenir d'une description de votre Töpffer dans sa *Vallée de Trient :*

> Un chef-d'œuvre de l'art, c'était sa canne. Cette canne se déployait en chaise, pour jouir commodément des points de vue ; elle s'ouvrait en parasol, pour préserver des ardeurs du soleil ; elle se refermait en bâton, pour gravir les montagnes. Le bâton était lourd comme un soliveau ; le parasol, échancré comme une aile de chauve-souris ; la chaise, confortable comme un tabouret sans paille ; et néanmoins le possesseur satisfait, triomphant, à cause de la foule d'agréments indispensables dont ce chef-d'œuvre lui assurait la jouissance.

Il va sans dire que cet heureux possesseur était un Français. Et il va sans dire aussi que l'idée d'un instrument à cinq ou six fins, comme le télémètre Gérard, ne pouvait guère venir qu'à un Français. Mais il séduira les Français : il est fait pour eux.

Son objet est, en effet, de fixer leur attention vagabonde et papillonnante sur ce qui doit être le principal souci de l'officier d'infanterie : la conduite du feu. Que sert d'avoir un canon si on ne sait pas le pointer ? une mitrailleuse, si on ne sait pas régler son tir ? une compagnie d'infanterie, si on ne sait pas lui donner la bonne hausse ? Et comment donner la bonne hausse, si on n'apprécie pas exactement la distance du but ? Et comment faire cette évaluation précise, sans employer des appareils optiques, si on ne s'habitue pas à la faire à vue tout simplement ? Or, c'est, à mon avis, le principal service que rendra le nouvel instrument. Tout officier voudra en avoir un, et il le pourra, vu la modicité du prix. Il le portera toujours sur lui, en raison de sa légèreté. L'ayant sous la main, il ne résistera pas à la tentation de s'en servir, si bien qu'il s'exercera journellement, qu'il contrôlera ses observations et que, en fin de compte, il se formera l'œil, se mettra à l'abri des illusions qui en altèrent la perspicacité et s'habituera à juger sainement l'éloignement des objets qu'il voit. Je suis moins sûr qu'on recourra à cet instrument sur le champ de bataille : mais si on a appris à s'en passer, ne sera-ce donc point là un résultat suffisant ?

Le merveilleux de ce petit objet, c'est la modicité de ses dimensions

et de son prix. Il ne renferme pas moins de trois prismes, et, avec les procédés employés pour la fabrication de ceux-ci, la dépense atteignait 25 fr., c'est-à-dire cinq fois le chiffre que l'auteur s'était assigné comme maximum. Le mérite du capitaine Gérard a été, d'abord, de se fixer cette limite, puis de ne point la dépasser. Il a conçu et réalisé un moyen d'établir presque pour rien des lentilles prismatiques donnant avec une exactitude mathématique tel angle de réfraction qu'on veut, fût-il d'une extrême finesse.

J'en ai vu un exemplaire, et je n'en reviens pas de l'originalité, de la simplicité, de la commodité de ce petit « bibelot », comme l'auteur le nomme modestement. Quand il sera dans le commerce, j'en parlerai plus longuement, j'en exposerai le principe, je formulerai mes réserves sur l'application (car celle-ci prête en plusieurs points à la critique) ; mais, puisque le nom du capitaine Gérard venait sous ma plume, je n'ai pas voulu perdre l'occasion de dire ce que je pense de ses heureuses initiatives toutes dictées par l'ambition d'être utile à l'armée. J'y tiens d'autant plus qu'il ne sort pas de Saint-Cyr, et que, au moment où on attaque les Saint-Maixentais en disant qu'il n'en faut plus, et qu'il faut recruter les officiers exclusivement par les écoles, il est bon de montrer que les rangs fournissent des hommes tout à fait hors ligne.

* * *

Peu de livres, ce mois-ci. J'ai lu avec infiniment de plaisir, dans le *Journal des sciences militaires* d'avril, un article où j'ai retrouvé quelques-unes des opinions que j'émettais en avril, à propos de l'étude du commandant Rouquerol *(Où en est la question de l'emploi tactique de l'artillerie à tir rapide ?)*.

J'ai également eu bien du plaisir, mais quelque peine aussi, je l'avoue, à lire la traduction du remarquable ouvrage du capitaine Fritz Hœnig[1]. On ne saurait rêver une œuvre plus originale et plus passionnante. Mais qu'il est donc dommage que les Allemands soient des Allemands ! Quoique le capitaine Fritz Hœnig ait une vivacité d'expression et une lucidité d'esprit qui soient peu ordinaires, que de lourdeurs et que d'obscurités ! Et comme j'aurais approuvé le lieutenant Birckel de nous en donner une adaptation appropriée au génie de notre langue, au lieu de la consciencieuse version qu'il a faite avec infiniment d'application.

Il ne s'agit pas d'en revenir à ces « belles infidèles » à propos desquelles on disait que traduire, c'est trahir. Mais n'est-ce pas trahir aussi que de donner un mot à mot d'une fidélité presque servile ? Chaque langue a son génie ; chaque race, ses habitudes. Les Allemands, par exemple, ne crai-

[1] *Vingt-quatre heures de stratégie de de Moltke*, d'après les batailles de Gravelotte et Saint-Privat (18 août 1870), traduction du lieutenant E. Birckel, du 60 régiment d'infanterie. (Paris, Chapelot, 1901.)

gnent pas, ayant un mot qui s'applique exactement à l'objet dont ils parlent, de le répéter à satiété. Ils ne se mettent pas en peine de le remplacer par des synonymes, par des équivalents, d'employer des périphrases, d'esquiver la redite par un artifice de langage. Sans doute, M. Emile Faguet, notre nouvel académicien, ne se gêne pas pour user, pour abuser des répétitions. Ce procédé de rhétorique constitue même une des originalités, un des caractères de son style. Mais autre chose est une faute voulue et préméditée, autre chose une faute inconsciente. Souvent un beau désordre est un effet de l'art; souvent aussi il ne résulte que de beaucoup de négligence. Sachant que telle tournure de phrase exaspère le lecteur français tandis qu'elle passe inaperçue du lecteur allemand, le traducteur ne doit-il pas nous en épargner le désagrément, dût-il en prendre un peu à son aise avec le texte original ? Il n'est tenu qu'à produire sur nous une impression à peu près analogue à celle qu'éprouvent les compatriotes de l'auteur en lisant son livre tel qu'il l'a écrit. Quand d'une pièce de Shakespeare, Ducis ou Voltaire prenait le titre et rien de plus; quand ils en dénaturaient l'affabulation et le dénouement sous prétexte de mettre ce drame au goût du parterre parisien, ils commettaient un véritable faux. Personne pourtant n'a songé à transporter intégralement sur notre scène les pièces qui se jouaient à Londres il y a plusieurs siècles et qui, même là, d'ailleurs, ne se jouent plus aujourd'hui, comme elles ont été écrites. Il y a une mesure à observer, en cela, comme en tout. Et je le disais récemment à propos de la traduction de *Die Socialdemocratie im Heer,* que fait préparer un éditeur d'ici. Je lui recommandais de ne pas hésiter à supprimer les lourdeurs germaniques, et en même temps, par une contradiction apparente, je lui conseillais de laisser subsister quelques-unes de ces incorrections, quelques-uns de ces idiotismes qui donnent à l'œuvre comme un goût de terroir et rappellent à celui qui la déguste qu'elle est d'origine étrangère, de même qu'en rajeunissant tel vieil auteur, comme Montluc, dont la langue est devenue presque inintelligible, il est bon de garder quelques archaïsmes pour que le lecteur se reporte de temps en temps à l'époque lointaine où il a vécu et écrit.

* * *

On se rappelle qu'il avait été question d'associer à nos grandes manœuvres de cette année, dans l'Ouest, des exercices d'embarquement et de débarquement de troupes. Mais les moyens de transport font défaut : la flotte n'est pas capable d'effectuer ces opérations, et, si on voulait avoir recours à la marine de commerce, il en coûterait gros. Or, il faut plus que jamais réaliser des économies. On a donc renoncé à donner suite au projet en question. Mais on a cherché à s'en procurer l'illusion en exécutant à Marseille une petite manœuvre sans importance et sans conséquence autour de laquelle on a fait quelque bruit. Elle ne méritait pas cet honneur.

Les conditions de l'examen d'admission à l'école de guerre ont été modifiées, et diverses autres réformes ont été accomplies, dont quelques-unes fort considérables. La place me manque pour en parler comme je voudrais. Je réserve ce sujet pour la prochaine chronique. Il y aura un an, le 29 de ce mois, que le général André est au ministère. Je compte examiner l'œuvre qu'il aura accomplie en ce laps de temps, et je montrerai en quoi il a été supérieur à ce que la majorité redoutait, et peut-être aussi inférieur à ce qu'espéraient certaines personnes qui avaient mis tout leur espoir en lui. Avec ses qualités et ses défauts, aucun autre, à sa place, n'eût fait le quart de ce qu'il a fait. Et, si, dans son œuvre, bien des parties sont destinées à disparaître après lui, à être emportées par la réaction, il aura laissé un exemple durable. Son souvenir restera, et le temps respectera nombre des mesures qu'il a prises. Mais, comme dit l'autre, n'anticipons pas... et renvoyons la suite « au prochain numéro ! »

CHRONIQUE RUSSE

(De notre correspondant particulier.)

Les affaires de Chine. — La vulnérabilité des projectiles. — Le général Kouropatkine. — Une conférence sur les Boers.

Moscou, le 17/30 avril.

L'attention de nos milieux militaires s'est surtout portée, depuis le commencement de cette année, sur les événements de Chine et de Mandchourie. Le gros effort est cependant terminé, pour le moment du moins, et la démobilisation d'une grande partie de nos troupes d'expédition est achevée.

Je vous ai parlé en leur temps des opérations en Mandchourie. On ne se figure pas, dans l'Europe occidentale, de la somme de travail déployée à cette occasion, et à celle des envois de troupes en Chine. Quelques chiffres vous en donneront une idée.

Au milieu d'octobre, les effectifs entretenus au Petchili, en Mandchourie et à la frontière, dans les districts militaires de l'Amour, de Sibérie et de Semirjatsch (Turkestan), comprenaient 126 bataillons, 118 escadrons et sotnias, 335 bouches à feu, 8 batteries de mitrailleuses et 4 bataillons d'artillerie de forteresse ; au total, états-majors et service d'administration compris, 3900 officiers et 177 000 hommes. 30 000 hommes furent tirés de la Russie d'Europe pour le renforcement de ces effectifs.

A fin décembre, les opérations avaient absorbé 60 millions de roubles. Actuellement, ce chiffre n'est pas très loin d'être doublé.

La grande difficulté qu'a dû surmonter l'Etat-Major est l'absence de communication facile sur des parcours d'une très grande étendue. Heureusement le Transsibérien et le Transmandchourien s'achèvent rapidement

malgré les obstacles opposés par la nature et plus encore par l'astuce des Chinois. L'embranchement de 330 km. environ qui relie le chemin de fer de Transbaïkalie avec la ligne de Mandchourie vient d'entrer en exploitation. Il reste encore à poser la voie entre Kaïlar et Tsitsikar; le grand œuvre sera alors achevé.

A propos des événements de Chine, un de nos médecins du corps expéditionnaire a publié sur la vulnérabilité des projectiles des renseignements qui confirment les faits constatés au Transvaal, et dont votre *Revue militaire suisse* a parlé. Le médecin qui les fournit a soigné, outre beaucoup de blessés français et japonais, environ 500 blessés russes.

« La plus grande partie des blessures, dit-il, affectait les bras et les jambes, puis venaient, dans un ordre décroissant, les blessures du ventre, de la cavité thoracique, du crâne et du visage. Les blessures produites par les balles étaient beaucoup plus nombreuses que celles émanant des projectiles de l'artillerie.

» Les balles à enveloppe métallique étaient relativement plus humanitaires que les autres ; elles ne déchiraient pas les tissus, broyaient rarement les os et ne salissaient pas les chairs. Les blessures produites par les balles à enveloppe métallique, à l'exception de celles affectant la cavité abdominale, ont généralement eu une marche favorable.

» Presque tous les blessés qui avaient eu la cavité thoracique ou les poumons perforés se sont rétablis. Les blessures du crâne ont également eu une marche favorable. Dans ce genre de blessure, *si la mort ne survenait pas immédiatement, la guérison s'ensuivait,* « même pour des blessés ayant perdu la valeur d'une petite cuiller de substance cérébrale. »

» Par contre, les blessures produites par des éclats de projectiles d'artillerie ont généralement été graves ; les plaies devenaient purulentes, et le plus souvent elles nécessitaient l'amputation du membre atteint. »

Le médecin russe ajoute que, par suite de la difficulté d'évacuer les blessés, on fut obligé de faire la plupart des amputations sur les lieux mêmes, c'est-à-dire au principal poste de pansement. L'issue de ces opérations a toujours été heureuse.

* * *

Je vous indique rarement nos mutations. Nos généraux ne sont pour pour la plupart pas assez connus dans votre pays pour que leurs changements de grades et de commandements puissent vous intéresser. Je fais une exception aujourd'hui en faveur de notre ministre de la guerre, général-lieutenant Kouropatkine, qui a été promu, par rescrit impérial, général de l'infanterie.

Le général Kouropatkine vient de célébrer, le 30 mars écoulé, le 53e anniversaire de sa naissance. Il a beaucoup servi, dans les situations les plus diverses. Il fut chef d'état-major de Skobeleff en 1877-78, et se distingua à Lovtcha et à Plevna où il fut blessé. L'année suivante, il fut

chargé des affaires asiatiques au grand Et t-major. Puis, commandant de la brigade de chasseurs du Turkestan, il prend part à l'expédition de Skobeleff contre les Akhal-Tekkes, et se fait remarquer à l'assaut de Geok-Tepé. En 1882, âgé de 34 ans seulement, il est nommé major-général et mis à la disposition du grand état-major pour missions spéciales. Ses chefs le chargent d'étudier le théâtre occidental d'opérations des armées russes.

En 1890, il est promu lieutenant-général et mis à la tête de la province Transcaspienne. C'est là que le tzar, en 1898, l'a cherché pour en faire son ministre de la guerre.

***

Désirez-vous savoir ce que pense des Boers l'envoyé militaire russe au Transvaal, colonel d'état-major Gourko ? Il est rentré il y a quelques mois déjà et a donné une conférence à l'Académie d'état-major Nicolas sur les opérations dans le sud-africain. Je la résume à votre intention.

Les forces des Boers consistaient principalement dans la milice, à laquelle sont affectés tous les hommes de 16 à 60 ans. Comme troupes permanentes, ils n'avaient que l'artillerie du Transvaal et les corps de police de Johannesbourg et de Prétoria. Enfin, dans leurs rangs comptaient les détachements étrangers. Les troupes qui se sont montrées les meilleures sont l'artillerie et les corps de police, qui avaient reçu dès le temps de paix une certaine préparation. Ainsi, 400 hommes de la police de Johannesbourg ont, à Nicholson Neek, forcé un détachement anglais de 1300 hommes à poser les armes. Les étrangers ne leur ont été presque d'aucun secours.

L'effectif total des hommes mis en campagne par les deux Républiques, pendant toute la durée de la guerre, n'a pas dépassé 52 000 hommes ; mais jamais ce chiffre n'a été atteint au point de vue des hommes présents en même temps sous les armes.

L'armement des Boers comprenait des fusils Mauser, des fusils Lee-Metford et des Martini-Henry ; ils avaient au total 90 000 fusils. Comme canons, ils n'en possédaient qu'une cinquantaine de divers systèmes et de divers calibres.

L'intendance n'existait pas au sens européen de ce mot. Avant de se mettre en campagne, chacun devait se munir d'approvisionnements suffisants. Six hommes avaient droit à un lourd chariot attelé de 6 à 8 paires de bœufs, ce qui donnait pour chaque détachement un énorme train.

La richesse des Républiques réside surtout dans les produits des mines et dans le bétail. Tout le reste, y compris la farine, y est importé, principalement d'Europe, par Lourenço-Marquez. Les principaux intermédiaires sont les juifs, qui fournissent tout le nécessaire moyennant un bon prix.

La mobilisation et le transport des troupes s'effectuèrent sans plan étudié à l'avance. Les principaux transports se firent sur la ligne Prétoria-

Natal, qui laissait passer jusqu'à onze paires de trains par jour. Toutefois, en 14 jours, elle ne transporta que 8500 hommes, à cause des énormes trains qui les accompagnaient.

En ce qui concerne la direction des troupes, la plus haute unité de commandement est le *commando*, fourni par le cercle ou le district, unité administrative des deux Républiques. A la tête du *commando* est un *commandant ;* il se partage en fractions plus petites, confiées à des *fieldcornet.* La haute direction appartient à un *commandant général* qui, dans la première période de la guerre, était Joubert. On lui avait adjoint quatre assistants généraux. Les troupes ayant été réparties sur divers fronts, Joubert ne conserva que le commandement des troupes du Natal, et la direction générale des opérations passa aux mains du président Krüger.

Les chefs n'avaient aucun état-major auprès d'eux ; on ne donnait d'ordres ni pour les marches, ni pour le combat. Il n'y avait même pas de cartes. Tous connaissaient très bien le terrain et les distances entre les différents points. En marche et sur le champ de bataille, chacun improvisait sa manœuvre.

Les Boers qui, sans avoir fait la guerre auparavant, avaient obtenu de faciles succès en 1881, s'étaient formé un point de vue spécial sur la manière de combattre. Ils jugeaient suffisant de se coucher derrière les rochers, sur de fortes positions, et de repousser par le feu les attaques de l'ennemi. Les opérations actives ne correspondaient pas à leur caractère calme et flegmatique. Ils ne jugeaient même pas nécessaire de poursuivre l'ennemi vaincu. Ce n'est qu'après la catastrophe subie par Cronje qu'ils se sont mis peu à peu à adopter un autre système et à faire la guerre de partisans. C'est De Wet qui a commencé le premier à en faire usage.

Cronje, qui occupait une forte position sur la Modder, au sud de Kimberley, y attendait obstinément l'attaque de front des Anglais. Quand il sut que ceux-ci avaient tourné son flanc gauche et pénétré dans Kimberley, il ne se troubla pas ; mais ce qui lui fut fatal, c'est que les Anglais rejetèrent loin de lui la moitié de ses chevaux. Il aurait pu sans cela remonter vers le Nord et revenir à Blœmfontein par un détour. Les Boers, peu habitués à la marche, ne faisaient que 10 à 12 kilomètres par jour et, après avoir parcouru seulement 50 kilomètres en quatre jours, ils se trouvaient coupés de Blœmfontein. Cronje resta alors dix jours sur la Modder : tous les Boers montés purent s'échapper pendant ce temps et, le 27 février, quand il se rendit, sur les 8000 hommes de son détachement, 4000 seulement furent faits prisonniers. Ainsi, ce n'est pas le train, ni la lourde artillerie qui retardèrent sa marche, mais le manque de chevaux.

Le colonel Gourko, au sujet de l'état actuel des choses, pense que les Boers ne comptent plus maintenant avoir raison de leurs adversaires par la force. Ils espèrent que les Anglais se fatigueront de la lutte et que, une fois convaincus que leurs dépenses ne seront pas compensées par la con-

quête, ils cesseront eux-mêmes la guerre ou feront des propositions de paix acceptables. Et, en effet, la valeur des mines dont peut disposer le gouvernement britannique pour couvrir les frais de la guerre ne dépasse pas le tiers des sommes déjà dépensées, et il est impossible de rien demander à un pays complètement ruiné. Le résultat sera donc une perte énorme, et les Anglais, nation pratique, n'aiment guère cette conclusion.

INFORMATIONS

SUISSE

Rapports de division. — Les commandants des Ire et IIe divisions ont tenu des rapports de division, les 13 et 28 avril, auxquels ont été convoqués les officiers supérieurs et officiers de l'Etat-major général de leurs divisions. Dans l'une et l'autre de ces réunions a été abordée la question des cours de répétition du Ier corps d'armée. A Lausanne, le colonel Wassmer, instructeur d'arrondissement de la Ire division, a examiné l'ensemble des ordres et circulaires auxquels a donné lieu l'organisation de ces cours. A Bienne, le colonel-divisionnaire Secretan a insisté plus particulièrement sur le plan d'instruction et indiqué la manière dont il entendait qu'il fût interprété.

Il ne nous est pas possible, l'espace nous manquant, de reproduire le détail de ces deux rapports. Ils ont du reste de nombreux points communs. Nous nous bornerons à les résumer, en empruntant au colonel Wassmer les indications générales, au colonel-divisionnaire Secretan celles relatives au plan d'instruction.

Cadres. — Le colonel Wassmer attire d'abord l'attention sur la nécessité de l'égalisation des cadres. L'ensemble des bataillons de la division comporte 38 officiers surnuméraires, mais tandis que le 1 de carabiniers en possède 11, il manque 2 officiers dans le bataillon 5, 1 dans le 7, et 5 dans le 11. Les chefs de brigade et de régiments auront donc soin de procéder à l'égalisation entre leurs bataillons dès le jour de mobilisation. Il devra en être de même dans les bataillons entre les compagnies, pour les sous-officiers.

Pour la première fois cette année-ci, le train sera à la disposition des commandants d'unité dès le premier jour des cours. Il est bon d'en prendre note et de prévoir pour ce premier jour déjà l'utilisation de son temps par

cette troupe. Comme voitures, les bataillons toucheront leur matériel de corps, caissons exceptés.

Habillement. — Deux points à signaler plus spécialement : Premièrement, l'obligation pour l'officier de respecter strictement l'ordonnance. Nous n'avons pas à rechercher si elle nous convient ou non; elle constitue un ordre; c'est le premier de nos devoirs et une exigence de la discipline de nous y soumettre.

Secondement (art. 21 de l'*Ordre général*), tout homme dispensé du port du sac doit être muni du paquetage réduit : son arme, sa munition, ses vivres, l'outil de pionnier et la gamelle, soit ce qui lui est nécessaire pour se défendre et pour faire sa « popote. »

Cet équipement doit être aussi celui des vélocipédistes.

Cantonnements. — On a pris, pour l'organisation des cantonnements, certaines habitudes qu'il faut rectifier.

Il y a quelque quarante ans, la troupe était généralement logée chez l'habitant. Ce système a été aboli; il ne répondait pas à la réalité en guerre et présentait par trop d'inconvénients.

On tomba alors d'un extrême dans l'autre. Ce que nous avons pu voir, ces dernières années, dans nos manœuvres, comme logements. ce ne sont pas des cantonnements, mais des quartiers d'alarme. Nous faisons une règle de ce qui, en temps de guerre, sera une exception.

Il nous faut revenir à la notion exacte du cantonnement, et quand nous occupons un village, utiliser les locaux disponibles de façon à être le plus au large possible; non seulement les grandes salles et les grandes granges où peuvent prendre place des pelotons et des compagnies entiers, mais les petits locaux disposés pour une demi-section ou un groupe.

En revenant à ce procédé, on aura l'avantage de pouvoir cantonner dans une localité de beaucoup plus nombreux effectifs; on facilitera d'autant la conduite des grandes unités, et l'on évitera souvent des marches plus prolongées.

La circulaire du chef de l'arme généralise, à l'égard des sous-officiers, un mode de faire essayé jusqu'ici dans quelques bataillons. Il faut loger les sous-officiers à part. Dans l'habitation où loge une section, on trouvera toujours quelque coin où les sous-officiers pourront se mettre plus à leur aise, cela sans diminuer en rien, au contraire, leur responsabilité dans la surveillance du service.

Nourriture. — Les plaintes sont encore trop fréquentes d'une nourriture insuffisante. Rien n'est cependant plus facile que de bien nourrir la troupe. Si elle ne l'est pas, l'auteur responsable est le chef de l'unité.

Pendant les cours préparatoires, il sera facile d'envoyer les voitures à Lausanne et à Yverdon chercher les vivres, et pendant les manœuvres, pour éviter l'attente des chars arrivant parfois tardivement, la troupe doit

être à même de cuire une ration qu'on lui fait porter, et que l'on remplace dès qu'elle a été consommée.

Le premier souci d'un commandant de troupe doit être, à l'arrivée au cantonnement ou au bivouac, de remettre ses hommes en état, le plus tôt possible, de reprendre la marche ou de se porter au combat. Il ne suffit donc pas de reviser l'état de l'armement, de compléter et égaliser la munition et de réparer les dommages de l'habillement et de l'équipement, il faut nourrir les hommes.

Si les voitures ne sont pas là, ce sera, dans la plupart des cas, la faute du commandant qui ne s'est pas occupé d'elles. Dans ce cas, il réquisitionnera sur place, s'il n'a pas pris soin, comme il a été dit, de munir ses hommes d'une ration à côté de la ration réglementaire dite de réserve.

Cette seconde ration peut du reste être utilisée à n'importe quelle heure de la journée, quand le besoin d'un réconfort se fait sentir. Avec une bonne soupe chaude dans l'estomac, l'homme peut facilement attendre le temps nécessaire pour l'arrivée des chars et la cuisson de la viande.

Vélocipédistes. — La question des vélocipédistes a donné lieu à quelques tâtonnements en 1899. Cette année-ci, nous retrouvons l'institution des vélocipédistes de bataillon, soit cinq hommes, un à l'état-major et un à chaque compagnie.

Ne pas omettre de les désigner suffisamment à temps pour qu'ils puissent, avant l'entrée au service, faire estimer leurs machines. Ne pas oublier d'aviser la commission d'estimation.

Le vélocipédiste n'est pas dispensé de faire son service de fantassin, surtout pendant le cours préparatoire. Il faut notamment le faire tirer avec sa compagnie. D'une manière générale, si les byciclistes ne sont pas occupés par leur service d'ordres et de rapports, ils doivent travailler dans le rang comme tous leurs camarades. Veiller à ne pas les laisser se former en société de rôdeurs et de flâneurs.

* * *

Le colonel Wassmer aborde ensuite l'examen du plan d'instruction. Il insiste sur la nécessité imposée à chaque chef d'être très au clair, vis à-vis de soi-même, sur son programme d'instruction. Il insiste également sur l'obligation de rechercher la plus grande simplicité dans l'établissement des tâches tactiques. Enfin, il appuie sur le rôle de simple conseiller à titre consultatif de l'instructeur attaché aux états-majors. Les commandants pourront les utiliser pour la surveillance du service et pour les seconder dans certaines branches de l'instruction ; ils les chargeront, par exemple, de la direction de l'ennemi marqué, etc.

A noter encore une recommandation spéciale : Dès le premier jour de service, une fois terminées les opérations de mobilisation et les cantonnements occupés, prendre la troupe en main par une heure d'exercice

formel dans la compagnie ou une heure d'école de bataillon. Les soldats auront ainsi le sentiment immédiat que le service a véritablement commencé.

Ici, pour faire sa part à chacune de nos deux divisions romandes, nous devons laisser la parole au colonel-divisionnaire Secretan.

* * *

Après avoir donné un certain nombre d'ordres touchant la mobilisation, les cantonnements, l'organisation du service, l'entretien des armes et de l'équipement, le divisionnaire a passé au chapitre de l'instruction des troupes.

Voici quelques-uns des points sur lesquels il a particulièrement insisté :

Plans et programmes d'instruction. — Les commandants des unités veilleront avec le plus grand soin à ce que les programmes soient conçus de façon à pouvoir être exécutés dans les huit heures de travail prescrites par le plan d'instruction de l'instructeur en chef, limite qui ne devra pas être dépassée. Une des conditions d'une bonne discipline est de ne pas éreinter la troupe et deux exercices bien exécutés donnent un meilleur résultat que trois médiocres ou mauvais.

Le plan d'instruction veut que dans le cours de répétition le régiment soit « préparé à la guerre. » C'est dire que ce ne doit pas être une école de recrues en raccourci. Il ne peut pas être question de reprendre l'éducation et l'instruction individuelles, sauf pour le tir. Nous devons instruire la troupe dans son ensemble et prendre les hommes comme les services antérieurs et l'instruction antérieurement reçue nous les fournissent. Au reste, on peut très bien faire l'école du soldat dans la section ; l'école de section dans la compagnie et l'école de compagnie dans le bataillon. L'unité inférieure et son chef qui travaillent encadrés dans l'unité immédiatement supérieure sont tenus à une rapidité et à une précision de mouvements plus grandes que lorsqu'ils travaillent isolément et ont leurs coudées franches.

Ecole du soldat. — Dans l'école du soldat, enseignée dans la section en ordre serré, on veillera tout particulièrement à ce que les hommes portent haut la tête, allongent le pas et ferment la bouche. Le plus absolu silence doit régner dans les rangs. Rien ne dépare une troupe et une manœuvre comme le bavardage. C'est d'ailleurs une spécialité welsche qu'il faut absolument faire disparaître.

Quand l'officier donnera un repos pour laisser à sa troupe quelques instants de répit et de détente, il commandera « Repos ! » et ajoutera « Permission de sortir des rangs, de causer, de fumer, etc. » Il indiquera la durée du repos. Si au contraire l'arrêt de la troupe est motivé, non par un repos à lui donner, mais par une nécessité de manœuvre ou quelque

autre considération de l'ordre tactique, l'officier exigera que la troupe garde le silence.

Ecole de section. — L'école de section formelle se fera dans l'école de compagnie en ordre serré. On n'abusera pas des tâches tactiques dans les unités inférieures, mais on s'appliquera à obtenir, dans tous les terrains, une exécution strictement correcte des mouvements commandés.

Ecole de compagnie. — On exercera le déploiement rapide et simultané de toute la compagnie pour le combat en tirailleurs. On exercera aussi la marche en avant de la compagnie sous le feu, les sections en colonne par groupes, à distance de déploiement. De même, l'attaque décisive par toute la compagnie, considérée comme encadrée dans le bataillon, soit en partant de l'avant-ligne soit en partant de la compagnie de réserve.

Ecole de bataillon. — Le plan d'instruction ordonne qu'il n'y ait pas d'exercices formels dans le bataillon et dans le régiment.

Cet ordre ne doit pas être interprété au pied de la lettre. Les commandants de bataillon (et même de régiment) peuvent faire exécuter dans le bataillon en ordre serré des mouvements de l'école du soldat ou de l'école de compagnie, à titre de moyen disciplinaire, pour obtenir ou contrôler une exécution correcte, stricte et simultanée des commandements. Ainsi, dans un but disciplinaire, les commandants de bataillon réuniront leur bataillon le soir du premier jour de mobilisation et lui feront exécuter, au commandement, quelques mouvements simples avant la déconsignation. Ainsi encore, ils pourront, dès la matinée du premier jour de travail, se rendre rapidement compte de l'état moral et du degré d'instruction de leur troupe par une ou deux heures d'école de bataillon en ordre serré. Les commandants de bataillon (et de régiment) profiteront d'ailleurs de toutes les occasions pour commander leur troupe de la voix, et ils exigeront alors que le silence soit aussi observé dans les rangs par les officiers subalternes, chefs de compagnie et de section. Ce sera pour le commandant le moyen le plus efficace d'entrer en contact personnel avec sa troupe, de lui imposer sa volonté et d'obtenir de tous, cadres et troupe, une obéissance complète et une exécution immédiate et précise du commandement.

Dans les exercices du bataillon, les thèmes devront être aussi simples que possible : deux mots sur l'ennemi, deux mots sur la situation de manœuvre où se trouve le bataillon, puis indication brève de l'ordre à exécuter. On exercera, le plus souvent, dans la supposition d'un bataillon encadré dans le régiment, au centre, ou sur l'une ou l'autre aile de la formation, ou en seconde ligne. On exercera des déploiements rapides et simultanés des quatre compagnies du bataillon pour le combat, des attaques décisives, frontales, de tout le bataillon. On fera de bonne tactique, simple, pratique, adaptée au terrain, et non de la stratégie. Le combat démons-

tratif et décisif, la contre-attaque, le combat du bataillon en avant-garde et en arrière-garde, l'occupation d'une position de repli fourniront, pour tous les exercices, des thèmes simples, dans l'exécution desquels le commandant du bataillon pourra exercer son action directe et personnelle, exiger et surveiller la stricte observation de ses commandements et de ses ordres.

Terrain. — Les commandants des unités éviteront d'aller chercher au loin des terrains inconnus ou pittoresques pour leurs exercices. Moins on perdra de temps en trajets inutiles sur les routes et mieux cela vaudra. L'exercice peut commencer au sortir du cantonnement, et l'essentiel est d'apprendre à manœuvrer en tout terrain et partout. Les manœuvres dans le régiment fourniront suffisamment d'occasions pour exercer la marche. Les exercices doivent avoir en vue : l'exécution correcte et rapide, au commandement réglementaire, de mouvements simples, de manière à garder le contact entre les unités, à obtenir un effort énergique de tous et de la cohésion dans l'action.

Marche pour l'attaque. — Le divisionnaire a ordonné que, dorénavant, pour la IIe division, la marche pour l'attaque sera, non plus la *Marche de Sempach,* mais la marche *Roulez tambours!* Une notation spéciale a été écrite par l'instructeur-trompette de la division, auquel les commandants de bataillon s'adresseront pour se la procurer.

Education morale des troupes. — Les officiers de tous grades s'efforceront de relever toujours le moral de leur troupe. Ils se graveront dans l'esprit le § 15 du règlement de service : « Le moyen le plus sûr d'établir la discipline est l'exemple irréprochable donné par les chefs. » Pour observer cet article du règlement, ils se prépareront au service : 1° par un entraînement physique préalable ; 2° par l'étude des règlements, de façon à se présenter devant leur troupe, dès le jour de la mobilisation, avec aplomb, avec énergie, en pleine possession de leurs forces physiques et intellectuelles.

Pour relever le moral de la troupe, ils useront de tous les moyens que le service met à leur disposition.

Un bon élément de discipline dans un bataillon est une bonne fanfare. Les commandants des bataillons veilleront à temps à ce que leurs fanfares soient à l'effectif et useront à cet effet de la faculté qui leur est donnée au § 13 de la circulaire du chef d'arme de l'infanterie aux cantons d'appeler les trompettes des deux classes d'âge plus anciennes.

Ils emploieront les signaux et le jeu des fanfares, même en manœuvre, à moins que des raisons tactiques ne s'y opposent.

Les commandants des bataillons donneront la solennité voulue par les règlements à la garde montante et à l'appel principal du soir. Ils feront de même pour la diane et la retraite.

Ils exécuteront les ordres du § 11 de l'ordre général pour la présentation des officiers nouvellement nommés et donneront à cette cérémonie une allure militaire. Ils pourront la faire coïncider avec la présentation du drapeau, qui aura lieu, conformément aux §§ 336-339 du règlement d'exercice, et avec solennité, dans un moment propice.

Les aumôniers devant accompagner les régiments pendant cinq jours, les commandants de régiment en profiteront pour organiser des cultes de campagne par bataillon ou pour tout le régiment et chercheront à y intéresser les troupes par l'exécution de chants patriotiques.

Le divisionnaire a terminé en faisant cet appel pressant au dévouement des officiers :

« Pour exercer sur les hommes une action, il faut s'en faire aimer, et pour s'en faire aimer, il faut se dévouer à eux. Le chef doit se dévouer à sa troupe. Le chef qui aime sa troupe est aimé d'elle.

» Il faut l'aimer avec intelligence. Il faut lui donner tout notre savoir, toute notre volonté, toute notre énergie, tout notre cœur. Quand nous avons fait cela, nous avons le droit d'exiger d'elle qu'elle se donne aussi tout entière, sans arrière-pensée, avec toute son obéissance, avec tout son dévouement. La troupe donne au chef en proportion exacte de ce que le chef donne à la troupe.

» Les troupes du Ier corps d'armée ont la réputation en Suisse de n'être pas au premier rang pour la discipline. Je ne veux pas rechercher ici ce qu'il peut y avoir de parti-pris dans ce jugement. Il me suffit que ce propos ait été tenu pour vouloir lui donner un démenti. Si nous voulons, nous pouvons être au premier rang pour toutes choses. Je n'accepte aucune infériorité native, de race, ou autre. Il ne peut y avoir qu'une infériorité dans la volonté, et il dépend uniquement de nous de la faire cesser. Je compte pour cela sur votre sentiment du devoir et votre esprit de corps. »

Réunions d'officiers. — Le 13 avril a eu lieu à Lausanne, convoquée par le colonel-divisionnaire P. Isler, une réunion des officiers supérieurs de la Ire division. Il s'agissait, à la veille des cours de répétition, de prendre le contact entre officiers supérieurs et de s'entretenir des services en perspective. On trouvera ailleurs un résumé des indications fournies sur ce dernier sujet par le colonel Wasmer, instructeur d'arrondissement.

Un autre objet a été l'étude des moyens à mettre en œuvre pour donner plus de cohésion au corps d'officiers des diverses unités. Le colonel-divisionnaire P. Isler a introduit, dans les termes suivants, la discussion de cet objet :

« Actuellement, nos officiers se connaissent trop peu et souvent, le jour d'entrée au service, le commandant d'une unité voit pour la première fois un certain nombre de ses sous-ordres.

» Nous avons bien nos sociétés militaires groupant les officiers par cantons ou par centres d'habitations. Je les ai en grande estime et suis loin de vouloir les remplacer. Cependant, leur travail ne saurait aboutir au but que j'ai en vue.

» Je voudrais que les officiers se réunissent par corps de troupes au moins une fois par an, sous la présidence de leur chef. Il y aurait par exemple :

» *a)* Une réunion des officiers supérieurs telle qu'elle a lieu aujourd'hui;

» *b)* Une réunion de tous les officiers,

» dans l'infanterie par régiment ou par bataillon, suivant que les circonstances le permettraient;

» dans l'artillerie par régiment ou par groupe ;

» dans le génie par bataillon ;

» dans les troupes sanitaires par lazaret.

» Je pense que pour la cavalerie, les officiers de la compagnie de guides pourraient se joindre à ceux de la brigade de dragons.

» Chaque séance comprendrait : ou bien une conférence avec communications diverses, ou bien un exercice sous forme de jeu de guerre dans le terrain ; elle se terminerait par une réunion familière. Le commandant qui organiserait la réunion annuelle communiquerait l'ordre du jour à son chef, et plus tard lui rendrait compte en deux mots de l'exécution.

» Comme date de la réunion, il y aurait avantage à la choisir après les mutations qui surviennent généralement en janvier et avant l'été, afin que le corps d'officiers de chaque unité ait pris à temps le contact et soit prêt à toute éventualité. S'il y a des cours de répétition en perspective, la réunion pourrait être employée avantageusement à leur préparation.

» On fixerait la tenue civile ou militaire suivant les circonstances. »

Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité. M. le colonel de Techtermann, commandant du Ier corps d'armée, s'est déclaré prêt à appuyer auprès des autorités militaires les demandes d'autorisation, en ce qui concerne la tenue et le permis en chemin de fer à la demi-taxe.

Dès lors, le Département a accordé cette autorisation pour l'année 1901.

La « bande blanche ». — Dès l'arrivée du printemps, on s'occupe, dans le monde militaire, des cours de répétition de toutes armes, des manœuvres petites ou grandes de détachements combinés. Me serait-il permis d'attirer l'attention de qui de droit sur la « bande blanche » qui orne les coiffures des troupes formant l'ennemi ? Chacun s'accorde à trouver la dite bande très laide, salissante et extrêmement visible, à tel point qu'il est impossible à une patrouille, à une grand'garde, à une subdivision quelconque de se cacher, d'observer ou de se mouvoir sans être aperçue.

N'y aurait-il pas avantage pour tout le service à changer la bande

blanche et à y substituer un fourreau de *couleur* grise ou rousse, khaki ou même verte ou rouge ? Le signe distinctif, tout en étant visible, rendrait un peu moins facile la tâche de la cavalerie et des patrouilleurs ennemis.

C.

L'Etat des officiers. — Un de nos abonnés nous écrit :

« Nous avons sous les yeux le nouvel « Etat des officiers de l'armée fédérale » au 1er avril 1901, et nous voyons que, comme dans les *Etats* précédents, il s'est glissé, croyons-nous, des erreurs dans la « liste des officiers supérieurs par ancienneté de grade », ce que l'on désigne en allemand plus simplement sous le nom de « Rangliste ».

» Il est vrai que la loi militaire du 13 novembre 1874 est muette en fait de prescriptions relatives à la classification des officiers ; mais, jusqu'à il y a quelques années, on s'en tenait aux prescriptions de la loi précédente, où il était dit : « les officiers sont classés d'après la date de leur dernier brevet, et, en cas de même date de ce brevet, d'après la date du brevet du grade précédent. »

» Pour des colonels de même date de brevet, par exemple, on devait rechercher la date du brevet de lieutenant-colonel, puis, en cas d'égalité, remonter au brevet de major, et ainsi de suite. En dernière alternative, l'âge de l'officier faisait règle.

» Actuellement, on laisse cela de côté. A même date de brevet, on classe les officiers d'après l'arme, l'état-major en tête, puis l'infanterie, la cavalerie, etc., etc., jusqu'à l'administration, la justice militaire, les aumôniers, et enfin les officiers des postes et télégraphes.

» De cette façon, un officier transféré, même momentanément, à l'état-major ou à l'infanterie, passe devant d'autres camarades, jadis plus anciens que lui.

» C'est le cas de plusieurs officiers, et nous savons qu'il y a eu de ce fait des réclamations à qui de droit. Des chefs d'arme même, agissant dans l'exercice de leurs fonctions, ont, à la suite de réclamations d'officiers de leur arme, rendu le Département militaire fédéral attentif à ce fait. Il semble que l'on n'aie pas pris ces demandes en considération.

» Si c'est à cause de la difficulté des recherches, il y aurait un moyen simple de se mettre au clair : on réclamerait par circulaire à tous les officiers supérieurs la date de leurs brevets jusqu'à et y compris le grade de major, même de capitaine, si cela est nécessaire, et le travail de classification deviendrait facile. Ce serait simple et en même temps équitable.

» Ou bien, si l'on veut changer ce qui a toujours été admis, qu'on régularise ce changement par une loi. De simples interprétations d'un fonctionnaire ou secrétaire quelconque ne peuvent pas faire loi. Mais on semble souvent aimer à laisser les choses dans le vague et le non réglé. »

ÉTATS-UNIS

Réorganisation de l'armée. — Le *Militär-Wochenblatt*, de Berlin, donne à ce sujet quelques détails que nous résumons :

D'après la loi votée par le Congrès le 31 janvier, la réorganisation de l'armée des Etats-Unis aura lieu dans les conditions ci-après indiquées :

Dorénavant, l'infanterie comprendra 30 régiments au lieu de 25, la cavalerie 15 au lieu de 10; il y aura un corps de l'artillerie, un corps du génie et un corps des signaux. A cela il faut ajouter les divers services, savoir : service des aides de camp, service de l'inspection générale, de la justice, de l'administration, des subsistances, de santé, de la comptabilité, des arsenaux. A cela viennent s'ajouter aussi les écoles militaires et l'aumônerie de campagne.

L'état-major général comprend :

1 lieutenant-général (position créée); 6 généraux-majors, au lieu de 3 antérieurement; 16 brigadiers-généraux.

Ce serait le commandant en chef actuel de l'armée, Miles, qui serait nommé lieutenant-général.

Le point essentiel de la réorganisation consiste en ce que les différentes armes, l'artillerie exceptée, ont légalement des effectifs minima et maxima. Entre ces deux limites extrêmes du minimum et du maximum, le président peut se mouvoir en toute liberté sans que son action ait à dépendre d'une autorisation quelconque des deux Chambres du Congrès.

C'est ainsi que, sans compter les officiers, la force de l'infanterie peut varier entre 23400 et 54000 hommes, celle de la cavalerie entre 11700 et 18000 hommes, le corps du génie entre 1200 et 1968 hommes, etc.

L'artillerie seule a un effectif invariable de 18000 hommes.

Pour l'ensemble de l'armée régulière, l'effectif peut varier, officiers non compris, entre 58924 hommes et 96766 hommes.

Cela établi, passons à l'organisation par arme.

Infanterie. — Chaque régiment comprend : 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 3 majors, 15 capitaines, 15 lieutenants en premier, 15 lieutenants, 1 feldwebel et 7 sergents pour les états-majors de régiment et de bataillon, 1 corps de musiciens et 12 compagnies formées en bataillon, à raison de quatre compagnies par bataillon.

Une compagnie d'infanterie est composée de : 1 capitaine, 1 lieutenant en premier, 1 lieutenant, et, en effectifs minima et maxima, ces derniers étant représentés par les nombres entre parenthèses, 6 (8) sergents, 6 (10) caporaux, 2 cuisiniers, 2 musiciens, 1 ouvrier et 48 (127) soldats.

On voit que l'effectif minimum ne représente guère qu'une sorte de cadre de la compagnie utilisable à la guerre.

Cavalerie. — Chaque régiment comprend : 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 3 majors, 15 capitaines, 15 lieutenants en premier, 15 lieutenants,

2 vétérinaires, 1 vaguemestre, 6 sergents, 1 corps de musique et 12 *troops* formés en trois escadrons (formation nouvelle) de chacun 4 *troops*. Ce mot *troop*, comme unité tactique, correspond à l'*escadron* commandé par un capitaine ; donc l'escadron nouveau américain ressemblerait à un *groupe* d'artillerie.

Chaque *troop* comprend : 1 capitaine, 1 lieutenant en premier, 1 lieutenant, 8 sergents, 6 caporaux, 2 cuisiniers, 2 maréchaux ferrants, 1 sellier, 1 homme du train, 1 trompette et 43 (76) cavaliers.

Artillerie. — Au lieu des cinq régiments existant antérieurement, et comprenant les diverses subdivisions de l'arme, il n'y a plus qu'un corps de l'artillerie divisé en artillerie de campagne et artillerie de côte.

A l'artillerie de campagne appartiennent les batteries ordinaires et légères, les batteries à cheval de montagne, de siège, et les batteries de pièces automatiques ; à l'artillerie de côte appartiennent toutes les pièces de la défense de terre et de côte, y compris les appareils de défense sous-marine.

A la tête de toute l'artillerie est un commandant en chef. Viennent ensuite ; 14 colonels, 13 lieutenants-colonels, 39 majors, 159 capitaines, 159 lieutenants en premier, 159 lieutenants, 21 feldwebel, 28 sergents, 30 batteries de campagne au lieu de 10 antérieurement, 126 batteries de côte au lieu de 50, et 10 corps de musique. L'effectif total de la troupe est fixé à 18000 hommes, non compris les sergents affectés au service électrique.

Les batteries de campagne et de côte restent sur le même pied qu'aujourd'hui, savoir :

Pour les premières, 5 officiers, 11 sous-officiers, 2 musiciens, 2 ouvriers, 1 conducteur, 59 soldats.

Pour les secondes, 4 officiers, 9 sous-officiers, 2 musiciens, 2 ouvriers, 1 conducteur et 50 soldats.

Corps du génie. — A sa tête est un brigadier-général. Il comprend ensuite 7 colonels, 14 lieutenants-colonels, 28 majors, 40 capitaines, 40 lieutenants en premier.

Les troupes du génie appartenant à l'armée comptent : 1 corps de musique et 3 bataillons ayant chacun 1 feldwebel et 1 sergent pour l'état-major et 4 compagnies.

Chaque compagnie comprend : 10 (14) sergents, 10 (18) caporaux, 2 cuisiniers, 2 musiciens, 38 (64) soldats de 1re classe et 38 (64) soldats de 2e classe.

Corps des signaux. — Le chef est un brigadier-général. Il comprend ensuite 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 4 majors, 14 lieutenants en premier, 200 sergents, 150 caporaux, 250 soldats de 1re classe, 150 soldats de 2e classe et 8 cuisiniers. Antérieurement, ce corps comprenait 10 officiers et 40 sous-officiers et soldats.

Quant aux services divers, ils sont largement dotés en personnel beaucoup plus largement qu'autrefois, et l'augmentation en places d'officiers est exceptionnellement forte. *(France militaire.)*

ITALIE

Les dépenses militaires. — La Chambre vient d'approuver à une très grande majorité, malgré l'opposition de l'extrême gauche, le projet du budget extraordinaire de la guerre, pour une période de six ans, de 1900 à 1906.

Le chiffre du budget de la guerre restant toujours fixé à 239 millions, les crédits extraordinaires feront face aux dépenses nécessitées par la transformation de tout le matériel d'artillerie de campagne et à l'exécution des travaux de fortification exigés par la défense du territoire italien. La somme globale des dépenses extraordinaires s'élève à 125 millions.

La transformation du matériel d'artillerie exigera une somme de 60 millions, soit 10 millions par an, et devra être terminée en six ans.

Pendant la discussion du projet de loi sur les dépenses extraordinaires, la Chambre a manifesté son intention très nette de ne pas autoriser, pour l'armée, une dépense annuelle supérieure à 275 millions, dont 239 pour le budget et 36 pour les pensions militaires.

Pour les deux ou trois premiers exercices financiers, le total des pensions militaires n'atteindra pas tout à fait le chiffre fixé par la Chambre mais plus tard le total des pensions dépassera certainement les 36 millions indiqués comme le maximum à atteindre, à moins que l'on n'ait recours à un expédient. Il a donc été décidé, par la Chambre, d'accord avec le ministre de la guerre, que celui-ci présenterait, à bref délai, un projet de loi élevant les limites d'âge des officiers appartenant aux divers services. Seules les limites d'âge actuelles des officiers combattants seront maintenues.

Pièce de montagne. — Une commission vient de se réunir, sous la présidence du général Afan de Rivera, inspecteur général de l'artillerie, pour choisir le nouveau matériel d'artillerie de montagne qui doit remplacer le matériel de 7 actuellement en service. Cette commission comprend, en dehors du président, trois autres généraux d'artillerie, le colonel commandant le régiment d'artillerie de montagne, le colonel directeur de l'école centrale de tir, et, en outre, un capitaine comme secrétaire.

Les expériences ont commencé au polygone de Nettuno et dureront environ un mois. Le roi d'Italie s'intéresse tout spécialement à ces essais; il se fait tenir au courant, jour par jour, des résultats obtenus, et il a annoncé à la commission qu'il avait l'intention de se rendre au polygone de Nettuno, pour assister à une partie des expériences.

BIBLIOGRAPHIE

Professional papers of the corps of Royal Engineers, édités par le capitaine R.-F. Edwards, vol. XXVI. Chatham 1900. 234 pages in-8 et planches.

En ouvrant ce volume, nous nous attendions à y trouver de nombreux et intéressants détails sur les travaux du génie anglais dans le sud de l'Afrique. Nous avons été quelque peu déçu. A part un court rapport officiel sur la mise en état de défense de Kimberley, nous n'avons guère rencontré que des études de technique civile ou semi-civile sans intérêt direct pour le lecteur militaire. Et pourtant combien l'étude des travaux de défense de Mafeking et surtout de Ladysmith serait-elle instructive, de même que les opérations de pontage sur la Modder et la Tugela ! Espérons qu'un prochain volume nous dédommagera à cet égard.

Le seul autre article strictement militaire du recueil est une étude sur l'organisation du génie en Allemagne par le major Edmonds, un officier distingué, qui a aussi étudié de près notre armée et dont quelques uns d'entre nous ont eu récemment le plaisir de faire la connaissance.

Une liste officielle des bouches à feu en usage dans l'armée et la marine anglaises est annexée au volume. Elle comprend près de deux cents types divers depuis la mitrailleuse Maxim jusqu'au monstre de cent onze tonnes. H. L.

Entwickelung des Massengebrauches der Feldartillerie und des Schiessens in grösseren Artillerie-Verbänden in Preussen für Offiziere aller Waffen. E. v. Hoffbauer, General der Artillerie z. D. Berlin. Mittler u. Sohn, 1900. Prix M. 5.

Le général v. Hoffbauer a été inspecteur de l'artillerie de campagne pendant les neuf dernières années de sa carrière militaire, et comme tel a pris une large part à la création du nouveau matériel et présidé à l'élaboration du nouveau règlement de son arme.

Avant d'occuper ce poste, il avait rempli des emplois ou commandements importants : maître de tactique de l'artillerie à l'école d'artillerie et du génie ; chef de la division de l'artillerie de campagne à la commission d'artillerie. Il était entré en 1853 dans l'artillerie à l'époque des canons lisses et a donc vécu toutes les transformations. Il était naturel qu'après une carrière si remplie, il songeât à faire profiter de ses expériences non seulement les officiers d'artillerie, mais ceux de toutes armes auxquels s'adresse dans cet exposé le général v. Hoffbauer.

Son ouvrage se divise en quatre parties : 1° Période des armes lisses; 2° Epoque de transition entre les armes lisses et les rayées, jusqu'à l'introduction de ces dernières ; 3° Epoque des armes rayées ; la 4e partie est intitulée : Le passé, le présent.

Il dit dans sa préface qu'on l'a poussé à écrire ses expériences sur le tir de masses. Il s'est décidé à y joindre l'emploi des masses d'artillerie, parce que sans bases tactiques, assurant une bonne liaison avec les autres armes, les tirs de masses d'artillerie sont irréalisables.

Son livre est donc une histoire de l'emploi de l'artillerie dès les guerres napoléoniennes à la guerre actuelle du sud de l'Afrique. Les exemples d'histoire de la guerre qu'il choisit sont exposés d'une façon claire et facile qui rendent cet ouvrage attrayant et intéressant au plus haut degré. Tout officier le lira avec fruit et intérêt.

L'ouvrage se termine par quatre annexes qui s'adressent particuliè-

rement aux officiers d'artillerie, et qui se rapportent à l'activité de l'inspecteur de l'artillerie. L. de V.

L'évolution militaire en Allemagne et en France. Essais de sociologie militaire, par V. Dupuis, capitaine breveté d'état-major. Un vol. in-8°. Paris 1901. G. Kleiner, éditeur.

L'auteur, sous une forme un peu compliquée, développe quelques idées très simples. Premièrement, qu'une armée nationale doit, pour répondre au but, s'inspirer des conditions sociales de la nation dont elle est l'émanation. C'est ce qu'ont fait les Allemands depuis 60 ans, et c'est encore en s'inspirant de cette nécessité qu'ils ont réduit la durée du service militaire de leur infanterie à deux années. Au point de vue technique, il peut y avoir une diminution de la valeur des soldats, mais au point de vue social cette réforme est fondée, puisque la population allemande est en constant accroissement et que l'infériorité technique peut ainsi être compensée par une augmentation numérique.

Les Allemands ont en outre l'avantage de s'appliquer mieux à organiser leur armée de temps de paix sur le modèle de ce qu'elle serait en temps de guerre. La division d'armée, par exemple, comprend dès le temps de paix ses deux ou trois brigades d'infanterie et sa brigade d'artillerie; le divisionnaire est responsable de l'instruction des unes comme des autres; pour lui, le passage au pied de guerre n'est que le prolongement, à l'effectif près, de son commandement de l'état de paix.

En France, au contraire, le divisionnaire ne connaît que ses régiments d'infanterie. Le régiment d'artillerie est sous les ordres de l'inspection de cette arme, sauf à être disloqué aux divisions au moment de la mobilisation.

Ce qui est vrai de la division est vrai du corps d'armée. C'est une infériorité organique.

Cette infériorité serait facile à racheter. En revanche, le service de deux ans ne se justifierait pas comme en Allemagne, la cause allemande de l'accroissement de la population n'existant pas. Ce serait une faute d'affaiblir la valeur du soldat français, puisque aucune compensation n'est possible.

Tout cela est peut-être fort juste, mais eût gagné à être exposé plus simplement, avec moins de citations de Hegel, de Fouillée et autres philosophes du XIXe siècle. Il est vrai qu'elles sont nécessaires peut-être pour justifier le sous-titre « Essais de sociologie militaire » auquel paraît tenir très spécialement l'auteur.

F. F.

Livret d'appel et de commandement pour sergents-majors.
Huber, à Frauenfeld, éditeur. 1 fr. 50.

Livret d'appel et de commandement pour sous-officiers.
Huber, à Frauenfeld, éditeur. 90 centimes.

Ces deux petits volumes ont rendu déjà de nombreux services. Les perfectionnements qui leur ont été apportés dans leur nouvelle édition leur permettra d'en rendre plus encore. Le format a été réduit, et de nouveaux formulaires — ordre du jour, liste de quartier, rapport de front, — ont été introduits. C'est complet et pratique.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVI[e] Année. N° 6. Juin 1901.

SOMMAIRE

UNE POIGNÉE D'IDÉES SUR LA DISCIPLINE[1]

Que n'a-t-on dit déjà et écrit sur la discipline ! N'est-ce pas porter de l'eau à la mer que d'y revenir? Et pourtant, chaque année nous constatons combien ardue est la tâche, non seulement d'inculquer aux recrues la discipline, mais d'y maintenir le soldat instruit. C'est donc un devoir toujours impérieux d'examiner les moyens par lesquels nous cherchons à l'obtenir.

La question est surtout importante pour une armée de milices qui, en quelques semaines, doit atteindre le résultat auquel des armées permanentes peuvent consacrer de un à trois ans.

Qu'est-ce que la discipline? Notre règlement s'exprime comme suit :

« Elle se manifeste par la fidélité au devoir, l'obéissance absolue ainsi que par une conduite correcte à tous les instants du service. » (Art. 10, 1er alinéa).

Nous voilà duement avertis : la discipline ne consiste pas seulement à se redresser sur ses talons, à marquer le pas cadencé, à exécuter correctement le maniement de l'arme, elle suppose avant tout un élément moral, une éducation dont les dehors seront peut-être moins apparents, mais qui se manifestera à l'heure des fatigues et des dangers.

[1] *Zusammengewürfelte Gedanken über die Erziehung zur Disziplin*, conférence tenue le 22 février 1901 à la Société des Officiers de Lucerne par le colonel Hintermann, instructeur d'arrondissement de la IV[e] division. Traduit, avec l'autorisation de l'auteur, par le 1er lieutenant Schibler.

C'est l'esprit qui agit sur le corps et sur les masses; c'est à lui qu'il faut demander d'être le soutien de la discipline. Dès lors, si nous voulons traiter de la discipline, nous devons nous occuper en premier lieu de

l'éducation de l'esprit.

Si nous nous attachons à l'état d'âme des recrues dans les jours qui suivent leur arrivée sous les drapeaux, nous constatons une évidente dépression morale. D'individu à individu elle varie d'intensité suivant le tempérament et les antécédents. Elle est moins accentuée chez le citadin blasé, chez le jeune homme qui a voyagé, qui a passé déjà par des situations diverses. Elle s'exagère jusqu'à la nostalgie parfois chez le jeune homme élevé à la campagne, suivi de près et gardé par ses parents. A ce dernier, tout paraît volontiers étrange : les murs sombres et tristes de la caserne, le lit dur, l'ordinaire différent de celui de la table paternelle, les rigueurs du service; sans parler des moqueries de camarades peu sensibles, ou de la brusquerie d'un chef, désireux parfois de faire valoir sa supériorité sur un subordonné maladroit. De là le mal du pays aboutissant parfois à une sombre mélancolie.

Au lieu de stimuler chez la recrue la confiance en soi-même, on la décourage; elle voit dans un lointain brumeux la fin de l'école... Le rôle qu'elle joue animée de pareils sentiments ne peut être que lamentable. Parfois, cette tournure d'esprit persiste jusqu'au moment des exercices de tir; alors, si les résultats obtenus sont bons, l'homme reprend la confiance en soi-même, et affirme sa personnalité vis-à-vis de ses supérieurs.

Notre règlement de service nous fournit des indications précieuses lorsqu'il dit : « Que le chef se montre juste envers ses subordonnés, qu'il ménage et qu'il développe leur amour-propre, qu'il encourage ceux qui sont craintifs ou faibles, et qu'il fortifie la confiance que chacun doit avoir en soi-même. »

Principe fondamental : régler l'action éducative suivant l'individu. Un jeune homme timide, mais rempli de bonne volonté, doit être traité autrement que l'individu de mauvais caractère; mais tous doivent être dirigés de façon à subordonner leur volonté à celle de leurs supérieurs, sans que leur confiance en soi-même en souffre ni leur amour-propre.

Dans son ouvrage sur l'*Entraînement militaire*, le Dr Leitenstorfer dit excellemment : « Dans l'état de dépression, tout se fait mollement ; l'énergie manque, l'action musculaire est distendue. »

Une des premières nécessités de la part de l'instructeur est d'inculquer le goût et le plaisir du service, de faire comprendre l'utilité du travail ordonné ; on bande ainsi le ressort de la volonté ; la force musculaire et l'élasticité des mouvements en sont accrus.

De la tenue de la troupe et de son entrain, on peut juger avec sûreté si elle est entre les mains d'un pédant qui ne sait que réprimander ou d'un chef qui sait individualiser ses hommes. Ce dernier sera peut-être le plus sévère, mais dans les moments pénibles, d'un simple bon mot souvent, il encourage son monde ; il gagne ainsi les sympathies.

Se faire aimer est un art, non seulement en politique, mais dans l'état militaire. Un commandant de troupe doit connaître cet art. Il suffit de si peu de chose quelquefois : « faire battre la caisse au bon moment, donner l'ordre à la fanfare de jouer, entonner une chanson de marche. »

La discipline n'exige pas seulement le développement d'un bon esprit militaire, elle veut aussi

le développement de l'intelligence.

Le soldat ne doit pas être réduit au rôle d'une machine. La machine cesse de fonctionner dès que le mécanicien l'abandonne. La manière la meilleure d'inspirer le goût du travail est de rendre clair à l'esprit le but de l'exercice. Tous les désagréments, toutes les fatigues du service sont supportées aisément si l'homme en saisit le « pourquoi », s'il voit que les exigences de ses supérieurs ne sont pas des chicanes.

Pour ce motif déjà, on doit exciter la réflexion chez l'individu, afin de stimuler l'endurance et l'emploi de toutes ses forces au moment utile, et de réveiller ses sentiments de devoir et d'honneur.

Voyez, par exemple, quelle différence de spectacle : ici une troupe défilant devant son chef au retour d'un exercice intéressant quoique fatigant, les hommes conservant la fierté de l'allure, tenant à témoigner d'un moral intact ; là, au contraire, une troupe ennuyée toute la journée par un chef grognon, répétant pour la douzième fois peut-être, sans entrain ni encouragement, un mouvement mal exécuté.

Toutefois deux catégories de soldats rendent souvent très pénible la mission de l'instructeur : les bornés et les apathiques, qu'on se hâte de proposer pour le licenciement dès qu'on les connaît, puis les simulants. Pour ces derniers, il est sage, avec l'entente du médecin, d'ignorer leurs maux prétendus.

Je me rappelle une recrue qui prétendait avoir les pieds si délicats qu'elle en était incapable de marcher avec la troupe. Avec bienveillance je l'autorisais à suivre hors rang, l'assurant que son état se modifierait. Elle n'avait qu'à partir dix minutes avant l'heure pour arriver sur la place d'exercice en même temps que ses camarades, et pour le retour elle n'avait qu'à suivre du mieux qu'elle pourrait. Soit que l'homme se fût rapidement fortifié, soit qu'il lui devînt à charge de persister dans la simulation, il ne se passa pas huit jours qu'il marchait dans le rang sans plus demeurer en arrière. D'autre part, dans un cas analogue, la bienveillance fut infructueuse, et je n'obtins la guérison que par dix jours d'arrêts forcés.

L'exemple suivant prouve le succès que l'on peut obtenir en faisant appel à la raison et à l'amour-propre.

Une recrue typographe me fut proposée pour être licenciée pour cause de faiblesse générale. Elle était hors d'état de lancer son fusil en avant en le tenant dans la main, à plus forte raison hors d'état de tirer à bras franc. Je fis comprendre à ce jeune homme combien il serait avantageux pour sa santé, par conséquent utile pour son avenir, de poursuivre son service militaire ; qu'en outre, il aurait plaisir à apprendre à tirer. Je l'engageais à continuer les exercices aussi bien qu'il le pourrait ; qu'à la longue ses bras se fortifieraient, et qu'il ne tarderait pas à manier son arme aussi facilement et correctement que ses camarades.

Ainsi fut fait. Bientôt je vis mon homme tirant les exercices de la 3e et 2e classe (année 1880), et dans toute la compagnie nul n'annonçait ses coups plus fièrement, lorsqu'il avait rempli les conditions.

Il n'est pas douteux que l'intelligence est mise à une rude épreuve si, au début, la recrue ne doit pas tout apprendre sur commandement, mais si après lui avoir montré un mouvement, on l'oblige à s'exercer soi-même jusqu'à la perfection.

En employant les recrues les plus exercées à aider et à instruire leurs camarades indolents et gauches, on pourra obtenir de plus rapides progrès. En même temps les recrues

apprennent à se connaître mieux, la camaraderie se développe et l'on détermine plus promptement et plus sûrement les éléments aptes à avancer.

C'est ainsi également que je me représente l'emploi des élèves ayant suivi l'instruction militaire préparatoire du III[e] degré, tant que leur nombre ne dépasse pas celui des autres recrues. Une fois que chacun, par cette méthode, a atteint un certain degré d'instruction, le travail d'ensemble n'offre plus autant de difficultés. Ce système peut aussi servir d'examen. Si le résultat n'est pas satisfaisant, on continue l'instruction des plus faibles.

On agira de même sur la place de tir. Le tireur qui demande à être corrigé ne doit pas continuer son tir; il doit être renvoyé au peloton d'instruction pour acquérir ce qui lui manque.

Naturellement, tout ceci exige beaucoup de peine; mais, une fois les principes reconnus justes, il faut s'y tenir. Cette voie est la plus sûre pour aboutir au *Drill*, c'est-à-dire à l'exécution parfaite des commandements et des ordres.

Cette méthode, bonne pour les écoles de recrues, n'est plus recommandable pour les cours de répétition. Ici, il faut d'autres moyens.

Si nous voulons, dans nos cours de répétition de si courte durée, maintenir et développer même les aptitudes de notre troupe, nous devons admettre, comme point de départ, que l'instruction individuelle acquise dans les écoles de recrues ne se perd pas dans la vie civile. Le *summum* pour le soldat d'infanterie, c'est le maniement correct de l'arme. Il faut donc, plus encore qu'on ne le fait, exiger du soldat qu'en dehors du service il fasse son possible pour conserver et perfectionner l'aptitude au tir qu'il acquiert à l'école de recrues. Il ne suffit pas de brûler annuellement dans les sociétés de tir quinze à seize millions de cartouches. Il faut que les directeurs des exercices s'appliquent, comme c'est leur devoir, à obtenir le perfectionnement du tir. L'instruction libre doit tendre à ce que le *Drill* de combat et la discipline de feu ne fassent pas défaut. Ce but sera atteint si, dans nos sociétés de tir, chaque homme a la ferme volonté de toucher la cible et sait annoncer exactement où la balle doit avoir touché.

Il peut y avoir par-ci par-là des sociétés travaillant dans cet esprit. Je cite à ce propos l'exemple suivant :

La Société de X. (le nom ne fait rien à l'affaire) avait indiqué dans son tableau de tir de si bons résultats, qu'au bureau du contrôle on conçut des doutes sur leur authenticité. On décida de soumettre la Société à un tir de contrôle en présence d'un expert impartial. La Société subit cette épreuve au mieux. Chaque tireur lâchait son coup sous la surveillance d'un directeur, vieux chasseur de chamois, qui, après le départ de chaque coup, indiquait immédiatement où la balle avait touché et rendait attentif le tireur aux fautes commises.

C'est ainsi que je vois le tir dans nos sociétés. Et si, au contrôle des coups, s'ajoutait celui du maniement correct de l'arme, toute une partie de l'éducation individuelle serait mieux acquise et un progrès sensible en serait la conséquence pour le *Drill* et la discipline dans nos cours de répétition.

L'éducation du corps.

La discipline ne déploie pas ses exigences dans l'instruction intellectuelle et dans l'éducation morale du soldat seulement, elle suppose encore l'emploi selon ses règles des forces physiques.

Pour éviter des fautes à cet égard, quelques connaissances physiologiques ne sont pas superflues.

Le corps, un composé surtout de muscles, d'os et de sang, doit sa vie aux organes suivants : le cœur, le poumon, le cerveau avec son système nerveux. Aussitôt qu'un de ces organes cesse de fonctionner, la vie fuit le corps, et nous parlons de congestion cardiaque, pulmonaire ou cérébrale comme cause de cette mort subite.

Le *cœur* remplit l'office d'une pompe. Il retire des poumons le sang chargé d'oxygène et le chasse dans tout le corps pour alimenter les muscles et les débarrasser des déchets ; puis le sang reflue, mélangé d'acide carbonique, vers les poumons, pour sa purification par l'apport d'oxygène.

Lorsque le corps travaille, la consommation du sang par les muscles est plus considérable, d'où besoin plus grand d'oxygène. Les nerfs du cœur provoquent alors ses muscles à plus d'activité. Si le cœur est accoutumé à ce surcroît d'activité, il n'en résulte aucun danger. Il en est ainsi aussi longtemps qu'il ne se produit pas, suite d'excès, une accumulation du sang, de telle sorte que les cavités, dilatées à l'extrême, ne résistent plus à la pression.

Il importe que le commandant de troupe sache que les muscles du cœur peuvent être fortifiés. La marche, les courses, les ascensions, l'aviron, la gymnastique, la natation, l'usage modéré de la bicyclette sont autant d'exercices propres à fortifier le cœur. Naturellement, il faut ordonner ces exercices suivant une progression prudente. Le cœur lui-même est d'ailleurs le meilleur guide. Si les battements sont non seulement vigoureux, mais commencent à devenir irréguliers, s'ils sont excessifs aux tempes, si l'asthme se manifeste, le moment est venu de se reposer jusqu'à ce que cet état prenne fin. Nous trouvons dans ces phénomènes une indication : dans les marches de montagne, ne pas fixer les haltes-horaires à la montre, mais selon la nécessité.

Les hommes qui souffrent de battements de cœur sans excitation préalable, physique ou morale, doivent être renvoyés au médecin ; ils ne sont généralement pas aptes à supporter les fatigues du service militaire.

Les *poumons* règlent les relations entre l'air athmosphérique et le sang. L'acide carbonique recueilli dans les muscles est expiré et l'oxygène réintroduit par la respiration. Des poumons bien conformés procurent au sang une abondante provision d'oxygène, tandis que des poumons peu élastiques aspirent une faible quantité d'air, donc peu d'oxygène ; la capacité de travail de l'homme en est réduite. Nous comprenons par là pourquoi les personnes asthmatiques et emphysémateuses sont, physiquement, d'un si petit rendement.

Chez un adulte, le volume d'un poumon bien conformé peut augmenter d'une moitié. Cela suffit pour nous instruire sur les égards que dans l'éducation militaire mérite un si précieux élément d'endurance physique. Disons ici, pour n'y plus revenir, que les exercices favorables au développement des muscles du cœur le sont également pour celui des poumons.

Jusqu'à présent, l'instruction militaire n'a pas attribué à la respiration une importance suffisante. Je ne suis pas de l'avis de Steward qui veut que le marcheur respire en cadence. Dès que l'on ne s'observe pas, on en revient à la respiration naturelle. En revanche, l'expérience justifie les recommandations suivantes :

Au tir, tenant compte des prescriptions réglementaires qui n'accordent pas plus de quatre secondes pour viser, aspirer profondément au moment de la mise en joue, puis retenir la respiration en visant.

Pendant la course, au moment de prendre le pas de gymnastique, aspirer et expirer profondément, puis, à l'arrêt, faire de même, de manière à rejeter le plus possible l'acide carbonique.

Pendant les haltes-horaires, on ordonne de poser les sacs non seulement pour décharger l'homme momentanément et ménager ses forces, mais afin de dégager les omoplates. Les poumons se dilatent mieux. On devrait engager les hommes à prononcer largement plusieurs aspirations et expirations après s'être débarrassés de leurs sacs. Plus vite s'exhale l'acide carbonique accumulé, plus vite aussi s'évanouit le sentiment si déprimant de la fatigue. On comprend par cela, — et c'est un besoin naturel, — que l'homme éreinté et déprimé soupire profondément.

La capacité des poumons, comme celle du cœur, est limitée. Si les efforts sont exagérés, le nombre normal des aspirations, 20 à 30 par minute (16 pendant le sommeil, 40 à 60 pendant un effort) triple ou quadruple. La respiration devient alors superficielle. Le temps pour l'échange des gaz dans le poumon est trop courte ; on est sous la menace d'un étouffement ; c'est la congestion pulmonaire.

Le *cerveau* est l'organe central de la vie. Soit volontairement, soit involontairement, il provoque, par le moyen des nerfs, tous les phénomènes d'activité que nous réunissons sous la notion de « vitalité ».

Au service militaire, et spécialement en vue de la discipline, il est important d'apprécier chez les hommes l'état de leurs nerfs. Plus le genre de vie d'un individu est simple et naturel, mieux il garde ses nerfs intacts et se trouve en mesure de supporter les fatigues d'une campagne.

Mais le régime de haute culture actuel n'est pas favorable à la conservation de bons nerfs. L'avidité en toutes choses, la recherche de la richesse, les habitudes de luxe, le surmenage intellectuel et physique, une alimentation insuffisante ou mal comprise, spécialement l'infusion d'alcool en trop grande quantité, les prédispositions congénitales, etc., etc., sont les plus grands ennemis des nerfs. Les maladies des nerfs sont aujourd'hui à la mode. La meilleure preuve en est que pendant la bonne saison des milliers et des milliers de personnes vont chercher dans des stations de cure le rétablissement de leur santé ébranlée par une vie irrégulière.

A l'école déjà, — et c'est notre première faute, — nous élevons nos enfants pour la nervosité. On cherche ensuite à corriger le mal en organisant des colonies de vacances. Au point de vue militaire, c'est une consolation, mais modeste.

Le service militaire ne peut guère améliorer ce qui est défectueux dans le système nerveux, si ce n'est par une existence régulière et au grand air. Mais ce n'est qu'un palliatif. Les hommes nerveux ne se prêtent pas au service militaire, dans tous les cas pas comme commandants de troupe sur un champ de bataille.

Hilty écrit les lignes suivantes dans son livre sur la *Neurasthénie :* « Chez les chefs supérieurs, un système nerveux solide et sûr est l'essentiel. Tout dépend de là. Le dernier des soldats en ressent l'influence. Il est permis de prétendre que très souvent, et jusqu'à notre époque, l'issue des guerres a été déterminée par la supériorité en force nerveuse des chefs dirigeants, et en général des individus mis en action. Des chefs et des troupes prédisposés à la nervosité sont toujours un élément douteux. Même les avantages du nombre, de l'armement et de l'organisation ne sauraient compenser cette infériorité. »

Craignons donc de créer et de développer la nervosité, même au service militaire, par un excès de travail et par une alimentation insuffisante ou mal comprise. A cet égard, avouons franchement que tous nous avons péché. Reconnaître sa faute est le premier pas pour la réparer.

Je considère ce sujet comme si important, précisément au point de vue de la discipline, qu'il me sera permis de m'y arrêter quelque peu. J'en examinerai les deux faces : le *surmenage* et l'*alimentation*.

Le surmenage.

Parlons tout d'abord de l'officier. S'il veut conserver son élasticité d'esprit et l'indispensable force d'endurance, il doit se présenter au service militaire bien préparé. Qu'il ait travaillé ses programmes d'instruction à la maison ou dans des cours tactiques spéciaux est chose secondaire ; l'essentiel est qu'il n'ait plus besoin, à la fin d'une journée de travail, de revoir ses règlements, d'élaborer des suppositions pour ses exercices, etc.

Mais l'officier est souvent obligé de consacrer du temps à

des travaux moins utiles. Lorsque j'étais commandant de bataillon, souvent je me suis vu contraint, après le travail de la troupe, de me livrer, jusqu'à des heures tardives, à des besognes de bureau. Les circonstances changeaient une fois les manœuvres commencées, mais il fallait alors passer une partie de sa nuit à attendre les ordres pour le lendemain. Il n'était guère possible de se livrer au repos avant minuit, pour se lever parfois à 3 heures du matin. Rien de surprenant si ce régime finit par rendre nerveux des hommes même du tempérament ordinairement le plus tranquille.

Heureusement, d'incontestables progrès ont été réalisés sous ce rapport ; on a appris à se servir des modes d'urgence. Il ne faut cependant pas, dans cette simplification du service, subordonner les exigences de celui-ci à ses convenances personnelles.

On remarque souvent que de jeunes officiers, qui, dans la vie civile ont des habitudes régulières, croient devoir manifester leur endurance en dormant aussi peu que possible ; ils se croiraient perdus de se coucher en même temps que le simple soldat. Mais croit-on qu'après avoir rôdé pendant la plus grande partie de la nuit, cet officier qui, péniblement, à l'aide de tous les moyens imaginables, est parvenu à se réveiller, et, en hâte, a avalé la tasse de café de son déjeuner, puisse être un chef capable d'endurance et possédant la fraîcheur d'esprit ? Les listes qualificatives portent parfois l'observation : « Aurait pu mieux faire ». Pour beaucoup, la cause en est un épuisement des nerfs, dont ils portent eux-mêmes la responsabilité. Sans doute, les rapports de société favorisent la bonne camaraderie, mais il n'est pas indispensable de créer des relations intellectuelles uniquement dans les veillées nocturnes.

D'après ce que j'en dis, on ne sera pas étonné de me voir récuser l'imitation des coutumes des corps d'étudiants comme signe distinctif de l'esprit de bonne camaraderie. L'école d'aspirants IV, en automne 1900, m'a fourni la preuve que, sans l'application du « Biercomment », on peut pratiquer la gaîté. Ce serait pour moi une vive satisfaction si ces jeunes officiers témoignaient du même entrain aux écoles de recrues de cette année.

En ce qui concerne la troupe, il est acquis que l'entraînement en vue d'un travail intensif consiste dans un accroisse-

ment lentement progressif des exigences. Il faut pour cela mesurer sagement les forces des hommes. Nous ne saurions les désaccoutumer du sommeil. Impossible donc d'accroître *ad infinitum* la rapidité et la longueur des marches. Il arriverait un moment où la machine se refuserait à fonctionner. Tout gymnaste, tout homme de sport sait qu'un effort énergique et soutenu exige après lui un temps de repos. Il est nécessaire soit pour remettre en état l'équipement, soit surtout pour vaquer aux soins du corps. Le commandant de troupes, le chef d'une grande unité en particulier, doit comprendre cette exigence. Tu travailleras six jours; le septième est le jour du repos. L'observation de cette loi mosaïque est le minimum de ce que l'on doit demander au service militaire. C'est un principe de rigueur. Nous devons donner aux hommes l'occasion de fréquenter le culte le dimanche et de se retremper l'après-midi dans la vie de famille.

L'automne passé, lors du cours de répétition de la VIIIe brigade, on s'est plaint du surmenage de la troupe. Les exigences ont été grandes, c'est exact; mais j'ai la conviction que moyennant une bonne alimentation, toutes ces exigences auraient été supportées avec bonne humeur, si le jour du Jeûne avait été une journée entière de repos. Un travail persistant de dix jours, pendant lesquels souvent l'effort a été porté à son maximum, est plus que ce que peut supporter sans préjudice, dans des circonstances normales, la grande masse des hommes. Un surmenage de ce genre se traduit aussitôt par la surexcitation du corps dont la conséquence est le ralentissement des forces intellectuelles et physiques et par un esprit de mécontentement. On cherche alors un bouc émissaire sur qui faire retomber le poids de sa mauvaise humeur.

Que l'on me comprenne bien : je n'entends pas que l'on ne puisse pas à l'occasion empiéter sur le temps du sommeil de l'homme, ni qu'une marche ne doive jamais être poussée jusqu'à la limite du possible; les circonstances peuvent rendre nécessaire ce maximum d'effort. Mais, de même qu'après un fort temps de galop, le cavalier relâche les rênes de son cheval, et le laisse souffler, de même nous devons tenir compte du besoin de repos.

C'est un art qui demande à être exercé dans les grandes et dans les petites choses. Le chef l'acquerra pour peu qu'il sache être en communion de sentiment avec ses hommes,

qu'il les observe continuellement, qu'il s'inspire de leurs besoins, s'attache à satisfaire ceux-ci et mette tout son soin à rester pour eux un exemple. D'après mes expériences personnelles, je serais tenté de croire que dans l'observation de ces quelques conseils réside tout le secret de la conduite de la troupe et celui de la discipline.

L'alimentation.

Le Dr Leitensdorfer, dans son ouvrage déjà cité, relate le fait suivant :

Pendant le siège de Paris, deux divisions allemandes étaient placées l'une à côté de l'autre. L'une fut alarmée inutilement quatre-vingt-trois fois, l'autre deux fois seulement. Pourquoi ? Au dire de personnes expertes en la matière, la cause n'en doit point être cherchée dans des considérations de terrain ni de tactique ; non plus que dans une différence de capacité des divisionnaires, — tous deux étaient à la hauteur de leur tâche, — mais uniquement dans le ravitaillement des états-majors. Tandis que dans une des deux divisions le service du ravitaillement de l'état-major était entre les mains d'un officier aussi zélé et habile que bienveillant, dans la division des « alarmés » il avait été confié à un officier peu préoccupé d'une alimentation rationnelle, qui n'y comprenait d'ailleurs pas grand chose et aimait à se charger de toutes sortes de travaux accessoires. Le commandant et l'état-major de la division des « alarmés » étaient donc mal nourris. De là, des relations peu cordiales entre les officiers ; ils souffraient, sans s'en douter, d'une nervosité et d'une sensibilité extrêmes, qui, par contagion, se communiquaient aux autres états-majors et, finalement, atteignaient jusqu'au simple soldat.

On en croira volontiers ce récit. Chacun de nous n'a-t-il pas eu l'occasion de se sentir nerveux lorsque, rentrant du travail, ayant faim, le repas n'est pas prêt ou est mal préparé ? Comme les ménagères, les quartiers-maîtres et les adjudants chargés du cantonnement, ou encore les chefs de cuisine savent que ce sont là des moments graves. Non seulement les chefs, mais la troupe elle-même devient nerveuse si elle souffre de la faim, et plus encore si elle a l'impression qu'il eût pu en être autrement et que l'organisation a péché. « Devant la crèche vide les chevaux ruent. »

Les ménagères prudentes savent que l'estomac est sur le chemin de l'amour. Je pense qu'au service militaire il est non

seulement sur celui de l'affection, mais sur le chemin de la consolidation et du maintien de la discipline. Une soupe cuite dans la marmite individuelle, une petite ration de fromage, une goutte de thé, ou simplement un peu d'eau fraîche parfois, permettent de surmonter la crise nerveuse causée par la faim ou par la soif, surtout si les hommes remarquent que le commandant s'intéresse à eux, qu'il fait son possible pour alléger leurs fatigues et qu'il partage non-seulement celles-ci mais leur repas. Honte à l'officier qui ne se préoccupe pas de sa troupe dans ces moments-là et ne songe qu'à lui-même. Il n'est pas apte à commander.

Je devrais m'en tenir là et je le ferais si je ne savais combien les opinions diffèrent encore en matière d'alimentation. Qu'il me soit donc permis d'ajouter quelques mots sur les aliments les plus importants. Je me bornerai du reste à résumer mes observations pendant trente années d'activité de service, soit comme officier de troupe, soit comme instructeur.

La nourriture la plus rationnelle est celle qui renouvelle dans le corps les matières usées. Une nourriture variée doit donc être la meilleure; elle l'est en effet, parce qu'elle est la plus profitable à la digestion et par là même à la santé.

Je ne veux pas parler des aliments qui nous sont fournis par l'Etat (la viande, le pain); mais examiner les aliments et stimulants que le commandant procure à sa troupe comme rations supplémentaires sur le compte de l'ordinaire.

Le café au lait.

Pour les troupes du nord et du centre de la Suisse, rien ne remplace le café au lait comme premier déjeuner. Nous le faisons préparer comme suit :

On cuit, par homme, 15 grammes de café pulvérisé dans un peu d'eau, jusqu'à ce qu'elle commence à bouillir; on verse alors un demi-litre de lait et le tout cuit encore une fois. Si nous délivrons à côté de cela 70 grammes environ de fromage par homme, la troupe est suffisamment nourrie pour une matinée prolongée.

Occasionnellement, si l'on ne peut obtenir du lait, on donnera du thé sucré ou une soupe à la farine. Le chocolat, aimé des troupes welches, n'est pas encore apprécié par les hommes de la Suisse allemande, et moins encore le bouillon de grand matin.

Le thé.

comme le café est un stimulant. Il excite et désaltère. Meilleur marché que le café et plus rapidenent préparé, il constitue une excellente boisson de marche à verser dans les gourdes. Quand la troupe trempée et gelée rentre dans la caserne froide, pour la réchauffer nous lui distribuons du thé; en été, nous lui en distribuons pour la désaltérer pendant et après des marches fatigantes. Recette : ½ litre d'eau, 2 ½ à 3 grammes de thé, 15 grammes de sucre par homme.

Sans thé, nous n'aurions certainement pas pu exécuter, avec la même endurance et la même discipline, les marches que, soit à la montagne soit en plaine, nous avons entreprises ces dernières années. Au cours de chaque école, les médecins militaires constatent la bonne influence du thé sur l'état de santé des hommes. J'attribue à cette boisson le fait qu'en 1899 et 1900, nous n'avons pas eu un seul coup de soleil. Soit dit entre parenthèses, il ne faut pas que l'homme dispose à son gré du contenu de sa gourde; on doit considérer ce dernier comme une ration de réserve à n'utiliser que lorsqu'on sait qu'elle suffira jusqu'au moment de son remplacement. Il pourra donc être utile de faire boire de l'eau avant que la gourde n'ait été entamée.

L'alcool.

Le Dr Leitensdorfer dit de l'alcool qu'il favorise le dépôt dans le corps, sous forme de graisse, des matières nutritives non utilisées, et qu'après une courte et légère excitation, il provoque une déchéance de l'énergie physique et morale, rappelant une paralysie.

Aucun de nous, sans doute, n'ignore les effets de l'alcool. Nous évitons en conséquence de fournir à la troupe l'occasion de boire de l'alcool pendant un effort soutenu, et s'il n'est pas possible de l'en priver, nous la désaltérons d'abord avec du thé. Une fois les hommes nourris et, avec l'appel principal, le point final mis au travail journalier, chacun peut, s'il en a la fantaisie, vider sa chope; à ce moment, l'éventualité d'excès est exclue ou peu s'en faut.

Apaiser la soif au moyen de l'alcool est pour l'énergie, l'endurance et la discipline un grand danger. En outre, les libations copieuses en alcool favorisent les congestions.

L'eau.

L'eau, fraîche et pure, sert de rafraîchissement. Il est bon toutefois que l'homme, en la buvant, mange quelque chose, fût-ce une simple croûte de pain. L'effet rafraîchissant de l'eau est accru par l'adjonction d'un peu d'essence de citron, un gramme environ par litre d'eau.

Il est bon d'observer toutefois que l'eau bue trop fréquemment et en trop grande quantité affaiblit l'estomac. Si donc le temps est froid et pluvieux, il faut en user le plus rarement possible. Au contraire, si la température est lourde, mieux vaut en boire une fois de trop que pas assez.

Le fromage.

Grâce à sa teneur si riche en albumine et en graisse, le fromage est un aliment de premier ordre. Il ne devrait jamais faire défaut, surtout au moment d'un grand effort. Une bonne ration de fromage à déjeuner se recommande, surtout avant les longues marches et les manœuvres pénibles. Même au repos, il n'est point à mépriser, et si, à la rentrée au cantonnement, aucune colonne de vivres n'est en vue, une tablette de soupe et un morceau de fromage remplaceront sans inconvénient l'ordinaire.

Le sucre.

Un hydrocarbure rapidement résorbé par le corps. Des essais comparatifs ont établi qu'il accroît les forces et la persistance des mouvements musculaires. Un petit morceau de sucre combat la sensation de la soif. A recommander aussi dans le thé et le café.

D'après les expériences de Schiele, le sucre, à la quantité de 10 à 30 grammes par jour, est sans influence sur l'action de l'estomac; 50 à 80 grammes retardent l'apparition de l'acide muriatique nécessaire à la digestion; 120 grammes dérangent celle-ci. Conclusion : l'excès en tout est un défaut.

Les fruits.

Dans les dernières écoles de sous-officiers, nous avons fait distribuer presque journellement des fruits frais au repas principal. Au point de vue du bien-être de la troupe, les résultats ont été des meilleurs.

Les fruits secs aussi, chaque touriste le sait, constituent un

excellent remède contre la soif. Mais on éprouve quelque difficulté à s'en procurer; il faut acheter des fruits de l'étranger, car nos agriculteurs préfèrent vendre à bon marché mais immédiatement, leurs fruits en automne, plutôt que de les sécher.

Les légumes.

Jadis, on en faisait un petit emploi. On n'utilisait guère que des céréales, comme pâte de soupe. C'était à tort. Le légume vert est excellent pour la santé de la troupe. Mais nos hommes ne se montrent pas encore très débrouillards pour s'en procurer; au bivouac, il faut encore, le plus souvent, leur donner les directions nécessaires.

La viande.

Des saucisses, du lard sec, des conserves, de la viande froide, tout cela, si la qualité y est, se prête volontiers à être porté par l'homme pour être consommé entre les repas. L'inconvénient est que ces denrées favorisent la soif. Je n'ai jamais bien réussi quand j'ai voulu faire porter de la viande fraîche par mes hommes. Si l'on veut leur donner un supplément de viande, mieux vaut forcer la ration de l'ordinaire, après le travail.

Je m'arrête et ne peux mieux faire que de répéter ce que je disais plus haut : on peut emprunter bien des voies, pour aboutir à la discipline; mais je crois me placer à un point de de vue très pratique en disant que la principale passe par l'estomac.

* * *

A diverses reprises ont paru sur la discipline de notre armée des publications qui n'étaient point pour relever son prestige. Leur effet a été surtout de répandre dans notre peuple, aussi bien qu'à l'étranger, des opinions fausses.

Si nous considérons la somme de travail qu'en dehors du service et volontairement fournissent nos milices pour être prêtes à l'heure du danger, si nous apprécions l'endurance de nos hommes sous les ordres de leurs chefs, alors nous n'avons aucune raison de pousser des cris de Cassandre.

Que chacun de nous accomplisse son devoir simplement et sans bruit, et le tout puissant Maître des champs de bataille fera briller, dans l'avenir comme dans le passé, sa plus lumineuse étoile sur notre chère patrie.

Canons de campagne Krupp à tir rapide.

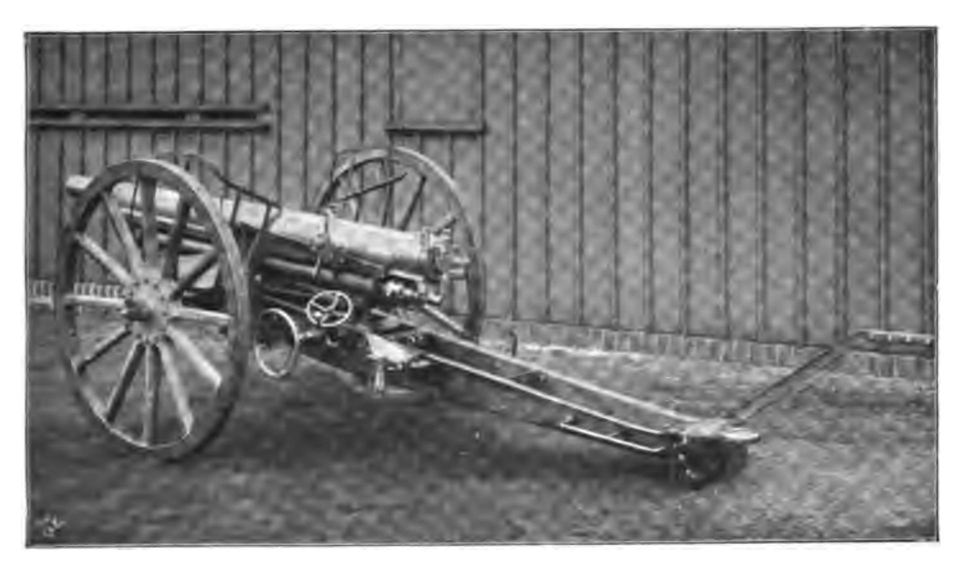


FIG. 1. — **Canon Mod. 1899 avec affût à deux cylindres.**



FIG. 2. — **Canon Mod. 1901 avec affût à un cylindre.**

CANONS DE CAMPAGNE KRUPP A TIR RAPIDE

modèles 1899 et 1901.

(Planche XX.)

Dans ses livraisons d'avril et de mai dernier, la *Revue* a donné les types de canons de campagne à tir rapide, de deux constructeurs différents. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de publier les modèles les plus récents des canons Krupp, à recul sur l'affût, d'après les phototypies et les renseignements sommaires contenus dans un article que vient de faire paraître l'excellente *Kriegstechnische Zeitschrift* sous le titre : *Affûts à long recul pour pièces de campagne*[1].

La maison Krupp est représentée, dans cette publication, par deux types différents :

1. Une pièce mod. 1899 avec affût à deux cylindres (Pl. XX, fig. 1).

2. Une pièce mod. 1901 avec affût à un cylindre (Pl. XX, fig. 2).

Dans le mod. 1899, à deux cylindres (fig. 1), l'appareil de frein est disposé sous le berceau. L'appareil se compose de deux cylindres qui télescopent l'un dans l'autre. Cette disposition permet, par suite de la différence de calibre des cylindres, de ramener la course des ressorts du récupérateur à une longueur égale à celle du frein hydraulique. Un des cylindres constitue le frein proprement dit, avec tiges de piston et piston ; le second cylindre renferme le récupérateur à ressorts.

La pièce avec affût à *un* cylindre (fig. 2) est établie pour une bouche à feu du calibre de 7,5 cm ; elle est construite sur trois types : un modèle 1900 et un modèle 1901, types A et B.

Dans le premier modèle, celui de 1900, la bouche à feu cou-

[1] Livraison n° 5 de 1901.

lisse sur le berceau pendant le recul et le retour en batterie. Le berceau repose par deux tourillons sur le pivot de l'affût inférieur ; il porte à sa partie inférieure l'appareil de frein. Cet appareil se compose du cylindre de frein, avec tiges de piston et piston, du ressort du récupérateur qui enveloppe le cylindre de frein et d'un dispositif spécial destiné à réduire la longueur du ressort et composé d'une poulie mobile et d'un câble métallique. Une bêche verticale fixe et une semelle de crosse servent à l'ancrage de l'affût.

Les deux modèles d'affût mod. 1901 sont de construction identique ; ils ne diffèrent que par le mode de fonctionnement du récupérateur à ressort. La bouche à feu coulisse au moyen de griffes sur le berceau, lequel est maintenu par un tourillon vertical sur le porte-berceau. Celui-ci repose par deux tourillons latéraux dans les sous-bandes disposées sur la partie supérieure de la flèche. Le corps du berceau forme une sorte de traîneau, dont la section droite a la forme ▀┳━┳▀. Les glissières du berceau servent de guides aux griffes de la bouche à feu. Le berceau porte en outre l'appareil de frein, composé également d'un seul cylindre.

L'ancrage de l'affût s'effectue au moyen d'une bêche à rabattement, construite de façon à offrir de larges surfaces d'appui sur le sol et à éviter autant que possible le dérapage de l'affût ou l'enterrement de la crosse.

Le tableau ci-après fournit quelques données sur ces divers matériels :

Données numériques

	Canon avec affût à 2 cylindres. Mod. 1900.	Canon avec affût à un cylindre.	
		Mod. 1900	Mod. 1901 types A et B
Calibre . . . . mm.	76,2	75	75
Poids de la bouche à feu (fermeture comprise) . . . . kg.	380	377	377
Poids de l'affût (avec sièges d'affût) »	640 (sans frein de route).	663 (avec frein de route).	583 (avec frein de route).
Poids du projectile . . . . . »	6,35	6,5	6,5
Hauteur de la ligne de feu . . mm.	970	970	980
Vitesse initiale . . . . m.	600	500	500
Amplitude de pointage en hauteur .	+ 17° — 5°	+ 15° — 6°	+ 15° — 6°
Amplitude de pointage en direction .	4°	4°	4°
Diamètre des roues . . . . mm.	1300	1300	1300
Largeur de la voie . . . . . »	1524	1480	1480
Poids de la pièce en batterie avec équipements et accessoires . kg.	1020	1040	960

LES PRESCRIPTIONS DE MANŒUVRES
en Allemagne.

Notre collaborateur, le capitaine Vuagniaux, a résumé le règlement sur le service des armées allemandes en campagne. Ce règlement, dans sa deuxième partie, arrête un ensemble de prescriptions pour les grandes manœuvres. Les articles relatifs à la mission des arbitres méritent spécialement de fixer l'attention.

On sait que les grandes manœuvres, en Allemagne comme ailleurs, comprennent les exercices de régiment et de brigade dans l'infanterie et la cavalerie, les exercices de l'artillerie en terrain varié, les manœuvres spéciales de la cavalerie, enfin les manœuvres dites impériales, auxquelles, chaque année, sont appelés les corps d'armée désignés par l'empereur pour manœuvrer devant lui. Ces dernières durent 10 jours, savoir 3 jours pour les manœuvres de brigade, 3 jours pour les manœuvres de division et le reste consacré aux manœuvres des unités plus considérables et à la revue. Les jours de repos ne sont pas compris naturellement dans ces chiffres. Sont jours de repos les dimanches et, dans la semaine, un jour après deux ou trois journées de travail.

L'organisation des manœuvres rappelle de très près la nôtre. Il s'agit de se rapprocher le plus possible des conditions de la guerre. Il n'est permis ni de faire des hypothèses au sujet du terrain, ni de limiter le terrain des opérations. Même les terrains que l'on ne devra pas occuper en temps de paix ne doivent être considérés comme obstacles réels qu'autant qu'ils présenteraient les mêmes difficultés en temps de guerre. Quant aux travaux défensifs, tranchées-abris, épaulements pour pièces, etc., on n'en tient compte que lorsqu'ils ont été achevés complètement et d'une façon rationnelle. C'est un des cas qui rentre dans les décisions arbitrales.

Les deux partis se distinguent par la dénomination de *bleu*

et de *rouge*. La direction établit une situation générale, telle que tous deux la connaîtraient à la guerre, et pour chacun d'eux une situation particulière.

« Le directeur, dit le règlement, doit concevoir cette dernière de telle façon que le chef ait à déduire de lui-même la mission qu'il a à remplir ou que l'on puisse lui donner une mission spéciale se rattachant à cette situation de guerre particulière. »

Chez nous, en Suisse, on a souvent abusé de cette double indication d'une « situation générale » et d'une « situation spéciale ». Pour le moindre exercice de régiment ou de bataillon, on allait chercher très loin des situations très compliquées. On en revient aujourd'hui. La tendance est de simplifier, et souvent, on pourrait simplifier plus encore.

Le règlement allemand prévoit que, même pour de grands corps de troupe, lorsqu'il s'agit de petites opérations à proximité des garnisons, on se contente de donner un thème contenant tout ce qu'il faut pour caractériser la situation. D'une manière générale, il recommande de choisir des suppositions simples et faciles à comprendre. « La situation la plus simple peut souvent entraîner des modes d'exécution très variés. » Comme chez nous, lorsqu'il s'agit de manœuvres de division et de corps d'armée, la même situation de guerre doit valoir pour toute la succession des exercices.

Le règlement recommande enfin de placer les deux parties à une distance telle l'une de l'autre, qu'ils aient assez d'espace pour faire tous leurs mouvements préliminaires. Elle doit cependant permettre un déploiement au moins partiel dès le premier jour des manœuvres.

A ce point de vue, le plan des manœuvres du IIIe corps d'armée, l'année passée, dans le canton de Zurich, avait été particulièrement bien compris. La journée d'Hinwyl a précisément permis aux deux divisions de se chercher et de s'aborder vers la fin de la journée. Le déploiement tactique a même dépassé en importance ce qu'avait prévu le directeur de la manœuvre, grâce surtout à l'esprit d'offensive dont fit preuve le commandant de la VIe division.

Dans l'exécution des déploiements, la principale difficulté, pour ne pas tomber dans l'invraisemblance, est l'appréciation des effets du tir, notamment du tir aux grandes distances. « En manœuvre, dit le règlement allemand, ces effets ne se

font pas sentir, et on n'y attache souvent pas assez d'importance; il faut donc s'élever autant que possible contre la tendance que l'on a à ne pas s'en préoccuper.

» En première ligne, il est du devoir du chef lui-même de tenir compte de l'effet que produirait, dans la réalité, le tir de son adversaire; il pourra certainement arriver que les opinions diffèrent à cet égard, et que l'on ne l'apprécie pas à sa juste valeur, parce que l'on s'est placé à un point de vue faux pour le juger.

» Comme le général directeur ne peut se trouver partout, surtout quand les corps sont considérables, et qu'il ne peut, par conséquent, trancher toutes les questions, il est nécessaire de placer sous ses ordres un nombre suffisant d'arbitres. »

Ces lignes caractérisent le rôle de l'arbitre. Il est là surtout pour remplacer les projectiles absents; il dit ce qui serait advenu si ces projectiles avaient existé et pu exercer leur ravages dans les rangs des troupes en présence.

Pour faciliter la tâche des arbitres, le règlement énonce une série de principes relatifs au combat des trois armes, et qui doivent servir de base aux décisions. Cet énoncé de principes mérite d'être reproduit intégralement:

Les effets du tir de l'infanterie varient suivant certaines circonstances, par exemple : suivant la distance où se trouve l'adversaire, l'exactitude de l'appréciation de cette distance, le choix de la hausse, l'emplacement occupé par les tireurs, la forme du but, l'intensité et la durée du feu, la discipline du feu, la surprise et l'influence que l'ennemi exerce sur la troupe qui tire, etc., etc. Un feu vigoureux, bien dirigé et exécuté avec calme, produit déjà de l'effet à 1500 ou 1000 mètres, sur des troupes à rangs serrés de l'effectif d'une compagnie ou d'un escadron qui ne sont pas abrités ou qui marchent, ainsi que sur de l'artillerie à découvert (en batterie). Elles ne peuvent tenir longtemps ni même faire de mouvements latéraux à des distances variant entre 800 et 1000 mètres; il faut pour cela qu'elles attendent que leurs propres tirailleurs aient donné à leur feu une intensité pareille à celle du feu de l'ennemi.

Des troupes d'infanterie en ordre serré et qui sont à découvert ne peuvent se mouvoir qu'en avant ou en arrière dans cet espace de 800 mètres, même lorsqu'elles ont en avant d'elles d'épaisses lignes de tirailleurs.

Des lignes de tirailleurs se mouvant sous le feu d'une infanterie qui n'est pas contrebattue éprouvent, à partir de 1000 mètres, des pertes sensibles. En principe, de longs mouvements ininterrompus en avant ne seront guère exécutables que s'ils sont vigoureusement appuyés par le feu.

A des distances inférieures à 400 mètres, la décision concernant l'efficacité du feu doit être rendue dans le plus court délai.

En terrain défavorable, à des distances moindres que 800 mètres, devant une infanterie en bon ordre soit à rangs serrés, soit en tirailleurs, la cavalerie ne doit se présenter de front que pour charger. Tous autres mouvements ou

stationnement à découvert et dans les limites de cette distance doivent lui être imputés à faute.

Une patrouille qui s'avance sous le feu de l'ennemi ne doit être neutralisée que si elle s'y expose bénévolement. Il n'en est pas de même si elle agit avec intelligence et oppose à ce feu la rapidité de son allure,

L'artillerie exposée au tir d'une infanterie postée à 1000 mètres ne peut se mettre en batterie que dans des circonstances particulièrement favorables, par exemple quand elle dispose de couverts très sérieux. Mais on ne doit jamais l'empêcher de suivre à découvert l'infanterie qui se porte en avant pour exécuter l'attaque décisive ; il y a cependant lieu de tenir compte, dans la décision, des pertes qu'elle aurait à subir dans la réalité. De l'artillerie placée à découvert à de très petites distances perd en très peu de temps sa mobilité, et, en général, ne peut plus amener ses avant-trains quand elle est à 300 ou 400 mètres.

Il faut accorder une très grande importance au tir d'enfilade de l'infanterie.

Pour qu'une attaque à la baïonnette réussisse, il faut tenir compte de la préparation qui a été faite par le tir de l'infanterie et de l'artillerie, puis de la relation qui existe entre les effectifs, du chiffre des troupes fraîches qui entrent en ligne de part et d'autres, de la manière dont l'attaque est exécutée, de l'état de l'assaillant au moment de l'abordage, de l'attitude de l'adversaire et de la conformation du terrain. De plus, il est important de savoir si l'assaillant a réussi à saisir un point faible ou à envelopper une aile.

L'infanterie éprouve des pertes énormes pendant le combat rapproché (en temps de guerre) ; les arbitres devront donc être très prudents dans leurs appréciations et ne pas déduire le sort de la journée du succès ou de l'insuccès d'une attaque exécutée par des masses d'infanterie.

Les charges de cavalerie se faisant très rapidement, il est très difficile d'en apprécier tous les détails. En conséquence, les arbitres devront déjà se trouver présent au départ et au moment du déploiement.

Ils seront guidés dans leur appréciation du succès par la proportion des forces mises en ligne, par l'attitude de l'adversaire, l'échelonnement adopté et la manière dont la charge aura été menée en elle-même. Ils pourront donner la victoire au parti le plus faible, s'il a réussi à surprendre la cavalerie de l'adversaire pendant qu'elle était en train de faire son déploiement. D'autre part, une cavalerie très supérieure en nombre pourra ne produire aucun effet, parce que son chef n'aura pas fait entrer toutes ses forces en ligne à temps.

Contre de la cavalerie, il s'agit bien moins de parcourir rapidement de grandes distances, que de charger vigoureusement et en ordre. Un mouvement tournant combiné avec une charge en augmente toujours la valeur.

Quand on charge de l'infanterie, l'attitude de celle-ci joue un rôle encore bien plus important.

De très petites fractions de cavalerie pourront, sans être échelonnées en profondeur, charger avec grande chance de succès de petits pelotons d'une infanterie ébranlée. Quand, au contraire, l'infanterie n'est pas démoralisée, il faut adopter une formation profonde et exécuter la charge avec le plus grand ensemble et la plus grande énergie.

Quand le terrain ne permet pas à la cavalerie de s'approcher à couvert, ou de tenter une surprise, elle est obligée de parcourir aux grandes allures l'espace battu par le tir. Elle profite du moment où l'infanterie commet la faute de manœuvrer pour changer de formation, ou bien où elle n'a plus assez de sang-

froid pour exécuter un feu meurtrier. Malgré cela, des charges de ce genre coûteront toujours de grosses pertes à la cavalerie.

Une artillerie qui manœuvre en face d'une charge de cavalerie doit être considérée comme désarmée, à moins qu'elle ne soit couverte par d'autres troupes. Une artillerie en batterie est toujours très exposée sur le flanc où elle n'est pas couverte. Une attaque de front contre de l'artillerie peut coûter de grosses pertes. Mais elle peut réussir si on lui donne une profondeur suffisante.

Pour l'appréciation finale on fera encore entrer en ligne de compte : si, en réalité, la cavalerie victorieuse aurait pu emmener les pièces ou les avant-trains, ou si elle aurait pu les mettre hors de service, ou si elle aurait eu le temps d'assurer le succès d'une autre manière encore.

Les considérations suivantes entrent en ligne de compte pour l'appréciation de l'efficacité du tir de l'artillerie, savoir : l'approche à couvert, l'entrée en action par surprise, la qualité du champ de tir, le nombre de batteries tirant sur le même objectif, la vivacité et la durée du tir. L'efficacité du feu et, en particulier, la rapidité avec laquelle se fait le réglage, est favorisée par l'exactitude avec laquelle la distance est appréciée, la proximité, la grandeur et la visibilité du but.

Des objectifs debout, s'avançant ou reculant en droite ligne, sont plus faciles à battre que ceux se mouvant perpendiculairement à la ligne de tir ou obliquement par rapport à elle.

Les effets du tir sont augmentés notablement si les pièces occupent une position difficile à observer par l'adversaire, d'une protection efficace et d'un accès facile aux échelons de ravitaillement en munitions.

Il faut tenir compte du premier coup de canon dans l'appréciation de l'efficacité du tir de l'artillerie, chaque fois que l'on a pu apprendre la distance par des batteries dont le tir est déjà réglé. Autrement, il faut compter un certain temps pour le réglage et se rappeler que ce dernier est régulièrement retardé par une ouverture du feu trop rapide.

Des troupes en ordre serré et de la force d'une compagnie ou d'un escadron ne peuvent s'arrêter à découvert sous le feu d'une artillerie placée à moins de 3000 mètres que si cette dernière a déjà été très éprouvée ou si elle est vigoureusement contrebattue par les pièces amies. Aux distances inférieures à 1000 mètres, la lutte entre l'infanterie et l'artillerie exige une prompte solution.

Si le terrain n'est pas favorable, la cavalerie se mouvant à rangs serrés sur le front d'une artillerie qui la canonne doit prendre les allures rapides à 1500 mètres; elle est obligée de passer au train de charge à partir de 600 mètres.

Une artillerie dont le tir est réglé peut, jusqu'à une distance de 3000 mètres, compromettre la mise en batterie d'une artillerie ennemie, au point de contrebalancer, en certains cas, sa supériorité numérique. Le dénouement, dans le combat d'artillerie à 3000 mètres, est amené soit par la grande supériorité numérique de l'un des partis, soit par l'intervention des autres armes. Une supériorité très légère peut déjà se faire sentir à des distances de 3000 mètres et au-dessous.

Il faut surtout qu'il y ait déjà une décision dès le début de l'engagement, et il est à désirer qu'elle ait lieu d'autant plus tôt que l'un des partis a une plus grande supériorité en artillerie. D'ailleurs, quand l'équilibre ne se maintient pas entre les deux artilleries, la décision aura lieu d'autant plus tôt qu'elles seront plus rapprochées l'une de l'autre.

Il faut toujours accorder une très grande part au tir d'enfilade de l'artillerie.

Les batteries d'obusiers de campagne tirant à obus à balles doivent être considérées comme sensiblement égales en valeur aux batteries de canons de campagne. En revanche, leur puissance doit être considérée comme très supérieure lorsqu'elles font usage d'obus ordinaires contre des buts très rapprochés de leurs abris ou contre des lieux habités, etc., etc. A des distances variant entre 2100 et 5900 mètres, les batteries d'obusiers de campagne sont seules capables de détruire par leur tir vertical (courbe) des ouvrages de campagne de fortes dimensions

Pour apprécier les effets de l'artillerie lourde de l'armée de campagne, on devrait tenir compte des facteurs suivants : reconnaissance de la position ennemie, approche à couvert, entrée en action par surprise depuis un emplacement bien abrité, exécution assurée de la direction du feu et de l'observation de son tir.

L'obusier de campagne produit des effets efficaces même contre des ouvrages de campagne solides : mais, toutes les fois qu'il s'agit de défoncer les abris d'ouvrages permanents, il faut recourir à l'emploi du mortier. Les deux pièces ont une zone d'action dont le rayon est de 6000 mètres.

L'artillerie lourde a pour mission, avant tout, d'éteindre le feu des batteries lourdes ennemies ; l'obusier, au contraire, par suite de sa mobilité et des puissants effets de ses obus contre des buts animés, peut intervenir dans la lutte contre l'artillerie de campagne et l'infanterie, et particulièrement préparer l'assaut, en criblant les tranchées et les abris situés sur le point qui doit être enfoncé.

Avant de prendre une décision relativement à la supériorité du feu, les arbitres doivent se rendre un compte exact de la situation.

Cette décision ne doit jamais se faire attendre, lorsque les troupes se trouvent face à face et l'arme au pied. Si l'arbitre a suivi les opérations des deux partis, il doit être en état de se prononcer rapidement sur le succès ou l'insuccès.

Il est interdit de formuler des arrêts qui soient susceptibles d'influencer les décisions ultérieures des chefs.

La tâche des arbitres est, on le voit, très délicate. Ils doivent faire ressortir, en temps de paix, les circonstances qui, à la guerre, décident de la victoire ou de la défaite. Ils doivent donc être assez nombreux pour qu'un d'eux soit toujours à proximité des lieux où se déroule un acte décisif du combat. Le règlement dit même que « l'arbitre étant au courant de la situation des deux partis, doit s'efforcer de prévoir le dénouement de façon à se trouver assez à temps au point décisif ».

Dans ses relations avec les commandants de troupe, il joue le rôle d'un juge suprême dont les prononcés sont des ordres auxquels doivent se soumettre même les commandants plus élevés en grade. Il doit du reste leur transmettre ses observations sur les effets du tir des deux partis, de façon qu'en en tenant compte, les sous-ordres évitent des mouvements qui seraient impossibles à la guerre. Pour rendre plus visibles, en

quelque sorte, ces effets du tir, l'arbitre dispose de fanions, indiquant les pertes subies par l'infanterie ou par l'artillerie de campagne. L'apparition de ces fanions indique le moment et l'endroit où les troupes ont été éprouvées par le tir de l'adversaire au point d'avoir perdu la supériorité du feu. L'arbitre fait abaisser le fanion dès qu'il juge l'équilibre des forces rétabli.

Les autres dispositions du règlement allemand offrent moins d'intérêt, ou du moins un intérêt moins général. Nous renvoyons aux documents officiels ceux de nos lecteurs que la question de l'organisation des manœuvres de paix préoccupe plus spécialement.

F. F.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

DES

canons de campagne à recul sur l'affût.

Dans un précédent article[1], nous avons cherché à exposer, d'une façon aussi impartiale que possible et d'après l'opinion d'officiers d'autres armées, quelques-uns des avantages et des inconvénients des canons de campagne à recul sur l'affût.

La *Kriegstechnische Zeitschrift* a publié, à son tour[2], sur le même sujet, une longue dissertation qu'a traduite en français l'*Internationale Revue*, nº 26, de mai dernier. Cet article — qui conclut en faveur des affûts rigides à bêche à ressort — ayant eu quelque retentissement en Suisse, et arrivant à une époque où la controverse sur le même thème est extrêmement vive dans notre pays, il paraît intéressant de le résumer et de le discuter. Nous utiliserons, pour quelques-unes de ses parties, la traduction de l'*Internationale Revue*.

Cet article s'exprime comme suit :

Un des problèmes les plus importants et les plus difficiles à résoudre dans la construction d'un canon de campagne vraiment apte à la guerre est celui d'obtenir que, après le départ du coup, la pièce retourne automatiquement, le plus promptement et le plus exactement possible, à sa position primitive. Pour que le retour en batterie s'opère automatiquement par un système élastique ou par le simple poids de la pièce, il importe de limiter le plus possible le recul de la pièce. Cette limitation du recul est toujours d'une réalisation difficile, attendu que, pour ne pas nuire à la mobilité de la pièce, on ne peut dépasser une certaine limite de poids, assez réduite d'ailleurs. En vue de résoudre ce problème, les constructions les plus diverses ont été proposées et exécutées au cours des dix dernières années.

Les divers systèmes de recul peuvent être classés en deux groupes de principe différent, savoir :

1º les constructions où la pièce entière participe au recul (pièce avec recul de l'affût) ;

[1] Sur les *Canons de campagne à long recul*, livraison d'avril 1901.

[2] Livraison 4, de 1901. Cet article a été reproduit *in extenso* par la *Schweiz. Zeitschrift für Artillerie und Genie*, nº 4.

2° celles où l'affût inférieur est immobilisé par une bêche ancrée dans le sol, et dans lesquelles la bouche à feu exécute un mouvement de va-et-vient sur l'affût inférieur (pièces à recul de la bouche à feu ou pièces à long recul).

Chacun des deux systèmes a ses défauts et ses avantages ; rien n'est moins aisé que de décider auquel des deux donner la préférence.

Cette question a été très discutée, ces dernières années, dans les milieux compétents, et la lutte entre les partisans de l'un ou l'autre système est devenue plus intense depuis surtout que la France a adopté un système avec recul de la bouche à feu pour le réarmement de son artillerie de campagne. Il paraît cependant qu'en ces derniers temps l'opinion dominante est que le système à recul de la pièce entière est plus apte au service en campagne, du moins cela paraît ressortir des conclusions des commissions de différents Etats chargées des essais de matériel d'artillerie, notamment celle de la Suisse[1].

Les partisans du recul sur l'affût donnent la préférence à ce système en raison des particularités suivantes qui semblent, à première vue, constituer des avantages réels sur d'autres systèmes :

1. La bouche à feu reculant sur l'affût, celui-ci reste immobile pendant le tir, dès que la bêche a mordu dans le sol.

2. Il en résulte que, une fois donnée, la direction de la pièce ne change pas ou change peu pendant le tir ; les corrections de pointage en direction d'un coup à l'autre ne sont en conséquence pas très considérables et peuvent s'exécuter très rapidement. Il est rarement nécessaire pour corriger la direction de déplacer la crosse aussi longtemps qu'on tire sur le même objectif.

3. La hausse et le guidon étant portés par le berceau et par conséquent indépendants du recul — comme tout l'affût d'ailleurs — le pointeur peut continuer à pointer pendant le feu et, cas échéant, maintenir constamment la ligne de mire sur le but.

4. L'affût étant immobilisé dès que la bêche est ancrée dans le sol, le pointeur peut rester assis sur l'affût.

5. Les conditions énumérées sous les nos 3 et 4 qui précèdent donnent au pointeur plus de calme que s'il avait, à chaque coup, à se porter à la pièce pour pointer, à se relever ensuite et à sortir de la voie des roues, ainsi que cela est nécessaire avec les autres systèmes d'affûts.

6. Le retour en batterie de la bouche à feu est assez lente pour que le chargement de la pièce puisse s'opérer pendant ce mouvement.

7. Cette dernière condition, jointe aux autres avantages déjà énumérés, permet d'obtenir une vitesse de tir considérable, le pointage étant le plus souvent terminé avant la charge. Il résulte que le retard provenant de pointage est évité et que la vitesse de tir n'est limitée que par le temps strictement nécessaire au recul de la bouche à feu et à sa rentrée en batterie.

8. Les boucliers offrent aux servants une protection meilleure avec les pièces à recul sur l'affût qu'avec les pièces à affût à bêche élastique, dans lesquelles les servants doivent quitter leur abri pour se porter en dehors de la voie des roues pendant le feu.

9. La façon dont se comporte une pièce avec recul sur l'affût est relativement indépendante de la nature du sol et de la configuration du terrain.

[1] On sait que la Commission suisse avait, dès l'origine de ses essais, écarté les pièces à recul sur l'affût. Tout récemment cependant, en raison de la décision des commissions parlementaires de continuer les essais, on va les reprendre avec les canons à recul sur l'affût dont la construction, depuis un an ou deux, a réalisé de remarquables progrès.

Ces divers avantages peuvent se résumer comme suit :

A. tir accéléré ;

B. pointage plus exact et par conséquent meilleure précision du tir ;

C. les conditions sous A et B, réunies, fournissent dans l'unité de temps un meilleur effet du coup isolé et du tir en général ;

D. protection meilleure si on fait usage de boucliers ;

E. fatigue moindre des canonniers-servants ;

F. plus grande indépendance à l'égard de la nature du sol et de la configuration du terrain.

Toutes ces conditions sont suffisantes, dit la *Kriegstechnische Zeitschrift* « pour mériter l'attention de tout artilleur », ce qui est aussi notre avis. Cette revue examine ensuite les avantages et les inconvénients de ces systèmes pour en établir la balance et, reprenant article par article les divers avantages dans l'ordre que nous avons indiqué ci-dessus, elle leur oppose un certain nombre d'arguments dont quelques uns nous paraissent entachés d'erreur ou tout au moins d'exagération.

Parlant de

A. — *Tir accéléré*, l'auteur affirme atteindre avec les pièces à affût à bêche élastique « dans des conditions normales », une vitesse de 19 coups par minute, en moyenne 12 coups; au tir percutant, une pièce à recul sur l'affût arrive à 22 coups, en moyenne 14 coups. Ces vitesses paraissent inexactes; celle de 19 coups par minute pour les affûts à bêche élastique ne s'applique certainement pas à un tir avec repointage à chaque coup.

Au tir fusant « cette vitesse est réduite et se rapproche pour les deux systèmes de la moyenne de 11 ou 12 coups par minute ». Il semblerait, d'après les expériences exécutées en Suède[1], en 1900, avec batteries complètes, que l'avantage de la vitesse appartienne même aux batteries à bêche à ressorts, ajoute la *Kriegstechnische Zeitschrift.*

Nous devons répondre que l'argument consistant à attribuer le retard au réglage de la fusée tombe, par suite des appareils employés aujourd'hui pour cette opération. On peut ajouter que ces appareils assurent, par leur procédé mécanique, une graduation beaucoup plus sûre et plus exacte que si on l'effectue à la main dans la presse du feu rapide.

Quant au fait que les deux servants, assis sur la flèche, ne

[1] Entre deux matériels provenant de la même fabrique et dans lequel la pièce à recul sur l'affût ne présentait pas les perfectionnements les plus récents.

peuvent être employés à d'autres « manipulations », c'est précisément qu'il n'y en a pas d'autres à faire, et cela constitue un avantage, le réglage de la fusée étant opéré avec la plus grande aisance et avec toute la rapidité voulue par les autres servants.

On allègue également que dans les pièces à recul sur l'affût « des dérangements du mécanisme d'enrayage du recul se produisent plus facilement et plus souvent, par suite de la rouille, de la poussière, de l'encrassement, d'un graissage insuffisant, du desséchement des garnitures, ou de la rupture ou la fatigue des ressorts ». Théoriquement, ceci peut paraître vrai ; il faudrait précisément s'assurer si, dans la pratique, ces objections se soutiennent et si, comme semblent au contraire le prouver les expériences de Norvège et le rapport du lieutenant-colonel Stang [1], on n'arrive pas à construire des matériels assez aptes à la guerre pour réduire à zéro les chances de non-fonctionnement.

Enfin, dans les pièces à recul sur l'affût « l'enfoncement complet de la bêche ne s'effectue souvent ainsi deux ou trois coups plus tard que dans celles à bêche à ressorts » ; ceci constitue, à notre avis, un avantage dans les terrains tendres ; les pièces à long recul offrent en plus celui de tirer sur des sols durs et sur le roc (il suffit que la bêche trouve une légère saillie), ce que ne parvient pas à faire l'affût à bêche élastique, qui exige un ancrage meilleur.

Quant aux arguments invoqués sous lettres B et C, pointage et précision du tir, « il y a également en campagne, dit la *Kriegstechnische Zeitschrift*, bien d'autres éléments importants que ceux qui se présentent au polygone ». La *Zeitschrift* a raison; mais elle n'indique pas quels sont ces « éléments ». Nous dirons à notre tour qu'une pièce qui a une bonne précision au polygone conservera cette précision en campagne, la précision étant un facteur absolu, dépendant de la construction de la pièce et de l'ensemble de ses conditions balistiques. La précision n'est réduite que par un service défectueux du personnel, service qui est plus difficile à effectuer dans un matériel où le recul et le retour en batterie ne se fait pas en quelque sorte automatiquement, comme dans les pièces à recul sur l'affût. Il y a, même dans les pièces à long recul, un léger dépointage à chaque coup ; cela est incontestable, ce dépoin-

[1] Voir *Revue militaire suisse*, livraison d'avril 1901, page 283.

tage provient du tassement du sol sous les roues ou sous la crosse; mais les corrections de pointage sont minimes et en tous cas bien moins importantes et plus rapidement exécutées que dans les pièces à bêche élastique, dans lesquelles l'affût se déplace à chaque coup.

Dans les tirs de Suède, la précision s'est montrée supérieure en hauteur et légèrement inférieure en direction pour les pièces à recul sur l'affût que pour les pièces à bêche élastique. Cela tient, dit la *Kriegstechnische Zeitschrift*, à ce que les pièces ont un « jeu » latéral originel, plus fort que dans les pièces à bêche élastique, jeu qui augmente « hors de toute proportion par suite du frottement au coulissage du canon et par l'usure provenant du roulement, de telle sorte que la manœuvre de la culasse et la mise à feu peuvent à elles seules provoquer un dépointage latéral ». La *Zeitschrift* allemande se hâte d'ajouter, il est vrai, que la déviation latérale n'a pas grande importance dans le tir de guerre à shrapnels, ce qui est en effet exact. Cette déviation est peut-être spéciale au matériel essayé en Suède; elle ne s'applique pas forcément à tous les matériels. Elle perd d'ailleurs de sa valeur dès qu'on exécute le tir rapide contre des buts animés (les seuls en campagne), dans lequel il faut forcément répartir le feu, si on veut que tous les coups n'atteignent le but au même point.

L'article que nous analysons se livre ensuite à une longue dissertation sur les *boucliers* et sur la protection qu'ils fournissent. Il cherche à démontrer, par de subtils calculs, que cette protection ne profite qu'à une faible fraction du personnel de la batterie au feu.

La question des boucliers est entièrement indépendante du sujet. On peut, suivant les appréciations, adopter ou ne pas adopter les boucliers ; les pièces à recul sur l'affût ne les imposent pas nécessairement. Il faut par contre remarquer que, tandis que les affûts à bêche élastique s'accommodent mal des boucliers, en raison des secousses et de l'ébranlement imposés à l'affût et à tous les organes qu'il porte, les affûts à recul de bouche à feu, plus stables pendant le tir, sont beaucoup plus aptes à les recevoir. En accordant une protection aux deux servants les plus importants pour le service de la pièce, le pointeur et le garde-fermeture, et en leur donnant le sentiment d'une certaine sécurité, on améliore en quelque mesure le pointage et le bon fonctionnement de la pièce, aussi bien

qu'un fantassin visera plus calmement et exécutera un tir meilleur derrière un abri qu'en rase campagne, exposé au feu ennemi. L'adoption de boucliers n'indique nullement qu'on soit « réduit à la défensive », pas plus qu'on prétendra qu'une infanterie qui se couvre dans le terrain ait perdu de son esprit d'offensive. Il semble au contraire qu'une troupe sûre de trouver, en avançant vers l'ennemi, une protection aussi efficace que celle dont elle jouit dans la position qu'elle occupe, n'éprouvera aucune hésitation à se porter en avant[1]. Mais, nous le répétons, la question des boucliers n'entre pas en ligne de compte pour faire apprécier les avantages et les inconvénients du recul sur l'affût. Ils parleraient plutôt en sa faveur.

Quant au point E : *Fatigue moindre des canonniers-servants*, cet avantage est incontestable ; il est surtout manifeste dans le tir rapide ; il donne, du même coup, à tout le personnel, un calme beaucoup plus grand qu'aux servants obligés de se livrer aux exercices d'acrobatie du tir accéléré de la pièce à bêche élastique.

La *Kriegstechnische Zeitschrift* reconnaît également que pour le point F : *Plus grande indépendance à l'égard de la nature du sol et de la configuration du terrain*, l'avantage appartient aux pièces à recul sur l'affût. Elle fait toutefois la restriction que « dans un sol très mou, ces pièces présentent le défaut que, par suite de la pression relativement considérable sur la crosse pendant le tir, la crosse s'enterre profondément déjà après quelques coups, et qu'alors il est souvent fort difficile de la retirer si on veut changer la direction. »

Il serait facile de remédier à cette objection par l'adoption d'une semelle de crosse. Au surplus, le « sol très mou » est une rare exception, l'artillerie ne choisissant pas en général ces terrains pour y manœuvrer et pour y placer ses batteries.

La pièce à recul de la bouche à feu reprend par contre tous ses avantages dans les terrains durs ou inclinés, et la Revue allemande reconnaît elle-même que « la position sur terrain horizontal ou sur une pente montante ou descendante est presque sans influence sur le fonctionnement de l'affût au feu, ce qui est incontestablement une qualité avantageuse de ce système. »

[1] La protection fournie par les boucliers dans la position avancée sera même meilleure, les trajectoires des projectiles ennemis étant plus tendues et l'espace couvert plus grand.

Telles sont quelques-unes des considérations qu'étudie la *Kriegstechnische Zeitschrift*. Elle les fait suivre de l'énumération de reproches qu'on a adressés au recul sur l'affût. Parmi les arguments qu'elle donne, — dont aucun n'est d'ailleurs nouveau — la plupart sont purement théoriques et n'entrent pas effectivement en ligne de compte, ainsi : le travail exécuté par l'affût, la position du centre de gravité de l'affût, la transformation en chaleur de l'énergie du recul, questions qui intéressent l'artilleur en chambre, mais ne sauraient influencer les expériences sur le terrain avec des matériels construits. Les seules considérations justes que fasse valoir l'article que nous résumons sont celles qui résultent du système même de l'affût à long recul : l'application du frein hydraulique et des récupérateurs, leur délicatesse — très relative du reste — au tir et au roulement, ainsi que le poids de ces organes. Il est évident que des perfectionnements de cette importance ne s'acquièrent pas en conservant la simplicité et la rusticité des affûts à bêche à ressorts. Reste à savoir si les avantages n'emportent pas les inconvénients et si, comme l'ont décidé la plupart des Etats qui ont fait étudier récemment des matériels d'artillerie de campagne et les divers systèmes à recul d'affût et à tir rapide, ce ne sont pas précisément ces derniers systèmes qui ont réuni la majorité des suffrages. C'est ainsi qu'en ont décidé l'Espagne, l'Angleterre et l'Italie, sans parler de la Norvège, de la Suède et de l'Autriche, qui continuent leurs essais avec des matériels de ce genre, et de la France qui en a armé toute son artillerie.

Il est d'ailleurs étonnant qu'après avoir adopté les fusils à répétition, les mitrailleuses et les armes automatiques, on mette autant de temps à reconnaître que l'avenir du canon de campagne appartient au recul sur l'affût, par conséquent au tir rapide.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Une rectification. — Modifications au règlement d'exercice pour l'infanterie.— L'avancement des officiers; nécessité d'une réforme. — Guerre au français « fédéral ». — Nouveaux essais d'artillerie avec pièces à recul sur l'affût.— Une expérience de mobilisation au Saint-Gothard. — Menus faits.

Je dois rectifier d'abord un lapsus qui s'est glissé dans la chronique de mai; parlant des articles que publie dans la *Monatschrift für Offiziere aller Waffen* le major Schäppi sur le *Règlement* d'exercice de l'infanterie, j'ai dit qu'il y étudie les modifications à y introduire pour qu'il renfermât *uniquement ce qui est utilisable en guerre*; or, c'est le contraire qu'on me faisait dire; la différence vaut la peine d'être relevée.

* * *

Le Conseil fédéral a approuvé les modifications introduites dans le Règlement d'exercice pour l'infanterie. Ces modifications ne touchent que la charge et les feux.

Concernant la charge, à l'avenir, avant de placer les cartouches dans le fusil, celui-ci sera « assuré », c'est-à-dire on tournera l'anneau horizontalement; de la sorte, on pourra charger en toute circonstance : en colonne, dans des lieux habités, etc., sans risquer de causer un malheur par le départ involontaire ou accidentel d'un coup.

Cette façon de charger les fusils, bien qu'elle ne figurât pas dans le règlement, n'est pas nouvelle. Le fusil actuel n'était pas depuis fort longtemps en usage que l'on s'était aperçu des inconvénients que pouvait présenter, dans certains cas, la manière réglementaire de le charger. Alors on avait imaginé, quand on chargeait dans la colonne ou dans une situation présentant quelque danger pour le voisinage, de faire tourner l'anneau, au moyen d'un ordre, avant l'introduction des cartouches. Puis, plus tard, ce mode de faire ayant été trouvé avantageux, il était devenu sinon réglementaire, dn moins presque officiel, à côté de la charge prescrite par le règlement. Mais deux modes de chargement du fusil, dont l'un est défectueux, quand l'autre peut s'appliquer à tous les cas, présentaient des inconvénients et pouvaient donner lieu à bien des méprises, par conséquent à accidents. Aussi la décision que vient de prendre le Conseil fédéral est-elle pleinement justifiée.

Des deux genres de feu, l'un demeure sans modification, le « feu de

magasin »; l'autre, le « feu d'une cartouche » est modifié. Tandis que le feu d'une cartouche se commandait précédemment coup par coup, il devient un tir continu qui commence, comme le feu de magasin, au commandement « feu » et se termine à un ordre ou à un signal du commandant. « Le soldat, dit le règlement dans sa nouvelle rédaction, profite pour tirer de chaque instant favorable, mais ne doit le faire que s'il peut lâcher son coup tranquillement. Il doit ne jamais perdre conscience qu'un tir rapide et sans résultats ne sert qu'à dilapider la munition et à le laisser finalement lui-même sans défense. » Dans le feu d'une cartouche, on continuera, comme par le passé, à charger coup par coup. On peut toutefois ralentir le tir ou limiter la consommation de la munition, par exemple quand on veut observer les effets du tir ou quand la distance est grande ou que le combat semble devoir être long; alors on commande successivement et pour chaque cartouche : « un coup, feu ».

Le « feu d'une cartouche » se distinguera du « feu de magasin », essentiellement par la charge (cartouche par cartouche dans l'un, par le magasin dans l'autre) et parce que le « feu d'une cartouche » sera plus lent et mieux ajusté.

Pourquoi ce changement? Parce qu'on a constaté, depuis longtemps déjà, que, dans le combat, il arrive un moment où l'on ne parvient plus à retenir le feu, non qu'il dégénère en vitesse, mais parce que le tireur n'entend pas les commandements des chefs, qu'il n'y prête plus la même attention, étant absorbé par ce qui se passe en avant de lui. Alors il continue à tirer tant qu'il a devant lui un but contre lequel il peut le faire utilement. Eh bien, c'est ce qui devra se faire normalement à l'avenir. Il n'est pas logique en effet d'enseigner et de s'entêter à pratiquer en temps de paix ce que l'on ne pourra pas faire en guerre.

Ce changement a un autre avantage encore : c'est de donner aux chefs plus d'indépendance; déchargés de la préoccupation de répéter cet éternel et fastidieux commandement : « Coup! coup! » ils pourront mieux observer les effets du tir de leur subdivision ou de leur unité et suivre, au moyen de leur jumelle, ce qui se passe dans la ligne ennemie; il n'y aura pas à craindre non plus que ce feu s'arrête, parce que les chefs devront envoyer un rapport ou écouter un ordre venant, ce qui interrompait les répétitions du commandement d'exécution pour le feu.

Puisqu'on touchait au chapitre des feux, il est regrettable qu'on n'ait pas défini autrement que ne le fait le règlement le feu de magasin : « ...Le feu de magasin, avec chargement par le magasin, comme *feu rapide* ». Or, la rapidité n'est pas le caractère essentiel du feu de magasin; son caractère est la continuité qui résulte du mode de chargement. Il acquiert aussi, par ce fait, une *rapidité plus grande* que le « feu d'une cartouche », mais ce n'est pas là son caractère.

Cela est si vrai que nous lisons dans l'*Exposé des motifs à l'appui des*

programmes de tir pour 1901 les lignes suivantes : « L'effort que la com-
» mission avait tenté pour relever la précision du feu de magasin n'a pas
» eu grand succès. La précision de ce genre de feu souffre toujours trop
» de la trop grande précipitation avec laquelle on tire. Afin de lutter con-
» tre cette pratique pernicieuse, on a limité le nombre des cartouches à
» employer dans les exercices individuels et on a augmenté la durée du
» feu. »

Il paraît que l'on s'occupe aussi à mettre en harmonie avec l'état actuel de notre organisation militaire l'*Ordonnance concernant la nomination et la promotion des officiers et des sous-officiers, du 25 avril 1885.* Mais cette revision ne doit toucher qu'à des points relativement secondaires; d'ailleurs, ce n'est qu'un projet, et puis l'on ne fera que le strict nécessaire, toutes les modifications d'une certaine importance étant réservées, dans tous les domaines de notre état militaire, pour la réorganisation fondamentale projetée.

Toutefois, ce projet de mise au point de l'ordonnance précitée appelle l'attention sur la situation faite actuellement à un grade de toute première importance : celui de capitaine.

Dans les corps de troupe, chez les combattants particulièrement, le capitaine joue un rôle de tout premier ordre; c'est dans l'infanterie peut-être que ce rôle acquiert sa plus grande importance à cause de l'indépendance dont jouit souvent le capitaine; le commandant de compagnie est déjà là un personnage considérable et la loi, qui l'a laissé à pied pour commander une troupe de 180 hommes, qui à l'effectif de guerre pourra dépasser 200 hommes, n'a pas été juste à son égard.

Le commandant de compagnie doit être un officier rompu aux fonctions de son grade, tactiquement et administrativement; il lui faut pour cela une grande expérience; je me demande alors pourquoi la loi de 1874 qui astreint le major à servir, sans distinction, dans l'élite et dans la landwehr, jusqu'à l'expiration de son temps de service, a mis comme terme au service du capitaine, dans l'élite, l'année où il accomplit sa 35e année (actuellement la 38e). C'est apparemment qu'on n'avait pas encore pressenti alors toute l'importance de ce commandement.

Je crois qu'il y a autant de raisons pour prolonger, dans l'élite, le temps de service du commandant de compagnie que pour prolonger celui du major commandant de bataillon.

On objecte, il est vrai, que passé un certain âge, le capitaine ne sera plus assez « allant », qu'il ne sera plus assez vigoureux, physiquement, pour supporter les fatigues du service; je crois que cette crainte est exagérée; ce n'est ni à 38 ans, ni même à 40 ou plus tard qu'un homme bien constitué a perdu, en général, assez de son énergie physique pour n'être plus en état de commander et de conduire une compagnie.

Le cas, toutefois, peut se présenter, exceptionnellement; la loi doit le

prévoir et prescrire alors la permutation ou même la libération définitive anticipée.

Si d'ailleurs on parvient à monter les capitaines, ce qui, je l'espère, se réalisera prochainement, cette objection perdra toute sa valeur.

Et non seulement j'estime qu'il faut conserver les capitaines longtemps, mais aussi qu'il faut les nommer jeunes, pour qu'ils puissent servir longtemps dans ce grade, qu'ils y fassent un grand nombre de cours de répétition, qu'ils acquièrent une expérience consommée et rendent réellement les services que l'on est en droit d'attendre d'eux.

Ce n'est pas toujours actuellement le cas, parce que souvent les capitaines servent dans l'élite juste le temps nécessaire pour acquérir de l'expérience et puis, qu'ils le désirent ou qu'ils ne le désirent pas, l'âge fatal de 38 ans les atteint; ils s'en vont à la landwehr. Là, les périodes de service s'espacent et se raccourcissent et nous savons, hélas, ce que parfois les meilleurs y deviennent.

J'ai dit qu'il faut nommer les capitaines jeunes; pour cela il faut d'abord accélérer l'avancement des lieutenants au grade de premier-lieutenant.

Actuellement, pour devenir premier-lieutenant, le lieutenant doit faire les services suivants: l'école de tir pour officiers nouvellement nommés, une école de recrues comme chef de section et deux cours de répétition, et avoir obtenu dans ces services une qualification suffisante (la note 3); alors, quand son tour d'avancement est arrivé, le lieutenant devient premier-lieutenant.

Dans la compagnie, les fonctions du premier-lieutenant et celles du lieutenant sont les mêmes; l'un et l'autre sont chefs de section, rien de plus; le plus ancien premier-lieutenant de la compagnie est remplaçant du capitaine, voilà tout. Peu importe donc qu'il y ait dans une compagnie un, deux, trois ou quatre premiers-lieutenants, ou seulement un premier-lieutenant et trois lieutenants, ou toute autre combinaison. Evidemment, en accélérant l'avancement au grade de premier-lieutenant on pourrait arriver à ce résultat, de voir certaines compagnies compter plus de premiers-lieutenants que de lieutenants; mais qu'importe; le système actuel n'évite même pas cette situation.

Il me paraît aussi plus logique et plus juste aussi que l'avancement au grade de premier-lieutenant se fît de droit après l'accomplissement d'un certain ensemble de services: école de tir pour officiers nouvellement nommés, l'école de recrues comme chef de section et un cours de répétition; cela suffirait à la condition que l'on exigeât que la note qualificative obtenue à l'école de recrues et au cours de répétition fût supérieure à 3. L'officier qui n'est que *suffisant* (3) comme chef de section ne peut pas, en bonne logique, prétendre avancer à un grade qui lui permet de concourir pour celui de capitaine.

On aurait alors parfois des premiers-lieutenants très jeunes; c'est pré-

cisément ce que je désirerais; et c'est parmi ces jeunes premiers-lieutenants qu'il faudrait recruter les capitaines.

Qu'on ne craigne pas que les capitaines restant longtemps dans leur grade et dans leur commandement, l'avancement devienne trop lent. Il y a des causes que la loi et les ordonnances ne peuvent d'ailleurs pas prévoir, qui se chargeront de l'activer suffisamment.

* * *

Je ne fais pas la chasse au français dit « fédéral »; il y a pourtant des cas où les licences que l'on prend avec notre langue sont trop fortes. On lit dans la *Feuille militaire fédérale*, n° 4 de 1901 : « *Astriction* de la landwehr aux inspections ». On peut, à la rigueur, fabriquer un mot; tel, dans le dialecte « fédéral » le mot *inspectorat* qui n'a jamais été français; mais il ne faut pas donner à un mot français, parce qu'il a une vague ressemblance de son avec un autre mot, un sens conventionnel. Le rédacteur fédéral se figure qu'*astriction* vient d'*astreindre*. Erreur. Puisqu'il faut ici une autorité, voici ce que dit Littré : *Astriction. Action d'une substance astringente. Action de serrer.* Après çà, comprenne qui pourra le titre ci-dessus.

* * *

Ainsi que nous l'avions annoncé, les commissions militaires des Chambres ont assisté le 31 mai, à Bière, aux tirs exécutés avec le nouveau matériel Krupp pour l'adoption duquel le Conseil fédéral demandait un crédit de 17 millions. Les députés n'ont pas trouvé que ce matériel présentât sur l'ancien un progrès assez marquant pour justifier une dépense de cette importance, surtout en présence des matériels récents et beaucoup plus avancés qui sont construits de nos jours. La commission du Conseil national a donc demandé au Conseil fédéral de faire exécuter de nouveaux essais avec des pièces à recul sur l'affût et de les comparer avec des pièces à bêche élastique. Elle propose d'ouvrir au Conseil fédéral pour 1901 un crédit de 200 000 fr. destiné à couvrir les frais de ces essais. Si ces essais exigeaient des sommes supplémentaires, les crédits correspondants devraient être portés au budget ordinaire de 1902. Ces crédits seront accordés sans difficulté, cela est certain. La commission du Conseil des Etats se prononcera, à n'en pas douter, dans le même sens que celle du Conseil national.

Cette solution est des plus heureuses; elle est accueillie en Suisse avec soulagement. Il n'y avait nullement, comme on dit, péril en la demeure, tandis qu'il y aurait eu imprévoyance à engager une dépense aussi considérable pour un matériel que, dans peu d'années, il aurait fallu remplacer

Espérons que les nouveaux essais seront étudiés sans parti pris et qu'on arrivera à doter notre pays d'une artillerie à la hauteur de celle des Etats voisins, qui maintienne à la Suisse le premier rang dont elle jouissait jusqu'ici dans les questions d'armement et de matériel.

* * *

Une intéressante expérience de mobilisation a été exécutée le mois dernier au Saint-Gothard. Il s'agissait d'alarmer et de concentrer à leurs postes la garde régionale des fortifications, répétant ainsi pour le Gothard l'exercice qui avait eu lieu en 1899 à Saint-Maurice[1].

Les communes de la circonscription de la garde régionale avaient été avisées que, dans un délai indéterminé, l'alarme serait donnée à titre d'exercice. L'ordre de mobiliser le 20 mai, à 4 heures du matin, a été télégraphié d'Andermatt la veille au soir; à l'heure prescrite, l'alarme a été donnée dans toutes les communes. Les troupes se sont rapidement rendues aux postes prescrits par l'intendance des forts; les plus éloignées avaient à exécuter des marches de cinq heures ou des trajets par chemin de fer de 1 $^{3}/_{4}$ heure. Les petits détachements ont été rassemblés dans un délai variant de 1 $^{1}/_{4}$ à 3 heures.

Cet essai a fourni l'occasion de vérifier les contrôles et d'inspecter l'équipement. Il a montré que, comme à Saint-Maurice, l'organisation de la garde régionale fonctionnait parfaitement. La troupe s'est présentée dans un ordre excellent. On l'a licenciée le jour même.

* * *

Un groupe d'instruction militaire préparatoire a été formé à Lausanne; l'inscription des participants s'est fermée sur le chiffre de 170 et l'instruction a commencé le dimanche 2 juin. Tous mes vœux pour que cet essai réussisse et que l'institution puisse s'implanter dans notre sol vaudois.

— Les Chambres ont repris la discussion de l'assurance militaire; il y aura lieu d'y revenir en détail quand elle aura été définitivement adoptée par les deux Chambres, ce qui aura lieu probablement dans la présente session.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Nos morts. — Une hécatombe de généraux. — Promotions dans les hauts grades. — Quelques historiques de régiments. — Waldersee en Chine. — Les revues de Berlin; le général Bonnal; la reine Wilhelmine. — Notre frontière de l'Est. — Petites nouvelles.

Les mutations du mois de mai ont dépassé encore celles d'avril. Un général, commandant de corps d'armée, est mort en activité de service; c'est le général d'infanterie *v. Bülow*, qui commandait depuis janvier 1900 le VIIe corps d'armée à Münster; il est mort le 9 mai à Ems d'une affection pulmonaire. Né en 1842, il avait appartenu d'abord à l'infanterie de

[1] Voir *Revue militaire suisse*, année 1899, page 265, sous *Un essai de mobilisation*, le compte rendu de cet essai à Saint-Maurice.

Hanovre; depuis 1867, au Leib-Grenadier-Regiment n° 8 prussien, avec lequel il a fait une glorieuse campagne en France en 1870-71. Puis, il fut transféré à la Garde où il resta jusqu'au grade de divisionnaire, y rentrant ensuite après six mois passés à la tête de la 29e division à Fribourg (Bade). Son successeur est le lieutenant-général *Freiherr v. Bissing*, qui appartient à la cavalerie. v. Bissing était en 1870-71 aide-de-camp de la IIe armée, du prince royal Frédéric-Guillaume (plus tard empereur Frédéric III). En 1887, il fut nommé aide-de-camp du prince Guillaume, puis, après son avènement au trône (1888), aide de camp du roi, dont il est un favori spécial. Aux manœuvres impériales de 1897 il commandait une division de cavalerie, et à celles de 1899 la 29e division, qu'il a conservée jusqu'à maintenant.

Ont été mis à la retraite les lieutenants-généraux v. Serno (16e div.), v. Freyhold (33e), v. Renthe-Fink (8e), Comte Blumenthal (19e), v. Fischer (18e). Le gouverneur de Metz, général d'artillerie *v. Froben*, a donné également sa démission.

Ont été promus : *Herwarth v. Bittenfeld*, commandant le XVe corps d'armée à Strasbourg, général d'infanterie; lieutenants-généraux et commandants de division : Freiherr v. Liechstenstern (33e division), v. Rosenberg-Gruszczynski (19e div.). Ont été nommés commandants de division ad interim, les majors-généraux v. Prittwitz-und-Gaffion (8e div.), v. Fallois (29e div., successeur de Bissing). La 18e division a été attribuée au lieutenant-général v. Kuhlmay, inspecteur de cavalerie. Le lieutenant-général Stœtzer, commandant la 30e division à Strasbourg, a été nommé gouverneur de Metz; son successeur est le lieutenant-général v. Mossner, commandant la division de cavalerie de la Garde. La 16e division a été donnée au lieutenant-général Freiherr v. Schele, inspecteur de cavalerie. Ces deux inspecteurs de cavalerie ont comme successeurs les majors-généraux v. Hennigs et baron d'Ardenne. Le Freiherr v. Schele avait, aux manœuvres impériales de 1899, la division de cavalerie du parti bleu; il a été longtemps gouverneur de notre Afrique orientale. On attend encore la démission du lieutenant-général Hahn, commandant la 9e division à Glogau, qui a été remise au major-général v. Eichhorn comme « faisant fonctions ». Hahn est de l'artillerie de campagne; il était encore le seul divisionnaire qui soit sorti de cette arme, laquelle ne compte plus qu'un seul lieutenant-général, l'inspecteur de l'arme même, v. Schmidt. Comme vous l'avez appris par la chronique de mai, on a même conféré l'emploi du Feldzeugmeister à un général de l'infanterie ! *Sic transit gloria mundi!*[1]

Je passe sous silence les autres mutations de majors-généraux, colonels, etc., fort nombreuses également. Dans l'état-major général, le major-

[1] Ces lignes étaient écrites lorsque j'apprends que le major-général v. Dulitz, de l'artillerie de la Garde, a été nommé commandant de la 5e division à Francfort s/O.

général *v. Leszczynski*, chef de la section historique II, a pris le titre de lieutenant-général, et le colonel Schulze a été promu major-général. Le quartier-maître principal v. Blankenburg a été nommé commandant d'une brigade d'infanterie faisant fonctions.

L'Empereur a nommé le major-général *v. Löwenfeld*, commandant la 33e brigade d'infanterie à Altona, général à la suite du roi en fonctions (Dienstthuender General à la suite); il remplacera le général v. Mackensen, qui prendra le commandement de la brigade des « Leibhusaren » à former le 1er octobre. Löwenfeld est fort connu dans les armées étrangères comme attaché aux officiers étrangers qui assistent aux manœuvres impériales; il a fait ce service pendant quatre ou cinq ans.

— J'ai à mentionner quelques *historiques de régiments* fort remarquables. En premier lieu, je citerai celui du régiment de fusiliers von Gersdorff (hessois) no 80. Ce régiment, créé après la guerre contre l'Autriche en 1866, est l'héritier des traditions du « Leibgarde-Regiment » de la Hesse électorale dont je vous ai dit quelques mots dans la chronique de février 1899. Ce vieux régiment date de 1632, époque où la Hesse était l'alliée du roi Gustave-Adolphe de Suède, le libérateur des protestants allemands. Il a participé à la bataille de Lützen, où le roi de Suède devait périr, frappé par la balle d'un traître, le duc de Saxe-Lauenburg. En 1687 et 1688, le régiment fut à la solde de la République de Venise pour combattre les Turcs. Il a pris part au siège d'Athènes occupée par les Musulmans. Les chrétiens furent dans l'obligation de bombarder l'Acropolis, qui servait de citadelle aux Turcs et se trouvèrent dans la triste nécessité d'anéantir les plus illustres témoins de l'architecture et des sculptures des anciens Grecs. Puis vinrent les combats contre Louis XIV, dont les cruelles invasions dans l'Allemagne du sud sont une tache dans l'histoire des rois de France. Ensuite la guerre de succession d'Espagne; nos Hessois sont soldés par les Anglais aussi bien que dans la guerre de succession d'Autriche, de 1740 à 1748. Pendant la guerre de Sept ans, les Hessois sont les fidèles alliés de Frédéric-le-Grand. Survint la guerre de l'indépendance de l'Amérique du Nord où les troupes hessoises sont vendues par leur prince aux Anglais pour supprimer le soulèvement de leurs colonies. Grâce à l'intervention française, cette campagne fut rapidement terminée. Dans les guerres de la Révolution française, les Hessois sont encore alliés de la Prusse, témoin ce monument élevé aux vaillants Hessois morts en 1792 aux portes de Francfort-sur-le-Mein. En 1806, la Hesse est supprimée par Napoléon et incorporée au royaume de Westphalie. En 1814, guerre contre Napoléon. En 1848-49, quelques combats contre la révolution, puis l'histoire des guerres hessoises s'arrête pour se continuer sous les drapeaux prussiens sur le sol de la France en 1870-71.

Un autre historique est celui du régiment d'infanterie « Graf Schwerin »

(3e poméranien) no 14. Ce régiment a été créé le 1er juillet 1813, comme second régiment de réserve ; il prit part aux campagnes contre Napoléon en 1813, 1814 et 1815; depuis mars 1815 il portait le nom de régiment d'infanterie no 14, plus tard de 14e régiment d'infanterie. Le régiment resta en France jusqu'en 1820, dans le corps d'occupation. Rentré en Poméranie, il assista à une longue période de paix qu'interrompirent seulement les insurrections de Pologne de 1847 et 1848 et la triste campagne de Hesse en 1850, où la Prusse dut baisser pavillon devant l'Autriche, sa rivale en Allemagne. Comme 3e régiment poméranien no 14, il participa aux mémorables campagnes de 1866 et de 1870-71. En 1889, l'empereur Guillaume II donna au régiment le nom du comte Schwerin, général de Frédéric-le-Grand. Schwerin fut tué à la bataille de Prague en 1857, un étendard dans les mains, à la tête de ses troupes.

L'artillerie a aussi ses historiques; on vient d'éditer une nouvelle édition de celui du 1er régiment d'artillerie de campagne no 7 de Westphalie. Ses origines remontent à 1816. L'effectif du régiment est aujourd'hui fort réduit par suite de l'organisation de 1890, qui a créé les régiments à six batteries.

L'auteur de l'historique du régiment no 80 est le major en retraite Dechend, celui du régiment no 14 le capitaine Krafft, celui du no 7 un capitaine Zwenger (mais pas le capitaine qui a publié le guide pour l'obusier léger de campagne). Ces trois historiques ont paru chez Mittler u. Sohn, qui est l'éditeur presque général de toutes les publications et en somme de presque toute la littérature militaire.

Vous vous souvenez peut-être des publications parues de 1893 à 1897 à Vienne, chez Braumüller et intitulées *Zur Psychologie des grossen Kriegs* (3 parties) par C. v. K. B. Cet auteur, qui ne signait que de ses initiales, était un simple lieutenant autrichien dont les écrits avaient frappé par ses spirituelles déductions. L'auteur de ces ouvrages appartient aujourd'hui au régiment d'artillerie de campagne *prussien* no 18 comme lieutenant en premier. Il vient de se démasquer en publiant sous sa signature, C. Freiherr Binder v. Krieglstein, une étude remarquable : *Moltke als Feldherr* sur laquelle je tiens à attirer votre attention; ceux de vos lecteurs qui lisent l'allemand, c'est-à-dire la presque totalité, en seront émerveillés. Laissez-moi citer encore : *Die Betheiligung der deutschen Marine an den Kämpfen in China 1900*, publication officielle qui aura pour vous quelque intérêt parce qu'elle parle seulement d'attaques et bombardements de forts de terre et pas d'opérations en mer.

Et puisque je parle de la Chine, permettez-moi quelques mots sur la fin de notre expédition et le rapatriement prévu de nos troupes. Il faut avouer que l'ordre impérial décidant de la fin de la campagne a délivré notre nation d'un cauchemar. L'Allemagne, ensuite de l'initiative de son Empereur, s'était mise à la tête des Etats qui se disaient lésés par les troubles de

Chine; elle avait délégué le feld-maréchal Comte Waldersee comme général en chef des troupes alliées. Cette situation entraînait pour nous une grande responsabilité, bien autrement grande que l'importance de nos intérêts coloniaux à Kiautschou. La providence nous a été favorable, tout est arrivé à bon port. Waldersee vient de quitter Pékin pour se rendre au Japon comme hôte de l'Empereur, après une brillante revue des troupes alliées dans la capitale de la Chine. Il paraît que l'Empire du Milieu sera loyal et que les puissances pourront peu à peu se récupérer de leurs frais de guerre. Il semble qu'on puisse y compter, la Chine ayant, durant les troubles, consciencieusement payé les intérêts de ses divers emprunts en Europe. Pour en revenir à Waldersee, et si on se reporte à ma chronique de septembre 1900 (page 657), où je disais que la tâche du général en chef ne serait pas purement militaire, mais aussi diplomatique, on conviendra que Waldersee n'a pas menti à sa réputation et que, ainsi qu'il l'avait montré en 1870-71 comme lieutenant-colonel, il avait toutes les qualités désirables pour ces doubles fonctions. Waldersee a également fait ses preuves comme général en chef d'une armée qui était une véritable *mixtum compositum*. Tous les Etats intéressés lui en seront reconnaissants. On ne trouverait pas une place sur sa poitrine pour le décorer encore; sa plus belle décoration sera la satisfaction des puissances qui ont participé à cette expédition. Que Dieu lui donne une heureuse rentrée dans sa patrie.

Quant à la tâche de convoyer les divers transports qui reviendront de l'Asie orientale, elle incombera au Corps de la garde qui fonctionnera comme troupe de dépôt pour les diverses unités à supprimer. — J'ai trouvé un article fort intéressant relatif à notre expédition en Chine, dans la *Gazette de Cologne* du 29 mai. L'auteur fait ressortir que tout a été improvisé pour cette campagne et qu'on n'avait aucune préparation de longue main comme pour une mobilisation réglementaire. Les corps de troupes, quoique composés d'éléments fort différents et conduits par des officiers qui n'étaient pas connus de leurs soldats, et réciproquement, ont pourtant montré la discipline indispensable au succès. Les diverses actions ressemblaient en général à des combats d'avant-postes et, nulle part, l'adversaire n'a résisté avec ténacité. Malgré cela, les troupes ont eu à supporter d'assez dures fatigues et à surmonter bien des dangers dans ce pays inconnu et hérissé de difficultés de toute nature. Quant à l'administration, elle a bien fonctionné partout, ce qui représentait un contraste frappant avec l'expédition française de Madagascar où l'intendance s'était montrée si inférieure à sa tâche. Les transports de troupes en Chine effectués par nos Compagnies maritimes ont fonctionné à merveille. En somme, cette expédition, tout en faisant tomber maintes illusions, aura été pour les officiers une bonne école, et aura fourni de meilleures leçons que les manœuvres les mieux dirigées.

— J'avais l'intention de vous parler des inspections de l'Empereur au champ d'exercices de Tempelhof. Mais ayant négligé de me pourvoir d'un laisser-passer, j'ai trouvé, cette année, tous les accès barrés par la police. Même les reporters professionnels n'ont pu qu'énumérer les diverses personnes qui se trouvaient dans la suite de l'Empereur; ils ne parlent pas des manœuvres. Le 29 mai, l'Empereur a commandé la 2e brigade d'infanterie de la Garde dont il avait été, en 1888, le chef comme prince royal; ce jour rappelle le seul défilé de troupes exécuté devant son père, déjà gravement malade, Frédéric III, empereur de 99 jours. Je n'ai pu suivre que quelques évolutions réglementaires. Les manœuvres d'armes combinées se déroulèrent dans un pli du terrain entièrement dérobé aux yeux des spectateurs ordinaires. J'ai aperçu le général Bonnal, commandant l'Ecole supérieure de guerre à Paris; le général est de taille moyenne, svelte, figure brun-foncé, air sympathique et avenant, un peu sérieux. Il fait une excellente impression. Invité par l'Empereur, il habitait l'hôtel Bristol. Il a des relations de parenté avec quelques familles d'officiers prussiens. Vos journaux auront sans doute rendu compte du discours de l'Empereur et de la réponse du général français (allocutions du reste pas du tout authentiques). Le général a publié trois études, *Fröschwiller*, *Sedan* et *Sadowa*[1], qui ont attiré sur lui l'attention du monarque. Le général Bonnal a assisté également à la grande revue de la garnison de Berlin, le 31 mai. Cette revue a été marquée du reste par la présence de la gracieuse reine Wilhelmine des Pays-Bas; j'ai eu la chance de pouvoir l'observer pendant la réception qui lui a été faite par le « Oberbürgermeister » de Berlin à l'entrée de la promenade des Tilleuls. La charmante souveraine a un air extrêmement sympathique.

— On va accélérer le démantèlement de Metz. Cette décision a été prise pendant le séjour de l'Empereur dans le Reichsland. Le nouveau fort du Gorgimont, désigné sous le nom de Fort Prince-royal, va être reconstruit; une manœuvre d'attaque a permis de constater que ce fort ne parait plus tenable lorsque un des forts voisins, le fort Haeseler ou le fort Impératrice, tomberaient aux mains de l'ennemi.

— En parlant fortifications, il me vient en mémoire la note que vous avez publiée en 1899 sur *L'armée allemande au point de vue stratégique*[2] et sur notre situation sur la frontière de l'Est. On parle de nouveaux renforts à attribuer à la circonscription de la 37e division entre Allenstein et Lyck. On cite, comme nouvelles garnisons, les villes de Passenheim, Hohenstein, Neidenburg, Johannisburg, tout près de la frontière russe, très

[1] Notre chroniqueur français a parlé de ces diverses publications, en particulier dans la livraison de février dernier (page 151). (*Réd*).

[2] Page 328.

garnie de troupes dans ces districts. Ce n'est, du reste, qu'une question de temps. On assistera probablement à la création des troisièmes bataillons dans les régiments d'infanterie qui n'en ont que deux ; puis, il sera peut-être possible de former un nouveau corps d'armée composé de la 37e division et d'une division à créer du XVIIe corps. Attendons le budget 1903 ; nous y trouverons sans doute une nouvelle augmentation de notre armée afin d'assurer encore mieux..... la paix !

— A l'approche des manœuvres d'automne, nos journalistes nous servent déjà leurs... blagues habituelles. On y verra des automobiles franchissant tous les obstacles, et marchant même en pays de montagne. Les sections de mitrailleuses de la Garde y exécuteraient des essais comme dans la guerre réelle *(Kriegsmässige Versuche)*, ce qui signifierait du tir réel ! Que sais-je encore ? Allons ! qui vivra verra...

— Nos officiers de santé, ou médecins militaires, n'ont pas encore l'institution des tribunaux d'honneur à l'instar de ceux des autres corps d'officiers. Après la tragédie de Morhange, où il s'agissait d'un conflit entre un médecin-major et un capitaine, on a maintenant étendu cette institution aux officiers de santé. Comme vous l'aurez appris, notre tribunal militaire de l'Empire a confirmé la peine infligée au premier-lieutenant Rüger par le tribunal de guerre supérieur (Oberkriegsgericht). Rüger a été condamné à six ans de travaux forcés et a été rayé de l'armée.

— Le capitaine Ernst Thümmel, adjudant de la 85e brigade d'infanterie à Strasbourg, a publié une brochure : *Erweiterung der Berufsbildung des deutschen Offiziers*, qui a fait une impression profonde dans les cercles militaires. Il estime que les connaissances de l'officier dans le domaine des sciences militaires ne correspondent plus avec les exigences du temps présent. Pour y remédier, il propose la création d'« académies militaires » dans les grandes villes dotées d'universités. Tous les officiers devraient être tenus pendant deux ans à y suivre des cours, en même temps ils pourraient compléter leurs connaissances scientifiques. Ces propositions sont peu goûtées par les autorités qui voient dans le « Commissdienst » l'Alpha et l'Omega de l'art de guerre et qui ont peur que ces académies ne servent de prétexte à se soustraire à la monotonie des places d'exercice. Quant à moi, je crains que cette idée, superbe en elle-même, n'échoue pratiquement en raison du petit nombre de participants, attendu que les stages spéciaux de tout genre sont déjà extrêmement nombreux. Attendons de voir ce que pensera l'Empereur.

Je n'ai pas eu l'occasion de vous féliciter encore du choix que vous avez fait d'un pistolet automatique pour vos troupes montées. Encore une fois la Suisse marche à la tête de la civilisation, non, pardon..., du progrès

dans les engins de destruction. Que va dire le conseiller d'Etat russe Jean von Bloch ?[1]

CHRONIQUE ANGLAISE

(De notre correspondant particulier.)

La réorganisation de l'armée; le projet Brodrick. — Le recrutement en 1900. — Les pertes au Transvaal. — Ce que coûte une guerre.

Quoique dans le sud de l'Afrique les derniers combats soient encore à livrer, on n'a pas attendu en Angleterre que la paix fût faite pour tirer profit des enseignements qu'a donnés cette longue campagne. De toutes parts sont venus les avertissements; un nombre infini de brochures, de volumes, d'articles de journaux a inondé le pays, faisant connaître les opinions les plus diverses, les points de vue les plus opposés; le ministère de la guerre n'a pas manqué d'indications. Il serait un peu long, même d'énumérer simplement, les différentes réformes proposées; il suffit de rappeler ici le projet de M. Brodrick, le secrétaire d'Etat pour la guerre, dont la chronique anglaise de la *Revue* d'avril a donné un rapide résumé. Ce projet prévoit l'organisation de 6 corps d'armée (120 000 hommes), et d'une réserve de 50 000 hommes, l'augmentation de la Yeomanry, qui compterait 35 000 hommes au lieu de 12 000, ainsi que la formation de 8 nouveaux régiments pour le service de garnison.

Chacun était d'accord sur la nécessité d'avoir, à côté d'une armée prête aux expéditions à l'étranger, une autre armée assez forte pour défendre le pays. On craint que la puissante marine de l'Angleterre ne suffise pas à empêcher certaines entreprises de débarquement et avant même d'en envisager la possibilité, on veut se prémunir contre elles. Mais il faut des soldats pour cela.

Quelques-uns ne voient de salut que dans le service militaire obligatoire et prétendent que c'est le seul moyen de se créer une armée suffisante en nombre et en capacité. Se rendent-ils compte que ce serait porter une atteinte profonde à l'organisation sociale de la Grande-Bretagne et restreindre considérablement cette liberté personnelle qui est à la base de la civilisation anglaise? M. Brodrick ne partage pas leur opinion; mais son projet n'en est pas moins en butte aux reproches des détracteurs du service militaire obligatoire. Il faut avouer qu'un peu partout, il est bien difficile d'être ministre et de contenter tout le monde.

Parmi ces reproches, s'il en est de fondés, il en est d'autres qui le sont

[1] *Die Post* de Berlin, du 5 juin, consacre un très joli article, très élogieux à la fois, sur notre pistolet automatique et en donne les renseignements sommaires. *(Réd.)*

moins; ainsi ceux qu'ont fait entendre à la Chambre des communes les porte-paroles de l'opposition. On a parlé de l'irritation que causerait aux puissances militaires du continent l'augmentation de l'armée britannique. Si cette irritation était à supposer, ce ne serait quand même pas un argument à invoquer dans les circonstances où se trouve l'Angleterre; il renferme comme un manque de dignité que ne parviennent pas à excuser les rivalités des partis. Plus sérieuse, la crainte des dépenses, mais, comme on le sait bien, on n'est jamais parvenu à faire une omelette sans casser des œufs. Ce qu'il y a de plus regrettable dans le projet Brodrick c'est qu'il n'explique pas clairement comment on se procurera les hommes nécessaires à cette augmentation de l'armée. Le secrétaire d'Etat pour la guerre a parlé de réorganisation et de décentralisation, sans s'expliquer davantage et il est à craindre que l'augmentation prévue ne puisse s'obtenir qu'en élevant la paie des soldats. En Angleterre, le soldat fait un métier; ce n'est pas toujours, ni même souvent, le patriotisme qui le pousse à s'enrôler, ce sont fréquemment les avantages matériels qu'il trouve dans cette carrière; pour attirer les recrues, il faut lutter contre la concurrence des autres métiers. Et cela devient difficile : l'enthousiasme guerrier diminue chaque jour, si ce n'est chez les généraux, du moins parmi ceux qui seraient susceptibles de devenir ce qu'on a appelé de la chair à canon. Mais, comme l'argent est une bien grande puissance en ce bas monde, peut-être qu'en payant mieux encore qu'aujourd'hui, mais peut-être à cette seule condition, arrivera-t-on à recruter tous les hommes dont on a besoin.

En attendant voici le rapport pour 1900 de l'Inspecteur général du recrutement qui permettra de juger du présent.

On a recruté en 1900 :

Cavalerie : 8705; yeomanry : 10 282; artillerie : 14 073; infanterie de la garde : 3112; infanterie de ligne : 22 500 (auxquels il faut ajouter 10 568 engagés pour un an, 17 956 réservistes et 383 soldats réengagés); corps colonial : 1560; volontaires de la cité de Londres : 1664; autres services (médicaux, administration, etc.) : 4447. Cela fait un total de 98 361 contre 42 700 en 1899. Toutefois ces deux chiffres ne peuvent se comparer, la guerre sud-africaine étant la seule raison de cette recrudescence d'enrôlements. Par contre si l'on regarde ce qui se passe dans le recrutement de l'infanterie de ligne, l'éloquence des chiffres changera de côté : il y a eu 241 recrues de moins qu'en 1899. L'artillerie, la cavalerie, les armes brillantes ont encore l'avantage de trouver des adeptes, mais cette pauvre infanterie, pourtant si nécessaire, se voit délaissée.

Après les augmentations, les diminutions, que l'on trouve dans le rapport du War-Office sur les pertes occasionnées à l'armée anglaise par la guerre du Transvaal :

	Officiers	Sous-Off. et Sold.
Tués pendant l'action	355	3,667
Morts de blessures	115	1,230
Prisonniers morts en captivité	4	92
Morts de maladies	232	8,949
Morts d'accidents	8	326
Total des morts	714	14,264
Manquants et actuellement prisonniers	7	774
Rapatriés comme invalides	1,977	45,762
	2,698	60,800
	63,498	

Parmi ceux qui ont été rapatriés comme invalides sont morts :

4 officiers et 314 sous-officiers et soldats; en outre, 2493 sous-officiers et soldats n'ont pas pu reprendre le service.

La réduction totale des forces militaires produite par la guerre doit donc être ramenée aux chiffres suivants :

	Officiers	Sous-Off. et Sold.
Morts dans le sud de l'Afrique	714	14,264
Manquants et prisonniers	7	774
Invalides morts au pays	4	314
Invalides qui n'ont pas pu reprendre le service	—	2,493
	725	17,845
	18,570	

Qu'on me permette encore quelques chiffres pour finir; je voudrais ne pas omettre de mentionner les dépenses qu'occasionne une si longue campagne : Pendant ces dernières années 1899, 1900 et les premiers mois de 1901, on a dépensé 86 737 000 livres sterling; pour le reste de 1901 et pour 1902 on a prévu une somme de 56 070 000 livres, ce qui nous amène au joli chiffre de 142 807 000 livres sterling et même 147 657 000 si l'on ajoute encore les intérêts de la dette de la guerre (4 850 000 livres sterling). De son côté l'expédition de Chine a coûté 3 500 000 livres sterling et l'on a prévu pour 1901-1902 une somme de 2 160 000 livres, ce qui fait un total de 5 660 000 livres sterling.

L'Angleterre a de la chance d'être riche, car la carte à payer est élevée. Rien que pour la campagne du Transvaal, c'est la plus haute qu'elle ait jamais eue jusqu'à ce jour. En effet la guerre de Sept ans a coûté 82 000 000 livres sterling, celle de la succession d'Autriche : 50 500 000, celle de l'indépendance de l'Amérique : 93 500 000, les guerres contre Napoléon : 83 500 000 et la guerre de Crimée : 69 250 000 livres sterling. On ferait des belles choses avec cet argent! M. W.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE
(De notre correspondant particulier.)

La flottille du Danube. — Budget de la guerre pour l'année 1902. — Armement du landsturm hongrois avec des fusils Männlicher. — Introduction du *clearing-system* dans l'armée.

Cet été, comme les années précédentes, la flottille du Danube sera mise pendant deux mois et demi sur pied de guerre et les équipages exercés aux manœuvres sur fleuves.

Dans ce but, ainsi que le rapporte la *Danzers Armee Zeitung*, la flottille parcourra non seulement le cours supérieur et inférieur du Danube, mais aussi, pour autant que le permettra l'étiage, la Save et la Theiss.

Plusieurs exercices intéressants sont prévus : manœuvres d'abordage et de débarquement, défense des rives, protection de pontages, transport de troupes, opérations combinées avec des troupes opérant sur terre ferme, etc.

La flottille du Danube comprend, on le sait[1], quatre monitors, avec 16 officiers et 266 hommes au total.

Dans les cercles de la marine, on est généralement d'avis que notre flottille du Danube est insuffisante pour mener à bien la tâche qui lui incombe depuis la régularisation du fleuve.

Les « Portes de Fer » étant maintenant ouvertes à la navigation, des vaisseaux de guerre ennemis, des canonnières, des torpilleurs, etc., peuvent, dès que le permet la hauteur des eaux, remonter le cours inférieur du Danube, et les frontières, spécialement du côté de la Hongrie, sont ainsi beaucoup plus menacées qu'avant la régularisation du cours du fleuve.

C'est pour ce motif que les cercles compétents considèrent comme une absolue nécessité de renforcer la flottille du Danube d'au moins deux monitors, afin qu'elle puisse défendre efficacement les frontières du pays, et cela d'autant plus que les quatre monitors actuels sont de valeur bien inégale.

On réclame de plus l'acquisition de torpilleurs et de bateaux-patrouilles[2] pour le service d'éclaireurs et de sûreté. Le moment où aura lieu ce renforcement n'est pas encore fixé. La question ne viendra probablement pas devant les délégations actuelles ; ce projet, toutefois, sera déposé au plus tard l'année prochaine.

[1] Voir *Revue militaire suisse*, décembre 1900, page 918. Au lieu de Graz, lignes 3 et 6, dès le bas de la page, lire Grau.

[2] Ce sont de petits vapeurs à hélice, très plats, déplaçant 30 tonnes, munis de canons à tir rapide de 37 mm, à boucliers d'acier.

D'après une disposition singulière de la constitution austro-hongroise, qui offre maintes particularités de ce genre, les questions intéressant l'armée commune ne peuvent être discutées que dans les délégations réunies des deux parties de la monarchie. C'est ici seulement que les représentants du peuple ont l'occasion d'exprimer des vœux, et les ministres de la guerre et des affaires étrangères de rendre compte de leur activité et de formuler des propositions dans les domaines de leur ressort.

Le 20 mai dernier, jour d'ouverture des séances annuelles des délégations austro-hongroises, fut déposé, sur le bureau des assemblées représentatives, le projet de budget commun pour l'année 1902. Les dépenses prévues s'élèvent à 364 millions de couronnes, somme qui dépasse de 1 million 150 000 couronnes seulement celles inscrites l'année dernière au budget de 1901.

Le budget de la guerre augmente chaque année. Cependant, le supplément des dépenses, tant extraordinaires qu'ordinaires, porté au budget pour 1902, est resté, pour l'armée de terre comme pour la marine, sensiblement en dessous du chiffre qui avait figuré au dernier budget pour 1901.

Les allocations supplémentaires au budget *ordinaire* de l'armée ont oscillé, pendant ces dix dernières années, entre un minimum de 5 millions 600 000 couronnes en 1898 et un maximum de 12 millions 700 000 couronnes en 1900. Elles se sont élevées, en moyenne, à 8 millions de couronnes par an. Pour 1902, l'augmentation prévue n'est que de 2 millions 700 000 couronnes, ce qui a fait dire au député hongrois Agron, en séance de la commission du budget, le 29 mai, que « le tigre a l'habitude de reculer d'un pas quand il se prépare à faire un grand saut. »

En effet, la croyance à une augmentation considérable du budget de la guerre pour 1903 est générale et certaines paroles échappées aux ministres dans les séances des commissions ne laissent subsister aucun doute à cet égard.

Le budget des dépenses *extraordinaires* de l'armée est en chiffres ronds de 4 millions de couronnes moins élevé que l'année dernière, et de 2 à 12 millions de couronnes inférieur aux allocations extraordinaires votées, par an, dans le courant de ces dix dernières années.

Si le budget ordinaire de l'armée paraît si peu élevé, c'est qu'on a renoncé à y faire entrer certaines dépenses nécessitées par toute une série d'améliorations à l'étude depuis de longues années, mais dont la réalisation a été encore ajournée pour le moment : augmentation de personnel, repas chauds du soir pour la troupe, création de nouveaux escadrons du train, etc. Quant au budget extraordinaire, il accuse des chiffres si dérisoires que l'on peut — malgré les faibles augmentations portées au chapitre des dépenses ordinaires — considérer l'ensemble du budget de la

guerre comme étant en diminution sensible sur ceux des années précédentes. La diminution la plus typique porte sur le chiffre des allocations extraordinaires demandées pour les essais entrepris avec les nouvelles pièces de campagne et de montagne. Les dépenses prévues pour ces essais avaient été budgetées en 1898 et en 1899 à 80000 couronnes chaque fois, et en 1900 à 1 million 500000 couronnes ; tandis que — chose bizarre — ce poste ne figure plus au budget de 1902 que pour 1 million 200000 couronnes, soit pour 300000 couronnes de moins qu'au budget de 1901, alors que les expériences devaient se terminer l'année prochaine. Les deux commissions militaires se sont déclarées entièrement d'accord avec la manière de voir du ministre de la guerre, lequel propose de ne pas trop accélérer la transformation de notre matériel d'artillerie, et elles ont également approuvé le ministre lorsque celui-ci a exposé que l'on ne pourrait adopter les nouveaux modèles de canons avant de les avoir soigneusement essayés avec la troupe, ce qui prendrait un temps nécessairement long.

Le ministre a ajouté que les autorités militaires s'étaient proposé d'expérimenter aussi d'autres pièces provenant de fabriques connues de l'étranger, mais qu'elles n'avaient essayé, jusqu'ici, qu'un seul modèle de cette espèce, les tractations entamées avec une seconde maison n'ayant pas encore pu aboutir. Cependant le ministre espérait pouvoir présenter aux prochaines délégations, soit au printemps de 1902, un rapport définitif sur les essais entrepris avec ces matériels de provenance étrangère.

Le ministre a été moins catégorique lorsqu'il a abordé la question de l'augmentation du contingent des recrues, mesure devenue depuis longtemps nécessaire. Il s'est borné à dire que cet objet ne rentrait pas dans les tractanda des délégations, mais devait être soumis aux délibérations des corps législatifs des deux moitiés de la monarchie.

Dans le même ordre d'idées, quelques délégués ont soulevé la question du service de deux ans et émis le vœu qu'il soit introduit au moins pour les conscrits ayant passé par les classes inférieures d'une école secondaire. Le ministre a déclaré que le même vœu avait été formulé à l'égard de nombreuses autres catégories d'hommes astreints au service, tellement que si l'on avait tenu compte de tous ces desiderata, le poids du service complet de trois ans serait retombé exclusivement sur les classes pauvres. L'introduction généralisée du service de deux ans exigerait d'ailleurs de grands sacrifices financiers, en sorte qu'il y aurait lieu d'examiner si les avantages qu'offrirait cette réforme ne pourraient pas être obtenus aussi sous le régime du service de trois ans moyennant augmentation du contingent des recrues.

Comme on a évité, cette année, de charger le budget de 1902 de fortes dépenses nouvelles, la question du repas complet du soir est encore restée en suspens ; cependant, des mesures ont été prises pour qu'une

collation modeste soit servie chaque soir à la troupe.

La diminution, dans l'armée, du taux de la mortalité, qui, de 12 °/₀₀ qu'elle était en 1879, est descendue en 1900 à 2 °/₀₀, pourrait bien être due, en dernière analyse, à l'amélioration de l'ordinaire de la troupe; cependant, il est probable qu'elle provient en première ligne des mesures d'hygiène que l'on multiplie maintenant dans l'armée et qui sont l'objet de la préoccupation constante des autorités militaires.

Bien que l'augmentation des pensions de retraite, votée l'année dernière, n'ait pas d'effet rétroactif, les autorités militaires ont dû s'occuper aussi du règlement et de l'élévation des pensions accordées aux retraités de date antérieure à 1900.

Cette question, de même que celle de l'augmentation des pensions de retraite versées aux veuves et aux orphelins, sont du ressort des deux ministres des finances. Un projet de loi n'a pas encore pu être présenté à ce sujet; cependant, on a déjà beaucoup fait, dans les limites des ressources financières dont on dispose actuellement, pour améliorer la situation des veuves et des orphelins.

En vue d'activer la solution de ces questions, les officiers et les fonctionnaires pensionnés ont fondé une association dont le but et l'activité n'ont cependant pas rencontré l'assentiment du ministre de la guerre. Interpellé à ce sujet par plusieurs délégués, le ministre a répondu qu'il était de son devoir de ne pas tolérer que les officiers s'occupent de politique et de veiller strictement à ce qu'étant donné le contact étroit qui existe entre les officiers en activité de service et les pensionnés, les tendances politiques qui s'étaient manifestées au sein de la susdite association, ne vinssent pas à se propager dans l'armée.

Dans les assemblées des commissions, plusieurs autres questions intéressant l'armée ont été encore débattues. Les délégués se sont déclarés satisfaits des éclaircissements, parfois de nature confidentielle, donnés sur chaque point par le ministre.

Le budget de la *marine* a subi, lui aussi, une dépression parallèle à celle du budget de l'armée de terre. L'augmentation prévue, qui était de 4 millions de couronnes l'année dernière, ne dépasse pas cette année 3 millions 200 000 couronnes.

Nous donnons maintenant, comme nous l'avons fait l'année dernière[1], le sommaire des principaux chiffres du budget de l'armée commune pour 1902.

Pour *l'armée de terre,* les dépenses sont budgetées à 301 423 536 couronnes. Budget de 1901 : différence en moins 2 394 945 couronnes.

Ce chiffre se décompose comme suit :

Dépenses *ordinaires :* 281 404 433 couronnes. Budget de 1901 : différence en plus 2 754 480 couronnes.

[1] Voir livraison de juin 1900, p. 457.

Dépenses *extraordinaires :* 20019103 couronnes. Budget de 1901 : différence en moins 4149425 couronnes.

La plus forte part de l'augmentation prévue au chapitre des dépenses *ordinaires* se répartit sur les deux postes suivants : supplément de dépenses préliminaires pour restauration et transformation de bâtiments : 600000 couronnes. Frais de logement des troupes ; augmentation nécessitée par l'élévation des finances de quartiers dès le 1er janvier 1901 : 1192023 couronnes.

Les principaux postes du budget des dépenses *extraordinaires* concernent : de nouvelles fournitures d'armes à feu portatives pour compléter l'approvisionnement de réserve de guerre, 1 3/4 million ; l'acquisition de pièces de construction nouvelle pour l'armement des places fortes, 2 1/4 millions ; l'introduction de la poudre sans fumée dans l'artillerie de siège et de forteresse : dépense totale prévue, 8 millions ; quote-part demandée pour 1902, 450000 couronnes seulement ; la continuation des essais entrepris avec de nouveaux modèles de pièces d'artillerie de montagne, 1 million 200000 couronnes ; le remplacement des anciennes fusées d'obus par des fusées de fabrication plus moderne, 250000 couronnes ; des acquisitions de matériel divers de chemins de fer, d'appareils d'éclairage électrique pour les places fortes, de parc aérostatique, de tentes-abris, de roues, de jumelles et de longues-vues, etc. Les postes concernant la création et l'aménagement de places d'exercice et de tir, 1 million 500000 couronnes, et des travaux divers dans les forteresses, 1700000 couronnes, ont été provisoirement rayés.

— A la Chambre des députés hongroise, le ministre honvèd a proposé l'achat de 55000 fusils Männlicher pour les troupes à pied et de 494 carabines à répétition pour la cavalerie du landsturm, et il a déposé à cet effet une demande de crédit de 5 millions 939000 couronnes. Cette demande est motivée par le fait que toutes les troupes faisant actuellement partie du landsturm ont déjà été instruites avec le fusil Männlicher, de telle sorte que si le landsturm reste privé d'armes de cette espèce, les troupes devront, en cas de guerre, être familiarisées avec le maniement des anciennes armes, ce qui sera une source de multiples inconvénients.

Il serait inadmissible que les brigades de landsturm réparties dans les troupes de campagne soient armées d'autres fusils que les troupes de campagne elles-mêmes. Le ministre a sollicité le crédit en premier lieu pour l'armement des troupes de landsturm appelées, en temps de guerre, à fonctionner comme soutiens des armées honvèds.

D'après ce qu'écrit l'*Armeeblatt*, la question de l'acquisition de fusils Männlicher pour le landsturm hongrois était depuis longtemps à l'étude, mais la réalisation de ce projet s'était heurtée jusqu'ici à des difficultés

financières. D'autre part, la fabrique d'armes hongroise avait dû, faute de commandes, suspendre son exploitation et congédier ses ouvriers.

Dès lors, le gouvernement hongrois a commandé 25000 fusils, qui ont déjà été livrés. Les frais, qui s'élèvent à 1 million 835000 couronnes, ont été couverts en partie par les fonds disponibles ; le reste est payable par annuités échelonnées sur une période de dix ans.

— Les diverses branches de l'administration militaire ont adhéré, pour leurs règlements de comptes, au *clearing-system* pratiqué par les caisses d'épargne postales des deux parties de la monarchie. Ont été invités à adopter ce mode de paiement par chèques et par compensations : le bureau des finances du ministère central de la guerre ; les caisses militaires et les caisses d'Etat civiles fonctionnant comme caisses militaires ; la commission technique militaire ; les directions du génie ; les magasins de vivres et d'approvisionnements ; les dépôts de remonte ; les dépôts de matériel d'artillerie, du train et de pionniers ; l'institut géographique militaire ; les hôpitaux de garnisons et le pharmacien en chef ; enfin, l'institut aérostatique militaire.

CHRONIQUE BELGE

(De notre correspondant particulier.)

Le pistolet Browning. — La Commission militaire mixte. — Propositions de modifications à la loi sur la milice. — La Maison des militaires. — Le général Brialmont. — Une conférence sur l'armée suisse.

Vous n'ignorez pas que depuis quelques mois, nos officiers sont armés du pistolet Browning en remplacement de leur revolver Nagant m. 77, destiné à la gendarmerie qui, ainsi, pourra se défaire de son pistolet Nagant à deux coups.

La nouvelle arme de nos officiers, arme dont le poids n'excède pas 650 gr., se porte dans une gaine de cuir dans laquelle sont placés deux étuis-chargeurs renfermant chacun sept cartouches.

Bien qu'adopté en Belgique, malgré la supériorité reconnue d'autres armes de son genre en présence au concours pour le choix d'une arme d'officier, il n'y a pas lieu d'en déduire que le pistolet Browning soit une véritable arme de guerre. On lui reproche divers défauts importants qui se manifesteront à bref délai lorsque les officiers l'auront en mains. Citons l'absence de chien, d'un organe bien visible permettant au tireur de s'assurer d'une façon indubitable de l'état d'armé ou de non-armé du mécanisme. Il est bien vrai que, suivant la ligne de mire, l'arme présente un petit indicateur, mais cette pièce, dont la position est douteuse pour celui qui n'est point parfaitement initié au fonctionnement du mécanisme,

peut donner lieu à de graves méprises. Enfin citons l'impossibilité de placer le percuteur à l'abattu tant que le magasin ou la chambre renferme encore une cartouche.

Considérant qu'actuellement la construction des armes automatiques subit encore des progrès continus, les pays qui ne se sont pas encore décidés pour le choix d'une arme de cette espèce pour remplacer le revolver actuel, agiraient donc sagement en ne se hâtant pas trop dans cette voie du progrès.

— *La Commission militaire mixte.* — Instituée par le gouvernement à l'effet d'étudier un projet de réorganisation de l'armée, la Commission militaire mixte, après une succession de quinze séances laborieuses, vient de terminer ses travaux. Vous savez que notre mode de recrutement actuel, admettant encore le remplacement au prix de 1600 fr., est des plus suranné et qu'aujourd'hui la Belgique est le seul pays de l'Europe où, à prix d'argent, on peut s'exonérer du devoir de servir sa patrie, obligation qui, ailleurs, est considérée comme un devoir sacré. Aussi l'armée belge, par son mode de recrutement vicieux, se compose en grande partie de remplaçants ou volontaires à primes dont le mode de servir laisse beaucoup à désirer. Cet état de choses déplorable a déjà fait l'objet de vives et nombreuses polémiques à notre chambre des députés, composée en majeure partie d'antimilitaristes au point qu'aujourd'hui encore, malgré le projet de réorganisation qui prévoit l'abolition du remplacement, le service personnel, la création de volontaires et la réduction du temps de service, il est à craindre qu'en présence du peu de patriotisme que montrent nos députés, le projet de réorganisation élaboré par la Commission militaire mixte ne soit pas adopté et ne soit remisé dans les cartons du ministère. Je vous fais connaître ci-dessous dans leurs détails les conclusions arrêtées par la Commission :

I. Le recrutement de l'armée a lieu par des engagements volontaires et le surplus par des appels annuels.

II. Le gouvernement prendra des mesures :

1° Pour favoriser le volontariat et les réengagements, de manière à alimenter le plus possible l'armée et particulièrement les armes à service long.

2° Pour propager dans la jeunesse le goût et l'étude de la gymnastique et des exercices corporels.

3° Pour créer des cadres suffisants d'officiers de réserve.

III. Les miliciens appelés par le sort doivent servir en personne, sauf les exemptions qui seraient jugées nécessaires.

Nul ne peut se dispenser du service militaire à prix d'argent.

IV. La durée effective de la présence sous les drapeaux sera réduite à ce qui est nécessaire pour l'éducation du soldat. Le gouvernement

prendra des mesures propres à améliorer cette éducation en réduisant autant que possible le nombre d'hommes soustraits au service de leur arme et en restreignant les honneurs à rendre en exécution du décret de Messidor an XII.

V. L'effectif actuel de l'armée sur pied de paix sera maintenu ; une augmentation de contingent compensera la réduction de la durée effective du service.

VI. La durée totale du service reste fixée à treize ans, tant pour les volontaires que pour les miliciens.

L'effectif de l'armée sur pied de guerre est de 180 000 hommes.

De ces diverses propositions il résulte, comme vous voyez, l'abolition du remplacement, la création de volontaires, la réduction du temps de service, reconnu en général exagéré pour certaines armes, enfin l'augmentation de l'effectif sur pied de guerre, qui de 100 000 hommes atteint 180 000 hommes.

Disons encore pour terminer que ce nouveau projet de réorganisation a été élaboré par des notabilités militaires et par des membres de la législature. Parmi ces derniers, il convient de signaler M. Woeste, ministre d'Etat, qui s'est toujours distingué par son antimilitarisme marqué bien que son fils soit officier de cavalerie.

— *Propositions de modifications à la loi sur la milice.* — La section centrale de notre chambre des députés a été saisie des propositions de modifications à la loi sur la milice. Ces propositions, sous le rapport du recrutement de notre armée, vont à l'encontre de celles élaborées par la Commission militaire mixte et peuvent se résumer comme suit :

Le recrutement de l'armée a lieu par des engagements volontaires. Des appels annuels suppléent, s'il y a lieu, à l'insuffisance du nombre de ces engagements. Le prix du remplacement est fixé chaque année par arrêté royal, trois mois avant le tirage. Il ne peut dépasser 1000 fr.

L'art. 85 de la loi sur la milice est modifié et accorde de notables réductions de temps de service. C'est ainsi que la présence sous les drapeaux ne serait plus que de 15 mois pour l'infanterie de ligne, les chasseurs à pied, les carabiniers, les grenadiers et le train ; de 24 mois pour l'artillerie de siège, le génie, les pontonniers, les artificiers et le bataillon d'administration ; de 30 mois pour les batteries à cheval, les batteries montées, la cavalerie.

Les miliciens, volontaires à primes, remplaçants, dont le service est de 15 mois, peuvent être rappelés, en outre, pour un mois au plus, pendant trois années. Ils ont droit à six semaines de congé au cours de leurs quinze mois de service. Ceux dont le service actif est de 24 ou de 30 mois auront droit à 12 semaines de congé.

En présence du caractère patriotique que montrent nos députés, ces

propositions auraient chance d'être adoptées plutôt que celles de la Commission militaire mixte qui, au contraire, si elles passaient, rehausseraient considérablement le prestige de l'armée belge.

Je vous tiendrai au courant des suites données à chacun de ces projets.

— *La Maison des militaires.* — A l'instar de ce qui existe déjà dans d'autres pays, la Belgique veut également avoir sa « Maison des militaires », c'est-à-dire créer un établissement destiné à servir de réunion tant aux militaires en activité de service qu'à ceux ayant quitté l'armée, de façon à entretenir ainsi un certain esprit de camaraderie qui ne peut être que salutaire à tous ceux qui ont servi sous les drapeaux ou qui sont appelés à la défense de la patrie. Cette institution, qui aura son siège à Bruxelles, sera érigée par voie de souscription, grâce à l'initiative de notre sympathique publication, *La Belgique militaire*. La première liste de souscription lancée par ce journal a atteint le chiffre respectable de 2459 fr. 55, dont 100 fr. souscrits par le journal et 1000 fr. par le major en retraite De Broux, qui a été élu président de l'institution. Nul doute que la somme recueillie ne dépasse toutes les prévisions.

— Le général Brialmont, notre distingué ancien chef du corps du génie belge, malgré son âge très avancé (il vient d'atteindre sa 80e année), continue à montrer une grande vigueur intellectuelle. Non content d'avoir pris une part active aux longs débats de la Commission militaire mixte où il a défendu son projet d'agrandissement d'Anvers, il continue à produire des travaux qui sont de nature à attirer l'attention du monde militaire dans tous les pays. C'est à ce titre que nous signalons un travail du général que la *Revue de l'armée belge* a publié dans son numéro de janvier février dernier et qui a pour titre : *Organisation et composition des troupes du génie et de l'état-major de cette arme.*

Dans cette étude, le général commence par se montrer adversaire de la constitution d'un corps unique réunissant les troupes du génie à l'artillerie de forteresse. Il expose ses idées sur l'organisation des troupes du génie, sur l'utilité et l'emploi des mines dans différents cas et conclut que l'emploi des mines, tout en étant moins fréquent, rendra autant de services que dans le passé. Il résume et réfute diverses idées émises à ce sujet par d'importants organes de la presse militaire. Ce travail est accompagné de deux planches explicatives.

— M. Gaston Moch, ancien capitaine de l'artillerie française, a donné récemment à Liège une conférence des plus intéressantes sur la *Nation armée*. Sous forme de causerie, cet éminent officier a exposé, devant un auditoire nombreux, l'organisation militaire de la Suisse et en a fait ressortir les particularités intéressantes. Sa causerie a été émaillée des projections lumineuses de divers instantanés pris par lui à vos manœu-

vres, et spécialement des compagnies de mitrailleurs, dont il a cité l'organisation comme un modèle dans son genre.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

Suppression de la direction de la garde civile. — Extinction des vacances pendant les quatre premiers mois de 1901. — Manœuvres régionales. — Réformes des plans d'études dans les académies militaires. — Institution d'un cours pour les subalternes du cadre de réserve. — Passage des officiers en excédent à l'activité. — Visite d'inspection aux places du nord de l'Afrique. — Délimitation des territoires de Rio Muni. — Un avancement discutable.

Lorsque cette chronique paraîtra, les nouvelles Chambres seront déjà constituées, mais la saison est trop avancée pour que l'on puisse en espérer aucun travail d'importance durant cette première période de leur session. Il faudra donc patienter et attendre la fin des vacances d'été pour être fixé sur les projets de grandes réformes que l'opinion militaire attribue au général Weyler.

Pour le moment, je vous communiquerai quelques décisions prises dernièrement par le ministre de la guerre, lesquelles justifient en quelque sorte l'optimisme de ceux qui ont salué avec allégresse l'arrivée au pouvoir de ce général distingué.

Un ordre royal du 17 mai a supprimé la direction générale de la garde civile (corps de gendarmerie). A l'exception de quelques questions administratives qui seront confiées aux généraux, commandants des districts de corps d'armée, et aux commandants des places de Ceuta et de Melilla, tout ce qui aura trait à ce corps sera dorénavant de la compétence de la 6e section du ministère de la guerre, chargée des personnels spéciaux, et qui sera renforcée de 2 colonels, 5 majors, 4 capitaines et d'un premier-lieutenant, tous appartenant au corps de la garde civile.

Par contre, il a été créé une inspection générale, dont le titulaire sera un lieutenant-général et aura à ses ordres un état-major composé de 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 2 capitaines et 1 premier-lieutenant. Cette réforme simplifie considérablement un rouage administratif et procure à l'Etat une économie positive, tout en permettant de renvoyer aux différents *tercios* bon nombre d'hommes de troupe, qui feront bien meilleure figure à la poursuite des malfaiteurs et des vagabonds que dans les bureaux avec la plume derrière l'oreille, ou de planton dans les antichambres.

— Puisque j'ai fait mention d'économies, je puis bien citer en passant celles qui ont été réalisées, pendant les quatre premiers mois de l'année

courante, par l'extinction des vacances. Vous savez déjà qu'on amortit à présent le 50 % des vacances d'officiers de tous grades des cadres actifs (le 75 % pour les capitaines de certains corps spéciaux), comme aussi toutes les vacances de lieutenants en second des cadres actifs et des cadres de réserve. Eh bien ! durant ces quatre mois, 425 vacances ont été éteintes, ce qui représente, pour le budget de la guerre, une économie de 1 017 672 pesetas.

— L'effectif budgétaire est fixé pour 1900-1901 à 7600 officiers et 80 000 hommes de troupe, non compris la garde civile et les carabiniers (douaniers). Au commencement de mai et l'instruction des recrues terminée, il aurait fallu, pour satisfaire aux exigences du budget, renvoyer définitivement la classe de 1898 et, en congé illimité, une partie des hommes du contingent de 1897. Cependant le général Weyler a préféré retarder de quelques jours ces renvois, afin de permettre aux troupes des différentes régions de faire des manœuvres avec des effectifs quelque peu renforcés, ce qui n'entraînera aucune demande de crédit supplémentaire, car, pendant un certain temps, il ne sera maintenu, dans les rangs, qu'un nombre d'hommes inférieur à celui fixé par le budget. Cette mesure est avantageuse pour tous, pour l'instruction d'un chacun et pour la population des campagnes qui verra avec plaisir augmenter les bras disponibles quand viendra l'époque des récoltes.

Dans tous les corps d'armée, on a constaté l'enthousiasme que tout le monde a mis à retirer le plus grand parti possible des exercices commandés par le ministre de la guerre. Il est vrai que les ressources mises à la disposition des hautes autorités militaires n'étaient pas très considérables ; mais enfin, quand on fait ce qu'on peut, il y a tout lieu de se donner pour satisfait en attendant des temps meilleurs.

De ces exercices, ce sont ceux qui ont été exécutés au camp de Carabanchel (près de Madrid) qui ont eu la plus grande importance. Outre la garnison de Madrid et de ses cantons, les académies d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, du génie, d'administration et de santé, y ont pris part ; le siège de ces académies est respectivement Tolède, Valladolid, Ségovie, Guadalajara, Avila et Madrid. Nos futurs officiers se sont rendus à Carabanchel par étapes ordinaires, emportant avec eux l'équipement et tout le matériel de campagne.

C'est certainement un titre de gloire pour le général Weyler que d'avoir enfin fait quelque chose d'important en faveur de l'instruction pratique des élèves des écoles militaires, se conformant par là à un vœu généralement exprimé à cette heure. Votre chroniqueur n'oubliera jamais l'impression causée dans le monde militaire par un article par lui publié dans un journal de Madrid, lors des dernières campagnes coloniales, article où il exposait son opinion sur les méthodes d'enseignement pratiquées dans

nos écoles d'aspirants-officiers, qui sont certainement faites pour former de savants mathématiciens, des hommes aptes à comprendre et à raisonner les spéculations les plus ardues de la science, mais point du tout préparés à faire face aux difficultés pratiques de la profession des armes. — On rit beaucoup de l'auteur de cet article, le traitant de myope et de rêveur; peu s'en fallut qu'il ne se rendît suspect aux yeux de ceux qui croient que l'esprit de corps oblige à n'ouvrir la bouche que pour porter aux nues les qualités et les vertus de ceux auxquels les liens professionnels nous unissent. Malheureusement les faits, avec leur éloquence indiscutable, sont venus confirmer ces critiques formulées contre notre pédagogie militaire. Aujourd'hui, c'est une voix unanime qui réclame des modifications radicales dans la manière de professer de nos académies militaires et dans le choix des matières d'enseignement. Celui-ci doit être plus rationnel et faire une plus large part aux branches techniques, tout en bannissant impitoyablement du programme les mathématiques qui ne seront pas absolument indispensables. Mais il importe surtout d'imprimer à cet enseignement le caractère pratique que doit avoir la préparation d'hommes aspirant au commandement des troupes.

— Le corps d'artillerie qui, en Espagne, a marché de tous temps à l'avant-garde lorsqu'il s'est agi de quelque progrès ou de quelque perfectionnement et qui, par son désintéressement — bien prouvé lors des dernières campagnes — et par son intelligence, constitue une phalange d'hommes d'élite auxquels la patrie est redevable d'établissements modèles et capables de rivaliser avec les institutions similaires des premières armées de l'étranger, ce corps distingué vient d'adopter un nouveau plan d'études répondant aux besoins modernes. Ce programme comprend :

En première année : algèbre supérieure, trigonométrie sphérique et géométrie analytique, géométrie descriptive, hygiène militaire, tactique d'infanterie et d'artillerie, règlements militaires.

En seconde année : calcul différentiel et intégral, calculs des probabilités, mécanique rationnelle, physique, topographie et géodésie, code militaire, tactique d'infanterie et de cavalerie et règlements militaires.

En troisième année : mécanique appliquée, résistance des matériaux, hydraulique, machines, chimie générale et chimie industrielle, tactique d'artillerie montée, à cheval et de montagne, règlements militaires.

En quatrième année : mécanique appliquée à l'artillerie, balistique intérieure, balistique extérieure, tracés des pièces, projectiles et affûts, balistique d'effets, électricité industrielle, artillerie descriptive, organisation des armées, tactique combinée, droit politique et international, hippologie.

En cinquième année : instruction de tir de l'artillerie, industrie militaire, art militaire, histoire militaire, géographie militaire, fortifications, emploi de l'artillerie, ponts et mines d'artillerie.

Ce plan d'études entrera provisoirement en vigueur le 1er septembre prochain et, dans le terme de trois ans, les professeurs devront présenter un rapport dans lequel ils exprimeront les modifications qui pourraient y être introduites, afin de perfectionner encore l'instruction des élèves-officiers d'artillerie. A leur sortie de l'école et avant d'être incorporés à des régiments, les jeunes lieutenants devront passer six mois à l'école centrale de tir, dont trois mois dans la section de Madrid et trois mois dans celle de Cadiz.

Les autres académies militaires ne tarderont pas à adopter aussi de nouveaux plans d'études : puissent tous ceux auxquels incombe la tâche ardue de former nos officiers être persuadés qu'il y a quelque chose de plus essentiel encore que le choix des matières à étudier : c'est la manière de les enseigner.

Il vient d'être institué pour les lieutenants sortant des rangs (cadre de réserve) et dont la promotion est postérieure à 1895, des cours spéciaux qui comprendront : arithmétique et géométrie, fortification de campagne, service et règlements de campagne, éléments d'art, d'histoire et de géographie militaires, tactique et règlements militaires. Ces cours seront donnés dans les écoles de sous-officiers, sises dans les chefs-lieux des huit régions militaires et dans les places de Grenade, Vitoria y Melilla, écoles qui étaient destinées à préparer les sous-officiers de toutes armes aux examens d'admission aux académies. Comme il n'y aura pas d'examens d'entrée à ces dernières avant 1903, les sous-officiers considérés comme suffisamment préparés ont été renvoyés à leurs corps respectifs et ont laissé la place aux subalternes de réserve qui ont demandé à suivre le cours dont il a été fait mention plus haut. Celui-ci durera un an pendant lequel l'officier touchera entière la solde de son grade en service actif ; la réussite de l'examen de fin de cours donnera à l'officier le droit d'occuper les vacances qui se produiront à certains postes des zones de recrutement, des états-majors des places, des bureaux, etc.

— Le général Weyler vient également de prendre une autre décision extrêmement équitable : désormais le 50 % des vacances de lieutenant-colonel, commandant et capitaine qui se produiront dans les corps de troupe seront accordées aux officiers les plus anciens du même grade qui se trouveront en excédent, dans les cadres de réserve ou en disponibilité (reemplazo). De cette façon, non seulement il sera fait une œuvre de justice, en permettant à un plus grand nombre d'officiers de passer par l'activité, mais aussi la Junte consultative pourra, en pleine connaissance de cause, se prononcer lorsqu'il s'agira de rapporter sur l'avancement de tel ou tel officier, jadis en excédent, puisqu'elle devra consulter le préavis du chef de corps, du commandant de la brigade, de celui de la division, et du capitaine général de la région, c'est-à-dire des autorités supérieures

sous le commandement desquelles est placé l'officier appelé à avancer par droit d'ancienneté.

— Le général Bargès, président de la Junte consultative, s'est rendu, par ordre du ministre de la guerre, à Ceuta, afin d'inspecter les fortifications de cette importante place dont la position vis à vis de Gibraltar et à peu de distance de Tanger et de Tetuan, ces deux grandes cités de l'empire du Maroc, a, de tout temps, été le point de mire du monde diplomatique. Vous comprendrez aisément les motifs qui m'empêchent de vous communiquer ce qui se dit en Espagne des résultats de ce voyage ; tout ce que je puis vous certifier, c'est qu'on y est décidé à faire l'impossible pour ne pas être pris au dépourvu au jour, peut-être pas très éloigné, où la question marocaine sera mise sur le tapis. D'autre part, quoique petites, nos autres possessions du nord de l'Afrique, Melilla, el Penon de Gomera, Alhucemas et Chafarinas, ne laissent pas de nous créer des préoccupations.

C'est du reste vers l'Afrique que tendent maintenant nos efforts d'expansion coloniale : dans quelques jours s'embarquera, à Cadiz, la mission chargée de fixer les limites des terres situées sur le golfe de Guinée, dont la France nous a récemment reconnu la souveraineté. Ces terres, d'une extrême fertilité et possédant d'immenses forêts, mesurent une étendue de 28000 km. ; elles sont arrosées par le Muni, fleuve magnifique, qui deviendra peut-être quelque jour la grande artère par où s'écouleront les produits des contrées centrales du continent noir. En outre, ces territoires sont en quelque sorte le complément de notre possession de Fernando Poo, dont ils pourront contribuer à développer les richesses naturelles, tout en augmentant sa sécurité et son importance stratégique. Souhaitons que les dures leçons du passé nous rendent plus sages dans nos futurs procédés de colonisation.

— Pour terminer, deux mots encore sur un bruit qui court dans nos milieux militaires. On dit que D. Carlos de Bourbon, consort de la princesse des Asturies, qui, comme je vous l'ai déjà écrit, a reçu, à l'occasion de son mariage, le grade de major de l'état-major, serait à la veille d'être promu lieutenant-colonel, transféré à l'infanterie et chargé du commandement d'un des bataillons de chasseurs en garnison à Madrid. Tout le monde est unanime à taxer ce projet d'illégal et cela non sans raison ; car, pour le mettre à exécution, il faudrait enfreindre par deux fois la loi, qui premièrement n'admet de promotion en temps de paix que par droit d'ancienneté et qui, en second lieu, défend le passage d'un officier d'une arme à une autre. D'aucuns pensent qu'il vaudrait mieux créer d'emblée *général honoraire* le fils du comte de Caserte et en finir ainsi en une seule fois, puisqu'il semble admis qu'en haut lieu on est décidé à lui faire gravir rapidement, envers et contre tous, les grades de la hiérarchie militaire.

Belle occasion pour le général Weyler de prouver qu'il n'est pas de ceux qui donnent des entorses au droit et à la justice et qui plient l'échine devant certaines exigences.

CHRONIQUE FRANÇAISE
(De notre correspondant particulier.)

Un anniversaire. — L'endivisionnement de l'artillerie divisionnaire. — Le budget de la guerre. — Le code de justice militaire. — Les exercices de l'infanterie. — Le général Maillard.

En m'engageant, le mois dernier, à passer l'inspection de ce que le général André a fait depuis un an qu'il est au ministère, j'ai commis une imprudence dont je n'ai reconnu la gravité que lorsque je me suis mis à l'œuvre. En commençant à dépouiller le *Bulletin militaire officiel* pour recueillir les documents que, ceci fait, j'avais à grouper méthodiquement, j'ai été effrayé de la masse des matériaux accumulés... et aussi de leur incohérence, de leur diversité, si vous préférez. L'activité du ministre s'est portée sur les objets les plus différents et parfois elle s'est exercée en des sens très contraires. Il est difficile de trouver le principe directeur auquel se rattachent certaines de ses paroles, certains de ses actes : ceux mêmes qui ont vécu dans l'intimité de sa pensée n'arrivent pas toujours à démêler l'intention de derrière la tête qui lui a inspiré telle de ses réformes. Et ainsi a pu s'accréditer l'erreur dont un journal militaire se faisait l'écho, l'autre jour, en disant que le général André n'avait fait qu'emboîter le pas au Parlement, qu'à s'approprier le travail anonyme obscurément accompli par les bureaux.

Il est certain qu'il a profité des ardeurs, des bonnes volontés, des initiatives de bien des gens. Mais n'est-ce pas lui qui les a provoquées, suscitées, encouragées ? On se met avec cœur à la besogne quand on sait que la peine qu'on se donne servira à quelque chose, que les efforts auxquels on s'est livré seront utilisés. Et, n'eût-il été qu'un excitateur, n'eût-il fait que donner l'exemple de l'acharnement à la tâche, de la conscience professionnelle, que déjà il faudrait l'en louer et reconnaître la part personnelle de mérite qui lui appartient en propre. Il est certain aussi qu'il a trouvé aide, non seulement dans ses collaborateurs naturels, mais encore dans l'initiative des représentants de la nation et dans l'adhésion d'une partie notable de celle-ci. Cependant, si on mesure les résistances qu'il a rencontrées, on est bien obligé d'avouer qu'il lui a fallu une singulière énergie pour les affronter.

Cette hostilité, elle a été violente de la part de la majorité de l'armée, et il a été nécessaire d'y couper court par quelques exemples qui n'ont

pas été sans faire crier à la brutalité. Mais, peu à peu, le calme se fait dans les esprits, et l'organe qui passe pour refléter l'opinion générale du monde militaire, du monde des officiers, en particulier, vient de publier, sous ce titre : « *Anniversaire* », un article de tête qui me paraît symptomatique. On y lit ceci, par exemple :

Un examen approfondi des faits a montré ce qu'il y avait d'inexact et d'exagéré dans le tableau qu'on faisait de la situation (il y a un an), dans les intentions qu'on prêtait au nouveau chef de l'armée. On le croyait disposé à tout bouleverser, et il suffit de jeter un coup d'œil en arrière pour reconnaître que les changements introduits par lui n'ont pas été aussi profonds, pour la plupart, qu'on se l'imagine. (Hum ! hum !!) Profonds ou non, d'ailleurs, la plupart d'entre eux ont constitué de réelles améliorations, qui seront durables et lui survivront...

...Le mérite du général André est d'avoir amené à maturité une foule de projets qui languissaient. Jetons les yeux sur les différents domaines ressortissant au département de la guerre : qu'il s'agisse de l'amélioration des règlements d'exercices ou du relèvement de la situation des officiers et de la consolidation de leur bien-être, ou encore de l'adoucissement du sort de la troupe, ou de la plus équitable distribution de la justice, ou de la préparation à la guerre, il est bien peu de parties de son administration où il n'ait montré le ferme dessein d'aboutir. Et, tant qu'il n'a dépendu que de lui, il a abouti...

...Demandons-nous de bonne foi si, il y a deux ans, les officiers subalternes se croyaient à la veille de recevoir une solde plus forte. Demandons-le aux intéressés eux-mêmes. Capitaines et lieutenants seront unanimes à répondre qu'ils n'y comptaient guère à ce moment-là. Eh bien, voilà pourtant qui est fait pour les uns, et en train de se faire pour les autres.

Ce passage est une allusion à la demande, qui figure au projet du budget pour l'exercice 1902, d'une somme de 850 000 fr., destinée à permettre d'augmenter de 400 fr. la solde des lieutenants et assimilés comptant plus de sept ans de grade. En décembre dernier, le gouvernement s'était engagé à faire quelque chose pour cette catégorie d'officiers : on s'attendait même à ce qu'il fît davantage. Toujours est-il que le Parlement votera ce supplément de crédit sans la moindre objection, si même il n'accorde spontanément davantage, et que, dès à présent, on en peut faire état.

L'article de la *France militaire* fait encore allusion, dans la suite, à un discours que le général André a prononcé à Troyes le lundi de la Pentecôte, et dans lequel il a pris soin d'associer dans le même hommage d'admiration les généraux de 1870 appartenant aux partis politiques les plus contraires au sien, professant en religion des idées diamétralement opposées à celles qu'il manifeste. (Faut-il avouer que j'aurais préféré qu'il s'en abstînt ?...)

...Donc, voici la suite de la citation :

Reconnaissons aussi, dans l'admirateur des Douay, des Mac-Mahon, des de Sonis, des Charette, autre chose que l'homme à l'esprit sectaire auquel on

reprochait son intolérance, et dont certains actes avaient pu inquiéter l'opinion publique. N'a-t-il pas réintégré le général de Négrier? N'a-t-il pas rendu à l'armée, après une courte disgrâce, ceux qu'il avait cru devoir frapper, voulant leur apprendre par là qu'il est, de par le fonctionnement naturel du régime actuel, le dépositaire de l'autorité, conséquence des règles en vertu desquelles il porte le poids de la responsabilité?

Qu'on mette ce qui restera de durable de son administration en regard des émotions passagères que son attitude, ses paroles ou ses actes ont produites par instants, et nul doute qu'on ne reconnaisse que ces douze mois ont été bien employés...

Encore qu'enveloppée d'atténuations et émoussée par bien des restrictions et des réserves, une telle conclusion nous paraît révéler qu'une évolution s'est produite dans l'esprit de la généralité de nos officiers.

Ce n'est d'ailleurs pas de leur côté que sont venues toutes les difficultés. Les plus graves sont celles qui ont été suscitées au ministre de la guerre par ses collègues du cabinet et surtout par le président du conseil. Personne n'ignore que, chaque fois que le général André a marqué un peu ouvertement son approbation aux projets de réduction du service militaire, M. Waldeck-Rousseau s'est prononcé nettement contre l'opportunité de cette réforme. A la tribune, je l'ai dit dans ma chronique de janvier (page 75), le ministre de la guerre avait déclaré qu'il était urgent de supprimer les dispenses. Mais cette mesure eût été impolitique, et il a été obligé d'en ajourner l'exécution. Devant la commission sénatoriale de l'armée, il avait proclamé qu'il était urgent de réduire à deux ans la durée du service. Mais, le 24 mai, le président du conseil disait à cette même commission que le gouvernement, dans les circonstances présentes, s'en tenait au maintien du *statu quo*, estimant qu'il appartient aux électeurs, à la veille de la consultation du suffrage universel (on sait que, dans un an, le scrutin nous aura donné une nouvelle Chambre), de donner leur avis sur une question de cette importance.

Le prétexte a paru surprenant, invoqué par un homme qui, de propos délibéré, en arrivant au pouvoir, a inscrit sur son programme des réformes d'une portée capitale et sur lesquelles on peut dire que le pays n'avait pas fait connaître ses intentions, à telles enseignes que les gouvernements précédents de cette même législature n'avaient pas cru devoir ou pouvoir s'en occuper. Mais le fait est qu'il n'y a pas complète entente sur ce point entre le général André et certains de ses collègues. Le plus qualifié d'entre eux, au point de vue de l'orientation à donner à la politique du cabinet, redoute les conséquences d'un remaniement de la législation relative au recrutement de l'armée. La suppression des dispenses, à laquelle conduirait l'adoption du service de deux ans et qui, même, en serait la préface, léserait la bourgeoisie et aussi atteindrait gravement dans leurs intérêts les nécessiteux qui bénéficient, dans l'état actuel des choses, de l'allègement des charges militaires réservé aux « soutiens de famille ».

Il est dangereux de mettre contre soi la classe aisée et la classe pauvre.

C'est à ces considérations générales que je bornerai l'examen rétrospectif que j'avais promis. Aussi bien l'heure n'est-elle peut-être pas favorable pour porter un jugement sur l'œuvre accomplie ou en voie d'accomplissement. Sa philosophie ne se dégage pas avec une netteté suffisante. Les critiques (qui sont aisées, tandis que l'art est difficile,) seraient très mal venues : le magister qui, voyant un enfant se débattre dans l'eau, lui fait un sermon sur son imprudence et sur l'utilité d'apprendre à nager, serait bien mieux inspiré en tendant une perche au pauvre petit malheureux...

Et puis, il ne manque pas de matière pour remplir cette chronique, et la place m'est mesurée. Je réserve donc pour une autre occasion les documents que j'ai amassés en vue de tracer un tableau synoptique des innovations effectuées, et j'en arrive au grand progrès que le général André vient d'amorcer en scindant les régiments d'artillerie divisionnaire et en confiant, dès le temps de paix, à chacun des généraux de division, le commandement effectif des batteries qui lui seront affectées en temps de guerre.

Il n'a pu que l'amorcer, il n'a pas coupé le cordon qui relie l'une des moitiés du régiment à l'autre. Les ressources budgétaires ne lui ont pas permis de doter chacune d'elles d'un casernement distinct, d'un service médical ou vétérinaire spécial, de manèges, de ronds de voltiges, de hangars au matériel, de polygones, qui lui appartinssent en propre. N'importe : la cohabitation et les conflits qui en résulteront auront deux effets. D'une part, on se rendra compte de la possibilité d'organiser pour l'ensemble de la garnison des services communs à tous les corps qui en font partie. (Ceci s'applique aux services de temps de paix : transport des lettres, par exemple, ou ateliers typographiques, qu'on ne s'explique guère qu'il soit utile d'organiser dans chaque régiment ou fraction de régiment.) D'autre part, on sentira vivement la nécessité de plus en plus impérieuse de donner à la séparation une netteté parfaite, pour obtenir de la mesure prise tous les bienfaits qu'elle comporte. Je la loue sans réserve ; mais je ne suis pas désintéressé dans la question, étant donné que je réclame depuis une vingtaine d'années (notamment dans la *Revue scientifique* du 17 novembre 1883 et précédemment encore) la solution qui a été adoptée le 31 mai 1901. Tout vient à point (plus ou moins à point) à qui sait attendre.

* * *

Les hasards du tirage au sort ont composé la commission du budget de 33 membres, dont deux seulement se sont occupés des choses de l'armée : c'est, d'une part, M. Astier, pharmacien, que la vente de la kola a rendu millionnaire et qui, à ce titre, a été nommé rapporteur du budget du com-

merce; c'est, d'autre part, M. Aimond, ancien polytechnicien, qu'on a chargé du rapport sur le budget des travaux publics. Force a donc été, pour la guerre, de prendre un homme neuf, qui n'ait jamais servi. Le choix s'est porté sur M. Berteaux, agent de change. Nous verrons si ce financier s'acquittera mieux de sa besogne qu'un avocat comme M. Raiberti, qu'un journaliste comme M. Pelletan, qu'un ingénieur comme M. Boudenoot.

L'autorité militaire n'a rien fait pour lui faciliter la tâche. L'habitude, en effet, s'est introduite de préparer le budget par comparaison avec celui qui a été voté pour l'année courante. Le ministère ne dit pas, en effet : « Je demande tant pour telle raison, » il dit : « L'an dernier on m'a donné tant pour tel chapitre. Nous réclamons une augmentation de tant pour tel motif. » De cette façon, on ne justifie que les différences, et on fait état de la situation acquise.

J'en prends pour exemple un détail dont j'ai eu maintes fois à parler aux lecteurs de cette *Revue*. En septembre 1900 (page 676), j'ai dit qu'un crédit de 75 000 francs avait été ouvert pour « la création de deux unités nouvelles » de cyclistes. J'ai raconté (décembre 1900, page 928,) que cet argent avait été employé, par virement, à l'achat d'automobiles. Mais le crédit de 75 000 francs réclamé pour 1900, accordé, mais détourné de son affectation, a été rétabli pour 1901. Nous le voyons encore figurer pour 1902 et il continuera à paraître jusqu'à ce qu'un rapporteur, allant au fond des choses, s'aperçoive qu'on ne crée pas tous les ans des unités existantes. Il est vrai que, pour le dépister, on se garde bien de parler, cette fois, de création. On dit, à la page 776 du projet de budget : « Continuation de la formation d'unités cyclistes. » Mais n'est-il pas curieux qu'on évalue la dépense d'entretien à la même somme que les frais de premier établissement?

Dans la même page, nous relevons que, pour l'exercice 1901, le Parlement avait accordé 7081 francs pour le « fond commun » et 35 411 francs pour le « fonds particulier » de harnachement des chevaux de troupe ou mulets de l'infanterie.

Pour l'exercice prochain, les demandes sont respectivement de 7082 francs et de 35 408. Le relèvement d'*un franc* sur la première rubrique est motivée par l'explication suivante : « Revision des prévisions ! » Quant à la diminution de *trois francs* sur la seconde rubrique, la colonne « Observation » la justifie ainsi : « Légères variations d'effectif ! » Pense-t-on que le rapporteur du budget ira rechercher ce qu'il y a d'exact dans ces supputations et dans ces allégations ? Mais, s'il est pourvu d'une dose de naïveté suffisante, il admirera la scrupuleuse conscience avec laquelle on a réalisé une économie totale de deux francs sur un crédit total de 42 490. Quelle confiance cette minutie ne doit-elle pas inspirer ? Il est vrai qu'un esprit soupçonneux se demandera si ces petites économies ne sont pas

destinées à masquer de grosses dépenses. Et ce qui le frappera, c'est que, en fin de compte, on demande pour 1902 plus que pour 1901 sur presque tous les chapitres. Ce même esprit soupçonneux remarquera que, l'an dernier, les « indemnités locatives indépendantes des prix de journées » étaient évaluées à 6981 francs (page 705) et qu'on les a réduites à 6980, pour « arrondir » le nombre. Mais il se demandera pourquoi, dans le même chapitre (matériel d'exploitation du service de santé) le « salaire des ouvriers civils et ouvrières dans les hôpitaux » a été maintenu à 31418 fr. au lieu d'être « arrondi » à 31420.

Ah! on en joue, des explications qui n'expliquent rien. On augmente de 2000 francs les frais d'éclairage du ministère (page 450). — Pourquoi ? — « Insuffisance des prévisions antérieures. » On élève de 2500 francs la somme réclamée pour « l'entretien des bâtiments des haltes-repas et du matériel en dépôt sur les réseaux. » — Pourquoi? — « Mise en concordance des prévisions avec les besoins. » On demande 179332 francs au lieu de 178517 pour les « frais de service et de bureau » des officiers de la gendarmerie départementale. — Pourquoi ? — « Revision des calculs. » On demande 55000 francs au lieu de 50000 pour les « dépenses occasionnées par le fonctionnement des comités départementaux de ravitaillement. » — Pourquoi ? — Relèvement *indispensable* (les autres ne le sont donc pas ?) des prévisions. » Sur les achats de fourrages, la différence entre 1901 et 1902 est estimée à 2282488 francs, et elle provient, nous dit-on (page 693) de « variations dans les effectifs, les taux, les proportions et les prix. »

Allez donc vous y reconnaître là-dedans. Et expliquez-nous pourquoi le chapitre 50 (chauffage et éclairage) n'est pas majoré d'un centime, alors que l'Ecole polytechnique demande 9000 francs de plus pour son chauffage en faisant valoir la « hausse du prix des combustibles, » alors que l'Ecole normale de tir du camp de Châlons invoque le même prétexte pour réclamer une majoration de 734 francs sur ses allocations. Signalerai-je encore que le génie propose de relever de 672 francs les indemnités de route à prévoir pour ses hommes de troupe et qu'il donne, pour raison de cette augmentation, la « diminution dans les effectifs participant aux voyages d'état-major et aux manœuvres de cadres ? »

En résumé, on a tout fait pour mettre l'étude du budget de la guerre à l'abri des investigations indiscrètes. Il est impossible d'y rien voir. La critique des chiffres exigerait des justifications qui font complètement défaut. On m'excusera donc si je n'entre pas dans le détail. Au surplus, le rapport de M. Berteaux nous apportera sans doute quelque lumière. Il nous sera une occasion de revenir là-dessus, et la discussion du budget aussi.

*
* *

Le Comité du contentieux et de la justice militaire, composé de législateurs, de jurisconsultes et d'officiers (deux sénateurs, deux députés, deux conseillers d'Etat, un avocat, un docteur en droit, deux contrôleurs de l'administration de l'armée, deux généraux, un intendant, un lieutenant-colonel,) a fini de rédiger, le 4 avril, un projet de loi portant réforme du code de justice militaire. Le général André l'a présenté tel quel à la Chambre, dans la séance du 24 mai.

Comme il arrive pour les travaux collectifs rédigés par des assemblées disparates, l'ensemble du projet est quelque chose d'assez neutre. On s'attendait à de grands et profonds remaniements, on ne trouve que les améliorations impérieusement imposées par les circonstances ou quelques innovations d'importance secondaire. J'en donnerai pour preuve que, dans la liste des cas qui font tomber sous le coup de la loi les réservistes et les territoriaux, on a en tout et pour tout ajouté : 1° l'outrage commis par écrit envers les supérieurs, quand cet outrage a lieu pour des faits relatifs au service, 2° l'outrage au drapeau, quand l'homme est revêtu d'effets d'uniforme.

Mais ce n'est pas du côté de la sévérité qu'on s'attendait à voir pencher le nouveau code. On pensait qu'il serait mis en harmonie avec les dispositions plus humaines de l'esprit nouveau. On pensait que l'arsenal des peines serait quelque peu réduit. Or, on a laissé subsister la *mort,* les *travaux forcés,* la *déportation*, la *détention*, la *réclusion*, le *bannissement*, la *dégradation militaire,* la *destitution*, les *travaux publics*, l'*emprisonnement*, l'*amende !* Quel luxe de moyens répressifs ! Quelle variété de châtiments ! Croyez-vous que les intéressés apprécient la richesse de cette gamme et en saisissent les nuances graduées ? Les magistrats eux-mêmes ne font pas très nettement la différence qui existe entre telles et telles des mesures coercitives inscrites dans la loi, et les législateurs semblent y avoir recouru « au petit bonheur ».

Que de problèmes pourtant soulève la construction de l'échelle pénale ! Et comme nous aurions souhaité connaître l'opinion des criminalistes sur l'opportunité du régime cellulaire ! Car il est certain que la vie en commun, la promiscuité dans les bagnes et les pénitenciers, a la plus déplorable influence sur les malheureux qui y sont soumis. La barbarie de leurs gardiens et la dépravation des compagnons qu'ils ont les amènent bien vite au dernier degré d'abjection et au paroxysme de la haine. D'êtres qui ont pu n'être qu'accidentellement coupables, on fait des révoltés ou des abrutis et presque toujours, en outre, d'immondes canailles. N'est-ce pas la condamnation du système pénal employé ?

De tout cela, hélas ! il n'est point question dans le rapport du Comité du contentieux. Et il ne faut pas s'en étonner. Car, si la préoccupation de réformer l'organisation de coercition dans notre armée hantait les chefs de celle-ci, ils auraient pu en atténuer les vices par simple voie adminis-

trative et sans recourir au Parlement. Il ne dépend que d'eux, en effet, de supprimer ces compagnies de discipline, dont l'horreur vient de nous être révélée une fois de plus, avec une douloureuse précision, par des publications récentes, et dans lesquelles le soldat peut être envoyé par simple mesure disciplinaire.

Mais le Comité en question a été visiblement hanté par le souci de respecter le plus possible l'état de choses existant. Il a simplifié les textes, amélioré leur rédaction, comblé des lacunes, supprimé des causes d'ambiguïté, éliminé des contradictions; il a tenu compte de progrès déjà réalisés par le Parlement ou en voie de réalisation et dont il ne pouvait pas ne pas tenir compte ; mais il n'a fait dans ce sens que le strict minimum. Le rapport le reconnaît.

D'une manière générale, dit-il à la page 124, on a maintenu les règles de la justice militaire aux armées, telles qu'elles résultent de la loi du 18 mai 1875, qui a, sur ce point, mis à jour l'ancien code d'après l'expérience de la guerre de 1870-1871, à la suite d'un débat très complet devant l'Assemblée nationale.

Sans s'interdire d'une manière absolue de modifier les pénalités de l'ancien code, lisons-nous encore à la page 139, le Comité a cru devoir les maintenir à peu près intégralement. Il est, en effet, extrêmement difficile et délicat de toucher à un édifice pénal dont toutes les parties ont été minutieusement combinées en 1857, d'après la législation antérieure et l'expérience de nombreuses guerres.

La conclusion du rapport indique bien la circonspection, la timidité du Comité. D'ailleurs, les assemblées délibérantes sont pusillanimes, disait le grand Frédéric. En voici l'aveu :

L'application est, surtout en matière juridique, la véritable épreuve des idées, et il faut se garder des illusions que peuvent faire naître *certaines innovations* d'une formule séduisante, tant qu'on n'en a pas mesuré l'effet en essayant de les introduire dans la loi qu'elles doivent modifier...

...La pensée qui a dominé le Comité a été de faire, autant que possible, bénéficier les accusés militaires des dispositions libérales et des garanties que les lois ordinaires offrent aux autres citoyens, mais sans leur enlever les garanties spéciales que leur crée leur juridiction propre et *en évitant toute innovation* qui serait de nature à affaiblir la discipline.

L'impartialité absolue de ses propositions, où les mesures restrictives (répressives ?) s'allient quand il le faut aux concessions bienveillantes, et la résolution avec laquelle *il a, malgré les tendances favorables de l'opinion, écarté certaines réformes* ou les a arrêtées à la limite où elles pouvaient devenir dangereuses, témoignent de son souci constant de concilier la protection des justiciables des tribunaux militaires avec les intérêts supérieurs de l'armée et du pays.

Ce satisfecit, que les auteurs du projet se décernent libéralement à eux-mêmes, nous révèle les tendances auxquelles ils ont cru devoir obéir, ils ont fait des « concessions bienveillantes » à l'esprit moderne... tout en lui résistant le plus possible.

Et c'est ainsi, par exemple, que, créant un corps de « conseillers militaires » pour fournir le personnel des « parquets » dans les conseils de guerre, ils n'ont pas cru devoir mettre un terme aux errements actuels, d'après lesquels les membres de ces conseils sont pris parmi les officiers. Voici la raison qu'ils en donnent :

La qualité d'officier et la connaissance approfondie du droit ne peuvent être exigées simultanément. Le gouvernement *(sic)* estime que *la première condition doit être préférée à la seconde*. Il est bon, sinon indispensable, que le magistrat militaire ait vécu dans l'armée, qu'il en connaisse l'esprit, les usages ; que ses institutions, ses lois, ses règlements mêmes lui soient familiers...

En conséquence de cette théorie que le Comité a fait sienne, sans se permettre même de justifier son opinion et la docilité avec laquelle il emboîte le pas au gouvernement, les juges militaires sont, comme par le passé, des officiers de troupe temporairement distraits de leur commandement, et qui, loin de posséder une « connaissance approfondie du droit, » ignorent totalement cette épineuse science. Je ne saurais m'expliquer une telle organisation. J'ai dit ailleurs, avec tant de détails que je renonce aujourd'hui à reprendre mon argumentation, que les membres du Conseil de guerre sont, à la fois, juges et jurés, et que c'est là une erreur; que des officiers sont d'excellents jurés pour connaître des fautes commises dans l'armée, pour en apprécier la valeur, pour dire les circonstances aggravantes ou atténuantes; qu'ils sont, en revanche, des juges détestables et que, dès lors, il faut les remplacer dans ces fonctions judiciaires par des magistrats pris soit dans le civil, soit dans le corps des « conseillers militaires, » puisqu'on trouve avantageux qu'ils aient subi l'empreinte de la caserne et qu'ils portent l'épée.

Je n'hésite pas à dire que c'est une erreur impardonnable et que tout le projet de réforme, extrêmement peu radical, qui vient d'être si laborieusement édifié, ne saurait satisfaire le pays.

* * *

Il ne serait pas séant de laisser partir, sans un mot de regret, le général Maillard qui vient de mourir peu après avoir été classé au cadre de réserve. Professeur de tactique à l'Ecole de guerre, il y a apporté dans son enseignement des qualités de premier ordre. Il a su pénétrer la philosophie de la tactique et il a donné à son cours infiniment de vie et d'éclat. Il fut, sinon un novateur, du moins un rénovateur. Son influence a continué de s'exercer, après son départ et beaucoup de générations d'officiers gardent une indélébile empreinte de ses idées.

On lui reprochait d'être un théoricien plus qu'un homme d'action, et, ayant été un excellent professeur et même véritablement « un maître, » de s'être montré médiocre dans la direction de l'Ecole de Saint-Cyr. Aussi lui en enleva-t-on le commandement peu avant qu'il fût atteint par

la limite d'âge. Il manquait de brillant; son plumage ne valait pas son ramage : son extérieur laissait fort à désirer. N'importe : il était, parmi nos généraux, un de ceux dont l'action a été la plus efficace, et, si on avait laissé publier la totalité de son œuvre, dont il n'a pu faire paraître qu'une partie, il jouirait de plus que la légitime notoriété qu'il s'est acquise.

BIBLIOGRAPHIE

Etat des officiers de l'armée fédérale au 1er avril 1901. Orell-Fussli, édit.

Cet « Etat » est ce que nous appelons en français un « annuaire ». Nous ne voyons pas pourquoi on ne lui donne pas son nom. Par habitude, sans doute, quand nous avons le choix dans une traduction entre le terme juste et le terme faux, de préférer ce dernier.

Nous retrouvons dans l'annuaire de cette année-ci les indications d'usage : Fonctionnaires militaires fédéraux et cantonaux, liste des officiers par ordre alphabétique et par canton, répartition de l'armée.

L'annuaire continuera à rendre les services qu'il a déjà rendus dans le passé.

Suite de la CHRONIQUE SUISSE (Dernières nouvelles)

Il est trop tard, à la veille de sortir de presse, pour parler longuement dans cette chronique, du débat soulevé au Conseil national par M. le colonel-divisionnaire Secretan à propos de la réorganisation du Département militaire suisse; et dans un mois ce sera de l'histoire ancienne. Je me hâte donc d'en dire quelques mots et, s'il y a lieu, je reviendrai plus tard sur certaines des idées exposées par l'honorable colonel. Ce qu'il voudrait, c'est la création d'un poste d'instructeur en chef de l'armée, la suppression des chefs d'arme, l'attribution aux commandants de divisions de compétences plus étendues relativement à l'instruction des troupes sous leurs ordres, etc.

M. le conseiller fédéral Muller n'a pas eu de peine à démontrer que de pareilles modifications nécessiteraient une revision législative et constitutionnelle, et que pour ce moment il ne s'agissait que de régulariser l'administration. Comme, d'ailleurs, M. le colonel Secretan n'avait présenté aucune proposition, le débat, après une réplique, en est resté là et n'a pas arrêté le vote des propositions de la commission.

Je doute, mais la question vaut certainement d'être examinée de plus près, qu'il fût possible de mettre en œuvre telles quelles les propositions de M. le colonel Secretan, sans porter une grave atteinte au principe même de l'organisation de notre armée en milices.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVIe Année. N° 7. Juillet 1901.

SOMMAIRE

QUELQUES FORMATIONS DE COMBAT

du bataillon d'infanterie.

Planche XXI

Le *Règlement d'exercice pour l'infanterie suisse* (chap. IV, *Ecole de bataillon),* est excessivement concis; les développements consacrés au bataillon dans le chapitre VII (Le combat) ne renferment aussi que des indications assez sommaires; d'autre part, nous ne possédons pas un traité de tactique rédigé sur la base de notre règlement; aussi arrive-t-il assez fréquemment que des commandant, se croyant tenus d'appliquer les seules formations du bataillon expressément mentionnées par le règlement, ne tirent pas tout le parti possible des diverses combinaisons que l'on peut faire avec quatre compagnies.

Nous nous proposons donc d'exposer quelques-unes des formations qu'un bataillon d'infanterie, en première ligne ou en réserve, à une aile ou encadré, peut employer au combat, sans avoir d'ailleurs la prétention de présenter ici une étude tactique complète de ce sujet.

Que l'on veuille surtout bien se souvenir que nous ne prétendons donner ni des *modèles,* ni des *schémas,* ni des *recettes;* en tactique ces choses-là n'existent pas; il n'y a que des cas, jamais identiques, et qui exigent pour les résoudre l'emploi de formations et de moyens infiniment variés.

Rappelons d'abord, pour n'avoir pas à y revenir ensuite, les quelques prescriptions du règlement à prendre en considération.

« Pour le combat, il faut d'abord séparer les compagnies formées en colonnes. Les compagnies portées en avant pour former la ligne de feu s'appellent l'avant-ligne, les autres compagnies forment la réserve de bataillon. » (Chiffre 182.)

» Les intervalles entre les compagnies de l'avant-ligne doivent être calculés de façon qu'il y ait suffisamment de place pour le déploiement des tirailleurs et pour qu'il ne puisse pas se produire de vides dans la ligne de feu. Les distances qui séparent les compagnies de réserve de celles qui sont dans l'avant-ligne doivent être réglées par les circonstances; au commencement elles seront d'environ 400 mètres. » (Chiffre 189.)

» ...Comme règle, on admet que les tirailleurs d'une compagnie n'occupent pas un front de plus de 100 mètres. L'étendue du front de combat du bataillon est déterminée par le nombre des compagnies qui se trouvent dans l'avant-ligne. » (Chiffre 230.)

» Le bataillon entre au combat ayant ses compagnies placées à distance les unes des autres et chacune formée en colonne. On prendra cette formation déjà avant d'entrer dans la zone du feu efficace de l'artillerie... Le commandant de bataillon, suivant les circonstances, peut former deux échelons avec les compagnies qu'il garde en arrière (réserve de bataillon). » (Chiffre 240.)

Il résulte de ces citations que lors du premier fractionnement du bataillon, la distance entre les échelons ne dépassera pas au début 400 mètres et que cette distance doit se réduire à mesure que le combat se développe et aussi quand le terrain s'y prête. Si le bataillon fractionne sa réserve en deux échelons, il est naturel aussi que la distance du premier au second échelon de la réserve soit, déjà au début, plus courte que la distance de la réserve à l'avant-ligne, soit parce que le deuxième échelon aura, en général, moins à craindre l'effet des projectiles de l'ennemi, soit parce qu'il importe qu'il ne soit pas hors de portée et qu'il puisse répondre à temps à l'appel du commandant de bataillon.

Le front de combat du bataillon sera de 200 à 300 mètres, suivant que le commandant de bataillon mettra, au début de l'action, deux ou trois compagnies dans l'avant-ligne; il ne dépassera pas 300 mètres, afin d'assurer une densité suffisante à la ligne de feu.

Dans les figures, qui ne sont pas faites à l'échelle, nous

N D'I
E



I

Batailloн
roite,en
au fe

n'indiquerons donc jamais ni les distances, ni les intervalles, ni les fronts ; nous nous en rapportons pour cela à ce qui vient d'être dit. Ces figures n'indiquent que la place approximative que les compagnies doivent occuper les unes par rapport aux autres.

Les signes conventionnels adoptés pour représenter les troupes sont ceux de l'*Instruction pour les états-majors*, (chiffre 255) pour la compagnie, la section et la ligne de tirailleurs. Sauf pour la ligne de tirailleurs, il ne faut attacher à ces signes aucune idée de formation déterminée; chaque compagnie, à moins d'ordres supérieurs restrictifs, prend la formation qui convient par rapport au terrain, à sa situation spéciale et aux circonstances du combat : colonne par pelotons, ligne, ligne ouverte de sections, colonne de marche, etc. Le commandant de bataillon laisse, dans la règle, à cet égard, toute indépendance à ses subordonnés.

Quand le bataillon doit exécuter, comme unité, une tâche spéciale exigeant une action d'ensemble (une contre-attaque, par exemple), le commandant de bataillon fixe alors, d'une manière stricte, les positions et les formations que doivent prendre les compagnies. Seul responsable du résultat, c'est aussi son droit de prescrire, jusque dans les moindres détails, les moyens à employer pour l'atteindre.

Quand on est renseigné à temps sur la position qu'occupe l'ennemi, ou sur ses intentions probables, il faut prendre, hors de sa vue et loin de l'action de son feu, les formations préparatoires de combat, sans les pousser toutefois si loin qu'on ne puisse plus ni les modifier ni les changer. Le commandant doit donc toujours prendre, dans le groupement de ses compagnies, des mesures qui permettent de le modifier facilement ou de revenir à une autre formation.

* * *

Fig. 1. Le bataillon d'avant-garde, au moment où il entre en contact avec l'ennemi, et avant que le commandant supérieur ait pris une détermination quant à la direction dans laquelle il déploiera (à droite, à gauche ou des deux côtés à la fois), se trouve momentanément dans la situation d'un bataillon isolé. Il doit donc adopter une formation lui permettant de parer à toutes les éventualités. Il peut réaliser cette condition en faisant déboiter les deux compagnies qui

suivent la compagnie de tête (II et III), l'une à droite et l'autre à gauche, débordant la compagnie de tête (I); celle-ci forme l'avant-ligne et se déploie pour le combat. Le commandant conserve sa dernière compagnie (IV), en troisième échelon, derrière le centre, prête à remplacer une des compagnies du deuxième échelon si elle est mise dans l'avant-ligne *(Fig. 2)*, ou à faire face à une entreprise de l'ennemi contre l'un des flancs du bataillon *(Fig. 3)*.

Fig. 4. Si le bataillon d'avant-garde a un de ses flancs appuyés (le flanc droit, par exemple), et s'il doit attaquer, il effectuera son déploiement sur l'aile opposée (aile gauche), et pourra échelonner les compagnies qui lui restent de manière que les unes (II et III) prolongent la compagnie de tête et que la dernière (IV) déborde en échelon et puisse, soit prolonger les trois autres compagnies, soit assurer la protection du flanc.

Si l'ennemi à attaquer est en position, quand le bataillon s'en sera approché à la distance de 600 mètres, il aura généralement les compagnies I, II et III entièrement déployées, la compagnie IV restant à la garde du flanc non appuyé jusqu'à l'entrée en ligne des troupes qui suivent.

Le bataillon d'avant-garde, qui a une de ses ailes appuyée ou couverte et peut s'abriter des vues de l'ennemi derrière un mouvement de terrain, une crête, de hautes cultures, etc., et qui doit attaquer, pourra déployer immédiatement en avant-ligne jusqu'à trois compagnies (chaque compagnie ayant, par exemple, trois sections dans la ligne de feu et une section en soutien); la dernière compagnie couvre l'aile non appuyée *(Fig. 5)*. Cette formation une fois prise à couvert, il avancera brusquement et gagnera rapidement la position de feu; aussitôt la position occupée, les soutiens entrent aussi dans la ligne de feu.

Dans ce cas, comme dans tous les cas où le bataillon doit agir comme un tout, il incombe au commandant de bataillon, seul responsable du résultat, de prescrire aux compagnies non-seulement la place qu'elles doivent occuper, mais aussi la formation à prendre. Il en est autrement si le commandant de bataillon donne à une compagnie une *tâche* à exécuter. C'est alors le commandant de celle-ci qui ordonne les moyens d'exécution.

* * *

Si un bataillon est isolé (bataillon de flanqueurs, par exem-

ple), il se fractionne habituellement lors du premier déploiement, en trois échelons, d'une manière analogue à celle indiquée pour le premier déploiement du bataillon d'avant-garde *(Fig. 1)*.

* * *

Le bataillon de première ligne peut être *encadré* ou bien *placé à une aile;* dans ce dernier cas, il est responsable de la sécurité du flanc, si d'autres troupes n'ont pas reçu la mission de le garder.

Le bataillon de première ligne *encadré* pourra fractionner ses compagnies en deux échelons ; il en mettra deux ou trois dans l'avant-ligne, suivant l'étendue du front à occuper (200 à 300 mètres) et la puissance à donner à la ligne de feu. On pourra placer la réserve derrière le centre de l'avant-ligne, si le terrain ou d'autres considérations ne font pas prévaloir une autre disposition ; si la réserve est formée de deux compagnies on ménagera entre elles un intervalle qui sera approximativement de 80 mètres (front d'une compagnie en ligne). *(Fig. 6 et 7)*.

Quand le bataillon de première ligne est *à une aile*, il peut répartir ses compagnies, suivant la tâche qui lui incombe ou les circonstances spéciales du combat, en deux, trois ou quatre échelons *(Fig. 8 à 11)*.

La *Fig. 8* montre un dispositif pour un bataillon placé à l'aile droite ; dans ce dispositif, la compagnie IV est destinée, d'abord, à renforcer la ligne de feu tandis que la dernière compagnie (III) restera à la garde du flanc, tant que d'autres troupes ne la relèveront pas de cette tâche, après quoi elle pourra prolonger la ligne de feu du bataillon.

Si un bataillon de première ligne placé à une aile (droite) est exposé au feu de l'artillerie, il peut en atténuer les effets en échelonnant ses compagnies comme l'indique la *Fig. 9;* l'espacement des compagnies et leur échelonnement rendront le réglage du tir de l'artillerie difficile; en même temps, le bataillon pourra, si besoin est, se déployer sur un assez grand front.

Le bataillon pourra aussi adopter, si le flanc est menacé par la cavalerie, une formation analogue.

La *Fig. 10* donne un autre dispositif pour un bataillon placé à une aile (gauche), les compagnies étant également réparties en trois échelons.

La *Fig. 11* représente un bataillon placé à l'aile droite et dont les compagnies sont disposées en quatre échelons. Le bataillon pourra ainsi, ou bien déployer successivement ses quatre compagnies sur la ligne de front et assurer le débordement et l'enveloppement de l'aile ennemie ou bien, si l'ennemi dirige une attaque contre le flanc, opposer à cette attaque un front de quatre compagnies en leur faisant faire, par compagnie, une conversion vers la droite, ou bien encore protéger le flanc contre des menaces de la cavalerie.

* * *

Les bataillons de deuxième ligne adopteront des formations analogues à celles des bataillons de première ligne. Ici, on se préoccupera moins de pouvoir déployer rapidement les troupes, et davantage de les garantir des effets du tir de l'ennemi, notamment du tir de l'artillerie, ainsi que de les mouvoir rapidement dans le terrain.

Le bataillon de deuxième ligne encadré pourra disposer ses compagnies sur une seule ligne (ligne de colonnes), ou aussi sur deux lignes, avec deux à trois compagnies à l'échelon de devant ; à une aile, il répartira ses compagnies en deux et même trois échelons, les compagnies de derrière débordant extérieurement celles de devant.

* * *

Il serait facile de multiplier les exemples mais, comme nous l'avons dit, nous ne donnons ni des modèles, ni des recettes ; nous ne parviendrions d'ailleurs pas à épuiser les cas en nombre infini qui peuvent se présenter; il serait inutile et même dangereux de l'essayer.

Nous mettons même en garde contre la tentation qu'on pourrait avoir de copier, purement et simplement, l'un ou l'autre des exemples présentés ; la solution à donner à chaque cas est influencée par la tâche assignée au bataillon, par la situation générale du combat, par le terrain, par le moral des troupes et par l'ennemi. Or, aucun de ses facteurs ne peut ni se prévoir, ni s'apprécier à l'avance. N.



Photogravure Corbaz & Cie Lausanne.

Fourgon d'infanterie n° 5, ordonnance 1899.

FOURGON D'INFANTERIE

Ordonnance de 1899.

Planche XXII.

Le Conseil fédéral a approuvé, le 10 mars 1899, un nouveau modèle de fourgon d'infanterie, destiné à servir de fourgon n° 5 pour les bataillons de l'élite et de landwehr, premier ban. Quelques bataillons des troupes de forteresse le recevront également comme fourgon de compagnies. Les anciens fourgons de bataillon ordonnance 1889/99 continueront à servir comme fourgons d'unités, tandis que les fourgons n° 5 (ordon. 1889/99), devenus disponibles par l'introduction des voitures nouvelles, passeront à la landwehr I comme voitures d'unité, n°s 1 à 4.

Les avantages principaux du nouveau fourgon n° 5 sont les suivants :

Le pont est de 16 cm. plus bas que dans les fourgons 1889/99, les roues étant plus petites ; il est plus court et plus large (le pont déborde au-dessus des roues). Sa largeur permet de placer sous la bâche deux brancards sanitaires pour malades couchés. Enfin, la voiture est plus légère que l'ancienne, elle ne pèse que 600 kg., son poids est mieux réparti et son roulement meilleur, ce qui la rend mieux appropriée aux chemins de notre pays. La planche XXII donne en effet l'impression que cette voiture n° 5 est d'une construction mieux entendue et bien meilleure que l'ancienne[1].

Le pont est entouré d'un cadre dont le côté arrière peut être abattu de manière à faciliter le chargement et le déchargement.

Le siège est à deux places, pour le conducteur et le garde-voiture. A l'accoudoir de droite se fixe le sac du conducteur, à celui de gauche le sac du cheval.

[1] Nous devons la photographie de la voiture ainsi que les indications qui s'y rapportent à l'amabilité de M. le lieutenant-colonel Ed. Muller, le distingué directeur des ateliers de construction fédéraux de Thoune, auquel nous exprimons ici nos plus vifs remerciements.

Les trains d'avant et d'arrière sont chacun portés par deux ressorts longitudinaux et un ressort transversal. Le timon est identique à celui des caissons à munitions d'infanterie et de la voiture sanitaire de régiment.

Les roues, du système Thonet, ont respectivement 85 cm. et un mètre de hauteur ; leurs moyeux sont en acier. Les roues d'avant et d'arrière sont semblables à celles des voitures sanitaires de régiment ; les roues d'arrière semblables également à celles des caissons à munitions d'infanterie, et interchangeables.

Le frein est à vis ; il se manœuvre depuis le siège. La voiture est en outre pourvue d'un sabot.

Le fourgon n° 5 est destiné à recevoir :

la caisse à outils de pionniers,

10 pelles rondes (suspendues sous le pont).

la caisse sanitaire,

8 brancards de campagne,

1 drapeau fédéral et 1 drapeau international (Croix-Rouge),

1 corbeille à lanterne,

le matériel de ferrure pour chevaux,

1 cric.

Le coffre placé sous le pont reçoit les accessoires : cordes, clefs anglaises, etc.

Principales données numériques.

Longueur de la voiture avec timon	6080	mm.
— — — sans —	3470	»
Hauteur maxima (avec le cerceau de bâche) . .	2380	»
Longueur intérieure du pont	2760	»
Largeur — —	1400	»
Hauteur du pont depuis le sol	1060	»
Voie (de milieu à milieu des jantes)	1470	»
Largeur du chemin nécessaire pour faire demi-tour (mesures prises entre les ornières extérieures).	3400	»
Poids de la voiture vide et non équipée	600	kg.
— de l'équipement	45	»
Charge suivant règlement	525	»
Voiture équipée et chargée, conducteur compris .	1250	»
Charge maximum autorisée	1400	»

UN NOUVEL
INSTRUMENT TÉLÉMÉTRIQUE ET TOPOGRAPHIQUE

Le secret de la guerre est dans l'utilisation du terrain. Tout officier doit savoir en apprécier les ressources pour pouvoir, une fois qu'il les connait, les mettre à profit. Mais le stratège n'a pas à l'envisager de la même façon que l'officier de troupe : à celui-ci les cartes topographiques sont indispensables; à celui-là les cartes géographiques suffisent. Le champ de vision de l'artilleur s'étend à trois kilomètres et même davantage ; c'est tout au plus si le fantassin a à regarder ce qui se passe à une demi-lieue de distance. Fixe sur son affût, le canon a en quelque sorte besoin de savoir le point précis où il doit poser ses projectiles. Telles sont les dimensions de la gerbe de balles produite par le tir d'une salve de l'infanterie ou par ses feux à volonté qu'il n'y a qu'à indiquer « en gros » aux tireurs la distance du but. Et ainsi, dans l'appréciation de cette distance, la précision peut être moins grande pour l'infanterie que pour l'artillerie. Au canon doivent s'associer des instruments précis de mesure, et c'est chose réalisable, étant donné que les batteries possèdent un matériel roulant qui permet le transport d'appareils lourds, encombrants, délicats, mais exacts, à condition qu'ils soient employés par des observateurs expérimentés et suffisamment à l'abri des émotions du champ de bataille.

Si même une erreur était commise par suite d'un maniement défectueux des télémètres, l'obus se chargerait d'en avertir ceux qui l'ont lancé. N'a-t-on pas dit que le canon est le meilleur des télémètres?

Cette théorie, à la vérité, est passée de mode. Le tir n'est plus employé comme moyen de recherche; il ne sert plus qu'à contrôler les indications fournies par la carte ou par les instruments optiques. Mais la fumée produite par l'éclatement du projectile ou le nuage de poussière soulevé au point de chute montre si le coup était court ou long, si la distance du but avait été appréciée trop forte ou trop faible. Et les grosses erreurs ne peuvent guère passer inaperçues.

Avec la portée du fusil actuel, et par suite de la petitesse des balles qu'il lance, rien ne vient révéler si la gerbe passe au-dessus de la tête de l'ennemi ou si elle tombe fort en deçà de ses pieds. Pour être renseigné là-dessus, on ne peut même guère compter sur le désordre produit dans les rangs, attendu que, d'une part, s'il s'en produit, il est difficile de savoir à qui et à quoi l'attribuer, et, d'autre part, il se peut que même un feu nourri atteignant un certain nombre d'hommes ne les empêche pas de se porter en avant, s'il est vrai que la plupart des blessures faites par les projectiles de petits calibres ne soient pas remarquées dans la chaleur du combat et n'arrêtent pas instantanément les soldats qui en sont victimes. D'ailleurs, sur des troupes dissimulées, abritées, à genou ou couchées, même des coups mortels n'amèneront aucun résultat visible d'un peu loin.

L'infanterie, donc, a besoin de ne pas commettre de grosses erreurs dans l'appréciation des distances; mais une exactitude rigoureuse lui est inutile, et, par conséquent, elle peut se passer d'instruments volumineux et difficiles à mettre en œuvre, instruments dont elle aurait grand'peine d'ailleurs à se faire suivre ou, plus exactement encore, à se faire précéder.

Il lui faut des évaluations rapides, exécutées, si possible, sans instruments, ou avec des instruments très simples, très portatifs. Que si, par surcroît, ils sont bon marché, tous les officiers pourront en être dotés. Or, tous ont besoin d'être prêts à indiquer la hausse. Autrefois, en effet, l'unité tactique, l'unité de tir, était le bataillon. Aujourd'hui, ce n'est même plus la compagnie. Celle-ci se disloque sur le champ de bataille : le capitaine n'est plus sur la ligne des feux, et le commandement des tirailleurs est confié aux lieutenants, voire à l'adjudant ou au sergent-major, si ce n'est même à de simples sergents si les officiers se trouvent mis hors de combat. De ce capitaine qui est éloigné et que sollicitent d'autres devoirs, on ne saurait attendre à chaque instant la désignation de l'objectif à battre et l'indication de la hausse à prendre. C'est à l'initiative des chefs de section et de demi-section qu'il appartient de déterminer les éléments du tir, ce qui exige qu'ils aient le sentiment exact de la situation et qu'ils soient capables d'effectuer la mesure suffisamment précise des distances.

Et, pour cette raison, chacun est appelé à opérer pour soi,

ce qui n'avait pas lieu dans l'artillerie [1] où, au contraire, les batteries restaient groupées, en général, de telle sorte qu'on pouvait se contenter d'un instrument télémétrique pour l'ensemble du groupe. Il va de soi que, moins nombreux sont ces instruments, plus on peut les avoir parfaits; car, s'ils coûtent cher et sont lourds, comme la dépense et la surcharge se répartissent sur toutes les pièces qui en profitent, la quote-part de chacune diminue à mesure que leur nombre augmente. Mais la transmission des renseignements est trop précaire, la position relative des troupes d'infanterie est trop variable pour qu'un télémètre collectif puisse servir à un bataillon ou à une compagnie. Chaque fraction qui tire doit être en état de se suffire à elle-même. Il faut donc qu'elle soit pourvue d'un télémètre... ou capable de s'en passer.

Ces considérations ont conduit le capitaine Gérard à appliquer l'active ingéniosité de son esprit à la recherche d'un appareil léger, peu coûteux, qui permette de s'habituer à lire les distances sur le terrain, à se rendre compte de l'éloignement des objets, à se tenir en garde contre les illusions d'optique qui en faussent l'appréciation. Assurément, la connaissance des causes qui induisent l'œil en erreur, telles que la position du soleil, la couleur du ciel et celle des objets, l'interposition de creux et d'ondulations entre l'observateur et le point observé, cette connaissance n'apprend pas la distance du point dont il s'agit, mais elle a du moins le mérite d'empêcher qu'on se laisse aller à une première impression qui risque d'être complètement erronée. Et c'est déjà beaucoup de savoir quand on peut se fier à cette impression et dans quels cas on doit s'en méfier. L'éducation de l'œil ne peut se faire que par des exercices constants. Dans les fréquentes promenades qu'il fait dans la campagne soit par nécessité professionnelle, soit pour son plaisir, l'officier ne doit négliger aucune occasion de regarder comment les objets se présentent à sa vue, pour tâcher d'en conclure leur distance. Cette évaluation au jugé, il faut posséder les moyens de la contrôler, de vérifier si elle est juste ou non, afin que, dans ce dernier cas, on puisse retrouver les causes de l'aberration qu'on a commise. Fût-il d'ailleurs par-

[1] Avec le canon à tir rapide, il pourra en être autrement, puisqu'on envisage l'éventualité de l'éparpillement des pièces : certains théoriciens estiment qu'elles auront à agir isolément dans bien des cas.

faitement habitué à « lire » un certain terrain, celui des environs de sa garnison, l'observateur se trouverait dépaysé s'il venait à être transporté dans une région où la nature du sol et aussi la végétation fussent différentes, et également encore les habitudes des hommes. Dans tel coin de l'Europe, la largeur des portes et des fenêtres ou l'espacement des arbres sur les routes peuvent fournir des indices sûrs, des repères excellents. Et, en Afrique, ces moyens de comparaison faisant défaut, il faudra y suppléer par autre chose et, au besoin, par l'emploi d'instruments télémétriques.

Si grande d'ailleurs que soit l'habitude acquise de faire des évaluations au jugé, elle se perd faute d'exercice. Ainsi, il n'est pas difficile de compter la seconde : avec quelques tâtonnements, on arrive à s'en graver la cadence dans l'oreille, et, au bout d'un apprentissage très court, on parvient, sans montre, à déterminer la minute à une seconde près, c'est-à-dire avec une exactitude d'un soixantième. Mais qu'on reste six mois sans faire de tête ce jaugeage du temps, et que, du jour au lendemain, on veuille s'y remettre : il est à peu près certain qu'on commencera par se tromper assez grossièrement : on le constatera en vérifiant avec une montre les appréciations



Recto. **Vues de la médaille.** Verso.

Les deux figures ci-dessus représentent, en grandeur d'exécution, la médaille vue du côté qui porte la boussole et du côté opposé. Les trois ovales qu'on y remarque sont les trois prismes.

Sur la demi-circonférence inférieure se trouve la graduation servant d'échelle et de curvimètre. Cette graduation peut permettre la mesure des angles, car elle constitue le limbe d'un rapporteur ayant pour ligne de foi le diamètre passant par les extrémités de la graduation et pour sommet la pointe qui marque le centre de la médaille.

La figure de droite montre l'image de l'œil de l'observateur réfléchie par la face polie de la médaille et coupée par le bord de l'évidement. Tout point situé sur le prolongement de cette image se trouve sur l'horizontale de l'œil de l'observateur. On se trouve donc ainsi en possession d'un appareil à niveler.

qu'on aura faites. Cette même montre permettra d'ailleurs de reprendre très vite la cadence de la seconde. Elle aura donc servi au contrôle et à l'apprentissage. Et c'est pareillement que le télémètre du capitaine Gérard, journellement employé, contribuera à « former » l'œil, à exciter son incessante curiosité, à lui fournir des éléments d'appréciation. L'habitude une fois prise de regarder et de voir, on peut se passer de l'instrument, comme le musicien se passe du diapason, sauf à y revenir de temps en temps pour s'assurer qu'il est bien en possession du *la* normal.

Le télémètre Gérard se compose essentiellement de prismes[1] qui donnent des angles de déviation constants, de telle sorte que, lorsqu'on regarde avec un de ces prismes un arbre éloigné, par exemple, la direction de cet arbre fait avec la direction de son image réfractée, un angle qui a une valeur déterminée. Qu'un aide placé au pied de l'arbre marche alors, en faisant le pas réglementaire, perpendiculairement au rayon visuel, le temps qu'il mettra (ou le nombre d'enjambées qu'il fera) pour arriver sur la direction de l'image réfractée, nous donnera la longueur interceptée entre les deux côtés de l'angle. D'après cette base, il est facile de calculer la distance de l'arbre, puisque celle-ci est le grand côté d'un triangle rectangle, dont on connaît l'angle adjacent et le côté opposé.

Ainsi l'emploi de ce moyen de mesure n'est possible que lorsqu'il s'agit de connaître la distance d'un objet au pied duquel on peut envoyer un observateur, et entouré d'un terrain sur lequel il est possible de cheminer à l'allure réglementaire, dans une direction bien déterminée. Que le sol soit traversé de sillons, couvert de haies, chargé de cultures, coupé de fossés, et voici l'opération compromise. D'autre part, elle devient absolument impossible, s'il s'agit d'un point occupé par l'ennemi et, dès lors, inabordable. Car, d'espérer que cet ennemi voudra bien jouer le rôle d'aide, en exécutant une marche de flanc à la cadence normale, c'est une hypothèse un peu bien aventurée, que je n'hésite pas à écarter, encore qu'on puisse voir le long de la ligne de

[1] Le mérite de cet instrument et son originalité résident dans le mode de construction extrêmement simple de ces prismes. Avec ceux que construisent les opticiens, le prix de revient de l'appareil atteint 20 ou 25 francs. Tenant à avoir un télémètre à bon marché, de telle sorte que tout officier puisse se le procurer, le capitaine Gérard s'est imposé 5 francs comme limite de prix de vente, et il a dû s'ingénier pour trouver l'expédient qui lui permet à peu de frais de constituer des prismes parfaits.

tirailleurs se déplacer des gradés ou des pourvoyeurs, dont on pourra peut-être compter les enjambées. Et, si on se trompe en attribuant à celles-ci une valeur normale, celle de 75 centimètres en moyenne, par exemple, il est fort douteux qu'on commette une erreur de plus de 15 centimètres, je suppose, d'où résulte qu'on aura la distance à un cinquième près. Or, on pourrait s'estimer fort heureux si on était sûr d'arriver toujours, sur le champ de bataille, à cette approximation.

Mais, si, en campagne, l'emploi direct du télémètre Gérard semble devoir être rare et difficile, il est certain que, en temps de paix, on en pourra faire fréquemment usage.

Voici ce que dit, à ce sujet, la notice explicative jointe à l'appareil [1] :

Cet exercice est facile à exécuter, et il peut être très fructueux, s'il est répété presque journellement, à chaque sortie de la compagnie, et si, enfin, le capitaine, pour chaque objectif, imagine un petit thème particulier, du genre de ceux que recommande l'Ecole normale de tir du camp de Châlons.

A ce sujet, plusieurs remarques se présentent à l'esprit.

La première, c'est que, contrairement à ce qui se passe avec les télémètres ordinaires, l'opérateur n'a personnellement aucune mesure à effectuer. Il n'a pas non plus à se déplacer. Il n'est donc pas nécessaire qu'il recherche un terrain uni : il peut monter dans un clocher ou se mettre à la fenêtre d'une maison.

D'autre part, on peut effectuer simultanément la mesure des distances de plusieurs objectifs [2],... tandis que, avec les télémètres ordinaires, cette opération ne peut être faite que successivement.

Enfin (*et surtout !*) l'œil de l'observateur s'habitue à associer ou plutôt à substituer la notion d'un écart angulaire à celle de la distance.

Or, l'appréciation directe des distances est presque toujours faussée par des illusions d'optique provenant de la façon dont sont éclairés les plans successifs du paysage, de la façon dont ils se projettent les uns sur les autres, de la nature des dépressions invisibles qui les séparent, du fond sur lequel ils se détachent.

[1] L'inventeur a donné à celui-ci le nom de « médaille » qui convient parfaitement à sa forme et à ses dimensions. La médaille contient, pour la guerre, une stadia qui permet l'évaluation des distances sur des hommes à pied ou à cheval. Et cette stadia peut se combiner avec n'importe quelle jumelle.

[2] Si un capitaine est muni de la médaille télémétrique, ainsi que ses lieutenants et ses sous-officiers, ils peuvent, en se plaçant à faible distance les uns des autres, apprécier la distance d'un arbre, puis d'une maison, puis d'un moulin, etc., si préalablement des aides ont été envoyés en ces divers points. A un signal donné, les aides se mettent en marche normalement à la direction de visée, et chacun des opérateurs peut contrôler son appréciation.

Si le groupe d'observateurs ne possède qu'une seule médaille, chacun s'en sert successivement pour réfracter celui des objectifs qui lui est assigné, et il remarque l'objet avec lequel coïncide l'image réfractée. Quand, au signal convenu, les aides se mettent en marche, chaque observateur mesure le nombre des stations effectuées par l'aide correspondant à son objectif, et il en déduit la distance de celui-ci.

Au contraire, la largeur apparente des objets s'observe avec beaucoup d'exactitude. Si, par exemple, il est difficile de dire, à première vue, à quelle distance se trouve une crête précédée de plusieurs ravins et se détachant sur un ciel clair, on n'a pas de peine, avec tant soit peu d'habitude, à estimer l'intervalle angulaire qui sépare deux hommes placés sur cette crête [1].

Or, l'emploi journalier de la médaille télémétrique familiarise très vite avec la mesure des écarts angulaires, puisque, chaque fois qu'on a évalué une distance en profondeur, on contrôle cette appréciation par la mesure d'une largeur située dans le plan même de l'objectif. On s'habitue ainsi à faire des appréciations en profondeur, — lesquelles sont sujettes à des illusions d'optique, — en même temps que des appréciations en largeur, — lesquelles sont presque complètement à l'abri de ces causes d'erreur.

Un officier rompu à ces exercices se trouve-t-il en présence d'un objectif quelconque dont il lui importe de connaître immédiatement la distance, il commence par évaluer cette distance à vue. Puis il apprécie la largeur qui, à hauteur du point dont il s'agit, sous-tend l'angle de 1/33,3 [2]. Supposons que cette largeur lui semble correspondre à la position d'un certain arbre. Il regarde alors par le prisme-télémètre, et, si son estimation n'est point erronée, il voit l'image réfractée du but se projeter sur l'arbre en question.

Habitué à ces mesures angulaires, son œil lui dira bien vite si, dans son estimation directe au jugé, il est dans le vrai ou s'il a apprécié trop long ou trop court, c'est-à-dire si sa vue a été influencée par une illusion d'optique quelconque.

De la comparaison de ces deux évaluations, l'une directe, l'autre indirecte, sortira non pas une appréciation exacte de la distance cherchée, mais une approximation qui ne sera pas entachée de ces grosses erreurs que les meilleurs appréciateurs eux-mêmes ne peuvent éviter.

Ce procédé est rapide, presque instantané. Il ne nécessite aucune mesure spéciale. Il peut donc rendre des services sur le champ de bataille, quand on n'a pas d'autres moyens à sa disposition.

Mais dans l'organisation défensive d'une position, dans l'établissement d'un

[1] C'est ce moyen que l'artillerie française tend à employer exclusivement aujourd'hui pour désigner l'objectif, mesurer le front à battre, et le répartir entre les différentes pièces, sections ou batteries. On s'occupe moins de rechercher la distance d'un groupe adverse en formation de combat que de se rendre compte de sa largeur apparente.

Dans sa *Note sur les écoles à feu exécutées en 1899*, le Comité d'artillerie s'exprime ainsi : « La mesure des écarts angulaires, estimés en millièmes de la distance, doit être » extrêmement familière aux officiers Elle peut être exécutée à l'aide d'une réglette con- » venablement graduée ou de tout autre objet dont les dimensions ont été exactement » étalonnées. Quel que soit le procédé employé, *il est indispensable qu'il permette d'ob-* » *tenir une mesure précise :* une grossière approximation ne saurait, en effet, conduire » qu'à des *résultats tout à fait illusoires.* »

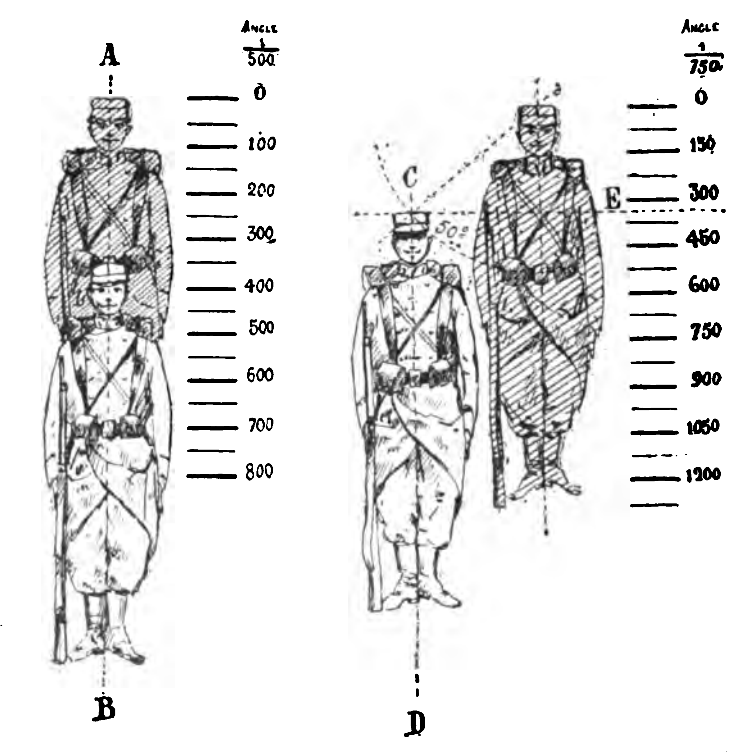
Pour un œil exercé, l'écartement des deux pièces à intervalles normaux et l'espacement des tirailleurs en ligne se juge avec assez d'exactitude. D'autres données peuvent encore fournir des bases au triangle télémétrique : ainsi, on sait que la longueur d'une voiture d'artillerie vue de profil est de 14 mètres.

Outre l'intérêt que présentent, en campagne, ces différents moyens d'appréciation de la distance, il y a lieu de remarquer que, en y recourant, on se forme le coup d'œil : on fait subir à l'acuité visuelle une gymnastique des plus utiles.

[2] Les trois prismes de la médaille Gérard donnent les parallaxes constantes de 1/10, 1/33,3 et 1/500. Suivant le cas, on se sert de celui de ces trois prismes qui convient pour l'éloignement où on est du but.

petit-poste ou d'une grand'garde, bref, chaque fois qu'on aura à mesurer des distances en dehors de la présence de l'ennemi, on ne se contentera pas de ces évaluations approximatives, on procèdera à la mesure exacte des principaux points du terrain.

Au point de vue télémétrique, l'instrument n'eût pas été complet s'il n'avait comporté une sorte de stadia permettant l'évaluation instantanée de la distance d'un fantassin debout ou d'un cavalier, stadia constituée par le prisme qui donne l'angle de réfraction de 1/500 et qui, comme les autres, peut se combiner avec l'emploi d'une jumelle quelconque. On a ainsi deux images de l'homme à pied (ou à cheval) qui sert de base : l'une virtuelle, l'autre réfractée.



Aspect que présente un fantassin vu à l'aide du prisme au 1/500 (stadimètre) suivant que la médaille est tenue l'anneau à 45° (figure de gauche) ou verticalement (figure de droite). On lit la distance dans le *stanhope* ci-contre dans la colonne 1/500 (cas de la figure de gauche) ou dans la colonne 1/750 (cas de la figure de droite).

On remarque à quel point du corps de l'une correspondent le sommet de la tête de l'autre, et, en se reportant à un

« stanhope » contenu dans la médaille, on y lit la distance[1] de l'homme considéré. L'appréciation peut se faire sur un fantassin jusqu'à 1250 mètres, sur un cavalier jusqu'à 1800, c'est-à-dire jusqu'aux extrêmes limites du tir réellement pratique.



Stanhope.

Le capitaine Gérard a eu l'ambition de joindre à son instrument télémétrique une série d'appareils topographiques très simples, mais qui suffisent pour permettre aux officiers d'exécuter un petit levé tel que les croquis à mettre à l'appui d'un rapport de reconnaissances ou d'avant-postes.

Indépendamment, donc, du *télémètre* et de la *stadia,* il a groupé dans sa médaille : un *goniomètre,* pour la mesure des angles horizontaux ; — un *niveau,* pour la mesure des pentes du terrain ; — un *rapporteur* pour la mesure des angles sur la carte et pour leur report sur le papier ; — deux échelles

[1] Dans les exemples donnés par les figures de la page 512, elle est de 350 mètres.

formant *curvimètres*, pour la mesure des distances sur la carte[1] ; — une *boussole.*

Tout cet ensemble qui, je le répète, se vend à un prix extrêmement modique, constitue un arsenal très complet et dont on peut tirer parti pour résoudre des problèmes variés. S'agit-il de trouver la hauteur d'un édifice, ou la largeur d'un cours d'eau ou le grossissement d'une jumelle donnée, sur laquelle les renseignements fournis par les lunetiers et les opticiens risquent souvent d'être sujets à caution, la médaille Gérard en procure les moyens. Elle peut d'ailleurs être associée à la jumelle dont les verres grossissants augmentent sa puissance, sans modifier son angle de réfraction et, par conséquent, sans altérer les résultats auxquels conduit son emploi.

Elle constitue, en définitive, un instrument excellent et dont le principe est nouveau. C'est à ce titre que nous avons cru devoir, sinon la décrire (les figures avec les légendes qui les accompagnent nous ont paru suffire), mais exposer son utilité et l'idée maitresse qui a dirigé l'inventeur[2].

[1] L'une des échelles est métrique ; l'autre est au 1/80000 pour les cartes françaises d'état-major.

[2] Les lecteurs de la *Revue militaire suisse* ont la primeur de cet exposé. C'est, d'ailleurs, notre chroniqueur français qui, le premier dans la presse, a annoncé (livraison de mai, page 404) la prochaine mise en vente de la médaille Gérard. (On peut se procurer dès maintenant la médaille Gérard aux *Agences réunies*, 5, boulevard de Strasbourg, Paris.) *Réd.*

Commandant Emile MANCEAU.

L'ORGANISATION DU GÉNIE

DANS

L'ARMÉE SUISSE

Dans la livraison de janvier 1901, la *Revue* a publié un article intitulé : *Revue du génie,* puis en février un communiqué : *A propos du génie.* Enfin, le mois de mai a apporté une étude sur *Le rôle des troupes du génie en campagne.*

Cette dernière étude, fort bien pensée, et dont nous partageons, presque en tous points, la manière de voir, nous conduit à notre tour, en notre qualité de vieil officier de cette arme, à vous transmettre quelques notes préparées depuis un certain temps sur l'organisation du génie dans l'armée suisse.

Nous désirons exposer à nos camarades de l'arme notre opinion à cet égard, et chercher à éviter qu'en prévision de la réorganisation du département militaire d'abord, et plus tard en face d'une nouvelle loi militaire, encore à l'étude aujourd'hui, on ne s'avise aussi de réorganiser de fond en comble le génie, sous le prétexte qu'il y a peut-être quelques modifications à apporter à ce qui existe maintenant.

Une tendance, à laquelle on cède trop souvent dans notre armée, est celle de vouloir toujours réorganiser, sans réfléchir que de multiples réorganisations conduisent facilement à une désorganisation.

Comme il a été indiqué dans les articles précédents, l'organisation du génie, telle qu'elle a été admise dans la loi de 1874, constituait un pas en avant, nécessité par la nouvelle organisation de nos divisions d'armée.

La pratique a montré que la formation de bataillons divisionnaires avait de grands avantages, mais qu'elle présentait aussi quelques inconvénients et qu'il était nécessaire de spécialiser les fonctions de différentes branches de l'arme, plus que l'on ne l'avait pensé à l'origine. En d'autres termes, on

reconnut qu'il n'était pas possible d'avoir dans chaque division d'armée un bataillon à trois compagnies, toutes à peu près aptes aux mêmes emplois, et on constata qu'il fallait si souvent séparer ces compagnies que le bataillon, comme tel, ne formait plus qu'un rouage administratif.

Cet idéal de troupes aptes à tout est *à peu près* réalisé dans l'armée allemande (nous soulignons ce mot à peu près), et depuis quelques années aussi, en France, où on a cherché à obtenir cette unité, à l'époque où les pontonniers ont fait retour au génie. On n'a cependant pas tardé à reconnaître que cette unité n'était pas entièrement réalisable, et les officiers du génie, tout en gardant cette subdivision par devers eux, voient qu'il faut la spécialiser.

Nous nous en étions rendu compte aussi en Suisse lors de la formation des corps d'armée. Nous avons organisé notre service autrement, d'une manière plus en rapport avec le nouveau groupement de notre armée. Notre idée est qu'il ne conviendrait pas actuellement de transformer cette organisation, qui a fait ses preuves, mais seulement d'en modifier quelques détails et d'y apporter quelques compléments.

Lors de la création des corps d'armée, on avait été pris en quelque sorte par surprise et on avait agi, pour le génie du moins, sous l'impression du vent qui soufflait alors, et qui tendait à restreindre plutôt qu'à augmenter les armes spéciales. On cherchait en même temps à économiser le nombre des officiers et celui des chevaux de selle.

Cependant, le génie avait obtenu de ne pas être diminué comme effectif, ce qui était déjà beaucoup à cette époque.

Ceci dit, nous le répétons, nous ne voudrions pas une réorganisation du génie, même si l'on modifiait la loi militaire actuelle, mais au contraire, et pour aussi longtemps que les corps d'armée seront conservés, nous demandons qu'on garde ce que nous avons, en modifiant quelques détails, comme nous allons l'exposer.

* * *

Sapeurs. — En premier lieu, nous exprimons le désir qu'on fasse disparaître la désignation de *demi-bataillon du génie.* Un bataillon est une unité, tactique ou administrative, composée de plusieurs compagnies, tandis qu'un demi-bataillon est la moitié d'un bataillon, dont l'autre moitié existe

quelque part ailleurs. Là où il n'y a pas d'autre moitié, deux compagnies forment un bataillon.

Disons donc *bataillon de sapeurs* et enlevons de notre nomenclature la désignation de *demi-bataillon du génie.*

Les sapeurs n'ont pas plus de droit au titre de troupe du génie que les pontonniers, les télégraphistes et les soldats de chemin de fer. Adoptons donc dans le génie les désignations suivantes :

bataillons de sapeurs ;
équipages de ponts ;
compagnies de télégraphistes ;
compagnies d'aérostiers ;
bataillons de chemins de fer.

Ceci admis, revenons à notre bataillon de sapeurs. Nous le maintiendrons comme troupe divisionnaire en lui laissant son effectif et sa composition actuelle, mais en veillant à ce que le recrutement soit suffisant, de façon à ce que les compagnies aient leur effectif normal, augmenté des 10 à 15 % de surnuméraires tolérés et que, en cas de guerre tout au moins, chaque compagnie de sapeurs compte 210 à 215 hommes, c'est-à-dire environ 450 hommes par bataillon, y compris son état-major et son train.

Cet effectif est nécessaire; il faut s'efforcer à ce qu'il soit atteint à l'avenir et qu'on n'ait plus chaque année à discuter le recrutement des sapeurs.

Il devrait en être de même pour toutes les autres unités du génie.

Si l'on demande, comme l'article de mai 1901 de la *Revue militaire suisse*, une augmentation des sapeurs, il faudrait, croyons-nous, la chercher dans la création de compagnies ou de bataillons de réserve, rentrant dans les troupes non endivisionnées et aux ordres du commandant du corps.

Il semble cependant que l'auteur de cet article demande un peu trop aux sapeurs comme service technique et tactique tout à la fois.

Il voudrait en quelque sorte les ramener à ce qu'étaient, jusqu'en 1874, nos pionniers d'infanterie et les employer, pour nous servir d'une expression connue dans le canton de Vaud, « partout et nulle part ».

C'est un danger. Nous estimons que, comme sapeurs divisionnaires, un bataillon à deux compagnies, composé comme

nous venons de le dire, ce qui peut se faire sans rien changer à la loi, est largement suffisant.

Les compagnies de sapeurs n'ont pas assez de quatre officiers, il en faut au moins cinq, eu égard à la division du travail. Il est également désirable que dans chaque compagnie le capitaine et deux premiers-lieutenants soient montés, les deux lieutenants ne l'étant pas.

Disons aussi que l'expérience de tous les rassemblements de troupes montre que l'économie qui consiste à n'allouer qu'un cheval au commandant du bataillon et un seul également à son adjudant est mal placée. Il est absolument nécessaire que chacun de ces officiers dispose, comme précédemment, de deux chevaux de selle.

Cette exigence est justifiée par le service qu'on demande de ces officiers, lesquels remplacent les ingénieurs de division de jadis.

Nous traiterons plus loin, et pour tout le génie à la fois, les questions relatives à l'armement, au matériel, à l'instruction, aux sous-officiers du génie, de même que l'adjonction de vélocipédistes à nos unités.

Pontonniers. — Nous disposons par corps d'armée d'un équipage de ponts à deux compagnies et d'une subdivision du train. Ici nous désirons qu'on ne change rien. Nous voudrions seulement, aussi bien que pour les sapeurs, que l'effectif des compagnies soit tenu au chiffre normal de 123 hommes, plus les supplémentaires autorisés par la loi. Toujours dans la même idée de réduire les armes spéciales au strict nécessaire, on a laissé tomber les chiffres des effectifs. Il est absolument indispensable de les relever.

Dans les cours de répétition, où n'entrent que dix classes d'âge, les effectifs sont constamment trop faibles, d'autant que les manquants sont nombreux.

Ici aussi il faudrait deux chevaux de selle pour le commandant de l'équipage et deux pour son adjudant, ou tout au moins trois pour les deux officiers.

Télégraphistes. — Pas d'observations spéciales à faire sur le personnel; s'efforcer aussi de maintenir les effectifs plus élevés, mais dans les limites de la loi. Quant aux officiers télégraphistes, il est indispensable d'avoir par compagnie, outre le capitaine, trois premiers-lieutenants montés, afin qu'il y ait toujours par

compagnie encore un officier monté pour aider au capitaine, trop occupé par des devoirs techniques et administratifs. Nous n'osons pas prononcer le mot d'adjudant, mais nous désirons un officier qui en remplirait les fonctions.

Remarquons que cette compagnie doit se suffire entièrement à elle-même, qu'elle n'a pas de quartier-maître. Elle devrait en outre être dotée d'un officier, ou tout au moins d'un adjudant sous-officier du train, attendu qu'elle a à peu près autant de chevaux de trait et de conducteurs que les bataillons de sapeurs.

Ces demandes sont d'autant plus justifiées, qu'il y aura, avec le nouveau matériel actuellement à l'essai, et qu'on va introduire, un plus grand fractionnement des télégraphistes et que les signaux optiques fonctionneront toujours à côté des télégraphistes.

En résumé, par compagnie, nous demandons qu'il y ait toujours, outre le médecin, sept officiers techniciens, dont quatre ou cinq montés.

Aérostiers. — Nous avons peu à dire sur ce service. Les expériences de 1900 ont démontré l'insuffisance de l'effectif de la compagnie. On y a rémédié par l'ordonnance fédérale du 9 avril 1901, qui tient compte des expériences faites. Nous pensons que dans cette compagnie, comme partout ailleurs dans le génie, les premiers-lieutenants doivent être montés, mais pas les lieutenants.

Pour des hommes peu cavaliers, un cheval est souvent une gêne plutôt qu'un aide ; il rend difficile le contact intime entre les lieutenants et leur troupe pendant le travail.

Bataillon de chemins de fer.

Le bataillon de chemins de fer est formé de quatre compagnies provenant de subdivisions de pionniers de chemins de fer des huit anciennes divisions d'armée. Son utilité est incontestable, surtout pour organiser les gares et stations en vue de transports de troupes. Personne, croyons-nous, ne voudra les supprimer. Toutefois, ce bataillon unique n'est pas pratique, surtout pour les cours de répétition. Ces compagnies, par la force des choses, passent ces cours et participent aux manœuvres de corps par groupes de deux compagnies ; elles n'ont

qu'un état-major de bataillon, qu'un seul groupe d'infirmiers et de brancardiers et le reste à l'avenant. Cet inconvénient est réel ; il complique beaucoup le service du chef de l'arme. Au surplus, jamais, en cas sérieux, ce bataillon ne restera réuni. Il convient donc, au point de vue pratique, de former deux bataillons à deux compagnies, par analogie aux bataillons de sapeurs. On aurait deux bataillons distincts : un pour les corps d'armée nos I et II et un pour les corps nos III et IV, et cela sans rien changer à l'organisation des compagnies et à leur matériel.

Les compagnies de chemins de fer doivent avoir chacune deux tambours ; d'autres disent deux clairons. Cela n'avait pas été jugé nécessaire à l'origine ; on a reconnu depuis leur utilité, même leur nécessité.

Ici, un cheval pour le commandant et un pour l'adjudant sont suffisants.

Nous émettons aussi le vœu que ces bataillons, de chacun deux compagnies d'élite, soient, de fait, comme cela a lieu pour l'artillerie de position, composés chacun de quatre compagnies, deux d'élite et deux de landwehr. On répartirait ainsi d'une manière fort logique nos quatre compagnies de landwehr de chemins de fer. Celles-ci feraient leur cours de répétition tous les quatre ans en même temps que l'élite.

Telles sont quelques-unes des considérations que nous avions à émettre sur l'organisation générale des troupes du génie. Il reste à examiner quelques questions d'ordre intérieur.

Vélocipédistes adjoints aux unités.

Il est de toute nécessité que toutes nos subdivisions aient à disposition des vélocipédistes.

Leur nombre sera variable suivant leur genre de service. Il est évident que les sapeurs, les télégraphistes, les aérostiers ont besoin de vélocipédistes en plus grand nombre que les pontonniers, et que les bataillons de chemins de fer pourraient presque s'en passer complètement.

Pour fixer les idées, admettons un nombre de cinq vélocipédistes à chaque bataillon de sapeurs, quatre aux compagnies de télégraphistes (signaleurs), trois à la compagnie d'aérostiers, trois à chaque équipage de ponts et un ou deux à chaque bataillon de chemins de fer.

Pour établir leur effectif exact, il conviendrait de consulter les chefs d'unités et limiter les vélocipédistes au strict nécessaire, afin de ne pas diminuer le nombre des hommes portant fusil.

Caporaux et appointés.

Dans le génie, nous ne savons pourquoi, la loi de 1874 a fait disparaître les caporaux. Cette arme ne connaît que les sergents et les appointés ; ces derniers remplissent dans les différentes subdivisions de l'arme des fonctions très diverses, qui incombent à des premiers soldats, à des caporaux et souvent même à des sergents. Nulle part les fonctions ne sont plus divisées que dans le génie, en ce qui concerne les travaux techniques. Un gradé commande à des escouades de deux, quatre, huit, douze et jusqu'à vingt-deux hommes, et tous ces commandements ne doivent pas être répartis à des appointés et à un petit nombre seulement de sergents. Tous les chefs d'unités ont exprimé leur regret de n'avoir pas de caporaux.

Il est injuste de faire remplir à des hommes des fonctions dont on ne leur donne ni le grade, ni la solde, ni les avantages moraux.

Il est indiqué de rétablir le grade de caporal [1], tout en conservant les appointés pour des fonctions inférieures dans lesquelles un caporal n'est pas nécessaire. Ayons par compagnie des sergents en nombre restreint, six, par exemple, huit caporaux et huit appointés.

Si l'on rétablit les caporaux, il faudra revenir au système ancien, en usage dans l'artillerie, de faire passer l'école dite de sous-officiers comme appointé. Après cette école, les meilleurs élèves seraient brevetés caporaux et passeraient, comme tels, une école de recrues ; les autres resteraient appointés, mais ne seraient pas appelés à une nouvelle école. On obtiendrait ainsi une meilleure répartition du travail et des prestations. Actuellement, dans le génie, on impose aux appointés des exigences beaucoup trop fortes ; elles constituent une inégalité vis-à-vis des autres armes et donnent lieu à des plaintes et à des réclamations souvent fondées.

[1] L'arrêté du 9 avril 1901 fixant l'organisation de la compagnie d'aérostiers introduit dans cette unité 10 caporaux et point d'appointés. Il est regrettable d'avoir adopté une mesure partielle. Espérons que ce disparate ne durera pas.

Cours de répétition de l'élite.

1° Nous estimons que les cours de répétition de l'élite devraient être précédés d'un cours préparatoire des cadres, comme le sont ceux de la landwehr. Des essais, dans des cas spéciaux, ont été faits et ont donné d'excellents résultats. C'est une nécessité ; quand bien même il faudrait, pour cela, abréger d'un ou deux jours les cours de répétition de la troupe, le résultat obtenu serait encore meilleur qu'avec le système actuel. Nous croyons que d'autres armes ont exprimé des vœux analogues.

2° Il importe que les cours de répétition n'aient pas lieu, ou aient très rarement lieu, sur la même place d'armes que les écoles de recrues. Exception est faite pour les aérostiers, attachés en une certaine mesure à leur parc.

Motiver cette proposition semble superflu. On comprend qu'on doive s'habituer à travailler dans tous les terrains et dans les circonstances les plus variées.

3° Il faut, en outre, éviter de demander aux sapeurs pendant les cours de répétition de grands travaux de terrassement ou la construction de fortifications. Tout au moins, si on s'y résout, leur adjoindra-t-on une forte subdivision d'infanterie ou des travailleurs civils. Autrement les sapeurs oublieront ou négligeront leurs travaux spéciaux et le service technique de leur arme.

Au surplus, ces travaux de fortifications, si on veut les conserver, exigent des acquisitions de terrain, et surtout un entretien suivi. Qui s'en chargerait ?

Il résulte d'études faites, il y a une vingtaine d'années, par le bureau du génie, que les travaux de terrassement exécutés par les cours de répétition de sapeurs revenaient beaucoup plus cher que par la main-d'œuvre civile.

Armement.

L'armement des troupes du génie est le fusil de l'infanterie, à l'exception des aérostiers, qui sont armés du fusil court 1889/1900, et des télégraphistes, pour lesquels la Commission du génie l'a proposé également.

Les pontonniers et pionniers de chemins de fer, souvent isolés, peuvent avoir à combattre et doivent garder le grand fusil,

d'autant plus qu'au travail ils ne conservent pas le fusil en bandoulière.

Quant aux sapeurs, leur emploi fréquent comme infanterie milite en faveur de la conservation du grand fusil. Ils sont cependant un peu surchargés avec les outils portatifs, et on a émis l'idée de les doter du fusil court pour les alléger. Cette idée n'est pas recommandable. Il vaudrait mieux chercher cet allègement ailleurs.

Nous verrions également avec regret disparaître le sabre-scie des sapeurs. Ce sabre est au premier chef, de tradition, leur outil professionnel. Leur donner un sabre beaucoup plus petit, servant à la fois de baïonnette, paraît une mesure défectueuse ; les sapeurs n'auraient alors qu'un engin mal approprié à l'un et à l'autre des deux services.

C'est une question difficile et qui est en liaison intime avec celle du matériel.

Matériel et remarques sur l'instruction.

Les *sapeurs* ont actuellement des chariots d'outils pour fortifications, contenant de nombreux outils, afin de pouvoir en remettre à l'infanterie ou à des ouvriers civils. Ces chariots, au nombre de quatre par bataillon, doivent être conservés.

Il y a en outre deux chariots dits à munitions, ou mieux nommés chariots de mineurs, qu'il faut conserver tels également. Enfin deux chariots de sapeurs, soit un par compagnie ; ceux-ci restent à proximité immédiate de la troupe et ne doivent à aucun prix en être écartés. Enfin, des outils portatifs d'un modèle plus petit que ceux contenus dans les voitures indiquées plus haut. C'est dans ces outils portatifs que se trouve le point noir. Ils sont trop lourds à porter, dit-on, et trop légers pour travailler et pour faire du bon ouvrage.

Le sapeur se plaint. Il porte, dit-il, plus que le soldat d'infanterie. N'oublions pas cependant qu'il a moins de munitions sur lui.

Enfin, la discussion est là : faut-il rendre ces outils portatifs encore plus légers, alors ils ne seront plus bien utilisables ; faut-il enlever le sabre-scie ou le rendre plus léger, alors il ne sera également plus pratique ; faut-il donner aux sapeurs le fusil plus court, ils seront moins bien armés que le soldat d'infanterie, avec lequel ils sont souvent appelés à marcher et à combattre.

En tout état de cause, il faut éviter d'employer fréquemment les sapeurs en première ligne et au combat, sauf cas d'absolue nécessité. Jadis, il y a quelque trente ans, on les laissait trop en arrière, on les considérait comme des ouvriers; aujourd'hui, c'est le contraire, on les emploie trop souvent comme troupes combattantes.

Ils sont instruits à cela, il est vrai, mais nous avons aussi constaté que leur instruction pour l'exécution de travaux laisse quelquefois à désirer. Nous avons lu, dans le rapport d'un commandant de bataillon de sapeurs, qu'il avait trouvé ses hommes insuffisamment préparés au service technique.

Il est difficile de trouver le juste milieu.

Les *pontonniers* disposent d'un matériel excellent, et auquel il a été apporté des améliorations, entre autres, encore en 1900, par l'adoption de pontons-becs plus longs. Au printemps de 1900 également, après une longue et laborieuse étude, la Commission du génie a été amenée à proposer des unités à quatre voitures, savoir trois voitures à poutrelles et une voiture à chevalets, et à doter l'équipage de ponts du corps d'armée de sept unités, plus une réserve de deux voitures à poutrelles également. Cette proposition permet d'utiliser fort bien, avec peu de transformations, le matériel actuel; la dépense, relativement minime, répartie sur quatre à cinq années, nous donnerait quelque chose d'absolument bon. Il est à désirer que ces propositions, qui datent de plus d'une année déjà, soient acceptées et bientôt mises à exécution.

L'instruction des pontonniers est bonne, mais a facilement la tendance de laisser un peu de côté tout ce qui n'est pas la construction des ponts normaux. Il ne faut pas négliger les ponts de circonstance, de même que l'ancrage des ponts au moyen de la cinquenelle. Il est vrai, le temps est court pour tout faire. En outre, sans vouloir réduire les pontonniers à l'état de troupes d'ouvriers comme on l'avait fait jadis, avant 1874, à l'époque où on leur avait enlevé les fusils, il ne faut pas employer par trop de temps au service militaire proprement dit au détriment des travaux techniques.

Les télégraphistes. — Ici il faut suivre aussi aux études très avancées et adopter un matériel de télégraphe comportant beaucoup plus de câble que jadis, et un câble plus léger, et tout en conservant la construction éventuelle de la ligne dite

aérienne, la réduire à un strict minimum. Ceci amènera des modifications dans les voitures actuelles, modifications peu importantes cependant. Nous ne pensons pas qu'il soit à propos, pour notre pays, d'introduire des voitures trop légères à un ou deux chevaux, ni des voitures à deux roues. N'oublions pas surtout que plus les voitures sont petites, plus le poids mort est grand, comparé au poids utile.

De même, avant de supprimer nos voitures-stations, sachons par quoi les remplacer ; les essais entrepris jusqu'à maintenant n'ont pas été satisfaisants. Si d'autres armées les conservent, c'est qu'elles n'ont pas non plus trouvé mieux.

Avec les *signaux optiques, système Mangin,* on a rencontré le modèle qui nous convient ; il faut en rendre l'ordonnance définitive.

Bataillon de chemins de fer. — Le matériel n'exige que quelques modifications de détail pour différents outils, ainsi que quelques compléments peu importants ; tout cela peut être fait sans changer les chariots actuels et sans frais considérables. Les propositions y relatives sont également arrêtées depuis plus d'une année.

Quant aux *aérostiers,* leur matériel est nouveau ; il paraît bon à tous égards.

Tir des soldats du génie en dehors du service.

Les soldats du génie portent fusil ; ils apprennent à tirer, autant que le temps d'instruction le permet ; nos soldats de l'élite tirent en général bien, tout au moins dans les écoles de recrues. Mais une fois celles-ci passées, ils ne tirent plus suffisamment. Dans les cours préparatoires aux manœuvres, on ne tire pas à la cible ; les exercices de tir ne reviennent ainsi que tous les quatre ans, c'est-à-dire une fois, au grand maximum deux fois, pendant le temps d'élite. En landwehr, le tour ne revient aussi que tous les quatre ans.

Il importe que le génie, appelé parfois à combattre, ait davantage l'occasion de tirer. A l'égal de l'infanterie, nos hommes devraient être astreints au tir dans les sociétés de tir, les années où ils n'ont pas de service. La nécessité paraît évidente lorsqu'on examine les résultats déplorables du tir exécuté dans les cours de répétition de landwehr. Des demandes multiples ont

été formulées, mais la loi de 1874 ne prévoit que le tir pour l'infanterie. Il faudra donc, ou changer la loi, ou, mieux encore, prendre dès maintenant une décision spéciale astreignant au tir l'élite et la landwehr.

Une autre question qui s'est posée est la suivante : Faut-il répartir la *landwehr du génie,* comme celle de l'infanterie, en *deux bans?* Nous ne le croyons pas. Notre landwehr, dans quelle subdivision que ce soit, est destinée à des travaux de seconde ligne ; elle n'a pas besoin de beaucoup de mobilité. En revanche, elle doit faire avec vigueur, entrain et connaissance de cause des travaux techniques. Nos hommes de quarante-quatre ans les exécuteront aussi bien que ceux de trente-trois ans.

Pionniers du landsturm.

Les pionniers du landsturm qui ont été classés dans les détachements de mineurs, c'est-à-dire les hommes qui s'occupent de la destruction des voies ferrées et des routes, ont depuis deux ans été exercés à ces travaux ; il est nécessaire que ces exercices continuent. Par contre, les autres pionniers du landsturm, ainsi que leurs officiers, n'ont aucune préparation. A toutes les propositions formulées en vue d'obtenir quelque chose à cet égard, il a été répondu que tant que l'on ne faisait pas davantage pour le landsturm armé, on ne pouvait rien faire pour le landsturm non armé. Nous estimons que c'est une erreur.

Les officiers et soldats appartenant au landsturm armé ont tous fait partie de l'élite puis de la landwehr; ils savent se servir d'un fusil, et jusqu'à un certain point ils connaissent encore les règlements tactiques; au contraire, la grande majorité des officiers et du personnel des pionniers du landsturm ne connaissent rien de ce qui leur sera demandé en cas de guerre. Il importe donc de les préparer. Nous ne prétendons pas atteindre tout le monde, cependant il conviendrait qu'un crédit annuel de cinq ou dix mille francs permît d'appeler aux cours de répétition de l'élite ou de la landwehr de sapeurs, les officiers du landsturm qui se présenteraient pour les suivre. Cette proposition a été faite à maintes reprises; on l'a toujours écartée au Département militaire.

Détachements d'ouvriers de chemins de fer.

La loi du 13 novembre 1874 prévoit au 2e alinéa de l'art. 29 que les détachements d'ouvriers de chemins de fer (c'est-à-dire le bataillon de chemins de fer) « sont renforcés par des » ouvriers employés, soit dans les ateliers de réparation, soit » à l'entretien et au renouvellement de la voie. Ce personnel » sera fourni par les administrations des chemins de fer en » exploitation, sans avoir égard aux diverses classes d'âge...» Plus loin, on indique comment cela doit se pratiquer.

Cette disposition est restée jusqu'à maintenant lettre-morte. Les administrations des compagnies de chemins de fer sont restées sourdes à son application. Aujourd'hui, le bataillon de chemins de fer (ou plutôt, selon nous, les bataillons), étant créés, il faut examiner à nouveau comment, en cas de guerre, on organisera ce service spécial. Le rachat des chemins de fer par la Confédération facilitera-t-il cette tâche? Il est permis d'en douter.

Pour remplacer ce qui était prévu en 1874, il importe tout au moins d'examiner comment s'opérera le transfert de l'exploitation civile à l'exploitation militaire. La loi militaire allant être modifiée et les réseaux devenant fédéraux, une mise au point paraît indiquée à cette occasion.

Aides-instructeurs du génie.

Il a été question de supprimer les aides-instructeurs des armes spéciales, comme cela a été fait depuis 1874 dans l'infanterie. Nous regretterions vivement une décision de ce genre. Ce rouage dans le service d'instruction est indispensable, en raison de tous les détails techniques que comporte notre arme.

Si on supprimait les aides-instructeurs, on devrait les remplacer par des officiers, instructeurs de deuxième classe. Ceux-ci seraient difficiles à trouver et, pour beaucoup de points de détails, ne rendraient pas les mêmes services. Nous avons protesté contre cette modification et nous croyons encore ici devoir rendre nos camarades attentifs au danger qu'il y aurait à entrer dans cette voie. Nos aides-instructeurs rendent de bons services. Conservons-les. Nos sous-officiers de la troupe,

malgré leur bonne volonté et leur valeur très réelle, n'arriveront pas à les remplacer complètement.

L'infanterie procède autrement, mais aussi quel nombre d'instructeurs de deuxième et de première classes on a créé petit à petit et aussi quelle différence de service entre celui de l'infanterie et le nôtre.

Il est vrai que pour faire un emploi judicieux des aides-instructeurs du grade d'adjudant sous-officier, il faut le faire avec tact, autrement il arrive facilement que ceux-ci cherchent à faire la leçon aux officiers de troupe. A ces derniers il appartient d'éviter cela en se tenant à la hauteur de leur tâche.

Etat-Major spécial du génie.

Il existait en Suisse, jusqu'en 1874, un Etat-Major spécial du génie. On s'est demandé souvent si pour des études techniques et l'exécution éventuelle de travaux de défense sur une grande échelle, à un moment donné, il ne serait pas utile de rétablir de nouveau cet organe. Evidemment les officiers incorporés dans nos corps de troupes ont déjà beaucoup de service; lors d'une guerre, on ne pourrait les en détacher. D'autre part, on pourrait confier ces fonctions à des officiers à disposition, mais encore faudrait-il organiser ce rouage et le prévoir.

Souvent la commission du génie a abordé cette question sans jamais se prononcer d'une manière définitive; elle a craint de proposer un état-major nouveau. Cet état-major spécial rendrait cependant de grands services lors de la mise sur pied du landsturm non armé, qui n'a que peu d'officiers techniciens expérimentés. Il s'occuperait, en temps de paix, d'études qui sont faites actuellement par les cours techniques et reconnaissances et par le bureau du génie. Une organisation complète de ce service serait, semble-t-il, une innovation utile.

Nous n'entendons pas que les officiers attachés à cet état-major y restassent à demeure; au contraire, les mutations seraient fréquentes avec les officiers de troupe. Cet état-major spécial existe dans plusieurs armées.

Caserne de Brugg.

En terminant cet article, nous tenons à dire quelques mots de la caserne de Brugg. Nous voyons avec plaisir que, cette

année, la proposition émise depuis longtemps d'avoir deux écoles de recrues à la fois, a été admise, et une proposition de décembre 1900 a été acceptée. Nous avons tout lieu de croire que cet arrangement donnera de fort bons résultats et que le service d'instruction en sera facilité. La réunion de ces deux écoles était absolument nécessaire par suite du petit nombre d'instructeurs du génie dont nous disposons.

Formulons encore un vœu, déjà plusieurs fois exprimé, celui de construire le plus vite possible à Brugg, à côté de la bonne caserne qui y existe maintenant, un bâtiment contenant des cantines pour officiers, pour sous-officiers et pour soldats, ainsi que les locaux nécessaires au commandement des écoles, bureau du commandant et du commissariat, puis quelques salles de théorie et des chambres à coucher pour les officiers supérieurs et le personnel d'instruction. La caserne ainsi complétée pourrait recevoir 500 hommes environ, ce qui correspond à l'effectif d'une école de télégraphistes et d'une école de pontonniers réunies, ou bien à l'effectif des cours de répétition d'un équipage de ponts ou d'un bataillon de sapeurs, lorsque, comme nous l'avions demandé, ces corps auront de nouveau été portés à un effectif convenable.

* * *

Tels sont les vœux qu'un officier du génie, qui a servi pendant quarante ans son arme, prend la liberté de transmettre comme souvenir à ses camarades.

Lausanne, 5 juin 1901.

Colonel LOCHMANN.

Après avoir écrit ce qui précède, nous voyons dans la *Schweizerische Militärzeitung* du 9 juin qu'il a été fait aux officiers de recrutement, le 17 mai, une communication relative au recrutement des futurs officiers du génie.

En effet, il faudrait avoir chaque année le moyen de breveter de vingt à vingt-quatre officiers et plutôt même vingt-cinq, car quantité de nos officiers quittent le pays.

Le nombre des jeunes gens qui voudraient devenir officiers dans le génie est grand, mais beaucoup n'ont que des études techniques insuffisantes; par contre, il se trouve beaucoup de jeunes gens qui, ayant fait des études techniques complètes, ne viennent pas chez nous, et qui y auraient leur place toute marquée. On préfère le service plus brillant et plus captivant de l'artillerie, ou telle autre arme pour avoir un avancement plus rapide.

C'est donc aux officiers de recrutement, d'une part, à rechercher le personnel convenable sortant des écoles supérieures, et aux instructeurs du génie, d'autre part, à s'efforcer *par tous les moyens en leur pouvoir*, d'attirer chez nous les éléments dont on a besoin et qui ne nous ont que trop souvent échappé.

A PROPOS D'UN THÈME TACTIQUE

La solution proposée par le capitaine d'état-major J. Vallotton à notre thème tactique d'avril n'a soulevé aucune objection. Nous nous attendions cependant à quelque remarque de nos camarades de la cavalerie sur l'emploi de l'escadron 4 pendant la journée du 2 mai.

L'auteur en fait un détachement de cavalerie indépendante. Il justifie sa décision dans les termes suivants que, pour plus de clarté, nous croyons devoir rappeler :

On peut se demander, au sujet de l'*escadron*, *où celui-ci rendra le plus de services* ?

Si l'escadron est rattaché au bataillon d'avant-garde, il ne pourra pas se poster à plus de 4 km. en avant, d'après notre règlement.

Or quel danger le détachement a-t-il à craindre le 2 mai au matin ? Les rapports de la patrouille indépendante placée à Gimel, sur la route principale venant de l'ennemi, affirment l'absence de tout ennemi le 1er mai. Donc une rencontre inopinée avec de l'infanterie ennemie paraît invraisemblable. C'est principalement dans ce cas que la cavalerie « divisionnaire » aurait pu rendre des services. Si donc l'escadron restait au gros, il ne serait probablement d'aucune utilité.

Un autre danger demeure à craindre: on sait que l'ennemi compte au moins une division et qu'il a de la cavalerie. D'après ce que nous connaissons de l'organisation de tous nos voisins, cette cavalerie compte au moins une brigade de huit escadrons. Ses patrouilles indépendantes peuvent fort bien avoir échappé à la perspicacité de la nôtre. Il se peut que, malgré l'absence de nouvelles, cette brigade se trouve, le soir du 1er mai, à quelques kilomètres de Gimel et se dispose, le 2 au point du jour, à se porter par les hauteurs de Burtigny, Gimel, Bière, Ballens, sur le flanc de notre Ire division; dans ce cas une rencontre inopinée avec cette cavalerie peut se produire. Notre faible escadron ne peut évidemment songer à l'arrêter, et s'il restait collé à l'infanterie, la cavalerie ennemie le bousculerait et fondrait sur notre avant-garde avant que celle-ci reçoive la moindre nouvelle. En revanche, si l'escadron est indépendant, il pourra se porter aussi rapidement que possible — en se faisant précéder de patrouilles dont le commandant du détachement fixe lui-même les deux plus importantes — sur Gimel et sur Gotettaz, sur le Toleure, à une telle distance du détachement que celui-ci pourra certainement être prévenu de l'approche de la cavalerie ennemie. En outre l'escadron, malgré sa faiblesse numérique, pourra aisément arrêter par son feu les escadrons ennemis qui tenteraient de passer le Toleure enflé par la fonte des neiges, soit sur le pont Bière-Gimel, soit aux deux gués, l'un en amont, l'autre en aval du torrent. Notre escadron sera donc *cavalerie indépendante* et ne recevra que des directions sur ses objectifs principaux.

Nous ne nous permettrons pas de trancher la question ; nous tenons simplement à exposer notre opinion contraire, espérant que peut-être un officier de cavalerie voudra bien intervenir dans le débat.

L'escadron a reçu la mission d'agir comme une grande patrouille d'observation. Nous ne nous faisons pas d'illusion, en effet, sur sa puissance de feu et craignons que ses quelques mousquetons disponibles ne parviennent point si aisément à arrêter sur le Toleure, même enflé par la fonte des neiges, les huit escadrons ennemis. N'oublions pas qu'il ne comporte que 105 carabines, à la condition de n'avoir aucun indisponible par maladie, ni parmi les cavaliers, ni parmi les chevaux ; que le chef du détachement a attribué une escouade au commandant de l'avant-garde ; qu'il a gardé par devers lui six cavaliers ; que deux patrouilles ont été détachées par son ordre direct ; enfin qu'une autre patrouille devra assurer le contact avec la division venant de Lausanne. Quand l'escadron aura par ses patrouilles particulières assuré sa propre sécurité, son effectif de combat sera singulièrement réduit et sa mission défensive sur le pont du Toleure fort compromise. S'il devenait urgent de tenir ce pont, nous préférerions frêter une douzaine de chars et envoyer une compagnie d'infanterie.

Nous considérons comme extrêmement douteux pour ne pas dire impossible d'attribuer à l'escadron ainsi détaché un autre rôle que celui d'une forte patrouille. Mais pour jouer ce rôle-là, il n'est pas nécessaire de l'envoyer tout entier à 20 km. en avant du détachement. Nous pensons que de simples patrouilles, tout en fatiguant moins de monde et surtout moins de chevaux, rendront les mêmes services. Elles les rendront même avec plus de facilité, étant en mesure de se faufiler dans le terrain et de se masquer mieux qu'une patrouille de deux pelotons. Cette circonstance nous amène à dire que si les patrouilles n'ont pas éventé la marche de l'adversaire, l'escadron ne l'éventera pas davantage, puisqu'il est moins mobile et moins apte à se dissimuler.

Nous résumerions donc ce premier point comme suit : Si l'escadron doit arrêter ceux de l'ennemi supposés au moins huit fois plus nombreux, il est trop faible. S'il doit se borner à l'office de patrouilleur, il est trop fort. Conclusion : nous le laisserions à l'avant-garde.

Mais il risque d'être bousculé, nous dit-on, par la cavalerie

ennemie, si les patrouilles indépendantes et ses propres patrouilles ne le préviennent pas à temps de l'approche de celle-ci.

C'est possible ; ces choses-là se produisent ; cela prouverait que le service de sûreté de l'escadron a été insuffisant ; mais ce serait un cas anormal et quand on se meut dans le champ des suppositions, force est bien d'admettre comme base de discussion les conditions normales. Dans tous les cas cette circonstance anormale d'un service d'exploration mal fait ne nous paraît pas justifier l'attribution à l'escadron d'une tâche plus délicate encore à remplir.

On pourrait faire valoir un autre argument tiré de la situation générale. La jonction du détachement d'Yverdon avec la division de Lausanne doit s'opérer à Ballens, soit en deçà du Toleure. La division a autant d'intérêt à se couvrir sur ce ravin que le détachement.

Il semblerait donc, toutes choses étant égales d'ailleurs, que si cette couverture est nécessaire, le divisionnaire prendra l'initiative des mesures utiles, et que s'il veut abandonner ce soin au commandant du détachement, il le lui ordonnera expressément.

D'une manière générale, la tendance de l'instruction, actuellement, est d'exclure presque absolument l'emploi de petites unités de cavalerie comme cavalerie indépendante. Nous ne pouvons mieux faire à cet égard que de renvoyer à l'article du lieutenant-colonel de Loys, paru dans notre livraison de mars. La plupart des considérations qu'il y développe nous paraissent applicables au cas actuel.

* * *

Passons à un second point : la question des avant-postes. Quel effectif leur attribuer ? Les trois travaux qui nous sont parvenus diffèrent tous trois d'opinion. L'un prévoit une compagnie ; l'autre un bataillon ; le troisième, celui du capitaine Vallotton, indique le bataillon 13, mais ajoute : « Il est superflu de dire au major du bataillon 13 qu'il ne devra pas employer plus de deux compagnies aux grand'gardes, du moment que l'ordre prescrit des avant-postes « de marche », où l'on se borne à garder les routes venant de l'ennemi, et ordonne de faire stationner le gros du bataillon en « cantonnements d'alarme. »

Nous ne sommes pas absolument d'accord. Tout d'abord

quand on parle des avant-postes et de l'effectif à leur attribuer, on ne tient pas compte seulement des unités à former en grand'gardes, mais du dispositif des avant-postes entier, grand-gardes, soutiens, réserve. Quand donc l'ordre est donné au commandant du bataillon 13 de former avec son bataillon les avant-postes, il portera en avant du rayon du stationnement du détachement tout son bataillon, et le bataillon entier formera la troupe de couverture.

Naturellement, le commandant n'enverra en première ligne que l'effectif nécessaire. Il n'en admettra pas moins que tous ses hommes sont désignés pour veiller, à des degrés divers, à la sécurité du régiment, qu'ils doivent pouvoir être sur pied plus rapidement que ce dernier, et il y regardera à deux fois avant de leur accorder les aises qu'il leur eût laissé prendre sans cela.

Si donc le chef du détachement estime que, dans le cas particulier, deux compagnies suffisent — et c'est aussi notre avis — il est plus sûr de le dire. De cette façon il assumera plus complètement la responsabilité de son ordre, sans partage avec son subordonné. Cette considération est, à nos yeux, déterminante. Le premier devoir du chef est de couvrir ses subordonnés ; par aucun autre moyen il ne gagnera plus sûrement leur confiance et leur affection. Il faut pour cela que ses ordres soient précis et ne supposent pas dans leur exécution des restrictions laissées au choix du subordonné.

* * *

Une troisième question est une question de méthode dans la solution des thèmes tactiques que nous proposons à l'examen et à la critique de nos camarades. L'exposé des motifs que nous demandons a pour but de développer le raisonnement jusque dans l'application des moindres détails ; c'est un travail d'analyse qui, pour être complet et déployer son maximum d'utilité, doit aborder jusqu'aux éléments les plus simples.

Nous aurions voulu, dans le cas particulier, voir discuter le pourquoi de la dislocation du régiment dans son rayon de stationnement. Cette discussion, dans les travaux qui nous sont parvenus, n'a été que partielle. Il ne pouvait en être autrement dans la solution du capitaine Vallotton, puisque celui-ci a donné le commandement du détachement à un autre offi-

cier que le chef du régiment d'infanterie, et que par conséquent il ne se considérait pas comme fondé à dicter à ce chef la dislocation de ses bataillons. Là cependant était surtout l'intérêt de la tâche à résoudre.

La dislocation se base en effet sur deux motifs principaux : *Eviter autant que possible de faire revenir les unités sur leurs pas*, et *répartir les unités en tenant compte de l'ordre de marche du lendemain.*

Il faut en outre, quand on dispose d'un détachement combiné, respecter cette juste exigence de notre *Instruction sur le service en campagne* : ne pas cantonner seules l'artillerie et la cavalerie.

Adoptons l'ordre de marche du capitaine Vallotton fixé par son croquis (Pl. XIX). Nous avons en tête, sur la route de Chevilly, l'escadron 4 ; le bataillon de tête (bat. 15), arrive à Pompaples ; les bataillons 14 et 13 sont entre Pompaples et Arnex ; le bataillon de carabiniers 2 sort d'Arnex ; l'artillerie 2/I y entre.

Pour notre marche du lendemain, nous disposons de trois routes principales : Cossonay-Apples-Ballens ; Cuarnens-l'Isle-Ballens ; Mont-la-Ville-Montricher-Ballens.

La seconde de ces routes est la plus directe et celle que nous adopterons au premier coup d'œil. La première nous éloignerait davantage des défilés du Jura, mais elle est sensiblement plus longue, et présenterait l'inconvénient de nous jeter depuis Cottens dans la colonne de la I[re] division. La route de Mont-la-Ville serait, elle aussi, plus longue, avec le désavantage de nous coller au pied de la montagne. Nous nous bornerons à y détacher, par surabondance de précaution, une petite colonne de flanqueurs, comme l'a fait le capitaine Vallotton.

Encore ne serait-elle pas absolument nécessaire au regard des termes du thème tactique. Rien, en effet, ne nous menace sur notre flanc, et dans les exercices du genre des nôtres, il faut prendre comme seule base d'une solution l'état de fait indiqué.

On peut faire valoir en outre qu'une simple patrouille de cavalerie nous renseignera et par conséquent nous servira aussi bien qu'un détachement. Une seule route menace notre flanc droit, celle du Mollendruz. Tout ennemi venant par celle du Marchairuz se heurterait à notre front. Donc, une patrouille

de cavalerie dans la direction du Pont nous garantira contre toute surprise un peu sérieuse. Nous n'aurions plus à craindre que les entreprises de peu d'importance de groupes d'infanterie ennemie descendant les pentes du Mont-Tendre. Pour les tenir en respect peu de monde suffit.

N'oublions pas ce principe fondamental de tactique : garder le plus possible son monde réuni. L'influence du chef est toujours malaisée sur tout corps détaché, même à des distances relativement peu considérables. Il ne faut consentir à un fractionnement de ses forces que lorsque les circonstances l'exigent absolument. Si donc il peut paraître utile de faire marcher une colonne de flanqueurs par la route du pied de la montagne nous serons d'accord avec le capitaine Vallotton pour la limiter à l'effectif d'une compagnie.

Sur le front pas n'est besoin non plus d'une troupe de couverture importante. L'ennemi et encore loin de nous ; il est éloigné d'une forte journée de marche. Nous garderons donc, comme nous l'avons dit plus haut, l'escadron de cavalerie à l'avant-garde, et afin de ne pas fractionner un bataillon du gros, nous attribuerons à l'avant-garde trois compagnies d'infanterie seulement, appartenant au bataillon qui fournira la colonne de flanqueurs.

Quel sera ce bataillon? Ce ne sera dans tous les cas pas celui qui a fonctionné la veille pour le même service, cela d'autant plus que nous l'aurons chargé — point sur lequel nous présentons une solution différente de celle de notre camarade, le capitaine Vallotton — du service de sûreté en position pendant la nuit.

Nous croyons que sauf nécessité tirée surtout de l'état de fatigue des troupes de sûreté, il y a avantage à faire la relève de ces troupes le matin. Y procéder le soir, c'est remplacer les troupes le mieux au courant de la situation par des troupes moins bien informées et qu'il faudra orienter. Nous ne ferons intervenir les éléments nouveaux que le lendemain matin.

Dans le cas particulier, le bataillon 15 qui a marché en tête n'est pas plus fatigué que les suivants. La marche du 1er mai a été, à peu de chose près, une marche de paix, avec une seule compagnie précédant le régiment de 200 m. Le bataillon 15 peut ainsi sans aucun inconvénient envoyer aux avant-postes les deux compagnies que le chef du détachement estime

nécessaires. Le lendemain seulement nous remplacerons ce bataillon et nous choisirons pour cela le 14 qui, le 1er mai, a marché immédiatement après le 15.

Pourquoi le bataillon 14? Parce qu'avec le bataillon 15, qui fournira les deux compagnies d'avant-postes, le 14 est celui que nous pouvons avec le moins de fatigue pour tout le monde, soit le 1er mai, soit en vue de la marche du lendemain, pousser jusqu'à la Sarraz. Nous aurons ainsi à la Sarraz deux compagnies du 15 et le 14.

Vient ensuite le bataillon 13. Nous l'enverrons à Pompaples et à Orny.

Sur tous les autres points, nous tombons d'accord avec le capitaine Vallotton, aux ordres duquel nous nous référons, quittes à y introduire les modifications partielles que nous venons d'indiquer. Nous obtiendrons notamment la répartition suivante de nos unités dans notre ordre de marche du 2 mai :

1. *Avant-garde :* Commandant, Major du bataillon 14.
   Troupes : Bataillon 14, moins une compagnie ;
   Escadron 4, moins 1 off. et 6 cavaliers.
2. *Gros* (et ordre de marche) : Commandant, lieut.-col. A.
   Troupes : 1 off. et 6 dragons ;
   Bat. 13 ;
   Art. 1/2 ;
   Bat. 15 ;
   Bat. carab. 2 ;
   Train de combat du détachement
   Amb. 6.
3. *Flanc-garde de droite :* Commandant, capitaine X.
   Troupe : 1 comp. du bat. 14.

* * *

Il va sans dire qu'en exposant notre solution, nous ne prétendons pas plus à l'infaillibilité que notre camarade le capitaine Vallotton et les autres officiers qui ont bien voulu nous envoyer leurs travaux. Chacun tire ses conclusions des principes qui lui paraissent justes. L'essentiel est que le moins possible des mesures à prendre soient abandonnées au hasard ; elles doivent toujours être la conséquence d'un raisonnement ayant pour base un état de faits et les probabilités qui en découlent.

Et maintenant, nous renvoyons ceux de nos lecteurs qui voudraient approfondir plus encore les deux thèmes tactiques

que nous leur avons proposés, à l'auteur qui nous a servi de guide, le major Griepenkerl, dans son volume : *Thèmes tactiques gradués.* Ils trouveront à l'étudier plaisir et profit.

F. Feyler, major.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

L'assurance militaire. — Le recrutement des officiers. — A propos de la réorganisation du Département militaire. — Cours de répétition de landwehr. — Dans l'artillerie.

La loi sur l'assurance militaire a été définitivement adoptée ; à moins, cas peu probable, qu'elle ne soit l'objet d'une demande de referendum, elle sera bientôt exécutoire.

La loi sur l'organisation du Département militaire, adoptée par le Conseil national, n'a pas été discutée dans cette session par le Conseil des Etats. Il n'y a d'ailleurs rien qui presse; elle ne doit entrer en vigueur qu'avec la prochaine période administrative, soit le 1er avril 1903; elle pouvait donc céder le pas, au Conseil des Etats, à des objets plus pressants.

N'est-il pas étonnant qu'il se soit trouvé des députés pour s'élever contre la décision prise, à la suite des délibérations de la conférence des instructeurs d'arrondissement de l'infanterie, de donner aux sous-officiers de cette arme des logements distincts de ceux du reste de la troupe, dans les écoles de recrues et, si le service n'en doit pas souffrir, dans les cours de répétition? A-t-on peut-être vu là une manifestation militariste et une mesure antidémocratique ?

Les sous-officiers ont à exercer un commandement; ils doivent être en possession d'un prestige qui leur donne, sur la troupe, l'autorité nécessaire. Ils ont aussi plus de travail que le reste de la troupe et une responsabilité assez étendue. Il est juste qu'on leur tienne compte de cela et qu'on améliore leur situation matérielle.

On n'a pas fait encore assez dans ce sens; je l'ai déjà dit et je ne me lasserai pas de le répéter. Ce n'est pas rabaisser le reste de la troupe que de vouloir relever la situation du sous-officier; et cette mise à part pour le logement n'exclut pas entre supérieurs et subordonnés l'existence de

relations de camaraderie et d'amitié que l'obligation d'un contact incessant peut facilement faire dégénérer, dans les rapports de service, en une regrettable familiarité. C'est ce qu'il s'agit d'éviter. Les sous-officiers n'ont pas été les derniers, j'en suis convaincu, à s'être réjouis de la mesure prise en leur faveur.

Qu'on ne se fasse d'ailleurs pas de vaines terreurs ; il n'y a rien à craindre pour l'esprit démocratique.

* * *

On sait que plusieurs cantons ne sont pas en situation de tenir au complet l'effectif des officiers qu'ils devraient fournir ; le mal est sensible surtout dans l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie enlevant pour leur service un assez grand nombre de jeunes gens appartenant à des familles riches de la campagne, et dont on aurait fait des officiers s'ils avaient pu être recrutés dans l'infanterie. Dans ces cantons on doit appliquer les prescriptions de l'article 22 de la loi du 13 novembre 1874, qui donne à la Confédération le droit d'incorporer, dans les corps de troupe d'un canton qui ne peut satisfaire à ses engagements, les officiers surnuméraires d'un autre canton. Depuis longtemps déjà, dans plusieurs divisions, cela se passe ainsi, à l'entière satisfaction des intéressés ; ailleurs, des cantons se font un peu tirer l'oreille pour avancer au même titre que leurs propres ressortissants des officiers provenant d'un autre canton, des « étrangers » ; j'ai été, peu de temps heureusement, dans ce cas, et c'est ainsi que l'on me désignait.

La Confédération n'avait pas pu obtenir jusqu'ici que le canton du Valais se soumît, sur ce point, à la loi de 1874.

Or il est connu que, parmi les cantons qui souffrent de la pénurie des officiers, le Valais tient un des premiers rangs. Pour échapper à l'obligation d'incorporer dans ses bataillons des officiers ressortissant aux cantons voisins il a argué, soit que la situation n'était que momentanée et qu'elle s'améliorerait, soit que des considérations matérielles seules empêchaient certains jeunes gens à accepter le rang d'officier et que le canton pourvoirait à lever cette difficulté ; mais il ne s'est produit aucune amélioration.

Le Conseil fédéral vient donc de prendre, à une date récente, un arrêté qui tranche la question. Après avoir constaté que ce qui existe en Valais n'est pas passager et que les efforts du canton n'y ont rien changé, et que la Confédération est allée jusqu'à l'extrême limite des égards qu'elle lui devait, il décide que dorénavant on fera application à ce canton des dispositions de l'article 22 de la loi du 13 novembre 1874.

Chacun, sauf le Valais peut-être, qui se plaisait à s'enfermer dans un particularisme étroit, applaudira à cette mesure ; espérons qu'on ne permettra pas que les officiers qu'une décision de l'autorité militaire supé-

rieure lui attribuera soient traités comme des cadets, que l'on ne sert qu'après les autres.

* * *

J'ai dit tout à l'heure le tort que la cavalerie et l'artillerie, mais la cavalerie surtout, à cause de l'obligation d'y recruter des jeunes gens pouvant entretenir un cheval de selle, font au recrutement des officiers d'infanterie. On demande à celle-ci de rechercher, pour en faire des officiers, des campagnards, et on n'en trouve pas. Dans un discours prononcé au cours de la dernière session des Chambres, M. le conseiller fédéral Muller a été amené à le constater et s'est engagé à étudier le remède à apporter à ce mal. L'infanterie lui sera infiniment reconnaissante s'il trouve une solution, car il lui faut beaucoup d'officiers, et de bons officiers.

* * *

La loi sur l'organisation du Département militaire suisse aurait passé au Conseil national, sans l'ombre d'une discussion, n'avait été l'intervention, à propos de l'article premier, de M. le colonel-divisionnaire Secretan, intervention qui a appelé une réponse de M. le colonel Muller, chef du Département militaire.

Le Conseil était visiblement décidé à ne pas discuter et à faire siennes les propositions que la commission lui soumettait.

La compétence me manque pour apprécier les avantages qu'il pourrait y avoir à concentrer dans les mains d'un seul homme, comme le désirerait M. le colonel Secretan, l'instruction de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie et du génie, par la création d'un instructeur en chef de l'armée. Mais l'on peut se demander quelle action un homme, si bien doué qu'il fût, quelque puissance de travail qu'il possédât, pourrait exercer sur l'instruction de l'armée toute entière. N'y aurait-il même pas quelque danger à armer un homme d'un pouvoir tel qu'il lui permettrait de faire prévaloir ses vues personnelles.

Puis, je crois que le peuple, à qui reviendrait le droit de dire le dernier mot, aurait infiniment de peine à permettre l'institution d'un haut fonctionnaire militaire, qui ressemblerait beaucoup à un général en chef, et dont l'influence et l'éclat risqueraient d'éclipser ceux du chef du Département militaire. Il vaudrait peut-être mieux ne pas tenter l'aventure; d'ailleurs M. le colonel Muller a dit nettement que le moment n'est pas venu de reviser nos institutions militaires, et que cette revision ne se fera ni aujourd'hui ni demain.

En répondant au chef du Département militaire suisse, M. le colonel-divisionnaire Secretan a fait allusion au rôle que jouent les commandants des divisions relativement à l'instruction des troupes placées sous leur commandement; ils sont chargés de l'inspection des écoles de recrues de

l'infanterie de leur division, mais ils n'ont, a-t-il dit, aucune action sur l'instruction des autres armes, et peu même sur celle de l'infanterie.

Il y a, en effet, dans les dispositions de la loi de 1874, quelque chose qui paraît anormal. Pour la cavalerie, l'artillerie, le génie et les services auxiliaires, l'inspection des écoles de recrues appartient au chef de l'arme ou à l'officier en faisant fonction. On comprend cela ; l'inspecteur doit être un professionnel, connaissant à fond ce qu'il a à inspecter et nul n'est mieux placé pour cette fonction que l'officier placé à la tête de l'arme.

Pourquoi a-t-on fait une exception pour l'infanterie et confié l'inspection des recrues de cette arme au commandant de la division ? Si celui-ci n'est pas en même temps un professionnel, il est possible qu'il ne possède pas, pour faire une inspection complète, la connaissance suffisamment approfondie du détail, et alors, ou bien il écoutera l'avis de l'instructeur d'arrondissement dont il est l'inspecteur et le fera sien, ou bien il restera dans des généralités.

En outre, il arrive fréquemment qu'un commandant de division sort d'une autre arme que l'infanterie; c'est beaucoup lui demander de se mettre au fait de tous les détails du service et de l'instruction de l'infanterie, de manière à pouvoir porter sur cette instruction un jugement compétent.

Résulte-t-il, ainsi que l'a dit M. le colonel-divisionnaire Secretan que, parce qu'il est chargé d'inspecter les écoles de recrues de l'infanterie, le commandant de division est responsable de l'instruction ? Je ne le crois pas. C'est l'instructeur d'arrondissement qui est responsable ; au-dessus de lui, c'est l'instructeur en chef de l'infanterie et enfin le chef de l'arme, auquel la loi confère la « surveillance de l'instruction de l'infanterie dans tous les arrondissements. » Hormis les appréciations qu'il consigne dans son rapport d'instruction, le commandant de division n'a aucune responsabilité. En d'autres termes, il n'est responsable que de ce qu'il écrit.

Probablement qu'en lui confiant l'inspection des écoles d'infanterie, la loi a voulu donner au colonel-divisionnaire l'occasion de conserver un contact étroit avec l'arme la plus nombreuse de sa division. Si l'on se place à ce point de vue, il serait tout aussi nécessaire que les commandants des brigades, et même ceux des régiments, eussent aussi l'occasion d'entrer en contact avec leurs futures troupes, qu'ils ne voient que dans les cours de répétition et là encore, souvent de trop loin.

Je ne crois pas que, dans l'état actuel de notre organisation, il y aurait un avantage à étendre les compétences des commandants des divisions, au point de vue de l'instruction ; ils peuvent exercer effectivement leur influence par la voie des rapports d'inspection, et cela suffit.

Si un jour les commandants de division devenaient des officiers permanents, ou bien si l'on réunissait dans la même main les attributions de l'instructeur d'arrondissement et celles du commandant de division, ce

qu'à Dieu ne plaise, car ce serait la fin des milices, alors seulement les vœux de M. le colonel-divisionnaire Secretan pourraient se réaliser.

C'est une des nécessités découlant du système des milices ; il faut que les commandants de troupes prennent leur parti de recevoir des mains des officiers-instructeurs les troupes toutes faites, avec la collaboration de jeunes officiers de troupe ; c'est regrettable assurément, mais il n'en peut pas être autrement ; à eux de maintenir et de perfectionner, dans les cours de répétition, l'instruction acquise dans les écoles de recrues ; cette partie-là de leur tâche, s'ils s'en acquittent consciencieusement et avec succès, peut suffire à leur légitime ambition.

Si je forme le vœu qu'on arrive un jour à donner aux commandants des unités de l'infanterie le droit et l'occasion de se rapprocher de leurs futures troupes pendant la période de l'instruction des recrues, c'est autant pour leur propre instruction que pour qu'ils puissent exercer une influence sur celle des troupes elles-mêmes. Mais, dans l'intérêt de nos institutions militaires, évitons tout ce qui pourrait, même en apparence, ressembler à un acheminement vers l'armée permanente ou seulement vers l'établissement d'un cadre permanent, et conservons avec un soin jaloux un système susceptible encore de perfectionnements et qui suffit aux services que le pays réclame.

* * *

Le rapport de la Commission de gestion du Conseil des Etats contenait des critiques assez sévères sur les cours de répétition de la landwehr (infanterie) et attribuait en particulier l'insuccès de ces cours à la mauvaise qualité des officiers subalternes. Un de ces officiers écrit à l'*Aargauer Tagblatt* pour repousser ce reproche. Si les cours de répétition de la landwehr ne donnent pas des résultats satisfaisants, ce n'est pas aux officiers seulement qu'il faut le reprocher. On n'a pas le temps de rien faire avec soin ; le tir seul prend un jour et demi, au moins ; tout doit être fait avec hâte, parce que le programme est trop chargé et le temps insuffisant ; si le mauvais temps vient encore, par surcroît, entraver la marche du cours, il y en a assez pour faire déclarer les officiers insuffisants. Le correspondant de l'*Aargauer Tagblatt* demande qu'on décharge les programmes en renonçant, dans les cours, aux exercices de tir.

Je ne sais si ce serait la meilleure solution ; mais que le temps soit insuffisant pour obtenir un résultat convenable, cela est hors de doute. Ces cours demandent à être complètement réorganisés.

* * *

— Ensuite de la décision des Chambres, l'allocation d'un crédit extraordinaire de 200 000 fr. sur le budget de cette année et d'une somme plus importante à valoir sur le budget ordinaire de 1902, vont permettre de reprendre les essais d'artillerie avec de nouveaux matériels.

La *Zeitschrift für Artillerie und Genie* de juin dernier nous prend à partie pour avoir avancé que les adversaires du système de canons à recul sur l'affût n'avaient pas trouvé d'arguments nouveaux à faire valoir à l'appui de leur thèse. Rien n'est plus positif, et les citations, anciennes du reste, que reproduit la revue de Zurich, ne font que répéter des faits connus.

Nous ne contestons pas que le système à recul sur l'affût ne présente à première vue des particularités plus compliquées que dans les matériels rustiques, qu'il consomme plus rapidement la munition, qu'il exige peut-être un meilleur entretien et un degré de perfectionnement supérieur du personnel et des officiers.

Toutefois, la preuve n'en est pas faite et supposer nos officiers d'artillerie moins intelligents que ceux d'autres nations paraît une appréciation imméritée et injuste. Du reste, si, d'après le matériel qu'on adoptera, on reconnaissait l'obligation de garder les officiers quelques jours de plus aux cours de tir ou de les y appeler plus souvent, on ne s'en fera certes pas faute. A la guerre, entre deux batteries en présence, l'ennemi ne demandera pas au capitaine de milice ses états de service ni ses méthodes de tir, il ne lui rendra pas des points si son canon tire moins vite et moins bien. Il s'agira simplement de savoir laquelle des deux batteries sera la première anéantie. Toute la question est là. Choisissons donc un matériel avec lequel nous ne nous sentions pas en infériorité. Et maintenant que la commission poursuit les essais, nous estimons inutile de continuer le débat avec notre honorable confrère, et nous nous abstiendrons de le reprendre avec lui jusqu'à nouveaux faits.

Certaines améliorations ont été apportées dans d'autres domaines de l'artillerie. C'est ainsi que, sur la proposition de la Commission d'artillerie, on a décidé de supprimer dans le paquetage des chevaux de trait des batteries le sac dit « du cheval ». Les objets qui y sont contenus, la musette à pansage et les musettes d'avoine, seront paquetés dans des sacoches qui se placeront sur le devant de la selle du porteur. Le sac du conducteur sera bouclé au-dessus de la selle du sous-verge. Les dépenses prévues pour cette transformation seront réparties sur quatre années ; une première annuité de 28 980 fr. a été portée au budget de 1902.

Par contre, le Conseil fédéral n'a pas donné suite à une demande de la même Commission d'artillerie de doter du fusil court les compagnies de parc. Cette décision est regrettable. Ces compagnies ont absolument besoin d'une arme portative pour la protection de leurs convois et des parcs ; en l'adoptant, on ne faisait d'ailleurs que revenir à ce qui existait autrefois, à l'époque où ces troupes portaient fusil.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Le rajeunissement de l'armée. — *L'annuaire militaire* de 1901. — Une manœuvre de cavalerie au Tempelhof. — Les manœuvres impériales de cet automne. — Nos relations extérieures. — Les livres; une brochure d'actualité sur les canons à tir rapide. — Adoption probable du pistolet automatique pour nos mitrailleurs. — Nos pertes en Chine.

Aucune trêve dans les *mutations* de notre armée; le rajeunissement se poursuit toujours rapidement. Depuis le 1er avril jusqu'au 8 juin on a enregistré les démissions de 38 généraux. Au mois de juin, ont été mis à disposition : le général d'infanterie Frhr. v. Wilczek, gouverneur de Cologne; les lieutenants-généraux commandants de divisions Hahn (9e), v. Lübbers (36e), Sommer (39e), Köpke (5e); en outre trois commandants de brigades, dont l'un, v. Hænel, appartenait à l'artillerie de campagne et avait déjà le grade de lieutenant-général. Les nouveaux divisionnaires sont : v. Eichhorn (9e), Brunsich Edler v. Brun (36e), v. Dulitz, de l'artillerie de campagne de la Garde (5e), et comme faisant fonctions le major-général, Litzmann, qui avait l'inspection de la landwehr, à Berlin. Son successeur comme inspecteur est le major-général Bliedung. Le successeur du général v. Wilczek comme gouverneur de Cologne est le lieutenant-général Frhr. v. Gayl, commandant la 20e division à Hanovre. Celle-ci est dévolue à un lieutenant-général comte Moltke, l'héritier et neveu du célèbre stratège, appartenant à la cavalerie. Un autre comte Moltke, aide de camp du roi, a eu la 11e brigade de cavalerie, commandée par son cousin. Les commandants ad interim de divisions ont été nommés lieutenants-généraux. En outre, on a promu 17 majors-généraux, 10 colonels, 20 lieutenants-colonels, etc.

Le général Frhr. v. Wilczeck a appartenu à l'infanterie et aux chasseurs de la Garde. Son successeur, Frhr. v. Gayl, a longtemps fait partie de l'état-major général; tous les deux ont été décorés, en 1870-71, de la croix de fer de Ire classe.

Le général Köpke, qui a demissionné, appartient également à l'infanterie; il a fait nos trois guerres modernes et a appartenu longtemps à l'état-major général (lui, et v. Gayl de même, ont été quartiers-maîtres principaux). En 1898, il passa divisionnaire. Son successeur, v. Dulitz, anobli en 1900, est un des rares artilleurs de campagne qui ait été chef d'état-major d'un corps d'armée. C'est pourquoi il a obtenu une division.

On a fait observer qu'un nombre relativement grand des douze divisionnaires, dont les démissions sont intervenues pendant les derniers six mois, appartiennent à la roture et qu'ils ont été remplacés, pour la plupart, par des officiers de la noblesse. C'est exact; nous n'avons dans ce mo-

ment-ci aucun commandant de corps d'armée et fort peu de commandants de divisions (je n'en compte que quatre) appartenant à la roture. Cela est dû à l'anoblissement de roturiers promus lieutenants-généraux ou majors-généraux, tels v. Liebert et v. Dulitz, etc.; c'est de tradition et fondé sur l'histoire de la Prusse. Il faut avouer toutefois que sous le régime du roi actuel, la prédominance de la noblesse, dans les hautes fonctions de l'armée et même dans les corps d'officiers des régiments d'élite, s'est accrue d'une façon véritablement exagérée.

* * *

Au mois de juin, a paru une publication des plus importantes pour l'armée : l'Annuaire de l'armée prussienne et wurtembergeoise pour 1901. Il renferme toutes les mutations au 1er juin de cette année, à partir du 7 mai 1900, date de l'édition précédente. C'est un fort volume de 1398 pages, soit 31 de plus qu'en 1900. On a tenu compte, en effet, du corps expéditionnaire de l'Asie orientale, bien qu'il ait été remplacé dès lors par une simple brigade d'occupation. La Cour militaire supérieure de l'empire, créée le 1er décembre 1900, tient également une certaine place. Sont même indiquées par anticipation, les nouvelles formations au 1er octobre 1901 : les sections de mitrailleuses, les escadrons de chasseurs à cheval le régiment d'artillerie à pied no 13 à Ulm, le bataillon de pionniers no 21 à Mayence, le bataillon de train no 18 à Darmstadt, ancien 25e augmenté d'une troisième compagnie. D'après l'Annuaire, la Prusse et le Wurtemberg comptent au total 332 généraux, 371 colonels, 354 lieutenants-colonels, 1450 majors.

L'année passée, les mutations d'officiers supérieurs ont été plus nombreuses que jamais. Je vous avais signalé l'année précédente, 1899-1900, comme marquant un temps d'arrêt dans le rajeunissement (*R. M. S.* 1900, p. 515). C'en est fini du temps d'arrêt. Inutile d'insister; mes chroniques mensuelles fournissent des témoignages irréfutables. Mais il est peut-être intéressant de jeter un coup d'œil sur certains ressorts importants de notre Etat militaire; par exemple sur la maison militaire de l'Empereur. J'y relève un effectif de 35 officiers, dont 13 adjudants-généraux, 6 généraux et amiraux à la suite, 16 aides de camp du roi. Le seul amiral à la suite chef du cabinet de Marine, vient d'être nommé adjudant-général (et non pas adjudant-amiral, comme l'ont dit les journaux).

Vous vous rappelez que le chef du cabinet militaire a changé : le colonel-général de Hahnke a été remplacé par le major-général comte Hulsen-Hæseler.

Au Ministère de la Guerre on a changé deux directeurs de département, celui du Département central et celui du Département général de la guerre (Allgemeines Kriegsdepartement), et cinq chefs de sections. Une nouvelle section a été créée pour l'Asie orientale.

Dans l'*Etat-major général*, fort nombreuses mutations. Ont changé : 2 quartiers-maîtres principaux (v. Lessel, ancien divisionnaire à Carlsruhe, plus tard commandant en chef du corps expéditionnaire dans l'Asie orientale; Frhr. v. Reichenberg, nommé directeur de l'Académie de guerre); 8 chefs d'état-major de corps d'armée, 7 chefs de section au Grand Etat-Major, entre autres v. Bernhardi, nommé commandant de brigade à Strasbourg, et Budde, devenu directeur général d'une société pour la fabrication d'armes à feu et de munitions. Dans les hauts commandements, je relève des changements dans 2 corps d'armée, le XVe, où le chef a démissionné, et le VIIe, où il est mort. Puis 22 divisions, 47 brigades d'infanterie, 20 de cavalerie, 13 de l'artillerie de campagne, 3 inspections de cavalerie, 1 inspection du génie, 2 brigades de l'artillerie à pied, en tout 82 brigades qui ont changé de titulaires (42 en 1900, 62 en 1899). Le génie a montré le plus de stabilité dans les hauts grades; un inspecteur a changé, c'est tout. Dispensez-moi de citer les régiments, etc. Vous voyez que chez nous une seule chose est immuable : le changement.

* * *

Vous connaissez la prédilection de l'Empereur pour l'emploi de la cavalerie dans le combat. Ce penchant du souverain m'a valu un beau spectacle, le 14 juin, sur le champ des manœuvres de Tempelhof.

Les huit régiments de cavalerie de la Garde avaient été rassemblés, et pour marquer l'ennemi, un régiment de ligne, les uhlans Empereur Alexandre II n° 3 de Fürstenwalde. La division de cavalerie de la Garde avait été renforcée par un groupe de deux batteries d'artillerie à cheval de la Garde, l'adversaire par une batterie montée et un détachement de cyclistes; en outre, pour les manœuvres d'ensemble, un bataillon d'infanterie.

La division de cavalerie de la Garde est commandée depuis deux mois par le major-général de Winterfeld, autrefois commandant de la 25e brigade de cavalerie à Darmstadt.

L'Empereur devait passer d'abord la revue de deux régiments de cavalerie de Berlin, les cuirassiers et le 2e uhlans de la Garde. Résidant actuellement dans le nouveau palais de Potsdam, il avait dû se lever de très grand matin, car à 5 h. 30 déjà il commença sa revue à Berlin. Elle dura jusqu'à 6 h. 45. La souveraine ne manqua pas non plus de venir, escortée par un peloton de gardes du corps à cheval, saluer son impérial époux, après la revue.

Vers les 7 heures, les manœuvres de cavalerie commencèrent. Je ne saurais entrer dans le détail. Disons seulement que l'inspecteur général von Planitz dicta les thèmes et que les quatre inspecteurs de cavalerie suivirent les exercices.

Après ceux-ci, l'Empereur fit encore exécuter quelques évolutions de la division rassemblée; l'impression produite fut celle d'une grande précision et d'une grande mobilité.

Le tableau final comporta une attaque de l'ennemi marqué par la division de cavalerie entière. L'ennemi avait occupé une position en avant du village de Britz, front à l'ouest. Les cyclistes, poussés en avant de l'aile gauche, formaient une ligne de tirailleurs couchés, leurs machines à côté, couchées également sur le sol. Ce détachement comptait 1 officier, 2 sous-officiers et 50 hommes. A l'aile droite, le bataillon d'infanterie, puis le régiment de cavalerie qu'on avait d'abord tenu en réserve.

La division de la Garde s'avança de Schöneberg. L'artillerie ouvrit son feu contre la batterie ennemie, puis la division, sur trois lignes, franchit la chaussée de Tempelhof au galop pour finir en carrière. L'aile droite devait essuyer le feu des cyclistes, ils furent bousculés avec ménagements, les cavaliers prenant garde de ne piétiner ni les hommes ni les machines. On leur avait du reste ménagé des intervalles suffisants pour passer. La division se précipita ensuite contre le régiment de cavalerie ennemie qui exécuta une contre-attaque. Ce fut le dernier acte de la manœuvre.

Celle-ci a revêtu une importance particulière par l'expérience faite de l'emploi tactique des cyclistes qui commencent chez nous à être bien en cour. Ils ont même été admis à la revue finale où, formés sur deux lignes, ils ont défilé sur leurs machines, bien alignés, à une allure modérée, ce qui, comme on sait, comporte plus de difficulté qu'une marche accélérée. Il y a cinq ans, aux manœuvres d'armée en Lusace, j'ai assisté au baptême du feu de nos cyclistes; le 1er juin 1901, j'ai vu leur premier défilé devant l'Empereur.

* * *

On connaît déjà le programme chronologique des manœuvres impériales en Prusse occidentale. Le 7 septembre aura lieu la *revue du Ier corps d'armée* (Graf Finck v. Finckenstein) à Königsberg; le lendemain, le corps se mettra en route pour Dantzig et les environs, où il arrivera vers le 15. On exécutera des marches de guerre. Ainsi, comme l'an passé, nous aurons une « avant-période » des manœuvres, où les deux divisions de cavalerie (celle du XVIIe corps d'armée renforcée de troupes légères et de cyclistes formera l'adversaire), auront le temps d'opérer sur le front des deux armées comme cavalerie d'exploration et de couverture. Le 16 septembre, revue du XVIIe corps d'armée (v. Lentze), près de Dantzig. Dans l'intervalle des deux revues, se dérouleront, en corrélation avec les manœuvres de terre, des manœuvres navales dans la mer Baltique et à l'embouchure de la Vistule. Les journaux parlent même de canonnières et de torpilleurs qui remonteraient la Vistule pour prendre part aux opérations des corps d'armée, empêcher le passage du fleuve, etc. La fantaisie surchauffée des reporters attribue même aux obusiers de campagne légers la mission de détruire, à l'aide de leur tir courbe, les bâtiments trop téméraire. Avec le tir à blanc on peut tout se permettre et ce serait une

consolation pour les partisans de cette pièce malheureuse de voir les arbitres se prononcer favorablement pour elle.

Les manœuvres proprement dites dureront quatre jours, du 17 au 20 septembre. Les troupes rentreront ensuite dans leurs garnisons, transportées en chemin de fer, même les troupes montées. On veut épargner les charges du passage de troupes à nos provinces orientales, qui s'attendent à une mauvaise moisson.

Le correspondant de l'*Allg. schweiz. Militär-Zeitung* (no 25) parle de la formation, à l'aide des réservistes, des troisièmes bataillons dans les régiments qui n'en disposent que de deux. J'ai le regret de devoir dire à mon confrère qu'il a été mal renseigné à cet égard; depuis huit à dix ans, on a renoncé absolument aux formations des réservistes pendant les manœuvres; les expériences ont été défavorables. C'est là une question de « bottes »; l'effectif des éclopés était toujours nombreux, grâce aux bottes neuves que touchaient les réservistes pour leur stage de quinze jours; l'entraînement faisait défaut; il fallait partir en marche du jour au lendemain; bref, il y avait trop de malades. On ne songe pas, du reste, pour le moment, à donner aux régiments en question leur troisième bataillon. Y songerait-on, des expériences du genre de celles dont on nous parle ne seraient nullement nécessaires pour fournir la conviction que les dits régiments manœuvreraient aussi bien avec trois bataillons qu'avec deux.

* * *

Deux de nos régiments d'infanterie, le 33e et le 34e fusiliers, sont d'origine suédoise. Vous savez que jusqu'en 1815 la Suède posséda un certain territoire en Poméranie, entre autres la ville de Stralsund et l'île de Rugen. Le 33e régiment, créé en 1816, est sorti du « Leibregiment der Königin » suédois. En Suède, le régiment Bohuslän no 17, à Udevalla, a la même marraine. Ce régiment a érigé ces jours derniers un monument en commémoration d'une bataille en Finlande, à laquelle la marraine commune a pris part, je ne sais en quelle année. Le régiment prussien a été invité à cette cérémonie, à laquelle il a délégué 5 officiers, son commandant compris. Ce fut une fête militaire et une fête de fraternité aussi, d'union entre deux nations qui jouissent de la communauté de race, étant issues l'une et l'autre du tronc germanique.

Nous sommes d'ailleurs très en train de fraterniser avec autrui, nos « ennemis héréditaires » inclusivement. Ils ont eu la satisfaction d'arriver à leur but de 1870, à Berlin, en automobiles, et ont pu se réjouir d'un accueil des plus cordial; ils n'ont pas été reçus avec des « prunes », mais avec des guirlandes de fleurs et de solennels banquets.

Pourtant on est sur ses gardes et je n'ai pu m'empêcher de rire en lisant dans les journaux quotidiens que le chef de notre section des chemins de fer, colonel v. d. Gröben, avec quelques officiers d'état-major, ve-

naient de faire une inspection des lignes stratégiques le long de la frontière suisse!!! Que la Suisse tienne « sa poudre au sec » ; il va se passer quelque chose !...

* * *

Je dois signaler un historique de régiment réellement fort remarquable, l'historique du plus ancien de nos régiments, dont la création remonte au 1er mai 1626. C'est le régiment de grenadiers roi Frédéric II (surnommé le Grand), 3e Prusse orientale, no 4, à Rastenburg. Il a pu fêter, le 1er mai passé, son 275e anniversaire. A la vérité, cette date n'est pas officiellement reconnue, si bien que pendant les trois jours consacrés à fêter cet événement, aucun télégramme du souverain n'est arrivé.

L'auteur de l'historique est le lieutenant-général en retraite von Rœssel, qui a voué à sa tâche importante le reste de ses jours. Le premier tome, qui finit avec l'année 1690, a paru chez Mittler et Sohn, au mois de mai. J'ai été critique et rapporteur d'une centaine de nos historiques, mais de dois dire que jamais je n'en ai vu un seul qui vaille le travail de von Rœssel. Nulle part — et je crois pouvoir invoquer mon expérience personnelle — nulle part on ne trouve si clairement esquissé le passage de l'organisation militaire du moyen âge à celle des armées modernes.

* * *

La section historique II du grand état-major, sous la direction du général de Leszczynski, vient de publier le deuxième volume de la Guerre de sept ans, traitant la « Bataille de Prague ». Il égale en valeur son devancier : « Pirna et Lobowitz ». En outre, vient de commencer la publication d'une longue série de travaux sous le titre : « Urkundliche Beiträge und Forscherungen zur Geschichte des Preussischen Heeres ». Ont paru les deux premières livraisons qui exposent des thèmes relatifs aux XVIIe et XVIIIe siècles.

A noter enfin une véritable avalanche de règlements et instructions : « Batteriebau Vorschrift », « Vorschrift für das Fechten auf Hieb und Stich », « Bajonettir-Vorschrift für die Infanterie », « Bekleidungsordnung », I Theil.

Pour en finir avec les productions de la presse, je dois parler d'une brochure nouvelle et anonyme : « Der Kampf um die modernen Feldgeschütze » (Berlin, 1901, Vossische Buchhandlung). Ce travail sera fort intéressant pour vous ; il me paraît d'ailleurs viser à la continuation de vos essais de canons à tir rapide. Pas besoin d'une grande sagacité pour reconnaître dans cette brochure une publication émanant de l'usine Ehrhardt et pour discerner son auteur en la personne du général v. Reichenau, membre du Conseil d'administration des « Rheinische Metalwaren und Maschinenfabrik », à Dusseldorf. Mais cette fois-ci, nous n'avons pas à faire à un travail ordinaire préparé en faveur de l'usine comme tant d'au-

tres publications des ses affiliés. Cette brochure-là est vraiment pleine de sens, digne de Reichenau, qui dépasse de la tête les autres écrivains.

Vous avez eu sans doute l'occasion d'étudier cet écrit, publié *in usum delphini*, comme on disait jadis en France, au temps des rois. Mais je peux ajouter qu'à présent chez nous il n'est personne qui ne croie à l'avenir des pièces à tir rapide avec boucliers protecteurs. Nous assistons à un véritable changement de décors. Aussi votre article sur le Schneider-Canet, paru dans votre livraison de mai a-t-il produit ici quelque impression; il est cité par exemple dans la « Militär Zeitung » n° 25.

* * *

Puisque j'en suis aux armes à feu, je vous dirai que nous suivons votre exemple en adoptant un pistolet automatique. Il en est question dans l'Instruction sur l'équipement des hommes montés dans les sections de mitrailleuses. Le système n'est pas indiqué, mais je suppose que ce sera, comme chez vous, le Borchardt-Lueger, des Deutsche Waffen und Munitionfabriken. Dans l'Amérique du Nord, on préfère ce système même au Colt. La « Kriegstechnische Zeitschrift » contient un article élogieux sur le pistolet Browning, adopté par la Belgique pour ses officiers, mais non encore pour l'armée. Je crois savoir qu'en Belgique on professe sur ce pistolet une autre opinion que celle du colonel Hartmann, auteur de l'article en question.

* * *

J'ai dit qu'on avait réduit nos troupes en Chine à l'effectif d'une simple brigade. Elle est sous les ordres du colonel v. Rohrscheidt, assisté de deux officiers d'état-major et de quatre adjudants, plus trois officiers topographes. La brigade compte trois régiments d'infanterie à trois bataillons, un escadron de chasseurs à cheval, un groupe d'artillerie de campagne à trois batteries montées, une compagnie de pionniers et une de train; en outre, les services ordinaires. Effectif en officiers 199 et 51 officiers de santé. Les garnisons seront : Tien-Tsin pour l'état-major et le gros de la brigade, Pékin, Schanghaï, Schanhaïkevan, Yantsun, Langfang. Les premiers transports sont partis le 8 juin, les derniers arriveront à Bremerhaven à la fin du mois d'octobre, où est délégué le quartier-maître principal Beseler pour la direction du débarquement.

Quant *aux pertes* de notre corps d'expédition en Chine, elles sont peu considérables en somme. Depuis l'embarquement jusqu'au 19 mai 1901 elles se sont élevées à 18 officiers, 32 sous-officiers, 250 hommes; total 300. Ont été tués au combat : 1 officier, 1 sous-officier, 35 soldats; gravement blessés : 4 officiers, 6 sous-officiers, 19 soldats; légèrement blessés : 8 officiers, 13 sous-officiers, 72 soldats. Les morts par maladies, incendies ou autres accidents, des explosions par exemple : 5 officiers, 12 sous-officiers, 125 soldats. Disparus : 7 soldats seulement. Une médaille com-

mémorative sera remise aux participants à l'expédition. Quatre officiers ont été décorés de l'Ordre pour le mérite : le capitaine commandant de l'*Iltis* (canonnière devant les forts de Takou), *Lans*, gravement blessé; le premier-lieutenant *comte Soden*, de l'infanterie de marine, défenseur de l'ambassade de Pékin; le major *v. Förster* (2e régiment de l'Asie orientale); le capitaine *Kremkow*, commandant la 2e batterie d'obusiers lourds de campagne, qui s'est distingué au bombardement des forts de Peïthang, le 20 septembre 1900 (voir la chronique de décembre 1900, page 909).

CHRONIQUE BELGE

(De notre correspondant particulier.)

Toujours pas de réformes ! — La mort du général Le Boulengé ; ses inventions. — Notre garde civique.

Dans ma précédente chronique, je vous ai fait connaître les conclusions prises par la commission militaire mixte, tout en vous faisant remarquer combien elles avaient peu de chances de se voir réaliser entièrement. Mes prévisions n'ont pas été erronées : le chef du Cabinet vient de déclarer à notre Chambre des députés que le gouvernement est résolu à proposer une réduction du temps de service et des mesures propres à favoriser le volontariat.

Pas un mot du service personnel ni de l'augmentation de l'effectif devant résulter de la réduction du temps de service.

Voilà donc où nous en sommes réduits ! Assurément, bien du temps encore s'écoulera avant de voir adopter le service personnel.

Le rapport sur le budget du ministère de la guerre pour l'exercice 1901 vient d'être distribué aux membres de notre Parlement.

Ce rapport prévoit des dépenses extraordinaires s'élevant au chiffre total de 6 133 943 fr., parmi lesquels il y a lieu de signaler 1 300 000 fr. pour la continuation de l'armement de notre position d'Anvers ; 160 000 fr. pour un nouveau champ de manœuvres à Bruxelles ; 1 050 000 fr. pour la constitution d'une réserve de fusils et le moyen de compléter les approvisionnements en cartouches pour l'infanterie et le génie; enfin 40 000 fr. pour l'achat de bicyclettes pliantes destinées à notre régiment des carabiniers.

— Une des gloires de notre artillerie, le général Le Boulengé, dont la réputation est universelle, grâce à ses nombreuses découvertes balistiques, vient de s'éteindre à Ostende à l'âge de 69 ans à peine.

Ce brillant artilleur a parcouru une carrière des mieux remplie, et déjà lorsqu'il n'était que simple lieutenant d'artillerie et attaché à notre manu-

facture d'armes de l'Etat, à Liège, il s'appliqua à trouver le moyen de déterminer la vitesse des projectiles, ce qui lui valut la création de son admirable instrument balistique : le « Chronographe », basé sur les phénomènes de la chute des corps et employé actuellement dans le monde entier. Dans la suite, cet instrument a subi quelques perfectionnements qu'y a apportés un autre inventeur, Breger.

Toujours à la recherche d'inventions balistiques nouvelles, il produisit plus tard un autre instrument, non moins précieux pour l'artillerie, la *Clepsydre*, servant à mesurer les durées de trajectoires. Ensuite son *dynamomètre*, son *manographe*, enregistrant les pressions maxima des gaz dans les bouches à feu et dessinant la courbe des pressions.

Citons encore le *télémètre* basé sur la vitesse du son.

Le général Le Boulengé, dans ses inventions, ne s'est pas borné aux applications militaires et a mis aussi son génie d'invention au service général.

C'est ainsi que nous avons de lui le *dromoscope*, instrument servant à mesurer la vitesse des trains aux endroits dangereux des voies; le *dromopétard*, avertissant en ces mêmes points le machiniste lorsque la marche de sa machine est trop rapide. Enfin citons le *télographe*, mesurant la vitesse des cyclistes.

Ces nombreuses inventions, toutes appelées à rendre les plus grands services, ont valu au général de nombreuses distinctions honorifiques de tous les Etats. Leur énumération serait trop longue ici. Qu'il me suffise de vous dire qu'il était l'officier belge le plus constellé de décorations et qu'il en a obtenu la plupart déjà au début de sa carrière, grâce à son chronographe. Aussi, lorsque, par suite de cérémonies ou de services militaires il avait l'occasion de porter toutes ses distinctions, il se trouvait embarrassé pour les accrocher toutes sur sa poitrine, aussi les gavroches s'amusaient-ils souvent à le voir et à le suivre.

La mort de cet éminent officier est une grande perte pour notre artillerie.

— Il faut que je vous entretienne un peu d'une de nos institutions nationales : la garde civique, qui a fait parler d'elle ces derniers temps.

Cette garde se compose entièrement d'éléments civils, et sa mission, en temps de guerre, doit consister à coopérer à la défense nationale.

Depuis quelques années, notre garde civique a fait l'objet d'une réorganisation complète dans le but d'en faire le complément de l'armée. Ce n'est point sans rencontrer de sérieuses difficultés qu'on est arrivé plus ou moins à y introduire quelque esprit militaire, car vous concevrez facilement qu'en présence du peu de goût de nos citoyens pour tout ce qui concerne leurs devoirs envers la défense de la patrie, cette réorganisation ne semble pas répondre aux espérances. Nos gardes ne veulent point être

menés militairement et être astreints à des services assez fréquents (qui ont lieu les dimanches pendant quelques heures de la matinée, ainsi que pendant certains jours de la semaine, quelques heures de l'après-midi); ajoutez-y encore le zèle de quelques officiers qui prennent leur rôle trop au sérieux et vous arriverez aux déplorables résultats auxquels nous venons d'assister. Des actes de mutinerie de la plus haute gravité se sont produits. A Anvers, à Bruges, à Bruxelles et à Verviers, des gardes ont sifflé et hué leurs officiers, mis la crosse en l'air en signe de révolte et chanté la *Marseillaise*.

Que ferions-nous en cas de guerre avec des troupes semblables s'il fallait les appeler à concourir à la défense de nos frontières ? Le rôle de notre milice citoyenne pourait tout au plus consister en un service de police et à faire le service de garnison pendant que l'armée serait en campagne.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le nouveau règlement d'exercice de l'infanterie. — Bibliographie.

Peu de choses, ce mois-ci, m'ont paru mériter les honneurs d'une mention spéciale et de commentaires. Je me bornerai donc à parler de quelques livres, après avoir comblé une lacune de ma chronique de juin : je veux parler du « Projet de règlement d'exercice » laborieusement préparé sous la direction du général Lucas. On a cherché à y introduire des simplifications, à en supprimer des mouvements parasites, à en enlever tout ce qui y tenait inutilement de la place. Mes préjugés de vieux manœuvrier souffrent de ces amputations que ma raison approuve... dans une certaine mesure. Ainsi, je ne vois pas bien pourquoi, renonçant à « porter » l'arme, on continue à la « présenter. » Ou plutôt je crois voir que cette contradiction est imputable à des préjugés de vieux généraux, qui souffriraient dans leur amour-propre si on leur rendait les honneurs en conservant « l'arme au pied » ou en la mettant « sur l'épaule droite. »

Je n'aime pas trop non plus, s'il faut l'avouer, la méthode rudimentaire et un peu trop facile qui consiste à faire l'ordre par le désordre. Un général d'une haute valeur et d'un esprit très juste, mais qui donne à ses idées une forme paradoxale, comme il arrive à qui veut enseigner, car l'exagération est un excellent procédé didactique, un de nos maîtres les plus légitimement écoutés, me disait, la semaine dernière, que, pour lui, la troupe doit être gymnastiquée à se reformer en ligne par le seul commandement : « *Rassemblement !* » Donc, pour exécuter une rupture ou un déploiement quelconque, il suffirait que le commandant supérieur indiquât

la formation à prendre, puis que le chef de chaque unité en sous-ordre allât occuper de sa personne la position qui en résulte et qu'il rassemblât sa troupe en prononçant le mot magique (et unique) de : « *Rassemblement !* »

Ici encore, je conviens que je ne suis pas tout à fait impartial. J'ai des préventions que je compte exposer quand le moment sera venu et dont l'origine repose en ceci que je trouve utile d'employer le temps de nos soldats, puisqu'on les garde sous les drapeaux plus qu'il n'est nécessaire. Et, donc, je comprends qu'on leur donne des occupations qui aient tant bien que mal l'air militaire. — Mais, me dira-t-on, la simplification des exercices et du maniement de l'arme acheminera à la réduction de la durée du service. — Pardon, répondrai-je : cela doit marcher parallèlement à ceci et non le suivre. Autant je comprends qu'on recherche la simplicité pour des miliciens ou pour des réservistes, autant je me demande ce que nous ferons des soldats que nous gardons trois ans, si nous nous décidons à ne plus rien leur apprendre, ou presque plus rien. Et, si vous me reprochez d'être illogique, je vous demanderai si vous ne l'êtes pas davantage, vous qui maintenez le service de trois ans et qui, le trouvant déjà trop long, diminuez encore le programme de ce qu'il y a à faire sous les drapeaux.

Je compte montrer, quand l'occasion s'en présentera, que je ne veux pas seulement soutenir un paradoxe. Aux êtres débiles et qui ont l'estomac délicat, je comprends qu'on prescrive de donner peu de nourriture. Mais, à donner peu de nourriture à des gens vigoureux, on risque de les rendre débiles !...

* * *

Je viens de recevoir deux nouveaux ouvrages du capitaine J. Colin. Il a déjà fait paraître, il y a quelques mois, une thèse des plus intéressantes sur l'*Education militaire de Napoléon*, et je crois avoir dit alors le bien que j'en pensais. Il m'est agréable d'attirer l'attention sur l'activité déployée par ce jeune officier, dont les deux derniers livres forment un volume total de 532 pages, imprimées avec le soin qui caractérise la maison R. Chapelot[1]. Ces livres font partie de la collection que la Section historique de l'état-major de l'armée est en train d'éditer, et dont les publications paraissent coup sur coup. On ne saurait trop louer l'émulation qui fournit aux chercheurs tant de documents précieux, mis en œuvre, sauf exceptions, avec un art aussi discret que pénétrant. Ici encore, nous retrouvons cette admirable ardeur au travail que l'exemple du ministre excite et que sa propre ardeur encourage. Il y avait longtemps que nous n'avions assisté à une production aussi continue.

[1] Et, pourtant, il me sera bien permis de protester contre l'emploi de petits caractères pour toutes les citations, de sorte que, dans la même ligne, il y a un mélange de gros et de fin texte. A mon avis, c'est proprement odieux, abominable, désolant !

J'ajoute que la plupart de ces travaux sont d'une haute valeur. Je n'ai eu que le temps de feuilleter les *Campagnes du maréchal de Saxe*, mais le sujet m'est assez familier pour que j'aie pu me faire une opinion après cet examen rapide. Cette opinion est, presque de tous points, favorable. Le pire défaut de ce premier volume, c'est qu'il ment à son titre. Nous n'assistons pas aux opérations du vainqueur de Fontenoy : on ne nous montre même pas sa figure. Le côté pittoresque manque. Le capitaine Colin étudie successivement l'effectif et le recrutement de l'armée au printemps de 1744, son armement et sa tactique, son organisation et sa discipline, son administration et le service des renseignements qui fonctionnait à l'époque dont il s'agit. Bien entendu, on nous montre la part que le maréchal prit à ces différentes parties de son commandement ; on nous expose ses idées sur les différentes questions traitées. Mais ce n'est que plus tard que nous le verrons à l'œuvre.

En rassemblant des matériaux pour l'étude des campagnes du maréchal de Saxe aux Pays-Bas, le capitaine Colin a trouvé les éléments d'une monographie qu'il a intitulée *Louis XV et les Jacobites*. C'est l'histoire d'un projet de débarquement en Angleterre et de son avortement (1743-1744). Les militaires ne le liront pas avec autant de plaisir que l'autre volume.

Et ce livre-ci non plus ne me paraît pas de nature à intéresser les professionnels et à les instruire. Ce sont les *Souvenirs de la guerre du Transvaal* que vient de publier, à la librairie Armand Colin, M. H. Lecoy de la Marche, ancien officier d'artillerie dans l'armée française. Il s'engagea, en mars 1900, au service du Transvaal et y commanda un tout petit détachement. Malheureusement il vit fort peu de choses, et, quoiqu'il paraisse véridique et qu'il écrive assez correctement, il ne possède point l'art de montrer ce qu'il a vu. Son récit manque de vie, de pittoresque, d'émotion, de clarté. Il est si simple et si précis et si vrai qu'il paraît invraisemblable, confus et compliqué. Ne croyez pas que je plaisante. Les gens de la campagne qui racontent naïvement une visite à la ville ont beau être sincères, ils ne produisent pas l'impression de la réalité lorsqu'ils disent : « J'ai suivi la rue où il y a de grandes boutiques ; au deuxième tournant, à droite, il y a un magasin de chaussures où je suis entré. J'ai essayé cinq paires ; j'en ai marchandé une que j'ai payée 17 francs. Je suis sorti de là, Il était alors 3 heures de l'après midi. » Et après ! Quand le bonhomme nous aura fatigués à accumuler les détails exacts, minutieux, en sera-t-il plus avancé ? Et nous, donc ? Jamais je n'ai senti autant qu'en parcourant ce volume ce que l'art sait ajouter à la matière. J'ai promené ma déception de page en page, m'irritant de ne rien trouver qui frappât mes yeux et se gravât dans mon esprit, hors ce que je savais, l'ayant appris d'une façon plus saisissante ailleurs, et notamment par le colonel de Villebois-Mareuil, à savoir que les Boers ont mérité leur défaite par leur ignorance de la

guerre, par leur esprit routinier, par leur obstination à des méthodes dont la pratique journalière devait leur montrer la défectuosité, par leurs stupides préjugés et leur étroitesse. Les Anglais ne semblent pas, d'ailleurs, avoir montré de bien grandes aptitudes militaires, et leur gloire a été des plus médiocres. Vue de près, cette guerre du Transvaal n'a été, au point de vue de l'art militaire, brillante pour aucun des deux partis. Elle n'a pas davantage fourni au narrateur l'occasion de beaucoup briller, au point de vue de l'art littéraire.

La maison Berger-Levrault nous envoie l'*Etat militaire du corps de l'artillerie* pour 1901, c'est-à-dire l' « Annuaire » de l'arme, comme vous le faisiez remarquer le mois dernier (page 496). Il y aurait quelques observations à formuler au sujet des modifications qui y ont été apportées depuis l'an dernier ; mais, comme il va s'en produire de nouvelles par suite de l'endivisionnement de certains demi-régiments, autant attendre l'année prochaine pour faire un travail d'ensemble à ce sujet.

Le commandant Bazeries est un de nos Œdipes les plus qualifiés non pour deviner les rébus ou les logogriphes, mais pour déchiffrer les cryptogrammes. On a eu recours à lui, et toujours utilement, pour découvrir le sens de dépêches secrètes dont on ne possédait pas la clef. Dernièrement encore le ministère de la guerre sollicitait son concours pour la traduction d'ordres, d'instructions et de renseignements datant de 1870 et dont personne ne parvient à découvrir le sens. Il est reconnu comme un maître par tous ceux qui s'occupent de ces questions, et il était naturel qu'on lui demandât la rédaction d'un traité de cryptographie.

Il est fort regrettable qu'il s'y soit refusé, se contentant de publier[1] sous ce titre : « *Les chiffres secrets dévoilés* », des notes à bâtons rompus sur la question : mélange d'anecdotes et d'affirmations, de descriptions d'appareils et de discussions de méthodes. Combien j'eusse préféré un ouvrage didactique renseignant les profanes, dont je suis. L'auteur a cédé à une règle à laquelle nombre d'écrivains obéissent. Il leur semble que les sujets techniques comportent quelque aridité et qu'il faut en masquer la sécheresse par des agréments plus ou moins étrangers à l'objet traité. J'estime que c'est mal juger le lecteur : il préfère une exposition claire à toutes les fioritures du monde. Son plus grand désir est de comprendre, non de s'amuser à des bagatelles. Il préfère s'instruire en se donnant de la peine, (quoiqu'il préfère s'en donner le moins possible, bien entendu ! et il a raison,) plutôt que de perdre son temps à des digressions uniquement destinées à l'égayer.

Aussi ce livre m'a-t-il aussi fort irrité qu'intéressé, parce que, à chaque instant, j'y voyais poser des problèmes dont le sens ne m'apparaissait pas

[1] Chez Fasquelle.

clair ou dont on me donnait la solution sans me dire par quel processus elle avait été obtenue.

Voici, par exemple, un détail qui me... chiffonne.

Je désire savoir si les déchiffreurs sont en possession de règles infaillibles dont l'application judicieuse et intelligente suffise à mener au résultat. Je prends, pour me renseigner, le livre connu du capitaine d'artillerie H. Josse, et j'y lis, à la page 11, que, pour s'engager rapidement dans la bonne voie, le véritable déchiffreur doit « posséder une aptitude spéciale, une sorte de *flair.* » A ce mot, le commandant Bazeries bondit : Non, s'écrie-t-il (page 64) : « Le flair ne suffit pas, fût-il d'artilleur ! » On ne peut obtenir le résultat voulu que par la « décomposition rationnelle » du cryptogramme. Que faut-il donc, d'après lui, pour réussir ? Il l'explique (page 81) en ces termes :

> Il faut surtout avoir l'esprit intuitif.
> L'intuition, comme un éclair, ne dure qu'une seconde.
> En matière cryptographique, elle se produit généralement quand on est obsédé par un déchiffrement laborieux et qu'on se remémore les essais infructueux qui ont été faits.
> Une idée jaillit.
> Tout s'illumine.
> Souvent, en quelques minutes, on trouve ce que des journées et des mois d'un travail assidu n'avaient pu nous révéler.

Je ne sais si vous apercevrez une grande différence entre cette « intuition » du commandant Bazeries et le « flair » du capitaine Josse. Car si le premier dit que l'intuition ne suffit pas et qu'il faut y joindre de la science, de la méthode, du travail, de l'application, je suis convaincu que le second en est persuadé. Et, s'il ne le spécifie pas, s'il exprime différemment ce qu'il pense à ce sujet, il n'en est pas moins vrai qu'il n'a jamais prétendu que le flair pût tout faire à lui seul et dispensât de tâtonnements judicieusement conduits et logiquement suivis.

Le plus clair de la thèse soutenue par le commandant Bazeries, c'est qu'il trouve les chiffres militaires français extrêmement « fragiles ». D'après lui, ils n'offrent aucune résistance au déchiffrement et, par suite, présentent peu de sécurité. Notre auteur préfère de beaucoup ceux dont se servaient les anarchistes en 1892 ou le duc d'Orléans en 1898-1899.

Au surplus, l'objet de tout le volume semble être tout entier dans ces lignes de l'introduction :

> Puisse cette révélation amener le département de la Guerre à changer ses serrures. Le but que nous poursuivons depuis dix ans serait atteint, et nous nous déclarerions satisfait si nous pouvions, par la publication de cette étude, obtenir ce résultat.
> Il est des choses qu'on voudrait ne pas dire, mais, en présence de l'aveuglement *voulu* des bureaux compétents, le devoir est d'en parler.

Le sentiment patriotique qui anime l'auteur est trop louable, son

volume contient trop de révélations piquantes et d'aperçus nouveaux, pour que je ne regrette pas d'en avoir parlé avec mauvaise humeur. En relisant cette chronique, en effet, je suis amené à me demander si je ne l'ai pas écrite dans de fâcheuses dispositions d'esprit. Il y a des années où on n'est pas en train, disait un des héros de la *Vie de bohème.* Il y a des mois où on n'est pas en veine de justice, d'impartialité, d'indulgence. On est d'autant plus coupable de se montrer sévère qu'on est moins qualifié pour l'être. Je n'ai aucune compétence en cryptographie, et il se peut que je sois très mal placé pour apprécier l'œuvre du commandant Bazeries ou celle de M. Lecoy de la Marche. Je ne veux pourtant rien changer à ce que j'en ai dit. A défaut d'autre mérite, j'ai celui d'exprimer sincèrement, ingénuement mes impressions. Je crois que les lecteurs qui veulent bien lire ces chroniques l'auront déjà reconnu, et je leur laisse le soin de faire la part de la faiblesse humaine dans les inégalités qu'ils pourront constater en moi, dans mes accès (ou excès) soit de rigueur, soit de mansuétude !

INFORMATIONS

SUISSE

† **Le colonel Charles d'Elgger.** — Le colonel d'infanterie Charles d'Elgger, qui vient de mourir à Lucerne, aurait dû, si la fortune avait été juste, jouer un rôle plus important sur la scène militaire de notre petit pays.

Son père, le général François d'Elgger, fut le chef d'état-major du général de Salis-Soglio, commandant en chef des forces du Sonderbund ; le jeune Charles d'Elgger, qui n'avait que 16 ans, suivit son père en qualité d'adjudant et fut blessé d'une balle qui lui traversa la mâchoire, dans un combat à Geltwyl ; le gouvernement de Lucerne le fit pour ce fait lieutenant et lui décerna des épaulettes d'honneur.

Remis de sa blessure Charles d'Elgger s'engagea, à 17 ans, dans les troupes autrichiennes et fit la guerre en Italie sous Radetzky ; en 1839 on le trouve en Hongrie dans le régiment Nugent et guerroyant contre les insurgés ; en 1850 il est en garnison à Padoue comme capitaine.

Plus tard d'Elgger entra au service du Saint-Siège, dans le régiment de Courten ; blessé grièvement à Castelfidardo, il fut fait prisonnier lors de la reddition d'Ancône aux Piémontais, et rentra définitivement dans son pays d'origine, à Lucerne. Là, avant d'entrer dans l'ancien état-major fédéral, il commanda la compagnie des carabiniers lucernoise n° 43.

De 1864 à 1875, Charles d'Elgger, qui s'était voué avec ardeur à l'étude des sciences militaires, fût fréquemment appelé à enseigner dans les écoles centrales. Il était parmi les officiers de l'entourage du colonel Hofstetter, le successeur de Hans Wieland comme instructeur en chef de l'infanterie, qui étaient destinés, avec d'autres disparus aussi maintenant comme lui, à jouer un rôle important lors de l'entrée en vigueur de la loi centralisant l'instruction de toute l'armée, alors en préparation.

La formation du corps d'instructeurs, en 1875, causa à d'Elgger une cruelle déception. Le colonel Hofstetter était mort en 1874; d'autres influences devinrent prépondérantes ; la jalousie s'attaqua à l'œuvre qu'Hofstetter avait préparée et rejaillit sur bon nombre des officiers qui avaient été ses élèves, qui étaient restés ses disciples et qui devaient être ses lieutenants.

Tandis qu'on prenait dans la vie civile des hommes qui n'avaient donné aucune preuve de leurs aptitudes spéciales pour les mettre hors de pair et pour en faire des instructeurs supérieurs de l'infanterie, d'Elgger, alors âgé de 43 ans, major à l'ancien état-major fédéral, reçut une place d'instructeur de IIe classe dans le IVe arrondissement de division. Ce n'est que quelques années plus tard qu'il fut promu instructeur de Ire classe, ce qu'il resta jusqu'à ce que, en 1900, il prit sa retraite.

Ce moment dut être pour lui douloureux ; à qui devait-il cette disgrâce ? Je ne sais. Il se soumit, accepta les modestes fonctions qui lui étaient dévolues et se mit courageusement à l'ouvrage.

Oh ! ceux qui l'ont vu à l'œuvre peuvent en témoigner; il était visible qu'il était préparé à autre chose qu'à enseigner l'école du soldat et de peloton, à surveiller les détails du service intérieur et à faire toutes les menues besognes que nous laissons maintenant à des sous-officiers.

Si par la suite, placé à la tête de la rédaction de la *Schweizerische Militärzeitung*, il s'est montré parfois mordant dans les polémiques contre les idées de certaines personnalités militaires, peut-être faut-il remonter, pour en trouver la cause, aux amertumes éprouvées à cette époque.

On n'a pas été juste avec Charles d'Elgger; il convient de le dire devant cette tombe à peine fermée; il faut que la génération qui n'a pas été initiée aux intrigues et aux compétitions d'alors sache que si d'Elgger n'a pas été honoré d'une situation plus élevée cela ne veut pas dire qu'il fût sans mérite. Les circonstances et les hommes l'ont mal servi.

Charles d'Elgger a énormément travaillé ; à côté de quelques ouvrages spéciaux, il a consacré le temps que lui laissaient ses fonctions à la rédaction, depuis 1868, de la *Schweizerische Militärzeitung*; innombrables sont les articles qu'il y a fait paraître, disant toujours, avec une franchise entière et souvent un peu rude, sa manière de voir sur les gens et sur les choses. Par son journal, il a certainement exercé sa part d'influence sur la marche des affaires militaires de son pays.

HOLLANDE

Armée hollandaise. — Voici la composition actuelle de l'armée hollandaise :

Infanterie : 1 régiment de grenadiers et chasseurs, respectivement à 2 et 3 bataillons ; 8 régiments à 5 bataillons de 4 compagnies ; les 4 premiers bataillons entrent dans l'armée de campagne ; les 5e sont destinés à la défense des ouvrages fortifiés.

Cavalerie : 3 régiments de hussards à 5 escadrons de campagne et 1 escadron de dépôt ; 1 escadron d'ordonnances (guides d'état-major).

Artillerie : 3 régiments de campagne à 6 batteries, et 2 compagnies du train ; 3 batteries à cheval, dont 1 batterie d'instruction ; 4 régiments de siège à 10 compagnies ; 2 compagnies de torpilleurs ; 1 compagnie de fort-cuirassé.

Génie : 1 bataillon, comprenant : 3 compagnies de campagne ; 3 compagnies de forteresse ; 1 compagnie de chemins de fer ; 1 compagnie de dépôt. *(Revue du Cercle militaire.)*

BIBLIOGRAPHIE

Traité d'histoire et d'art militaire, par le général *Canonge*, ancien professeur à l'Ecole supérieure de la guerre, avec une préface par le général Pierron. Georges Faucher, éditeur, Paris. Librairie nationale, Genève.

L'ouvrage que nous annonçons, et dont la publication par livraisons hebdomadaires vient de commencer, promet beaucoup. C'est une œuvre importante qui enrichira utilement la littérature militaire. Il ne s'agit de rien moins que d'un exposé de la guerre, depuis les généraux de l'antiquité à nos jours, exposé destiné à baser les conclusions de l'auteur sur les principes de la guerre.

L'auteur explique lui-même, dans son avant-propos, comment il compte procéder :

« Puisque les principes fondamentaux de la guerre sont constants, de tous les siècles, nous remonterons assez haut, mais en ne nous occupant, pour les temps anciens, que de quelques grands capitaines sur les noms desquels revenait volontiers Napoléon Ier. Après avoir présenté seulement une vue d'ensemble sur le moyen âge, nous étudierons un peu rapidement le XVIe et la première moitié du XVIIe siècle. Notre marche deviendra alors plus lente, car nous mènerons de front l'étude de l'organisation et de l'histoire militaire.

» Nous nous proposons d'éliminer ce qui n'apprend qu'un fait de plus, mais toujours nous nous livrerons à un examen approfondi lorsque l'intérêt pratique sera en jeu. Nous procéderons donc d'une façon inégale, nous

bornant à combler d'un trait léger les lacunes que nous aurons créées à dessein. »

L'auteur se propose aussi de demander aux grands capitaines de tous les temps des enseignements pratiques, des leçons dont tout officier puisse aujourd'hui tirer parti. L'érudition du général Canonge pouvait lui permettre d'entreprendre une œuvre d'aussi vaste envergure, et les livraisons jusqu'à présent parues suffisent à démontrer combien il domine son sujet, et quel profit ses lecteurs retireront de son immense travail.

Le programme de celui-ci ne laisse rien de côté de ce qu'il importe d'examiner. Aux Grecs il demande l'étude de la phalange; il arrache à Epaminondas et à Alexandre-le-Grand le secret de leur génie. Vient ensuite l'époque romaine et c'est la légion qu'il décrit, tandis que sont passés en revue les hauts faits d'un Annibal, d'un Scipion, d'un Marius, d'un Jules César.

La chevalerie, les croisades, la guerre de Cent ans; Duguesclin, Jeanne d'Arc, voilà la part du moyen âge.

Plus copieux est le menu de l'époque moderne : les guerres de religion, avec Henri IV et Sully; la guerre de Trente ans, avec Rohan, Gustave-Adolphe, Richelieu. Puis vient le règne de Louis XIV, Condé, Louvois, Turenne, le prince Eugène, Marborough, Villars; le règne de Louis XV, Maurice de Saxe.

Mais le programme s'élargit encore : une quatrième partie nous conduit de Frédéric-le-Grand aux guerres napoléoniennes; une cinquième de la Restauration française à la guerre de Sécession, en passant par les guerres d'Algérie et celles du second empire; enfin une sixième partie traite des grandes campagnes des quarantes dernières années du XIXe siècle.

Les septième et huitième parties s'occupent des expéditions coloniales et de la guerre de montagne.

Tel sera, dans son ensemble, cet important code de la guerre. On n'en pourra désirer de plus complet, et qui résume mieux, dans un esprit plus pratique, l'histoire militaire de tous les temps.

Jusqu'à présent, 16 livraisons ont paru, 8 livraisons ayant trait aux temps antiques et formant les débuts du 1er volume, et 8 livraisons sur la guerre d'Orient, de 1854-1856, début du 2e volume. La publication continuera sur cette base, l'histoire de l'époque ancienne et de l'époque contemporaine paraissant successivement. L'ouvrage comprendra quatre volumes.

On s'abonne, pour la Suisse, à la Librairie nationale, à Genève.

Zur Verwendung der Feld-Haubitzen im Feld- und Positions Kriege für Offiziere aller Waffen, von E. v. Hoflbauer, General der Artillerie z. D. Berlin. Mittler u. Sohn, 1901. Prix M. 1.40.

Cette étude qui s'adresse aux officiers de toutes armes, laisse de côté les questions purement techniques pour insister avant tout sur l'emploi des deux catégories d'obusiers dont est dotée l'armée allemande, depuis l'ordonnance du 8 septembre 1900.

Après en avoir montré le développement historique, il étudie successivement : l'utilité de l'emploi de l'obusier en campagne ; la possibilité d'améliorer ses effets par l'emploi de moyens auxiliaires, par une instruction parfaite et une connaissance approfondie du tir indirect; la conduite d'unités supérieures ; les tâches que les deux catégories d'obusiers seront appelées à résoudre en campagne ou dans la guerre de position.

Cette étude, d'une lecture facile et attrayante, est particulièrement intéressante, au moment où ces questions sont à l'ordre du jour chez nous

Sa conclusion est que les deux obusiers se complètent, mais ne se remplacent pas mutuellement; qu'ils ont leurs tâches spéciales et doivent donc chacun avoir leur place au soleil. L. de V.

Der Feldzug von 1812. Geschichte des russisch-französischen Krieges, von *Freiherrn von der Osten-Sacken und von Rhein,* Major. Berlin W. 50. Vossische Buchhandlung, 1901.

L'auteur n'est pas un nouveau venu dans la littérature militaire; il s'est déjà fait avantageusement connaître par son ouvrage : *L'armée française en 1813.* Dans ce nouvel ouvrage, il s'est proposé de donner de la campagne de Russie de Napoléon un tableau vivant et a eu recours pour cela aux sources les plus nombreuses. Tenant compte des progrès accomplis dans le domaine de l'organisation des armées, de la technique des armes et des moyens de transport, il soumet à une critique judicieuse le côté stratégique de la campagne de Russie et établit à cet égard, avec le temps présent, les comparaisons les plus intéressantes.

Ce livre donne au lecteur une vue d'ensemble de cette si intéressante campagne, aussi bien sur la manière dont elle a été organisée que sur la façon dont Napoléon l'a conduite. On peut dire qu'au milieu des très nombreuses publications que ces opérations ont déjà provoquées, ce volume comble réellement une lacune. N.

Wünsche in Betreff der Redaction der in Revision befindlichen Dienstanleitung für die schweiz. Truppen im Felde. Kapitel IV c, Vorpostendienst, von *J. von Wattenwyl,* Oberst, Kommandant der VI. Inf.-Brig. Bern, Verlag von Schmid & Francke, 1901.

Dans cette brochure, le colonel-brigadier de Wattenwyl expose ses vues sur la rédaction d'une instruction du service d'avant-postes. Comme la *Revue militaire suisse* donnera, dans son prochain numéro, une analyse complète de cette importante contribution à la refonte de notre *Instruction sur le service en campagne,* nous nous bornons aujourd'hui à la signaler à l'attention de nos camarades qui la liront avec plaisir et avec fruit.
N.

Heerwesen und Kriegsführung in unserer Zeit, von Reinhold *Günther,* Dr Phil., Hauptmann im eidg. Füsilier-Bataillon N° 17. Berlin W. 50 Vossische Buchhandlung, 1901.

Ceci est essentiellement une œuvre de vulgarisation; elle s'adresse en première ligne à cette partie du public, toujours plus nombreuse, qu'intéressent les questions militaires; ensuite aux jeunes officiers. S'appuyant sur des exemples historiques, cet ouvrage donne un tableau exact, clair et complet des progrès accomplis jusqu'ici dans la conduite de la guerre, et des sacrifices de toute nature qu'elle exige. N.

Winke für die Leitung des Infanterie-Feuers gegen Infanterie, Kavallerie und Artillerie, von *Heckert,* Oberst und Regiments-Kommandeur. 4me édition, revue. Berlin, 1901. Mittler und Sohn, éditeurs.

Cette brochure, d'une haute portée instructive n'est pas une œuvre nouvelle. Sa première publication date de 1889. Mais chaque édition a été revue et mise à jour, au fur et à mesure des modifications qui, depuis

douze ans, se sont produites dans la construction des armes à feu portatives. Ainsi les conseils pratiques de l'auteur sont aussi fondés aujourd'hui que lorsqu'il les donna pour la première fois dans le *Militär Wochenblatt.*

Dans les petites boîtes les bons onguents. La brochure du colonel Heckert ne compte que 64 pages d'un format réduit. Mais aucune ligne n'est inutile; il n'y a que de la substantifique moëlle; tout officier de troupes, et d'une manière générale tous ceux qui peuvent être appelés à diriger des exercices tactiques de l'infanterie trouveront profit à en faire leur nourriture.

L'œuvre rentre dans la catégorie très riche en Allemagne des publications d'instruction tactique. Le procédé de l'auteur est familier aux écrivains militaires allemands. Il expose les solutions données par des chefs de compagnies dans l'exécution d'une tâche imposée et les fait suivre des observations critiques strictement raisonnées du directeur de l'exercice. C'est une façon très vivante d'écrire et qui donne à la lecture plus d'attraits. Nous assistons ainsi à des déploiements et des tirs de compagnie contre artillerie, contre infanterie et contre cavalerie; apprenons les principes auxquels se rattachent le choix d'une position de feu, celui des formations préférables, l'emploi des feux, l'estimation des distances, la hausse, le point à viser, l'observation du tir, etc. Chaque point est raisonné sans aucune pédanterie, mais de la façon la plus logique et la plus serrée.

Nous croyons devoir recommander tout spécialement la lecture de la brochure du colonel Heckert à nos camarades de l'infanterie à la veille des cours de répétition. Ils en pourront tirer parti avantageusement. F. F.

1809. Ratisbona-Essling-Wagram, par Alberto *Caracciolo*, major à l'état-major. — Rome, Casa editrice italiana. 1901.

Le nouveau volume que les militaires pourront ajouter à leur bibliothèque napoléonienne mérite à tous les points de vue une étude complète.

L'auteur a recherché avant tout l'exactitude et les faits qu'il avance sont démontrés par l'histoire.

Un exposé clair et précis de la situation européenne au commencement de 1809 nous présente les deux adversaires, Napoléon et l'archiduc Charles. Tandis que le premier lance dans une lettre cette phrase périlleuse mais caractéristique : « L'Autriche me menace de la guerre, je me moque d'elle », le second réorganise ses armées et se prépare à l'inévitable campagne.

Les opérations qui suivent sont narrées d'une façon toute militaire. Les dislocations des armées française et autrichienne sont exposées sous forme de tableaux et l'auteur, en écrivain consciencieux, ajoute quelques cartes-croquis qui permettent de suivre aisément le récit.

Napoléon, dont tous les psychologues ont analysé l'état d'âme durant cette campagne, nous est présenté sous toutes les faces : le matin, alors que les nouvelles lui sont favorables : le soir, alors que les échecs subis ou les erreurs de ses généraux l'obligent à modifier ses plans.

On pourrait discuter la division en plusieurs phases que l'auteur a introduite dans son ouvrage. S'il est vrai que les opérations d'une guerre se divisent en « phases », il n'en est pas moins vrai aussi que ces phases sont souvent difficiles à établir nettement, surtout dans le cas particulier où l'empereur avait à disposer pour plusieurs corps. Pour le lecteur il est clair que la manière adoptée par l'auteur a un grand avantage, le récit est plus aisé à suivre et la lecture en est rendue facile et intéressante.

L'auteur tient les Autrichiens pour victorieux à Essling. Si c'est véritablement une victoire autrichienne, ce qui est contredit par maints écri-

vains, il faut reconnaitre qu'elle servit davantage aux Français qu'aux Autrichiens. Ce fait est du reste très bien exposé et dans les « Considerazioni generali » qui terminent le volume, nous trouvons un résumé très étudié de cette époque agitée A. F.

Fowler's Strassen-Locomotiven für militärische Zwecke. — Album illustré de 100 pages, publié par la maison John Fowler & Cie à Magdebourg.

La traction mécanique sur routes et en campagne a acquis dans ces dernières années une importance considérable. Le transport des approvisionnements, des subsistances, des munitions et du matériel de guerre ne peut plus s'effectuer par la traction animale seule, surtout dans les pays peu dotés de réseaux de chemins de fer. La maison Fowler a fourni à l'armée anglaise, pour ses opérations du sud de l'Afrique, un assez grand nombre de locomotives routières et l'album que nous avons sous les yeux nous fait voir, par d'excellentes illustrations, ces machines remorquant des convois, transportant du matériel de guerre et roulant avec l'aisance la plus parfaite dans toute espèce de terrains et même à travers des gués. En station, ces locomotives sont également aptes — quelques-unes d'entre elles du moins — à actionner d'autres engins.

Cette publication intéressera vivement tous les officiers qui suivent les progrès de la locomotion automobile et son application aux armées.

E. M.

Moteurs synchrones à courants alternatifs, par A. *Blondel*, ingénieur des ponts et chaussées, professeur d'électricité à l'Ecole nationale des ponts et chaussées. Petit in-8 avec 71 figures (Encyclopédie scientifique des Aide-Mémoire). Paris, 1901. Gauthier-Villars, éditeur.

Ce volume constitue la monographie la plus complète qui ait été écrite jusqu'ici sur la question des moteurs synchrones à courants alternatifs.

Après un historique de la découverte et des perfectionnements de la marche synchronique des alternateurs fonctionnant comme réceptrices, l'auteur expose d'abord comme de simples faits d'expérience les propriétés caractéristiques de ces moteurs, et l'explication la plus élémentaire qu'on peut en donner pour les moteurs polyphasés, puis monophasés. Il rappelle les théories classiques des premiers auteurs qui ont étudié la question.

Puis, dans deux chapitres entièrement originaux, M. Blondel, qui s'est fait depuis plusieurs années une spécialité des méthodes graphiques, emploie celles-ci sous diverses formes à l'examen détaillé de toutes les conditions de fonctionnement des moteurs synchrones, à potentiel constant, et à puissance constante, avec ou sans réaction spéciale de l'induit sur les inducteurs.

Le quatrième chapitre est consacré à l'étude des oscillations de vitesse et des procédés de mise en marche des moteurs polyphasés et monophasés; le cinquième, à la description des méthodes d'essais applicables aux recherches pratiques et théoriques sur ces machines.

Enfin, dans une dernière partie, M. Blondel expose le principe de quelques moteurs synchrones moins employés, fonctionnant sans excitation.

Une bibliographie très étendue complète le volume, qui ne fait double emploi avec aucun des traités généraux existants.

Elaboration des métaux dérivés du fer. Réactions métallurgiques, par L. Gages, capitaine d'artillerie. — Petit in-8, avec 17 figures (Encyclopédie scientifique des Aide-Mémoire). Paris 1901, Gauthier-Villars, éditeur.

Cet ouvrage est un exposé succinct des principes théoriques sur lesquels reposent les méthodes d'élaboration des métaux dérivés du fer : *fers* et *aciers*.

Dans les préliminaires, l'auteur définit d'abord les caractères primordiaux des réactions métallurgiques, puis il donne un aperçu général sur les procédés d'élaboration ou d'affinage.

Le titre I est consacré à l'étude des méthodes d'élaboration relativement anciennes (bas foyer et puddlage), méthodes fournissant le métal, en fin d'élaboration, à l'*état pâteux*.

Dans le titre II sont analysés, d'une façon détaillée, les procédés d'élaboration vraiment modernes des fers et des aciers (Bessemer et Martin-Siemens). Ces procédés fournissent le métal à l'état liquide et en grande masse, ce métal étant coulé dans des lingotières métalliques de forme simple ou dans des moules en sable de forme appropriée suivant les objets à reproduire. De là découlent naturellement l'étude des méthodes de coulée en lingots et celle de l'industrie des moulages d'acier. La solution pratique de l'important problème de la déphosphoration est ensuite exposée d'une façon précise, ainsi, du reste, que celle de l'élaboration des divers aciers spéciaux. Enfin, pour compléter ces notions si essentielles, il est dit quelques mots des procédés récents susceptibles d'un avenir industriel. Ce titre constitue, en somme, la partie essentielle de l'ouvrage.

Le titre III est consacré au procédé ancien de la cémentation, procédé d'une importance encore très grande dans l'industrie des aciers fondus au creuset. Le creuset est, en effet, l'appareil d'élaboration convenant plus particulièrement à la fabrication des aciers dits *spéciaux*, dans lesquels le carbone n'est plus l'élément modificateur principal des propriétés du fer.

Ce titre comprend deux parties : l'une relative aux théories sur la cémentation ; l'autre essentiellement pratique, concernant la mise en œuvre des fers cémentés.

AVIS

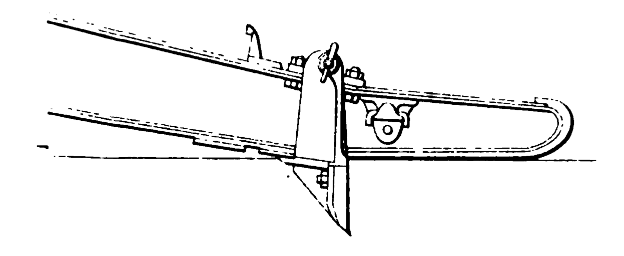
Nos lecteurs voudront bien excuser un retard de quelques jours dans l'envoi de notre prochaine livraison.

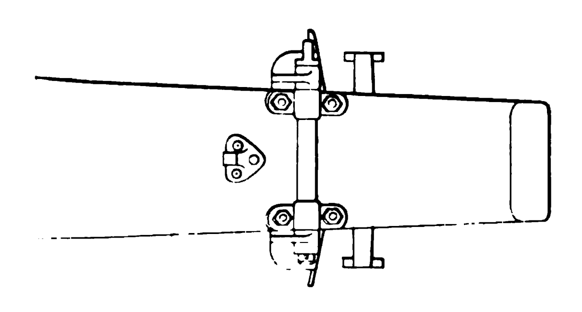
Il n'est pas certain que la carte du terrain des manœuvres du IIe corps d'armée que nous nous proposons de joindre à cette livraison puisse nous être livrée pour le 15 août.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.


1431

·· position de 120 m/m.
apide
reider-Canet





LITH. L° MAGNENAT ET FILS, LAUSANNE

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVIe Année. | N° 8. | Août 1901.

SOMMAIRE

CANON DE SIÈGE ET DE POSITION DE 120^{mm}

à tir rapide

SYSTÈME SCHNEIDER-CANET

suivi de quelques considérations sur les méthodes de pointage.

Planches XXIII et XXIV

Au nombre des pièces présentées aux officiers qui assistaient, le 13 mars dernier, aux tirs du polygone du Creusot, à Honfleur, se trouvaient des obusiers de campagne de 105 et de 120 mm., ainsi qu'un canon de siège et de position à tir rapide de 120 mm.

Nous nous occuperons plus tard des obusiers de campagne, non qu'ils n'offrent pas d'actualité — on sait qu'en Suisse ils sont à l'étude dans la Commission du nouvel armement d'artillerie — mais parce que nous tenons à y revenir plus longuement ; aujourd'hui, nous soumettons à nos lecteurs le canon de siège et de position de 120 mm. à tir rapide, système Schneider-Canet.

Ce matériel offre les mêmes dispositions générales que le canon de campagne que la *Revue* a décrit dans la livraison de mai dernier. Il est également caractérisé par :

1° Un frein hydraulique à longue course interposé entre la bouche à feu et les tourillons;

2° Récupérateur à air comprimé, complètement indépendant du frein et assurant la rentrée en batterie du canon sous tous les angles de pointage;

3° Pointage en direction par déplacement de la flèche sur l'essieu;

4° Appareil de visée à ligne de mire indépendante permettant de modifier l'angle de tir sans modifier la visée, et assurant l'indépendance du pointage et du chargement;

5° Bêche de crosse rigide, relevable sur la flèche à la position de route;

6° Plateformes de service fixes à hauteur convenable de part et d'autre de la flèche pour le pointeur et le servant de culasse;

7° Mise de la pièce à la position de route sans le secours d'aucun appareil extérieur, le canon étant simplement amené au recul extrême.

Tableau des données générales.

BOUCHE A FEU

Calibre	mm.	120
Longueur totale en calibres .	cal.	28
Poids total avec fermeture . .	kg.	1450
Longueur de la partie rayée .	mm.	3200
Nombre de rayures		30
Profondeur des rayures . . .	mm.	0,8

AFFUT

Hauteur de la ligne de feu . .	mm.	1800
Diamètre des roues	»	1500
Largeur de la voie	»	1680
Amplitude de pointage en hauteur		— 15° à + 28°
Amplitude de pointage en direction		5°
Poids de l'affût avec accessoires	kg.	1885
Poids de la pièce en batterie .	»	3335

AVANT-TRAIN

Poids de l'avant-train de siège	kg.	355
Poids de la pièce attelée. . .	»	3690

DONNÉES BALISTIQUES

Poids du projectile	kg.	21
Poids de la charge	»	1.730
Vitesse initiale.	m.	500
Puissance vive initiale . . .	tm.	268
Portée sur l'angle maximum de pointage	m.	9000

CANON

Le canon de 120 mm. est constitué par un tube qui règne sur toute la longueur de la bouche à feu. Il porte à l'arrière l'écrou de culasse et un manchon qui renforce la partie postérieure du tube et qui porte la crosse d'attache des organes de frein ainsi que les règles de guidage qui coulissent pendant le recul dans les rainures correspondantes du berceau à tourillons.

Sa longueur de 28 calibres permet de réaliser les conditions balistiques fixées sans dépasser la pression maximum de 2000 kilogrammes environ.

La charge est contenue dans une douille métallique séparée du projectile.

La fermeture de culasse est du type Schneider-Canet pour canons à tir rapide, s'ouvrant par un seul mouvement du levier de manœuvre. La vis-culasse comporte deux secteurs lisses et deux secteurs filetés.

Une planchette de chargement, disposée à demeure à la partie inférieure de l'écrou de culasse, se relève automatiquement lors de l'ouverture, de manière à faciliter l'introduction du projectile et de la douille.

Le mécanisme de mise de feu à percussion s'arme automatiquement par la manœuvre de la culasse. Il comporte des appareils de sécurité contre les longs feux et les mises de feu prématurées.

AFFUT

Si l'on considère un affût de siège ordinaire, relié par un cylindre de frein articulé sous la flèche à une attache fixée sur la plateforme, on voit que les principales causes qui nuisent à la rapidité du tir sont les suivantes :

1° Déplacement constant des servants à chaque coup tiré;

2° Exécution du pointage par des servants autres que le pointeur ;

3° Dépointage de la pièce à chaque changement de hausse et nécessité pour le pointeur d'attendre que le canon soit chargé pour effectuer son pointage.

D'autre part, la rapidité du changement de position est retardée par :

1° La liaison effective de l'affût à une plateforme spéciale ;

2° Nécessité d'une manœuvre de force, avec emploi d'appareils de levage, pour la mise du canon à la position de route.

C'est à la suppression de ces différentes causes de retard, soit dans l'exécution du tir, soit dans le changement de position, que l'on s'est attaché dans l'étude de l'affût de siège et de position système Schneider-Canet. Ainsi que le montre la planche ci-jointe (Pl. XXIV) et la description qui suit, cette suppression a été obtenue d'une façon absolue.

Par l'interposition d'un frein hydropneumatique entre le canon et l'affût, on a fait disparaître tout point d'attache du matériel avec la plateforme. Une bêche de crosse qui prend appui sur un madrier assure l'immobilité pendant le tir et permet à tous les servants de demeurer toujours à leurs postes. Les manivelles de pointage en hauteur et en direction placées sous la main du pointeur permettent à ce dernier de faire lui-même toutes les manœuvres sans le secours d'aucun servant. Enfin, une disposition particulière des appareils de visée rend la ligne de mire complètement indépendante des mécanismes de pointage, de telle sorte que la visée *faite une fois pour toutes sur le but ou un repère*, ne varie plus, quels que soient les changements apportés à la hausse. Sans changer de place, le pointeur effectue les corrections qui lui sont ordonnées en agissant sur la manivelle de pointage jusqu'à ce qu'un trait de repère vienne en regard de la division indiquée et met immédiatement le feu sans qu'il y ait à refaire la visée. De même, le coup parti, l'inspection d'un niveau monté sur le support des appareils de visée lui permet d'apprécier le dépointage occasionné par le tir et de le rectifier instantanément avant que le chargement du coup suivant ne soit effectué.

Quant au changement de position, tout concourt à en assurer la rapidité. Il suffit d'accrocher la crosse à l'avant-train pour que le matériel soit prêt à partir, et même, si par suite

de la longueur ou du mauvais état du chemin à parcourir on juge prudent de décharger l'essieu en poussant le canon vers l'arrière, les servants n'ont qu'à enlever l'écrou d'attache de la tige du piston du récupérateur à la frette porte-crosse, et à faire glisser à la main la bouche à feu jusqu'à ce qu'elle repose sur ses supports de route. La manœuvre est faite uniquement à bras et sans efforts anormaux.

Pour ces motifs, le matériel répond à toutes les conditions qu'on est en droit d'exiger pour un affût de position à tir rapide, et en dehors de tous les avantages énumérés ci-desssus, *il offre encore celui de ne nécessiter aucune plateforme spéciale et de pouvoir, si cela est nécessaire, être mis en batterie sur tous les terrains.*

L'affût pour canon de 120 mm. à tir rapide comprend quatre parties principales, qui sont :

1° L'affût proprement dit, mobile au pointage vertical;

2° Le support d'affût, ou flèche avec essieu et roues;

3° Les mécanismes de pointage vertical et latéral;

4° La transmission de mise de feu.

L'affût proprement dit se compose :

D'un corps d'affût formé par un cylindre de frein et un cylindre de récupérateur à air comprimé, ces cylindres portent à leur partie supérieure les coulisses dans lesquelles se meuvent les glissières du berceau. Les deux cylindres, de même diamètre, sont juxtaposés dans un plan horizontal. Les coulisses leur sont parallèles et ils portent deux tourillons reposant sous les sous-bandes du support d'affût.

Le frein est du type à contretige centrale et à pression constante. Le récupérateur à air comprimé est disposé pour ramener le canon et le berceau en batterie sous tous les angles du tir.

Le support d'affût comprend :

1° La flèche constituée par deux flasques en tôle emboutie reliées par une tôle de dessus de flèche et des entretoises;

2° L'essieu et les roues. L'essieu est rendu indépendant de la flèche en vue du pointage latéral; dans ce même but, deux petits galets sont interposés entre la flèche et l'essieu.

3° La bêche de crosse, disposée à l'extrémité arrière de la flèche, s'oppose au recul du support d'affût pendant le tir. Il

suffit de démonter un axe pour faire passer cette bêche de la position de tir à la position de route et réciproquement;

4° Les deux plateformes de service en tôle striée, l'une disposée à gauche de la flèche, pour le pointeur, l'autre à droite pour le servant de culasse. Ces deux plateformes sont reliées à la flèche par des boulons et clavettes, afin d'être rapidement montées ou démontées, suivant le besoin, mais elles peuvent rester en place pendant les changements de position;

5° Le frein de route composé d'un arbre creux monté dans deux supports fixés dans la flèche et portant les patins de roues, d'un levier de commande, d'une bielle reliant ce levier à un écrou, d'une vis et d'une manivelle portées par un support fixé sous la tête d'affût sous le capot;

6° Les mécanismes de pointage vertical et de pointage latéral sont actionnés par deux volants disposés sous la main du pointeur. Le mécanisme de pointage vertical comprend une forte vis placée sous le corps d'affût et prenant appui sur un support à tourillons par l'intermédiaire d'un écrou. Ce support repose dans des coussinets fixés à l'intérieur des deux flasques de la flèche. L'écrou tournant détermine le mouvement de montée ou de descente de la vis et produit le pointage vertical. Le mouvement de rotation de l'écrou est obtenu au moyen d'une transmission par arbres et roues d'angles qui le relie au volant de commande.

Le mécanisme de pointage latéral comprend : une vis prenant appui à l'intérieur des flasques et disposée parallèlement à l'essieu; un écrou est monté sur cette vis et fixé sur l'essieu. La vis, animée d'un mouvement de rotation autour de son axe, se déplace dans l'écrou en entraînant le support d'affût, ce qui produit le pointage latéral. Le mouvement de rotation de la vis est obtenu au moyen d'une paire de roues d'angles et d'un arbre qui relie cette vis au volant de commande.

Appareil de visée.

Cet appareil est installé sur le côté gauche de l'affût. Il comprend : un secteur, articulé sur le tourillon et guidé dans le support des volants de pointage. Ce secteur peut être animé d'un mouvement de rotation au moyen d'une petite crémaillère et d'un engrenage en spirale. Ce mouvement permet la correction de l'angle de site. Le secteur porte à cet effet un

niveau gradué. La partie circulaire arrière du secteur est graduée en degrés, en portées métriques ou en millièmes de circonférence, pour donner l'angle de tir. A cet effet, un support boulonné sur l'affût porte un vernier qui se déplace sur la partie circulaire du secteur permettant ainsi de donner au canon l'inclinaison voulue par rapport à la ligne de mire rendue indépendante de ce dernier.

Sur le secteur est placé l'appareil de visée proprement dit qui se compose :

1° D'une lunette à micromètre pour le pointage direct et l'appréciation des écarts en hauteur et en direction;

2° D'un viseur optique pour le pointage et le repérage;

3° D'un goniomètre pour le repérage en direction.

Le secteur porte en outre un niveau gradué pour la correction de l'angle de site et le repérage en hauteur.

Dans le cas du tir sur but mobile avec pointage direct, le support du vernier est muni d'un frein qui permet de rendre le secteur solidaire de l'affût en débrayant l'engrenage en spirale.

MUNITIONS.

Les approvisionnements du canon de siège de 120 mm. à tir rapide, système Schneider-Canet comprennent des shrapnels, des obus en acier chargés en schneidérite et des obus ordinaires en fonte.

Les shrapnels sont à charge arrière. Ils sont constitués par une enveloppe en acier dur, à la partie supérieure de laquelle est vissée une ogive, également en acier, qui porte la fusée à double effet de siège Schneider-Canet.

Les balles en plomb durci, au nombre de 380, du poids de 19 gr. 4, contenues dans l'enveloppe, reposent sur un diaphragme en acier qui forme la partie supérieure de la chambre à poudre. Un tube central, rempli de poudre comprimée, assure la communication du feu entre la fusée et la charge d'éclatement. Le poids de la charge d'éclatement est de 0 kg. 225.

La fusée à double effet de siège Schneider-Canet est une fusée à cadran. Elle se règle au moyen d'un appareil portatif, le régloir simple, permettant de régler une fusée à la fois et construit sur le même principe que le régloir double déjà décrit par la *Revue*[1].

[1] Mai 1901, page 347.

Les obus à Schneidérite sont en acier; ils sont armés du détonateur de siège Schneider-Canet.

Les obus ordinaires sont en fonte.

Les douilles métalliques contenant la charge ne sont pas serties sur le projectile. Elles sont fermées par un opercule en laiton. On peut ainsi, le cas échéant, faire varier la charge. Les douilles sont munies d'une étoupille à percussion produisant l'inflammation.

AVANT-TRAIN.

L'avant-train de siège ne sert qu'au transport de la pièce.

Il est constitué par un châssis monté sur un essieu et formant contre-appui. Ce châssis est muni d'une cheville-ouvrière qui s'engage dans la lunette de crosse de la pièce.

A l'avant, le châssis se replie pour former une fourche entre les branches de laquelle est fixé le timon.

Quelques considérations sur les méthodes de pointage.

Le matériel d'artillerie Schneider-Canet sur roues, qui a pris part aux tirs exécutés à Harfleur, forme un ensemble homogène dont toutes les parties sont basées sur les mêmes principes, appliqués différemment, suivant qu'il s'agit d'une pièce de siège, d'un canon de campagne et comme on le verra d'un obusier de campagne.

Toutefois, les méthodes de pointage tendent et c'est là une conséquence du tir rapide, à s'uniformiser pour ces trois types de bouches à feu par l'emploi général du tir indirect.

Ce genre de tir est depuis longtemps appliqué couramment aux pièces de siège. Il est préconisé partout pour les obusiers qui doivent former une partie de l'artillerie de campagne. Enfin, la rapidité de tir que réalisent aujourd'hui les canons de campagne leur fait une nécessité, tout au moins dans les premières phases de la lutte, de rechercher les positions masquées aux vues de l'ennemi. Cette nécessité entraîne celle du tir indirect avec pointage sur repère.

Mais actuellement, cette dernière manière de voir est loin d'être universellement admise. Beaucoup d'artilleurs reprochent au tir indirect d'être moins efficace et moins rapide que le tir direct.

Il serait beaucoup plus exact de dire que les moyens que

l'on a employés jusqu'ici pour exécuter le tir indirect ne peuvent faire ressortir les avantages que ce dernier possède.

Les appareils de visée actuels ne permettent pas en effet de donner, avec précision et rapidité, un angle quelconque entre la direction du repère et l'axe de la pièce. De plus, l'angle dans lequel doit se trouver le repère est généralement faible en raison de la petite longueur de la planchette des dérives, ce qui est une gêne considérable pour la recherche d'un point de repère convenable; ou si l'on emploie l'alidade qui permet un champ plus étendu, la longueur de la ligne de mire est très réduite et par là même la précision de la visée. Enfin, si l'on ajoute que ces appareils sont montés sur des affûts reculant à chaque coup de plusieurs mètres, ou sur d'autres plus perfectionnés, mais revenant tant bien que mal à leur position primitive de batterie, il est facile de comprendre les objections qui sont faites au tir indirect.

Dans le système Schneider-Canet, au contraire, on dispose :

1° D'une pièce qui conserve l'immobilité pendant le tir;

2° D'un appareil de visée qui participe à cette immobilité et dont l'une des caractéristiques principales est de permettre avec une grande facilité et une grande précision le tir indirect avec pointage sur repère.

Cet appareil est en somme constitué par un viseur de petites dimensions et fournissant néanmoins une ligne de mire virtuelle de grande longueur. Cette ligne de mire peut tourner de 360° autour d'un axe vertical; le repère peut donc être placé dans une direction quelconque par rapport à la ligne de tir.

Un mouvement à pompe permet de faire tourner rapidement le viseur en face d'un plateau gradué; les petits déplacements complémentaires sont donnés par un tambour divisé en 100 parties dont chacune correspond à 1/100 de division du plateau. On peut dès lors donner facilement, rapidement et à 0,001 près l'angle indiqué entre la ligne de visée dirigée sur le repère et la ligne de mire.

Dans ces conditions, le tir indirect possède une efficacité, non pas égale, mais supérieure à celle du tir direct.

Supériorité au point de vue de l'exactitude de la visée et par suite de la précision du tir, car un pointeur même médiocre, visera toujours exactement un repère bien visible et bien défini, alors qu'il hésitera dans le pointage sur un objectif généralement peu visible qui lui aura été désigné d'une

façon assez vague et quelquefois après une assez longue discussion sur le terrain.

Supériorité au point de vue de la répartition du feu que le capitaine exécute comme il l'entend en prescrivant un échelonnement entre les angles que les pièces successives doivent faire avec la direction du repère. Cette opération est certes plus rapide et plus facile que celle qui consiste à désigner aux pointeurs des tranches de l'objectif encore moins définies que l'objectif lui-même. De plus, le capitaine peut, grâce à l'indépendance de la ligne de mire et du canon, répartir également son feu dans le sens longitudinal et créer ainsi une zone battue de telles dimensions qu'il le désire, ce qui lui permet d'atteindre un but mobile.

Supériorité au point de vue de la conduite du feu qui est tout entier, comme portée et comme direction, dans les mains du capitaine. Le pointeur n'a pas besoin de savoir sur quoi il tire; il n'a qu'à donner l'angle indiqué entre son viseur et le zéro de l'appareil et à viser ensuite sur le repère. Son influence sur l'efficacité est réduite au minimum, alors qu'elle est prépondérante dans le cas du tir direct.

Supériorité encore au point de vue de la rapidité des changements d'objectifs qui se traduisent ici par une simple indication de changement d'angle. Le capitaine ayant pour base la ligne qui joint sa batterie au repère choisi, peut faire agir son tir dans toutes les directions, faisant converger ou diverger à sa guise les lignes de tir de ses pièces, sans avoir d'autres indications à prescrire qu'un angle et un échelonnement. Combien cette manière de faire est à la fois plus simple, plus facile et plus rapide que celle qui consiste à faire reconnaître le nouvel objectif aux pointeurs et à leur indiquer sur quelle partie de cet objectif ils doivent tirer.

Avec le matériel et les appareils de visée Schneider-Canet, le tir indirect doit devenir la règle générale. En même temps qu'il donne la sécurité au personnel (ce qui est encore une raison de l'augmentation d'efficacité) il réalise le desideratum formulé il y a environ dix ans par le général Langlois : « La batterie doit être en mesure d'ouvrir rapidement le feu sur un objectif vu du seul capitaine; elle doit fournir pour celui-ci une arme unique dont il règle à son gré la portée, la direction et l'intensité du feu. »

UNE ÉTUDE SUR LE SERVICE D'AVANT-POSTES

Notre instruction de 1882 sur le service en campagne a vieilli en même temps que les officiers qui avaient salué son apparition. Elle n'est plus au niveau des connaissances et des besoins actuels, et il s'agit de la reviser. C'est en particulier en la comparant à l'instruction allemande de 1900 que nous constatons mieux son insuffisance. Toutefois, si la revision à entreprendre ne doit pas se borner à un simple alignement sur une armée plus avancée, il importe qu'elle s'inspire de nos propres expériences, nettement définies. La nouvelle instruction doit en quelque sorte codifier les vœux de nos chefs les plus expérimentés, ce qui suppose que ceux-ci se décideront à parler ou à écrire. C'est ce que vient de faire le colonel Jean de Watteville, commandant de la VIe brigade d'infanterie, dans une substantielle brochure de 33 pages (déjà annoncée par la *Revue militaire suisse*), où il étudie la refonte des articles de l'instruction (§ 89-180) relatifs au service d'avant-postes.

L'instruction de 1882 avait cherché à faciliter l'intelligence de ce service en signalant ses analogies avec le service de sûreté en marche. « L'organisation des avant-postes, disait son article 91, est semblable à celle des extrêmes avant-gardes ou des avant-gardes réduites... A la pointe d'une avant-garde correspond la grand'garde dans un service d'avant-postes. Derrière les grand'gardes se trouvent les soutiens de grand'-gardes ; ainsi, dans un corps de sûreté en marche, la tête sert de soutien à la pointe. Le gros des avant-postes sert de repli à l'ensemble, comme le gros de l'extrême avant-garde dans le service de sûreté en marche. »

Ce parallélisme ingénieux soulage certainement la mémoire des débutants, et tout ce qui simplifie les études de l'officier de milice est digne d'attention, mais notre auteur dénonce le caractère superficiel des analogies relevées par l'instruction et le danger d'une méthode qui induit l'officier à résoudre, au moyen d'une recette unique, des problèmes d'ordres différents. Il montre que cette méthode a entraîné l'instruction

elle-même à englober dans le service des avant-postes la halte gardée, formation appartenant manifestement au service de sûreté en marche.

A l'emploi d'analogies dépourvues d'utilité réelle mais non d'inconvénients, le colonel de Watteville voudrait substituer une méthode cherchant la simplification du service d'avant-postes dans l'exposé chronologique de leur organisation. Il importe, selon lui, de montrer à l'officier le point de départ de cette organisation, qui réside dans l'ordre de stationnement (§ 341 de l'Instruction pour les états-majors), et d'indiquer les ordres successifs qui vont amener l'établissement des avant-postes.

Cette proposition constitue la partie la plus originale de la brochure que nous analysons. Elle n'est point empruntée à l'Instruction allemande, et poursuit le but de faciliter les tâches des différents échelons hiérarchiques en signalant leur enchaînement et en les délimitant avec précision.

Les mesures de sûreté et d'exploration prescrites par l'ordre de stationnement fournissent sa base à l'ordre d'avant-postes et celui-ci, à son tour, règle les différents points prévus à l'article 342 de l'Instruction pour les états-majors, notamment le choix de la position défensive et la répartition du secteur à garder entre les différentes compagnies du bataillon auquel incombe l'exécution de l'ordre d'avant-postes. Dans la règle, en effet, les secteurs prévus par l'ordre de stationnement seront mesurés à la taille d'un bataillon, et il y aura en conséquence autant d'ordres d'avant-postes que de bataillons affectés à ce service.

Pour chaque bataillon, le nombre de compagnies à mettre aux avant-postes varie suivant les circonstances et, en particulier, selon les routes à garder. Les autres compagnies forment le gros des avant-postes.

Le chef de chaque compagnie d'avant-postes organise son service de sûreté dans les limites laissées à son initiative par l'ordre du chef de bataillon. Si, par exemple, cet ordre a déjà réglé la question des postes de passage, il n'aura qu'à l'exécuter sans y rien changer. En revanche, il lui appartient de fixer le nombre de ses grand'gardes ou même de décider qu'il n'y aura pas de grand'garde, mais seulement des postes.

De son côté, chaque grand'garde se meut dans le cadre assigné à son activité par le chef de compagnie. Elle n'enverra

point de patrouilles de découverte au hasard et de sa propre initiative, mais seulement si elle est chargée de cette besogne.

Dans ce système, la grand'garde cesse d'être le foyer de tout le service d'avant-postes ; elle est remise à sa place, et il n'est plus nécessaire de lui consacrer, comme le fait l'instruction de 1882, plus d'articles qu'à tout le reste du service de sûreté en position. Ici notre auteur rejoint la nouvelle Instruction allemande après avoir suivi sa propre inspiration en ce qui concerne sa méthode d'enseignement.

Une seconde simplification capitale proposée par le colonel de Watteville consiste à élaguer les multiples distinctions qui hérissent l'instruction de 1882. Il renonce à opposer les avant-postes de protection aux avant-postes d'observation et les avant-postes volants à ceux qui sont organisés d'une manière permanente en vue d'une guerre de siège ou pour l'occupation d'une frontière menacée. Déchargeant notre mémoire de toutes ces divisions, il préfère nous enseigner tout d'abord à fond la forme ordinaire des avant-postes, sauf à marquer ensuite en quoi les formes exceptionnelles diffèrent de la première, c'est-à-dire des avant-postes de marche.

Les innovations matérielles proposées par le colonel de Watteville tendent régulièrement à dégager et à mettre en lumière le but tactique des avant-postes. Il ne perd jamais de vue le combat défensif que les troupes d'avant-postes peuvent être appelées à livrer sur une position choisie à l'avance. Aussi se refuse-t-il à conserver le nom de soutien aux sections de la compagnie qui ne forment pas des grand'gardes et restent en réserve. Ces sections ne devant servir de soutien aux grand'gardes que si la situation tactique l'exige dans un cas particulier, on risque d'induire tout le monde en erreur en leur attribuant une dénomination injustifiée en thèse générale.

L'auteur résume ses considérations sur le rôle défensif des avant-postes dans les propositions suivantes :

1° Tout établissement d'avant-postes suppose le choix, aussi avantageux que possible, d'une position défensive unique ;

2° Celle-ci peut consister dans une ligne de points d'appui séparés ou dans une ligne de défense concentrée ;

3° La position défensive se trouvera le plus souvent dans la ligne des compagnies d'avant-postes, attendu que celles-ci occupent le front à garder ;

4° La position défensive sera fortifiée dans la mesure exigée et permise par les circonstances ;

5° Devant les forces supérieures, les éléments les plus avancés du système d'avant-postes se retirent sur la position défensive en ayant soin d'en démasquer le front.

La réserve de compagnie et le gros des avant-postes recueillent les subdivisions en retraite ou constituent une réserve à la disposition de leurs chefs ;

6° L'occupation de la position s'effectue suivant les nécessités du moment. Elle échappe à toute réglementation.

Orientés sur leur mission par l'ordre de stationnement du commandement supérieur et disposés en vue d'un combat défensif éventuel, les avant-postes s'organisent dans le système du colonel de Watteville avec une précision et une facilité incomparablement supérieures à celles que comporte l'instruction de 1882. Sans doute, l'insuffisance de cette instruction peut être rachetée dans la pratique par l'intelligence et l'initiative du commandant des avant-postes, mais les instructions sont faites pour ceux qui ne sauraient s'en passer et non pour les chefs capables d'improvisation. L'instruction n'est pas un règlement, mais plutôt un manuel à l'usage de l'officier. Elle est destinée à lui apprendre et ensuite à lui remémorer la théorie du service d'avant-postes ; elle doit être pour lui un guide sûr, un mentor parlant clair et net, sans jamais donner lieu à des malentendus.

A pénétrer dans le détail de l'étude du colonel de Watteville on se fortifie encore dans l'impression laissée par les grandes lignes de son système : sa théorie est bien ce qu'elle doit être, un exposé méthodique des enseignements de l'expérience, le fruit d'une longue participation active aux exercices en campagne et aux manœuvres. Les officiers d'infanterie familiarisés par la pratique avec le service d'avant-postes retrouveront dans la brochure du colonel de Watteville leurs propres vœux et critiques, mais formulés avec un singulier relief et mis en ordre. Le rédacteur de la future instruction sur le service en campagne y trouvera une précieuse contribution à son travail et des idées partagées par plusieurs des camarades de l'auteur.

Lieutenant-colonel REPOND.

LA RÉPARTITION DU FEU DE L'ARTILLERIE

M. le général Percin a condensé dans sa brochure « Emploi des feux de l'artillerie » les dix remarquables articles qu'il a publiés dans la *Revue d'artillerie*, de juin 1899 à mars 1900, sous le titre de « Répartition des feux de l'artillerie ». Nous désirons donner ici à nos camarades un résumé de ces travaux assez complet pour qu'il puisse leur faciliter l'étude plus approfondie des problèmes du tir en direction, dont ils trouveront la discussion et la solution dans la *Revue d'artillerie*. Il y a là une gymnastique de l'intelligence bien faite pour préparer aux applications tactiques avec tir.

Il n'est question ici que d'une partie du problème du tir, puisqu'on laisse de côté ce qui concerne le réglage en portée et les méthodes appliquées pour mettre le but hors de combat une fois le tir réglé ; mais la question traitée a une importance capitale pour le tir masqué et même dans le tir à découvert, soit en raison des difficultés qui surgissent dès le début du combat lorsqu'il faut désigner l'objectif de chaque batterie et répartir le feu des pièces, soit en raison du voile de fumée qui ne tarde pas à cacher les combattants.

Les projectiles de l'artillerie à tir rapide produisent à leur point d'éclatement un globe de fumée intense, destiné à faciliter l'observation du tir ; il en résulte que, lors des feux de vitesse, l'objectif est bientôt enveloppé d'un nuage de fumée plus ou moins persistant, suivant les conditions atmosphériques. De là, dans bien des cas, l'impossibilité d'un pointage direct suffisamment précis et la nécessité d'utiliser des points de mire auxiliaires, situés dans une direction et à une distance quelconques.

Les règles de tir françaises comportent pour le repérage de la direction des appareils plus complets que ceux que nous possédons, mais dont le fonctionnement est facile à comprendre. Les méthodes proposées peuvent à première vue paraître compliquées ; toutefois la complication n'est souvent qu'apparente, et dans d'autres cas, où le problème lui-même est diffi-

cile, elles fournissent la solution la plus simple qu'il soit possible d'obtenir.

Il vaut certainement la peine d'examiner ces calculs, afin de pouvoir apprécier s'ils sont exécutables au moment du combat, d'autant plus qu'ils constituent parfois le seul moyen de faire rapidement intervenir le feu de certaines batteries. On remarquera aussi que l'application régulière d'un procédé uniforme de calcul réduit au minimum les chances d'erreur.

Nous adopterons pour ce résumé l'ordre suivant :

A. **Eléments et calculs usuels.**

1. *Tir individuel et tir collectif.*
2. *Choix du point de pointage. Goniomètre.*
3. *Problèmes préliminaires.*
   - *a)* Rendre les pièces parallèles.
   - *b)* Une pièce étant pointée, faire converger les autres sur le même but. Correction de convergence.
   - *c)* Mesure de la distance d'un point.
4. *Calcul des éléments du tir.*
   - *a)* Dérive de la pièce de droite.
   - *b)* Echelonnement des dérives.

B. **Application tactique.**

1. *Emploi des feux d'une masse d'artillerie.*
2. *Reconnaissance et occupation des positions.*
   - *a)* Préparation par l'officier orienteur.
   - *b)* Reconnaissance du commandant de l'artillerie.
   - *c)* Remise des éléments du tir.
   - *d)* Ouverture du feu.
3. *Surveillance du champ de bataille.*
   - *a)* Formation de l'éventail.
   - *b)* Modification de l'éventail.

A. Eléments et calculs usuels.

1. Tir individuel et tir collectif.

Pour la répartition du feu de l'artillerie, il y a deux procédés distincts : le *tir individuel* et le *tir collectif.*

Dans le *tir individuel*, l'objectif est partagé en autant de tranches qu'il y a de pièces ; chaque pointeur dirige sa ligne

de mire sur le point voulu de l'objectif assigné à sa pièce. Ce tir est tout indiqué dans le cas d'un but bien visible, dont les ailes sont nettement définies. C'est le tir des périodes décisives de la lutte.

Dans le tir *collectif*, chaque pointeur ne reçoit que l'indication du point de pointage, qui est le même pour toute la batterie, et la dérive. Les éléments du tir sont la *dérive de la pièce de droite* et l'*échelonnement*, qui permettent de calculer la dérive de chacune des autres pièces.

Les chefs de section ont à veiller à ce que les points d'éclatement des projectiles de leurs pièces occupent la place qu'ils doivent avoir dans le groupement. Le capitaine apprécie si ce groupement est trop à droite ou à gauche, trop ouvert ou trop serré. C'est lui qui commande la dérive de la pièce de droite et l'échelonnement des dérives. La batterie est pour lui un *arrosoir de feux* dont il règle les mouvements et l'ouverture. Le tir collectif s'impose dans le cas d'un objectif peu visible, difficile à désigner et à faire reconnaître à chaque pointeur. Il est seul praticable contre une artillerie révélée uniquement par les lueurs passagères de son tir.

2. Choix du point de pointage. Goniomètre.

Il ne suffit pas que le point de pointage soit plus visible que le but à battre ; il faut que sa désignation puisse se faire d'emblée, être comprise sans hésitation, et qu'après chaque coup le pointeur le retrouve aisément. Si, à cela, vient s'ajouter, comme c'est le cas avec nos hausses, la condition que le point de pointage soit dans le voisinage du but, on a bien des chances de ne rien trouver de satisfaisant. Il faut, pour obtenir tous les avantages du pointage indirect, employer un appareil spécial permettant de diriger la ligne de mire sur un point quelconque de l'horizon, comme on peut le faire avec le goniomètre de l'artillerie française et le nouveau *Richtkreis* de l'artillerie allemande.

Nous supposerons ici l'emploi d'un goniomètre[1] divisé en millièmes, dont le plateau horizontal porterait les grandes divisions de la circonférence, et le tambour aurait une graduation en millièmes. Nous serons alors en état d'utiliser tout bon point de pointage, quelle qu'en soit la direction, et, comme

[1] L'appareil de pointage du canon Schneider-Canet en donne une image très claire. (Voir *Revue militaire suisse* de mai 1901.)

ces points sont rares, quand on en possédera un, on devra et pourra le garder.

3. Problèmes préliminaires.

Le point de pointage une fois choisi, il faut déterminer la dérive de la pièce de droite et l'échelonnement. Le calcul de ces éléments est facile, si on sait résoudre les trois problèmes suivants, auxquels se ramènent tous les autres :

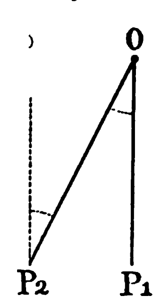
a) Rendre les pièces parallèles.

b) Une pièce étant pointée, faire converger les autres sur le même but.

c) Mesurer la distance d'un point.

a) *Rendre les pièces parallèles.*

Le point de pointage est à distance connue en avant, sur le côté ou en arrière. Soient deux pièces : P_1 la pièce de droite et P_2 la pièce de gauche, O un point quelconque, supposé en avant, dans une direction voisine de la normale au front des pièces. P_1OP_2 est l'angle dont il faut augmenter la dérive de la pièce de gauche pour rendre celle-ci parallèle à la pièce de droite. Cet angle porte le nom de ***parallaxe;*** il s'obtient en divisant l'intervalle des pièces d'axe en axe par la distance du point de convergence O.



Pour rendre deux pièces parallèles, il faut donc augmenter la dérive de la pièce de gauche d'une quantité égale à la parallaxe du point de convergence.

Exemple : L'intervalle des deux pièces est de 22 m. ; la distance du point O est de 2700 m. La parallaxe est $\frac{22}{2,7} = 8\,^0/_{00}$.
Il faut augmenter de $8\,^0/_{00}$ la dérive de la pièce de gauche pour rendre celle-ci parallèle à la pièce de droite.

Si le point de pointage est en arrière, l'échelonnement du tir parallèle est négatif, c'est-à-dire que les dérives vont en décroissant de la droite à la gauche.

Si la direction du point de pointage diffère sensiblement de la normale au front, il faut tenir compte de cette obliquité. On le fera en appréciant l'intervalle des pièces, non dans le sens du front, mais perpendiculairement à la direction du point de convergence. Pratiquement, on conserve la valeur de l'inter-

valle des pièces dans le sens du front, mais on augmente la distance du point de convergence O, qui devient *distance virtuelle*.

On mesure en travers de main l'écartement angulaire entre le point de pointage et la normale au front, puis on augmente la distance réelle du point de pointage d'un nombre de centièmes égal au carré du nombre de travers de main compris dans l'écartement (1, 4, 9, 16, 36 % pour 1, 2, 3, 4, 5, 6 travers de main). Cette règle empirique donne de bons résultats jusqu'à sept travers de main ; la correction est négligeable pour des écarts d'un ou deux travers de main.

Exemple : Point de pointage à 1000 m., 5 travers de main à la droite de la normale au front. Intervalle des pièces, 15 m. Distance virtuelle = 1000 + 25 % = 1000 + 250 = 1250. Parallaxe $= \frac{15}{1,25} = 12$ ‰.

Si l'obliquité dépasse 50°, on évalue en travers de main l'écartement angulaire entre le point de pointage et la direction du front des pièces. On trouve alors la distance virtuelle en multipliant la distance réelle par le quotient du chiffre 9 par le nombre de travers de main d'écart.

Exemple : Point de pointage à 800 m., 2 travers de main d'écartement avec le front des pièces. Distance virtuelle $= 800 \times {}^9/_2 = 3600$ m.

Si le point de pointage est exactement dans le prolongement du front, la parallaxe est nulle. C'est comme si le point de pointage était à l'infini sur la normale au front.

b) *Une pièce étant pointée, faire converger les autres sur le même but. Correction de convergence.*

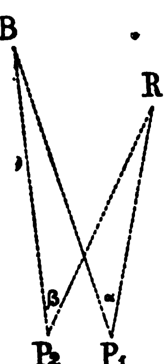
Considérons deux pièces P_1 et P_2 et les droites qui les joignent au point de pointage et au but.

On connaît l'angle α, qui est la dérive de la pièce P_1, et les parallaxes R et B du point de pointage et du but. Il faut déterminer l'angle β, dérive de la pièce de gauche, de manière à faire converger le feu sur le but.

On a $\alpha + R = \beta + B$, d'où

$$\beta = \alpha + (R\text{-}B).$$

(R-B) est la *correction de convergence.*



La correction de convergence est donc l'excès (positif ou négatif) de la parallaxe du point de pointage sur celle du but.

Exemple : Intervalle des pièces 16 m., but à 2700 m., point de pointage en avant à 900 m.

$$\text{Parallaxe du point de pointage } \frac{16}{0.9} = 18 ‰.$$

$$\text{Parallaxe du but } \frac{16}{2.700} = 6 ‰.$$

$$\text{Correction de convergence} = 18 - 6 = 12.$$

La correction de convergence est généralement positive si le point de pointage est entre les batteries et le but, négative dans les autres cas ; cependant elle peut changer de signe par le seul fait de l'obliquité de la direction du point de pointage.

Un point de pointage éloigné a sur le point de pointage rapproché l'avantage de donner une moindre correction de convergence. Une irrégularité dans les intervalles des pièces a moins d'influence sur la direction des coups. Une erreur dans l'évaluation de la distance se fait moins sentir.

Un point de pointage rapproché étant plus visible et plus facile à désigner, on le préférera, si on en connaît exactement la distance.

Un point de pointage en arrière ne sera employé que s'il est imposé par la visibilité, la distance ou le terrain.

Un point de pointage sur le côté équivaut à un point de pointage plus éloigné dans la direction de la normale au front.

Si le point de pointage est sur une circonférence passant par le but et par la tangente au front des pièces, la correction de convergence est nulle, comme lorsque le point de pointage est dans le but même.

Le lieutenant-colonel Mayer-Samuel montre comment on peut, dans certains cas, utiliser cette propriété en établissant le front des pièces sur la tangente à cette circonférence. Pour cela :

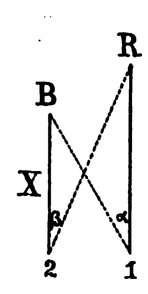
1° A partir de l'emplacement de la pièce de droite, envoyer un jalonneur dans la direction du but, un autre dans la direction du point de pointage ; les faire marcher chacun d'une quantité proportionnelle à la distance du point contre lequel l'autre jalonneur se dirige. (Autant de fois cinq pas qu'il y a de kilomètres dans cette distance.)

2° On établit le front parallèlement à la ligne des deux jalons ou sur celle-ci.

Si on n'a aucune notion ni sur la distance du point de pointage, ni sur celle du but, on détermine directement la correction de convergence en mesurant la quantité positive ou négative dont la dérive augmente quand on se déplace vers la gauche de un ou plusieurs fronts de section. On divise l'augmentation de dérive par le nombre des fronts de section dont on s'est déplacé. Cette méthode suppose dans l'objectif un point assez visible pour qu'on puisse le suivre des yeux en se déplaçant d'une station à l'autre.

c) *Mesurer la distance d'un point.*

Si on connait la distance d'un point R, on prend celui ci comme point de pointage, et le point dont on veut déterminer la distance est envisagé comme but.



De la station 1, on mesure l'angle α du but par rapport à R ; on se déplace ensuite vers la gauche d'une quantité connue et on mesure l'angle β. La quantité (α-β), dont la dérive a augmenté, est la différence de deux parallaxes, dont l'une est connue (α-β = B-R) ; on en déduit l'autre et par suite la distance cherchée.

Exemple : Un clocher est à 3600 m. ; mesurer la distance d'une meule de paille. La meule et le clocher sont dans des directions voisines de la normale au front.

Ecartement de la meule par rapport au clocher : α = 135 °/₀₀
Déplacement vers la gauche . . . . 50 m.
Ecartement de la meule par rapport au clocher : β = 125 °/₀₀.
Augmentation d'écartement : — 10.

La parallaxe du clocher est $\frac{50}{3,6} = 14$ °/₀₀.

Correction de convergence = 14 — (— 10) = 24 °/₀₀.

Parallaxe de la meule : 24 °/₀₀ = $\frac{50}{X \text{ km.}}$

Distance de la meule : $\frac{50}{24} = 2,100$ km.

Si on ne connait pas la distance du point R, on choisit celui-ci très éloigné ; on en évalue la distance, et on procède

comme il a été dit. Le résultat obtenu a une exactitude suffisante.

4. Calcul des éléments du tir.

Les éléments du tir sont la dérive de la pièce de droite et l'échelonnement.

a) *Dérive de la pièce de droite.*

La pièce de droite de la batterie doit recevoir la dérive qui lui convient pour atteindre l'aile droite du but.

Pour déterminer cette dérive, on mesure à partir de la pièce de droite, ou de l'emplacement qu'elle doit occuper, l'écartement angulaire de l'aile droite de l'objectif par rapport au point de pointage.

Les angles à la gauche du point de pointage sont positifs, ceux à la droite négatifs.

Quand de l'emplacement de la pièce de droite on ne peut apercevoir le but, on se déplace sur le côté, et, s'il est nécessaire, on monte sur un caisson ou sur une échelle de batterie. De ce poste d'observation, on mesure l'écartement angulaire du point de pointage à l'aile droite du but.

On obtient ensuite la dérive de la pièce de droite en ajoutant à l'angle mesuré une *correction d'écartement* égale à autant de corrections de convergence qu'il y a de fronts de section entre le point d'observation et la pièce de droite.

On ne peut se tromper sur le sens de la correction, si on se figure une série de pièces allant de la droite à la gauche et dont les dérives croissent ou décroissent, suivant que la correction de convergence est positive ou négative.

Exemple : L'observateur s'est placé à deux fronts de section à la droite de la pièce.

L'aile droite du but est à 185 $^0/_{00}$ à la gauche du point de pointage.

Correction de convergence = 8 $^0/_{00}$. Correction d'écartement 16 $^0/_{00}$.

Dérive de la pièce de droite 185 + 16 = 201.

Il n'est pas indispensable que le poste d'observation soit rigoureusement sur l'alignement des pièces.

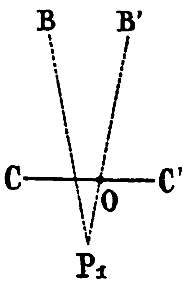
L'observateur détermine donc la dérive d'une pièce idéale placée auprès de lui, puis il calcule la dérive à donner à la pièce réelle de droite. En cela consiste la méthode, qui est toujours la même.

Examinons deux cas plus compliqués.

1. *Pour voir l'objectif, il faut se porter assez loin en avant.*
(Cas où l'on veut dissimuler la lueur des feux.)

Supposons que, pour avoir les pièces à 4 m. au moins en contre bas de la crête couvrante, il faille les placer à 400 m. en arrière de celle-ci. Le but est à 2400 m. de la batterie.

L'observateur se porte sur la crête avec la lunette de batterie (pourvue d'un goniomètre) et se place en un point O, situé autant que possible dans l'alignement de l'aile droite du but et de la pièce de droite P_1.



De ce point, il vise sur P_1, puis fait exécuter un demi-tour à sa lunette et observe que celle-ci est dirigée sur B′, à la droite de B. Il se déplace alors vers la gauche jusqu'à ce que les trois points P_1OB soient en ligne droite.

Pointée sur la lunette, la pièce de droite se trouve dirigée sur l'aile droite du but.

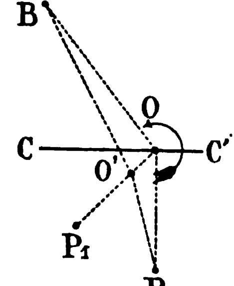
Pour faire converger les autres pièces sur l'aile droite du but, on les pointera sur la lunette avec des dérives échelonnées d'après la correction de convergence.

On peut éviter les tâtonnements du placement de la lunette en mesurant l'écartement angulaire entre B et B′, soit 90 °/₀₀ à droite. Vu de la batterie, située 400 m. plus en arrière, le segment BB′ paraîtra de $^1/_6$ moins étendu $\left(\frac{400}{2400} = {}^1/_6\right)$

La dérive de la pièce de droite sera donc $90 - 15 = 75$ °/₀₀.

2. *L'observateur est obligé de se porter en avant sur le côté.*
(C'est le cas le plus difficile.)

Soient CC′ la crête couvrante ;
O l'observatoire ;
B l'aile droite du but ;
P_1 la pièce de droite ;
R le point de pointage.



L'observateur mesure la dérive ROB pour une pièce fictive placée en O.

Il considère ensuite la ligne OP_1 comme

une ligne de bouches à feu espacées entre elles d'un front de section, et trouve la dérive de P_1 en augmentant celle du point O d'une correction d'écartement égale à autant de corrections de convergence qu'il y a d'intervalles de section entre O et P_1.

Le calcul des parallaxes pour la ligne OP_1 se fait en tenant compte des obliquités par rapport à la normale de cette ligne ou par rapport à cette ligne elle-même.

On peut aussi parfois mesurer directement la correction de convergence auxiliaire permettant de déterminer la correction d'écartement.

Exemple : P_1O a une longueur de 400 m. (25 points de section).

L'angle ROB = deux droits plus 175 $^0/_{00}$.

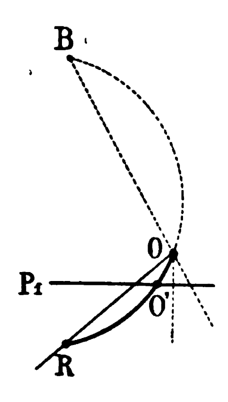
D'un point O', à 5 fronts de section de O dans la direction de P_1, on trouve RO'B = 1 droit plus 110 $^0/_{00}$.

La différence est — 65, dont $^1/_5$ est — 13. La dérive de la pièce P_1 s'obtient en diminuant la dérive de la pièce fictive en O de 25 fois 13'. La correction d'écartement est ainsi de — 325 $^0/_{00}$.

Le calcul d'une correction d'écartement au moyen de corrections de convergence auxiliaires qui diffèrent de celles qui correspondent au front de batterie peut donner lieu à des confusions.

Un officier propose dans la *Revue d'artillerie* de mai 1901 la méthode suivante, où l'on n'emploie qu'une seule valeur de correction de convergence, celle qui correspond au front de la batterie.

La dérive du but est la même pour tous les points de la circonférence passant par le but, l'observatoire et le point de pointage. Or on se rend compte du tracé de cette circonférence sur le terrain et on peut déterminer au sentiment le point O' où elle coupe la ligne des pièces. Le problème est donc ramené au cas où l'observateur est sur le prolongement du front de la batterie, puisque la dérive pour le point O' est la même que celle qui a été mesurée au point O.



Voici comment on opère :

Tournant le dos au but, l'observateur

placé au point O, jette un regard successivement devant lui, sur le point de pointage et sur une direction intermédiaire d'autant plus voisine du point de pointage que celui-ci est plus rapproché.

Il avance dans cette direction jusqu'à ce qu'il soit sur le prolongement de la ligne des pièces. Il mesure ensuite au pas le nombre entier ou fractionnaire de fronts de section entre le point O', auquel il s'est arrêté, et l'emplacement de la première pièce.

Exemple : dérive de l'aile droite du but mesurée du point d'observation O : = plateau 10, tambour 140.

Point de pointage à 1200 m. en arrière et à 4 travers de main de la normale du front.

Distance virtuelle $= 1200 + 16\ {}^0/_0 = 1400$, dont la parallaxe est $\frac{16}{1,4} = -11\ {}^0/_{00}$.

Distance du but = 2300 ; parallaxe du but = 7 ; la correction de convergence est $-11 - 7 = -18$.

Tournant le dos au but, l'observateur partage au sentiment, en trois parties égales, la portion d'horizon comprise entre la direction du point de pointage et celle du point qui lui fait face. Il se dirige sur la ligne du tiers voisin du point de pointage et s'arrête au point O' sur le prolongement de la ligne des pièces.

S'il se trouve alors à un front de section et demi à la droite de la première pièce, la correction d'écartement à apporter à la dérive est de $-18 \times 1,5 = -27$.

La dérive de la première pièce est plateau 10, tambour $140 - 27 = 123$.

De nombreux essais de ce procédé ont donné la direction latérale avec une exactitude surprenante.

b) *Echelonnement des dérives.*

La correction de convergence qui permet de concentrer le feu de toutes les pièces de la batterie sur la droite du but, donne lieu pour les dérives à un échelonnement de convergence.

Pour obtenir la répartition du feu, il faut un autre échelonnement égal à la somme de la correction de convergence et de ce qu'on peut appeler l'échelonnement apparent, — l'éche-

lonnement apparent étant le quotient de la largeur du but en °/₀₀ par le nombre des pièces de la batterie.

Exemple :

Distance du but, 2700 m.
Distance du point de pointage, 800 m. en avant.
Station : emplacement de la première pièce.
Ecartement angulaire de l'aile droite du but, 35 °/₀₀.
Front de l'objectif, 40 °/₀₀.
La batterie à 4 pièces à 16 m. d'intervalle.

Solution :

Parallaxe du point de pointage $\frac{16}{0,8} = 20$ °/₀₀.
Parallaxe du but $\frac{16}{2,700} = 6$ °/₀₀.
Correction de convergence $(20 - 6) = 14$ °/₀₀.
Echelonnement apparent (¼ du front), 10 °/₀₀.
Echelonnement (du tir réparti), 24 °/₀₀.

La dérive de la première pièce est 35, on forme les autres en ajoutant à ce chiffre une, deux, trois fois l'échelonnement 24.

Il peut être nécessaire de tranformer la mesure du front du but. Par exemple, le but étant à 2400 m. de la batterie, un observateur placé sur une crête, à 400 m. en avant des pièces, a trouvé un front de 120 °/₀₀.

La distance de la crête où est l'observateur est $^1/_6$ de celle du but $\frac{400}{2400} = {}^1/_6$; vu de la crête, le front de l'objectif est de 120 °/₀₀; il serait de $^1/_6$ en moins, soit de 100 °/₀₀, vu de la batterie. Si la correction de convergence est 33 °/₀₀, l'échelonnement sera donc $33 + 25 = 58$.

On néglige en général les irrégularités qui peuvent exister dans les intervalles; il est facile toutefois de calculer exactement la dérive de chaque pièce en tenant compte de sa distance à la pièce de droite.

Si plusieurs batteries ont réparti leur feu sur des buts distincts, chacune opère comme si elle était seule.

Quand le front à battre est continu, le calcul individuel des dérives exigerait un partage préalable de l'objectif, généralement difficile à opérer. Il vaut mieux considérer l'ensemble des pièces comme une seule batterie. Les capitaines de la

deuxième et de la troisième batterie, à partir de la droite, prennent simplement la suite des dérives de la première batterie, pour laquelle les calculs sont faits par le commandant de groupe ou le chef de batterie. Ils tiennent compte du nombre de fronts de section qui séparent les batteries. Les dérives d'un groupe de trois batteries forment alors trois progressions arithmétiques, qui se font suite si les pièces se suivent, qui sont interrompues s'il y a entre les batteries des intervalles plus grands qu'un front de section. L'interruption est égale à autant de corrections de convergence qu'on peut intercaler de pièces supplémentaires entre les batteries.

B. Application tactique.

1. Emploi des feux d'une masse d'artillerie.

Avec la nouvelle artillerie, la rapidité du tir produit tous les effets de la concentration du feu, à laquelle on avait autrefois recours. Le nombre des batteries à faire tirer dépend donc du front à battre, qui devra être *tenu sous le feu sans recouvrement ni lacune*. La répartition du tir aura là une importance capitale : toute erreur créerait des lacunes fâcheuses ou des recouvrements inutiles.

Après avoir évalué l'étendue du front à battre, l'officier supérieur commandant une masse d'artillerie doit déterminer le nombre de batteries à faire entrer immédiatement en action. La règle pratique recommandée est la suivante :

« Engager autant de fois six pièces que le front à battre comprend de travers de main. » Arrondir le résultat.

Les batteries non engagées au feu sont placées en position de surveillance ou laissées à peu de distance en arrière, prêtes à se porter là où on en aura besoin.

Si un nouvel objectif apparaît dans une autre direction, les batteries en position de surveillance ouvrent le feu sur lui.

Si les batteries engagées les premières étaient contraintes dans la lutte d'artillerie à cesser le feu et à abriter leur personnel, les batteries disponibles auront à les remplacer.

2. Reconnaissance et occupation des positions.

Les reconnaissances de positions sont des opérations difficiles qu'il est essentiel d'exécuter *rapidement* et *correctement*.

a) *Préparation de la reconnaissance.*

Si le commandant de l'artillerie trouve sur la position un officier qui, ayant fait à loisir l'étude du terrain, puisse l'orienter, lui dire où il est, où est l'ennemi, quelles sont les localités qu'il a devant lui, la reconnaissance est avancée de plusieurs minutes.

L'officier orienteur, à qui le commandant de l'artillerie a donné des indications sur le but de l'opération, marche à la hauteur de la pointe d'avant-garde. Il se tient par ses éclaireurs en liaison avec le commandant de la cavalerie et le commandant de la fraction la plus avancée de l'infanterie, de manière à être bien renseigné sur la situation.

Quand il atteint une position favorable à l'action de l'artillerie, il s'arrête, même si l'infanterie n'a pas éprouvé de résistance, et étudie la position au point de vue de l'emploi éventuel de l'artillerie. Si, l'infanterie continuant à progresser, il acquiert la conviction que la position ne sera pas occupée, il poursuit sa marche en avant et ainsi de suite.

Lorsque le commandant de l'artillerie le rejoint sur la position, il lui rend compte des opérations qu'il a eu le temps d'exécuter et les complète, s'il y a lieu.

La première tâche de l'officier orienteur arrivant sur la position est de s'orienter lui-même, de se demander où il est, d'où il vient, où il va, où est l'ennemi, quelles sont les localités qu'il a devant lui, etc.

Il examine ensuite la position au point de vue de son organisation possible par l'artillerie, du nombre de batteries qu'on pourrait y installer, sans s'attarder à étudier les mécanismes d'occupation.

Son attention se porte alors sur le terrain en avant, au point de vue de l'apparition des objectifs et des mesures à prendre pour les contrebattre rapidement.

Il cherche un *point de départ* commode pour les désignations, puis un *point de pointage*, autant que possible dans une direction voisine du but et de la normale au front. Il en évalue la distance d'après la carte, à simple vue, ou par le calcul des parallaxes, et en déduit la correction de convergence aux distances moyennes de combat.

Si un objectif apparaît, il détermine immédiatement les éléments du tir. Il calcule également l'échelonnement de l'éventail de batteries à placer en position de surveillance.

L'officier orienteur fait ensuite une étude du terrain dans le *sens de la profondeur*, reconnaît les crêtes, les vallonnements qu'elles abritent et où l'ennemi pourrait cheminer à couvert; cherche à évaluer, par les lignes d'arbres, maisons, etc., le tracé de routes et chemins qui pourraient être suivis par l'ennemi; s'applique à examiner les points remarquables du terrain dans le voisinage desquels il y a probabilité de voir apparaître des objectifs.

Il étudie alors le terrain dans le *sens de la largeur*, mesure à partir d'un observatoire les écartements angulaires des points remarquables par rapport à l'un d'entre eux et en prend note sur un bulletin de surveillance ou un croquis perspectif, ne renfermant que les renseignements qui intéressent le chef de l'artillerie.

Il détermine les distances des points remarquables et par suite des crêtes et calcule exactement les éléments du tir.

Après avoir rendu compte, il rédige les ordres à envoyer aux batteries à la position d'attente.

Quand les batteries arrivent, il se tient prêt à apporter aux éléments du tir les modifications nécessitées par certaines irrégularités de manœuvre.

Il décharge ainsi le commandant de toute préoccupation de surveillance des détails et de calcul des éléments du tir.

b) *Reconnaissance du commandant de l'artillerie.*

Si l'officier orienteur a terminé ses opérations, le commandant de l'artillerie aura tous les renseignements dont il a besoin pour prendre ses dispositions : désigner les batteries à faire entrer immédiatement en action ; les batteries à mettre en position de surveillance ; transmettre les éléments du tir aux uns et aux autres.

Si l'officier orienteur n'a pas achevé la reconnaissance, le commandant complète lui-même ou fait compléter les renseignements par l'officier orienteur.

Pour éviter les malentendus, on désignera les objectifs d'une manière précise, par exemple comme suit :

Point de départ : l'angle gauche de la ferme qui est sur notre droite.

Point de pointage : à gauche, 4 travers de main, un peuplier plus élevé que les autres.

Objectif : ligne d'artillerie, extrémité droite à 30 millièmes à droite.

Front : 80 millièmes.

Correction de convergence : 9 millièmes.

Celui qui reçoit ces indications doit, en quittant l'emplacement où on lui a montré les directions, suivre des yeux le point de départ, le point de pointage et même l'aile de l'objectif, afin de pouvoir tenir compte des modifications d'aspect produites par son déplacement.

c) *Remise des éléments du tir.*

L'envoi des éléments du tir à la position d'attente réduit au minimum le temps compris entre l'arrivée des pièces et le premier coup de canon ; mais, en cas d'inversion imprévue des pièces sur la position, les dérives placées à l'avance se trouvent fautives.

Pour éviter les erreurs, on peut procéder comme suit :

1. Faire donner les dérives sur la position de tir par l'officier orienteur. L'ouverture du feu est un peu retardée.

2. Envoyer les dérives à la position d'attente, mais faire constater par l'officier orienteur que les pièces ne sont pas inversées. Le cas échéant, cet officier prévient le capitaine de batterie.

3. Si la pièce de droite ne se place pas exactement au point qui est assigné, l'officier orienteur calcule immédiatement la correction d'écartement nécessaire et en rend compte au capitaine.

4. Si les intervalles des pièces sont irréguliers, l'officier orienteur calcule de même les modifications à apporter aux dérives.

L'emploi des pointeurs pour jalonner la position retarde la mise en batterie et risque de révéler la présence de l'artillerie. Avec le tir collectif, il suffit de jalonner la position de la pièce de droite.

d) *Ouverture du feu.*

Lors de la prise de position, la période critique se compose de deux parties.

La première commence à l'arrivée des pièces et finit à l'ouverture du feu. Elle n'est vraiment critique que si la marche d'approche ou la mise en batterie ont été mal dissimulées.

La seconde commence à l'ouverture du feu et finit au mo-

ment où ce feu a produit un résultat décisif. Cette deuxième période est toujours critique, parce que les lueurs sont aperçues, ou les servants ou les cadres sont mal couverts.

Ce qu'il faut abréger, c'est le total des deux périodes, et principalement la seconde. Ce serait une faute d'écourter la première au prix d'un allongement de la seconde.

3. Surveillance du champ de bataille.

Par artillerie en position de surveillance, il faut entendre, non pas simplement une artillerie en batterie attendant l'ennemi, mais une artillerie dont la préparation a été poussée aussi loin que possible et à qui il ne manque pour agir que le dernier élément d'exécution, la direction du but à battre, indiquée à tous les pointeurs par un chiffre, qui transportera immédiatement sur le nouvel objectif un feu réparti.

Pour cela, après avoir reconnu les points remarquables, c'est-à-dire les points dans le voisinage desquels il y a probabilité de voir apparaître des objectifs plus ou moins importants, on établira un *bulletin de surveillance* donnant les éléments du tir contre les objectifs qui se présenteraient. Ce bulletin, en plusieurs colonnes, renfermera la désignation des points, leur distance, leur parallaxe, la correction de convergence, la dérive de la pièce de droite.

Dans les cas où il faut intervenir très rapidement, on disposera les pièces de manière qu'elles forment un éventail d'une ouverture calculée pour battre, aux distances ordinaires de combat, le front normal d'une batterie. La batterie sera ainsi prête à ouvrir un feu tout réparti sur un objectif apparaissant à cette distance et sur ce front dans la direction de l'axe de l'éventail.

Si l'ennemi se présente dans une autre direction, on modifie toutes les dérives d'une quantité correspondant à l'écartement angulaire des deux directions, indiqué par le bulletin de surveillance, ou mesuré sans retard. On rectifie d'après les résultats observés.

On dit que l'artillerie est « aux aguets » quand l'étendue de la zone à surveiller est égale au front à battre. Il s'agit alors seulement de se tenir prêt à diriger un tir rapidement efficace sur un objectif déterminé.

En principe, la zone de surveillance est partagée entre les groupes de batteries. Chaque commandant de groupe a le maniement des feux dans le secteur qui lui est assigné.

a) *Formation de l'éventail.*

Le front à battre par une batterie de quatre pièces est normalement de 80 ‰ aux distances ordinaires.

La parallaxe p du point de pointage est connue ; celle du but sera probablement voisine de 7. La correction de convergence sera $(p\text{-}7)$.

L'échelonnement de l'éventail sera donc

$$(p\text{-}7) + 20 = p + 13$$

d'où la règle.

L'échelonnement de l'éventail est égal à la parallaxe du point de pointage augmentée de 13.

Pour simplifier, on arrondit le résultat en multiple de 5.

L'axe de l'éventail est la direction prolongée de la ligne de mire naturelle de la troisième pièce, quand on fauche à gauche; de la deuxième pièce, quand on fauche à droite.

Si le but se présente dans une direction autre que celle où on l'attendait, le capitaine se place à côté de la pièce d'axe pour estimer la correction à faire.

b) *Modifications de l'éventail.*

Si l'éventail est trop étroit ou trop large, on le fait ouvrir ou fermer en calculant la correction de manière que les ailes de l'objectif soient plutôt débordées, si la distance est connue, dégarnies si elle est inconnue.

Au commandement : *Ouvrez l'éventail de 5 !* le pointeur de la pièce de droite diminue sa dérive de 10 ; celui de la deuxième pièce, de 5 ; celui de la troisième ne change rien ; celui de la quatrième augmente sa dérive de 5.

Si l'ouverture est bonne, mais le tir trop à droite, on commande : « Augmentez la dérive de tant ! »

Quand le front de l'objectif diffère par trop de celui pour lequel l'éventail a été préparé, le capitaine fait ouvrir ou fermer l'éventail avant de commencer le feu.

En terminant ce résumé, nous rappelons avec le général Percin qu'il ne saurait être question de tir masqué aux moments décisifs de la lutte, où il faut surtout, avec l'efficacité du tir, la rapidité des mouvements et de l'entrée en action ; mais les batteries qui, lors des premiers engagements de la lutte d'artillerie, auront, grâce à l'habileté de leur personnel, réussi à obtenir la supériorité, pourront dans les périodes subséquentes se permettre toutes les audaces.

Albert PAGAN.

LA TENTE PORTATIVE

(Pl. XXV et XXVI.)

Nos lecteurs savent que les Chambres fédérales ont résolu, il y a quelques mois, l'acquisition de tentes portatives destinées à remplacer la couverture actuellement en usage. Un certain nombre de ces dernières resteront toutefois matériel de corps pour des emplois spéciaux, à l'infirmerie notamment. Elles seront transportées sur le fourgon nº 5.

Seront munis de tentes : l'infanterie d'élite et de landwehr I, les troupes de forteresse, l'artillerie de montagne, les demi-bataillons du génie, les compagnies de télégraphistes de l'élite.

Les tentes sont formées d'un certain nombre d'*unités de tente* portées par l'homme. L'unité comprend une pièce de toile avec cravate (1160 gr.), un cordeau (25 gr.), un piquet en trois bouts (330 gr.) et trois chevilles (315 gr.). Le poids de l'unité est ainsi de 1830 gr. Chaque officier a droit à deux unités de tente, portées par la troupe ou sur les voitures. Pour les sous-officiers et soldats, on compte deux unités pour trois hommes. Ces unités sont portées par les hommes non chargés d'un outil de pionnier.

Afin de limiter le poids de ce nouvel objet d'équipement, on a réduit les dimensions et le volume des diverses pièces au strict nécessaire. Pour nos troupes, accoutumées à manier un matériel plutôt rustique, il faudra apporter à l'utilisation des tentes quelque attention. Il y aura lieu, spécialement, de veiller à la manière dont les chevilles sont enfoncées dans le sol, surtout si le sol est dur. Il faudra éviter également de tendre trop les toiles.

Quand celles-ci sont mouillées, on profitera de la première occasion pour les sécher. S'il s'agit de les nettoyer, on les battra et les brossera avec quelque précaution. Il ne faut employer le lavage à la main qu'exceptionnellement et si l'on ne peut autrement. Dans le pliage, il faut éviter de reformer toujours les mêmes plis afin d'éviter des cassures.

L'ordonnance, dont le texte français n'est pas encore arrêté, prévoit le port de la toile sous le couvercle du sac, ou bien

roulée sur la capote et bouclée avec celle-ci sur le sac, ou encore disposée en une longue bande le long de la capote bouclée sur le sac. Avec ce dernier mode de procéder, on aura soin d'enrouler dans la toile, du côté gauche du sac, le piquet et les chevilles. Mettre ceux-ci en travers du sac ou du côté droit, c'est s'exposer à les endommager au moment de suspendre l'arme. On peut, du reste, les mettre aussi dans le sac.

L'avantage du système des *unités* est de permettre des tentes de toutes les dimensions. Il suffit de multiplier le nombre des unités ajoutées bout à bout. Si le cœur vous en dit, on peut recouvrir ainsi, d'une vaste tente, des hectares de terrain. C'est une immense carapace de tortue qui tache de brun les prés et les champs. On peut ainsi varier à l'infini le genre de ces tentes, les construire ouvertes, mi-ouvertes ou fermées, hautes sur le sol ou basses au contraire, cela dépendra du terrain et des conditions de température.

La plus petite tente exige deux unités et abrite trois hommes (Pl. XXV, fig. 1). Elle affecte la forme d'un toit à chevron, ouverte à ses deux extrémités. Les trois morceaux du piquet, mis bout à bout, soutiennent le faîte. La longueur de cette tente est de 1 m. 65, sa largeur de 2 m. 45; la hauteur du faîte de 1 m. 10. On peut prolonger à volonté les tentes de cette forme en fixant de nouvelles unités à la suite des premières, disposées toujours en chevron. On aura ainsi un long toit pouvant abriter un groupe, une section, de plus importantes unités encore. Pour un ou deux groupes, les extrémités ouvertes suffisent comme portes d'entrée et de sortie. Si la tente est plus longue, on laisse ici et là sur le flanc une unité dégrafée. Il va sans dire qu'à l'aide d'une nouvelle unité on peut fermer les extrémités des tentes de ce genre.

La forme peut, du reste, être variée à l'infini, nos photographies en témoignent. Il est même possible de construire de véritables petites maisons de toiles, fermées de tous côtés (Pl. XXV, fig. 2). Ou bien de simples abris contre le soleil, laissant circuler l'air comme les arcades d'une bourgade méridionale ou la véranda d'une villa de maître; on peut établir de vastes auvents, comme ceux d'une plantureuse ferme des campagnes bernoises (Pl. XXVI). Bref, l'imagination du soldat se donnera libre carrière, dans les limites de l'ordonnance, pour rechercher le plus complet confort et les plus grands agréments !



Bien plus ! l'unité peut servir de manteau imperméable, comme il appert de la figure ci-contre. Ce n'est peut-être pas un vêtement gracieux, on ne s'en affublerait point pour rendre visite au photographe ou faire une demande en mariage, mais il est pratique et sera d'un secours apprécié dans le service de garde par les temps pluvieux et froids.

Il n'est pas autorisé toutefois pour les marches.

Un des inconvénients des nouvelles tentes est, peut-être, la facilité d'égarer les piquets et les chevilles. Heureusement, ces pièces ne sont pas indispensables et peuvent être remplacées par du matériel de circonstance.

L'ordonnance est très libérale quant aux dispositions à adopter pour le plan général d'un bivouac. C'est affaire de convenance. Pas n'est besoin de rechercher la symétrie et les stricts alignements. Le terrain et la température dicteront leurs exigences.

En temps ordinaire, si les circonstances s'y prêtent, la tente la plus recommandable est celle pour deux ou trois groupes, formée de dix ou de seize unités. Les tentes en chevron pour un groupe ne remplissent les conditions convenables que si elles sont formées de six unités.

L'équipement de l'homme est mis sous la tente ; les armes restent dehors, en faisceaux.

Quand plusieurs lignées de tentes sont dressées, il convient de ménager entre elles un couloir d'au moins trois pas de largeur. Les faisceaux peuvent y être disposés.

L'ordonnance rend attentif au danger d'incendie ; on ne cuira, ni n'allumera des feux entre les tentes ou à proximité.

Aux avant-postes, les sentinelles et postes de sous-officiers ne doivent pas dresser les tentes. Si le commandant des avant-postes le permet à ses autres troupes, il conviendra d'adopter la petite tente de deux unités, la plus rapidement abattue.

F. F.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La fête des officiers à Lausanne; une opinion sur la suppression de la fête à l'avenir. — Les écoles de recrues de l'infanterie; pénurie de cadres. — Prolongation du temps de service des capitaines. — Obligation de monter les capitaines. — Encore la Commission du nouvel armement de l'artillerie. — Un article sur les canons à recul sur l'affût.

Lausanne a eu sa fête fédérale des officiers ; je m'abstiendrai, après les copieux récits des journaux quotidiens, d'en faire la description. Je constate avec plaisir qu'elle a pleinement réussi, au gré de ceux qui l'ont organisée, et que ceux même qui sont le plus opposés à ce genre de manifestations peuvent se déclarer satisfaits de la manière dont toutes choses se sont passées. C'est égal ; cela n'est pas pour me réconcilier avec les fêtes d'officiers ; on les appelle, il est vrai, euphémiquement, des « assemblées générales » et l'on masque les réjouissances derrière un semblant de travail ; cela ne trompe que ceux qui veulent être trompés ; c'est surtout une occasion de plaisir. Les officiers ont autre chose à faire pourtant que de se réunir pour s'amuser. On dit que ces fêtes ont leur utilité, qu'elles resserrent le lien qui unit entre eux les officiers, qu'il s'y noue des amitiés dont le service, l'armée, la patrie, profiteront. Tout cela est très contestable. Trop longues pour le travail qui s'y fait, ces fêtes sont trop courtes pour que les amitiés qui s'y nouent, simples liaisons passagères, poussent des racines profondes.

Voilà pourquoi, et je pourrais donner d'autres motifs encore, je suis l'adversaire des fêtes d'officiers.

Il y a trop de fêtes en Suisse ; d'un bout de l'année à l'autre cela ne cesse pas ; ce serait aux membres de l'armée à donner l'exemple du désarmement en fait de réjouissances ; ils rendraient par là au pays un service plus grand qu'ils ne se l'imaginent.

On fait à cette idée de supprimer les fêtes de la Société des officiers cette grosse objection que cela entraînerait la suppression de la Société elle-même. Je ne le crois pas. Mais, si cela devait être, je m'en consolerais facilement ; parce que, si la Société des officiers n'a pas d'autre raison d'être que la réunion, fête ou assemblée générale, qui groupe tous les trois ans une partie de ses membres, elle peut disparaître sans laisser de vide sensible. L'armée n'en poursuivra pas moins sa tâche, son travail lent, patient et modeste, et pour n'avoir pas festoyé ensemble tous les trois ans, les officiers ne seront pas moins aptes à accomplir leur tâche.

Mais je crois que la Société des officiers peut, sans fêtes, accomplir un

travail utile; elle pourrait devenir dans notre armée un organe officieux extrêmement précieux si elle tournait son activité plus encore vers le développement professionnel des officiers.

Il est manifeste que l'instruction que les officiers reçoivent officiellement est incomplète, et qu'ils doivent l'augmenter par leur travail personnel. Or, si la Société des officiers se donnait pour tâche d'organiser ce travail, elle poursuivrait ce qui doit être son véritable but. Elle le fait, m'objectera-t-on; voyez les conférences qui se donnent chaque hiver et les concours ouverts sur les sujets les plus variés. Je le sais; mais je ne me laisse pas éblouir par l'apparence; il y a là une part de travail utile, je ne le méconnais pas; mais combien de travail purement décoratif, combien peu d'officiers aussi en profitent.

Je crois que l'idée de la suppression des réunions d'officiers en tant que fêtes, idée qui ne m'appartient pas en propre, qui a été mise en avant et défendue par des officiers ayant bien plus d'autorité que moi, n'est pas destinée à périr. Elle fait son chemin et se réalisera. Mais voilà; qui prendra l'initiative? Chaque comité central nouveau veut clôturer son exercice par une fête; il veut en avoir l'honneur et le bénéfice et il ne veut pas attacher le grelot. Eh bien, l'occasion me semble propice. Parmi les sections, éblouies peut-être ou effrayées par les brillantes fêtes de Lausanne, il ne s'en est trouvé jusqu'ici aucune qui fût disposée à accepter le comité central pour la prochaine période triennale; le fait est, je crois, assez rare, et le comité central demeure à Lausanne jusqu'à nouvel ordre. Que le comité central actuel, à présent qu'il a eu sa fête, en propose lui-même la suppression, ou la modification, ou la transformation; il sera suivi, il peut en être certain, nonobstant le vote des délégués, et aura accompli l'acte le plus bienfaisant de toute sa période administrative.

Peut-être qu'après que cet exemple leur aura été donné, les sous-officiers, qui eux aussi viennent d'avoir leur fête, dont aucun écho malsonnant n'est venu, jusqu'ici, frapper nos oreilles, et qui ont déjà sagement décidé de tenir leurs réunions tous les trois ans et non plus tous les deux ans, se décideront aussi à supprimer la leur.

J'appelle ce moment de tous mes vœux.

* * *

Dans la chronique du mois d'avril dernier, j'ai abordé la question de la réduction du nombre des écoles annuelles de recrues d'infanterie par arrondissement de division, de trois à deux, me fondant pour cela sur l'inconvénient qu'il y a à commencer les écoles de recrues trop tôt, alors que le mauvais temps empêche l'instruction d'atteindre un niveau suffisant.

La *Zuricher-Post*, dans son numéro du 14 juillet, renferme sur le même sujet un article intéressant dont voici une rapide analyse :

La loi de 1874 (art. 103) ne dit pas combien il doit y avoir d'écoles de recrues d'infanterie chaque année par arrondissement de division; elle dit : « le nombre nécessaire ». Pour encadrer ces écoles, on dispose des officiers et des caporaux nouvellement nommés, ainsi que des sous-officiers ayant eu de l'avancement. Longtemps on a oscillé entre deux et trois écoles par année; l'opinion qui a prévalu ces derniers temps et qui a fait adopter le chiffre de trois écoles est celle-ci : que plus petit est le nombre des recrues que l'on peut instruire simultanément, meilleure est l'instruction que chaque homme reçoit. Mais il faut considérer les chiffres.

D'après les chiffres des années 1898-1900, il a été instruit, en moyenne. 12 750 recrues par année, ce qui, à raison de $8 \times 3 = 24$ écoles de recrues, représente 531 recrues par bataillon d'école. Ce chiffre, qui se rapproche de celui des simples soldats portant fusil d'un bataillon d'infanterie, semble donner raison à la répartition des recrues en trois détachements par arrondissement de division.

Cette répartition en trois serait juste, si l'instruction était donnée directement par les officiers instructeurs; dans le cas, leurs classes seraient moins nombreuses et ils pourraient vouer plus d'attention à chaque individu. Ce n'est pas ce qui arrive. Ce sont les officiers de troupe et les sous officiers qui ont la tâche d'instruire les recrues; c'est dans l'esprit de notre organisation militaire et, d'année en année, ce principe s'applique plus complètement.

Chaque année, nous ne pouvons disposer pour l'instruction que d'un nombre limité d'officiers et de caporaux nouvellement nommés et de sous-officiers ayant eu de l'avancement. Ce chiffre est relativement constant.

De 1897 à 1899, il a été nommé 745 lieutenants d'infanterie, dont 686 seulement avaient passé par l'école de tir, ce qui donne, par année, une moyenne de 248 lieutenants nommés, dont 229 ayant passé par l'école de tir; c'est une moyenne, 9 à 10 officiers par école (effectif normal 16), si l'on répartit les recrues sur trois écoles et 14 à 15 si on les répartit sur deux.

Quant aux caporaux, de 1898 à 1900, il en a été nommé, en moyenne, 1800 par année, ce qui représente 75 par école dans la division en trois écoles et 112 dans la division en deux écoles (effectif normal, 96 sous-officiers).

Enfin, il faut considérer que les premiers-lieutenants ne sont appelés aux écoles de recrues que pour y remplir les fonctions de commandants de compagnies et les sergents le plus souvent pour remplir celles de sergents-majors. Les lieutenants et les caporaux doivent aussi faire les fonctions des grades supérieurs aux leurs.

En fait, il s'est passé ceci : vu le manque de cadres, des écoles de recrues ont dû être organisées à trois compagnies au lieu de quatre, des compagnies à trois sections au lieu de quatre. On a perdu ainsi l'avantage d'une instruction individuelle plus forte et créé un inconvénient notable,

celui de voir la recrue instruite dans le cadre d'une unité n'ayant pas l'effectif de guerre et ayant une organisation anormale, ce qui fausse les idées dans la suite du service.

Si l'on ajoute à cela que chaque école de recrues entraîne des dépenses générales, presque complètement indépendantes du nombre de participants, et que l'on peut évaluer à 20000 fr. par école, on arrive à cette conclusion que le choix, entre l'organisation en deux ou en trois écoles, ne peut plus laisser aucun doute.

A cet élément s'en ajoute un autre : celui de la santé des soldats. Sur ce point, le rapport de gestion du Département militaire, pour 1900, s'exprime comme suit :

« L'état sanitaire s'est maintenu au même niveau que l'année dernière. Néanmoins il a été au-dessus de la moyenne des années précédentes. Toutefois il y a eu proportionnellement moins de malades dans les cours de répétition ; mais cette diminution est balancée par le plus grand nombre des malades dans les écoles de recrues. Ce sont surtout les premières écoles de recrues de tous les arrondissements de division, à l'exception du quatrième arrondissement, qui accusent un plus grand nombre de malades, et, sans exception, de maladies graves, que les écoles ayant lieu plus tard.

« Cet état de choses doit être attribué au temps infiniment plus défavorable des mois printaniers... »

Cela a été relevé au Conseil National ; on a adressé au Département militaire l'invitation pressante d'étudier la réduction des écoles de recrues à deux, de manière à pouvoir les placer à une époque de l'année plus favorable, sans toutefois porter préjudice aux travaux agricoles.

On objecte, il est vrai, qu'il faut aguerrir les jeunes gens. Mais on ne peut pas obtenir ce résultat dans des écoles de courte durée ; et puis, dans cette période de leur instruction militaire, les recrues ne sont pas encore complètement formées physiquement, et n'acquièrent que plus tard leur complet développement ; enfin l'on sème parmi la jeunesse des germes de maladies dont les conséquences se feront sentir pendant tout le cours de la carrière civile.

Ces considérations s'appliquaient aux écoles de tir de sous-officiers qui étaient de véritables écoles d'hiver. C'est avec joie qu'on a appris que depuis 1899 elles étaient reportées en automne qui, chez nous, est infiniment plus favorable, au point de vue de la santé, que le commencement de l'année.

Nous devons contribuer à ce que les motions faites à cet égard dans les Conseils ne soient pas oubliées ; les parents, les amis de la jeunesse et le peuple suisse entier, seront heureux qu'on y donne suite.

Tel est en gros, l'article de la *Zuricher Post* et l'on ne peut qu'appuyer ses conclusions.

Ce qui est dit de l'insuffisance numérique des cadres est frappant. Si l'on n'avait pas des officiers et des sous-officiers qui, volontairement, font plus d'une école de recrues, et si l'on ne disposait pas aussi d'un certain nombre d'officiers qui se vouent à la carrière militaire, et des aspirants-instructeurs provisoires auxquels on fait remplir les fonctions de chefs de section, on n'aurait *jamais* de cadres complets. Cela aussi parle en faveur de la réduction du nombre des écoles de recrues.

Pour les sous-officiers, la question est plus grave encore.

D'abord le recrutement en est difficile; on a souvent de la peine à appeler le nombre voulu d'élèves à l'école de sous-officiers: après cette école il se produit un déchet, en sorte qu'on est très à court pour composer le cadre de trois écoles. Cette année, à la première division, au moins, il a fallu convoquer, pour l'école de recrues nº 3, un certain nombre de sergents pour parfaire le cadre. Eh bien! malgré toute la bonne volonté qu'ils ont déployée, ils se sont montrés, comme instructeurs, au commencement surtout, en général inférieurs à leurs jeunes camarades les caporaux de récente promotion. Cela se conçoit, et il n'y a pas à leur en faire des reproches. Ces sergents avaient fait leur dernière école avec les recrues deux ans, trois ans auparavant peut-être; ils avaient dès lors désappris le métier d'instructeurs, et il leur a fallu un certain temps pour s'y remettre.

Naturellement, l'instruction des recrues en a souffert. Il eût sans doute été préférable de n'avoir, comme instructeurs, que des caporaux et pas de sergents, quitte à former des classes d'instruction plus fortes.

Il y a là une question qui doit préoccuper; car sans un cadre suffisant, et surtout sans un bon cadre, bien apte à l'enseignement, on ne peut pas former convenablement des recrues.

* * *

Dans la chronique du mois de juin j'ai émis l'idée que vu l'importance de leurs fonctions, il y aurait intérêt à ce que les capitaines d'infanterie fussent astreints à servir dans l'élite aussi longtemps que les commandants de bataillon, soit jusqu'à l'expiration de leur temps de service. Un autre motif qui parle en faveur de cette mesure, c'est que, à peine rompus à leurs fonctions, après deux ou trois cours de répétition, les capitaines de l'infanterie d'élite passent en landwehr; et c'est, pour former de bons commandants de compagnie, un recommencement perpétuel.

On m'a fait cette objection qu'après l'âge de 38 ans les capitaines ne sont plus assez vigoureux pour assumer le commandement d'une compagnie et supporter les fatigues qui en sont la conséquence.

C'est avoir de la race une pauvre opinion que de croire qu'un homme, entre sa 38e et sa 45e année, a déjà suffisamment perdu ses forces physiques pour n'être plus en état de servir comme capitaine, même à pied. On

trouverait, dans les guerres modernes, d'innombrables exemples pour infirmer cette opinion. Mais j'accepte cette objection, et je dis que cela ne peut modifier en rien ma manière de voir. Si l'on établit pour les commandants de compagnie la règle qui s'applique aux commandants de bataillon, savoir qu'on peut les faire servir indifféremment en élite et en landwehr, on a là un moyen de permuter en landwehr les capitaines devenus impropres au service à pied dans l'élite. Dans ce cas, il faudra les permuter directement au IIe ban de la landwehr, puisque le Ier ban est destiné à faire campagne avec l'élite.

On pourrait prendre aussi une autre mesure : celle de monter les capitaines. Cette mesure d'ailleurs s'impose, qu'on prolonge ou non leur service ; on ne peut pas leur demander, étant à pied, tout ce qu'on devrait pouvoir exiger d'un commandant de compagnie; cela sera encore bien plus nécessaire quand les compagnies seront mobilisées à l'effectif renforcé de 200 fusils; le commandement de cette grosse unité devient impossible pour un capitaine à pied. Il faut donc leur donner un cheval. Je crois d'ailleurs que tout le monde est d'accord sur cette réforme; il ne faut qu'attendre le moment favorable pour la réaliser. Si on y arrive, je ne désespère pas de voir un jour de vieux capitaines grisonnants rester longtemps à la tête des compagnies de l'infanterie d'élite.

* * *

— On annonce que la Commission du nouvel armement de l'artillerie a été complétée par trois membres : les majors P. van Berchem, à Crans, et Gustave Müller, à Berne, et le capitaine d'artillerie Charles Sulzer, à Winterthour. La presse de la Suisse allemande a fait grand état du fait de ce « complément » ; elle est étonnée de n'y avoir pas vu appeler un des officiers qui ont contribué à provoquer de nouveaux essais, le colonel Affolter. Il est certain que de la part de la Commission, il eût été fort habile de l'inviter à en faire partie ; en le renseignant plus complètement encore, on l'aurait en même temps empêché de parler, les membres de la commission étant tenus au secret sur leurs travaux.

Quoi qu'il en soit, il faut faire crédit à la nouvelle commission et avoir confiance en elle. On doit compter que, comme elle l'a annoncé, elle étudiera sans parti pris les pièces à recul sur l'affût et les modèles les plus récents. On peut d'ailleurs constater que les Chambres ont agi sagement en demandant de nouveaux essais. On annonce en effet que le gouvernement norvégien vient de commander à Düsseldorf 22 batteries Ehrhardt, ainsi que les voitures et les munitions nécessaires. Ces pièces sont pourvues d'une fermeture Nordenfelt-Cockerill, la fabrique Ehrhardt ayant fait l'acquisition, pour l'exploiter en Allemagne, du brevet de ce système de fermeture de culasse.

Du reste, la polémique entre partisans du *Rohrrücklauf* et partisans de

l'affût rigide à bêche continue de plus belle, quoiqu'il soit évident que le premier des systèmes, le recul sur l'affût, ne rencontre presque plus d'adversaires, ce qui est très naturel, puisqu'il semble le seul juste. Un article qui vient de paraître dans la *Kriegstechnische Zeitschrift*[1] (7e livraison) établit encore la balance entre les deux procédés. Il fait ressortir que l'affût rigide réalise une grande « simplicité de construction », — une vérité à La Palisse, — que les affûts à berceau et les affûts rigides ont des poids maintenant à peu près équivalents, ce qui montre que les affûts à berceau sont très réalisables. Il revient par contre sur les particularités du système à recul sur l'affût : la complication et la délicatesse des appareils, leur difficulté d'entretien et leur usure (?) plus rapide. Il conclut en affirmant que si dans des batteries d'essai on arrive à construire des pièces qui se comportent relativement bien, la fabrication en grand, surtout par les usines qui ne sont pas outillées pour préparer les berceaux, les freins et les délicats ressorts des récupérateurs, donnera certainement lieu à des mécomptes. De plus, en campagne, on aura besoin d'ouvriers spéciaux pour les réparations à ces organes compliqués ; il faudra avoir recours à l'intelligence du personnel pour maintenir le matériel en état de fonctionner.

Toutes ces conditions n'ont rien qui ne se puisse parfaitement réaliser. Il n'y a qu'à exiger des fabriques des constructions irréprochables et tenir la main à ce que les livraisons soient ce qu'elles doivent être, partout et surtout si leur coût est élevé ; d'autre part, dans tous les pays, les qualités du personnel et des cadres, au point de vue intelligence, sont décidément supérieures en moyenne à ce qu'elles étaient il y a cinquante ans et si un matériel à tir rapide peut ne pas être compris par des... tribus du Zoulouland, on peut cependant supposer que les artilleurs de l'Europe occidentale sauront le manœuvrer ou apprendront vite à le faire, même dans les armées de milice.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Mutations du mois : † Grumbkow-Pacha. — Nouveaux insignes du régiment de fusiliers v. Gersdorff. — Manœuvres en Westphalie ; le pontage du Rhin. — Matériel de l'artillerie à pied. — A propos des prochaines manœuvres impériales. — La mort de l'impératrice Frédéric. — Publications diverses. — Les usines Ehrhardt.

Pour les *mutations* je serai bref ce mois-ci. Par suite du voyage de l'Empereur en Norvège et au Cap-Nord elles sont un peu en retard. Avant le départ de Sa Majesté, le lieutenant-général v. Viebahn, directeur du « Versorgungs- und Justiz-Department » au Ministère de la guerre, a

[1] *Vergleichende Studie über Wiegen- und starre Laffeten vom Standpunkte der praktischen Durchführung*, par W. R.

été mis en disponibilité. Viebahn avait étudié d'abord la jurisprudence, puis il entra au 2e régiment d'infanterie de la Garde en 1861, fit les guerres de 1866 et 1870-71, et devint adjudant de brigade et de division. De 1883 à 1888, il était attaché au cabinet militaire du roi, puis au ministère de la guerre comme chef de service dans le département qu'il quitte maintenant et à la tête duquel il avait été depuis 1896. Il occupait en dernier lieu le rang de général-commandant de corps d'armée.

Son successeur est le major-général *v. Tippelskirch*, qui avait une brigade d'infanterie. On a mis également en disponibilité le lieutenant-général *v. Kamptz*, commandant la 14e division à Düsseldorf, ainsi que le commandant de la place forte de Posen, le lieutenant-général v. Livonius, lequel a été remplacé par le lieutenant-général Hoyer v. Rotenheim. Ce dernier avait commandé la 10e brigade d'artillerie de campagne à Hanovre, mais on n'a pas voulu lui donner une division.

La 14e division a été remise au lieutenant-général *v. Voigt*. On a même parlé de la démission du gouverneur de Cologne, le lieutenant-général Freiherr v. Gayl, tout nouvellement nommé.

Notre armée a perdu par décès un officier fort distingué qui se trouvait au service de la Turquie, Grumbkow Pacha, général ottoman et aide de camp du sultan. En rentrant de Constantinople en Allemagne il fut frappé en route par une apoplexie causée, dit-on, par une altercation qu'il a eue à l'occasion de la revision de la douane à Orsowa-Herkulesbad. Né en 1849, Victor v. Grumbkow appartenait à l'arme de l'artillerie. Il fit la campagne en France avec distinction. Pendant cinq ans, il fut professeur à l'Ecole de guerre de Cassel, puis trois ans à l'Ecole d'artillerie et de génie de Berlin. Avant d'entrer au service de la Turquie, il commandait un groupe d'artillerie de campagne comme lieutenant-colonel. Depuis 1892 il était en Turquie, et c'est à son mérite, aussi bien qu'à celui des v. der Goltz, Kamphœvener, v. Hobe, que l'armée turque doit une partie de ses succès dans la campagne de 1897 contre les Grecs.

L'excellente instruction des Turcs leur a été inculquée par les officiers prussiens qui étaient à leur service, et c'est à Grumbkow spécialement, qui a pris part à cette guerre, que l'on doit la prise de Larissa, où il est entré à la tête de l'avant-garde. En récompense de ses mérites, le sultan lui avait décerné une grande médaille d'or et l'empereur d'Allemagne l'Aigle-Rouge de 2e classe aux épées.

∴

Je vous avais parlé dernièrement du régiment de fusiliers v. Gersdorff (hessois) no 80, à Wiesbaden, dont l'impératrice Frédéric, veuve de Frédéric III, mère de l'empereur, est le chef. Pour honorer sa mère, déjà très souffrante, l'empereur a octroyé au régiment un insigne brodé au col et aux parements des manches, insigne que portait autrefois le régiment de la Leibgarde de la Hesse, marraine du régiment actuel. Cette marque dis-

tinctive donne au régiment v. Gersdorff le rang d'un régiment de la Garde.

* * *

Presque tous les corps d'armée ont actuellement leurs services spéciaux dans les camps d'instruction; les pionniers sont à leurs manœuvres sur les grands cours d'eau. De plus en plus on donne de l'importance à l'emploi de l'artillerie à pied et spécialement à celui des batteries lourdes de l'armée de campagne. Je signale pour mémoire les exercices d'attaque contre des positions de campagne fortifiées qui ont eu lieu dans les IIe, XIIIe et IIIe corps d'armée, conformément à l'ordre impérial du mois de février; on voit même des bataillons d'obusiers lourds de campagne entièrement mobilisés. C'est ainsi que le régiment no 7, à Cologne, a mobilisé un bataillon sur pied de guerre de 4 batteries. Chaque batterie est composée de 4 pièces, de 4 caissons, d'une voiture-observatoire. En outre, une voiture-observatoire est attachée à l'état-major du bataillon. Le bataillon est commandé par un major. Chaque pièce a 10 canonniers-servants, le caisson en a 4; il y a de plus une forte réserve de canonniers. Les attelages sont fournis par les subdivisions spéciales du train.

Le bataillon du régiment no 7 a fait une longue marche de Cologne au champ de manœuvres de Senne en Westphalie, près de l'ancienne ville épiscopale de Paderborn. Il a exécuté des manœuvres en liaison avec les autres armes. On prétend même qu'à l'avenir ces bataillons prendront part aux défilés avec leurs pièces attelées, comme l'artillerie de campagne; vous voyez s'ils sont en cour!

A Cologne, les pionniers ont exécuté des exercices de pontage sur le Rhin, dont la largeur, près de cette ville, est de 400 mètres et la vitesse de courant très forte. On a profité de l'occasion pour effectuer le passage d'une rive à l'autre d'un train complet de siège : canons longs de 15 cm., obusiers lourds de campagne et mortiers de 21 cm. Un bataillon du régiment no 9, en garnison à Cologne, avait mobilisé son train et en avait fait venir une section attelée avec ses chevaux. Les chevaux de gros trait de l'artillerie à pied sont, malgré leur poids, néanmoins en mesure de fournir du trot, dans tous les cas ils sont de force à « enlever » leur matériel. On m'a raconté qu'un attelage de quatre chevaux suffit pour faire l'ascension du Ober-Ehrenbreitstein avec un obusier lourd de campagne dont le poids, comme vous savez, est de 2566 kg Sur le Rhin, les attelages du train ont traversé le fleuve sur une portière légère (leichgebaute Pontonfähre). Une seule portière a suffi pour transporter sur l'autre rive une section composée de deux canons lourds de siège avec leurs caissons et leurs chevaux. Les canonniers et les pionniers étaient aux rames. L'opération délicate consistait à débarquer le matériel sur la berge opposée, assez raide à cet endroit. Tout se passa fort bien. C'était la première fois

qu'on effectuait une traversée de ce genre sur le Rhin, aussi cet exercice, très réussi, présentait-il un intérêt tout particulier.

* * *

Notre artillerie à pied vient d'être dotée d'un nouveau canon de 10 cm.. long, de 35 calibres (3m675). La récente publication *Waffenlehre* du général Wille (2e édition 1901) nous indique que le calibre de cette pièce est exactement 10,5 cm., c'est-à-dire qu'il est semblable à celui de l'obusier léger de campagne. La bouche à feu pèse 1500 kg L'affût est dit « Schirmlaffete », ce qui ferait supposer — les détails sont encore secrets — qu'il est pourvu de boucliers protecteurs. Les douilles contenant la charge sont réunies au projectile de manière à former cartouche complète. Quant à la fermeture, elle paraît être à tir rapide. Les projectiles sont : un obus brisant de 17,8 kg. ; un shrapnel de 17,9 kg rempli de 680 balles de plomb durci de 11,1 gr. ; une boîte à mitraille renfermant 270 balles de plomb durci de 48,5 gr. La cartouche pèse 23 à 24 kg. La charge, du poids de 2,45 kg., est formée de poudre sans fumée, tubulaire (Röhrenpulver c/97). La vitesse initiale est de 586 m. ; la force vive à la bouche de 326 tm. (ou de 218 kgm. par kilogramme du poids de la bouche à feu). La portée maximum comporte 10800 m. pour l'obus, 8500 m. pour le shrapnel.

Cette pièce tout à fait moderne, d'une grande puissance balistique et d'une mobilité satisfaisante, servira en premier lieu à l'artillerie de siège et de place, toutefois dans certains cas spéciaux on l'emploiera également dans l'artillerie attelée, surtout pour l'attaque ou la défense de positions fortifiées de campagne quand on aura besoin de canons à trajectoire tendue et à longue portée. Quant à l'effet absolu, l'artillerie à pied a un canon plus puissant encore, le canon de 15 cm., long, dont la bouche à feu pèse 3365 kg., l'affût 2667 kg. et l'avant-train 550 kg. En marche de route, la bouche à feu elle-même est transportée sur un chariot porte-corps. Le canon tire deux espèces de projectiles : le shrapnel de 41,20 kg. et l'obus brisant de 39,5 kg. Le shrapnel contient 632 balles de 24 gr. La charge est de 4 kg. de poudre à feuillettes grossières. La vitesse initiale de l'obus est de 500 m. ; la force vive à la bouche de 529 tm. ou de 157 kgm. par kilogramme du poids de la bouche à feu (par conséquent inférieure en rendement au canon de 10). La portée est presque la même que celle du 10 cm. Le canon de 15 long appartient à l'artillerie de siège et de place, au besoin à l'artillerie lourde des armées de campagne. Il va sans dire que cette pièce est trop pesante pour l'emploi en campagne. Il serait peut-être indiqué de lui substituer un calibre moindre, de 12 cm. par exemple, avec une longueur de 35 à 40 calibres, et de donner à une pièce de ce genre toutes les propriétés d'un canon à tir rapide, y compris les boucliers protecteurs.

La pièce la plus importante pour la guerre de position est l'obusier

lourd de campagne, et si vous me le permettez, je vais encore vous donner sur son compte quelques renseignements numériques vérifiés d'après l'ouvrage du général Wille : Poids de la bouche à feu 1075 kg. ; de l'affût 1114 kg. ; de l'avant-train, y compris coffret d'équipements et équipements, 377 kg. L'angle d'élévation maximum est de + 65°, minimum ± 0°. L'obusier de 15 cm. ne tire que l'obus brisant de 39.5 kg. avec une fusée à percussion. Une partie des obus sont armés d'une fusée à retardement. La charge maxima est de 0,850 kg. avec une vitesse initiale de 276 m. Portée maxima 6050 m.

Pour des buts d'une plus grande résistance (fortifications provisoires et permanentes), on se sert du mortier de 21 cm. dont la portée est de 6200 m. La bouche à feu a une longueur de 10 calibres ; elle est en bronze durci, avec tube intérieur en acier. Depuis peu, nous avons un modèle entièrement en acier dit « mortier de 21 », tandis que le précédent portait la dénomination de « 21 cm. Bronce. » Le poids de la bouche à feu est de 3000 kg. ; de l'affût de 1920 kg. Pour le tir, on remplace les roues de route, hautes, par des roues de tir, petites et basses. L'élévation maxima est de 66 à 70 degrés. Il y a de très différents modèles d'obus brisants, de 79 kg, de 83,3 kg., de 119 kg. et de 146,6 kg., tous avec fusée à percussion, avec ou sans retardement. La charge du 21 cm. Bronce est de 2,4 kg, poudre en morceaux cubiques (Würfelpulver), la vitesse initiale de 210 à 140 m. Le 21 cm. en acier a une charge plus forte, mais les détails restent secrets.

Dans le calibre du mortier de siège, l'Autriche nous a dépassés ; ce pays possède un mortier de siège de 24 cm., et on suppose que chez nous on suivra cet exemple en ajoutant à nos parcs de siège un modèle encore plus puissant.

Il va sans dire que dans le matériel des places fortes on trouve en outre un grand nombre de modèles des divers calibres, un peu vieillis, il est vrai, mais pourtant en usage pour la défense des places d'importance secondaire.

Mais, en voilà assez sur l'artillerie de gros calibre et si je me suis quelque peu étendu sur son compte, c'est que je sais qu'en Suisse cette question est aussi d'actualité et qu'il m'a paru intéressant de vous tenir au courant de ce qui se fait chez nous et de vous signaler les modèles récents ou anciens en service, ainsi que les opinions qui ont cours sur leur valeur et sur leur emploi.

Avant de quitter l'artillerie, je voudrais dire encore quelques mots de l'artillerie de campagne. On est convaincu chez nous que, dans peu de temps, nous aurons à transformer l'artillerie de campagne pour adopter un système à recul sur l'affût. Le *Hamburger Correspondent* qui passe pour un organe officieux du gouvernement, écrivait dernièrement cette phrase bien caractéristique :

Le remplacement imminent et très coûteux de l'armement de l'infanterie et peut-être la transformation des affûts de l'artillerie de campagne allemande en affûts à frein hydraulique ou pneumatique, pourvus de boucliers[1], exigeront d'importants excédents de dépenses ..

L'auteur du *Correspondent* ne me paraît pas très versé dans les questions d'artillerie, ce qu'il en dit pourtant suffit pour montrer le vent qui souffle au ministère de la guerre et dans la Commission d'expériences.

* * *

Les prochaines manœuvres impériales seront précédées par une revue et par des manœuvres de la flotte dans la rade de Dantzig. Le 10 septembre, le tsar, à bord du yacht *Polarstern*, sera salué par notre Empereur sur le *Hohenzollern*. La revue aura lieu le 11 et les manœuvres navales les 12 et 13. Le 14, réception officielle à Dantzig. Outre le tsar, on rencontrera également le roi Oscar II de Suède. Le feld-maréchal anglais Roberts doit, dit-on, aussi assister aux manœuvres; en rentrant en Europe, cet officier a laissé à son chef d'état major Kitchener une succession lourde et difficile dont la liquidation est loin d'être encore terminée.

Quant aux manœuvres de terre, ma chronique de juillet vous a suffisamment renseigné sur leur compte. On parle de nouveau de canonnières qui opéreraient sur la Vistule et dont la mission consisterait à retarder le passage du fleuve à l'un ou à l'autre des partis. Il serait même de nouveau question de bataillons de réservistes destinés à compléter les régiments qui n'ont que deux bataillons. Attendons l'avenir; pour le moment toutes ces nouvelles n'ont rien d'officiel. Ces renseignements, publiés par les journaux politiques, même des mieux informés, comme la *Gazette de Cologne*, sont sujets à caution ainsi que je vous l'ai prouvé à plus d'une reprise.

* * *

Au moment de terminer cette chronique, j'apprends la mort de l'impératrice Frédéric, veuve de l'empereur Frédéric III. L'impératrice meurt la veille du jour commémoratif du plus grand succès de son époux : la bataille de Wörth, le 6 août 1870. Dans le domaine militaire, la princesse royale — c'est le nom qu'elle a porté pendant trente ans en Prusse et auparavant dix-huit ans en Angleterre — n'avait pas une influence marquante, ce qui n'a rien que de très naturel. Cependant elle prenait très vivement à cœur tout ce qui concernait l'armée. Elle était chef honoraire du régiment de hussards noirs, « 2. Leib-Husaren-Regiment Kaiserin N. 2 », à Posen (et depuis peu à Dantzig), et aimait à en porter les signes distinctifs aux revues et aux grandes manœuvres. Je vous ai dit au commencement de cette lettre que le dernier acte de ses dispositions bienveil-

[1] ... und vielleicht die Umänderung der deutschen Feldgeschützlaffete zu einer Oel- oder Luftdruck-Rücklaufs-Laffete und die Anbringung von Panzerschilden für die Bedienungsmannschaft...

lantes pour l'armée a été la distinction accordée à son régiment « Fusiliers von Gersdorff », distinction qui place ce régiment sur le pied d'un régiment de la Garde. Ce régiment est en garnison à Wiesbaden; son 3e bataillon étant aux bains de Hombourg. Ce bataillon devint pour ainsi dire la « Garde du corps » de la défunte qui habitait ordinairement le château qu'elle s'était fait construire à Cronberg près de Hombourg.

* * *

La littérature militaire est dans une période de trêve. Je n'ai à vous signaler que deux publications de la presse périodique. La première est la série d'articles du *Militär-Wochenblatt*, sous le titre : *Heutiger Stand der Taktik in englischer Beleuchtung*. La quatrième partie de cette étude paraît dans le no 61, et donne sous « Artillerie Taktik der Buren » des détails intéressants que je vous recommande. L'auteur parle de la supériorité énorme en rase campagne de l'artillerie lourde sur les pièces de campagne. Il estime les « Maschinenkanonen » de 3,7 cm., dites « Pompoms », indispensables pour appuyer l'artillerie de campagne. Il fait voir les services importants qu'ont rendus aux Anglais les obusiers de 12 dans des positions abritées. Contrairement à l'opinion émise par le général v. Hoffbauer[1], l'étude de la *Militär-Wochenblatt* préconise l'emploi de batteries dispersées et non massées, enfin elle insiste sur l'utilité des boucliers protecteurs qu'elle considère à l'avenir comme nécessaires à l'artillerie de campagne.

Le second article auquel je fais allusion se trouve contenu dans la *Post* de Berlin sous le titre : *L'avenir de l'artillerie à pied*. Il me paraît renfermer des arguments et des idées de la plus haute importance, aussi je me propose d'y revenir plus longuement dans ma prochaine chronique, je crains de m'être déjà trop étendu sur l'artillerie dans celui-ci, au gré de ceux de vos lecteurs qui n'appartiennent pas à cette arme.

Du reste, on a déjà songé à faire des essais pour modifier en tir rapide notre canon de campagne c. 96. L'usine Krupp doit fournir une batterie transformée ; la fabrique Ehrhardt en donnera une de son côté. Dans ces batteries, on introduira, cela va sans dire, le recul sur l'affût, tout en conservant le frein à corde, mais on ne peut garder de l'ancien matériel que la bouche à feu et les roues ; tout le reste devra être fait à neuf.

Les usines Ehrhardt sont d'ailleurs très actives dans ce moment. Elles s'occupent de la fabrication des vingt-deux batteries que vient de lui commander la Norvège. La fabrique d'Eisenach prépare les affûts et les accessoires ; les bouches à feu elles-mêmes sont coulées à Dusseldorf, elles vont au finissage à Zella.

Les établissements d'Eisenach sont en train de transformer, pour le

[1] Dans son récent ouvrage : *Entwickelung des Massengebrauchs der Feldartillerie und des Schiessens in grösseren Artillerieverbänden in Preussen.*

compte d'une maison de Berlin, de l'ancien matériel de 1873 (notre ancien canon des batteries à cheval de 7,85 cm.) en pièces à tir rapide par l'adjonction d'une bêche de crosse à rabattement et de tampons élastiques (Puffer) en caoutchouc. Ils poursuivent en outre leur fabrication en grand des automobiles qui forment, à Eisenach, une des parties principales de leur activité. Des automobiles de leur construction figureront le mois prochain aux manœuvres impériales de la Prusse orientale.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Encore les manœuvres impériales de 1901. — La question du canon de campagne; une brochure allemande. — Transformation de la landwehr autrichienne. — Le tir indirect de l'infanterie. — Une marche en montagne. — Voitures de transport automobiles. — Le concours de la Société hippique. — Une marche de guerre. — Manœuvres de la flottille du Danube.

D'après les informations publiées jusqu'ici, les prochaines grandes manœuvres d'automne en Croatie et dans la Hongrie méridionale seront au nombre des plus intéressantes qui auront eu lieu depuis de nombreuses années. D'abord, les troupes auront de grandes marches à fournir, puis on vouera, cette fois, une attention toute spéciale à l'entretien et à l'alimentation des corps de troupes. Mais l'intérêt principal des manœuvres se concentrera sur les exercices de tir de l'artillerie, qui auront lieu dans le voisinage de Fünfkirchen. Les nouveaux canons et obusiers y seront soumis à des essais comparatifs. Prendront part à ces expériences, qui seront peut-être décisives, les batteries d'essais réparties dans le 3e régiment d'artillerie de corps à Graz, plus un régiment complet d'artillerie divisionnaire et un détachement d'une batterie mobile de siège. Cette coopération de pièces de campagne et de pièces de forteresse donnera des épreuves d'un genre tout nouveau, entreprises pour la première fois chez nous. On comprend, dès lors, que les résultats en soient attendus avec une vive curiosité. Mais on ne se bornera pas à essayer les nouvelles pièces, on cherchera en outre à obtenir des données précises sur les effets de toutes les armes à feu qui seront employées aux manœuvres.

Nos vaillants pionniers, si bien instruits, auront, d'autre part, l'occasion de faire montre de leur savoir devant l'Empereur, en présence duquel ils construiront, l'avant-dernier jour des manœuvres, un vaste pont sur la Drave. Cet exercice excitera aussi un vif intérêt.

D'après les dispositions prises jusqu'ici, l'Empereur arrivera sur le terrain des manœuvres le 2 septembre. Il prendra ses quartiers dans le vieux couvent de Cisterciens de Ziliz, où les adjudants généraux, les attachés

militaires étrangers et le chef de l'état-major général seront également logés.

Le 3 septembre, commenceront les exercices de tir, auxquels l'Empereur assistera jusqu'au 6 septembre, après quoi le souverain retournera à Vienne pour y rester jusqu'au 12 septembre [1].

Dans l'intervalle, les manœuvres de division, qui doivent durer jusqu'au 10 septembre, suivront leur cours. Le 11 septembre sera jour de repos. Ce jour-là, les deux corps de troupes en présence auront terminé leur marche de concentration et occupé les positions devant former la situation initiale prescrite pour les manœuvres impériales, lesquelles commenceront le lendemain.

Le 12 septembre au soir, l'Empereur reviendra sur le théâtre des manœuvres et s'installera au château du comte Mailàsh, à Dolni-Miholjac, d'où il se rendra journellement aux manœuvres. Le 16 septembre, il assistera à la construction du pont sur la Drave. Lorsqu'elle sera terminée, le souverain passera le pont le premier, à cheval.

Le même jour, S. M. arrivera à Görcsöny, où sera livré, le 17 septembre, le combat décisif qui terminera les manœuvres. L'Empereur occupera le petit château de Görcsöny, tandis que les grands-ducs, les attachés militaires et les Directeurs des manœuvres seront répartis dans les bâtiments administratifs et d'école de la localité.

Le 18 septembre, l'Empereur retournera à Vienne et se rendra ensuite, pour y faire un séjour prolongé, dans son château de plaisance de Gödöllö, en Hongrie.

Les dîners et soupers donnés par l'Empereur pendant les manœuvres seront servis sous la tente dite « de Custozza », qui fut spécialement aménagée dans ce but par feu l'archiduc Albert et où il y a place pour 100 personnes.

— A propos de la question du nouveau matériel de l'artillerie, on écrit au *Pester Lloyd* que les expériences entreprises à Buda Pest, à Graz et à Przemysl avec les batteries d'essais des 4e, 3e et 10e corps [2] ont donné en général des résultats fort satisfaisants.

Comme on a dû remédier à certaines défectuosités de minime importance constatées lors de ces essais, ceux-ci ont été suspendus pendant quelque temps, mais ils seront bientôt repris et continués, les modifications et transformations nécessaires ayant été effectuées dans le courant du mois de juillet.

[1] Le 10 septembre est le jour anniversaire de la mort de l'impératrice Elisabeth. Auparavant, il se pourrait que l'Empereur assiste encore aux manœuvres finales du 2e corps, à Vienne.

[2] Voir page 58.

[3] Voir pages 311 et 396.

Vos lecteurs savent déjà que l'on a, entre autres, essayé deux pièces Ehrhardt qui sont restées jusqu'à fin avril au polygone près de Vienne-Neustadt et qui devaient être ensuite réparties dans les batteries d'essais de Buda-Pest et de Przemysl.

En fait, les essais entrepris au polygone près de Vienne-Neustadt ne se sont pas terminés fin avril. Ils ont été poursuivis jusqu'à l'heure où nous écrivons, fin juillet, et ils seront continués avec la troupe. A cet effet, une de ces pièces sera affectée à chacune des batteries d'essais de Buda-Pest et de Przemysl, auxquelles on attachera également une pièce en bronze forgé, à bêche élastique. La présence dans les batteries de pièces à recul sur l'affût et de pièces à affûts rigides et à bêche élastique donnera lieu à des essais comparatifs aux cours desquels ressortiront aisément et d'une manière frappante les avantages et les inconvénients des deux systèmes.

Les deux batteries d'essais prendront part, avec leurs unités respectives, aux prochaines manœuvres de divisions et de corps. En outre, la batterie attachée au régiment d'artillerie du 3e corps à Graz, se transportera au polygone de Veszprim près de Fünfkirchen, dans la Hongrie méridionale, pour y participer, du 3 au 7 septembre, aux grands exercices de tir dont il est question plus haut.

A ce sujet, nous remarquerons que les exercices de « l'école de tir de l'artillerie de campagne », qui ont lieu du 14 juillet au 26 septembre au polygone de Veszprim, n'ont rien de commun avec les exercices prémentionnés, pendant la durée desquels ils seront supprimés du 3 au 7 septembre.

D'après ce qui précède, on voit que la question du nouvel armement de l'artillerie austro-hongroise n'est pas encore sortie de la phase des essais comparatifs, ce dont on ne saurait faire un reproche au Ministère de la Guerre. La solution est grosse de conséquences et il existe plus d'un motif de l'ajourner non seulement jusqu'à ce qu'on soit bien au clair sur les avantages ou les désavantages techniques des divers genres d'affûts proposés, mais encore jusqu'au moment où la tactique du feu des canons modernes à tir rapide sera définitivement fixée.

En Suisse, où la discussion publique des questions militaires est beaucoup plus générale et plus libre que chez nous, on conçoit que les conclusions fort motivées du rapport de la Commission technique militaire aient pu être écartées par la Commission du Conseil national, puis par le Conseil fédéral et qu'on ait pu se décider en faveur de la continuation des essais commencés avec les canons à bêche élastique. En Autriche-Hongrie, les choses ne pourraient guère se passer de la même façon et comme ici, le Ministère de la Guerre est *seul* responsable du choix d'un nouveau système de pièces, on comprendra qu'une décision d'une portée aussi considérable ne puisse être prise sous la pression d'un courant d'opinion pu-

rement momentané. L'Autriche-Hongrie s'est bornée à prendre à temps des mesures provisoires pour « adapter » son matériel d'artillerie aux exigences nouvelles, imitant en cela l'exemple donné par l'Allemagne en 1896. A cette époque, on ne parlait pas des pièces à bêche élastique, lesquelles n'étaient pas encore utilisables en campagne.

La question à résoudre maintenant est celle de savoir si les pièces du système Ehrhardt réalisent effectivement le type de canons à tir rapide, le meilleur en campagne. Cette question va être certainement l'objet des préoccupations sérieuses de tous les Etats.

La France possède un canon à bêche élastique. Or, on est étonné de voir toujours réapparaître, surtout dans les journaux techniques allemands, des notes ayant trait aux défectuosités de ce système. Il est connu que le frein hydropneumatique du 75 mm. français, de même que la bêche et les deux boucliers augmentent sensiblement le poids de la pièce et nuisent à la mobilité de la pièce en batterie. A en croire quelques publications, certains défauts commenceraient déjà à se montrer qui auraient été particulièrement manifestes aux écoles à feu du camp de Châlons : les cylindres des freins contenant l'air comprimé ne se seraient pas montrés entièrement étanches, la pression baisse et il ne saurait pas être question d'un fonctionnement régulier et correct du frein hydropneumatique. La bouche à feu et le petit affût reculent brusquement au départ du coup ; l'affût, ancré lui-même au sol par la bêche, se soulève et fatigue beaucoup. L'opération qui consisterait, après le départ du coup, à ramener à la main la pièce en batterie, ainsi que le repointage demandent beaucoup de temps avant qu'on soit prêt pour le coup suivant.

Il ne serait pas impossible qu'ensuite de cet état de choses, on renonce de nouveau à former les batteries mobiles de quatre pièces et de douze voitures de munitions.

Nul ne contestera qu'étant donné le mécanisme compliqué du frein hydropneumatique, de semblables dérangements puissent se produire. Reste à savoir, ce qui est beaucoup plus important, s'ils peuvent être évités ou supprimés par des moyens d'une application facile en campagne. Pour élucider ce point, il faudra que l'on acquière une connaissance détaillée et approfondie de ce matériel.

Quoi qu'il en soit, la réapparation chronique des nouvelles relatives aux dérangements d'un mécanisme aussi compliqué constitue une sorte de Garde à vous ! qui doit engager les commissions techniques à user de la plus grande rigueur dans leurs expériences.

On sait que le matériel en acier dur est représenté chez nous non seulement par les pièces Ehrhardt, mais encore par les canons sortant de notre fabrique indigène de Skoda à Pilsen. La *Militär-Zeitung* annonce que des essais de tir avec des pièces à tir rapide de Skoda ont été effectués au polygone de l'usine de Pilsen en présence de l'inspecteur général de l'artillerie, lequel s'est déclaré fort satisfait de leurs résultats.

Il a paru récemment à Berlin, sous le titre : *Der Kampf um die modernen Feldgeschütze*[1] une brochure remarquable, sans nom d'auteur, sur la question importante des canons de campagne modernes. Les *Neue militärische Blätter*, dans leur livraison du 15 juillet dernier, consacrent quelques mots à cette brochure ; ils estiment que « cette publication se » distingue avantageusement de celles qui ont paru jusqu'ici sur les » pièces Ehrhardt, lesquelles avaient décidément trop le genre « réclame » » et pouvaient être attaquées sur plus d'un point. Cette brochure est pleine » d'esprit, elle envisage la question à un point de vue élevé, et ouvre des » perspectives qui sortent de l'ordinaire. »

Les *Neue militärische Blätter* admettent comme certain que cette publication émane d'une personnalité que s'est récemment attachée le Conseil d'administration de la « Rheinischen Metallwaren- und Maschinenfabrik » de Dusseldorf. L'auteur n'a pas encore beaucoup écrit pour la presse, toutefois on trouve une corrélation d'idées et de style entre la récente brochure et une publication qui a paru comme annexe (Beiheft) de la *Militär-Wochenblatt* de 1898[2].

L'analyse parue dans les *Neue militärische Blätter*, en parlant des essais exécutés en Suisse avec les canons à recul sur l'affût, dit « qu'on ne peut s'empêcher de reconnaître que la Commission suisse a traité un peu à la légère les pièces à recul sur l'affût », et elle se termine par cette phrase que je transcris telle quelle :

> Nous sommes également de l'avis que, dans les circonstances actuelles, aucun Etat ne prendra la responsabilité d'adopter un canon avec recul *de* l'affût avant d'avoir exécuté sur une grande échelle des essais impartiaux avec des pièces à recul sur l'affût. Au nombre des Etats qui ne font pas de leurs essais un mystère insondable et qui ne les enveloppent pas d'un impénétrable secret, la Suède sera probablement la première à faire choix de son matériel. Dans ce pays, il est à notre avis probable que la brochure en question n'influencera ni dans un sens, ni dans l'autre la décision à prendre. Il n'en est pas de même en Suisse où on paraît attacher plus d'importance aux opinions de la presse, aussi estimons-nous comme un devoir de signaler cette brochure et d'en faire connaître l'origine et l'auteur.

En ce qui concerne la Suède, cette opinion paraît s'être confirmée. D'après les journaux, on se serait, dit-on, prononcé dans ce pays pour le système Ehrhardt[3]. « Dans la Commission d'expérience suisse », continue la Revue allemande, « on verra se produire une assez vive lutte pour le

[1] Voir Chronique allemande, juillet 1901, page 548.

[2] Sous le titre : *Ueber die weitere Entwickelung der Kriegsgeschichte*, par le major-général v. Reichenau, autrefois commandant de brigade d'artillerie, actuellement commandant de division. (La *Chronique allemande* du présent numéro affirme d'ailleurs catégoriquement que le général v. Reichenau est bien l'auteur de la brochure.) *(Réd.)*

[3] On verra dans la *Chronique suisse* et dans la *Chronique allemande* du présent numéro que parmi les pays scandinaves, la Norvège vient de donner une commande de matériel à la fabrique Ehrhardt. *(Réd.)*

» canon de campagne. A côté de Schneider qui a réalisé de remarquables » progrès, et de Ehrhardt auquel les expériences d'Angleterre ont fourni » de profitables leçons, Krupp entrera maintenant en lice comme concur» rent, ainsi que Nordenfelt. Ce dernier avait déjà soumis, en 1898, une » pièce à recul sur l'affût, mais il était plus connu depuis lors par son » système de recul à sabots de roues à ressorts. »

— Un des derniers numéros du *Verordnungsblatt* publie un tableau de nouvelle organisation de la Landwehr et du Landsturm dans les arrondissements territoriaux de Landwehr de Graz, Cracovie, Przemysl et Innspruck ; puis des dispositions organiques pour les commandements de districts du Landsturm et enfin la numération des divisions et des brigades d'infanterie de Landwehr.

Organisée comme elle l'est actuellement, la Landwehr autrichienne constitue l'un des éléments essentiels de l'ensemble de nos forces militaires et peut être mise, comme instruction, armement et état de préparation en général, absolument à la hauteur de l'armée de ligne.

La réorganisation de la Landwehr austro-hongroise, commencée il y a quatre ans[1], sera terminée le 1er octobre prochain, date à laquelle les dernières unités encore à créer seront formées. Dans ses grandes lignes, l'organisation est absolument analogue à celle de l'armée active. Tous les services sont centralisés au Ministère de la Guerre. Il y a un commandant en chef à Vienne ; 15 commandants d'arrondissements territoriaux de Landwher, fonctionnant comme commandants de corps ; 8 commandants de division et 16 de brigades d'infanterie.

Chaque division se compose, en temps de paix, de 2 brigades de Landwehr de 2 à 3 régiments chacune. En tout, 4 à 5 régiments avec 12 à 15 bataillons.

En cas de mobilisation et aux manœuvres de paix des grandes unités, les divisions de Landwehr sont placées sous les commandements supérieurs indiqués dans l'ordre de bataille.

Les *troupes à pied de la Landwehr* se composent de 36 régiments d'infanterie et de 2 régiments de chasseurs territoriaux désignés d'après le lieu de stationnement de leurs états-majors, et numérotés d'une manière continue. Chaque régiment est formé d'un état-major, de 3 bataillons de campagne de 4 compagnies chacun, et d'un corps de cadres de remplacement par bataillon, à l'exception du régiment Zara no 23, qui a 4 bataillons de campagne.

En tout, l'infanterie de Landwehr comprend 115 bataillons de campagne répartis en 460 compagnies.

L'effectif de paix du régiment à 3 bataillons et du corps de cadres de

[1] Voir *Revue militaire*, année 1900, p. 591.

remplacement est de 52 officiers et 664 hommes. L'effectif de guerre est de 45 officiers et 634 hommes.

Les *troupes montées de Landwehr* se composent de 6 régiments de uhlans, d'une division de chasseurs à cheval tyroliens et d'un escadron de chasseurs à cheval dalmates.

En temps de paix, chaque régiment est formé d'un état-major de régiment avec un peloton de pionniers « en cadre », de deux états-majors de divisions, de 6 escadrons de campagne et d'un corps de cadres de remplacement, L'effectif de paix est de 29 officiers et fonctionnaires, 285 hommes et 239 chevaux. L'effectif de guerre est de 208 cavaliers.

La division de chasseurs à cheval tyroliens — dont l'extrême utilité en montagne a été démontrée aux grandes manœuvres de 1899 en Carinthie[1] — se compose d'un état-major de division, de deux escadrons de campagne et d'un corps de cadres de remplacement. L'effectif est, en temps de paix, de 13 officiers, 109 hommes et 92 chevaux; en temps de guerre, de 92 cavaliers.

L'escadron de chasseurs à cheval dalmates a un effectif de paix de 3 officiers, 42 hommes et 34 chevaux, Son effectif de guerre est de 29 cavaliers.

L'*effectif total de paix* de la Landwehr autrichienne peut être estimé, en chiffres ronds, à 2100 officiers, 30000 hommes et 1500 chevaux.

Par comparaison, nous rappellerons que l'effectif total de l'armée commune austro-hongroise est évalué à 14394 officiers, 284654 hommes, 57596 chevaux et 1048 bouches à feu.

La Landwehr hongroise, qui comprend 28 régiments d'infanterie, répartis en 94 $^1/_4$ bataillons et 10 régiments de cavalerie formant 60 escadrons, a un effectif total de 2300 officiers, 25000 hommes et 3800 chevaux, chiffres ronds.

— Nous trouvons dans les *Militär Wochenblatt* de Berlin une curieuse étude traitant du tir de l'infanterie sur des buts intermédiaires (tir indirect). On y rappelle le fait bien connu que des replis de terrain même très légers suffisent pour cacher le but au tireur. Celui-ci est donc obligé de se lever pour tirer, c'est-à-dire de se découvrir, ce qui augmente les pertes dans une mesure sensible. Pour obvier à cet inconvénient, l'auteur de l'étude en question préconise le tir indirect. Il veut qu'on laisse le tireur couché et qu'on lui indique un but intermédiaire visible sur lequel il devra tirer, après avoir déplacé le point d'appui de son arme ou la hausse, aussitôt que l'on aura déterminé la direction du but réel dans le sens latéral.

Ce serait l'abandon du principe d'après lequel l'homme ne doit tirer que s'il voit le but; en outre, ce système rendrait le contrôle du tir très

[1] V. année 1900, p. 337.

difficile. Enfin, l'homme resterait trop longtemps couché, soit par habitude, soit par instinct de conservation personnelle, et il gaspillerait ses munitions. Pour ces motifs, il y a lieu d'accueillir cette idée nouvelle avec un certain scepticisme...

— La *Militär-Zeitung* rend compte d'une marche en montagne effectuée le 28 juin dernier par le 9e bataillon de chasseurs en garnison à Villach, dans la Carinthie. Ce bataillon a escaladé le Mittagskogel jusqu'à la « cabane Bertha », située à une altitude de 1700 mètres et à environ 1 $^{1}/_{2}$ heure de marche en dessous du sommet de la montagne : 2084 mètres. C'est là certainement une course très remarquable, surtout si l'on considère que la troupe était complètement équipée et que chaque homme portait sur lui une charge de près de 30 kilog. Une partie du bataillon a fait, en outre, après un cours repos, l'ascension du sommet fort escarpé du Mittagskogel.

— Nous avons annoncé en son temps[1] que l'Administration militaire avait commandé une voiture de transports automobile à la fabrique autrichienne de moteurs « Société en commandite Daimler » à Vienne-Neustadt. L'*Allgemeine Automobil-Zeitung* en publie une reproduction et en donne une description détaillée à laquelle nous empruntons ce qui suit :

« La voiture offre l'avantage d'être actionnée par un moteur très puissant, en sorte que le conducteur dispose toujours d'un excédent de force motrice. La machine est de 10 chevaux, mais elle ne traîne qu'un poids de 2500 à 3000 kg. pour lequel on n'emploie généralement qu'un moteur de 6 chevaux.

» Un second avantage consiste dans la possibilité d'une transposition très basse, ce qui est très précieux lorsqu'il s'agit d'avancer à tout prix. La voiture a quatre vitesses et marche en arrière. A la première vitesse, l'automobile ne fait que 1 $^{1}/_{2}$ km. par heure, ce qui ne veut pas dire que la voiture ne peut gravir les rampes qu'à la vitesse de 1 $^{1}/_{2}$ km. On espère, au contraire, n'employer que rarement la première vitesse, et l'on croit que la deuxième vitesse elle-même ne sera pas trop forte dans les terrains difficiles. Le moteur est du type bien connu des moteurs Daimler à inflammation électro-magnétique. Deux freins agissent indépendamment l'un de l'autre. Les ressorts sont très solides. Pour la protection du conducteur, le siège est surmonté d'un léger toit qui peut être facilement enlevé.

Le réservoir de benzine est calculé de façon que la provision puisse suffire pour une durée de marche de 12 heures.

La voie est la même que celle de nos pièces de campagne : 1m53. La largeur des jantes est de 130 mm.

Le nouvel automobile n'est pas seulement utilisable comme moyen de

[1] V. p. 312.

transport; il peut aussi servir de machine de travail dans des buts divers. A cet effet, la roue du cylindre possède une large bordure lisse autour de laquelle on peut enrouler une courroie de transmission qui, lorsque la voiture fonctionne à vide, peut actionner tous genres de machines, comme par exemple des pétrissoires, des dynamos pour la mise en fonction de projecteurs électriques ou pour l'alimentation d'autres engins d'éclairage, etc. De cette manière, le moteur peut rendre des services même pendant l'arrêt de la voiture, au repos ou au bivouac. »

— Dans notre chronique d'août de l'année dernière, nous avions brièvement rendu compte de la grande fête hippique militaire qui avait eu lieu, comme chaque année, le 1er juin précédent[1]. Le concours de cette année, 29e de la série, organisé pendant la semaine du Derby, sur le champ de courses de Vienne, par la Société hippique de campagne, n'a pas été moins brillant que celui de l'année dernière. Favorisé par un temps splendide, il a été fréquenté par l'élite de la société viennoise. Dans la matinée déjà, on vit apparaître aux tribunes un grand nombre d'archiducs et de dames de la cour. Vers midi, arriva le frère de l'Empereur, l'archiduc Louis-Victor et bientôt après l'Empereur lui-même, qui prit place dans la loge impériale en compagnie de sa gracieuse petite-fille.

Les concurrents primés se sont tous distingués par de brillantes performances, mais la moyenne générale des résultats a été également très bonne. De toutes les parties de la monarchie étaient accourus des officiers montés, soit pour prendre part aux courses de cavalerie, soit pour applaudir aux succès de leurs camarades.

— Cette année, comme les précédentes[2], une partie de la garnison de Vienne exécutera un exercice de marche complètement conforme aux conditions de la guerre et destiné à donner aux chefs un spécimen pratique du niveau d'instruction et d'endurance de la troupe.

La *Reichswehr* annonce à ce sujet que le 12 août, un bataillon combiné et un peloton de cavalerie de l'armée active et un demi-bataillon combiné de la Landwehr autrichienne — sans train — prendront part à un exercice de marche prolongé dans le voisinage de Vienne.

Les troupes seront en tenue de marche, avec tous les outils et instruments de campagne, la munition de guerre au complet et tous les ustensiles de cuisine qui doivent être portés en campagne. Assisteront à l'exercice tous les officiers d'état-major des régiments d'infanterie et de chasseurs en garnison à Vienne, les commandants de compagnies des détachements de troupes mis sur pied et les officiers d'état-major général rési-

[1] V. année 1900. p. 594.

[2] V. p. 594, année 1900 et p. 538, année 1899.

dant à Vienne et répartis dans les commandements supérieurs du corps de Vienne.

— D'après une correspondance locale de Vienne, la flottille complète du Danube[1] entrera en service le 1er août à Budapest, d'où, après avoir exécuté une série d'exercices spéciaux de navigation fluviale, de sondages et de levers de cartes, elle descendra la rivière jusqu'à la « Porte de fer » et parcourra aussi les affluents navigables du Danube, la Theiss, la Save et la Drave.

Au retour, la flottille arrivera à Vienne le 15 août et s'y arrêtera quatre jours, après quoi il est probable qu'avant de rentrer à Budapest, elle prendra part aux manœuvres près de Komorn, où elle aura pour tâche soit de favoriser, soit de contrarier les mouvements des troupes qui voudraient passer la rivière.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Encore le nouveau règlement d'exercice de l'infanterie. — Encore de la bibliographie. — Le général Pinel de Grandchamp. — Le matériel de 75.

Le ministre n'a pas encore approuvé le « Projet de règlement sur l'exercice et les manœuvres de l'infanterie » dont j'ai parlé le mois dernier; mais il en a autorisé la mise en vente. Aussitôt les fascicules se sont enlevés, et tout le monde s'est jeté sur cette précieuse manne. Les journalistes, en particulier, qui sont, en cette saison, assez à court de copie, ont abondamment disserté sur la rédaction du « Projet », sur les tendances qui s'y manifestent, sur l'esprit qui l'a inspiré. Dans la *France militaire*, qui vient d'agrandir son format et qui, de cinq colonnes qu'elle avait, est passée à six, le général Luzeux a consacré de très intéressants articles à cette question. Après lui, et étant donné que j'ai déjà pu renseigner les lecteurs de la *Revue militaire suisse* sur ce que contiennent d'essentiel les 257 petites pages des trois brochures réunies, il me reste bien peu à glaner. Je n'analyserai donc pas le « Projet ». Je me contenterai d'en relever certains points qui me semblent offrir matière à dissertation : j'irai un peu au hasard de la plume, en négligeant ce qui me semble n'intéresser guère que mes compatriotes.

Et, d'abord, je ne reviendrai pas sur la question de savoir s'il y a lieu de chercher à simplifier le plus possible, à réduire au strict minimum ce que les troupes ont besoin d'apprendre. Il est entendu que c'est là le but qu'on s'est proposé d'atteindre. Qu'on ait eu raison ou tort de se l'assigner, toujours est-il que je ne chicanerai pas là-dessus. Mais alors je me demanderai si on a réussi dans cette entreprise.

[1] V. p. 473. Dans la note qui figure au pied de cette page lire *Gran* au lieu de *Graw*.

A prendre les choses en gros, il est évident que oui. Mais on pouvait alléger la rédaction et diminuer la liste des mouvements de première nécessité. Nous avons déjà vu qu'on a maintenu la présentation de l'arme, position dont se passent fort bien certaines armées : celle de l'Autriche, par exemple. Et la seule raison qu'on ait pour y tenir est le désir de nuancer les honneurs. Chose assurément bizarre : quand le soldat n'a rien à faire, quand il se promène et qu'il rencontre un supérieur, que celui-ci soit un simple caporal ou le ministre de la guerre en personne, il n'a qu'une manière de le saluer. (On a fait remarquer justement que la forme de salut devrait se trouver dans le Projet de règlement, au même titre que tel mouvement de parade, comme : *l'arme sous le bras droit.* Or, c'est en vain que vous l'y chercheriez.) Eh bien, si on ne différencie pas les marques de respect quand on a tout le temps voulu pour le faire, cette différenciation est imposée au soldat quand il est sous les armes, et que, par conséquent, il a certains devoirs à remplir, comme d'assurer le respect de sa consigne, qui doivent passer bien avant les salamalecs. C'est si vrai que, pour lui permettre d'assurer son service, on le dispense de témoigner la moindre déférence aux gradés subalternes. En vain le décret sur le service intérieur renferme-t-il la prescription formelle que voici :

Tout militaire doit, en toutes circonstances, soit de jour, soit de nuit, même hors du service (et *à fortiori* donc, semble-t-il, dans le service,) de la déférence et du respect à ses supérieurs des armées de terre ou de mer, quels que soient l'arme et le corps auxquels ils appartiennent.

Regardez ce factionnaire devant lequel passe un brigadier ou un sergent, voire un sergent-major. Il continue à faire ses cent pas (ou, plus exactement, ses soixante pas : trente dans un sens et trente de l'autre) sans se déranger le moins du monde, à moins pourtant qu'il ne voie sur la poitrine du caporal ou du sous-officier, ou même du simple soldat, son camarade, le ruban jaune à liserés verts de la médaille militaire. Dans ce cas, il « rectifie la position » en mettant « l'arme au pied. »

Il fait exactement de même pour l'adjudant, qui est le seul sous-officier auquel il soit tenu de témoigner quelque politesse pendant la durée de sa garde. Naguère il portait l'arme, maintenant il la mettra sur l'épaule droite, pour la croix de chevalier ou d'officier de la Légion d'honneur, ainsi que pour les galons d'officier subalterne. Enfin il la présentait et il continue à la présenter aux commandeurs de la Légion d'honneur et aux dignitaires plus haut placés dans la hiérarchie de l'ordre, ainsi qu'à la graine « d'épinards » des officiers supérieurs et aux étoiles des généraux. Mais ce n'est pas tout : il y a encore des manières spéciales d'honorer le chef de corps ou le commandant d'armes, le général commandant le corps d'armée ou le membre du conseil supérieur de guerre.

J'estime qu'il n'y aurait aucun inconvénient à n'avoir sous les armes, comme sans les armes, qu'une seule manière de saluer. Encore voudrais-je

qu'on ne saluât que quand on n'aurait rien d'autre à faire. Le service en campagne dispense les troupes de rendre les honneurs, parce qu'on trouve justement que le plus pressé, pour elles, c'est de se battre. Par analogie, je comprendrais qu'on dispensât la sentinelle qui veille sur une poudrière de considérer comme primordial de se conformer aux règles du cérémonial à l'égard des officiers ou des fonctionnaires qu'elle voit, et de tenir pour secondaire, au contraire, le service qu'elle est chargée d'assurer. Nous voyons journellement qu'il en est ainsi, et cela ne devrait pas être La bonne exécution du service doit passer avant tout.

Le général Luzeux fait remarquer, fort justement, qu'il y a simplifications et simplifications. Les premières consistent en suppressions. Celles-là, il les approuve parce qu'elles n'exigent aucun apprentissage nouveau de la part des réserves : qui peut le plus peut le moins.

Au contraire, il s'élève contre les simplifications qu'on a obtenues en introduisant dans le règlement des commandements nouveaux, des mouvements nouveaux, devant lesquels plusieurs générations de réservistes risquent de se trouver tout dépaysés. Il n'en admet l'adoption que s'il y a nécessité absolue. Encore, même dans ce cas, veut-il que l'on conserve le plus possible la forme des commandements usités et la contexture familière des anciens règlements.

Plus radical que les auteurs du « Projet », il demande que l'arme soit toujours portée à la bretelle.

Il critique aussi avec vigueur, et non sans une grande apparence de raison, la formation de la colonne par le flanc. Notre infanterie se formait sur quatre par « doublement. » Ne pouvant exécuter ce mouvement avec ses chevaux, la cavalerie se formait, au contraire, sur quatre par « conversion, » même quand elle manœuvrait à pied. L'artillerie, considérée comme une « troupe à cheval, » exécutait le même mouvement « *Par quatre files à droite* » jusqu'au jour où on imagina de lui imposer le « *Par le flanc droit* » des fantassins, sous le prétexte que 74000 de ceux-ci étaient versés dans les batteries à pied, en cas de mobilisation, afin d'en compléter l'effectif reconnu insuffisant. Mais l'introduction temporaire de ces 74000 externes ne devait pas exercer une influence durable sur les formations. On s'en aperçut. On finit par en revenir au *Par quatre files à droite*. Et, aujourd'hui, on l'étend à l'infanterie elle-même! Le général Luzeux démontre très clairement que ce qui convient à des cavaliers ne peut convenir à des fantassins, surtout à des fantassins lourdement chargés. Que, dans la cour de la caserne, en tenue d'intérieur, sans sac, on puisse effectuer ruptures et formations en prenant le pas gymnastique, comme le font les hommes montés en prenant le trot, rien de mieux. Mais que, dans les terres labourées, on puisse, avec l'équipement de campagne, se déployer en ligne par un doublement de l'allure, voilà qui est fort contestable... ou

incontestablement impraticable, si on ne veut pas ruiner les troupes et les mettre... je ne dis pas : par le flanc, mais sur le flanc.

La colonne par quatre obtenue sans doublement, par conversion, présente une foule d'autres inconvénients. Mais, à vrai dire, toute solution en présente et d'aussi graves peut-être ou de plus graves. La question est la suivante : était-ce la peine, pour n'en tirer qu'un maigre bénéfice, de bouleverser toutes les habitudes de l'arme ? Car, s'il y a des hommes pour qui le « Par le flanc droit » semblait hérissé d'insondables mystères, il en est aussi qui se perdent dans les conversions, pourtant relativement simples, du « Par quatre files à droite. »

Comme il fallait s'y attendre, le « Projet » débute par cette déclaration formelle : « La préparation à la guerre est le but *unique* de l'instruction des » troupes ! » Unique ! Vous entendez bien : unique, c'est-à-dire exclusif, et non pas principal, prépondérant. On ne doit plus s'occuper d'autre chose que de former des combattants. Pourquoi alors, 23 pages plus loin, lisons-nous que « ce mouvement *(présenter l'arme)* et les précédents seront surtout employés par les sentinelles pour rendre les honneurs ? » Pourquoi obliger le soldat à exécuter les mouvements du maniement de l'arme à la cadence du pas (Titre II, § 23) ? Pourquoi lui enseigner à mettre l'arme sous le bras droit (Titre VIII, § 24) ? Pourquoi l'exercer à des mouvements d'ensemble d'escrime à la baïonnette (Titre II, § 69) ? Et enfin, après l'avoir habitué à conserver « les yeux fixés droit devant soi », lorsqu'il a pris la position militaire (Titre II, § 5), pourquoi lui dire (Titre VIII, § 14) de fixer du regard la personne qui passe la revue au moment où cette personne arrive à sa hauteur ?

Il devait aussi aller de soi que le mot d'initiative tînt une grande place dans le Projet. Ce mot est fort à la mode, si la chose l'est moins. Et nous ne nous étonnerons pas trop si, dans les *Bases de l'instruction*, de la page 7 à la page 13, nous le rencontrons huit fois, soit plus d'une fois par page.

Mais nous ne trouverons pas surprenant non plus que cette initiative, qu'il est rigoureusement interdit de restreindre (§ 5), soit réduite à la portion congrue par le Projet lui-même. En effet, celui-ci pose bien le principe suivant :

Le commandement supérieur fixe le but et le fait connaître. Le commandement subordonné conserve l'initiative du choix des moyens.

Mais, à chaque pas, lorsqu'on feuillette ces fascicules, on se heurte à l'ignorance du but à atteindre et, en revanche, on trouve l'indication formelle des moyens à employer. Par exemple, le Règlement ne dit pas que, au commandement : *L'arme sur l'épaule droite!* le soldat[1] prendra la po-

[1] Ce pauvre soldat ! Pour lui ordonner de s'arrêter, on lui disait naguère : *Escouade, halte !* Maintenant on le nomme : *Section !* — Mais c'est Dumanet que je m'appelle ! serait-il en droit de s'écrier.

sition détaillée ci-après (ou, mieux encore, représentée par la figure ci-contre). C'est pourtant bien là le « but » du mouvement. Par contre, les moyens à employer sont nettement imposés par la décomposition en trois temps. Cette décomposition est-elle autre chose qu'un procédé d'instruction? Et, on peut l'ajouter, un procédé vicieux, car ce n'est pas en trois actes, mais en cinq, en six, en sept, qu'un instructeur tant soit peu expérimenté fractionnera l'ensemble du mouvement. La valeur pédagogique d'un sergent peut presque se mesurer au nombre des tranches qu'il sait découper, comme un maître d'hôtel habile découpant un canard à la rouennaise. Plus il y en a, et plus c'est fin, mieux il s'acquitte de son office.

Et n'y a-t-il point aussi quelque contradiction? dans ce passage du § 14 :

Le commandement veille à ce que chacun, dans les différents grades, conserve l'initiative que comportent ses fonctions... Il voit souvent sur le terrain, et sans interrompre le travail journalier, les unités sous ses ordres. Il guide les instructeurs tout en évitant d'entraver leur initiative.

Ne devrait-on pas lui recommander de s'abstenir de venir regarder ses subordonnés pour lui enlever toute tentation d'intervenir? Loin de lui permettre de les guider, ne devrait-on pas lui conseiller de se l'interdire? C'est par là, précisément, qu'il provoquera l'initiative. On ne saurait trop peser les termes de la circulaire que rédigea le baron de Stein, en 1807, lorsqu'il voulut réformer la bureaucratie prussienne :

Les employés, y disait-il, doivent cesser d'être des instruments muets et mécaniques entre les mains du prince, des machines à exécuter des ordres, dénuées de volonté et de vues propres. Je veux que, désormais, ils fassent les affaires avec indépendance, de leur propre mouvement. Je les laisserai sans instructions de détail, et je leur défends de consulter l'autorité centrale. Je frapperai l'incapacité et la pusillanimité ; je récompenserai le courage et l'habileté.

Permettons aux officiers d'y voir clair : ne leur mettons pas des œillères pour qu'ils n'aperçoivent rien à droite et à gauche de leur route. A-t-on peur qu'ils n'aillent pas droit devant eux parce qu'ils pourront considérer ce qu'ils verront sur les côtés du chemin? On a trop pris l'habitude, chez nous, de les traiter en « petits garçons » qui tremblent devant leur chef. Une réaction se dessine, et on travaille à les émanciper. Déjà, on a écarté le mot de « critique », naguère encore officiellement employé, et auquel on a reproché son caractère hostile. Faire la critique d'une opération de guerre, c'est moins en poursuivre l'examen impartial que chercher à en relever les fautes. L'expression était prise ou pouvait être prise dans son sens vulgaire et péjoratif au lieu de l'être dans son sens philosophique, comme on dit la « critique historique » ou la « critique des textes ».

C'est pour cette raison que le « Projet de règlement » évite avec grand soin de l'employer.

Voici, par exemple, ce qui est dit à l'Ecole de bataillon (page 6, § 4):

L'exercice terminé, le chef de bataillon prescrit aux capitaines de justifier les dispositions prises et appelle leur attention sur les enseignements qui en découlent.

Mêmes périphrases dans les paragraphes 3 et 6 de l'Ecole de régiment (Titre VI, pages 6 et 7) :

A la fin de l'exercice, le directeur fait ses observations sur les mouvements exécutés...

La manœuvre terminée, le directeur réunit tous les officiers, rappelle la situation et la mission confiée à chaque parti ; il se fait rendre compte des dispositions prises et prescrit aux chefs de parti de justifier les ordres qu'ils ont donnés. Il appelle ensuite l'attention de tous sur les divers enseignements qui résultent de la manœuvre.

Il me semble qu'il y a là un acheminement vers des mœurs nouvelles et je crois pouvoir lire entre les lignes que le commandement prendra de moins en moins à tâche de morigéner ses inférieurs et qu'il s'efforcera de plus en plus de les éclairer, faisant ainsi appel à leur libre examen et ne cherchant plus à les réduire, selon l'expression du baron de Stein, à l'état d'instruments muets et mécaniques entre les mains de l'autorité.

Un jeune officier, studieux et intelligent, m'envoie plusieurs pages de notes qu'il a prises sur le « Projet de règlement ». Voici en vrac quelques-unes des observations de détail qu'il formule, et dont quelques-unes ont au moins, le mérite de n'être pas banales.

Le général Luzeux critique le rassemblement *sur un rang, par quatre en marchant*, qu'il considère comme n'étant pas pratique et comme troublant l'ordre normal. Je le crois, au contraire, très pratique. Les chefs capables de conduire leur section la droite, la gauche ou le centre en tête, se moquent bien de l' « ordre normal ! » Ce qu'ils veulent, c'est un groupement rapide, instantané, derrière eux, par deux ou par quatre.

Voici, par exemple, comment dans certains cas progressera une ligne de bataille :

La section est couchée, elle a ouvert le feu. Son chef a terminé une partie de sa tâche ; il se repose sur ses sous-ordres du soin de veiller à l'exécution de ses ordres. Comment profite-t-il de l'instant de répit qui s'offre à lui? Il observe, il regarde le terrain, cherchant les cheminements à prendre pour se porter soit en avant soit en arrière. Ceci fait, dès qu'il faudra se mettre en mouvement, le commandement qui lui viendra naturellement aux lèvres, que le bon sens lui soufflera, sera simplement quelque chose de ce genre : « Par quatre (ou par deux), derrière moi, pour aller à la haie ! » Voilà la vérité. Si les hommes sont rompus à cette façon d'opérer, les sections se disloquent en chenilles, en serpents, en vermisseaux, qui se moulent sur les formes du terrain, se coulent dans ses sinuosités, contournent ses couverts, dans la limite

du front qui leur est assigné, pour atteindre finalement l'objectif, lequel doit toujours être indiqué.

L'emploi de la baïonnette semble être considéré comme devant être fort restreint, car même contre les charges, « les sections font face à la cavalerie sans mettre la baïonnette au canon. » (Titre IV, § 62.)

Il n'est rien dit de la position du tireur assis, probablement parce qu'on n'a pas imaginé de tranchées pour tireurs assis. Mais, en somme, ne serait-ce pas là l'idéal ? Tous les actes de la vie s'exécutent assis. (Hum !) Pourquoi donc alors, dans la défensive, ne prendrait-on pas cette position pour faire feu ?

Pourquoi au titre II, dans les attaques, pointe-t-on (§ 80) et « lance »-t-on (§ 81) en se fendant « de la partie gauche à 20 cm. plus en avant, » tandis que, dans les parades suivies de ripostes (§ 85), il est prescrit d'« exécuter la parade et pointer (lancer) l'arme en avant sans déranger la position des pieds ? »

Pour le combat contre la cavalerie, on n'a plus indiqué aucune formation, et on a eu bien raison. Dire que, dans certains corps, on a « pondu » des « notes » de cinquante pages pour indiquer les dispositions à prendre suivant le côté d'où viendrait la charge, d'après l'angle de sa direction avec le front de bataille, etc. !

Le combat défensif est magistralement traité : c'est la première fois que nos règlements en parlent. Il y a beaucoup d'officiers qui ne voyaient pas, du côté de la défense, le combat de préparation ni la contre-attaque qui est l'acte décisif de la défense. Tout cela était flou. Maintenant, c'est net.

Toute la partie du « Projet » qui traite du moral, du combat, etc., est bien. C'est au Titre II *(Ecole du soldat)* qu'il y a beaucoup de lacunes. On n'a pas voulu supprimer ce maudit *(sic)* maniement d'armes. Par contre, les mouvements du tireur sont raides, et ce sont ceux qui demandent le plus de souplesse.

Le passage auquel fait allusion mon correspondant est celui qui termine le titre VII *(Du combat)* et qui est intitulé : *Des forces morales*. En voici la teneur complète :

Les principes énoncés dans les articles précédents sont destinés à guider le chef dans l'emploi rapide des moyens matériels dont il dispose.

Mais ceux-ci restent sans valeur s'ils ne sont pas vivifiés par les forces morales.

Entre toutes ces forces,
l'*Honneur,* règle suprême de tous les actes du chef et du soldat,
la *Volonté de vaincre*, décuplant les énergies,
l'*Audace,* qui tente l'impossible et réussit à le réaliser,
la *Solidarité,* d'où résultent la confiance mutuelle et la convergence des efforts,
constituent les facteurs les plus puissants du succès : ils doivent dominer toutes les décisions du chef et présider à tous les actes de la troupe.

C'est ainsi que l'audace dans l'offensive, la ténacité dans la défensive, pourront faire surgir la victoire des situations les plus désespérées.

Dès le temps de paix, le chef devra tremper son propre caractère et porter

au niveau le plus élevé le moral de sa troupe. C'est alors seulement qu'il pourra mettre en œuvre toutes ses aptitudes.

Le règlement ne saurait fixer de règles à ce sujet, mais il ne pouvait passer sous silence les forces morales, seules capables d'assurer la victoire.

Fermez le ban !!

* * *

La production littéraire se ralentit. Nous entrons dans la morte saison. C'est le moment d'agir, non de lire ou d'écrire. Seule, la maison Berger-Levrault m'a envoyé ce mois-ci quatre volumes. Encore deux d'entre eux n'ont-ils droit ici qu'à une simple mention, quoiqu'ils me plaisent beaucoup, l'un et l'autre, et que je sois heureux de les signaler.

C'est d'abord une sorte de roman patriotique et militaire, *Sous la Chéchia*, carnet d'un zouave, qui nous mène de la Kabylie (1856) à Palestro (1859). L'auteur, M. Amédée Delorme, a acquis une certaine notoriété avec d'autres ouvrages du même genre, c'est-à-dire avec des récits d'histoire anecdotique, dont un, le *Journal d'un sous-officier* (en 1870), a été couronné par l'Académie française. Pareil honneur pourrait bien être réservé à ce volume-ci.

Le second ouvrage appartient au même genre anecdotique, mais sans mélange de roman. C'est plus de l'histoire, tout en étant, d'ailleurs, aussi agréablement conté. Seulement c'est de l'histoire maritime, ce qui sort un peu du cadre de cette Revue. L'auteur de ces *Etudes d'histoire maritime* est M. Maurice Loir dont le nom est bien connu. Lui aussi, d'ailleurs, est un lauréat de l'Académie.

Passons aux livres que j'appellerai « sérieusement militaires. »

C'est une ambition fort louable assurément de s'être proposé de mettre en lumière, « tant au point de vue technique que tactique, » l'évolution des progrès de l'artillerie « depuis sa création par Gribeauval jusqu'à nos jours, » en se servant « des rayons du passé pour mieux montrer le caractère et le mode d'emploi du matériel nouveau. » Et il y a quelque chose de touchant à voir un jeune officier, un lieutenant âgé de 33 ans à peine, s'attaquer à un aussi vaste sujet, dont l'importance et le caractère d'actualité n'échappent à personne[1]. Aussi n'ai-je guère le courage de lui reprocher de s'être montré inférieur à sa tâche, de manquer d'autorité lorsqu'il formule ses conclusions, de ne pas toujours proportionner les développements à la question qu'il traite, de laisser une impression de fragilité, d'incohérence, dans la composition de son très intéressant travail et dans son argumentation. Ce n'est ni assez mûri, ni assez reposé. On sent à chaque instant le bouillonnement de la fermentation, et on voudrait que les idées eussent, si je peux ainsi parler, un peu plus de bouteille ; on

[1] *L'artillerie de campagne* (1792-1901), Etude technique et tactique, par le lieutenant J. Campana. Paris, 1901.

voudrait encore que l'érudition fût un peu plus solide, le style plus ferme et plus pur, la pensée-maîtresse plus exactement suivie. Cette pensée-maîtresse, elle est heureuse et ne laisse pas d'avoir une certaine originalité, avec ses aspirations philosophiques et darwiniennes. L'auteur de *L'Artillerie de campagne* la présente ainsi, dans son avant-propos :

Nous avons pris pour méthode de rechercher les idées qui ont amené les transformations successives et de voir comment ces idées, après être arrivées à maturité, ont été suivies d'exécution. Nous avons fait, avec les artilleries étrangères, les comparaisons intéressantes, et, en dernier lieu, nous avons complété le développement des idées actuelles en nous étendant longuement sur la nouvelle artillerie allemande.

Partant de ce préambule, le lieutenant Campana arrive à la fin de son in-octavo, vers la page 400, à une demi-douzaine de « conclusions d'ordre général » qui ne répondent peut-être pas précisément à ce qu'on était en droit d'attendre. Voici les aphorismes lapidaires dans lesquels il les résume :

1° L'effort de Gribeauval nous montre qu'*une volonté éclairée ne doit jamais se décourager*...

2°... Napoléon... nous prouve une fois de plus que le génie seul peut tirer une exploitation intégrale des moyens dont il dispose. Mais l'exemple de la Prusse nous prouve également que *la ténacité produit souvent les effets du génie*... (Alors pourquoi nous dire qu'il n'y a que celui-ci qui puisse les produire ?)

3° Nul n'est prophète dans son pays et, peut-on aussi ajouter, à son époque...

4° Il ne faut jamais s'endormir sur ses lauriers...

5°... Dans toute entreprise, il faut une direction unique aidée de bons collaborateurs.

6° L'artillerie est une arme très complexe...

7° L'expérience de la guerre est précieuse...

Toutes ces idées sont si justes qu'on pourrait être tenté de déclarer qu'elles le sont trop, et, si l'ouvrage n'était destiné qu'à aboutir à ce bouquet de *truisms*, on aurait raison de penser que le lieutenant Campana a tant soit peu perdu son temps. Heureusement on trouve, dans son estimable travail, autre chose que ces « conclusions d'ordre général, » et cet autre chose contient des parties excellentes. Il est vrai qu'elles sont mêlées à d'autres qui le sont moins : l'impression d'ensemble, je le répète, est heurtée, inégale, voire incohérente. Quand, y ayant réfléchi plus posément, l'auteur nous donnera, dans quelques années, une seconde édition refondue de son livre, plus maître de son sujet et de sa plume, il produira la belle œuvre dont nous n'avons, quant à présent, que la promesse.

Et, pendant que ses deux galons embrassent plus qu'ils ne peuvent étreindre, voici quatre galons qui ne craignent pas de s'abaisser à de simples problèmes d'instruction, à des questions d'ordre pas général du

tout. Il s'agit des exercices de service en campagne qui s'exécutent, non pas même dans le régiment, mais dans l'*Abtheilung*[1].

Bien qu'on puisse trouver que c'est un peu le monde renversé, je ne blâme pas cette interversion des rôles, et je loue également le lieutenant d'avoir eu de larges aspirations et le commandant d'avoir cherché à faire profiter ses camarades de sa longue expérience et de la compétence qu'il a su acquérir. Les questions de pédagogie militaire lui sont familières. Il y a une vingtaine d'années déjà, étant frais émoulu de l'Ecole, il publiait une très remarquable *Méthode pour l'instruction d'artillerie :* cette étude a été prise en considération dans la rédaction des règlements de manœuvre de l'arme, et il est indéniable qu'elle a exercé sur l'orientation de leur esprit une influence bienfaisante. Devenu capitaine, l'auteur était tout désigné pour coopérer à la formation des jeunes officiers de l'artillerie. Aussi lui confiait-on la direction de l'instruction militaire à l'Ecole de Versailles par laquelle passent les sous-officiers reconnus aptes à devenir sous-lieutenants. C'est là qu'il fit exécuter les exercices dont il a fait paraître les développements dans la *Revue d'artillerie.* Le tirage à part de ses articles forme une brochure de près de 400 pages, illustrée de très nombreux dessins et de « croquis perspectifs. » Le sujet est un peu trop spécial pour que nous nous appesantissions sur les solutions données et pour que nous nous engagions dans des controverses techniques. Bornons-nous à dire que nous aurions souhaité que l'auteur spécifiât les cas où il s'est écarté des prescriptions réglementaires et les raisons qui l'y ont déterminé. Par exemple, nous lisons au paragraphe 515 du *Projet de règlement de manœuvre de l'artillerie de campagne* approuvé le 18 juillet 1898 *(Préparation du cantonnement) :*

En arrivant dans la localité où l'on doit cantonner, le campement se rend directement à la mairie...

Le commandant du campement... divise le quartier en parties proportionnelles à l'effectif des batteries et des sections de munitions qui doivent y cantonner et affecte autant que possible à chacune d'elles les deux côtés d'une rue.

Or, dans l'exercice fait au hameau de Bouviers (pages 29-36), nous voyons que ni l'une de ces règles, ni l'autre, n'a été observée et que, dans sa critique (page 34), le directeur de l'exercice ne formule à ce sujet aucune remarque : il ne signale pas qu'une infraction ait été commise, il ne fait pas connaître s'il l'approuve ou s'il la désapprouve.

J'aurais une infinité d'autres remarques du même genre à présenter, mais *de minimis non curat prætor,* et j'estime qu'un chroniqueur de la *Revue militaire suisse* doit avoir autant qu'un préteur romain le souci de sa dignité.

* * *

[1] *Les exercices de service en campagne dans le groupe de batteries,* par le commandant G. Aubrat. 1901. (Extrait de la *Revue d'artillerie*).

Bien qu'il n'ait pas dépassé le grade de « brigadier, » le général Pinel de Grandchamp, qui est mort au commencement de ce mois, me paraît mériter une mention spéciale. Esprit distingué, cultivé, original, il avait un caractère décidé qui lui a nui. Avec un peu plus de souplesse, il serait vraisemblablement arrivé à une haute situation. Ce que je sais de la vigueur de son commandement et de la largeur de ses idées me donne à penser qu'il en eût été très digne. Je ne l'ai point connu, mais j'ai lu de lui des ouvrages — malheureusement anonymes — qui m'ont paru être du plus grand mérite.

Comme spécimen de son « faire », je détacherai de *L'armée dans la société moderne* (un titre qu'on dirait d'hier ou d'aujourd'hui, et qui remonte à 1868), un passage qui se rapporte indirectement à ce que je disais tout à l'heure de la critique et de l'initiative, un passage qu'on ne dirait ni d'hier ni d'aujourd'hui ni de demain. Le voici :

Suivez ce général inquiet et soucieux : le sort d'une armée, celui d'un empire, reposent sur lui, et sa tête se penche sous l'effort de sa pensée. Où porte-t-il ainsi ses pas, à la veille des résolutions suprêmes? Il se rend au milieu de ses compagnons d'armes. Lui qui est investi d'une autorité grande comme sa tâche et sa responsabilité, il en ajourne les arrêts; il prête une oreille attentive aux avis qu'il provoque; il se dépouille lui-même, une heure, du prestige de son rang, et veut que la soumission et le respect se détendent un peu, afin que la confiance et la vérité débordent dans un épanchement patriotique. Puis, suffisamment éclairé, il se retire à l'écart pour se recueillir, apaiser l'agitation de ses esprits, et peser équitablement les opinions des autres et les siennes. Il est rentré dans son isolement et dans son rôle : réfléchir, se résoudre et agir. Demain le soleil levant le trouvera debout au milieu des siens, ses confidents et ses conseils d'hier, aujourd'hui ses lieutenants dociles et muets.

Rassasions nos yeux de cette grande leçon, et saisissons là, sur le vif, le génie des armées modernes, l'esprit militaire en pleine crise, sous ses traits les plus vigoureusement accentués : le *concours des intelligences* qui éclairent et préparent les résolutions, l'*obéissance des volontés* qui les exécutent. Association des intelligences, subordination des volontés : tel est le ressort à double détente qui fait mouvoir le formidable appareil d'une armée.

Mais n'est-il pas évident que, s'il est toujours possible et utile d'orienter suivant une direction unique toutes les volontés pliant sous une seule, afin de multiplier l'effet de leur énergique impulsion, il est funeste d'imposer aux intelligences le despotisme qui les éteint et livre toutes les difficultés soulevées par l'art militaire aux inspirations incertaines de quelques-uns?

On peut bien décider par une loi que toutes les volontés se courberont sous une seule : mais il n'est plus aussi facile qu'une seule pensée ait tous les aspects, juge de tous les points de vue, saisisse tous les côtés à la fois de chaque question. Cette pensée, fût-elle supérieure à toutes celles qu'elle supprime, n'y saurait suppléer; car jamais deux esprits différents n'envisagent un fait ou une idée sous des rapports identiques; mille nuances individuelles modifient les perceptions qui se complètent par leur diversité même. Et cela est vrai en toutes circonstances, les plus humbles comme les plus solennelles. Pourquoi

donc, au fur et à mesure qu'on descend les degrés de la hiérarchie militaire, voit-on méconnaitre davantage une vérité si palpable ? Pourquoi la soumission toute seule, qui est à peine la moitié de l'esprit militaire, s'appelle-t-elle partout l'esprit militaire lui-même ?

Je trouve cette page admirablement, profondément pensée, fortement et brillamment écrite. Il s'en trouve à foison de semblables dans ce livre, dont certaines parties ont assurément vieilli, mais qui, débarrassé des passages caducs, mériterait d'être mis sous les yeux de la génération actuelle.

* * *

Si cette chronique ne s'était allongée outre mesure, je parlerais des écoles à feu de l'artillerie de campagne et j'analyserais la « Note » du Comité technique de l'arme sur celles qui ont eu lieu en 1900. Cette Note, en effet, ne porte plus la mention « *Confidentiel* » qui se trouvait (et même avec des avertissements comminatoires, où il était parlé des rigueurs de la loi sur l'espionnage,) sur tous les documents relatifs au matériel de 75. On commence à entrevoir l'époque plus ou moins prochaine à laquelle ces documents seront mis dans le commerce.

Je signalerai seulement, pendant que j'y suis, qu'on étudie l'introduction dans chaque batterie d'un douzième caisson. J'ai déjà expliqué que, lors de l'adoption du canon à tir rapide, on n'avait pas voulu changer le nombre des voitures de la batterie montée, laquelle comptait 6 pièces et 9 caissons ; comme on réduisait le nombre des pièces à 4, on se trouva ainsi amené à porter celui des caissons à 11.

S'il a le mérite d'être premier, ce nombre a l'inconvénient de ne répondre à rien de bien satisfaisant. Il était dans la nature des choses qu'on cherchât à arrondir l'effectif des caissons en multiple de celui des pièces. Comme on peut admettre que la consommation du 75, qui est un gros mangeur de munitions, dépassera le double de la consommation du 90, il est naturel que la proportion du nombre des caissons (la contenance de ceux-ci ayant d'ailleurs augmenté) soit portée de 1 $^1/_2$ à 3. D'où l'addition probable du douzième, par suite de quoi, la batterie, qui comprend huit pelotons, sur pied de guerre, serait à l'avenir constituée à neuf pelotons.

CORRESPONDANCE

Lausanne, 3 août 1901.

Vous avez publié dans la *Chronique suisse* du mois dernier une critique des dispositions que nous avions en Suisse pour l'inspection des écoles de recrues et une opinion sur l'influence que peuvent exercer les commandants de division sur l'instruction des troupes. Votre chroniqueur estime que les dispositions de la loi de 1874, conférant au divisionnaire le droit d'inspecter les écoles de recrues de l'infanterie, constituent une exception et que ces devoirs n'existent pas vis-à-vis des autres armes, qui sont inspectées par leur « chef de l'arme ». Permettez-moi de répondre en quelques mots à votre chroniqueur.

Il va bien sans dire que, dans notre organisation de milices, le divisionnaire ne peut, comme dans les armées permanentes, avoir la responsabilité de l'instruction de toutes les recrues de sa division ; comme on l'a justement institué chez nous, l'instruction de détail des troupes (à l'école de recrues) doit être confiée à des officiers permanents, officiers instructeurs, qui ont à préparer les troupes et à les former en vue de la guerre. Après cette période, c'est bien aux officiers de troupes qu'il appartient de développer l'instruction ultérieure de leurs hommes soit dans les cours de répétition, soit aux manœuvres (les officiers d'instruction parfois attachés aux commandants supérieurs ne sont là que pour donner un conseil s'il y a lieu ; ils ne doivent pas effectivement intervenir). Il en résulte que depuis l'école de recrues, l'instruction relève bel et bien du divisionnaire, aussi est-ce lui, depuis quelques années, qui, lorsque sa division est réunie, élabore les programmes d'instruction, laissant cependant pour les questions techniques, dans les armes spéciales, les chefs d'armes donner leurs ordres de détail. Il va sans dire que les programmes ne vont pas à l'encontre de l'enseignement qu'on a donné aux hommes à l'école de recrues dont les cours de répétition prennent la suite, aussi précisément pour connaître mieux les exigences de l'instruction semble-t-il naturel qu'on étendît les attributions de la loi de 1874 et que le divisionnaire soit appelé à inspecter non seulement l'infanterie, mais *toutes les troupes placées sous ses ordres*. Il serait ainsi par lui-même en mesure d'établir, en connaissance de cause, ses programmes d'instruction et de se rendre compte personnellement de l'aptitude à la guerre des diverses troupes qu'il aura à conduire au combat. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Le divisionnaire connaît vaguement ses troupes autres que l'infanterie, il ne connaît presque pas les officiers appartenant aux armes autres que celle d'où il est sorti.

La *Revue militaire* a, je crois, déjà signalé l'utilité qu'il y aurait à faire inspecter l'artillerie par des commandants de division et de corps[1]. Il serait bon que cette proposition soit adoptée et que la mesure soit appliquée également aux autres corps de troupes restés à l'écart jusqu'à présent. Il ne peut en résulter que les meilleurs résultats pour la liaison des armes.

Cette organisation existe depuis longtemps en Allemagne ; par décret du 31 mai, la France vient récemment d'adopter à son tour une disposition endivisionnant l'artillerie divisionnaire et la plaçant sous les ordres directs du commandant de division. Rien ne nous empêche de suivre cet excellent exemple.

Un artilleur.

[1] Voir *L'artillerie de campagne inspectée par les officiers généraux*, par le lieut.-colonel Ed. Manuel. *R. M. S.* Année 1900, page 260. *(Réd.)*

Nous avons reçu de la *Fabrique nationale d'armes de guerre de Herstal-Liège* la lettre suivante, arrivée trop tard pour être publiée dans notre livraison du mois dernier :

« Herstal-lez-Liège, le 2 juillet 1901.

» Monsieur le Rédacteur en chef,

» Nous lisons dans le dernier numéro de votre estimable revue, sous la rubrique « Chronique belge », un article sur le pistolet Browning.

» Votre correspondant annonce gravement que l'arme en question n'est pas une véritable arme de guerre, parce qu'on lui reproche divers défauts qui se *manifesteront* (?) lorsque les officiers l'auront en mains.

» Votre correspondant paraît singulièrement au courant des choses de l'armée, puisqu'il ignore que les officiers ont le pistolet en mains depuis plusieurs mois, qu'ils se livrent journellement à des tirs nombreux à Béverloo et à Arlon, et que les défauts qu'il lui reproche ne se sont pas encore *manifestés !*

» Comme exemple des défauts qui se *manifesteront,* votre correspondant cite l'absence de chien !! Ce que les gens du métier considèrent comme un avantage est pris par lui pour un défaut. Défectueux donc aussi les fusils à répétition, adoptés dans les divers pays, parce qu'ils sont dépourvus du chien !

» Votre correspondant s'attaque aussi à la Commission qui aurait adopté le dit pistolet, malgré la supériorité reconnue d'autres armes. Nous n'avons évidemment pas à relever ce qu'il y a d'injurieux dans cette assertion à l'adresse des officiers belges; nous sommes convaincus qu'ils s'en soucient fort peu.

» Nous sommes néanmoins étonnés de ce que votre journal ait inséré une telle appréciation à l'égard d'officiers étrangers. Une telle imputation dénote assurément chez votre correspondant un mobile autre que celui qui doit guider un chroniqueur consciencieux.

» Veuillez agréer,

» H. CHAEVE. H. FREMANN. »

Nous répondrons à la fabrique de Herstal que nous avons publié les renseignements de notre chroniqueur belge tels qu'il nous les a communiqués, laissant comme toujours à nos correspondants de l'étranger la liberté de leur opinion et estimant qu'ils sont mieux que personne à même de connaître les idées qui ont cours dans leur pays et les appréciations des officiers ou des personnes compétentes de leur armée sur les armes ou les matériels en service. Notre correspondant a reproché au pistolet Browning « l'absence d'un organe bien visible permettant au tireur de s'assurer d'une façon indubitable de l'état d'armé ou de non-armé du mécanisme ».

C'est le reproche qu'on a fait dès l'origine à la plupart des pistolets et des armes automatiques et c'est en effet sur ce point-là que, lors des essais qui ont eu lieu en Suisse pour l'adoption d'un pistolet, la Commission a été appelée à apporter les principales modifications dans le modèle dont elle a fait choix pour en faire une véritable arme de guerre. Le Browning paraît avoir encore des perfectionnements à réaliser dans ce sens.

RECTIFICATION

Dans l'article publié dans la livraison de juillet dernier sur un *Nouvel instrument télémétrique*, il y a lieu de rectifier deux petites erreurs :

Sur la figure de droite (verso) de la page 508, on ne voit pas l'image de l'œil de l'observateur, contrairement à ce qui est dit dans le dernier alinéa de cette page.

Quant à la figure de la page 512, elle montre que l'inclinaison est de 50° et non de 45, contrairement à ce qui est dit dans la légende.

Au présent numéro est jointe la **carte des manœuvres du IIe corps d'armée** portant au dos « l'ordre de bataille ».

L'abondance des matières nous oblige à reporter à la prochaine livraison les *Informations* et la *Bibliographie*.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVIe Année. | N° 9. | Septembre 1901.

SOMMAIRE

LE BATAILLON NEUCHATELOIS

DES

TIRAILLEURS DE LA GARDE

de 1814 à 1848[1]

AVANT-PROPOS

C'est la lecture de *Jean-Louis*, le meilleur livre du regretté A. Bachelin, qui m'a suggéré l'idée de mon sujet.

Les quelques pages consacrées par l'auteur neuchâtelois au séjour de « Jean-Louis Prince » à Berlin, dans le Bataillon des Tirailleurs de la Garde, les causes de son enrôlement et les circonstances, à la fois touchantes et mystérieuses, qui se rapportent à la présence de ce Neuchâtelois sous le drapeau du Roi de Prusse, toutes ces circonstances m'ont engagé à examiner, d'un peu près, ce qu'était ce Bataillon de Tirailleurs et à en reconstituer l'histoire et le caractère.

En outre, certains faits ou épisodes racontés dans cet ouvrage m'ayant paru tenir du roman plutôt que de la réalité, il me semblait intéressant, dans le cours de cette étude, de dégager du récit de Bachelin ce qui appartenait à l'histoire et ce qui rentrait dans le domaine de la légende ou de l'imagination.

[1] Etude historique primée par la Société suisse des officiers.

Mon thème une fois trouvé, je soumis mon projet à un de nos vénérés officiers supérieurs de l'armée suisse, aujourd'hui retiré du service, M. le colonel de P. et lui demandai son opinion à cet égard. Sa réponse ne se fit pas attendre et dans sa brièveté toute militaire [1] je trouvai un encouragement précieux.

Les écrits relatifs à ce bataillon n'abondent guère. Malgré les recherches les plus actives, je n'ai réussi à découvrir que deux courts mais substantiels articles du lieutenant-colonel de Mandrot dans le *Musée neuchâtelois* (années 1868 et 1869).

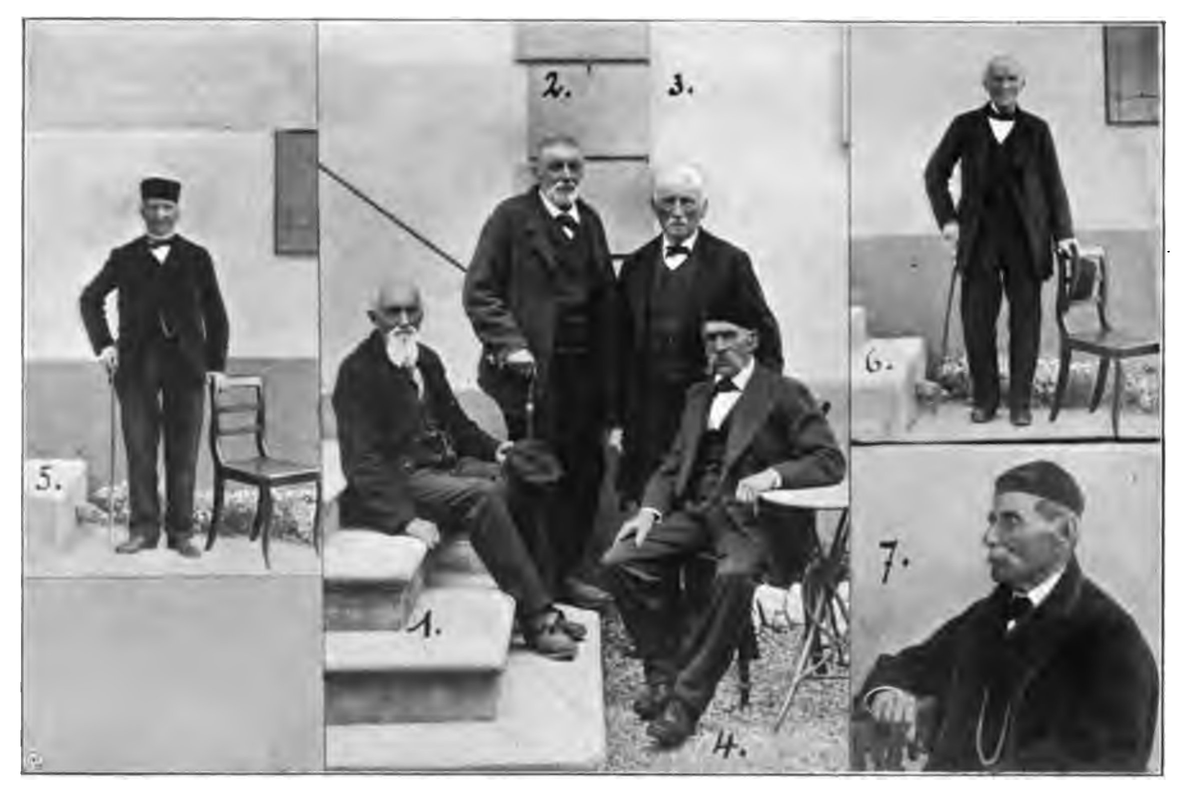
Dans mon désir d'être aussi complet que possible, je n'ai voulu négliger aucun moyen de m'instruire sur l'histoire de ce bataillon ; j'ai tenu surtout à étudier mon sujet d'après des documents authentiques et exacts, quelque rares fussent-ils.

Dans ce but, je m'adressai en premier lieu au Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel, lequel, par l'organe du chef de son Département militaire et, vu la nature de ma demande, m'a très aimablement autorisé à consulter ses archives. J'ai consacré huit jours entiers à ce travail et j'eus la bonne fortune de mettre la main sur près de 500 documents officiels, tous relatifs au Bataillon des Tirailleurs de la Garde.

En outre, grâce à l'obligeance d'un ami, j'obtins l'avantage précieux d'être mis en relation directe avec M. le lieutenant-général de Gélieu, à Berlin, ancien gouverneur de Coblence, seul officier supérieur actuel « à la suite » de ce bataillon, dans lequel il fit ses premières armes et une bonne partie de sa brillante carrière militaire.

M. le général de Gélieu m'a, très obligeamment, fourni des documents officiels relatifs au bataillon, tirés soit des archives mêmes du corps, soit de celles du grand état-major allemand. Telles sont les données sur lesquelles j'ai entrepris mon étude. Puis, comme il me fallait une quantité de renseignements plus détaillés sur la vie militaire du bataillon, sur son service, sa discipline, son organisation intérieure et sa vie propre, renseignements que je ne pouvais obtenir qu'auprès d'anciens soldats du bataillon, je m'adressai à toutes les communes du canton de Neuchâtel pour savoir s'il s'en trouvait sur leur territoire.

[1] Cette réponse était libellée comme suit : « Je ne connais aucun écrit relatif au Bataillon des Tirailleurs de la Garde, mais raison de plus pour entreprendre cette étude pleine d'intérêt, surtout pendant les années de 1814 à 1848. »



1. Guyot, Ls-Eugène, né le 2 mai 1823, Boudevilliers. Engagé aux Tirailleurs en juillet 1843, Ire Cie; licencié en octobre 1845. — **2. Guye,** Charles-Louis, Corcelles, 23 octobre 1818. Engagé le 2 avril 1837, IIe Cie; licencié le 2 janvier 1840. — **3. Perret,** Célestin, La Sagne, 21 avril 1826. Engagé en juin 1836, horniste, IIIe Cie; licencié en août 1840. — **4. Galland,** Victor, Auvernier, 4 décembre 1818. Engagé en mars 1840, IVe Cie; caporal en septembre 1841; licencié le 19 avril 1843. — **5. Mellier,** Louis, Bevaix, 23 mars 1814. Engagé le 9 novembre 1837, IVe Cie; appointé le 4 août 1840; licencié le 1er octobre 1841. — **6. Comtesse,** Louis, Bevaix, 24 septembre 1814. Engagé le 9 novembre 1837, IIe Cie; sous-officier le 10 juillet 1839; licencié le 1er octobre 1841. — **7. David,** Constant, Essertines (Vaud), 8 juillet 1818. Engagé en 1836, IIe Cie; sous-officier en 1838; licencié en janvier 1841.

De ces survivants du Bataillon des Tirailleurs de la Garde ayant servi avant 1848, je n'en ai plus retrouvé que quatorze, dont un officier, quatre sous-officiers (sergents) et neuf soldats. C'est auprès d'eux que j'ai recueilli, soit sur des pièces qu'ils m'ont confiées, soit au cours de fréquents entretiens, bon nombre de renseignements inédits relatifs au service intérieur du bataillon, à l'instruction militaire proprement dite et aux rapports entre officiers, sous-officiers et simples tirailleurs; tout autant de points sur lesquels les documents consultés, tant ceux de Neuchâtel que de Berlin, étaient ou trop succincts, ou totalement muets.

Sauf trois qui habitaient trop loin ou qui, malades, lorsque je me suis présenté chez eux, n'ont pu me recevoir, je les ai tous interrogés et ai noté, au fur et à mesure, leurs dépositions. Quelques semaines après, je leur ai encore adressé, à tous, un questionnaire détaillé afin de me rendre compte si ce qu'ils m'avaient raconté de vive voix concordait avec les réponses formulées par écrit, à tête reposée. Ce mode de faire avait aussi l'avantage de me permettre de vérifier les uns par les autres les dires et les récits de ces quatorze tirailleurs, qui ont servi à plusieurs années d'intervalle et sous des commandants divers. J'ai éliminé tous les points sur lesquels les réponses ne concordaient pas, ceci afin de ne m'appuyer que sur des faits authentiques et prouvés, voire même vécus.

J'ai été frappé de la lucidité des souvenirs de la plupart des survivants interviewés, étant donné leur âge très avancé; et si, au début de nos entretiens, j'avais quelque peine à obtenir des réponses, peu à peu, ils s'animaient et semblaient trouver un vrai plaisir à narrer des souvenirs qui, pour la plus grande partie d'entre eux, rappelaient le beau et joyeux temps de leur jeunesse.

La planche XXVII représente un groupe de sept de ces vétérans, qu'après notre dernier entretien, j'ai réussi, non sans peine, à faire poser devant l'objectif.

Un seul, jadis boute-en-train de sa compagnie et réputé grand farceur parmi ses camarades, ne m'a fourni que des renseignements très vagues et pour ainsi dire nuls ; il semblait, en revanche, ne se souvenir exactement que des heures nombreuses et pénibles passées au cachot de la caserne.

A la fin de cette trop longue préface, je tiens à exprimer ma sincère gratitude aux quatorze survivants du bataillon

dont j'ai entrepris l'histoire, ainsi qu'à MM. Philippe Godet, Louis Favre, professeur, A. Piaget, archiviste de l'Etat, W. Wavre, professeur, Alfred Godet, conservateur du Musée historique, tous à Neuchâtel, et F. Richard, capitaine de cavalerie, à Vevey, lesquels, par leur empressement et leur fidèle et précieuse collaboration, m'ont permis de mener à bien le récit de cet épisode de l'histoire neuchâteloise, épisode si intéressant à tant d'égards et cependant bien peu connu, même à Neuchâtel.

Pour la clarté de cette étude, j'ai divisé mon sujet en chapitres, dans lesquels j'examinerai successivement les points suivants :

I. Origine et institution du Bataillon des Tirailleurs de la Garde.
II. Enrôlement et recrutement, éducation et organisation militaires des tirailleurs avant leur départ pour Berlin.
III. Le voyage de Neuchâtel à Berlin, époques et conditions de ces « transports »; description détaillée du premier voyage du bataillon à Berlin. Impressions.
IV. Arrivée à Berlin, incorporation militaire effective, instruction, services, obligations, congés, punitions, désertions.
V. Instruction spéciale du tir.
VI. Des cadres, officiers et sous-officiers.
VII. Historique du Bataillon de 1814 à 1825.
VIII. Remise du premier drapeau et historique du Bataillon de 1825 à 1848.
IX. Campagnes du Bataillon.
X. Considérations particulières sur le Bataillon. Conclusion.

CHAPITRE I

Origine et institution du Bataillon des Tirailleurs de la Garde. Sa composition.

Avant de commencer l'histoire proprement dite de notre Bataillon, il me semble à propos de donner ici un court aperçu historique, politique et militaire de la Principauté de Neuchâtel au commencement du XIXe siècle.

A la fin de décembre 1813, l'entrée des Alliés en Suisse trou-

vait Neuchâtel dans une situation délicate et difficile : la principauté était depuis sept ans une terre française. A ce titre, les armées autrichiennes l'envahirent et lui imposèrent de lourdes contributions.

Le baron de Lespérut, nommé gouverneur de Neuchâtel par le prince Berthier, avait précipitamment quitté la principauté le 23 décembre, quelques heures avant l'arrivée des Autrichiens. Bien que le pays ne fût pas encore délié de ses serments envers Berthier, le gouvernement envoya une délégation à Bâle, où se trouvait le quartier-général des Alliés, pour prier le roi de Prusse de prendre de nouveau le pays sous sa protection.

A ce moment[1], il eût été facile de faire de Neuchâtel une république suisse, et c'était même le vœu d'une partie des membres du gouvernement; mais la majorité préférait voir le pays redevenir principauté prussienne.

Frédéric-Guillaume III accéda aisément au désir de ses anciens sujets, tout en insistant auprès de la Diète fédérale et auprès de ses alliés pour que Neuchâtel fût admis comme canton suisse.

Par un acte, daté du 3 juin 1814, le prince Berthier avait renoncé à ses droits sur le pays en faveur du roi de Prusse.

Le 18 juin de la même année (1814), le roi donna, de Londres, où il se trouvait en ce moment, une charte constitutionnelle par laquelle les droits d'un Etat indépendant, séparé des intérêts de l'Etat prussien, sont garantis au pays de Neuchâtel.

Il y était dit, entre autres :

1° Qu'au début de son avènement, avant de recevoir le serment de fidélité de ses sujets, le roi doit affirmer les libertés, droits et statuts de l'Etat;

2° Protéger les cultes protestant et catholique;

3° Qu'il dispose seul des milices et *peut prendre pour sa garde* un bataillon de 400 hommes;

4° Que son pouvoir exécutif est exécuté par un gouverneur, chancelier et Conseil d'Etat nommés par lui; ce dernier est composé de 21 membres;

5° Ses revenus, qu'il tire soit par des cens (ou redevances), des dîmes, impôts seigneuriaux, se montant à environ 50 000

[1] Voir N. Droz, la *République neuchâteloise*, p. 18.

francs suisses, ne doivent pas être augmentés afin de ne pas surcharger le peuple;

6° Le droit de législation appartient aux Etats, dont 45 membres sont nommés à vie par le roi et 30 par les sujets ayant droit de vote pris dans les 21 châtellenies et mairies;

7° En outre, aucune loi n'est valable sans qu'elle soit revêtue de la sanction royale;

8° La sûreté des personnes, de la propriété et la liberté du commerce sont garanties.

Telle était, dans ses grandes lignes, la situation de la Principauté de Neuchâtel en 1814 au point de vue politique.

Examinons maintenant la situation militaire.

Les guerres de l'Empire avaient mis en honneur le service militaire; la part, relativement considérable, que les Suisses y avaient prise, prouve assez à quel point nos concitoyens d'alors avaient « le goût inné du service ». Beaucoup de Neuchâtelois, pour ne parler que de ceux-là, y trouvèrent à faire une carrière honorable et, peu à peu, « servir dans le rang » devint, pour un bon nombre, une véritable profession; pour d'autres aussi, ajoutons-le, la carrière des armes fut une cause de profonde démoralisation.

Le « Bataillon Berthier », appelé aussi les « Canaris » à cause de leur uniforme jaune, avait recueilli une certaine quantité d'éléments turbulents et batailleurs; il avait débarrassé le pays d'une foule de gens sans aveu, qui ne demandaient qu'à faire le coup de feu et à piller partout où l'occasion s'en présentait.

Après la chute de Napoléon Ier, le bataillon du prince Berthier fut licencié, et bien que la campagne de Russie l'eût décimé, il en revint néanmoins dans le pays quelques débris. Ces légionnaires se répandirent un peu partout, menant joyeuse vie. Méprisant les travaux de la campagne et de l'atelier, ils passaient leur temps à hanter les auberges, où ils racontaient leurs exploits et leurs prouesses de tous genres.

Le gouvernement d'alors ne vit pas d'un bon œil la rentrée au pays de ces « compagnons de joyeuse vie », comme on se plaisait à nommer ces acteurs de l'épopée impériale, types grossiers autant que détestables; il craignait de voir rentrer dans la vie civile ces hommes trop habitués au métier des armes pour se remettre à des occupations paisibles.

Mais, à côté de ces éléments peu recommandables, il y en

avait d'autres, amoureux de la vie militaire et que la carrière des armes avait attirés. Cette profession était, à ce moment-là, considérée, populaire et goûtée par maint fils de bonne famille. Un homme « qui avait servi », une fois de retour au pays muni d'un congé bien en règle, devenait, en quelque sorte, une personnalité. Les exemples de Suisses qui s'étaient engagés et qui surent arriver aux plus hauts grades, seraient nombreux à citer.

En 1814, la France réorganisait ses régiments suisses et s'était adressée à tous les membres du Corps helvétique qui avaient eu, avec elle, des capitulations avant 1793; Neuchâtel étant du nombre, le Conseil d'Etat fut sollicité par l'Ambassade de France de renouveler ses anciennes capitulations avec cette puissance; il en référa à ce sujet au souverain du pays.

Frédéric Guillaume III, qui connaissait parfaitement l'histoire de son royaume, nous dit le lieutenant-colonel de Mandrot, avait toujours été péniblement frappé d'un fait qui s'était produit pendant presque toute la Guerre de sept ans, c'est-à-dire de Neuchâtelois portant les armes contre leur prince en tant qu'il faisait la guerre comme roi de Prusse.

Les compagnies neuchâteloises étaient à Rosbach. Elles faisaient partie du « mur de briques rouges », dénomination glorieuse que le Grand Frédéric donna aux régiments suisses, qui, à l'aile gauche de l'armée française, ne se laissèrent point entraîner dans sa déroute.

Nous avons dit (lieutenant-colonel de Mandrot) que les sujets du prince de Neuchâtel avaient le droit, ensuite du troisième des articles généraux de 1737, de servir contre le roi de Prusse. En effet, les capitulations que Neuchâtel avait conclues soit avec la France, soit avec la Hollande, comme membre du Corps helvétique, étaient bien et dûment garanties dans les articles que devait accepter tout membre de la maison de Prusse à son avènement comme prince de Neuchâtel et Valangin et les capitulations demeuraient en force, même si les puissances au service desquelles étaient les corps neuchâtelois se trouvaient en guerre avec la couronne de Prusse.

Le sentiment que des Neuchâtelois servaient ouvertement, à la faveur des capitulations, contre la Prusse, était pénible au roi Frédéric-Guillaume III; d'autre part, il comprenait les raisons que faisait valoir le Conseil d'Etat en faveur des capitulations.

Nous avons vu, dans la charte constitutionnelle donnée de Londres en juin 1814 par le roi de Prusse, que celui-ci déclare qu'il *peut* prendre et former pour sa garde un bataillon de 400 hommes. Il est important ici de faire remarquer qu'en mai 1814, soit un mois avant la publication de la dite charte, le Conseil d'Etat de Neuchâtel, au moment où la principauté rentrait sous la suprématie du roi de Prusse, adressa à Sa Majesté une requête demandant l'*autorisation de pouvoir créer et former un bataillon* **spécial** *au service* **spécial** *de Sa Majesté.*

Il y a là une opposition apparente entre la sollicitation du Conseil d'Etat et la charte du roi de Prusse, mais cette contradiction s'explique par le désarroi du moment. Le pays sortait, à cette époque, des guerres de l'Empire et de la domination du prince Berthier ; on avait horreur de la guerre et l'on n'aspirait qu'à la paix ; puis, et surtout, le gouvernement désirait se débarrasser de ceux qui avaient pris part aux dernières campagnes.

A cette demande du Conseil d'Etat, le roi de Prusse répondit par l'ordre de cabinet suivant, du 19 mai 1814, qui forme l'origine de la création du Bataillon des Tirailleurs :

Sa majesté a décrété de prendre à son service un corps de troupes recruté dans la Principauté de Neuchâtel d'après les mêmes principes qui réglaient le recrutement des corps de troupes neuchâteloises au service de la France. A cet effet, il sera formé un bataillon de tirailleurs de 400 hommes de gens du pays qui fera partie de la Garde. Le nécessaire sera donc fait pour la formation de ce bataillon et l'on prendra aussitôt avec les Etats du pays toutes les mesures utiles, d'accord avec la Constitution existante, afin que le recrutement puisse commencer immédiatement.

Paris, le 19 mai 1814.

(Signé) FRÉDÉRIC GUILLAUME.

Le gouvernement de Neuchâtel, à ce qu'il semble, ne comptait pas que le roi de Prusse répondît si vite et d'une façon aussi catégorique à la demande qu'il lui avait adressée pour la levée du dit bataillon.

En outre, dans le pays, personne n'avait connaissance de la démarche du gouvernement, et ce dernier, de son côté, n'avait pas encore examiné de quelle manière il informerait la Principauté de la réponse du roi de Prusse.

Le 9 juin, le Conseil d'Etat eut connaissance des premières tractations engagées entre le roi de Prusse et le gouverneur

de Neuchâtel et en délibéra en séance du conseil. Voici ce que nous trouvons dans les archives de l'Etat de Neuchâtel au procès-verbal de cette séance[1] :

Son Excellence M. le Gouverneur a fait part au Conseil d'Etat d'une lettre de Chaumont en date du 14 mars 1814 que lui a remise, à Zurich, M. le Comte de Brühl, et par laquelle Son Excellence, M. le Baron de Hardenberg, chancelier de Sa Majesté le Roi de Prusse annonce l'intention où est Sa Majesté de lever dans la Principauté un bataillon de « Gardes » et demande qu'il lui soit donné connaissance de l'organisation et de la solde de celui que le Prince Berthier avait au service de France.

M. le Gouverneur a ajouté qu'après avoir fait comprendre à M. le Comte de Brühl que la position dans laquelle se trouvait l'Etat était un obstacle à ce qu'on s'occupât *alors* de l'exécution des ordres de Sa Majesté, *ils s'étaient convenus de ne pas leur donner de publicité pour le moment.*

Mais comme il est arrivé, hier, un officier prussien nommé de Knobloch, chargé par Sa Majesté de préparer la levée d'un bataillon uniquement composé de Neuchâtelois, fort de 400 hommes et dont le sieur Gustave de Meuron est nommé commandant, Son Excellence demande que le Conseil s'occupe de cet objet. Sur quoi délibéré, le conseil charge le Chancelier, le Secrétaire du Conseil et F.-Albert de Chambrier (Baron) et trois Conseillers d'Etat de s'entendre avec les sieurs de Meuron et de Knobloch sur les détails relatifs à la levée du corps dont il s'agit, après quoi, ils présenteront au Conseil un projet de publication destiné à faire connaître aux habitants de l'Etat les royales intentions de Sa Majesté.

Deux jours plus tard, la proclamation suivante[2], qui constitue l'acte officiel de la levée du Bataillon, fut adressée aux habitants de la principauté :

Le Conseil d'Etat s'empresse de rendre public un nouveau témoignage des gracieuses intentions du Roi.

Sa Majesté, satisfaite des sentiments que les Neuchâtelois n'ont cessé de marquer à la Maison royale et surtout à Son Auguste Personne et voulant leur donner une preuve distinguée de sa confiance et de son affection, a déterminé qu'il serait levé par la voie d'enrôlements volontaires un Bataillon de Chasseurs neuchâtelois qui fera partie de sa Garde. Ce bataillon sera fort de 429 hommes y compris 23 officiers. Les engagements de soldats seront de 5 Louis et la durée de ces engagements de 4 ans.

Le Major Comte Gustave de Meuron a été nommé commandant et est chargé de sa levée.

Les Neuchâtelois ne sauraient manquer de zèle pour profiter des dispositions bienveillantes de Sa Majesté. Ils seront fiers d'être associés à une armée qui vient de se couvrir de tous les genres de gloire et ils sauront mériter cette faveur non moins par leur discipline que par leur valeur.

Le Conseil charge Messieurs le Chancelier, le Secrétaire du Conseil et

[1] Nous transcrivons textuellement.

[2] Archives de l'Etat de Neuchâtel.

F.-A. Baron de Chambrier de s'occuper conjointement avec le Major de Meuron des objets relatifs à la levée, à l'équipement et à l'entretien du Bataillon des Chasseurs neuchâtelois de la Garde.

Donné au Conseil tenu sous notre Présidence, au Château de Neuchâtel, le 11 juin 1814.

Le Gouverneur provisoire,
(Signé) CHAMBRIER.

Peu après avoir lancé cette proclamation, la commission militaire désignée par le Conseil d'Etat s'occupa, de concert avec l'envoyé du roi de Prusse, de l'élaboration de la capitulation qui devait servir de base à la création et à la formation du nouveau bataillon neuchâtelois au service de Prusse.

Nous la transcrivons ci-dessous telle que nous la trouvons dans les archives du corps[1], en respectant et maintenant les termes et l'orthographe de l'époque; elle fut libellée en français et en allemand :

CAPITULATION

pour la levée dans la Principauté de Neuchâtel d'un bataillon de 400 hommes destiné à faire partie de la Garde de Sa Majesté, conformément à l'article 12 de la Charte constitutionnelle de la dite Principauté.

ARTICLE PREMIER

Sa Majesté prend à son service un Bataillon de Chasseurs neuchâtelois, qui fera partie de la Garde et qui sera composé de quatre compagnies, formant un total de quatre cent vingt-neuf hommes.

Formation du Bataillon.

ART. 2.

Ce bataillon sera composé comme suit :

1 Officier supérieur (Staabs-Officier) comme commandeur
3 Capitaines, chefs de compagnie.
1 Capitaine-Lieutenant (Staabs-Kapitän).
3 Premiers-Lieutenants.
1 Officier pour la comptabilité
1 Adjudant.
13 Seconds-Lieutenants.
4 Sergents-majors.
4 Enseignes porte-drapeaux.
12 Sergents.
20 Sous-officiers.
352 Soldats.
1 Tambour-Major ou hornist en chef.
8 Hornists ou tambours.

401 têtes, non compris les 23 officiers.

[1] A Berlin.

1 Chirurgien de bataillon.
3 Chirurgiens de compagnie.
1 Armurier.

429 hommes au total.

Nominations aux places d'officiers.

ART. 3.

Le Conseil d'Etat de Neuchâtel proposera les officiers qui devront y être placés, pour être agréés par Sa Majesté, à l'exception du commandant dont Elle se réserve à Elle-même la nomination.

Recrutement.

ART. 4.

Les hommes seront enrôlés librement, de gré à gré et sans aucun moyen de contrainte, pour quatre années à dater du jour de leur engagement Ils s'engageront à servir fidèlement Sa Majesté pendant cet espace de temps. A l'expiration de leur engagement, ils recevront leur congé absolu, s'ils le demandent, ou pourront s'engager de nouveau pour deux ou quatre ans.

ART. 5.

Le bataillon devra être composé en entier de Neuchâtelois. Cependant Sa Majesté voulant donner aux Suisses une marque de son estime, permet qu'ils puissent y être admis, au plus dans la proportion d'un quart en officiers et en soldats.

ART. 6.

L'âge requis pour être enrôlé est depuis 17 ans révolus jusqu'à 40 ans accomplis. Cependant ceux qui n'ont pas atteint l'âge de majorité ne pourront être enrôlés sans le consentement de leurs parents ou tuteurs.

ART. 7.

Les recrues devront être bien constituées, sans défaut de conformation, d'une bonne conduite et réputation, assez robustes pour supporter les fatigues de la guerre, de la taille de 5 pieds 3 pouces de Rhin au moins, mesurés pieds nuds.

ART. 8.

De cette règle pour l'âge et la taille pourront toutes fois être exemptés les tambours et les musiciens.

ART. 9.

Toutes les recrues seront présentées à l'officier que Sa Majesté aura, pour cet effet, à Neuchâtel, lequel les admettra ou les rejettera s'ils ne remplissent pas les conditions prescrites.

ART. 10.

Un soldat qui se sera rengagé dans les premiers six mois après avoir obtenu son congé, ne perdra point son ancienneté de service.

ART. 11.

En tems de guerre les congés absolus ne seront délivrés qu'après la fin

de la campagne : ou si elle se continue pendant l'hiver, après le 15e de novembre.

Congés.

ART. 12.

En tems de paix, et à moins que des circonstances particulières ne s'y opposent, il sera accordé des congés à un officier par compagnie. Il en sera également accordé à autant de sous-officiers et de soldats qu'il y aura de surnuméraires dans le bataillon ; sans que cependant le nombre de ces congés de sous-officiers et de soldats puisse excéder vingt.

ART. 13.

Les soldats en congé jouiront pendant ce tems de leurs appointements ou qu'ils seront employés au recrutement. Les bas-officiers et soldats ne tireront que leur prêt et décompte sans rations et devront payer leur service à la compagnie.

Dispositions générales.

ART. 14.

Le bataillon sera en tous tems à l'égard de la paye, de l'avancement, des rations, de l'équipement, de l'administration et de la justice, sur le même pied que les Gardes de Sa Majesté : bien entendu que cela ne lui donne aucune des prérogatives qui ont été accordées, par exception, au premier Régiment de Gardes à pied. Les délits qui pourraient être commis dans la Principauté de Neuchâtel par un individu du bataillon, y seront punis par les tribunaux du pays : mais si la sentence est contraire aux principes admis pour les peines militaires, le Conseil avant d'ordonner son exécution prendra les ordres de Sa Majesté.

ART. 15.

Sa Majesté déclare que le Bataillon ne sera employé dans aucun cas contre la Confédération suisse, dont la Principauté de Neuchâtel fait partie.

Bern, le 20 juillet 1814.

(Signé) FRÉDÉRIC GUILLAUME.

A ces divers articles de la capitulation, s'en ajoutent d'autres qui n'en faisaient pas partie, à proprement parler, mais qui furent, également, stipulés dès le début de la formation du bataillon [1] :

a) Le tirailleur qui s'engage reçoit une prime de 30 thalers ; à son réengagement il touche la même somme.

b) Le gouvernement de Neuchâtel est chargé du recrutement suivant les ordres qui lui sont fournis à cet effet.

c) Pendant le temps qu'ils demeurent dans les limites de la Principauté, les recrues sont soumises aux lois comme au gouvernement du pays.

[1] Archives du Corps, à Berlin.

d) Les recrues sont équipées à Neuchâtel et les hommes ayant fini leur temps de service doivent être licenciées munis de bons effets d'habillement.

e) Le gouvernement expédie, tous les trois mois, les recrues à Mayence ; de là, elles se rendent à leur destination aux frais du bataillon.

f) Le recruteur reçoit une prime de 3 thalers par recrue qu'il engage.

Comme suite à ces dispositions, nous pouvons faire remarquer qu'une fois son temps d'engagement ou de réengagement expiré, le tirailleur jouissait de tous les droits de sujet prussien s'il lui convenait de rester dans le royaume.

D'autre part, le corps en question, tout en partageant les privilèges des Prussiens proprement dits, n'en demeurait pas moins suisse et neuchâtelois.

La formation du corps d'officiers, telle que la prévoit la capitulation, subit, avec le temps, les modifications introduites dans toute l'armée prussienne.

C'est ainsi que le grade de capitaine en second (capitaine lieutenant) étant supprimé, chaque compagnie eut son capitaine commandant et son prémier-lieutenant ; en revanche, l'adjudant ou aide-major fut pris plus tard dans les premiers-lieutenants ou lieutenants, de sorte que le corps d'officiers se composa, dans la suite, de :

1 commandant (major).
4 capitaines.
4 premiers lieutenants.
13 lieutenants.
1 officier comptable.

Quelques remarques au sujet de la dénomination officielle du bataillon me paraissent utiles à la fin de ce chapitre.

Dans sa proclamation aux habitants de la Principauté, le gouvernement s'est servi du terme de *Chasseurs neuchâtelois* en parlant du bataillon à créer ; dans l'original français de la capitulation, c'est ce même terme qui est employé.

Or, cette appellation a été modifiée au début de la formation du nouveau bataillon, et dans toute sa correspondance, le premier commandant du bataillon, M. le major de Meuron, s'est servi du mot de *Tirailleurs*, qui est la traduction exacte de

l'expression officielle allemande figurant dans toutes les lettres et actes relatifs à cet objet, soit celle de « Schütze ».

L'armée prussienne ayant déjà, à cette époque, des bataillons de chasseurs (Jaeger), il est évident que le terme de « chasseurs » en français ne correspondait pas à la dénomination de « Schütze », employée par le roi dans le premier ordre de cabinet par lequel il demandait la formation d'un bataillon de *Garde Schützen.*

Le terme usité dans l'original français de la capitulation pour désigner le nouveau bataillon ne figura plus jamais dans toute la correspondance échangée entre Berlin et Neuchâtel ; l'expression de *Bataillon de Tirailleurs* est donc bien réellement le terme officiel.

Quant à la désignation de *Bataillon neuchâtelois* ou *Bataillon des Neufschateler* ou *Neufschandeller* qui se rencontre quelquefois dans les documents que j'ai eus sous les yeux, ces termes sont toujours entre guillemets ; ce n'était donc qu'un surnom ou une désignation populaire sans aucun caractère officiel.

Une dernière observation encore. Il m'a été dit, et je crois même avoir lu, que la Prusse n'avait jamais eu, en dehors de ce Bataillon de Tirailleurs de la Garde, de troupe étrangère à son service. Or, il a existé (pas longtemps, il est vrai) de 1696 à 1713, une garde suisse dans l'Electorat de Brandebourg, au service royal de Prusse, garde composée de 24 officiers et de 80 soldats. Elle était chargée de la garde personnelle de l'électeur Frédéric III, lequel devint plus tard le roi Frédéric Ier. Le roi Frédéric-Guillaume Ier licencia cette garde si tôt après être monté sur le trône.

CHAPITRE II

Enrôlement et Recrutement. — Éducation et Organisation militaires des Tirailleurs avant leur départ pour Berlin.

Il est plus que probable que si le gouvernement de Neuchâtel avait pu prévoir les ennuis multiples, les difficultés sans cesse renaissantes, ainsi que les blâmes de plus en plus sévères qui l'accablèrent dès le début jusque près de l'année 1848, par suite de la pénurie d'engagements et de volontaires, il n'aurait ja-

mais sollicité du roi de Prusse l'autorisation de lever ce bataillon. Au surplus, le bataillon lui coûtait très cher, ainsi que le prouve le compte suivant. L'Etat de Neuchâtel payait pour un tirailleur :

Habillement au dépôt	84 livres.
Prime, nourriture et logement . .	180 »
Transport de Neuchâtel à Mayence.	21 »
Retour de Mayence à Neuchâtel. .	15 »
Total . . .	300 livres.

Mais dans son désir de se débarrasser de ces débris de régiments, d'ailleurs peu nombreux, qui, après avoir guerroyé si longtemps sur tous les champs de bataille, ne pouvaient plus, décemment, rentrer dans la vie civile, le gouvernement de Neuchâtel s'était cru bien inspiré en créant ce bataillon.

Au lieu de les pendre comme fit jadis Louis XI avec les routiers, au XVe siècle, le Conseil d'Etat préférait les mettre dans l'impossibilité de nuire, en leur accordant une existence d'honorabilité fictive, au moins pour les officiers, plus habitués à la vie des camps qu'à celle des comptoirs ou des salons ; de là, son idée de créer ce nouveau corps, dans lequel, selon ses prévisions, les volontaires allaient se presser. La réalité, comme nous le verrons, ne répondit pas à ces espérances.

C'est dans le courant de juillet que les enrôlements et le recrutement commencèrent, et, comme pour leur donner un stimulant exceptionnel, le roi de Prusse, accompagné de son fils (plus tard le roi Guillaume Ier) vint rendre visite au gouvernement de Neuchâtel.

Les archives de Berlin constatent à propos de cette visite que la population de la Principauté reçut son souverain avec beaucoup d'enthousiasme ; en revanche, les documents neuchâtelois de l'époque relatent ce petit fait, qu'à l'occasion d'une revue des milices organisée en l'honneur du roi, on lui demanda son avis sur ces troupes :

« Ils sont bien, aurait-il dit, mais ils ont l'air bien Français [1] ».

Le Bataillon de chasseurs, créé jadis par le maréchal Berthier, prince de Neuchâtel, fournit le premier cadre du nouveau Bataillon de Tirailleurs.

Pour recruter le nombre d'hommes nécessaires, le gouver-

[1] *Musée neuchâtelois*, année 1868.

nement commença par adresser un appel à tous les Neuchâtelois qui avaient servi dans l'armée de Napoléon, pour les engager à prendre du service dans l'armée prussienne; ensuite, tous les jeunes gens du pays en état de porter les armes furent sollicités de contracter un engagement.

La présence à Neuchâtel du commandant du bataillon, M. le major G. de Meuron, donna une forte impulsion à la formation définitive du bataillon; grâce à l'ardeur et au zèle qu'il déploya, la Ire et la IVe compagnies furent bientôt prêtes et purent déjà quitter Neuchâtel le 20 septembre 1814, soit tout juste deux mois après la signature de la capitulation, pour se rendre à Mayence où elles séjournèrent momentanément.

Cette première levée du bataillon marcha donc à souhait, et plus rapidement même qu'on ne s'y était attendu, mais le commandant parti, le recrutement ne s'opéra ni aussi rapidement, ni aussi bien.

Les Neuchâtelois se faisant tirer l'oreille pour s'engager, ce n'est qu'avec beaucoup de peine que le Conseil d'Etat réussit à trouver un nombre d'hommes suffisant. Bientôt des déserteurs français, autrichiens et hollandais, se présentèrent et furent incorporés pour remplacer les Neuchâtelois manquants et, cela, au détriment des termes de la capitulation et au grand déplaisir du comte de Meuron, lequel déclara à plusieurs reprises, durant sa marche sur Berlin, combien cette constatation lui était pénible et assombrissait son voyage.

Voici ce qu'il écrivait au Conseil d'Etat en date du 22 octobre 1814[1] :

> J'ai remarqué avec une peine infinie dans les rapports que le capitaine de Meuron m'a envoyés de Neuchâtel que, dans le nombre des recrues que le Gouvernement avait faites depuis mon départ, il y avait fort peu de Neuchâtelois, de manière que les deux compagnies qu'il m'amènera auront à peine un quart d'enfants du pays, ce qui exposera le Bataillon à une grande désertion dont je supporterai seul tous les désagréments. Le Roi n'entend pas plaisanterie sur cet article, et il serait possible que cela diminuât un peu l'intérêt qu'il prend à notre patrie. Je supplie Votre Excellence de réfléchir aux moyens qu'il y aurait à prendre pour activer le recrutement parmi nos jeunes gens.

Le 3 novembre de la même année, dans une lettre adressée à M. le chancelier de Sandoz-Travers, nouvelle plainte du

[1] Archives de l'Etat de Neuchâtel.

commandant sur la difficulté qu'on éprouve à Neuchâtel à enrôler des jeunes gens du pays[1] :

« J'appréhende terriblement, écrit-il, le moment où je devrai présenter au Roi la liste nationale de chaque soldat. Je vous supplie de réfléchir aux moyens à prendre pour engager nos jeunes gens à s'enrôler. N'y a-t-il pas quelques places qu'on pourrait leur promettre quand ils auraient servi tant de temps au contentement de leurs chefs? La milice va s'organiser, ne pourrait-on pas *arrêter* que les places de sous-officiers, par conséquent le premier échelon pour parvenir aux épaulettes, seront données à ceux qui auront servi, au moins, une capitulation à l'exclusion des autres? Je vous donne mes idées, soumettez-les, je vous en prie, à la Commission que vous présidez; il serait surprenant que le Gouvernement n'eût pas en mains des moyens d'activer le recrutement parmi nos jeunes gens. »

Deux mois après le départ des compagnies I et IV, les compagnies II et III, à leur tour, également au complet, quittèrent Neuchâtel le 14 novembre et se rencontrèrent avec leurs devancières à Francfort, pour continuer de là leur marche sur Berlin, leur lieu de garnison.

Le 9 janvier 1815, le commandant écrit au gouverneur de Neuchâtel[2] :

« J'ai reçu du Ministre de la Guerre l'injonction de travailler de tout mon pouvoir à ce que le Bataillon soit porté le plus tôt possible au grand complet et cela avec des nationaux. En outre, l'intention formelle de Sa Majesté est qu'il soit, autant que faire se peut, composé de gens d'une moralité reconnue et d'une figure passable. Je supplie donc très respectueusement Votre Excellence de vouloir bien employer les moyens les plus efficaces pour que le Bataillon puisse recevoir au mois de mars ou d'avril au plus tard, une centaine de recrues qui lui sont nécessaires. »

Le 22 du même mois, c'est le prince Charles de Mecklembourg, commandant de la brigade des Gardes royales, qui intervient lui-même. Il adresse au gouvernement de Neuchâtel cette instruction catégorique[3] :

« Il est absolument nécessaire d'envoyer, incessamment, un transport d'une cinquantaine d'hommes, mais d'hommes soigneusement examinés, que je puisse « souffrir »; je ne veux plus d'enfants, ni d'hommes âgés. »

Ces observations se rapportaient au fait que, dans un transport précédent, le Conseil d'Etat avait envoyé à Berlin, comme tirailleurs de la Garde, entre autres : un homme sans nez,

[1] Archives de l'Etat de Neuchâtel.

[2] Idem.

[3] Idem.

un bossu, et un certain nombre de jeunes gens n'ayant ni l'âge requis, ni la taille voulue. Il faut avouer que le gouvernement de la Principauté ne se gênait plus et qu'il devait se trouver décidément bien à court de sujets pour destiner à une troupe faisant partie de la Garde des êtres aussi tristement dotés par la nature !

Les termes de la lettre du prince semblent avoir produit quelque effet à Neuchâtel. En date du 18 mars 1815 [1], le comte de Meuron écrit au gouverneur « qu'il constate avec plaisir que le zèle pour le service de Notre Auguste Monarque ne se ralentit plus parmi nos compatriotes. Si on pouvait voir, maintenant, à Neuchâtel, le Bataillon comme il est, je ne doute pas un instant qu'il se complèterait très vite ».

Mais ce zèle, si plein de promesses, ne tarda pas à se refroidir et bien qu'un certain nombre d'articles de la capitulation aient été peu à peu modifiés afin de faciliter plus encore le recrutement, on ne tarda pas à s'apercevoir que, malgré ses efforts et sa bonne volonté, le gouvernement n'était pas en état d'exécuter strictement et convenablement les conventions.

Il entra, en effet, bientôt au Bataillon des gens de toutes les nationalités européennes, lesquels suscitèrent nombre de difficultés, les uns, parce qu'ils ne pouvaient que très difficilement se plier aux ordres et à la discipline prussienne, d'autres, parce qu'ils se déclarèrent, peu après s'être engagés, comme sujets tenus de remplir leurs devoirs militaires dans leurs propres pays. Toutes ces circonstances causèrent, tant à Berlin qu'à Neuchâtel, mille tracas et embarras ; aussi, le roi, par un ordre du 5 janvier 1816 [2], décida-t-il qu'un officier du Bataillon serait, dorénavant, envoyé de Berlin et attaché à la caserne de Neuchâtel « pour veiller lui-même au choix parfait des recrues, pour les recevoir et pour les expédier ».

Sitôt après l'arrivée de cet officier, tout le service du recrutement lui incomba, à lui seul, et la première instruction qui lui fut transmise de Berlin pour l'inauguration de ses fonctions fut la suivante [3] : « Nous avons le plus grand besoin d'enfants du pays, car pour les Suisses, nous n'en voulons que bien peu ou point, vu qu'ils se conduisent trop mal ».

[1] Archives de l'Etat de Neuchâtel.

[2] Archives du corps à Berlin.

[3] Archives de l'Etat de Neuchâtel.

Le roi s'entendit, à cet effet, avec le gouvernement de Neuchâtel; ce dernier ne s'occupa dès lors plus du tout du recrutement. En revanche, il conserva la direction supérieure de tout ce qui concernait la comptabilité, le casernement, l'entretien et l'habillement des recrues; il avait, en outre, à intervenir et à décider dans les questions litigieuses.

L'officier de recrutement constata, au bout de peu de temps, combien sa tâche était grande et surtout difficile; il demanda à Berlin qu'on voulût bien lui accorder des aides. Sa requête fut prise en considération et, le 15 février 1816, le roi donnait l'ordre que, dorénavant, 7 sous-officiers seraient détachés à Neuchâtel et adjoints à l'officier de recrutement.

En outre, peu après, un médecin militaire fut envoyé à Neuchâtel pour coopérer au service du recrutement; il s'agissait d'éviter les renvois, trop fréquents jusqu'alors et fort coûteux, d'hommes qui se trouvaient, à leur arrivée à Berlin, impropres au service royal. En sus de sa solde, le docteur recevait 3½ batz par recrue visitée.

Le nouvel office de recrutement une fois organisé, des règlements et des ordres très sévères furent transmis de Berlin directement à l'officier de recrutement; c'est ainsi qu'à partir du 19 février 1816[1], « aucune recrue ne fut plus considérée comme enrôlée qu'après avoir préalablement passé devant le médecin et l'officier de recrutement ». Ordre fut aussi donné[2] « de ne recevoir strictement que des recrues de 20 à 25 ans et surtout plus de Français de nationalité ».

En octobre 1830, un ordre de Berlin déclarait[3] « qu'on ne devait plus recevoir au Bataillon des recrues âgées de 28 ans, ayant servi en France, même ceux qui auraient servi déjà précédemment au Bataillon ».

En janvier 1831, le major de Thadden, commandant du bataillon[4], « recommande expressément de ne plus recevoir d'hommes au-dessus de 30 ans révolus, ni de soldats ayant servi en France ».

Le 25 juillet 1836, le chef du recrutement à Neuchâtel est avisé[5] « qu'il ne doit pas engager au Bataillon des ressortis-

[1] Archives de l'État de Neuchâtel.

[2] Idem.

[3] Idem.

[4] Idem.

[5] Idem.

sants des Etats allemands du Sud, attendu que, par ce moyen, le nombre des heimatloses pourrait être augmenté ».

Notons enfin que les fonctions d'officier de recrutement à Neuchâtel n'étaient guère recherchées quoique la besogne ne fût pas considérable ; elles furent toujours confiées à des ressortissants du pays qui, à tour de rôle, y vinrent passer leurs trois ans réglementaires ; quelques-uns, cependant, occupèrent ces fonctions pendant un temps assez long.

L'officier de recrutement avait son domicile à Neuchâtel, en dehors de la caserne ; même pendant les années où le dépôt du recrutement fut transporté à Colombier et à Auvernier, l'officier conserva sa résidence à Neuchâtel.

Ses occupations principales consistaient à surveiller le travail des sergents recruteurs et à leur communiquer les instructions qui lui étaient adressées de Berlin touchant le recrutement. L'officier avait, en outre, à inspecter fréquemment la caserne et à diriger l'instruction sommaire donnée aux recrues. Tous les deux ou trois jours, il se faisait adresser des rapports par le sergent-major chef de la caserne et du dépôt ; ce dernier tenait la comptabilité sous la surveillance de l'officier de recrutement.

Les rapports à fournir, soit au Conseil d'Etat de Neuchâtel, soit au Commandant du Bataillon, à Berlin, étaient transmis par l'officier de recrutement. A une seule exception près, c'est toujours un lieutenant qui fut chargé de ces fonctions ; le médecin militaire (qui, chose singulière, fut toujours de nationalité prussienne), était placé sous ses ordres.

Bien que les fonctions d'officier de recrutement fussent devenues absolument nulles les dernières années de l'existence du Bataillon, on les maintint néanmoins jusqu'en 1848 ; celles du médecin ne subsistèrent pas aussi longtemps : à mesure que le recrutement devint plus lent et plus difficile, on eut recours à un médecin civil pour la visite des recrues.

SERGENTS-RECRUTEURS.

Le gouvernement ne réussissait guère à tenir ses engagements, il ne parvenait toujours pas à fournir chaque année le nombre de recrues nécessaire. On pensa que des hommes du métier, exclusivement chargés du recrutement et payés dans ce but, touchant même une prime assez forte pour toute recrue engagée par eux, auraient plus de succès.

Sept sous-officiers, dits sergents-recruteurs, furent, dès 1816, chargés de ce service; ils conservèrent cet emploi jusque peu avant la « dissolution » du Bataillon neuchâtelois. Ces sergents ont fait beaucoup parler d'eux dans tout le pays de Neuchâtel et méritent dans cette étude une mention spéciale.

Les Tirailleurs que j'ai interrogés à leur sujet m'ont tous déclaré que les recruteurs qui les avaient engagés passaient, généralement, pour des malins et des « roublards », de plus, ajoutaient-ils, il y en avait dans le nombre « peu de bons et beaucoup de hargneux ».

Ces sergents-recruteurs avaient comme chef l'officier de recrutement dont ils dépendaient directement. Leur tâche consistait à parcourir tout le pays à la recherche de jeunes gens à engager, et comme en général, et pour cause, ces sous-officiers étaient de beaux hommes, bien sanglés dans leur uniforme vert, qu'ils avaient verbe haut et savaient donner dans leurs boniments le ton qu'il fallait, ils réussissaient presque toujours à attirer du monde autour d'eux partout où leur service les appelait à séjourner quelque temps.

S'arrêtant de préférence dans les auberges, ils parvenaient vite, par leurs récits piquants, émaillés d'anecdotes plus ou moins authentiques, à exciter l'intérêt des gens attablés avec eux. Les boutons dorés de l'uniforme, les grands shakos à plaque d'or et à tresses blanches, leur superbe plumet noir et blanc, et peut-être aussi la mèche en tire-bouchon qu'ils portaient fièrement sur les tempes, ces dehors-là, plus encore, sans doute, que les récits eux-mêmes, attiraient les jeunes gens.

Nous nous les représentons fort bien, exerçant leurs fonctions avec toute l'importance qu'ils savaient leur donner. Ecoutez la description vivante et pittoresque qu'en faisait Bachelin dans son *Jean-Louis*[1] :

« Ils (les sergents-recruteurs) parlaient avec des gestes, des pauses de gens qui se sentent écoutés, des développements de torse de ténor, des phrases d'allemand berlinois coupant leur français de caserne et prouvant l'homme qui revient de loin.

» Ils racontaient la vie militaire en Prusse, des manœuvres au Kreutzberg, à Potsdam, à Charlottenbourg ; des revues pendant lesquelles le roi, s'approchant du Bataillon, complimen-

[1] Bachelin, *Jean-Louis*, page 164 de la troisième édition illustrée et 158 de la seconde édition populaire. Attinger frères, éditeurs, Neuchâtel.

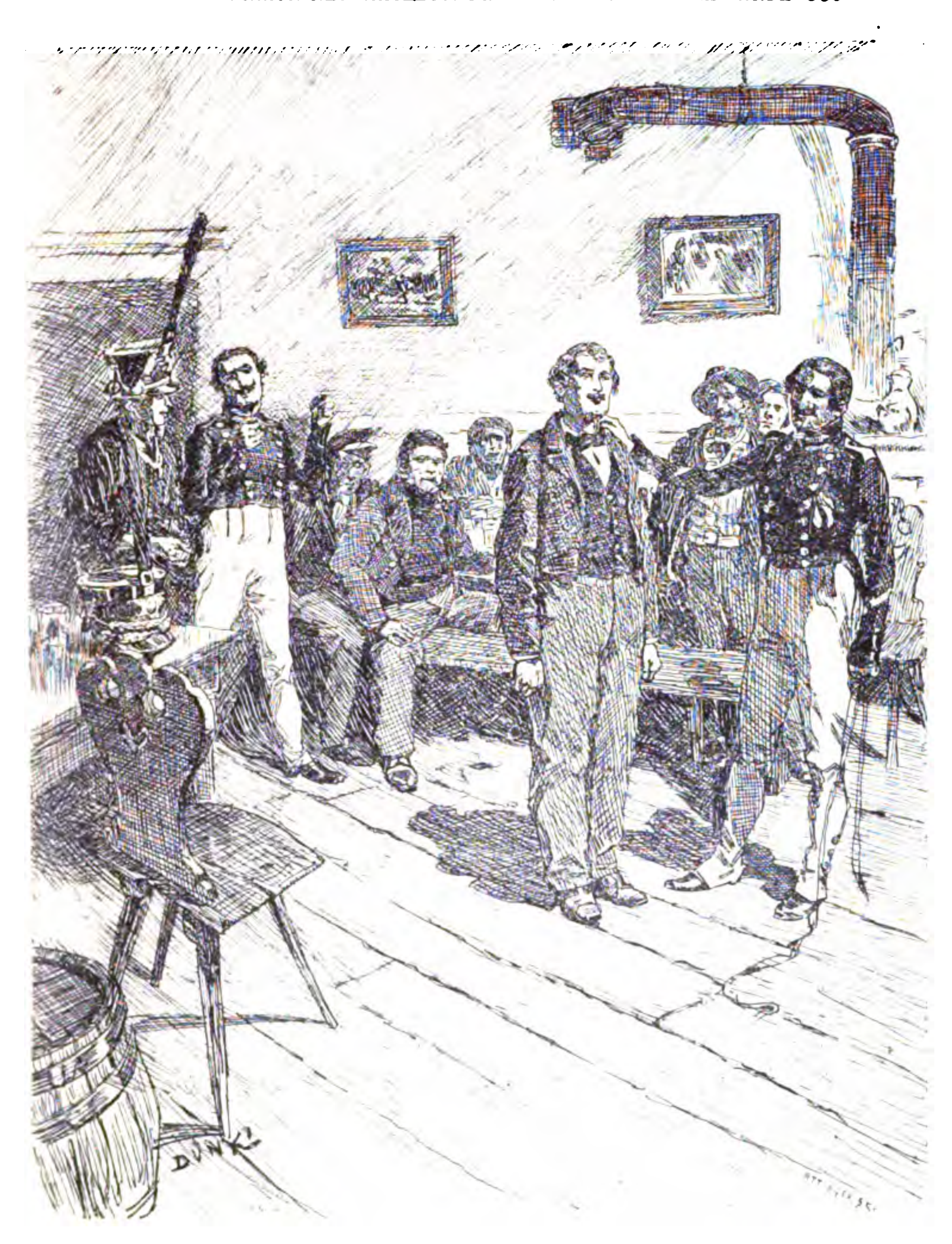
tait le Commandant sur la bonne tenue de ses hommes et les déclarait tous de crânes gaillards. Ces récits, hauts en couleur, étaient écoutés attentivement par les assistants, mais le but n'échappait point aux plus fins qui disaient : « C'est des recruteurs. » Les sous-officiers ne s'en cachaient pas, du reste, et résumaient catégoriquement leurs discours : Avis aux amateurs; il y a encore de la place; le détachement part dans trois semaines; ceux qui en veulent peuvent signer de suite, car nous avons les papiers en poche et il y a 30 francs de prime pour ceux qui s'engagent. »

Et quand les récits, quelque palpitants qu'ils fussent, ne parvenaient pas à convaincre l'auditoire et à gagner des signatures, on avait recours aux chopines, et les verres s'ajoutant aux verres, les esprits s'allumaient et les feuilles d'engagement se signaient avec entrain.

L'appât des primes payées aux recruteurs leur faisait souvent fermer les yeux sur la qualité des hommes qu'ils venaient d'engager au service de la Prusse; ils s'attiraient de très sévères réprimandes, tant de leur chef direct que de Berlin, quand arrivaient en caserne certaines recrues absolument impropres au service; c'est ainsi que, sur un transport de 50 recrues, 31 furent renvoyées du bataillon par ordre du Commandant des Gardes et Grenadiers pour les motifs suivants :

3 parce qu'ils étaient trop âgés ;
3 pour cause d'invalidité ;
5 pour ivrognerie invétérée ;
2 pour des hernies ;
4 parce qu'ils ne pouvaient soutenir une marche de 6 lieues ;
1 pour cause de vol ;
2 pour raison d'imbécillité marquée ;
5 pour manque de taille ;
6 parce qu'ils avaient tenté de déserter en route et qui, « après avoir été condamnés à recevoir des coups de bâton, devaient être chassés ignominieusement. » (Extrait des archives de Neuchâtel.)

Nous donnons ici la copie d'un dessin de Dunki, extrait du volume de *Jean-Louis*, représentant des sergents-recruteurs en fonctions dans une auberge des environs de Neuchâtel.



Le sergent-recruteur

Si ces sous-officiers ont réussi pendant plusieurs années à alimenter en hommes le Bataillon des Tirailleurs, ces sergents sont loin d'avoir toujours agi honnêtement vis-à-vis des recrues; plusieurs d'entre eux se firent casser de leur grade et chasser ensuite pour avoir enivré des jeunes gens auxquels ils faisaient signer la feuille d'engagement pendant qu'ils étaient encore sous l'influence de la boisson.

D'autres fois, et suivant les naïfs avec lesquels ils avaient eu affaire, après les avoir enrôlés et avoir touché la prime qui leur revenait, quelques-uns trouvaient moyen de casser telles recrues de leur engagement et se faisaient payer, par eux, ce service.

D'autre part, quand des sergents-recruteurs engageaient un homme muni de faux papiers, « ils devaient être cassés » disait le règlement, et « on devait leur enlever leur uniforme » et « les renvoyer comme indignes de servir Sa Majesté ».

Somme toute, ces sergents-recruteurs sont restés légendaires dans le pays; ils ont fait, à eux seuls, plus que les Tirailleurs eux-mêmes, la réputation du Bataillon.

Ceux qui s'engageaient volontairement, sans le secours des sergents, par goût ou aussi par besoin, ne touchaient, généralement, pas de prime, à moins qu'ils ne fussent dans un état de pauvreté reconnu ; dans ce cas, ils recevaient de 10 à 17 francs. Si, en revanche, un recruté venait à en engager d'autres, il touchait de ce chef de 17 à 18 fr. par engagé ; un des Tirailleurs que j'ai interrogés en avait, pour sa part, enrôlé 29.

Quant à la prime d'engagement, elle n'était pas payée en une fois aux recrues; elle leur était portée en compte le jour de leur entrée en caserne à Neuchâtel et remise, par petites fractions, chaque fois qu'ils le demandaient. Avant de partir pour Berlin, ils n'en touchaient, généralement, qu'une très petite part; c'est surtout après Mayence qu'ils recouraient à leur crédit, c'est-à-dire quand les distributions en vivres devenaient maigres et rares. Ce mode de procéder présentait cet avantage qu'en arrivant à Berlin, la plupart des recrues avaient encore une certaine somme à toucher, ce dont ils n'étaient point fâchés, vu la solde minime qu'ils recevaient, ainsi que nous le verrons plus tard.

Nous avons pu constater par ce qui précède combien le gouvernement de Neuchâtel s'était trompé dans ses prévisions

et quelle peine il eut à trouver le nombre d'hommes qu'il s'était engagé à fournir. Nous avons vu aussi que malgré tous les efforts, soit du gouvernement lui-même, — le premier et le plus directement intéressé, — soit de l'officier de recrutement, soit enfin des sergents-recruteurs, le recrutement ne donna jamais ce qu'on avait pu supposer, et que pour parvenir à combler les vides, on dut enfreindre certains articles de la capitulation et recruter dans une très forte proportion des étrangers au pays.

Voici, à titre de commentaire, quel était l'état sommaire du bataillon, en sous-officiers et soldats, au 15 février 1816:

7 sous-officiers neuchâtelois ;
164 tirailleurs »
28 » suisses.

Quelle différence avec le chiffre réglementaire de 401 !

Au 29 octobre de la même année, le bataillon comptait, d'après les archives de l'époque [1], 265 têtes y compris les volontaires allemands (prussiens) « lesquels augmentent tous les jours » !

J'ai relevé dans le tableau ci-dessous le nombre des engagements contractés à Neuchâtel dès l'année 1822 à 1847 ; ces chiffres m'ont été fournis par les archives de l'Etat [2] :

1822 =	9	engagements	1835 =	49	engagements
1823 =	100	»	1836 =	35	»
1824 =	65	»	1837 =	58	»
1825 =	77	»	1838 =	58	»
1826 =	97	»	1839 =	137	»
1827 =	77	»	1840 =	123	»
1828 =	77	»	1841 =	55	»
1829 =	57	»	1842 =	33	»
1830 =	59	»	1843 =	62	»
1831 =	43	»	1844 =	23	»
1832 =	55	»	1845 =	14	»
1833 =	52	»	1846 =	6	»
1834 =	65	»	1847 =	8	»

les 3 derniers hommes recrutés l'ont été en date du 14 octobre 1847.

[1] Archives de l'Etat de Neuchâtel.

[2] de Neuchâtel.

En 1840, sur un transport de 35 hommes on comptait 9 Vaudois ; certaines années, les recrues vaudoises furent relativement nombreuses ; d'une manière générale, les ressortissants du Pays-de-Vaud n'ont jamais servi longtemps ; à l'expiration de leur contrat d'engagement, ils quittaient définitivement le service ; j'ai entendu dire par des survivants que les Vaudois passaient pour les plus grands farceurs du Bataillon ; ils n'arrivèrent pas dans les hauts grades, un petit nombre seulement avança jusqu'à celui de sergent.

Tâchons maintenant de nous rendre compte :

1° Des causes qui rendaient les engagements si rares, et

2° Du genre d'individus qui s'enrôlaient de préférence.

Un des premiers motifs pour lequel les gens du pays ne se présentaient pas en nombre suffisant provenait de ce que les Suisses préféraient les services de France, de Naples et de Hollande, que l'on connaissait mieux et qui offraient des avantages bien supérieurs au point de vue de la solde.

Un second motif se trouve relaté dans un des nombreux rapports rédigés par le lieutenant Colomb, alors officier de recrutement [1] :

« Le service de Prusse étant très peu connu en Suisse, les parents craignent que leurs enfants n'y soient trop mal et ont une idée tout à fait fausse de la manière dont le Bataillon est à Berlin ; ils craignent aussi de ne pas obtenir, à la fin de leur engagement, de congé absolu ; d'autres croient que, comme ce fut le cas dans le bataillon Berthier, la prime augmentera avec le temps, quand on constatera le peu d'engagements. »

Plusieurs démarches fort pressantes furent entreprises à Berlin par le lieutenant Colomb dans le but d'obtenir une augmentation de la prime. Il estimait que cet appât était le seul capable de donner au recrutement un élan nouveau.

Aux propositions du lieutenant Colomb, le Commandant du Bataillon répondit d'une façon assez typique [2] :

« On ne peut pas, écrivait-il, augmenter la prime, mais on pourrait la graduer suivant la taille : par exemple, un louis de plus à ceux qui ont de quatre à cinq pouces de plus que la taille réglementaire, deux à ceux qui en ont six et ainsi de suite. »

[1] Archives de l'Etat de Neuchâtel.

[2] Archives de l'Etat de Neuchâtel.

En 1818, le major de Meuron demande lui-même qu'on paie la prime en une fois, puis, une année plus tard, le même officier sollicite du gouverneur de Neuchâtel une augmentation de la prime !

Un troisième motif du faible recrutement provenait de ce que des déserteurs du Bataillon circulaient dans le pays cherchant à détourner ceux qui auraient eu des velléités de s'engager et répétant partout combien le « régime » de la caserne de Berlin était « mauvais et dur ».

La création de ce Bataillon n'avait pas été vue d'un bon œil dans le pays ; « on s'en méfiait » m'ont assuré plusieurs des survivants que j'ai interrogés.

Citons enfin la lettre d'un lieutenant du Bataillon [1], adressée à sa famille à Neuchâtel. Elle expliquera une des causes, à côté d'autres encore, qui rendaient les engagements si rares :

« On croit vivre à bon marché en payant comme le font nos soldats la valeur d' 1 $^1/_2$ gros soit 7 kreuzers pour un repas où l'on a force pommes de terre, pois, quartiers, etc. Cela nourrit pour une heure ou deux, mais n'empêche pas qu'il faille manger encore quelque chose pendant le jour. Cela leur fait toujours 2 batz pour la nourriture, ainsi 20 batz pour manger sans boire. Veulent-ils de la bière? cela leur fait encore 4 batz pour les 10 jours : il leur reste pour ce dont ils ont besoin 4 batz, total 28 batz, somme qu'ils reçoivent tous les 10 jours. Les plus économes peuvent épargner 1 à 2 batz par trimestre. Partout ailleurs, les soldats sont mieux qu'en Prusse où ils ont mauvaise paie et un service minutieux et pénible, une discipline extrêmement sévère, en sorte que je doute que nous ayons jamais beaucoup de recrues et je crois qu'au bout des 4 ans il ne restera pas beaucoup d'officiers ni de soldats. D'abord pour les premiers il faut beaucoup de dépenses et ils n'ont pas de profit et pour les seconds, ils sont trop mal vus des bourgeois qui les traitent de Français, peuple qui est en horreur, non seulement eux, mais tous ceux qui leur ressemblent et qui ont quelque rapport avec eux. »

D'autre part, pour quelles raisons s'engageait-on au Bataillon ? Qui étaient, généralement, ces Tirailleurs neuchâtelois de la Garde ?

Ces engagés étaient d'âge et de nature bien divers, la plupart probablement des déclassés, en général des têtes chaudes qui pensaient trouver au service militaire ce qui manquait à leur vie : une direction, une volonté, un but ; de pauvres garçons ballottés, sans boussole, tombant de misère en misère et cherchant un port, des découragés, des désespérés.

Les vrais Neuchâtelois ne s'engageaient pas volontiers,

[1] Musée neuchâtelois, 1900.

j'imagine, et seulement à la suite d'un dépit, d'un chagrin, d'un coup de tête.

Un des tirailleurs que j'ai le plus longuement interrogé à cause de son originalité et auquel je demandais : Pourquoi vous êtes-vous engagé ? esquiva longtemps la réponse. Puis, sur mon affirmation que son nom ne serait pas publié, et qu'il pouvait s'ouvrir librement, il finit par me dire :

— C'était une idée... à cause d'une fille...

— Un chagrin ?

— Oh ! le chagrin était petit ; pour une batterie un peu grave, pour une fille... on s'engageait... alors, personne ne vous pouvait plus rien...

Je compris, sans insister, du reste, que la raison de son engagement n'était point un romantique chagrin d'amour, mais plutôt la peur du consistoire qui recherchait alors la paternité...

— Je n'y serais jamais allé sans cela, ajouta-t-il ; du reste, presque tous, continua-t-il, avaient ainsi quelque affaire de bataille ou de fille.

Des dissentiments dans le ménage, des querelles entre père et fils, les suites de libations, la honte, de mauvais coups, le vol, voilà tout autant de motifs invoqués pour amener un engagement. En général, on a l'impression que c'était moins l'effet de l'esprit belliqueux développé par les grands événements militaires de l'époque, que le dégoût du travail régulier, du comptoir ou de l'atelier, joint au désir de faire et de voir autre chose qui déterminaient les enrôlements.

Beaucoup d'engagés d'autres cantons avaient pris du service au Bataillon à la suite de « mauvais coups » entraînant pour eux de graves peines disciplinaires auxquelles ils échappaient en quittant brusquement leur endroit, évitant ainsi de passer en tribunal. D'autres, fieffés ivrognes, chassés de partout, venaient tristement échouer au Bataillon. Quelques-uns enfin, désœuvrés, désemparés, inutiles, s'y présentaient par dégoût de la vie ou par dépit. Tel est le cas du *Jean-Louis* dont Bachelin a gaîment conté l'histoire.

On peut ainsi se rendre compte que le Bataillon neuchâtelois ne constituait pas ce qu'il y avait de meilleur dans la jeunesse du pays au service de sa Majesté le roi de Prusse.

Quant à l'acte de l'engagement, celui-ci était formel, et il est très rare, sauf pour des engagements contractés sous l'in-

fluence de la boisson par des recrues au-dessous de vingt ans, de trouver dans les documents officiels qu'on ait accordé des demandes de retrait.

Dès 1836, cependant, des engagés purent de temps à autre obtenir leur libération, à condition toutefois qu'ils fournissent, à leurs frais, un remplaçant jusqu'à l'expiration de leur contrat.

Pendant les vingt-cinq premières années de l'existence du Bataillon, je n'ai trouvé aucune trace dans les Archives de Neuchâtel de demandes de libération ; en revanche, il s'en présenta un bon nombre dès 1840 à 1845. Quelques-unes de ces requêtes sont assez typiques et méritent d'être rapportées [1] :

« Persuadée que les bases de votre trône s'affermiront par des actes de générosité, une mère n'a point été sourde à cet appel fait à vos fidèles sujets et du fond de son obscure demeure, elle vient solliciter de votre clémence le retour d'un fils, unique soutien d'un père et d'une mère âgés. Ce fils s'engagea dans le mois de mars pour 3 ans, et c'est pour ce long espace de temps que votre humble sujette vient vous supplier de faire grâce. En le rendant à sa famille, notre reconnaissance sera égale à notre dévouement : le jeune homme se nomme Daniel Gallandre, de St-Blaise, bourgeois de Neuchâtel, et est dans la I[re] Compagnie des Tirailleurs neuchâtelois. Puisse le Dieu par qui les Rois règnent bénir celui qui va devenir notre père et lui donner de bien comprendre les prières et les vœux de ses fidèles sujets.

» Votre très humble servante,
» Charlotte GALLANDRE, née d'Epagnier.

» Neuchâtel, 11 juillet 1840. »

Et celle-ci non moins humblement respectueuse [2] :

« La soussignée prend la liberté de prier Vos Seigneuries de vouloir bien acheminer aux pieds du Trône et accompagner de leur bienveillante recommandation le placet ci-joint qu'elle adresse à Sa Majesté pour la supplier de daigner lui accorder la libération de son fils qui sert depuis un an.

« Neuchâtel, 26 septembre 1843. »

La requête suivante, datée du 19 septembre 1835, indique dans quelles conditions a été souscrit un enrôlement [3] :

« Je vous demande la libération de mon fils qui s'est engagé étant pris de vin, parce qu'il est en apprentissage de tailleur de pierres pour lequel j'ai payé 5 Louis d'or neuf pour son apprentissage et 4 Louis d'or pour ses outils ;

[1] Archives de l'Etat de Neuchâtel.

[2] Idem.

[3] Idem.

je termine mon humble requête par l'assurance de mon éternelle reconnaissance si vous daignez l'appointer favorablement. de quoi, je ne cesserai d'adresser au ciel les vœux les plus ardents pour la précieuse conservation de tous les membres qui composent ce vertueux corps, aussi bien que pour toutes vos aimables familles.

» Susette Grivel. »

Enfin, dernier exemple qui prouve que les revues de pompiers étaient déjà en usage à cette époque et que ce corps avait déjà l'habitude d'« arroser » abondamment ses exercices[1] :

« Je vous demande la libération de mon fils, J.-J. Belperroud ; il est âgé de 26 ans et n'a jamais eu aucune inclination quelconque pour la profession des armes. Il s'est enrôlé à la suite d'un verre de vin que la Commune fit distribuer aux pompiers ce même jour où ils firent l'essai de la pompe à feu : le lendemain, il se repentit amèrement.

« Colombier, 19 mai 1842. »

Toutes ces requêtes étaient adressées au gouverneur de Neuchâtel. Celui-ci les transmettait au Conseil d'Etat qui en délibérait avant de les faire parvenir au Commandant du Bataillon, à Berlin. Certaines de ces demandes donnaient lieu à des enquêtes, lesquelles étaient confiées aux maires des communes des ressortissants.

Lorsque, pour des circonstances de famille urgentes, des Tirailleurs demandaient à rentrer au pays avant l'expiration de leur engagement, ils pouvaient quelquefois obtenir leur congé moyennant le remboursement d'une partie de la prime touchée.

Un fait, parmi les motifs d'engagement, est particulièrement frappant : beaucoup de jeunes gens s'enrôlent pour éviter les conséquences de querelles ou de « mauvais coups », autrement dit, pour échapper à la justice. Il est exact, en effet, que si on réussissait, sitôt après un délit et avant que la justice ne vous eût atteint, à signer un engagement, on échappait à toute poursuite.

Par son engagement, le Tirailleur appartenait désormais au roi et au Bataillon, même en restant des mois encore au pays ; on avait autre chose à faire que de procéder à des enquêtes et de sévir pour des faits antérieurs à l'engagement. Il fallait des circonstances particulièrement graves ou des plaintes sérieuses et surtout fortement appuyées, pour que la justice prît la peine de rechercher les coupables jusqu'à Berlin et qu'elle les fit rapatrier pour les condamner.

[1] Archives de l'Etat de Neuchâtel.

Un mot encore au sujet des enrôlements : le 30 avril 1838, le Conseil d'Etat porta à la connaissance du public[1] « que par un ordre de cabinet du 23 février 1838, Sa Majesté a daigné consentir par forme d'essai à ce que les engagements pour le Bataillon des Tirailleurs de la Garde qui, d'après l'article 4 de la capitulation du 20 juillet 1814 sont de 4 ans datant du jour de l'engagement, puissent être dorénavant contractés pour 3 ans de service actif sous les drapeaux comptant du jour de l'arrivée au corps jusqu'à celui du départ et à ce que la taille requise pour l'admission des recrues qui, d'après l'article 7 de la capitulation est celle de 5 pieds trois pouces de Rhin au moins, soit fixée à 5 pieds 2 pouces ».

[1] Archives de l'Etat de Neuchâtel.

(A suivre.)

L'OBUSIER DE CAMPAGNE[1]

Les expériences de la guerre civile américaine ainsi que celles de la guerre russo-turque ont prouvé que même les pièces lourdes à trajectoire rasante ne pouvaient donner un résultat effectif contre des buts bien couverts. Or la tactique accorde, avec raison, une grande importance à l'utilisation du terrain ; de plus en plus, en présence de l'effet des projectiles actuels, on utilisera le temps dont on dispose pour se renforcer par des travaux de fortification de campagne. Il faut donc chercher à maintenir l'artillerie à l'état d'une des trois armes principales, et lui permettre de résoudre tous les problèmes qui lui seront posés. De là ressort la « question des obusiers de campagne ».

* * *

Le commencement des études d'un canon à tir courbe date de la fin de la dernière guerre russo-turque. Chacun se souvient des combats, si riches en leçons, qui se livrèrent contre les positions de Plewna. Ces combats démontrèrent qu'un retard de quelques jours apportés dans l'attaque suffisait à un adversaire actif pour renforcer une position naturelle de défense, si bien qu'un assaillant numériquement plus fort se trouva dans l'obligation de recourir à la guerre de siège pour avoir raison de son adversaire.

L'insuccès des attaques russes peut être attribué au fait que l'artillerie n'avait pas atteint un degré de développement qui lui permit de répondre à la tâche qui lui incombait. Elle ne réussissait ni à réduire au silence l'artillerie turque, ni à ébranler par un bombardement la résistance de l'adversaire ; c'est ainsi, par exemple, que d'après les rapports du général Todleben, une batterie russe, sous Plewna, tira pendant toute une journée contre une position retranchée pour ne mettre

[1] Conférence faite le 21 juillet dernier à l'assemblée des officiers d'artillerie lors de l'assemblée générale des officiers à Lausanne.

qu'un seul Turc hors de combat. En Russie, on paraît s'être vite rendu compte de l'insuffisance des pièces à tir rasant pour résoudre tous les problèmes du combat et pour répondre à toutes les nécessités de la guerre. En 1880, on s'appliquait déjà à des essais avec des mortiers de campagne.

La question du tir courbe de campagne au moyen de pièces spéciales, était à l'étude dans les différentes puissances, lorsqu'elle subit un temps d'arrêt par la raison que d'un côté on n'avait pas obtenu des résultats favorables immédiats et que, de l'autre, on croyait avoir trouvé, dans les obus brisants, un projectile qui permettait, même avec des pièces à tir tendu, de combattre efficacement des buts couverts.

Le souci constant des artilleurs a été de donner à l'artillerie de campagne toute l'uniformité et toute la simplicité possible. Ils ont toujours espéré réaliser à la fois l'unité de calibre et l'unité de projectile. Il est donc naturel qu'on ait cherché, tout en conservant la pièce à tir de plein fouet, à annihiler les avantages que les abris de la fortification de campagne offrent à l'ennemi. Les grandes espérances que l'on avait fondées sur l'obus brisant ne se réalisèrent qu'en partie ; aussi la question de pièce de la campagne à tir courbe se posait-elle de nouveau.

En 1884, la Suisse adopte le mortier de 12 cm. ; en 1886, la Russie un mortier de campagne de 15,2. La France introduit en 1894 un obusier de campagne à tir rapide, le 120 mm. court. L'Allemagne met en service, en 1898, l'obusier léger de 10,5 cm., pièce véritablement de campagne, puis, par ordre de cabinet du 8 septembre 1900, l'obusier de 15 cm. recevait la dénomination d' « obusier lourd de campagne ».

* * *

Le développement des armes actuelles, l'adoption de la poudre sans fumée et, pour l'artillerie en particulier, le perfectionnement des projectiles et des fusées, ont amené des progrès considérables dans les tirs de guerre. Il est naturel, dès lors, que les troupes aient attaché une plus grande importance à l'utilisation des abris afin de se soustraire le plus possible à l'effet du feu. Dans toutes les armées, on a reconnu la nécessité de se couvrir soit en utilisant les abris naturels, soit en en construisant. On peut donc admettre que si, dans une guerre future, l'un des deux partis *se propose de livrer un*

combat défensif, il s'efforcera de rendre sa position aussi forte que possible par des retranchements.

Comment atteindre un ennemi abrité ?

Cette question peut se résoudre de différentes manières et nous allons en examiner quelques-unes. Ainsi :

1. — Le tir à shrapnels du canon de campagne permet en général à l'artillerie d'atteindre et de combattre efficacement les troupes abritées derrière les mouvements naturels du sol. Par contre, pour atteindre des troupes dont les hommes sont assis le dos appuyé contre le talus d'un parapet, abrités par des couverts, le tir du canon de campagne ne suffit pas. Il faudrait que l'angle de chute des projectiles fût de 21° environ, condition qu'on ne réalise qu'à partir de 4000 m.

On avait espéré résoudre la question par l'emploi du shrapnel tiré avec charge réduite par le canon de campagne. C'est ce que le major allemand Leydhecker proposait en 1885 et que préconisait également le colonel italien Morandotti.

Cette solution est simple. Mais elle présente divers inconvénients ; la réduction de la densité de chargement, le rapport du volume de la chambre au volume total de l'âme sont une cause d'irrégularités qui diminue l'efficacité du tir.

Cette solution ne présentait pas d'avantage ; elle parait abandonnée.

2. — Une seconde solution semblait trouvée par l'emploi de projectiles brisants. Ces projectiles, chargés d'un explosif puissant, ne sont pas, comme on l'a supposé d'abord, capables de projeter leurs éclats en arrière. Ils produisent néanmoins une gerbe d'éclats assez ouverte pour qu'on puisse atteindre un ennemi quelque bien défilé qu'il soit, à la condition que l'éclatement se produise exactement au-dessus du parapet. *Une telle précision d'éclatement est très difficile à obtenir* avec une fusée à combustion. De plus si le cercle d'action des éclats est étendu, il est vide dans son centre et la faible dimension de ces éclats ne produit que peu d'effet en profondeur. De légers abris suffisent pour fournir une protection. Il résulte que l'emploi d'obus brisants avec fusée fusante n'atteint pas son but.

3. — Il est hors de doute que le mortier constitue la pièce à tir courbe par excellence ; il est en effet en mesure, par

suite de l'ouverture de ses angles de tir, d'agir avec succès sur de l'infanterie protégée par des couverts ou abritée par des parapets. Son action, indépendante du terrain, et le puissant effet de son projectile sont de réels avantages.

Des essais de tir comparatif ont démontré que les batteries de mortiers fournissent de meilleurs résultats contre des buts couverts, avec un même poids de projectiles, que les batteries de campagne ; au contraire, dans le combat contre des buts mobiles découverts, dans le même espace de temps, les mortiers produisent un effet moindre.

Les défauts des mortiers ne sont pas compensés par leurs avantages. La pièce entière est lourde ; aucun modèle existant ne pèse au total moins de 2000 kg., sans pouvoir se rapprocher de la puissance d'effets des pièces de campagne modernes.

On doit pouvoir exiger d'une pièce spéciale qu'elle accomplisse sa tâche particulière à grande distance et lui demander une portée atteignant 5000 m. Le mortier de campagne russe, avec un poids total de 2210 kg., n'a qu'une portée de 3400 m., le mortier suisse, du poids total de 2111 kg., tire à 4000 m.

Le poids de la munition exige un grand nombre de voitures, ce qui prolonge les colonnes et diminue la mobilité des batteries.

Le réglage du tir suivant les circonstances, le chargement, le long trajet des projectiles, rendent le feu lent et difficile à diriger ; de plus, ses effets en portée sont nuls ; ils sont pour ainsi dire localisés. Le tir ne se prête que difficilement aux changements rapides d'objectifs, ce qui rend les mortiers impuissants à repousser les surprises. Enfin, par suite du poids de ses projectiles, les mortiers ne peuvent être approvisionnés que d'un petit nombre de coups, inconvénient grave, on en conviendra.

Il ressort d'une citation du général-major russe Tikhobrason, sur l'emploi du mortier russe, que ces pièces ne peuvent prendre part à aucune action en masse de l'artillerie, en raison de la lenteur de leur feu ; qu'il y aurait un gaspillage de la munition à vouloir accomplir avec les mortiers ce qu'on peut obtenir avec des pièces plus légères. C'est pourquoi on réserve les mortiers pour la préparation de l'assaut, pour enfoncer les couverts qui ne peuvent être atteints avec les canons de campagne.

En Russie, où il y a peu de temps encore on considérait le mortier en service comme la meilleure des pièces de campagne à tir courbe existantes, on étudie la question de l'obusier.

Emploi de l'obusier.

En adoptant un *obusier de campagne*, soit une pièce à tir courbe, on doit admettre que ces pièces ne serviront qu'à armer des batteries spéciales maintenues en dehors des unités organiques de l'armée mobilisée.

Ces batteries spéciales ne participeront point, ou du moins dans une faible mesure, au rôle qui incombe à l'artillerie [1], mais elles seront spécialement destinées : au bombardement des troupes ennemies abritées derrière une couverture et à briser cette couverture, à bombarder des rassemblements de troupes ennemies protégées, contre un tir direct, par un repli du terrain, enfin, à diriger un feu écrasant sur le point d'attaque immédiatement avant l'assaut.

« L'obusier est destiné à une action spéciale : combattre des buts couverts ; il ne doit point participer à la lutte d'artillerie, mais être réservé pour l'attaque décisive, principalement si le point d'attaque a été renforcé », dit le général Rohne. Il faut toujours qu'ils restent disponibles pour leur mission spéciale. Il ne peut être question d'arriver à utiliser les obusiers comme des pièces de campagne, c'est-à-dire de les employer, à la fois, comme pièces à tir tendu et comme pièces à tir courbe. Pour ce faire, il faudrait que les projectiles répondissent à deux conditions essentielles. Dans le cas où les obusiers seraient employés contre des buts animés, debout, mobiles, leurs projectiles devront, pour être efficaces, être assez légers pour permettre un chargement rapide et autoriser une forte dotation de munitions, d'où un projectile d'un poids inférieur. Dans le cas contraire, c'est-à-dire si l'on doit agir contre des buts bien couverts, avec une forte charge explosive, on demandera un projectile pesant. On ne saurait concilier ces deux conditions, car si l'on veut qu'un projectile puisse acquérir une pénétration suffisante et qu'il produise un effet explosif puissant, tel que les buts de l'obusier l'exigent, on ne saurait des-

[1] Les nouveaux reglements allemands sur l'artillerie de campagne et leur emploi disent : « Les obusiers étant destinés, en première ligne, pour des buts spéciaux ne doivent être employés, dès le commencement, comme batterie de canons que si l'on est assuré qu'on ne rencontrera pas de cas nécessitant l'emploi de leur action spéciale. »

cendre au-dessous d'un certain calibre, car, plus ce dernier sera faible, moins l'effet de ses projectiles sera utile.

Or, comme but principal, nous avons admis que celui de l'obusier sera de combattre les buts couverts, la garnison des tranchées renforcées, des redoutes et des localités.

Il va sans dire que la force brisante et la profondeur de pénétration relative s'accroît en proportion du poids du projectile et que l'effet, au but, dépend de la puissance de la charge explosive. Ces deux facteurs déterminent la grande supériorité des obusiers lourds (en particulier de l'obusier de 15 cm. sur le 10,5 cm. adopté en Allemagne), avec lesquels on obtient visiblement des effets plus puissants comme écrasement, pénétration et explosion. Ils paraissent ainsi appropriés pour la destruction de fortes couvertures de caractère provisoire, telles qu'on les rencontre dans les positions de campagne.

Comme résultats obtenus par l'obusier de 15 cm. allemand, on peut citer l'attaque des forts du Peïtang, en Chine, où, malgré un terrain défavorable et marécageux, les Allemands parvinrent à mettre en position leurs pièces et réduisirent en peu de temps au silence l'artillerie chinoise, amenant ainsi la reddition des forts.

Comparaison entre les obusiers allemands de 15 cm. et 10,5 cm.

Etant supposée ou admise une égale rapidité de feu dans des circonstances également favorables, deux batteries d'obusiers lourds et cinq batteries d'obusiers légers peuvent lancer sur le but à peu près le même poids de munition; la plus grande puissance brisante des obusiers lourds est compensée, dans les obusiers légers, par un nombre plus considérable de projectiles atteignant le but. Un espace étroit, avec couverture forte, sera plus rapidement démonté par deux batteries d'obusiers lourds ; un espace plus large, couvert seulement par des abris pare-éclats, sera atteint plus sûrement par cinq batteries d'obusiers légers.

En ce qui concerne la position de feu, les batteries d'obusiers lourds exigent une approche dérobée et, dans la règle, le maintien de la même position pendant toute la durée du combat. Les batteries d'obusiers légers se comportent par contre comme des batteries de campagne.

Les batteries lourdes d'obusiers avec les moyens de trans-

port dont elles disposent sont à même de suivre les mouvements de l'infanterie dans tous les terrains. Les batteries légères jouissent du seul avantage d'exécuter de plus longs trajets à des allures plus rapides et d'avoir leurs avant-trains de pièces chargés de munitions.

La supériorité de l'obusier pour la destruction des buts résistants et dans la lutte contre des troupes placées tout contre ou sous des abris, en un mot sa supériorité dans le tir à obus brisant, n'est contestée par personne.

Quant au tir à shrapnels, et aussi longtemps que ce projectile sera considéré comme le projectile principal de l'artillerie de campagne, le point capital résidera dans l'effet de ce projectile. Or, il résulte des tirs comparatifs exécutés en Allemagne que l'obusier est susceptible de donner de bons résultats dans le tir à shrapnels, mais, qu'en règle générale, ces résultats se traduisent par une forte dépense de munitions, et que, dans la lutte contre des canons de campagne à tir rapide, l'anéantissement de l'obusier ne sera souvent qu'une question de temps. Le fait que l'obusier léger surpasse la pièce de campagne allemande actuelle aux distances principales de combat prouve le degré de perfection balistique et technique qu'on a atteint dans leur construction.

Des projectiles et de leur effet.

En général les obusiers tirent deux sortes de projectiles : l'obus et le shrapnel, l'obus demeurant le projectile principal. Les deux projectiles peuvent être tirés comme projectile brisant ou avec fusée à temps ; en outre, l'obus peut, généralement, être employé avec une fusée retardée [1].

L'obus brisant allemand ne renferme qu'une charge explosive, relativement petite, d'acide picrique comparée aux obus à mélinite français. En France, on emploie les obus allongés, chargés de 5 kg. de mélinite, lesquels produisent dix fois l'effet de l'obus brisant des canons de campagne.

Les projectiles anglais à lyddite, chargés de 2,22 kg., auraient traversé des murs de 1,8 m. d'épaisseur et de 4,5 m.

[1] Lorsque l'explosion de l'obus est provoquée dans l'air par la fusée à temps, aux distances supérieures à 2000 m., les éclats se dispersent sous un angle de 200° environ. La partie inférieure de la gerbe est surtout efficace contre les buts animés, placés tout contre les couverts, mais l'explosion doit avoir lieu au-dessus du but ou immédiatement derrière.

de hauteur. L'effet insuffisant des projectiles anglais dans la guerre de l'Afrique du Sud — indépendamment de la défectuosité des fusées — peut être attribué à l'instruction insuffisante des hommes et à la nature du terrain.

La charge de l'obusier allemand est renfermée dans une gargousse métallique et consiste en sept charges partielles[1]. Il est admis que ces charges seront réduites dans la mesure qui rendra leur emploi le plus favorable.

Cependant, bien que les projectiles des obusiers soient plus lourds, la charge explosive plus forte, la trajectoire plus courbe, la vitesse finale et le mouvement de rotation moindre, et bien que l'effet contre des buts animés, collés contre un abri, soit supérieur à celui des canons, il ne faut pas se faire illusion sur leur action. Dans les tirs contre des buts abrités, dit le général Rohne, l'obus même lancé par l'obusier n'aura jamais qu'un effet peu considérable et jamais on ne pourra compter sur lui en toute certitude. Il est capable de percer des couverts épais et de mettre hors de combat les hommes qui s'y sont abrités. Toutefois les abris qu'on utilisera à la guerre, sauf les maisons, présenteront en général fort peu de profondeur et exigeront, pour être battus efficacement, une très grande dépense de munitions, même si le tir a été réglé exactement.

Quant au shrapnel de l'obusier, le général Rohne préconise son emploi principalement pour le tir contre les localités, en raison de ses propriétés incendiaires. Pour les autres genres de tir, ce projectile ne saurait être efficace, attendu que son effet correspond à peine à celui du shrapnel du canon. Par suite de la courbure de sa trajectoire, la zone qu'il bat est notablement plus étroite que celle du shrapnel du canon, surtout à mesure que la distance augmente.

Du tir.

Le tir ascendant des batteries d'obusiers partant d'une position couverte contre des positions difficiles à reconnaître, a atteint un haut degré de développement. Son effet dépend

[1] A la distance la plus petite on ne laisse dans la gargousse que la charge inférieure n° 1 calculée pour le tir à la distance de 2100 m.
la 2e tire à 2400 m. correspondant à une élévation d'environ 26°.
la 5e à 3800 m. avec un angle de 30°.
la 6e à 4200 m. avec un angle de 27°.

non seulement d'une instruction soignée du personnel, mais aussi d'auxiliaires bien formés pour les reconnaissances, le pointage, l'observation des coups ainsi que pour les communications, de manière à obtenir une rapide transmission des rapports relatifs aux observations.

Au nombre des moyens utiles à l'observation, nous pouvons citer les grandes lunettes longue-vue avec réticule, qui sont indispensables pour les reconnaissances des points difficiles et pour les objectifs à grande distance.

Les ballons captifs sont susceptibles de rendre aussi de bons services. Il est certain qu'un observateur muni d'excellentes longues-vues et d'appareils photographiques, peut, lorsque les circonstances atmosphériques s'y prêtent, fouiller du regard les positions ennemies, indiquer la position des batteries en action sous des couverts, et fournir des indications précieuses. Avec des moyens aussi favorables de reconnaissance et d'observation, la bonne direction du feu paraît assurée. Toutefois, en réalité, il est rare qu'on puisse compter sur des résultats aussi précis et complets. Le vent, le brouillard, excluent fréquemment l'usage du ballon, sans parler qu'il ne se trouve pas toujours à portée. Le *Manuel de tir de l'artillerie à pied allemande* dit : « Par l'observation depuis le ballon, on ne peut fixer que deux points, savoir que des buts existent sur tel point et sur telle route. »

Une voiture-observatoire apporte au directeur de batterie sous couvert la possibilité d'observer à proximité de sa batterie et facilite la détermination d'un premier pointage en direction. On peut encore employer les jalons que deux canonniers placent sur le couvert. Ce système exige du temps ; il a en outre l'inconvénient d'être facilement remarqué par l'ennemi.

Dans le cas difficile où le but est masqué par une forêt ou un village, et où l'observation ne peut être faite que d'un point situé en dehors d'une des ailes de la batterie, on se servira de la boussole et on donnera la direction à l'aide de la carte. Toutefois, si ce procédé paraît simple à première vue, il faut bien se rendre compte, qu'en fait, il l'est beaucoup moins et qu'une batterie aura grand'peine à régler son tir dans de semblables conditions.

Si l'artillerie de forteresse, dont le tir est repéré à l'avance et qui connaît les élévations et les dérives pour tous les points du terrain qu'elle commande, arrive facilement à atteindre le

but, il en sera autrement dans le tir de campagne où le temps est précieux, où il faut aller vite et économiser ses munitions; or l'emploi de la boussole occasionne précisément des pertes de temps et de munitions parfois considérables. Rien ne remplace l'observation directe, aussi ne peut-on qu'approuver l'opinion de l'auteur du *Militär-Wochenblatt*, lorsqu'il dit : « Sur le champ de bataille où il faut que tout soit simple, il faut bien se garder, même avec des obusiers, de prendre une position d'où l'on ne pourrait pas nettement observer le but. » Rien n'empêche cependant de se servir dans le tir des obusiers de buts auxiliaires.

Les porte-voix, le téléphone, serviront à relier les batteries et les postes d'observation. Dans une guerre de position, les relations de cette nature entre les divers groupes d'artillerie opérant sous une direction supérieure unique, assurent l'unité dans les opérations de l'attaque ou de la défense.

Une communication de ce genre fut établie entre les batteries russes et la batterie d'obusiers allemande lors de l'attaque des forts du Peïtang, en Chine.

Organisation et emploi des batteries d'obusiers.

Les batteries d'obusier ont en général la même organisation que les batteries de canon.

Dans l'armée allemande, le groupement de l'artillerie est le suivant :

La division d'infanterie comprend une brigade d'artillerie de campagne à deux régiments.

Le régiment se compose de deux groupes de trois batteries à six pièces et six caissons. Dans chaque corps d'armée, l'un des groupes est doté de l'obusier de campagne de 10,5 cm.

La division dispose pour chaque régiment d'artillerie d'une colonne légère de munition comprenant 18 voitures et composée de deux sections de shrapnels et une section d'obus. La colonne légère de munition des batteries d'obusier a une organisation semblable à celle des batteries de canon, avec la seule différence que les projectiles sont autrement répartis.

Pour l'obusier, le projectile principal est l'obus. Toutefois la batterie d'obusier même a 326 shrapnels et 192 obus, soit 518 coups.

La colonne légère de munition pour obusier compte 1044

obus et 174 shrapnels. On dispose donc dans la batterie de 54 shrapnels et 34 obus par obusier. Si on ajoute à ce nombre celui des coups transportés par la colonne légère de munition; on arrive à 64 shrapnels et à 92 obus, soit à 156 coups par obusier.

Au nombre des huit autres colonnes de munition de l'artillerie du corps d'armée, il s'en trouve une pour le détachement d'obusier. Cette colonne compte 226 shrapnels et 1044 obus, c'est-à-dire 14 shrapnels et 58 obus ou 71 coups par obusier. Chaque obusier dispose ainsi de 227 coups, approvisionnement qu'en Allemagne, en se basant sur les expériences de la guerre, on considère comme suffisant.

On est généralement de l'avis que l'importance des positions fortifiées augmentera dans l'avenir. Il n'en est pas moins vrai cependant que pour amener la décision, toutes les opérations principales d'une armée auront le caractère de la mobilité; or les combats de rencontre ne fournissent pas aux batteries d'obusiers des tâches à accomplir répondant à leur but spécial. En Allemagne, on estime que les obusiers légers, en vertu de leur mobilité et de la diversité de leurs effets, peuvent, si besoin est, servir aux mêmes emplois que les canons de campagne.

Caractère des positions fortifiées dans la guerre de campagne.

Il faut admettre, en principe, que les différentes prescriptions concernant la fortification du champ de bataille, ne cèdent en rien les unes aux autres. La valeur des travaux de défense dépendra non seulement du temps disponible, mais aussi de l'outillage, de la nature du terrain, des travaux à exécuter sur l'avant terrain, des matériaux dont on dispose. Dans la guerre de campagne, on peut prévoir qu'on rencontrera rarement des ouvrages fermés; par contre, on se heurtera à de longues lignes de fossés de tirailleurs avec postes d'observation sous des abris couverts, à des communications couvertes permettant à l'infanterie de se retirer et d'échapper à l'action de l'artillerie, à des batteries enterrées. On cherchera à dérober le plus possible à la vue les travaux exécutés et on les limitera à l'indispensable. Si le temps le permet, on procédera à leur renforcement. En particulier, des couvertures construites au moyen de planches, poutres, perches recouvertes d'une mince

couche de [redacted] les éclats d'obus et de shrapnels. Le danger des projectiles pleins du tir courbe sera atténué par des abris séparés dans une position échappant aux vues de l'adversaire.

Les abris couverts plus résistants, capables de fournir un abri contre les obus, ne peuvent s'établir qu'au moyen de matériaux spécialement préparés ; ils exigent un temps plus considérable. Contre l'effet en arrière des éclats d'obus, on se sert de blindage mobile en planches ou en madriers.

Dans la défense d'une position, les batteries d'obusiers ont la faculté, suivant les circonstances, d'exécuter leur tir depuis des positions complètement couvertes contre des batteries à tir courbe, également couvertes, de l'assaillant et au besoin contre d'autres batteries. Elles dirigeront aussi leur tir contre les troupes, contre les réserves en position abritées et contre les points d'appui fortifiés de l'attaque.

En se servant du tir indirect, les obusiers trouveront le plus souvent leur emploi, en tirant à shrapnels sur des buts abrités par un faible angle de couverture, par exemple, lorsqu'il s'agira de combattre des batteries ennemies à tir tendu, couvertes par un léger pli de terrain, ou de canonner des réserves insuffisamment protégées par un mouvement du sol.

Si l'artillerie de la défense est trop faible pour accepter la lutte d'artillerie, elle cherchera, par le feu indirect, à nuire à l'assaillant, en dirigeant son feu sur la partie de l'artillerie qui a la mission de préparer l'attaque et dont l'effort tend à désorganiser la position d'infanterie.

Le tir contre des batteries à tir indirect abritées dans des positions complètement couvertes, n'est efficace que si la reconnaissance et l'observation fournissent des renseignements précis sur la situation du but et sur la direction du tir. Il faut pour le moins pouvoir encadrer le but entre deux coups.

En réalité, ces conditions ne sont pas faciles à remplir. Les reconnaissances ne parviendront pas toujours à explorer parfaitement le but, et l'on sera amené à répartir son feu sur tout le front des retranchements à battre.

Si le temps et les moyens le permettent, le défenseur cherchera à atténuer les effets du tir indirect de l'assaillant en lui rendant plus difficile la reconnaissance de la position et l'observation des coups. Il importe notamment que la défense ne démasque pas ses troupes et n'ouvre pas son feu prématurément.

Cependant, dans certains cas, il pourra être nécessaire d'enfreindre la règle lorsque, par exemple, le terrain en avant de la position est très couvert et qu'il présente des chemins d'approche analogues à des défilés. Dans ce cas, on attribuera. exceptionnellement et provisoirement, des obusiers à des batteries d'autres calibres.

C'est particulièrement dans l'*attaque* d'un ennemi en position que les obusiers trouveront leur emploi. En effet, il est désirable, pour l'assaillant, d'ébranler l'infanterie du défenseur dans et derrière ses retranchements et ses couverts ; les obusiers seuls en sont capables.

Les obusiers coopéreront, en outre, à l'attaque par le tir courbe contre certains buts, tels que localités ou ouvrages défensifs, en particulier contre les secteurs de la défense qui paraissent plus fortement organisés. Les batteries d'obusiers réussiront d'autant mieux à ébranler la position ennemie qu'elles seront elles-mêmes mieux couvertes, moins inquiétées par le tir de la défense et qu'elles seront mieux renseignées sur les positions de l'artillerie du défenseur. Toutefois, le simple fait que l'artillerie de la défense évite la lutte d'artillerie et qu'elle se retire sous des couverts préparés rend la reconnaissance, à grande distance, difficile et souvent même impossible.

Les efforts que tenteront des officiers pour se renseigner se heurteront au rideau d'infanterie et de cavalerie, dont le défenseur enveloppera ses positions. Le genre de reconnaissance des positions boers ne réussit jamais aux Anglais dans la première période de la guerre sud-africaine. Que peut-on attendre du feu en masse d'une artillerie contre une position insuffisamment ou inexactement reconnue ? Les combats de Plewna, les engagements de Maggersfontein, de Colenso et de la Tugela supérieure répondent surabondamment à cette question. Dans des situations de ce genre, il ne restera à l'attaque qu'à opérer une reconnaissance de vive force par l'infanterie, soutenue par les obusiers, de manière à obliger la défense à garnir ses lignes. Il dépendra alors du combat et du genre des travaux du défenseur pour décider si le feu doit se porter sur les rassemblements d'infanterie ou contre les troupes déjà engagées.

Si l'artillerie de la défense accepte d'emblée la lutte d'artillerie décisive, l'assaillant se portera contre elle avec l'en-

semble de son artillerie, en se ménageant, avant tout, une supériorité en face du point d'attaque, choisi par lui. Même, si l'intention de l'ennemi n'est pas connue, l'agresseur aura intérêt à assurer justement sur ce point d'attaque l'effet puissant de son artillerie à tir indirect. Les batteries d'obusiers sont en mesure de combattre le tir prévu des batteries à tir courbe ennemies complètement couvertes et d'enfoncer les abris sur le point où on peut les supposer très forts.

L'emploi des obusiers, à part la reconnaissance des positions ennemies, est soumis à certaines conditions : approche dérobée, entrée en action prompte, application sûre de l'observation et de la direction du feu. En général, on utilisera la nuit pour porter en position les batteries d'obusiers de première ligne. En prévision d'une lutte opiniâtre d'artillerie — à laquelle il faut toujours s'attendre, — il sera nécessaire de masquer la position et de la soustraire le mieux possible aux effets du feu ennemi. Si le terrain n'offre pas d'abris, on construira des emplacements de pièces. Il faudra également faciliter l'arrivée en position des pièces par des chemins convenables.

Conclusion.

Bien que la guerre de 1870 ait laissé l'impression que les canons de campagne ont répondu à toutes les exigences, nous estimons qu'ils ne suffisent pas à résoudre tous les problèmes qui peuvent se présenter à l'artillerie dans la guerre de campagne. Il devient évident qu'une pièce à tir courbe est nécessaire, particulièrement dans un pays accidenté comme le nôtre, pour battre efficacement les angles morts.

Les obusiers devront être employés comme pièces tout à fait spéciales, dans certains cas donnés. Ils ne participeront pas, sauf en cas d'absolue nécessité, à la lutte d'artillerie dans laquelle ils se trouveront en état d'infériorité.

Si l'on admet qu'ils puissent être employés comme pièce à tir tendu, ils ne devront jamais servir que contre des objectifs rapprochés.

Nous dirons donc que : *l'artillerie de campagne ne doit avoir qu'une pièce, aussi perfectionnée que possible et qui réponde à toutes les exigences de la guerre de campagne : l'obusier, pièce pour buts spéciaux, appartient à l'artillerie de position*. Il sera toujours possible, à notre avis, de faire

avancer les batteries d'obusier à temps, car bien rares seront les occasions de les utiliser immédiatement dans un combat de rencontre.

En présence des expériences de l'Allemagne qui, après avoir introduit un obusier léger de 10,5 cm., en est arrivée à adopter également l'obusier de 15 cm. comme obusier lourd de campagne;

En raison des effets obtenus par les obusiers de 10,5 cm. qui manifestement ne peuvent résoudre toutes les tâches qui leur incombent dans la guerre de campagne;

Par suite des perfectionnements apportés, et susceptibles d'être apportés encore, soit dans la construction de la bouche à feu soit dans celle de l'affût;

Nous dirons encore : *L'obusier de campagne, pour répondre à ce qu'on est en droit d'exiger de lui et pour donner des résultats tout à fait satisfaisants, ne doit pas avoir un calibre inférieur à 12 cm.*

G. FORNEROD.

LA NOUVELLE LOI MILITAIRE AUX ÉTATS-UNIS

Alors qu'en Europe la plupart des grandes puissances se plaignent des charges du service militaire, et qu'il se manifeste, d'une façon très nette, une tendance vers son allégement, aux Etats-Unis on voit se produire un phénomène inverse.

Sous l'influence de l' « impérialisme » et des idées d'expansion coloniale, il a été nécessaire de réorganiser, et surtout d'augmenter l'armée.

Nos lecteurs sont familiers avec les grandes lignes des institutions militaires américaines ; rappelons-les ici brièvement avant de pénétrer dans le détail du sujet : *Le service est volontaire* — c'est là, en quelque sorte, un principe traditionnel chez les peuples anglo-saxons — ; *et les forces se divisent en milices et armée permanente.*

Ce sont les premières qui forment, et formeront sans doute toujours la majorité des troupes ; mais il faut se hâter d'ajouter que si elles présentent quelque utilité pour la police intérieure des différents Etats, leur emploi dans le cas d'une guerre avec l'étranger soulève des difficultés. Telle est, en effet, la souveraineté des *States*, que les Gardes Nationales respectives de ceux-ci ne sont à la disposition du ministre qu'après être passées au service fédéral — une formalité longue et compliquée, comprenant des prestations de serment, des visites médicales individuelles... et des écritures à l'avenant.

Une semblable organisation, cela se conçoit, serait absolument incompatible avec les exigences d'une mobilisation européenne. En Amérique, étant donné que les Etats-Unis ne sont pas exposés à des dangers immédiats sur leurs frontières de terre, le système a moins d'inconvénients : il s'écoulerait toujours plusieurs semaines, voire même des mois avant les opérations sérieuses, et cela donnerait le temps de rassembler ainsi que de dégrossir — dans une certaine mesure — les gardes nationaux.

* * *

A côté des milices est l'armée permanente, très inférieure en nombre, mais dont l'importance vient de s'accroître singulièrement depuis l'avènement de la nouvelle politique américaine.

Les Etats-Unis ont toujours possédé des troupes régulières; le principe, qui en avait été posé par Washington, se trouvait alors, comme récemment, imposé par des considérations très diverses — l'obligation de posséder une couverture de mobilisation, celle de surveiller les Indiens, celle aussi de conserver les traditions militaires et de fournir à la masse des Gardes Nationales des modèles, des exemples, sur lesquels elles pussent se façonner.

Après avoir beaucoup varié, l'effectif de cette armée, depuis de longues années, avait été conservé au chiffre de 25 000 hommes. Ceux-ci, répartis entre 25 régiments d'infanterie [1], 10 de cavalerie [2], et 5 d'artillerie [3], 1 bataillon du génie et des services auxiliaires, étaient distribués fort inégalement sur tout le territoire : la cavalerie et la majorité de l'infanterie dans l'Ouest, sur la « frontière indienne », l'artillerie sur les côtes. Il y avait en outre un bataillon de sapeurs-pontonniers près de New-York.

Les officiers, on le sait, sortaient pour la plupart de l'Académie de West-Point, un très petit nombre de places étant réservées aux sous-officiers. A cette époque — c'était hier encore — le métier des armes, aux Etats-Unis, offrait peu de côtés brillants. A l'exception des artilleurs, bien partagés sous le rapport des garnisons, les troupes végétaient dans de petits *Posts*, perdus au milieu des plaines, où l'existence s'écoulait au sein d'une monotonie désespérante. Seule, la cavalerie, de loin en loin, avait à prendre part à quelque expédition indienne ; mais depuis le soulèvement du chef Sitting-Bull, que rendirent fameux, en 1876, l'anéantissement du 7e de cavalerie et la mort tragique du général Custer, le calme s'est fait presque complètement dans le Far-West.

La guerre contre l'Espagne et les doctrines d'expansion coloniale qui en ont été la conséquence sont venues tirer l'armée de sa torpeur. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un officier de

[1] Dont deux de couleur.

[2] Dont deux de couleur.

[3] Ce nombre fut porté à 7 lors de la guerre de 1898.

l'Union pourrait se plaindre d'une trop grande tranquillité ou de la lenteur de l'avancement !

Les événements de 1898 ont fait ressortir, tout d'abord, l'insuffisance de l'organisation défensive des côtes, et les Américains se sont aperçus avec stupeur de l'extrême vulnérabilité de leurs frontières maritimes. On reconnut ensuite le peu de cohésion des différentes unités de l'artillerie et la nécessité d'une direction supérieure de cette arme. L'expérience ne tarda pas enfin à démontrer que les effectifs étaient beaucoup trop faibles pour assurer, avec le service des frontières indiennes, l'occupation de Cuba et de Puerto-Rico, et pour pacifier les Philippines. On avait eu recours, au début, à la formation de Régiments de volontaires, comme ces célèbres *Rough Riders*, dont le chef fut le vice-président actuel de la République, le colonel Roosevelt. C'est ainsi que furent créés successivement vingt-quatre régiments d'infanterie, dont deux de couleur, numérotés de 26 à 49, et destinés en principe à aller relever aux Philippines les unités de milices qu'il était urgent de rapatrier. Ces corps de *United States Volunteers*, entre parenthèses, ont ceci de particulier que leurs officiers ne possèdent pas de rang assimilable à celui des officiers réguliers ; leurs colonels, par exemple, peuvent n'être que des majors, ou même des capitaines de l'armée, et un simple lieutenant-colonel régulier peût être brigadier-général de volontaires.

Cependant, les régiments en question n'étaient levés que pour un temps limité — leur service expirait, en effet, le 30 juin de cette année — et ce fut là un des facteurs qui firent presser, peut-être un peu trop, le vote de la loi sur la réorganisation de l'armée.

* * *

Le *bill* du 31 janvier-2 février 1901 a consacré le principe des effectifs maxima et minima pour toutes les armes excepté l'artillerie. Ce système a le grand avantage de permettre au chef de l'Etat de faire varier, selon les besoins, la force de l'armée, sans qu'il soit nécessaire d'en référer au Congrès. La compagnie d'infanterie peut, en conséquence, s'élever de 65 à 150 hommes, l'escadron de 65 à 100, la compagnie du génie de 100 à 164 — officiers non compris.

Les anti-militaristes — il s'en trouve partout, même en Amérique — ont sévèrement critiqué la latitude laissée au

Président : une innovation dangereuse selon eux. En ceci, ils ont montré une fois de plus combien l'armée est mal connue du public et aussi du Congrès, car le nouveau bill ne fait que rééditer une disposition datant de 1889, en la régularisant [1].

Toujours est-il qu'actuellement la force des différentes armes est comprise, sans compter les officiers dont le nombre est fixe, entre les limites suivantes, savoir :

Infanterie :	de	23,400	à	54,000	hommes
Cavalerie :	de	11,700	à	18,000	»
Génie :	de	1,200	à	1,968	»

L'artillerie a un effectif fixe de 18 000 hommes ; nous reviendrons plus tard sur son organisation.

Le maximum de l'armée entière *ne peut*, **en aucun cas,** *dépasser cent mille hommes*, même si le Président lève, comme le lui permet la loi, un corps indigène de 12 000 soldats aux Philippines.

Nous allons maintenant examiner successivement et par arme, les prescriptions du bill de 1901.

Cavalerie. — On y constate deux innovations principales. D'abord, l'augmentation de 5 régiments (15 au lieu de 10) ; puis la création, dans chaque corps, d'une division intermédiaire entre le régiment et la *troop* (escadron) : c'est le *Squadron*, groupe de quatre *troops*. Cette formation, qui correspond à la création de bataillons pour l'infanterie, est imposée principalement par la faiblesse numérique des dites troops ; d'autre part, il n'était guère possible de porter ces dernières à un effectif plus considérable parce que la cavalerie américaine est souvent appelée à agir en petites fractions en cas de trouble, ou pour surveiller les Indiens, etc.

En outre, il a été procédé à une décentralisation des services administratifs régimentaires : il n'existe plus de quartier-maître, ni de commissaire de régiment ; tout se règle par Squadron (groupe), unité qui devient ainsi, sous ce rapport, indépendante et peut opérer isolément.

Infanterie. — Les innovations sont analogues à celles de la cavalerie : augmentation des régiments (30 au lieu de 25) et création d'un groupe intermédiaire, le bataillon. De plus, le nombre des compagnies est porté de 8 à 12 par régiment : ce

[1] L'erreur commise par les critiques militaires s'est communiquée à la presse américaine et, de là, à diverses publications françaises et allemandes.

qui produit entre les deux armes une similitude singulière. Même observation en ce qui concerne la décentralisation administrative.

Génie. — Nous relevons ici plusieurs changements : le nombre des bataillons est porté de 1 à 3 ; en outre, il est créé un corps de musique sur le même pied que ceux des régiments d'infanterie. Notons que la loi s'occupe d'une façon toute spéciale du recrutement des officiers du génie. L'avancement pour les grades supérieurs à lieutenant en deuxième, se fait à l'ancienneté dans l'arme. Les vacances restantes dans les deux grades de lieutenant seront remplies, d'abord, par transfert, après examen, d'officiers d'autres armes ; ensuite par les futures promotions d'élèves diplômés de l'Académie de West-Point.

Artillerie. — Force nous est de nous arrêter sur cette arme un peu plus longtemps, car la réorganisation est complète.

Depuis bien des années, la division de l'artillerie en régiments donnait lieu à des critiques sérieuses et très justifiées. Autant cette formation se comprend lorsque le groupement d'un certain nombre d'unités est possible dans une même garnison, autant elle devient inutile lorsque les batteries sont disséminées et à des centaines, même des milliers de kilomètres les unes des autres. Un régiment qui s'étend de Key-West, en face de Cuba, au Connecticut, et de la Géorgie à Manille, n'a guère de cohésion. Il saute aux yeux qu'il y avait tout à gagner par l'adoption du système en vigueur dans le Royaume-Uni, et le rattachement de toutes les batteries à un « corps d'artillerie » unique.

Sans doute, la destruction des anciens régiments a fait naître quelques regrets : certains d'entre eux, plus que centenaires, avaient un glorieux passé ; mais les législateurs américains n'étaient pas hommes à se laisser arrêter par une question de traditions sentimentales [1].

D'autre part, la séparation de l'arme en deux branches — artillerie montée et artillerie à pied — s'imposait. Nous n'avons pas à insister sur ce point, car la nécessité se comprend d'elle-même ; d'ailleurs, nombre de nos lecteurs ont encore

[1] En France, l'application de la décision prise dernièrement par le ministre de la guerre, et répartissant l'artillerie entre les divisions dès le temps de paix, nécessitera probablement la suppression, tout au moins le dédoublement des régiments divisionnaires. (Voir *France militaire* du 20 juin 1901.)

présent à la mémoire le long enfantement de l'artillerie de forteresse chez une nation voisine, la France, en 1889, et les discussions extrêmement instructives auxquelles il a donné lieu.

Les sept régiments existants ont donc été supprimés, et l'arme divisée en « côte » et « campagne ».

La *coast artillery* comprend le service des pièces affectées aux défenses de terre et des côtes, ainsi que celui des engins sous-marins. La *field artillery* a en partage les batteries ordinaires et légères, à cheval, de siège, de montagne, et les canons automatiques (machine guns batteries).

Comme en France, mais contrairement à ce qui se passe en Allemagne, il n'y a qu'un corps d'officiers pour les deux branches. Le législateur spécifie que l'on ne doit pas considérer le présent bill comme prohibant soit l'emploi des batteries de côte de telle autre manière qui pourrait être dictée par l'intérêt du service, soit l'usage des canons de campagne ou automatiques par d'autres armes que la *field artillery*.

Quant au nombre des unités, il a été porté à 30 pour les batteries montées et 126 pour celles de côte — une augmentation de plus du double ; — enfin il est institué 10 corps de musique (au lieu de 5). Rien n'est changé en ce qui concerne l'effectif ordinaire des batteries ; le Ministre est investi du droit de le modifier, de le fixer à son gré selon les besoins, sous la condition que le total général de l'arme ne dépasse pas 18920 hommes, non compris les sergents électriciens.

L'augmentation aura lieu progressivement et ainsi qu'il suit : $^1/_5$ au moins avant le 1er juillet 1901, et $^1/_5$ ensuite par an jusqu'au complément des effectifs. La façon dont se recruteront les officiers des nouvelles formations donne prise à quelques critiques. D'après la loi, on aura d'abord recours à la promotion par ancienneté des officiers de l'arme. Mais il sera aussi possible aux lieutenants en deuxième d'infanterie ou de cavalerie d'être transférés dans l'artillerie après examen. C'est cette disposition que combattent, non sans raison, plusieurs artilleurs qui désireraient voir alimenter les cadres uniquement par des promotions successives de l'Ecole de West-Point.

A la tête du Corps est placé un officier supérieur responsable envers le Ministre.

Corps des signaux. — Ce service qui est considéré comme très important aux Etats-Unis, a été également augmenté. Il

est sous la direction d'un brigadier-général, et comprend en tout 35 officiers et 760 sous-officiers et soldats (au lieu de dix officiers et une cinquantaine d'hommes).

Services divers. — Nous ne croyons pas devoir entrer dans le détail de ces services, dont l'étude nous entraînerait trop loin.

D'une manière générale, ils ont été étendus en proportion de l'augmentation des effectifs, et l'on a eu largement recours, pour remplir les emplois créés, aux officiers ayant servi pendant et depuis la guerre avec l'Espagne dans les corps de volontaires.

Relevons maintenant brièvement les modifications principales que les services divers ont subies sous l'empire de la nouvelle loi.

Dans le *Service sanitaire*, nous citerons la création, très désirée, de chirurgiens-dentistes, à raison d'un par mille hommes, avec maximum de 30 pour l'armée entière ; et, en second lieu, la reconnaissance officielle d'un corps organisé pendant la dernière guerre, celui des infirmières militaires[1].

Le grade de vétérinaire en deuxième est aboli. Les fonctionnaires de ce service seront désormais assimilés aux lieutenants en deuxième de l'armée.

Dans l'aumônerie militaire, la loi supprime les aumôniers de garnison et les transforme en *Regimental Chaplains*.

Etat-major général. — A la tête de l'armée, la loi place un lieutenant-général — emploi créé ; — 6 majors-généraux (au lieu de 3), et 16 brigadiers-généraux.

Les promotions qu'il a fallu faire en conséquence ont été un événement considérable aux Etats-Unis. Non seulement, en effet, ce sont là des nominations les plus importantes faites dans l'armée depuis la guerre civile, mais du choix effectué par le Président, dépend en grande partie la solution des divers problèmes militaires qui se posent actuellement : les rapports avec Cuba, la pacification des Philippines, etc.

La nomination du général Miles au poste suprême était tout indiquée. Cet officier se trouvait depuis quelque temps géné-

[1] Ces dernières sont divisées en section active et réserve ; elles doivent sortir d'une école de gardes-malades. Depuis les événements de 1898, elles ont eu, comme chef de service au ministère, une dame docteur, pourvue d'une commission de médecin militaire avec le grade de lieutenant.

ralissime de fait, et il n'y avait aucune raison sérieuse pour ne pas lui continuer la confiance du pays. On l'a accusé, à maintes reprises, d'insuffisance et de manque de tact. Pour être juste, il faut reconnaître que dans une démocratie comme les Etats-Unis, la position de général en chef a toujours été extrêmement délicate et fortement en butte à la malveillance : Tous les officiers qui ont eu jusqu'ici la mauvaise fortune d'être les chefs de l'armée américaine dans des circonstances analogues à celles que nous traversons en ce moment, ont été abreuvés de tracasseries mesquines et même d'injures.

Et cependant ces hommes avaient nom Scott, Sherman, Grant, Sheridan !

* * *

Pour en terminer avec l'examen du nouvel *Army Bill*, il convient de mentionner la disposition contenue dans la section 35, et qui a passé presque inaperçue dans les comptes-rendus de la presse américaine et étrangère. Elle a cependant son importance. Il s'agit de l'établissement de quatre camps permanents d'instruction communs à l'armée régulière et à la milice. Jusqu'ici ce n'est que très exceptionnellement, et dans d'assez mauvaises conditions, qu'on avait pu mettre en contact les deux grandes divisions des forces nationales.

Nous remarquerons ensuite la création de *cuisiniers* titulaires dans chaque unité. Il est probable que cette disposition conduira à l'ouverture ultérieure d'une école de cuisine, semblable à celle d'Aldershot, en Angleterre, et où l'on pourrait faire passer également un certain nombre de miliciens.

A une époque où les musiques militaires sont l'objet de discussions dans quelques pays d'Europe, il n'est pas sans intérêt de noter l'accroissement considérable qui leur est donné aux Etats-Unis : le corps de l'artillerie, on l'a vu, ne reçoit pas moins de dix *bands*.

L'*Army Bill* nous montre en outre que la grande république, en se lançant dans les aventures de colonisation, admet le principe des troupes indigènes, à l'instar des nations européennes. La loi autorise ces corps, dans une proportion très libérale aux Philippines, et permet au Président de conserver pour un temps indéterminé le régiment de Puerto-Rico.

* * *

La mise en vigueur de la loi du 2 février demandera plusieurs années. En vue de rapatrier les volontaires dont le temps de service, nous l'avons dit, expire en juin, il a fallu se hâter d'organiser les nouveaux régiments réguliers d'infanterie. Tous les officiers disponibles, même ceux en congé de convalescence, ont été à cet effet employés comme recruteurs ; et les plus petites bourgades de l'Union passées, pour ainsi dire, au crible pour en extraire des engagés volontaires de trois ans. Le travail n'avance que lentement, à raison de 600 ou 700 hommes par semaine ; il est impossible du reste de prévoir si les enrôlements continueront à ce taux.

Sous le rapport du complément des cadres d'officiers des trois armes principales, il n'y a guère de difficultés, étant donné qu'on ouvre largement la porte aux individus âgés de moins de 41 ans, et ayant servi à un moment quelconque pendant ou depuis la déclaration de guerre à l'Espagne, dans un corps de volontaires. Après examen, ils peuvent être promus lieutenants en deuxième ou en premier — la loi se borne à prescrire que l'on réserve un nombre suffisant d'emplois de ce dernier grade aux élèves sortant cette année de West-Point. La politique bien entendu est appelée à jouer ici un rôle important ; car c'est une tradition de la fédération américaine de répartir autant que faire se peut, les fonctions officielles — même celles de l'armée, hélas ! — entre les Etats.

Des places, et toujours des places, à jeter en pâture aux électeurs, voilà un des grands soucis des représentants du peuple ! Le nombre des volontaires ayant passé sous les drapeaux depuis avril 1898 est considérable ; et une énorme proportion d'entre eux se font journellement recommander par leurs *congressmen* au Ministère.

On prétend que les deux sénateurs Quay et Penrose ont pris *à eux seuls* en mains les requêtes de 2000 postulants : or il n'y a guère que 600 vacances à donner aux volontaires. En vain le Ministère engage les sénateurs à ne présenter que les demandes d'individus *actuellement* au service : rien n'y fait et la marée monte toujours.

* * *

Telles sont, resumées aussi brièvement que cela nous est possible, les dispositions les plus importantes de la nouvelle loi militaire des Etats-Unis. Pour la compléter, il faudrait évi-

demment s'occuper de donner quelque uniformité à l'organisation des Gardes Nationales des différents Etats. C'est un point sur lequel les républiques fédérées sont peu disposées à aider le gouvernement : situation qui n'est pas sans une analogie lointaine, mais réelle, avec celle de la Suisse à certaines époques de son histoire militaire.

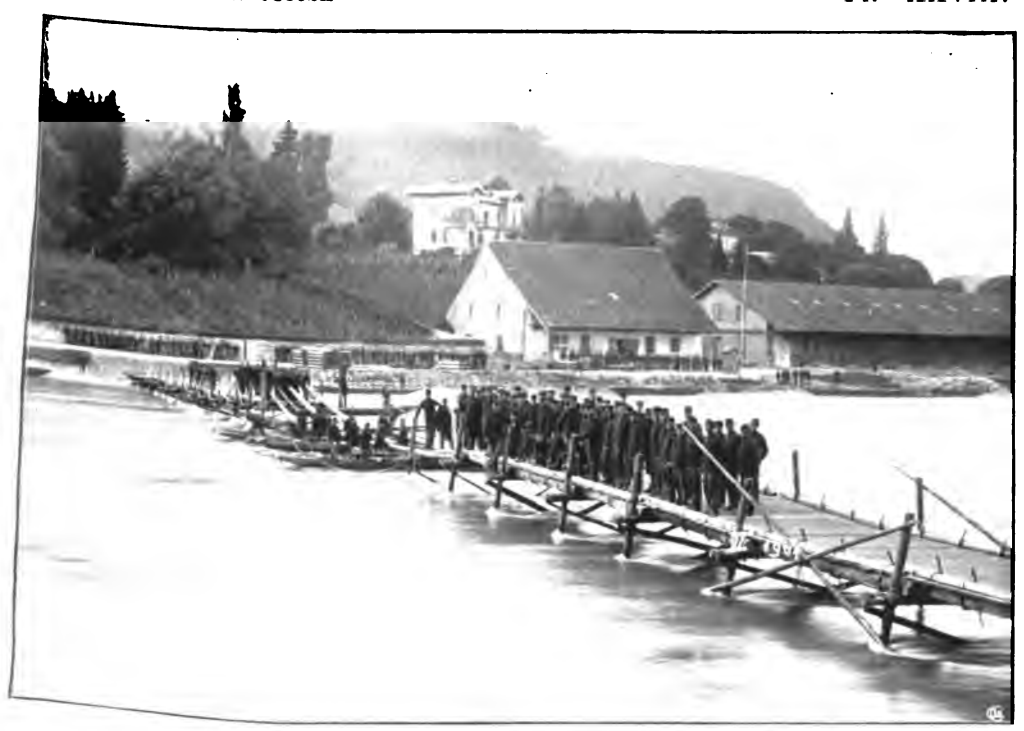
George Nestler Tricoche.

LANCEMENT D'UN PONT DE CIRCONSTANCE SUR L'AAR
A BRUGG

L'école de recrues-sapeurs, commandée par M. le colonel Pfund, instructeur en chef du génie, a lancé dernièrement, sur l'Aar, à Brugg, un pont construit entièrement avec du matériel de circonstance.

Le fait est assez peu banal pour qu'il vaille la peine d'y consacrer quelques lignes. C'est, en effet, à notre connaissance, la première fois que nos sapeurs ont ponté un obstacle aussi considérable. Il y a un certain nombre d'années, les sapeurs ont ponté à plusieurs reprises le Rhône à St-Maurice, ainsi que la Reuss, près d'Altorf. Ni dans l'un, ni dans l'autre de ces cas l'obstacle n'était comparable en largeur et en profondeur à celui que présente l'Aar, à Brugg.

Pour ceux de nos lecteurs qui ne connaissent pas Brugg, nous dirons que l'Aar y a une largeur d'environ 130 m. Au moment du pontage, la profondeur moyenne de l'eau était d'environ 2 m., la profondeur maximum de 2 m. 60, le courant de 2,5 m. à 3 m. par seconde. Dans des circonstances ordinaires, c'est aux pontonniers qu'il incombe de ponter, avec leur matériel d'ordonnance, un obstacle de ce genre. En ait, Brugg est la place d'armes par excellence des ponton-



1. — Un pont de circonstance sur l'Aar à Brugg.



— Lancement du chevalet au moyen d'un avant-train.

niers ; le lancement d'un pont de pontons s'y fait plusieurs fois chaque année, sans grandes difficultés et demande à peine une heure de temps. Pas n'est besoin d'être spécialiste pour se représenter que le lancement, par des sapeurs, d'un pont construit avec du matériel brut offre des difficultés bien autres.

En premier lieu, il n'est guère possible aux sapeurs de construire un pont sur supports flottants sur une rivière comme l'Aar. Sans parler de la quasi-impossibilité de se procurer le matériel nécessaire, la navigation, dans un courant de 2,5 à 3 m., sur des bateaux de rivière, des radeaux de bois ou de tonneaux, exige une habileté professionnelle qu'on peut exiger tout au plus du pontonnier, mais en tout cas pas du sapeur.

Celui-ci ne peut donc faire autre chose qu'un pont sur supports fixes, chevalets ou pilotis. Un pont sur pilotis, que ceux-ci soient battus d'une manière ou d'une autre, demande beaucoup de temps et un matériel compliqué. Il ne reste donc, comme pontage de campagne, que le chevalet, supplémenté au besoin par quelques bateaux dans la partie la plus profonde.

Il existe de nombreux types de chevalets de circonstance et de nombreuses méthodes pour les mettre en place. Le type en usage chez nos sapeurs est presque identique au chevalet prussien. Il se compose de deux pieds supportant un double chapeau et contreventés par deux perches en croix. Toutes les pièces sont fixées au moyen de clous, de cordages, et de clameaux.

La méthode de pontage la plus employée chez nous est celle de l'avant-train de char équipé. On prend un avant-train de chariot de guerre, on l'équipe avec deux fortes longrines de 15 m. de long et on le consolide avec un câble passant sur un petit chevalet. La pl. XXVIII, fig. 2, montre bien cet avant-train. Le chevalet est suspendu à l'avant de la machine, deux poutrelles sont fixées au chapeau, on pèse fortement sur l'arrière pour maintenir les pieds du chevalet hors de l'eau, et on pousse en avant jusqu'à ce que le chevalet soit en porte à faux de la longueur d'une travée, soit en général 5 m. A ce moment, on agrafe les poutrelles au dernier chevalet en place, on laisse remonter l'arrière de la machine et le chevalet tombe pour ainsi dire en place.

C'est là le moment psychologique ; si l'opération n'est pas

faite avec soin, le chevalet, brusquement saisi par le courant, dérive et sort de la direction ou s'incline ; il faut alors le relever et recommencer l'opération. Il peut même arriver qu'il se détache ou qu'il entraîne avec lui l'avant-train ; pour cela, il suffit d'un rien : un nœud mal fait, un clameau mal planté, une cheville trop faible. Aussi l'officier qui dirige la manœuvre et les hommes qui l'exécutent ont besoin de toute leur attention et de tout leur sang-froid.

C'est la construction d'un pont de ce genre que l'instructeur en chef avait donné comme tâche au demi-bataillon d'école.

Le bataillon, qui avait eu son école à Liestal, arrivait à Brugg, le 25 août au soir, après deux pénibles journées de marche. Aucune reconnaissance spéciale n'avait été faite ; on s'était borné à commander approximativement les bois nécessaires à la construction du pont.

Les hommes, exercés à Liestal, n'avaient jamais travaillé que sur des fossés secs ou des ruisseaux sans importance. Aussi fallut-il consacrer la journée du 26 et une partie du 27 à les habituer à l'eau courante et profonde.

Le 27 au matin, le major Butticaz, commandant du demi-bataillon d'école, leva le profil de la rivière, opération délicate qui réussit fort bien ; le 27 après-midi, on commença les préparatifs de pontage.

Etant donné l'effectif considérable du demi-bataillon (430 hommes), on décida de commencer la construction par les deux rives, une compagnie sur chaque rive.

Pour la partie centrale, où le courant était le plus fort et où la profondeur dépassait 2 m., on prévit, dès l'abord, quatre travées sur bateaux de rivière. On ne pensait pas pouvoir mettre les chevalets en place dans une eau aussi profonde et un courant aussi fort. L'expérience démontra qu'on était trop modeste.

L'après-midi du 27 fut employée à confectionner les poutrelles et les chevalets et à transporter du matériel sur la rive droite. On lança en outre quatre travées de rive gauche, cela sans difficulté, l'eau étant relativement tranquille et peu profonde.

Le 28, à 7 heures du matin, le pontage commença simultanément sur les deux rives.

La première compagnie (lieutenant Rubin, remplaçant le premier-lieutenant Mayor, malade) travaillait sur la rive gau-

che. Malgré son avance de quatre travées, elle avait la tâche la plus longue. Le chenal profond se trouvant plus près de la rive droite, la première compagnie avait à construire treize (soit neuf) travées.

La deuxième compagnie (premier-lieutenant Girsberger) retardée par le transport de son matériel, n'avait, d'après le projet primitif, que sept travées à construire. Favorisée, au premier moment, par le peu de profondeur et le faible courant, cette compagnie travailla rapidement et avec entrain. Vers dix heures, elle avait terminé sa tâche, tandis que la compagnie Rubin, travaillant dans l'eau plus rapide et profonde, avait encore plusieurs chevalets à poser. Ceci entraîna un changement au projet primitif; la compagnie Girsberger reçut l'ordre de ponter encore deux travées, ce qui permettrait de raccourcir d'autant la partie sur bateaux.

Le commandant du pont ne donna pas cet ordre sans hésitation, car par suite d'un brusque changement de pente, ces deux chevalets se trouvaient à l'endroit le plus profond et le plus difficile de tout le profil. Malgré cela ils furent mis en place avec autant de succès que les autres et il est fort probable que si la compagnie Girsberger avait eu plus de matériel à disposition elle aurait réussi à placer encore plusieurs travées de la même manière. Il est même probable qu'on aurait pu se passer entièrement des bateaux et faire tout le pont sur chevalets. Mais le temps pressait, le matériel manquait et le commandant ne crut pas devoir faire d'autres changements au projet, d'autant plus que la mise en place des bateaux-supports était une manœuvre fort instructive et intéressante.

La compagnie Rubin, un moment en retard, travaillait aussi avec ardeur. A 11 heures, chaque compagnie avait lancé sept travées; la trouée était encore d'environ quarante-cinq mètres. A ce moment, le travail fut suspendu jusqu'à 2 heures. Pendant ce temps, le pont subit une rude épreuve de solidité sous la forme d'un furieux coup de vent. Un peu après 3 heures, les deux compagnies avaient fini leur tâche: soixante-deux mètres de rive gauche et quarante-quatre de rive droite[1]. Il ne restait plus, au milieu, qu'une trouée d'environ vingt-cinq mètres. Pour fermer celle-ci, on avait préparé trois supports

[1] Dans quelques travées, les poutrelles n'avaient que 4 mètres au lieu des 5 mètres réglementaires.

formés chacun de deux bateaux de rivières accouplés et pourvus d'ancres.

L'ancrage et la mise en place de ces bateaux furent effectués très rapidement par une équipe de sept hommes, mis à diposition par M. le major Etier, commandant d'un cours de répétition de pontonniers.

Pendant ce temps, les sapeurs démontaient leurs avant-trains dont les longues poutres servirent aussitôt à relier entre eux et aux tronçons de rives les trois bateaux-supports. Un peu avant 4 heures, le pont était fermé.

Déduction faite des quatre travées pontées la veille, le travail de construction avait duré un peu moins de six heures pour 110 mètres, soit environ 20 mètres à l'heure ou un mètre en trois minutes. Il est vrai qu'on avait travaillé des deux côtés à la fois, ce qui ramène la vitesse réelle de construction à un mètre en six minutes ou, si l'on préfère, une demi-heure par travée. Certes, nous sommes loin des trois minutes par travée des pontonniers, mais c'est là encore une vitesse respectable.

Malgré le vent violent et la pluie, aucun accroc, aucun accident ne s'était produit pendant la construction. Un seul homme, tombé à l'eau, fut promptement repêché par la nacelle de sauvetage.

* * *

Après quelques minutes de repos, le repliement commence. En effet, le temps presse. L'école finit après-demain. M. le colonel Weber, chef de l'arme du génie, qui assiste à la construction du pont, doit encore passer demain l'inspection du personnel. Il faut donc que ce soir encore le pont soit replié à la rive.

Cette opération, plus rapide, mais aussi plus difficile et plus dangereuse que la construction, s'exécute aussi sans accroc. Tout d'abord, les longues poutres sont enlevées de dessus les bateaux, retirées sur le pont et portées à la rive. Les bateaux eux-mêmes restent en place. Si, à ce moment, ils se halaient sur leur câble pour relever leur ancre, le courant pourrait les jeter sur la tête du pont et causer non seulement un accident, mais une catastrophe ; ils attendront donc que la brèche se soit élargie pour pouvoir y manœuvrer en sûreté.

Pendant ce temps, les chevalets sont abattus un à un et

flottés à la rive. Pour cela on enlève d'abord tout le tablier à à l'exception de deux poutrelles ; une corde est fixée au chevalet et à chacune des deux poutrelles. A un signal donné, les plateleurs, deux hardis gaillards, qui sont restés les derniers sur le chevalet, repassent au chevalet suivant, dégrafent les deux poutrelles restantes et les jettent à l'eau avec une poussée qui abat le chevalet. L'équipe hale sur les cordes et amène le chevalet et les poutrelles à la rive. Les premières travées, dans le plus fort courant, donnent un peu de mal, mais les bras vigoureux ne manquent pas et on en vient à bout. A mesure que les chevalets atteignent le bord une équipe les saisit, les tire hors de l'eau et les démonte.

A 6 heures, il ne reste plus du pont qu'un souvenir et deux énormes tas de bois empilés sur les deux rives.

Il en reste aussi pour les travailleurs le sentiment d'avoir accompli quelque chose de peu ordinaire et pour l'armée suisse la certitude d'avoir des sapeurs à la hauteur de leur tâche.

L.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Petites manœuvres. — Nos casernes : Colombier et Lausanne. — L'inspection des écoles de recrues.

A cette époque ci de l'année où l'activité militaire est à son apogée, les nouvelles militaires sont rares; on est tout aux manœuvres et je n'ai pas à en parler ici; c'est à d'autres que cette tâche appartient.

Qu'en pourrais-je dire d'ailleurs? Les unes, celles de montagne, viennent juste de finir et les manœuvres du IIe corps sont à peine commencées. Les journaux quotidiens satisfont, au jour le jour, à la curiosité du public; quant aux leçons tactiques et autres, le moment n'est pas encore venu de les tirer.

Une expérience pourtant a déjà été faite dans le Ier corps d'armée où sur deux régiments d'une brigade manœuvrant en détachements combinés l'un contre l'autre, l'un termine son cours de répétition et l'autre le commence par les manœuvres de campagne. Quelle est la meilleure méthode? La deuxième a présenté, indubitablement, certains inconvénients sur lesquels j'aurai l'occasion de revenir. Il y en a aussi d'ailleurs à terminer brusquement les exercices du cours de répétition pour des manœuvres, sans laisser aux troupes le temps nécessaire à être reprises en main, et surtout pour remettre en état le matériel et échanger les objets qui ne sont plus propres au service.

* * *

— La question des places d'armes, des places de tir, et, en général, de tous les établissements militaires que doivent fournir les cantons, donnera lieu, longtemps encore, à de longues mais intéressantes discussions. On se souvient des moyens que la Confédération dut aviser, récemment, pour amener le canton de Neuchâtel à exécuter ses engagements. Il s'agissait de l'établissement d'une place spéciale pour les tirs de combat et les tirs à grande distance.

Cet objet a donné lieu, à la fin du mois de juillet dernier, dans le Grand Conseil de Neuchâtel, à une longue discussion. Les ennemis du militarisme ont renouvelé leurs théories contre la guerre et le service militaire, ils ont parlé en faveur du désarmement et de la paix universelle, ils ont donné comme modèle aux Suisses les exploits des Boers. Néanmoins le Grand

Conseil a suivi la majorité de sa commission et voté le crédit qu'on lui demandait. La création d'une seconde place de tir comme annexe à la place d'armes de Colombier se trouve donc assurée.

Au cours de la discussion, on a rappelé les engagements contractés vis-à-vis de la Confédération et l'on a dit que ces engagements comprenaient non seulement une place de tir mais aussi un agrandissement de la caserne. Si je suis bien informé, voici de quoi il s'agit.

En 1893, des pourparlers s'engagèrent entre le canton de Neuchâtel et le Département militaire suisse pour le renouvellement de la convention relative à Colombier; ces pourparlers aboutirent à une nouvelle convention de janvier 1894, ratifiée deux ans après, le 20 mai 1896, par le Grand Conseil neuchâtelois. Aux termes de cette convention, le canton de Neuchâtel s'engageait à créer une nouvelle place de tir et à agrandir la caserne pour recevoir 1200 hommes.

L'année suivante déjà, en 1897, l'Etat de Neuchâtel fit faire l'étude d'une annexe à la caserne; cette étude, soumise dans l'hiver de 1898 à un examen consciencieux, ne fut pas reconnue réalisable et le canton de Neuchâtel fut invité à faire de nouvelles propositions. Il s'agissait, d'après le projet refusé, de construire un bâtiment annexe aux « Allées », dans des conditions défectueuses d'orientation, de plan, d'organisation et de surface; il aurait fallu, d'ailleurs, sacrifier une partie des arbres de l'allée du milieu, ce qui eût été dommage.

Dès lors, l'Etat de Neuchâtel doit avoir proposé une autre solution consistant à surélever une des parties encore restante de l'ancien arsenal; mais j'ignore quel a été le sort de cette proposition, et si l'on songe, après avoir établi la place de tir, à donner suite à l'autre partie des engagements contractés.

Assurément, l'Etat de Neuchâtel devra un jour tenir sa parole; mais l'on ne paraît pas d'accord sur la meilleure solution à donner à cette question.

Les uns se contenteraient d'agrandir la caserne par l'adjonction d'une annexe, d'autres voudraient abandonner ce qui existe et refaire tout à neuf. Entre ces deux extrêmes, on trouvera peut-être un parti intermédiaire qui satisfera les uns et les autres, ou, à ce défaut, les ralliera tous de guerre lasse.

Je crois que le mal vient de ce que, jadis, on a commis une erreur quand on a entrepris la transformation actuelle de la caserne de Colombier. En désaffectant l'arsenal pour en faire une caserne, on a cru trouver un moyen moins coûteux de résoudre la question qui se posait. On se trompait. A l'époque, certains l'ont dit, mais on ne les a pas écoutés. Depuis, il a fallu construire un nouvel arsenal et maintenant il faut encore agrandir la caserne. Pour avoir voulu éviter une grosse dépense faite une fois pour toutes, on est entré dans la voie des dépenses partielles qui,

additionnées les unes aux autres, feront certainement une somme de beaucoup supérieure à celle qui eût été nécessaire, si, au lieu d'avoir recours à des demi-mesures, on avait construit d'emblée des locaux suffisamment spacieux et appropriés à leur d stination.

Et encore, une personne fort au courant de cette question m'affirmait récemment que l'arsenal actuel est insuffisant et qu'il faudra, ou bien rendre à sa destination première l'arsenal désaffecté jadis, ou en construire un nouveau.

On peut s'étonner à juste titre de ce que, dans les assemblées législatives des cantons, on rencontre tant de résistance quand il s'agit de constructions militaires. Beaucoup pensent que pour des militaires tout est bon. Pendant un grand nombre d'années, on a logé les soldats, à Colombier, dans des locaux qui présentaient les plus grands dangers d'incendie et qui étaient, au point de vue de l'hygiène, dans les conditions les plus mauvaises. A Lausanne, la caserne est restée, plus de vingt ans, pourvue d'une quantité d'eau dérisoire; souvent, pendant la saison chaude où l'on en aurait eu le plus besoin, on en manquait totalement. Je me souviens du temps où l'on menait pompeusement, chaque matin, une compagnie prendre un bain de pieds dans les flaques d'eau de la Louve. Les hommes, que cette eau rare et sale dégoutaient, faisaient semblant d'y tremper le bout de leurs orteils, mais, par compensation, ils ramenaient de ces promenades matinales des souliers et bas, transpercées par la rosée. Cela leur tenait lieu de bain de pieds...

Dans la plupart de nos casernes, le chauffage et l'éclairage laissent absolument à désirer; la ventilation est remplacée par les courants d'air.

S'agit-il, au contraire, de construire un établissement de détention quelconque, on ne négligera aucun des perfectionnements modernes et l'on prendra des mesures minutieuses pour mettre les précieuses personnes des malfaiteurs à l'abri du moindre malaise.

Messieurs les députés, ce sont vos fils pourtant que vous forcez à vivre dans des milieux trop souvent antihygiéniques et que vous envoyez là peut-être contracter les germes de maladies parfois mortelles.

A peu près à la même époque que l'Etat de Neuchâtel, le canton de Vaud avait pris aussi l'engagement d'agrandir la caserne de Lausanne et de créer une nouvelle place de manœuvres.

La nouvelle place de manœuvres est créée depuis deux ans; l'infanterie n'en possède pas de plus belle en Suisse. L'agrandissement de la caserne est en train de s'achever lentement, dans des conditions qu'on eût pu désirer meilleures, mais enfin cela se fait et le printemps prochain ce sera accompli, ou à peu près.

Tous les tiraillements auxquels donnent lieu ces questions entre la Confédération et les cantons, tous les marchandages qu'elles font naître au sein des assemblées législatives cantonales, finissent par compromettre

des institutions militaires dont nous ne pouvons nous passer, et il faut désirer que la Confédération, qui désintéresse déjà assez largement les cantons, finira par prendre à sa charge toutes les places d'armes. Cela ne lui coûtera pas beaucoup plus que ne coûte l'état de choses actuel et cela vaudra mieux.

* * *

Un artilleur a répondu à mes réflexions du mois de juillet sur l'inspection des écoles de recrues d'infanterie. Cet artilleur n'est pas d'accord avec moi; il voudrait qu'on étendît les compétences des colonels-divisionnaires et rappelle à ce propos l'article du lieutenant-colonel Ed. Manuel, publié en 1900 par la *Revue militaire suisse : L'artillerie de campagne inspectée par les officiers généraux*, aux conclusions duquel il se rallie.

Eh bien, moi non plus je ne suis pas d'accord. Mon contradicteur fait justement remarquer que l'on a raison de confier l'instruction de détail des troupes à des officiers permanents, à des professionnels, « qui ont à préparer les troupes et à les former en vue de la guerre ». Or, à mon avis, c'est précisément à cause de cela que le travail de ces professionnels doit être inspecté, donc contrôlé, par des professionnels.

Non que je désire que l'on frustre les colonels-divisionnaires et que l'on diminue leurs compétences actuelles, au contraire; ils ont besoin de se tenir en contact avec les troupes qu'ils commanderont un jour, et non seulement avec l'infanterie, mais aussi avec les autres armes et avec les services de leur division. Mais quant à l'inspection des troupes au point de vue technique, elle doit appartenir à des professionnels.

Je ne puis donc pas me rallier aux conclusions de mon contradicteur. Si l'on entrait dans ses vues, le colonel-divisionnaire deviendrait un officier permanent, car où trouver un homme qui, à côté d'occupations civiles, aurait assez de puissance cérébrale et de temps pour s'initier à fond à tous les détails de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie, du génie et des services auxiliaires, car la logique conduirait jusque-là ?

Et qu'on ne nous donne pas en exemple l'Allemagne et la France ; ici, mieux peut-être qu'ailleurs, comparaison n'est pas raison; on oublie que nous ne sommes qu'une armée de milices, et cet « excellent exemple » n'est pas à suivre.

Quoi qu'on fasse, le dualisme existera toujours chez nous entre les officiers de milices et les professionnels. C'est à ces derniers à en atténuer les inconvénients par leur tact et leur mesure. En est-il toujours ainsi ?

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Manœuvres navales. — La visite du tsar. — Manœuvres de siège autour de Metz. — † Generalstabsarzt Dr von Coler. — Projet de réorganisation et matériel de service de l'artillerie à pied. — Les livres. — Un exercice de combat du corps de la Garde.

Nous vivons au temps de l'imprévu, de l'inattendu, je n'en veux pour preuve que la présence d'un prince chinois dans la Suisse libre, à Bâle, où il aurait préféré, j'imagine, une villégiature à l'hôtel des Trois-Rois, à des génuflexions au nouveau palais de Potsdam. Preuve encore les troisièmes bataillons de réservistes qu'on a constitués pour prendre part aux manœuvres impériales, en dépit des mauvaises expériences qu'on avait pourtant faites en 1891 et 1893. Cette année-ci, on a cependant eu la sagesse de les former presque un mois avant les manœuvres, afin de mieux les acclimater. Ces bataillons seront répartis aux sept régiments des deux corps d'armée qui n'ont que deux bataillons : le Ier corps en aura quatre, le XVIIe trois. Les bataillons seront commandés par des majors hors cadres (aggregirte Majors), le bataillon du régiment no 175 le sera même par un capitaine. Les nominations de ces commandants remontent au 11 mai, mais n'ont été publiées que plus de deux mois après. Enfin, troisième surprise : les manœuvres finiront un jour plus tôt, le 19 septembre au lieu du 20. On a peut-être voulu diminuer les dommages aux cultures dans une province où la moisson a été mauvaise cette année.

Les exercices d'exploration se dérouleront comme je vous l'avais annoncé. Les manœuvres impériales de la flotte auront comme théâtre la baie de Danzig. Elles comprendront 10 cuirassés, 4 garde-côtes, un grand croiseur, 5 petits croiseurs, 2 flottilles de torpilleurs, 3 vaisseaux spéciaux. Les opérations commenceront le 9 septembre. L'Empereur s'embarquera le 10 et débarquera le 14. Le 17 et 18, auront lieu, au dire des journaux, les manœuvres combinées de l'armée de terre et de la flotte. Elles offriront, à coup sûr, un grand intérêt et présenteront quelque valeur surtout si on ne sacrifie pas l'armée aux considérations de la flotte, comme pourrait le faire présager la sentence bien connue : « Notre avenir est sur mer[1] ».

* * *

On avait déjà renoncé à voir l'Empereur de Russie dans la rade de Danzig en raison du deuil de l'impératrice Frédéric. Il y viendra cependant, mais il n'assistera ni à la revue ni aux manœuvres de terre ; il restera à bord de son yacht *Etoile polaire*. Le comte Waldersee — qui s'est heureusement arrêté dans le flot de ses discours retour de Chine — assis-

[1] Unsere Zukunft liegt auf dem Wasser.

tera aux manœuvres comme hôte de l'Empereur. Le prince-régent de Brunswick, prince de Prusse Albrecht, fonctionnera comme arbitre suprême en remplacement de l'Empereur, lorsque celui-ci aura à prendre le commandement de l'un ou de l'autre parti. Les puissances étrangères ont déjà désigné leurs délégués à ces manœuvres; ce sont pour la plupart les attachés militaires. La France envoie de nouveau le lieutenant-colonel de Chazelles, de l'Etat-major général; la Russie, le lieutenant-colonel comte Nostiz; le sultan, son aide de camp Hamdi-Bey.

Les effectifs des troupes, tels que je vous les avais indiqués au mois de mars, ne subissent de modifications qu'en ce qui concerne l'infanterie. Le Ier corps comptera 4 bataillons de plus, c'est-à-dire 37, plus l'école de sous-officiers de Marienwerder, qui équivaut à un demi-bataillon. Le XVIIe corps aura un effectif de 40 bataillons, soit en sus les trois bataillons de réservistes que j'ai nommés.

— On parle de grandes manœuvres de siège dans les environs de Metz, sur la rive gauche de la Moselle. Elles comprendraient le fort en construction Fort Lorraine (Lothringen), situé au centre des deux forts Alvensleben (anciennement Plappeville) et Kameke (St-Eloy), sur le front nord-ouest de la rive gauche, et en face du Horimont, qui domine la position. Comme il est de règle en pareilles circonstances, on se trouvera dans l'obligation d'étendre la ligne des fortifications et d'y enfermer le Horimont même. C'est ce que disent du moins, d'une manière fort peu intelligible du reste, les journaux qui annoncent ces manœuvres et dont les collaborateurs militaires me paraissent peu initiés à l'art de la guerre. Au surplus, ces manœuvres, exécutées par la garnison de Metz et par quelques corps de troupes avoisinants, ne me semblent guère plus importantes que celles que j'ai décrites l'année dernière[1].

— Notre Corps de santé a fait une perte considérable en la personne de son chef, le Generalstabsarzt Docteur von Coler, décédé le 26 août à la suite d'une grave maladie dont il souffrait depuis quelque temps. Coler, né en 1831, avait fait sa carrière comme médecin militaire. En 1874, il était déjà promu général médecin (Generalarzt). Depuis 1889, il était chef du service de santé de l'armée prussienne auquel il a donné son organisation actuelle. Il participa essentiellement à l'introduction du pansement antiseptique dans le traitement des blessures, ainsi qu'à l'adoption du règlement du service sanitaire en temps de paix et de guerre. Il a créé en outre les « rapports sanitaires de l'armée » (Sanitätsberichte). Il a introduit et perfectionné les baraques transportables pour remplacer les hôpitaux.

Tandis que les uns s'en vont, d'autres fournissent des exemples de longue vie; c'est ainsi que le lieutenant-général en retraite v. Streit, né en 1813, et entré dans l'artillerie de la Garde le 1er septembre 1826 (à l'âge

[1] Voir chronique de septembre 1900, page 658.

de 13 ans!) a pu célébrer ses 75 ans de service. Il est vrai que depuis 1878 il était à disposition, Pendant onze ans, cet officier avait été commandant de la place forte de Spandau.

— L'état sanitaire des troupes en service dans les camps d'instruction laisse parfois beaucoup à désirer. Au camp d'Elsenborn, par exemple, situé tout près de la frontière belge, dans les montagnes marécageuses de la Haute Veen, la fièvre typhoïde règne en permanence par suite de la mauvaise qualité de l'eau potable. L'épidémie s'est étendue à d'autres garnisons, telles que Cologne, Aix-la-Chapelle, etc. Ce sont surtout les individus qui ne sont pas soldats de métier comme les volontaires d'un an, les aspirants officiers de la réserve, etc., qui sont les premiers atteints. Le camp de Döberitz, près de Berlin, destiné à la Garde, a dû, à son tour, être abandonné le 21 août, une épidémie de dysenterie s'étant déclarée dans presque tous les corps de troupe qui y étaient rassemblés. Au commencement de ce mois, cinq régiments d'infanterie de la Garde (sur onze qu'elle en compte) furent empêchés de prendre part à l'exercice de combat du corps dans les environs de Berlin. D'après les racontars de la presse, la maladie aurait été provoquée par la mauvaise bière blanche vendue dans les cantines. Ce point demande cependant à être élucidé. Notre célèbre hygiéniste Robert Koch, autorité de premier rang, a été chargé d'ouvrir une enquête et de rechercher les causes de la maladie.

— On enverra une députation de trois officiers, y compris l'attaché militaire, à vos manœuvres du IIe corps d'armée. Ces délégués sont le major-général *Freiherr v. Vietinghoff gen. Scheel*, commandant la 17e brigade de cavalerie à Schwerin, et le major *v. Besser*, officier d'état-major du gouvernement de Cologne.

— Les journaux parlent d'un vol commis dans la caserne de l'artillerie de campagne à Potsdam : on a enlevé la fermeture d'un canon à tir rapide. La *Gazette de Cologne* parle d'essais qu'on était en train de faire avec cette pièce (ce qui doit être parfaitement erroné); d'autres journaux disent qu'il s'agit de la fermeture ordinaire du canon 96, nommée Kurbelverschluss. Est-ce une mauvaise plaisanterie, un acte de vengeance de la part d'un subordonné ou un vol avéré (dont on ne comprendrait pas l'intérêt, la pièce étant connue), c'est ce que l'enquête prouvera.

— Je vous avais parlé dernièrement d'un article du journal *Die Post*[1], de Berlin sur l' « Avenir de l'artillerie à pied », sur lequel je comptais revenir. L'auteur parle des intentions que l'on a pour l'organisation de cette arme qui a été fort négligée jusqu'ici en comparaison de l'artillerie de campagne. A l'échéance de notre loi militaire de 1899, qui a été votée pour le terme de cinq ans, c'est-à-dire jusqu'au 1er avril 1904, on compte donner aux

[1] Journal des mieux informés dans le domaine militaire.

régiments de l'artillerie à pied les troisièmes bataillons qui n'existent actuellement que dans le 2e régiment — le régiment des côtes qui a ses garnisons dans les ports de la Baltique, à Swinemünde, Neufahrwasser et Pillau; on augmentera également les huit subdivisions spéciales du train qui fournissent les attelages de gros trait aux bataillons de l'artillerie lourde de campagne. Il n'est pas impossible non plus qu'on crée déjà pour le temps de paix les bataillons d'obusiers lourds de campagne.

Entre temps, on a publié la deuxième partie du *Règlement d'exercice de l'artillerie à pied*, laquelle traite de l'instruction de la pièce, tandis que la troisième partie, relative à la batterie attelée, n'est pas encore dans le commerce.

Je trouve dans le même journal, *Die Post*, quelques renseignements sur ce règlement. Il n'y a que quatre modèles de pièces qui forment la base de l'instruction : 1° l'obusier lourd de campagne, qui vous est connu ; 2° le mortier de 21 cm. (en acier); 3° le canon de 10 cm., qui forment, à eux trois, les types fondamentaux de notre artillerie lourde de campagne ; enfin, 4° le canon de 9 cm. lourd, frère siamois de notre ancien canon de campagne, à cette différence près que la bouche à feu est en bronze durci avec tube intérieur en acier. Ce canon de 9 n'appartient qu'à l'artillerie de forteresse. Pour tous les autres modèles, en service dans l'artillerie à pied, on a assimilé la manœuvre de la pièce à l'un ou à l'autre de ces quatre types. C'est la première fois qu'une publication officielle donne des indications sur le canon de 10, qui me paraît une espèce de canon lourd de campagne pour le tir tendu, analogue à l'obusier lourd de campagne pour le tir courbe. L'*Armee-Verordnungsblatt* du 20 juin parle de la formation de batteries et de colonnes de munitions pour ces pièces qui, du reste, exigent des plateformes au même titre que les mortiers. Elles paraissent en conséquence plutôt construites pour la guerre de position que pour la guerre mobile et pourtant il est assez indiqué de les répartir au corps d'armée, ces deux genres d'opérations (guerre de position et guerre de siège) se succédant très rapidement lorsqu'elles ne chevauchent pas l'une sur l'autre comme j'ai eu déjà l'occasion de vous le montrer[1]. Le mois prochain, je vous donnerai quelques renseignements sur la conduite du feu et la direction d'une batterie de l'artillerie à pied, l'espace me manque aujourd'hui.

— La saison d'été ne paraît pas avoir desséché le flot de notre littérature militaire; on écrit toujours beaucoup. Voici, brièvement, les quelques ouvrages parus. Tout d'abrd, je donnerai l'hospitalité dans cette chronique à l'ouvrage d'un de vos compatriotes, le docteur en philosophie et capitaine au bataillon de fusiliers n° 17 de la Confédération suisse, Reinhold Günther : *Heerwesen und Kriegführung in unserer Zeit*[2], étude qui

[1] (Voir chronique allemande de novembre 1900, page 821.)

[2] Berlin 1901, *Vossische Buchhandlung.*

s'adresse à la généralité des lecteurs et pas seulement aux gens de métier.

Le général Boguslawski publie ses *Strategische Erörterungen betreffend die vom General von Schlichting vertretenen Grundsätze.* Il suffit d'indiquer que Schlichting passe pour le principal créateur de notre règlement d'infanterie de 1888 pour comprendre les commentaires qu'on peut en tirer[1].

L'auteur et tacticien bien connu, major Balck, nous donne le deuxième volume de sa tactique : *Chemins de fer, transports par mer, avant-postes, logement des troupes, exploration, approvisionnement.* On y trouvera, comme dans ses précédents volumes, une foule de renseignements intéressants et utiles, groupés d'une façon nette et claire. Une sorte de guide du même auteur a pour titre : *Zusammenstellung der wichtigsten Angaben über die taktische Verwendung, Ausrüstung u. Bewaffnung der deutschen, œsterr., italien., franz. u. russischen Armeen.* Malheureusement, les renseignements techniques ne sont ni complets ni corrects ; l'auteur s'est adressé à des sources qui péchaient par l'exactitude et dont il reproduit les erreurs ; c'est ainsi que pour le canon léger de campagne russe, modèle 1895, il copie les données erronées de l'ouvrage : *Schnellfeuer-Feldkanonen*, du général Wille.

Je vous avais parlé de la brochure Reichenau : *Der Kampf um die modernen Feldgeschütze.* L'auteur qui se croyait si bien caché derrière l'anonymat, a dû avouer qu'il a bien écrit cet opuscule en faveur de l'usine Ehrhardt. Un journal de Königsberg, parlant de cette brochure, avait porté Reichenau aux nues, et avait fait courir le bruit que Reichenau avait refusé une offre de Krupp avant d'entrer au service de Ehrhardt. Reichenau a été ainsi obligé de se démasquer et de donner un démenti à cette nouvelle en déclarant n'avoir jamais reçu aucune proposition de Krupp et avoir bien écrit la brochure qu'on lui attribuait. Cette publication, intéressée comme on voit, me paraît perdre ainsi une partie de sa valeur. Il ne fait plus l'art pour l'art !

— Encore quelques mots pour finir sur le récent service de combat du Corps de la Garde (Gefechtsexerziren) devant l'Empereur le 2 septembre. D'ordinaire, à cette date avait lieu une revue en mémoire de la bataille de Sedan. Cette année-ci, à cause du deuil officiel pour l'impératrice Frédéric, la revue a été supprimée et remplacée par un exercice de combat. Il manquait au corps toute la 2e brigade d'infanterie de la Garde que l'épidémie de dysenterie à Döberitz avait retenu dans ses quartiers, ainsi que la 5e brigade de Spandau. Pour combler ces lacunes, on avait fait venir le régiment des Leibgrenadiere no 8 de Francfort-sur-l'Oder ; toutefois le corps était loin d'atteindre son effectif ordinaire, il manquait encore dix bataillons.

[1] Voir entre autres ce que la *Revue* a publié à ce propos dans l'article sur les *Manœuvres impériales allemandes de 1900*, livraison de janvier 1901.

On avait formé pour la manœuvre de combat deux partis, le *bleu*, composé de la 2e division d'infanterie de la Garde, soit des quatre régiments de grenadiers nos 1 à 4 et des tirailleurs (Gardeschützenbataillon) ensemble 13 bataillons, des cuirassiers et les 2es uhlans de la Garde, renforcés par la 1re brigade de l'artillerie de campagne de la Garde (2 régiments), tous appartenant à la garnison de Berlin. Le parti *rouge* était formé par le 1er et le 3e régiment de la Garde, le bataillon des chasseurs, le régiment des Leibgrenadiere, au total 10 bataillons, plus 3 régiments de cavalerie de la garnison de Potsdam : Gardes-du-Corps, Leibhusaren et 1er uhlans, et la 2e brigade d'artillerie de campagne (2 régiments). Il manquait toute la brigade de dragons qui doit prendre part aux manœuvres de la 38e division à Erfurt.

Le terrain des manœuvres était une plaine au sud de Berlin à environ 8 km. de la limite méridionale du champ de manœuvres de Tempelhof. Les bleus (division de Berlin) qui avaient une supériorité en infanterie, mais une cavalerie inférieure en nombre, avaient pris une position près des villages Buckow et Gross-Ziethen, front au sud ; les rouges (division de Potsdam) s'avançaient dès Zossen (chemin de fer de Dresde) pour s'emparer de Berlin.

Le combat débuta par un engagement ordinaire autour des villages, avec son changement habituel de décors. Le parti bleu (général v. Bülow), profitant de sa supériorité en infanterie, progressa peu à peu sur son aile droite, soutenu par son artillerie, qui se contenta de soutenir de son feu à longue portée le mouvement en avant de l'infanterie, sans l'accompagner seulement de quelques batteries. Le parti rouge (lieutenant-général v. Kessel), plus fort en cavalerie, en prit avantage pour exécuter un grand mouvement enveloppant. Il réussit, sans être remarqué, à tourner son adversaire et à mettre hors de combat toute l'artillerie bleue. La manœuvre se termina sur ce fait d'arme, et fut un grand succès pour le parti rouge, démontrant une fois de plus l'importance qu'il y a à savoir employer son artillerie et à ne pas la laisser en l'air. La manœuvre fut suivie d'un brillant défilé de toutes les troupes devant l'Empereur.

CHRONIQUE ANGLAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le recrutement. — Une critique de manœuvres. — Suppression du feu de salve. — Instruction de l'infanterie montée. — Diversité du matériel d'artillerie en service dans la guerre sud-africaine.

La question militaire à l'ordre du jour en Angleterre est celle du recrutement. Chacun est d'accord pour reconnaître nécessaire une augmentation de l'armée; comme cette augmentation doit être effective et non

seulement sur les contrôles, il s'agit de savoir comment y arriver. Dans une séance du Royal United Service Institution, le capitaine A.-H. Lee, membre du parlement et ancien officier d'artillerie, a fait au mois de juillet une conférence à ce sujet. En voici le résumé :

Les conditions actuelles du recrutement sont loin d'être satisfaisantes ; quoiqu'on ait encore abaissé l'année dernière le minimum de taille qu'on demandait des recrues, le trente pour cent des enrôlés étaient encore au-dessous de ce minimum. Ce ne sont plus des hommes, ce sont des enfants. Cependant le besoin d'hommes se fait de plus en plus sentir, surtout dans les circonstances actuelles. Il s'agit donc de trouver le moyen d'inciter les jeunes gens à devenir soldats, et, en ayant le nombre, avoir aussi la qualité. Le gouvernement américain donne à la recrue entrant au service une solde journalière de 1 shelling 9 pence ; sur cinq hommes qui se présentent il peut en renvoyer quatre, tandis qu'en Grande-Bretagne on est forcé d'en prendre trois sur quatre. La conclusion à tirer est bien simple : il faut mieux payer les soldats si l'on veut en avoir davantage.

Ce serait donc une simple question d'argent, mais, en admettant que ce moyen suffise, que les recrues arrivent en foule, n'y aurait-il pas à craindre que la situation économique du pays en soit modifiée ? A une augmentation de la solde des recrues correspondrait peut-être une élévation des salaires des ouvriers, qui aurait pour effet le plus direct l'augmentation de prix d'une quantité d'objets, le renchérissement de la vie.

— Un officier bien connu, surtout par les revers qu'il a subi, quoiqu'on les lui ait bien facilement pardonnés, Sir Redvers Buller, a fait dernièrement à Aldershot, à la suite de manœuvres, la critique suivante, intéressante à connaître, et dont j'emprunte le résumé à la *Revue du Cercle militaire,* n° 33 :

Les officiers doivent se rappeler qu'il faut avant tout, dans les exercices, étudier le terrain et s'efforcer d'appliquer la tactique à la nature du sol sur lequel ils manœuvrent. Chaque fois que l'on manœuvre, il faut se couvrir comme en temps de guerre : or, la cavalerie, en quittant Aldershot pour se porter à son point de rendez-vous, n'avait pas d'éclaireurs. La cavalerie ne devrait mettre pied à terre que très rarement, quand elle doit attaquer une infanterie de front. Il est préférable que quelques cavaliers restent en observation sur le front pendant qu'un détachement s'efforce de tourner l'infanterie pour l'obliger à la retraite.

L'infanterie montée a bien manœuvré, mais ses hommes étaient trop serrés quand elle attaquait.

Parlant de l'artillerie à cheval, Redvers Buller rappelle qu'en temps de guerre, il ne faut négliger aucune occasion de ménager les chevaux, c'est-à-dire d'utiliser les routes quand c'est possible, au lieu de traverser des terrains mous. Le général Buller signale une batterie qui a pris une si mauvaise position sur une arête qu'elle servait de cible à l'artillerie adverse.

Dans l'infanterie, les officiers ont une tendance à faire occuper des points favorables par un trop grand nombre d'hommes; avec le fusil à tir rapide, il faut éparpiller les hommes beaucoup plus qu'autrefois.

Dans les moments de danger, soit que l'on se porte en avant, soit que l'on batte en retraite, les hommes se resserrent instinctivement; il faut faire tout le possible pour combattre cette tendance. Dans les renforcements de la ligne de feu, il vaut mieux prolonger la chaine à droite ou à gauche, de manière à envelopper de feux l'objectif de l'attaque.

Lorsque l'on se replie, les officiers semblent oublier la grande portée des fusils de leurs hommes.

La meilleure méthode de battre en retraite, c'est d'occuper une position à 9 ou 800 mètres de celle qui doit être abandonnée; il faudrait indiquer aux hommes le point où ils doivent se rallier. Si le terrain est découvert, les hommes doivent se replier tous ensemble aussi rapidement que possible jusqu'à ce qu'ils soient hors de portée des fusils de l'adversaire. Si le terrain est coupé, les unités doivent se replier successivement de position en position. En aucun cas des troupes qui battent en retraite ne doivent s'arrêter en un point où elles sont encore exposées aux feux de la position qu'elles viennent d'évacuer.

Que cette critique soit subversive, je n'en suis pas bien sûr, mais elle montre une fois de plus la vérité du vers de Destouches:

La critique est aisée et l'art est difficile.

Puisque je viens de citer un vers, qu'on m'en permette quatre autres se rapportant au général Buller, et qui, pour être irrévérencieux, n'en sont pas plus connus:

Buller est un grand capitaine,
Et pour arriver à cela
Il a passé la cinquantaine
Et repassé la Tugela.

— On se rappelle que durant l'année dernière le major Freemantle et le capitaine Grant ont visité plusieurs places d'armes de la Suisse. Dans le rapport de ces deux officiers on trouve, qu'à la différence de l'Angleterre, la Suisse ne se sert pas du feu de salve pour des raisons que chacun connait et que du reste ces messieurs énumèrent tout au long. Dans quelque temps cette différence n'existera plus, le maréchal Roberts a déclaré lui-même que ce genre de feu était pratiquement impossible. Et pourtant le « Infantry Drill Book » de 1896 dit en propres termes que le feu de salve doit durer pendant tout le développement d'une attaque, jusqu'à ce que le capitaine ordonne le feu à volonté (independent fire)... et plus loin: que le feu à volonté n'est, dans la règle, utilisable qu'aux distances du combat décisif.

Le feu de salve aura bientôt vécu en Angleterre et le n° 3577 de l'*United Service Gazette* lui consacre un véritable article nécrologique: le glas du feu de salve *(the Quell of the Volley)*, dans lequel, loin de regretter ce genre de feu, l'auteur se demande comment et pourquoi cette vérité a

été si longtemps ignorée par ceux qui sont responsables de l'instruction du tir en Grande-Bretagne et qui en publient les règlements. On pourrait lui répondre, comme Montaigne, que l'homme est un animal ondoyant et divers : si l'on veut progresser, il faut modifier. Ce qu'il y a de curieux et d'intéressant dans cette opinion émise par lord Roberts à la fin de sa carrière active, c'est que Napoléon Ier à Ste-Hélène en disait tout autant. On trouve en effet dans les « notes inédites de l'empereur sur les Mémoires militaires du général Lloyd », notes qu'il a lui-même écrites en marge de cet ouvrage pendant sa captivité, la remarque suivante : « Aucun feu n'a plus de valeur, ni n'est plus exécutable en guerre que le feu à volonté. »

A ce propos, il est également intéressant de remarquer que le projet français de règlement sur l'exercice et les manœuvres de l'infanterie supprime aussi le feu de salve.

— Jusqu'à présent l'infanterie montée n'existait pas en Angleterre comme arme spéciale ; on se bornait à instruire un certain nombre de soldats d'infanterie qui retournaient ensuite à leur arme. Il faut supposer que dorénavant on donnera une plus grande extension au service et à l'instruction de l'infanterie montée. On a remarqué que cette troupe rendait de précieux services surtout dans les campagnes telles que celle qui est en train de se terminer. Le gouvernement a institué, il y a quelque temps, un état-major permanent pour l'instruction de l'infanterie montée, à la tête duquel se trouve le lieutenant-colonel A.-J. Godley des Irish Guards. On construit également dans ce but à Aldershot des nouvelles casernes, des écuries et des logements pour officiers.

— Quant à la guerre sud-africaine, elle continue à traîner en longueur; il serait difficile de prévoir quand elle finira. En tout cas les puissances européennes auraient mieux à faire qu'à invectiver l'Angleterre ; si elles se mettaient à sa place, elles comprendraient peut-être que ce n'est pas au vainqueur à demander la paix, mais plutôt aux vaincus. Ceux-ci, surtout parce qu'ils sont des petits peuples, seront toujours et partout sympathiques quand on fait du sentiment ; il serait pourtant préférable que chacun s'occupât de ses propres misères au lieu de reprocher à d'autres ce qu'il aurait fait, ou ce qu'il a fait, en pareilles circonstances.

Un dernier renseignement à propos de cette campagne : On trouve dans l'*Army and Navy Gazette* les indications suivantes sur les bouches à feu employées par les troupes anglaises :

Canon automatique (Pom-pom)	calibre	37	mm.
» Hotchkiss à tir rapide	»	47	»
» de 112 kg.	»	63.5	»
» avec obturateur à vis	»	63.5	»
» de 4 kg.	»	76.2	»
» de 2.9 pouces	»	75	»

Canon réglementaire de l'artillerie à cheval . .	»	76 2 mm.
» de marine de 89 (406 kg.)	»	76.2 »
» » 129 (610 kg.)	»	76.2 »
» » 4.7 pouces	»	119 »
Obusiers de 5 pouces	»	127 »
» 6 »	»	152 »
Canons de 5 »	»	127 »
» marine de 6 pouces	»	152 »
Obusiers de 6.3 pouces	»	160 »
Canons de marine de 9 pouces	»	233.7 »

En outre des mitrailleuses de divers modèles.

Cette diversité de calibres et la grande variété de ces bouches à feu ne devaient certes pas faciliter le ravitaillement en munitions.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Casinos et « mess » d'officiers. — Situation et solde des cadets de l'armée et de la Landwehr. — Effets des projectiles de petit calibre sur l'organisme vivant. — Projectiles éclairants. — Conserves de café dans l'armée.

— Dans les dernières séances des délégations austro-hongroises, à propos de la discussion du projet de budget pour 1902, il a été question à plusieurs reprises de certains différends survenus entre l'administration militaire et la Société des officiers et des fonctionnaires pensionnés[1]. Comme le Président de cette société est en même temps Président de la « Société des sciences et des casinos militaires viennois », et comme certains autres casinos militaires sont également dirigés par des officiers pensionnés, il était à craindre que la controverse ne vienne à s'étendre à l'institution des casinos militaires Sur le vœu exprimé par le Ministre de la Guerre, ces casinos ont modifié leurs statuts en ce sens que les présidents et vice-présidents ne seront plus choisis librement par les sociétaires, mais nommés, dans chaque garnison, par les commandants de corps.

La presse non militaire caractérise cette décision comme une sorte de « mise en régie tout à fait incompréhensible » des casinos militaires, c'est-à-dire comme un empiétement sur les droits de leurs membres. Cependant, tout juge impartial admettra qu'entre le Ministère de la Guerre, organe central de l'armée, et les casinos militaires, qui groupent, sans contrainte, les officiers et les fonctionnaires de même rang, les liens de la discipline ne doivent pas se relâcher.

[1] V. p. 176, al. 4.

Parmi les articles de journaux parus à ce sujet, il convient de relever celui publié par le *Fremdenblatt*. Il éclaire la question d'un jour nouveau en montrant ce qu'étaient et ce que sont devenus aujourd'hui les casinos d'officiers. Voici un court résumé des judicieuses observations de ce journal.

La période d'éclat des casinos d'officiers est aujourd'hui passée. On peut même dire que cette institution est devenue aujourd'hui, pour beaucoup d'officiers, une charge, d'autant plus lourde à supporter que l'officier n'a pas la faculté de s'y soustraire. Il est tenu, par les exigences de ses fonctions, de se faire recevoir membre du casino de sa garnison. L'aversion qu'il éprouve pour cette institution s'explique aisément. L'officier de troupe, placé toute la journée sous le contrôle de ses supérieurs hiérarchiques et en contact continuel avec eux, éprouve, le soir venu, le besoin bien naturel de disposer librement de ses heures de repos ; il recherche des distractions ; il désire faire valoir sa propre personnalité en compagnie de gens de son choix — et voilà pourquoi il fuit le casino d'officiers. Dans les grandes comme dans les petites garnisons, ces établissements sont fréquentés surtout par des officiers d'un certain âge et d'un grade élevé, qui vont y lire leur journal ou y faire leur « partie » et qui ne veulent pas être dérangés. Les officiers et fonctionnaires retraités y sont aussi fréquemment représentés par un contingent assez nombreux de « vieux grognards ». En dépit de tous les égards dus à cette classe respectable de fidèles serviteurs de la patrie, on conçoit aisément que leur société n'exerce pas, sur les officiers d'un âge moins rassis, une attraction irrésistible. Aussi, la plupart des jeunes officiers croient-ils avoir suffisamment satisfait aux obligations qui leur incombent, comme membres du casino lorsqu'ils ont fait acte de présence à quelques-unes des fêtes qui y sont organisées de temps à autre. D'ailleurs, dans les grandes garnisons, comme Vienne, Budapest, etc., les casinos sont situés à de telles distances des casernes que beaucoup d'officiers ne pourraient s'y rendre régulièrement, même s'ils y étaient attirés par l'appât d'une excellente cuisine. Or, on ne connait pas, jusqu'ici, de casino d'officiers qui ait trouvé le secret de s'assurer, d'une manière durable, le concours d'un bon restaurateur.

Mais la principale cause du déclin des casinos d'officiers est la concurrence que leur font les « mess d'officiers », qui ont pris partout en ces dernières années un développement considérable. Non seulement ces « mess » sont bien organisés au point de vue culinaire, mais ils offrent à leurs membres des locaux confortablement aménagés et meublés, en sorte qu'ils constituent de véritables *homes* de famille, où les officiers d'un même régiment ne se retrouvent pas seulement au milieu de leurs camarades, mais encore en compagnie de personnes de toutes conditions, car les mess pratiquent largement l'hospitalité envers l'élément civil.

Comment s'étonner que les officiers qui font tant de sacrifices pour se créer un intérieur de famille soient peu disposés à contribuer aux frais de l'institution si impopulaire des casinos? Du moment que ces établissements tombent en discrédit, n'y aurait-il pas lieu de consulter les officiers intéressés au sujet de leur maintien ou de leur suppression et de les conserver seulement dans les garnisons où leur existence serait reconnue utile ou nécessaire? La défaveur qui entoure l'institution influe sur le choix du Président. Sans exercer aucune pression sur ses subalternes, le commandant de place leur propose comme Président tel ou tel officier supérieur plus ou moins bien qualifié pour ces fonctions, et l'élection se passe au milieu de l'indifférence générale des sociétaires.

Ceux qui savent ce qui précède reconnaîtront volontiers que la décision prémentionnée du Ministère de la Guerre ne change pas grand chose à ce qui existe actuellement. La plupart des membres des casinos militaires feront aisément leur deuil d'un « droit » qui leur tenait si peu à cœur.

Le bruit que l'on a fait autour de cette mesure provient uniquement de ce que l'on a saisi l'opinion publique d'une question de ménage intérieur qui n'aurait jamais dû être portée devant elle.

Le grand public n'a pas à intervenir dans des débats de cette espèce. D'ailleurs, ceux qui s'estiment lésés par la mesure en question ne tarderont pas à s'apercevoir qu'elle est plutôt dans l'intérêt de l'institution des casinos militaires, car l'appui que leur prête le Ministère de la Guerre sera désormais beaucoup plus effectif qu'auparavant et les conflits qui pourraient surgir au sein de ces sociétés pourront être aplanis beaucoup plus facilement que ce n'était le cas jusqu'ici.

— D'après ce qu'annonce la *Reichswehr*, le Ministère de la Guerre élabore en ce moment un projet aux termes duquel les cadets de l'armée et de la Landwehr seraient mis au rang des stipendiaires de la douzième catégorie[1]. On créerait deux classes de cadets. La première comprendrait les cadets remplaçant les officiers; la deuxième les cadets faisant fonction de sous-officiers. Cette innovation mettra fin à l'injustice résultant du fait que les cadets, qui subissent les épreuves pour l'obtention du grade d'officiers, qui font le service d'officiers et qui ont droit aux honneurs réservés aux officiers, étaient, au point de vue de leur solde, assimilés aux simples soldats, tandis que les aspirants de marine sortant de la vie civile reçoivent déjà la solde d'officiers et que les cadets de marine font partie du corps des officiers. D'autre part, la position des cadets dans la hiérarchie militaire sera enfin régularisée en ce sens qu'ils seront considérés comme étant placés au bas de l'échelle des officiers et non plus au haut de l'échelle des sous-officiers et rattachés ainsi à la troupe.

[1] A la neuvième catégorie appartiennent les capitaines, à la dixième les premiers lieutenants, à la onzième les lieutenants et personnes assimilées.

Enfin, cette mesure amènera une amélioration, depuis longtemps reconnue nécessaire, de la situation matérielle des cadets, qui ont beaucoup de peine à nouer les deux bouts avec leur solde actuelle. Leur solde future sera de 120 couronnes par mois, comme celle des cadets de marine de deuxième classe et des aspirants de marine. Leur indemnité de quartier correspondra au loyer d'un logement de cadets composé d'une chambre. d'une antichambre et d'une cuisine.

Les cadets nouvellement nommés et qui ne seront pas habillés aux frais de l'école de cadets dans laquelle ils entreront, recevront une indemnité d'habillement égale aux deux tiers du montant alloué aux aspirants-officiers promus lieutenants. Ce montant varie selon les différentes armes. Il est de 333 couronnes pour les hussards, de 266 couronnes pour les uhlans et les dragons, de 212 couronnes pour l'artillerie et le train et de 160 couronnes pour les autres troupes. Le troisième tiers de cette indemnité sera cependant retenu aux cadets lors de leur promotion au grade de lieutenant. D'autre part, ils ne seront plus autorisés désormais à avoir un domestique d'officiers.

— Les publications du médecin de régiment Dr Majewski, sur les effets des projectiles de petit calibre ont apporté, à plusieurs reprises, d'utiles et intéressantes contributions à l'étude du caractère et du traitement des plaies qui seront causées, dans les guerres futures, par les armes à feu actuelles. D'après ce qu'annonce la *Militär-ärtzliche Zeitung*, les expériences récentes faites par le médecin prémentionné ont nettement démontré, non seulement que les blessures peuvent devenir beaucoup plus dangereuses, s'il s'y trouve des morceaux d'étoffe déchirés de l'uniforme, mais encore que des complications très graves peuvent survenir par suite de la présence dans les plaies de débris métalliques, tels que des fragments de boutons, de boucles, etc. Les expériences ont été effectuées avec un fusil Männlicher du calibre de 8 mm. sur un but placé à une distance de 600 pas et chargé de boutons et d'autres objets métalliques. Ces objets ont été littéralement hachés, si bien que la pénétration de ces fragments de métal dans les plaies peut être considérée comme inévitable. Il arrive fréquemment aussi que la balle s'aplatit sur le métal et qu'ainsi détournée de sa route, elle blesse beaucoup plus grièvement l'homme atteint ou ses camarades les plus rapprochés que ce n'eût été le cas si le projectile avait suivi une ligne directe. Pour ces diverses raisons, il importerait beaucoup que les parties métalliques de l'uniforme soient remplacées par des objets fabriqués avec une autre substance plus inoffensive, par exemple en bois dur.

D'autres expériences du Dr Majewski ont eu pour but de déterminer la perte d'énergie que subit le projectile de petit calibre lorsqu'il pénètre dans la charpente osseuse de l'organisme vivant. A cet effet, on a tiré sur des ossements d'animaux placés devant des caisses remplies de terre

foulée dans laquelle les projectiles venaient s'enfoncer après avoir traversé les os. On a ainsi constaté qu'après avoir passé au travers de trois couches d'os juxtaposées, le projectile avait subi une déperdition d'énergie à peu près totale. Aux distances dans les limites desquelles se déroule la phase décisive du combat, un projectile ennemi sera donc arrêté, en cas de circonstances favorables, par le corps d'un cheval ou d'un homme couché. Si l'homme atteint se trouve dans une autre position, le projectile pourra ou bien se perdre, ou bien pénétrer dans le sol, ou bien encore frapper, avec une énergie réduite de moitié, d'autres hommes placés plus en arrière. Le fait que, dans la caisse remplie de terre, on a trouvé des esquilles d'os jusqu'à une profondeur de 20 cm. prouve clairement que les débris d'os perforés et brisés sont entraînés avec une grande énergie, en sorte qu'ils agissent eux-mêmes comme projectiles et peuvent à leur tour blesser d'autres soldats.

— L'absence de projectiles éclairants est considérée depuis très longtemps comme une lacune très sensible dans notre matériel d'artillerie de forteresse. On a cru pouvoir la combler en éclairant l'avant-terrain au moyen de projecteurs électriques. Mais l'emploi de ces appareils n'est pas possible par tous les temps; leur portée éclairante est relativement faible; enfin, ils sont d'un prix élevé, d'un maniement délicat et malcommode. Pour ces divers motifs, on en est revenu sérieusement à l'idée de compléter l'armement de l'artillerie de forteresse par l'acquisition d'un matériel de projectiles éclairants.

Il n'y a pas là un recul provenant de ce qu'on se serait rendu compte de l'inefficacité absolue des projecteurs électriques. Ceux-ci continueront à rendre des services quand ils seront à disposition et toutes les fois qu'ils pourront être employés dans des circonstances favorables. Dans tous les autres cas, on aura recours, pour l'éclairage de certains secteurs déterminés du terrain, aux projectiles éclairants, concurremment peut-être — quand faire se pourra — aux projecteurs électriques. Depuis quelque temps, on a entrepris des essais avec des projectiles éclairants du calibre de 15 cm. Ces expériences, qui seront continuées, ont donné jusqu'ici des résultats très satisfaisants.

— Le Ministère de la Guerre a décidé que les conserves de soupe formant la provision de réserve de guerre seront remplacées successivement, jusqu'à la moitié des approvisionnements actuels, par des conserves de café.

Une ration de conserve de café pèse en moyenne 20 grammes sans l'emballage et se compose de

2,5 grammes de café de fèves ;
10 » de sucre ;
4,5 » de café d'orge ;
3 » de café de figues.

Les conserves de café sont livrées par doubles rations comprimées de 40 grammes, de forme prismatique et par paquets de 20 et de 10 rations de 20 grammes chacune, enveloppés, les premiers dans du parchemin, et les seconds dans du papier d'emballage, le tout emballé en caisses de 2000 rations.

Comme la provision de réserve de guerre se renouvelle constamment, la troupe ne consommera plus, désormais, uniquement des conserves de soupe, mais encore, par moitié, des conserves de café. Cette innovation sera certainement bien accueillie de la troupe, car, lors des essais effectués avec les conserves de café, les hommes ont manifesté une prédilection marquée pour ce genre de nourriture.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le bilan du ministère André. — L' « Instruction » sur l'exécution des manœuvres d'automne.

En Saintonge (Notes journalières sur les opérations des 11e et 18e corps).

J'avais annoncé, en mai de cette année, l'intention que j'avais d'établir le compte des progrès réalisés par le général André pendant les douze mois qu'avait duré son ministère. J'ai dit (page 487) pourquoi j'avais reculé devant l'exécution de cette promesse. Dois-je croire que c'est ma défection qui a décidé le principal intéressé à faire le travail lui-même? Et, surtout, dois-je ajouter qu'il y a mis plus de complaisance que je n'en aurais mis, et beaucoup d'eau bénite? Il a fait l'éloge du projet de revision du code de justice militaire élaboré par son « éminent prédécesseur », et qu'il s'est approprié. C'est ce qui s'appelle n'être pas exigeant. Il est vrai que l'éminent successeur du général de Galliffet reconnaît qu'il y a loin du code ainsi revisé à l'idéal. Merci de l'aveu! L'attaque dirigée contre la « traditionnelle *boule de son* » n'a pas, elle non plus, l'heur de me plaire, et pas davantage la proclamation de l'accord complet qui existe entre le département de la guerre et celui du commerce en ce qui concerne le sort des ouvriers. Je n'aime guère qu'on me parle du pas « des plus importants » qui a été fait pour améliorer la situation des vétérinaires, aussi bien « au rapport moral qu'au rapport matériel...» Mais je reconnais qu'il ne faut pas trop demander.

Quoi qu'il en soit, voici le tableau sommairement dessiné, d'après le général André lui-même, des principaux actes dont il s'enorgueillit :

« Nous avons rendu aux officiers le droit de porter la tenue civile en dehors du service; nous avons fait disparaître les obstacles que la monarchie avait mis au mariage militaire; nous avons, dans nos grandes

écoles, institué des conférences sur le rôle social de l'officier, sur ses devoirs d'éducateur à l'égard du soldat.

» Une plus équitable répartition des indemnités de toute nature a permis de venir en aide à des garnisons où la vie est sensiblement onéreuse, et nous a donné la possibilité de rendre supportable à nos sous-officiers certaines exigences du service militaire ; nos capitaines ont reçu de notables augmentations s'élevant pour les plus anciens jusqu'au quart de leur solde et les rapprochant, à quelques centaines de francs près, de la solde du grade supérieur.

» Nous avons, dans nos contrats avec nos entrepreneurs, exigé de meilleures conditions de salaire pour les ouvriers qu'ils emploient ; nous avons poursuivi les améliorations possibles de la situation des ouvriers de nos établissements militaires.

» Dans toutes nos adjudications de travail, nous allons au-devant des sociétés coopératives ouvrières, auxquelles nous ne marchandons pas les conditions les plus avantageuses.

» Pour ce qui concerne nos grandes fournitures de blé et de fourrages, nous avons pu appeler à nos soumissions les plus modestes de nos cultivateurs ; une expérience entreprise en grand cette année nous a donné jusqu'ici les meilleurs résultats.

» Mais en dehors de ces questions, au-dessus même, se trouvent celles qui concernent l'organisation générale de l'armée et son instruction professionnelle. Sur ces choses, je n'ai rien innové ; notre armée, elle aussi, est un bloc, et l'on ne peut toucher au moindre de ses détails sans la plus extrême circonspection. Je n'ai rien innové, j'ai repris et poursuivi l'étude des questions qui depuis de longues années étaient dans les préoccupations de tous nos officiers, et si, sur certains points déjà, j'ai réalisé leurs désirs, je n'ai d'autre mérite que de l'avoir osé, d'autre mérite que d'avoir voulu laisser au ministère de l'action républicaine l'honneur de présider à des améliorations dont nos ennemis politiques eux-mêmes ont reconnu la valeur :

» Remettre au gouvernement de la République par l'intermédiaire de son ministre de la guerre l'action qui doit revenir à tout gouvernement responsable dans l'avancement ;

» Rendre aux officiers provenant du rang la part qui leur revient légitimement dans l'accession aux grades supérieurs ;

» Supprimer les inspections générales à jour fixe, qui étaient condamnées depuis si longtemps ;

» Rétablir, en conformité de notre loi fondamentale, l'autorité et le commandement des généraux de division en plaçant dès le temps de paix leur artillerie sous leurs ordres ;

» Mener à fin la transformation de notre artillerie, la doter d'une nouvelle instruction sur le combat qui soit en rapport avec notre nouveau matériel ;

» Préparer pour l'instruction de notre armée deux nouveaux champs de manœuvres d'une surface de cent kilomètres carrés, dépassant les dimensions de notre camp de Châlons;

» Faire pénétrer l'emploi de la bicyclette dans l'armée; préparer l'introduction des compagnies cyclistes dans nos rangs.

» En même temps, nous avons eu à procéder à l'incorporation de l'armée coloniale dans notre ministère, problème complexe et délicat qui n'est qu'approximativement résolu, problème dont certains détails d'application sont encore à l'étude ou devront être redressés, mais dont la solution générale est d'ores et déjà acquise. »

En résumé, et malgré les réserves que j'ai pu formuler, ce programme est considérable, et c'est un grand honneur pour le général André de l'avoir réalisé.

* * *

Cette année-ci, par extraordinaire (et pour cette fois seulement, je le suppose), nous avons deux « manœuvres généralissimes », si je peux employer cette expression, que je ne crois pas avoir besoin de définir. La première semaine de septembre a vu un grand rassemblement de troupes en Saintonge, avec un petit semblant de débarquement, qui a été la nouveauté, le « clou » de la représentation. Puis, du 9 au 19 du même mois, autre grand rassemblement en campagne. Les choses ont été réglées de façon à permettre au directeur et aux spectateurs de se transporter de l'un des théâtres à l'autre : il n'y a que les acteurs qui n'ont pas été les mêmes.

Comme les opérations de Champagne battront leur plein au moment où paraîtra cette chronique, le récit n'en sera donné que dans la livraison du mois prochain. Quant à ce qui s'est passé en Saintonge, je n'ai pas le temps d'en rédiger une narration suivie et je dois me contenter de mettre bout à bout les notes que j'ai prises au jour le jour.

Mais, avant de les transcrire, il me faut signaler une innovation.

On se rappelle que chaque année les Directeurs des manœuvres publiaient des « Instructions » sur les règles à suivre, pendant la durée de ces manœuvres, pour leur exécution. J'ai eu l'occasion de dire à maintes reprises ce que je pensais de ces documents où ont été la plupart du temps édictées des prescriptions contraires au texte ou à l'esprit des règlements. J'en ai notamment parlé en juin 1898, à propos des généraux Cailliot et de Négrier. L'an dernier, je suis revenu à la charge à propos du général Brugère.

Eh bien, le ministre a pensé qu'il pouvait y avoir intérêt « à rendre permanentes les prescriptions d'un usage constant et renouvelées chaque année. » Et, donc, il a codifié ces prescriptions en une notice datée du 22 avril dernier, notice qui me semble prêter sur plus d'un point à la cri-

tique. Mais que je loue en ce qu'il y est nettement spécifié qu' « on appliquera strictement les prescriptions des règlements de manœuvres des différentes armes au sujet des formations et de l'emploi des feux. Aucune instruction tactique spéciale ne devra donc être établie ou mise en usage dans les corps de troupe pour les manœuvres. »

Je n'entrerai pas, bien entendu, dans l'examen des détails, encore que je ne voie pas bien pourquoi on modifie la tenue de campagne par la substitution de gants blancs aux gants de couleur « pour les revues de fin de manœuvres qui seraient honorées de la présence de M. le Président de la République. » Je ne vois pas non plus très bien comment on reconnaîtra, pour leur rendre les honneurs spéciaux que le ministre leur attribue, les « membres du conseil supérieur de la guerre, assistant aux manœuvres en vertu d'une mission spéciale. » Porteront-ils un insigne quelconque indiquant cette mission? Si non, on sera forcé, semble-t-il, de distribuer leur photographie aux troupes.

« La discipline de marche, est-il dit, sera maintenue avec une rigueur absolue. » Nous verrons bien. En tout cas, voici une règle imposée pour cette discipline de marche : les servants de l'artillerie « ne monteront sur les coffres que lorsque la batterie sera appelée à trotter. »

En passant dans les lieux habités, l'infanterie prendra le pas cadencé en conservant l'arme à la bretelle. Les hommes à cheval et les conducteurs rectifieront leur position *(sic)*; le sabre sera laissé au fourreau.

Le silence est recommandé pendant la manœuvre : « Les troupes seront conduites par assouplissement, » c'est-à-dire par gestes.

Le combat se développera d'un manière lente et méthodique, de façon que toutes les phases en soient bien marquées sur le terrain et que l'artillerie ait le temps d'occuper ses positions, de régler son tir et d'exécuter un feu efficace.

Il est recommandé tout particulièrement de proportionner le front de combat à l'effectif réel des unités. Les positions seront occupées en se basant non sur l'effectif de guerre des unités, mais sur leur effectif présent.

Après l'engagement, il y aura une critique. Cette fois, le mot y est. A moins d'ordres contraires, les troupes seront rassemblées, mangeront leur repas froid et prendront le café pendant la dite critique.

On entrera au cantonnement avec la même pompe qu'en temps de paix, le service au cantonnement se faisant comme en campagne, avec cette différence que « tous les sous-officiers et les soldats seront rentrés dans leurs logements à 8 h. 30 du soir au plus tard. »

En principe, les hommes devront pouvoir manger la soupe entre six et sept heures du soir. Si elle ne pouvait être prête à temps, on la remplacerait « par un ragoût fait avec la moitié de la ration de viande du jour; la soupe serait faite plus tard avec le restant de la ration, de manière que les hommes puissent prendre le bouillon avant le départ du lendemain. »

Ne vous semble-t-il pas que le ministre aurait bien fait de prendre exemple sur le préteur romain? Et, dans le paragraphe que je vais transcrire, relatif à la transmission des ordres, ne vous semble-t-il pas qu'il ait méconnu les nécessités de la guerre où chaque soir on se couche sans savoir, sans pouvoir savoir, devrais-je dire, à quelle heure il faudra se lever le lendemain et ce qu'on aura à faire?

Il importe essentiellement que les ordres soient transmis le plus rapidement possible aux troupes.

Il y a intérêt, à ce point de vue, à ce que toute troupe puisse connaître, au moment de l'appel du soir *(sic)*, l'heure de son départ pour le lendemain, ce qui est, en somme, le renseignement le plus important pour elle...

... Dans le cas où ce renseignement ne serait pas parvenu à l'heure de l'appel (toujours!), il sera admis que la troupe sera tenue prête à partir le lendemain au réveil, soit à 5 h. 30 du matin, conformément aux prescriptions de l'article 86 du Règlement sur le service en campagne.

Or, l'article en question laisse au commandement, c'est-à-dire sans doute au commandement local, le soin de fixer cette heure à laquelle « les compagnies, escadrons ou batteries doivent être réunis, prêts à partir. » La détermination judicieuse de ce rendez-vous est une des attributions les plus importantes et les plus délicates des chefs de corps. L'idée d'un appel du soir et d'un réveil général de toute l'armée est une conception d'un autre âge, qui rappelle ce rassemblement qu'on faisait avant que le général Lewal en eût montré l'ineptie. Et puis, en vérité, faut-il que la troupe soit, à une heure déterminée, « prête à partir », c'est-à-dire les tentes repliées, les chevaux harnachés, les voitures attelées? Ceci représente un gros travail auquel s'ajoutera un travail plus pénible encore de réinstallation, si on ne part pas, ou une fatigante attente, si on tarde à partir. Bref, j'estime qu'on ne doit imposer cette mesure qu'à la dernière extrémité. On comprendra sans peine, je pense, maintenant, que je n'approuve qu'à demi l'Instruction ministérielle.

Et maintenant, j'ouvre mon carnet de notes journalières.

* * *

Manœuvres de Saintonge.

La Rochelle, 29 août.

On ne peut rêver opération moins instructive que celle à laquelle nous venons d'assister. Si elle apprend quelque chose, c'est l'impossibilité où on se trouve de débarquer sur un point quelconque de la côte autre chose que des hommes. Pour les chevaux et le matériel, on se sert d'une grue accrochée à l'extrémité d'une vergue et dont le fardeau tombe plus ou moins mollement sur un épais lit de foin préparé sur le quai. Il faut donc que le bâtiment soit complètement à quai. Or, il est bien rare que cette

circonstance puisse se produire. L'impression que j'ai retirée de cette séance, c'est d'abord qu'il est incompréhensible qu'une escadre vienne à la côte à 9 h du matin, sachant que c'est à 11 h. seulement que la mer sera assez haute pour permettre de commencer l'opération. Ensuite j'estime qu'un canon de 75, bien placé et abondamment approvisionné, arrêtera net toute tentative de débarquement, dans les conditions où s'est effectuée celle-ci. En définitive, expérience sans intérêt, sans portée, et qui ne valait ni l'argent qu'elle a coûté, ni le tapage qu'elle a provoqué. Elle ne méritait guère la présence du ministre de la guerre, du généralissime, voire de la foule des journalistes venus de tous les points de l'horizon et qui se pressaient dans le port de La Pallice.

Personnellement, elle m'a confirmé dans la conviction rassurante que nous n'avons pas grand'chose à redouter pour la sécurité de nos côtes. Celles-ci fussent-elles violées, au surplus, ce ne serait jamais que par des corps d'un faible effectif, maigrement ravitaillés, qu'il serait toujours facile de contenir ou même de rejeter à la mer. Il n'y a à craindre que quelque coup de main hardi sur nos arsenaux maritimes, sur les voies ferrées voisines du littoral, sur nos riches ports de mer. Mais la fortification donne les moyens d'en assurer la protection.

J'ai entendu le général Brugère interroger quelques hommes du 62e, qui venaient de faire la traversée. Ils ont répondu que tout s'était très bien passé, qu'ils n'avaient pas eu à souffrir, qu'ils avaient été à leur aise et admirablement traités. A peine le général avait-il tourné les talons que ce fut un *tolle* également général contre ceux qui s'étaient ainsi déclarés satisfaits. – Pourquoi ne lui a-t-on pas dit ceci, et encore cela, et cela ?

Pourquoi ils ont ainsi répondu ? Eh bien, c'est tout simplement parce qu'ils avaient été interrogés de façon à provoquer cette réponse. En demandant : « Allons, mon brave, ça va-t-il ? Avons-nous bien supporté notre premier voyage en mer ? », on était bien sûr d'avoir un : « Oui, mon général ! », qui ne signifiait pas grand'chose. Quand on veut se renseigner, il faut procéder, à la façon socratique, par petites questions nettes et précises : « Aviez-vous déjà été sur mer ? Quelle sensation avez-vous éprouvée ? Votre malaise a-t-il duré longtemps ? Et autour de vous ?... ?

Si j'insiste sur ce fait, c'est que l'observation s'applique à une foule de détails de la vie militaire. En particulier, j'ai noté, dans la *Clé des champs* du commandant Morelle[1], un passage que je transcris ici :

Si, pour vous orienter, vous interrogez les habitants, gardez-vous bien de demander un renseignement à la cantonade près d'un groupe de paysans : tous vous répondraient à la fois, et ce serait du temps perdu. Avisez celui qui paraît le plus intelligent, prenez-le à part, et ne le laissez parler que sur ce que vous voulez savoir ; posez-lui quelques questions brèves, *destinées bien plus à ré-*

[1] Notre chroniqueur français a déjà fait l'éloge de cette publication dans la livraison de mars 1901, page 255. (*N. D. L. R.*)

rifier qu'à découvrir. Vous en savez souvent plus que lui sur l'ensemble du terrain ; mais il peut vous fixer sur le nom des villages, des châteaux, des moulins, beaucoup plus vite que veus ne pourriez le faire avec la carte.

Rappelez-vous que, pour le paysan, tous les chemins conduisent à Rome. Ne demandez donc pas si tel chemin conduit à Paris ; faites-vous diriger sur une localité voisine, vous renouvellerez votre question ensuite. Et ne dites pas : « Ce chemin conduit bien à Bugnicourt ? », on vous répondra toujours : « Oui » ; mais bien : « Où conduit ce chemin ? »

Une remarque. Voici trois officiers qui portent exactement le même uniforme, avec les mêmes insignes : les généraux André, Florentin, Brugère. Au premier, on dit : Monsieur le ministre ; au second : Monsieur le gouverneur ; au troisième : Mon général.

Voici, au contraire, trois officiers qui ont des uniformes différents : un commandant de brigade, comme le général Bonnal ; un divisionnaire, comme le général Le Joindre, ou enfin le généralissime de l'armée française, vice-président du conseil supérieur de la guerre. A tous les trois indistinctement, on donne du : « Mon général. » Comment diable voulez-vous qu'un malheureux petit soldat s'y reconnaisse dans les chinoiseries de ce protocole et emploie l'appellation juste qui convient, aux termes des règlements.

Surgères, 30 août.

Petite affaire sans importance, aujourd'hui[1]. J'ai pourtant noté quelques petits détails. Les troupes se sont rendues au cantonnement, sans que la répartition des gîtes ait été faite par l'état-major. C'est, du moins, ce qui résulte d'un rapport fait verbalement au général Brugère par le lieutenant-colonel du 116e. D'après le même officier, son régiment a perdu toute liaison, à un moment donné, avec le général commandant la 22e division, celle de laquelle il dépend.

Le fait est que j'ai vu ce général quitter le piton de la Garde du Vallet pour se rendre dans la direction de Thairé, sans avoir pris soin de laisser personne à l'endroit d'où il partait. J'ai déjà signalé l'an dernier cette faute grave imputable à la plupart de nos grands chefs. Il n'est que juste de faire valoir, à titre d'excuse très valable, la rapidité avec laquelle, aux manœuvres, les événements se précipitent. Si, dans une journée normale, un divisionnaire change dix fois de place, c'est en une heure ou deux qu'il doit, aux manœuvres, exécuter ces déplacements. Il ne dispose évidemment pas d'assez de monde pour jalonner cet itinéraire.

Sans donc attacher à la critique que je viens de faire une importance considérable, il convient pourtant de ne la pas perdre de vue, en prévision de la guerre.

[1] Je parle du combat auquel j'ai assisté entre les éléments du XIe corps. Pendant ce temps, ceux du XVIIIe corps se battaient entre eux. J'ai été voir tantôt les uns, tantôt les autres.

Je note qu'on ne voit plus voltiger sur le champ de bataille ces pelotons de bicyclistes amateurs dont j'ai parlé en 1900, et qui exécutaient des évolutions éminemment fantaisistes, conformément aux principes arbitraires d'une tactique improvisée. Par exemple, au lieu d'un groupe de 24 cyclistes, je trouve, au 118e, huit seulement de ces « cavaliers » exclusivement employés au service d'estafette et, en conséquence, armés du mousqueton au lieu du fusil.

Lonlay, 31 août.

De la manœuvre, cette fois-ci encore, je ne dirai rien. J'amasse des observations sur les formations et le maniement des armes. Je préfère les servir réunies, en paquet, quand l'occasion s'en présentera. Il y a déjà bien assez de décousu dans la forme que j'ai adoptée.

Donc, je me borne aux réflexions qui me sont suggérées par des incidents, par des rencontres fortuites.

Je reparlerai également plus tard de la discipline de marche, laquelle laisse fort à désirer, des fatigues considérables imposées à la troupe. Je préfère en venir à quelques faits précis.

Après la bataille qui s'est livrée au plateau d'Annezay et sur les pentes de Saint-Crépin, je suis venu ici, en passant par Ligneuil, Courant et Lozay. — Que me font tous ces noms-là ? allez-vous dire. — Attendez un peu, s'il vous plaît. Vous allez voir pourquoi je vous cite ces localités dans l'ordre où je les ai rencontrées.

A Ligneuil, je trouve le campement d'un corps auquel on avait assigné ce village comme gîte de cantonnement. L'officier qui commandait demande le maire. — Il n'est pas ici, nous dépendons de la commune de Courant, qui est à trois kilomètres au delà.

Grave embarras ! Les règlements sont formels : ils prescrivent que le premier devoir est de se mettre en relations avec la municipalité ; c'est donc une lieue et demie qu'il va falloir faire (aller et retour) ; c'est donc une heure, sinon davantage, qu'il va falloir perdre. A mon avis, en pareil cas, il n'y a pas à hésiter : on passe outre. Malheureusement, les habitudes du logement des troupes, en temps de paix, faussent les idées, car on ne peut éviter, dans ce cas, de s'entendre avec l'autorité communale. Et il en résulte que, s'il y a des détachements à faire, elle leur assigne tel « écart » distant de plusieurs kilomètres, mais qui dépend de son administration, tandis qu'elle laisse inoccupés des hameaux qui ne sont qu'à deux pas, mais qui relèvent de quelque autre commune voisine.

Il faut, lorsqu'on va à la guerre, ou qu'on s'y prépare en faisant les grandes manœuvres, écarter de son esprit le souvenir de ces pratiques.

Saint-Jean-d'Angely, 1er septembre.

Comme les jours précédents, l'un des partis a eu à attaquer l'autre posté sur une hauteur. Le système suivi est toujours le même : on déborde

une aile et, à un moment donné, on se lance à la charge, baïonnette au canon. Hier, à Annezay, cette charge s'est prolongée sur environ deux kilomètres, ce qui paraît inadmissible. Aujourd'hui, elle a été lancée sans que les colonnes d'attaque (ou plutôt les lignes) éussent derrière elles, à portée utile, la moindre force en réserve.

Aussi, par punition, le général Grasset, commandant le 18e corps d'armée et qui dirigeait la manœuvre à laquelle je me trouvais, a fait recommencer l'assaut, donné dans de mauvaises conditions.

Une circonstance particulière donnait à la rencontre un certain intérêt. La 34e division, composée de la 69e et de la 70e brigade, avait dû, au dernier moment, ne pas faire marcher la première de ces deux brigades, laquelle était à bout de souffle et avait un urgent besoin de se refaire. La division se trouvait donc réduite à la moitié de son effectif en infanterie. Il eût été fort instructif de suivre les modifications apportées aux ordres primitivement préparés, par suite de cette notable réduction dans les ressources de la défense. Je n'ai pas été initié, à mon grand regret, au travail fait dans ce but par les bureaux du quartier-général de la division. On dit que le commandement n'a rien modifié de sa conception primitive et qu'il s'est contenté d'employer moins de monde à son exécution. S'il en est ainsi, j'estime que la faute est plus grave que n'importe quelle erreur de manœuvre. Mais je doute qu'un officier aussi expérimenté que le général Le Joindre, naguère encore directeur de l'infanterie au Ministère de la Guerre et théoricien bien connu par ses études sur le tir, se soit laissé aller à commettre une semblable bévue.

En rentrant à Saint-Jean-d'Angely, j'ai rencontré de nombreux convois qui, vraisemblement, revenaient du ravitaillement et qui marchaient sans ordre. Il était manifeste que la plupart des conducteurs étaient hors d'état de mener leurs attelages; ils étaient plutôt menés par ceux-ci. Les véhicules zigzaguaient sur la chaussée et l'encombraient complètement. D'ailleurs, sur les routes où on ne s'attend pas à voir passer des grands chefs, on observe rarement la règle d'en laisser libre le côté gauche de celles-ci; aussi, quand on voit paraître un fanion, est-ce un affolement général, des « Appuyez à droite! » accompagnés de jurons vigoureux.

J'en reviens à mes rencontres sur la grande route. Voici une charrette sur laquelle sont juchés une dizaine d'éclopés qu'une pauvre haridelle traîne péniblement. Voici une voiture de compagnie, conduite par un paysan en blouse bleue et chapeau de paille noir, ce pendant que le sergent-major chef artificier est assis à côté de lui. Voici..... Mais c'en est assez. L'envers des plus belles choses est souvent bien laid...

Saint-Jean-d'Angély, 2 septembre.

J'ai pour voisin de table, à l'hôtel, un médecin aide-major de réserve. Pourquoi ne prend-il pas ses repas avec les autres officiers, ses camara-

des ? Je l'ignore. Pendant que nous dînons, un infirmier entre et salue. — « M. le major, on vient d'apporter un homme très gravement malade. — Mais ce n'est pas moi qui suis de service ; c'est M. un tel. — Je le sais bien, et j'ai été le chercher. Mais je ne l'ai pas trouvé. — Tant pis ! » Et le docteur, congédiant le gêneur, se met avec placidité à entamer le rôti.

Au même hôtel, le médecin principal reçoit, tout en prenant son café, le rapport d'un médecin major à quatre galons. « 270 hommes du 6e régiment d'infanterie, lui dit celui-ci, se sont présentés à la visite médicale. » « Il faut, répond l'autre, en évacuer le plus possible. »

Le fait est que, dans toutes les gares, stations ou haltes du chemin de fer, on voit des soldats qui montent dans le train soit pour rentrer dans leur garnison, soit pour faire l'étape autrement qu' « à pattes ». Je me propose de compter, à une prochaine occasion, combien chaque compagnie met de fusils en ligne. (J'ai su depuis que, le lendemain, le 123e avait eu 472 malades, sur lesquels 129 ont été évacués.)

Les journaux, généralement si discrets en ces matières, ne tarissent pas en observations désobligeantes sur le nombre de traînards que les colonnes sèment en route. Ils en concluent que les régiments de l'Ouest et du Sud-Ouest ne sont pas suffisamment entraînés à la marche. Je ne crois pas qu'ils aient tout à fait tort.

Songez que 270 hommes pour un régiment, c'est l'effectif de deux compagnies, tel qu'il résulte du dénombrement que j'ai eu occasion de faire il y a trois ou quatre jours. Voilà donc le sixième de nos troupes qui est incapable de continuer à faire campagne. Si la mortalité par le feu s'y ajoutait, qu'en resterait-il donc, grands dieux ? L'autre jour, le 57e de ligne était suivi par sept charrettes sur lesquelles étaient empilés je ne sais combien de havresacs et au moins une douzaine d'hommes par-dessus ce chargement !

Chef-Boutonne, 3 septembre.

Obligé de précipiter les choses, puisqu'il a dû accorder un jour de congé et qu'il compte en donner encore un autre, le général Brugère a renoncé à la lente progression méthodique qu'il avait arrêtée, et c'est ainsi que nous assistons aujourd'hui non point au combat de division contre division, qui figurait à son programme, mais au combat d'un corps d'armée contre un corps d'armée.

Au point de vue tactique, j'ai, comme toujours, peu d'observations à présenter : la plus grave se rapporte, comme toujours, au manque de liaison entre l'attaque débordante et l'attaque principale.

A un certain moment, alors que, placé à 1500 m. à l'Est du village de Villiers-sur-Chizé, je regardais le Nord où l'action était vigoureusement engagée dans les environs de Ville-Follet, à trois kilomètres environ du point que j'occupais, un mouvement de troupes sur lequel je vais avoir à

revenir, me fait regarder Villiers-sur-Chizé et j'en vois déboucher de l'infanterie ennemie. Or, de Villiers-sur-Chizé à Ville-Follet, il y a une lieue à vol d'oiseau. Je connais assez la tactique de nos grandes manœuvres (qui, heureusement ! ne ressemble pas tout à fait à celle de la guerre) pour deviner qu'il n'y a rien pour boucher ce grand trou. Je veux en avoir le cœur net, et je parcours à fond de train tout cet espace, cherchant très loyalement des troupes. En tout et pour tout, j'y découvre trois bicyclistes qui s'étaient perdus (c'est la caractéristique de ces gens-là, de se perdre !) et, les ayant remis dans le bon chemin, je me confirme dans la conviction que mes prévisions étaient fondées.

J'en viens à l'incident dont j'ai parlé.

J'étais arrêté, ai-je dit, à 1500 mètres à l'Est de Villiers-sur-Chizé. A 800 mètres de moi, au Sud, se trouvaient en formation de rassemblement de nombreuses troupes du XVIIIe corps, arrêtées dans le sens de la marche, c'est-à-dire face au Nord. L'infanterie (une brigade au moins) avait-elle formé les faisceaux et déposé les sacs, l'artillerie (deux groupes) était-elle en colonne doublée ou en colonne de masses ? je ne saurais le dire. Préoccupé d'autre chose, je n'ai point dû examiner ces détails. Si j'y ai fait attention sur le moment, comme beaucoup d'autres objets ont plus tard sollicité ma curiosité, comme, d'autre part, j'avais négligé de les noter, je ne m'en souviens plus. Ceci dit pour expliquer combien peu je crois à l'exactitude de relations de batailles, faites par ceux qui y ont été acteurs. J'écris à quelques heures de distance des faits ; j'ai observé ceux-ci avec le désintéressement et le soin d'un homme dont c'est le métier. Et je ne peux répondre de rien ! De rien, sinon de l'orientation des formations. La jumelle me l'avait clairement montrée (à 800 mètres ce n'est pas difficile) et les événements ultérieurs aussi.

En effet, je vois tout à coup l'infanterie se déployer face à l'Ouest et faire feu sur une colonne qui sortait, aussi tranquillement que si elle exécutait une promenade militaire en temps de paix, une marche d'entraînement, du village de Villiers-sur-Chizé. L'artillerie se trouvait présenter le flanc à cette colonne qui, d'ailleurs, bien qu'elle ne fût pas à plus de 15 à 1600 mètres, continuait à marcher sur quatre sans riposter aux balles qu'elle recevait. J'avais des raisons particulières pour suivre de très près ce qui allait se passer.

Le commandant de ces deux groupes divisionnaires était, en effet, un des plus brillants professeurs du Cours pratique de tir, un maître ès « service en campagne », l'auteur des règlements de manœuvres du 75, encore inédits, mais dont le général André a parlé dans son discours de Toulouse et dont il a semblé dire qu'ils étaient actuellement définitifs.

L'occasion était donc admirable pour voir mettre en pratique les doctrines nouvelles. C'est une heureuse idée que d'étayer la théorie sur l'expérimentation. Aussi, lorsque la campagne de Chine s'organisa, le direc-

teur du Cours pratique et ses deux adjoints briguèrent-ils l'honneur d'y commander des groupes de 75, puisque ce canon, dont ils avaient été les premiers à étudier l'emploi, était appelé à y faire des preuves. A défaut d'expédition pour de vrai, les successeurs du colonel Gasselin et des commandants Tariel et d'Aurelle de Montmorin de Saint-Hérem se sont contentés de demander à participer aux manœuvres de Saintonge, et c'est ainsi que l'éminent officier supérieur dont je viens de parler s'est trouvé commander l'artillerie divisionnaire fournie par la brigade de Poitiers et qui, vivant dans l'atmosphère, dans le rayonnement de l'Ecole normale installée dans cette garnison sous le nom de Cours pratique, doit être imprégnée de sa pure doctrine.

Je l'attendais donc à l'œuvre.

Il me parut avoir un instant d'hésitation, puis il piqua des deux et, par un beau temps de galop, arriva, avec toute sa séquelle d'agents de liaison, sur le plateau où je me trouvais. « — Vous voyez l'ennemi, dit-il. Eh bien, en batterie lestement ! Et un coup par pièce : le groupe de droite ici, le groupe de gauche là. » Comme désignation d'objectif, on trouvera peut-être que c'est maigre ; comme indication des éléments du tir, c'était nul. Quelqu'un en fit l'observation. — Quelle distance ? demanda une voix. — 2000 ! fut-il répondu d'un ton qui signifiait : Mais vous savez pourtant bien que, aux grandes manœuvres, c'est toujours 2000. (Et, en effet, c'est le chiffre sacramentel, traditionnel, qu'on entend toujours. C'est celui qu'on donna une demi-heure plus tard à une batterie postée à Villiers-sur-Chizé, c'est-à-dire là où était l'objectif actuel, et tirant sur les troupes placées juste là où je me trouvais, à l'ombre d'un noyer sous lequel s'étaient réfugiés les plantons, trompettes et « agents » de notre officier supérieur.)

J'en reviens à celui-ci. Il donne, dis-je, 2000 mètres alors qu'il aurait fallu 1500. Mais il faut ajouter qu'on ne s'est pas servi du télémètre ni de la lunette de batterie (pourtant bien commode, mais qu'on hésite à employer parce qu'on ne se rappelle pas toujours s'il faut la braquer d'abord sur le point de pointage ou d'abord sur la batterie). On n'eut recours non plus ni aux « croquis perspectifs » ni à la carte. Car c'est seulement lorsque les deux groupes eurent fait un « à gauche en bataille », après une marche de flanc de 2 ou 300 mètres, que le commandant de l'artillerie divisionnaire mit pied à terre, déploya sa carte et chercha à s'orienter. Il est vrai qu'il recommanda à un lieutenant d'apprendre les fonctions d'officier *orienteur*, comme dit le général Percin. Il eût peut-être mieux valu les lui enseigner plus tôt.

Donc on avait perdu dix bonnes minutes. Et encore avait-on économisé le temps de « l'abatage », c'est-à-dire de l'opération destinée à ancrer la pièce dans le sol, opération qu'on ne fait jamais aux grandes manœuvres et qu'on ne manque jamais de faire aux écoles à feu. Rien de tout cela ne serait arrivé si l'artillerie s'était mise en batterie, comme je l'ai expliqué

naguère. A mes yeux, à proximité de l'ennemi, il faut qu'il y ait toujours des batteries prêtes à tirer. Plus de formations « de rassemblement! » Rien que des formations « de combat! » Dix fois, elles ne serviront à rien, mais elles auront donné de la sécurité. Les ayant prises, en effet, on sera sûr de n'être jamais au dépourvu, quelque circonstance qui se présente.

Mais la faute grave entre toutes me semble avoir été le déploiement ostensible, à découvert, de toute une artillerie divisionnaire équivalant à plus de 36 bouches à feu de l'ancien matériel de 90. Et tout cela pour écraser un malheureux ennemi inoffensif dont le front permettait le fauchage par une seule section ou, à la rigueur, par une batterie de quatre pièces! C'est ce qui s'appelle prendre un pavé pour écraser une mouche.

La fin de la manœuvre a été grotesque. Les batteries d'accompagnement, qui doivent suivre de près l'infanterie d'attaque, précédaient les lignes de tirailleurs. Ces sacrés artilleurs, murmurait le colonel du 137e, on les a toujours dans les pattes! Pour échapper à cette gêne, le 137e se précipita, la baïonnette au canon, en avant de ces maudites pièces, et il dépassa, dans son ardeur, le général Grasset, commandant du corps d'armée ennemi. Comme le général Grisot avait mené la charge de ses hommes, l'épée à la main, avec une crânerie superbe, m'a dit non sans orgueil un officier de son état-major, les deux chefs des partis adverses se trouvèrent nez à nez : ils auraient pu foncer l'un sur l'autre à l'arme blanche. Ces choses-là amusent toujours la galerie, et c'est pourquoi on ne les prohibe pas.

Chef Boutonne, 4 septembre.

Encore des convois qui encombrent les routes! Les officiers qui les commandent ignorent les règles à observer. Et, au surplus, où les auraient-ils appris?

Que dire des conceptions tactiques de nos généraux? Ils se font des niches et se jouent des tours : c'est très amusant. Mais ces espiègleries n'ont avec l'art militaire qu'un rapport lointain. En faisant la tournée des avant-postes, le général Brugère a constaté que le service était mal fait par la brigade qui occupait un certain bois. Continuant sa promenade, il rencontra le commandant du corps d'armée ennemi. — Enlevez-moi ce bois à la faveur de la nuit, lui dit-il. Ce sera une leçon pour ces gaillards-là.

L'accident du général Grasset soulève une discussion Son suppléant prend son état-major, ses agents de liaison. Mais doit-il prendre aussi son officier d'ordonnance, qui est plutôt attaché à son service personnel? Chacun ne doit-il pas garder les auxiliaires qui ont vécu dans l'intimité familière de sa pensée? Et, en remplaçant le commandant du XVIIIe corps, le général d'Azémar a-t-il droit au fanion tricolore? Celui-ci est-il l'insigne

du grade ou de la fonction? Petits problèmes qui ne sont pas sans intérêt, mais que je n'ai que le temps d'énoncer.

Demain, 5, il y a repos.

Villefagnan, 6 septembre.

Journée pénible, maussade, sans intérêt au début. Coupée d'un repos de midi à 1 heure, elle marche plus rondement alors et se termine à 2 h. 30 par un temps presque beau qui contraste avec l'affreuse averse de la nuit et du matin, qui a détrempé les chemins.

J'ai compté le nombre des hommes des compagnies d'infanterie. J'ai trouvé une moyenne de 130 environ, alors que, sur pied de guerre, l'effectif normal est de 250 : le double, quoi!

Nous sommes à l'avant-dernier jour. On pouvait croire que la sélection s'était opérée et que les troupes avaient éliminé de leurs éléments de qualité inférieure. Les gares sont pourtant encore encombrées de soldats que les corps renvoient.

Ruffec, 7 septembre.

Journée bien intéressante. Mais j'ose à peine reprendre les notes de mon carnet, car je sens bien que ma chronique de ce mois va dépasser les limites permises et raisonnables. Je me bornerai donc à un incident, et je concluerai.

J'étais auprès d'un général de division. Arrive un chef d'escadron envoyé par le quartier général pour prescrire de débarrasser les corps combattants de leurs trains de combat. Ceux-ci seront, en conséquence, réunis à l'arrière. « En vous apportant cet ordre, ajoute l'émissaire, je dois vous faire remarquer, mon général, que vous en ferez ce que vous voudrez Vous pouvez vous inspirer des circonstances. » — « Merci, commandant répond le général. Je m'y conformerai. Mon chef d'état-major va donner des ordres en conséquence. Et, pendant ce temps, je vais vous mettre au courant des dispositions que j'ai prises, afin que vous puissiez, à votre retour, renseigner le commandant. »

Pendant que, en effet, le général explique quels travaux il a fait exécuter pour mettre en état de défense la ligne Longré-Charrière, son chef d'état-major envoie prévenir les deux brigades, ainsi que l'artillerie divisionnaire, d'avoir à diriger leurs trains régimentaires sur Longré. — De l'autre côté de l'eau, ajoute-t-il Mais il ne spécifie pas l'emplacement exact, il ne désigne pas l'officier qui sera le chef de ce groupement de voitures, de sorte que, allant au village indiqué, j'y trouve, comme je m'y attendais, un désordre indescriptible et une anarchie complète.

A un carrefour, un bicycliste à pince-nez du 49e (un homme sur dix en porte dans ce régiment-là, à l'exclusion des lunettes qui, pourtant, sont seules réglementaires) était apposté pour faire exécuter l'ordre. Il atten-

dait les voitures qui marchaient à la queue de chaque bataillon : roulotte de cantinier, voiture médicale. voiture de compagnie, fourgon à viande, tonneau d'eau. — Faites-vous partie du train régimentaire ? demandait-il aux conducteurs de chacun d'eux. La plupart n'étaient pas mieux renseignés que lui. « Je crois », « Je ne sais pas »... Bref, il opérait le triage tant bien que mal, dirigeant à droite ce qu'il croyait appartenir au train régimentaire, ce pendant que la colonne s'écoulait par la gauche.

La série des manœuvres s'est close par un grand assaut final très truqué qui a amené toutes les troupes en masses compactes sur un plateau où le généralissime en a fait le tour. Puis, au milieu de cet ensemble imposant, il a remis les décorations. Cette cérémonie a eu un cachet de grandeur qui a fait un profond effet sur les milliers d'habitants qui étaient venus, de fort loin, y assister, et sur la troupe elle-même.

J'en ai été enchanté, car j'ai en horreur ces revues traditionnelles auxquelles on a coutume de perdre deux jours (celle de la préparation et celle de l'exécution) à la suite des grandes manœuvres. Je comprends que les généraux qui ont dirigé celles-ci tiennent à congédier leur troupe par un acte solennel, à la remercier, à la féliciter, à l'encourager, et qu'ils ne veuillent pas se dérober en quelque sorte et aller prendre le train à la station voisine. Mais est-ce bien utile de réunir ces armées devant des tribunes dont quelques-unes sont payantes et surtout de procéder à ce processionnel défilé qui est, à mon avis, si peu instructif et si fastidieux ? Il n'a de mérite que son « interminabilité », parce qu'il donne par là une mesure de la grandeur des effectifs.

Si on tient les unités massées pour produire une impression de puissance, on paie cet avantage au prix de la mobilité. L'artillerie défile au pas. Les troupes perdent donc ce qui fait leur vie, leur prestesse, leur souplesse, leur élasticité. Ceux qui aiment mieux contempler les fleurs sur la plante, plutôt que dans un bouquet et surtout que dans un herbier, ceux-là me comprendront. Et il faut bien que, au fond, on éprouve les mêmes sentiments que moi puisqu'on cherche tous les ans à modifier la forme de la revue, à l'égayer par quelque nouveauté, et qu'on a accueilli avec enthousiasme l'innovation assez récente de la grande charge de cavalerie finale et de la mise en batterie.

On en viendra, je n'en doute pas, à remplacer le défilé par quelques mouvements d'ensemble qui montreront, au lieu de la rigide correction des lignes, les qualités manœuvrières de l'armée.

Et maintenant, quelle impression d'ensemble me laissent les dix ou douze jours que je viens de passer au milieu de celle-ci ?

Elle est singulièrement mêlée. Les régiments sont très inégaux, au point de vue de la tenue et de l'instruction, de la valeur du recrutement ou du degré d'entraînement. Peut-être le mode régional de constitution des unités y est-il pour quelque chose ; mais d'autres nations incorporent

ensemble les gens du même district sans qu'il en résulte une aussi criante diversité.

Le savoir professionnel est, pareillement, boiteux, si je peux ainsi dire. La plupart des officiers savent bien ce qu'ils doivent faire, quels ordres ils doivent donner, comment ils ont à s'y prendre pour exécuter ceux qu'on leur donne. Ils répondront brillamment aux « colles » qu'on leur posera devant le tableau noir. Sur la carte, sur le papier, ils seront très forts. Trop souvent, sur le terrain, ils semblent perdus. Ils ont l'air de n'avoir pas l'habitude de la pratique. Ils oublient des prescriptions essentielles et s'attachent à des points secondaires.

Mais j'aime mieux réserver mon jugement d'ensemble à la chronique d'octobre. J'aurai vu les manœuvres de Champagne d'où je vous envoie ces pages, hâtivement écrites, et la réflexion, les opinions que j'aurai pu recueillir me permettront de formuler une appréciation plus documentée et mieux motivée.

INFORMATIONS

ALLEMAGNE

L'usine Krupp. — Les usines métallurgiques et les chantiers de construction de l'Allemagne et de l'Europe en général se plaignent du marasme de l'industrie et réduisent leur production. L'usine Krupp n'est pas de ce nombre. Il semble au contraire que jamais activité plus grande n'a régné dans ses chantiers et que les commandes ne lui sont jamais venues si nombreuses qu'aujourd'hui. Ceci n'a rien d'étonnant. Les chemins de fer continuent à étendre leurs réseaux, le nombre des voies et des trains se multiplient, il faut des rails et des roues. Même constatation pour la marine : on veut marcher plus vite et on exige des transports plus fréquents. Au surplus, la marine allemande, marine marchande et marine de guerre, n'a-t-elle pas acquis depuis peu un développement colossal qui tend à détrôner les flottes des autres puissances maritimes. Ces rails, ces roues, ces machines, ces blindages de cuirassés sont précisément ce que produisent en grand les établissements Krupp.

Enfin, les constructions de matériel de guerre, de terre et de mer, traversent aujourd'hui une époque de transition et de transformation qui apportent à l'usine d'Essen une activité considérable. Pièces de campagne

et de montagne à tir rapide, obusiers lourds et légers, canons de gros et de moyen calibres pour l'armement des côtes et des cuirassés sont demandés par toutes les armées.

L'usine est d'ailleurs outillée pour répondre rapidement à toutes ces demandes. Son état-major de techniciens et d'artilleurs est des plus entendus, et des ateliers nouveaux lui permettent d'augmenter encore sa puissance de production. On vient de terminer à Essen la construction et l'ouverture à l'exploitation d'un nouvel atelier, sur la Limbecker-Chaussee, l'atelier 8, de dimensions considérables. Il est pourvu de machines-outils, de tours et de bancs actionnés chacun isolément par de puissants dynamos sortant de la fabrique Ernest Schiess, à Düsseldorf.

La construction du matériel d'artillerie de campagne est une de celles qui occupe dans ce moment le plus les artilleurs de l'usine Krupp. Ils ont eu le sentiment très net que l'avenir appartenait aux pièces à tir rapide et à recul sur l'affût et ils se sont appliqués depuis quelques mois à réaliser un canon qui répondît entièrement aux exigences actuelles.

On peut suivre pas à pas depuis le *Schiessbericht nº 89*, publié en 1899, les diverses étapes qui ont conduit la maison Krupp à la réalisation des pièces modernes et le développement successif et assuré des matériels que l'usine va être en mesure de fournir en grand à bref délai. La *Revue militaire suisse* a déjà publié, dans sa livraison de juin dernier, les phototypies et des données sommaires de deux genres de canons de campagne à recul sur l'affût. Elle donnera le mois prochain des détails complets, ainsi que des phototypies du modèle le plus récent et le plus perfectionné, véritable type de canon de campagne à tir rapide.

Les Etats qui n'ont pas encore fait choix d'un nouveau matériel pour transformer leur artillerie de campagne trouveront là un canon nouveau, des plus intéressants, à soumettre à leurs expériences.

Mais n'anticipons pas et disons encore quelques mots de diverses installations qui, dans les établissements d'Essen, ont pris depuis quelques années une extension marquée.

Pour assurer la bienfacture de ses produits, l'usine doit disposer d'un personnel éprouvé ; elle doit pouvoir compter sur des ouvriers sûrs et consciencieux. De tout temps Krupp l'a compris et de tout temps aussi il s'est efforcé de s'attacher un personnel stable en s'intéressant au sort et au bien-être de ses employés et ouvriers en dehors de l'usine. Il est inutile de rappeler les cités ouvrières, « les colonies » que Alfred Krupp a fait construire pour les ouvriers de sa fabrique. La tradition s'est conservée et Fried. Krupp en a fait récemment établir de nouvelles dans le style vieil allemand. Dernièrement aussi, on a construit à Altenhof, — le faubourg des villas destinées aux vieillards, — une maison de convalescence pour les ouvriers ou employés sortant des hôpitaux. Cette philanthropie bien entendue et le soin que prend l'usine de l'avenir de son personnel a pour effet de ren-

dre celui-ci absolument réfractaire aux grèves et cependant Essen occupe plus de 26 000 ouvriers.

L'ensemble des établissements Krupp comprenait d'ailleurs, à la date du 1er octobre 1900, un effectif de 46 700 employés et ouvriers, représentant avec leurs familles une population de 150 000 âmes. Ils se répartissent comme suit :

Aciéries d'Essen	26,670
Ateliers Gruson, à Buckau	3,504
Chantiers maritimes de la Germania, à Kiel et Berlin.	3,985
Charbonnages divers	6,349
Hauts fourneaux, polygone de Meppen, etc. . .	6,192

On peut se faire une idée de l'importance de l'usine d'Essen et du développement qu'elle a pris par les chiffres qui suivent.

Au commencement de 1900, on comptait à Essen :

Environ 1600 fours et fourneaux.
» 4500 machines-outils.
22 laminoirs.
132 marteaux-pilons, d'un poids variant de 100 à 50 000 kg.
316 chaudières à vapeur.
497 machines à vapeur, donnant ensemble 41 213 chevaux.
179 moteurs électriques.
558 grues, d'une force variant de 400 à 150 000 kg.

La consommation journalière de charbon et de coke est en moyenne de 3174 tonnes; en comprenant toutes les usines Krupp, de 5000 tonnes.

La consommation d'eau de la fabrique d'Essen correspond à peu près à celle de la ville de Francfort s/M. (15 018 156 mètres cubes en 1899); celle du gaz d'éclairage comporte 18 836 050 mètres cubes, c'est-à-dire celle de la ville de Leipzig.

Pour le service de la fabrique, on utilise 16 locomotives, 707 wagons et 58 km. de voie normale ; 26 locomotives, 1209 wagons et 44 km. de voies étroites. Le mouvement des trains entrant et sortant de la fabrique est de 50 par jour.

Le réseau télégraphique comprend 31 stations, le téléphone 328. Enfin la station d'essais a procédé, en 1899, à 173 209 essais de résistance.

La comparaison de ces chiffres avec ceux qu'a publiés la fabrique dans les années antérieures prouve à l'évidence le développement énorme qu'a pris en un temps relativement court l'importante usine d'Essen.

E. M.

ITALIE

Nouvelle cuirasse. — Les journaux militaires italiens font le plus grand éloge d'une nouvelle invention due à M. Benedetti. Celui-ci a, paraît-il, fabriqué des plaques extrêmement légères, qui ne se laissent perforer ni par les balles de revolver, ni par les projectiles du fusil modèle 1891.

Des expériences ont été faites en présence des généraux Spingardi et Mangiagalli et de plusieurs officiers de toutes armes. Elles ont donné, aux dires de l'*Italia militare e marina*, les résultats suivants :

1° Tir sur une plaque Benedetti, d'une épaisseur de 10 mm., avec le revolver modèle 1889, cartouches à poudre noire et à balles blindées, distance 2 m. : aucune perforation ;

2° Tir à la même distance sur une plaque de 13 mm., avec la même arme et des cartouches à la balistite : aucune perforation ;

3° Tir sur une plaque épaisse de 3 à 4 cm., avec le fusil modèle 1891, à 300 m., puis avec le fusil Vetterli, à 200 m. : aucune perforation ;

4° Tir sur une plaque épaisse de 9 cm., avec le fusil modèle 1891, à 200 m. : aucune perforation.

5° Tir sur une plaque épaisse de 8 cm, avec le fusil modèle 1891, distance 100 m. et même 50 m. : aucune perforation.

L'*Italia militare e marina* affirme que les projectiles, en arrivant sur les plaques, se renversent sur eux-mêmes, sans que le but soit le moins du monde ébranlé. Des expériences ont été faites sur des bouteilles et des verres pleins d'eau, protégés par des plaques Benedetti, et le résultat aurait prouvé que ces bouteilles et ces verres n'avaient ressenti aucun contrecoup, le choc ayant été complètement amorti par ces nouvelles cuirasses.

L'*Italia militare e marina* prétend que cette invention vient d'être acquise par le ministre de la guerre. Inutile de dire que les journaux italiens ne donnent aucun renseignement sur la façon dont sont faites ces nouvelles cuirasses, dont la composition est tenue secrète.

(*France militaire*, 30 août.)

Grandes manœuvres. — La division militaire de Turin (1er corps d'armée) a commencé, le 1er septembre, des manœuvres de campagne dans les Alpes présentant un réel intérêt.

Les deux brigades de Côme et de Modène, renforcées par des bersagliers, de l'artillerie de campagne, de l'artillerie de montagne, du génie et de la cavalerie, représentaient l'attaque et la défense.

Le parti envahisseur, que l'on supposait avoir franchi la frontière au col de Bousson, devait attaquer le parti de la défense occupant le col de Sestrières, à 2000 mètres d'altitude.

Le parti de la défense, supposé battu, avait à occuper des positions successives dans le massif de l'Assiette, au col des Fenêtres, dans le val de Suse et dans les cluses lombardes.

Les manœuvres se sont terminées le 12 septembre à Rivoli.

D'autre part, des exercices de cavalerie ont eu lieu aux environs de Rome, dans les derniers jours d'août et au commencement de septembre. Le parti Nord comprenait les lanciers d'Aoste (régiment n° 6), les chevau-légers Umberto Ier (régiment n° 23), une batterie de 7 de campagne, la compagnie cycliste du 3e régiment de bersagliers et une section de télégraphistes du 3e génie. Le parti Sud comprenait les lanciers Victor-Emmanuel II (régiment n° 10), les chevau-légers de Catane (régiment n° 22), une batterie d'artillerie de campagne et la compagnie cycliste du 5e régiment de bersagliers.

Les manœuvres de cavalerie se sont divisées en deux périodes. Dans la première, chaque parti devait exécuter des exercices d'exploration dans la vallée moyenne et inférieure du Tibre.

Dans la seconde période ont eu lieu des manœuvres à double action et des évolutions de division. Le directeur de ces manœuvres était le général Avogadro di Quinto, aide de camp du roi. Le chef des arbitres était le comte de Turin, cousin du roi. Ces manœuvres ont été rendues particulièrement intéressantes, à cause du rôle que devaient y jouer les deux compagnies cyclistes pendant la période d'exploration.

(*France militaire*, 30 août.)

RUSSIE

Adoption du canon de campagne à tir rapide modèle 1900. — Le 22 mai/4 juin dernier, le tsar a décidé d'armer l'artillerie de campagne russe du *canon à tir rapide de 3 pouces* (76mm2) *mod. 1900.*

Toutefois, le grand-duc Michel, grand-maître de l'artillerie, est autorisé à faire effectuer toutes les modifications qui seraient reconnues utiles en raison des nécessités de la fabrication sur une grande échelle, ou encore à la suite des essais exécutés dans les corps de troupe.

D'après la *Revue d'artillerie*[1], le nouveau canon de campagne, construit à l'usine de Poutilov (au sud-ouest de Saint-Pétersbourg) est caractérisé comme suit :

La bouche à feu pèse 360 kg. ; elle tire, à la vitesse initiale de 610 m., un shrapnel-cartouche de 6 kg. 150, contenant 300 balles. La charge est une poudre pyroxilée. La fermeture est une vis à mouvement rapide. L'affût, à récupérateur, est immobilisé pendant le tir. La vitesse de feu peut atteindre 10 coups bien pointés par minute.

La décision qui vient d'être prise entraînera probablement une réorganisation de l'artillerie russe et fait prévoir l'adoption de batteries à 4 pièces, du groupe à 2 batteries, du régiment à 3 groupes et de la brigade à 2 régiments.

[1] Tome 56, p. 350.

Une batterie du nouveau type a été envoyée en Extrême-Orient lors des troubles de Chine.

BIBLIOGRAPHIE

Galvanoplastie et Galvanostégie, par Ad. Minet, ingénieur-chimiste, directeur du journal *l'Electrochimie.* Petit in-8, 13 figures. *(Encyclopédie scientifique des Aide-Mémoire.)* Paris 1901, Gauthier-Villars, éditeur.

L'auteur décrit tous les procédés d'électrolyse anciens et récents, à l'aide desquels on obtient, au sein de solutions salines, des dépôts métalliques, adhérents ou non, mais uniformes et doués de cohésion.

Ces procédés forment deux groupes : la *Galvanostégie* et la *Galvanoplastie* ; l'ouvrage est divisé en autant de parties.

La première partie est consacrée à la *Galvanostégie* ou dépôt galvanique d'un métal sur un autre métal, et à la *Galvanotypie*, ou dépôt galvanique sur un corps isolant rendu bon conducteur de l'électricité.

L'auteur s'étend longuement sur le cuivrage, le nickelage, l'argenture et la dorure, qui constituent les applications les plus importantes de la Galvanostégie ; il donne également les formules les plus usuelles qui assurent un bon dépôt de la plupart des autres métaux ; un paragraphe est aussi consacré à la coloration et l'ornementation galvanique, telles, par exemple, que l'épargne, la niellure, la damasquinure, etc.

La *Galvanoplastie*, ou reproduction d'un objet déterminé au moyen d'un dépôt métallique, fait l'objet de la deuxième partie.

L'Electrotypie ou reproduction des compositions typographiques et des gravures, qui a pris un si grand développement ces dernières années, constitue une branche de la Galvanoplastie que l'auteur a traitée d'une façon très complète.

En résumé, cet ouvrage possède les qualités des précédents livres du même auteur, parus dans l'*Encyclopédie:* clarté dans l'exposition du sujet, précision dans la description des procédés consacrés par la pratique, très complète documentation.

RECTIFICATION

Dans l'ordre de bataille porté au dos de la carte des manœuvres que nous avons joint à notre dernière livraison, une regrettable omission a été commise par le Bureau topographique. Le groupe d'artillerie n° 2, major Cossy, du régiment n° 9, appartenant à la division des manœuvres, ne figurait pas sur le tableau. Afin de ne pas retarder l'expédition de la livraison, déjà tirée d'ailleurs au moment où les cartes nous sont parvenues, nous les avons laissé partir ainsi.

AVIS. — Nous prions nos lecteurs qui auraient des photographies des *Manœuvres de montagne des environs de Fully* de vouloir bien nous les adresser.

Nos abonnés qui pourraient disposer de la livraison de mars 1901, actuellement presque épuisée dans nos bureaux, nous feraient plaisir de nous l'envoyer. Nous reprendrons le fascicule à un franc l'exemplaire.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVIᵉ Année. N° 10. Octobre 1901.

SOMMAIRE

AUX GRANDES MANŒUVRES FRANÇAISES
DE L'EST

Du 9 au 21 du mois dernier, ont eu lieu, dans les Ardennes et dans la Marne, des manœuvres d'armée dont l'importance a été considérable et dont la présence de l'empereur Nicolas a rehaussé l'éclat. La France a voulu donner à la Russie une haute idée de sa puissance militaire : elle y a réussi. Elle a pu mettre sous les yeux du tsar plus de quatre corps d'armée, tous corps de la frontière, bien entraînés et bien instruits. Sous la haute direction du général Brugère, vice-président du Conseil supérieur de la guerre et chef éventuel de l'armée française en cas de mobilisation, deux armées ont été formées, dont l'une (1er et 2e corps) a été placée sous les ordres du général Duchesne, le conquérant de Madagascar, tandis qu'à la tête de l'autre (6e et 20e corps) se trouvait le général Kessler qui jouit, dans le monde militaire français, d'une grande considération. Les généraux Lanes, Hagron et Langlois comptent parmi nos meilleurs commandants de corps d'armée. Seul, le général Jeannerod n'avait point encore fait ses preuves, ayant été appelé en août à remplacer son frère au pied levé, pourrait-on dire, à la tête du 1er corps. Il ne lui a point paru infé-

rieur, malgré la situation défavorable dans laquelle il se trouvait puisque, étant nouveau venu, il ne pouvait guère espérer avoir d'emblée tout son personnel bien en main.

L'armée française se trouvait donc représentée, en définitive, par des éléments de choix, qu'il y avait un intérêt tout particulier à voir à l'œuvre. Aussi me suis-je attaché avec soin, pendant douze jours, à examiner la façon dont le service se faisait, dont les officiers et la troupe s'acquittaient de leurs fonctions.

Malheureusement, ces douze jours se sont réduits à peu de chose : le 10, le 11, le 12, il y a eu seulement rencontres de corps d'armée contre corps d'armée. Le 13, ont commencé les manœuvres d'armée ; mais, comme il y a eu repos le 14 et le 18, et, comme le 20 et le 21 ont été consacrés à se préparer à la grande revue de Bétheny et à la passer, il n'y a donc eu, en tout et pour tout, que cinq batailles d'armée contre armée.

Les observations qu'on peut recueillir en si peu de temps sont forcément incomplètes et entachées d'erreur. Il est évident qu'une opinion certaine ne saurait se dégager de faits isolés : de ce qu'on a vu une Anglaise rousse, on risque d'être amené à conclure que toutes le sont. On n'est pas exposé à se tromper moins lourdement en généralisant quelques remarques faites au cours des manœuvres.

Aussi est-ce avec une extrême circonspection et sous toutes réserves que, laissant de côté les parties irréprochables, lesquelles ne nous apprennent rien, je vais m'attacher aux défectuosités que j'ai cru découvrir. Leur étude, en effet, présente un intérêt capital, car la connaissance des fautes commises peut seule mener à la perfection.

Obligé, vu le petit nombre des séances, de limiter le champ de mes investigations, c'est surtout la façon dont s'exerce le commandement que j'ai cherché à démêler. J'eusse voulu pouvoir me rendre compte de la stratégie ; mais les grandes manœuvres n'en comportent pas. On n'a occasion d'y résoudre que des problèmes tactiques ; encore les conditions en sont-elles très simples, peut-être même trop simples. La tâche des états-majors est, en effet, considérablement réduite par l'absence de toute complication stratégique.

Un soir de vraie bataille le généralissime arrête ses dispositions d'après l'orientation qu'il croit que prendra la cam-

pagne ou d'après celle qu'il entend lui donner. Il lui faut un certain temps pour savoir où sont ses troupes et pour leur envoyer des ordres en vue de ce qu'il compte faire le lendemain. Il déplace donc les cantonnements, s'il y a lieu, modifie la ligne des avant-postes et choisit, pour les divers corps et les diverses armes, les emplacements les plus convenables tant pour assurer leur sécurité, que pour donner satisfaction à leurs besoins, ou pour faciliter leurs mouvements ultérieurs. C'est alors seulement qu'on peut fixer des centres de distribution et y acheminer les trains régimentaires.

Tout ce travail disparaît quand les cantonnements sont arrêtés à l'avance, au lieu d'être déterminés sur le terrain comme résultant d'une conception stratégique de la dernière heure. Les convois, d'ailleurs réduits au minimum, savent toujours où aller. Une semaine avant l'ouverture des hostilités, on imprime des instructions indiquant que le quartier général sera, tel jour, à tel endroit, que les ravitaillements se feront en telle gare, ce jour-là, et les évacuations sur telle ville.

On n'a donc guère à voir le commandement qu'au combat. C'est là que je l'ai regardé s'acquittant de son devoir.

Or, j'ai été frappé de son inaptitude à se garder. Il semble n'être jamais en présence d'un danger. L'idée que l'ennemi est proche, prêt à profiter de la moindre faute, ne hante pas les cerveaux. De cette tendance des esprits, les preuves sont nombreuses. Malheureusement, nous n'en possédons que peu qui aient un caractère authentique et scientifique, parce que les historiographes des manœuvres sont pour la plupart des reporters plus préoccupés de l'anecdote pittoresque ou amusante que du fait précis qui doit à sa précision même d'avoir une valeur technique. Je ne connais guère qu'un journal spécial qui ait recueilli des données utiles, et c'est à elles que je recourrai, concurremment avec ce dont j'ai été personnellement témoin.

Le 11 septembre, à la sortie sud de Nampcelle-la-Cour, la brigade de cavalerie prend une formation de rassemblement, et elle envoie des patrouilles pour se garantir contre toute surprise. C'est correct, assurément. Mais ce n'est correct qu'en temps normal. Or, il faisait ce jour-là, à cette heure-là, un brouillard avec lequel on n'y voyait goutte à quinze pas. Eh bien! dans de telles conditions, n'est-ce pas un non-sens de

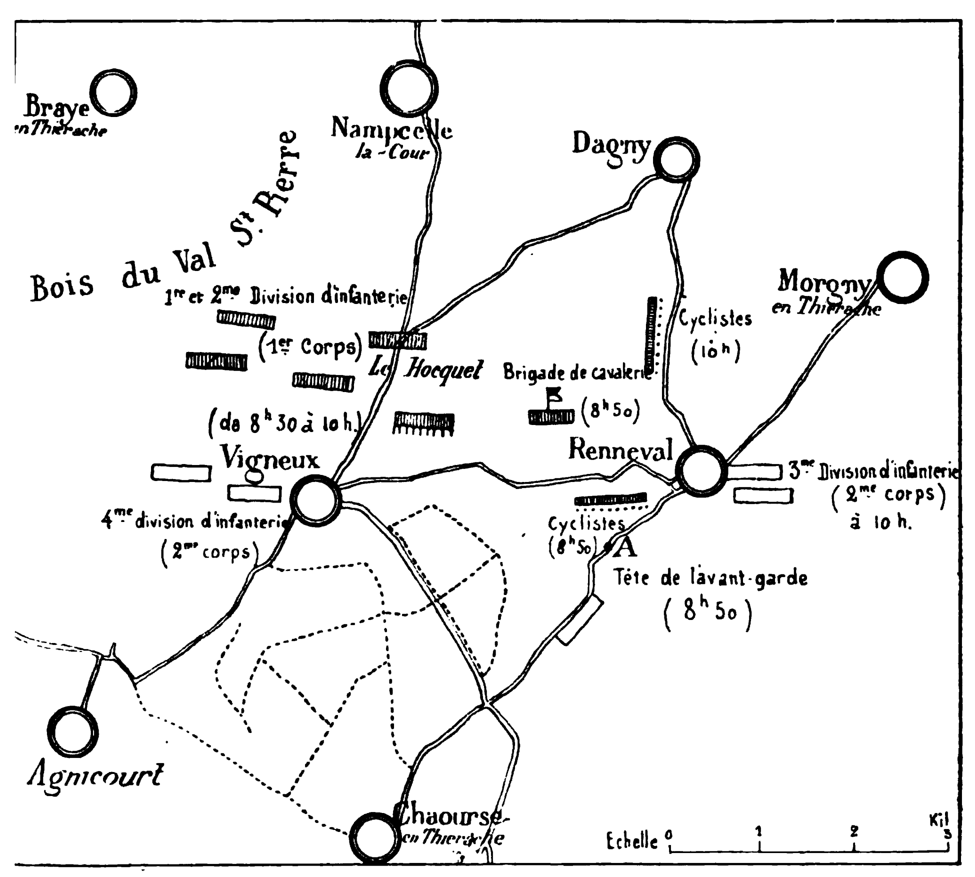
s'être couvert par des patrouilles qui risquaient de donner dans l'ennemi et de perdre leur chemin? Ne fallait-il pas soit s'entourer d'un ou deux cordons très serrés de vedettes, soit plutôt aller prendre position dans un endroit naturellement fortifié, c'est-à-dire entouré de palissades ou de fossés? Peut-être le village offrait-il des espaces où on pouvait abriter les escadrons. En vain objectera-t-on que cette solution est contraire à toutes les règles, tandis que le choix d'un emplacement en dehors des habitations est la solution classique. Je répondrai que ce que je reproche au commandement, au plus haut comme au plus humble, c'est précisément de ne pas savoir se placer en présence de la réalité de la situation et de chercher ses principes de conduite dans des types normaux, sans se demander jusqu'à quel point, dans l'occurence présente, ils sont applicables.

Dans le même ordre d'idées, les avant-gardes précèdent les colonnes, se faisant elles-mêmes précéder par une tête que devance une pointe, tout cela se succédant dans l'ordre prescrit, les distances voulues étant rigoureusement observées. Mais ce mécanisme fonctionne automatiquement, sans qu'on ait l'air de se soucier de l'ennemi; on se préoccupe de se tenir en relation avec les éléments qui suivent beaucoup plus qu'on ne s'efforce d'explorer le terrain. C'est ainsi que, le 12 septembre, une division tout entière est arrivée, à 8 h. 50, à une petite portée de fusil d'un village qu'elle n'avait pas fait fouiller.

Or, voici quelle était la situation :

Ce village, Renneval, était occupé par une section de cyclistes, les trois autres sections se trouvant placées comme l'indique le croquis 1.

Le chemin que suivait la colonne est en contre-bas de la position culminante qu'elles couronnaient, ne s'étant nullement cachées. De l'endroit (A) où parut la pointe, les distances à cette position culminante et au village sont respectivement de 600 et de 1000 mètres. Eh bien, la pointe aurait passé, puis la tête, puis le gros de l'avant-garde, et enfin le reste de la division, et la colonne ne se serait pas inquiétée de ce qu'elle pouvait avoir devant elle ou sur ses flancs, si elle n'avait été accueillie à coups de fusil, ce qui la détermina à se déployer! En d'autres termes, on se trouvait près d'une hauteur et près d'un village; il fallait avant tout monter sur cette hauteur et fouiller ce village avant de continuer sa route; le devoir de



Croquis 1. — Situation le 12 septembre à 8 h. 50 et à 10 h. du matin :
Itinéraire suivi par la 4e division (2e corps d'armée) : *Agnicourt, Vigneux, Le Hocquet, Nampcelle-la-Cour.*
Itinéraire suivi par la 3e division (2e corps d'armée) : *Chaourse-en-Thiérache, Renneval, Morgny-en-Thiérache.*

la pointe était de s'y jeter, la tête aurait suivi, et, de cette façon, il n'y aurait eu aucun ralentissement dans la marche. Or, cette idée si simple, il semble qu'elle ne soit venue à personne.

Mais cette journée du 12 septembre fournit encore bien d'autres enseignements de la plus haute portée.

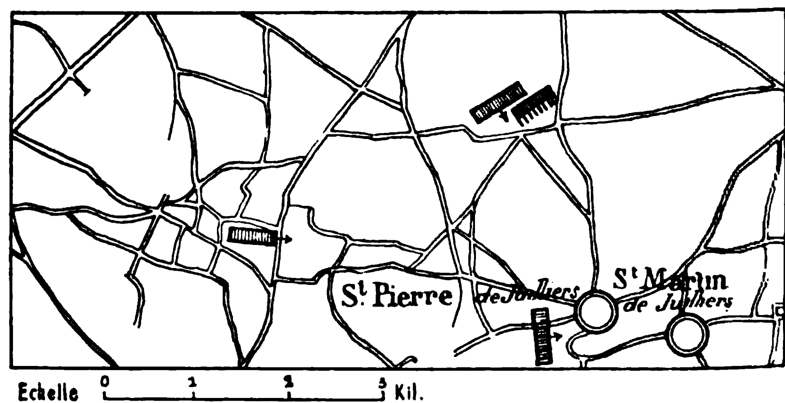
D'une part, en effet, nous y voyons un régiment tout entier, le 128e, sauf erreur, rassemblé sur la grande place de Vigneux, village dont il a négligé de faire garder les issues, de sorte qu'il suffit d'un coup de main hardi pour y semer la plus effroyable des paniques. D'autre part, nous y constatons que, faisant marcher l'une de ses divisions sur une route, l'autre sur une route parallèle à la première, à une distance moyenne

d'une lieue, le commandant du IIe corps n'a pas su rester en relations avec e les, pas plus que, de leur côté, elles ne sont restées en relations entre elles. Le terrain s'y prêtait pourtant, et rien ne s'opposait à ce que des files de cavaliers suivissent les itinéraires marqués en pointillé sur le croquis 1. S'ils l'eussent fait, ils n'auraient pas manqué d'apercevoir et de signaler en temps utile la compagnie cycliste et la brigade de cavalerie du 1er corps, qui occupaient toutes les deux des positions très en vue, peut-être même plus en vue qu'il n'aurait convenu.

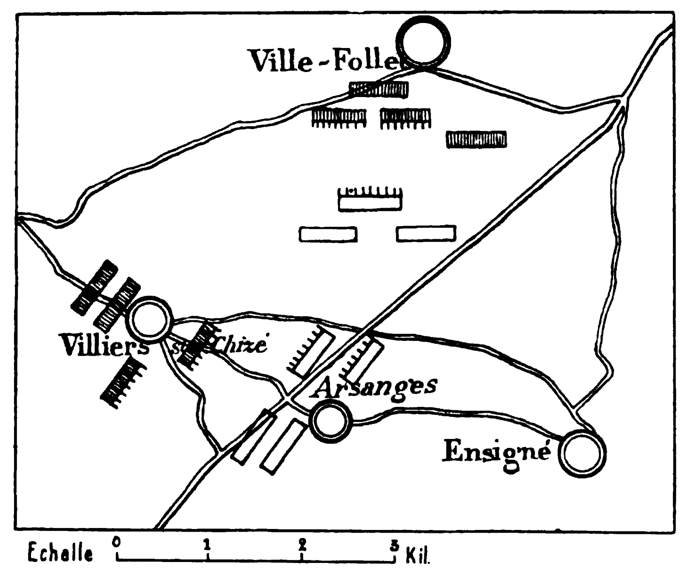
Mais surtout il ne se serait pas passé ceci d'extraordinaire, que l'une des divisions du 2e corps d'armée se battait contre tout le 1er corps d'armée à l'Ouest du Hocquet, ce pendant que l'autre division du 2e corps d'armée marchait sur Morgny-en-Thiérache. J'ajoute qu'elle éprouva quelques scrupules de ne point changer de route et de s'éloigner du canon. Elle finit par s'arrêter, et elle se forma à l'Est de Renneval, ainsi que l'indique le croquis, sur lequel on constatera que les cinq quarts d'heure écoulés depuis l'apparition de la pointe d'avant-garde n'ont pas sensiblement amélioré la situation. C'est seulement vers 10 heures et quart que la division de droite se décidait à venir au secours de celle de gauche, laquelle avait eu largement le temps d'être battue par des forces numériquement doubles.

Ces vides dans la ligne de bataille se voient fréquemment aux grandes manœuvres. La chronique française du mois dernier (page 726) en a signalé un cas très frappant en Saintonge [1] ; il convient d'en citer deux autres exemples, ou plutôt

[1] Nous pensons qu'il est intéressant de reproduire, croquis 2 et 3, l'aspect des batailles du 1er et du 3 septembre, en les reconstituant aussi exactement que possible d'après les données partielles que nous avons pu recueillir. (Cette remarque s'applique, d'ailleurs, aux croquis contenus dans le présent article.) *N. D. L. R.*



Croquis 2 donnant la situation de la 35e division d'infanterie le 1er septembre vers 10 h 15.



Croquis 3 donnant la situation des troupes le 3 septembre vers 11 h. 15.

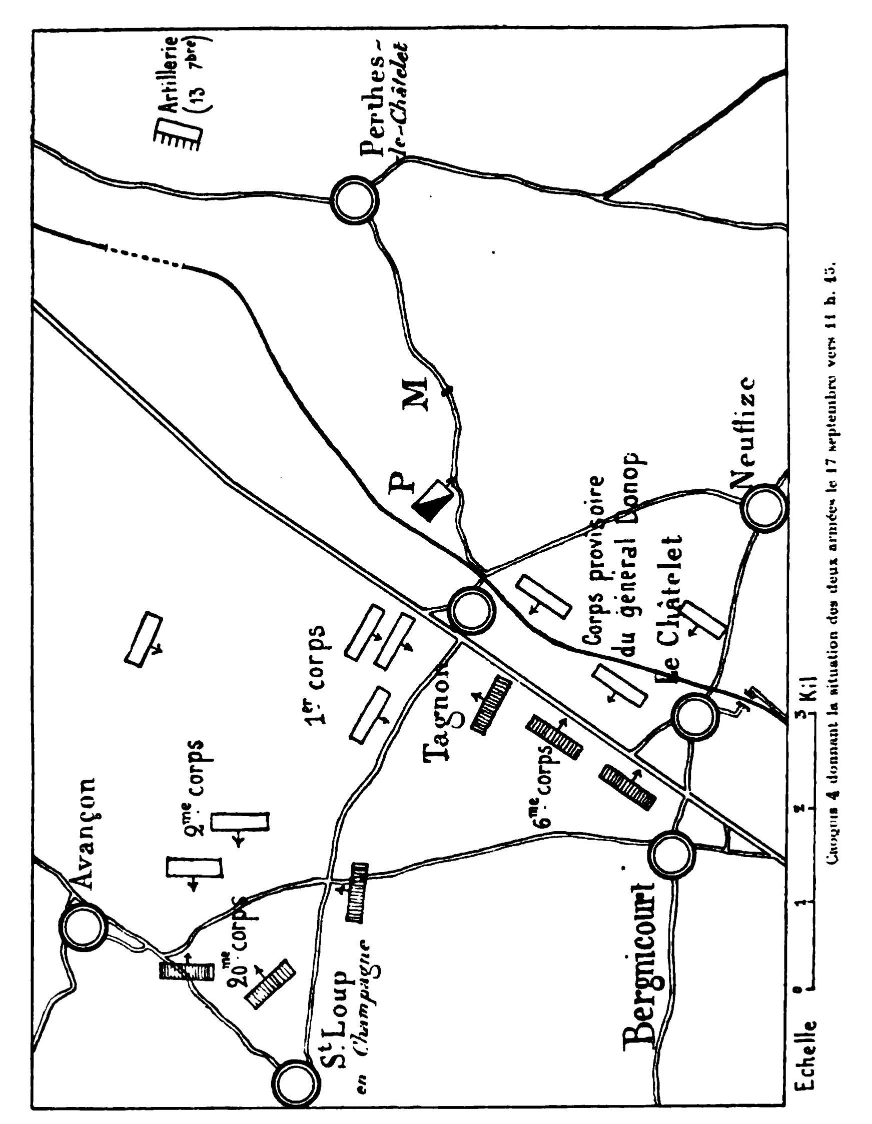
de les dessiner, car les croquis 4 et 5 parleront tout seuls. Ils se rapportent respectivement aux affaires du 17 et du 19.

On voit que le commandement n'éprouve pas aux manœuvres le besoin qui, sans doute, se ferait impérieusement sentir à la guerre, de garder le contact avec ses voisins, de s'appuyer sur eux, et, en un mot, de songer à sa propre sécurité, dont on a l'air, en vérité, de n'avoir pas le moindre souci.

N'est-ce pas ainsi qu'on traverse des villages sans se donner la peine de les occuper ? Le 10 septembre, le 16e bataillon de chasseurs, avant-garde de la 1re division d'infanterie entre dans La Bouteille et, n'ayant rien vu, en sort tout tranquillement sans y laisser personne. Une compagnie de cyclistes ennemis, se glissant sur les talons des chasseurs, y pénètre, s'y barricade, et y peut tenir tête au gros de la 1re division qui se présente quelques minutes plus tard à l'entrée du village.

Le 11, la brigade de cavalerie du 1er corps que nous avons vue en position de rassemblement au sud de Nampcelle-la-Cour, dont elle venait de chasser des dragons ennemis, ne m'a pas paru faire garder les issues du village.

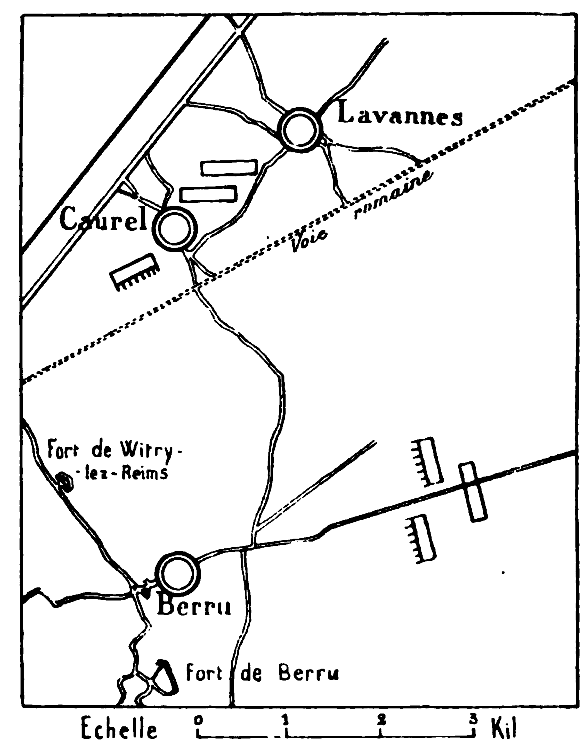
J'ai dit tout à l'heure que, le 12, toute une division du 2e corps d'armée était restée massée de 9 1/4 heures environ à 10 1/4 heures à l'Est de Renneval. Elle disposait d'une heure, et vous pensez sans doute qu'elle en a profité pour occuper le village aux maisons duquel elle s'appuyait ou pour pousser



Croquis 4 donnant la situation des deux armées le 17 septembre vers 11 h. 15.

sur le chemin Dagny-Renneval des reconnaissances qui lui eussent fait découvrir la nouvelle position de la compagnie cycliste. Elle s'en garda bien.

Le 17, à 9 h. 45, j'ai traversé Perthes : tout autour du village, c'était plein de monde. Dedans, je n'ai pas trouvé un seul défenseur! Le même jour, vers midi, le 127e s'empare de Tagnon, y entre par le Nord et en sort par le Sud sans y



Croquis 5. — Disposition de l'armée du général Kessler le 19 septembre vers midi trente-cinq.

laisser personne! Le 19, le 156e et le 160e font de même à Lavannes (11 h. 35), mais je dois ajouter que le général de brigade s'en aperçoit et qu'il prescrit sans désemparer au 156e d'assurer la garde du village en y mettant sa compagnie la plus fatiguée.

Mais les exemples qui précèdent, et même cette intervention du général pour donner un ordre qui aurait dû être exécuté automatiquement, instinctivement en quelque sorte, prouvent bien qu'on n'est pas fait à cette manière d'opérer.

Plus que toute autre, la cavalerie doit y voir clair, attendu que c'est le premier de ses devoirs d'être l' « œil » de l'armée et d'assurer par sa vigilance la protection des autres troupes. Eh bien, il est malheureusement certain qu'elle ne sait pas s'éclairer. Faut-il citer ces deux divisions de cavalerie débouchant sur le plateau de Perthes par le défilé du tunnel (13 septembre), sans s'être fait précéder d'un service d'investigation

qui lui eût révélé la présence, à 1600 mètres en avant du défilé en question, d'une artillerie prête à mitrailler ses escadrons à bonne portée (croquis 4)? Tout près de là, quatre jours plus tard, la même cavalerie suivait tranquillement la route de Perthes à Tagnon et elle arrivait en M (même croquis) sans se douter que, à un kilomètre de là, dans un pli de terrain perpendiculaire au chemin qu'elle suivait, en P, se trouvait cachée une division de cavalerie ennemie qui l'eût prise de flanc, dans sa formation de marche, en colonne par quatre, si elle n'avait été avertie presque par hasard du danger qu'elle courait.

En résumé, le commandement et, par conséquent, la troupe ne sont point rompus à la pratique du service de sécurité, sous toutes ses formes, ou si on en respecte l'appareil extérieur, c'est sans en pénétrer la pensée. A la vérité, il est fort probable que quelques jours de vraie guerre rendraient prudents des généraux qui, aux manœuvres, risquent très peu à s'aventurer, qui disloquent leur ligne de bataille pour exécuter un mouvement tournant et qui ne craignent pas d'effectuer de vastes changements de front sur leurs ailes, au risque de dégarnir leur centre. Il n'en reste pas moins l'impression que, sur ce point, la préparation de l'armée française laisse à désirer, ce qui est fâcheux. Car si même quelques affaires malheureuses au début d'une campagne suffisent à corriger ce défaut, c'est déjà trop que d'avoir permis aux premières affaires d'être malheureuses. L'insuffisance du service de sécurité, l'imparfaite organisation des liaisons, voilà de quoi paralyser, ce me semble, les plus belles qualités manœuvrières.

Ces qualités, toutes les armes en font preuve. L'infanterie marche bien, très bien même. Reste à savoir comment elle tire et si ses cadres sont en état de donner la bonne hausse, c'est-à-dire de bien apprécier les distances. D'autre part, en dépit de son poids, l'artillerie nouvelle est mobile, et on use de cette propriété pour opérer de nombreux déplacements, ce que les théoriciens considèrent, non sans raison, comme incompatible avec la bonne utilisation du canon à tir rapide. Les habitudes tactiques de l'arme ne paraissent pas avoir subi d'une façon sensible le contre-coup du changement considérable qui s'est introduit dans l'armement.

En fait de nouveautés, je ne vois à signaler que l'emploi des

compagnies cyclistes en liaison avec la cavalerie, conformément aux théories du capitaine Gérard [1]. L'obstination de cet officier a fini, il faut l'espérer, par renverser tous les obstacles et par avoir raison de toutes les hostilités, dont beaucoup étaient très galonnées. Il y a eu unanimité pour rendre justice aux services rendus par la bicyclette pliante qui, seule, permet à une troupe de passer à travers champs et de braver des lacs de boue comme ceux que les pluies de septembre ont semés sur le théâtre des opérations. Mais, pour faire produire à cette innovation tout ce qu'elle peut donner, il faut appliquer une tactique rationnelle, ce qu'on a le tort de ne pas toujours faire. Il importe, en particulier, étant donné que la nature même des deux armes diffère et qu'elles sont, par là, condamnées à agir sur des terrains différents tout en restant unies et en coopérant à la même œuvre, il importe d'assurer leur liaison, en associant des cavaliers aux compagnies cyclistes.

Tout comme le commandant de l'artillerie accompagne le chef de la troupe à laquelle sont attachés ses groupes, les officiers qui commandent ces compagnies doivent accompagner les généraux de cavalerie. Il faut donc qu'ils soient montés comme des officiers de cette arme, qu'ils aient des chevaux résistants et qu'ils en possèdent même chacun un second, haut le pied. Ceci dit pour calmer la surprise des spectateurs de la revue de Bétheny qui ont vu les capitaines cyclistes défiler à cheval et non sur leurs machines. Les gens du métier, eux, n'en ont pas été le moins du monde étonnés, et ils sont tombés d'accord sur l'heureux parti qu'on peut tirer de cette adjonction de fusils à la cavalerie. Aussi n'est-il pas douteux que, à la suite de l'épreuve qu'il vient de subir, le cyclisme ne soit définitivement admis sous la forme où nous l'avons vu fonctionner. Et il est même probable que l'étranger en adoptera la pratique, car les résultats obtenus ont beaucoup frappé les officiers des diverses nationalités qui ont été témoins de ses prouesses.

L'automobilisme n'a pas paru avoir réalisé des progrès

[1] Profiterai-je de l'occasion pour dire que cet infatigable inventeur m'a montré un goniomètre de poche, sinon même de gousset, qu'il est en train de fabriquer et qui, donnant les angles au millième près, est destiné à l'artillerie, laquelle a besoin, avec la pièce de 75, de ce degré de précision ? Il m'a aussi fait voir un autre produit de sa fabrication : c'est un pneu increvable. Percé de quatre trous par des clous, ce pneu ne laisse pas échapper l'air : on a beau le presser sous l'eau, aucune bulle ne se dégage tant qu'on ne le soumet à aucun étirage.

marqués, depuis l'an dernier. Il a été employé dans les mêmes conditions, avec les mêmes avantages. Il est incontestable qu'il fournit de puissants et commodes moyens de traction qui sont très appréciés pour le transport du matériel et pour les ravitaillements. D'autre part, il permet au commandement de se déplacer avec une célérité extrême, et, lui conférant ainsi une sorte de don d'ubiquité, il facilite la surveillance, permet de pallier les fautes, assure la bonne exécution des ordres.

On avait annoncé des révélations dans l'aéronautique militaire, mais nous n'avons vu se produire rien de ce qu'on nous promettait. Quant aux expériences de télégraphie sans fil, elles ont eu lieu, mais on n'est renseigné sur leurs résultats que par des « communiqués » plus ou moins officiels dont on ne peut contrôler l'exactitude et dont on est en droit, par suite, de considérer la valeur comme sujette à caution.

En résumé, on le voit par ces notes entre lesquelles je n'ai pas essayé de mettre un lien qui eût été factice, l'armée m'a semblé suffisamment rompue aux exercices de guerre. Elle est souple dans la main de ses chefs ; elle a plus de solidité que d'apparence. L'ardeur martiale de tout le monde est manifeste : c'est un plaisir de voir avec quel entrain, pour donner l'assaut, par exemple, on franchit les obstacles les plus difficiles et on passe par les plus mauvais terrains.

Lorsque les clairons se mettent à sonner la charge, les yeux brillent, et une certaine excitation se manifeste comme si c'était « pour de bon ». Les instincts belliqueux de la race n'ont pas dû, malgré tout, subir de notable diminution. Si, à ces qualités militaires, on ajoute l'incontestable perfection de l'outillage, la valeur des chevaux de la cavalerie et des attelages de l'artillerie, bien supérieure, je crois, à ce qu'on en pense communément, si on y joint encore la solide science de notre état-major due à l'enseignement de l'Ecole de guerre, enseignement en général excellent, et qui n'a d'autres torts que d'amener trop d'esprits à cette idée qu'il n'y a rien de mieux à faire qu'à appliquer les règles données par les professeurs éminents qui y occupent les diverses chaires (comme si rien pouvait dispenser de l'effort individuel et de la réflexion personnelle !...), si on additionne tous ces éléments de force, on conviendra que l'armée française constitue, en l'état actuel, une puissance militaire de premier ordre.

Il arrive malheureusement que, lorsque toutes les fées viennent se réunir autour du berceau d'un enfant qu'elles adoptent comme filleul, quelque méchante sorcière qu'on a oublié d'inviter au baptême se venge en jetant un sort qui paralyse l'effet de toutes les paroles magiques.

C'est ainsi que le vice dont j'ai essayé de montrer la nature et d'indiquer les causes contrebalance une partie des mérites de l'armée. Mais le jour où sera vaincue l'influence néfaste de ces habitudes (qui dérivent, je le répète, de ce qu'on ne songe pas assez à l'ennemi, de ce qu'on ne le prend pas assez au sérieux), la France pourra se vanter d'être redevenue un Etat militaire de premier ordre, en dépit de certaines défectuosités dans son organisation, malgré son insuffisante natalité, malgré des tiraillements qui lui font perdre une partie de sa valeur en créant une douloureuse instabilité dans les institutions et les règlements, ainsi qu'une fâcheuse discontinuité dans les personnes et dans les traditions.

En laissant de côté les questions d'ordre plutôt social et les problèmes parlementaires, tels que la détermination de la durée du service et du mode de recrutement des troupes, en se plaçant uniquement au point de vue professionnel, on ne peut s'empêcher de souhaiter que la pensée de la guerre soit toujours présente à l'esprit des officiers et des soldats lorsqu'ils sont sous les armes, parce que c'est à cette condition seulement qu'ils s'efforceront de prendre les formations les moins vulnérables, d'obéir aux règles de la prudence la plus simple, au lieu de se laisser aller au plaisir d'une audace théâtrale que la galerie admire, mais que l'absence de tout projectile rend vraiment trop facile.

Emile MANCEAU.

LE BATAILLON NEUCHATELOIS

DES

TIRAILLEURS DE LA GARDE

de 1814 à 1848

(SUITE [1])

Généralement, après avoir signé leur engagement, les enrôlés, s'il s'agissait de Neuchâtelois, avaient deux ou trois jours de liberté avant de se présenter à la caserne; ils en profitaient pour renseigner leur famille sur leur résolution, prendre congé des parents et amis et faire leurs préparatifs de départ. Quant aux engagés étrangers, les recruteurs les ramenaient avec eux, directement en caserne à Neuchâtel, à Colombier ou à Auvernier.

Lors de la formation du Bataillon, la caserne était à Neuchâtel, mais en 1817, par exemple, ce fut Colombier qui reçut le dépôt de recrues; en 1818, ce fut Auvernier, de même que de 1830 à 1838. Le 27 juillet 1839, le dépôt fut de nouveau transféré à Neuchâtel, où il resta jusqu'en 1848.

Aucun document des archives n'a pu me renseigner exactement sur les motifs de ces transferts dans ces trois localités; il est probable qu'il dépendit du nombre des conscrits. Ce qui est certain, c'est que depuis 1831, le dépôt fut maintenu pendant assez longtemps tantôt à Auvernier, tantôt à Colombier; en revanche, les quatre ou cinq dernières années de l'existence du Bataillon, le dépôt de recrues avait été rétabli à Neuchâtel.

Les renseignements relatifs aux casernes des Tirailleurs d'Auvernier et Colombier nous font défaut. Les archives [2] ne nous donnent à cet égard aucun éclaircissement, si ce n'est « qu'à Colombier, les recrues logeaient dans le Château et que

[1] Pour la première partie, voir la livraison de septembre.

[2] De l'Etat à Neuchâtel.

lorsqu'elles étaient cantonnées à Auvernier, c'est sur la place de Planeyse qu'elles venaient faire leurs exercices ».

La caserne de Neuchâtel, en revanche, a sa petite histoire. Les archives[1] nous apprennent qu'elle s'appela, à l'origine, « la Caserne du Grenier ». Les Neuchâtelois, eux, parlaient de la « Caserne des Prussiens », dénomination par laquelle on désignait le bâtiment où logeaient les Tirailleurs nouvellement engagés jusqu'au moment de leur départ pour Berlin.

Elle était située à l'extrémité du vallon de l'Ecluse, à main droite, au bord du Seyon, au pied nord du château. On y arrivait par un sentier qui suivait le lit desséché de la rivière. A cette époque, le ravin de l'Ecluse, aujourd'hui très peuplé, ne comptait que fort peu de maisons et était un lieu retiré, désert et pour ainsi dire hors de ville, mais bien choisi, me disait un vieux Neuchâtelois, pour y caser « les drôles » engagés dont on redoutait, probablement, la vie désordonnée.

La maison, fort simple et triste d'aspect, du vallon de l'Ecluse, n'était pas très grande et pouvait contenir tout au plus de 45 à 50 hommes. Elle en abrita rarement davantage à la fois. Au contraire, ainsi que nous l'avons déjà vu — et nous aurons, plus loin encore, l'occasion de constater le même fait — le nombre de ses hôtes alla toujours en diminuant à mesure qu'on approcha de l'année 1848.

Devant la caserne, si tant est qu'on puisse donner ce nom à cette bicoque, s'étendait une petite place, dite place d'exercice.

En arrivant en caserne, les nouveaux engagés passaient tout d'abord devant le tailleur du Bataillon, lequel leur prenait mesure, car il n'y avait pas d'habillements confectionnés d'avance. Ce travail durait, en général, de 4 à 5 jours, pendant lesquels les recrues conservaient leurs vêtements civils.

Les effets d'habillement et d'équipement qui leur étaient remis à Neuchâtel se composaient d'un pantalon gris de fer à passepoil écarlate, d'une veste de petite tenue en drap vert, sur le collet de laquelle se trouvait, de chaque côté, une pattelette noire, passepoilée d'écarlate, et sur celle-ci un galon simple, d'une capote en drap gris de fer à deux rangées de boutons plats; enfin, d'une casquette verte, ronde, évasée, dite « planche à gâteau », bordée de drap noir garni d'un passepoil écarlate. Pour compléter l'équipement, les conscrits recevaient

[1] De l'Etat à Neuchâtel.

encore : une chemise, un col et une paire de souliers. Aucune arme ne leur était remise à Neuchâtel.

Le temps passé à la caserne de l'Ecluse, comme du reste à Colombier ou à Auvernier, n'était guère une préparation à un service militaire sérieux. Les journées étaient fort peu remplies, ainsi qu'on peut s'en convaincre par l'ordre journalier suivant :

Réveil : en été, à 4 heures ; en hiver, 6 heures.

A 6 heures ou 7 heures : déjeuner consistant en une soupe (en hiver, pas de déjeuner), puis deux heures d'exercice.

A 11 heures : dîner avec l'ordinaire suivant : soupe, viande, légume et une bouteille de vin pour quatre hommes.

L'après-midi, *quelquefois*, deux heures de théorie, mais le plus souvent : libre, avec autorisation de se promener, et même, disait un document que j'ai eu sous les yeux : « permission de jouer aux quilles ».

A 6 heures du soir avait lieu le dernier repas, consistant en pommes de terre rôties ou quartiers de pommes secs.

A 9 heures : coucher.

Quel entraînement pour leur futur service militaire en Prusse !

Quant à l'exercice, on leur enseignait :

1° A faire leur lit « selon le règlement » ;

2° L'« école du soldat » dans sa partie la plus élémentaire, savoir : la marche, les conversions et surtout, disent les chroniques du temps, le « rompre par sections ».

D'autre part, les sous-officiers de service leur apprenaient à « avoir une bonne tenue » afin de faire « suffisante figure » durant le voyage, lorsque le convoi traverserait une ville, et à ne pas ressembler à un « ramassis de vauriens et de truands ».

Les conscrits logeaient et mangeaient à la caserne. L'ordinaire, que nous avons détaillé plus haut, leur était fourni par le sergent-major à demeure dans la caserne, lequel avait des arrangements dans ce but.

Les attributions de ce sergent-major étaient multiples et son rôle important. A côté de ses fonctions de chef de la caserne et du dépôt, qui l'obligeaient à prendre en mains toute la direction générale du ménage des nouveaux Tirailleurs, il avait encore à s'occuper des sergents recruteurs, dont il vérifiait les feuilles d'engagement et auxquels il réglait la prime et la solde. Toute la comptabilité de la caserne lui incombait. Il devait, en outre, très fréquemment, parfois même tous les jours,

adresser des rapports à son chef direct, l'officier de recrutement.

Il était seul responsable de l'ordre et de la discipline de la caserne, ce qui n'était pas peu de chose, comme nous verrons.

Ces fonctions de chef du dépôt étaient confiées au plus ancien sergent-major dont les services avaient été appréciés à Berlin. Le titulaire devait être marié ; sa femme avait la charge de la cuisine de la caserne.

Quelques-uns de ces sergents-majors se sont signalés par le zèle qu'ils apportèrent à l'accomplissement de leurs devoirs.

Grâce à l'obligeance d'une aimable famille de Neuchâtel, j'ai pu avoir communication du « Livre d'ordres » du sergent-major Grisel, chef de la caserne et du dépôt d'Auvernier. En voici quelques extraits. Tous les rapports qu'on va lire sont adressés à l'officier de recrutement, qui était à cette époque M. le lieutenant de Merveilleux :

Du 6 février 1832 :

Je vous envoie un jeune homme reçu par le docteur, mais il faut le faire coucher à part, comme vous le voyez par le billet de visite. Il est du canton de Berne, mais il réside depuis longtemps dans notre pays ; je suppose qu'il pourra être admis. Veuillez m'en faire dire un mot, et si vous l'acceptez, veuillez remettre la demi-prime à Girard.

Du 26 mai 1832 :

Je vous envoie ce jeune homme qui a été reçu par le docteur. Son frère a déjà servi au Bataillon, et je crois, comme le premier s'est bien conduit, celui-ci en fera de même. Malgré qu'il a été au Château la première fois, il n'a pas bougé dès lors, puisqu'il peut en prouver un certificat. Veuillez me faire dire un mot à ce sujet.

Du 9 octobre 1832 :

Je vous envoie quatre recrues que le docteur a reçues ; c'est la recrue Monnier qui les a engagées. Ils ont fait une condition en s'engageant, c'est qu'ils désireraient partir ensemble. D'après les questions que je leur ai faites, ils se sont assez bien conduits dans le pays et ont fait la campagne. Il n'y a que le nommé Gauchat qui ne toise que deux pouces ; c'est pour lui qu'ils ont fait une condition ; sans lui, ils ne partiraient pas. Veuillez me donner une réponse par écrit, si vous les acceptez les quatre.

Du 28 novembre 1832 :

S'il est possible que vous puissiez venir demain pour régler les comptes du Dépôt et en même temps pour faire prêter serment à quatre qui n'ont pas encore prêté serment. Nos jeunes gens se sentent un peu de la guerre, et il est bon qu'ils partent. J'ai reçu une plainte assez forte du justicier Petavel de Bôle contre Duvanel ; j'ai répondu que Duvanel serait puni, sans quoi le justicier voulait porter plainte aux autorités civiles.

On trouvera à la planche XXIX la photographie de l'original d'un de ces rapports :

Nous avons dit plus haut que le sergent-major Grisel avait été un zélé soldat ; nous pouvons ajouter qu'il fut surtout un zélé recruteur, qui ne manqua jamais une seule occasion de faire des prosélytes pour le Bataillon des Tirailleurs de la Garde. Lisez ce qu'il écrivait, en date du 3 juin 1831, à son chef :

Je veux vous demander une permission de huit jours pour le Tirailleur André, nouvellement engagé. Accordez-la lui, car je suppose qu'il nous fera des recrues.

Et plus loin, après avoir obtenu un nombre réjouissant de recrues, avec quelle joie il écrit à l'officier de recrutement :

Vous voyez que j'ai su tendre mes filets, et je crois bien que ceux-ci qui veulent aller en permission nous en amèneront d'autres ; nous en avons actuellement quinze. Veuillez me remettre des capitulations pour le dépôt, et le mois prochain il me faudra un sous-officier.

Auvernier, le 23 février 1833.

Dans les archives de cette même famille neuchâteloise où j'ai trouvé le susdit « livre d'ordres », je suis tombé sur la curieuse lettre que voici :

Rochefort, 29 février 1832.

Mon cher lieutenant de Merveilleux,

J'ai une prière à vous faire savoir : un assez beau jeune homme, âgé de dix huit ans et demi (suivant son extrait baptistaire que j'ai vu hier), aurait grandissime envie de s'engager dans le Bataillon des Tirailleurs de la Garde : il a été renvoyé hier d'Auvernier par le sergent-major Grisel, parce qu'il n'avait pas la mesure exigée. Son nom est Alexandre Bourquin, né à Gorgier le 23 octobre 1813 ; il a deux frères au Bataillon, Henri et Daniel Bourquin. Cette dernière raison pourrait peut-être vous déterminer à accéder au vœu de ce jeune homme ; il a maintenant environ cinq pieds, et d'après son âge, il peut fort bien encore croître de quelques pouces ; d'ailleurs, s'il est trop petit pour porter la carabine, il pourra fort bien porter la trompette. Je vous le recommande donc spécialement, mon cher lieutenant, et suis

Votre dévoué,

de Meuron, major.

Il était intéressant de constater par la lettre qui précède que, déjà sur ses vieux jours, le premier Commandant du Bataillon des Tirailleurs de la Garde fonctionnait aussi, occasionnellement, comme recruteur.

Les recrues ne touchaient pas de solde à Neuchâtel et étaient entretenus aux frais de l'Etat.

Comme nous l'avons vu, les loisirs à la caserne de Neuchâtel étaient nombreux, et comme le dit Bachelin dans son *Jean-Louis*, « malgré les primes qu'ils touchaient en partie en s'engageant, les stations au cabaret n'étaient que trop fréquentes. « Ménagez pour le voyage, leur disaient les sous-officiers ; » croyez-nous, nous connaissons le chemin, il est long et » dur. » Ce conseil, mieux que ne l'eût fait un règlement, empêchait bien des folies. »

Ce premier service, ou, pour parler plus exactement, cette première entrée dans le Bataillon des Tirailleurs était pour les nouveaux engagés extrêmement monotone, et parfois, pour peu qu'une recrue entrât à la caserne de Neuchâtel juste après le départ d'un détachement pour Berlin, la monotonie de cette existence se prolongeait pendant près de 4 mois.

La discipline parmi les nouveaux enrôlés était réduite à sa plus simple expression, autant dire qu'elle n'existait pas. A Neuchâtel, toutefois, les sous-officiers étaient plus exigeants envers leurs hommes, mais malgré cette apparence de sévérité, je trouve dans une lettre du 4 février 1815[1] les lignes suivantes, relatives aux recrues de la caserne de Neuchâtel (il s'agit d'une lettre qu'une mère adresse à son fils, officier dans le Bataillon, à Berlin) :

Dis-nous un mot de tes compatriotes que nous connaissons, officiers et soldats ; comment se conduisent-ils ? Mieux qu'à Neuchâtel, j'espère, et qu'ils se feront là une meilleure réputation qu'ici. La privation de vin doit être bien grande pour une partie, aussi s'en donnent-ils le plaisir ici tant qu'ils peuvent. On dit que les recrues actuellement à Neuchâtel, et il y en a quarante-six, sont tous les jours ivres. J'en ai rencontré plusieurs, l'autre jour, si jeunes et si petits, qu'une personne qui était avec moi me disait que ces jeunes gens avaient l'air de s'être engagés pour sortir de l'école, et, en effet, ils n'avaient l'air que d'enfants. Pourvu qu'on ne les laisse pas trop longtemps à Neuchâtel, où ils achèvent de se perdre par le désœuvrement, les mauvaises compagnies, le voisinage des belles des Chavannes, et enfin tant d'autres circonstances que l'on rencontre partout, il est vrai, si l'on veut se mal conduire.

A lire les documents des archives, c'était un vrai scandale que la façon dont ces recrues étaient surveillées. J'ai eu sous les yeux je ne sais combien de lettres du maire de Colombier adressées soit à l'officier du recrutement, soit au Gouverneur de Neuchâtel, lettres dans lesquelles il exposait les plaintes des

[1] *Musée neuchâtelois*, année 1900.

voisins de la caserne et des habitants des environs de la localité contre les nouveaux soldats du Roi de Prusse : plaintes pour tapage, voies de fait, vols, ivresse sur la voie publique, etc., etc.

Malgré ces scènes de désordre, on ne sévissait presque pas, « de crainte que des désertions ne résultent des punitions infligées et ne suscitent au Conseil d'Etat de nouvelles difficultés relatives à l'enthousiasme déjà si peu marqué pour les engagements dans le Bataillon des Tirailleurs. »

A Auvernier, cela n'allait guère mieux. En voici une preuve dans la lettre ci-dessous[1] :

Monsieur le Lieutenant,

Votre présence au Dépôt serait fort à désirer pour y faire réprimer le désordre que Borel a causé concernant l'insubordination ; ceci s'est fait en caserne.

Votre obéissant serviteur,

GRISEL, feldwebel.

Auvernier, le 22 mai 1831.

Terminons notre description de la caserne de Neuchâtel en notant qu'il n'y avait point de corps de garde, ni de service de planton, et encore moins de sentinelle, puisque ces hommes étaient sans armes.

Nous pouvons donc dire, d'après tout ce qui précède, que la « caserne des Prussiens » à Neuchâtel n'avait de militaire que le nom. Elle ressemblait plutôt à une sorte de séminaire ou de pensionnat dans lequel on apprenait à marcher, « à effacer les épaules » et à porter l'uniforme sans trop de gaucherie, pendant que les parents — du moins les Neuchâtelois, j'imagine — se lamentaient au logis ou gardaient rancune à celui qui les avait quittés !

Telle était, somme toute, la première entrée au service de Prusse ! Nous verrons, dans la suite, comment à ces débuts faciles, trop faciles, succédèrent, peu après, pour beaucoup de ces conscrits partis la joie au cœur, les déboires et les regrets les plus amers.

[1] Correspondance particulière, propriété d'une famille de Neuchâtel.

CHAPITRE III

Le voyage de Neuchâtel à Berlin. Epoques, durée et conditions de ces « Transports ». Description détaillée du premier voyage du Bataillon à Berlin. Son arrivée dans cette ville. Impressions tirées du « Journal d'un officier du Bataillon ».

D'après un article additionnel de la Capitulation, les recrues à envoyer à Berlin devaient partir tous les trois mois, mais le nombre trop restreint de recrues chaque trimestre, nécessita bientôt une modification à l'état de choses établi.

En effet, un ordre du Gouverneur de Neuchâtel, daté du 26 mars 1816[1], stipula que, dorénavant, « il n'y aurait de départs pour Berlin que tous les six mois, soit les 1er avril et 1er septembre de chaque année ». Plus tard, toutefois, forcé par les circonstances, on en revint à quatre départs par an.

On peut, du reste, déclarer d'une manière générale que rien ne fut plus irrégulier que les époques de ces « transports » pour Berlin. Il y en eut en tous temps et à toutes dates, de très forts jusqu'à 90 et 100 recrues, comme aussi de ridiculement faibles (2 hommes). Ce ne fut, réellement, que dans les quinze dernières années de l'existence du Bataillon que l'on mit de l'ordre aux époques et à l'effectif des « transports ».

Une décision du Conseil d'Etat de Neuchâtel du 30 avril 1838 stipulait que « les transports de recrues partiraient, dorénavant, du Dépôt aux quatre époques fixes suivantes : 1er mars, 1er juin, 1er octobre et 1er décembre de chaque année.

Le dernier ordre relatif à ces départs pour Berlin que j'ai trouvé dans les archives[2] est daté du 14 août 1844. Il est libellé comme suit :

Une lettre de M. le baron de Bulow en date du 3 août 1844 annonce que le nombre des « hommes de recrues » qui s'enrôlent à Neuchâtel pour le Bataillon des Tirailleurs ayant considérablement diminué dans ces derniers temps, le Commandement général de la Garde royale s'est trouvé engagé par cette circonstance à proposer au Ministère de la guerre de réduire à deux les quatre transports de recrues qui ont eu lieu annuellement jusqu'ici.

[1] et [2] Archives de l'Etat à Neuchâtel.

Le Ministère de la guerre n'a pas admis cette proposition, mais il a décidé qu'à l'avenir l'expédition d'un transport de Neuchâtel à Berlin n'aurait lieu que quand il y aurait au moins huit hommes de recrues au dépôt, lesquels, cependant, ne doivent pas y être gardés plus de huit semaines, et que dans le cas où ils seraient obligés d'attendre plus longtemps, ils seront provisoirement renvoyés chez eux, ou bien l'officier de recrutement ne les admettra à prêter le serment que quelques semaines avant le terme de l'expédition du transport.

« Dans deux jours nous partons ». C'est par ces mots, prononcés par les sous-officiers, que les recrues de la caserne de l'Ecluse apprenaient le moment à dater duquel les délices de leur service militaire à Neuchâtel allaient prendre fin.

Ces départs pour Berlin étaient désignés sous le nom officiel de *transport*. Sous les ordres et la conduite d'un ou de plusieurs sous-officiers (suivant le nombre des engagés), les conscrits quittaient Neuchâtel de bonne heure le matin. Un sergent-major ou, à défaut, un sergent, commandait le détachement.

Les sous-officiers qui accompagnaient les transports étaient ceux qui venaient de ramener à Neuchâtel les détachements de Tirailleurs ayant terminé leur engagement ou renvoyés comme impropres au service.

Les chefs de transport étaient désignés à tour de rôle par le commandant du Bataillon. En partant, chaque chef recevait de l'officier de recrutement, le « National » des hommes qu'il était chargé de conduire à Berlin. Ce document était tout simplement l'état nominatif, très détaillé, des recrues qui formaient le transport. Il portait comme titre imprimé :

National

des recrues du Bataillon neuchâtelois de la Garde royale de Prusse, formant le... transport parti le... sous la conduite du sous-officier...

Suivaient : les numéros matricule, noms et prénoms, âge, taille, services faits, lieux de naissance, religion, profession, noms des recruteurs, dates d'engagement. Une colonne restait réservée aux observations ; une de celles-ci portait entre autres ces mots d'une importance extrême pour un soldat : « pas communié ! » Le National était signé par l'officier de recrutement et devait être présenté par le chef du détachement au plus haut fonctionnaire de chaque endroit où le transport passait la nuit. Dans les villes qui tenaient garni-

son, les commandants de place apposaient leur sceau ou leur signature sur ce document.

Pour le voyage, les nouveaux engagés étaient en petite tenue, celle qu'ils avaient reçue à Neuchâtel, la capote en bandoulière et le sac paqueté.

D'après ce que m'ont raconté tous les survivants, le contenu du sac ne correspondait guère à ce qu'on appelle aujourd'hui « le paquetage du sac ». Les effets d'habillement étaient habituellement remplacés par des victuailles pour la route et pour les camarades qu'on allait retrouver, et surtout par des liquides, dont l'eau-de-vie formait le principal.

Les documents consultés [1] nous apprennent que le trajet de Neuchâtel à Bâle s'effectuait tantôt à pied, tantôt en char (berline). Dans les premières années, les recrues allèrent toujours à pied. Le second mode de transport était utilisé surtout quand les départs avaient lieu dans la mauvaise saison, et aussi dans un but d'économie, ainsi que le prouve le fait suivant [2] :

Par lettre du 3 novembre 1814, le commandant du Bataillon déclarait que « les routes en Suisse étaient si boueuses et si mal entretenues que, du seul trajet de Neuchâtel à Bâle, les chaussures étaient abîmées, si bien qu'il fallait déjà en acheter une paire pour chaque homme, dans cette ville, à raison de 36 ¾ batz la paire afin de pouvoir continuer sur Berlin ».

Quand des recrues partaient à pied, elles étaient presque toujours accompagnées d'un chariot à deux chevaux. Ce véhicule était destiné à recevoir, outre les sacs des hommes, ceux d'entre ces derniers qui tombaient malades en route. Ce chariot était réquisitionné, d'étape en étape, par les soins du sergent-major ou du sergent, auquel, la veille du départ, le Gouvernement de Neuchâtel faisait remettre une certaine somme qui devait servir aux frais de voyage de la troupe. Les frais étaient supportés jusqu'à Mayence par le Conseil d'Etat de la Principauté.

La route suivie d'habitude passait par Saint-Blaise, Cerlier, Bienne, Boujean, Soleure, Balstal, Liestal, Bâle. Le premier cantonnement pour la nuit était à Boujean ou à Granges, le second à Balstal et le troisième à Bâle. En berline, la distance entre Neuchâtel et Bâle était franchie en deux jours.

Les communes dans lesquelles le transport séjournait étaient

[1] et [2] Archives de l'Etat à Neuchâtel.

avisées directement quelques jours à l'avance par le Conseil d'Etat, et ordre leur était donné de le recevoir « convenablement[1] ». En outre, si la petite troupe devait traverser des villes ou villages de quelque importance, mais sans s'y arrêter, sauf peut-être pour y prendre le repas du milieu du jour, ces localités étaient, également, officiellement informées du jour du passage du convoi ; bien entendu, ces avis de passage n'étaient adressés qu'aux localités situées sur territoire suisse.

Dans tous les endroits où le transport cantonnait, le chef du détachement devait s'annoncer, à l'arrivée, au premier magistrat de la commune et exiger de lui, avant le départ, un certificat de conduite de la troupe ; ces certificats étaient adressés à Neuchâtel, en une fois, depuis Mayence.

Jusqu'à cette dernière ville, tous les hommes logeaient ensemble, pour la nuit, dans des auberges ou de petits hôtels, jamais chez des particuliers. Ce détail est à noter, car pendant la seconde partie du voyage, les Tirailleurs couchaient et mangeaient, obligatoirement, chez l'habitant ; de là des ennuis résultant de la difficulté de maintenir la discipline, ainsi que nous le verrons plus loin.

Quant à la discipline de marche, elle était peu sévère jusqu'à Mayence. La petite troupe ne se mettait en rang et en ordre que pour traverser des localités ; autrement, c'était une « marche à volonté » sans aucun ordre quelconque, si ce n'est que « personne ne devait devancer le sergent, qui marchait le plus en avant[2] », et, d'autre part, personne non plus « ne devait marcher derrière le sous-officier, qui était censé fermer la colonne ».

Quand le transport était nombreux, un sergent et quelques hommes prenaient les devants afin de préparer les cantonnements du soir. Les étapes étaient, habituellement, de 6 à 7 lieues par jour ; elles allaient parfois jusqu'à 10 lieues, quand le temps était particulièrement favorable à la marche.

Au fond, tous ces engagés étaient contents de partir, et malgré la longueur de la route (dont ils ne se rendaient du reste pas compte) de Neuchâtel à Berlin, le fait du départ, le mouvement, l'inconnu, tout cela dilatait le cœur de ces hommes. Ils entrevoyaient, au delà du voyage, quelque chose de préférable à ce qu'ils laissaient derrière eux.

[1] Archives de l'Etat à Neuchâtel.

[2] Tiré du premier « Livre d'ordres » du Bataillon.

Bachelin nous dit « qu'à partir de Saint-Blaise, la petite troupe chantait ou fredonnait des refrains de toute nature par lesquels s'exprimaient les impressions de ces premières journées de voyage ».

Arrivé au Petit-Bâle, le détachement des Tirailleurs se rendait à l'Hôtel de l'Ours qui, de 1816 à 1848, les hébergea constamment.

Quant à la force numérique des transports, elle varia beaucoup, comme nous l'avons déjà fait remarquer. Les archives mentionnent des convois de 115 hommes, comme aussi de 8 à 14, voire même de 2. La moyenne, cependant, était de 24 à 45 recrues par transport, au moins dans les premières années.

L'ordinaire comprenait deux bons repas par jour, le premier vers la fin de la matinée et le second à l'arrivée à l'étape, le soir.

De Bâle à Mayence, le trajet ne se fit à pied que les premières années ; dans une lettre officielle [1] que le major de Meuron adressait au Gouverneur de Neuchâtel, il s'exprimait comme suit à propos de ce trajet :

Je prie Votre Excellence de demander au Roi la permission d'embarquer la troupe à Basle pour descendre le Rhin jusqu'à Mayence, trajet qui se fait commodément en quatre jours. Il y aura une grande économie d'habillement et de chaussures, et au lieu de rester trois semaines en route, douze jours, au plus, suffiront pour les rendre de Neuchâtel à Mayence.

Les archives de Neuchâtel, malheureusement, ne fournissent presque aucun renseignement sur ce voyage par eau, si ce n'est « que le 17 septembre 1816, le Gouvernement de Neuchâtel signa une convention avec un batelier du nom de Frey, à Basle, lequel, à l'avenir, devait conduire tous les transports jusqu'à Mayence ».

Il eût été sans doute intéressant de retrouver ce document. Il nous aurait fourni des renseignements curieux, mais c'est en vain que je l'ai cherché. Ce que nous savons, en revanche, c'est que le dit batelier touchait, pour le trajet en question, 6 livres 6 par homme et par jour, ou 7 livres 7 s'il était chargé de nourrir le transport pendant son voyage sur le Rhin. La nourriture par homme était comptée à raison d'une livre par jour.

Les Tirailleurs interrogés ont été unanimes à me dire que

[1] Archives de l'Etat, à Neuchâtel.

cette partie du trajet était « une vraie partie de plaisir et le plus joli moment du voyage ».

L'embarquement avait lieu sous le vieux pont de bois du Petit-Bâle, généralement le matin de très bonne heure. Le bateau qui servait au transport était une grande barque, pontée, à double plancher. Un seul homme suffisait à manœuvrer l'embarcation, sur laquelle il y avait place pour 45 hommes environ.

Ceux-ci s'asseyaient sur des planches disposées en long sur le pont de la barque, ou se couchaient dans la paille étendue sur le plancher. De temps à autre, pour éviter d'autres bateaux ou pour aller plus vite, le batelier se faisait aider par quelques hommes, qui prenaient les rames à tour de rôle. Pendant ce temps, les camarades chantaient et surtout buvaient, car — m'ont dit les Tirailleurs — « on avait toujours soin de se munir à Bâle d'un bon tonneau de vin, qu'on s'arrangeait facilement à avoir complètement vidé en arrivant à Mayence ». Il était en outre, paraît-il, de tradition dans le Bataillon, que le tonneau emporté était revendu à Mayence, et le produit de la vente « aidait à passer encore une dernière joyeuse soirée ensemble ».

Le soir, on abordait dans quelque localité pour y passer la nuit et l'on repartait, à l'aube, le lendemain.

A l'arrivée à Mayence, le chef du détachement s'annonçait au commandant de place ; celui-ci donnait ses ordres pour le cantonnement du transport. Généralement, les conscrits logeaient tous ensemble à l'Hôtel de la Roue d'or ; c'était leur dernière nuit passée en commun avant d'entrer en caserne à Berlin.

Le séjour à Mayence était ordinairement d'une nuit et d'un jour. Le lendemain de leur arrivée dans cette ville, les Tirailleurs étaient soumis à une première visite sanitaire passée par un docteur de la garnison ; ensuite, tout le transport passait devant un conseil de revision, composé d'officiers de la place.

Les incidents de voyage, de Neuchâtel à Mayence, n'abondaient pas. Les archives[1] mentionnent « que le 16 février 1816, un transport de 18 recrues, sous les ordres du sergent-major Matthey, dut être refoulé en Suisse depuis Lörrach, les autorités badoises refusant le passage à moins du paiement d'une contribution ». Le transport s'en revint à Bâle et réclama de

[1] De l'Etat à Neuchâtel.

l'argent « au nom du Gouvernement de Neuchâtel » auprès du Commandant militaire de cette ville. Nous pouvons ajouter que ce ne fut pas la seule fois que ce fonctionnaire bâlois fut sollicité de faire des avances de fonds aux transports de Tirailleurs neuchâtelois se rendant à Berlin.

En août de la même année (1816), deux recrues se noyèrent en se baignant et cinq désertèrent en traversant le Rhin à la nage.

Une autre fois, en passant à Kehl, des soldats français qui étaient sur le pont de cette ville, en voyant passer en bateau des Tirailleurs et en les entendant parler leur langue, les invitèrent à s'arrêter et fraternisèrent un jour durant avec eux, mais, ajoutent les documents consultés, « au grand détriment de la discipline »; aussi ordre sévère fut-il donné, à l'avenir, « de ne plus s'arrêter en route que pour le cantonnement du soir ».

Si, de Neuchâtel à Mayence, la troupe, avons-nous dit, avait droit à deux bons repas par jour, en revanche, dès cette dernière ville à Berlin, le voyage s'effectuant aux frais du Bataillon, les Tirailleurs n'avaient plus qu'un seul repas, presque toujours bien modeste, le plus souvent distribué par des paysans qui ne nageaient pas dans l'abondance.

Voici, à titre de curiosité, un de leurs menus, tel qu'il m'a été indiqué par un survivant du Bataillon : trois pommes de terre en robe de chambre et un hareng cru au vinaigre ! A plus de soixante ans de distance, l'estomac du Tirailleur qui me narrait ce détail semblait en garder encore un pénible souvenir !

Ce qui paraît, en outre, confirmer l'insuffisance de la nourriture, soit au cours de cette seconde partie du voyage, soit à Berlin même, c'était le conseil demeuré célèbre parmi les Tirailleurs en partance pour Berlin, qu' « il fallait laisser 40 aunes de boyaux à Mayence avant d'arriver à Berlin ! »

Les étapes du voyage de Mayence à Berlin étaient fixées d'avance et comprenaient, généralement, de 6 à 10 lieues par jour, alternativement. Elles allaient quelques fois même jusqu'à 12 lieues. Le quatrième jour était régulièrement consacré en entier au repos.

La troupe logeait chez l'habitant et couchait rarement dans des lits ; le plus souvent sur de la paille, sur des planches ou même sur les bancs de pierre qui bordaient les gros poêles de faïence.

A partir de Mayence, la discipline devenait plus sévère. La marche se faisait en rang et l'on exigeait des hommes une plus grande retenue dans leur manière d'être et d'agir. Se sachant suffisamment éloignés de Neuchâtel, les sous-officiers faisaient sentir leur autorité et en usaient rigoureusement à l'occasion.

Pendant des semaines, à pied, dans ces vastes plaines de l'Allemagne, c'était pour nos Tirailleurs, encore si peu faits à la vie militaire, le moment des réflexions et des regrets. Ce qui les décourageait le plus, c'était de ne rien comprendre au langage des habitants qu'ils rencontraient ou chez lesquels ils logeaient. Ils se sentaient perdus, isolés et cherchaient alors en vain à se donner du cœur en chantant les airs du pays. Aussi est-ce surtout à partir de Mayence que les désertions commençaient, et celles-ci étaient singulièrement facilitées par l'usage de cantonner chez l'habitant. Les archives mentionnent que sur des transports de 25 à 30 hommes, il s'en trouvait parfois jusqu'à 7 d'un jour qui manquaient à l'appel du matin.

Il serait trop long de citer les pages si vivantes dans lesquelles Bachelin décrit ce trajet de Mayence à Berlin, ainsi que les impressions qu'en avait gardées Jean-Louis. Lui aussi fit d'amères réflexions pendant sa marche sur ces longues routes d'Allemagne et, certes, il est facile de supposer que toute idée de fuite ne l'avait, lui non plus, pas abandonné.

La route que suivaient les transports, de Mayence à Berlin, passait par Francfort, Fulda, Eisenach, Gotha, Erfurt, Naumbourg, Merseburg, Halle, Bitterfeld, Wittemberg, Bælitz, Potsdam, Berlin.

L'arrivée et surtout les arrêts de la petite troupe dans les villes de garnison était pour les Tirailleurs un gros souci. Le Commandant de place, auquel le chef du détachement devait toujours s'annoncer, craignant que la promiscuité entre ces soldats parlant français et les Prussiens, ne fût une occasion de désordre et de rixes, donnait généralement l'ordre au chef du transport de le faire cantonner hors de ville et de consigner les hommes. Or, ces ordres étaient rarement suivis à la lettre. Les Tirailleurs, furieux de ne pouvoir se rendre en ville, s'y rendaient en cachette et s'y faisaient « pincer » ; de là plaintes et punitions, qui altéraient considérablement le moral des hommes, aussi les sous-officiers étaient-ils impa-

tients de faire leur entrée à Berlin et d'y déposer le fardeau de leur responsabilité !

Suivant la saison, le transport mettait de 29 à 32 jours pour accomplir le trajet entier de Neuchâtel à Berlin. Les derniers jours, les hommes étant suffisamment entraînés, les étapes devenaient plus fortes. A peu de distance de Berlin, le détachement s'arrêtait quelques heures. Chacun en profitait pour nettoyer et rectifier son équipement de manière à faire une entrée convenable dans la capitale prussienne.

A son arrivée en caserne, le chef du transport s'annonçait à l'officier de garde d'abord, puis au bureau du Bataillon.

Les Tirailleurs étaient heureux d'avoir franchi leur dernière étape. Fatigués par la longueur de la route, très sévèrement tenus les dernières heures, ils s'occupaient moins de l'accueil qui leur était réservé par les camarades que de savoir où et quand ils pourraient aller « se reposer confortablement ».

Quant aux Tirailleurs déjà en service, généralement avisés du jour de l'arrivée du transport à Berlin, ils se faisaient une fête de recevoir les nouvelles recrues. Bien qu'accueillis « par de petites railleries », les nouveaux venus avaient vite trouvé le moyen de vider quelques verres d'eau-de-vie avec leurs vieux camarades, heureux de recevoir « des nouvelles fraîches du pays ».

Les quatre premiers jours des conscrits à Berlin étaient consacrés au repos, à la visite sanitaire et à la répartition dans les quatre compagnies du Bataillon.

Avec le temps, les voyages devinrent moins pénibles, les transports pouvant utiliser, à mesure qu'ils se construisirent, les différents chemins de fer mis en exploitation, ainsi celui de Halle à Berlin, un des premiers ouverts en Allemagne.

Les voyages de retour s'effectuaient de la même façon qu'à l'aller. Le détachement qui rentrait dans ses foyers était également commandé par un ou plusieurs sous-officiers, mais la durée du voyage était plus courte, l'allure, au retour, étant tout autre. La marche était celle d'hommes entraînés, ayant du jarret et des pieds endurcis.

Dès 1841, les transports utilisèrent : le chemin de fer de Berlin à Halle et de Höchst à Mayence, le bateau à vapeur de Mayence à Strasbourg, et de nouveau, à de certaines conditions, le chemin de fer de Strasbourg à Saint-Louis. De Halle à Höchst, le trajet s'effectuait à pied, et, de Saint-Louis à

Neuchâtel, soit à pied soit en char, mais le plus souvent de cette dernière façon, tant nos Tirailleurs étaient pressés de déposer leur uniforme.

L'arrivée sur territoire suisse, au Petit-Bâle, au retour de Berlin, m'ont raconté les survivants, était toujours joyeusement fêtée par de vigoureux assauts de petit blanc et de gruyère.

Il nous reste à mentionner que la discipline, au retour, était beaucoup plus lâche qu'à l'aller, si bien qu'à mesure que le transport approchait de la frontière, les sous-officiers ne parvenaient qu'avec beaucoup de peine à tenir leurs hommes. Un document officiel[1] mentionne même le fait « qu'un sergent, dont quelques Tirailleurs avaient eu à se plaindre de l'extrême sévérité, faillit être précipité dans le Rhin du haut du pont de Bâle, et ne dut son salut qu'à l'arrivée fortuite de quelques gendarmes armés ».

Les quatre ans de séjour à Berlin, sous la « sévère » discipline prussienne, ont-ils porté les fruits que bien des parents de Tirailleurs en attendaient pour leurs fils; les « têtes chaudes » et les caractères violents se sont-ils calmés et assagis pendant ce long stage sous les drapeaux de Prusse? Je ne saurais répondre à cette question et ne le voudrais pas non plus; mais les deux rapports[2] qui suivent nous édifieront pleinement à cet égard :

Le transport parti d'ici pour Neuchâtel le 2 août 1829 sous les ordres du sous-officier Bourquin a déjà dans sa première marche commis de si grands excès à Grossbeeren qu'il en aurait résulté une longue enquête juridique, si les nommés Schulz, danseur d'opéra, et Warlet, armurier, de Berlin, comme immédiatement intéressés (l'un et l'autre ayant été à cette occasion maltraités de a manière la plus grossière) ne se fussent préalablement désistés de porter plainte aux autorités. Sous le rapport disciplinaire, cette affaire peut d'autant moins rester impunie qu'il n'y a aucun doute que Bourquin n'ait, non seulement été pris de vin, mais que, abandonnant le transport à lui-même, il ne s'est inquiété que de la voiture qu'il avait prise pour lui et sa femme. Le caporal Blanc et le Tirailleur Morel ont pris une part active à la batterie de Grossbeeren, et l'ordre encore troublé à Trebbin n'a finalement été rétabli que par la conduite déterminée du caporal Droz.

Voici le second rapport :

Monsieur le Lieutenant,

Nous sommes arrivés hier ici, et je m'empresse de vous écrire pour vous faire savoir que nous sommes tous en santé jusqu'ici et que le transport s'est très bien comporté, à l'exception du Tirailleur Gallandre. Comme nous avions

[1] et [2] Archives de l'Etat, à Neuchâtel.

séjour à Erfurt, il s'est permis de faire un petit vol dans une auberge où nous étions tous ensemble. Mais, pour l'honneur du transport, j'ai laissé passer la chose jusqu'à vous, qui aurez bien la bonté de lui faire une réprimande selon ce qui vous en semble, car, en un mot, il ne se conduit pas envers moi comme il le devrait. Nous pensons d'arriver le 3 ou le 4 le plus tard.

Dubois, sous-officier.

Mayence, le 25 novembre 1832.

Ces deux rapports sont extraits des archives de Neuchâtel.

Je ne sais si j'ai réussi à donner, dans les pages qui précèdent, la physionomie de ces « transports ». Si les documents sur cette partie-là de mon sujet ne sont pas nombreux, il n'en est pas de même du voyage du premier transport, c'est-à-dire de celui du Bataillon tout entier, en septembre 1814. Il est raconté en détail dans les archives de l'Etat de Neuchâtel.

Plusieurs particularités constatées lors des préparatifs de départ du Bataillon, la multiplicité des incidents survenus en cours de route, la présence même du Commandant du Bataillon lors de ce premier voyage, et enfin la découverte imprévue et très précieuse, faite il y a peu de temps dans une vieille maison de Neuchâtel, d'un manuscrit et de lettres émanant d'un jeune officier neuchâtelois en service au Bataillon, manuscrit relatant, au jour le jour, les incidents de ce premier voyage et surtout les impressions de l'auteur au cours de ce long trajet, toutes ces circonstances réunies m'engagent à décrire les conditions dans lesquelles ce premier transport s'effectua.

Le major comte de Meuron tenait à quitter Neuchâtel avec ses deux compagnies, sinon en grande pompe, du moins avec quelque solennité. En outre, son intention bien arrêtée était de faire à Berlin une entrée sensationnelle et de présenter dans la capitale prussienne ses troupes neuchâteloises « parfaitement équipées » et semblables à des contingents de vieux troupiers entraînés et aguerris.

Quand les deux compagnies furent presque prêtes, le commandant pria le Gouverneur de Neuchâtel, par office du 7 août 1814[1], « de lui prêter des fusils pour tous ses hommes, des sabres pour ses sous-officiers et des tambours », et, pour donner plus d'importance à sa demande, il ajoutait naïvement « que le roi de Prusse voulant donner au Bataillon des fusils rayés à son arrivée à Berlin, il désirait exercer ses hommes

[1] Archives de l'Etat, à Neuchâtel.

au port d'arme et à tirer à blanc ». Il réclama également de la poudre et du plomb.

Le Conseil d'Etat répondit à sa lettre « qu'il avait été établi que les recrues ne recevraient d'armes qu'à Berlin et que leur en remettre maintenant pour les emporter à Berlin, c'était occasionner une dépense onéreuse et inutile, ces fusils devant être plus tard retournés à Neuchâtel ».

A ces objections, le commandant, qui tenait à ses fusils autant qu'à ses hommes, répondit[1] « qu'il s'engageait « sur » l'honneur » à restituer toutes ces armes en parfait état et à ses frais au gouvernement de Neuchâtel dès son arrivée à Berlin ».

Son insistance réussit. On lui délivra, contre reçu bien en règle (la pièce se trouve aux archives), le nombre de fusils et de sabres nécessaires.

De plus, le 20 septembre 1814, le commandant écrivit[2] au Gouverneur de Neuchâtel « qu'il désirait organiser un service religieux avant le départ des deux compagnies du Bataillon et « intimer » un serment aux soldats de ces deux compagnies ».

Le Conseil d'Etat donna satisfaction à la première partie de sa demande ; quant au serment à prêter, il lui fut répondu « que cette cérémonie ne pouvait et ne devait se faire qu'à Berlin ».

Le 20 septembre 1814, le départ s'effectua de Neuchâtel avec l'effectif suivant :

1 major, commandant.
1 capitaine.
2 premiers-lieutenants.
1 quartier-maître.
1 adjudant.
4 lieutenants.
2 sergents-majors.
6 sergents.
10 bas-officiers ou caporaux.
4 tambours.
200 soldats.
Total : 232 hommes.

Suivons maintenant ce détachement à l'aide des documents officiels[3]. L'itinéraire, fixé d'avance, étape par étape, était le suivant :

[1], [2], [3]. Archives de l'Etat, à Neuchâtel.

Fac-similé d'un rapport.

Septembre 20 Cerlier. 21 Bienne. 22 Soleure. 23 séjour (repos). 24 Balstal. 25 Liestal. 26 Bâle. 27 séjour. 28 Mülheim. 29 Fribourg en Brisgau. 30 Kentzingen. 1er octobre : séjour. 2 Lahr. 3 Offenbourg. 4 Reachen et Onsbach. 5 Bühl. 6 séjour. 7 Rastadt. 8 Durlach. 9 Bruchsal. 10 séjour. 11 Wisloch. 12 Weinheim. 13 Benshcim. 14 séjour. 15. Darmstadt. 16. Gros-Geran. 17 Mayence.

Dans le premier « Livre d'ordres » du Bataillon que j'ai eu l'occasion de consulter, on trouve quelques indications relatives aux ordres et aux dispositions données pour la marche de ces deux compagnies dès leur départ de Neuchâtel.

Je transcris ces ordres tels quels :

Je donne l'ordre aux sous-officiers qui sont de l'avant-garde de ne pas s'éloigner de plus de 40 pas du Bataillon, et lorsqu'on arrive à l'étape, de marcher à une distance de 10 pas et en ordre.

Pendant la marche, les compagnies ne doivent pas se mêler ; avant de partir, les commandants des compagnies doivent les partager en deux pelotons et sections, afin que le commandant, quand il commande « halte », trouve le Bataillon en ordre. MM. les officiers doivent rester à leurs pelotons ; les soldats recueilleront les premiers fruits de l'ordre et de la discipline ; ils seront mieux vus au quartier et ils se feront respecter comme braves soldats dans tous les temps et dans tous les services. Les Suisses se sont fait distinguer dans tous les temps par le bon ordre et leur devoir ; le Commandant du Bataillon ne croit pas avoir besoin d'en dire davantage à ses compatriotes.

Quand le Bataillon marche par sections, il n'y a que les officiers qui conduisent les pelotons qui sont à l'aile droite de la première section ; les autres officiers sont à l'aile gauche. Les sous-officiers sont répartis derrière leurs sections et forment un troisième rang. Le « Flügelunteroffizier » de chaque peloton marche derrière la première file de la première section. Les officiers qui conduisent les pelotons doivent veiller à ce que les soldats portent l'arme comme on le leur a enseigné.

Voici un autre ordre qui m'a laissé perplexe, attendu que je ne me suis pas rendu compte de ce que pouvaient bien être ces « femmes du bataillon » que cet ordre mentionne. S'agit-il, peut-être, des cantinières?

Pendant la marche, les « femmes du bataillon » doivent marcher à une centaine de pas de l'avant-garde, et si elles continuent, comme à la caserne, à se mêler avec le soldat, elles seront punies, car il n'y a pas de jour qu'il ne se commette des excès, et des soldats destinés à faite partie de la Garde de Sa Majesté ne doivent pas se donner en spectacle dans tous les villages où le Bataillon passe.

Quand la marche est longue et que l'on fait une halte, alors le Commandant permet qu'elles s'approchent de la troupe pour donner de l'eau-de-vie ; au premier son du cor, elles doivent se porter en avant ; si, dans la suite, il arrive des excès provenant de leur eau-de-vie, le Commandant sera obligé de les faire partir un quart d'heure avant la troupe ; les commandants de compagnies sont responsables du présent ordre.

Quant à la tenue des officiers et des soldats pour ce voyage, je n'ai trouvé que ce détail :

MM. les officiers devront se procurer des bonnets de service revêtus de taffetas ciré et des visières ; ils doivent viser à l'uniformité, parce qu'il est possible qu'ils entreront dans cette coiffure à Berlin.

En ce qui concerne la discipline de marche, je n'ai rencontré aucune prescription spéciale. Les ordres qui s'y rapportent ont vraisemblablement été donnés à Neuchâtel avant le départ. Ils n'ont pas été consignés dans le « Livre d'ordres ».

Voici, en revanche, quelques instructions relatives au service d'ordre et de police, ainsi qu'aux devoirs des soldats :

Aussitôt qu'on est arrivé dans le quartier, les soldats doivent nettoyer leurs armes, car c'est ce qu'ils ont de plus précieux, et c'est ce qui se regarde le plus dans les inspections ; c'est cette attention à avoir les armes en bon ordre qui distingue les soldats des recrues. Les sabres aussi doivent être nettoyés et la garde polie autant que possible. En outre, les commandants de compagnies doivent défendre très expressément de fumer dans les rues.

Les rondes et patrouilles doivent se faire avec exactitude, et aucun soldat ne doit quitter son logement après la retraite battue.

Les compagnies doivent indiquer sur le rapport tous les déserteurs, le lieu de la désertion et leurs signalements.

Les deux ordres ci-après, donnés au cours du voyage, ont trait aux exercices et aux logements :

Une fois pour toutes, les compagnies doivent autant que possible exercer les jours de repos et surtout marcher au pas de parade. Les Commandeurs doivent être stricts pour le port d'arme et la position du soldat ; dans la marche ordinaire, le genou doit être tendu et la pointe du pied inclinée contre terre, afin que celui-ci se pose bien plat, car la plupart des soldats se blessent en marche par la manière maladroite dont ils « intertillent » leurs pieds.

Les compagnies doivent faire tous les jours la visite des logements des soldats, afin de faire en sorte que leur situation soit améliorée autant que possible, et bien leur expliquer que le moment n'est que passager et qu'avant peu ils seront bien logés.

Le 24 septembre 1814, soit quatre jours après son départ, le Commandant du Bataillon envoie de Liestal au baron de Chambrier, gouverneur de Neuchâtel, la lettre que voici[1] :

J'ai à me plaindre de plusieurs individus qui ont été de la dernière insolence envers deux officiers ; cela m'a obligé de porter plainte à Son Excellence le Baron d'Aregger, avoyer de la République de Soleure, lequel a, de suite, envoyé un officier pour instruire l'affaire et faire subir un interrogatoire qui a duré toute la nuit.

[1] Archives de l'Etat, à Neuchâtel.

D'autre part, voici en quels termes s'exprime le « Journal[1] » du jeune lieutenant du Bataillon dont il est parlé plus haut :

Le 14, à Soleure, reçus assez mal ; les troubles qui avaient eu lieu la veille empêchaient que nous fussions logés en ville, mais dans deux villages des environs, où nous restâmes un jour et demi dans d'assez mauvais logements, et dans la nuit il y eut une alarme de paysans.

Le 16, à Balstal, reçus comme des brigands par des diables. Les habitants de ce pays sont révolutionnaires et très mauvais ; peu ou point à manger pour nos soldats ; mauvais logements.

Le 17, à Liestal, reçus assez bien ; bon pays, bonnes gens ; les environs très beaux.

Le 18, à Lörrach, assez mal, mauvais logements, froids, remplis de poux et vermines ; mauvais habitants, avares, ne voulant donner aux soldats ni à boire, ni à manger ; beaucoup sont ruinés par les suites de la guerre ; cette ville a logé en peu de temps 236 000 hommes de toutes nations.

Le 19, séjour dans la ville et environs ; il y avait garnison autrichienne avec commandant de place.

Le 20, à Mühlheim et environs ; mauvaise réception dans la ville ; des gens sans parole, ni caractère ; ville sale, très longue.

Le 21, à Fribourg, bonne réception, bien bonnes gens ; bonne police, une garnison badoise, belle troupe.

Le 22, à Emledingen, assez bien reçus ; petite ville.

Le 23, à Offenbourg et dans un village voisin ; bonnes gens. Le 24, séjour dans cette ville.

Il doit s'être produit pendant ce séjour de graves désordres ; on dut sévir avec rigueur contre des hommes et même contre un officier. Ce dernier, le capitaine de Brun, dit une lettre du Commandant, « a été puni de 30 jours d'arrêts, à prendre à Berlin, pour avoir outrepassé mes ordres ».

Le 6 octobre 1814, le comte de Meuron écrit[2] de Bruchsal « que, dans quatre jours, ils seront à Mayence et qu'il enverra les certificats de conduite à lui remis dans toutes les étapes. » Il ajoute : « Notre marche se fait bien, nos gens supportent bien la fatigue. »

Enfin, le 22 octobre, le commandant annonce[3] l'arrivée des deux compagnies à Mayence :

Nous avons été reçus on ne peut pas mieux par nos frères d'armes qui composent la garnison de cette place. Pendant toute la route, la troupe s'est conduite on ne peut pas mieux ; elle a observé la plus grande discipline, et quoique la plupart du temps nous ayons eu des logements détestables, je n'ai pas eu un excès à punir !

En revanche, j'ai à annoncer à Votre Excellence que j'ai perdu par la déser-

[1] *Musée neuchâtelois*, année 1900.

[2] et [3] Archives de l'Etat, à Neuchâtel.

tion une trentaine d'hommes qui, la plupart, ont passé le Rhin avec armes et bagages, malgré la surveillance de MM. les officiers et les sous-officiers. Heureusement que j'ai trouvé à les remplacer, de manière à entrer à Mayence au complet. Dans le grand nombre de déserteurs, il ne se trouve qu'un seul Neuchâtelois, qui est allé à Huningue pendant le jour de repos que nous avions à Bâle. J'ai écrit sur-le-champ au Commandant de la forteresse pour le réclamer, si la chose était possible.

Quel singulier contraste ! Le commandant avoue lui-même au gouverneur de Neuchâtel qu'il a trouvé moyen d'enrôler des Tirailleurs en cours de route pour remplacer les déserteurs, alors même qu'il avait informé officiellement sa troupe, par la voie de l'ordre, qu'il ne voulait pas qu'on recrutât des gens pendant le voyage :

« Une fois pour toutes, qu'on ne se donne pas la peine de faire des recrues ; le major prévient qu'il n'en acceptera aucune pendant la marche ; le dépôt est à Neuchâtel, c'est là qu'on enrôle. »

De Mayence, le commandant écrivit encore au Gouverneur de Neuchâtel [1] :

Je m'attendais à trouver ici des fonds pour l'entretien du soldat et la paie de MM. les officiers ; j'ai été trompé dans mon attente et été dans la nécessité d'emprunter 150 louis à Francfort. J'ajoute enfin que le soldat est si détestablement mal ici, qu'il faut pour ainsi dire lui donner journellement de l'argent sur son engagement.

Le 13 décembre 1814, le Bataillon arrive à Fulda ; il y passe deux jours. Le 22, il est à Erfurt.

Le temps reste mauvais et rend maussades officiers et soldats, lisons-nous dans le journal [2] du Lieutenant. Vous ne vous faites pas une idée des chemins qu'il y a dans ce pays : quatre à cinq pouces de boue, surtout dans les villages, car vous ne pouvez appeler ce qu'on trouve sur les chemins « boue », car cela est trop clair ; aussi, le soir, quand nous arrivons dans un logement, il nous faut toujours longtemps pour nous nettoyer et nous sécher. Malgré cela, nos soldats font toujours six à sept lieues par jour ; ce sont les petits de 16 à 17 ans qui vont le mieux.

Ils se plaignent de la pluie et du brouillard qui ne les quittent pas. Quant aux petites villes et villages que la troupe traverse, rien de si laid, de si sale et de si peu intéressant que cela ; les habitants, grossiers, avares, juifs en grande partie ; les maisons mal bâties, une malpropreté dégoûtante ; dans toutes de la boue partout, à peine une place sèche devant les portes des maisons. L'ail et le cumin forment le fond de toute la nourriture ; à chaque repas du « mérédic », qui est d'une force à mettre la bouche en feu ; aussi je ne vous

[1] Archives de l'Etat, à Neuchâtel.

[2] *Musée neuchâtelois*, 1900.

conseille pas de voyager dans ces pays. L'activité du bon paysan allemand n'est pas croyable, et il faut regretter qu'il ne soit pas en plus grand nombre, car toujours au moins les cinq huitièmes ne sont que de la « racaille », et plus on avance et moins le peuple devient intéressant. Dans quelques jours, nous serons en Saxe ; alors nous trouverons un peuple qui vaudra mieux.

Depuis que nous sommes en Saxe, écrit-il dans son journal[1] quelques jours après, nous sommes assez bien, et quand même les Saxons n'aiment pas les Prussiens, nous avons été bien reçus. Les chemins sont bons, le temps favorable, aussi faisons-nous six à sept lieues par jour.

A Erfurt, la vue de la garnison de cette ville, 4000 hommes, lui a fait une grande impression.

C'est vraiment fort beau, écrit-il d'Erfurt à sa mère, que de voir les troupes prussiennes, et il n'est pas étonnant qu'avec sa discipline, sa bonne tenue et son courage, l'armée prussienne ait toujours battu les Français. Les soldats sont d'une grande honnêteté, les officiers extrêmement prévenants. J'espère que dans peu nous deviendrons de même et qu'on admirera aussi le Bataillon de Neuchâtel.

Encore quelques étapes et le but de ce long voyage sera atteint. Voici [2] l'ordre général donné aux Tirailleurs par le Commandant pour l'arrivée à Berlin :

« Le Lieutenant Dardel achètera encore 50 chemises et 100 paires de souliers, des plus petits qu'il pourra trouver.

» Si les barbiers des compagnies n'ont pas rasé et coupé les cheveux de tous les soldats, les compagnies peuvent avoir recours aux barbiers de la ville, et on retiendra aux « fraters » ce qu'on aura payé.

» Les compagnies doivent bien faire comprendre à leurs soldats qu'ils ne sont point ici en étrangers, mais qu'ils font partie de l'armée. Les Français, pendant leur séjour en Prusse, ont tellement vexé toutes les classes de la société, qu'ils sont vus dans le pays avec la plus grande exécration. Les Suisses doivent aussi se rappeler que ce sont eux qui ont détruit le bonheur dont ils jouissaient depuis des siècles. Ceux qui font partie du Bataillon sont maintenant au service du meilleur des rois ; la meilleure manière de lui plaire est de se conduire avec tranquillité et décence, comme il convient à des soldats de sa Garde.

» Le Commandant est plein de confiance, et il espère que les soldats de son Bataillon soutiendront la réputation de bravoure et d'amour pour l'ordre et la discipline qui a toujours distingué les Suisses dans tous les services ; s'il y en a qui s'oublient au point d'exciter du tumulte et qui se rendront justice eux-mêmes, dans le cas où ils sont offensés, le Commandant prévient qu'il les punira avec la dernière rigueur. S'ils ont été insultés, qu'ils se plaignent à leurs supérieurs, qui leur feront rendre justice. »

Le 4 janvier 1815, le Bataillon arrive à Berlin, un jour plus tôt qu'il ne pensait, par suite de la suppression d'une étape en

[1] *Musée neuchâtelois*, 1900.

[2] Tiré du premier « Livre d'ordres » du Bataillon.

Saxe. Le Commandant annonce en ces termes au Gouverneur de Neuchâtel l'arrivée à Berlin [1] :

Depuis que nous sommes arrivés sur le territoire prussien, nous avons été traités et reçus en compatriotes. A Potsdam, surtout, le 1er Régiment des Gardes s'est distingué et nous a offert un splendide repas, et nos soldats ont été parfaitement traités par les bourgeois.

Je vous annonce que les Tirailleurs seront casernés à part, séparés des autres bataillons, et auront leur économie particulière ; nos soldats seront à l'abri des rixes que la différence de langue pourrait occasionner. J'ai reçu du Ministre de la guerre une forte réprimande pour la désertion et le cas du Capitaine de Brun.

Nous avons reproduit les témoignages d'entière satisfaction qu'envoyait au Gouverneur de Neuchâtel le major de Meuron sur la conduite de ses hommes pendant la marche du Bataillon jusqu'à Mayence.

Il faut en rabattre cependant ; les faits qui suivent sont là pour prouver à quel point la discipline de ces Tirailleurs avait laissé à désirer. C'est ainsi qu'il a suffi du seul premier passage des deux compagnies à Bienne pour que le président du Conseil de régence de cette ville demandât, en date du 9 novembre 1814, au Gouverneur de Neuchâtel « de ne plus faire passer de « Transports » à l'avenir dans cette localité, attendu que cela leur occasionne trop d'ennuis et d'embarras ».

Un mois plus tard, la députation de la guerre du ministère de l'Intérieur du grand duché de Bade écrivit [2] à son tour au Gouverneur de Neuchâtel « pour se plaindre de ce que deux compagnies du Bataillon des Tirailleurs de la Garde étaient fort « adonnées à la boisson » et se sont conduites très violemment en faisant par elles-mêmes la recherche de quelques déserteurs ».

Si le comte de Meuron a parlé avec enthousiasme au Gouverneur de Neuchâtel de la réception chaleureuse offerte à ses troupes à Potsdam, il n'a, en revanche, pas dit mot de celle qu'on leur réserva à Berlin.

Je n'ai pas réussi à trouver ce qui s'était passé à cette occasion, mais dans le « Journal » du lieutenant, on lit à propos de l'entrée du Bataillon à Berlin [3] :

Tous les volontaires et militaires qui ont été à Neuchâtel nous ont très bien reçus ; ils sentent ce que l'on a fait pour eux. Il n'y a pas jusqu'aux soldats

[1] et [2] Archives de l'Etat, à Neuchâtel.
[3] *Musée neuchâtelois*, 1900.

qui ont été chez nous qui ne pleurent de joie en voyant des Neuchâtelois, et, en général, tous ceux que nous avons eus dans notre pays, tant officiers que volontaires et soldats, ne peuvent assez s'indigner de la réception qu'on nous a faite.

Cette réception a fait sensation, et pendant quelques jours on en a beaucoup parlé.

D'autre part, dans une lettre d'une sœur du lieutenant, lettre datée du 10 février 1815, on trouve :

Tout le monde a été étonné de la manière dont les bourgeois de Berlin vous ont reçus. Mais nous avons appris qu'on n'avait pas été content du Bataillon dans les villes d'Allemagne par où il avait passé. Cela ne nous a pas fait plaisir, mais ce n'est pas étonnant quand on sait la quantité de mauvais sujets qu'il y a dans ce Bataillon. Toi qui connais les officiers, tu sais combien il y en a peu d'estimables ; tu sais quelle mauvaise réputation la plus grande partie d'entre eux avait. Quoiqu'il y ait beaucoup de mauvais sujets dans ce corps, nous espérons tous que tu resteras, toi, un brave homme.

Il est vrai que parmi les Prussiens que nous avons eus et vus, il y avait plus d'instruction que parmi nous, ce qui n'est pas beaucoup dire, car les Neuchâtelois sont bien peu instruits, parce qu'ils vont de trop bonne heure dans le monde.

Quant aux malheureux fusils demandés, lors du départ du Bataillon, par le Commandant, ils eurent bien de la peine à rentrer à Neuchâtel. Le Conseil d'Etat dut les réclamer à plusieurs reprises et jusqu'auprès du roi lui-même. Le major s'exécuta et fit renvoyer au pays, à ses frais, les armes en question ; mais leur nombre était si restreint et leur état d'entretien si affreux que le Gouvernement de Neuchâtel, furieux, exigea du Roi de Prusse la destitution du Commandant. En réalité, celui-ci ne fut pas, à proprement parler, cassé de son grade ; on le punit par une suspension relativement longue de son commandement. Ce fut un rude coup pour lui, et peu après sa réintégration comme major du Bataillon, le comte de Meuron donna sa démission. Ceci se passait en 1817.

CHAPITRE IV

A Berlin. Casernement. Habillement. Equipement. Incorporation militaire effective. Ménage militaire. Instruction. Service. Obligations. Discipline. Solde. Congés et permissions.

Le 4 janvier 1815, à l'arrivée du Bataillon neuchâtelois des Tirailleurs de la Garde à Berlin, la caserne destinée à le recevoir n'était pas prête ; officiers et soldats furent cantonnés chez le bourgeois jusqu'au 15 février 1815, date à laquelle ils prirent possession de la caserne qui leur était affectée.

Ce mode de logement ne facilitait pas les choses, et tant chez les supérieurs que dans la troupe le mécontentement résultant de ces circonstances était profond.

Nous trouvons, à ce propos, dans le « Journal » du lieutenant, les appréciations suivantes [1] :

Nous sommes toujours chez le bourgeois, et y serons encore jusqu'au mois prochain, époque où nous entrerons en caserne, ce dont nous nous réjouissons beaucoup, tant pour nos soldats que pour nous-mêmes, car tant que nous serons dispersés dans la ville, nous ne pourrons pas tenir nos soldats comme nous le voudrions, et, ensuite, nous ne sommes point aimés du bourgeois, qui fait ce qu'il peut pour nous donner de mauvais logements. Enfin, nous sommes vus comme des Français, c'est-à-dire assez mal.

Enfin, le 15 février, les Tirailleurs entrèrent dans la caserne de la « Neue Commandantenstrasse », appelée plus tard Kœpnickerstrasse.

Cet immeuble, situé près de la Porte de Silésie, avait été construit en 1767 et affecté, primitivement, au Régiment d'infanterie de Pfuel, dont le commandant fut, quelques années plus tard, nommé gouverneur de Neuchâtel.

La caserne des Tirailleurs était une vaste construction qui présentait sur la rue sa triste et longue façade, avec un rez-de-chaussée et trois étages, percés de 21 fenêtres chacun. Au centre, la porte, surmontée d'un maigre fronton et flanquée d'une guérite. De l'autre côté de la rue s'étendait une ligne de peupliers plantés à distance égale, gigantesques sentinelles, raides et monotones, complétant la sévérité de ce quartier. En

[1] *Musée neuchâtelois*, 1900.

traversant le corridor on arrivait à une vaste cour d'exercice bordée de bâtiments plus petits. La Sprée roulait lentement ses eaux terreuses derrière les murs de la cour.

La caserne était composée de deux corps de bâtiment, dont le plus grand, faisant face à la rue, était occupé par les trois premières compagnies. Le second, formant angle, était la caserne de la IVe compagnie.

Ces deux corps de bâtiment étaient traversés, dans toute leur longueur, par de longs corridors sur les côtés desquels s'ouvraient les chambres. Le plain-pied des deux casernes était occupé par les réfectoires, les cuisines, la buanderie, l'atelier d'armurier, le logement du casernier-cantinier, le corps de garde, etc. Dans le haut se trouvaient l'atelier des tailleurs et les magasins.

Une autre caserne occupée par les Pontonniers faisait face à celle de la IVe compagnie des Tirailleurs et, enfin, le bâtiment où était l'hôpital, adossé à la Sprée, formait le quatrième côté de la vaste cour mentionnée plus haut.

« Nos soldats et nous, lisons-nous encore dans le « Journal » du lieutenant[1], nous sommes mieux que nous n'étions chez le bourgeois ; nos soldats sont gais et contents et les officiers de même ; ces derniers y ont chacun leur chambre chaude et meublée de tout ce qui est nécessaire à notre usage ».

Huit à dix Tirailleurs formaient, généralement, une chambrée dans laquelle chaque homme avait son « buffet » fermant à clef. Exceptionnellement, dans la IVe compagnie, il n'y avait que quatre hommes par chambre. On ne se lavait dans les chambres qu'en hiver ; tout le reste de l'année c'était à la rivière, qui coulait derrière la caserne, qu'avaient lieu les soins de propreté.

Presque tous les Tirailleurs fumaient de grandes pipes en porcelaine. Cet objet était toléré dans les chambres, suspendu réglementairement au-dessus du lit. Quand les hommes partaient pour l'exercice, plus d'un glissait sa pipe dans son shako.

Les lits furent d'abord en bois et plus tard en fer. Les hommes s'y trouvaient bien et n'y ont, m'ont dit les survivants, jamais souffert du froid.

En ce qui concerne l'uniforme, le règlement stipulait « que ce serait le même que celui du Bataillon de Chasseurs de Silésie » : tunique vert foncé avec des pattes d'épaules rouge-

[1] *Musée neuchâtelois*, 1900.

ponceau et au col le galon jaune-orange de la Garde. Les parements de brandebourg noirs, passepoilés d'écarlate (sans galon), avaient la forme dentelée qu'ils ont encore aujourd'hui. Cette dernière particularité est attribuée au fait que ce fut un tailleur de Paris qui eut à confectionner le premier type d'uniforme. Ignorant la signification historique du parement, il tâcha, en adoptant la forme dentelée, de lui donner par là un aspect plus agréable. Eu égard au caractère particulier du Bataillon, Sa Majesté décida que cette forme serait maintenue.

La tunique était fermée par deux rangées de boutons jaunes, bombés, les revers boutonnés par trois boutons.

Au veston d'exercice qui leur était fourni et dont nous avons parlé au chapitre II, on adaptait, pour les sous-officiers, derrière, deux petits pans au moyen de deux boutons.

Le pantalon gris, de drap, dont nous avons déjà donné une description dans le chapitre II, ne se portait qu'en hiver. En été, un pantalon de toile blanche, terminé en guêtre, le remplaçait. Tous les pantalons des Tirailleurs étaient à sous-pieds, et pour les parades, sur le pantalon, ils portaient la guêtre blanche.

A côté de ce premier pantalon blanc, chaque homme en recevait un second, plus fin, qui ne se portait que les jours de grande ténue et de parade.

Un sous-officier de Tirailleurs, que j'ai interrogé, me citait un détail assez typique au sujet de ce pantalon de gala. Il était recommandé aux hommes de faire en sorte qu'on ne vit aucune trace du genou à ce pantalon; aussi, pour enfiler ce vêtement « à l'ordonnance », devaient-ils se mettre debout sur leurs lits.

Tous ces pantalons, les blancs comme ceux de drap, étaient sans ceinture et se boutonnaient de chaque côté.

Comme coiffure, les Tirailleurs avaient un shako de carton, recouvert de drap noir, assez bas mais très évasé par le haut, et habituellement protégé par une toile cirée. Le haut du pompon était blanc pour les sous-officiers, rouge pour les musiciens. Ce n'est que plus tard que le Bataillon reçut les insignes de la Garde, savoir le plumet et l'étoile au shako et à la cartouchière. Pour les parades, on adaptait au shako un pompon oblong, haut et étroit, noir et blanc, fait de crins de cheval. En outre, on fixait la cocarde, tenue par une boutonnière de cuivre, et, devant, un large cordon tressé de laine

blanche, terminé par des glands. Ces derniers étaient attachés au second bouton de la tunique.

En 1848, le shako fut remplacé par le casque en cuir bouilli de l'armée prussienne.

La casquette, remise à Neuchâtel, fut modifiée plus tard. Dans le désir de donner à l'équipement quelque chose de plus brillant et — ajoutent les documents officiels du corps — « dans le but d'attirer plus de Suisses », les Tirailleurs reçurent la casquette royale, laquelle était garnie d'une bande de drap noir. En 1842, on y ajouta la cocarde prussienne.

La capote se portait roulée sur le sac pour les parades, et en bandoulière sur l'épaule gauche pour le service en campagne.

Encore un détail particulier relatif au plumet, dont chaque Tirailleur était très fier, parce qu'eux seuls en portaient. Ce plumet ne devait pas vaciller en marchant et quand ce fait se produisait, les hommes constataient eux mêmes du premier coup que leur démarche était mauvaise. Quand ils défilaient au soleil, ils s'arrangeaient à voir devant eux l'ombre de leur plumet et ils rectifiaient leur démarche d'après cette ombre.

Les chaussures d'ordonnance étaient les demi-bottes ou bottines, sur lesquelles, pour les marches et les services en campagne, on mettait des brodequins de coutil gris, dits « brodequins de marche », qui montaient jusqu'au mollet. Ces brodequins protégeaient le bas du pantalon ; mais, au bout de peu de temps, on s'aperçut qu'ils occasionnaient, pendant la marche, une certaine fatigue de la jambe ; aussi ne tardèrent-ils pas à être abolis.

Le sac était en peau de veau. A ce sujet, les survivants du Bataillon m'ont déclaré que, pendant leurs quatre et six ans de service, ils n'ont jamais eu une seule inspection du sac ; aussi ne le portaient-ils jamais garni, si ce n'est de bouteilles d'eau-de-vie.

Chaque homme touchait une paire de gants blancs pour les jours de grande parade.

Tout Tirailleur recevait gratis le grand et le petit équipement. Le second se composait de linge de corps, de chaussures et de brodequins de marche. Au bout d'un temps déterminé, ces objets devenaient propriété du soldat. Les effets de grand équipement, en revanche, demeuraient propriété du corps. Au licenciement, comme nous l'avons vu dans la capitulation, le

Tirailleur devait être habillé convenablement de pied en cap.

Il y avait, dans le Bataillon, une commission d'habillement s'occupant des réparations à faire et des changements à apporter à l'uniforme, et une commission du petit équipement. Cette dernière, composée d'un capitaine (président), de trois officiers et de deux sous-officiers, était chargée d'acheter les effets de petit équipement et de s'occuper de l'économie intérieure du Bataillon. Un règlement spécial, relatif au travail de cette commission, était fourni par le roi au président.

Rien de spécial à noter dans les règlements et ordonnances relatifs à l'habillement, sauf peut-être cet ordre du commandant de Meuron, donné au Bataillon le 9 mai 1815[1] :

On retirera aux soldats le pantalon de drap ; on en fera deux paquets par compagnie, qui seront liés avec des courroies de cuir de Russie, « ce qui empêche les gerces de s'y mettre ».

Voici, en revanche, quelques règlements concernant la tenue des hommes[2] :

Les Commandants de compagnies doivent faire faire la barbe aux sous-officiers et soldats jusqu'au-dessus de la bouche, et qu'aucune ne la dépasse.

Les cheveux étaient coupés courts, sauf sur les tempes, où, de chaque côté, une mèche était ramenée en avant et frisée en tire-bouchons. Cette coiffure étant officielle et de rigueur, chaque Tirailleur devait être régulièrement possesseur d'un fer à friser. Quant à la barbe, on ne tolérait que les moustaches et les favoris, les premières rejoignant les seconds.

Ci-dessous, encore quelques extraits des règlements :

Les compagnies doivent veiller à ce que les soldats soient aussi propres que possible, autant leurs corps que leurs habillements ; les fourres sur les shakos, les armes en bon état ; la poignée de sabre et les plaques de giberne et de shako doivent être comme sortant de chez le polisseur.

Les Commandeurs de compagnie doivent montrer aux soldats comment ils doivent mettre leur shako ; en général, les compagnies doivent veiller à ce que les soldats aient la meilleure mine possible.

Le soldat doit être en parfait uniforme le dimanche ; pendant la semaine, il portera le bonnet avec la veste, le shako avec l'uniforme. Les mentonnières doivent être relevées sous la fourre de toile cirée du shako.

La planche XXX donne une idée de l'uniforme de grande tenue d'un Tirailleur de la Garde. Cette planche a été reproduite d'après une gravure coloriée que l'on a bien voulu

[1] et [2] Tiré du premier « Livre d'ordres » du Bataillon.

mettre à ma disposition et qui appartient aux archives du corps. Elle représente l'uniforme porté en 1814 et en 1843.

Un vieux Neuchâtelois, qui avait eu l'occasion de voir le Bataillon des Tirailleurs de la Garde dans sa fleur, me disait que leur grande tenue était superbe et « qu'ils ressembleraient à des princes, aujourd'hui, à côté des uniformes simplifiés de nos milices ».

Peu après sa formation, le Bataillon des Tirailleurs de la Garde fut rattaché à la Brigade de la Garde royale, dont le chef était, à ce moment-là, Son Altesse le prince Charles de Mecklembourg.

Pour l'instruction du tir et le service en campagne, il fut placé sous les ordres de M. le colonel de Witzleben, inspecteur des Chasseurs et Tirailleurs.

Le Bataillon était divisé en quatre compagnies formées par les Tirailleurs depuis plusieurs mois au corps. Les recrues étaient exercées à part et n'étaient versées dans les compagnies qu'après au moins deux ou trois mois d'exercice. Un mouchet de couleur différente, attaché à la poignée du couteau de chasse, formait la distinction entre les compagnies : la Ire le portait blanc, la IIe rouge, la IIIe jaune, la IVe bleu.

La Ire compagnie renfermait, généralement, les meilleurs éléments. La IVe, en revanche, a, dès l'origine, passé pour avoir contenu les plus mauvais soldats. Vers la fin de l'existence du Bataillon, en tant que troupe capitulée, c'est cette IVe compagnie qui fut formée des derniers Neuchâtelois et Suisses restés au corps.

Un autre détail caractéristique distinguait encore l'uniforme de ces compagnies : les soldats des trois premières portaient des visières à leurs casquettes, tandis que ceux de la IVe n'en avaient pas.

Vers l'année 1830, trois des compagnies du Bataillon eurent leur surnom, par lequel on les désignait toujours. La IIe s'appelait « Les bons enfants », la IIIe « Les haricots secs », et à la IVe on avait adapté un dicton en patois neuchâtelois qui équivalait à ceci : « Jamais tu n'as rien valu, jamais tu ne vaudras rien. »

La compagnie elle-même se subdivisait en escouades *(Korporalschaften)*. Jusqu'en 1830, il n'est fait qu'une seule fois mention de ces escouades dans les rapports et les ordres qui

m'ont passé sous les yeux. C'est un ordre du commandant du Bataillon, ainsi conçu [1] :

Avant que les compagnies s'assemblent pour former le Bataillon, les sous-officiers font dans le quartier la revue de leurs escouades et doivent visiter surtout ceux qui ont des dispositions à la malpropreté, avant que les autres s'assemblent.

Il est à supposer qu'à l'origine déjà, comme depuis 1830, il y avait quatre escouades par compagnie.

Quant aux soldats, on en distinguait deux classes. Ceux qui manœuvraient mal ou qui avaient encouru fréquemment des punitions, de même que les déserteurs qui rentraient au corps, passaient de la Ire à la IIe classe.

Dans un ordre du 27 janvier 1815 [2], il est dit que « les commandeurs de compagnies doivent être très exacts à noter les soldats de Ire et de IIe classe, afin que les bons ne soient pas tourmentés par les paresseux ».

Les soldats de IIe classe formaient, habituellement, le « peloton d'amour » des régiments français d'aujourd'hui, car ils exerçaient plus souvent que leurs camarades, et la plupart du temps pendant les heures libres des soldats de Ire classe.

Chaque soldat avait un livret de service et chaque compagnie un « Kammerbuch » (livret de chambrée). Ce dernier était vérifié tous les dimanches matins.

Il y avait, en outre, ce qu'on appelait, dès 1831, « le Commando ». C'étaient quelques hommes, généralement de bons tireurs, au nombre de huit, pris dans les quatre compagnies, lesquels étaient commandés spécialement pour régler et ajuster, avec des officiers supérieurs, les carabines de la cavalerie. Ces hommes ne montaient pas de garde, exerçaient moins souvent que les autres soldats et avaient un petit supplément de solde. Faire partie du commando était considéré, au Bataillon, comme un grand honneur.

Une autre catégorie de soldats que nous mentionnons ici et dont nous reparlerons dans un chapitre suivant étaient les volontaires prussiens. Ces derniers, pendant les premières années, ne servaient qu'un an et devaient, d'après les ordonnances de l'époque, faire leur temps de service dans les bataillons de Chasseurs ou de Tirailleurs.

Le Commandant du Bataillon nous renseigne très peu sur

[1] et [2] Tiré du premier Livre d'ordres du Bataillon.

ces volontaires allemands. Dans un ordre du 19 avril 1815, nous lisons ce qui suit à leur sujet [1] :

Le Lieutenant Dardel délivrera aujourd'hui à chaque compagnie 14 vestes et 14 pantalons de drap qu'ils remettront à leurs volontaires en commençant par ceux qui ont la plus belle taille. Il délivrera de même 14 paires de bottes et 14 cols, et il aura soin de veiller à ce que cheveux et barbes soient coupés à l'ordonnance, afin qu'il puissent être présentés au Brigadier d'une manière convenable. Le chirurgien en passera auparavant la visite, afin de voir s'il n'y en a pas qui ont la vérole ou la gale.

Et plus loin, en date du 20 avril de la même année, nous lisons :

Les volontaires exerceront cette après-midi, et les officiers qui y assistent sont priés de faire plus attention et ne pas rester en groupe au milieu de la place, mais de faire attention à ce que font leurs gens.

Enfin, comme dernière catégorie, on choisissait parmi les soldats des tailleurs et cordonniers. Un ordre du 2 septembre 1814 disait des premiers [2] :

Les tailleurs du Bataillon doivent travailler chez le maître-tailleur autant qu'il aura besoin d'eux, et, pour cela, ils recevront « une petite douceur » ; par contre, ils paieront leurs services.

Quant aux seconds, un décret du 20 janvier 1815 était ainsi conçu [3] :

Les cordonniers qui travaillent à la confection des bottes sont dispensés de l'appel ; ils seront surveillés dans leur travail, chaque jour, par le bas-officier de semaine.

Les officiers pouvaient choisir leurs domestiques dans leur compagnie respective, mais avant de les prendre, ils étaient tenus d'en demander la permission au chef de compagnie.

En revanche, les commandants de compagnie désignaient trois Tirailleurs comme ordonnances et devaient choisir, spécialement dans ce but, « les soldats les plus propres et qui parlaient l'allemand ou du moins le comprenaient ».

D'après un décret du 19 février 1816, les musiciens devaient mesurer cinq pieds. La musique du Bataillon était composée d'un certain nombre de trompettes par compagnie, dirigés par un musicien-chef (horniste en chef), mais instruits par un maître de musique allemand, lequel logeait en caserne. Il y avait huit musiciens ; leurs instruments avaient consisté, au début, en clairons.

1, 2, 3. Tiré du premier Livre d'ordres du Bataillon.

Pour les grandes circonstances, des musiciens de Berlin étaient requis pour aider à constituer une fanfare quelque peu complète ; ils recevaient, pour ces solennités, l'uniforme du Bataillon, mais si tôt leur service terminé, ils rentraient chez eux et déposaient l'uniforme jusqu'à la prochaine réquisition. Les instruments de cette musique auxiliaire se composaient de trombones et de cors de chasse. Avec le temps, la fanfare du Bataillon se modifia et reçut des instruments plus modernes.

L'organisation de cette musique provoqua pas mal de correspondance entre Berlin et Neuchâtel. Ce qu'il y a de certain, c'est que le major de Meuron et plus tard ses successeurs se sont fréquemment adressés au Gouvernement de Neuchâtel dans le but d'obtenir des subventions pour la musique. Le 23 février 1816, notamment, le commandant du Bataillon écrivait tout franchement ces mots au Conseil d'Etat de la principauté [1] :

« Je demande aussi de l'argent pour la musique, que j'ai payée jusqu'ici de ma poche. »

Une autre fois, c'est le major de Tilly qui fait appel [2] « aux sentiments musicaux des Neuchâtelois » dans le but d'obtenir par des dons une fanfare « digne du Bataillon neuchâtelois de la Garde de Sa Majesté ».

Plusieurs Tirailleurs m'ont raconté que leur musique jouait « plus vivement » que les fanfares des autres régiments prussiens. On reconnaissait, paraît-il, d'assez loin, à la musique, que c'était le Bataillon des Tirailleurs qui défilait dans les rues et c'est à elle qu'on attribuait l'allure plus vive du Bataillon.

Les signaux, donnés jusqu'en 1840 par des tambours, furent dès lors exécutés par des clairons. Le Bataillon avait ses signaux particuliers, et chaque compagnie, le sien propre.

Un ordre du 9 mars 1815 stipulait que « comme cette date était celle du jour anniversaire de feu la reine, il était défendu de battre la caisse et de faire de la musique ».

Les Tirailleurs atteints de maladies étaient soignés à l'hôpital militaire. Les seuls ordres relatifs à l'état sanitaire du Bataillon que j'ai pu recueillir sont les suivants [3] :

Lorsqu'un soldat a des symptômes de maladie quelconque, les chefs d'es-

[1] et [2] Archives de l'Etat, à Neuchâtel.

[3] Extrait du premier Livre d'ordres du Bataillon.



1814 1843

Tirailleurs de la Garde de 1814 et de 1843.

(D'après une aquarelle.)

couades doivent en avertir le Commandant de la compagnie, et s'ils le négligent, ils seront sévèrement punis.

Les compagnies qui ont des hommes qui entrent à l'hôpital pour cause de gale, retireront de suite leurs draps pour les faire laver et éviter par là que la maladie n'augmente pas davantage.

Les Commandants de compagnie doivent faire la visite des soldats, afin de s'assurer qu'il n'y en ait pas qui aient des poux. Ceux qui en auront pour la première fois seront réprimandés, et à la récidive aux arrêts.

Les Tirailleurs qui mouraient au Bataillon étaient enterrés avec les honneurs militaires et communication du décès était envoyée à Neuchâtel, avec les effets du défunt.

En 1825, il y eut à Berlin une violente épidémie de choléra qui fit de nombreuses victimes, surtout dans les maisons voisines de la caserne. Ce fut un temps de repos pour les Tirailleurs. Pas d'autre service que la garde. Le Bataillon était consigné et la porte de la caserne fermée. Elle ne s'ouvrait que pour le service indispensable. Les soldats reçurent tous une ceinture de flanelle et furent mieux nourris, au riz principalement ; des chaudrons de goudron brûlaient jour et nuit dans les corridors et jusque dans les chambres.

Grâce à ces précautions, disent les documents, aucun cas ne s'est produit parmi les Tirailleurs.

L'ordre journalier de service était fixé comme suit :

Diane : en été, à 4 ou 5 heures ; en hiver, entre 6 et 7 heures.
De 8 à 10 heures du matin : exercices.
A 11 heures : soupe ; en hiver, à midi.
A 12 heures : appel principal.
De 2 à 4 heures : exercices.
Libre de 5 à 9 heures du soir.
Retraite à 9 heures.

Les premières années, les hommes devaient être rentrés avant 9 heures, ainsi que le prouve cet ordre du 1er novembre 1814 [1] :

Qu'aucun bas-officier ni soldat ne se trouve dans les rues de la ville après 8 heures, à moins qu'ils n'aient une permission de leurs capitaines respectifs de rester absents de la caserne jusqu'au contr'appel de 9 heures, temps auquel tout le monde doit rentrer à la caserne pour ne plus en sortir jusqu'au lendemain matin.

L'extinction des feux avait lieu à 10 heures.

Voici un ordre du commandant de Meuron relatif aux appels [1] :

[1] Extrait du premier « Livre d'ordres » du Bataillon.

Quand un soldat aura manqué deux fois à l'appel et que, malgré les remontrances de ses supérieurs, il manquera une troisième fois, il sera puni par les arrêts de la salle de police pendant vingt-quatre heures au pain et à l'eau. Celui qui aura été puni deux fois pour manquer à l'appel et qui mérite une troisième fois punition pour le même sujet, sera aux arrêts pour quatre jours au pain et à l'eau. J'espère que des soldats destinés à faire partie de la Garde de Sa Majesté ne se mettront pas dans le cas d'être punis plus sévèrement.

Une singularité des appels au Bataillon était que lorsqu'un nom de famille était porté par plusieurs Tirailleurs dans la même compagnie, on désignait les homonymes non par leurs prénoms, mais par des chiffres. C'est ainsi qu'à plusieurs reprises j'ai trouvé dans les documents des archives des noms comme ceux-ci : Huguenin Ier, Droz IV, Guye VII.

Au début, l'ordinaire était préparé par une cuisinière. Quelques hommes du Bataillon lui étaient adjoints pour l'accomplissement de sa besogne, mais ce système ne marcha guère et il est à supposer que la discipline ne régnait pas en maîtresse à la cuisine, car un ordre du 15 mars 1815 s'exprimait comme suit [1] :

Les hommes qui sont employés à la cuisine sont commandés pour aider à la cuisine et non pour y donner des ordres.

Ensuite des inconvénients résultant de la présence d'une femme dans ce local, celle-ci fut remplacée bientôt par un sergent et par un caporal d'ordinaire, auxquels étaient adjoints pour ce service, à tour de rôle, deux hommes par compagnie.

La troupe n'avait qu'un seul repas par jour, repas composé, habituellement, d'une soupe aux haricots, avec des pommes de terre et des choux et de deux onces de viande. Les dimanches et jeudis, dès 1836, on avait du porc frais. La soupe, au dire des Tirailleurs que j'ai interrogés, était « une ratatouille impossible ». Chaque homme en recevait, environ, la mesure d'un litre.

En outre, un pain de six livres était fourni à la troupe tous les cinq jours et cinq jours seulement après la cuisson.

La date de livraison de chaque miche était timbrée dans la pâte avec la date du jour où elle passait au four. Ce pain se digérait très mal et, m'ont raconté quelques-uns des survivants, on ne le supportait qu'accompagné d'eau-de-vie. Peu de jours après qu'il avait été délivré aux soldats, ce pain tombait en poussière. Des corvées spéciales allaient le chercher à proxi-

[1] Tiré du premier « Livre d'ordres » du Bataillon.

mité de la caserne. Les hommes appelaient ce service-là, en style de caserne, « aller à la missionnaire ».

Ah ! ce maudit pain de Berlin, avec quel haut-le-cœur n'en ai-je pas entendu parler ! « C'était, me disait un vieux Tirailleur de Peseux, de la vraie tourbe de marais. » Il était « noir comme de la suie » et d'un goût si douteux que beaucoup de soldats n'y touchaient jamais et le troquaient — surtout ceux de la IVe compagnie — contre d'autres denrées plus digestives.

En outre, chaque compagnie touchait, par mois, un supplément de cinquante pains à répartir entre les hommes.

A en juger par les témoignages recueillis auprès des quatorze survivants du Bataillon, la troupe était misérablement entretenue. Les soldats répétaient volontiers « qu'ils avaient trop pour crever, mais pas assez pour vivre », et cependant, m'a déclaré un sous-officier de Tirailleurs, « ils étaient bien mieux, sous le rapport de la nourriture, que les Grenadiers et les autres ».

En campagne, chaque homme portait une petite marmite sur le sac.

En guise de déjeuner, les Tirailleurs se payaient ordinairement, chaque matin, ceux du moins qui en avaient les moyens, « un verre de schnick et un petit pain ».

Le soir, chez Vaucher — un ancien Tirailleur pensionné — plusieurs d'entre eux prenaient leur souper, qui se composait de charcuterie ou de fromage et de bière. D'autres aussi s'associaient pour acheter en commun un sac de pommes de terre, et, chaque soir, ils en faisaient cuire une certaine quantité. Mais quant à ceux qui n'avaient d'autres ressources que leur modeste solde pour vivre — et ils étaient les plus nombreux — ils avaient souvent faim.

En fait de cantine, je n'ai trouvé qu'un seul ordre [1], assez typique du reste, qui y eût trait. Cet ordre, daté du 18 février 1815, était libellé comme suit :

On ne doit pas boire dans les chambres des cantinières ; si les cantinières souffrent cela, le Major fera fermer leurs chambres ; les soldats n'y feront que prendre ce qu'ils veulent boire et manger et l'apporteront dans leurs chambres.

Le Tirailleur touchait sa solde en entier ; en revanche, il reversait à l'ordinaire vingt centimes par jour. Tous les dix

[1] Extrait du premier « Livre d'ordres » du Bataillon.

jours, chaque homme recevait « quatorze bons gros », soit environ deux francs. Le 31 du mois ne comptait pas; aussi, ce jour-là était-il fort mal noté au Bataillon. Les hommes disaient à ce propos, quand arrivait le 31 : « Misère en Prusse. » Est-ce de là que serait venue cette expression populaire, de même que cette autre, non moins répandue : « Travailler pour le roi de Prusse »?

En revanche, le mois de février ou « mois des aiguilles », comme on l'appelait au Bataillon des Tirailleurs, était compté comme un mois de trente jours.

En somme, la solde se répartissait, annuellement, comme suit :

Appointé (soldat de Ire classe). . . .	Fr.	93.65
Tirailleur.	»	86.25
Trompette (musicien hors rang) . . .	»	202.50

Dans ces divers chiffres, était compris le supplément de solde pour les vivres auquel avaient droit les sous-officiers et soldats.

A propos de la solde, un ordre du major de Meuron, en date du 18 janvier 1815, stipulait ceci[1] :

Les Commandants de compagnie tiendront une note exacte des retenues que l'on fait aux soldats qui ont perdu quelques-unes de leurs fournitures et qui en ont reçu de nouvelles; il ne faut pas que les retenues soient trop fortes, afin que le soldat puisse vivre.

Avec leur maigre solde, les Tirailleurs devaient payer leur blanchissage et acheter le nécessaire pour « putzer », la graisse de fusil, etc.

D'autre part, ils trouvaient une source de bénéfices, modestes il est vrai, en montant la garde pour les volontaires. Ces derniers n'étaient tenus de monter que six gardes en tout et pouvaient payer les autres. Chaque garde était tarifée, et l'argent livré à cet effet était versé dans une caisse de compagnie dont le contenu était réparti entre les soldats de la compagnie.

De plus, chaque volontaire ayant son brosseur auquel il devait donner un thaler par mois, les Tirailleurs offraient leurs services et plusieurs d'entre eux se faisaient encore, de cette façon, un petit supplément de solde. On comptait, habituellement, de vingt à vingt-cinq volontaires par compagnie. Les brosseurs des cinq officiers et de l'enseigne de compagnie rece-

[1] Extrait du premier « Livre d'ordres » du Bataillon.

vaient une gratification mensuelle qui se montait, au maximum, à deux thalers, soit sept francs cinquante centimes.

Les ordres concernant le salut étaient affichés à la caserne. Bien qu'on leur donnât des instructions répétées sur la manière de saluer, néanmoins les Tirailleurs étaient très souvent repris et punis pour n'avoir pas agi conformément au règlement. Il est vrai que celui-ci était assez compliqué, à n'en juger que par ce court extrait[1].

Quand les sergents-majors rencontrent un officier supérieur, ils feront front en portant la main au shako, tenant la visière entre le pouce et l'index; quand ils rencontrent un officier subalterne, ils passent tout droit en portant également la main au shako de la même manière.

Quand le soldat qui est en grande tenue avec le shako rencontre un officier supérieur, il fait front quand l'officier est à quatre pas de lui, sans porter la main au shako, mais quand il rencontrera un officier subalterne, il passera tout droit en prenant la position militaire et fixant l'officier.

Le soldat en veste et bonnet rencontrant un officier supérieur fait front et tient le bonnet à la main jusqu'à ce qu'il ait passé, mais quand ils rencontreront un officier subalterne, il ôtera son bonnet sans s'arrêter et passera tout droit.

Les articles ci-dessus concernent les sergents, bas-officiers et soldats.

Tout militaire entrant au bureau ou autre chambre pour affaire de service ne doit pas frapper à la porte, mais entrer tout droit sans s'annoncer, en prenant la position militaire et sans ôter le shako, mais lorsqu'il a le bonnet, il doit l'ôter.

Dans le « Journal » du lieutenant[2], nous lisons, sous la date du 15 janvier 1814, la réflexion suivante :

L'armée prussienne est aussi sur un bon pied; la plus sévère discipline y règne. La plus petite marque d'insubordination est punie, aussi il n'est pas étonnant qu'elle soit respectée de tous les souverains.

Si la discipline prussienne était souvent sévère, elle n'était jamais trop rude. Au contraire, il semblerait même qu'elle n'était souvent pas assez sévère pour des hommes enrôlés comme volontaires et d'un caractère sinon difficile et revêche, du moins vif et remuant. Sur quelques points, la minutie allait trop loin et aurait fatigué ces Neuchâtelois, si l'usage, qui corrige tant de choses, n'avait, avec le temps, modifié maint règlement.

Quant à dire que la discipline fût inexorable, comme quelques Tirailleurs me l'affirmaient, j'ai de la peine à le croire;

[1] Extrait du premier « Livre d'ordres » du Bataillon.

[2] *Musée neuchâtelois*, 1900.

car si tel avait été le cas, il ne se serait pas passé des faits comme celui-ci, que je transcris textuellement des archives mêmes du corps (documents de Berlin) :

Un Tirailleur dont la « belle » habitait sur la rive nord de la Sprée, fut surpris, un soir d'octobre, après l'appel, traversant la rivière à la nage, et le lendemain, de bonne heure le matin, rentrait à la caserne de la même façon. Le commandant, questionné sur ce qu'il avait dit à ce Tirailleur et la punition qu'il lui avait infligée, répondit : « Je ne lui ait rien dit ni ne l'ai puni, mais je l'ai envié ! » (Ich habe ihn beneidet.)

En outre, si la discipline avait été si rigoureuse, les commandants du Bataillon, à tour de rôle, n'auraient pas eu l'occasion de devoir rappeler si souvent leurs hommes au respect et à l'observation des règlements, ainsi que le prouvent les citations ci-dessous, toutes extraites des documents officiels du Bataillon[1] :

Malgré tous les ordres qui ont été donnés jusqu'à présent, les soldats sortent après la retraite et commettent des excès dans la ville ; on s'en prendra aux chefs et commandeurs de compagnie si les ordres ne sont pas mieux respectés.

Le commandeur a vu avec beaucoup de peine que, malgré les ordres donnés plusieurs fois, le soldat se néglige de la manière la plus impardonnable ; il n'a pas honte de se promener dans les rues, un jour de repos, avec leurs souliers crottés de la marche de la veille, leurs capotes sales, sans cols, les shakos de travers et la buffleterie terne ; or, un soldat qui aime l'honneur et son devoir doit désirer plaire à ses chefs.

Les commandeurs de compagnie doivent avertir les soldats à l'appel que tous ceux qui se permettront de troubler le repos public, soit en insultant les bourgeois et particulièrement les filles, seront punis de la manière la plus sévère.

Le gouverneur défend de nouveau de fumer dans les rues ; il espère que les Tirailleurs de la Garde donneront l'exemple aux autres troupes en exécutant les règlements.

Le Commandeur du Bataillon constate que les compagnies sont arrivées à la Kirchparade aussi sales que possible, et cela est dû aux capitaines qui ne se donnent pas la peine d'inspecter leurs hommes ; en outre, le Commandant de Berlin s'est plaint que, malgré les ordres réitérés qui ont été donnés pour maintenir la discipline et le bon ordre dans la caserne, il s'y introduit des femmes de mauvaise vie qui, souvent, y passent la nuit.

Je m'arrête là dans mes citations, estimant qu'elles suffisent à prouver que la discipline inexorable dont on a voulu parler ne fleurissait guère à la caserne des Tirailleurs.

Les premiers temps, c'est-à-dire pendant les premières années, le commandant du Bataillon fournissait à Neuchâtel un rapport sur la marche de sa troupe, rapport accompagné, par

[1] Premier « Livre d'ordres » du Bataillon.

compagnie, du « national » de tous les Tirailleurs. J'ai trouvé aux archives[1] une quantité de ces rapports, qui se ressemblaient, du reste, un peu tous. En voici un, daté du 8 octobre 1816 :

Ire compagnie : très satisfaisant sauf quelques hommes « *schläfrig im Dienst* ».

IIe compagnie : satisfaisant, sauf quelques mauvais et forts buveurs.

IIIe compagnie : très satisfaisant.

IVe compagnie : médiocre — renferme beaucoup trop de paresseux et d'ivrognes.

Ces rapports étaient envoyés tous les trois mois et les observations y étaient consignées en français ou en allemand, suivant le capitaine qui les rédigeait. Plus tard, il n'y en eut plus que tous les six mois.

Les peines disciplinaires allaient de la « consigne » à la peine de mort. Cette dernière n'a été appliquée qu'une seule fois au Bataillon pendant toute la durée de son existence comme Bataillon capitulé, et, cette seule fois, elle fut commuée en travaux forcés. Elle se trouve mentionnée comme suit dans les archives (sans date) :

Le tirailleur Widem, de la Ire compagnie, ayant été insubordonné de paroles et de faits envers un sous-officier du bataillon, a été condamné par un conseil de guerre à être fusillé, mais Sa Majesté lui a fait grâce de la vie et l'a condamné aux travaux de forteresse pendant toute sa vie.

En revanche, les délits entraînant la détention dans une forteresse ont été extrêmement nombreux. Par suite des mauvais éléments que renfermait le Bataillon, cette peine disciplinaire très grave a été fréquemment appliquée pendant quelques années. Elle eut pour résultat de débarrasser la troupe de ses pires soldats et servit d'exemple utile.

Après la « consigne », laquelle consistait à balayer et nettoyer les chambres et à faire toutes les « corvées de caserne » sous la surveillance du sous-officier de garde, venaient les arrêts simples et les arrêts forcés, puis les « lattes » et la forteresse.

Etaient punis des arrêts simples *(Mittelarrest)*, les hommes rencontrés en rue n'étant pas « de la plus grande propreté » ; en cas de récidive, ils étaient punis des arrêts forcés.

[1] De Neuchâtel.

Les « lattes », dont a parlé Bachelin dans son *Jean-Louis*[1], n'ont existé que jusque vers 1830. C'était un épouvantable cachot, vieux reste de la pénalité du moyen âge et dont le nom seul faisait frissonner; une cellule étroite, mal éclairée et basse, si basse qu'on pouvait à peine s'y tenir assis. En entrant, on éprouvait à la fois de la terreur, de la honte et un sentiment de révolte. Le plancher, au lieu d'être plat, se trouvait formé de plusieurs poutres placées les unes à côté des autres et présentant chacune un angle en saillie. C'était donc une succession de tranchants sur lesquels on devait se coucher, soit en long, soit en large; on ne pouvait s'asseoir dans ce cachot. Le sommeil y était impossible; on y souffrait cruellement jusqu'à la prostration et l'évanouissement. En outre, la victime n'y avait pas même une couverture et était dévorée par les punaises. Elles étaient en telle quantité qu'on pouvait croire qu'elles paraissaient y avoir été mises pour compléter le supplice.

Ces renseignements sur les lattes ont été fournis à l'auteur par un vieux Tirailleur qui ne les a que trop connues.

J'ai entendu maintes critiques au sujet de la description de ces fameuses « lattes », et plusieurs lecteurs de *Jean-Louis*, voire même des Tirailleurs, affirmaient qu'elles n'avaient jamais existé que dans l'imagination de Bachelin. Or, dans les archives du Bataillon et dans son premier « Livre d'ordres », il est bel et bien fait mention de cette peine disciplinaire infamante et indigne de ce siècle.

Voici par exemple, transcrits textuellement, des ordres relatifs aux « lattes » :

Le tailleur Maire s'est plaint de ce que les soldats lui apportaient des habits et capotes remplis de vermine et d'horreurs. Les compagnies donneront l'ordre que ceux qui en apportent dans cet état seront pour vingt-quatre heures sur les « lattes ». Si les soldats ne veulent pas s'approprier par eux-mêmes, il faut les y forcer. *(Ordre du Commandant du 20 janvier 1815.)*

Tout soldat qui sera trouvé de faire ses besoins naturels près des latrines sera mis sur les « lattes » pour quarante-huit heures. *(Ordre du Commandant du 20 février 1815.)*

Tout soldat qui sera rentré en « ribote » en caserne aura six jours de « lattes » ; tout soldat qui aura découché aura trois semaines de « lattes » ; à la récidive, six semaines (ce qui était le maximum). *(Règlements du Bataillon, sans dates.)*

Après 1836, l'ivresse était punie de quinze jours de salle de police, au pain et à l'eau.

[1] Page 231.

Un des Tirailleurs que j'ai interrogés me racontait « qu'il y avait plus de punitions dans son Bataillon composé de quatre compagnies que dans un autre régiment à douze compagnies, et qu'elles étaient motivées en grande partie par l'ivrognerie. »

Si les « lattes » furent supprimées, on peut constater qu'à mesure que les Neuchâtelois et les Suisses quittaient le Bataillon à l'expiration de leur temps d'engagement, on devint plus rigide vis-à-vis de ceux qui restaient au corps ou qui y faisaient leur entrée. Plusieurs s'ôtèrent même la vie pour éviter des punitions encourues pour des peccadilles. Cette rigueur visait-elle peut-être à hâter la fin du Bataillon neuchâtelois en tant que troupe capitulée? A lire certains documents, on serait tenté de le croire!

On distinguait deux sortes de tribunaux militaires : le *Standrecht* ou tribunal de première instance, composé d'un capitaine, quatre premiers-lieutenants, deux sergents, deux caporaux, deux appointés et trois Tirailleurs, et le *Kriegsrecht* ou tribunal supérieur, formé comme suit :

1 major, président;
2 capitaines;
3 premiers-lieutenants;
3 lieutenants;
3 sergents;
3 Tirailleurs.

Ces cours pénales eurent fort à faire les premières années qui suivirent la création du Bataillon des Tirailleurs. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner le volumineux dossier qui figure aux archives de l'Etat de Neuchâtel. En le parcourant, j'ai eu l'occasion de constater que les motifs qui amenaient, le plus généralement, à la barre de ces tribunaux, des hommes du Bataillon, c'était le vol, le viol, les abandons de famille et les désertions.

Certaines années furent plus particulièrement mauvaises : en 1818, désertions en masse; en 1819, désertions de sous-officiers, rixes, viols et ivresse; en 1832, désertion d'un officier et affaires de mœurs; en 1833, expulsion d'un officier du Bataillon pour abus de confiance.

Je devrais m'en tenir là; mais je dois encore signaler un autre genre de délits qui se commettaient fréquemment dans le Bataillon. Je veux parler du délit de bigamie.

Comme nous l'avons vu au chapitre II, les dissensions do-

mestiques étaient un des fréquents motifs qui poussaient les jeunes gens à s'enrôler dans le Bataillon de Berlin. Or, le cas s'est présenté plus d'une fois qu'un citoyen marié, fatigué de ses ennuis de ménage, plantait là épouse et enfants pour s'en aller à Berlin faire du service comme Tirailleur. Grâce à la distance considérable qui le séparait de la famille qu'il abandonnait, il pouvait facilement passer pour veuf ou pour célibataire. Au bout de deux ou trois ans, de plusieurs années même si l'enrôlé avait renouvelé son engagement, il se décidait quelquefois à épouser une Berlinoise avec laquelle il avait entretenu des relations, contraint à le faire par les parents de la jeune fille. Le mariage civil était célébré à Berlin selon la loi, sans que l'on soupçonnât l'existence du mariage précédemment contracté à Neuchâtel. Ce cas, je le répète, s'est produit plus d'une fois.

Si le mariage n'avait pas lieu, la jeune fille séduite et devenue mère exigeait souvent de son séducteur qu'il subvînt aux dépenses occasionnées par la naissance de l'enfant.

Souvent aussi, la première femme, restée sans ressources depuis le départ de son mari pour Berlin, s'adressait aux autorités compétentes et faisait réclamer, par la voie des tribunaux civils, des dommages à l'époux infidèle. Le tribunal civil transmettait la plainte à Berlin. Le *Standrecht* faisait procéder à une enquête, et, de celle-ci, résultaient des difficultés et des ennuis de tous genres pour l'époux coupable.

Cet état de choses, ainsi que de nombreuses réclamations des commandants du Bataillon relatives à des actes de séduction commis par des sous-officiers et des soldats sur des jeunes filles de Berlin et du pays, provoquèrent un très grand échange de lettres entre Neuchâtel et Berlin. Aussi, pour éviter le retour de pareils faits, le gouvernement de la Principauté avisa le Commandant du Bataillon, qui était à ce moment-là le major de Tilly, que, dorénavant, aucun Tirailleur ne pourrait se marier, à Berlin ou à Neuchâtel, sans que les bans n'aient été préalablement publiés dans sa commune ou paroisse respective, ainsi qu'à Berlin.

Voici la lettre[1] que le Commandant du Bataillon adressa au Gouverneur de Neuchâtel en réponse à sa communication :

Votre Excellence souhaite la publication des bans dans les paroisses de chaque Neuchâtelois du Bataillon des Tirailleurs de la Garde. En promettant à Votre

[1] Archives de l'Etat, à Neuchâtel.

Excellence qu'aucun soldat ne se mariera désormais à Berlin, avant que la publication des bans soit faite dans la paroisse, j'ose la prier de bien vouloir considérer cette affaire d'un autre point de vue.

Il est impossible qu'il en résulte du mal pour les pauvres filles qui, sous promesse de mariage, ont été séduites. Rarement un Neuchâtelois demande la permission de se marier que son amante ne soit enceinte. Donc, il arrivera souvent que les soldats profiteront du refus de leur famille pour tromper leurs amantes et pour s'en défaire.

Voilà les raisons qui m'ont fait permettre, jusqu'à présent, le mariage sans la publication des bans à Neuchâtel. Je prie donc Votre Excellence de bien vouloir obliger toutes les familles qui, par leur refus, empêcheront le mariage, à dédommager une pauvre fille qui, sous promesse de mariage, est devenue enceinte.

Berlin, le 21 janvier 1822.

DE TILLY, major.

Le décret du Gouverneur de la Principauté prévint le renouvellement de faits de ce genre.

Si j'ai touché à ce sujet délicat, c'est pour mettre encore plus en relief le niveau moral de bon nombre des hommes qui composaient le Bataillon des Tirailleurs de la Garde de Sa Majesté le roi de Prusse.

Les désertions sont bien certainement le motif qui a le plus puissamment contribué à diminuer l'estime qu'on aurait pu avoir, à Berlin, pour le Bataillon neuchâtelois.

C'est aussi ce qui l'a fait détester par les officiers supérieurs allemands de la garnison prussienne.

Le major de Meuron ressentit beaucoup de chagrin de ces désertions, et, comme il ne réussissait guère à y porter remède, il dut, lui, organisateur du Bataillon, en supporter personnellement la plus grosse part de responsabilité.

Son successeur, le major de Tilly, prenant ces faits très à cœur, au tragique même, fit tout ce qui dépendait de lui pour mettre fin à ce triste état de choses. Voici en quels termes [1] il s'adressa au gouvernement de Neuchâtel afin d'obtenir des mesures énergiques contre ces continuelles et déplorables désertions :

Berlin, 15 janvier 1820.

D'après un ordre de Sa Majesté le Roi, on fait le procès à tous les déserteurs en Prusse qui sont restés hors du pays sans avoir demandé grâce au Roi. Il est prouvé que, par cette mesure, la désertion s'est diminuée dans l'armée, car, non seulement les déserteurs sont sûrs de perdre toute leur fortune, mais encore ils savent que leur portrait sera placé à la potence.

Ces procès n'ont pas eu lieu, jusqu'à présent, avec les Neuchâtelois ; aussi,

[1] Archives de l'Etat, à Neuchâtel.

je ne souhaiterais pas qu'on leur fît le procès ici, parce que la réputation de la nation en souffrirait ; c'est pourquoi j'ose demander à Votre Excellence si l'on ne pourrait pas prendre une mesure semblable à Neuchâtel. Il n'y a que les mauvais sujets qui en peuvent souffrir, et cependant c'est une terreur pour les âmes faibles qui pourraient se laisser séduire.

Je n'ai pas trouvé dans les archives de Neuchâtel copie de la réponse du Conseil d'Etat. En revanche, quatre mois après, le même commandant revient à la charge et adresse au Gouverneur la requête suivante[1] :

Tous les soldats de Sa Majesté, depuis les frontières de Russie jusqu'à celles de France, sont jugés par la même loi. Cette loi n'accorde aucune exception : elle punit avec la même rigueur le fils du comte comme celui du paysan ; avant que le soldat prête son serment, cette loi lui est lue. Le Prussien est forcé de l'accepter ; le Neuchâtelois qui s'engage volontairement peut refuser, quand la loi ne lui convient pas. Pourquoi donc solliciter d'un Neuchâtelois le serment prescrit, quand, en cas de désobéissance, la rigueur des lois ne peut être employée contre lui ?

Un soldat qui déserte se rend parjure ; il se rend donc coupable d'un crime déshonorant pour un homme, abominable pour un chrétien. Dans toute l'Europe, le parjure est puni par la perte des biens et par l'infamie. Le parjure est, d'après mon opinion, le seul crime qui n'a pas de degrés, car il renverse les fondements de la société.

La Principauté de Neuchâtel jouit partout de la meilleure réputation par rapport aux bonnes mœurs de ses habitants. Je suis donc persuadé que chaque père, chaque frère, chaque parent dicte et destine au misérable parjure la même punition dans son cœur que la loi prussienne lui inflige.

Dans le cas que ces observations, que je ne crois pas dénuées de fondement, ne puissent plaire ni convenir à Votre Excellence, j'ose la prier de bien vouloir fixer une autre punition *analogue* à celle que les lois emploient contre les déserteurs. Je ne manquerai pas d'en avertir à l'instant mes supérieurs pour la faire sanctionner, et il n'y aurait alors qu'à changer pour les Neuchâtelois cet article de guerre qui fait mention des mesures que l'on prend dans le pays du déserteur qui ne demande pas sa grâce au Roi.

Berlin, 20 mai 1820.

DE TILLY, major.

Il est bon de faire remarquer que si les Tirailleurs désertaient avant d'avoir prêté serment au roi, il n'y avait pas lieu à information. C'est précisément ce motif qui avait engagé le Conseil d'Etat de Neuchâtel à ne pas exiger de prestation de serment de la part des recrues avant leur arrivée à Berlin. Ce fait nous permettrait de supposer que le gouvernement s'attendait à des désertions fréquentes.

Les mesures demandées contre les déserteurs par le major de Tilly avaient eu comme premier effet de décider le gouver-

[1] Archives de l'Etat, à Neuchâtel.

nement à exiger, désormais, le serment des recrues sitôt entrées dans la caserne du dépôt. Ce règlement réduisit le nombre des désertions.

Sitôt qu'un déserteur était signalé, on le faisait rechercher par la justice. Les déserteurs avaient trois époques fixées par des avis officiels pour se représenter au corps. Si, à la troisième date, ils faisaient défaut, le tribunal militaire les déclarait déserteurs; leurs noms étaient publiés et l'on prononçait la confiscation de leurs biens présents et futurs.

Dès 1836, les désertions devinrent très rares au Bataillon.

J'ai trouvé, dans les archives de Neuchâtel, un curieux arrêté relatif à un déserteur. Le voici, textuellement transcrit :

Un déserteur vaudois, Abraham-Louis Collet, doit être arrêté, non seulement parce qu'il a déserté, mais parce qu'avant de partir il s'est habillé si complètement que possible : trois paires de pantalons l'une sur l'autre, habillements royales.

Berlin, 9 mai 1841.

Les documents officiels ne s'étendent pas beaucoup sur les exercices de la troupe et j'ai dû recourir, pour être fixé sur leur valeur, aux témoignages des survivants du Bataillon ; c'est sur ce point que le questionnaire que je leur avais remis réclamait le plus de détails. Or, de l'examen des nombreux renseignements ainsi recueillis, il est résulté qu'à part les périodes de manœuvres proprement dites et certains jours de solennités, le Bataillon des Tirailleurs avait un service très peu chargé.

Si les quatorze survivants que j'ai interrogés ont su récriminer sur nombre de détails, en revanche ils ont été unanimes à déclarer que le service lui-même et les exercices militaires du Bataillon « n'étaient rien moins que pénibles, qu'ils étaient même agréables ».

La journée était divisée en heures d'exercices sur le terrain, en théories, et, pour une large part, en soins de propreté.

Un ordre du 15 août 1815 fixait ainsi le premier devoir de la journée du soldat[1] :

Une fois le soldat levé, son lit doit être fait et la caserne balayée ; il peut se coucher après dîner, mais sans souliers, et en se levant refaire son lit.

L'école du soldat et l'apprentissage du pas et de la marche-parade faisaient le fond de l'éducation militaire des Tirailleurs.

[1] Tiré du premier « Livre d'ordres » du Bataillon.

Quant au service en campagne, à la tactique élémentaire sur le terrain, aux services de sûreté en marche et en position, aux reconnaissances, etc., etc., on en faisait relativement peu à Berlin.

J'ai interrogé longuement les sous-officiers, dont plusieurs fonctionnèrent jadis comme instructeurs, et, sur les divers points qui précèdent, j'ai pu me convaincre qu'ils étaient bien peu instruits.

Les Tirailleurs qui avaient passé trois ans au Bataillon n'exerçaient plus que rarement et restaient en caserne. Les seuls exercices auxquels ils prenaient encore part étaient le tir et les manœuvres du Bataillon.

En été, mais à de rares intervalles, les Tirailleurs exécutaient des exercices combinés avec d'autres troupes de la garnison. En outre, chaque année, en automne, le Bataillon faisait sa période de grandes manœuvres avec d'autres corps de troupes, mais ces exercices revenaient trop rarement pour qu'ils aient laissé un souvenir bien net aux survivants d'aujourd'hui.

Un exercice qu'on leur faisait faire assez fréquemment consistait à attaquer ou à défendre le château de Potsdam. Les survivants, en parlant de cette manœuvre-là, disaient tous « la forteresse de Potsdam ». Les Tirailleurs s'en réjouissaient toujours à l'avance, car, m'ont avoué quelques-uns d'entre eux « c'est ce jour-là qu'on s'amusait et qu'on rigolait ».

Bien entendu, le tir jouait le principal rôle dans le service du Bataillon et il est facile de se rendre compte, par les documents consultés, que c'est surtout de ce côté-là que l'instruction des Tirailleurs neuchâtelois était poussée, comme nous le verrons, du reste, dans le chapitre suivant.

Un ordre du Commandant du Bataillon, en date du 23 janvier 1815[1], portait que « les compagnies ne devaient exercer que deux heures par fois », soit deux heures le matin et autant l'après-midi. Plus tard, il y eut six heures d'exercices par jour.

La marche-parade était exercée tous les jours, le matin, par rang, par files, puis par rangs ouverts « jusqu'à ce que les soldats aient l'aplomb requis » disait le règlement. Les hommes exerçaient en petite veste et sans sac, avec et sans armes.

Le maniement d'armes était également en grand honneur

[1] Tiré du premier « Livre d'ordres » du Bataillon.

et, remarque particulière, les hommes commandés pour la garde étaient exercés à part dans cette branche du service, afin, disaient les ordres y relatifs, « que les sentinelles puissent présenter et porter les armes d'une manière convenable ».

Un ordre général de service disait que « les soldats qui, à l'exercice, auront été les plus maladroits seront exercés une heure après les autres et dans un lieu séparé ». Il en était de même de ceux qui avaient été notés « pour avoir bougé dans le rang et perdu l'alignement ».

En cas de mauvais temps, le règlement prévoyait « que les commandants de compagnie devaient envoyer, au moins une heure avant le moment désigné pour l'exercice, une ordonnance au major, afin que si l'on ne pouvait pas exercer, l'on ait le temps de contremander les compagnies et modifier l'ordre du jour. »

En date des 20 et 28 janvier 1815, je trouve dans le premier « Livre d'ordres » du Bataillon des ordres ainsi conçus :

On commence à exercer aujourd'hui à 3 heures à l'écurie royale (Breitgasse), mais comme il n'y a pas place pour plus de trente hommes, les compagnies s'arrangeront en conséquence.

Puis, plus loin, nous lisons :

La semaine prochaine, MM. les officiers apprendront à saluer et à marcher dans l'écurie. (!)

Il y avait deux ou trois grandes parades par année, et, en vue de ces journées-là, le Bataillon était exercé « plus sérieusement », car il s'agissait de rivaliser avec les autres troupes de la garnison. En outre, chaque dimanche, toute l'année, le Bataillon avait, le matin, la « parade d'église », à laquelle chacun devait assister.

Quant aux théories, elles étaient données en caserne par les sergents et, de temps en temps, un officier était chargé d'y assister.

En hiver surtout, le soir, les réfectoires étaient transformés en salle d'école. A tour de rôle, un certain nombre de Tirailleurs étaient commandés pour prendre des leçons d'allemand, d'écriture et d'arithmétique que donnaient les sergents-majors. Les officiers enseignaient l'allemand aux sous-officiers neuchâtelois et leurs camarades prussiens apprenaient le français.

La place d'alarme du Bataillon était la place Alexandre.

« En cas de feu dans le quartier », disait le règlement, « les hommes prendront les armes. S'il brûle en dehors du quartier, la troupe doit se tenir prête à partir au premier signal. » Parfois aussi, le Bataillon était alarmé pendant la nuit pour des exercices d'avant-poste ou de petites manœuvres.

Le service de garde était, en revanche, très sérieusement exercé, et les survivants m'ont déclaré qu'ils faisaient ce service avec beaucoup de zèle. J'ai remarqué, du reste, que chaque fois qu'ils avaient une mission un peu importante à remplir ou une responsabilité plus grande à encourir, les Tirailleurs faisaient leur service avec beaucoup plus de sérieux et d'entrain. Dans ce service de garde, ils étaient beaucoup plus sévères que les autres troupes et ne toléraient aucun attroupement ni bruit dans les rues le soir.

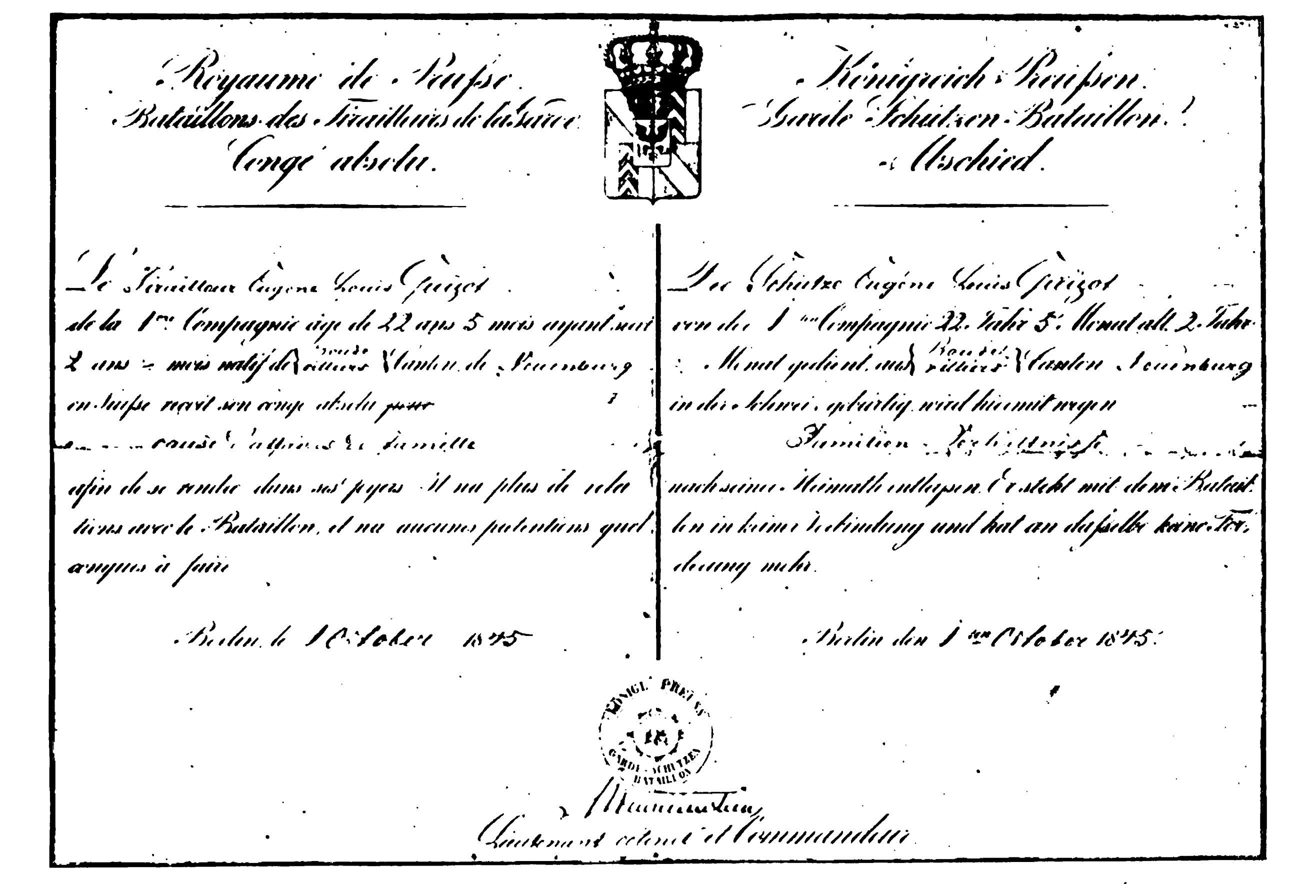
Si le bourgeois aimait le savoir-faire, l'énergie et la fermeté des Tirailleurs, la populace, en revanche, les redoutait quelque peu, car elle les savait capables d'agir vigoureusement au besoin. « Lorsque les Neufschateller montent la garde, il n'y a pas de tapage dans les rues » disait le bon bourgeois de Berlin.

Le Bataillon des Tirailleurs avait, comme les autres troupes de la garnison, son tour de garde dans la ville. Il y avait, devant la caserne, un poste composé d'un sergent, d'un caporal et de huit hommes ; un autre devant le palais du Roi. Ce dernier poste était fort d'une compagnie avec un capitaine comme chef de poste. Cet officier était, généralement, invité à la table royale pendant son service au château. Un détail particulier relatif à cette garde du palais est qu'elle n'était composée « que des hommes grands et sûrs choisis dans la compagnie. »

Il y avait, en outre, un poste devant le palais du Prince de Prusse et des sentinelles devant la maison du Gouverneur, à l'arsenal, à la trésorerie, au dépôt de poudre ainsi qu'aux quinze portes de la ville.

Ce service de garde était d'environ vingt-cinq heures. Commençant à 11 heures du matin, après la soupe, il se terminait le lendemain à midi. Chaque homme montait une heure de faction suivie de deux heures de repos. Pour ce service, les hommes étaient armés, les premières années, d'un petit fusil, leur carabine devant leur servir exclusivement pour le tir.

Le règlement relatif à la garde montante disait :



Royaume de Prusse.
Bataillon des Tirailleurs de la Garde.
Congé absolu.

Le Tirailleur Eugène Louis Guizot de la 1re Compagnie âgé de 22 ans 5 mois ayant servi 2 ans 2 mois natif de Boudry Canton de Neuchâtel en Suisse reçoit son congé absolu pour cause d'affaires de famille afin de se rendre dans ses foyers. Il n'a plus de relations avec le Bataillon, et n'a aucunes prétentions quelconques à faire.

Berlin, le 1er Octobre 1845.

Königreich Preussen.
Garde-Schützen-Bataillon.
Abschied.

Der Schütze Eugène Louis Guizot von der 1ten Compagnie 22 Jahr 5 Monat alt, 2 Jahr 2 Monat gedient, aus Boudry Canton Neuenburg in der Schweiz gebürtig, wird hiemit wegen Familien-Verhältnisse nach seiner Heimath entlassen. Er steht mit dem Bataillon in keiner Verbindung und hat an dasselbe keine Forderung mehr.

Berlin den 1ten October 1845.

Königl. Preuss. Garde-Schützen Bataillon

[illegible]
Lieutenant colonel et Commandeur.

Fac-similé d'un formulaire de congé absolu.

« La garde montera à 11 heures, à laquelle heure la garde monte dans toute la monarchie prussienne. »

Le 17 février 1815, le Commandant communique l'ordre suivant au Bataillon des Tirailleurs[1] :

Afin que la garde montante soit absolument sur le pied de l'armée dans laquelle nous servons, il y aura un sous-officier prussien pour la commander.

J'ai relevé ce détail parce que c'est le premier sujet prussien qui a fait, en quelque sorte, son entrée au Bataillon neuchâtelois.

Pour terminer ce chapitre sur le service de garde, je transcris ci-après quelques-uns des ordres qui y ont trait[2] :

Les sentinelles présentent les armes pour le Commandant, et pour les officiers, quand ils sont en uniforme, elles portent les armes.

Les sentinelles de la trésorerie et de l'hôpital ne doivent point interpeller les passants : celle du premier poste, c'est-à-dire de la trésorerie, doit veiller à ce qu'il ne s'introduise aucune personne suspecte chez le trésorier ; celle du second, c'est-à-dire de l'hôpital, à ce qu'aucun soldat malade ne sorte sans la permission du chirurgien ; celle de la caserne, à ce qu'il ne se commette aucun désordre dans le voisinage. Un peu avant la tombée de la nuit, et jusqu'à ce qu'on ferme la caserne, un sous-officier doit « patrouiller » aux environs du bâtiment et empêcher qu'aucune fille de mauvaise vie ne s'y introduise. Il est responsable des excès qui pourraient arriver à cet égard, et si une fille s'introduit, malgré sa surveillance, il sera puni par les arrêts.

La sentinelle au bas de la salle de police doit empêcher que les soldats aux arrêts ne puissent communiquer avec personne : si, malgré cet ordre, la sentinelle permet qu'on fasse passer du vin ou autre chose aux soldats qui sont aux arrêts, elles seront punies de huit jours de cachot, au pain et à l'eau.

Le caporal ou sergent de garde ne doit pas s'éloigner de plus de quinze pas de son poste. Il doit surveiller son monde et leur faire observer un silence parfait sous les armes et ne pas laisser fumer quand il y a un officier.

Il sera délivré à tous les postes des livres d'ordres et des règlements de patrouilles auxquels officiers et sous-officiers se conformeront strictement. Les patrouilles arrêteront toute personne suspecte dans les rues et seront de la plus grande sévérité et exactitude.

Quand un officier passe, la sentinelle doit sortir de sa guérite pour saluer, et non pas rendre les honneurs dans sa guérite.

Les bas-officiers qui montent la garde doivent faire attention que les soldats ne portent pas de bidons à la main ou pendus au couteau de chasse ; si, à la garde descendante, il s'en trouve au corps de garde, les sous-officiers doivent les faire porter en avant par un homme.

La première insj ection du Bataillon au complet et en grande tenue eut lieu le 14 janvier 1815 sur la place Alexandre. C'est le Prince Charles de Mecklembourg qui la passa.

[1] Archives de l'Etat, à Neuchâtel.

[2] Extrait du premier « Livre d'ordres » du Bataillon.

On comptait, généralement, outre les parades, une grande revue tous les deux mois ; elles étaient passées par le Commandant du Bataillon. Les allocutions qu'il adressait à ses hommes, à ces occasions, sont en partie rapportées dans les archives. Les termes n'en variaient guère ; j'en donne, ci-dessous, un échantillon[1] :

Le Major aperçoit avec plaisir qu'il y a plus d'attention et que le soldat exécute avec plus de plaisir ce qu'il y a à faire, et il les exhorte à continuer, afin que le Roi soit satisfait, ce qui ne manquera pas de faire une bonne note pour notre patrie en général.

C'est à l'occasion des grandes inspections que le Roi s'approchait quelquefois du Bataillon et lui adressait une allocution en français, à laquelle les Tirailleurs répondaient par le cri de « Vive le Roi ».

Ci-contre la reproduction d'un dessin de Dunki, extrait du *Jean-Louis* de Bachelin, représentant une « Revue du Bataillon » passée par le Roi de Prusse.

Le jour anniversaire du Roi, il y avait aussi grande parade du Bataillon. A cette occasion, les hommes recevaient double ration, bière, eau-de-vie, etc., et touchaient « quatre bons gros ».

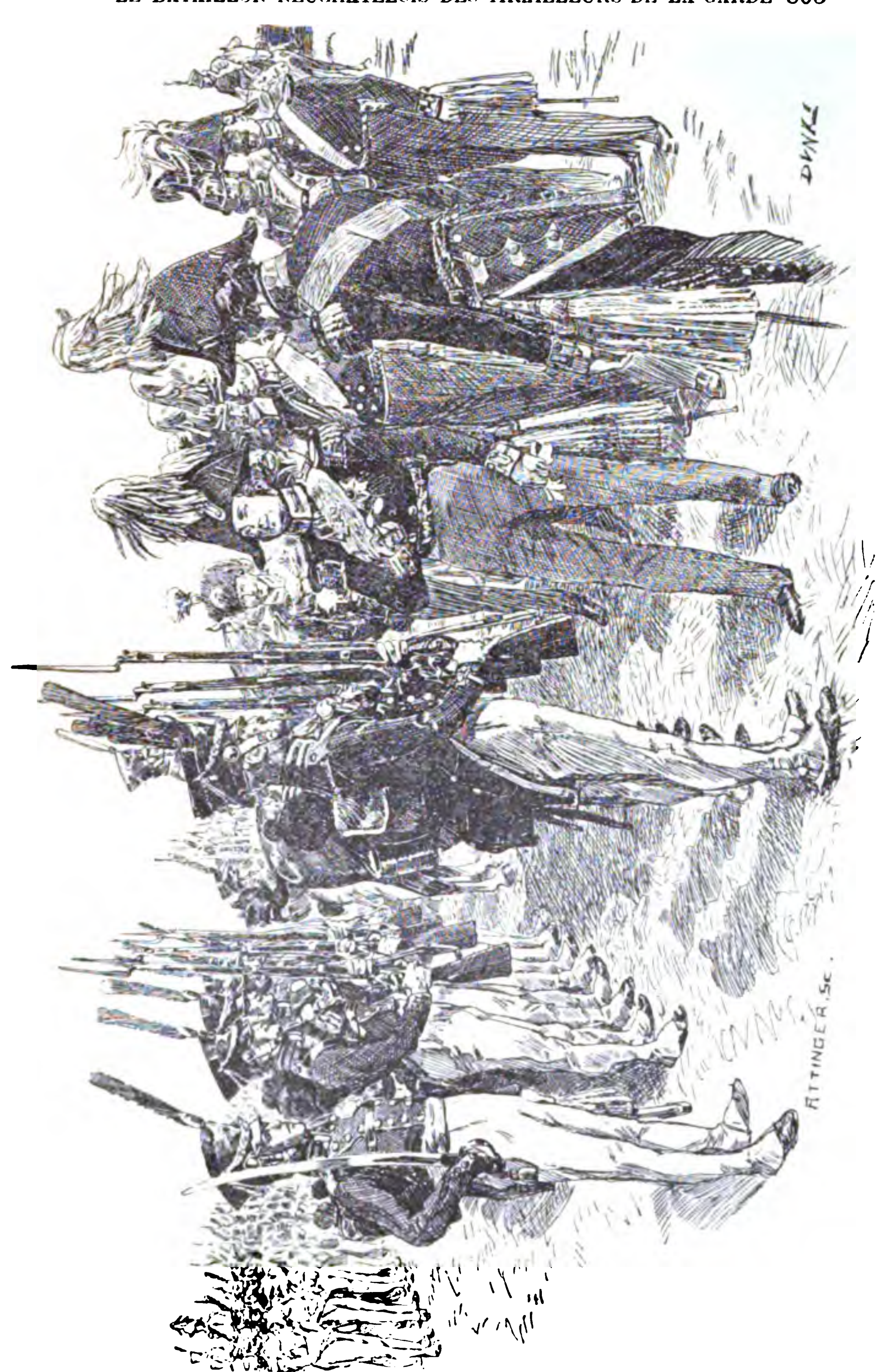
Dans ces grandes parades, le Bataillon neuchâtelois défilait immédiatement après les Chasseurs de la Garde de Potsdam.

« S'ils n'avaient pas la haute taille de leurs camarades grenadiers », écrivait le lieutenant-colonel de Mandrot, « les Tirailleurs de la Garde avaient quelque chose de léger dans la marche qui les faisait distinguer des autres troupes ; quand venait le défilé à la parade, ses rangs si mobiles devenaient aussi fermes que ceux des grenadiers. » Les chroniqueurs du temps disaient que le Bataillon des Tirailleurs « défilait toujours bien et avec une allure belle, crâne et dégagée ».

Le lieutenant-colonel de Mandrot, qui connaissait bien le Bataillon, puisqu'il y avait lui-même servi onze ans, après être sorti d'un autre régiment prussien, et qui était à même d'apprécier comme valeur militaire ses compatriotes, écrivait que « dans les services de tirailleurs, de patrouilles, d'avant-poste, aucun corps de troupes prussien ne pouvait rivaliser avec le Bataillon et ce fait excitait même bien des jalousies. »

» Dans la marche aussi, les Tirailleurs primaient tous les

[1] Extrait du premier « Livre d'ordres » du Bataillon.



Revue du Bataillon.

autres corps, car ils n'avaient jamais ni traînards, ni éclopés; c'était, du reste, pour eux une affaire d'honneur que de pouvoir « bien marcher et longtemps ».

A propos du service divin, un ordre du 4 mars 1815 disait[1]:

Comme l'Eglise française à la Place des gendarmes est destinée pour le Bataillon, les compagnies y seront menées séparément tous les dimanches par leurs chefs, en grande tenue et couteau de chasse.

Le pasteur qui desservait cette église était un Neuchâtelois du nom de de Molière, dont le fils fut, plus tard, également officier dans le Bataillon des Tirailleurs de la Garde.

A côté du service divin, le même pasteur était chargé de donner les leçons de religion aux jeunes soldats du Bataillon qui n'avaient pas encore achevé, avant leur départ du pays, leur instruction religieuse, et il leur faisait faire leur première communion.

Quant aux congés et permissions, un ordre du Commandant du Bataillon[2] stipulait « que les permissions de s'absenter s'accorderont par le plus ancien officier de la compagnie ».

Les Tirailleurs en sollicitaient relativement peu, attendu que la plupart, sans argent autre que leur solde, n'avaient guère l'occasion de dépenser ; en outre, comme ils étaient généralement libres à partir de 5 heures du soir, ils avaient suffisamment de temps pour visiter et courir la ville.

En revanche, ceux de ces Neuchâtelois qui désiraient gagner quelque chose à côté de leur solde, demandaient des permissions pour des après-midi entières, surtout pendant l'hiver, époque où les exercices étaient plus rares. Ces congés leur étaient accordés assez facilement quand il n'y avait pas de corvée de caserne et que ceux qui en faisaient la demande étaient connus comme bons soldats.

Si les Berlinois aimaient les allures un peu crânes et particulières des Tirailleurs, ils savaient apprécier leur adresse et leur agilité dans maintes occasions. Les jardiniers des environs de la caserne, entre autres, recouraient, journellement, aux Tirailleurs de bonne volonté pour avoir un coup de main, et pour décharger lestement des barques amarrées le long de la Sprée, il n'y en avait point comme les Tirailleurs de la Garde.

De ces Neuchâtelois qui essayèrent ainsi de gagner leur vie

[1] Archives de l'Etat à Neuchâtel.

[2] Extrait du premier « Livre d'ordres » du Bataillon.

tout en faisant leur service militaire, bon nombre réussirent même à rapporter de jolies sommes au pays à l'expiration de leur temps d'engagement.

Un de ceux que j'ai interrogés avec M. Philippe Godet nous a raconté naïvement ce trait que j'ai noté textuellement :

« Je demandais très souvent des permissions qui m'étaient toujours accordées ; j'en profitais pour travailler dans une fabrique d'indiennes et mettais ma paie de côté en rentrant en caserne, tandis que d'autres buvaient leur gain à mesure, et encore souvent se faisaient punir le soir. C'est ainsi que j'ai pu rapporter à Neuchâtel huit cents francs d'économie, trois habillements bourgeois, douze chemises frappant neuves et neuf paires de bottes. »

Tout ce butin, en quatre ans de service militaire au service du Roi de Prusse !

Si tel n'a pas été le cas pour tous ces Tirailleurs, c'est qu'en aucun temps et lieu, pas plus à Berlin qu'ailleurs et autrefois qu'aujourd'hui, l'économie n'a été une des vertus cardinales du soldat.

Ajoutons aussi ce détail, c'est qu'à mesure que le service devint plus sérieux pour le Bataillon, c'est-à-dire dès 1834, ces congés en vue d'un travail civil furent défendus ou du moins extrêmement limités.

En fait de distractions, les Tirailleurs avaient le privilège d'aller de temps en temps — une fois par mois — au Théâtre français, pour lequel ils recevaient un certain nombre d'entrées gratuites. Ils y étaient conduits, six hommes par compagnie, en petite tenue et couteau de chasse, par des sergents-majors ou des sergents.

Pendant leurs heures libres, un des rendez-vous habituels des Tirailleurs neuchâtelois était chez le nommé Vaucher, dont nous avons parlé déjà dans ce chapitre. Ancien Tirailleur lui-même, pensionné, ce Vaucher tenait à proximité de la caserne, au delà de la Porte de Silésie, un débit de bière, vins, fromages de la contrée ainsi que d'autres denrées.

Vaucher exerçait, en même temps, le métier de barbier, rasant, en caserne, l'officier et, à domicile, le bourgeois. Quand il aiguisait ses rasoirs, il aimait à faire tourner la roue par un Tirailleur et, tandis qu'il les repassait, un autre Tirailleur lui faisait la lecture.

Les « Neufschandeller » étaient, paraît-il, en haute estime

auprès des cabaretiers des environs de la caserne « parce qu'ils buvaient sec et payaient bien », a dit aussi le lieutenant-colonel de Mandrot.

Enfin, à l'expiration de son temps d'engagement, chaque Tirailleur recevait deux actes officiels, dont l'un était le *Congé absolu* et l'autre le *Témoignage de conduite.*

Ces deux pièces, que chacun des anciens Tirailleurs que j'ai interrogés m'a montrées, étaient remises aux titulaires, à Neuchâtel, le jour de leur licenciement.

On trouvera, pl. XXXI, le fac-similé du premier de ces actes, dont j'ai pu obtenir une copie photographique.

Le lecteur aura peut-être été frappé de constater que la plus grande partie de mes citations se rapportent aux premières années de l'existence du Bataillon. Ceci s'explique par le fait que c'est surtout sur les débuts de l'histoire de ce corps de troupes que j'ai dirigé mes recherches. L'élément germanique étant venu rapidement s'infiltrer dans les rangs du Bataillon, il m'a semblé plus intéressant d'étudier surtout ce qui s'y est passé à l'époque où il n'était encore composé que de Neuchâtelois et de Suisses d'autres cantons.

(A suivre.)

CANON DE CAMPAGNE KRUPP DE 7,5 CM.

à tir rapide à long recul, modèle 1901

Le canon de campagne Krupp de 7,5 cm. à tir rapide, à long recul, a une longueur de 30 calibres.

Il se compose de trois parties principales :

1. La bouche à feu.
2. L'affût supérieur ou berceau *(Oberlaffette* oder *Wiege).*
3. L'affût inférieur *(Unterlaffette)* avec l'essieu et les roues.

1. Bouche à feu.

La bouche à feu est en acier-nickel. Sa longueur et sa construction intérieure sont identiques à celles du canon Krupp de 7,5 cm. de la batterie en essai l'année dernière en Suisse et dont la *Revue militaire suisse* a déjà donné la description[1].

La jaquette du canon se prolonge sur la culasse. Elle enveloppe la volée sur toute sa longueur. Elle ne porte pas de tourillons ; elle est pourvue par contre de trois paires de pattes-guides qui assurent le glissement de la bouche à feu sur le berceau pendant le recul du canon et son retour en position.

L'appareil de fermeture est du système dit Leitwellverschluss[2] avec détente à répétition. Il ne diffère du type habituel que par un dispositif au moyen duquel la mise de feu, sur la droite de la pièce, peut également s'effectuer sur la gauche par le pointeur assis sur le siège de gauche de l'affût. Ce dispositif est porté par le berceau et ne participe pas au recul.

L'appareil de visées n'est pas porté par la bouche à feu, il est fixé sur le berceau.

Pendant le tir, le pointeur conserve autant que possible l'œil à l'appareil de mire ; il peut, dans tous les cas, pendant le retour de la pièce à sa position initiale, effectuer les petites corrections de pointage d'un coup à l'autre.

[1] Livraison de mars 1901.

[2] Fermeture à coin horizontal avec arbre de translation (Leitwelle).

2. Berceau.

Le berceau est constitué par une longue auge, en tôle d'acier, de section quadrangulaire ⊓. Le toit porte latéralement deux glissières sur lesquelles coulisse la bouche à feu. L'intérieur de l'auge reçoit le cylindre du frein, ainsi que le récupérateur à ressort.

Le frein hydraulique se compose du cylindre du frein, du piston et de la tige du piston.

Le cylindre du frein est relié à la culasse par une vis de tension qui traverse de part en part le talon d'attache fixé sous la tranche inférieure de la culasse et y est arrêtée par un écrou.

Au départ du coup, la pièce entraîne le cylindre du frein dans le recul, tandis que la tige du piston, attachée au berceau, reste fixe. Le liquide contenu dans le cylindre passe par d'étroits orifices ménagés dans les parois du cylindre, de l'arrière à l'avant du piston. Le recul du cylindre, et, par suite de la bouche à feu, se trouve ainsi amorti.

Le retour en position est assuré par le ressort récupérateur, simple ressort en spirale, disposé librement autour du cylindre du frein[1]. Ce ressort reçoit une tension initiale. Il prend appui à l'avant contre une bague de renflement du cylindre du frein ; à l'arrière, contre un coussinet du corps du berceau.

Le recul du canon comprime le ressort ; sa distension ramène la pièce en position[2]. La tension initiale, nécessaire pour maintenir le canon en position de tir, même sous de fortes élévations, est donnée au ressort par la vis de tension qui relie la culasse au cylindre du frein.

La bague de renflement du cylindre du frein qui sert d'arrêt au ressort porte également les trous de remplissage et de vidange du liquide contenu dans le cylindre.

[1] Ce ressort, en acier, a une section ▭. Il se compose de trois pièces placées bout à bout. La fabrique estime qu'un ressort court a plus d'homogénéité et risque moins de se casser qu'un long ressort d'une seule pièce. Le remplacement d'une des pièces du ressort est également plus facile et le volume des pièces de rechange moindre. D'après les expériences faites, la pièce continue à fonctionner sans inconvénient même si un ressort venait à se briser pendant le tir.

[2] Une organisation spéciale permet, dans la dernière partie de la course, d'adoucir un brusque retour en position qui aurait pour effet de fatiguer le matériel et de déranger le pointage. Cette organisation consiste en une diminution du calibre des orifices d'écoulement du liquide dans les derniers 5 cm.

Le cylindre du frein ne renferme qu'une seule garniture étanche. On a très facilement accès à cette garniture, ainsi qu'aux trous de remplissage et de vidange, en enlevant simplement le chapeau qui ferme l'avant du berceau. Le démontage du frein, de même que l'enlèvement du cylindre hors du berceau, ne seront, en conséquence, nécessaires que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles.

Toutes les parties du frein et du récupérateur, ainsi que les glissières du berceau — recouvertes entre les pattes-guides par une tôle de protection portée par le canon — sont, on le voit, complètement fermées à l'extérieur. Elles sont de la sorte protégées, autant qu'il est possible, contre le feu ennemi, contre la poussière de route et l'encrassement. Il suffira de poser un plomb au chapeau du berceau pour être assuré qu'aucune personne non autorisée ne touchera aux appareils du frein.

Comme il a déjà été indiqué, le berceau porte sur la gauche un second appareil de mise de feu ainsi que l'appareil de mire : hausse et guidon. En tirant sur une poignée, le pointeur fait agir une roulette sur le levier de la détente et détermine l'armé du percuteur puis le départ du coup. Ce dispositif fonctionne même lorsque la bouche à feu n'est pas encore rentrée complètement en position. Il n'agit pas cependant lorsque la bouche à feu a encore une course de plus de 8 cm. à parcourir.

Le berceau repose par un tourillon vertical sur le porte-berceau ; il peut se déplacer par rapport à ce dernier d'une faible quantité pour les corrections de pointage en direction.

Le porte-berceau repose à son tour par deux tourillons horizontaux dans les encastrements de l'affût inférieur, il est relié au moyen d'une semelle au coussinet de l'appareil de pointage en hauteur.

3. Affût inférieur.

L'affût inférieur (grand affût) est en acier, d'une seule pièce, moulé à la presse, comme l'affût de la batterie d'essai de 1900. Il a une forme ⌉⌊⌠.

Les flasques sont convergentes vers l'arrière ; elles sont recouvertes d'une plaque de tôle rivée.

L'affût porte les encastrements des tourillons avec susban-

des, les encastrements d'essieu, les entretoises, les poignées, une semelle de crosse avec anneau d'embrelage, ainsi que la bêche de crosse.

La bêche est construite pour être à volonté rabattue ; elle fonctionne cependant au tir comme simple bêche fixe. Elle présente aussi bien dans le sens vertical que dans le sens horizontal des surfaces d'appui suffisantes pour éviter le dérapage de la pièce au tir et l'enterrement de la crosse dans le sol.

La flèche porte à gauche un siège sur lequel prend place le pointeur pendant toute la durée du tir, lorsque, après le premier coup, la bêche de crosse est ancrée[1]. Un second siège, identique, se trouve sur la droite de la flèche pour le garde-fermeture. Ce siège peut cependant être enlevé très facilement ; la fabrique estime en effet préférable, d'après ses expériences, que le garde-fermeture ne soit pas assis. L'amovibilité de ce siège permettra néanmoins aux Commissions de supprimer ou de conserver ce siège suivant qu'elles le jugeront convenable après leurs essais[2].

La pièce est pourvue de boucliers. Dans le matériel qui va être présenté à l'examen de la Commission suisse, les boucliers pourront s'enlever. Ces boucliers, en tôle d'acier, se composent de deux parties : le bouclier supérieur, d'une seule pièce, fixé, à demeure, aux bras du marche-pied ; le bouclier inférieur, relié par des charnières au corps d'affût, au-dessous de l'essieu. Pendant les marches, le bouclier inférieur est relevé en arrière et accroché aux flasques. Il est abattu pendant le feu pour protéger les jambes des canonniers. Les boucliers mesurent ensemble 1m460 de hauteur.

La planche XXXII représente les boucliers du matériel pourvu de sièges d'essieu. Les boucliers de cette pièce sont transformables, de façon à constituer à la fois boucliers et sièges. Chaque bouclier est formé de trois plaques de tôle, articulées entre elles. En saisissant d'une seule main un loquet d'arrêt placé au dos du bouclier, on le déploie ou on l'abat d'un coup et sans effort. La partie milieu du bouclier forme le

[1] Pour que le pointeur ne soit pas atteint par la culasse pendant le recul de la bouche à feu, un « bras de protection » est fixé à l'arrière du berceau, sur la gauche. Ce bras est représenté dans la planche XXXII, débordant en arrière de la roue de droite.

[2] L'adoption des boucliers entraîne presque nécessairement l'adoption du siège de droite, le garde-fermeture étant mieux protégé assis que debout.

siège proprement dit, la partie supérieure le dossier, la partie inférieure un appui pour les jambes. Les boucliers déployés ont une hauteur de 1m720 ; fermés, comme sièges, 1m375.

Le bouclier de gauche de la planche XXXII porte au haut une fenêtre pour permettre le pointage lorsque, pour un motif quelconque, on ne déploie pas le bouclier.

L'épaisseur de la tôle des boucliers est calculée pour résister aux balles de l'infanterie à la distance de 400 mètres.

Les autres parties de la pièce, c'est-à-dire les appareils de pointage, les essieux et les roues sont semblables à celles de la batterie d'essai Krupp 1900, déjà connue en Suisse

Aucune modification n'a été non plus apportée aux avant-trains et à la munition.

Renseignements numériques.

BOUCHE A FEU

Calibre	mm.	75
Longueur totale	cal.	30
	mm.	2250
Nombre de rayures		28
Profondeur des rayures	mm.	0,75
Largeur des rayures	»	5,92
Largeur des cloisons	»	2,5
Diamètre entre les cloisons	»	75
» » les rayures	»	76,5
Pas des rayures à la bouche	»	2250
	cal.	30
Longueur de la ligne de mire	mm.	1000
Poids total avec fermeture et pattes guides	kg.	372
» de la fermeture	»	28,5
Prépondérance de culasse	»	30

AFFUT

Hauteur de la ligne de feu	mm.	990
Diamètre des roues	»	1300
Largeur des jantes sur les cercles	»	70
Largeur de la voie	»	1400
Longueur de l'essieu	»	1660
Amplitude de pointage en hauteur	deg.	—8 à +16
» » en direction	»	4

Poids de l'affût avec accessoires et boucliers.	kg.	595 [1]
» de la pièce en batterie.	»	967 [1]
Prépondérance de crosse en batterie . . .	»	65
» » sur le crochet . } » d'embrelage . . . . . }	»	58
» » , les deux servants montés sur le marche-pied. . .	»	57

[1] Dont à déduire éventuellement :

Poids des boucliers.	kg.	47
» du siège d'affût de droite.	»	4,5
Ensemble.	»	51,5

Il ressort de cette courte description que le matériel Krupp à tir rapide et à recul sur l'affût se distingue des autres matériels, basés sur le même principe, par plusieurs traits essentiels et caractéristiques.

La fermeture, tout d'abord, est une fermeture à coin, perfectionnée, de son système « Leitwell », qui s'ouvre et se ferme d'un seul mouvement. La fabrique accorde toujours la préférence à ce mode de fermeture, bien qu'elle soit outillée pour livrer, aussi bien que tous les autres constructeurs, des fermetures à vis simple ou à vis excentrique [1].

On a déjà si longuement discuté sur les avantages et les inconvénients des divers systèmes de fermeture qu'il peut paraître superflu d'y revenir. Il est cependant utile de faire ressortir ici les propriétés incontestables que présente le système Leitwell : chance minima d'accidents au tir, manœuvre simple et rapide du coin, résistance aux mauvais traitements, même si on emploie la force pour remédier aux dérangements qui viendraient à se produire [2].

Dans un matériel à recul sur l'affût, l'organisation du berceau et de l'appareil du frein joue le rôle principal. De tous les matériels connus à ce jour, celui qu'on vient de voir présente, sans contredit, le plus de simplicité, aussi bien au point de vue de la construction qu'à celui du maniement, de

[1] La fermeture Leitwell a l'avantage de s'appliquer à toutes les constructions, aussi bien aux pièces de petit calibre qu'aux pièces de moyen et de gros calibre. La manœuvre de fermeture, dans les gros calibres, est très aisée, le coin glissant sur des roulettes ménagées dans la mortaise. Même, sous de fortes élévations, le mouvement du coin s'effectue sans effort, ce qui n'est pas toujours le cas des fermetures à volet.

[2] On sait qu'ensuite de ses expériences approfondies avec divers systèmes, la Commission suisse s'est déjà prononcée en faveur de cette fermeture.

la revision et du fonctionnement du système de recul. Il offre en même temps les meilleures garanties contre les effets des influences extérieures.

Il est évident qu'en l'état actuel de la question, toute espèce de système à frein est nécessairement un peu délicat ; si ce n'était pas, les artilleurs qui hésitent encore à l'adopter, s'y seraient depuis longtemps ralliés. Le nombre des indécis diminue cependant tous les jours en raison des perfectionnements marquants qu'on y apporte constamment.

Dans le matériel Krupp, toutes les parties délicates du frein sont, on l'a vu, complètement protégées par le corps du berceau contre les influences extérieures, contre la poussière, l'humidité et l'encrassement. Le berceau, solidement construit, fermé de toutes parts, de dimensions aussi réduites que possible, occupe sous la bouche à feu une position telle qu'on n'a pas à redouter, pour ainsi dire, de lésions par le feu ennemi. On observera également que toutes les pièces principales du frein, le cylindre du frein et la tige du piston, sont soumises pendant le tir à des efforts de traction et non à des résistances de pression, comme dans d'autres systèmes. Elles auront ainsi moins à souffrir dans leur travail.

On aura de même moins à redouter la perte du liquide du frein, par suite du desséchement d'une garniture, puisqu'on se trouve en présence d'un seul piston et d'une seule garniture, tandis que d'autres systèmes en comportent au moins deux et parfois même plusieurs. Il est évident que les chances de fuites augmentent en raison directe du nombre des garnitures.

Il est important aussi que toutes les parties du frein puissent en tout temps être facilement revisées. Il faut, en particulier, qu'on ait aisément accès au piston, ainsi qu'aux vis de fermetures des trous de remplissage et de vidange, sans être obligé d'enlever le frein de son logement, ni de le démonter. Contrairement à ce qui se passe dans d'autres constructions, on a tenu compte dans la pièce Krupp de ces exigences. Il suffit en effet d'enlever le chapeau qui ferme, à l'avant, le berceau, — opération qui n'exige que quelques secondes — pour atteindre le piston et, s'il y a lieu, pour remplacer des rondelles de garniture ou pour ajouter ou enlever du liquide. D'autres systèmes exigent, au contraire, pour une simple addition de liquide un démontage partiel du frein ou d'autres manipulations longues et difficiles. Au surplus, une opération

de ce genre se présente rarement dans la pièce Krupp. La fabrique a déjà exécuté des tirs de mille coups et plus, à diverses reprises, avec la même pièce, sans qu'on ait à remplacer ou à réparer une garniture, ni à ajouter de liquide au frein [1].

Pour ramener la pièce en position après le tir, la maison Krupp emploie un récupérateur composé d'*un seul* ressort en spirale. D'autres constructeurs font usage de deux ressorts superposés ou de cylindres à air comprimé. Ce dernier système est certainement un des moins recommandables, attendu que si on éprouve déjà des difficultés à obtenir l'étanchéité d'un frein hydraulique, on en rencontrera de bien plus grandes encore à éviter les fuites d'un frein pneumatique. En outre, le frein pneumatique doit être maintenu sous pression, même au repos ; pendant le tir, la pression monte à tel point que le plus petit orifice laisse échapper l'air et fait tomber la pression. La construction même du frein pneumatique exige un cylindre indépendant, parfois même deux; les chances de dérangement des freins augmentent en proportion. En outre, les cylindres de freins étant découverts, se trouvent plus exposés aux lésions extérieures.

Au contraire, si le ressort du récupérateur enveloppe le cylindre du frein hydraulique, celui-ci sera protégé non seulement par les parois du berceau, mais par cette seconde enveloppe, le ressort, qui offrira une nouvelle garantie contre les chocs ou contre les atteintes du feu ennemi.

La maison Krupp est la seule qui tire du récupérateur à ressort tous les avantages qu'il fournit. Elle est parvenue à n'employer qu'un seul ressort sans augmenter dans une trop large mesure la longueur et le poids de l'ensemble. Les fabricants qui font également usage de ressorts comme récupérateurs ont cherché à résoudre le problème en enroulant plusieurs spirales l'une sur l'autre. Il est évident que le nombre de couches de ressorts augmente leur diamètre et, partant, la dimension et le poids de la tôle qui les recouvre. D'autre part, si un des ressorts vient à se casser, les pointes du premier pénétreront dans le second et donneront certainement lieu à des

[1] Nous avons eu sous les yeux, au polygone de Meppen, les rapports d'un tir de 850 coups, exécuté en quelques heures, devant une commission étrangère, après lesquels la pièce continuait à fonctionner normalement.

Le frein contient quatre litres de liquide. Il fonctionne encore même si la contenance descendait à trois litres.

grippements qui pourraient empêcher la pièce de rentrer en position. Enfin, s'il faut remplacer un ressort, cette opération sera plus facile lorsqu'on aura affaire à un seul ressort qu'à deux ressorts enchâssés. Pour remplacer un ressort dans la pièce Krupp, il suffit en effet de dévisser la vis de tension du cylindre du frein et d'enlever le chapeau du berceau pour retirer du berceau le cylindre et le ressort.

Enfin, si pour quelque motif, on veut examiner les glissières du berceau, on enlève la pièce en arrière, après avoir dévissé simplement la vis de tension de la culasse.

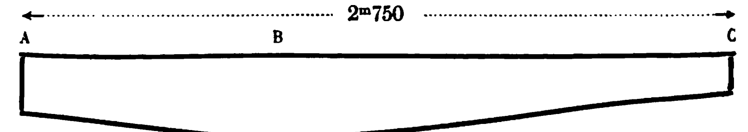
Il reste quelques remarques à faire à propos de l'affût inférieur. Divers fabricants ont adopté, comme on sait, pour fixer les roues dans le sol une sorte de sabot à éperon longitudinal qui se place sous les roues lorsque la batterie entre en position. Ce dispositif, qui a pour but d'éviter un déplacement latéral de l'affût, paraît peu pratique et inutile. Un affût à long recul bien construit n'éprouvera en fait aucun dépointage latéral appréciable pendant le tir, même si on avait corrigé le petit pointage en direction (et que la bouche à feu ne soit ainsi plus parallèle à l'axe de l'affût). Pour éviter les faibles mouvements de l'affût qui pourraient peut-être se produire en avant ou en arrière, il suffit de serrer le frein de route. Au contraire, la mise en place d'un sabot et son enlèvement après le tir sont des opérations qui exigent un temps précieux surtout au moment où l'on met en batterie ou qu'on quitte la position. Le sabot gêne aussi le déplacement de la pièce dans les changements de buts.

Il ne paraît pas non plus indiqué pour corriger le pointage en direction de déplacer tout le corps d'affût sur l'essieu, ainsi que cela a lieu dans certains matériels. Les expériences ont montré que dans les matériels de ce genre, le mouvement latéral de l'affût s'effectue difficilement — ce qui se comprend aisément si on se représente le poids à déplacer — et qu'il peut même ne pas s'effectuer du tout, lorsque les surfaces de glissement sont encrassées de poussière ou de boue. A déplacement égal, l'affût de Krupp, tout en exigeant moins de force, demandera moins de temps, le petit affût et le berceau seuls se déplaçant et pivotant à peu près sur leur centre.

Une dernière particularité de l'affût Krupp consiste dans la forme et la fabrication de la flèche. L'usine a conservé son type habituel en forme de ⅂⌊⌠, en acier moulé d'une seule

pièce. D'autres fabricants ont composé leur flèche de deux parois, reliées par des entretoises ; d'autres ont préféré la forme tubulaire. On a prétendu à cette occasion que la forme tubulaire présentait des avantages particuliers au point de vue de la résistance ; il n'est donc pas inutile d'examiner ce point. Il est bien connu que la forme ⅂⌊⌋⌈ est, sous le rapport de la résistance, la meilleure qui existe et c'est aussi pour ce motif que la maison Krupp l'a adoptée et conservée[1]. Cette forme permet en outre de disposer les freins et les divers organes de l'affût — sans en augmenter la longueur — de façon à satisfaire à toutes les conditions du roulement et de la parfaite immobilité de la pièce au tir. Si on est dans l'obligation, pour obtenir les mêmes avantages, de construire l'affût en deux tubes télescopant l'un dans l'autre, il est incontestable que l'affût d'une seule pièce est supérieur. Indépendamment du temps nécessaire à allonger ou à emboîter les deux tubes de l'affût et à côté de l'inconvénient de n'avoir pas toujours une pièce prête au tir en cas de surprise, le mécanisme peut à l'occasion refuser de fonctionner lorsqu'un coup violent ou un

[1] Si l'on désigne par R la résistance du centimètre cube de deux flasques en tôle d'acier de 5 mm. d'épaisseur, pourvue d'une cornière supérieure et inférieure de 60 mm. de largeur et mesurant : longueur 2m750,

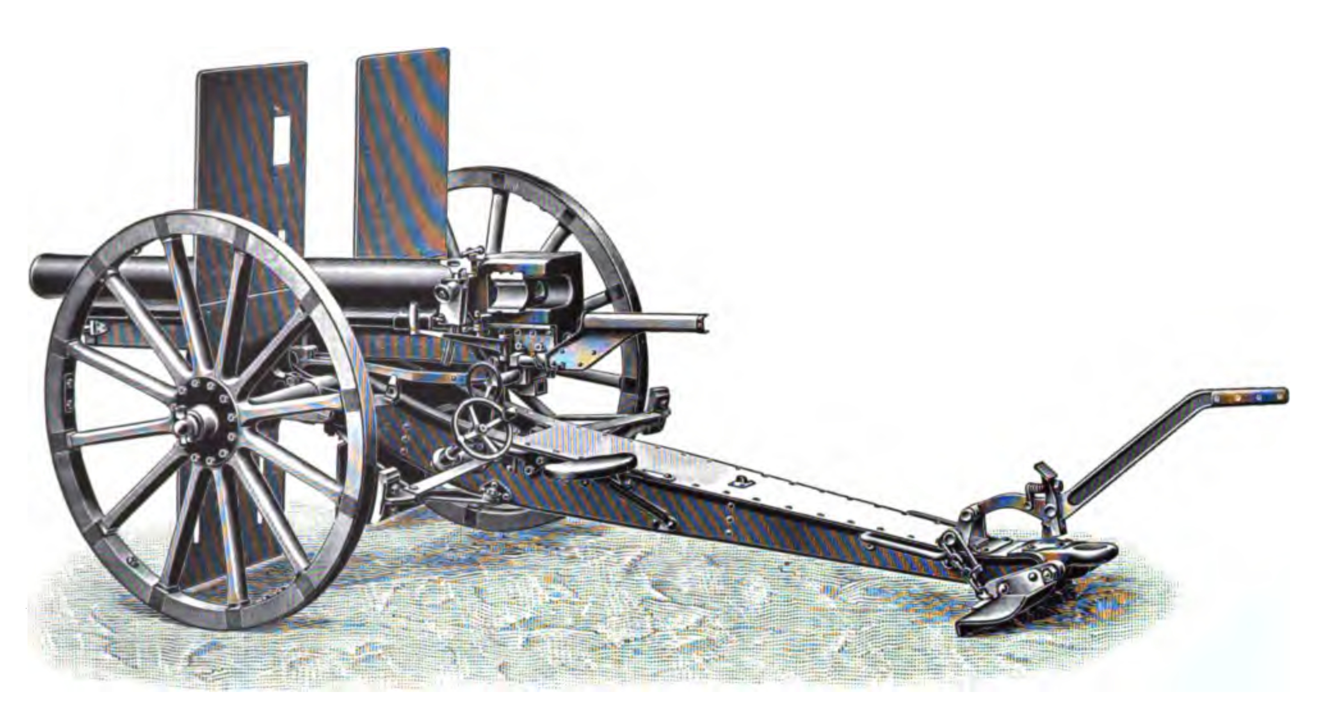


hauteur en A 225 mm., en B 240 mm., en C 150 mm. (c'est-à-dire de deux flasques représentant à peu près l'auge d'un affût) et si l'on compare cette résistance R à celle R' de tubes creux en acier sans soudure ou de tubes pleins de même longueur, on trouve entre R et R' les relations suivantes :

No DU TUBE	LONGUEUR DU TUBE	DIAMÈTRE EXTÉRIEUR DU TUBE	ÉPAISSEUR DES PAROIS	POIDS	RÉSISTANCE EN CENTIM. CUBE	R > R' EN %
	mm.	mm.	mm.	kg.		%
1	2 750	⅂⌊⌋⌈ flasques	5	70	R = 224	— (1)
2	2 750	210	5	70	R' = 169	32,5
3	2 750	180	6	70	R' = 136	64,5
4	2 750	150	7,5	70	R' = 114	96,5
5	2 750	132	tube plein	295	R' = 224	— (2)

(1) Dans ce calcul, on n'a pas tenu compte de la tôle de dessus des flasques, qui augmente encore la résistance d'un affût à auge dans une assez forte proportion.

(2) On voit qu'un cylindre plein de même résistance que les flasques pèse environ 4 1/4 fois plus (295 kg. au lieu de 70 kg.).



Canon de campagne Krupp de 7,5 cm. à tir rapide à long recul, modèle 1901.

éclat de projectile l'aura bosselé ou que les deux parties du tube viendront à se gripper. La forme cylindrique, d'ailleurs, se prête mal pour recevoir les ferrures et autres appareils de l'affût : appareils de pointage, sièges d'affût, etc. ; elle exclut absolument l'introduction d'un coffret d'affût.

Dans quelques affûts, on a deux bêches de crosse de modèle différent ; on les emploie au choix, suivant la nature du sol. On a voulu en effet obtenir avec une des bêches une grande surface d'appui pour les terrains tendres, avec l'autre éviter que la lame de la bêche ne vienne à heurter le sol pendant la marche en terrain accidenté. Cette disposition ne paraît pas heureuse. Tout système qui exige, pour la mise en batterie, une opération spéciale doit être repoussé. Le plus souvent on ne prendra pas le temps, ou on n'aura pas le temps, de choisir celle des bêches qui convient. Souvent aussi on ne se rendra pas compte à première vue du genre de terrain auquel on aura affaire, il peut se présenter par exemple qu'une mince couche de gazon ou de terre cache un sous-sol de roc ou simplement pierreux. Il est donc préférable de n'avoir qu'une seule et unique bêche construite de façon à pouvoir servir dans tous les terrains.

Nous donnons plus loin les résultats d'un tir exécuté au polygone de Meppen, en présence de quelques officiers de diverses armées. Malgré la pluie et le mauvais temps, qui rendaient le pointage et l'observation difficiles, on sera frappé de ses résultats, ainsi que du fonctionnement du matériel et de la rapidité du tir.

Il se peut que dans la pratique on n'obtienne pas des effets absolument identiques à ceux qui sont indiqués plus loin, la fabrique Krupp disposant d'un personnel très exercé. On se rendra néanmoins compte des résultats que, dans des circonstances moyennes, la nouvelle pièce Krupp de 7,5 cm., à tir rapide et à recul sur l'affût, est en mesure de fournir.

Résultats de tir.

Les tirs dont les résultats sont indiqués plus loin se rapportent aux projectiles suivants :

Cartouche complète avec douille en laiton.

Obus lestés du poids de 6 kg. 350, pour les tirs de précision.

Shrapnels en acier du poids de 6 kg. 360, avec charge d'éclatement de 76 gr., remplis de 280 balles de 11 gr., fusée en aluminium.

Poids de la charge, 0 kg. 440 de poudre D. F. P. (75×1 ½).

Vitesse initiale, 484 m.

Tirs de précision à 1800 mètres.

a) *Avec repointage à chaque coup.*

Numéro du coup	Genre de projectile	Hausse	Dérive divisions	Portée[1]	Distance[1] dès la ligne de tir à gauche
				mètres	mètres
86	Obus lesté	50	35	**1790**	9,2
87	»	»	»	1792	9,5
88	»	»	»	1794	9,4
89	»	»	»	1795	**8,0**
90	»	»	»	1796	8,3
91	»	»	»	1797	9,0
92	»	»	»	1798	8,5
93	»	»	»	1816	**10,6**
94	»	»	»	1818	9,2
95	»	»	»	**1821**	10,5

Point d'impact moyen en portée : 1801,7 m.
» » en direction : 9,2 » à gauche.
Dispersion totale en portée : 31,0 m.
» » en direction : 2,6 »
Zone du 50 % en portée : 16,9 m.
» » en direction : 1,0 »

b) *Sans repointage.*

Numéro du coup	Genre de projectile	Hausse	Dérive divisions	Portée[1]	Distance[1] dès la ligne de tir à gauche	Durée de la salve
				mètres	mètres	secondes
106	Obus lesté	50	65	1821	65,6 coup égaré	
107	»	»	»	**1901**	67,5	
108	»	»	»	1925	**66,8**	
109	»	»	»	1947	69,5	
110	»	»	»	1948	68,3	26"
111	»	»	»	1949	68,3	
112	»	»	»	1952	69,0	
113	»	»	»	1954	69,0	
114	»	»	»	1964	70,0	
115	»	»	»	**1965**	**71,1**	

Point d'impact moyen en portée : 1945,0 m.
» » en direction : 68,8 » à gauche.
Dispersion totale en portée : 64,0 m.
» » en direction : 4,8 »
Zone du 50 % en portée : 24,0 m.
» » en direction : 1,7 »

[1] Le relevé des coups a été effectué après la série et non après chaque coup. Les coups ne figurent en conséquence pas dans leur ordre réel.

Tirs de précision à 3500 m.

a) *Avec repointage à chaque coup.*

Numéro du coup	Genre de projectile	Hausse	Dérive Divisions	Portée [1]	Distance [1] dès la ligne de tir à droite
				mètres	mètres
72	Obus lesté	120	33	**3430**	**5,8**
73	»	»	»	3438	2,7
74	»	»	»	3442	1,5
75	»	»	»	3443	**0,2**
76	»	»	»	3451	3,2
77	»	»	»	3455	3,9
78	»	»	»	3458	1,3
79	»	»	»	3464	0,4
80	»	»	»	3465	2,0
81	»	»	»	**3485**	2,4

Point d'impact moyen en portée : 3453,1 m.
» » » en direction : 2,3 » à droite.
Dispersion totale en portée : 55,0 m.
» » en direction : 5,6 »
Zone du 50 °/₀ en portée : 20,8 m.
» » en direction : 2,2 »

b) *Sans repointage.*

Numéro du coup	Genre de projectile	Hausse	Dérive Divisions	Portée [1]	Distance [1] dès la ligne de tir à gauche	Durée
				mètres	mètres	secondes
96	Obus lesté	120	47	3437	41,1 coup égaré	
97	»	»	»	**3468**	41,2	
98	»	»	»	3470	41,5	
99	»	»	»	3471	42,0	
100	»	»	»	3471	**42,3**	
101	»	»	»	3477	39,9	24"
102	»	»	»	3479	39,9	
103	»	»	»	3482	41,9	
104	»	»	»	3483	41,4	
105	»	»	»	**3507**	**39,4**	

Point d'impact moyen en portée : 3478,7 m.
» » » en direction : 41,1 » à gauche.
Dispersion totale en portée : 39,0 m.
» » en direction : 2,9 »
Zone du 50 °/₀ en portée : 13,5 m.
» » en direction : 1,4 »

Tirs à shrapnels à 3550 mètres.

contre trois panneaux de 30 m. de longueur et de 2 m. 7 de hauteur distants entre eux de 20 m.

Chaque panneau est composé de 50 cibles de 0 m. 60 de largeur.

[1] Le relevé des coups a été effectué après la série et non après chaque coup. Les coups ne figurent en conséqnence pas dans leur ordre réel.

Après le réglage du tir, un tir rapide de 10 coups, avec repointage à chaque coup, donne les résultats suivants :

Numéro du coup	Hausse	Dérive	Graduation de la fusée	Distance du point d'éclatement au premier panneau	Hauteur d'éclatement	Durée de la salve
			secondes	mètres	mètres	secondes
130	128	0	11,9	— 120	12	
131	»	(la dérivation est corrigée par l'inclinaison de la hausse dans son canal.)	»	— 25	8	
132	»		»	— 70	6	
133	»		»	— 80	8	
134	»		»	— 45	7	
135	»		»	— 50	5	34"
136	»		»	— 50	percutant	
137	»		»	— 80	10	
138	»		»	— 25	5	
139	»		»	+ 25	percutant	

Sur les 150 cibles placées, 144 sont touchées et les panneaux reçoivent 1150 atteintes, ou 115 par coup.

Un tir analogue de 10 coups, à la même distance et sur le même but, avec repointage à chaque coup *en hauteur seulement*, accuse 140 cibles touchées et au total 1274 atteintes, c'est-à-dire un plus grand nombre que les précédents.

Enfin, à 2000 m., un tir de 10 coups, en deux demi-séries de 5 coups et d'une durée totale de 33 secondes, sur les mêmes panneaux, se présente comme suit :

Numéro du coup	Hausse	Dérive	Graduation de la fusée	Distance du point d'éclatement au premier panneau	Hauteur d'éclatement	Durée de la salve
			secondes	mètres	mères	secondes
118	57	0	6,7	— 10	2	
119	»	»	»	— 3	2	
120	»	»	»	— 65	5	
121	»	»	»	— 60	5	
122	»	»	»	+ 15	1	
123	»	»	»	— 0	1	33"
124	»	»	»	— 20	3	
125	»	»	»	— 5	2	
126	»	»	»	— 10	1	
127	»	»	»	— 5	2	

Soit sur 150 cibles, 147 cibles touchées au total et 4396 atteintes, ou 439,6 atteintes par coup, un certain nombre de balles ayant traversé plusieurs parois.

La pièce s'est parfaitement comportée dans des tirs sur pavés ou sur routes. Il suffit que la bêche de crosse trouve un faible point d'appui, une saillie, un ressaut, une rainure entre deux pavés, pour être parfaitement immobile.

Dans des tirs sur une pente ascendante d'une inclinaison de 6°, la pièce a fonctionnné dans des mêmes conditions que sur terrain horizontal et le retour en position s'est effectué avec la même rapidité.

De même sur une pente descendante, d'une inclinaison de 9°, l'immobilité a été complète.

On voit donc qu'à tous égards la pièce a fonctionné dans des conditions excellentes de vitesse de tir, de précision et de rendement et qu'elle peut être considérée comme un canon à tir rapide de premier ordre.

Dans un article que vient de publier dans la *Kriegstechnische Zeitschrift* (8e livraison), le lieutenant-général à D. H. Rohne, sous le titre : *Etude sur les canons de campagne à tir rapide et à recul sur l'affût,* on trouve la description du matériel Krupp qui a immédiatement précédé celui que nous présentons aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue.* Il lui a servi d'introduction. La place nous manque ici pour donner la description de ce matériel qui n'offre plus, en somme, aujourd'hui, qu'un simple intérêt historique, si l'on peut dire. Il permet cependant de constater les perfectionnements très rapides apportés ces derniers mois par la maison Krupp dans la construction du matériel de campagne.

Dans l'étude très complète et très consciencieuse de la *Zeitschrift* allemande, le général Rohne examine quelques-uns des avantages des canons à tir rapide à long recul. Il consacre un chapitre tout entier à la construction de l'affût, qui, dans tout le système, est en effet la partie principale. Les roues, la façon dont la pièce se comporte au tir, le fonctionnement du frein font l'objet d'une dissertation approfondie, qui ne manque pas d'intérêt. Il compare également la pièce Krupp avec d'autres matériels à tir rapide construits en Allemagne et à l'étranger et, comme s'il se souvenait de son hésitation à se prononcer catégoriquement en faveur des canons à recul sur l'affût, il excuse en quelque mesure la réserve que les Commissions d'expériences ont montrée à l'endroit de ce système nouveau :

« L'adoption d'un type si entièrement différent de ce qu'on avait vu jusqu'ici, constitue, dit-il, un saut dans l'inconnu que personne n'ose faire. Pour dissiper les doutes, il est indispensable que des essais sérieux, approfondis et de longue durée soient entrepris et qu'ils soient, en particulier, exécutés par la troupe ou par les écoles de tir. Pour être concluants, les essais devraient être comparatifs... Il conviendrait de former leur batterie de six pièces et, au cours des expériences, de laisser constamment une section exposée aux intempéries, afin de voir comment se comporteront au tir des pièces qui n'auront pas

été nettoyées ou comment fonctionneront les glissières de celles qui n'auraient pas été graissées pendant un certain temps. Ces essais feront peut-être découvrir d'autres défauts... Mais, mettre de prime-abord de côté un matériel parce qu'on craint les difficultés qui *pourraient* se produire, serait un principe en aucun cas justifié... »

L'influence du tir rapide sur l'emploi de l'artillerie est également un point que traite le général Rohne; il ne peut s'empêcher de dire que, d'après les expériences de la France, on n'est pas d'accord jusqu'ici sur la meilleure utilisation à donner à l'artillerie à tir rapide. « Voilà trois ans, dit-il, que la France a introduit son nouveau canon, elle n'a pas encore de règlement qui s'adapte à son nouveau matériel. »

Nous convenons parfaitement — et ici nous quittons pour un instant l'étude du général Rohne — qu'il est difficile de transformer sa tactique du jour au lendemain et qu'il faut la pratique d'un an ou deux, quand il s'agit d'un matériel entièrement nouveau, pour se mettre au clair et pour bien se rendre compte du meilleur emploi à lui donner. Il semble même que précisément l'idée d'avoir à modifier du tout au tout les règlements et la tactique de l'arme a retenu quelques artilleurs de se rallier au tir rapide et aux méthodes nouvelles qu'il entraîne. Ils perdent de vue que c'est à la tactique à s'adapter à l'armement et non l'armement à la tactique.

Les mêmes officiers ont aussi accusé la nouvelle pièce de conduire au gaspillage des munitions. Cette idée est absolument fausse. A efficacité égale de tir, il est évident qu'on aura besoin d'un nombre égal de projectiles pour obtenir le même effet. La seule différence consiste en ce que, dans le tir rapide, les projectiles sont tirés dans un temps plus court et qu'une fois le tir réglé — et le réglage sera plus rapide avec une pièce qui ne se dépointe pas — la supériorité appartiendra à celui qui tirera le plus vite. Il ne saurait être question, dans le tir rapide, de vouloir observer chaque coup, suivant l'ancienne méthode, on exécute un tir « d'efficacité ». Par suite, on est amené à se demander si, contre des buts étendus, il ne convient pas, comme le fait l'artillerie française, de répartir le feu et de l'échelonner en profondeur, c'est-à-dire d'exécuter le tir « d'arrosage » qu'on a si vivement critiqué à l'origine. Pour exécuter ce genre de feux, il sera nécessaire d'organiser en conséquence les appareils de pointage en hauteur et en direction, ainsi que les appareils de visée. Au surplus, si comme nous le verrons plus loin, on reconnaît l'utilité des boucliers pour protéger les servants, on est amené, pour ne pas agrandir outre mesure les échancrures du bouclier autour de la ligne de mire, à adopter des appareils de visée spéciaux, permettant de se repérer avec rapidité et avec précision dans n'importe quelle direction.

Ceci dit, reprenons l'article du général Rohne et voyons les conclusions auxquelles le conduit le tir rapide et le canon à long recul.

La première conclusion est qu'il est possible de réduire de six à quatre le nombre des pièces de la batterie, « tout en obtenant un effet équivalent, si ce n'est même supérieur ».

La réduction de la batterie à quatre pièces diminue l'espace à occuper sur le champ de bataille par l'artillerie; elle permet aussi d'augmenter de deux le nombre des caissons de la batterie et, avec un approvisionnement supérieur, de réduire d'environ de moitié le nombre des voitures des colonnes légères de munitions. Les chevaux des colonnes devenus disponibles serviront à former trois

nouvelles batteries, ce qui permettrait d'en donner ainsi douze à chacune des divisions.

Le canon à long recul autorise, seul, l'adaptation de boucliers à la pièce, et bien que le général Rohne ne se prononce pas, dans la *Kriegstechnische Zeitschrift,* d'une façon très catégorique en faveur du bouclier, il semble ressortir d'une seconde étude qu'il publie dans les *Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine*[1] et qui doit avoir été écrite un peu après, que sa conviction se soit faite entre temps. Il dit dans la première :

« Il est hors de doute que si on reconnaît l'utilité de protéger les servants, ils doivent être tous protégés. Or, cela n'est faisable qu'en amenant à côté de la pièce l'arrière-train du caisson, qui devra également être pourvu de boucliers. Toutefois, le dispositif français qui consiste à se servir du fond et des couvercles du coffre comme boucliers, ne me paraît pas, jusqu'à nouvel ordre, la meilleure solution du problème.

» Il est évident qu'une artillerie pourvue de boucliers tiendra bien plus solidement au combat que celle dont les servants seront découverts... »

Enfin, le général Rohne examine la possibilité de transformer en matériel à recul sur l'affût le canon de campagne allemand 1896 actuellement en service. Cette opération consisterait à adapter à la bouche à feu deux ou trois paires de pattes-guides. Quant à l'affût, il devrait être construit entièrement à neuf : les roues pourraient servir, les essieux de même en les coudant. Le poids de la pièce en batterie ainsi transformée ne dépasserait pas 920 kg.

Si nous nous sommes étendus un peu longuement sur les études du général allemand, c'est que nous avons voulu montrer l'évolution profonde et rapide qui se produit dans les milieux artilleurs de l'Allemagne à l'endroit du matériel à long recul.

Cette évolution s'accentuera encore plus vivement par l'apparition du matériel Krupp du dernier modèle que nous publions aujourd'hui.

[1] Livraison d'octobre sous le titre : *Die Schnellfeuer-Geschütze mit Rohrrücklauf.*

LES MANŒUVRES

DANS

LE MASSIF DE LA TÊTE-NOIRE

Avec une carte et deux photographies.

Les journaux quotidiens ont publié des articles plus ou moins détaillés sur les manœuvres qui, du 2 au 5 septembre, ont eu pour terrain le massif montagneux à l'est des forts de Saint-Maurice.

Nous ne voulons pas, après eux, rééditer un récit qui ne présenterait plus, pour la majorité de nos lecteurs, l'intérêt de la nouveauté. Toutefois, il reste à glaner, dans les exercices de ces quatre journées, quelques enseignements d'une portée exclusivement militaire. Il peut être profitable de les rechercher.

Inutile d'ajouter qu'en le faisant nous n'entendons pas poser pour la critique infaillible. Nous exposons des opinions et nos camarades, plus directement intéressés, qui ont exercé des commandements au cours de ces manœuvres, ne nous en voudront pas de les exposer sans ambages. La *Revue militaire suisse* poursuit un but d'instruction mutuelle ; elle ouvre ses pages de la façon la plus large à la discussion ; ils n'auront pas besoin d'invoquer la loi pour jouir d'un droit de réponse que nous serons heureux de les voir exercer.

* * *

Conformément au nouvel usage, les deux détachements portaient la désignation de « détachement rouge » et de « détachement blanc ». Le premier, sous les ordres du lieutenant-colonel Ribordy, commandant du fort de Dailly, comprenait une partie de la garnison de Saint-Maurice, savoir le 12e bataillon de fusiliers (major Delacoste), la compagnie de canonniers no 8 (capitaine Rosselet), la compagnie d'observateurs

n° 3 (premier-lieutenant Guibert), la compagnie de mitrailleurs n° 3 (capitaine Brémond), la compagnie de sapeurs de forteresse n° 3 (capitaine Grobet), un détachement sanitaire (capitaine-docteur Chatelanat), un détachement de transport. Notons en passant que le recrutement, commencé il y a peu d'années, des troupes de forteresse n'a pas encore permis de porter les effectifs aux chiffres réglementaires.

Le « détachement blanc » avait été placé sous les ordres du lieutenant-colonel Bourquin. Il comprenait les bataillons de carabiniers 1 (major de Meuron) et 2 (major Bitterlin), et le groupe des batteries de montagne 1 et 2 (major de Planta).

Le colonel-brigadier Geilinger, commandant des fortifications de Saint-Maurice, dirigeait les exercices avec l'assistance, comme juges de camp, des officiers supérieurs des forts.

Le thème général, valable pour les quatre jours de manœuvres, est traduit par les ordres suivants :

Sion, le 1er septembre 1901, 5 h. s.

Ordre au détachement blanc (du Haut-Rhône).

1. Les fortifications de Saint-Maurice (rouge) sont armées et occupées.
2. Les colonnes du corps blanc ont pénétré en Suisse par le Simplon et le Grand-Saint-Bernard. Les têtes ont atteint Leytron, Sion et Martigny.

   La colonne du Simplon se scinde en trois détachements :

   Détachement du Sanetsch.
   » » Pas-de-Cheville.
   » » Haut-Rhône.
3. Le détachement blanc (du Haut-Rhône) marche le 2 septembre après midi, par les hauteurs au sud de la ligne Dent-de-Morcles-Haut-de-Cry, sur le col du Demètre.
4. Rapports à Sion.

Commandant du corps blanc.
N.

Dailly, le 1er septembre 1901, 5 h. s.

Ordre au détachement rouge (Saint-Maurice).

1. De fortes colonnes de l'armée blanche ont pénétré en Suisse par le Simplon et par le Grand-Saint-Bernard. Leurs têtes ont atteint Sion et Martigny.
2. Les fortifications de Saint-Maurice sont armées et occupées par leur garnison normale (en partie supposée). Une brigade d'infanterie landwehr et deux batteries d'artillerie de montagne rouges sont arrivées à Gryon (supposé). La ligne Portail-de-Fully-Diabley est occupée par le bataillon 104 L. I. (supposé).

3. Le détachement rouge empêche l'ennemi de gagner les hauteurs entre la chaîne du Haut-de-Cry et la montagne de Fully.
4. Rapports à Dailly.

Commandant des fortifications de Saint-Maurice,
Colonel-brigadier GEILINGER.

Du contenu de ces ordres, ainsi que de la composition des détachements, il ressort que l'on a tenu compte, cette année ci, des principales observations faites l'année dernière au Gothard.

Premièrement, on a supprimé la cavalerie. Elle avait prouvé son inutilité sur la grande route d'Urseren; sur les pâturages rocheux et dans les éboulis du massif de Morcles, elle n'aurait même pas trouvé la largeur d'une route où faire avancer ses colonnes de marche.

Secondement, l'action a été portée hors du rayon de tir des forts; les canons de Dailly et de Savatan n'ont pas pris part aux combats; ainsi ont été évitées les invraisemblances relevées à Rossmetlen.

Les effectifs en présence ont aussi été moins forts qu'au Gothard. Il a fallu tenir compte des difficultés exceptionnelles du ravitaillement. Le terrain des forts de Saint-Maurice n'est pas favorisé comme celui du Gothard de la proximité de belles routes postales le traversant dans toute sa longueur. Fait plus grave, l'eau est rare une fois la neige fondue. Cette circonstance, jointe à la complication des transports, limite la liberté des mouvements d'une troupe tentant l'attaque des forts de Saint-Maurice depuis la vallée du Rhône.

Les marches d'approche furent exécutées le 2 septembre.

De grand matin, le détachement rouge quitta Savatan et Dailly et s'avança à la rencontre de l'ennemi par le Haut-d'Arbignon, le Creux-de-Dzéman, le col de Gorgea, pour camper le soir sur la rive nord du lac supérieur de Fully.

Pour ce détachement, le ravitaillement s'effectua depuis les forts. Une colonne de mulets transporta les vivres et le bois jusqu'au Chalet Neuf, à l'entrée du Creux-de-Dzéman. De là, jusqu'à Sorniot, sur la montagne inférieure de Fully, des porteurs civils firent le nécessaire. Sorniot fut, jusqu'au 4 septembre au soir, la place de distribution et le poste de secours du détachement rouge.

Le détachement blanc, dont l'avant-garde — deux compagnies des carabiniers 1 — était à Ardon, quitta la vallée le

soir, à 1 heure, pour monter par Chamoson-Grugnay-Ovronnaz, où il établit son bivouac. Les hommes avaient revêtu la capote. Ils portaient, roulée sur le sac, la nouvelle tente de campagne. Ils étaient munis de deux rations de réserve pour les journées du 2 au 3 et du 3 au 4. Un convoi devait leur apporter la ration du 4 au 5, le soir du 3, au bivouac. Nous parlerons plus tard des incidents qui marquèrent l'organisation de ce convoi.

Le soir de cette première journée, les avant-postes des deux partis furent : pour le détachement Ribordy, sur la ligne des cols et passages entre la Tite-à-Sery, à l'extrême-gauche, et le sentier de Lousine, au sud de la Dent-de-Fully, à la droite. Ces passages sont : le col de Fenestral (2506 m.), où fut établie une compagnie ; le col, innommé sur la carte, qui sépare le Fenestral du Grand-Chavalard (2591 m.) ; la troupe des forts l'appelle le Faux-Col ou le col du Chavalard ; il reçut un poste de sous-officiers. Enfin, le sentier de Lousine (2076 m.) ; un peloton de fusiliers y fut détaché.

Les canonniers et les sapeurs de forteresse avaient reçu l'ordre de s'arrêter au Demètre, éperon rocheux qui s'avance sur la montagne de Fully, au sud du col de Gorgea. Là, avaient été hissées les jours précédents les quatre bouches à feu de la compagnie. Cet éperon commande la montagne de Fully, mais il a le désavantage d'être légèrement dominé par le col du Fenestral. Le lieutenant-colonel Ribordy avait décidé en conséquence, si le temps lui en était laissé, de faire transporter sa batterie plus haut, sur les rochers de Corgneules, à une altitude un peu plus élevée que le col. Les sapeurs furent adjoints aux canonniers pour l'exécution de ce difficile et pénible travail. Ils l'exécutèrent, à grand renfort de coups de mine et d'escalades, pendant les journées du 3 et du 4.

Le détachement Bourquin, le 2 au soir, établit ses avant-postes sur la ligne Saille-Grand-Creuse-Tzou.

* * *

Le lendemain, les têtes des colonnes se rencontrèrent, vers 6 heures du matin, au Greppon-Blanc et Tête-Termine, entre le Grand-Pré et le Petit-Pré. Le détachement rouge avait franchi le col de Fenestral en une seule colonne et, tandis que la pointe d'avant-garde arrivait au Greppon-Blanc, les deux dernières compagnies du gros et les mitrailleuses étaient à la hauteur de Blettaz-d'en-Luey.

Le lieutenant colonel Bourquin avait fractionné son détachement, plus spécialement le carabiniers 2, en plusieurs colonnes. Il craignait l'occupation de la Seya par l'ennemi, occupation qui l'aurait mis dans un grand embarras, car de là on commande largement tout le terrain jusqu'à Ovronnaz. Il avait donc envoyé une compagnie à sa gauche par Tzou-la Seya-Petit-Pré ; une seconde compagnie par Grand-Creuse-Petit-Pré ; une troisième par Bougnonnaz-Petit-Pré ; enfin, le reste du détachement, carabiniers 1, le groupe d'artillerie et la dernière compagnie du bataillon 2, par Bougnonnaz, puis direction sur le petit col, très étroit, qui, au haut d'une pente escarpée, sépare le rocher du Châtillon du Six à Germain.

La première de ces colonnes qui prit le contact fut celle arrivant de Bougnonnaz sur Petit-Pré. La précédant, avait passé une patrouille d'officiers qui s'avança au-dessus de Tête-Termine puis descendit sur le Greppon-Blanc. De là, elle aperçut la pointe de l'ennemi à 600 m. environ en avant ; ses sept hommes se mirent à terre et ouvrirent un feu de magasin sur cette pointe. Celle-ci s'empressa de déployer, la compagnie de tête serra sur elle, et la patrouille d'officiers dut se replier. Elle fut recueillie par la compagnie arrivant de Bougnonnaz.

Les deux têtes s'aperçurent simultanément et déployèrent aussitôt. Toutefois, le feu ne fut pas ouvert en même temps. La compagnie du bataillon 12 qui s'avançait en colonne par un, avec des intervalles réguliers d'homme à homme, se déploya en bon ordre, et dans le minimum de temps. Elle eu immédiatement tous ses fusils en ligne. La compagnie de carabiniers au contraire, mal accoutumée à la marche en montagne se déploya en essaim ; si bien que ses fusils n'entrèrent en ligne que les uns après les autres, et beaucoup plus lentement que chez l'adversaire. Cette compagnie n'en continua pas moins à avancer peu à peu jusqu'à 200 m. de l'ennemi ; c'est à cette distance que se poursuivit le combat lent.

Peu après, de chaque côté, une compagnie vint prolonger la ligne de feu ; du côté rouge la première compagnie du gros, du côté blanc la compagnie arrivant de Grand-Creuse.

Pendant ce temps, le lieutenant-colonel Ribordy avait changé la direction de marche des compagnies de son gros qui se trouvaient encore au haut de la combe du col. Les deux compagnies du 12 furent envoyées vers la gauche, par les pentes inférieures de la Tite-à-Sery, direction Luys-Fleuriaz. Les

mitrailleurs — moins une section qui, le matin, avait été détachée depuis le bivouac pour renforcer le peloton d'occupation de Lousine — longèrent à droite le bas des rochers du Six Dédoz, direction les pentes nord du Château. Ils arrivèrent là, après une heure et demie de marche, juste pour entendre le signal de la cessation de la manœuvre ; ils n'ouvrirent pas le feu.

Le lieutenant-colonel Bourquin, informé des mouvements de l'infanterie ennemie sur Luys-Fleuriaz s'empressa de détacher une compagnie du bataillon de carabiniers 1, avec une batterie, par les pentes nord du Six à Germain. Avec les quatre autres compagnies de sa colonne principale et la seconde batterie, il continua à gravir les rampes du Châtillon. Comme sa tête arrivait à 400 m. environ du petit col, ayant encore 80 m. d'altitude à franchir, une section ennemie vint couronner la crête et ouvrit un feu violent. Cette section avait quitté la ligne de feu du bataillon 12 à Tête-Termine, et, par une marche de flanc, avait gagné le petit col.

La compagnie de tête des carabiniers 1 riposta aussitôt. Les autres compagnies serrèrent peu à peu, avançant en colonnes par un plus ou moins régulières. La batterie de montagne prit position sur un petit contrefort boisé au-dessus de Bougnonnaz, à 5 ou 600 m. au delà de la ligne des tirailleurs.

Quand les premières réserves des carabiniers 1 eurent pu avancer, la ligne de feu prononça un mouvement en avant. Les juges de camp l'interrompirent, estimant que la montée en masse aussi profonde n'était pas possible. Le commandant du bataillon 1 fit alors déployer de nouvelles unités à gauche et à droite, dans les pierriers longeant les pentes du Six à Germain et de Châtillon. Quand ce déploiement fut achevé, la marche en avant reprit, et les carabiniers gagnèrent le col. Les deux compagnies du bataillon 12, à Greppon-Blanc et Tête-Termine durent évacuer leur position.

Au moment où l'artillerie de montagne, suivant les carabiniers 1, atteignait elle aussi le petit col, le directeur de la manœuvre fit interrompre l'exercice.

Les deux détachements reçurent l'ordre de regagner les mêmes emplacements de bivouac que la veille.

*
* *

Le détachement rouge a battu en retraite mais il tient encore la ligne des cols. Le détachement blanc a l'ordre de forcer

cette ligne le 4 septembre. Il reçoit un renfort sous la forme d'un régiment de fanions, le régiment 3.

Le lieutenant-colonel Bourquin dispose sur trois colonnes :

Colonne de gauche : Carabiniers 1. Marche de Petit-Pré par Luy d'Août-Creux du Bouis sur le Faux-Col. A Luy d'Août, il détachera une compagnie par le sentier de Lousine sur Sorniot.

Colonne du centre : Carabiniers 2 en avant-garde, bataillons de fanions 7 et 8, le groupe d'artillerie de montagne. Attaquera le col de Fenestral.

Colonne de droite : Bataillon de fanions 9 gravira la Tita à Séry, pour prendre de flanc le défenseur de Fenestral.

Le terrain à franchir par cette colonne de droite était extrêmement difficile. Le bataillon n'arriva pas sur la Tita à Séry. Il prit par sa gauche avant d'arriver au sommet et finit par retomber sur les pentes en deçà du col.

A la colonne du centre, l'artillerie prit position en avant de Châtillon, ses deux batteries étagées, et se mit en devoir d'appuyer la marche en avant de l'infanterie. Celle-ci, soit le bataillon effectif 2 de carabiniers, envoya une compagnie, la compagnie genevoise, par les pentes nord du Six-Dédoz. Cette compagnie arrive à bonne distance de feu des défenseurs du col, mais dans des pierriers trop ardus à traverser par des soldats n'ayant pas l'expérience de la montagne. Elle dut se borner à prendre une position de feu sans avancer davantage.

A droite, la compagnie valaisanne fut d'abord plus heureuse. Elle prit par les rochers qui dominent au nord la Blettaz d'en Luey; mais au moment de déboucher sur le col, elle se heurta aux mitrailleurs de la défense qui la mirent hors de combat.

Le reste du détachement mena le combat de tirailleurs de front dans la combe.

Pendant ce temps, la colonne de gauche s'engageait dans les pierriers au sud du pic de Fenestral. Son commandant s'était fait précéder d'une patrouille d'officiers, disposant de huit fusils. Quand elle arriva dans la combe, au-dessous du col, cette patrouille reçut quelques coups de feu partis de la crête occupée par un poste de sous-officier, un caporal et sept hommes, huit fusils également.

Le chef de la patrouille blanche laissant six de ses soldats dans la combe, embusqués derrière des rochers, prit avec les deux autres par la gauche et gravit eette arête qui, sur la carte,

se dirige au Nord, à partir du Grand-Chavalard, pour prendre fin un peu au sud des lettres *es* de Fenestral. De là, on domine d'une vingtaine de mètres le col.

Une fois en possession de cette arête, la patrouille blanche ouvrit le feu et se mit à avancer. La patrouille rouge répondit jusqu'à extinction de cartouches. A ce moment les deux petits détachements étaient à 100 m. l'un de l'autre. La patrouille rouge battit en retraite.

Elle n'eut pas à reculer longtemps. Une compagnie du 12 arrivait pour occuper le col, qu'elle atteignit sans autre, un juge de camp ayant fait retirer la patrouille blanche. Il estima qu'à égalité de force, celle ci ne fut pas arrivée au col, surtout dans le court temps qu'elle y mit. La compagnie l'aurait certainement devancée.

Quand donc les trois compagnies de carabiniers débouchèrent en vue du Faux-col, celui-ci était occupé dans toute sa largeur par trois sections du 12. La quatrième section avait pris position sur l'arête dont il a été question plus haut ; de là elle flanquait la combe de ses feux.

La compagnie de tête des carabiniers se déploya sur le front, au bas de la combe, à cinq à six cents mètres de distance et à cent à cent vingt mètres d'altitude au-dessous du col. Un peu après, les deux autres compagnies couronnaient un mamelon à 400 m. environ plus en arrière, exécutant ainsi, par-dessus celle de tête, des feux étagés.

Puis le mouvement en avant s'exécuta par bonds, les réserves serrant peu à peu sur la compagnie de tête, et la ligne se resserrant peu à peu sur son centre, dans le thalweg, au fur et à mesure de la montée. Au moment où le bataillon allait tenter l'assaut, un juge de camp intervint et arrêta le combat. Il estima les pertes subies par le bataillon trop considérables pour qu'il pût gagner la crête.

La compagnie de Lousine, à l'extrême gauche du détachement blanc, ne put passer non plus. Elle se heurta sur l'étroit passage à l'infanterie et aux mitrailleurs rouges, et ayant reconnu l'impossibilité de forcer la position, elle se retira hors d'atteinte du feu.

A la cessation de la manœuvre, ordre fut donné au détachement rouge de battre en retraite pour occuper la ligne des crêtes qui séparent le Creux-de-Dzéman de la Montagne de Fully.

Le détachement blanc retourna au Petit-Pré. Une de ses compagnies occupa en avant-poste le col de Fenestral. Le lieutenant-colonel Bourquin aurait voulu bivouaquer ce soir-là au Grand-Pré. Il ne le put. Sa colonne de ravitaillement en fut la cause.

Cette colonne avait eu du malheur. A l'origine, elle devait être formée des chevaux du train des deux bataillons. Mais quand on voulut les bâter, on s'aperçut que les bâts mis à la disposition du commandement par l'arsenal de Sion étaient des bâts de mulets. Il fallut télégraphier à la Section du matériel de guerre, à Berne, pour faire venir des bâts pour chevaux.

On parvint cependant à bâter tant bien que mal les plus minces des chevaux disponibles, Mais quand il fallut, avec les bâts chargés, les faire gravir les sentiers rocailleux de la montagne, ce fut une autre chanson. Quelques-uns seulement, non sans chutes nombreuses, arrivèrent le 2 au soir, fort tard, au bivouac d'Ovronnaz.

Les bâts demandés à Berne ne pouvaient arriver à temps. Du reste, l'expérience avec les chevaux du train était concluante. Le lieutenant-colonel Bourquin fit en conséquence réquisitionner des mulets et des conducteurs civils. Le convoi aurait dû arriver au Petit-Pré le 3 au soir, apportant la ration du 4 au 5. Le temps était affreux ; la colonne de vivres n'arriva que le 4 au matin, après le départ de la troupe. Les conducteurs civils, pour la plupart propriétaires des mulets du convoi, refusèrent de pousser au delà du Petit-Pré. De là l'obligation pour le détachement de rétrograder encore une fois, après la manœuvre du 4, jusqu'en ce point.

* * *

Ces incidents exercèrent leur répercussion sur la manœuvre du lendemain. Le commandant du détachement blanc avait résolu de réunir tout son monde sur le col de Fenestral le 5 à 7 heures du matin. Depuis le Grand-Pré, c'eût été plus facile. Au Petit-Pré, où l'eau est rare, il fallut sonner la diane de nuit, pour partir en temps voulu. La pluie n'avait pas cessé de tomber depuis la veille au matin. Les sentiers étaient boueux et le rocher glissait. Bref, il était 7 $^1/_2$ heures seulement lorsque le rassemblement commença sur le col. Une demi-heure plus tôt, le détachement eut pu descendre sur la montagne de



1. Les canons de 8.4 à Corgneules.



2. Le bivouac de Corgneules (à 2550 m.).
(Au fond, le col de Fenestral. A droite, plus haut, le Faux-Col.)

Fully sous la protection des brouillards. A 7 $1/_2$ heures, un coup de vent dissipa les nues, juste pour démasquer le rassemblement aux vues du détachement rouge qui occupait la crête de Corgneules. La batterie de 8,4 cm. ouvrit son feu, auquel répondirent peu après, depuis le col de Fenestral, les deux batteries de montagne.

Comme la veille, le détachement Bourquin était renforcé du 3e régiment de fanions. Un des bataillons de ce régiment, le 7, fut envoyé par le Faux-Col. Il commença son déploiement le long des pentes ouest du Grand-Chavalard au moment où le carabiniers 1 commençait le sien depuis le col de Fenestral. Aussitôt après, prolongeant l'avant-ligne du bataillon 1 à gauche, se déploya le bataillon 2.

Une compagnie du 1 avait été dirigée à l'extrême droite, direction le cirque de Grand-Coor pour, de là, longer les parois rocheuses du Six-Trembloz. Elle ne put trouver de passage et redescendit par le sentier qui conduit au bas de Fully.

Le déploiement des trois bataillons de première ligne se fit correctement. Le bataillon 7 ouvrit déjà son feu, sur la batterie de Corgneules, à la distance de 1600 m. Les autres bataillons attendirent d'être un peu plus rapprochés pour commencer le leur.

Peu à peu, toute la ligne avança dans le bas-fond. Le carabinier 1, à l'extrême droite, commença à gravir, en bon ordre, les pentes du Six-Trembloz. Le lieutenant-colonel Bourquin s'apprêtait à faire doubler ses bataillons de fanions quand la manœuvre fut interrompue.

Tandis que les officiers des états-majors se rendaient à la critique, les bataillons se dirigèrent sur Sorniot pour leur grande halte et de là gagnèrent, dans la vallée du Rhône, leurs cantonnements du soir. Après leur avoir tenu rigueur depuis le 3 au matin, le soleil salua leur départ.

* * *

Avant d'entrer dans le détail de quelques-uns des mouvements que nous avons signalés, que l'on nous permette une remarque générale.

On dit volontiers que rien ne s'improvise à la guerre. C'est parfaitement vrai et l'on peut ajouter que, tout spécialement, la guerre de montagne ne s'improvise pas. Elle exige un entraînement spécial et une instruction spéciale. Si certains prin-

cipes tactiques sont les mêmes pour le combat en un terrain aussi accidenté qu'en terrain de plaine, leur application exige des formes, des apparences différentes, et ces formes, il faut les apprendre.

A ce point de vue, le premier contact des deux détachements au Greppon-Blanc, le 3 septembre, a mis en lumière les conclusions que l'on pourrait tirer de l'ensemble des manœuvres et qu'il était aisé de prévoir. On a pu remarquer là, et dans les conditions les meilleures possibles, la différence entre une troupe exercée à la montagne et celle qui s'y trouve pour la première fois engagée. Les deux unités étaient de même importance, une compagnie de chaque côté; elles arrivaient dans la même formation de marche et sur le même terrain; enfin, elles s'aperçurent en même temps. Il y eut cependant autant de différence dans leur déploiement que si, sur la place d'exercice, nos soldats de quarante-cinq jours s'étaient trouvés en présence de recrues d'une semaine.

La première condition d'un passage rapide et correct à une formation de combat est une allure régulière et l'ordre dans la colonne de marche. Sur le terrain de montagne, la colonne de marche c'est la colonne par un. Le bataillon 12, instruit dans le rayon des forts de Saint-Maurice en vue du service de la place, est stylé à la pratique de cette colonne. Chaque homme emboîte exactement le pas au camarade qui le précède et la tête jamais ne modifie sa cadence. Quand donc il s'agit de déployer, chaque homme rompt sur la tête et la ligne de tirailleurs est formée sans à-coup, dans le minimum de temps nécessaire.

Les carabiniers, au contraire, ignorants du terrain où ils manœuvraient, conservaient mal et l'allure et l'ordre de la colonne. A la montée, la tête marchait lentement, pour, au replat, accentuer trop souvent son allure, sans attendre que le reste de la colonne eut de même gagné le chemin plat. De là des allongements de colonne et des à-coups fatigants. En outre, les hommes ne savaient pas rester exactement les uns derrière les autres; de là des essaims et une seconde cause d'irrégularité dans la marche, partant dans les déploiements. C'était simple manque d'expérience.

De même pour les chevaux. On a pu constater qu'il ne suffit pas, pour former un convoi de montagne, de dételer des chevaux de leurs fourgons et de remplacer leurs traits par des

bâts. L'homme de la plaine, avec un peu d'exercice et de volonté, peut sans grandes difficultés se former à la marche en montagne. La tâche est beaucoup plus délicate pour le cheval de plaine. Le sentier de chèvres est pour lui trop différent de la route carrossable; il ne se laisse pas, d'un jour à l'autre, conduire de celle-ci sur celui-là.

Pour en revenir aux hommes, les manœuvres du massif de la Tête-Noire ont été un heureux complément des expériences de l'année passée dans la vallée d'Urseren. Là, nous avions vu, opposés aux troupes de la garnison, des bataillons non entraînés comme tels à la guerre alpine, mais formés en grande partie de montagnards ou d'hommes de la vallée faits aux courses de montagne. La facilité avec laquelle ceux-ci se mouvaient individuellement était frappante; mais les mouvements d'ensemble marquaient moins d'aisance, et déjà nous avions relevé la différence entre ces unités et les troupes de forteresse.

Cette année-ci, la différence s'est accentuée, parce que les carabiniers, dans leur presque totalité, n'ont pas même passé par ce stage des populations montagnardes qui les dresse, au moins individuellement, à la course en montagne. Ils n'avaient ni le dressage individuel des soldats du 88 et du 89, ni le dressage collectif des soldats du 12.

On a pu constater, néanmoins, par les progrès réalisés en quatre jours, qu'une troupe composée comme le sont les bataillons de carabiniers 1 et 2 est tout à fait susceptible d'être dressée à la guerre de montagne. Ce n'est ni la capacité de marche, ni la constitution physique, ni les qualités d'endurance qui manquent à ses hommes. C'est la pratique seulement.

Et ce que nous disons des hommes, nous croyons pouvoir le dire de la plupart des officiers, à qui manque une connaissance suffisante de la montagne pour plier leurs unités aux mouvements tactiques les plus favorables.

Nous aurons l'occasion de développer ce second point dans un prochain article.

F. F.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Aux manœuvres du IIe corps d'armée. — La question de l'alcool : celle du tabac. — Un passage sous bois. — Simplifications réglementaires. — Du salut. — Notre uniforme répond-il aux exigences de la guerre?

Tout est bien qui finit bien. Ainsi peut-on dire des manœuvres de la division combinée contre le IIe corps d'armée. Conduite avec décision et habileté, elle a déployé pendant ces deux jours une activité remarquable et montré beaucoup de souplesse et de mobilité. Le succès final a été éclatant. Je crois qu'on ne peut pas dénier aux troupes romandes qui la composaient d'excellentes qualités manœuvrières, un peu différentes peut-être que celles que l'on rencontre dans les populations d'autres régions de la Suisse, et beaucoup d'endurance. Que l'on veuille bien songer que deux des régiments d'infanterie qui composaient la division combinée avaient été mobilisés cinq jours avant seulement et manquaient, par conséquent, de la préparation et de l'entraînement des autres troupes.

Je ne prétends pas empiéter sur la tâche de l'historiographe des manœuvres, mais je ne puis cependant passer sous silence certaines observations qui me paraissent avoir leur place dans cette chronique.

Et d'abord que faut-il penser de la méthode consistant à faire commencer le cours de répétition par les manœuvres ? Si cette mesure a eu pour but de s'assurer que nos troupes pourraient faire campagne sans préparation spéciale et immédiatement après la mobilisation, je crois que l'on peut être satisfait de l'expérience de cette année ; mais comme méthode d'instruction cela ne vaut pas autant.

Il est évident qu'une troupe montre plus d'entrain au travail, plus d'ardeur, quand elle sait que les exercices préparatoires se termineront par des manœuvres ; le travail de préparation est plus intense et produit davantage. Mais quand les manœuvres sont déjà terminées, beaucoup pensent : « A quoi bon ; nous avons bien montré qu'il n'est pas nécessaire de tant se préparer ; pourquoi nous obsède-t-on de répétitions de l'école du soldat, de section ou de compagnie ? Nous avons déjà fait mieux que cela. » Et l'on travaille mollement, sans entrain, sans conviction et sans profit.

Un camarade avec lequel j'échangeais des réflexions sur ce sujet me faisait observer que l'expérience est ainsi faite que les cours de répétition pourraient être de plus courte durée et que, par conséquent, il y aurait

avantage à répartir sur deux années consécutives le temps que l'on y emploie maintenant tous les deux ans. C'est vrai. On l'a dit déjà et écrit si souvent qu'il semble inutile de le répéter. Répétons-le quand même, jusqu'à ce que le bruit en soit si grand que la mesure s'impose de rendre les cours de répétition annuels.

Ce camarade me disait aussi que, à son avis, les jours de manœuvres devraient être intercalés dans le cours de répétition. On pourrait ainsi reprendre les hommes en main. Après les manœuvres, il devrait rester deux jours, au moins, pour du travail de reprise en mains et pour remettre en état, réparer et échanger les effets ayant souffert pendant la campagne. C'est là un travail de la plus haute importance. On le sait bien en haut lieu puisque le « Plan d'instruction » de cette année pour les cours de répétition prescrivaient, d'une manière très positive, que les deux à trois heures de travail de l'après-midi devraient être consacrées, *chaque jour*, à des exercices de détail et à *l'entretien de l'équipement*.

Cela s'est-il fait ? Pas aussi généralement ni aussi complètement qu'il l'eût fallu. A-t-on seulement échangé, à la fin du service, avant le licenciement, les effets devenus inutilisables ? Pas d'une manière complète, dans tous les cas ; je ne crois pas même être à côté de la vérité en affirmant qu'il y a des unités entières pour lesquelles on ne l'a pas fait. On a dressé, il est vrai, des états nominatifs avec listes d'effets dont l'échange, ou le remplacement, ou la réparation doit avoir lieu à l'époque des inspections d'armes, ou à la diligence des intéressés par l'intermédiaire des chefs de section. Mais cela se fera-t-il ? Qui peut le garantir ? Et si demain il faut mobiliser, non pour une période d'instruction et de manœuvres, mais pour une campagne sérieuse, dans quel état la troupe se présentera-t-elle ? se figure-t-on les longueurs et le gâchis qui se produiront s'il faut en partie équiper ou habiller à nouveau un grand nombre d'hommes, quand tout cela aurait dû être fait d'avance ?

Quand on inspecte en détail une troupe, mobilisée depuis quelques jours déjà, on reste confondu de la masse d'effets qui ne supporteraient pas la plus courte et la moins pénible des campagnes ; et quand on questionne les intéressés ils répondent, ou bien qu'on a refusé de faire le remplacement, ou bien qu'à l'inspection d'armes on n'avait pas sous la main ce qu'il fallait et, trop fréquemment, quand on les presse de questions, ils finissent par convenir qu'ils n'ont rien demandé.

Voilà pourquoi il faut, après les manœuvres et avant le licenciement, le temps nécessaire à une minutieuse inspection, et pourquoi aucun homme ne doit rentrer chez lui sans être pourvu d'effets qui pourraient supporter une rude campagne.

Mais en voilà assez pour une fois sur ce sujet ; j'aurai, je n'en doute pas, l'occasion d'y revenir par la suite.

* * *

A l'époque des manœuvres, on voit chaque fois renaître la question des boissons alcooliques. Faut-il les autoriser ou faut-il les proscrire ? Les résultats constatés en France par suite de l'interdiction de la vente de l'absinthe ne semblent pas favorables aux mesures prohibitives absolues. Chez nous, où la présence sous les armes est temporaire, des mesures prohibitives absolues ne seraient pas justifiées et, d'ailleurs, il serait difficile, sinon même impossible d'en assurer la stricte exécution. Il faut donc plutôt régler la consommation des boissons alcooliques que l'interdire.

Pour l'infanterie, l'ordre général du chef de l'arme interdit la vente et la consommation des boissons alcooliques concentrées ; il s'agit des alcools de distillation et il ne peut y avoir ni doute ni équivoque ; la prohibition est absolue. Reste la question du vin.

Je pense que les chefs qui en interdiraient l'usage ne seraient pas dans le vrai ; on ne peut pas faire par force des abstinents occasionnels et une mesure pareille conduirait fatalement à la consommation clandestine des boissons alcooliques. D'autre part, l'expérience démontre que l'usage des boissons alcooliques durant les exercices, les marches et les manœuvres, a des effets nuisibles ; bien loin de soutenir les forces, ces boissons les brisent. L'alcool ne possède pas de pouvoir désaltérant qui serait la seule raison de son emploi. Il est donc préférable de pourvoir chaque jour les troupes de boissons non alcooliques, café ou thé. C'est le café qui semble le mieux remplir le but parce qu'il supporte d'être largement additionné d'eau. Le soir, tout travail étant terminé et la troupe ayant mangé, l'usage du vin ne présente plus les mêmes inconvénients; il serait excessif de le prohiber.

Plusieurs commandants d'unités que j'ai questionnés sur ce sujet m'ont dit qu'expérience faite, ils ne craignaient pas que, le soir, le soldat boive, d'autant plus qu'il est libre plus longtemps. Le travail de la journée terminé, le soldat boit son « verre » ; ce « verre » sera plus ou moins gros suivant ses habitudes et suivant sa bourse ; pour cela il sait parfaitement se régler. Si le temps le lui permet, il fait durer le plaisir ; si le temps fait défaut, il boit quand même, mais beaucoup plus rapidement, la quantité de boisson qu'il est habitué à boire ou qu'il veut boire ; c'est alors au plus grand détriment de son équilibre physique et moral.

Il y a des exceptions. Comme il y a des soldats qui s'abstiennent absolument de boissons alcooliques, il y en a qui en consomment trop, qui apportent au service les habitudes d'intempérance contractées dans la vie civile, et qui ne sauraient regagner leur couche sans avoir pris un « plumet ». Encore y a-t-il « plumet » et « plumet ». Ceux là s'attablent et boivent, de propos délibéré, jusqu'à ce que l'ivresse les gagne ; ces cas ne sont toutefois pas très fréquents. Un simple soldat avec qui je m'entretenais de ce sujet me disait, dans un cours de répétition, avoir eu un camarade, un voisin plutôt qui, chaque soir, apportait dans son

logement une certaine quantité d'alcool qu'il buvait à « glouglou » jusqu'à tomber sur la paille comme une masse, pour ne se réveiller que le lendemain matin. Il était, il est vrai, l'objet du dégoût et du mépris de ses camarades ; ce qui, d'ailleurs, lui était fort égal.

Mais pourquoi ai-je soulevé cette question de boissons alcooliques ? C'est que j'ai lu quelque part que les négociants en vins du pays ont eu leur « journée », je crois, à l'exposition de Vevey, et que là, ils ont solennellement protesté contre les commandants militaires qui prohibent l'usage des boissons alcooliques. Que n'ont-ils, pendant qu'ils y étaient, voté une motion demandant qu'on rendît pour la troupe l'usage du vin obligatoire ? Ça aurait été moins platonique, mais je ne pense pas que cela aurait sauvé le vignoble.

* * *

Et le tabac ?

Durant les dernières manœuvres, un commandant de troupes en a, paraît-il, interdit l'usage, j'ignore dans quelle mesure, sous la raison que les troupes qui ne fument pas marchent mieux. Cela me semble contestable ; mais comme je ne possède pas de lumières spéciales sur cette question, je m'abstiens de contester. On pourrait simplement renvoyer ce commandant au charmant chapitre que de Brack, dans ses célèbres *Avant-postes de cavalerie légère*, consacre à la pipe. Seulement il répondrait que la pipe du cavalier n'exerce aucune influence sur la marche du cheval.

J'ignore, encore une fois, si l'usage du tabac exerce une influence sur la marche ; mais pour ceux qui en ont contracté l'habitude il a manifestement des avantages. Un ancien camarade m'a cité, il y a longtemps déjà, le trait suivant qui m'est revenu à la mémoire à propos de cette défense :

Pendant les premiers jours du service, un jeune soldat, qui avait quitté pour la première fois sa montagne, donnait des signes non équivoques d'ennui ; il avait le mal du pays. Un jour il sortit des rangs, s'approcha de son officier et, s'adressant poliment à lui, lui dit : « Je m'ennuie. — Alors, que désirez-vous ? — Je voudrais fumer une pipe. — Eh bien allez. » Et le soldat s'en alla près d'un arbre contre lequel il déposa son fusil ; puis il s'assit, bourra sa pipe et la fuma tranquillement. Ayant fini, il revint prendre sa place dans le rang ; l'ennui avait disparu.

Si l'on se donne la peine de questionner les fumeurs, on recueillera mille faits analogues. Bien loin de prohiber l'usage du tabac il faut, je crois, le permettre aussi largement que possible.

* * *

Au point de vue tactique les dernières manœuvres ont donné lieu à de nombreuses observations.

Si l'on peut reprocher à notre infanterie de ne pas savoir encore profiter assez du terrain, on doit constater que ses qualités manœuvrières

se sont améliorées. Les formations sont plus correctes, les formes se conservent mieux, à la condition que dans le terrain l'on fasse *complètement abstraction* du pas gymnastique et que, après le passage de chaque obstacle, même minime, on prenne le temps nécessaire pour rétablir un ordre parfait. La trop grande rapidité des mouvements et la trop grande précipitation des évolutions sont les causes habituelles du désordre. Ces causes, on est parvenu, dans la division combinée (je ne parle que de ce que j'ai vu), à les écarter en grande partie.

Il reste encore bien des progrès à faire pour apprendre à passer les bois et les forêts. En voici un exemple :

Le 16 septembre, à Ifwil, quand la division combinée dut se retirer, elle avait un bois à traverser; on put voir, depuis la hauteur en face, la masse en mouvement s'arrêter un instant à la lisière du bois, comme hésitante, puis pénétrer lentement dans ce bois (qui avait peu de largeur), en formation de combat, et finir par y disparaître entièrement; cela prit un certain temps. Les troupes d'infanterie de la IIIe division, qui poursuivaient, atteignirent bientôt la même lisière et, sans aucune hésitation, se formèrent par subdivisions ou unités en colonnes de marche et pénétrèrent résolument dans le bois, où elles disparurent promptement; elles réussirent ainsi à diminuer la distance qui les séparait de la division combinée en retraite.

Sans doute, à travers des bois très clairs, sans sous-bois, comme on en rencontre dans certains pays et chez nous parfois, on peut passer en formation de combat; mais dans les taillis, lorsque le bois est touffu, ou le sous-bois épais, il est préférable d'employer les colonnes à front étroit. Or, à Ifwil, on avait affaire à un sous-bois assez épais.

Il ne faut donc pas avoir de système préconçu, mais exercer les troupes à traverser les bois, non pas dans une formation quelconque, mais dans la formation qui convient.

* * *

Mais je m'aperçois que j'empiète sur le domaine de l'historiographe des manœuvres, et je m'arrête. Toutefois, une chose frappe toujours après chaque période de manœuvres et cette observation s'est imposée encore plus fortement à mon esprit cette année : c'est le petit nombre de mouvements et d'évolutions que l'homme et la troupe sont appelés à exécuter à la guerre. Aussi en vient-on à se demander si l'on ne pourrait pas simplifier encore les programmes d'instruction et les réduire, de manière à n'enseigner au soldat que ce qu'il aura à faire en guerre, en spécialisant toujours plus. Ne sacrifions-nous pas encore beaucoup à de pures formes et trop à l'apparence?

En écrivant ceci je songe à ce qu'écrivait le correspondant de France dans la chronique du mois d'août[1]. Ses réflexions sur les marques de

[1] Livraison d'août 1901, pages 622 et suivantes.

respect, par exemple, que le factionnaire doit, dans le service de garde, à ses supérieurs, et qui lui font perdre de vue momentanément, peut-être dans un instant critique, le but essentiel pour lequel il est placé en faction, me semblent avoir été écrites pour nous. Pourquoi encore le factionnaire ne peut-il porter son fusil que suspendu, ou sur l'épaule, ou sous le bras? Pourquoi ne peut-il exprimer à un supérieur le salut qu'en ayant le fusil suspendu? Pourquoi faut-il que pour saluer il se précipite (dans la règle) à la place où il a été mis quand il a pris la faction? Pourquoi ne peut-il pas saluer en marchant? — Autant de questions auxquelles je renonce à répondre. — Pourquoi, surtout, faut-il que la sentinelle soit mise, par des prescriptions quelque peu pédantes, dans cette triste alternative de choisir entre l'exécution de sa consigne : maintien de l'ordre, etc., et l'obligation de saluer un supérieur, quand elle devrait être laissée entièrement et sans aucune restriction à sa consigne? Il serait bien plus logique et plus simple de dispenser la sentinelle de tout salut, comme dans le service en campagne, ou de ne le lui prescrire que dans les formes les plus simples et quand elle n'aurait rien d'autre à faire. La politesse n'y perdrait rien.

Nos prescriptions pour le salut militaire sont d'ailleurs si compliquées que l'on n'arrive pas à les interpréter uniformément. Voici un exemple :

Le Règlement général de service prescrit que quand une troupe passe en colonne de marche, devant un supérieur, le commandant de la troupe (capitaine, major, etc.) donne le commandement pour le salut (*Garde-à-vous — A droite [gauche]*), qu'il salue *seul* « en inclinant » le sabre, et que tous les officiers répètent, à mesure qu'ils passent, le commandement. C'est ainsi que cela s'enseigne et se pratique dans tout le Ier corps d'armée et je crois bien qu'on est dans la ligne du règlement. Mais voici que récemment, en voyant que dans un bataillon on procédait autrement et que tous les officiers saluaient en inclinant le sabre après avoir donné le commandement, j'ai appris que tel était le mode admis dans la IIe division. Je me suis alors demandé ce que devenait cette belle unité qui, dans tous les détails, doit régner de la droite à la gauche de l'armée suisse, et s'il valait bien la peine de consacrer tant de temps à enseigner des choses sur lesquelles on arrive à se mettre si peu d'accord.

Certes, malgré la terreur qu'inspirent les changements aux règlements, quand on voudra bien reviser les prescriptions relatives au salut militaire pour les simplifier et les mettre à la portée de tous, et pour supprimer le salut partout où il n'est pas *de rigueur*, personne ne se plaindra ; officiers, sous-officiers et soldats s'en déclareront satisfaits. Ce qui ne peut être obtenu d'une manière constante et absolue, mieux vaut que les règlements ne l'exigent pas.

* * *

Notre uniforme répond-il aux exigences de la guerre? Telle est la question qui se pose fréquemment. Y répond-il quant à sa forme, quant à sa couleur ou à sa nuance? Je crois que tout le monde est d'accord que notre uniforme n'est pas fait pour la guerre; tandis qu'il devrait être fait pour elle seulement.

Le *Berner Tagblatt* a soulevé, à propos des dernières manœuvres, la question de la couleur de l'uniforme. On a pu remarquer une fois de plus, dit-il, combien peu nos uniformes sombres, sans parler des manteaux des officiers et des ornements brillants de la cavalerie, répondent à la condition essentielle à la guerre, celle d'une faible visibilité. On sait cependant quelle importance ont eus, dans la guerre sud-africaine, les uniformes khaki des Anglais; tandis que chez nous rien n'empêche de distinguer aux grandes distances les lignes de l'infanterie. Il semble au contraire qu'on mette un certain orgueil à rendre aussi visible que possible le but que nos troupes présenteraient à l'ennemi. Il ne serait cependant pas difficile d'adapter mieux la couleur de nos uniformes à la teinte du pays; il ne saurait naturellement pas être question de la couleur khaki; mais on pourrait trouver un mélange de gris et de vert qui répondrait parfaitement au but. Dans tous les cas cette question serait plus intéressante à traiter que celle des passepoils ou des autres ornements.

Ces réflexions sont justes, et bien d'autres déjà les ont faites. On conçoit que l'on puisse hésiter devant une transformation aussi radicale et dont le prix serait considérable. Il faudra pourtant y venir une fois et pour être plus tardive la modification ne coûtera pas moins cher. On a déjà fait, il y a plus de dix ans, des essais d'uniformes dont la couleur se confonde avec la teinte générale du paysage; ces essais avaient donné, sauf erreur, des résultats assez probants; puis tout a été abandonné. Pourquoi?

Espérons qu'on n'attendra pas qu'il soit trop tard pour reprendre et trancher dans le bon sens cette importante question.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Les manœuvres impériales et la presse. — Manœuvres de la Garde. — Le nouveau quartier des aérostiers, à Tegel. — Menus faits. — Quelques livres.

Les journaux quotidiens vous auront appris que les manœuvres impériales de la Prusse occidentale dont on avait tant parlé par avance ont eu, hélas, toutes les malechances. Au lieu des trois jours de manœuvres auxquels on s'était limité pour calmer les lamentations des agriculteurs et pour donner droit aux réclamations du Président du gouvernement, nous

n'avons eu en définitive que deux journées de manœuvres; encore la première n'a-t-elle été employée que pour le développement des divisions de cavalerie sur le front des armées en présence.

Je n'entrerai pas ici dans le détail des manœuvres; il est probable que l'envoyé spécial que vous y avez délégué vous en donnera le compte-rendu et qu'il consignera en temps et lieu dans la *Revue* ses observations personnelles. Une chose est cependant certaine c'est que, comme me le disait en passant un officier supérieur, les manœuvres de cette année ne représentent pas « le fruit du travail de toute une année d'instruction ». Mais si l'ensemble n'a pas donné des résultats satisfaisants, les manœuvres ont fourni d'utiles indications de détail, spécialement dans le domaine de la technique. On y a vu fonctionner les *Maschinengewehre*, les mitrailleuses comme vous les appelez, ainsi que les canons automatiques, qui, sous le nom de *pom-poms*, ont fait tant de bruit, c'est le cas de dire, dans la guerre sud-africaine. D'autres engins, ainsi les automobiles, y ont aussi joué un rôle plus important qu'autrefois, de même que le télégraphe et même la télégraphie sans fil.

Les manœuvres impériales présentaient, en outre, un caractère spécial : elles étaient organisées d'après des données très larges et on y voyait un épisode très intéressant de notre guerre de l'avenir, d'une guerre sur deux fronts, combinée d'une action navale et d'une défense des côtes. Il va sans dire que les forces mobilisées ne représentaient qu'une minime fraction des armées supposées en face l'une de l'autre. Le thème des manœuvres n'a été connu que fort peu de temps avant l'entrée en ligne, aussi les correspondants de journaux ne s'étaient-ils pas fait une idée très exacte de la situation et n'ont-ils pas cherché à s'en rendre compte par la suite, leur travail s'arrêtant en général avec le dernier coup de canon. Il s'est cependant produit une controverse assez vive entre la presse allemande et des correspondants de journaux anglais, à propos d'un combat de cavalerie de la journée du 17 septembre, combat dans lequel, j'en conviens, la cavalerie du parti bleu a commis des fautes graves contre les principes de la tactique moderne. Personne ne conteste à des étrangers le droit d'émettre des critiques sur nos manœuvres, mais un des correspondants avait généralisé et avait formulé sur l'armée allemande tout entière des conclusions absolument pessimistes et nullement justifiées. Il va sans dire que nos Anglais ont été des plus satisfaits de voir commettre par l'armée allemande les mêmes erreurs que celles dont ils ont été victimes dans la guerre sud-africaine et d'assister, entre autres, à une attaque dans laquelle on n'avait pas pris la peine de s'éclairer avant de s'engager. Je suis le premier à convenir que la conduite de la division de cavalerie B a été fort peu habile, qu'elle a même été à l'encontre des principes fondamentaux de l'art de guerre; le chef des arbitres l'a bien reconnu et a mis cette division hors combat pour toute la journée. Les spectateurs de

l'étranger ont donc pu se convaincre qu'ils n'avaient pas à faire avec notre règle habituelle de manœuvrer et de combattre, loin de là. Si, au surplus, on constate que c'était un prince prussien, cousin de l'Empereur, qui a commis cette faute, il faut simplement reconnaître qu'il a manqué de pratique et qu'il commandait une unité qui n'était pas de son ressort. Peut-être était-il embarrassé par la présence de l'arbitre en chef, sous les yeux duquel tout l'engagement se déroula? « Tout comprendre, c'est pardonner », dit une maxime. Les manœuvres ne sont-elles du reste pas faites pour fournir des leçons, quelque sévères qu'elles puissent être?

Un jour, le 19 septembre, qui suivait le jour de repos forcé imposé par le mauvais temps, on a assisté à un spectacle bien intéressant. Comme à l'ordinaire, on avait improvisé l'intervention d'une division d'infanterie non prévue dans l'ordre de bataille. On l'avait fait venir par chemin de fer de la région d'un autre corps d'armée. Tout le monde avait connaissance de cette division, mais ce qu'on ignorait c'était le parti auquel elle allait servir de renfort. Il était assez naturel, vous conviendrez, de l'adjoindre aux bleus, qui représentaient l'armée nationale, et non aux rouges, dans lesquels il fallait voir une armée d'invasion nous arrivant du nord-est. Il était aussi dans l'ordre naturel des choses que les rouges, le Ier corps d'armée avec la division de cavalerie A, — qui avaient obtenu un si grand succès le 17 à Gross-Trampken, — ait en définitive le dessous. On dirigea donc la division de supplément contre le flanc gauche des troupes rouges. Une simple surprise ne suffisant pas, il fallut imaginer un autre coup. On amena un corps de débarquement que fournirent les marins du *Geschwader-Landungs-Corps* et on les débarqua dans la Vistule, à 10 kilomètres du théâtre des opérations. Aux équipages des cuirassés on adjoignit un bataillon d'infanterie de marine, et toutes ces troupes sous les ordres du prince Henri (amiral depuis quelques jours), foncèrent sur le flanc droit du parti rouge et achevèrent sa défaite.

Ce que je vous ai dit du succès des sections de mitrailleuses attachées à la cavalerie donne raison à l'institution des mitrailleurs, telle que vous l'avez comprise en Suisse. De prime abord, vous avez organisé vos compagnies de mitrailleurs comme cavalerie pour être à même de les employer principalement en liaison avec cette arme qui saura le mieux en tirer profit en campagne. C'était bien aussi l'opinion du général de Bernhardi dans son ouvrage bien connu: *Notre cavalerie à la prochaine guerre*[1].

— Notre journal, le *Reichsbote*, organe habituel des pasteurs protestants, a comme collaborateur militaire un officier supérieur qui, plus d'une fois, a vu très juste dans les questions qui intéressent tout le monde, comme par exemple dans le procès de Gumbinnen. Cette fois-ci, il traite des manœuvres

[1] *Unsere Kavallerie im nächsten Kriege*, dont la *Revue* a donné un résumé dû à la plume de M. le colonel Wildbolz (année 1899, page 459).

impériales. Il dit avec beaucoup d'à-propos que les grandes manœuvres servent surtout à l'instruction des chefs supérieurs et que ce sont eux qui y jouent le rôle principal. Pour les grades inférieurs, l'instruction est achevée à la veille des manœuvres. Or, dans les grandes manœuvres qui, comme celles de 1899 et 1901, ont eu une durée de plus en plus réduite, il est impossible que les chefs appelés à commander des corps d'armée et des armées aient suffisamment l'occasion de s'exercer dans leurs fonctions, sans compter que ces occasions leur sont parfois enlevées par la passion du chef de l'Etat de commander lui-même l'un ou l'autre des partis en lieu et place des titulaires. Le correspondant du *Reichsbote* propose, en conséquence, de fixer la durée minimum des manœuvres de façon à ce que si l'on vient à en supprimer une journée, il en reste encore assez pour que le bénéfice des manœuvres ne soit pas tout à fait perdu. Il estime à quatre jours le minimum indispensable pour compenser par des avantages de quelque importance les dépenses énormes qu'exigent les manœuvres de plusieurs corps d'armée. Il faut lui donner raison.

— Notre corps de la Garde a eu ses manœuvres au nord de Berlin, près de Gransee. La Ire division d'infanterie et la division de cavalerie ont manœuvré contre la IIe division et une IIIe division supposée. Ces manœuvres ont présenté ceci de particulier qu'on y a appelé un bataillon d'obusiers lourds de campagne. Ce bataillon comptait trois batteries attelées par quatre subdivisions du train, prélevées sur les 3e, 4e, 6e et 17e bataillons. Les batteries d'obusiers lourds servirent à appuyer l'artillerie de campagne; il s'agissait, en effet, d'attaquer une position située sur une hauteur. Les détails de ces manœuvres ne me sont pas encore connus, mais on a fait l'expérience que les batteries d'obusiers lourds sont capables d'accompagner les autres armes dans n'importe quel terrain de manœuvres sans être obligés de se tenir à proximité des routes.

— *Die Post*, de Berlin, avait envoyé un correspondant aux manœuvres de débarquement russes qui ont eu lieu près de Reval et on a pu se faire une idée des difficultés qui accompagnent des opérations de ce genre. L'opération consistait tout d'abord à embarquer une division d'infanterie avec la moitié de son artillerie, soit quatre batteries, puis d'opérer un débarquement sur la côte. Ce débarquement, dit le correspondant berlinois, n'aurait jamais réussi en réalité si on avait dirigé la manœuvre tout à fait *kriegsmässig*, mais on a voulu se donner les gants d'avoir réussi l'opération et il a bien fallu que la défense des côtes lâchât pied. J'espère qu'au grand jamais nous ne ferons des exercices de ce genre sur une grande échelle. Pour l'armée de terre c'est du temps perdu. Dans une guerre réelle, l'affaire s'arrangerait d'elle-même : il suffit d'avoir une flotte capable de contenir l'adversaire.

— Aux manœuvres du corps de la Garde, on avait organisé une *Mas-*

senspeisung des troupes. Il s'agissait de fournir aux 4000 hommes de troupes qui étaient au bivouac le repas de midi du lendemain. On cuisit dans 12 marmites de chacune 350 litres et on employa trois heures à préparer le repas. Chaque soldat reçut un litre de soupe avec 125 grammes de viande. En même temps, on servit pour les 150 officiers un dîner très convenable. Le tout fut organisé par une fabrique de produits alimentaires.

— Le 1er octobre, toutes les nouvelles formations de troupes prévues au budget de 1901 ont été constituées. A la même date, la nouvelle organisation de l'artillerie de campagne a été terminée en Saxe et en Bavière. Nous avons maintenant cinq sections de mitrailleuses, conformément à l'effectif, sans parler des sections provisoires qui, peut-être, cesseront d'exister. Une section de mitrailleuses est en outre attachée à l'école de tir de l'infanterie à Spandau; afin de lui procurer la facilité d'exécuter ses exercices de tir aux grandes distances, on a l'intention de la transférer à Jüterbog.

Le nouveau bataillon d'aérostiers qui n'avait jusqu'ici qu'une section (Abtheilung) a pris possession de sa caserne, nouvellement construite, sur l'ancien polygone de Tegel. On a doté le bataillon d'une section d'attelages pour conduire les nombreuses voitures qui lui sont nécessaires soit pour ses ballons d'ascension, soit pour les ballons de la télégraphie sans fil. Aucun quartier militaire n'est construit ni organisé avec plus de luxe que celui des aérostiers. Le terrain occupé par ces deux compagnies a une longueur de 500 mètres et une largeur de 200 mètres. Les frais de construction et d'aménagement s'élèvent à deux millions de marcs. Chaque compagnie a son propre pavillon. Le commandant a presque un palais situé en face du bureau de l'observatoire aéronautique. Un bâtiment spécial sert aux sous-officiers mariés et chaque famille de sous-officier a son propre jardin. Au milieu des établissements militaires se trouve une station centrale d'électricité. L'énergie est fournie par deux puissants dynamos. Une grue électrique est placée au service des ballons. Un câble souterrain conduit au centre du grand polygone d'où partent les ascensions. La halle servant de remise aux ballons mesure 27 mètres de hauteur; elle est couverte en tôle ondulée. Sur le toit est fixé le mât pour la télégraphie sans fil. Une fabrique spéciale sert à produire l'hydrogène et à le comprimer. On y trouve en outre un atelier de photographie, une station de télégraphie et de pigeons-voyageurs et un atelier de construction et de réparation. Il y a du confort partout, même pour les simples soldats. Inutile de dire que dans de semblables conditions l'hygiène est parfaite.

— Les deux commandants de corps d'armée qui avaient pris part aux manœuvres impériales, v. Lentze et le comte Finck v. Finckenstein ont reçu la plus haute décoration, l'Aigle-Noir. Les mutations après les manœuvres

ont été peu nombreuses; je citerai seulement celle du lieutenant-général v. Hagenow, qui commandait la division de cavalerie A, et qu'on a nommé gouverneur de Cologne, une sinécure, les places fortes du Rhin, depuis l'annexion de l'Alsace-Lorraine, n'ayant plus grande valeur. A la revue de Königsberg, l'Empereur s'est nommé lui-même chef du régiment des Grenadiers Roi Frédéric Guillaume Ier (2e Prusse orientale) no 3. Ce régiment est un des plus anciens de l'armée prussienne; il a été créé en 1685 sous le Grand Electeur. Le régiment était présent au couronnement du premier roi Frédéric Ier, le 18 janvier 1701. Au nombre des chefs qui l'ont commandé figure l'archiduc Albrecht, le vainqueur de Custozza le 24 juin 1866.

— Après les manœuvres impériales, notre grand état-major, sous la direction du comte Schlieffen, a fait son voyage habituel dans la province de Prusse occidentale. On vante beaucoup les cartes des manœuvres impériales qu'ont reçues de la direction des manœuvres les représentants de la presse entre autres. Elles sont de vrais objets d'art de notre section cartographique si habilement dirigée par le major-général Steinmetz.

— Nos journaux s'occupent beaucoup de notre canon de campagne et on cite l'interview du chef d'état-major général russe, général Ssacharow, par Grégoire, un rédacteur du *Gaulois*. Ssacharow doit avoir eu l'imprudence de dire que « notre matériel est démodé et demande à être remplacé ». Quoique le général russe n'ait peut-être pas tort, il n'est pas probable qu'il se soit prononcé aussi positivement qu'on le raconte. Le général paraît avoir oublié qu'actuellement l'armement de l'artillerie russe, avec le canon 1900, ne fait que commencer et qu'à l'heure qu'il est, avec notre armement actuel, nous sommes infiniment supérieurs à la Russie.

— Notre littérature militaire continue à être des plus abondantes. Pour l'artillerie, je citerai un livre d'instruction du capitaine Wernigk, professeur à l'Ecole de tir de l'artillerie de campagne, et du lieutenant Frantz, *Der Dienstunterricht für den Kanonier und Fahrer der Feldartillerie;* du colonel Guse, *Das Fahren der Feldartillerie.* Pour l'infanterie : du major-général v. Brunn, *Das Entfernungsschätzen.* L'infatigable major Kunz commence une série de publications : *Taktische Beispiele aus den Kriegen der neuesten Zeit 1880—1900*, première livraison : *La guerre serbo-bulgare de 1885*. Le major Freiherr v. Freytag-Loringhoven continue ses : *Studien über Kriegsführung auf Grundlage des nordamerikanischen Secessionskrieges in Virginien*, deuxième livraison : *Maryland, Fredericksburg, Chancellorsville, Gettysburg.* Le capitaine Krisak publie une brochure : *Angriff auf befestigte Feldstellungen. Ein Beispiel*, un thème bien intéressant et fort important de nos jours.

CHRONIQUE BELGE

(De notre correspondant particulier.)

La question militaire. — Une opinion du général Brialmont. — La Société des officiers retraités. — Notre armée aux grandes manœuvres de Hollande.

La *Belgique militaire*, organe fidèle de notre armée, publie dans son numéro du 23 juillet dernier le fameux Projet de loi militaire du gouvernement. Elle le fait suivre d'intéressants commentaires qui ne sont pas de nature à militer en faveur des auteurs du projet.

Ce projet comporte cinq articles divers portant réorganisation de la loi de milice et dont je vous ai fait connaître les principales lignes dans ma chronique de juin.

Cette publication dit entre autres que « le gouvernement paie largement ses mercenaires et répand dans le pays cette idée que servir son pays constitue une corvée que l'Etat n'a pas le droit d'imposer aux libres citoyens et qu'il faut rémunérer grassement ceux qui consentent à le servir ». Elle qualifie le volontariat « une maladie à laquelle ont succombé tant de peuples prospères qui avaient confié l'honneur de leur drapeau à des mercenaires ».

» Le tirage au sort est maintenu avec les remplaçants et les volontaires à primes, deux lèpres de l'armée. L'argent joue ainsi un rôle primordial dans notre réorganisation et la rémunération, c'est-à-dire l'indemnité que paie l'Etat à raison du service personnel des miliciens et des volontaires du contingent, au lieu d'être supprimée est au contraire augmentée.

» Le Ministre de la Guerre qui a déposé ce projet n'en est pas plus partisan que le Roi qui l'a signé également, et qui, dans ses nombreux discours, a toujours souhaité que le service personnel et le volontariat soient la base du recrutement de l'armée. »

Ces quelques lignes en disent assez sur ce que, dans l'avenir, on peut attendre d'un tel mode de recrutement de notre armée.

Un de nos députés socialistes, comprenant combien il est de l'intérêt de notre pays de marcher à la hauteur des autres puissances, vient de déposer un projet de loi qui sera examiné lors de la discussion prochaine du budget de la guerre. Ce projet contient des arguments fort justes en faveur du service personnel.

Après avoir rappelé les faits déplorables qui se sont passés dans notre pays en 1886, lors des grèves, où les soldats, obligés de faire usage de leurs armes sur le peuple, refusaient d'obéir aux ordres de leurs chefs de crainte de tirer sur un de leurs parents, ce projet cite les paroles de notre souverain, S. M. Léopold II, toujours grand partisan du service personnel, et fait remarquer que les divers ministres de la guerre qui se sont succédé

depuis, ont déclaré que le service personnel était dans les vœux de l'armée et que cette réforme s'imposait.

Depuis plusieurs années déjà, le ministère catholique au pouvoir a toujours recherché à reléguer notre organisation militaire au second plan, au point que le général Brassine, ministre de la guerre, grand partisan du service personnel, a préféré abandonner son portefeuille plutôt que de jouer le jeu de ses collègues, qui sacrifiaient ainsi le grand intérêt national à un intérêt de parti.

Dans sa séance de juillet dernier, le gouvernement a déposé un projet de loi réduisant la durée du service et proposant des mesures propres à favoriser le volontariat tout en sacrifiant le service personnel.

L'auteur de ce projet reproche vivement au gouvernement que servir son pays n'est pas un devoir qui incombe à tous les citoyens et estime que c'est plutôt une corvée dont il est juste de se libérer à prix d'argent.

Il fait remarquer, en outre, que chez nous le parti ouvrier est partisan du système de recrutement suisse, la « Nation armée », idée qui fait des progrès notables, même parmi les professionnels de l'armée. A ce titre, il cite l'intéressant travail du capitaine Gaston Moch : l'*Armée d'une démocratie,* ainsi que l'ouvrage d'un de nos officiers : les *Milices belges,* par le lieutenant Colonne, du 12e régiment de ligne.

Disons aussi que dans une récente réunion de la gauche libérale de notre Chambre des députés, sur la question militaire, de vives et unanimes protestations se sont fait entendre contre la hâte avec laquelle on veut escamoter une solution de la question militaire. Les conséquences des propositions déposées seraient impossibles à déterminer, après que le gouvernement a tardé si longtemps à faire connaître son projet de manière à ce qu'il ne vienne en discussion qu'à la fin de la session et qu'il ne puisse effectivement être discuté.

— Dans son numéro du 11 août dernier, la *Belgique militaire* publie une longue dissertation du général Brialmont, intitulée la *Commission mixte,* examen de ses travaux et des résolutions du gouvernement.

Dans ce travail, l'éminent ingénieur militaire réfute avec une grande compétence les diverses propositions émises et adoptées au sein de la commission mixte, dont, comme vous le savez, il a été un des membres les plus distingués.

Il passe successivement en revue et discute les diverses parties du programme imposé à la Commission; il combat le maintien de la rémunération qui, dit-il, a été créé dans un but électoral, sous le rideau de la philanthropie. Cette rémunération a pour but d'indemniser les citoyens qui paient moins de 50 fr. de contributions au profit de l'Etat et de leur accorder une indemnité pendant que leurs fils servent sous les drapeaux.

Cette rémunération qui d'abord était de dix francs par mois et dont les

parents, seuls, du milicien pouvaient profiter, est portée actuellement à trente francs et ceux-ci en auraient la libre jouissance.

Envisageant la question du service personnel, le général fait ressortir que c'est uniquement pour son utilité militaire que ce mode de recrutement a été adopté depuis longtemps en Suisse et en Prusse et depuis 1870 dans tous les Etats de l'Europe excepté en Belgique et en Espagne. Il relève, dit-il, le niveau moral de l'armée, en fait une force nationale, développe l'instruction et facilite le recrutement des cadres.

Il serait trop long de vous exposer ici, même succinctement, les nombreux arguments que fait valoir notre éminent ingénieur militaire contre les divers articles du nouveau projet de loi présenté par notre cabinet. Qu'il me suffise de vous signaler la conclusion dans laquelle il dit que « ce projet constitue un recul vers le passé, un acte d'hostilité à l'égard de l'armée, une capitulation devant ses pires ennemis, un manquement grave des ministres envers le Roi dont ils sont les collaborateurs au pouvoir exécutif ».

Le général termine en faisant remarquer que l'armée, après de nombreuses et cruelles déceptions, en est arrivée à croire que le bien ne pourra sortir que de l'excès du mal, c'est-à-dire du vote d'une loi qui aurait des conséquences si funestes pour la défense nationale que le Roi, ne pouvant la sanctionner, serait obligé de faire, pour la dernière fois, un appel au pays sur la question de son existence.

Ces réflexions en disent assez sur ce qu'il y à attendre du nouveau projet de loi élaboré par nos gouvernants.

— La Société des officiers retraités, rappelant les paroles que souvent le roi Léopold II a prononcées en faveur du service personnel, vient d'adresser à la Chambre des députés une pétition dans laquelle elle supplie les membres de ne pas sanctionner le projet de loi qui est soumis à leurs délibérations.

— Pour la première fois depuis 1830, date de la séparation de la Belgique et de la Hollande, notre armée a été représentée aux grandes manœuvres d'automne de l'armée hollandaise qui ont commencé à partir du 16 septembre dans la province du Limbourg, aux environs de Maestricht, pour se terminer le 20. Ces manœuvres sont exécutées par la 3e division d'infanterie renforcée des cinq escadrons du 2e régiment de hussards, des batteries du 3e régiment d'artillerie de campagne, de la 3e compagnie du génie et d'une section de télégraphistes, sous la direction du général-major Snyders.

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

La situation aux Philippines. — Les nouveaux officiers généraux. — A propos de la politique dans l'armée : Une récente enquête sur le scandale des pensions militaires. — Le contingent américain de l'expédition de Chine ; appréciations européennes. — Recrutement des nouvelles unités. — La réorganisation des *Army Posts*. — Artillerie. La controverse sur les affûts à éclipse. Opposition à l'emploi des mortiers.

Depuis la capture du « dictateur » Aguinaldo, la question des Philippines a décidément perdu le don d'intéresser le public américain. C'est tout au plus si la reddition du chef de partisans Cailles et la soumission toute récente du général Cabrera ont figuré dans la presse à titre de simples faits divers. Ce qui ne veut pas dire que la mission du corps d'occupation soit terminée; la tâche de purger l'archipel des bandes de guérillas, formées des pires éléments des ex-troupes insurgées, est loin d'être aisée dans une contrée aussi fertile en obstacles naturels, et dont le climat est plus encore à redouter que les balles de l'ennemi.

Soit dit en passant, la situation de commandant en chef, dans la nouvelle colonie, a été jusqu'à présent des moins enviables, et la preuve en est qu'en trente-quatre mois on y voit se succéder trois officiers généraux. Le présent titulaire est le major-général Chaffee, l'ancien chef du contingent américain de Chine. En lui remettant son commandement, le gouverneur sortant de charge a pu lui dire, avec un soupir de soulagement, ces paroles qui ont causé aux Etats-Unis une profonde impression de malaise : « Je ne vous laisse en héritage que mes tribulations... »

Ce gouverneur, M. Mac Arthur, n'aura pas, toutefois, trop à se plaindre de son séjour aux Philippines ; arrivé il y a trois ans comme lieutenant-colonel de réguliers et brigadier-général de volontaires, il s'en retourne *major-général régulier*, après avoir commandé la plus nombreuse armée américaine mise sur pied depuis la guerre de Sécession.

* * *

C'est là, du moins, un avancement mérité et qui rencontre l'approbation universelle. Il n'en est pas de même de toutes les autres nominations d'officiers généraux faites en exécution du dernier *Army Bill*.

Le choix des nouveaux divisionnaires et brigadiers a, en effet, soulevé autant de tempêtes que d'acclamations. Le président est parti résolument du principe du rajeunissement et de la vigueur morale des cadres, ce dont on ne peut vraiment pas le blâmer, après quelques-unes des expériences de la guerre de 1898. C'est ainsi que le colonel Chaffee, du 8e de cavalerie, en devenant major-général, passe par-dessus le brigadier Merriam, très âgé, et le brigadier Wade, qui a laissé un mauvais souvenir à Cuba.

Parmi les douze brigadiers promus récemment, cinq trouvent dans l'avancement la récompense de longs et fidèles services; mais on voit figurer dans la liste un capitaine de cavalerie, un major d'artillerie, un médecin militaire et un ex-cadet de West-Point qui n'appartient plus à l'armée.

Le capitaine désigné ci-dessus passe sur la tête de 1022 officiers, ses seniors, et l'*Army and Navy Journal*, malgré sa réserve bien connue, ne peut s'empêcher de qualifier cette promotion d' « exploit acrobatique ».

La nomination du docteur Wood est jugée avec sévérité par la presse civile. Ce chirurgien-major a eu, en fait, une fortune militaire extraordinaire. Elevé en 1898 au commandement des *Rough-Riders*, il ne paraît pas avoir d'autre titre aux étoiles de brigadier que ses huit semaines de service comme colonel d'un régiment de cavalerie volontaire; gouverneur de Cuba depuis environ un an, il n'y a rien accompli, dit-on, qui justifie en quoi que ce soit un avancement anormal[1].

La promotion sans contredit la plus regrettable — toujours au dire des critiques militaires — est celle de M. F.-D. Grant, qui, sorti en 1871 de West-Point dans les derniers, démissionna dix ans plus tard après un court stage d'aide de camp. Dernièrement, quelques semaines de présence dans un corps volontaire aux Philippines ont servi de prétexte à l'élévation de ce civil au rang de général de brigade *régulier*. Il est hors de question de voir dans ce passe-droit une récompense quelconque; M. Grant doit sa bonne fortune uniquement au nom qu'il porte... et au « pull » (en argot militaire français « piston ») des politiciens.



La politique, voilà la plaie dont souffrent, aux Etats-Unis, non seulement la Garde Nationale, mais l'ensemble de nos institutions militaires. Les membres du Parlement en sont arrivés à perdre sur ce point toute espèce de pudeur. Quoi de plus typique que l'exclamation éhontée du congressman Hull qui, étant allé à Manille aux frais de l'Etat en qualité de président de la Commission de l'armée, mais en réalité pour surveiller ses intérêts commerciaux, et se voyant, dans une cérémonie officielle, assimilé aux autres invités, s'écria : « J'ai pu faire une quantité d'officiers, je peux également les défaire, et voilà comment l'armée me traite ! »

L'armée n'a qu'à bien se tenir!

Mais c'est surtout en matière de pensions que les politiciens ont beau jeu. Des enquêtes récentes conduites par différentes publications, *The New-*

[1] Il n'y a qu'un autre cas aux Etats-Unis, et peut-être dans le monde militaire, de la promotion d'un chirurgien de régiment au grade de général de brigade d'infanterie. C'est celui du médecin aide-major Crowford, pendant la guerre de Sécession. Ajoutons que cet officier, absolument incapable de commander des troupes, fit, à la tête de sa division, une série de maladresses qui, malheureusement, furent mises, par l'opinion publique, sur le compte du commandant de corps d'armée, l'excellent général Warren.

York Times, *The Forum*, etc., il résulte que les 750 et quelques millions de francs déboursés annuellement par le Trésor fédéral pour la *Pension-list* vont en grande partie dans la poche d'individus n'y ayant pas le moindre titre. Les dignes vétérans de la guerre de Sécession jouissent, entre autres privilèges, de celui d'être immortels; viennent-ils par mégarde à décéder, le certificat de vie continue à être établi par des hommes de loi complaisants au profit de parents quelconques et même d'amis du *de cujus*. D'autres fois, c'est le notaire qui *personnifie* ses clients défunts et arrive à toucher pour son propre compte, pendant des années, une vingtaine d'annuités. Bien plus, un attorney de l'Etat d'Iowa n'a-t-il pas fabriqué de faux certificats pour certaines de ses connaissances, en se basant sur ce fait que c'étaient des personnes dignes d'intérêt, méritant certainement une pension, quoiqu'elles n'eussent jamais servi dans l'armée? Il va sans dire que tout effort pour arrêter le scandale des pensions vient se briser contre une formidable coalition de congressman corrompus et des quelque 50 000 intermédiaires, agents d'affaires, *sollicitors*, etc., plus ou moins véreux, qui profitent de l'état de choses actuel.

* * *

Quittons ce triste sujet et *paulo majora canamus*, ce qui ne sera pas difficile!

L'expédition de Chine a été, quoique sur un théâtre restreint, un champ d'observation mutuelle intéressant pour les contingents des diverses armées alliées.

Nous avons sous les yeux, en ce qui concerne l'Amérique, des appréciations émanant des sources les plus diverses. Faisant la part des exagérations voulues commises dans les deux sens par d'officieux amis — les Anglais, — et des critiques *à priori* mal disposés — les Allemands, — les points sur lesquels on semble être d'accord sont les suivants : les Américains se sont bien battus, mais ont montré dans plusieurs occasions une trop grande indifférence des couverts et se sont exposés ainsi à des pertes inutiles; l'équipement était admirable, la cavalerie bien montée et parfaitement entraînée. Ce qui pèche le plus, c'est l'aspect du soldat dans les cantonnements; son uniforme se prête trop facilement au laisser-aller; on n'en saurait du reste douter devant cette boutade arrachée à un officier yankee lui-même : « Les Américains étaient les plus débraillés de tous, excepté les Français. »

D'ailleurs, le même défaut de tenue se relève aux Philippines; le nouveau commandant du corps d'occupation, général Chaffee, dans une inspection inopinée des divers postes, a découvert une si étrange variété d'uniformes qu'il a dû prendre à cet égard des décisions dont quelques-unes sont jugées draconiennes aux Etats-Unis, comme l'obligation pour les officiers d'avoir le sabre au côté en cas de commandement actif, et

celle pour la troupe de boutonner les vareuses en dehors des casernes!..

Cependant, le sujet d'étonnement le plus grand pour les observateurs européens paraît avoir été l'état d'esprit, en apparence incompréhensible, des soldats américains. Il est indéniable que les hommes, pris isolément, n'ont pas, sur la discipline, la hiérarchie, les idées en cours dans les milieux militaires ordinaires; pendant le service, leurs marques de respect envers les supérieurs sont à peine ébauchées; hors du service, ils ont l'air de se considérer comme à peu près dégagés de toute obligation. L'attitude du sous-officier est plutôt celle d'un chef d'équipe, d'un contremaître que celle d'un gradé proprement dit. Malgré cela, il n'est pas moins indiscutable que le soldat américain, considéré en tant qu'unité, est peut-être le meilleur qui existe, que ses chefs sont susceptibles d'en obtenir, à un moment donné, un effort plus grand que dans aucune autre armée.

La raison en est dans des qualités que l'on retrouve également chez le soldat suisse, une instruction supérieure, un patriotisme ardent et *surtout de l'initiative,* agents qui produisent dans les rangs, non des machines de guerre bien ordonnées et d'un bel effet comme le fantassin allemand, mais de véritables *individualités.* Et il ne faut pas chercher loin dans l'histoire pour reconnaître leur valeur, car la bataille de San Juan Hill, à Cuba, en 1898, fut gagnée par des isolés.

* * *

Dans un article récent sur le fonctionnement de la nouvelle loi militaire des Etats-Unis, la *Revue* signalait l'activité déployée pour recruter les régiments créés en février dernier. Nous sommes en mesure d'ajouter que ces efforts ont été jusqu'ici couronnés de succès. Les enrôlements continuent avec une moyenne de trois mille hommes par mois, et l'affluence des postulants permet d'éliminer environ le 67 % de ceux-ci dans les visites médicales, sans préjudice pour le service. Les histoires de racolage avec primes, soi-disant opérées par les agents des Etats-Unis parmi les troupes anglaises et que signale, par exemple, *The Daily Graphic,* ne nous paraissent donc devoir être acceptées que sous toutes réserves.

* * *

Mais la question du recrutement n'est pas la plus importante de celles que soulève la réorganisation de l'armée. Il devient en effet nécessaire de remanier tout le système des *Army Posts,* c'est-à-dire des garnisons, qui n'est plus en harmonie avec les effectifs et les besoins nouveaux. Ce n'est pas moins de quinze millions de francs qui vont être consacrés à la création, à l'agrandissement de ces locaux, qui sont de véritables villages militaires, territoires fédéraux enclavés dans les divers Etats. Là-dessus vient se greffer la répartition des nombreuses unités d'artillerie de nouvelle formation. Le chef de l'arme, général Randolph, et le généralissime Miles sont d'accord pour abandonner la pratique de l'isolement des batte-

ries, ce qui était la règle presque constante jusqu'ici, mais causait un grand préjudice à l'instruction. Les batteries de côte et de campagne seront désormais groupées par deux au moins.

* * *

Puisque nous parlons de l'artillerie, il n'est peut-être pas sans intérêt de mentionner la divergence qui se produit en ce moment entre le service de l'*Ordnance* et le généralissime sur le sujet des affûts à éclipse *(dissappearing carriages)*. Le premier pousse à la construction de ces engins, qui selon lui doivent arriver à remplacer, dans toutes les batteries de côte importantes, les « affûts à barbette »; dans son opinion, les grandes puissances militaires européennes n'ont pas encore saisi l'utilité des affûts à éclipse; de là, la rareté relative de ceux-ci sur le vieux continent. Mais il ne faut pas perdre de vue que le problème des défenses côtières n'est nulle part aussi important qu'aux Etats-Unis; que ces derniers sont naturellement appelés à y chercher d'eux-mêmes des solutions et ne peuvent, sur ce point, rester à la remorque de l'Europe.

Tel n'est pas du tout le sentiment du général en chef, qui considère ces affûts comme beaucoup trop délicats et compliqués. Le mécanisme n'est pas seulement à la merci des fluctuations de température et de l'inégalité des chocs de recul, les plus petits débris de maçonnerie, des grains de sable même projetés sur lui par l'éclatement de quelque projectile sur le parapet suffisent à le mettre hors de service. En outre, les affûts à éclipse sont doublement coûteux par l'élaboration de leur construction et par leur aménagement dans les ouvrages. Toutefois, le général Miles admet que, dans des circonstances exceptionnelles et sur des emplacements spéciaux, un engin de cette espèce peut être d'une grande utilité. Il ne faut donc pas le proscrire, mais en limiter l'usage.

De même, cet officier général se montre entièrement opposé à une augmentation du nombre, déjà considérable, des mortiers rayés. Avec raison, il fait remarquer que les expériences faites en France sur leur justesse et leurs effets de pénétration ont causé des désappointements. Ces résultats ont été d'ailleurs confirmés récemment par les écoles à feu exécutées aux Etats-Unis; les projectiles, dans le tir vertical, ont une tendance lamentable à retomber sur le côté ou le culot en avant, plutôt que sur la pointe. Il saute aux yeux, en outre, que le système suranné des variations de charge n'est pas de nature à faire du mortier un instrument de précision. Et l'état-major ne peut pas oublier que les simples canons en barbette de San Juan de Puerto Rico furent parfaitement suffisants pour tenir à distance la flotte américaine.

L'espace me manque pour vous entretenir des récents troubles à l'Ecole militaire de West Point. J'y reviendrai dans la prochaine chronique.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Impressions d'ensemble sur les grandes manœuvres. — Mutations. Bibliographie.

Je ne parlerai pas des manœuvres d'armées, encore que je les aie suivies et bien que, dans l'article de fond que la *Revue* y consacre d'autre part, certains points seulement soient abordés, dont le nombre est très limité. Je me contenterai de résumer mes appréciations, puisque j'ai promis de le faire le mois dernier.

J'ai pourtant quelque envie de me dérober à mes engagements, tant j'éprouve de peine à tirer de la fermentation de mes idées quelque chose de clair. Ce que j'ai vu papilotte devant mes yeux, et, des multiples détails que j'ai observés, il ne se dégage presque rien de simple et de définitif à formuler. Vous le comprendrez sans peine si vous songez au nombre considérable d'éléments qui ont passé devant mes yeux. Supposez, en effet, que j'aie voulu simplement m'occuper de l'infanterie dans ses marches et au combat. Mettez que j'y aie consacré vingt journées à six heures par jour : c'est un total de 120 heures pour voir 60 régiments, sans compter les bataillons de chasseurs à pied. Deux heures pour examiner un seul régiment, c'est bien peu. Et notez que je n'avais pas que l'infanterie à voir, mais aussi les autres armes, mais aussi le terrain, mais aussi ma carte, mais aussi ma boussole, mais aussi ma montre, mais aussi mon carnet, puisque j'y inscrivais à chaque instant mes observations, avec indication de l'heure, de l'endroit, etc. Comptez le temps perdu à se renseigner, à se porter d'un point à un autre : vous vous rendrez compte du peu qui en reste, étant donné qu'on veut tout regarder, pour voir quelque chose. Il y a plus, d'ailleurs : vous rencontrez un corps de troupe, mais il est arrêté, les faisceaux formés, les hommes assis. Quels éléments d'appréciation tirer de là ? Ou bien vous voyez à la suite d'une colonne de nombreux traînards, et ceci est un fait précis. Mais à quelles causes l'attribuer ? Il faudrait ouvrir une enquête sur ce que peuvent avoir eu d'exceptionnel les fatigues que ces hommes ont supportées. Or, ce n'est guère possible.

Certes, des gens du métier, observateurs, perspicaces, expérimentés, pourront en quelques quarts d'heure se faire une opinion sur la valeur d'une troupe. Mais je doute que ces hommes compétents soient nombreux, et les articles des journalistes et les interviews des officiers étrangers me laissent fort sceptique. Les correspondants militaires des journaux sont, pour la plupart, peu au courant des choses de la guerre. Sur

les 125[1] qui, cette année, ont sollicité des permis de circulation pour assister aux manœuvres, beaucoup n'y avaient d'autre titre que le désir d'avoir leurs entrées dans l'enceinte de la presse, à la revue de Bétheny. Quant aux représentants officiels des armées étrangères, outre qu'ils n'ont été convoqués qu'à quatre jours de manœuvre, on sait qu'ils ne sont pas très libres de leurs mouvements et qu'ils ne voient guère que ce qu'on veut bien leur montrer. Il n'y a donc pas à faire cas de leurs déclarations où la réserve diplomatique se mêle à l'eau bénite de cour pour faire, en définitive, une mixture assez quelconque.

Ce n'est pas que pourtant certaines vérités n'apparaissent avec éclat : il y a des enseignements qui, d'eux-mêmes, se dégagent nettement.

Ainsi les journaux ont signalé des actes de mutinerie qui n'ont sans doute pas toute la gravité qu'ils leur ont attribuée, mais qui n'en sont pas moins symptomatiques. Certains indices montrent, en effet, un relâchement dans la discipline. Que d'effets de fantaisie, absolument interdits par les règlements, sous les yeux même des « grands chefs », parfois dans leur propre escorte ! Quels propos on entend tenir, auxquels les officiers font la sourde oreille. Dans les gares, notamment, les éclopés, les « tireurs au flanc », s'expriment souvent très haut, en termes parfois très crus, et les képis galonnés à bandeau blanc du personnel des étapes, loin d'intervenir, s'éloignent prudemment. Les ouvriers des subsistances militaires, les « carottiers » qui s'arrangent de façon à peupler les convois, donnent aux services de l'arrière un caractère peu compatible avec l'idée que nous nous formons de la subordination.

Sans même descendre jusqu'à la troupe, on constate chez les officiers qu'ils en prennent assez à leur aise avec les ordres de l'autorité. Preuve en soit la façon dont ont été observées les *Prescriptions générales pour les manœuvres* que le ministre a adressées le 22 avril dernier aux commandants de corps d'armée.

Elles débutent ainsi :

La tenue des officiers et de la troupe sera la tenue de campagne prescrite, pour les différentes armes, par les règlements qui s'y rapportent.

Or, ici, on se promène dans les cantonnements en képi et sabre ; ailleurs, c'est en bonnet de police et étui de revolver, voire — ce qui est plus choquant — en bonnet de police et sabre. D'autres fois, comme le quatrième page de Marlborough, on ne porte rien : ni sabre, ni revolver. Et, bien entendu, je passe sous silence les cache-poussière des automobilistes, leurs vestes de cuir, leurs pantalons noirs, etc.

[1] Dont 9 étrangers, pour la plupart anglais ou américains. Les permis en question sont délivrés par le directeur des manœuvres. Au contraire, lorsque les officiers étrangers demandent à suivre les opérations, par l'intermédiaire de leurs ambassades, c'est le ministre qui se réserve le droit de les y autoriser. Il y en avait une trentaine cette année.

Je continue :

Le pantalon de drap sera de rigueur, après 6 heures du soir, dans les cantonnements.

Sous les arcades de La Rochelle, le jour où le ministre y était, j'ai croisé, à 7 heures du soir, un officier en pantalon de toile.

Bien rarement j'ai vu appliquer la prescription suivante :

Dans les colonnes des trains régimentaires et les convois, les hommes à pied marcheront par quatre en avant, et les chevaux haut le pied par deux en arrière des voitures.

Non seulement les hommes à pied s'entassaient dans les véhicules (il est vrai qu'alors ils cessaient d'être à pied!) mais encore j'ai vu souvent les conducteurs des chevaux haut le pied, — voire des gendarmes d'escorte ! — s'asseoir sur les hayons de fourgons. Bien rares, les convois conduits avec ordre. Invité à faire respecter la consigne, un sous-officier qui faisait partie d'un de ces convois a catégoriquement refusé, déclarant qu'il n'avait pas qualité pour donner des ordres à des hommes d'un corps autre que le sien, incident que j'ai relaté le mois dernier (page 729), de la journée du 7 septembre, prouve bien manifestement que personne ne se doutait alors (c'était pourtant le dernier jour des manœuvres !) qu'on dût se conformer à la prescription que voici :

Dès le déploiement, les voitures de cantinière seront laissées en arrière à un emplacement indiqué par le chef de corps, en dehors des routes.

Il en sera de même de toutes les voitures du train de combat, à l'exception des voitures médicales et des voitures de compagnie, qui, seules, devront paraître sur le terrain de la manœuvre.

Le ministre a recommandé de faire manger les troupes pendant la critique. Or, il est maintes fois arrivé qu'elles se soient rendues directement au cantonnement, celui-ci ayant été préparé pendant le cours même de la bataille, tandis que cette phrase, à la vérité pas très claire : « Toute diligence devra être faite pour la répartition des cantonnements, afin que, après la sonnerie de l'assemblée, les campements puissent être dirigés sans retard sur ces cantonnements », semble indiquer implicitement que cette répartition doit avoir lieu sur le terrain.

On ne saurait reprocher aux sous-officiers et soldats de n'avoir pas toujours été « dans leurs logements à 8 h. 30 du soir, au plus tard ». Il y a des soirs où ils l'auraient bien voulu, les pauvres ! et où, à cette heure-là, ils arrivaient à peine au cantonnement. C'est alors qu'il n'était pas possible de fixer « l'heure du repas à 6 ou 7 heures du soir ».

Quant à la prescription si sage de donner au combat un développement méthodique et de le mener lentement, « de façon que toutes les phases en soient bien marquées sur le terrain et que l'artillerie ait le temps d'occuper ses positions, de régler son tir et d'exécuter un feu efficace », s'il

est juste de reconnaître qu'on s'est efforcé de l'observer au début des engagements, il faut avouer qu'on la perdait peu à peu de vue à mesure qu'on approchait du dénouement, si bien qu'à la fin les événements se précipitaient avec une vitesse vertigineuse et dans un inextricable désordre.

Ajouterai-je enfin que le 11e et le 18e corps, désignés pour expérimenter le *Projet de règlement sur l'exercice et les manœuvres de l'infanterie*, ont frustré notre attente dans les manœuvres de l'ouest? Car nous espérions voir des formations filiformes et nous avons retrouvé les dispositifs massifs qui sont d'ores et déjà condamnés. Nous nous attendions à ne plus entendre que des feux à volonté, et nous avons maintes fois entendu tirer par salves. Les soldats continuaient à présenter les armes! (Il est vrai que, les décrets relatifs aux honneurs n'ayant pas été rapportés, on est bien obligé de conserver ce mouvement et la position correspondante.) Par contre, il arrive constamment, même dans les corps de l'Est, qu'on « escamote » le maniement de l'arme, c'est-à-dire, par exemple, que, tenant le fusil horizontal dans la main droite, le bras allongé de toute sa longueur, on passe sans transition à la mise en joue ou au croisement de la baïonnette. Et inversement. Cet escamotage est, jusqu'à un certain point, dans l'esprit du « Projet ». Mais il n'est pas tout à fait dans sa lettre, car, par une anomalie singulière, les rédacteurs de ce texte n'ont pas eu le courage d'élever la prestidigitation à la hauteur d'un principe : ils ont spécifié que, dans tout maniement de l'arme, on passât par le premier mouvement de « l'arme sur l'épaule droite ». Pourquoi cette complication ?... Mais, au fait, ce n'est pas de cela qu'il s'agit, mais de ceci : les corps auxquels il est interdit d'escamoter escamotaient; ceux auxquels il était prescrit d'escamoter n'escamotaient pas... ou, du moins, pas plus que les autres.

Bref, on le voit, l'habitude d'obéir instantanément et sans réserve est loin d'être entrée dans les mœurs de l'armée, ou elle est près d'en être sortie. Et il ne faut pas s'étonner outre mesure d'actes qui sont la conséquence directe de ce relâchement de la discipline. Par contre, on est en droit de le déplorer.

Ce qui n'est pas moins regrettable, c'est de constater que la troupe se garde mal, s'éclaire mal, ne sait pas se maintenir en liaison soit avec le commandement soit avec les autres troupes. Peut-être les régiments où on le fait le moins bien sont-ils ceux où on le fait le plus. Si, dans toutes les marches militaires, même quand il n'y a pas d'ennemi, on se fait précéder d'une avant-garde avec des éclaireurs et si on s'entoure de flanc-gardes, tout le monde finit par croire que c'est une manière de marcher réglementaire, comme de donner au pompon sur le shako une inclinaison déterminée : on perd de vue l'utilité et la raison d'être de ces dispositions et, plus la formation est correctement prise, moins on se préoccupe

d' « ouvrir l'œil, et le bon ». On marche comme ça parce qu'il faut marcher comme ça. Voilà tout.

L'éducation des sentinelles est également faussée par le service du temps de paix, par les rondes faites avec un falot. La présence de ce falot donne lieu à l'accomplissement d'un certain nombre d'actes rituels, dont la bonne exécution est considérée comme suffisante. Qu'un factionnaire garde intelligemment ou non une poudrière, peu importe, s'il rend exactement les honneurs et reconnaît une patrouille dans les formes voulues. Quand ensuite on le transporte en campagne et qu'on le met en présence de l'ennemi, il est tout dépaysé. Il sait ce qu'il faut faire en temps de paix; il ignore ce que la guerre exige.

Mais, à part des généralités du genre de celles que je viens d'énoncer, je ne vois rien de précis à dire des différentes armes, des différents services, et je doute que, de la manière dont se font les grandes manœuvres, personne puisse en dire davantage.

— Y aurait-il donc un moyen de les rendre plus instructives?

— A mon avis, oui.

Et, d'abord, je voudrais que les troupes fussent à l'effectif de guerre et pourvues de tous leurs services accessoires, dût-on renoncer aux manœuvres d'armée et n'avoir chaque année qu'un certain nombre de corps d'armée mobilisés. D'autre part, il faudrait qu'à chaque troupe, à chaque service, à chaque état-major fût attaché, non pas un arbitre, mais un *délégué* du directeur des manœuvres, délégué plus élevé en grade que le chef de cette troupe, de ce service, de cet état-major, et que seconderaient plusieurs officiers, chargés, sous son contrôle, de prendre note, à chaque instant, des ordres reçus et donnés, de la formation adoptée, du point occupé, etc., de façon à fournir les éléments d'un historique complet des opérations[1]. C'est cet historique qui serait discuté, les jours de repos, par les généraux et chefs de corps réunis au quartier général en une conférence contradictoire aussi longue qu'on le voudrait et fortement documentée.

De critique sur le terrain, il n'y aurait que celle du « délégué » à l'officier auquel il aurait été attaché (et qui pourrait changer tous les jours, afin d'assurer l'unité moyenne de doctrine). Mais on supprimerait ces assemblées plénières auxquelles on se rend à grand'peine de tous les points du champ de bataille et où, sans carte, en plein air, au soleil ou sous la pluie, fatigué par le travail de la matinée, préoccupé de ce qui reste encore à faire dans le courant de l'après-midi et dans la soirée, on pérore plus qu'on ne travaille. En dépit d'aphorismes plus ou moins russes, sinon cosaques, la « critique » telle qu'elle se fait en France (et on ne peut la

[1] Quand deux troupes se trouveraient aux prises, les « délégués » attachés à ces deux troupes, décideraient comme font les arbitres, sauf à tirer la décision à pile ou face, s'ils n'arrivaient pas à se mettre d'accord.

faire mieux) est une erreur profonde qui enlève toute valeur aux manœuvres, parce qu'elle a l'air d'en être la sanction et qu'elle n'est rien du tout. On finira bien par s'en apercevoir et par y renoncer.

N'a-t-on pas fini par reconnaître l'inutilité des revues et des défilés ? Rien que les efforts qu'on fait depuis quelques années pour en modifier la forme traditionnelle dénote une certaine lassitude chez les spectateurs. Cette année, on est arrivé à la satiété, et la représentation donnée au tsar a paru un régal médiocre. Je l'avais prévu, le mois dernier, lorsque je disais que rien ne vaudrait, comme rassemblement de troupes, celui que nous avons tant admiré le 7 septembre au sud de Villefagnan. L'impression que j'avais pressentie, un chroniqueur la rend bien, lorsque, parlant de la revue de Bétheny, il s'exprime ainsi :

SPECTACLE GRANDIOSE.

C'est un spectacle immense que celui de ces trente mille hommes se mêlant, se séparant, s'agrégeant et se désagrégeant, se formant sur le fond d'un panorama lointain en des figures symétriques d'une précision incomparable, carrés, losanges, triangles ou trapèzes, et se déformant aussitôt pour se confondre en une figure plus vaste encore, pour s'unir en des lignes que le regard ne peut embrasser. C'est un spectacle immense et large, qui émeut moins qu'il n'étonne, qui fait penser plus qu'il ne fait sentir. Je veux dire ceci : que des revues d'une moindre ampleur, avec des effectifs réduits, nous montrant des troupes défilant plus près de nous, et des soldats dont le geste élastique et régulier peut être vu à une distance qui n'éloigne pas mais qui rapproche ; je veux dire que ces revues, qui n'ont ni la « portée », ni l'envergure, ni la démonstration définitive de notre force que nous avons trouvées dans celle d'hier, nous « emballent » cependant davantage. On voit les hommes ; on les dévisage ; on se montre leurs figures tannées par les travaux des manœuvres ; on entre en communication directe avec eux. Les musiques sont plus proches ; les clairons ont des éclats qui vous grisent et vous transportent. C'est tout à fait autre chose que ce qui s'est passé hier. Hier, le soldat était le grain de sable de la mer, et nous n'avons pas vu le soldat. Nous avons contemplé des masses énormes qui se mouvaient esthétiquement devant nous, et nous avons assisté à quelque chose de prodigieusement calme et reposant dans le beau.

Ne lisez-vous pas entre les lignes que ce spectacle « grandiose » était surtout fastidieux et que le défilé suait l'ennui ?

Mais qu'en termes galants ces choses-là sont dites !

* * *

De nombreuses mutations ont eu lieu dans le haut personnel de l'armée. A la suite des manœuvres, une promotion de généraux devait être faite de façon à paraître le 25 septembre. Un journal ayant eu la mauvaise idée de l'annoncer, le général André, qui déclare ne pas s'occuper de ce que dit la presse et être indifférent à ses attaques comme à ses indiscrétions, entra dans une violente colère et, pour punir l'informateur trop bien informé, il reporta le mouvement à quinzaine.

Le général Pedeya, qui s'était fait remarquer par un discours agressivement républicain, a été appelé au commandement du 16e corps d'armée; le général Decharme, d'une couleur politique fort différente, et qui n'est rouge que de figure, a été appelé à celui du 12e : l'équilibre se trouve donc conservé, celui-ci neutralisant celui-là. Le général Farny est mis à la tête du 5e corps.

Passant au cadre de réserve, le général Florentin a quitté le gouvernement militaire de Paris. Il y a été remplacé par le général Faure-Biguet, et, d'autre part, il est venu remplacer à la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur, le général Davout, duc d'Auerstædt, qui avait cessé de plaire, et pour cause.

La limite d'âge a atteint le général Mourlan, président du comité de la gendarmerie, le général de Brye, commandant du 12e corps, le général Jeannerod I, commandant du 1er corps, et dont la succession était réservée au général Jeannerod II, son frère, ancien chef de cabinet de M. Godefroy Cavaignac.

La place me manque pour entrer dans de longs détails sur ces changements... qui, somme toute, ne changent pas grand'chose à la physionomie de nos cadres supérieurs.

* * *

La *Plume sténographique de France* est une revue mensuelle dont le service m'est fait avec une ponctualité qui touche mon incompétence. Chaque fois que je la parcours je regrette d'écrire comme tout le monde, si ce n'est même plus lentement que tout le monde. Si, au lieu d'en avoir atteint le terme, j'étais au début de ma carrière militaire, je n'hésiterais certainement pas à apprendre la sténographie, persuadé que la connaissance de ce moyen d'enregistrement rapide de la pensée me rendrait les plus grands services. J'engage donc les jeunes officiers à l'acquérir et je leur signale le recueil en question qui s'édite à Paris (18, rue Oberkampf).

A la même adresse se vend un traité complet de dactylographie contenant l'historique des machines à écrire avec l'exposé de leurs avantages et leur description sommaire [1]. Ici encore je suis obligé d'avouer que je ne suis pas grand clerc en la matière. Je reproche même aux auteurs de n'avoir rien fait pour m'éclairer en tant que militaire, car dans leur travail, pourtant étendu, ils ont négligé de montrer d'une façon spéciale quels services les typewriters peuvent rendre à l'armée. C'est tout au plus s'ils citent deux ou trois faits qui montrent que le département de la guerre ou celui de la marine y ont eu recours en maintes occasions. Ceux-ci, par exemple :

Lors de la catastrophe du cuirassé « *Le Maine* », qui amena la dernière guerre entre l'Espagne et les Etats-Unis, on a retrouvé, dans l'épave, une

[1] *Les machines à écrire*, par Henri Dupont et L.-F. Canet. Un vol. in-8° de 348 pages avec 173 figures (1901).

machine à écrire, et, lorsque le vaisseau amiral de l'escadre russe de l'Est sombra soudainement, on en trouva une dans la cabine du capitaine.

Pendant la dernière guerre entre l'Angleterre et le Transvaal, les généraux Roberts, Buller, Methuen, Gatacre et White étaient tous pourvus de machines à écrire qui servaient pour la transmission des ordres, rapports, etc. Le journal du siège de Ladysmith était imprimé à la machine à écrire et reproduit à l'aide du cyclostyle à raison de 1800 exemplaires.

Il y avait davantage à dire : on pouvait étudier dans quelles conditions il convient d'employer, dans l'armée, les machines à écrire. La question est d'actualité flagrante, car précisément le général André vient de décider que chaque état-major d'armée ou de corps d'armée serait pourvu d'un appareil de ce genre, le choix du modèle étant laissé à la disposition du service intéressé. A celui-ci est alloué, d'abord pour l'achat, à titre de première mise, une somme de 500 francs, puis, pour l'entretien, une prime annuelle de 100 francs.

Il demeure entendu que les machines à écrire destinées à être emportées en campagne seront utilisées d'une manière permanente en temps de paix.

Le ministre recommande aux officiers du service d'état-major de se familiariser avec le maniement de ces machines, de façon à être à même de les employer pour l'élaboration de tous les documents ayant un caractère secret, sauf les ordres d'opérations.

On peut donc dire du livre de MM. H. Dupont et F. Canet, qu'il tombe absolument « à pic. »

La veille même de mon départ pour les manœuvres, j'ai reçu un gros livre de 500 pages : c'est le premier tome d'une étude sur *Le Prince Eugène et Murat*[1], laquelle ne comprendra pas moins de quatre forts volumes in-octavo formant un total d'environ 2550 pages d'un texte serré. Ce n'est pas après avoir simplement coupé et feuilleté un livre de cette sorte qu'on est fondé à en parler. Je peux dire pourtant, connaissant l'auteur par d'autres publications, qu'il n'a pu manquer de faire une œuvre solide. Mais pourquoi fait-il payer cette solidité par tant de lourdeur ? Lourdeur dans le poids même du papier. Lourdeur dans la composition. Lourdeur dans la disposition typographique. Lourdeur dans le style. Jugez-en par cette phrase qui me tombe sous les yeux (page VIII de l'Avant-propos) :

Les événements politiques, qui se sont succédé au cours de ces huit à neuf mois, y occupent une place si considérable, ont pesé d'un tel poids sur la marche même des opérations, qu'ils mériteraient à eux seuls de faire l'objet d'une étude à laquelle, à cause de notre inexpérience et du caractère particulièrement délicat des questions qui s'y rattachent, mais surtout en raison des glorieux états de service, de la triste fin du brillant soldat que son ambition et les détestables conseils de son entourage le plus proche ont conduit à sa perte, nous n'avons pas osé donner tous les développements qu'elle comporte.

[1] Par M. H. Weil (Paris, Albert Fontemoing, 1902).

Ouf ! C'est dur à lire. Et tout l'ouvrage m'a paru ainsi écrit sans éclat, sans relief, sans pittoresque, dans les teintes grises. Mais le sujet est d'un intérêt trop poignant, la documentation est trop riche et trop neuve, l'auteur est trop consciencieux et trop pénétrant pour qu'il faille se laisser arrêter par ces défauts de pure forme. Aussi reviendrons-nous sur cette œuvre qui est un monument par ses proportions, qui en est un aussi par sa valeur. Nous n'avons voulu aujourd'hui que le signaler et que formuler nos réserves, avec l'espoir de pouvoir plus tard nous offrir le plaisir de n'en plus parler qu'élogieusement[1].

[1] Depuis le retour des manœuvres, je n'ai pu le lire, ayant trouvé sur ma table une haute accumulation d'envois. Dans le tas, il y en avait un du même commandant Weil. C'est une plaquette très intéressante, intitulée l'*Entrée de Murat dans la coalition*. Elle contient un rapport confidentiel que le comte de Mier, ministre d'Autriche à Naples, a adressé le 19 décembre 1813 au prince de Metternich, son chef hiérarchique, et dans lequel le rôle de la reine Caroline est mis en lumière : on y voit, clair comme le jour, que c'est elle qui a détaché Murat de Napoléon, son propre frère, l'auteur de sa fortune ! C'est dans les dossiers du *Haus, Hof und Staats-Archiv* de Vienne que le commandant Weil a découvert cette pièce importante, au cours des recherches qu'il faisait pour la documentation de son livre sur le prince Eugène et Murat.

INFORMATIONS

ITALIE

Télémètre acoustique. — Le général Giletta vient d'inventer un télémètre acoustique au moyen duquel on peut établir l'endroit exact d'où partent les détonations des pièces d'artillerie faisant usage de la poudre sans fumée et dont l'emplacement est, par conséquent, caché aux yeux de l'observateur. Quelques télémètres de ce genre seraient en construction, par ordre du ministre de la guerre, dans les ateliers du génie à Pavie.

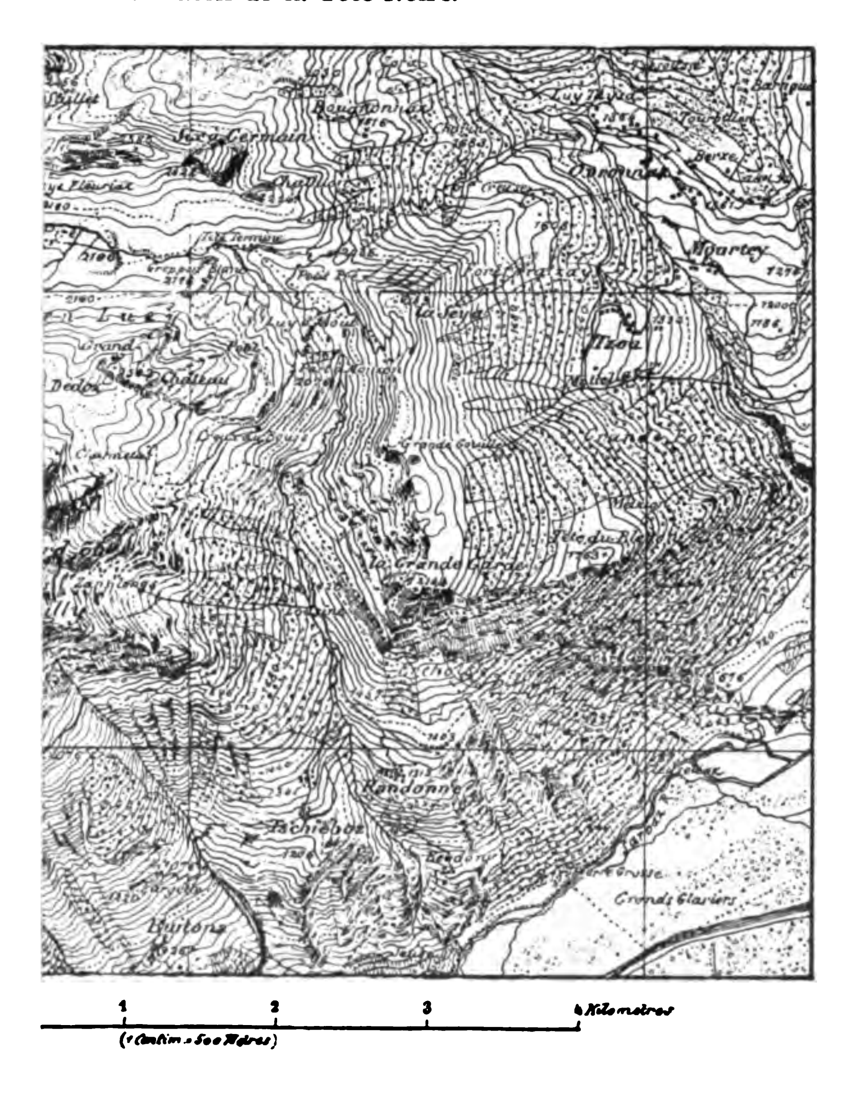
AVIS

Nos abonnés qui pourraient disposer de la livraison de mars 1901, actuellement presque épuisée dans nos bureaux, nous feraient plaisir de nous l'envoyer. Nous reprendrons le fascicule à un franc l'exemplaire.

L'ADMINISTRATION

Lausanne. — Imp. Corbaz et Cie.

dans le massif de la Tête-Noire.



ɔrisation du Bureau topographique fédéral.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVIe Année. | N° 11. | Novembre 1901.

SOMMAIRE

CANON DE MONTAGNE KRUPP DE 7,5 cm.

à tir rapide à long recul, modèle 1901.

Le canon de montagne Krupp de 7,5 cm. à tir rapide, à long recul, a une longueur de 14 calibres.

Il se compose de trois parties principales :

1. La bouche à feu ;
2. Le berceau ;
3. L'affût.

1. Bouche à feu.

La bouche à feu est en acier-nickel. La jaquette recouvre la culasse ; elle s'étend sur la volée jusqu'aux deux tiers environ de sa longueur.

Pour se relier au berceau, la bouche à feu porte sous le bourrelet de volée un talon en forme de crochet, et à l'arrière de la culasse, une ailette rectangulaire. Cette ailette est percée d'un trou carré dans lequel s'engage une clavette en forme de coin, qui assure la liaison de la bouche à feu avec le traîneau.

2. Berceau.

Le berceau du canon de montagne ne diffère du berceau du canon de campagne, déjà décrit par la *Revue* [1], que par quel-

[1] Livraison d'octobre 1901.

ques dispositions spéciales et, en particulier, par le mode d'attache de la bouche à feu au berceau.

La bouche à feu ne repose, en effet, pas directement sur le berceau comme dans le canon de campagne. Elle est fixée à une plaque de coulissage ou traîneau *(Schlitten)*[1]; elle peut en être très facilement séparée en retirant simplement la clavette dont il a été fait mention plus haut. Le traineau relie ainsi la bouche à feu et le berceau, il recouvre en même temps les glissières du berceau et les protège contre la poussière de route et l'encrassement. Il permet également de donner aux glissières une longueur suffisante pour assurer au recul de la bouche à feu une amplitude convenable. Il participe enfin, en une certaine mesure, au travail exercé par la bouche à feu sur le frein.

Le frein et le récupérateur à ressort sont semblables à ceux du canon de campagne et travaillent de la même manière pendant le recul du canon et son retour en position. Toutefois, dans le canon de montagne, les trous de remplissage et de vidange du cylindre du frein sont placés à la partie arrière du cylindre, de façon qu'en enlevant la clavette du traîneau et en le faisant coulisser en arrière, on ait directement accès au cylindre sans avoir d'autres démontages à effectuer.

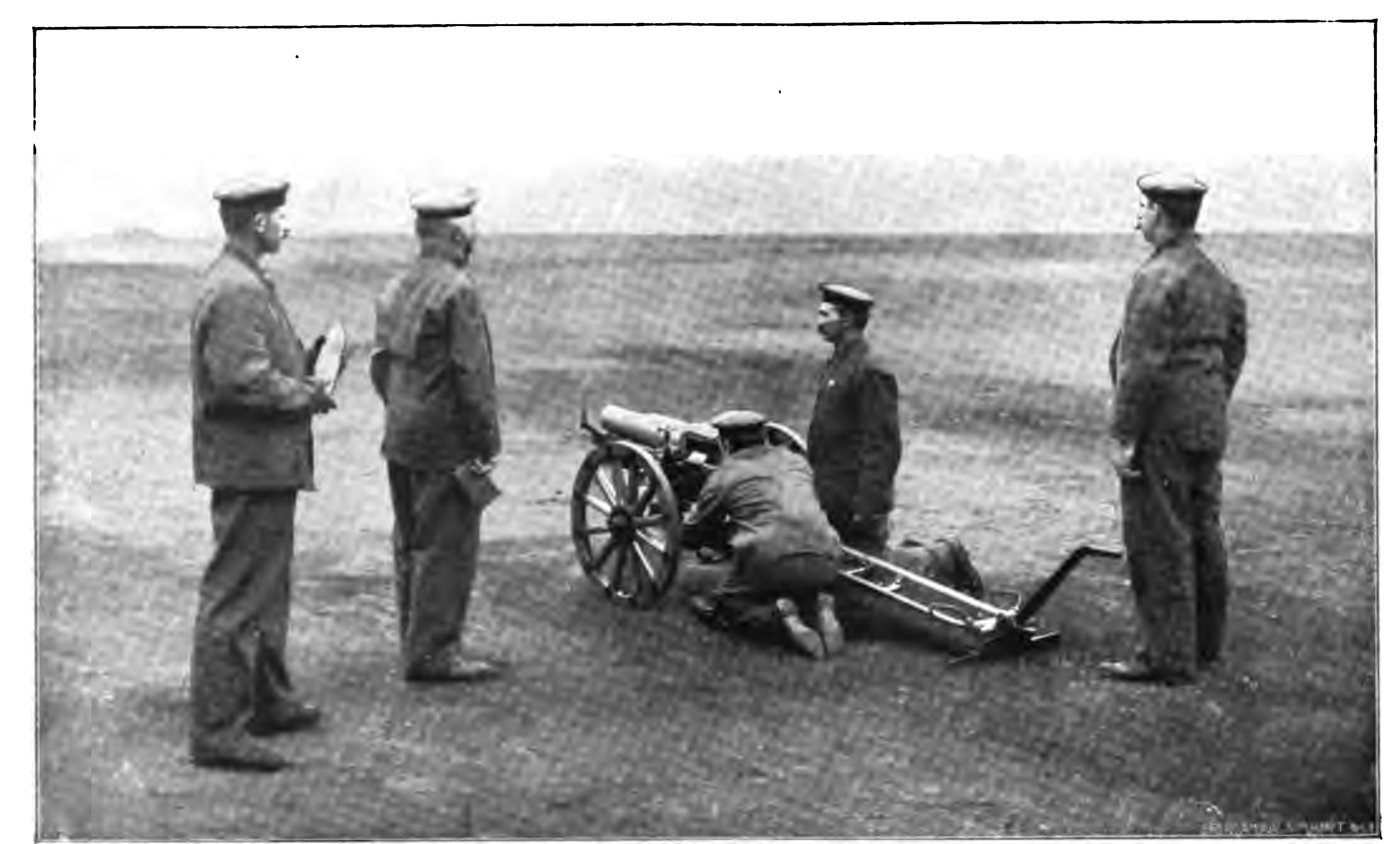
Comme pour le canon de campagne, toutes les parties du frein sont complètement enfermées dans un châssis de tôle qui les protège contre les effets des influences extérieures, contre les chocs et la poussière. C'est le même motif qui a conduit à conserver le traîneau dans ses glissières pendant le transport sur les bêtes de somme.

Les servants de la pièce sont debout, ou bien le pointeur et le garde-fermeture peuvent se placer à genoux sur les agenouilloirs rembourrés, portés par des bras articulés, sur la droite et sur la gauche de l'affût[2].

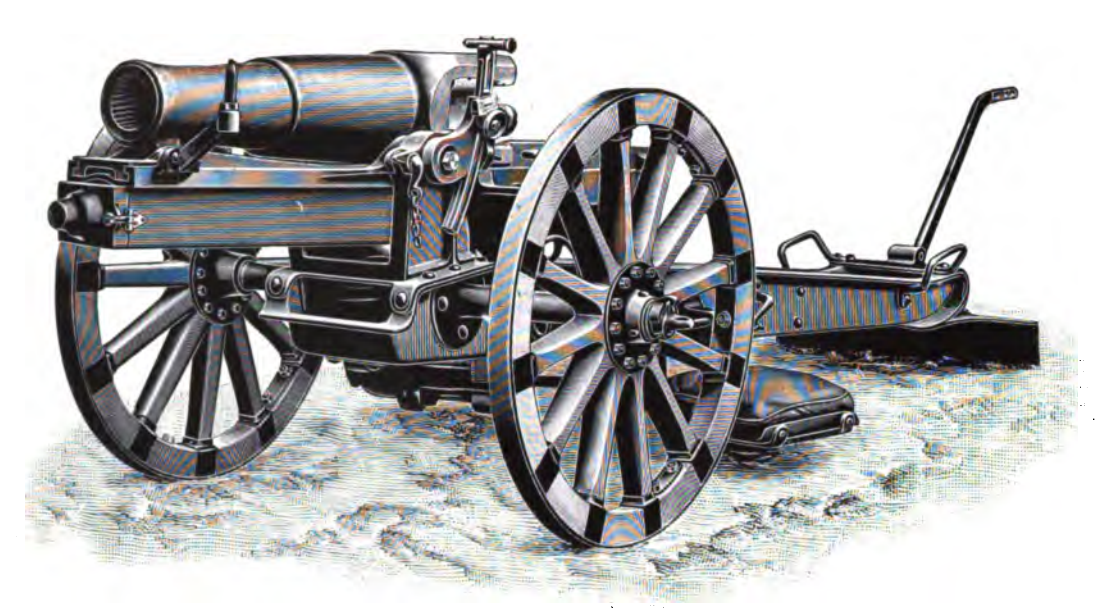
Si les servants sont debout, la mise de feu s'opère, suivant la méthode ordinaire, par le garde-fermeture, qui tire sur le cordeau de détente, à la droite de la pièce. Si, au contraire, ils sont à genoux, le pointeur met le feu au moyen d'un appa-

[1] On distingue très nettement le traineau dans la pl. XXXVI avec sa forme au-dessus du berceau. Dans les modèles futurs, le traîneau recevra la forme

[2] Dès que la bêche de crosse est ancrée, il est préférable que les servants se placent à genoux, leur poids sur la crosse assure l'immobilité de l'affût et évite le dérapage.



Canon de montagne Krupp de 7,5 cm., à tir rapide, à long recul, modèle 1901.



Canon de montagne Krupp de 7,5 cm., à tir rapide, à long recul, modèle 1901.

reil analogue à celui de la pièce de campagne et porté par le berceau, sur la gauche de la pièce.

Le berceau repose par deux tourillons horizontaux sur le porte-berceau, lequel pivote à son tour autour d'un tourillon vertical pour les corrections de pointage en direction.

Le tourillon de gauche porte l'appareil de hausse. Le guidon est fixé sur le berceau.

3. L'affût.

Le grand affût se compose de deux parties démontables, de longueur à peu près égale :

1. L'affût de tête *(Vorderlaffete)*, lequel porte le tourillon vertical du porte-berceau, l'essieu et les roues, les appareils de pointage en hauteur et en direction;

2. L'affût de queue *(Hinterlaffete)*, avec la bêche de crosse et le levier de pointage.

Comme dans l'affût de la pièce de campagne, les flasques ont la forme ⌉⌊⌋⌈ et sont moulées à la presse d'une seule pièce.

L'avant de l'affût de tête porte, rivée au-dessus et au-dessous des flasques, une plaque pour le logement du tourillon vertical du porte-berceau. La partie arrière de l'affût de tête se termine par une entretoise à laquelle se fixent les crochets de l'affût de queue pour constituer l'affût complet.

Les roues peuvent s'enlever; on peut également séparer très facilement l'essieu du corps de l'affût en ouvrant un loquet placé sur le côté droit de la pièce.

L'affût de tête porte également les agenouilloirs; ceux-ci sont rabattus contre les flasques pour les transports.

L'affût de queue porte à sa partie antérieure une paire de crochets qui se fixent, comme il a été indiqué, dans l'entretoise arrière de l'affût de tête. Une clavette d'assemblage assure la réunion des deux moitiés de l'affût et donne à l'affût complet une rigidité parfaite. Le montage et le démontage de l'affût s'opèrent en quelques secondes.

L'affût est à bêche de crosse fixe. Le levier de pointage est fixé à droite.

La pièce se répartit pour le transport sur bêtes de somme en quatre fardeaux, savoir :

1. La bouche à feu ;
2. Le berceau ;
3. L'affût de tête sans l'essieu ;
4. L'affût de queue avec l'essieu et les deux roues.

Renseignements numériques.

1. Bouche a feu

Calibre	mm.	75
Longueur totale	cal.	14
	mm.	1050
Nombre des rayures		28
Profondeur des rayures	mm.	0,75
Largeur des rayures	»	3,92
» » cloisons	»	2,5
Diamètre entre les cloisons	»	75
» » » rayures	»	76,5
Pas des rayures à la bouche	»	1875
	cal.	25
Poids total avec fermeture	kg.	105
» de la fermeture	»	19,5

2. Affut

Hauteur de la ligne de feu	mm.	660[1]
Largeur de la voie	»	830
Diamètre des roues	»	700
Longueur de l'essieu	»	1060
Amplitude de pointage en hauteur	deg.	— 10 à + 5
» » en direction de chaque côté de l'axe	»	2
Poids de l'affût complet	kg.	282
» de la bouche à feu	»	105
» de la pièce complète	»	387

3. Munitions

Poids du shrapnel avec fusée	kg.	5,350
Nombre de balles		230
» de shrapnels de la munition d'essai, avec fusée en laiton		190
Poids d'une balle	gr.	11
» de la douille en laiton	»	840
» de la charge	»	125
» de la cartouche complète	kg.	6,3
Vitesse initiale	m.	275
» » de la pièce d'essai	»	250

[1] Dans les modèles nouveaux, 670 mm.

4. RÉPARTITION DES FARDEAUX SUR BÊTES DE SOMME

Le transport exige quatre bêtes de somme.

1. Bouche à feu	kg.	105	
2. Berceau (compris l'appareil de hausse).	»	105,5	
3. Affût de tête sans l'essieu . . .	»	87	
4. Affût de queue.	»	39,5	89,5
Essieu	»	13,5	
Deux roues	»	36,5	

La limonière peut être chargée sur la bête de somme portant l'affût de tête ou l'affût de queue.

Résultats de tir.

Les tirs ont été exécutés avec une pièce d'essai dont la vitesse initiale est de 250 m. La pièce tire une cartouche complète avec un shrapnel en acier, de 5,3 kg., armé d'une fusée à double effet en laiton et renfermant 190 balles de 11 gr. et une charge d'éclatement de 65 gr.

Poids de la charge 0,115 kg. de poudre D. W. P. 989 (2×2× ½).

Tir de précision à 1600 m.

Numéro du coup	Genre de projectile	Elévation	Dérive Divisions	Portée (1)	Distance dès la ligne de tir (1) à gauche	à droite
				mètres	mètres	mètres
49	Shrapnel	7 3/4 °	28	**1581**		1,0
50	»	»	»	1582	0	
51	»	»	»	1584	**2,3**	
52	»	»	»	1585	0,7	
53	»	»	»	1589	0	
54	»	»	»	1590		0,2
55	»	»	»	1594	0,3	
56	»	»	»	1595	0,2	
57	»	»	»	1597		**1,7**
58	»	»	»	**1601**		0,7

Point d'impact moyen en portée : 1589,8 m.
» » » en direction : 0,01 » à droite.
Dispersion totale en portée : 20,0 m.
» » en direction : 4,0 »
Bande du 50 % en portée : 9,5 m.
» » en direction : 1,2 »

(1) Le relevé des coups a été effectué après la série et non après chaque coup. Les coups ne figurent en conséquence pas dans leur ordre réel.

Tir à shrapnels à 1570 mètres.

contre trois panneaux de 30 m. de longueur et de 2 m. 7 de hauteur distants entre eux de 20 m.

Chaque panneau est composé de 50 cibles de 0 m. 60 de largeur.

Après avoir réglé le tir, au moyen de 5 coups percutants et 5 coups fusants, on exécute en 1 minute 50 secondes un tir lent de 15 coups, destiné à faire voir l'efficacité de la pièce.

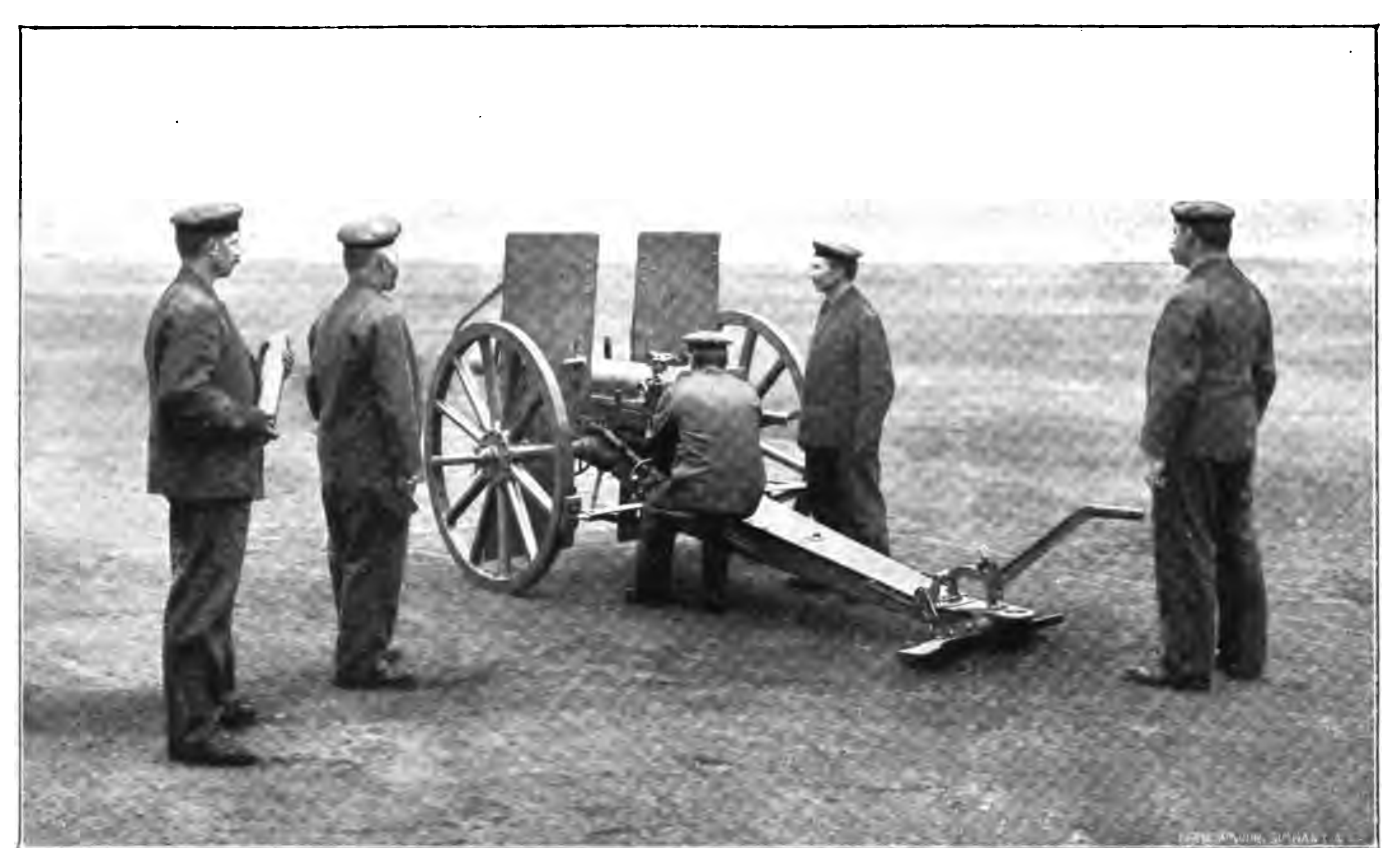
Ce tir donne les résultats suivants :

Numéro du coup	Elévation	Graduation de la fusée	Distance du point d'éclatement au premier panneau	Hauteur d'éclatement
	degrés	secondes	mètres	mètres
71	7° 17	7,1	— 65	8
72	»	»	— 50	7
73	»	»	— 65	6
74	»	»	— 35	5
75	»	»	+ 45	7
76	»	»	— 35	6
77	»	»	— 35	6
78	»	»	— 30	6
79	»	»	— 25	5
80	»	»	— 35	7
81	»	»	— 20	6
82	»	»	— 30	6
83	»	»	— 45	7
84	»	»	— 10	4
85	»	»	— 15	5

Soit sur 150 cibles placées, 129 cibles touchées, portant au total 1934 atteintes, ce qui correspond à 128,9 atteintes par coup. On n'a pas cherché dans cette séance de tir à montrer la vitesse de tir dont la pièce est susceptible. Cette vitesse correspond du reste au temps nécessaire au recul de la bouche à feu et à son retour en position, le chargement pouvant commencer pendant la rentrée en position. La vitesse peut atteindre 20 à 25 coups par minute.

La pièce a été essayée également sur pavés, sur routes et sur pentes ascendantes (de 6°) et descendante (de 9°) ; elle s'est parfaitement comportée et n'a donné lieu à aucune observation. Elle reste immobile, pendant le tir, dès que la bèche est ancrée et que le pointeur a pris place sur l'agenouilloir de l'affût.

On voit, par ce court exposé, que la maison Krupp a réalisé une heureuse application de son système de recul sur l'affût



Canon de campagne Krupp de 7,5 cm., à tir rapide, à long recul, modèle 1901 (boucliers déployés).

au canon de montagne et qu'elle a trouvé une pièce de montagne à tir rapide d'une construction à la fois simple, robuste, légère, d'un fonctionnement excellent et d'un effet de tir satisfaisant.

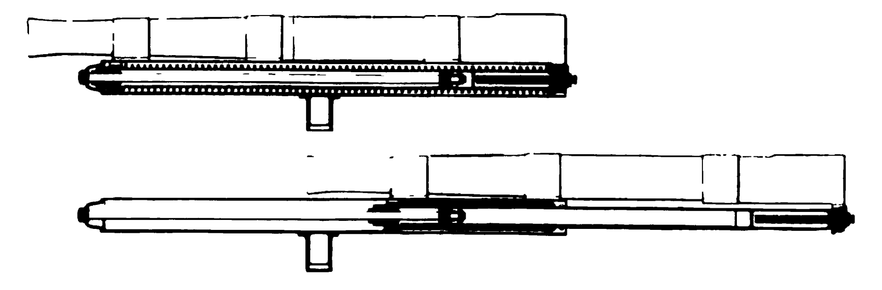
Aussi bien que le canon de campagne, — plus encore même que celui-ci, — le canon de montagne exige l'immobilité de l'affût et l'organisation d'une pièce à long recul. Ce système rend la pièce indépendante du sol et permet de prendre position dans toute espèce de terrains, même sur le roc, sans avoir à craindre le dérapage ni le soulèvement de la pièce.

On peut en dire autant de la vitesse de tir: un canon de montagne doit être en mesure d'exécuter des tirs rapides et à toute vitesse, les objectifs en montagne étant le plus souvent d'une apparition fugitive.

On objectera peut-être que la pièce dont nous avons donné la description se décompose pour le transport en quatre fardeaux et que comparativement à quelques systèmes d'artillerie de montagne, elle exige quatre animaux de bât au lieu de trois. On conviendra cependant avec nous que le rendement de la pièce permet à son tour de réduire à quatre le nombre de pièces de la batterie et que tout en réalisant une plus grande puissance de feu et un maniement plus facile de la batterie, on transporte avec le même effectif de bêtes de somme, une plus forte quantité de munitions.

L'avantage est donc incontestablement en faveur du canon de montagne à tir rapide et à long recul et la pièce qu'on vient de voir réalise parfaitement ces conditions.

Nous donnons ci-dessous une coupe en long, dans la position de repos et pendant le recul, du frein et du récupérateur appliqués à la pièce de campagne et de montagne. Nous reproduisons également à la Pl. XXXVII une phototypie du matériel de campagne décrit dans notre livraison d'octobre.



LE BATAILLON NEUCHATELOIS

DES

TIRAILLEURS DE LA GARDE

de 1814 à 1848

(SUITE [1])

CHAPITRE V

De l'armement et du tir.

Au début, l'armement du Bataillon ne se composait pas de carabines, mais de fusils de l'infanterie française. Ce fait provenait de ce que les fabriques prussiennes de fusils étaient toutes fort occupées à remplacer et à réparer les carabines des divers bataillons qui venaient de faire campagne. Mais cette anomalie ne dura pas longtemps ; le 20 février 1815, le Bataillon des Tirailleurs de la Garde reçut de la fabrique de Suhl la même arme que les autres bataillons de chasseurs, le fusil à pierre à balle ronde.

La longueur de l'arme était de 3 pieds 7 ¼ pouces ; le canon octogone était pourvu de 8 rayures ; calibre : 0,56 pouce.

Les cartouches et le linge gras *(Pflaster)* étaient renfermés dans une grande cartouchière suspendue à l'épaule gauche au moyen d'un large baudrier de cuir noir sur lequel se trouvait une plaque en laiton.

En outre, chaque Tirailleur portait sur lui une gibecière comprenant 20 onces de poudre. Pendant les marches, cette gibecière était mise dans les poches de côté du sac, et, pendant les exercices de tir, elle était suspendue à l'épaule par une courroie ; la mesure de poudre contenue dans la gibecière représentait 8 degrés. Plus tard, d'autres objets vinrent compléter le contenu de la cartouchière.

[1] Pour les deux premières parties, voir les livraisons de septembre et d'octobre.

Le couteau de chasse était tantôt porté au moyen d'un large baudrier de cuir noir passé sur l'épaule droite, tantôt fixé au côté gauche du sac. Pour éviter que dans les conversions la grande cartouchière libre ne ballottât sur le dos des hommes, le règlement d'exercice ordonnait qu'au commandement d'avertissement la main gauche devait saisir la cartouchière.

Le fourreau du couteau de chasse avait primitivement la couleur naturelle jaune du cuir, mais, à partir de 1817, on le passa à la couleur noire.

Le fusil rayé à pierre avec le long yatagan, dont les Tirailleurs furent armés de 1820 à 1830, se trouve au Musée historique de Neuchâtel, où l'on voit aussi le couteau de chasse que portaient les Tirailleurs en 1843.

Les premiers fusils remis aux Tirailleurs étaient loin d'être ce qu'on pourrait appeler une bonne arme de guerre, même pour l'époque, car, à plusieurs reprises, nous trouvons mentionné, dans le premier « Livre d'ordres » du Bataillon, cet ordre-ci :

MM. les commandants de compagnie doivent faire, dans l'après-midi, l'inspection des carabines, afin de voir si elles *peuvent* faire feu.

Une fois que les Tirailleurs eurent fait connaissance avec leur arme, à tour de rôle les compagnies furent chargées de fondre les balles. Enfin, le 28 mars 1815, il est question pour la première fois d'exercice de tir. L'ordre y relatif est libellé comme suit [1] :

La Ire compagnie sera exercée cette après-midi au « tiraillement »; pendant ce temps, les compagnies II et IV s'occuperont de faire les balles.

Après chaque tir, les compagnies devaient préparer leurs « rapports de tir », travail qui, dans les débuts, ne se faisait, paraît-il, que médiocrement, preuve en soit cette observation à la fin de l'ordre du jour du 21 avril 1815 [1] :

Il n'y a que la IIe compagnie qui a remis son rapport de tir, et encore l'a-t-elle mal fait.

La place de tir du Bataillon était située dans un terrain vague à l'ouest de la Hasenhaide, sur la place d'exercice actuelle des pionniers. On y comptait quatre stands seulement. Ceux-ci suffirent pour les premiers temps, mais plus tard un

[1] Extrait du premier « Livre d'ordres » du Bataillon.

champ de tir plus vaste devint nécessaire ; ce ne fut guère que vers l'année 1834 que l'on put commencer des tirs sérieux et à grandes distances.

Il m'a paru intéressant, pour nous autres soldats suisses, de connaître quelles pouvaient être les premières instructions de tir données aux Tirailleurs, et de quelle façon cette branche, la plus importante de leur service, leur était enseignée.

Les archives du corps, ainsi que le volume *Das Gardeschützenbataillon*, du capitaine von Besser (Berlin 1898), m'ont fourni à cet égard de précieux renseignements dont j'extrais ce qui suit :

En 1817, les exercices de tir consistaient en cinq conditions, lesquelles devaient être remplies chacune en cinq coups comme suit :

1 à 100	pas,	5	largeurs d'hommes,	40	cercles ou	4	largeurs d'hommes,	50	cercles.
2 à 150	»	5	»	35	»	4	»	45	»
3 à 200	»	5	»	30	»	4	»	40	»
4 à 250	»	5	»	20	»	—	»	30	»
5 à 300	»	2	»	10	»	—	»	20	»

Les cibles avaient la forme et la dimension des cibles à cercles d'aujourd'hui. Le premier tir à conditions seulement se faisait sans bagage *(Gepäck)*, les suivants avec bagage, mais tous les hommes appuyés à un tronc d'arbre. Lorsque chaque Tirailleur avait tiré 60 coups, s'il restait des munitions, on devait épuiser celles-ci à bras franc à 100 et 150 pas, et, dans ce cas, il fallait atteindre

à 100	pas,	4	largeurs d'hommes,	40	cercles,
à 150	»	3	»	»	35	»

En outre, les Tirailleurs de première classe devaient tirer encore à 350 et 400 pas sur une grande cible double et, pour finir, ils pouvaient aussi s'exercer sur des cibles de section *(Zugscheibe)*. Pendant ce temps, les meilleurs tireurs avaient encore à tirer à la distance de 100 à 150 pas sur une cible mouvante représentant des figures.

En 1819, on apporta des modifications à ces conditions de tir, et c'est alors seulement que furent pratiqués les premiers exercices de tir de combat[1].

[1] Les archives du corps contiennent entre autres les instructions de tir que donna le 6 mai 1819 le major de Neumann, inspecteur des chasseurs et tirailleurs. Nous regrettons que le cadre de ce travail ne nous permette pas de les reproduire ici.

Un exercice de combat des Tirailleurs.
(D'après une estampe.)

On verra à la planche XXXVIII la copie photographique d'une estampe officielle représentant un exercice de combat des tirailleurs du Bataillon neuchâtelois. Cette estampe, qui se trouve également au Musée historique de Neuchâtel, m'a été communiquée par la famille du major de Merveilleux, ex-officier du Bataillon des Tirailleurs de la Garde.

En hiver, les exercices de tir ne se faisaient qu'une fois par mois. En revanche, dès le printemps à la fin de juin, chaque compagnie tirait tous les jours jusqu'au moment où les manœuvres combinées commençaient.

De l'avis des Tirailleurs interrogés, les exercices de tir étaient de tout leur service celui qu'ils aimaient le mieux : « Le tir à la cible, disaient-ils, c'était notre plus beau temps ».

Un détail particulier à relever : les officiers du Bataillon, les premières années du moins, avaient à leur disposition des cibles spéciales, généralement des mannequins représentant soit un sanglier, soit un chevreuil ou un cerf. Ces mannequins étaient fixés sur des roulettes ; il fallait les atteindre à la course.

Des récompenses étaient réservées aux meilleurs tireurs du Bataillon, et, chaque année, il y avait fête à la caserne le jour de leur distribution. Plusieurs jours à l'avance, on confectionnait, en caserne, pour être portées en bandouillère sur le sac, des couronnes de verdure et de fleurs.

Le dernier tir une fois effectué, le jour de la fête, le Bataillon rentrait à la caserne, chaque compagnie ayant à sa tête les tireurs couronnés. Ceux-ci recevaient, en outre, une médaille en argent que voici :





Cette médaille, dont un exemplaire m'a été montré par le fils d'un vieux sergent-major du Bataillon (M. Grosbéty, aux Planchettes, près la Chaux-de-Fonds), avait la forme et la valeur d'un thaler. Elle ne se portait pas sur l'uniforme.

Après la fête, les couronnes restaient suspendues aux fenêtres des chambres pendant quelques jours ; c'était de tradition.

Quant aux médailles, m'a-t-on dit, beaucoup de leurs possesseurs ne les gardaient pas longtemps. Elle passaient en d'autres mains pour se transformer, peu après, en quelques bons verres de bière ou d'eau-de-vie.

Les survivants du Bataillon m'ont déclaré que les Suisses d'alors ne passaient pas, d'une manière générale, pour meilleurs tireurs que leurs camarades prussiens. Cependant il y en eut, parmi eux, quelques-uns d'excellents.

Vers 1848, les quelques Suisses qui restaient encore au Bataillon se signalèrent, en revanche, et à plus d'une reprise, par leur très grande adresse au tir, et, comme nous le verrons plus loin, dans les combats de rues à Berlin et plus tard dans la campagne contre le Danemark, c'est à nos compatriotes qu'on eut recours pour les coups difficiles.

Nous rapporterons plusieurs exemples de ce genre, qui sont tout à l'honneur de notre patrie et de notre réputation de bons tireurs.

CHAPITRE VI

Des cadres. Officiers et sous-officiers. Equipement. Avancement. Soldes. Pensions, etc.

La nomination des officiers appartenait au roi, sur la proposition du Conseil d'Etat de Neuchâtel. Des jeunes gens, particulièrement qualifiés, d'autres cantons suisses purent aussi être proposés pour le grade d'officier. Mais tous ces aspirants, comme leurs collègues de l'armée prussienne du reste, devaient, préalablement, passer un examen et ne pouvaient être promus officiers qu'après l'avoir subi avec succès.

Les premières années, plus spécialement, lors de la formation du Bataillon, on se montra très coulant pour l'admission d'officiers. Ces trop grandes facilités furent préjudiciables à la réputation et à la bonne marche du corps ; nous aurons l'occasion de le constater.

L'examen d'aspirant au grade d'officier comportait quelques travaux écrits, en français, lesquels devaient être rédigés avec adresse et dextérité, « mit Fertigkeit und Gewandheit », disait

le règlement. Quant à la langue allemande, on n'en demandait aux aspirants que des notions élémentaires, correspondantes à celles que les officiers prussiens eux-mêmes pouvaient posséder dans la langue française. L'examen portant sur les branches militaires n'était passé qu'à la fin d'une année de service.

Aux termes du règlement, un officier n'était admis au Bataillon que s'il avait « les qualifications requises ».

Les jeunes et nouveaux officiers étaient nommés seconds-lieutenants, mais sans brevet et seulement provisoirement jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu le certificat de capacité requis pour passer officiers.

A la suite d'irrégularités et d'abus commis à l'occasion de la remise de ces brevets à des officiers neuchâtelois, le décret suivant fut promulgué [1] :

Dans le but de parer aux inconvénients survenus à l'occasion des patentes accordées en faveur des officiers du Bataillon des Tirailleurs de la Garde et après m'être fait présenter des rapports à ce sujet, j'ai jugé convenable d'arrêter par les présentes que les patentes des officiers neuchâtelois et suisses, proposés par le Conseil d'Etat de Neuchâtel, ne devaient être datées, en général, que du jour de la remise du certificat de maturité à la place d'officier.

Berlin, le 2 décembre 1841.

(Signé) FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

Quant à l'uniforme, les officiers portaient, en service, le shako avec l'étoile de la Garde, la tunique galonnée d'or sur du velours noir et ouverte en bas, des épaulettes sur un fond rouge-ponceau, l'écharpe et le sabre d'infanterie, avec fourreau d'acier, porté par une bélière. La poignée du sabre était ornée d'une dragonne d'argent. La tunique était en drap vert.

Le pantalon était long, de drap gris foncé avec deux larges bandes rouges et muni, au bas, des deux côtés extérieurs, d'une rangée de boutons jaunes. En 1832, les bandes rouges du pantalon furent supprimées.

Le manteau, de même couleur que le pantalon, était doublé à l'intérieur du col et sur la poitrine de velours vert ; au col, extérieurement, de velours noir. A côté de la capote, les officiers pouvaient porter la pèlerine flottante de drap gris foncé.

Les casquettes des officiers comme celles des hommes étaient sans cocarde. A la cour et en société, les officiers portaient

[1] Archives de l'Etat à Neuchâtel.

des chapeaux de feutre à trois coins *(dreieckige Filzhüte)* ornés d'un plumet noir en crin et une tunique dont les pans relevés étaient, comme le col extérieur, doublés de velours noir, passepoilé de rouge. Des guêtres blanches et des souliers bas complétaient l'équipement de l'officier.

Pour les parades, les officiers avaient au shako un plumet en crin noir, coupé en brosse, de plus d'un pied de haut. Au shako était attaché un large cordon de soie noire et d'argent terminé par un gland. L'écharpe était passée deux fois autour du corps et nouée devant. Ce n'est que plus tard qu'elle fut portée à la manière d'aujourd'hui.

Le pantalon blanc formant guêtre au bas n'était porté que pour les parades.

Les insignes des grades étaient pour les officiers supérieurs deux épaulettes en drap écarlate, bordées d'un galon d'argent à fil de soie noire. La demi-lune était en laiton doré et orné de petits bouillons d'argent, signe distinctif de l'officier supérieur.

Le colonel avait deux petites étoiles en or au centre de la demi-lune ; le lieutenant-colonel, une ; le major, point. L'officier subalterne portait une épaulette semblable à la précédente, mais sans franges, ni bouillon. Le capitaine avait deux étoiles sur la demi-lune ; le premier-lieutenant, une ; le second lieutenant, point.

Le Musée historique de Neuchâtel possède quelques effets d'équipement d'officiers et de soldats du Bataillon neuchâtelois de Berlin : shakos, tuniques d'officiers, casques, épaulettes, etc., etc.

Les jeunes officiers et, d'une manière générale, tous les officiers subalternes non mariés, logeaient à la caserne ; chacun y avait sa chambre chauffée et meublée.

La proclamation du Conseil d'Etat neuchâtelois du 16 mars 1814, ainsi que la présence à Neuchâtel du premier Commandant du Bataillon, fit affluer au Gouvernement les demandes de places d'officier dans le Bataillon des Tirailleurs de la Garde. Il en parvint non seulement de toutes les parties de la Principauté, mais surtout de l'étranger. On en compta trente-trois de 1814 à 1819.

Circonstance assez étrange, les officiers ne devaient être recrutés qu'après la création et la formation du nouveau contin-

gent, mais cet état de choses n'étant pas du goût du Commandant de Meuron, celui-ci écrivit, le 21 juin 1814, une lettre au Conseil d'Etat dans laquelle il demandait la nomination *immédiate* de divers officiers au Bataillon « afin qu'ils puissent, écrivait-il, aider à la formation et à maintenir la discipline parmi les recrues ».

Le Gouvernement de Neuchâtel accéda à cette demande et six jours plus tard, circonstance bizarre, le premier officier présenté au Conseil d'Etat par le Commandant lui-même, était un officier prussien. Le Conseil d'Etat le refusa.

Telles de ces demandes de place d'officier adressées au Gouverneur de Neuchâtel mériteraient d'être citées en entier; elles reflètent l'état d'esprit qui régnait au sein de nombreuses familles de Neuchâtel à cette époque et donnent une juste idée de ce qu'on attendait de la royauté prussienne à l'égard des enfants du pays. Voici, entre autres, la requête d'une veuve [1] :

C'est le vœu d'une mère qui ne croit pouvoir mieux prouver son dévouement à son souverain qu'en lui consacrant son fils unique.

Les demandes étaient soumises à la Commission militaire du Conseil d'Etat, laquelle, d'accord avec le Gouverneur, les acceptait ou les rejetait. Généralement, toutes ces offres étaient appuyées de recommandations de hautes personnalités de la Principauté.

Mais, chose singulière, ces demandes de service comme officier se firent de plus en plus rares. En 1815 c'est-à-dire à peine un an après la formation du Bataillon, par suite de démissions, le corps des officiers était déjà incomplet. C'est ainsi que le 16 mai 1815, le commandant de Meuron avisait le Gouvernement de Neuchâtel qu'il y avait sept places d'officiers vacantes. Les 23 mai et 26 août de la même année, nouvelle réclamation de M. G. de Meuron.

Ces circonstances fâcheuses décidèrent le Commandant des Tirailleurs neuchâtelois à prier instamment le Gouvernement de Neuchâtel de s'occuper de fournir des cadets au Bataillon, dans l'espoir que ceux-ci deviendraient, avec le temps, aspirants au grade d'officier et formeraient ainsi un noyau sérieux de futurs officiers du pays qui resteraient au corps.

Dans une lettre du 23 février 1816, M. G. de Meuron déve-

[1] Archives de l'Etat, à Neuchâtel.

loppait longuement au Gouverneur de la Principauté ses idées à cet égard et les espérances qu'il fondait sur ces cadets. Or, il résulte des documents consultés que le vœu du premier commandant du Bataillon des Tirailleurs ne se réalisa guère, car il n'est plus parlé du tout de ces aspirants-officiers neuchâtelois, et du reste, par l'examen attentif de la « Rangliste » des officiers du dit Bataillon, de 1814 à 1848, il est facile de se rendre compte que ce mode de recrutement d'officiers échoua complètement.

En 1816 le nombre des officiers neuchâtelois et suisses diminua d'une façon si sensible qu'il fallut bientôt appeler au Bataillon des officiers prussiens en qualité « d'agrégés ». Destinés à combler les vides survenus dans les compagnies et à compléter les cadres du Bataillon, ces officiers continuaient à faire partie des régiments auxquels ils appartenaient et en portaient aussi l'uniforme. Cette mesure fut fâcheuse pour le Bataillon, ainsi que nous le verrons.

La solde des officiers du Bataillon des Tirailleurs, identique à celle de leurs camarades de toute la Garde prussienne, était répartie comme suit :

Le commandant, y compris l'indemnité de logement, recevait environ 7650 fr. ; capitaine de Ire classe 5325 fr. ; capitaine de IIe classe, 3000 fr. ; premier-lieutenant, 1500 fr. ; second-lieutenant, 991 fr.

Vers l'année 1836, la solde du premier lieutenant fut portée à 1635 fr.; au second-lieutenant, 1126 fr.

Après quinze ans de service, l'officier avait droit à une pension de retraite, qui variait suivant le nombre des années de service effectif ; toutefois, pour y avoir droit, il devait produire une attestation d'invalidité. Après vingt-cinq ans de service, la pension pouvait être accordée sans conditions.

Le taux des pensions était le suivant :

Pour un lieutenant-colonel ou major	de Fr.	1875 —	à	2812
» capitaine en premier . . .	»	1405 —	à	2100
» » second . . .	»	937 50	à	1405
» premier-lieutenant. . . .	»	562 50	à	843
» second-lieutenant	»	450 —	à	675

En outre, après quinze ans de service, l'officier pouvait obtenir une place dans la gendarmerie ou l'administration civile.

Quant à la somme de travail exigée des officiers du bataillon, nous lisons ce qui suit dans le « Journal » du lieutenant[1] :

De 8 à $10^1/_2$ h., à l'exercice ; de $10^1/_2$ h. à midi, à la parade ; à midi, un appel ; à 1 h., dîner ; de 2 à 4 h., exercice.

Pour faire tout l'ouvrage que je suis obligé de faire, je voudrais les jours de 36 heures et non de 24 ; l'ouvrage dont je suis chargé est très minutieux et pénible et scabreux. Rien de plus minutieux et pénible que le service de l'armée prussienne ; jamais l'on a fini. Les petites choses, qu'ailleurs on passerait, deviennent ici d'abord des affaires sérieuses, aussi ai-je assez à faire avec mes occupations sans m'inquiéter des autres et surtout des militaires prussiens qui, au reste, sont froids, même quelquefois insolents à notre égard et peu reconnaissants de ce que notre pays a fait pour eux.

A tour de rôle, les officiers, depuis le grade de capitaine, se répartissaient les fonctions de surveillance du service intérieur. C'est ainsi que nous trouvons un officier de semaine dont le service était défini comme suit par le règlement :

Les officiers de semaine (un par compagnie) doivent assister à tous les repas, distributions de rations, appels et contre-appels. Ils ont l'inspection sur les femmes du Bataillon comme sur les soldats, et ces femmes ne doivent point recevoir de rations quelconques quand même elles appartiennent au Bataillon, et si elles ne se conduisent pas bien et en parfaite harmonie, elles seront sévèrement punies.

L'officier de semaine ne doit se retirer que lorsque tout le monde est rentré et que la caserne est fermée.

Dans le service de surveillance rentraient les visites des logements et des malades à l'hôpital; l'ordre du Commandant[2] prescrivait qu'un officier par compagnie était chargé de ces visites et qu'avant et après la visite, devaient s'annoncer au major.

A époque fixe (quatre fois par an), un capitaine et deux premiers-lieutenants étaient commandés « pour faire la visite des chemises ». Celles trouvées « non conformes au modèle, tant pour la forme que pour la qualité, seront rejetées », disait le règlement.

L'inspection et la surveillance des hommes, des chambres et des corridors incombaient à un officier désigné à tour de rôle et qui portait le titre de « capitaine de police ».

Les fonctions des capitaines, chefs de compagnie, étaient nettement définies; le premier « Livre d'ordres » du Bataillon

[1] *Musée neuchâtelois*, 1900.

[2] Extrait du premier « Livre d'ordres » du Bataillon.

nous donne, toutefois, certains renseignements relatifs aux attributions des capitaines en dehors de leurs devoirs comme commandants de compagnie[1].

En dehors des heures de service, les jeunes officiers devaient consacrer une bonne partie de leur temps à l'étude de l'allemand. Ce fut surtout à partir de l'année 1816 que le Commandant du bataillon exigea que ses officiers prissent des leçons afin d'arriver plus rapidement à la connaissance parfaite de cette langue.

Cette obligation ne sourit guère, paraît-il, à plusieurs d'entre eux. Dans son « Journal », notre jeune lieutenant s'explique clairement à ce sujet[2] :

On nous force à prendre tous les jours des leçons d'allemand ; quant à moi, je n'en prends que 3 ou 4 par semaine vu leur cherté ; elles coûtent 14 batz, ainsi pour 20 leçons : 40 francs de France, soit 27 livres de Neuchâtel.

J'ai trouvé dans les notes d'un vieux sous-officier du Bataillon, demeuré vingt-cinq ans au corps des Tirailleurs, que, vers 1830, par exemple, plus d'un jeune sous-lieutenant de Neuchâtel allait, plusieurs fois par semaine, durant les veillées d'hiver, prendre auprès de vieux sous-officiers expérimentés des leçons de théorie sur le service en campagne des Tirailleurs. Ces leçons, je n'ai pas besoin de le dire, étaient surtout recherchées pendant les dernières semaines qui précédaient la période des examens.

Les punitions infligées aux officiers étaient, les premières années du moins, portées à l'ordre du jour du Bataillon. Le premier « Livre d'ordres » du Bataillon en mentionne plusieurs. En revanche, les archives de Neuchâtel, de même que celles de Berlin, ne m'ont pas fourni de détails nombreux sur la conduite des officiers du Bataillon.

Les rapports du Commandant de Meuron sur ses officiers, du moins ceux qu'il m'a été donné d'examiner aux archives de Neuchâtel, étaient plutôt favorables, voire même élogieux. Et pourtant, dans une lettre du 23 février 1816[3], lettre adressée au Gouverneur de Neuchâtel, le major du Bataillon des Tirailleurs attribuait les désertions des hommes « en grande partie au défaut d'expérience et de savoir de MM. les officiers ».

[1] Ordres des 20 juillet 18 4, 17 février et 2 mars 1815.

[2] *Musée neuchâtelois*, 1900

[3] Archives de l'Etat, à Neuchâtel.

Dans le « Livre d'ordres » du Bataillon, nous trouvons quelques renseignements intéressants et typiques sur les devoirs des officiers. J'en citerai quelques-uns :

On recommande aux officiers la plus grande exactitude, la douceur et la plus grande patience jointes à une grande justice et fermeté ; par ce moyen-là, l'on acquiert l'amour et le respect du soldat.

J'invite MM. les officiers à traiter les soldats avec la plus grande douceur et à les punir quand ils manquent, mais à ne point user de voies de fait.

Dans les exercices, il faut mettre quelque intervalle entre les commandements et observer si les soldats ont bien fait, s'ils ont une bonne position, leur expliquer clairement ce qu'ils ont à faire, apporter la plus grande attention à ce que les sous-officiers ne brusquent pas les soldats; ce qu'ils ont à faire quand ils rencontrent des officiers. MM. les officiers doivent tenir à ce que le soldat, quand il est en uniforme, soit en complète tenue de la tête aux pieds.

Il doit toujours y avoir un officier auprès des maladroits pour veiller à ce que les sous-officiers exercent « suivant la règle ».

Enfin, un ordre du 28 janvier 1815[1] est libellé comme suit :

MM. les officiers « doivent avoir l'œil » à ce que les sous-officiers prononcent les commandements avec précision ; les officiers doivent être présents à leur compagnie pendant l'exercice et empêcher qu'on entende aucun bruit, que les sergents, sous-officiers et soldats s'accoutument à la voix de leurs officiers.

« Demain, les exercices de salut et de marche dans l'écurie recommenceront pour MM. les officiers. »

Recherchons maintenant dans les archives du corps l'état des officiers neuchâtelois et suisses du Bataillon des Tirailleurs de la Garde de 1814 à 1848, ainsi que les noms des officiers supérieurs qui commandèrent le Bataillon pendant ce laps de temps.

Le premier document que nous y trouvons est une lettre officielle du 20 juillet 1814, datée de Berne et signée par le Roi. Je la transcris ci-dessous in-extenso vu son importance :

An den Freiherrn von Chambrier

Ich habe mit dem Schreiben von 16 d. m. das Verzeichniss der Personen erhalten, welche Sie und der Staatsrath des Fürstenthums Neuchâtel mir zur Austellung als Offiziere bei dem dort zu errichteten Gardeschützen-Bataillon in Vorschlag bringen und ich will nach demselben bei diesem Bataillon den vormaligen königlich Grossbritannischen Offizier Carl von Meuron, den ehemals in meinen Diensten als Offizier gestandenen Ludwig von Meuron und vormaligen Neuchâteler Offizier von Brun als Kapitäne und Kompagniechefs: den

[1] Tiré du premier « Livre d'ordres » du Bataillon.

Heinrich von Dardel-Roy, den Lieutenant von Stürler meines 1en Regiments Garde zu Fuss, den ehemals neuchâtelschen Offizier Philipp Colomb als Premiers-Lieutenants und den Eduard von Pury, den von Coffrane, den Léo DuPasquier, den Carl Reynier, den Heinrich-Wilhelm von Sandol-Roy, den Georg von Morel, den Carl-August Dardel, den Eduard Jeanjaquet und den Carl-Ludwig Droz, als Seconds-Lieutenants austellen, und da ich beschlossen habe von den hier nächst (achten?) bleibenden 7 Offizierstellen, vier für jetzt unbesetzt zu lassen; so erwarte ich zur Besetzung der andern drei noch von Ihnen und dem Staatsrathe des Fürstenthums einen fernerweiten Vorschlag.

Les commandants du Bataillon des Tirailleurs de la Garde furent, d'après l'ordre d'ancienneté, les suivants :

Le Major Comte Gustave de Meuron, de 1814 à 1817, précédemment capitaine d'infanterie au régiment du prince de Hohenlohe n° 32.

Le Major de Lucadou, du 2e régiment de la garde à pied, remplaça provisoirement le commandant de Meuron, de septembre 1815 jusqu'au 8 janvier 1816, pendant un congé de ce dernier.

Le Major de Witzleben, précédemment au 25e régiment d'infanterie, de 1817 à juillet 1818.

Le Major de Tilly, précédemment commandant d'un bataillon de fusiliers du régiment empereur François, août 1818 à 1829.

Le Lieut.-Colonel de Grabowski, précédemment commandant de bataillon au régiment de grenadiers empereur François, de 1829 à 1830.

Le Lieut.-Colonel de Thadden, précédemment capitaine dans le bataillon, de 1830 à 1840.

Le Lieut.-Colonel de Brandenstein, précédemment major au 7e régiment de Landwehr, de 1840 à 1847.

Le Major Gustave d'Arnim, précédemment commandant de bataillon au régiment de grenadiers empereur François, de 1847 à 1848.

Etat des officiers du Bataillon des Tirailleurs de la Garde en février 1815.

Commandant : Major Comte Gustave de Meuron.

Capitaines : Charles de Meuron I; Louis de Meuron II; de Brun; Henri de Sandol-Roy.

Premiers-lieutenants : de Stürler; Philippe de Colomb; Edouard de Pury.

Seconds-lieutenants : Auguste de Coffrane (adjudant); Léon DuPasquier; Charles de Reynier; Henri-Guillaume de Sandol-Roy; Georges de Morel; Charles-Auguste Dardel; Edouard Jeanjaquet; Charles-Louis Droz.

Agrégés : Seconds-lieutenants Bettens, de Falquet, de Manuel.

Etat des officiers du Bataillon des Tirailleurs de la Garde en mai 1825.

Commandant : Major de Tilly.

Premiers-lieutenants : de Coffrane, Auguste; de Reynier, Charles.

Second-lieutenants : de Meuron, Frédéric; de Pourtalès, Edouard.

Agrégés : 1 major, 4 capitaines, 2 premiers-lieutenants, 7 seconds-lieutenants, 1 médecin; tous Allemands.

Etat des officiers du Bataillon des Tirailleurs de la Garde, en mai 1848.

Commandant : Major d'Arnim.

Capitaine : de Merveilleux.

Seconds-lieutenants : Comte de Pourtalès, Eugène; de Gélieu.

Pour compléter les cadres, on appela : 2 capitaines, 4 premiers-lieutenants, 13 seconds-lieutenants : tous Allemands, sauf les seconds-lieutenants de Colomb et de Moser.

Agrégés : 4 seconds-lieutenants; 2 médecins.

Sur la carrière des officiers mentionnés dans les trois états ci-dessus, voici quelques courtes notices empruntées aux archives du corps[1] :

Le major de Meuron quitta le Bataillon en 1817 et la carrière militaire en 1820. Il mourut en 1824 à Copenhague, où il résidait en qualité d'agent diplomatique de la Confédération suisse.

Le capitaine Charles de Meuron I, précédemment au service de la Grande-Bretagne avant d'entrer au Bataillon. Quitta ce dernier en 1815 et mourut à Neuchâtel en 1818.

Le capitaine Louis de Meuron II avait été officier dans le Bataillon du prince Berthier avant d'entrer dans les Tirailleurs. Il quitta ce corps en 1815 et fut agrégé, en 1818, en qualité de major dans le « Garde-Garnison-Bataillon ». Abandonna le service en 1835 comme lieut.-colonel. Mort en 1852.

Le capitaine de Sandol-Roy entra au Bataillon en 1814. En 1815 passa au 17e régiment d'infanterie. Quitta le service, comme major, en 1833. Mort à Neuchâtel en 1856.

Le capitaine de Brun, précédemment officier dans le Bataillon du prince Berthier. En 1817, agrégé comme major au régiment de Grenadiers Empereur Alexandre. Quitta le service en 1820. Mort à Worb (Berne) en 1824.

Premier-lieutenant de Stürler, entré au Bataillon comme premier-lieutenant, précédemment dans un régiment de la Garde, quitta les Tirailleurs en 1820 comme capitaine. Mort à Bonn.

Second-lieutenant de Coffrane, 1814. En 1841, passe en qualité de capitaine au 11e régiment d'infanterie. En 1852, lieut.-colonel et quitte le service militaire. Mort en 1880.

Premier-lieutenant de Colomb, 1814, précédemment officier dans le Bataillon du prince Berthier. Promu capitaine en 1821, mort la même année.

Second-lieutenant du Pasquier, 1814. Quitte le Bataillon en 1816 pour se rendre au Brésil.

Second-lieutenant de Reynier, 1814. Promu major, puis lieut.-colonel. Quitte le service en 1845. Mort à Neuchâtel en 1875.

Second-lieutenant A.-W. de Sandol-Roy, 1814 Quitte le Bataillon en 1821 pour rentrer à Neuchâtel.

Second-lieutenant Morel, 1814. Quitte le Bataillon en 1816 pour prendre du service en France.

Premier-lieutenant de Pury, 1814. Quitte le Bataillon en 1817.

[1] Extrait du volume du capitaine von Besser, précédemment cité.

Second-lieutenant Dardel, 1814. Quitte le Bataillon en 1815 pour prendre du service en France.

Second-lieutenant Jeanjaquet, 1815. Quitte le Bataillon en 1820. Mort à Bâle.

Second-lieutenant Droz, 1814. Quitte le Bataillon en 1817. Mort à Morges.

Second-lieutenant Bettens, 1814. Démissionne en 1816 pour rentrer en Suisse.

Second-lieutenant de Falquet, 1814. Passe en 1815 au régiment de Grenadiers Empereur François. Démissionne la même année pour rentrer en Suisse.

Second-lieutenant de Manuel, 1814. Démissionne en 1818 pour prendre du service en Hollande (Batavia).

Second-lieutenant de Meuron, Fréd., 1818. Promu capitaine en 1827 et démissionne la même année pour rentrer en Suisse. Devint lieut.-colonel dans les troupes neuchâteloises. Mort en 1872.

Second-lieutenant de Pourtalès, Ed., 1820. Promu capitaine en 1828 et démissionne la même année. Rentré à Neuchâtel et mort en 1885.

De Merveilleux. Entré comme « avantageur » au Bataillon en 1826. Promu capitaine, puis major. Démissionne en 1852. Mort à Berlin en 1862.

Second-lieutenant comte de Pourtalès, Eug., 1846. Transféré en 1853 au Bataillon des Chasseurs de la Garde. Démissionne en 1857. Mort à Neuchâtel.

Second-lieutenant de Gélieu, 1848. Promu capitaine au Bataillon puis, en 1867, major au 94e régiment d'infanterie. En 1881, général-major et gouverneur de Coblence. En 1886 lieutenant-général, actuellement encore général d'infanterie à la suite du Bataillon. Habite à Potsdam.

De Colomb. Entré au Bataillon en 1835 comme « avantageur ». En 1848, transféré comme premier-lieutenant au 5e Bataillon de chasseurs. Major-général en 1871 et commandant de la 37e brigade d'infanterie. En 1875, lieutenant-général. Vit encore à Cassel.

Second-lieutenant de Moser, 1843. Transféré en 1848 au 4e Bataillon de Chasseurs. Démissionne en 1856.

Outre les officiers dont les noms viennent d'être mentionnés, nous pouvons citer encore parmi les Neuchâtelois ou Suisses qui ont fait partie, comme officiers, du Bataillon des Tirailleurs de la Garde, les suivants :

De Bosset, second-lieutenant (1816) ; *Piaget*, id. (1817-1820) ; *Claudon*, id. (1817-1822) ; *de Sinner, Fréd.*, id. (1817-1823) ; *Bitzius*, id. (1817-1828) ; *de Coffrane, Alf.*, id. (1821-1823) ; *de Tscharner*, id. (1821-1824) ; *Bramerel*, id. (1827-1845) ; *Paris*, avantageur, (1828-1868) ; *de Mellet*, second-lieutenant (1831-1837), précédemment au service de France. Après avoir donné sa démission, en 1837, entra au service de Hollande et mourut dans un combat à Batavia ; *Molière*, premier-lieutenant (1833-1841) ; *de Beausobre*, avantageur (1835-1839) ; *Baron de Sinner, Ch.-Fréd.*, second-lieutenant (1836-1848) ; *de Sandoz-Travers*, id. (1836-1837) ; *de Davier*, avantageur (1837-1846) ; *de Chambrier, Alex.*, second-lieutenant (1840-1843) ; *de Mandrot*, id. (1840-1851) ; *de Coffrane II, Alf.*, sous-lieutenant (1841-1862).

A partir de l'année 1848, les Neuchâtelois qui ont fait un stage dans le Bataillon comme officiers sont :

De Montmollin, Jean, second-lieutenant (1853-1859); de Sandol-Roy, id. (1856-1861); Baron de Chambrier, Alfred, avantageur (1889).

En examinant attentivement les renseignements qui m'ont été fournis à Berlin sur la carrière des officiers neuchâtelois et suisses dont les noms ont été mentionnés dans les pages qui précèdent, j'ai pu constater que parmi ceux qui figurent avant 1848 et qui, pour la plupart, étaient entrés au Bataillon avec l'intention d'y faire leur carrière, plusieurs y sont demeurés un temps relativement très court. A part un petit nombre, bien peu y sont restés suffisamment longtemps pour obtenir un grade plus élevé.

Sur 33 sous-lieutenants entrés au Bataillon,

3 ont été promus premiers-lieutenants ;
4 » » » capitaines ;
1 » » » major ;
3 » » » lieutenants-colonels ;
3 » » » généraux.

Parmi ceux qui sont entrés au Bataillon comme « Avantageurs », deux sont parvenus au grade de général.

D'autre part, sur 44 officiers entrés au Bataillon dans les années de 1814 à 1848,

1 y a servi 6 mois ;
9 y ont » 1 an ;
4 » » 3 ans ;
6 » » 4 »
3 » » 5 »
2 » » 6 »
5 » » 7 »
3 » » 10 »
4 » » plus de 12 ans et
7 après y avoir fait leurs débuts, ont brillamment achevé leur carrière militaire.

Parmi les Neuchâtelois et les Suisses d'autres cantons qui ont servi au Bataillon des Tirailleurs de la Garde en qualité d'officiers :

3 avaient servi en Prusse et y servaient encore au moment où ils sollicitèrent leur changement de corps ;

1 arrivait du service d'Angleterre ;
1 » » » de France ;
3 sortaient du Bataillon Berthier, Prince de Neuchâtel. Enfin, 3 officiers seulement, à leur retour en Suisse, ont fait encore du service dans leur pays d'origine.

Terminons cette statistique d'officiers en indiquant la proportion des Neuchâtelois et Suisses qui s'engageaient, annuellement, comme officiers dans le Bataillon durant les années 1814 à 1848. Cette proportion se présente comme suit :

L'année 1814 a vu entrer au Bataillon 18 officiers ; les années 1815, 1816, 1818, 1819, 1820, 1826, 1827, 1831, 1837, 1841, 1843, 1846 et 1848 1 seulement ; les années 1821, 1835, 1836 et 1840 2. En 1817, enfin, 3 officiers se sont engagés au Bataillon.

Parmi ces 44 officiers, les 7 qui ont suivi la carrière militaire ont été exclusivement au service de Prusse.

Recherchons maintenant, comme nous l'avons fait à propos des Tirailleurs, pour quels motifs le Bataillon ne put, pour ainsi dire, jamais avoir ses cadres en officiers neuchâtelois et suisses au complet.

Le « Journal » du lieutenant[1] nous fournira une des raisons capitales de ce petit nombre d'engagements d'officiers. Dans une lettre datée du 5-8 février 1815, nous lisons ce qui suit :

Notre paie est si médiocre que j'ai à peine de quoi m'entretenir ; elle est de 17 thalers, soit 68 livres de France, mais on nous en diminue 1 1/2 thaler pour la musique, 1/2 pour les invalides et 5 pour faire un fonds qu'on nous donnera je ne sais quand, en sorte qu'effectivement nous recevons 10 thalers par mois, soit 270 batz, et notre entretien nous coûte 12 gros pour la nourriture, 6 l'un dans l'autre pour les autres choses, le tout étant excessivement cher : total 18 gros, soit 21 batz.

Les 12 gros de nourriture se partagent ainsi : 3 gros pour le déjeuner, 6 pour le dîner et 3 pour du pain pour le souper. Un repas de la maison en ferait quatre d'ici ; cela va sans dire, sans vin, de la bière passable ; le pain avec du cumin ou sans sel, car à peine en mettent-ils. Le pain fait une grande partie de la nourriture avec le beurre salé, car, sans cela et les légumes secs (jamais de verts), je ne sais de quoi l'on vivrait. On croit vivre à bon marché en payant comme le font nos soldats la valeur de 1 1/2 gros, soit 7 kreuzers, pour un repas où l'on a force pommes de terre, pois, quartiers, etc. : cela nourrit l'homme pour une heure ou deux, mais n'empêche pas qu'il faille manger encore quelque chose pendant le jour.

[1] *Musée neuchâtelois*, 1900.

Déjà, dans une lettre à sa mère, lettre datée du 15 janvier 1815, le même sous-lieutenant déclarait catégoriquement[1] :

« Si nous n'avions pas le bois et le logement gratis, nous ne pourrions vivre avec notre paye, qui est de 3 ½ louis par mois. »

En ce qui concerne la situation sociale de l'officier neuchâtelois à Berlin, nous constaterons (toujours d'après le « Journal » du lieutenant) qu'à ce point de vue encore, les premières années du moins, le métier n'était guère enviable :

La populace vaut bien peu, nous ne sommes ni aimés, ni bien vus par elle, vu que nous parlons français.

La bourgeoisie, soit le peuple de Berlin, ne vaut pas mieux qu'un autre et il est aussi corrompu qu'ailleurs. Ce qu'il a de plus à son désavantage, c'est la malhonnêteté et l'insolence. Jamais un bourgeois ne saluera un militaire de quel grade qu'il soit, à peine les princes. La police des rues est assez médiocre, les rues sont toujours sales, mais par contre celle pour le feu est excellente.

Nous sommes tout à fait étrangers au milieu de l'armée et sommes envisagés et traités comme des Français. L'on ne se gêne pas de nous dire de mauvaises raisons et même de nous insulter, car la police est si mauvaise qu'elle laisse faire au peuple ce qu'il veut et ce peuple est assez mauvais. Il a surtout deux grands défauts : c'est d'être médisant et voleur au suprême degré et pour cela la police est assez mauvaise, car quand même vous seriez sûr qu'on vous a volé, si vous ne pouvez surprendre sur le fait le voleur, il n'est pas puni. De même pour un domestique qui vous volerait, vous ne pouvez le renvoyer avant son terme, si vous ne l'avez surpris sur le fait, aussi le nombre des voleurs est étonnant et ils sont d'une hardiesse inconcevable ; ce que vous avez dans votre chambre n'est pas sûr ; je l'ai moi-même éprouvé et il m'en a coûté 18 écus de Prusse ; vous fermez à clef que c'est la même chose, aussi faut-il avoir le moins d'argent possible chez soi.

Encore une chose que je n'aime pas, c'est la malpropreté qui règne ; dans les lits, des punaises ; les chambres toujours sales, le manger en conséquence. Les quatre doigts et le pouce sont les plus grands ustensiles de cuisine, c'est-à-dire « qu'on va avec » pour couper la viande et la servir, de même que le légume. Enfin, bref, il faudrait manger les yeux fermés afin de ne pas voir comment l'on sert.

La nourriture des habitants est lourde, pesante, malsaine, souvent de mauvaise qualité, aussi parlez-moi de faire sa cuisine soi-même comme une partie de nous la font dans leur fourneau et certes, ce que nous cuisons vaut mieux que ce que nous mangeons ailleurs. Tous les matins, je fais le café ; à midi, je cuis quelque chose ou bien je mange de la soupe de soldat ; le soir, souvent rien. Les pommes de terre sont un objet essentiel dans ma cuisine ; tout étant excessivement cher, il a fallu s'arranger le plus économiquement possible.

Dans une lettre du 15 mars 1815[1], l'auteur du « Journal

[1] *Musée neuchâtelois*, 1900.

d'un Lieutenant » renouvelle en ces termes ses doléances à sa famille :

Depuis que nous sommes en caserne, c'est toujours le même train : cela irait mieux si les denrées étaient meilleur marché, aussi pas un d'entre nous ne peut vivre avec sa paye, s'il n'a pas au moins 25 à 30 louis de la maison et, quand même il le voudrait, il ne le pourrait pas.

Etant à la caserne l'on s'arrange mieux ; chez le bourgeois, il nous en a coûté tous les jours, l'un dans l'autre, 14 batz pour notre nourriture : à présent nous pouvons vivre aussi bien pour 9.

La cuisine d'ici est absolument différente de celle de la Suisse : l'on aime beaucoup tout ce qui vous remplit, comme pois, haricots, quartiers et des mélanges comme pois, carottes et pommes de terre : la viande est toujours d'assez mauvaise qualité ; la bière est bonne, nos soldats s'en trouvent bien, seulement elle donne de l'embonpoint.

Même la majeure partie des militaires, surtout les officiers qui ont été chez nous, sont froids avec nous, aussi avons-nous peu de relations avec les autres corps d'officiers.

Mais ce n'est pas tout. Deux autres motifs encore expliquent le petit nombre d'engagements contractés par de jeunes Neuchâtelois.

Premièrement, l'agrégation d'officiers prussiens affecta très sensiblement les Neuchâtelois ; ils virent dans cette mesure une atteinte portée aux termes mêmes de la capitulation.

Elle occasionna donc des démissions surtout parmi les capitaines, que les officiers agrégés ne tardèrent pas à remplacer définitivement ; ils prirent alors l'uniforme du Bataillon.

Ces démissions des capitaines neuchâtelois et leur remplacement par des capitaines prussiens émurent le Commandant de Meuron. Dans une lettre, du 15 juillet 1816 [1], il demande *catégoriquement* « que le Gouvernement intervienne pour que les places de capitaines et de lieutenants soient réservées *à nos* officiers et non à des Prussiens, ce qui vient de se faire et qui me fait bien souffrir ; cela nuit à l'avancement de nos jeunes officiers ».

Secondement, par une lettre du même officier, du 23 février 1816 [1], nous apprenons « que les officiers neuchâtelois étant toujours ensemble, ce fait en empêche plusieurs d'apprendre à fond l'allemand, de là des demandes de transfert dans d'autres régiments ».

Depuis la démission des capitaines, le corps ne put jamais plus se compléter par des officiers neuchâtelois et suisses.

[1] Archives de l'Etat à Neuchâtel.

Outre les raisons énumérées plus haut, il y en avait une autre qui portait plus d'un officier neuchâtelois ou suisse à prendre du service ailleurs qu'en Prusse. Nous voulons parler de la lenteur de l'avancement dans l'armée prussienne.

En effet, dans un des deux articles du lieutenant-colonel de Mandrot, sur le Bataillon des Tirailleurs de la Garde, il est dit qu'à cette époque (1816) « on considérait vingt ans de service comme un temps assez honnête à un sous-lieutenant pour devenir capitaine ; et, avant 1848, un capitaine de 38 ans était quelque chose de fort rare dans l'armée ; on le trouvait même « bien jeune ».

En regard des réflexions si peu encourageantes de notre jeune sous-lieutenant de 1814 dans son « Journal », nous citerons encore les lignes suivantes du lieutenant-colonel de Mandrot sur la situation de l'officier au service de Prusse [1]. Il nous sera facile de constater que si, au début, cette situation n'était guère enviable et brillante, plus tard, vers 1840 par exemple, les choses avaient bien changé.

Sauf cet avancement si lent, écrivait-il, aucun service quelconque ne présentait d'aussi grands agréments comme position sociale que celui d'officier au service de Prusse. Dans aucune armée on n'apprenait aussi bien son service et nulle part le corps d'officiers n'était traité avec plus d'égards par ses chefs et mieux protégé par les lois et règlements contre l'arbitraire. La faveur jouait là son rôle comme dans toutes les organisations humaines, mais en Prusse moins qu'ailleurs ; et du moins chaque officier était-il assuré qu'à son tour d'ancienneté, il deviendrait capitaine.

Si les appréciations ci-dessus nous paraissent très optimistes, elles diffèrent dans tous les cas, d'une manière particulièrement sensible, de celles que nous avons eu l'occasion de lire dans le « Journal » du lieutenant, si fréquemment cité. Evidemment, les choses avaient bien changé entre l'époque de 1814 et celle de 1840, période pendant laquelle M. le lieutenant-colonel de Mandrot fit son stage dans le Bataillon des Tirailleurs de la Garde.

J'ai peine à croire, cependant, que les choses fussent aussi lamentables que les a dépeintes l'auteur du « Journal », et tout en admettant que la position de l'officier neuchâtelois ne fût pas brillante à Berlin, je crois qu'il faut largement tenir compte de la mauvaise humeur persistante de notre jeune sous-lieutenant, qui broyait terriblement le noir au Bataillon,

[1] *Musée neuchâtelois*, année 1868.

et se défier quelque peu des jugements qu'il porte sur le service militaire prussien.

D'ailleurs, ses impressions de début se modifièrent plus tard, ainsi que nous le prouvent sa correspondance et son histoire subséquentes. Voici, en quelques mots, la fin de son odyssée [1] :

Dès le printemps de 1815, à plus d'une reprise, même pendant son séjour à Paris, notre sous-lieutenant manifeste à sa famille son vif désir de demander sa démission. Il sonde préalablement ses parents. Ceux-ci lui répondent, de Colombier, en date du 9 août 1815, de la manière suivante (c'est le père qui écrit) :

J'apprends avec chagrin ton mécontentement du service ; je ne puis pas t'en blâmer précisément, si les chefs ne vous traitent pas comme vous croyez le mériter, mais je t'engage à chercher à supporter au moins quelques-uns des désagréments que tu peux trouver en te persuadant bien que dans toutes les situations de la vie les peines surpassent les jouissances. Tu serais jugé très sévèrement si tu quittais au bout de si peu de temps un état que tu as voulu de toute force embrasser.

La lettre paternelle a produit sur son destinataire un effet quelque peu favorable, en ce sens que le sous-lieutenant, « quoique toujours plus dégoûté de son service et de ses chefs », ne songe plus à quitter définitivement le Bataillon, mais veut solliciter « un congé de quelques mois qui sera, écrit-il à son frère, un premier pas vers la démission ».

Par une lettre [1] non datée, mais écrite « à deux journées de marche de la frontière » et adressée à ses parents, nous apprenons que le congé a été accordé. Notre sous-lieutenant rentre au pays et peu après dans sa famille.

Tout à la joie de se retrouver à Colombier, il s'empresse d'informer deux de ses anciens camarades du Bataillon des Tirailleurs, alors au service de France, qu'il est au pays en congé « presque définitif ». En attendant que ses deux amis lui répondent, notre sous-lieutenant écrit ce qui suit, en 1816, au Commandant du Bataillon des Tirailleurs de la Garde, M. de Witzleben :

Le succès qu'a le Bataillon sous vos ordres, Monsieur le major, m'a déjà bien donné des regrets de n'y être plus et surtout qu'actuellement il fait, par sa belle tenue et sa beauté, à juste titre, l'admiration du public.

Si, d'une manière ou d'une autre, je reprenais la carrière des armes, je

[1] *Musée neuchâtelois*, 1901.

vous demanderais, Monsieur le major, de rentrer sous vos ordres en qualité d'officier.

On a de la peine à reconnaître comme auteur de cette lettre le sous-lieutenant « toujours plus dégoûté de son service et de ses chefs ».

Entre temps, le sous-lieutenant de Tirailleurs reçoit de son ami et camarade G. de Morel, la lettre suivante [1], dont je supprime le commencement, sans intérêt pour nous :

Paris, 9 septembre 1817.

Quant au Bataillon, je ne regrette nullement d'en être sorti et serait-il encore cent fois mieux organisé, je ne voudrais pas seulement y être en peinture. Combien n'ai-je pas de grâces à rendre à mon bon père de m'avoir retiré d'un service aussi ingrat, d'un pays où l'on n'existe pas, mais où l'on végète, si je puis me servir de cette expression. Ce service de Prusse avec le peu d'agrément qu'il vous procure, où vous avez pour toute perspective, après avoir servi toute votre vie le plus souvent comme lieutenant ou sous-lieutenant, le doux espoir de vous retirer chez vous avec une pension à peine suffisante pour vous accorder un verre de bière et une pipe de tabac tous les matins.

Adieu, mon cher ami, j'ai une prière à te faire ; comme je sais que tu es extrêmement prompt à la détente, si jamais l'envie de servir de nouveau te reprenait, ce serait de ne pas te laisser éblouir par la belle organisation du Bataillon ; du moins, c'est le conseil que se permet de donner à un ami et à ses compatriotes un *Suisse* qui ne désire que leur bien et qui les prie de ne pas lui en savoir mauvais gré.

Et en *post-scriptum* à la susdite lettre, l'ami Droz ajoute les lignes suivantes :

Je te confirme tout ce que notre ami Morel t'a dit relativement à la pétaudière intitulée Garde Schützen Bataillon.

Comment peux-tu penser que nous regrettons ce pays, ces aimables habitants et un corps où l'on est subordonné à des petits estafiers de lieutenants prussiens, où, pour tout bonheur, on s'enfume dans de mauvaises tabagies ou bien l'on se remplit les yeux de poussière dans le « Jardin des bêtes » en disant tout bas : *Je m'amuse.* Ah ! le joli pays ! Bref, pour le bonheur que je souhaite à mes bons amis que j'ai laissés dans ce pays, je désire ardemment qu'ils trouvent à se placer à d'autres services, surtout ici où l'on végète *du moins plus agréablement.*

Adieu, tout à toi.

G. DE MOREL, Charles DROZ,
Gardes du Corps du Roi.
Hôtel des Cent Suisses.

Le peu de goût qu'il avait pour le service du roi de Prusse et les conseils pressants de ses deux amis pourraient laisser

[1] *Musée neuchâtelois*, année 1901.

supposer que notre sous-lieutenant tournerait, sans hésiter, ses désirs du côté de Paris ou qu'il préférerait rester à Colombier. Il n'en fut rien, c'est au service de Prusse qu'il songea à rentrer, ainsi que nous le prouve une lettre du 7 mars 1818 [1].

Parlons maintenant des sous-officiers.

Les premiers cadres du Bataillon des Tirailleurs de la Garde furent formés par des sous-officiers provenant du Bataillon du Prince Berthier. Le peu que nous savons sur leur compte nous est fourni par quelques rares documents retrouvés dans les archives de l'Etat de Neuchâtel.

Le Commandant du Bataillon, comte G. de Meuron, parlant des premiers sous-officiers du nouveau Bataillon, écrivait [2] : « Ils ont bon air, semblent énergiques et bien disposés, mais fort buveurs en même temps. »

Le fait est que bon nombre de sous-officiers neuchâtelois firent au Bataillon une longue et utile carrière. Ceux qui y servirent vingt, vingt-cinq, voire même vingt-huit ans ont été relativement nombreux. Deux d'entre eux, après leur rentrée au pays, écrivirent leurs mémoires et, chose curieuse, tinrent surtout à noter leurs idées particulières « sur le service en campagne des Tirailleurs de la Garde ». L'un de ces deux sous-officiers écrivains avait même tracé un plan de réforme de ce service et révélé un « art nouveau » de faire la guerre, fruit de ses expériences et de ses observations individuelles au Bataillon.

Malheureusement, je n'ai pu avoir entre les mains que quelques fragments tronqués de ces fameux mémoires. Abstraction faite de certaines expressions assez typiques, je n'ai rien trouvé de particulièrement nouveau et intéressant à relever dans l'exposé de l'auteur sur le service en campagne. Les autres feuillets égarés de ce « manuel » eussent peut-être retenu plus longtemps mon attention.

Circonstance assez singulière, bien que le Bataillon fût composé en partie de Tirailleurs provenant d'autres cantons de la Suisse et que, même à de certaines époques, ceux-ci formassent un contingent très important, les Neuchâtelois presque seuls obtinrent les grades de sous-officiers et surtout de sergents-majors. Les autres Confédérés ne s'élevèrent pas, pour la

[1] *Musée neuchâtelois*, 1901.

[2] Archives de l'Etat à Neuchâtel.

plupart, au-dessus du grade d'appointé ou de bas-officier (caporal). A quoi faut-il attribuer ce fait? Je ne saurais le dire, aucun document quelconque des archives de Neuchâtel ne m'ayant fourni d'indications sur ce point spécial.

Quant à l'uniforme, les sous-officiers portaient le même que celui des Tirailleurs, avec, en plus, un galon doré au col de la tunique. A la veste de petite tenue s'adaptaient deux petits pans.

Dès 1845, les sergents-majors et sergents portèrent de chaque côté du col un large bouton doré, orné de l'Aigle de Prusse en relief. Les sergents-majors avaient le sabre d'officier avec le ceinturon de soldat et les « port-épée fæhnrichs » (enseignes) les galons de sous-officiers mais avec la dragonne d'officier au couteau de chasse (plus tard au sabre).

En petite tenue, le sous-officier se distinguait du simple soldat non seulement par les pans adaptés à la veste, mais encore par un galon de fil blanc bordé de noir cousu en travers de la patte d'épaule.

La solde était répartie comme suit :

Le sergent-major recevait en argent 338 fr., et l'enseigne, également en argent, 214 fr. Les sergents, fourriers, sous-officiers d'habillement touchaient 179 fr. Les bas-officiers 134 fr. Le chef de musique 250 fr. 50.

Dans ces chiffres était compris le supplément de solde pour les vivres auquel avaient droit les sous-officiers.

En temps de guerre seulement et ensuite d'une action d'éclat, il était possible à un sous-officier de passer officier. En temps de paix, l'avancement des sous-officiers s'arrêtait au grade de sergent-major. Ils avaient, du reste, à s'occuper de tant de petits détails de tous genres, qu'il ne leur restait plus assez de temps pour faire des études en vue de devenir officier. En revanche, les emplois assez lucratifs auxquels arrivaient la plupart des bons sous-officiers les consolaient de leur avancement limité.

En effet, un tiers des places subalternes vacantes dans tous les services publics appartenait de droit aux sous-officiers et Tirailleurs qui avaient servi, les premiers douze ans, les seconds neuf ans sans subir de punitions graves.

En outre, au bout de douze ans de service, les sous-officiers comme les soldats pouvaient obtenir une pension d'invalide fixée comme suit, suivant leurs années de service :

Le sergent-major. . .	de Fr.	135 à 240
Le sergent.	» »	90 à 195
Le Tirailleur	» »	45 à 117

L'ambition de tous les sous-officiers neuchâtelois, après un certain nombre d'années passées au service, à Berlin, était de pouvoir être envoyés à Neuchâtel comme sergents-recruteurs, et le comble de la félicité pour ceux d'entre eux qui pouvaient y parvenir, c'était d'obtenir la place de sergent-major chef de la caserne du dépôt. Une fois ce dernier poste atteint, ils y demeuraient en fonctions jusqu'à ce que l'âge ou les infirmités les obligeassent à quitter le service ou qu'un emploi civil plus lucratif leur fût offert.

Nous donnons, pl. XXXIX, la photographie d'un sous-officier neuchâtelois en petite tenue de campagne.

Les vieux sergents-majors qui avaient passé quinze ou vingt ans au corps, avaient à Berlin même une situation très honorable. Nous avons eu l'occasion de dire, dans le chapitre relatif aux officiers, que les jeunes sous-lieutenants allaient souvent puiser conseils et expériences auprès de ces vieux sous-officiers ; les instructions que ceux-ci donnaient à leurs jeunes supérieurs leur valaient toujours, outre des dons en argent, maints témoignages de reconnaissance qui se traduisaient pour eux en victuailles (produits de chasses) ou paniers de bouteilles.

Quelques-uns des survivants que j'ai interrogés m'ont avoué sans ambages que s'ils s'étaient bien trouvés au service, c'était en bonne partie aux jeunes officiers qu'ils en étaient redevables.

Quant aux rapports entre officiers, sous-officiers et Tirailleurs, nous pouvons déclarer d'une manière générale qu'ils étaient plutôt agréables. Les premières années qui suivirent la création du Bataillon, il régna même entre officiers et simples Tirailleurs un véritable esprit de camaraderie. Se sentant, les uns comme les autres, étrangers dans la capitale prussienne, ils éprouvaient le besoin de se rapprocher pour parler du pays qu'ils venaient de quitter et vers lequel, malgré tout, se reportaient fréquemment leurs pensées et leurs désirs.

Peu à peu, ces rapports devinrent plus rares, et quand au Commandant de Meuron succéda un major prussien, il n'y eut plus, entre officiers et soldats, que des rapports de service.



Sous-officier de Tirailleurs en petite tenue de campagne.

La discipline allemande s'infiltrait peu à peu dans le Bataillon des « Neufschandeller ».

Entre sous-officiers et Tirailleurs, quoique compatriotes, les rapports étaient plus tendus. Evidemment, pour que la discipline militaire qui, au début, ne régnait guère, pût s'établir rigoureusement, le règlement exigea de bonne heure qu'il n'y eût pas trop de camaraderie entre sous-officiers et soldats.

Au cours des entretiens que j'ai eus avec les survivants du Bataillon, j'ai pu constater que déjà vers 1830 — était-ce un effet de la politique? — les Neuchâtelois préféraient les sous-officiers prussiens à ceux de la Principauté. Si les premiers paraissaient plus sévères pendant les heures de service que leurs camarades neuchâtelois et exigeaient davantage de leurs hommes comme discipline et devoirs militaires, en revanche, pendant les heures libres et les jours de congé, les Tirailleurs trouvaient plus facilement accès auprès des sous-officiers prussiens qu'auprès de leurs compatriotes galonnés.

« Les nôtres étaient trop fiers en dehors de la caserne », m'ont répété plusieurs des survivants, aussi les « fuyait-on ».

« C'était même des « mouchards », me disait l'un d'entre eux et « chaque fois qu'on parlait politique ou patois, on était sûr que le lendemain on allait coucher au clou ».

L'incident du pont du Petit-Bâle, que j'ai raconté dans un précédent chapitre, est une preuve de l'affection que portaient à beaucoup de sous-officiers neuchâtelois bon nombre de Tirailleurs de la Garde.

Consultons maintenant le premier « Livre d'ordres » du Bataillon et transcrivons ici quelques-uns des ordres et règlements concernant le service des sous-officiers.

Ordre du Commandant du Bataillon :

J'exige la plus grande attention à ce que les ordres s'exécutent avec la plus grande exactitude et régularité.

Les bas-officiers doivent savoir que le service va avant tout et que du moment que l'on a endossé la casaque militaire, toutes les relations quelconques ne doivent pas empêcher de remplir les devoirs militaires à la minute prescrite. Le service du Roy va avant tout, qu'ils mettent cela dans leur tête.

Messieurs les officiers veilleront à ce que les sous-officiers en général ne jurent pas à l'exercice d'une manière indécente, ce qui ne manquerait pas de donner une mauvaise opinion du Bataillon à Sa Majesté. Il ne faut jamais perdre de vue que nous sommes destinés à faire partie de la Garde du Roy.

Pendant l'exercice, celui qui commande doit seul être entendu ; si un officier corrige tandis qu'un sous-officier exerce, celui-ci doit attendre que l'officier ait fini avant que d'aller en avant.

Les ordres que l'adjudant reçoit, il les donne aux sergents-majors qui les écrivent sur leurs « tablettes »; ensuite ceux-ci en font part aux officiers de leur compagnie assemblés pour cet effet à la parade. Le sergent-major fait le rapport tous les matins et plus souvent si le commandant l'exige.

Les bas-officiers doivent être rigides avec le soldat, mais ils ne doivent pas le frapper, ce qui est incompatible avec le titre que notre Bataillon porte et je rends les sergents-majors responsables des excès de ce genre.

Tous les bas-officiers doivent coucher à la caserne et chacun dans leur escouade: les sergents-majors qui découcheront sans permission, comme devant donner l'exemple, seront très sévèrement punis.

Qu'aucun bas-officier ni soldat ne sorte dans les rues de la ville après 8 heures du soir sans permission.

L'adjudant exercera les sous-officiers une heure tous les jours à la marche, parce que c'est d'eux que dépend la marche du Bataillon.

Les sous-officiers feront plusieurs fois des rondes lorsque le feu est aux fourneaux, afin d'éviter les accidents.

MM. les chefs de compagnies doivent inspecter leurs sous-officiers avant qu'ils viennent à la parade, afin de voir s'ils sont bien habillés et d'une manière conforme à l'ordonnance et que l'on ne dise pas que la Garde suisse est sale.

Enfin, un ordre du 9 mars 1815 est libellé comme suit:

Le commandeur a appris avec plaisir l'esprit de corps qui règne parmi les bas-officiers et les exhorte à se regarder comme frères.

Terminons ce chapitre des cadres par quelques considérations très justes empruntées au lieutenant-colonel de Mandrot[1] :

Ce qui avait manqué au Bataillon, dit-il, c'était un cadre de vieux officiers et sous-officiers, puis une volonté de fer à la tête du corps: or, les cadres étaient presque plus neufs que la troupe et le chef, homme aimable et instruit, n'avait pas la main assez ferme pour mener ses hommes. C'est à ces circonstances que l'on doit attribuer les cas nombreux de désertion qui se produisirent[2] pendant la marche sur Paris et même dans cette ville.

CHAPITRE VII

Historique du Bataillon des Tirailleurs de la Garde de 1814 jusqu'à l'époque de la présentation du premier drapeau, le 3 mai 1825.

Nous avons essayé de raconter, dans les chapitres qui précèdent, l'origine et la création du Bataillon des Tirailleurs de la Garde. Nous nous sommes efforcé, en même temps, d'en

[1] *Musée neuchâtelois*, année 1869.
[2] Voir plus loin.

donner la physionomie exacte, quant à sa composition en officiers et en soldats.

Il nous reste à retracer l'histoire proprement dite de ce corps. Les documents que nous avons pu obtenir de Berlin nous aideront dans cette seconde partie de notre travail.

Nous avons vu que ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que le Conseil d'Etat de Neuchâtel réussit à trouver un nombre d'hommes suffisant lors de la première formation du Bataillon. D'autre part, nous avons constaté également que l'effectif réglementaire en Neuchâtelois n'ayant plus été atteint au bout de quelques mois par suite des très nombreuses désertions, on en arriva à accepter au corps, déjà vers la fin de 1814, bon nombre de déserteurs de toutes nations.

Le déchet qui se produisit tout naturellement à la fin de la première année d'existence du Bataillon devint même si fort qu'il ne fut bientôt plus possible à Neuchâtel d'y suppléer. C'est ainsi que, d'après un rapport officiel daté de février 1815, le Bataillon, fort alors de 282 Tirailleurs, ne formait plus que six sections lorsqu'il sortait pour des revues ou pour d'autres occasions.

Dès que le Roi de Prusse eut connaissance de ce fâcheux état de choses, il consentit, en dépit des termes de la Capitulation, à ce qu'on incorporât dans le Bataillon, jusqu'à concurrence du chiffre réglementaire, des sous-officiers prussiens d'autres corps de troupes, ainsi que des volontaires allemands *(Freiwillige)*.

Ces derniers ne servaient qu'un an et devaient, d'après les ordonnances de l'époque, accomplir leur temps de service dans les Bataillons de Chasseurs ou de Tirailleurs. Ce n'est qu'à partir du 16 mai 1816 que ces volontaires prirent le nom de volontaires d'un an *(Einjährig-Freiwillige)* qu'ils portent encore aujourd'hui et qu'ils furent autorisés à servir dans des régiments d'infanterie ou dans d'autres corps de troupes.

Curieux mélange de nationalités que ce Bataillon neuchâtelois de Tirailleurs de la Garde, composé de gens venus d'un peu partout, de Neuchâtel et des cantons et pays voisins, comme aussi des provinces prussiennes de la Baltique et même de la Pologne! Aussi comprend-on les exclamations de ce Neuchâtelois de Gorgier écrivant à ses parents, quelques jours après son arrivée à Berlin :

« Ma surprise et ma déception ont été grandes en voyant si

peu de compatriotes dans le Bataillon ; la majorité se compose d'étrangers, de Prussiens, de Polonais et de Suisses ! »

Quelques mois plus tard, des décrets relatifs à la durée du service dans l'armée furent publiés en Prusse. Ces décrets, signés par le Roi, stipulèrent que, dorénavant, tous les volontaires d'un an qui désireraient faire leur service dans la Garde, accompliraient leur stage dans le Bataillon des Tirailleurs. La première date d'entrée des volontaires fut fixée au 1er octobre 1816 et les suivantes aux 1er avril, 1er août et 1er octobre de chaque année.

A la même époque, fin 1816, une instruction spéciale relative au recrutement de l'armée prussienne fut décrétée. Pour se conformer à ces nouvelles mesures, le recrutement devenant plus sévère, mais en même temps plus régulier, on se montra plus exigeant sur la qualité des recrues.

En Prusse, on s'en tint strictement aux conditions de cette instruction nouvelle, mais à Neuchâtel, le Gouvernement se préoccupa toujours plus du nombre que de la qualité. Les hommes réellement qualifiés pour faire partie d'un corps de la Garde ne furent qu'en très petit nombre. La réputation et l'honneur du Bataillon en souffrirent cruellement. A Berlin, le Ministère de la Guerre se fâcha et se plaignit amèrement au Gouverneur de Neuchâtel[1] :

« Non seulement, écrivait-il, vous ne songez pas aux dispositions physiques de vos recrues, mais vous vous inquiétez moins encore de leurs qualités morales. »

Pour montrer à quel point la réputation du Bataillon des Tirailleurs était tombée bas, à ce moment-là, à Berlin, nous empruntons aux archives du corps le trait suivant :

A un dîner du Roi et en présence du major de Tilly, commandant du Bataillon, un des convives raconta que l'on avait découvert, non loin de la caserne des Tirailleurs, dans un buisson, le cadavre d'un homme qui avait été dépouillé de tout ce qu'il avait sur lui sauf de sa chemise. Le Roi se tournant alors vers le Commandant du Bataillon, lui dit : « Ce n'est pourtant pas un des vôtres, major, qui a fait ce coup-là ? » — « Ce n'est guère probable, Sire », répondit le Commandant, « car si c'eût été le cas, il n'aurait pas même laissé sa chemise au cadavre ».

Ce propos de table, qui fut rapporté au major de Meuron,

[1] Archives de l'Etat, à Neuchâtel.

affecta péniblement le premier commandant du Bataillon et, bien qu'il fût Neuchâtelois, il déclara ouvertement lui-même peu après que la nécessité s'imposait de recevoir dans le Bataillon des sujets nés prussiens[1] :

« Ce n'est que par le concours de ceux-ci, dit-il, et par des exemples vivants, que l'esprit prussien pourra pénétrer dans le Bataillon et y demeurer. »

L'incorporation d'Allemands était devenue d'autant plus indispensable qu'il s'agissait de combler les vides considérables qui s'étaient produits par la désertion et le renvoi à Neuchâtel d'hommes inaptes au service militaire. Il fallait, en outre, remplacer bon nombre de sous-officiers, de comptables et de musiciens. En outre, avait déclaré le Comte de Meuron[1], « ce ne sera qu'au moyen de bons sous-officiers prussiens qu'on pourra introduire et maintenir au Bataillon un bon esprit militaire et une rigoureuse discipline ».

Les premiers sous-officiers prussiens furent incorporés peu après officiellement dans le corps. Dans le « Livre d'ordres » nous lisons ce qui suit :

Les sous-officiers prussiens qui sont commandés pour le Bataillon et qui sont mariés, sont exemptés de coucher à la caserne, mais ils doivent s'y trouver, le matin, au réveil, et y rester aussi longtemps que les commandants de compagnies le trouveront nécessaire.

En outre, une circonstance capitale fit qu'à ce moment, on préféra les Allemands comme sergents, capitaines d'armes, fourriers et comptables du Bataillon. Dès le 1er octobre 1816, l'usage de la langue allemande devint obligatoire dans tout le corps des Tirailleurs de la Garde, et cela pour la transmission des ordres, écrits ou oraux. D'une manière générale, tout le service du Bataillon devait se traiter, dorénavant, en allemand.

A Berlin, pas plus qu'à Neuchâtel, on ne considéra comme avantageuse et désirable cette introduction des Prussiens dans le corps capitulé. De part et d'autre, on redoutait le mélange de soldats de races et de mœurs si différentes et ne parlant pas la même langue. Mais, en haut lieu, on désirait attirer au Bataillon un élément nouveau au moyen duquel on pourrait réussir à former un cadre sérieux qui connût à fond les circonstances spéciales de la formation et de la composition du corps de Tirailleurs. Il importait beaucoup, en outre, que

[1] Archives de l'Etat, à Neuchâtel.

les nouveaux Tirailleurs prussiens se missent de bonne heure au courant de l'armement tout spécial du Bataillon.

Pour former ce cadre, le Ministère de la Guerre prussien songea à faire appel à des volontaires de trois ans. Il étudia tout un projet à cet effet et le soumit à l'approbation du Roi, puis on n'en parla plus. A part l'introduction dans le Bataillon des volontaires d'un an et de quelques sous-officiers prussiens, aucun changement ne fut apporté pour le moment à sa composition, et c'est dans ces conditions qu'il passa, en pleine paix, plusieurs années dans sa garnison de Berlin.

Les Tirailleurs neuchâtelois firent bon ménage avec leurs nouveaux camarades les volontaires. Nous avons vu, du reste, dans un chapitre précédent, tous les avantages que retirèrent nos compatriotes de la présence des volontaires au milieu d'eux.

Quant aux sous-officiers prussiens, leur influence salutaire se fit bientôt sentir. Les archives du corps s'expriment comme suit à ce sujet :

Dès lors (c'est-à-dire après l'introduction de ces sous-officiers) on put réellement constater une amélioration sensible dans la marche du Bataillon : un grand zèle et une vive émulation ne tardèrent pas à s'emparer de toute cette troupe qui put se mettre avec une ardeur toute nouvelle au travail et se préparer, en paix, en vue de circonstances et d'événements plus sérieux.

Des ordres furent donnés pour que les officiers s'appliquassent à initier les Neuchâtelois présents à l'histoire de la Prusse. Ils devaient les intéresser en leur racontant le passé glorieux de ce pays, passé que tant de beaux monuments de la capitale. commémoraient d'une façon vivante. Peu à peu on apprit aux Tirailleurs neuchâtelois à admirer aussi la bravoure et la vaillance de l'armée prussienne.

Dans les jours qui rappelaient les dates des grandes batailles, les exercices étaient remplacés par des services divins célébrés en français, des parades et parfois par des manœuvres plus importantes. En outre, de grandes solennités militaires eurent lieu les 25 décembre 1816, 19 septembre 1818 et 30 mars 1820, solennités auxquelles tous les corps de troupes de la Garde furent représentés par des députations. Ces grandes fêtes militaires avaient pour but la commémoration de victoires et l'inauguration de monuments historiques et patriotiques. Ainsi s'exprimaient les documents extraits des

archives du corps des Tirailleurs de la Garde à la fin de l'année 1820.

Rien de particulier à signaler dans la marche du Bataillon pendant les trois années qui suivirent (1821 à 1824). Dès 1821, les Tirailleurs ne firent plus partie du corps des Grenadiers de la Garde, mais rentrèrent dans ce qui fut dorénavant appelé « la Garde du corps ». En 1822, au mois de juin, les sergents de Tirailleurs déposèrent le fusil et reçurent le sabre d'officier.

Après bien des vicissitudes et des difficultés de tous genres qui faillirent même, un moment, compromettre sérieusement l'existence du Bataillon, celui-ci atteignit heureusement le dixième anniversaire de sa création. L'ère à tant d'égards si fâcheuse des débuts était passée. Au commencement de l'année 1825, une vie nouvelle s'ouvrait pour le Bataillon. Le « grand zèle et la vive émulation » dont parlaient tout à l'heure les archives du corps allaient, sous peu, recevoir leur récompense dans la cérémonie solennelle du baptême du premier drapeau des Tirailleurs de la Garde.

CHAPITRE VIII

Remise du premier drapeau au Bataillon et historique du Corps des Tirailleurs de la Garde de 1825 à 1848.

Le 27 avril 1825, par un ordre de Cabinet, le roi, désirant témoigner sa bienveillance au Bataillon après ses dix premières années d'existence, lui fit remise d'un drapeau.

La hampe, d'une longueur de 9 pieds 2 pouces, était en bois poli, vernie de couleur jaune clair et terminée à son extrémité supérieure par le monogramme découpé du roi de Prusse WR surmonté de la couronne royale et entouré d'un encadrement affectant la forme d'un cœur renversé, la pointe tournée en haut. La cravate se composait d'un ruban d'argent rayé de trois bandes noires et d'un mouchet en argent mélangé de fils de soie noire. L'étoffe était semblable à celle du drapeau de la Garde à pied, en soie blanche brute de 5 pieds carrés.

Au centre de l'étoffe, sur un champ de couleur orange, l'aigle noir prussien couronné accompagné du glaive. Au-dessus

de l'aigle, un ruban bleu avec l'inscription : « Pro gloria et Patria » ; le tout entouré d'une couronne de laurier. Dans les quatre coins de l'étoffe, une couronne de laurier surmontée de la couronne royale et encadrant le monogramme WR. De chaque côté de l'étoffe, entre les deux couronnes, une grenade éclatant avec trois flammèches dirigées vers le centre.

A l'occasion de la remise solennelle de ce drapeau, une grande cérémonie eut lieu à Potsdam, le 2 mai 1825. Par un ordre du jour très détaillé[1], le Bataillon recevait l'ordre de se rendre à pied à Potsdam. Le drapeau devait être cloué au Château en présence de tous les généraux de la Garde du Corps, de tous les officiers du Bataillon et d'un sous-officier et de deux Tirailleurs de chaque compagnie.

Le 3 mai, service divin à l'église de la garnison ; bénédiction du drapeau, puis grande revue. Le 4 mai, retour du Bataillon à Berlin. Les 2 et 4 mai, les sergents et soldats devaient recevoir la subsistance ordinaire de campagne et, le 3 mai, huit silbergroschen en plus.

Le 3 mai, à midi, le Bataillon arrivait dans un ordre parfait à Potsdam. A 4 heures de l'après-midi eut lieu dans la salle de marbre du Palais royal le clouage du drapeau en présence des officiers et d'une délégation de sous-officiers et de Tirailleurs, composée comme suit :

Les sous-officiers : Henri Benoît, Jonas Fleuty, Louis Brossin et Charles Jacot.

Les Tirailleurs : Charles Suser, Humbert-Droz, Frédéric Madre, Louis Méroz, Louis Ganguillet, François Richardet, Siméon Lécuyer et Henri Vaucher.

Le roi, revêtu de l'uniforme du Bataillon et suivi des princes et princesses de la maison royale, fit son entrée à 4 heures. Il adressa aux officiers et aux délégués des Tirailleurs une allocution en français, dans laquelle il leur exprimait sa satisfaction et ajouta que s'il leur remettait ce drapeau, c'était avec le ferme espoir qu'ils se rendraient dignes de cette faveur par une discipline plus stricte et un esprit toujours plus militaire. Après quoi le roi s'entretint familièrement en français avec les officiers, sous-officiers et soldats du Bataillon.

La revue qui suivit réussit fort bien. « On admira, disent les archives du corps, la tenue excellente des hommes et leur allure « exceptionnellement crâne » au défilé. »

[1] Archives du corps à Berlin.

Les « hurrah » qui furent poussés par le Bataillon lors de la présentation du drapeau devant le front des troupes furent, en revanche, trouvés « particulièrement bruyants ».

Le soir du 3 mai, les Tirailleurs reçurent gratuitement une entrée au théâtre et, le lendemain, regagnèrent à pied leur garnison de Berlin.

De 1825 à 1829, rien de spécial à signaler dans l'histoire du Bataillon, si ce n'est quelques changements apportés à la tenue de l'officier. Au lieu du long sabre d'infanterie à fourreau d'acier, les officiers reçurent l'épée droite à fourreau de cuir; en outre, des étoiles sur les épaulettes remplacèrent les tresses, ceci afin de mieux distinguer les grades.

Le 4 janvier 1830, par un ordre de Cabinet, on décida de compléter l'effectif par l'incorporation de quarante Allemands: huit sous-officiers et trente-deux ouvriers militaires. Ces derniers furent choisis à Berlin parce qu'on n'avait pas pu réussir à recruter des ouvriers militaires parmi les Neuchâtelois ou les Suisses d'autres cantons. A ce moment également, les cadres en sous-officiers se trouvaient incomplets. Aussi, pour compléter leur nombre, en appela-t-on d'autres, pris dans les régiments prussiens de la garnison.

Les troubles qui surgirent en France en 1830 eurent aussi leur contre-coup dans certains Etats de l'Allemagne. La mobilisation d'une partie de l'armée fit tout naturellement penser à l'augmentation de l'effectif du Bataillon des Tirailleurs. Mais de quelle manière, se demanda-t-on au Ministère de la guerre, faudrait-il, le cas échéant, procéder pour porter l'effectif du Bataillon, qui était alors de quatre cent deux hommes, à mille deux hommes, comme il en était question ?

La Principauté de Neuchâtel étant aussi, à cette même époque, en révolution, il n'était guère possible de songer à obtenir une augmentation de l'effectif de ce côté-là. D'autre part, la réserve du Bataillon ne se composait que du petit nombre d'hommes qui y avaient servi, et encore beaucoup d'entre eux étaient-ils, d'ores et déjà, désignés pour remplir les fonctions d'officier dans la landwehr. Là aussi, une augmentation de l'effectif n'était pas réalisable.

Ces circonstances spéciales, très fâcheuses pour l'avenir du Bataillon, préoccupèrent sérieusement les officiers placés à sa tête. Par voie de pétition adressée au roi, ils sollicitèrent l'admission dans le Corps de ces volontaires de trois ans, auxquels

quelques années auparavant le Ministère de la guerre avait eu le projet de faire appel. Dans l'idée des pétitionnaires, tout en contribuant à maintenir par leur présence au Corps le chiffre normal de l'effectif réglementaire, ces volontaires en auraient constitué une réserve plus forte.

Le roi ne fit pas droit à cette requête et déclara catégoriquement[1] « qu'aucune modification ne serait apportée à la première organisation du Bataillon. En cas de mobilisation, déclarait en outre l'ordre de Cabinet, et en ce qui concerne l'augmentation de l'effectif le commandement général *(Das Generalkommando)* se réservait de donner des ordres ultérieurs dans ce but ».

Par lettre officielle[2] en date du 28 septembre 1829, le Commandant du Bataillon, M. le lieutenant-colonel de Grabowski, demanda au roi « si les Neuchâtelois servant dans le Bataillon pourraient obtenir des postes suisses une diminution pareille à celle dont jouissent les militaires prussiens dans l'étendue des postes prussiennes ».

Le roi examina cette demande et la fit transmettre aux autorités supérieures suisses. Une convention favorable intervint.

En 1831, le Bataillon reçut de la fabrique d'armes de Potsdam le fusil à percussion, en échange du fusil à chien. Les courroies ainsi que le couvre-canon — ce dernier si long qu'il servait à protéger à la fois la fermeture et l'appareil de mire — furent dorénavant fabriqués en cuir de Russie.

La même année (1831) éclata une révolution dans la Principauté de Neuchâtel. Un certain nombre de républicains ardents et patriotes essayèrent de renverser le gouvernement royaliste. Les deux insurrections graves des 13 septembre et 17 décembre 1831 sont trop connues pour que j'aie besoin d'entrer dans des détails à ce sujet. De part et d'autre, il y eut un appel aux armes.

Le mouvement une fois réprimé, un décret royal du 18 janvier 1832 institua une décoration « en mémoire de l'expulsion des rebelles de la Principauté ».

D'après le décret du roi, cette décoration, dite « médaille de fidélité de 1831 », comme on l'a appelée à Neuchâtel, devait

[1] Archives du Corps, à Berlin.

[2] Archives de l'Etat à Neuchâtel.

être remise à tous les Tirailleurs du Bataillon qui avaient agi contre la révolution et aidé le gouvernement à chasser les rebelles du territoire de la Principauté. Officiers et soldats qui l'avaient méritée avaient le droit de la porter sur l'uniforme les jours de grande cérémonie.

Les archives nous révèlent, d'autre part, que les Tirailleurs qui avaient commis « des actions déshonorantes » étaient privés « à tout jamais » de leur décoration. C'est ainsi qu'au mois d'avril 1852, cinq d'entre eux en furent dépossédés.

Dès que la médaille fut terminée, on donna, de Berlin, l'ordre au Gouverneur de Neuchâtel de rechercher quels étaient ceux des Tirailleurs, en ce moment au Bataillon, qui y avaient droit.

En même temps que la décoration, les médaillés reçurent « le Témoignage de loyauté et de fidélité » décerné au nom du roi, ainsi que le parchemin qui l'accompagnait. J'ai eu sous les yeux ces deux pièces qui m'ont été confiées par une aimable famille de Neuchâtel. Elles ont une réelle valeur historique.

En 1835, une section de Tirailleurs, sous les ordres des lieutenants d'Alvensleben et Bramerel, fut envoyée à Kalisch, où furent réunies et inspectées de nombreuses troupes tant russes que prussiennes, dont les états-majors des deux armées voulaient contrôler et uniformiser l'organisation, l'instruction et l'habillement.

Le roi fut si satisfait de la tenue de celles de ses troupes qui avaient été à Kalisch, qu'il ordonna, en souvenir de cette revue, que tous les sous-officiers — jusqu'au grade de sergent — et simples soldats qui y avaient participé porteraient, à l'avenir, un cordon noir-blanc-orange sur les pattes d'épaule.

Les archives de Neuchâtel relatent que l'année 1839 fut signalée par des plaintes multiples adressées au Gouverneur de la Principauté par le chef du recrutement au sujet du service de Naples « pour lequel des agents nombreux recrutent activement sur tout le territoire ».

Je ne saurais dire jusqu'à quel point ces plaintes étaient fondées, ni apprécier le to t que ces « aguets » pouvaient causer aux enrôlements pour le Bataillon des Tirailleurs de la Garde. Mais il résulte des documents conservés aux archives de Neuchâtel que, précisément, cette année 1839 fut marquée par le

plus fort recrutement opéré pour Berlin pendant les trente-trois ans que dura la capitulation.

Le 7 juin 1840 mourut le roi Frédéric-Guillaume III. Le Bataillon perdait en lui son véritable fondateur; aussi assista-t-il au complet à ses funérailles, lesquelles eurent lieu le 11 juin au mausolée de Charlottenbourg. Pendant toute cette cérémonie; les Neuchâtelois occupèrent dans l'église du Dôme un poste d'honneur, où, pendant plus d'une heure, ils présentèrent les armes. En outre, deux Neuchâtelois, les capitaines de Coffrane et de Reynier, avaient été désignés pour porter le dais. A tous les participants aux funérailles, on remit une médaille commémorative en bronze dont ci-dessous une épreuve photographique. L'inscription sur le revers, un peu indistincte sur la photographie, est libellée comme suit : *Geb. d. 3. August 1770. Gest. am heiligen Pfingstage d. 7. Juni 1840.*





Le 8 juin 1840, le Bataillon prêta le serment de fidélité au roi Frédéric-Guillaume IV. L'avènement de ce souverain au trône de Prusse amena plusieurs changements dans le Bataillon des Tirailleurs de la Garde.

Le 3 juin 1841, un ordre de cabinet décrétait l'incorporation comme Tirailleurs de volontaires allemands de trois ans jusqu'à concurrence de 402 hommes. Cette incorporation marcha si bien, qu'à la fin de cette même année, le Bataillon comptait déjà 135 Allemands.

Cet ordre du 3 juin 1841 fut immédiatement interprété en ce sens qu'il tendait à rendre toujours plus faible le recrutement à Neuchâtel et l'officier chargé de ces fonctions fut même blâmé par le Commandant du Bataillon pour avoir envoyé à Berlin un nouveau transport de 24 hommes.

Voici, en outre, quelques dispositions nouvelles relatives au

recrutement à Neuchâtel. Nous les trouvons énoncées comme suit en date du 28 juin 1841 dans le « Manuel » du Conseil d'Etat de la Principauté :

Des règles plus sévères ont été prescrites pour le recrutement, lequel portera désormais exclusivement sur des hommes munis d'attestations de bonne conduite et essentiellement sur des Neuchâtelois.

Les congés mentionnant des fautes commises par des hommes qui en sont porteurs seront dorénavant envoyés au Conseil.

L'effectif de 400 hommes pourra être dépassé jusqu'à concurrence de 440 ; enfin, pour appliquer au Bataillon neuchâtelois une règle admise pour tous les corps de l'armée prussienne d'après laquelle l'effectif de ceux-ci doit être doublé en temps de guerre, il sera exercé en temps de paix un certain nombre de Prussiens pour porter, en temps de guerre, le Bataillon à 1000 hommes.

Aux branches d'instruction traditionnelles jusqu'ici au Bataillon, s'ajouta l'escrime à la baïonnette, à laquelle on s'appliqua avec zèle pendant les années qui suivirent.

Le 20 juin 1843 furent institués dans toute l'armée prussienne les jurys d'honneur. Le 27 septembre de la même année, un décret introduisit un complément d'instruction sur les enquêtes relatives aux différends survenant entre officiers et sur les peines disciplinaires concernant le duel.

L'uniforme subit aussi quelques modifications. Au lieu de la tunique longue s'ouvrant en bas et du shako, le Bataillon reçut des tuniques courtes et le casque en cuir bouilli. Les Neuchâtelois et Suisses continuèrent seuls à porter le plumet, mais plus petit, au casque. En outre, le couteau de chasse et la cartouchière ne furent plus suspendus par des courroies se croisant sur la poitrine, mais tous deux furent accrochés à un ceinturon. D'autre part, une veste de coutil gris remplaça celle de drap. Dès le 5 avril 1843, les broderies disparurent des tuniques des officiers. En outre, la coiffure de fantaisie portée par ces derniers en dehors du service et en société fut abolie.

En juin 1844, de nouveaux articles de guerre furent décrétés, puis, en exécution d'une ordonnance du 5 mai 1846, les sergents-majors et sergents du Bataillon touchèrent la même solde que leurs camarades de même grade des bataillons de chasseurs.

Notons encore, en passant, qu'au mois d'avril 1841, l'effectif du Bataillon se composait comme suit :

a) Volontaires d'un an			63 soldats.
b) Allemands . .	24 sous-off.,	13 musiciens,	56 »
c) Neuchâtelois et Suisses . .	23 »	— »	307 »
Total	47 sous-off.,	13 musiciens,	426 soldats.

A part les quelques changements apportés à la tenue des Tirailleurs, les années 1844 à 1847 ne furent marquées par aucun fait intéressant. A la fin de 1844 déjà, le Bataillon capitulé des Tirailleurs de la Garde n'existait, pour ainsi dire, plus que pour la forme. En effet, on y comptait à cette époque-là 285 Allemands et 117 Neuchâtelois et Suisses.

Dès 1845, des Prussiens seuls obtinrent les grades de sous-officiers. Quant à l'officier de recrutement, à Neuchâtel, sa fonction finit par n'être plus qu'une sinécure agréable dans laquelle, en ne faisant rien, on s'attirait l'approbation de ses chefs.

Avec la fin de l'année 1847 se termine l'histoire du Bataillon des Tirailleurs de la Garde en tant que troupe capitulée.

A cette époque, les archives même du corps s'expriment comme suit :

Si les circonstances politiques qui ont présidé à la création et à la formation du Bataillon n'en ont pas facilité les débuts et ont paru, même, un moment, en compromettre l'existence propre, néanmoins, avec le temps et grâce à un zèle infatigable, on peut dire que la fin de l'année 1847 voyait un Bataillon qui, sous le rapport de l'éducation et de l'instruction militaire de même qu'au point de vue des capacités, pouvait rivaliser avec les meilleures troupes de la Garde prussienne: l'année suivante, ajoutent les archives, devait, du reste, en fournir la preuve la plus évidente.

Le dernier état de solde qui figure aux archives de Neuchâtel est daté du 4 février 1848.

Les quelques considérations générales extraites des archives du corps et citées plus haut, forment, en quelque sorte, la conclusion de l'histoire du Bataillon des Tirailleurs de la Garde, mais elles restent dans le vague. C'est en vain que j'ai cherché à découvrir, à Neuchâtel, un renseignement officiel quelconque relatif à la fin de la Capitulation.

Les archives du corps des années 1847 et 1848 que j'ai examinées très minutieusement se bornent à déclarer « qu'au printemps de 1848, la révolution éclata à Neuchâtel comme ailleurs; la résistance du parti royaliste fut rompue, Neuchâtel se sépara de la Prusse et « redevint canton suisse ».

Le recrutement dans la Principauté pour le service des Tirailleurs cessa à ce moment. Après trente-trois ans d'existence, le Bataillon des Tirailleurs de la Garde ne fut plus désormais qu'une troupe tout à fait allemande, dont le recrutement s'opéra par les soins du Commandant de ce corps.

La Capitulation cessa donc d'elle-même par suite des circonstances politiques. Aucun acte officiel quelconque, ni aucun ordre de cabinet relatif à l'expiration de cette Capitulation ne m'a été signalé.

M. le général de Gélieu, consulté à ce sujet, m'a répondu « qu'après de minutieuses recherches dans les « Akten » du Bataillon, il n'a rien trouvé qui s'y rapportât et m'a déclaré qu'il n'existait rien là-dessus. M. de Herzberg, qui était adjudant du Bataillon en 1848 et 1849 et qui aurait, peut-être, pu nous fournir quelques détails, est mort, ainsi que le Commandant d'alors ».

Dans mon désir d'être exactement renseigné sur ce point spécial, je me suis adressé à la Légation suisse, à Berlin, et par elle au Ministère de la Guerre de Prusse. En réponse à ma demande, M. le général de Gossler, ministre de la Guerre, m'a très obligeamment envoyé la déclaration suivante que je traduis textuellement :

Il ne nous a pas été possible de trouver dans les archives de notre ministère un ordre de cabinet relatif à la suppression de la capitulation signée le 20 juillet 1814 entre Sa Majesté le Roi de Prusse et le Conseil d'Etat de Neuchâtel touchant le recrutement du contingent neuchâtelois destiné au Bataillon des Tirailleurs de la Garde. Ce décret n'a, du reste, pas pu être promulgué, par le fait que Sa Majesté le Roi de Prusse, par un traité du 26 mai 1857, avait résigné tous ses droits de souveraineté sur la principauté de Neuchâtel et le comté de Valangin.

La capitulation est devenue sans effet lors de la séparation de la principauté de la couronne de Prusse : elle n'existait, du reste, déjà pour ainsi dire plus par le fait que le recrutement était devenu presque complètement nul malgré l'adoucissement des exigences décrétées en 1838 relatives aux conditions physiques des recrues.

Malgré les modifications apportées aux conditions du recrutement, une dissolution du Bataillon des Tirailleurs de la Garde n'est jamais intervenue.

En ce qui concerne les circonstances relatives au recrutement et au remplacement, nous ferons les observations suivantes :

L'effectif devait être formé, à l'origine, par des Suisses et des volontaires.

Vers 1830, on n'obtenait, en moyenne, que 50 recrues au lieu de 100. Le 23 février de cette même année, on remédia à cette situation en facilitant encore le recrutement.

Une décision du ministère de la guerre du 16 juin 1848 stipulait que les

Neuchâtelois qui se trouvaient encore au Bataillon à cette époque-là, et qui désiraient y continuer leur service militaire ne devaient être ni licenciés, ni lésés dans leurs droits acquis. Cette décision concernait également les sujets suisses qui se trouvaient alors et plus tard encore au Bataillon. En conséquence, le dernier tirailleur suisse ne fut licencié qu'en 1852. A l'exception d'un seul homme qui avait sollicité son entrée au Bataillon dans le but d'y servir longtemps, on n'incorpora dans l'année 1848 que deux Suisses seulement.

Au commencement de cette même année, les rôles du Bataillon, indépendamment des Suisses d'autres cantons, ne portaient plus que 4 sous-officiers et 21 soldats neuchâtelois.

M. le Ministre de la Guerre a bien voulu joindre à la susdite déclaration un état nominatif très détaillé et très complet de tous les Neuchâtelois et Suisses qui ont fait partie du Bataillon des Tirailleurs de la Garde dès l'année 1840 à 1852. Cet état nominatif, signé du Commandant actuel du Bataillon, a été dressé spécialement en vue de mon travail et sans demande de ma part. Je me permets d'adresser à M. le général de Gossler l'expression de ma très vive gratitude pour l'extrême obligeance qu'il m'a témoignée à cette occasion.

Les déclarations officielles du Ministère de la Guerre de Prusse nous sont précieuses, car elles nous prouvent que la Capitulation ne cessa que par la force des circonstances et faute d'enrôlements nouveaux.

Ainsi se termina ce beau mouvement de juillet 1814 créé par le Gouvernement de la Principauté de Neuchâtel.

Le zèle ardent qui devait, semblait-il, dévorer la nation pour le service de Prusse n'enflamma jamais que les sept membres du Conseil d'Etat, qui prirent leurs désirs pour ceux du peuple en général...

(A suivre.)

LES MANŒUVRES

DANS

LE MASSIF DE LA TÊTE-NOIRE[1]

Reprenons quelques-uns des mouvements décrits dans notre précédent article.

Patrouilles d'officier. Comment doit se comporter une patrouille d'officier ?

Son but est de renseigner sur l'ennemi. Elle doit donc, avant tout, chercher à voir. Dans la règle, elle n'est pas destinée à combattre. Elle n'usera du combat que pour se défendre, et, à titre exceptionnel, si elle ne peut autrement, pour parvenir à voir. Le combat est pour elle un moyen, jamais le but. Encore n'adoptera-t-elle ce moyen qu'à défaut d'autre, car il offre un double inconvénient : celui d'éventer sa présence, ce qui ne peut que compliquer sa mission, et celui de trahir l'approche du détachement qu'elle éclaire.

Dans la haute montagne, il est aisé de trouver des points d'observation d'où la vue s'étend au loin. La patrouille avancera dans la direction de marche, de point d'observation en point d'observation, ce qui signifie de hauteur dominante en hauteur dominante jusqu'à ce qu'elle ait pris le contact. Dès ce moment, dissimulée à l'endroit le plus favorable, elle suivra les mouvements de l'ennemi et les fera connaître en arrière.

Est-ce ainsi qu'a fonctionné la patrouille d'officier qui, le 3 septembre, s'est avancée d'Ovronnaz dans la direction de Fenestral par Tête Termine ? De cette dernière éminence, elle avait vue jusqu'au col, pouvait suivre la marche de l'adversaire en le comptant homme par homme, et, sans que ses messagers pussent être remarqués, envoyer le plus aisément du monde ses rapports. Au lieu de cela, nous l'avons vu descendre au Greppon Blanc, d'où son rayon visuel était sensiblement moins étendu, où elle se mettait dans l'axe même de la

[1] Pour la première partie, voir la livraison d'octobre.

marche de l'ennemi, avec la perspective, par conséquent, d'être démasquée, bousculée par des forces supérieures, et de mener une retraite dangereuse le long d'une pente entièrement découverte. Ainsi fut-il, et le feu de magasin que ses six ou sept fusils exécutèrent à quelques cents mètres de distance sur les minces petites colonnes par un de l'avant-garde rouge n'aurait pas amélioré la situation. Les hommes auraient été allégés d'un peu de munition perdue, voilà tout. (Nous reviendrons dans un article spécial sur la question des feux.)

Des patrouilles, du genre de celles de Tête Termine, peuvent rendre à un chef de détachement de signalés services. Par leurs rapports, il se déterminera sur la tactique à adopter. Qui sait si le chef du détachement blanc, informé à temps que l'ennemi venait à sa rencontre, ne se serait pas décidé à occuper une position défensive pour se laisser attaquer, et ne reprendre l'offensive qu'une fois l'ennemi usé par un combat fatigant, dans un terrain défavorable à l'attaque? Rappelons la maxime de Napoléon : « Dans la guerre de montagne, celui qui attaque a du désavantage, même dans la guerre offensive. L'art consiste à n'avoir que des combats défensifs et à obliger l'ennemi à sortir de ses positions pour vous attaquer. »

La patrouille du 4 septembre au Faux-Col a mieux manœuvré. Elle a eu un tort, celui de ne pas tenir compte du feu de l'adversaire. Que celui qui n'a jamais commis ce péché lui jette la pierre!

Cette patrouille a été dans une de ces situations exceptionnelles où il faut combattre; moins parce qu'elle avait essuyé le feu des quelques hommes qui occupaient le col, que parce sa seule chance de renseigner le commandant du détachement, était d'atteindre le col elle-même. De là seulement, elle pouvait espérer voir quelque chose d'intéressant.

Au fond, c'est moins une patrouille qui eût été désirable, dans le cas particulier, qu'un détachement plus fort, de marcheurs rapides et de tireurs exercés, dont la mission eût été de s'emparer du col le plus promptement possible, en en chassant les petits postes qui pouvaient s'y trouver. Sauf erreur, cette intention a été celle du commandant de bataillon. Il semble bien qu'au premier occupant devait appartenir le gain de la journée. Ce détachement, en manœuvrant comme a fait la patrouille, aurait gagné tout au moins le contrefort nord

du Grand Chavalard, qui, en deçà d'une combe étroite, domine légèrement le col. Il aurait ainsi empêché l'adversaire d'arriver lui-même sur ce contrefort d'où il a pris de flanc la marche du détachement. De plus, il eût certainement gêné, dans sa défense, la compagnie du Faux Col.

Le mépris du feu. Nous avons fait observer l'oubli de l'effet du feu ennemi par la patrouille du Faux-Col, le 4 septembre. Cette faute est extrêmement fréquente dans nos manœuvres. Nous l'avons vue se reproduire au moins dix fois par jour pendant les manœuvres auxquelles nous avons assisté cette année. Qu'il s'agisse de simples patrouilles, de compagnies au feu ou d'unités plus importantes, on ne peut pas ne pas être frappé du peu de cas que l'on fait du tir de l'adversaire. Tantôt c'est insouciance voulue des réalités du combat, tantôt manque de coup d'œil, erreur dans l'appréciation des exigences tactiques.

C'est aussi quelquefois, dans l'ardeur de la lutte, oubli de la situation, et dans ce cas la faute est plus excusable. Mais il semble que souvent elle pourrait être évitée avec un minimum d'attention. Nous avons vu, par exemple, que le 3 septembre, à Tête Termine, les compagnies de tête s'étant rencontrées à bonne portée de fusil, les carabiniers ont continué leur marche en avant si bien que le combat traînant, — car le combat ne pouvait être que démonstratif en cet endroit, — est poursuivi à 200 mètres de distance. Dans un cas pareil, est-il nécessaire d'attendre l'intervention d'un juge de camp ? De part et d'autre, les officiers doivent se rendre compte d'emblée du ridicule de la situation et s'empresser de la réparer.

Autre cas. Dans le même combat, une section du bataillon 12 ayant appris la marche du bataillon de carabiniers 1 de Bougnonnaz au col du Châtillon, a quitté la ligne de feu et, par une marche de flanc, est allé occuper le col. Le commandant de la ligne de feu justifia ce mouvement en disant qu'il considérait l'ennemi comme hors de combat ; la marche en avant inconsidérée de celui-ci lui aurait causé des pertes trop importantes.

Dans la réalité il en eut été peut-être ainsi, mais cela n'est pas certain. On peut supposer, avec infiniment de raison, que dans un combat sérieux, la marche inconsidérée n'aurait pas eu lieu. La ligne ennemie eut été à quatre ou cinq cents mè-

tres plus en arrière, mais son tir n'en eût pas été moins efficace.

En outre, aux manœuvres, les juges de camp seuls sont compétents pour déclarer une troupe hors de combat. Tant qu'ils n'ont pas prononcé, il faut considérer cette troupe comme apte à manœuvrer, sinon c'est le désordre.

D'une manière générale, il serait bon de mettre l'accent un peu plus sur les exigences du feu dans nos manœuvres, surtout quand les effectifs sont réduits. C'est dans ces cas-là qu'il est possible d'entrer dans le détail. Il semblerait utile d'en profiter.

On nous répondra qu'en cas de guerre, officiers et soldats sauront bien éviter cette faute ; que les projectiles se chargeront de les rappeler à la réalité. Il vaudrait mieux qu'ils s'y accoutumassent déjà en temps de paix, ne fut-ce que pour n'être pas obligés, quand viendront les combats sérieux, de se former à une nouvelle tactique.

Le déploiement. Comment faut-il déployer à la montagne ? Soit le 3 septembre au-dessous du Châtillon, soit le 4 dans l'attaque du Faux Col, le déploiement s'est effectué très méthodiquement, réglementairement, compagnie après compagnie, chaque réserve venant successivement doubler et enlever la ligne, pour, de bond en bond, la porter jusque sur la position.

Seulement, comme les combes aboutissant aux cols étaient étroites et se resserraient au fur et à mesure de la montée, comme, d'autre part, les pentes latérales étaient d'un parcours extrêmement difficile, parfois impraticable, les compagnies en sont venues à se grouper en une masse de plus en plus dense menant un combat de front.

En principe, il n'y a pas de différence entre le combat de tirailleurs à la montagne et le même combat à la plaine. Le terrain obligera à des modes d'exécution différents, mais, dans l'un comme dans l'autre cas, il faut arriver à acquérir la supériorité du feu en mettant en ligne le nombre de fusils nécessaire, et menacer les points sensibles de la ligne ennemie qui sont, en général, les ailes.

L'un et l'autre de ces réquisits exige que l'on s'étende en largeur, non pas jusqu'à rendre faible sa ligne sur tout le front, mais jusqu'à concurrence de tous les fusils dont on peut disposer sans risquer de perdre la cohésion indispensable.

Cette exigence existe à la montagne comme à la plaine; elle est même plus stricte, car l'attaque se complique de la lenteur des mouvements. N'oublions pas qu'à la distance de feu de 900 à 1000 mètres correspond généralement une différence de niveau de 400 à 450 mètres, souvent davantage. La pente, dans ce cas, est de 20 à 25°, ce qui n'est pas excessif, tant s'en faut. Les pentes supérieures à 25°, — tels les abords du Faux-Col, — ne sont pas rares dans nos Alpes. Jaenike estime que les pentes de 25 à 35° sont praticables pour les tirailleurs seuls, avec difficulté.

Jaenike est peut-être un peu pessimiste; la difficulté n'est pas si considérable, mais encore faut-il y mettre le temps. Dans tous les cas, avec une pente de 20 à 25°, les 400 à 450 mètres de différence d'altitude correspondant à une portée de feu de 900 à 1000 mètres exigent, pour être gravis, une heure et demie de marche. Quand on arrivera dans la zone des feux foudroyants, distance de 300 à 500 mètres, il faudra encore une demi-heure à trois-quarts d'heure de marche pour atteindre la position. Ces chiffres en disent plus que de longs discours. Pendant cette demi-heure, 40 fusils avec des munitions en suffisance, mettront hors de combat, le plus tranquillement du monde, des bataillons entiers, s'ils ont l'audace de se découvrir.

On nous objectera la supériorité du feu que peut acquérir une troupe d'attaque nombreuse; on nous fera remarquer qu'au col du Châtillon les carabiniers étaient un bataillon contre un peloton et au Faux-Col trois compagnies contre une.

A Saint-Privat aussi, la Garde royale prussienne a cru avoir acquis la supériorité du feu; elle avait pour elle le nombre des fusils et était soutenue, qui plus est, par une forte artillerie. Or, son désastre est devenu classique.

Ce serait une erreur de croire qu'il suffit de bénéficier d'une majorité de fusils pour obtenir la supériorité du feu. On l'admet aux manœuvres, toutes choses étant égales d'ailleurs, parce qu'il n'est pas possible de faire autrement. Mais la supériorité du feu peut être du côté du petit nombre. Ce sera le cas, par exemple, si ce petit nombre comprend les tireurs les plus exercés, les plus habiles; si leur troupe est de sang-froid devant un ennemi démoralisé; s'ils occupent une position de tir plus favorable que l'adversaire, etc.

Ce dernier cas est, en thèse générale, la règle pour l'occu-

pant d'une position défensive à la montagne. Il reste à l'abri, tandis que l'attaquant est obligé de se découvrir pour avancer lentement. De ce chef déjà, ce dernier subit les pertes les plus nombreuses, ce qui, moralement, l'affectera davantage. En outre, sa position de tir est sensiblement moins favorable. L'espace dangereux est pour lui beaucoup plus étendu que pour le défenseur. Les projectiles de celui-ci, suivant une trajectoire approximativement parallèle à la pente, ont chances de frapper sur un long parcours : en tout état de cause, la gerbe couvre un certain terrain. Pour le défenseur, au contraire, l'espace dangereux est réduit à son minimum. Les coups trop courts se fichent dans le sol ; les coups trop longs passent par-dessus la tête du défenseur et retombent loin en arrière, sur la pente opposée. L'espace dangereux se confond avec le seul point visible de l'individu, une hauteur et une largeur de tête. Le tir de guerre, dans lequel on escompte l'effet de la gerbe des projectiles, est inefficace ici ; exerce seul une influence le tir visé.

Ce dernier, lui-même, est plus facile pour le tireur du haut que pour celui du bas.

Premièrement, le tireur dominant sera mieux dissimulé par un masque de faible hauteur que le dominé.

Secondement, ayant le ciel brillant derrière lui, il oppose à la vue un but moins bien éclairé.

Troisièmement, le fait d'être en haut, lui donne plus d'assurance. Tant que ses flancs sont couverts, il court les moindres dangers. Puis, s'il veut passer à l'attaque, il aura l'inappréciable avantage de la mener à la descente, ce qui lui permet les mouvements prompts.

Au point de vue psychologique, entre autres, la différence est grande. Que l'on veuille nous permettre à ce propos une citation intéressante. Nous l'empruntons à un volume qui vient de paraître et dont nous conseillons vivement la lecture à nos camarades. Ils y trouveront plaisir et profit[1] :

« Qu'est-ce qui pousse une troupe au-devant de l'ennemi ? demande l'auteur que nous citons, capitaine Simon, de l'artillerie française. Quel est le ressort qui la meut ? Ce sont des forces morales : la volonté de vaincre chez les chefs, la volonté

[1] *Les principes de la guerre alpine.* Conférences faites aux officiers de la garnison de Lyon par Paul Simon, capitaine d'artillerie à l'Etat-Major du XIVe corps d'armée Un volume de 169 pages. Berger-Levrault & Cie, Paris, éditeurs.

de vaincre et la discipline chez les soldats. Ces forces, comme toutes les autres, sont sujettes à l'usure. Elles peuvent engendrer une certaine somme d'efforts, non des efforts illimités... La force de volonté s'use par la fatigue et sous l'influence dissolvante du danger, de la crainte, tout comme l'énergie physique s'use par le travail. Il arrive un moment où, par suite d'efforts prolongés, ou d'émotions réitérées, nous ne savons plus rien vouloir.

» Ici, ces deux causes d'usure s'unissent pour anéantir la volonté : la fatigue de l'ascension, le danger, l'émotion incessante d'entendre siffler les balles et de voir autour de soi tomber les camarades...

» ... Enfin, la tentation du demi-tour est doublement forte.

» En terrain horizontal, le demi-tour n'offre pas grand avantage au soldat assaillant, pour peu qu'il se soit approché à courte portée de l'ennemi... « Une balle dans le dos tue aussi bien qu'au centre ! » comme disait l'auteur des *Chants du soldat*.

» En se portant en arrière, il s'éloigne de l'ennemi, mais il reste pendant un certain temps tout aussi exposé à ses coups qu'en avançant.

» En s'avançant vite, très vite, il peut espérer faire fuir l'ennemi et échapper ainsi encore mieux au feu qu'en fuyant lui-même.

» Il n'en est pas de même dans l'attaque en montant une pente raide.

» Impossible de se précipiter sur l'ennemi, de « fuir en avançant », de se griser de vitesse pour oublier le danger : la pente s'y oppose, il faut monter péniblement, lentement son calvaire, ayant tout le temps de faire de déprimantes réflexions sur les dangers qui vous menacent, tandis qu'en tournant les talons, on peut fuir en descendant, à une allure folle, et se mettre, en quelques minutes hors de danger.

»... Dans l'attaque en descendant tout se passe exactement à l'inverse de ce que je viens d'exposer.

» La troupe assaillante entraînée par son propre poids court à l'assaut ; elle reste très peu exposée au feu ; elle fait par conséquent peu de pertes ; elle s'énerve d'autant moins ; elle ne se fatigue pas, ses réserves d'énergie restent donc intactes. Enfin, ce qui est d'une importance capitale, la tentation du demi-tour est pour le soldat absolument nulle. Pour fuir en reculant, il faudrait remonter la pente de la montagne sous le

feu de l'ennemi, lentement, péniblement; il y aurait bien plus de chances pour lui d'être frappé en marchant ainsi lentement, qu'en courant à l'assaut, en se précipitant sur l'ennemi pour le terroriser et le mettre en fuite. Il y a grand avantage à fuir en avançant et à se griser de vitesse pour oublier le danger. Même si la volonté faiblit, c'est une raison de plus pour qu'il ne tente pas l'effort d'une ascension, pour qu'au contraire il se laisse aller, entraîner par son poids. S'il s'affale, il ne fera que précipiter sa marche en avant.

» Pour toutes ces raisons, l'attaque en descendant est la manière la plus facile et la plus avantageuse d'attaquer. »

* * *

Ainsi, de toutes façons, la troupe dominée est en état d'infériorité pour se servir de ses armes. L'attaque de front qu'elle tenterait serait vouée à l'insuccès. Dans sa situation, la supériorité de l'effectif des tireurs est insuffisante pour procurer la supériorité du feu. Il y faut joindre la manœuvre.

La première condition de celle-ci est de ne pas fournir sur le front, à aucun moment, un but trop compact. Il faut se déployer largement, tout en conservant en arrière des points d'appui favorables pour tenir ferme au cas d'une contre-attaque. Ce large déploiement s'opère en fractionnant les unités en petites colonnes qui se faufilent entre les obstacles, celles des ailes gagnant les pentes latérales pour arriver sur les flancs du défenseur en les dominant.

Cela ne sera pas toujours possible. Le terrain peut ne présenter aucun passage franchissable, si ce n'est à la marche de front. Dans ce cas, il est inutile de sacrifier des forces en tentant une attaque méthodique impossible. Il faut procéder par surprise ; manœuvrer d'une autre façon ; maintenir, par exemple, l'adversaire sur sa position par une feinte, et chercher ailleurs où gagner du terrain.

En tout état de cause, la marche en avant suppose une reconnaissance préalable minutieuse du terrain. C'est peut-être par là que les opérations du détachement blanc ont péché le plus. Les points de passage étant insuffisamment reconnus, les unités ont le plus souvent borné leurs mouvements à une marche de front par le fond des combes. Il n'est pas certain qu'elles n'eussent pas trouvé à se diriger par ailleurs avec plus de chance de succès si elles avaient cherché.



Fig. 1. — Le Détachement blanc se rassemble au col de Fenestral



Fig. 2. — Le bat. de carabiniers 1 sur le sentier de Lousine.



Fig. 3. — Les rochers sous la Tita à Sery.



Fig. 4. — Une marche le 3 septembre.

Sans doute, procéder comme nous le disons exige du temps. Il se passera plusieurs heures avant que le détachement prononce un mouvement. C'est une nécessité de la guerre alpine. Il faut ou s'y soumettre ou se résoudre à l'invraisemblable Cette dernière alternative a été la plus fréquente pendant les manœuvres des 3 et 4 septembre.

Ne nous en plaignons pas. Commettre des fautes est un élément essentiel de progrès. Celles que nous nous sommes permis de relever auront eu cet excellent effet d'attirer notre attention sur tout ce qui nous manque pour mener correctement des opérations de montagne. Cela seul déjà constitue un avantage inappréciable ; c'est le premier pas vers l'instruction.

F. F.

Nous devons à l'obligeance de M. le lieutenant d'artillerie Marcel Guinand les photographies parues dans notre livraison d'octobre. Celles que nous ajoutons au présent article (pl. XL) nous ont été aimablement procurées par M. le lieutenant de carabiniers E. Bobaing.

La comparaison entre les fig. 2 et 4 illustre ce que nous avons dit de la marche en montagne des carabiniers et du progrès réalisé au cours des manœuvres. La fig. 4 nous montre la marche le premier jour ; la fig. 2 la marche le dernier jour. A la vérité, la comparaison n'est pas parfaite, la marche de la fig. 2 se faisant sur un bon sentier. Nous aurions voulu pouvoir, à la place de cette photographie-là, en publier une autre d'une colonne par un dans un pâturage montant et semé de cailloux comme celui de la fig. 4. Malheureusement le cliché n'est pas assez net.

Par la même occasion, rectifions une erreur de notre premier article : la batterie de Corgneules a été commandée par le capitaine Charles Briquet.

LE SERVICE DU TRAIN

ET

LE ROLE DU QUARTIER-MAITRE[1]

Les questions que le Comité de la Société suisse des officiers d'administration désirait qu'on mît en discussion dans notre assemblée de ce jour sont les suivantes :

Organisation du train.

Rôle du quartier-maître.

Instruction du quartier-maître en ce qui concerne le service du train.

Je vais essayer de les élucider dans l'espoir que la discussion qui suivra sera de quelque utilité pour nos camarades.

Introduction.

La plupart des officiers d'administration auront sans doute déjà fait la remarque que le service du train et des voitures a été, ces dernières années, l'objet de toute l'attention du Commissaire des guerres en chef et du personnel d'instruction des troupes d'administration, et cela non seulement dans les écoles et les cours d'application, mais tout particulièrement dans les rassemblements de troupes. Vous aurez sans doute tous reçu le nouveau *règlement pour les troupes du train suisses*, que le Commissariat fédéral des guerres a mis à la disposition des officiers d'administration.

I. Organisation du train.

Si nous nous remémorons ce qu'était il y a environ vingt ans le service des voitures, la défectuosité de son organisation, la peine et la lenteur avec laquelle se faisait le service de ravi-

[1] Conférence faite le 21 juillet 1901 par le major Steinegger, à l'assemblée de la Société des officiers d'administration, à Lausanne.

taillement, nous ne pouvons que saluer avec satisfaction les améliorations introduites dans le service du train et qui y seront encore apportées, et nous remercions les autorités militaires de l'attention toute particulière qu'elles vouent à ce service si important de notre armée.

Nous possédons aujourd'hui un beau matériel de corps, et si les corps de troupes sont plus mobiles, si leurs mouvements sont plus rapides et plus précis, ils le doivent en bonne partie à l'organisation du train.

Nous voulons commencer par l'organisation actuelle de notre train et tout particulièrement de celui qui intéresse le plus les quartiers-maitres, c'est-à-dire du train de ligne.

L'organisation des états-majors et des corps de troupes prévoit les fonctionnaires suivants, comme préposés au service des voitures :

a) A l'état-major de l'armée : le directeur du train;
b) » du corps d'armée : le chef du train (lieutenant-colonel);
c) » de la division : le chef du train (major);
d) » de la brigade : l'officier du train (lieutenant ou premier-lieutenant);
e) » du régiment : l'adjudant sous-officier du train.

Nous possédons comme voitures (toutes attelées à deux chevaux) :

a) Dans les états-majors, les fourgons;
b) Dans les unités :
1. Les chars à munitions;
2. Les chars d'unité;
3. Les cuisines de campagne;
4. Les voitures de réquisition.

Si nous prenons en exemple, comme train d'unité, le train d'un bataillon d'infanterie, nous trouvons par bataillon l'effectif suivant :

2 chars à munition à 2 chev.	Total, 10 voitures
5 chars d'unité à 2 chev.	10 sold. train, dont 1 app.
3 voit. de réquisition à 2 chev.	20 chevaux de trait.

Les chevaux possèdent le harnais à poitrail et sont conduits du siège.

L'appointé conduit le char d'unité nº 5, portant les outils de pionniers; les deux chars à munition et le char d'unité nº 5 sont attachés au train de combat, formé par le régiment.

Les quatre autres chars d'unité (nºs 1-4) sont répartis entre les compagnies et sont chargés du transport :

a) Des couvertures de bivouac;
b) Du bagage des officiers de la compagnie;
c) Du matériel de la cuisine;
d) Des approvisionnements.

Deux voitures de réquisition (généralement les plus légères) sont utilisées comme chars d'approvisionnements et sont envoyées, vides, au lieu de distribution.

La troisième voiture de réquisition contient les bagages des officiers de l'état-major, ainsi que les caisses du corps (caisse de quartier-maitre, du médecin, caisses du tailleur et du cordonnier), et forme, avec les quatre chars d'unité, le train de bagages.

Les dix voitures, avec chevaux et soldats du train, font partie du bataillon; nous ne possédons pas ici, comme dans le génie et dans l'administration, une troupe du train placée sous un commandement particulier, ayant ses officiers et sous-officiers, formant en un mot une unité, mais simplement des soldats du train, qui, comme les infirmiers, les brancardiers et les armuriers, font partie intégrante du bataillon. Il sont attachés au petit état-major et se présentent à l'appel avec celui-ci. Particularité à noter : il n'est indiqué nulle part qui doit les surveiller et les commander.

II. Rôle du quartier-maître.

Nous arrivons à la seconde question de notre thème et, comme introduction, nous voudrions appliquer l'adage « qui commande paie » ou plutôt, en l'adaptant à l'armée, « qui commande prend également la responsabilité des ordres qu'il a donnés ». Si nous examinons d'un peu plus près, dans les deux espèces de trains, les ordres qui y sont donnés, nous nous apercevons tout de suite que tout ne marche pas comme une horloge dans le train de ligne.

Dans le *règlement pour les troupes du train*, il est dit, article 48 :

Dans l'état-major du détachement des subsistances, le *major du train* dirige le service des convois de subsistances. Il reçoit ses ordres, suivant les circonstances, soit du commandant du détachement des subsistances, soit du commissaire des guerres de corps, et correspond directement avec ces deux officiers.

Le service d'ordre et de discipline du train des subsistances est ainsi réglé et adapté aux besoins du service qu'exige cette unité.

Il en est autrement dans le train de ligne.

Ici, le quartier-maître reçoit l'ordre de se trouver avec le train d'approvisionnement à telle et telle heure au lieu de distribution et de conduire le train de bagages au lieu de rendez-vous, à l'heure fixée. S'il veut suivre son ordre scrupuleusement, il doit conduire lui-même la colonne du train; lors d'une inspection éventuelle, il est responsable du bon état et du bon fonctionnement de son convoi.

Lorsque toute la colonne est rassemblée, le chef du train prend le commandement des voitures à bagages et son adjudant celui des chars à approvisionnements. Les premières voitures forment la colonne de bagages et les secondes la colonne de vivres (voir *Instruction pour les états-majors*, article 165). La rôle du quartier-maître dans cette colonne est, à peu de chose près, le même que celui des brigadiers du train dans la colonne du train proprement dite.

Le départ, les haltes, l'abreuvage, l'affouragement, etc., tout est ordonné directement par le chef du train, par la voie de ses officiers et sous-officiers, et seul, le quartier-maître qui voudra remplir son devoir consciencieusement et prendre soin de sa petite colonne, vérifiera si tout est en ordre et prendra, s'il y a lieu, des mesures appropriées.

Lorsque la dislocation est annoncée — naturellement toujours par le chef du train de la division — les quartiers-maîtres prennent possession de leurs colonnes respectives et se rendent, soit par régiment soit isolément, au lieu indiqué dans l'ordre de dislocation. Le commandement d'une de ces colonnes de régiment ou de bataillon est alors assumé par le quartier-maître.

Cette observation a pour but de faire ressortir qu'il y a ici une lacune, et que le commandement de la colonne du train est remise au quartier-maître par la seule raison qu'il ne se trouve personne d'autre pour le prendre.

III. Instruction du quartier-maître en ce qui concerne le service du train.

Si nous voulons nous rendre compte du rôle que doit remplir le quartier-maître, nous devons revenir à la question de l'organisation du train, les devoirs du quartier-maître étant intimement liés à cette organisation. L'article 212 de l'*Instruction pour les états-majors* dit que le quartier-maître a sous ses ordres les chars à vivres et à bagages ; qu'en cas de formation de deux colonnes, il reste généralement à la tête de la première.

Il est donc avéré que le quartier-maître fait partie du train, et s'il fait partie du train, nous ne voyons pas pourquoi il ne paraît bon qu'à conduire une subdivision de la colonne, mais non pas à prendre le commandement de la colonne entière. Pourquoi un officier d'administration, qui a reçu pourtant une instruction égale à celle de l'officier du train et qui est reconnu apte à conduire des parties de la colonne, se trouve-t-il sinon subordonné à l'officier du train, du moins relégué à l'arrière-plan dans le commandement de la colonne entière?

Nos officiers d'administration actuels connaissent le cheval, les soins à lui donner, le harnachement, la conduite, etc., aussi bien que les officiers du train. Ils devraient tout au moins connaître cette partie du service à fond après avoir reçu les instructions détaillées qui sont données dans les écoles d'aspirants et d'officiers.

Si l'organisation actuelle devait être conservée, il faudrait se demander sérieusement si les officiers du train proprement dits ne devraient pas être éliminés du train de ligne et si tout le train se rattachant aux troupes ne devrait pas être placé sous la direction des organes de l'administration.

En cas de guerre, il est plus que probable que le chef du train d'un corps d'armée ou d'une division n'aurait en aucun cas l'occasion de prendre la direction d'une colonne de vivres et de bagages, tout sont temps devant être voué au remplacement des chevaux, et si l'administration tient à remplir la mission qui lui est confiée, il faudra, bon gré mal gré, qu'elle prenne en main le commandement de ses colonnes de train.

Le service du train se présentera sous un aspect tout différent pour nous, quartiers-maîtres, si les innovations projetées, ou tout au moins mises à l'étude, étaient adoptées. Les quartiers-maîtres et les fourriers n'auraient plus à se rendre avec le

train de vivres aux distributions, mais ils sortiraient avec leurs unités respectives; les vivres seraient touchés par un fourrier surnuméraire ou un autre sous-officier qualifié pour ce service. Il est vrai que cette organisation exigerait une augmentation des officiers et sous-officiers du train, puisqu'il faudrait incorporer dans chaque régiment d'infanterie au moins un officier du train et dans chaque bataillon un sous-officier.

Si nous voulons remplir d'une manière consciencieuse la tâche principale qui nous incombe : la comptabilité et l'entretien de la troupe, nous avons suffisamment de travail sans encore y ajouter le service du train.

Nous ne pouvons que vouer toutes nos sympathies aux essais projetés, d'autant plus qu'au moment du danger nous aurons à compter avec d'autres facteurs et que nous ne pourrons pas toujours utiliser la colonne des subsistances pour toucher les vivres nécessaires à la troupe.

Nous savons d'une manière certaine qu'en cas de guerre notre service de ravitaillement, tel qu'il est organisé actuellement, fera défaut; seul un système mixte permettant, selon les circonstances, ou de toucher les subsistances au moyen des colonnes de vivres, ou d'utiliser les ressources locales, c'est-à-dire de se ravitailler dans l'endroit même où se trouve la troupe, pourra rendre des services sérieux à l'armée. Si ce service de ravitaillement était adopté, le quartier-maître serait tenu de rester auprès de la troupe; le temps passé avec la colonne de vivres, où le travail qui lui incombe (toucher les subsistances) peut se faire sans inconvénient par un sous-officier qualifié à cet effet, pouvant être infiniment mieux employé.

Conclusions.

En résumé, nous nous permettons de faire ressortir les deux points suivants :

1. Si l'organisation actuelle de notre train de ligne reste en vigueur, la solution la plus heureuse pour sortir de notre dilemme serait de remettre entre les mains des organes de l'administration tout le service du train de ligne.

2. Si les innovations projetées sont introduites dans l'organisation de notre service de campagne, nous croyons opportun de dispenser les officiers d'administration de l'instruction du service du train et d'en remettre la direction et le commandement aux organes qui lui sont propres.

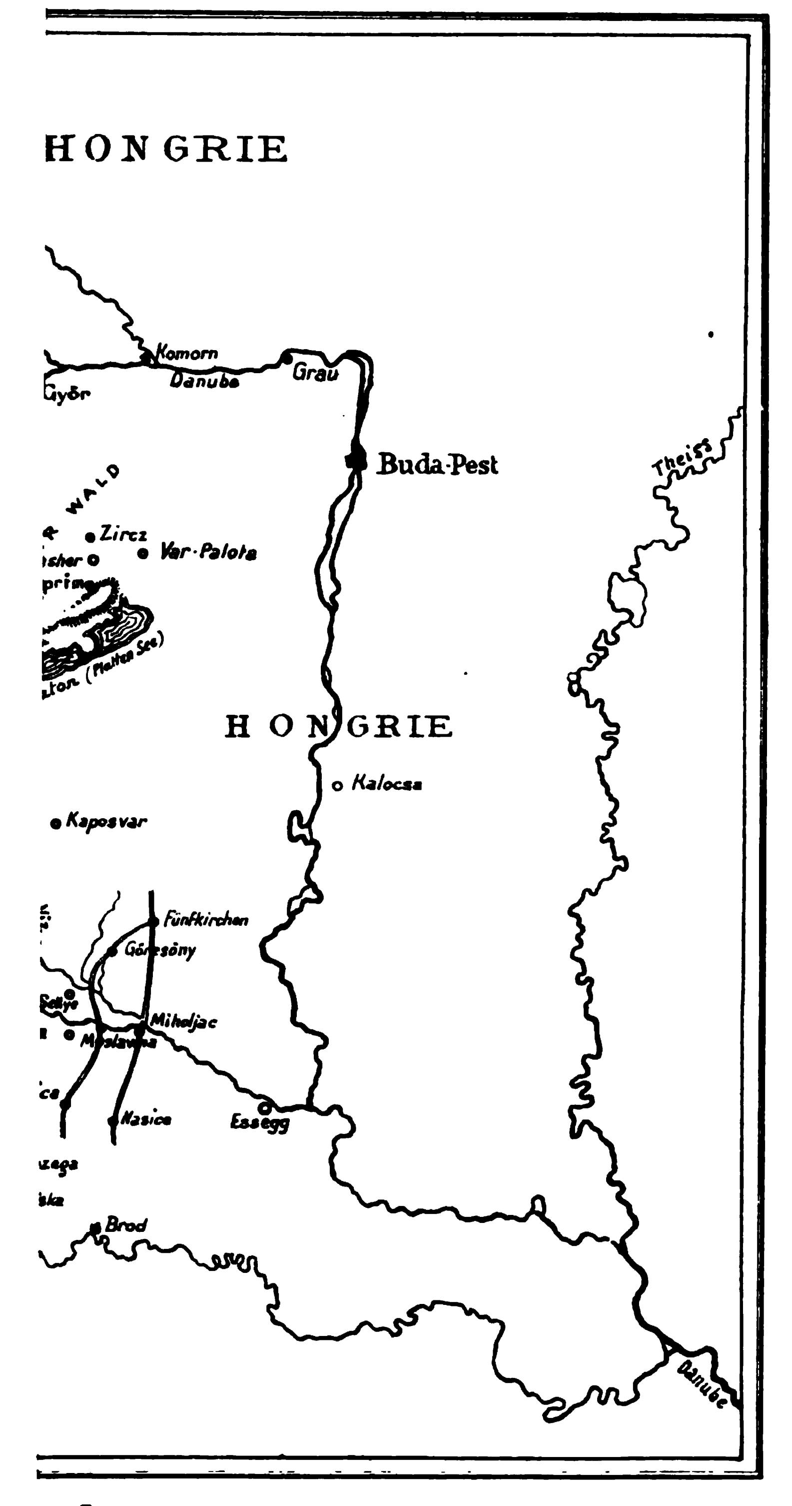
LES MANŒUVRES IMPÉRIALES AUTRICHIENNES EN HONGRIE

Les grandes manœuvres de corps de l'armée autrichienne, qui se sont déroulées du 10 au 18 septembre au sud-ouest de la Hongrie, sous les yeux de l'empereur et du prince royal de Roumanie, ont été de nouveau placées, comme celles des années précédentes, sous la direction du chef de l'état-major général Feldzeugmestre baron Beck, assisté du quartier général de la Direction des manœuvres, formée comme d'usage.

Les deux corps qui y prirent part étaient le 4e (Budapest) et le 13e (Agram), le premier commandé par son chef de corps, le Feldzeugmestre prince de Lobkowitz; le second par le lieutenant-feldmaréchal Carl von Horsetzky, remplaçant le commandant du corps, gravement malade.

L'*ordre de bataille* comprenait en général les troupes de campagne de l'armée active et de la landwehr des deux corps susnommés, savoir, pour le 4e corps, les 31e et 32e divisions d'infanterie et la 40e division honvéd; pour le 13e corps, les 7e et 36e divisions d'infanterie avec la 39e brigade d'infanterie et la 42e division honvéd, et, pour les deux corps, les convois de munitions, sanitaires, techniques et d'administration, et un détachement d'aérostiers avec un ballon par corps.

La *supposition générale* prescrivait que les forces principales des deux armées en présence s'avançaient à la rencontre les unes des autres, après avoir occupé les secteurs Gross-Kanozsa-Zala-Egerszeg (parti Nord) et Agram-Sissek (parti Sud). (Pl. XLI.) Les 4e et 13e corps devaient opérer isolément l'un contre l'autre, à l'*aile est* de leurs forces principales; chacun des deux corps ayant pour mission de se frayer un passage entre l'armée ennemie supposée et l'aile est de cette armée. La supposition et la tâche générales étaient donc les mêmes pour les deux partis. Chacun d'eux devait s'éloigner de sa ligne d'opérations donnée par la topographie du terrain, soit de la route de Fünf-



s AUTRICHIENNES DE 1901

kirchen à Nasice, et marcher vers l'ouest; chacun devait se préparer à repousser une attaque enveloppante dirigée par des forces supérieures contre son *aile ouest*, qui devenait ainsi son « aile stratégique »; enfin, chacun devait se tenir prêt à franchir la Drave en présence de l'ennemi.

La *Drave*, qui, au début, séparait les deux adversaires, formait dans le terrain le principal obstacle entravant leur service réciproque d'exploration. Entre Barcs et Essegg, où se trouvent, dans chacune de ces localités, un pont pour piétons et un de chemin de fer, il n'existe qu'un seul passage sur la Drave, savoir le pont de chemin de fer situé au nord de Cadjavica.

En temps normal, le fleuve a une largeur moyenne d'environ 250 m., une profondeur de 5 à 7 m. et le courant une vitesse de 1,5 m. par seconde, mais cette vitesse subit des variations continuelles qui favorisent la formation de nombreux bancs de sable. La berge, bien que coupée çà et là, surtout sur la rive gauche, de bras morts formant marais, est en général sèche et doucement ondulée. Sa hauteur moyenne est de 2 à 5 m. au-dessus du rivage et les bords sont plus élevés sur la rive droite que sur la gauche. Au midi de la rivière s'étendent des bas-fonds marécageux d'une largeur d'environ 10 km., semés de bois dont la lisière nord est éloignée, près de Mostavina, de 4 km., et, près de Dolni Miholjac, de 20 km. de la Drave. Cette zone est traversée par deux voies de communication assez mal entretenues conduisant à la rivière : les routes de Nasice-Dolni-Miholjac et Orahovica-Moslavina. Ces routes sont reliées entre elles par des chemins transversaux de moindre importance.

Les rives gauches de la Drave atteignent leur point culminant d'élévation dans la région mamelonnée et ouverte, située au nord de Moslavina. A cette contrée vient se rattacher un terrain bas, marécageux et boisé, qui se continue vers l'est et suit les bords de la Drave sur une longueur d'environ 10 km. Plus au nord, se trouve une arête étroite qui s'élève assez brusquement, à une altitude relative de 150 à 300 m., entre les deux routes de Fünfkirchen à Moslavina et à Dolni-Miholjac.

A l'est de ces deux voies de communication, les vignobles, dont le pays est en majeure partie planté, deviennent si serrés qu'ils empêchent absolument les évolutions des grandes unités

de troupes. Le versant nord de l'arête est tapissé en partie de forêts ; plus au nord, se développent une série de longues croupes, séparées par de profonds ravins, boisés aussi en partie et s'élevant par degrés jusqu'au pied d'un large plateau relativement ouvert. Plus au nord encore, le plateau s'abaisse assez brusquement vers la région basse avoisinant Fünfkirchen. La limite occidentale de ce massif de collines est formée par la vallée de la Viz, au delà de laquelle s'étendent des plaines cultivées.

Par la variété de sa configuration et de ses couvertures, le terrain proprement dit des manœuvres offrait ainsi un théâtre très approprié au but de l'exercice.

Les *forces numériques* des deux partis étaient à peu près égales. Chacun comptait 43 bataillons d'infanterie. Le 4e corps avait 21 ¼ escadrons et 17 batteries, soit trois escadrons et une batterie de plus que le 13e corps. En revanche, celui-ci disposait de cinq compagnies de pionniers et de dix équipages de ponts, tandis que le 4e corps n'avait que deux compagnies de pionniers et deux équipages de ponts.

Le *10 septembre*, le quartier général du 4e corps se trouvait au nord-ouest de Fünfkirchen, à une distance de 85 km. en ligne droite du quartier général du parti sud, lequel était établi à Nasice. La distance qui séparait les deux quartiers généraux de la Drave était pour le parti nord de près de quatre journées de marche et pour le parti sud de deux journées à peine.

D'après la supposition, le 13e corps, venant de Brod, était arrivé le 8 septembre dans la région de Pozega, tandis que le 4e corps se rassemblait près de Kaposvar et avait détaché une division d'infanterie, la 31e, par Fünfkirchen contre la Drave.

Le *12 septembre*, veille des manœuvres impériales proprement dites, le 13e corps manquait encore de tous renseignements sur les intentions de l'adversaire et n'avait au nord de la Drave, à Sellye, qu'une brigade de cavalerie, la 3e. Ce fut seulement dans l'après-midi du 12 septembre que le commandant du 13e corps obtint la faculté de disposer de la 41e division honvéd postée sur les deux rives de la Drave, à Barcs, et composée de quatorze bataillons, trois escadrons et un régiment d'artillerie divisionnaire.

Le même jour, le 4e corps occupait avec son quartier-général, son artillerie de corps et la 40e division honvèd, Fünfkirchen et la contrée environnante; la 31e division en avant et au sud, contre la Drave, la 32e division en arrière, au nord-ouest de Fünfkirchen, la 4e brigade de cavalerie en face et à 10 km. à peine de la 3e brigade ennemie.

Pour le *13 septembre*, le parti sud s'était préparé à avancer sur toute la ligne en trois colonnes :

A l'aile droite, une colonne formée de la 42e division honvèd marchant sur Miholjac.

Au centre, une colonne principale composée de la 7e division, avec la 39e brigade d'infanterie, les équipages de ponts et le détachement d'aérostiers, marchant sur Moslavina.

Comme colonne de gauche, la 36e division, marchant sur Cadjavica.

La 41e division honvèd, concentrée à Barcs, devait aussi se porter en avant sur Sellye.

Dans le parti nord, le commandant de la 31e division, la plus rapprochée de l'ennemi, avait reconnu que celui-ci s'apprêtait à franchir la Drave à Moslavina. Il renforça en conséquence ses détachements établis sur la Drave et posta le gros de la division vis-à-vis de Moslavina, prêt à tout événement.

Le *13 septembre, à 7 ½ du matin*, eut lieu, au sud de Miholjac, en présence de l'empereur, le premier combat entre la 42e division honvèd et les détachements de la 31e division, lesquels durent repasser la Drave sous la protection de leur arrière-garde et même, après 10 heures du matin, évacuer la rive nord du fleuve.

Il y eut aussi, vers les 9 heures du matin, sur la rive nord de la Drave, entre les deux brigades de cavalerie, un engagement auquel prit également part la batterie d'essais attribuée au parti Nord.

D'après le plan primitif des manœuvres, le 13e corps devait opérer son passage de la Drave près de Moslavina, dans la nuit du 13 au 14 septembre. La direction des manœuvres abandonna ce projet, d'une part, pour ne pas troubler le repos des troupes et, d'autre part, dans la crainte que la construction d'un pont de nuit, sur un fleuve et dans un endroit non connu des pionniers, n'amène de graves accidents. Les dispositions prises furent donc modifiées en ce sens que le 14 sep-

tembre seulement, à la pointe du jour, une brigade de la 42e division honvéd serait transportée de l'autre côté de la rivière et y débarquerait en un point convenable pour protéger le passage des autres troupes.

La 41e division honvéd et la 3e brigade de cavalerie devaient se porter sur la rive gauche pour coopérer à la protection du passage.

Conformément à ce programme, une partie de la traversée s'effectua par bateaux, puis le gros des troupes traversa la rivière sur le pont construit ensuite par les pionniers.

Déjà le 13 septembre eut lieu la reconnaissance technique de l'emplacement du passage.

Dans la nuit du 13 au 14, les huit équipages de pont amenèrent, par les quatre routes détrempées et boueuses — il pleuvait — et avec beaucoup de difficultés, leurs 118 voitures au bord de la rivière. Les pontons furent transportés, au prix des plus grands efforts, par-dessus les talus sablonneux, hauts de 7 mètres, de la rive et mis à l'eau.

La largeur de la rivière, à l'emplacement du pontage, peut être estimée à 330 mètres en chiffres ronds. En ménageant l'espace libre sous le tablier, il fallait 50 supports flottants pour établir le pont. Les pontons dont disposaient les pionniers n'étaient pas suffisants pour que la traversée pût être effectuée *simultanément* par bateaux et par le pont. Il fallut donc employer pour la construction du pont une bonne partie du matériel flottant qui avait servi à passer les troupes. Pour la traversée par bateaux, on renonça à employer l'assemblage en portière, toujours long et dont le démontage prend aussi beaucoup de temps et comme l'on n'avait affaire qu'à de l'infanterie — six bataillons — on put ainsi se dispenser de construire des passerelles pour le transport des chevaux et des voitures de guerre. La largeur de la rivière et la vitesse du courant étaient minimes, et la traversée par pontons isolés ou accouplés pouvait s'effectuer en cinq minutes environ.

La *traversée successive par bateaux* commença à 4 heures du matin et était déjà terminée à 5 h. 50. Elle fut opérée par neuf pontons à trois becs accouplés et par quatre isolés, transportant ensemble un bataillon avec ses chevaux de selle. Il y eut six traversées d'une durée de vingt-cinq minutes chacune, dont dix minutes pour l'embarquement et le débarquement, cinq minutes pour la traversée et dix minutes pour le retour.

La traversée s'effectua sans aucun accroc ni accident. Les préparatifs en furent menés avec une rapidité remarquable, puisque, commencés vers minuit, les travaux étaient déjà terminés à 4 heures du matin, alors qu'ils exigent, en général, une heure par équipage de pont.

La *construction du pont* commença vers les 6 heures du matin, dix minutes après la fin de la traversée par eau. On construisit un pont léger à six travées et à supports mixtes : chevalets et pontons. L'équipe se composait de 30 sous-officiers et 275 hommes. On établit une garde de rivière pour arrêter les embarcations ou les objets flottants dont le passage aurait pu gêner les travaux. La construction était achevée à 9 heures du matin. Les travaux avaient duré exactement deux heures cinquante-deux minutes. Or, l'établissement d'un pont de bateaux léger exige en général une heure dix minutes pour la première équipe et trente à trente-cinq minutes pour chacune des équipes ultérieures. Si la construction du pont de Moslavina s'était faite dans des conditions normales, les pionniers auraient donc économisé déjà trois heures et quarante minutes sur le temps généralement admis pour les travaux de ce genre. Mais il fallut, en outre, établir de chaque côté de la rivière une culée de chevalets reposant sur terre ferme, pour deux chevalets-supports par ponton, et consolider les supports flottants au moyen de leurs pièces de renforcement au grand complet. Tout cela compliqua considérablement les travaux. Leur durée fut, en outre, notablement augmentée par le fait que le fil de l'eau était oblique et que le lit de la rivière était plus profond du côté de la rive de départ qu'au delà. Somme toute, le pont fut lancé dans un laps de temps de moitié moindre que celui prévu par le règlement. Malgré la pluie qui tombait par torrents, les travaux s'effectuèrent sans accidents, selon toutes les règles de l'art et d'une manière irréprochable depuis la pose des rampes d'accès jusqu'à celui des cordages du garde-corps.

L'empereur, qui avait assisté dès le commencement à la construction du pont et qui le passa le premier, après l'inspecteur général des pionniers, se déclara fort satisfait de la façon dont le bataillon de pionniers s'était acquitté de sa tâche.

Après avoir passé la rivière par bateaux, avant la construction du pont, la brigade d'infanterie s'était établie derrière des digues d'inondation, à 1000 ou 1500 pas de la rive nord

de la Drave, et s'y était fortifiée. La 31e division ennemie essaya, vers les 7 heures du matin, d'attaquer cette brigade par surprise, mais, réduite à ses seules forces, elle dut se replier derrière la rivière la Viz, car l'attaque se dessinait autour de la forte position occupée par la brigade sud. Le coup de main de la 31e division n'aurait peut-être pas échoué s'il avait été entrepris un peu plus tôt.

A 9 h. 15, commença *la traversée du 13e corps*. En delà du pont, il se forma en trois colonnes et, par une marche « en avant, la gauche en tête », gagna un front parallèle à la Viz. La 41e division honvèd reçut l'ordre de se tenir prête à exécuter, en cas d'attaque générale, un mouvement tournant à l'aile droite.

La 3e brigade de cavalerie et la 41e division honvèd, du parti Sud, se trouvaient déjà, avant le début des manœuvres, en delà de la Drave. Elles auraient pu protéger la traversée de la rivière par le 13e corps, dans le cas où la 31e division ennemie aurait réussi à empêcher ou à troubler le passage par bateaux ou la construction du pont. Cette répartition des troupes avait été ordonnée par la direction des manœuvres dans le but d'abréger la durée de la traversée du pont par le 13e corps. Autrement, le passage du pont par plus de trois divisions d'infanterie et une brigade de cavalerie, aux effectifs de guerre, avec les trains, eût pris plus d'une journée entière, tandis qu'en fait, il n'exigea que trois heures à peine sans les trains.

Pendant que le 13e corps se portait en avant, au nord-ouest de Moslavina, avec ses quatre divisions sur le front et une brigade d'infanterie comme réserve de corps, le 4e corps avait aussi, de son côté, marché à la rencontre de l'adversaire. Le commandant du corps résolut de prendre l'offensive, mais, arrêté par des forces supérieures, il ne put percer les lignes ennemies et dut se retirer un peu après midi. A ce moment, le commandant du 13e corps donna le signal de l'attaque générale. Celle-ci n'eut cependant pas lieu, parce que l'assaillant avait déjà atteint la ligne de démarcation fixée par la direction des manœuvres. Le 4e corps, poursuivant sa marche en retraite, se replia derrière la Viz. Les troupes gagnèrent leurs cantonnements, dont elles ne s'éloignèrent pas le lendemain 15 septembre, qui était un dimanche et un jour de repos.

Dans la journée du *16 septembre*, le 13e corps poursuivit son offensive. Après son passage de la Drave, ce corps, serré dans un terrain de dix kilomètres seulement de largeur et de profondeur, se trouvait en défavorable posture. En revanche, il avait, avec ses six brigades d'infanterie, une notable supériorité de forces sur le 4e corps, dont les quatre brigades seulement étaient, il est vrai, disloquées et menaçaient l'adversaire aux ailes.

Le Commandant du 13e corps disposa ses troupes en quatre colonnes divisionnaires, avec l'ordre de marcher, l'aile gauche en tête, sur Fünfkirchen, objectif général du mouvement.

Le 4e corps, bien que disloqué et, par suite, favorablement placé pour exécuter une attaque concentrique, en fut néanmoins réduit, vu son infériorité numérique, à se maintenir sur la défensive. Les dispositions prises par le commandant du corps pour le 16 septembre avaient pour but d'empêcher l'ennemi de passer la Viz et de lui barrer le chemin, par l'offensive, dans la direction du nord-ouest.

Dans la position défensive, divisée en deux secteurs et dont le développement était de mille cinq cents pas se trouvaient en première ligne environ deux brigades, plus en arrière, comme réserves de secteurs, une brigade et demie, et derrière le centre, mais plus rapprochées de l'aile est, la 31e division et l'artillerie de corps comme réserves principales. Contre cette position, avançait le 13e corps, rangé en un échiquier d'une largeur finale de mille quatre cents pas, avec la 39e brigade comme réserve de corps derrière le centre.

La cavalerie de corps de chaque parti était à l'aile ouest. Elle n'eut pas l'occasion, ce jour-là, de prendre une part très active à la manœuvre.

La rencontre eut lieu, le *16 septembre*, à l'aile ouest, où, déjà vers 10 heures du matin, le secteur de droite de la position du 4e corps passait en la possession de l'adversaire. Le secteur de gauche fut aussi fortement entamé par la 36e division, dont l'attaque, rapidement et énergiquement menée, fut très remarquée de l'empereur. Celui-ci se trouvait sur place et se déclara fort satisfait de la façon dont elle avait été préparée et exécutée, ainsi que de la tenue exemplaire des troupes et de leur excellente discipline du feu.

Peu après 9 heures du matin, parurent, devant l'aile gauche

du parti nord, la 7e division, suivie bientôt de la 42e division honvèd, qui formait la colonne de droite du 13e corps. L'arrivée de ces renforts fit plier vers 11 heures les détachements adverses de la 31e division et de la 40e division honvèd, aussi dans l'espace de deux heures, toute la position défensive du 4e corps, à partir de l'aile gauche, était démolie par les quatre divisions du 13e corps qui avançaient successivement par échelons.

La retraite générale de l'aile droite et du centre du 4e corps, ainsi que la fixation de la ligne de démarcation, forcèrent la 31e division, qui, au début, avait été victorieuse, à se retirer aussi vers midi et demi.

Les combats de retraite ne prirent fin que vers les 3 ½ heures de l'après-midi.

Vu la persistance du mauvais temps, les manœuvres furent déjà interrompues le 16 septembre, de sorte que la bataille décisive, qui devait avoir lieu le 17 et à laquelle toutes les divisions devaient prendre part, fut supprimée. Auparavant déjà, les troupes avaient beaucoup souffert de l'inclémence du temps. Il avait plu pendant les trois jours de manœuvres et la marche dans des terrains détrempés et parfois recouverts de flaques d'eau, était extrêmement pénible.

Au quartier général du 4e corps, la violence du vent provoqua la rupture du câble qui retenait le ballon captif. L'aérostat s'envola vers l'ouest et s'abattit, sans causer de dommages, à quinze kilomètres de distance de son point de départ, où il fut ramené.

Le *18 septembre* eut lieu à Görcsöny, sous la tente du grand état-major et en présence de l'empereur, la critique des manœuvres, par le chef de l'état-major Feldzeugmestre baron Beck. Lorsqu'elle fut terminée, l'empereur félicita le corps des officiers de la parfaite réussite des manœuvres, en dépit, ajouta-t-il, de la pluie continuelle et des mauvaises conditions du terrain qui avaient imposé des fatigues extraordinaires aux troupes et rendu leur tâche extrêmement difficile. Après avoir exprimé le regret que lui avait causé la maladie et l'absence du commandant de corps, le général de cavalerie baron Bechtolsheim, l'empereur rendit hommage à la justesse, à la clarté et à la concision des dispositions prises et communiquée par les deux commandants de corps et à la précision avec laquelle

tous les ordres avaient été exécutés par les chefs. Il loua la tenue parfaite des troupes des deux corps, ainsi que les grands progrès nouvellement réalisés dans l'instruction des troupes honvéds et tout particulièrement l'habileté des troupes de pionniers employés aux manœuvres.

Enfin, l'empereur remercia la direction des manœuvres et spécialement le chef de l'état major général d'avoir donné des tâches nouvelles dont étaient sorties des situations intéressantes qui ne s'étaient pas encore présentées aux manœuvres de corps. En outre, Sa Majesté adressa au commandant en chef de la landwehr hongroise et aux deux commandants de corps une lettre autographe de remerciements.

* * *

Dans sa chronique du mois prochain, notre correspondant autrichien complètera l'esquisse que l'on vient de lire par quelques considérations tactiques sur ces manœuvres et notamment sur le rôle qu'y ont joué les différentes armes.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le budget fédéral. — Des chaussures militaires. — A propos des casernes. — Instruction pour les vélocipédistes militaires. — Presse et militaire. — Les essais de Thoune.

Il ne m'est pas facile de mener à bien, cette fois-ci, ma tâche de chroniqueur; s'il n'y a pas de faits sensationnels à relever, heureusement! il n'en manque pas d'autres; mais le temps fait défaut. Aussi serai-je obligé de renvoyer au mois prochain partie de ce que j'aurais voulu relever dès à présent.

D'après le projet du Conseil fédéral, le budget militaire de la Confédération suisse, pour l'année 1902, se monte à la somme de 28 $^1/_2$ millions (exactement 28 552 136 fr.), soit 8 fr. 60 par tête de population. Comparativement au budget de 1901, il présente une augmentation de 701 293 fr., due essentiellement à l'entrée en vigueur, dès la prochaine année, de la loi sur l'assurance militaire. A part cela, augmentations et réductions de dépenses se compensent.

A ce propos, remarquons que le nombre des recrues d'infanterie, de 13000 en 1901, sera, en 1902, de 12000 seulement. Cette diminution des recrues de l'arme la plus nombreuse est la suite d'un vœu exprimé par les Chambres, d'être plus sévère dans l'appréciation des aptitudes physiques des hommes. Cette mesure est justifiée; depuis plusieurs années, l'infanterie a été dotée d'un certain nombre de recrues qui n'avaient manifestement pas les aptitudes requises : on ne pouvait les renvoyer du service car les commissions de réforme, liées par des prescriptions strictes, ne disposaient pas des moyens de les exempter définitivement. Ainsi demeuraient aux contrôles des numéros donnant l'illusion de gros effectifs, tandis qu'en réalité on avait affaire à des non-valeurs coûteuses pour l'Etat, sans compter la peine inutile prise pour les instruire.

D'autres armes, par contre, voient leur recrutement augmenté, ainsi le train d'armée, la compagnie d'aérostiers (recrutement porté de 30 à 60 hommes), les troupes de forteresse pour Saint-Maurice, etc.

— Les souliers de quartier, dont l'introduction régulière date de cette année-ci seulement, constituent pour 1902 une notable aggravation des dépenses. Les souliers de quartier ont coûté à l'Etat, en 1901, 92 950 fr. et coûteront, suivant les prévisions, en 1902, 180 000 fr., soit le double.

Les lecteurs de la *Revue militaire suisse* sont déjà au courant de la question; il en a été parlé plusieurs fois. Avant d'arriver à la solution actuelle, on a fait de nombreux essais : Souliers en toile tannée, non claqués ou claqués, souliers en veau, bas ou en forme de brodequins, etc. Finalement, le type adopté est un soulier forme soulier de marche (brodequin napolitain), en peau de veau souple et muni d'une simple semelle. Malgré le nom sous lequel cette chaussure est connue, elle n'est pas exclusivement un soulier de quartier mais un soulier pouvant être employé dans certaines circonstances (pieds meurtris ou blessés, par exemple), pour la marche. Le prix de revient en est approximativement de 10 fr. par paire. L'Etat le vend au soldat pour 5 fr. La bienfacture de cette chaussure, sa bonne qualité, sa légèreté et son prix très minime expliquent surabondamment son rapide succès et l'importance de la perte qui résulte pour l'Etat de son adoption. C'est là d'ailleurs une dépense on ne peut plus justifiée; la question de la chaussure du soldat est de toute première importance; elle est difficile à résoudre dans toutes les armées et plus encore dans une armée de milices. Il est seulement à désirer que le soulier de marche devienne bientôt aussi populaire que le soulier de quartier; il le mérite, et par ses qualités et par son prix modique. Quand on examine, une à une, les chaussures achetées dans le commerce et apportées au service par les recrues et qu'on s'enquiert des prix payés pour telle paire de souliers ou de brodequins, on ne peut que s'étonner de la préférence dont elle jouit. Payée le double presque de ce que coûte le soulier de marche de l'Etat, cette chaussure, improprement et abusivement appelée, par le marchand, *militaire*, ne répond à aucune des conditions requises, ni pour la façon, ni pour la qualité. Mais à tort, faute de la connaître, on se méfie de la chaussure fournie par l'Etat. Si les commissions de recrutement emportaient avec elles et exposaient des échantillons de chaussures de marche et de souliers de quartier, beaucoup de recrutés qui n'auraient pas songé à se procurer ces chaussures-là, leur donneraient la préférence

Par le projet de budget et par la diminution de dépense qui en résulte, nous apprenons que la réserve de 10 000 fusils d'ordonnance est dès maintenant complète.

Les prévisions budgétaires du Conseil fédéral deviendront-elles une réalité après leur passage devant les Chambres? L'avenir nous l'apprendra.

* * *

Mes réflexions du mois de septembre à propos des casernes ont été reproduites et relevées par quelques journaux. Un de ceux-ci, le *National suisse*, me répond en substance que c'est à la Confédération que je devrais adresser mes reproches puisque c'est à elle qu'incombe, avec le devoir d'instruire les troupes, le soin de les bien loger.

D'abord je n'ai eu l'intention d'adresser des reproches à personne. J'ai signalé ce que nos casernes en général présentent de défectueux ; j'attribue cela surtout à une tradition dont nous avons peine à sortir et au préjugé qui veut que le soldat, sous le prétexte d'être « entraîné », soit plutôt mal ou sommairement logé ; je crois que la tradition est mauvaise et que le préjugé est faux. Si j'ai cité la caserne de Colombier, telle qu'elle était il y a une quinzaine d'années, comme exemple de caserne anti-hygiénique et dangereuse, cela n'a nullement été dans la pensée, je le déclare bien haut, d'en rendre responsable le gouvernement neuchâtelois. Mon unique motif a été que je ne connaissais pas d'exemple plus caractérististique. Dès lors, cette caserne a d'ailleurs été complètement transformée.

Mais je crois n'avoir pas perdu mon temps ; le *National suisse* convient que mes réflexions renferment beaucoup de vrai ; s'il voulait, à l'occasion, user de l'influence très grande et très légitime dont il jouit pour appuyer mes revendications et parler en faveur du bien-être des soldats, ceux-ci lui en seraient reconnaissants.

Mais il se passera du temps encore avant qu'on leur donne lieu de se plaindre, comme certains fonctionnaires et employés de l'administration des postes, du trop grand luxe dans lequel on les loge.

* * *

Le Conseil fédéral a approuvé récemment une *Instruction pour les vélocipédistes militaires.*

Cette instruction mériterait mieux qu'une rapide mention dans une chronique. Mais je confesse mon incompétence pour en parler comme il le faudrait ; je dois me borner à un aperçu de son contenu.

Ses différents chapitres traitent l'Ecole du vélocipédiste, la connaissance et l'entretien de la bicyclette ; l'hygiène, des généralités sur le service des vélocipédistes, le service des relais, le service d'exploration et de sécurité, enfin l'emploi qui peut être fait des vélocipédistes dans certaines opérations spéciales et au combat.

Aux termes de cette ordonnance, on peut employer des subdivisions de vélocipédistes, d'un effectif inférieur à une section, comme patrouilles indépendantes, comme organes du service de sûreté et pour le service d'ordonnances. L'emploi des vélocipédistes comme ordonnances est très varié, ils servent soit à la transmission des ordres et des communications soit à maintenir la liaison entre des colonnes ou des fractions de l'armée éloignées les unes des autres.

Il serait possible d'employer des troupes de vélocipédistes de la force d'une section à une compagnie, comme troupes combattantes, partout où une machine peut être utilisée ; il serait possible aussi d'assigner la même tâche à plusieurs compagnies.

Quant aux patrouilles de vélocipédistes, elles trouveraient leur emploi partout où l'état des routes permet de rouler et quand il s'agit de franchir rapidement de grandes distances; quand une marche silencieuse sur la route est désirable; quand on manque de cavalerie; surtout quand on combat dans son propre pays. Les vélocipédistes peuvent être avantageusement utilisés surtout au début d'une guerre avant que les avant-gardes ayent pris contact et, plus tard, quand on aurait perdu le contact avec l'ennemi, etc.

Le dernier chapitre traite spécialement de la conduite d'une troupe de vélocipédistes en marche et quand elle se heurte à l'ennemi; il y est dit en particulier que les troupes de vélocipédistes doivent marcher seules et non avec d'autres troupes et que, autant que possible, il faut se contenter de prescrire à une troupe de vélocipédistes le but à atteindre et lui laisser toute liberté quant au choix des routes et des moyens d'exécution.

Nous sommes loin, on le voit, d'un simple service de transmission d'ordres et de rapports; que l'on dût en venir là, cela ne faisait pas de doute: après le revolver le mousqueton, après le mousqueton le fusil court et nous voilà en présence d'une nouvelle arme ou subdivision d'arme, destinée à suppléer à la fois la cavalerie et l'infanterie; cette dernière ne se plaindra pas si le service de sûreté qui lui incombe encore trop lourdement se trouve allégé. D'ailleurs les résultats obtenus en France et en Allemagne, en France surtout, à la suite d'essais réitérés, justifient les espérances et la confiance que l'on peut mettre dans des troupes de vélocipédistes bien exercées et bien montées. Parmi les questions qui restent à résoudre, celle de la machine n'est peut-être pas la plus aisée.

Durant ces dernières années, les corps de troupe de l'infanterie non pourvus de vélocipédistes officiels, si je puis ainsi dire, ont été autorisés à en tirer de la troupe à raison, par exemple, de un par compagnie d'infanterie et par état-major de bataillon. Je dois dire qu'il ne semble pas que cet essai ait donné de très bons résultats. Dans les commencements, il se présentait tant de soldats pour faire volontairement le service de vélocipédistes que l'on n'avait que l'embarras du choix; et l'on en trouvait de très bons et qui fournissaient d'excellentes machines. Mais comme l'on vit bientôt que le service était au moins aussi pénible que dans le rang, il se présenta moins de candidats et leur qualité et celle des machines baissèrent. Cette année-ci, j'ai entendu exprimer par plusieurs chefs qui avaient eu à souffrir du service de ces vélocipédistes « marrons », l'opinion qu'il faudrait en venir à doter toutes les unités de vélocipédistes instruits *ad hoc*. Je crois qu'ils ont raison.

* * *

La *Liberté* (de Fribourg) reproduit, d'après la *Gazette du Valais*, la correspondance d'un *pioupiou du 12*, qui se répand en plaintes exagérées

et ridicules sur les souffrances endurées pendant le service fait du 2 au 12 septembre aux abords des forts de Saint-Maurice. Ce serait faire trop d'honneur à ce *pioupiou*, qui écrit d'ailleurs tout à fait comme on le fait dans certains bureaux de rédaction quand on y traite des affaires militaires, que de relever ses assertions. Mais les rédactions de journaux qui accueillent ou reproduisent de pareils factums n'ignorent pas qu'une troupe n'est pas licenciée du service sans que les soldats aient été appelés à déclarer s'ils avaient des réclamations ou des plaintes à formuler ; elles savent donc très bien aussi qu'en accordant l'hospitalité de leurs colonnes à des plaintes anonymes formulées après coup, elles encouragent un acte contraire à la discipline. En pareil cas, leur devoir serait tout tracé : transmettre à l'autorité militaire que cela concerne les plaintes ou doléances leur parvenant. Mais ça ne ferait peut-être pas leur affaire.

* * *

— Les divers constructeurs de l'étranger qui avaient été invités à fournir des modèles de canons de campagne à tir rapide et à long recul ont envoyé leurs pièces à Thoune au milieu du mois dernier. Elles y ont été soumises, par l'officier de tir de la place de Thoune, le colonel Roth, aux premières expériences. (Disons, en passant, que M. le colonel Roth est remis de son indisposition et qu'il se trouve aujourd'hui en état de reprendre ses travaux.)

La Commission plénière s'est réunie le 4 novembre pour examiner les six modèles nouveaux qui lui ont été présentés et pour les comparer avec le canon Krupp à bêche élastique précédemment adopté — pour autant qu'une comparaison peut se faire entre des matériels si entièrement différents. Le Conseil fédéral a assisté le 6 novembre à une séance de tir qui devait avoir lieu avec tous les matériels en présence. Les essais continuent et dureront encore plusieurs jours. Aux expériences de tir succèderont des épreuves de roulement et de manœuvre. La Commission sera certainement très embarrassée de faire un choix, les matériels qui lui sont soumis présentant les meilleures qualités et montrant les innovations et les perfectionnements apportés au tir rapide depuis quelques mois. Elle aura aussi à prendre une décision sur le système de pointage. Or, si l'on admet le tir rapide et le long recul, on est amené à choisir un appareil de visée permettant de répartir le feu avec précision et rapidité. Tous les projectiles ne doivent pas, en effet, au tir rapide, atteindre la même fraction de l'objectif, laquelle sera sans doute détruite après trois ou quatre coups. Il faudra déplacer le feu sur la fraction voisine. D'autre part, les boucliers limitant en une certaine mesure le champ des visées, il devient indispensable de disposer d'un appareil offrant la faculté de repérer la pièce dans d'autres directions.

Enfin, la Commission aura, dans un premier choix, à tenir compte des considérations particulières à notre pays, ce qui complique le problème.

En attendant, il est intéressant de suivre les expériences en cours dans les artilleries des pays voisins[1] et de constater l'évolution qui se produit en Allemagne en faveur du canon à long recul. Ce système, représenté en Allemagne principalement par le 7,5 cm. Krupp — dont la *Revue* a publié la description le mois dernier et dont elle donne encore des phototypies dans la présente livraison —, a trouvé un très chaud partisan en la personne du général Rohne. Cet écrivain militaire vient de donner, sur le tir rapide et les avantages du *Rohrrücklauf*, à un journal politique, le *Berliner Neuesten Nachrichten*, un article très élogieux que reproduit en partie le *Berner Tagblatt* du 8 novembre et sur lequel nous aurons l'occasion de revenir.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Nouvelles dislocations des troupes. — Menus faits. — Mort du colonel von Lœbell ; ses écrits. — † Le directeur du journal *Die Post*. — La télégraphie sans fil et la télégraphie optique. — Quelques livres. — Notre canon de campagne.

Pour le 1er avril 1902, on vient d'ordonner une nouvelle dislocation du Ier corps d'armée en Prusse orientale. Cette dislocation affectera également le XVIIe corps, en Prusse occidentale, dans une faible mesure, il est vrai, puisqu'il ne s'agit que d'un régiment d'infanterie. On restitue au Ier corps un régiment (le 44e), qui porte la désignation : 7. *Infanterie-Regiment-Ostpreussisches*. A son tour, le Ier corps cède au XVIIe un régiment qu'il avait incorporé en 1890 et qui est d'origine posnanique, le régiment no 59. Puis la 37e division cède un régiment d'infanterie de trois bataillons pour un régiment de deux bataillons de la 2e division. On régularisera ensuite les numéros des brigades d'infanterie dans le Ier corps de telle sorte que la 1re et la 2e division auront respectivement les 1re et 2e et les 3e et 4e brigades. Les brigades de la 37e division prendront les nos 73 et 75.

Le régiment de dragons von Wedel no 11 sera transféré de Gumbinnen à Lyck : c'est le régiment où, l'an dernier, le capitaine von Krosigk a été tué dans le manège. Un procès à ce sujet est, comme vous savez, encore en cours auprès du tribunal suprême militaire. Le régiment d'uhlans no 8 ira de Lyck à Gumbinnen, pour remplacer les dragons.

— La distribution du nouveau fusil vient d'être terminée dans les IIIe et VIIIe corps et deux autres corps vont suivre. Jusqu'ici, le corps de la Garde seul l'avait reçu. On parle beaucoup d'une augmentation des *Maschinengewehr-Abtheilungen* (détachements de mitrailleuses) et cette nouvelle a

[1] Voir sous *Chronique autrichienne*. (*Rédaction.*)

été lancée par quelques journaux qui les appelaient les *Magazingewehr-Abtheilungen* Le monde militaire sourit de cette balourdise.

Je vous avais parlé dernièrement des officiers étrangers qui reçoivent leur instruction dans l'armée allemande. Les étrangers continuent à affluer : aujourd'hui ce sont six jeunes Roumains qui viennent d'entrer comme aspirants-officiers (*Fahnenjunker*), tandis que quatre ont fini leur stage après avoir fait service comme lieutenant depuis janvier 1900. Cinq officiers turcs sont en stage à l'état-major et six dans des écoles militaires.

Les officiers du corps d'expédition en Chine viennent d'être réintégrés dans l'armée et la plupart d'entre eux ont été affectés aux régiments d'où ils étaient sortis. Le commandant du corps, le lieutenant-général von Lessel, reste encore en disponibilité jusqu'à ce qu'on lui trouve une division. Il résulte de ce mouvement, que les mutations nombreuses du mois d'octobre ne renferment en réalité qu'une proportion relativement faible de promotions. Sept majors-généraux ont été mis à disposition : trois commandants de brigades d'infanterie, un de cavalerie, un d'artillerie de campagne, deux du corps des ingénieurs. Au nombre de ces derniers se trouve le président de « l'Ingénieur-Comité », Mayer, qui a été auparavant inspecteur de la télégraphie militaire. Celui-là a au moins le mérite d'avoir étudié et élaboré l'organisation actuelle des troupes de télégraphe. Le successeur du général Mayer est le colonel Krebs, qui fut inspecteur de forteresses à Metz. Je cite encore le colonel *v. Hepke*, nommé commandant de la 5e brigade d'infanterie à Stettin. Il commandait le régiment no 54 à Colberg, et avait été autrefois directeur d'une école de guerre, puis inspecteur des prisons militaires. On lui doit un travail sur l'armée française dans la collection : *Die Heere und Flotten der Gegenwart*, collection dont le directeur est le major-général C. von Zeppelin. Le livre du colonel Hepke a été reconnu comme impartial, même par le parti nationaliste en France. Le monde scientifique lui a voué toute l'approbation possible : c'est un succès de premier ordre *intra* et *extra muros*. On signale également la nomination au grade de colonel-général du prince de Hohenzollern, qui avait cinquante ans de service.

Notre célèbre Dr *Robert Koch*, surnommé le « Bazillen-Koch », qui avait le rang de médecin-général, — ce qui équivaut au grade de colonel, — a reçu le grade de major-général. Outre ses mérites dans les sciences médicales en général, il a rendu encore des services spéciaux à l'armée par ses investigations sur des maladies infectieuses qui se sont déclarées cet été dans les camps d'instruction, et à la suite desquelles on a dû abandonner quelques-unes de ces places d'armes.

Je dois signaler également le décès du vieux colonel v. Lœbell, qui est mort le 18 octobre dans un faubourg de Berlin, à l'âge de près de 85 ans. Il fut le « Nestor » des sciences militaires en Allemagne, fondateur des *Löbell'sche Jahresberichte*, des *Jahrbücher*, et longtemps rédacteur de la

Militär-Wochenblatt. Quelques indications sur sa carrière ne vous paraîtront pas déplacées en raison de la place qu'il a occupée dans la littérature militaire. V. Löbell a appartenu à l'artillerie prussienne de 1833 jusqu'aux premiers mois de 1866. Il a ensuite été attaché au Ministère de la Guerre, puis, comme professeur d'artillerie, à l'école d'artillerie et de génie; il était en même temps membre de la commission d'expériences de l'artillerie. A deux reprises, il a commandé un régiment d'artillerie de campagne. Depuis sa démission, il conserva des fonctions dans quelques commissions scientifiques de l'armée. Il fut le premier à publier des renseignements sur notre fusil à aiguille, jusqu'alors secret d'Etat[1]. Après la guerre de 1870-71, on sentit la nécessité de créer une véritable revue militaire. Löbell s'empara de cette idée en 1871, et la réalisa en fondant les *Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine.* J'ignore pourquoi von Löbell renonça, au bout de peu de temps, à la direction de cette revue qui fut reprise par de Maret, de la section historique du Grand Etat-major. Celui-ci l'orienta du côté de l'histoire militaire, mais à la fin de sa carrière, il la fit pencher trop du côté de la polémique. Il appartint à Schnackenburg d'en faire une revue de premier ordre. Pour en revenir à v. Löbell, vous savez qu'il créa en 1875 les *Jahresberichte über die Veränderungen und Fortschritte in Militärwesen*, publications qui rendirent son nom immortel et universellement connu. Depuis 1880 à 1888, il rédigea le *Militär-Wochenblatt*, et, à l'âge de 77 ans, en 1893, il abandonna la direction des *Jahresberichte* également. Von Löbell était un polyglotte de premier ordre, il lisait les revues de toutes les langues, sauf le russe.

Je dois au journalisme et je dois à la Suisse de mentionner le récent décès d'une autre personnalité de la littérature périodique, le Dr *Léopold Kayssler,* qui fut pendant vingt ans directeur de la gazette *Die Post,* à Berlin. Quoiqu'il ne fût pas militaire, il a pourtant suivi les opérations de la campagne de 1870 comme délégué de la presse berlinoise au grand quartier général, en même temps correspondant militaire. Il a été décoré de la croix de fer. D'une nature hardie et téméraire, il quitta le quartier de Versailles pour se rendre à la Loire, où il assista aux opérations du Ier corps bavarois, sous les ordres du général v. d. Tann, au mois d'octobre 1870. La situation n'y était pas brillante. Kayssler fut fait prisonnier à la bataille de Coulmiers et resta interné jusqu'à la fin de la guerre dans le midi de la France. Il fut le premier à créer dans un journal quotidien une chronique militaire régulière qui se continue encore aujourd'hui bien que plus restreinte. Kayssler, qui est mort le 29 octobre à Berlin, à l'âge de 73 ans, a été collaborateur de la *Nouvelle Gazette de Zurich* jusqu'à la fin de sa vie et portait un grand intérêt à votre pays. C'est à ce titre que j'ai tenu à en parler et à honorer sa mémoire.

[1] Des Zündnadelgewehr's Geschichte und seine Konkurrenten, 1867.

— On vient de faire dans la cavalerie des essais de passage de cours d'eau à l'aide d'un *bateau à lances* (Lanzenboot), construit au moyen de lances de cavalerie et d'outres en peau. Il faut en plus quelques appareils spéciaux non encore connus. Le tout est couvert d'une toile à voile reliée au châssis formé par les lances. L'outre de peau peut également servir de tente pour le personnel. Il faut une douzaine de minutes pour préparer le bateau, pour le montage duquel 16 lances et 6 hommes suffisent. On dit que les essais ont donné de bons résultats, mais rien n'est encore introduit dans l'armée. On doit l'idée à un armateur nommé A. Rey, à Bischheim près de Strasbourg.

— Notre chemin de fer militaire a été mis à la disposition de la Société d'études pour les chemins de fer électriques rapides, qui fait des essais avec les voitures de Siemens et Halske, et de la Société générale d'électricité. La ligne, de 23 kilomètres de longueur, située près de Berlin, peut être utilisée par la Société pendant trois heures par jour. Pour les voitures et les ateliers, on a établi une grande halle près de la gare de Marienfelde. Les voitures ont une longueur de 21 et 22 mètres, l'intérieur est divisé en trois compartiments, un pour le conducteur et les deux autres pour la première et la troisième classe. On espère retirer un grand avantage pour l'exploitation des lignes militaires en temps de guerre des études entreprises par la Société pour perfectionner les moyens de transport des chemins de fer électriques.

— La *télégraphie sans fil* a été expérimentée aux dernières manœuvres impériales, comme elle l'avait été déjà d'ailleurs à celles de l'année dernière. On a utilisé comme stations les points élevés : tours d'églises, hauteurs et ballons captifs, et on a trouvé que les ondes peuvent être dérivées par des obstacles situés entre les stations. Jusqu'à maintenant, on n'avait obtenu un succès complet que sur la surface de l'eau, où on ne rencontre aucun obstacle. En pratique, et pour le moment, on est limité aux communications sur mer, par exemple entre des points situés sur la côte ou entre la côte et les îles, ainsi qu'il en a été fait application à diverses stations de la côte de la mer du Nord. On voit que la marine a été la première à exploiter cette invention, susceptible du reste de se perfectionner énormément si l'on en juge par les progrès qu'elle a réalisés depuis son origine. Actuellement, on peut envoyer des dépêches à une distance de 150 à 200 km. L'établissement de deux postes de télégraphie sans fil permettant l'envoi de messages à 200 km. coûte 200 000 marks, chiffre rond, tandis qu'un câble sous-marin pour la même distance reviendrait à près d'un million de marks.

On vient de publier une « instruction » sur la télégraphie optique introduite, elle, officiellement dans l'armée. Ce système est basé sur un appareil ressemblant à celui des chemins de fer, c'est-à-dire à un mât

porteur de bras mobiles. On nomme l'appareil le *Winker;* l'alphabet est formé par la combinaison des diverses positions des bras. Faute d'un *Winker*, on se sert des signaux au fanion; les signaux sont les mêmes que pour le « Winker ».

— La *Tägliche Rundschau*, journal berlinois, publie un article fort intéressant sur le détachement de télégraphe de notre corps d'expédition de Chine et sur les services qu'il a rendus au corps d'occupation. Le détachement était composé d'une subdivision de télégraphe sous les ordres du capitaine Trott, assisté d'un « Oberleutnant », de trois lieutenants, et d'une colonne du train sous les ordres du lieutenant Ostermayer. Le détachement a construit au total 400 kilomètres de ligne avec câble et 1200 kilomètres de lignes permanentes.

Au moment où le réseau avait son extension la plus grande, on exploita 1250 kilomètres de ligne avec 45 appareils de télégraphie de campagne *(Feldtelegraphen Apparat)*, sans compter les 45 appareils de patrouilles et les réseaux téléphoniques des grandes villes, lesquels furent desservis par des fantassins dressés à cet effet. Le rendement des lignes fut cinq fois supérieur à celui d'une section européenne. La seule station de Tientsin a expédié en un mois 4000 télégrammes et en recevait en moyenne autant, chacun de 50 mots en moyenne.

— La littérature militaire m'a paru maigre ce mois-ci. Citerai-je le *Taschenbuch* de l'artillerie de campagne pour 1902, de Wernick, que vous connaissez ; puis le *Manuel de cavalerie*, dédié aux officiers de l'arme par le lieutenant-général *v. Pelet-Narbonne*, deuxième volume : le service en campagne, dont n'avait paru que la première partie, la cavalerie dans la marche en avant, la poursuite et l'exploration. Vient de paraître en outre : *Napoléon als Feldherr*, deuxième volume, troisième édition, publication posthume du malheureux comte York de Wartenburg, une des victimes de l'expédition en Chine.

Pour vos fonctionnaires, il ne sera pas sans intérêt d'étudier les *Principes (Grundzüge) de l'administration militaire*, par le conseiller intime *Dr L. Meyer*, du ministère de la guerre. L'auteur s'est servi pour élaborer son travail de celui de feu le conseiller « de l'Homme de Courbière », qui traitait le même sujet mais était déjà démodé. Cet ouvrage, aussi bien que les précédents, est édité par Mittler.

— La presse politique s'est fortement préoccupée, dans les derniers mois, de notre canon de campagne. On a cherché à le discréditer en quelque mesure dans l'opinion publique.

Un article plein de bon sens de la *Gazette de la Croix*, intitulé *Entstehung und Bedeutung unseres Feldgeschützes*, de la plume d'un homme du métier, a entrepris une espèce d'apologie du canon de 1896. Il cherche à prouver

comme quoi, pendant la dernière décade, on s'est trouvé dans l'obligation de renouveler notre artillerie de campagne et qu'à l'époque où la transformation a dû se faire, il n'existait pas en Allemagne de modèle supérieur à celui qu'on a choisi. Il ne se présentait, en particulier, aucun système acceptable de canon à recul sur l'affût. Sans attacher une trop grande importance à notre situation vis-à-vis du canon français et de sa grande vitesse de tir, l'auteur est d'avis de ne rien précipiter. On peut, selon lui, procéder en toute tranquillité aux essais sur une grande échelle, puis, lorsqu'on aura trouvé la meilleure solution du problème, nous serons en mesure de renouveler en un court espace de temps notre matériel. Nous disposons en effet des ateliers de l'Etat, ainsi que de deux établissements privés, fort bien outillés pour un renouvellement rapide. Nous ne travaillons pas « dans la rue » et notre Commission d'expériences saura remplir sa mission sans avoir besoin des conseils d'officiers qui sont depuis longtemps hors du service de l'artillerie, mais qui prétendent avoir voix au chapitre dans une affaire qui chez nous se traite à huis clos.

Du reste, dans la Commission des Chambres de Bavière, le ministre de la guerre, interpellé par les députés sur la supériorité de l'artillerie française, a déclaré que le canon français a quelques bonnes qualités mais qu'il n'est pas supérieur au nôtre. C'est aussi ce qu'on pense à Berlin. Au surplus, nous ne restons pas les bras croisés. A quoi bon, cependant, inquiéter l'opinion publique dans une question où elle n'exerce pas l'ombre d'une influence? Au Reichstag, la question se traduit par des considérations financières et l'on donne aux membres de la Commission tous les renseignements techniques qu'ils désirent à la seule condition de les garder secrets, ce à quoi ils n'ont jamais manqué.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Manœuvres d'attaque de Veszprim, avec tir réel : effets du tir de l'infanterie et de l'artillerie. — Essais de nouveaux matériels de l'artillerie de campagne. — Une belle performance.

Dans la livraison d'août de cette Revue[1], nous avons donné le programme des manœuvres impériales qui ont eu lieu du 10 au 18 septembre dernier dans les environs de Fünfkirchen et qui furent précédées de l'attaque de Veszprim, dont il sera question plus loin. Le compte rendu de ces manœuvres fait l'objet d'un article spécial dans la présente livraison.

Disons d'abord qu'à la fin d'août les divisions de cavalerie avaient été concentrées dans les plaines de Bockfliess, où le 2 septembre, l'Empereur

[1] V. page 613 et suivantes.

assista à la manœuvre finale, commandée par le grand-duc Otto, deuxième neveu du monarque.

Le souverain, rentré à Vienne à la fin d'août seulement, venant d'Ischl, ne put assister aux exercices des divisions de la garnison de Vienne, qui eurent lieu les 19 et 20 août près de Kornenburg avec la coopération de la flottille du Danube[1] et d'un fort détachement de pionniers et dont la partie la plus intéressante fut la construction, de nuit, d'un pont sur le Danube. En revanche, l'Empereur a présidé, le 3 septembre, aux essais de tir organisés au polygone près de Vienne-Neustadt, où, pour la première fois, on lui a présenté, outre la pièce de campagne en bronze forgé et à bêche, des mortiers de campagne, des canons de montagne et des pièces de campagne en acier des usines Skoda et Ehrhardt.

Ensuite, S. M. a suivi de près le grand exercice d'attaque de Veszprim[2] et, dès le 10 septembre, les manœuvres de corps d'armée dans la région de Fünfkirchen.

Le grand exercice de Veszprim consista en l'attaque d'une position fortifiée, exécutée avec cartouches à balle, obus et shrapnels et d'une manière absolument conforme aux conditions de la guerre. On s'était proposé, d'une part, de faire manœuvrer en liaison l'infanterie, l'artillerie de campagne et l'artillerie de position et de siège et, en même temps, d'étudier l'effet des nouvelles pièces en voie d'essais; d'autre part, de montrer à l'Empereur le nouveau camp de Veszprim dans son emploi comme place de tirs pour armes combinées.

Ce camp, situé au nord-ouest de Veszprim, longe la ligne de chemin de fer reliant cette localité à Zircz et comprend les escarpements méridionaux de la forêt de Bakony avec leurs petites crêtes et leurs ravines nombreuses. Ses parties supérieures se composent de forêts de hêtres, dont le déboisemeut complet ne sera pas effectué avant quelque dix ans. Sa superficie est d'environ 4000 hectares. Le terrain, en grande partie escarpé, permet de tirer dans toutes les directions, aussi bien de l'est à l'ouest et vice-versa que du sud au nord, en sorte que l'on peut varier les tâches tactiques beaucoup plus que ce n'est possible sur d'autres places de tir plus petites. Il est question de créer à Veszprim, à l'instar de ce qui existe en Prusse, au camp de Jüterbog, une école spéciale de tir d'artillerie, à laquelle on appellerait un régiment qui séjournerait en permanence, été et hiver, et y serait caserné dans un bâtiment à construire.

Pour le grand exercice combiné dont nous parlons, la situation initiale fut donnée de telle façon que l'attaque, dirigée contre une position mise,

[1] V. page 622 et suivantes.

[2] Les lecteurs auront corrigé d'eux-mêmes l'erreur d'impression qui a fait dire dans la livraison d'août (page 615) Veszprim près Fünfkirchen. Il s'agit de Veszprim près du lac Balaton.

antérieurement déjà, en état complet de défense, devait se dérouler en entier dans le terrain décrit plus haut. L'exercice, comme nous l'avons dit, fut conduit d'une manière absolument conforme aux conditions de la guerre. Il eut lieu sous le haut commandement du Feldzeugmeister baron Beck, chef du grand état-major général. Le lieutenant Feldmaréchal chevalier de Kropatschek, inspecteur général d'artillerie, fonctionna comme directeur de la manœuvre.

L'*ordre de bataille* pour la colonne d'attaque — *parti ouest* — comprenait la 27e brigade d'infanterie, appartenant au 5e corps, avec :

Deux régiments d'infanterie : 7 bataillons ;

Un régiment d'artillerie divisionnaire : 4 batteries ;

Une batterie du 3e régiment d'artillerie de corps avec les pièces d'essais, savoir : six pièces à bêche élastique, dont quatre avec bouche à feu en bronze forgé et deux en acier ;

Quatre escadrons du 11e régiment de hussards ;

Un groupe de batteries mobiles de siège : 3 batteries ;

Une compagnie de pionniers;

Un détachement d'aérostiers ;

Une brigade de troupes sanitaires ;

Une colonne de parc de division ;

Une brigade de troupes d'administration.

Chaque compagnie d'infanterie transportait, dans des voitures de munitions attelées de chevaux appartenant à des troupes en congé, 100 cartouches à balle par fusil. Six pionniers munis de leur matériel réglementaire étaient attachés à chaque bataillon, huit à chaque escadron. Il y avait, en outre, huit brancardiers par bataillon.

Les pionniers avaient, outre leur matériel roulant au complet, tout leur outillage portatif avec des explosifs et des engins d'embrasement. Chaque compagnie était suivie de trois chars réquisitionnés, un de compagnie et deux de pelotons, plus d'un char de bagages et d'une voiture d'approvisionnements, ces deux derniers véhicules composés — comme dans toutes les autres troupes — d'attelages de louage.

Le détachement d'aérostiers, fourni par le personnel du cours d'aérostation militaire, formait deux subdivisions ayant ensemble un effectif de 6 officiers, 81 hommes, 6 chevaux de selle et 34 de trait. Il disposait de deux ballons cerf-volants pourvus de leur matériel de réserve et d'un ballon sphérique. Il y avait, par subdivision, un char pour le transport de l'aérostat, six pour le gaz, une voiture-câble, plus une voiture de bagages et une d'approvisionnements réquisitionnées dans le pays.

La subsistance se composait, par homme, de trois rations de vivres et de 300 grammes de viande de bœuf par jour. Chaque homme portait, en outre, deux rations de vivres et 200 grammes de viande de bœuf de réserve et percevait de plus, en argent, une indemnité de vivres de 20 hellers par

jour. La viande, découpée en tranches, était remplacée tous les trois jours, et le pain, composé pour un tiers de farine de froment et pour deux tiers de farine de seigle, était distribué en doubles rations de 700 grammes chacune. Chaque homme avait droit, par jour, à 1 gramme d'acide citrique pour l'amélioration de l'eau potable.

Un service de chemin de fer de campagne avait été organisé à Jutas, dès le 5 septembre, pour l'évacuation des troupes après la manœuvre.

Le *parti est*, chargé de la *défense* de la position, était formé de :

Un régiment d'infanterie : 4 bataillons ;

Cinq compagnies de pionniers ;

Deux escadrons de cavalerie ;

Un régiment d'artillerie de division : 3 batteries ;

Un groupe supposé de batteries mobiles de siège.

La *supposition* pour le parti ouest était la suivante :

L'adversaire s'est retranché dans une position à l'est de Var-Palota. Notre division a l'ordre de l'en déloger. La 27e brigade d'infanterie concentrera son attaque sur l'aile gauche ennemie.

Pour le parti est, la supposition portait :

L'ennemi s'avance par Hajmasker. Pour le recevoir, le parti est s'établira à l'est de Var-Palota, dans une position qu'il fortifiera par tous les moyens possibles.

La hauteur choisie et fortifiée par le *parti est* dominait les positions d'artillerie opposées d'environ 30 à 70 mètres. Elle avait un développement total d'environ 2500 pas du nord au sud.

Les pionniers la fortifièrent par une série de couverts d'infanterie de différents profils, avec de nombreux abris établis sur la ligne de retraite comme ligne principale de défense. Entre les couverts d'infanterie étaient placées plusieurs batteries avec des pièces soit isolées sur sol naturel et masquées, soit réunies et enterrées. Au centre de la position et au milieu d'une batterie renforcée, étaient censées se trouver les quatre mortiers de 15 cm. supposés de la batterie mobile de siège.

En avant du centre de la position principale, s'étageaient, jusqu'au pied du talus, deux ou trois rangées superposées de fossés-abris et d'autres ouvrages de fortification passagère.

Les défenseurs étaient représentés par des cibles en planches ou en carton, des mannequins, des figures en terre glaise, des petits ballons, etc., etc.

Pour des raisons techniques aussi bien que pour des motifs de sécurité générale, l'artillerie de l'assaillant devait diriger son feu sur l'aile droite et l'infanterie sur l'aile gauche de la position.

Les deux partis atteignirent, le *3 septembre*, les points fixés comme

situation de guerre initiale, d'où ils poussèrent en avant leur cavalerie et leur infanterie d'avant-garde. La batterie d'essais avait dû effectuer, depuis Graz, une marche d'environ 300 kilomètres pour se rendre dans le rayon de ses cantonnements.

Le 5 *septembre*, les partis avaient terminé leurs manœuvres d'approche à double action exécutées avec des munitions à blanc. Le 6 *septembre* eurent lieu les tirs de la batterie d'essais et ceux de la batterie mobile de siège contre cinq groupes d'objectifs établis sur la position fortifiée, laquelle avait été évacuée le 5 septembre, après la fin de l'exercice, par le parti est.

Comme premier but, il y avait six pièces ennemies postées à une distance de 2500 mètres.

Le deuxième but était formé par des cibles apparaissantes figurant l'attaque rapprochée d'un détachement d'infanterie contre lequel l'artillerie devait employer des shrapnels tirés en mitraille.

Le troisième but consistait en une chaîne de tirailleurs ennemis, avec ses réserves déployées à la distance d'environ 2200 mètres.

Le quatrième but était, comme le deuxième, un but rapproché.

Enfin, le cinquième, placé à la distance de 1800 à 2000 mètres, se composait de cibles de carton représentant des détachements d'infanterie debout, contre lesquels l'artillerie de l'assaillant devait tirer avec des obus à écrasite.

Pour la batterie mobile de siège, l'objectif principal était la batterie de siège opposée ainsi que les retranchements dissimulés à l'abri des projectiles ennemis, mais assez nettement visibles, à distance, avec de bonnes jumelles.

Le 7 *septembre* eut lieu l'exercice d'attaque proprement dit, avec tir réel, exécuté par la 27e brigade d'infanterie en liaison avec les quatre batteries du régiment d'artillerie divisionnaire. Des munitions de guerre ne furent distribuées qu'au parti ouest, savoir : 100 projectiles par fusil à répétition, 100 par pièce de campagne et 10 par obusier de 15 cm. En outre, les batteries de campagne et de position avaient des projectiles d'exercice pour marquer le feu lorsqu'elles auraient à tirer, pendant l'exercice, par-dessus leurs propres troupes.

L'attaque commença le 7 septembre à 6 h. 30 du matin. Elle eut lieu en deux groupes d'inégales forces, entre lesquels toute l'artillerie de l'assaillant prit position. Comme objectifs pour l'artillerie de campagne, on avait choisi les grandes tranchées-abris d'infanterie et les pièces de campagne ennemies disséminées sur la principale position défensive. L'artillerie de l'assaillant ouvrit son feu à 7 h. 30. A 8 h. 30. l'infanterie était arrivée à une distance d'environ 1400 pas de la position ennemie et commença son attaque, qui fut vigoureusement appuyée par le feu de l'artillerie

laquelle s'avança par échelons après s'être rapprochée de la position ennemie.

L'attaque entière dura environ une heure et demie. Vers 10 heures, l'artillerie avait déjà épuisé ses munitions de guerre après un feu très vif et, dès lors, elle continua la manœuvre avec des charges d'exercice.

Au moment où le groupe principal — quatre bataillons et demi — allait passer à l'assaut, de nouvelles silhouettes, figurant une contre-attaque de l'adversaire, apparurent subitement sur le flanc droit de l'assaillant.

Une partie de la colonne d'attaque, soit deux bataillons et demi, fit immédiatement front contre ce nouveau but, à la distance d'environ 600 pas, et, après un combat décisif d'une durée d'à peu près dix minutes, l'Empereur, qui depuis deux jours avait suivi la manœuvre avec un grand intérêt, ordonna, peu après 11 heures, la cessation des feux.

Les combats du 6 et 7 septembre offrirent des images absolument fidèles de la réalité. C'est la première fois, en Autriche-Hongrie, qu'une manœuvre avec munitions de guerre et coopération de l'artillerie lourde, de l'artillerie de campagne et de l'infanterie fut préparée et exécutée sur une aussi vaste échelle, et la brillante réussite de ce premier exercice avec tir réel fait espérer que des manœuvres offensives de ce genre feront, désormais, régulièrement partie du programme d'instruction des troupes, si les dépenses élevées qu'elles entraînent ne s'opposent pas à ce qu'elles soient répétées chaque année. Les frais de munitions ont été, en effet, considérables. Ils sont montés, pour l'artillerie seulement, à plus de 200000 couronnes. Pour l'infanterie — y compris les frais de cartouches à blanc — la dépense a été à peu près la même. Près de 5000 shrapnels et obus et plus de 300000 coups de fusils furent tirés. Néanmoins, aucun accident grave ne s'est produit.

Le détachement d'aérostiers se servit d'un ballon captif relié avec les batteries d'attaque par un fil téléphonique, en sorte que l'observation du tir put être faite par des officiers placés dans la nacelle du ballon et communiquant par téléphone avec leurs batteries.

Les résultats du tir, appréciés sommairement par une première inspection superficielle des objectifs atteints, parurent dès l'abord extrêmement favorables. La destruction des figures de terre glaise et des petits ballons avait été complète ; aucun de ces buts ne fut retrouvé intact. Les planches et les cibles en carton avaient été toutes touchées de une à six fois.

L'infanterie avait excellemment tiré. L'artillerie de campagne, bien qu'elle eût devant elle des buts difficiles — infanterie postée à couvert dans des positions très dominantes — avait également obtenu, par un tir extrêmement précis, un grand nombre de touchés directs et causé passablement de ravages dans les retranchements et les cibles qui en figuraient

la garnison. Une bonne partie des touchés directs avaient été produits par des obus. Chaque batterie en avait en moyenne de un à quatre. En revanche, l'effet du tir à shrapnels contre des buts abrités fut relativement médiocre, et il est à craindre que le tir à shrapnels contre des buts dominants et à couvert ne produise des résultats encore plus défavorables, quand l'artillerie ne sera pas en état de régler son tir, tandis qu'ici les abris étaient encore suffisamment visibles et l'observation en ballon permettait un réglage assez exact du tir. Le feu de l'artillerie contre les batteries masquées fut également peu efficace. Il semble que ces objectifs n'ont même pas été aperçus par l'assaillant.

L'effet de l'artillerie contre les silhouettes de canons ne fut pas non plus très satisfaisant. Peut-être des obus à écrasite remplaçant les shrapnels eussent-ils donné de meilleurs résultats.

D'une manière générale, on a constaté que les shrapnels sont inefficaces contre des *buts couverts, manquant de profondeur* et, en outre, masqués ou peu visibles pour d'autres motifs. Dans ces cas-là, il vaut mieux employer des obus à écrasite ou le tir plongeant avec des shrapnels tirés par des obusiers.

En revanche, les résultats de tir obtenus par le groupe de batteries mobiles de siège ont été surprenants. Les retranchements et les abris des réserves furent complètement détruits et les batteries renforcées positivement dévastées. On a cependant constaté que l'emploi des obusiers de 15 cm. de ce groupe offre aussi certains inconvénients en campagne. Les pièces sont trop lourdes et manquent de mobilité, surtout quand les attelages sont défectueux. Il en est de même des voitures de munitions. Quand on a besoin de ces lourdes pièces, on ne peut être sûr de les avoir sous la main à l'endroit et au moment voulus que dans une contrée pourvue de bonnes voies de communications et si le terrain et le temps sont favorables. Or, ces conditions ne sont pas toujours réunies en campagne. Si l'on compare l'effet extrêmement meurtrier de ces canons avec celui, beaucoup moins puissant, des pièces de campagne à trajectoire rasante et si l'on considère qu'une attaque contre des hauteurs fortifiées ne peut réussir sans le concours de ces pièces lourdes, on en arrive à cette conclusion — démontrée pratiquement par l'exercice de Veszprim — que l'adoption d'un obusier moderne à tir rapide, d'un poids aussi restreint que possible, est d'une urgente nécessité, et qu'il serait utile de l'atteler de forts chevaux déjà en temps de paix.

Peut-être le rôle du groupe mobile de siège pourra-t-il être rempli en partie par les batteries d'obusiers nouveau modèle de 10,5 cm. destinés à la campagne. Formées en batteries d'obusiers légers et incorporées dans l'artillerie de campagne, elles pourront peut-être y prendre la place de l'artillerie de corps actuelle.

On comptait que les exercices d'attaque permettraient de prendre une

décision définitive à l'égard des canons de campagne; toutefois, d'après le *Pester Lloyd,* journal généralement bien informé, il n'y faut pas compter. Cela se comprend du reste. Il est évident qu'un exercice de deux jours n'est pas d'une durée suffisante et offre trop peu d'occasions de se rendre compte, même superficiellement, de la valeur en service et au combat des divers systèmes de pièces et ne donne pas le temps de les comparer entre eux. Les manœuvres de corps des environs de Fünfkirchen, auxquelles on avait attaché une batterie d'essai, n'ont pas fourni non plus de solution à la question des nouveaux canons et il devient certain que cette question ne pourra pas être résolue au courant de cette année.

A l'heure actuelle, on aurait l'intention de prolonger les expériences jusqu'au printemps de 1902, et encore ce terme ne peut-il être considéré comme immuable, de nouvelles circonstances étant de nature à rendre peut-être nécessaires de nouveaux délais.

Lors des expériences qui eurent lieu le 3 septembre au polygone près de Vienne-Neustadt, en présence de l'Empereur, avec les modèles nouveaux, aucun des modèles présentés n'a permis de se prononcer en faveur de l'adoption d'un type quelconque. Il est cependant hors de doute que le bronze forgé, produit par les arsenaux de Vienne, se prête parfaitement à la construction des bouches à feu. Le grief qu'on lui a fait de présenter un poids trop élevé pour le service de l'artillerie de campagne s'est trouvé manquer de fondement.

Le point capital de la question est toujours, pour le moment, le système d'affût. Les pièces d'essai, en bronze forgé, sont, comme on sait, montées sur un affût à bêche. On les a mises en comparaison avec des matériels à recul sur l'affût, en particnlier avec celui d'Ehrhardt. D'autres types de pièces, avec des systèmes d'affût différents, sont également en expérience au polygone de Félisdorf, et d'après les expériences en cours, il se pourrait que ces matériels fussent mis en essai entre les mains de la troupe. Il n'est en outre pas impossible que les trois batteries modèles construites par les arsenaux de Vienne ne subissent encore des modifications ou des perfectionnements de construction. Tout ceci demande, on le voit, des études approfondies et des expériences complètes, par conséquent beaucoup de temps. La solution de la question paraît de la sorte encore une fois retardée.

Le nouveau projet d'organisation de l'artillerie de campagne est, d'autre part, déjà assez avancé pour que, dès que la décision sera prise à l'égard du matériel, on puisse édicter sans délai toutes les « prescriptions organiques » relatives à la transformation de l'ensemble de l'artillerie autrichienne.

— L'artillerie de montagne vient de donner une belle preuve de ses capacités et de son endurance.

Le 4 septembre, dit la *Reichswehr*, une batterie de montagne qui avait

pris part aux manœuvres dalmates quitta son cantonnement de Sinj, en Dalmatie, pour se rendre à son lieu de destination, Ljubuski, où elle arrivait le lendemain, à 3 heures de l'après-midi, parcourant ainsi en 32 heures les 117 kilomètres qui séparent ces deux localités. La batterie n'eut aucun traînard; le lendemain, 6 septembre, elle atteignait en parfaites conditions sa garnison habituelle de Mostar, en Herzégovine.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

Activité du général Weyler. — Création d'une armée régionale aux îles Baléares. — Opinion de M. Gibson-Bowler sur la neutralité de l'Espagne. — Conséquences de la nouvelle loi de recrutement. — Modification des cours pour les officiers du cadre de réserve. — Diminution des écoles régionales des sous-officiers. — Réorganisation du régiment d'artillerie de siège. — Création de comités techniques de l'artillerie et du génie. — Achat de bicyclettes militaires. — Les dernières écoles à feu de l'artillerie

En jetant un coup d'œil rétrospectif sur ce qui s'est passé dans notre monde militaire depuis ma dernière chronique, on peut constater que les derniers mois n'ont pas été perdus pour les intérêts de l'armée, ou plutôt de la patrie. Pendant ce temps, notre ministre de la guerre ne s'est donné ni trêve ni repos, dans son désir de tout voir par lui-même et d'étudier sur place tout ce qui a rapport à la défense du pays et à ses besoins militaires. Il faut louer sans réserves le général Weyler non seulement de ce que, grâce à ses visites à nos établissements militaires, tels que les admirables usines et fonderies d'Oviédo et de Trubia, d'importantes améliorations vont y être apportées à bref délai, mais encore de ce qu'après avoir étudié, dans tous ses détails, l'état où se trouvent les îles Baléares et les Canaries, de même que la condition de nos places fortes du nord de l'Afrique, et la résistance qu'elles pourraient offrir en cas d'agression, il a décidé d'activer immédiatement les travaux de fortification de ces possessions espagnoles et d'augmenter leurs garnisons. Il tient à leur assurer tout ce qui leur manque pour leur permettre de se suffire à elles-mêmes, au cas où elles verraient coupées leurs communications avec la péninsule, éventualité fatale en temps de guerre, si l'on considère l'impuissance actuelle de notre marine militaire. Ce déploiement d'activité du général Weyler est d'autant plus digne d'éloges que tous ses prédécesseurs au Ministère de la guerre, depuis vingt-cinq ans, n'ont jamais eu l'idée d'agir autrement que sur les données que leur fournissaient les cartons verts des bureaux, aussi en avons-nous récolté les fruits qu'on sait.

Les choses vont maintenant changer d'aspect. Venant d'en haut,

l'exemple sera plus sûrement suivi, les chefs supérieurs, et partant leurs subalternes, devront bien aussi prendre part au mouvement. Je n'en veux pour preuve que les déplacements, tout à fait nouveau jeu, de la plupart des commandants de corps d'armée, notamment des chefs du IIe et du IVe corps (Catalogne et Andalousie).

Un autre résultat du voyage du général Weyler aux Baléares est également l'ordre royal du 14 septembre qui créait dans ces îles une *armée régionale*, composée de l'active et des troupes de première et de deuxième réserve, comme suit :

Troupes actives.

2 régiments d'infanterie ;
1 escadron de chasseurs à cheval ;
1 batterie d'artillerie de montagne ;
2 bataillons d'artillerie de place ;
1 compagnie de sapeurs-mineurs ;
1 compagnie des télégraphes ;
1 section d'administration ;
1 section sanitaire[1].

Première réserve.

4 bataillons d'infanterie ;
1 escadron de cavalerie ;
1 batterie d'artillerie de montagne.

Deuxième réserve.

4 bataillons d'infanterie.

En temps ordinaire, les unités de la première et de la deuxième réserve n'auront que leur cadre. Administrativement, la batterie de réserve sera attachée au bataillon de place de Palma (l'autre bataillon d'artillerie est à Mahon) ; l'escadron de réserve est attaché à l'escadron actif.

L'armée régionale sera recrutée dans la zone de Palma de Mayorque, qui comprend le territoire des trois îles Baléares ; cette même zone devra suffire à toutes les exigences de la mobilisation. Il faudra donc élever le chiffre du contingent annuel de la circonscription en question et, dans le but de faire passer sous les drapeaux le plus grand nombre d'hommes possible, les soldats en congé seront renvoyés par anticipation au bout de leur deuxième année de service au plus tard. Les *recrues disponibles*, c'est-à-dire les hommes qui, par la voie du tirage au sort, ont été classés dans la seconde portion de la classe annuelle, seront désormais astreints à servir deux mois consécutifs dans un régiment d'infanterie ; de plus, ils pourront être appelés tous les ans pour des périodes d'exercice, dont la durée ne devra pas dépasser quatre semaines.

Les réservistes des corps d'infanterie seront tenus d'assister à des

[1] Cette section ainsi que celle d'administration seront transformées en compagnies au moment de la mobilisation.

exercices qui auront lieu un dimanche de chaque mois dans le lieu où résideront les cadres de la compagnie de réserve à laquelle ils appartiennent. Ils devront aussi se présenter aux inspections des bataillons de réserve qui auront lieu deux fois par an. Les réservistes des autres armes et des corps spéciaux prendront part aux exercices de tir des compagnies d'infanterie et, une fois par an, ils seront convoqués à Palma pour des exercices de leur arme ou corps spécial.

Ces dernières dispositions n'étant pas consignées dans la loi de recrutement en vigueur, devront être sanctionnées par les Chambres dans la session actuelle. Avec cette organisation, les îles Baléares pourront être défendues par une armée de première ligne, dont l'effectif sera d'environ 11 000 soldats parfaitement instruits ; elle sera, à son tour, soutenue par 6000 hommes de la deuxième réserve, possédant une certaine instruction militaire. Ces derniers pourront rendre de notables services en venant, dans les places fortes, remplacer les troupes de campagne.

* * *

Souhaitons que les Canaries, utilisant leur milice spéciale, possèdent également bientôt une armée propre, car l'importance stratégique de ces îles, dans l'Atlantique, est, à coup sûr, aussi considérable que celles des Baléares et de Ceuta dans la Méditerranée.

Il est inutile de nous faire des illusions au sujet de la politique internationale des grandes puissances et du rôle que nous y jouerons. Soyons convaincus qu'après la question sud-africaine et la question chinoise, nous verrons bientôt discuter, non par la voie diplomatique mais bien au son du canon, les destinées du caduc empire du Maroc.

En Espagne, nous ne connaissons que trop le danger qui nous menace et nous n'ignorons pas non plus la probabilité, pour ne pas dire la certitude, qu'il y a pour nous d'être entraînés dans le conflit malgré la politique de neutralité que tous nos gouvernements ont cru devoir observer pour le plus grand bien de notre malheureux pays.

Du reste, si nous étions assez peu avisés pour croire qu'on se battrait dans les eaux de la Méditerranée ou sur les côtes du nord de l'Afrique sans s'occuper de nous, il suffirait, pour nous détromper, de lire la fameuse brochure de M. Gibson Bowler, *Gibraltar danger national*, qui a soulevé de si bruyants débats au Parlement anglais lors de son apparition.

Vous avez eu connaissance du dernier article que M. Gibson Bowler a fait paraître dans la revue *Notre Temps*. Cet article est trop long pour être résumé ici, mais, comme il semble exprimer beaucoup plus que l'opinion d'un simple citoyen anglais, je transcris ici les conclusions de l'auteur *cet ami de l'Espagne*, comme il se plaît à se nommer lui-même :

1° L'Espagne doit s'allier à l'Angleterre, car, soit en temps de paix, soit en temps de guerre, cette alliance est des plus avantageuses pour les deux pays.

2° Pour l'Angleterre, la conservation de Gibraltar et sa sécurité sont des questions d'importance vitale.

3° En cas de guerre, il serait bon, pour l'Espagne, de maintenir sa neutralité : mais, étant donnée sa situation géographique, elle ne pourra pas la conserver.

4° S'il venait à se produire un conflit international dans lequel les intérêts de l'Angleterre fussent en jeu, l'occupation du territoire espagnol limitrophe de Gibraltar par une armée anglaise forte de 30 000 à 40 000 hommes serait inévitable.

Après cela, il n'y a certes rien d'étonnant que le général Weyler, en revenant, il y a quelques jours, de Ceuta, ait visité minutieusement Algeciras, La Linea, San Roque, Sierra Carbonera, Tarifa, et tous les autres points d'où, de l'avis des Anglais, on pourrait, avec de bonnes batteries, annuler l'effet des ouvrages de fortification qu'ils ont élevés à grands frais dans la partie occidentale du *Pénon de Gibraltar*.

* * *

Vous n'ignorez sans doute pas que la loi sur le recrutement, en vigueur en Espagne, a été modifiée par une autre loi que les Cortès ont votée le 25 décembre 1899 et qui fut présentée au Parlement par un de nos députés militaires les plus distingués, le général Suarez Inclan. D'après cette loi, qui aurait dû être appliquée en 1903, les recrues, en arrivant à leur corps, auraient été toutes dans leur 21e année. On ne verrait ainsi plus prendre les armes à de véritables enfants, comme cela a été si fréquemment le cas jusqu'ici, car, bien que l'âge réglementaire de la conscription fut de 20 ans, l'incorporation du contingent ayant lieu au mois de novembre de l'année qui suivait l'appel, il résultait que nombre de recrues n'avaient guère que 19 ans en arrivant au régiment.

Pour mettre à exécution la loi Suarez Inclan, il avait été arrêté qu'en 1900 et 1902 il n'y aurait pas de conscription. En ce moment se trouvent sous les drapeaux les classes de 1898 et 1899 ainsi que les ajournés de ces deux classes pour cause d'infirmité (défaut de taille, etc.) et qui ont été déclarés propres lors du recrutement de 1900. Comme la classe de 1898 sera libérée en novembre prochain et la moitié de la classe de 1899 en 1902, il ne se trouvera sous les drapeaux, dans le courant de l'année 1903, que la seconde moitié de la classe de 1899 et les ajournés dont nous avons parlé.

C'est la raison pour laquelle le ministre de la guerre s'était vu obligé de fixer à 80 000 hommes[1] le contingent actif de cette année. Ce chiffre a paru excessif à l'opinion publique et a provoqué, dans la plupart des grands journaux, une violente campagne contre le général Weyler. On a traité sa décision d'illégale, parce que les effectifs budgétaires prévoyaient

[1] La classe de 1899 ne fut que de 60 000 hommes, bien qu'en 1900 non plus il n'y ait pas eu de conscription.

une armée permanente de 80000 hommes et non de 120000, comme ce sera le cas lors de l'incorporation du contingent de cette année. Quoique le ministre de la guerre eût déclaré que les hommes ne seraient appelés qu'au fur et à mesure du renvoi des vieux soldats, l'opposition a continué de plus belle, surtout de la part d'une Association dite des « Pères de famille », dont les membres, moyennant un versement périodique, ont droit à l'exonération de leurs fils du service militaire, l'Association payant à l'Etat les 1500 pesetas exigés pour l'exonération. Il est évident qu'en augmentant le chiffre du contingent, le nombre des individus à exonérer par la dite Société augmente en proportion et partant ses débours. Telle est l'unique raison des protestations et des démarches plus ou moins patriotiques de la part de ceux auxquels la mesure du général Weyler n'a pas eu l'heur de plaire. Au fond, la cause de tous ces maux c'est l'existence du principe déplorable qui permet aux riches d'éluder le devoir le plus sacré à tout bon citoyen, celui de servir son pays. Partout ce système d'exonération a été rejeté comme immoral, et on pourrait presque arriver à être reconnaissants à notre fameuse Association des Pères de famille si, en fin de compte, son agitation avait pour résultat indirect d'obliger le gouvernement à résoudre le problème du service militaire obligatoire et personnel.

Pour faire droit à cette protestation, le général Weyler a déposé à la Chambre un projet de loi d'après lequel le passage au nouveau système de recrutement se fera progressivement d'ici à 1905.

.·.

Je vous annonçais, dans une de mes précédentes chroniques que, par ordre royal du 9 août de cette année, les officiers du cadre de réserve promus après le 1er mars 1895, qui voudraient suivre des cours spéciaux dans les chefs-lieux des corps d'armée pourraient, à l'avenir, revêtir certains emplois dans l'activité. Le nombre des officiers qui ont sollicité d'assister à ces cours a dépassé 3000 ; autant dire que presque tous ont répondu à l'appel Malheureusement les ressources dont dispose le ministre de la guerre ne lui permettent pas d'allouer à un aussi grand nombre d'officiers de réserve la solde entière à laquelle ils auraient droit si les cours avaient été donnés dans les localités primitivement fixées. Le général Weyler a donc modifié l'ordre royal en ce sens que les branches d'étude imposées aux officiers de réserve seront étudiées en particulier et que des examens, qui auront lieu en juillet de l'année prochaine, décideront du sort de ces subalternes. Il est regrettable que cette décision se soit imposée, car ce système d'étude ne fera qu'ajouter une pierre de plus à l'édifice déplorable de notre pédagogie de routine qui bourre la mémoire et atrophie l'intelligence.

— Les écoles régionales de sous-officiers, sises dans les chefs-lieux

de corps d'armée, ont été réduites à trois seulement, qui resteront à Valladolid, Séville et Barcelone. La première fournira de sous-officiers les troupes des deux Castilles, de Léon, Galice, des Asturies et des provinces basques ; la seconde, celles d'Andalousie et des possessions d'Afrique ; et la troisième, celles de Catalogne, d'Aragon et de Valence.

— Le régiment d'artillerie de siège destiné à servir de base permanente à la mobilisation du train de siège et des batteries lourdes de campagne, vient d'être réorganisé. Il se composera, à l'avenir, d'un état-major, d'une section d'attelage et de quatre batteries. La première batterie sera armée d'obusiers de bronze de 15 et 21 cm. ; la deuxième, de canons de bronze de 12 et 15 cm. ; la troisième, de mortiers de 15 et 21 cm. ; la quatrième, de canons d'acier de 15 cm. Les quatre batteries utiliseront à tour de rôle la section d'attelage pour acquérir la pratique nécessaire. Au moment des grandes écoles annuelles, le régiment de siège exécutera des exercices de mobilisation générale.

— L'*Officiel* du 28 septembre passé a publié un arrêté royal d'après lequel il sera procédé à la création d'une *junte* ou comité technique d'artillerie et d'une autre du génie. On continuera cependant à laisser dans les attributions de la Junte consultative de la guerre les projets de fortifications et de leurs armements, ainsi que tous les autres services qui seront réalisés en combinaison par l'artillerie et le génie et les projets de défense du territoire en général.

Le comité technique de l'artillerie sera présidé par le commandant général d'artillerie de la première région territoriale. Les autres membres seront le général commandant l'Ecole centrale de tir, les colonels des régiments en garnison à Madrid, le colonel directeur du Musée d'artillerie et le colonel de la commission d'expériences. Un major comme secrétaire et trois capitaines à titre d'auxiliaires compléteront le comité de l'artillerie. Celui du génie aura une composition analogue.

Le même numéro de l'*Officiel* publiait la formation d'une commission mixte composée d'un officier supérieur du corps d'état-major, d'un officier d'artillerie, d'un du génie et d'un d'infanterie dans tous les cas où il s'agira de l'étude de la défense partielle ou générale d'un point quelconque. Les rapports de ces officiers supérieurs seront examinés par les comités techniques de l'artillerie et du génie, puis par la Junte consultative de la guerre avant d'être soumis à la décision ministérielle.

Ce sont bien des formalités, me direz-vous, et vous aurez raison. Il n'y aurait qu'un moyen de supprimer l'inconvénient des commissions et des bureaux, en ce qui concerne la défense du pays, ce serait de décider la création d'un grand état-major, à l'instar de celui qui existe dans la plupart des armées étrangères.

— Il a été décidé d'acheter à la fabrique « Triumph Cycles, de Coven-

try (Angleterre), 46 bicyclettes de la marque « Triumph », modèle militaire, destinées au corps d'infanterie et à la section de cyclistes du bataillon des chemins de fer.

Dans ma prochaine chronique, je parlerai des écoles à feu de l'artillerie qui viennent d'avoir lieu près de Madrid, auxquelles chaque régiment a envoyé une batterie. Elles ont pris, cette année, une importance inusitée.

* * *

La bibliothèque de la *Revue militaire suisse* a dû recevoir le dernier ouvrage [1] d'un des officiers les plus distingués de notre corps de l'artillerie, le commandant D. José de Lossada y Canterac, dont plusieurs des livres servent de manuel à l'Académie de Ségovie, où se forment nos officiers d'artillerie.

Cet ouvrage a été couronné par la Junte consultative de la guerre et a valu à son auteur la croix de deuxième classe du mérite militaire, avec pension, ce qui suffit pour indiquer qu'il s'agit ici d'un travail vraiment remarquable.

Dans 243 pages, M. de Casa Canterac a su résumer l'opinion des techniciens les plus éminents de tous les pays sur la solution des problèmes posés par les récents progrès de l'artillerie ; les facteurs dont il faut tenir compte dans le choix d'un canon à tir rapide ainsi que toutes les questions se référant à l'organisation de l'arme y sont exposés avec clarté et logique et de manière à présenter des éléments de comparaison suffisants pour que le lecteur puisse bien saisir ce sujet d'actualité.

L'ouvrage que j'ai sous les yeux et que je recommande vivement à votre attention, comprend une introduction historique et quatre chapitres, avec les titres suivants : Conditions que doit réunir le matériel de campagne à tir rapide et différences entre celui-ci et le matériel de tir ordinaire. Modifications à introduire dans l'organisation des troupes d'artillerie de campagne, par suite de l'adoption des pièces à feu rapide. Changements que doit subir la tactique de l'artillerie de campagne, par suite de l'adoption des poudres sans fumée. Modifications que le matériel de l'artillerie de campagne entraîne sur l'effet et l'emploi tactique de l'arme.

Le volume est, on le voit, de la dernière actualité.

[1] *Alteraciones que el material de campana de tiro rapido introduce en el efecto tactico y empleo del arma*, par le commandant d'artillerie D.-José Lossada y Canterac, comte de Casa-Canterac. Madrid 1901.

CHRONIQUE FRANÇAISE
(De notre correspondant particulier.)

Nouvelles. — A travers les Revues. — Bibliographie. — Le budget de la guerre. — † Le capitaine G. Gilbert.

Les mutations dont je parlais dans ma dernière chronique ont eu lieu trop tard pour que j'aie pu en indiquer le caractère. Les journaux officieux ont déterminé leur signification en faisant remarquer que, parmi les trois demi-douzaines de généraux qui ont été l'objet d'une promotion, pas un seul n'avait de titre ou de particule. Est-ce d'après cette considération qu'on a, en haut lieu, distribué l'avancement ? J'aime à croire qu'on a obéi à d'autres mobiles ; mais je sais qu'on s'est réjoui de pouvoir n'accorder de faveurs qu'à des noms roturiers.

Parmi les généraux qui ont disparu, il convient de mentionner spécialement le général Mourlan, qu'il a été plusieurs fois question d'appeler au ministère, en raison de ses opinions franchement et ouvertement républicaines : il était, avec le candidat qui lui a été préféré, le seul divisionnaire que ses convictions politiques pouvaient appeler à faire partie d'un cabinet nettement orienté vers les réformes démocratiques. Le général André a toujours tenu à montrer une bienveillance particulière à son concurrent évincé. Il l'a appelé à faire partie du Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur et l'a traité en toutes circonstances avec infiniment de déférence.

Déjà le général Mourlan a profité des loisirs (et de l'indépendance) que lui procure sa mise à la retraite pour exprimer son sentiment sur la façon dont les grandes manœuvres ont été conduites, et il ne s'est pas gêné pour attaquer les principes d'art militaire appliqués par le général Brugère. Nous verrons bientôt que, d'une façon détournée, et sous le masque de l'anonymat, une des plus hautes personnalités de notre armée (on assure que c'est le général de Négrier) a vivement combattu, de son côté, le mode de combat préconisé par nos règlements.

Ceux-ci, d'ailleurs, traversent une crise assez aiguë.

Le *Projet d'exercices de l'infanterie* dont j'ai parlé à plusieurs reprises paraît assez compromis. Généralement approuvé par les officiers subalternes, il a été, dit-on, critiqué par les officiers supérieurs et surtout par les généraux. En sa qualité de vice-président du Conseil supérieur de la guerre, ayant, à ce titre, dans ses attributions l'instruction générale de l'armée, le général Brugère se propose de procéder à un examen extrêmement attentif des points litigieux et il ne sanctionnera certainement pas l'œuvre du général Lucas sans une étude préalable qui sera fort minutieuse, encore qu'il soit bien décidé à ne pas entrer dans le détail.

Il serait très logique, en tout cas, qu'on cessât de laisser chaque comité

d'arme élaborer des règlements en toute indépendance, sauf à opposer un veto à la promulgation de leur travail. Au nom de l'unité de doctrine, il appartient à l'autorité supérieure compétente de tracer, à grandes lignes, un programme dont les armes intéressées soient tenues de respecter les dispositions, leur seul rôle consistant à en développer les détails en ce qui concerne leur spécialité. C'est ce qu'on n'a pas fait.

La « théorie jaune » de l'artillerie, c'est-à-dire le « projet de règlement » approuvé par le Ministre à la date du 18 juillet 1898, a également provoqué, dans les rapports des chefs de corps, transmis par la voie hiérarchique, des observations fort nombreuses, dont le Comité technique de l'arme a cru devoir tenir compte, sauf rares exceptions, si bien que sa rédaction définitive m'a paru, bien que présentant d'incontestables progrès sur divers points, inférieure, par suite d'un certain manque d'ensemble, à la rédaction primitive. Je ne fais que l'indiquer, n'ayant eu que pendant peu de temps entre les mains les épreuves de la future théorie... qui ne verra peut-être jamais le jour. On désirait, en effet, qu'elle parût dans la première quinzaine de novembre, de façon à pouvoir être mise en vigueur dès l'arrivée de la classe. Mais il faut auparavant que le Conseil supérieur de la guerre l'examine et l'approuve. Or, j'ai lieu de penser (et même d'espérer) que cet aréopage refusera sa sanction à ce document. Je répète qu'on n'arrivera à rien tant qu'une haute autorité, une seule et unique, s'entend, n'aura pas spécifié nettement, et pour toutes les armes, sans exception, ce que les règlements d'exercices doivent contenir et ce dont ils ne doivent pas parler, l'ordre même des matières, ce que nous appelons la « progression », et jusqu'à la forme qu'il convient de donner aux développements.

* * *

J'ai dit un mot, tout à l'heure, du remarquable article publié par la *Revue des Deux Mondes* (1er septembre) sur « les tendances nouvelles de l'armée allemande ». De son côté, la *Revue politique et parlementaire* du 10 octobre a inséré une très intéressante étude, également anonyme, sur « le haut commandement et les grands états-majors ». L'auteur y critique à bon droit le titre de généralissime donné dans le langage courant au vice-président du Conseil supérieur de la guerre lequel, loin de devenir, au moment d'une mobilisation, le chef suprême des forces de notre pays, ou tout au moins de l'armée de terre, n'est appelé à commander éventuellement que « le groupe *principal* d'armée » qui sera formé à ce moment-là. Le chef de l'état-major de l'armée (dans l'espèce, le général Pendezec), restera attaché, en qualité de « major-général », à ce commandant en chef du groupe principal d'armée (c'est-à-dire présentement au général Brugère), sous les ordres immédiats duquel il est placé en temps de paix.

Et le Ministre, que devient-il dans tout cela ? demande le collaborateur de la *Revue politique et parlementaire.* — Eh bien, au moment de l'entrée

en campagne, au moment où il a le plus besoin (surtout s'il est un civil) du concours d'un auxiliaire particulièrement compétent, informé, éclairé, on lui enlève le chef d'état-major de l'armée, qui est l'homme le mieux au courant, le plus qualifié, et on ne lui laisse que l'un des adjoints de ce chef d'état-major, c'est-à-dire le général de brigade de Lacroix ou le général de brigade Frater.

Dans la même *Revue politique et parlementaire* a paru, en juin dernier, une étude sur « l'armée républicaine de demain », dont l'auteur, M. A. Messimy, ancien capitaine d'état-major, vient de m'adresser le tirage à part. Le point de départ de ses propositions est fort original et très juste.

La France, politiquement, est à peu près dans la situation que, géographiquement, l'Italie occupe. Elle n'est point, comme les Iles Britanniques, sans contact aucun avec des voisins dangereux; mais elle n'a à redouter d'agression que sur sa frontière nord-est. Partout ailleurs elle est garantie par les mers, par l'inviolabilité et la neutralité des pays limitrophes (Belgique et Suisse), par l'innocuité de certains autres (Italie et Espagne), dont elle est séparée par des obstacles considérables.

Elle serait donc en toute sécurité, si on coupait cette sorte d'isthme par laquelle elle communique avec l'Allemagne. On a songé à réaliser cette opération en obtenant la neutralisation de l'Alsace-Lorraine. Le capitaine Messimy, lui, propose de mettre sur la frontière vulnérable une armée de couverture, très solide, fortement constituée, formée en grande partie de troupes de métier. Ainsi isolée, élevée à l'état d'île, si on peut s'exprimer de la sorte, et garantie contre toute agression, la France pourrait se contenter pour ses corps du Nord, de l'Ouest, du Centre et du Sud, d'une organisation « à la Suisse », comme le demande le capitaine Gaston Moch.

Ayant naguère conseillé aux Italiens d'appliquer ce système, j'aurais sans doute mauvaise grâce à dire qu'il me paraît mauvais pour nous. Je le pense pourtant un peu. Et, par exemple, quand on me dit (page 18) que l'armée de première ligne qu'on rêve de posséder serait en grande partie formée de soldats de profession, engagés pour 4, 5 ou 6 ans et rengagés, je ne peux m'empêcher de me rappeler ce que j'ai lu, onze pages plus haut, sur les dangers de l'encasernement, sur l'influence délétère qu'il exerce sur le citoyen français.

Les premiers mois, la première année de service, l'améliorent toujours, non seulement en tant que soldat, il est superflu de le dire, mais en tant qu'individu. Les années qui suivent sont, au contraire, souvent trop longues pour la besogne à remplir, et l'ennui, l'ennui pesant des journées à demi-oisives, devient une médiocre école de courage, d'héroïsme guerrier et d'énergie.

Et c'est des produits de cette « médiocre école » que vous prétendez composer ces corps de couverture dont la solidité est le postulat sur lequel repose tout votre système. Quand on songe que l'Angleterre s'imagine qu'elle pourrait cesser d'être une île le jour où elle serait reliée par

un tunnel au continent, on ne peut trouver suffisante la garantie que donneraient les quatre corps d'armée dont le capitaine Messimy se contente comme forces permanentes : trois sur les Vosges, un sur les Alpes. Passe encore, peut-être, s'ils étaient homogènes et constamment tenus sur pied de guerre, sinon à un effectif supérieur à l'effectif de guerre. Mais les soldats de métier, ces tristes sires que vous représentez comme devant être médiocrement courageux, médiocrement guerriers, médiocrement énergiques, ils ne figurent que pour un tiers dans cette armée dont vous dites que « du premier au dernier jour de l'année, son entraînement doit être tel qu'elle puisse, sans transition, sans laisser de traînards ni d'éclopés, entrer en campagne ». Pourra-t-il en être ainsi si elle renferme un tiers de miliciens et un tiers de réservistes ?

Je ne le pense pas, et pour ma part, je ne voudrais pas que, dans la totalité de ces troupes de première ligne, il y eût un seul soldat qui fût absent du corps ou dont l'instruction ne fût pas complètement terminée.

Mais, quelles que soient les réserves que je crois devoir formuler, j'estime que les idées contenues dans la plaquette du capitaine Messimy méritent d'être étudiées et prises, dans une certaine mesure, en considération. La solution du problème est élégante, ingénieuse, séduisante, et on peut concevoir telle éventualité qui ferait de son adoption le meilleur parti à prendre. Ce cas se présenterait, par exemple, si les grandes puissances européennes s'entendaient pour fixer un maximum à l'effectif de leurs troupes entretenues en permanence. Cet effectif servirait à former l'armée de couverture. Le reste de la jeunesse valide de la nation constituerait des milices. Mais j'avoue que, dans l'état actuel des relations internationales, je trouverais dangereux de mettre, pour boucher la frontière, une barrière d'une solidité aussi peu certaine.

Les recueils périodiques militaires donnent, eux aussi, bien entendu, des articles intéressants pour les gens du métier ; mais c'est en quelque sorte leur fonction normale, et voilà pourquoi je m'abstiens, en général, de signaler ces articles. Je ferai pourtant une exception en faveur d'un travail qui me touche particulièrement. Vous savez, en effet, quelle importance j'attache au *Kriegsspiel* et aussi aux croquis panoramiques. Vous ne serez donc pas surpris d'apprendre que ma curiosité a été vivement excitée, l'an dernier, quand on m'a parlé de l'union de ceci avec cela. Un lieutenant d'infanterie avait imaginé de marier le jeu de la guerre avec des dessins complétant la carte et même se substituant dans une certaine mesure à elle par l'emploi des signes conventionnels de la topographie combinés avec la représentation perspective habituelle.

Il m'avait été dit que la direction du service géographique de l'armée appelée à se prononcer sur cette suggestion, l'avait jugée très favorablement. C'est, je crois, le colonel Berthault, fils de l'ancien ministre de la

guerre, auquel est dû un beau livre *(Marches et combats)*, trop oublié aujourd'hui, qui avait fait le rapport concluant à l'adoption du projet.

Et ici j'ouvre une parenthèse pour montrer une fois de plus l'incohérence, l'illogisme qui président à la distribution du travail. Voici un projet qui intéresse toutes les armes : on peut admettre qu'il touche plus particulièrement l'état-major ; mais il ne concerne pas plus la cavalerie que l'artillerie. Il semblerait donc qu'on dût consulter sur son adoption l'état-major général et, en particulier, son 3e bureau chargé des « opérations militaires » et de « l'instruction générale de l'armée. » Eh bien, c'est à la direction de l'infanterie que fut renvoyé, pour examen contradictoire, le préavis émanant du service géographique. — Et pourquoi cette préférence ? — Sans doute, pour cette unique raison, raison qui, pour être unique, n'en est pas moins mauvaise, que l'auteur appartient à l'arme : c'est le lieutenant Lefebvre, du 4e régiment de ligne.

J'espérais qu'une circulaire ministérielle signalerait son travail et le recommanderait, et, à la vérité, le général André a bien conseillé aux corps de troupe d'associer le jeu de la guerre aux croquis panoramiques ; mais il ne nous avait pas livré la clef de ce mode de représentation si original, et nous ignorions les particularités qui lui donnent sa très grande valeur, lorsque le lieutenant Lefebvre se décida à donner son travail au *Journal des sciences militaires* où il est en train de paraître[1]. J'en reparlerai plus en détail lorsqu'il aura été tiré à part. Mais j'ai tenu à dire dès maintenant tout le bien que j'en pense.

Puisque j'ai commencé à déroger à mes habitudes, je ne cèlerai pas le plaisir que j'ai eu en trouvant dans la *Revue d'artillerie*, sous la plume du commandant P. Machart, officier particulièrement compétent en la matière, une très curieuse étude sur les chevaux et les voitures de l'artillerie. J'ai pu y constater, en effet, l'identité des idées qui y sont émises avec les théories que j'ai eu si souvent l'occasion de formuler, ici ou ailleurs, sur les marches de cette arme. Je ne manquerai pas d'en reparler, car je considère la question comme capitale, et malheureusement il me semble qu'on ne s'en occupe pas assez.

* * *

J'ai enfin trouvé le temps de lire les deux gros volumes du commandant H. Weil sur *le Prince Eugène et Murat.* C'est une œuvre remarquable et d'un intérêt passionnant. L'évolution qui amène le roi de Naples à trahir l'empereur constitue, à elle seule, un drame curieux et émouvant. L'auteur n'a pas employé de moyens factices pour exciter cette curiosité et cette émotion. Il les laisse se dégager tout naturellement du récit des faits, récit très simple, bien ordonné, et dont la clarté dénote beaucoup

[1] Deux articles ont déjà été publiés sur « le paysage militaire ». Reste à venir l'étude consacrée à l'application de ce paysage militaire au jeu de la guerre.

plus d'art qu'il n'y paraît. Car, à première vue, il semble que le commandant ait pris trop à cœur d'écrire un livre d'après la formule que voici, donnée par Jomini en son *Précis de l'art de la guerre* :

L'histoire purement militaire est un genre ingrat et difficile. Car, pour être utile aux hommes de l'art, elle exige des détails non moins arides que minutieux, mais nécessaires pour bien faire juger des positions et des mouvements.

Encore peut-on relever la saveur de la narration par du pittoresque et en jetant quelque éclat sur son style. Ces charmes adventices font défaut au livre de M. Weil. Les faits sont présentés tout secs et tout nus, mais, je le répète, non sans art. Et, malgré le manque de coloris, malgré la disposition typographique qui est plutôt terne, elle aussi, malgré la ponctuation qui est souvent vicieuse, malgré les fautes d'impression qui ne sont pas rares, ces mille grandes pages d'un texte serré et dépourvues d'air se laissent lire. Que dis-je ? Elles se font lire tout d'un trait. Considérations politiques, aperçus psychologiques, opérations militaires, négociations diplomatiques, tout cela se mêle en un ensemble captivant, dont on ne peut s'arracher lorsqu'on s'y est mis. J'appelle donc l'attention sur cet ouvrage qui me paraît fort impartial et bien documenté, sans abus d'érudition[1].

* * *

Le rapport du budget de la guerre n'est pas encore déposé, mais nous en connaissons (c'est le cas d'employer cette expression) l'économie. L'honorable M. Berteaux, chargé de le rédiger, n'a pas manqué à la tradi-

[1] Ferai-je remarquer, en passant, combien il est difficile, même aux historiens les plus scrupuleux et les plus consciencieux, de ne pas altérer les textes ? Que l'on compare le passage de la dépêche de Mier à Metternich citée page 123 (je sais bien qu'elle était cryptographiée avec un chiffre spécial) avec l'extrait qui s'en trouve au bas de la page 99, que l'on compare encore la lettre de Caroline à Napoléon en date du 5 juin 1813 (note [1] de la même page 99 et renvoi 3 de la page 55), on y constatera des différences, — oh ! bien légères et presque insignifiantes, mais sensibles tout de même, bien qu'elles ne portent pas sur le fond et qu'elles ne dénaturent rien d'essentiel.

Voici des divergences moins vénielles dans la traduction d'une dépêche chiffrée que Metternich écrivait (peut-être en allemand, d'ailleurs), le 16 juillet, au comte de Mier :

« Le roi de Naples voulait-il en attendant le développement des événements conserver une neutralité de fait, c'est-à-dire ne pas gêner les opérations de l'Autriche ? Dans ce cas, il faudrait prendre un engagement formel, mais secret, à ce sujet. Voulait-il au contraire prendre une part active à la Guerre ? Il faudrait alors « qu'il chargeât quelqu'un de ses pleins pouvoirs pour entrer en alliance avec l'Autriche et pour accéder à la coalition. »

(*Tome 1, page 143.*)

« Le roi veut-il rester neutre et attendre les événements pour se prononcer. Dans ce cas, il doit s'interdire de contrarier nos opérations et il devrait même s'engager sur ce point par une convention secrète. Veut-il, au contraire, prendre une part active à la guerre ? Alors qu'il signe un traité d'alliance avec l'Autriche et qu'il entre ouvertement dans la coalition. »

(*Tome 1, pages 158-159.*)

(Il va sans dire que je conserve textuellement la ponctuation des deux versions.)

tion: il s'est institué d'office non le censeur du ministre, mais son collaborateur, et il a mis sa science toute fraîche au service de la compétence expérimentée des bureaux chargés de l'établissement du projet de budget. Ne nous en plaignons pas. L'intervention d'un profane peut avoir du bon, quand ce profane, comme c'est ici le cas, est un homme intelligent, rompu aux affaires, plus désireux de contribuer au bien de la chose publique que d'être désagréable au gouvernement. Les opinions politiques et les sentiments personnels de M. Maurice Berteaux le portent à beaucoup de sympathie pour le général André, et il y paraît. Il est également enclin à certaines idées que, pour ma part, je suis fort loin d'approuver. Ainsi, il est hanté par la préoccupation d'augmenter la proportion des officiers sortant des rangs. Légalement, cette proportion n'est pas inférieure au tiers. En fait, elle atteint la moitié, au moins dans certaines armes. Il est vrai que, contrairement aux principes auxquels se conforme actuellement le ministre de la guerre, le rapporteur du budget demande que, systématiquement, les officiers sortant du rang soient à peu près exclus de l'avancement au choix.

D'autre part, en vue de remédier à l'encombrement actuel des cadres, M. Berteaux émet l'idée d'un « dégorgement latéral » permettant à tous les officiers qui ne se sentent pas absolument portés vers la carrière des armes et qui regrettent parfois, après dix ou quinze ans, d'y être entrés, d'en sortir sans trop grande perte pour eux. Deux moyens peuvent mener à ce résultat : la retraite proportionnelle après un temps déterminé ou les congés sans solde à long terme, comme il en est donné dans divers corps ou services de l'Etat : par exemple, dans la marine.

Les retraites proportionnelles, si prônées l'an dernier par M. Raiberti, sont onéreuses pour le budget; il n'en est pas de même des congés sans solde, expédient qu'accepte l'autorité militaire et qui, d'ailleurs, a déjà été soumis à un court essai, il y a une vingtaine d'années. Chaque année un certain nombre de ces congés (200, à titre d'essai, en 1902,) seraient accordés à des officiers qui, par suite d'un changement de situation dans leur famille, leur fortune, ou de mécomptes dans leur carrière, voudraient entreprendre autre chose, sans quitter définitivement l'armée. Le temps de l'absence compterait pour la retraite, mais non pour l'avancement.

On se préparerait aussi, par là, de bons officiers de réserve, — et on sait qu'actuellement il nous en manque 7000.

Une autre grosse modification porterait sur la situation du chef d'état-major de l'armée, dans l'ordre d'idées dont je parlais tout à l'heure à propos de l'article de la *Revue politique et parlementaire.*

En 1890, lors de la réorganisation de l'état-major général, le général de Miribel, appelé à sa tête, se trouvait précédemment désigné, pour le cas de guerre, comme major-général du groupe d'armées du Nord-Est. On lui laissa cette affectation concurremment avec ses nouvelles fonctions.

Ses successeurs ont conservé cette double situation, et, en cas de guerre, au moment où le chef d'état-major général serait le plus nécessaire pour faire fonctionner l'ensemble de l'immense machine dont il s'occupe en temps de paix, il devrait partir pour prendre dans le Nord-Est un poste particulier et auquel il ne se serait pas spécialement préparé

De plus, l'organisation actuelle absorbe le chef d'état-major de l'armée et elle le détourne de son rôle principal, qui est la préparation à la guerre, puisqu'il est chargé de pourvoir à toute une série de questions d'administration et de chancellerie qui n'ont aucun rapport avec cette préparation.

D'accord avec le ministre de la guerre, la commission du budget propose : 1° de dégager le chef d'état-major de ces préoccupations accessoires, en créant, par une simple mutation de personnel, et sans crédit nouveau, une « direction d'état-major » qui en sera chargée ; 2° de maintenir, en temps de guerre, au chef d'état-major de l'armée, ses attributions actuelles qui s'étendent à toutes les questions de mobilisation des armées et des corps d'armée ; 3° de faire désigner dès le temps de paix un autre major-général du groupe d'armées du Nord-Est.

Tout ceci me semble digne d'approbation.

La désaffectation du Prytanée de la Flèche et des écoles d'enfants de troupe ne me paraît pas moins louable. Il est absolument contraire au principe cher à M. Raiberti de « l'armée dans la nation » de constituer artificiellement des familles militaires où la vocation des armes se transmette héréditairement. Il est contraire aux aspirations de notre démocratie de constituer artificiellement des castes fermées, et, par exemple, quand le fils d'un sous-officier manifeste le désir de devenir officier, il est inique de lui en refuser les moyens, de contrarier ses goûts, de réfréner ses aptitudes, pour l'amener à se contenter du galon de sous-officier. A cette considération primordiale s'ajoute que les écoles d'enfants de troupe sont mal organisées, mal dirigées. Mais tout cela serait réparable, tandis que l'erreur initiale subsiste. Il n'est plus admissible que chacun de nous soit, par le fait seul de sa naissance, confiné dans des occupations déterminées et dans des fonctions d'où il ne puisse sortir.

Le rapport de M. Berteaux traite une foule d'autres questions dont l'énumération serait sans grand intérêt et qu'il sera temps de commenter et de discuter dans une prochaine chronique. Je n'y manquerai pas, car cet examen sera l'occasion d'une sorte de revue générale des principales questions militaires à l'ordre du jour.

.˙.

Mon condisciple et compatriote G. Gilbert vient de mourir après une existence bien triste. Sorti le premier de la première promotion de l'Ecole de guerre, il semblait appelé à devenir un des chefs les plus instruits et

les plus capables de notre armée, lorsque la paralysie l'obligea à quitter le service actif. Réduit à n'être que théoricien, il fut, du moins, un écrivain militaire de premier ordre. Sous la signature G. G., il a longtemps collaboré à la *Nouvelle Revue*, et son influence a été grande sur les idées qui ont prévalu dans notre armée. De bonne heure, il s'était senti le goût d'écrire. Il était encore à l'Ecole d'application de Fontainebleau, ou il venait à peine d'en sortir, lorsqu'il fit paraître dans le *Journal des sciences militaires* une étude sur la liaison des éléments d'un système d'artillerie. J'en ai gardé le souvenir comme de quelque chose qui était plus que le travail d'un bon élève. Mais je ne m'attendais pas à ce que ce brillant élève devint un maître. Peut-être la souffrance a-t-elle élevé son esprit Semblable à la hache, un poète l'a dit,

La douleur élargit les âmes qu'elle fend.

Si elle l'a mûri par la méditation, peut-être l'immobilité à laquelle a été condamné de bonne heure le capitaine Gilbert l'a-t-elle tenu un peu éloigné de l'homme. Peut-être connaissait-il insuffisamment la troupe. Il est tel passage de ses écrits qui ne paraît pas dénoter des notions assez précises sur la psychologie du soldat. Le côté « temps de paix » n'est pas celui qui l'intéressait le plus et où il a marqué une supériorité notable. Il s'occupait plus volontiers des questions d'organisation, de tactique, de stratégie. De bons juges prétendent que, en ces matières, il était tout à fait remarquable. En tous cas, sa disparition entraîne assurément une diminution de la presse militaire française, et je m'associe de tout cœur à un deuil auquel s'ajoute la tristesse de souvenirs personnels déjà lointains.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Echos des manœuvres. — Couleurs distinctives des brigades. — Les feux dans l'infanterie. — Statistique du recrutement.

Le roi Victor Emmanuel II, dont l'activité militaire peut bientôt se comparer à celle de son allié du nord, vient, dans ces derniers temps de manœuvres, de donner plusieurs preuves de la sollicitude et de l'intérêt qu'il porte à ses troupes Il ne se passait pas un jour presque sans que les dépêches nous signalassent la présence du roi soit aux manœuvres alpines, soit aux manœuvres de cavalerie, soit aux autres manœuvres secondaires. En outre, et grâce à son automobile, le roi se transportait journellement très loin de sa résidence.

On note partout sa tenue naturelle et décisive ; les amis de l'armée se félicitent d'avoir un soldat qui *de visu* se rende compte des manœuvres,

du terrain et des mille détails inhérents au fonctionnement de l'organisme militaire. Notre frontière menacée étant maintenant surtout celle de l'ouest, le roi, en la parcourant attentivement, ne peut en tirer que d'utiles enseignements au grand bien des opérations qui pourraient un jour se dérouler dans les Alpes.

Différentes raisons ont amené encore cette année la suppression des grandes manœuvres proprement dites. Par contre, les manœuvres dans les circonscriptions de corps d'armée se sont faites comme d'habitude et ont donné lieu aux critiques les plus variées. Y a-t-il progrès ? Y a-t-il recul ? La grande majorité se prononce nettement pour un progrès marqué, très marqué même.

On a vu, et c'est un fait nouveau, des actions de guerre où le théâtre était relégué à l'arrière-plan. Plus de mouvements de parade si le moment ne le permettait pas ; au contraire, une grande mobilité qui poussait les troupes à utiliser véritablement le terrain. Les juges de camp, qui semblaient dressés à une nouvelle école, étaient impitoyables, et les combats, jugés exclusivement au point de vue de la réalité, ont dérouté plusieurs fois de savantes préparations théâtrales.

Le service d'exploration a fait de notables progrès par le fait que les troupes qui en étaient chargées avaient enfin compris leur mission. Elles étaient en conséquence plus mobiles, plus hardies, et les chevauchées de quelques patrouilleurs pourraient à juste titre servir d'exemples.

L'artillerie ne pourrait guère faire parler d'elle. Elle est restée bonne dans son ensemble et manœuvrière, mais comme son matériel actuel est irrévocablement condamné, nous nous gardons d'une critique désormais facile.

Pour terminer le sujet des manœuvres, je tiens à vous signaler encore celles dites de « cavalerie » dont les rencontres prirent fin le 1er septembre. Deux divisions combinées de cavalerie, sous les ordres du général Avogadro di Quinto, ont évolué sur le plateau assez accidenté de Viterbo. Parmi les officiers supérieurs chargés d'un commandement effectif, citons le comte de Turin, à la tête d'une brigade de « Lancieri ». Outre la cavalerie, deux batteries d'artillerie et deux compagnies de cyclistes ont pris part à ces manœuvres.

L'inspecteur de la cavalerie, le lieutenant général Magnoni, rassembla, le soir du 1er septembre, tous les officiers sur le terrain même des évolutions, et, en termes élogieux, rendit compte des dispositions prises. Malgré ces éloges de convention, tout n'est pas parfait, même dans la cavalerie, et plusieurs auraient désiré aussi sentir une « critique », qui aurait été plus profitable qu'un discours flatteur. Personne ne veut voir, par exemple, que la cavalerie ne tient pas compte du feu adverse ou prend trop tard les formations de combat. Elle couvre aussi très mal ses

flancs et n'est pas à même de parer à temps aux attaques énergiquement conduites.

Les cyclistes adjoints à la cavalerie étaient bien entraînés, remarquablement habiles dans le terrain, mais en général perdaient facilement le contact et tendaient à agir pour leur propre compte. Les mouvements tournants conviennent peut-être aux cyclistes, mais ils doivent être exécutés au moment propice, ils doivent se coordonner avec l'action principale ou secondaire et pouvoir être poussés à fond.

— Depuis quelques mois déjà la question des couleurs distinctives que l'on veut donner aux brigades d'infanterie est à l'ordre du jour. Nous sommes, en Italie, très amateurs de couleurs, chacun le sait, mais dans cette question le goût passe en seconde ligne.

Les militaires reconnaissent la nécessité de distinguer rapidement les troupes, et il n'est pas une relation de guerre qui ne parle du désordre amené au combat entre les unités qui ne se reconnaissent pas suffisamment. Il faut donc un signe bien visible, une couleur frappante, qui, tout en satisfaisant l'esthétique, réponde aux besoins de la guerre et permette aux troupes de se reformer rapidement après un assaut ou de se grouper dans la mêlée. L'idée est donc bonne; l'exécution est plus difficile puisqu'il faut pour nos 48 brigades 48 couleurs ou combinaisons de couleurs.

Actuellement, et à titre d'essai, chaque brigade a une compagnie équipée selon le nouveau projet.

Comme il fallait s'y attendre, les critiques comme les éloges abondent

Il paraît que les meilleures expériences ont pu se faire lors des manœuvres et elles ne sont pas favorables. On ne distingue pas assez les rubans du col, larges seulement de quatre centimètres à une extrémité et de deux et demi à l'autre; on critique les combinaisons de couleur qui réunissent des clairs pour quelques brigades et des foncés pour d'autres.

A noter en passant que les projets les plus fantastiques se font jour; les essais allant bientôt se terminer, il est préférable d'attendre, quitte à juger ensuite d'une manière définitive.

— La question des feux de l'infanterie préoccupe les esprits. Malgré les désavantages reconnus au feu de salve, notre règlement l'a conservé et ce genre de feu est fréquemment adopté, trop fréquemment peut-être. On attribue au feu de salve un grand effet moral, et il est hors de doute que la salve maintient mieux la cohésion et qu'elle est peut-être, dans certains cas, plus meurtrière qu'un feu à volonté. La tendance générale chez les écrivains militaires vise la suppression des feux de salve et lui substitue le feu à volonté comme étant celui qui convient le mieux au

soldat dans l'ardeur du combat. On peut prouver, et Napoléon du reste était dans le vrai en disant qu'« il n'y a de feu praticable devant l'ennemi que celui à volonté » et que la salve devra disparaître. Le combat excite plus ou moins le soldat selon son tempérament et, dans le feu de salve, tous les hommes d'une unité de commandement ne sont jamais prêts au même instant. Il en résulte un feu en grande partie non visé, un mouvement machinal et, en somme, une discipline de feu superficielle. Et pense-t-on que dans les guerres futures l'homme tirera très rarement debout, mais presque toujours couché ou à genoux ! Ceux qui connaissent la difficulté d'exécuter une salve à terre ne peuvent hésiter à lui substituer la méthode plus logique du feu à volonté.

Depuis quelques années, et certainement sous l'influence allemande, le feu de salve a perdu en Italie son antique renommée. Les jeunes, imbus des procédés de la tactique moderne, réservent ce feu pour certains cas spéciaux, par exemple au commencement d'un combat ou dans la situation d'une troupe non directement exposée au feu ou, enfin, en position défensive aux grandes distances.

Dernièrement, dans l'*Esercito italiano*, le lieutenant Chiericoni est encore plus expéditif. Il préconise dans deux articles intéressants l'emploi d'un seul et unique feu, « le feu naturel ». Il va même tellement vite en besogne qu'il supprime les feux de salve, les feux lents et rapides et les feux de vitesse. Il ne reste plus qu'un seul et unique commandement: « Contre tel but ! — Hausse X mètres ! — Commencez le feu ! »

En adoptant ce système, nous simplifions énormément notre instruction de tir, nous nous rapprochons de la réalité, car au combat le chef perd souvent toute direction du feu. Mais peut-on ainsi laisser toute latitude au soldat ? L'auteur est fermement convaincu que le soldat se rend compte de la vitesse qu'il doit donner à son tir, et il estime qu'en moyenne le tireur dépensera ses dix cartouches par minute, ce qui nous maintient toujours dans les limites des feux actuels.

— Pour terminer, passons en revue les données fournies par la direction générale du recrutement, données concernant, d'une part, le recrutement de la classe 1879 et, d'autre part, les tableaux des effectifs des troupes au 30 juin 1900.

Au total, ont pris part au recrutement 398851 hommes inscrits sur les listes.

De ce nombre :

199 394 furent enrôlés dans l'armée ;
91 647 furent renvoyés d'un an ;
78 187 furent réformés par suite de défauts physiques, et
29 623 ne répondirent pas à l'appel.

Les enrôlés dans l'armée sont répartis dans les deux catégories actuel-

lement encore existantes, la deuxième catégorie n'existant plus que pour les jeunes gens omis dans les recrutements antérieurs. Nous avons donc des 199 394 enrôlés :

102 422	dans la première catégorie (armée permanente) ;	
16	» deuxième »	, et
96 956	» troisième »	

La statistique nous donne encore plusieurs tableaux intéressants sur les différentes professions des hommes examinés, sur la taille, etc. Relevons les indications plus spécialement relatives à l'instruction des hommes qui se sont présentés. On trouve le

64,37 % d'examinés sachant lire et écrire ;
33,70 % ne sachant ni lire ni écrire ;
1,87 % sachant seulement lire.

L'effectif de l'armée au 30 juin 1900 se décompose comme suit :

Armée permanente	sous les armes	249 821	
	en congé illimité	575 520	825 341
Milice mobile en congé illimité			307 696
Milice territoriale en congé illimité.			2 222 637

A. F.

BIBLIOGRAPHIE

Die Automobilen für schwere Lasten und ihre Bedeutung für militärische Verwendung, par C.-P. Mirandoli, lieutenant-colonel du génie, traduit de l'italien par O. Layriz, lieutenant-colonel z. D. — 1 brochure de 60 pages, avec 21 figures. — Berlin 1901, S. Mittler & fils.

Le lieutenant-colonel Layriz s'est fait depuis quelque temps le porte-bannière en Allemagne des automobiles et des applications qu'on peut en faire à la guerre, aussi bien pour le transport des personnes que pour les convois pesants. Il a voulu, pour faire pénétrer plus encore ses idées, donner connaissance des articles très substantiels et fort intéressants qu'a publiés en 1898 et en 1900, dans la *Rivista di artiglieria e genio*, le lieutenant-colonel du génie de l'armée italienne C.-P. Mirandoli.

La traduction du lieutenant-colonel bavarois est fidèle et soignée et rend parfaitement compte des travaux de son collègue italien. Les figures et les planches sont également très bien venues. L'Italie a été le berceau pour ainsi dire de la locomotion automobile appliquée aux « poids lourds », les locomotives routières y avaient acquis droit de cité dans l'armée bien avant que les autres Etats eussent eu l'idée de l'introduire pour leurs transports et dans leurs trains.

Ce genre de locomotion tendant à se répandre toujours plus et allant permettre de remplacer dans une certaine mesure, en campagne, la traction animale, tout ce qui peut contribuer à affirmer son importance et son utilité à la guerre mérite l'attention de l'armée. La brochure Mirandoli-Layriz lui apportera son appoint. Ed. M.

Le pistolet automatique, système Bergmann, modèle 1901, par R. Günther, capitaine d'infanterie suisse.

Les premiers brevets pour la construction d'armes utilisant la force du recul ont été pris, sauf erreur, par M. Théodore Bergmann, à Suhl, Allemagne. Dès 1892, cet inventeur a cherché sans relâche à perfectionner l'arme dont les premiers modèles ont été livrés au commerce en 1892, 1893, 1894 et 1896. Le modèle de 1896 a servi aux premiers essais faits en Suisse en juin 1897.

Un nouveau modèle, paru en 1897, apporta une modification assez sensible dans le principe même de sa construction. Tandis que tous les modèles précédents étaient à canon fixe, sans calage du verrou, le pistolet modèle 1897 fut au contraire établi *à canon mobile, calé au verrou*, la pratique ayant prouvé que cette disposition permettait d'augmenter la vitesse initiale et par conséquent la portée et la pénétration.

Par la suite, l'inventeur, perfectionnant toujours, eut l'idée de réunir Dans une même arme les avantages des deux systèmes (verrou libre et verrou calé au canon). Il estime y avoir réussi dans son dernier pistolet modèle 1901, par l'introduction dans la culasse d'un dispositif ingénieux et simple, mais difficile à décrire ici en quelques mots.

Dans une intéressante brochure, d'une douzaine de pages, l'auteur décrit d'une manière très claire ce nouveau modèle, dont il résume comme suit les avantages principaux :

Facilité et sûreté du maniement. Pas de dérangement dans le fonctionnement provenant de l'introduction de deux cartouches à la fois dans le canon. Construction des plus simples. Précision et pénétration entièrement suffisante. Forme extérieure élégante et poids léger.

Les personnes qui s'intéressent au développement des armes automatiques liront avec plaisir la brochure du capitaine Günther. de M.

L'ordinamento ternario della fanteria rispetto alla tattica e all'avanzamento degli ufficiali, par le capitaine G. Cecchi, du 24e régiment. Pinerolo, 1901, chez Chiantore-Mascarelli.

La question d'une réorganisation de l'infanterie n'est pas nouvelle, mais il faut savoir gré à l'auteur d'avoir tenu à publier ses idées. Un opuscule comme celui du capitaine Cecchi marque mieux que quelques articles de journaux ; il a également plus de chance de succès.

L'auteur est partisan des « unités ternaires » et commence en préconisant la formation des bataillons à trois compagnies. A l'appui de sa thèse, il émet des raisonnements tactiques intéressants et justes. Quant aux autres considérations, l'auteur nous semble être aussi bien dans le vrai en posant comme principe que « la squadra » ou le groupe en Italie, doit être « l'élément » pour la surveillance du feu ; la section est conduite par le lieutenant qui laisse à ses chefs de groupes la surveillance complète du feu.

Les propositions du capitaine Cecchi sont naturellement calculées pour l'organisation de l'armée italienne qui compte actuellement quatre-vingt-seize régiments, soit quarante-huit brigades. Il voudrait donc avec chaque deux régiments en former trois, les brigades auraient ainsi trois régiments à neuf compagnies, chaque compagnie trois sections.

Ce système ne serait guère plus coûteux que le groupement actuel et pourrait rendre des services considérables par suite de l'emploi plus rationnel des forces. A. F.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVIe Année. | N° 12. | Décembre 1901.

SOMMAIRE

L'EMPLOI TACTIQUE
DU
CANON A TIR RAPIDE ET A BOUCLIERS
en France [1]

Depuis plusieurs années, le canon à tir rapide et à boucliers est devenu l'armement normal de l'artillerie française. Le nouveau matériel a remplacé l'ancien, mais les règlements qui le concernent sont encore confidentiels et les règles relatives à l'emploi de l'artillerie dans le combat n'ont été modifiées officiellement que par un arrêté du 29 mars 1900, relatif à l'article 135 du règlement sur le service des armées en campagne. Quelques alinéas d'une portée générale en ont été supprimés, sans qu'on puisse cependant attribuer au silence sur ces points le sens d'un changement de doctrine.

Au lieu de prescrire l'engagement simultané de toutes les batteries dès le début de l'action, le nouvel article 135 se con-

[1] D'après un article : *Où en est la question de l'emploi tactique du canon à tir rapide ?* « Journal des Sciences militaires », avril 1901.

tente de dire qu'on doit tenir les batteries prêtes à agir. Le véritable but de la lutte d'artillerie est précisé ; la rapidité du tir remplace la convergence du feu lors de la préparation à l'attaque décisive. L'article 135, dont nous soulignons les termes changés, est maintenant rédigé comme suit :

Dès le début du combat, l'artillerie doit mettre toute son énergie, tous ses moyens, à prendre sur l'artillerie adverse la supériorité du feu.

Les éléments du succès dans cette lutte sont : le nombre de ses batteries que l'on doit *se tenir prêt à faire agir* dès ce moment, tout en ménageant le principe de ne pas séparer l'artillerie des divisions auxquelles elle est attachée — l'entrée en action *instantanée* et par surprise de ces batteries — : enfin, la convergence de leurs feux et *l'unité d'action*.

Cette lutte a surtout pour but de permettre ensuite à l'artillerie de consacrer le plus de forces disponibles à sa tâche principale, qui est d'appuyer coûte que coûte, matériellement et moralement, l'infanterie pendant les périodes successives du combat.

Dans la préparation spéciale de l'attaque décisive, elle joue un rôle prépondérant *tant* par l'entrée en action *de nouvelles* batteries, aussi *nombreuses* que possible, qui viennent ouvrir brusquement et violemment le feu sur un point choisi, *que par l'accélération du tir* de toutes les batteries à portée de préparer ou d'appuyer l'attaque.

Si les modifications réglementaires parvenues à notre connaissance sont rares, d'autre part les questions soulevées par l'emploi tactique du canon à tir rapide ont été examinées dans de nombreux travaux de tendances très diverses.

I

Propriétés du nouveau matériel. — Conséquences.

La propriété caractéristique du matériel nouveau est, avant tout, de pouvoir réaliser dans un temps infiniment plus court qu'avec l'artillerie ancienne tous les résultats qu'on peut obtenir avec le canon dans chaque cas particulier.

En outre, grâce aux boucliers dont ce canon est pourvu une bonne partie des servants sont protégés sous le feu à shrapnels fusants et tout le personnel peut être rapidement abrité lors des feux de vitesse de l'artillerie ennemie. Les boucliers sont aussi à l'épreuve de la balle du fusil.

Quant à la mobilité, elle est la même que celle du matériel précédent.

Dans ces conditions, la batterie à tir rapide a paru être un instrument de combat assez différent de la batterie à tir lent

pour qu'on ne puisse pas lui appliquer sans examen toutes les règles d'emploi admises pour cette dernière.

Les novateurs disent :

1° L'artillerie étant une arme essentiellement *encombrante*, il y aura toujours avantage à réduire ses effectifs dans la mesure où le perfectionnement de la pièce permettra de le faire sans diminuer la puissance totale de l'unité de combat.

2° La rapidité d'action de l'artillerie nouvelle donne à la *préparation du tir* une influence prépondérante que l'avantage du nombre ne permet pas de compenser. Les batteries devront, par suite, bien plus qu'autrefois *agir par surprise ;* au lieu d'ouvrir le feu avec tous les éléments disponibles, il faut conserver au contraire des *batteries en surveillance*, prêtes à entrer en action au moment opportun.

3° La nécessité absolue de ne pas s'exposer à découvert au feu de l'artillerie adverse oblige les batteries à se tenir plus que jamais en arrière des crêtes ; dès lors, la lutte d'artillerie, devenue des plus difficiles, ne sera que très rarement décisive et ne constituera plus une véritable phase de la bataille.

4° Les batteries en arrière des crêtes ne pouvant en général soutenir directement l'infanterie, il faudra en compléter l'action par celle d'autres unités, qui seront poussées en avant et seront souvent obligées, pour échapper au feu des batteries adverses, de se partager en groupes très petits. Les petits détachements d'artillerie, pièces ou sections, étant maintenant en état d'exercer une action tactique bien définie, il n'est pas admissible qu'on renonce à profiter de cette propriété nouvelle quand les circonstances s'y prêtent. Il faut, par conséquent, habituer l'artillerie à agir, le cas échéant, autrement que par batteries.

5° L'action maximum d'une batterie peut, dans tous les cas, s'étendre sur un front notablement supérieur à celui de la batterie elle-même ; par conséquent la *concentration des feux*, au lieu de rester le mode d'action unique et essentiel de l'artillerie, ne doit plus être qu'un procédé particulier, applicable dans certaines circonstances spéciales. C'est ce qu'on a exprimé en disant que la rapidité du tir supplée à la concentration des feux.

Le triomphe de plusieurs de ces propositions semble maintenant assuré :

La batterie de 6 pièces a été remplacée en France par celle de 4 pièces. On se rend compte que l'accroissement d'efficacité du canon à tir rapide permet de réduire le nombre des pièces, mais que l'énorme consommation en munition exige l'augmentation du nombre des caissons, les organes d'alimentation.

On s'accorde généralement à reconnaître aussi que l'ouverture simultanée du feu par toute l'artillerie en ligne aurait de graves inconvénients et on commence à admettre que la lutte d'artillerie sera non plus le prologue, ni même le premier acte de la bataille, mais l'accompagnement obligé de l'action depuis le commencement jusqu'à la fin.

Les officiers qui veulent conserver les batteries à 6 pièces et les 138 canons du corps d'armée répondent qu'il n'y a rien de changé dans les règles fondamentales d'emploi de l'artillerie ; ils estiment que l'efficacité supérieure du canon à tir rapide n'est pas véritablement démontrée, puisqu'on ne peut en juger que par des résultats de polygone ou de tirs tactiques de temps de paix.

Mais quelles preuves exigent-ils donc? Le canon remplacé n'en a pas fourni d'autres et il est légitime, pour se faire une idée de la valeur relative des deux pièces, de comparer des résultats obtenus dans des conditions identiques.

Une pièce à tir rapide permet d'atteindre en 40 secondes 80 % des cibles placées à découvert d'une façon quelconque dans une zone de 400 mètres de profondeur sur un front de 50 mètres. Un pareil résultat laisse bien loin derrière lui tout ce qu'on pouvait raisonnablement demander à l'artillerie il y a quelques années. Au point de vue des tirs de polygone, le nouveau canon ne ressemble donc en rien à ceux qui l'ont précédé.

Sur le champ de bataille, il est vrai, lorsque les objectifs seront soit des tirailleurs abrités dans des sillons, soit des canonniers cachés derrière leurs boucliers, l'efficacité sera réduite dans une proportion énorme ; mais le canon à tir rapide conservera sa supériorité relative, tant que la vulnérabilité de l'objectif ne sera pas réduite à zéro.

Il importe aussi de savoir si le réglage sera plus difficile pour le canon à tir rapide que pour le canon précédent.

Or le canon de 75 mm., grâce à la rapidité même de son tir, peut étendre une action efficace sur une zone de terrain bien plus profonde. Le réglage, pouvant être plus large, sera

évidemment plus facile à obtenir qu'un réglage étroit ; en outre les éclatements de ses projectiles sont plus faciles à observer.

Ainsi là où une batterie de 75 mm. ne pourra pas trouver d'une façon sûre les limites de la zone à battre, une batterie ordinaire aurait pu encore bien moins régler son tir.

Quant à l'émotion du personnel sous le feu, l'influence qu'elle peut exercer sur le rendement de la batterie sera moindre, puisque la part des servants est moindre dans le fonctionnement du canon à tir rapide, plus ou moins immobilisé sur le sol, bien plus facile à repointer et en outre couvrant de ses boucliers plusieurs hommes.

En somme, le canon de 75 mm. est d'un service plus calme et plus sûr, ainsi que d'un réglage plus facile que le canon ordinaire. Son tir sera aussi souvent réglé que celui de ce dernier et, dans ce cas, sera toujours incomparablement plus efficace. L'action de la batterie nouvelle sera donc plus prompte que celle de la batterie ancienne.

Si l'on reconnaît qu'en présence de l'artillerie nouvelle il faut se couvrir davantage, que les batteries doivent se défiler avec plus de soin derrière les crêtes, qu'il faut dresser les servants à s'abriter sous la rafale ; si on demande à l'infanterie d'utiliser mieux le terrain, n'est-ce pas parce qu'on croit à l'efficacité plus grande du nouveau matériel ? Cette artillerie oblige donc à modifier les procédés d'approche et de combat et à chercher les moyens de faire face à des nécessités nouvelles.

Mais ce ne sont pas seulement de plus grandes précautions qu'il faut employer contre le tir de l'artillerie adverse, car on risquerait de n'avoir plus que des batteries essentiellement passives, incapables de se porter résolument en avant et d'attaquer, aveuglées par leurs crêtes couvrantes, toujours prêtes à interrompre leur tir pour se mettre à l'abri des rafales, immobilisées devant les batteries ennemies et attendant de les avoir dominées avant de s'engager franchement pour remplir leur tâche principale, qui est de concourir à l'action de l'infanterie. Il faut donc encore et surtout des procédés nouveaux d'engagement et d'attaque.

Si la puissance des feux nous immobilise sur le front, pourquoi ne pas en conclure qu'*il ne faut mettre en action sur ce front que le nécessaire*. C'est là une application du principe de l'économie des forces, qui n'offre des dangers que si on en fait une règle trop générale.

Quand l'attaque de front ne peut rien donner, il faut « manœuvrer ». Or l'artillerie nouvelle se prête admirablement à la *manœuvre*, c'est-à-dire à une répartition des forces qui permette de faire échec à l'ennemi, en certains points, en lui opposant seulement une batterie contre deux ou trois, afin de pouvoir, à son insu, apparaître ailleurs avec deux ou trois batteries contre une.

II

Du combat d'artillerie.

La supériorité du nombre des pièces est-elle un gage certain du succès en un point donné ?

Sur un front de 200 m. avec fauchage ou de 100 m. sans fauchage, les expériences de polygone montrent que l'efficacité d'une batterie dont le tir est réglé est absolue sur des *objectifs à découvert*, quels que soient les objectifs abrités qui se trouvent sur le même front, ces derniers pouvant être considérés comme invulnérables. Qu'est-ce qu'une seconde batterie venant tirer sur le même front pourra utilement ajouter à l'effet de la première ? Bien peu ; par contre, les deux batteries auront exposé deux fois plus de personnel et dépensé deux fois plus de munition. S'il en est ainsi, le nombre des batteries à faire tirer dépend surtout du front à battre ; il faut attribuer à chaque batterie une tranche d'objectif d'une largeur égale à celle de la rafale. Les batteries en surplus seront économisées ; elles prépareront leur tir de façon à être en état d'ouvrir immédiatement leur feu.

Il faut, dit-on, 40 secondes à la batterie pour achever son tir progressif ; mais dans ces 40 secondes l'effet obtenu n'est pas proportionnel au temps. La rafale parcourt 400 m. en 40 secondes et elle produit tout son effet utile à l'instant où elle passe sur l'objectif, ce qui peut arriver aussi bien à la quatrième seconde qu'à la vingtième ou à la quarantième. Deux, quatre ou même dix batteries n'agiront pas plus vite qu'une seule, car il faudra toujours exécuter la rafale entière.

Mais trois batteries tirant contre une seule ne réaliseront-elles pas une densité de feu et par suite une efficacité bien plus grande qu'une seule batterie tirant contre trois ?

Non, s'il s'agit d'un objectif partiellement protégé, comme

une artillerie à boucliers. Dès que la portion découverte est atteinte, les effets n'augmentent plus avec la densité du tir.

Si le personnel de la batterie s'élève au total à 40 hommes, la moitié de ce personnel, soit 20 hommes, peuvent être considérés comme vulnérables. Sur ces 20 hommes, la première rafale en enlèvera 80 %, soit 16 ; une deuxième batterie survenant sera à peu près sans action sur les 20 hommes abrités ; sur les 4 hommes découverts ayant échappé à la première rafale, elle en abattra 3 et la troisième batterie ne pourra plus en atteindre qu'un seul.

Au contraire, si les 3 batteries sont comprises dans le front battu par la batterie isolée, chacune d'elles aura exposé 20 hommes, sur lesquels elle en aura perdu 16. Les pertes totales seront donc de 48 hommes d'une part et de 20 seulement de l'autre. La différence réelle est plus grande encore, car il est évident que les officiers, obligés de se découvrir pour régler le tir et surveiller l'objectif, entreront pour une proportion considérable dans les chiffres des pertes ; or que vaut une batterie qui a perdu son capitaine et même ses lieutenants ?

On peut donc dire que la désorganisation portera d'un côté sur trois batteries et de l'autre sur une seule.

Mais ne doit-on pas craindre qu'en engageant trois batteries successivement on ne s'expose à les faire battre les unes après les autres ?

Oui, si on attend, pour engager la deuxième batterie, que la première soit détruite.

Une batterie à tir rapide et *a fortiori* un groupe, met plus de temps pour changer d'objectif qu'une batterie adverse pour lui envoyer une rafale. Par conséquent, si le groupe ennemi est engagé tout entier contre une seule batterie, on fera intervenir la deuxième quand il sera nécessaire ; mais, en tout cas, sans danger pour elle, puisque l'objectif, engagé ailleurs, ne pourra lui répondre en temps opportun, et la troisième batterie sera disponible pour parer à l'imprévu.

D'après ce qui précède, il semble qu'à ne considérer qu'un point du champ de bataille, c'est-à-dire trois batteries contre trois, il y ait en général avantage à n'engager dans chaque cas particulier que l'artillerie *nécessaire pour battre complètement, sans recouvrement ni lacune, le front considéré*, quel que soit le nombre de pièces que l'ennemi a lui-même sur ce front.

Si on envisage un horizon moins limité, le parti qu'on peut tirer de cette propriété de l'artillerie nouvelle de produire très rapidement son maximum d'effet dans une zone donnée se manifeste encore plus.

On objectera qu'il s'agit avant tout d'être plus fort que l'ennemi, et peu importe qu'on ait pour cela employé deux ou trois batteries de trop.

En procédant ainsi, sans compter, on s'expose à voir l'ennemi immobiliser notre artillerie avec une partie de la sienne et, finalement, rester maître du terrain au point décisif avec le reste.

On dit encore qu'on n'est jamais trop fort en artillerie sur un point donné parce qu'il est facile de transporter là où on en a besoin les canons engagés.

Est-on bien certain de pouvoir toujours faire ce transport en temps utile ? La puissance des feux adverses laissera-t-elle constamment cette liberté de manœuvre que l'on a escomptée jusqu'ici ? Une batterie ou un groupe engagés ayant essuyé des rafales seront-ils aussi complètement disponibles que les unités restées à l'abri ? Il est donc prudent et sage de calculer, de compter, avant de lancer dans la mêlée des batteries et des groupes qui subiront des pertes et dépenseront des munitions sans rien ajouter d'utile aux effets, déjà suffisants, obtenus par d'autres unités.

Pourquoi faire, dès le début du combat, concourir toutes les batteries à une lutte d'artillerie que l'on sait être sans issue ? Ne serait-ce pas absorber les batteries dans une tâche qu'on reconnaît n'être pas la principale, puisqu'on admet que le rôle de l'artillerie est *avant tout* de prêter son concours à l'infanterie.

L'artillerie n'a pas seulement à battre les objectifs existants ; elle a encore le devoir, pendant toutes les périodes de la lutte, de se mettre en mesure d'agir avec le maximum de puissance contre tous les objectifs qui peuvent se présenter. De là résulte la nécessité de surveiller le champ de bataille et de faire préparer ces tirs éventuels par des batteries disponibles.

Ce que l'ennemi cherche, c'est de faire arriver son infanterie sur les points qu'il veut enlever. Ses batteries auront rempli leur tâche si, même au prix de leur propre destruction, elles vous ont empêché d'intervenir en temps utile là où la victoire sera réellement disputée.

L'artillerie est aujourd'hui un puissant moyen de diversion par lequel, à un moment donné, on facilite les progrès de l'infanterie en paralysant les efforts de l'ennemi sur le front où on a la volonté d'agir. Pour exercer utilement cette diversion, il faut à ce moment et sur ce front, disposer de plus d'unités que l'ennemi, de manière à pouvoir successivement contre-attaquer et immobiliser toutes ses batteries et se réserver encore le moyen d'exercer librement une action directe sur son infanterie.

C'est à ce moment que celui qui n'aura partout engagé que le nécessaire retrouvera tous ses avantages, s'il peut disposer d'une masse mobile d'artillerie pour produire un violent effort là où il le juge convenable.

Une longue ligne d'artillerie dont chaque batterie est immobilisée par le feu d'une batterie adverse ne répond pas à cette conception d'une masse mobile disponible. Pour obtenir celle-ci, il convient, en ne mettant en ligne partout que l'effectif sûrement suffisant tout d'abord, de se réserver des éléments disponibles en aussi grand nombre que possible.

Celui qui, imparfaitement orienté, s'engage dès le début sans calculer ni compter risque de ne pouvoir, le moment venu, produire la diversion et rompre l'équilibre en sa faveur.

Voici ce que, dans son ouvrage classique, disait en 1892 le général Langlois, sous le titre : *Inconvénients de la priorité de l'ouverture du feu :*

Si on considère deux artilleries opposées, il est universellement admis que celle qui ouvrira le feu la première a l'avantage. C'était juste autrefois, parce que les artilleries ne combattaient pas de couvert à couvert, mais à petite distance. Il en est de même aujourd'hui dans la lutte à découvert. Aujourd'hui les artilleries cherchent à se masquer, le plus souvent elles y parviendront : celle qui ouvre le feu la première indique sa position. On a donc intérêt à mettre en action le minimum de batteries pouvant produire avec sûreté l'effet voulu. C'est le principe de *l'économie des forces*, applicable à l'artillerie comme à l'infanterie. On ne tient rien en réserve, on déploie toute l'artillerie prête à agir. Si la situation change par suite des dispositions de l'adversaire, toute l'artillerie est en mesure d'entrer immédiatement en action.

Les réserves d'artillerie ont été condamnées avec l'artillerie ancienne, parce que celle-ci, employant des projectiles moins efficaces, ne pouvait ni détruire ni même immobiliser les batteries ennemies. L'artillerie engagée restait donc toujours

disponible et, en outre, on n'avait jamais trop de batteries en ligne pour produire des effets sérieux.

Aujourd'hui les conditions ont changé. Le nombre n'est plus pour l'artillerie, comme autrefois, un élément de supériorité impossible à compenser.

L'emploi de l'artillerie est plus que jamais une question de réflexion et de nuances. Il comportera des masses disponibles, qu'il faudra, bien entendu, savoir ne pas laisser inactives.

Le jeu de ces masses disponibles d'artillerie sera même plus facile que celui des réserves pour l'infanterie, d'abord parce que l'artillerie est plus mobile, ensuite parce que les mêmes unités peuvent être engagées plusieurs fois, à la condition cependant de savoir éviter les luttes prolongées et de se contenter d'imposer silence aux batteries ennemies au moment voulu, sans s'acharner toujours à poursuivre leur destruction.

En somme, le désaccord entre les écrivains militaires vient surtout de ce que les partisans de l'ancienne tactique, tout en admettant que la tâche principale de l'artillerie est de coopérer à l'action des autres armes, estiment qu'il faut aussi tôt que possible se débarrasser de l'artillerie adverse et par conséquent la dominer promptement.

Or cette destruction n'est pas exécutable et elle ne serait efficace que si elle était générale.

Cette conception amène à déployer toutes les batteries parallèlement à celles de l'ennemi et à s'immobiliser devant elles.

Si on obtient l'avantage, on ne peut compter que l'ennemi aura tout perdu et ne sera en état de reconstituer un certain nombre de batteries que notre infanterie retrouvera devant elle aux bons endroits et contre lesquelles il faudra recommencer la lutte.

L'avantage, malgré la supériorité acquise, n'en sera pas moins subordonné dans cette nouvelle lutte à l'habileté avec laquelle on manœuvrera.

Par contre, si l'ennemi a occupé toute notre artillerie avec une fraction de la sienne, cette fraction, eût-elle été écrasée, se serait sacrifiée au salut général en permettant d'engager au point décisif et au moment voulu une masse d'artillerie assurant le succès.

Il est plus logique de rechercher avant tout et de la façon

la plus directe la victoire de l'infanterie elle-même, qui est la seule définitive.

L'artillerie doit donc contenir l'adversaire sur tout le front avec un minimum de forces et chercher à conserver sans cesse disponibles des moyens suffisants, soit pour paralyser la résistance de l'ennemi sur les points où on a le dessein de progresser, soit pour arrêter son offensive là où on se sent menacé.

Pour cela, il est indispensable de pouvoir disposer de masses mobiles et manœuvrières, d'autant plus nécessaires qu'on ne peut prévoir dès l'abord sur quels points il conviendra de les faire intervenir.

III

Emploi de sections ou de pièces isolées.

Quand il s'agira d'appuyer directement l'infanterie, l'artillerie sera obligée de se porter en avant des crêtes qui l'abritent. Si elle tente de le faire par groupe ou par batterie, ces unités se trouveront exposées au feu efficace de l'artillerie ennemie avant d'avoir pu entrer en action.

Si, au contraire, elle pousse en avant des sections isolées ou de simples pièces, qui pourront plus facilement se dissimuler, elle mettra l'adversaire dans une alternative embarrassante : s'il néglige les canons isolés qui arrêteront ses tirailleurs ou qui battront les lisières de ses points d'appui, notre infanterie, ainsi soutenue et appuyée par des feux efficaces, progressera et gagnera du terrain. S'il ouvre le feu avec des batteries entières sur les pièces ou sections isolées, ces batteries, en s'offrant aux coups de l'artillerie restée en arrière des crêtes, risqueront beaucoup sans pouvoir espérer grand chose d'un tir sur des buts de faibles dimensions, utilisant bien le terrain.

Mais l'emploi de ces petits détachements peut-il donner des résultats qui compensent les inconvénients de la dislocation de batteries ?

Au point de vue matériel, ce n'est pas douteux, une pièce à tir rapide pouvant exercer une action réellement efficace sur des fronts de 50 à 100 mètres. La seule objection sérieuse qui soit opposée provient de la difficulté du commandement de pièces isolées. On reconnaîtra néanmoins qu'une fois l'objectif indiqué, le tir est plus aisé en somme avec une pièce, dont

on voit nettement les coups et qui est immobile, qu'avec le fusil, qui subit toutes les émotions du tireur, son affût.

La pièce aura toujours des missions simples : « Portez-vous à tel point ; vous tirerez sur telle ferme ou sur telle lisière de bois ». Un chef de pièce exercé obtiendrait, dans ces conditions, de bons résultats. Il faut au moins en faire l'essai, après avoir donné une instruction appropriée, car l'origine de l'insuffisance actuelle peut remonter aux règlements qui interdisent un pareil emploi de l'artillerie, auquel ils ne préparent ni les chefs de section ni les chefs de pièce.

Le feu d'une section ou d'une pièce peut encore rendre des services signalés pour protéger le flanc d'une ligne d'artillerie.

IV

Conclusions de la discussion.

En somme, on est d'accord sur la nécessité de reviser les règlements tactiques de l'artillerie, et la preuve en est dans les modifications déjà admises et dans celles qu'on cherche encore, moins, il est vrai, pour utiliser les propriétés de l'arme que pour échapper à son action.

On admet les batteries de surveillance. On reconnaît que la théorie de 200 m. de front à battre par batterie est applicable, à la rigueur, comme point de départ, dans l'engagement de l'artillerie contre une ligne de batteries dont on ignore la force. On se rallie à l'idée de l'emploi de pièces isolées dans un grand nombre de circonstances particulières.

Les divergences d'opinions portent sur la fréquence des cas où ces procédés nouveaux seront applicables, sur la manière de constituer, d'employer et même de concevoir la masse, c'est-à dire, au fond, sur la priorité à donner, par l'artillerie, aux batteries ennemies ou à l'infanterie.

Ce que tout le monde veut, c'est une artillerie intimement liée aux autres armes, prenant une part active et constante à la bataille, par conséquent essentiellement mobile et manœuvrière.

Ce programme peut être réalisé par un règlement qui, sans imposer aucun procédé absolument nouveau, se bornerait à indiquer les principes généraux conformes au rôle et aux moyens d'action de l'artillerie à tir rapide, en laissant la liberté la plus grande sur la manière de les appliquer.

V

L'artillerie dans les différentes phases de la bataille.

Après avoir vu les divers points sur lesquels la discussion est engagée, esquissons maintenant très succinctement les diverses missions et le rôle de l'artillerie pendant la bataille, telles que les caractérise dans un ouvrage récent le commandant Rouquerol, en s'appuyant sur ce principe directeur : *C'est par la coopération de l'infanterie et de l'artillerie qu'on obtient les résultats décisifs. Chacune de ces armes, réduite à ses propres forces, immobilise l'adversaire et se trouve elle-même immobilisée ; il faut donc une action concordante.*

Les règlements français reconnaissent dans le combat les quatre phases suivantes :

Préliminaires.
Préparation.
Action décisive.
Achèvement.

Cette succession régulière ne se réalise pas constamment, et même l'une ou l'autre phase peut faire défaut, mais une telle division du combat offre des avantages pour l'étude du mode d'emploi des forces.

On peut critiquer le nom de « préparation » attribué à la seconde phase, appelée aussi combat d'usure, car le même terme est encore appliqué à la « préparation spéciale » de l'action décisive ; toutefois, il offre l'avantage d'indiquer la valeur relative de cette période, dans laquelle on ne donne plus à la lutte d'artillerie une place aussi prépondérante qu'autrefois.

Préliminaires.

D'après l'art. 93 de l'instruction pratique provisoire du 24 décembre 1896 sur le service de l'artillerie en campagne :

Les préliminaires consistent dans la prise du contact et l'engagement des avant-gardes. Destinés à orienter le commandement sans engager sa liberté d'action, ils doivent être conduits de manière à laisser le commandant des troupes libre de refuser le combat ou de l'engager.

L'artillerie a pour mission de faciliter l'attaque de l'avant-garde en aidant l'infanterie à s'emparer des positions importantes du terrain.

Les batteries d'avant-garde ont deux rôles en quelque sorte contradictoires :

1° S'engager très vigoureusement, s'il est nécessaire, pour appuyer l'infanterie.

2° Se réserver en même temps, pour être à même de mener à bonne fin le combat de l'avant-garde, qui peut durer longtemps, car il doit permettre de prendre toutes les mesures propres à assurer l'entrée en ligne des batteries du gros.

Tant que les batteries d'avant-garde sont seules en jeu, le commandant reste libre de refuser le combat.

Combat de préparation.

La masse du gros de l'artillerie doit entrer en action avant la masse d'infanterie et lui préparer la voie. Elle intervient autant que possible d'une manière instantanée et par surprise.

Le premier objectif est généralement la masse d'artillerie de l'ennemi, puisque les deux artilleries peuvent s'atteindre aux grandes distances, et que tant que l'une reste intacte et libre de l'emploi de ses feux, elle arrêtera les progrès de l'adversaire.

Cette lutte a surtout pour objet de permettre ensuite à l'artillerie de consacrer le plus de forces disponibles à sa tâche principale, qui est d'appuyer coûte que coûte, matériellement et moralement, l'infanterie pendant les périodes suivantes du combat.

Au bout d'un certain temps, l'une des artilleries aura obtenu sur l'autre une supériorité marquée, et le combat de préparation se développera avec ses péripéties.

Au moment où les masses d'infanterie apparaissent, les objectifs se multiplient et les commandants de l'artillerie doivent procéder à leur répartition entre les batteries qui ne seront pas employées à tenir en échec l'artillerie adverse. Il se produit alors une série de combats partiels ayant pour objet l'attaque ou la défense des points d'appui. La masse d'artillerie se disloque donc en groupes plus ou moins nombreux, recevant des missions différentes, mais qui sont susceptibles de reconstituer, suivant les besoins, des masses plus ou moins considérables.

Action décisive.

L'attaque décisive est une marche exécutée par l'infanterie en vue d'enfoncer la ligne ennemie sur un point dont la possession entraîne le gain de la bataille. Elle ne se distingue des

opérations similaires exécutées au cours du combat que par l'accumulation des moyens et la puissance des efforts.

Le rôle de l'artillerie est encore de préparer, de protéger et d'appuyer, c'est-à-dire de désorganiser la défense, de renverser les obstacles, d'éteindre ou de détourner les feux ennemis, et d'accompagner.

Il faut, avant de commencer la préparation spéciale de l'attaque, réunir une masse d'artillerie à l'abri des vues, pour que cette préparation produise un effet de surprise. Une opération de ce genre peut demander plusieurs heures ; elle rappelle celle qui a eu lieu au commencement de la bataille, avec cette différence qu'un grand nombre des batteries de la masse auront déjà participé au combat d'usure et que plusieurs devront rester sur les emplacements occupés dans les épisodes antérieurs.

Pour former cette masse, on ne devra dégarnir complètement d'artillerie aucune partie du champ de bataille, car il importe d'immobiliser l'ennemi sur toute la ligne, et il faut laisser partout assez d'artillerie pour pouvoir au moment de la préparation de l'attaque redoubler les efforts et les feux sur tout le front.

Les pièces de campagne de gros calibre sont tout indiquées pour participer à la préparation de l'attaque.

Les rôles sont répartis entre les *contrebatteries*, ayant l'artillerie pour objectif, et les *batteries de préparation*, chargées d'ouvrir la voie et de désorganiser la défense.

La préparation de l'attaque commencera au moment où les troupes d'attaque seront sur le point de se démasquer ; elle continuera pendant la marche de l'infanterie sous le feu du fusil et se terminera par une rafale générale au moment où les troupes d'attaque seront tout près d'aborder l'ennemi. L'artillerie allongera alors son tir.

Pendant l'exécution de l'attaque, la protection des flancs de l'infanterie de l'attaque par les contrebatteries et les batteries de préparation n'est pas suffisante. Cette protection latérale sera confiée aux *batteries d'encadrement*. Celles-ci peuvent avoir été spécialisées dès le commencement de la préparation de l'attaque ou désignées au cours ou à la fin de la préparation parmi les contrebatteries ou les batteries de préparation.

Les *batteries d'accompagnement*, chargées d'appuyer moralement et matériellement l'attaque, sont des groupes ou des

batteries isolées qui suivent l'attaque dans sa marche. L'attaque y gagne un surcroît de force morale de nature à compenser largement les pertes éprouvées par ces batteries.

L'art. 135 du Règlement sur le service des armées en campagne ne parle plus de cet accompagnement, mais on reconnaît qu'il est nécessaire, quelques pièces ennemies derrière un obstacle pouvant diriger sur l'infanterie qui s'avance des feux d'écharpe écrasants.

Ces mouvements en avant de l'artillerie doivent être préparés et organisés. Les batteries qui les exécuteront seront autant que possible désignées parmi celles qui sont affectées aux unités de la masse d'attaque.

Comment accompagner ? Pas à pas ou par bonds ?

Si le terrain est praticable aux allures vives et présente des positions, les batteries peuvent s'arrêter quelques instants pour lancer des rafales, puis rejoindre sans perdre le contact.

Si le terrain est coupé, exige des allures lentes, les batteries ne peuvent s'arrêter toutes sans perdre le contact des troupes. Les unes exécutent la marche par bonds, les autres suivent pas à pas.

Il faut que l'infanterie sente l'appui constant et immédiat des batteries d'accompagnement et que celles-ci arrivent en même temps qu'elle sur la position enlevée. Toutes les batteries en masse se mettent alors en mouvement aux allures vives pour occuper la position conquise.

En cas d'échec, l'artillerie, tout particulièrement celle qui s'est le plus avancée, doit couvrir la retraite de l'infanterie et, en outre, arrêter la poursuite de l'ennemi.

Quant à la défense, tous ses efforts pendant la lutte doivent tendre à reconstituer des batteries et à concentrer des batteries nouvelles, si c'est possible.

Dès que l'adversaire s'avance pour l'attaque, toute l'artillerie doit, même sans ordre spécial, entrer de nouveau en action avec toutes ses pièces. Elle tire uniquement sur l'infanterie, sans se préoccuper du feu des batteries ennemies, et doit faire preuve jusqu'au dernier moment d'une inébranlable ténacité, dût-elle perdre ses pièces. Des batteries isolées, s'installant par surprise sur d'autres emplacements, peuvent être d'un emploi avantageux.

Achèvement.

L'achèvement commence lorsque la position attaquée est définitivement acquise à l'assaillant. L'artillerie y joue un rôle important ; en effet, elle est l'arme de la poursuite, parce qu'elle joint la mobilité à la puissance du feu, et elle est également l'arme de la retraite, parce que seule elle peut maintenir le feu puissant de l'ennemi à une grande distance des colonnes en formation et rendre ainsi possible une retraite en bon ordre.

Chacun des adversaires cherchant à mettre en action le plus de batteries, il en résultera un combat d'artillerie, comme au commencement de la bataille, l'artillerie de l'attaque occupant la position conquise, celle de la défense une position de repli.

Dès ce moment, le vainqueur doit se préoccuper de désigner, de reconstituer au besoin, les batteries qui prendront part à la poursuite.

Dans la retraite, d'autre part, un certain nombre de batteries restent attachées à l'infanterie ; les autres manœuvrent en masse.

La rapidité est essentielle; tandis que l'artillerie du vainqueur cherchera à commencer la poursuite immédiatement après l'occupation de la position, l'artillerie de la retraite s'efforcera de tenir tête sans se préoccuper de la perte possible de ses pièces.

Une fois la poursuite commencée, tous les moyens doivent être mis en œuvre pour progresser rapidement.

Dans la poursuite, l'artillerie n'hésitera pas à tirer aux plus grandes distances ; souvent elle aura avantage à prendre pour objectif les portions les plus éloignées de l'ennemi, car ce sont celles où commence le plus facilement la débandade.

Le mouvement de retraite commence sous la protection de la masse d'artillerie. Quelques batteries, attachées à l'infanterie, occuperont des positions secondaires de résistance et fermeront la marche. La masse pourra alors occuper une seconde position principale.

On voit par là que dans l'attaque tout mouvement offensif n'est assuré que par l'appui mutuel des deux armes ; dans la retraite, toute rupture ne peut être exécutée que par leur protection réciproque.

L'artillerie commence toujours au pas ses mouvements ré-

trogrades ; mais elle prend le trot dès qu'elle a traversé les premières lignes de l'infanterie. La poursuite cherchant à menacer les flancs, ceux-ci doivent être spécialement surveillés.

S'il s'agit de positions de campagne fortifiées, les principes généraux restent les mêmes. Les reconnaissances, l'établissement d'observatoires, de communications, de dépôts de munition, ont une importance spéciale.

En résumé, seule l'offensive permet d'obtenir des résultats décisifs. L'infanterie est l'arme principale. L'artillerie a pour rôle essentiel d'appuyer la marche en avant de celle-ci, indirectement en réduisant au silence l'artillerie ennemie, qui arrête l'infanterie ; directement en renversant les obstacles, en préparant les attaques de l'infanterie et en achevant la lutte.

La formation et l'engagement d'une masse d'artillerie sont dans toute phase du combat des opérations capitales. L'ennemi cherchant à empêcher l'action de cette masse d'artillerie, il en résulte un combat d'artillerie, qui prélude à toutes les périodes de la lutte, surtout au combat de préparation, à l'attaque décisive et à la poursuite.

Résumé par A. PAGAN.

LE BATAILLON NEUCHATELOIS

DES

TIRAILLEURS DE LA GARDE

de 1814 à 1848

(FIN [1].)

CHAPITRE IX

Campagnes du Bataillon : Marche sur Paris ; Combats des rues à Berlin ; Guerre du Danemark (Schleswig-Holstein [2]).

Les espérances que l'on avait conçues le 30 mai 1814 touchant la conclusion de la paix à Paris s'étant évanouies, les troupes prussiennes durent se préparer à entrer en campagne.

Par un ordre de Cabinet, du 1er juin 1815, les volontaires des corps de la Garde et des Grenadiers furent formés en deux compagnies et, de concert avec les autres troupes faisant partie de la Garde, le Bataillon des Tirailleurs se mit en marche pour Paris, le 3 juin 1815. Quelques sections, sous la direction d'un officier, restèrent seules en réserve, dans leur garnison de Berlin.

L'équipement de campagne fut complété par l'application d'un drap noir autour du shako. Les soldats prirent, en outre, avec eux tout ce qui faisait partie de l'équipement de parade.

On sait que les corps de la Garde et les Grenadiers ne prirent aucune part aux batailles de Ligny et de Belle-Alliance,

[1] Pour les trois premières parties, voir les livraisons de septembre, d'octobre et novembre.

[2] Von Besser : *Das Garde-Schützen Bataillon.*

aussi l'activité du Bataillon se borna-t-elle à une simple marche sur Paris. Les archives du Corps relatent à ce propos que les populations de la Lorraine et de la Champagne suscitèrent beaucoup de difficultés au Bataillon, surtout en ce qui concernait le service des ravitaillements.

En Champagne surtout, les habitants « ne se gênaient pas de tirer sur nos hommes du haut des vignes » et profitaient pour cela des moments où les Tirailleurs étaient isolés ou par petits groupes. La marche dut s'effectuer avec toutes les mesures de sécurité possibles et la nuit il fallait redoubler de vigilance.

Le 22 juillet, le Bataillon fit son entrée dans Paris et traversa les boulevards, où le roi Frédéric-Guillaume III le vit passer. Sur la place Louis XV, il le fit défiler devant lui en même temps que les autres régiments de la Garde.

Les archives du Bataillon nous révèlent ce détail particulier que jusqu'en 1817, les Chasseurs et les Tirailleurs étaient, lors des inspections, les seuls corps de troupes qui ne présentaient pas l'arme.

A Paris, le Bataillon avait été cantonné à la rue de Lourcine.

Le 3 août, jour anniversaire du roi, les troupes furent passées en revue sur le Champ-de-Mars. Chaque homme reçut à cette occasion 1 fr. 50, qui devaient être distribués sous forme de vin et de biscuits.

Le 3 septembre, nouvelle grande revue, à l'occasion de la consécration de quatre-vingt-dix drapeaux et de vingt-cinq étendards. Le Bataillon y assista. Au mois d'octobre s'effectua le retour à Berlin, où les Tirailleurs de la Garde arrivèrent en décembre.

La désertion, pendant ce séjour du Bataillon dans la capitale française, prit des proportions telles, qu'un jour une section de garde tout entière abandonna son poste avec une audace et un mépris complet des lois martiales et de l'état de siège.

Dans une lettre[1] du lieutenant dont il a été si souvent question au cours de cette étude, nous lisons que du mois d'août au mois d'octobre plus de quatre-vingts Tirailleurs avaient déserté. Le 29 septembre 1815, nous lisons dans une autre lettre[1] de ce même lieutenant les lignes suivantes :

Depuis quinze à seize jours, la crainte de retourner à Berlin, où nous som-

[1] *Musée neuchâtelois*, 1900.

mes vus comme des chiens, a fait que nous avons encore perdu près de 40 hommes par la désertion ; ils aiment mieux aller s'engager chez les Anglais, pour les Indes, que de retourner à Berlin.

Ces déplorables incidents indignèrent à tel point le roi que celui-ci, par un ordre de cabinet, déclara que le Bataillon ne ferait plus partie du corps de sa Garde. Mais après quelques mois de disgrâce, le Commandant du Bataillon informa, par une lettre du 9 juin, le Gouverneur de Neuchâtel que « le corps des Tirailleurs était réintégré dans ses prérogatives de troupe de la Garde ».

Ces désertions causèrent beaucoup d'émoi à Berlin, surtout parmi les officiers des autres corps de troupe. Aussi pendant plusieurs semaines après la rentrée du Bataillon dans sa garnison, tout rapport cessa-t-il entre officiers du corps de la Garde et leurs camarades des Tirailleurs. Le Bataillon neuchâtelois dans son entier fut littéralement mis à l'index. A Paris déjà, à la suite de ses nombreuses désertions, il avait été question de faire rentrer le Bataillon non pas à Berlin, mais à Neuchâtel pour se réorganiser. Les officiers neuchâtelois espéraient fortement que le roi donnerait suite à ce projet, mais au dernier moment le souverain revint de sa première intention et fit partir les Tirailleurs pour la capitale prussienne.

Au sujet de ces désertions à Paris, nous lisons ce qui suit dans une lettre adressée à sa famille par un officier neuchâtelois. Elle est datée de Paris, 1er août 1815 [1] :

Pour notre honneur, nous ne devons pas souhaiter de retourner à Berlin ; voici pourquoi : la réception qu'on nous y a faite en janvier dernier, la mauvaise opinion qu'on avait de nous, les insultes et les mauvais traitements que nous avions sans cesse à essuyer pendant notre séjour dans cette capitale firent que pendant que nous étions à Paris, lorsqu'on commença à parler de notre départ et du retour à Berlin, nous ne fûmes plus maitres de nos soldats neuchâtelois et suisses, surtout des premiers. Ils disaient hautement qu'ils ne retourneraient jamais à Berlin.

Chaque jour, 5 à 6 désertaient, même les meilleurs sujets : il y en eut même qui désertèrent étant de garde et de faction, chose inouïe et unique dans l'armée prussienne ; entre autres le chef d'un poste, un Wagner, de Colombier. Le rapport en fut fait au prince par le brigadier : cela l'indigna si fort que notre Bataillon fut mis à l'ordre du jour et déclaré incapable d'aucun service important et même traité durement.

Depuis notre départ, la désertion a continué et jusqu'à présent, nous voici avec passé cinquante déserteurs en moins de six semaines et six bas-officiers ; à peine y reste-t-il cent Neuchâtelois ! Jugez par là le plaisir de rester dans le corps !

[1] *Musée neuchâtelois*, 1901.

Lorsque quinze jours avant notre départ, voyant la désertion continuelle, le corps d'officiers s'assembla et présenta au brigadier une pétition qui lui faisait voir les moyens d'arrêter toute désertion, elle ne fut pas écoutée et même l'on nous fit là-dessus des reproches durs et amers.

Le soldat persuadé qu'on y aurait égard se retint pendant quelque temps; mais, voyant que tout était inutile, ils désertèrent de nouveau jusqu'à onze d'un jour. On nous a fait espérer encore, qu'arrivés au Rhin l'on nous renverrait à Neuchâtel pour nous réorganiser d'une autre manière; mais après dîner, moutarde!

Tout le monde est découragé; il n'y a plus ni vigueur, ni fermeté parmi nous. Une partie des officiers quitteront ou entreront dans d'autres services, surtout en Hollande qui présente beaucoup d'avantages et d'agréments; pour moi, je vous le dis franchement, je ne veux ni ne peux rester, mais veux retourner en Suisse ou dans notre pays et me vouer tout à fait à l'agriculture. Enfin, je vous laisse à penser si après un éclat pareil, nous pouvons rester avec honneur dans ce Bataillon; G. Morel a écrit à son père qu'il veut quitter; Ed. Pury entrera probablement au service de Hollande.

Le lieutenant-colonel de Mandrot[1] essaie d'expliquer ces circonstances fâcheuses en les attribuant « à la trop grande précipitation avec laquelle on avait procédé à la formation du Bataillon ».

Le major de Meuron, ajoute-t-il encore, pressé, avant tout, de montrer son Bataillon neuchâtelois au Roi de Prusse, toléra l'engagement de gens complètement étrangers au pays; ces mauvais éléments, sans se soucier le moins du monde de la discipline, suscitèrent le mécontentement parmi les jeunes soldats et organisèrent et favorisèrent toutes ces désertions, au grand détriment de la réputation de ce nouveau corps de troupes, duquel on avait lieu d'espérer mieux.

De son côté, l'auteur du « Journal » du lieutenant motive comme suit, dans une lettre[2] à ses parents, ces trop nombreuses désertions survenues dans le Bataillon pendant son séjour à Paris :

Une chose qui nous a fait beaucoup de mal et découragé nos soldats, c'est le mélange qu'on a fait des Prussiens et des Neuchâtelois; les mœurs et coutumes sont si différentes que ces deux nations ne peuvent s'accorder.

On nous a donné pour instruire nos soldats pendant cette campagne des bas-officiers prussiens, tirés d'autres corps, qui n'en savaient pas plus que les nôtres et qui se plaisaient à molester les soldats du pays. Toujours nous avions tort et eux, raison; ensuite, mettre des officiers prussiens dans nos compagnies! Tout cela a déplu si fort aux soldats, même aux meilleurs sujets; qu'ils étaient dégoûtés, fatigués et ne faisaient rien avec plaisir. Sans cesse les Prussiens, officiers et bas-officiers, les punissaient et les traitaient durement, aussi je vous réponds que jamais les Prussiens ne seront bien vus à Neuchâtel.

Il n'y a que le Roi qui nous aime; le militaire, grand et petit, et une partie

[1] *Musée Neuchâtelois*, 1868.
[2] *Musée Neuchâtelois*, 1900.

de la nation nous détestent et nous ont rendu le mal pour le bien que nous leur avons fait en soignant leurs malades chez nous: ne me parlez surtout pas des Berlinois !

Je le répète, le langage, les mœurs des Neuchâtelois et Suisses ne peuvent s'accorder avec ceux des Prussiens, aussi, pour après la nouvelle réorganisation, nous avons demandé une autre garnison que Berlin. Plusieurs des officiers quitteront ou changeront de corps probablement; je serai des premiers.

Nous partons la semaine prochaine; je vous écrirai depuis la route; j'espère recevoir de vos nouvelles; adressez vos lettres sans y mettre le nom d'aucune ville.

La marche sur Paris fut, au fond, la seule campagne — si on peut l'appeler de ce nom — à laquelle prit part le Bataillon des Tirailleurs de la Garde, en tant que troupe capitulée.

Il n'y aurait donc pas lieu de continuer le récit des faits de guerre auxquels le Bataillon fut mêlé s'il n'était resté au corps, après son « licenciement » en 1848, un certain noyau de Suisses dont la conduite vaillante mérite d'être racontée et connue[1].

Au printemps de l'année 1848, ceux de nos compatriotes qui restaient au Bataillon des Tirailleurs de la Garde formaient à peine deux sections de la 4e compagnie. Comme officiers suisses, à cette même époque, on ne comptait plus qu'un capitaine, M. de Merveilleux, et deux sous-lieutenants, MM. de Pourtalès et de Gélieu. En outre, en qualité d'officiers agrégés, les sous-lieutenants de Colomb et de Moser.

Malgré leur petit nombre, ces quelques Suisses surent se faire apprécier et se signaler par leur belle conduite au feu.

Au moment des troubles de Berlin et des combats de rues dans cette ville, la compagnie dans laquelle étaient incorporés les Confédérés fut, la plupart du temps, chargée de tâches difficiles et périlleuses. Elle a eu à faire des assauts de maisons barricadées nécessitant l'entrée par le toit au moyen d'échelles et à défendre des établissements importants : banques, arsenaux, magasins d'approvisionnement, devant lesquels se rassemblaient de préférence les révolutionnaires.

C'est ainsi que le 18 mars, dans le courant de l'après-midi, on avait constaté que d'une maison de la Wallstrasse partaient dans toutes les directions des coups de feu nourris qui faisaient beaucoup de mal parmi les assaillants. On sentait, dans la défense de cet immeuble, une direction énergique et de temps en temps, on distinguait nettement des commandements don-

[1] Archives du corps et von Besser, *Das Garde-Schützen Bataillon.*

nés à haute voix. Ordre fut communiqué à un groupe de Suisses de s'emparer de cette maison et d'en faire déguerpir le commandant. Un assaut formidable eut lieu, et au bout de quelques heures la maison était prise. Quant à son défenseur principal, il avait été tué d'une balle reçue en plein front.

Devant les barricades de Berlin, raconte le lieutenant-colonel de Mandrot [1], « les Suisses du Bataillon, bien qu'au dernier rang par la taille, se trouvèrent tout d'un coup au premier sous les balles ».

« Mon lieutenant, quand on se flanque des coups de fusil, on ne peut pas rester en arrière », fut la réponse d'un Tirailleur suisse à l'officier qui exprimait son étonnement de voir le quatrième peloton de sa compagnie passé tout entier dans les rangs du premier lorsqu'on aborda la première barricade ; or le quatrième peloton se composait presque uniquement de Suisses.

Les mêmes hommes répondirent au même officier qui les exhortait, vers le soir, à ne pas trop boire, bien qu'on leur offrît en abondance de la bière et même du vin : « On ne se grise pas quand il s'agit de se battre ».

Voici une lettre [2] du capitaine de Merveilleux, lequel commandait la compagnie dans laquelle les Suisses étaient incorporés, lettre écrite à son frère au plus fort de la révolution :

Berlin, 20 mars.

C'est après un combat qui a duré 18 heures que je t'écris ces quelques lignes ; je ne suis pas blessé ; les troupes sont restées maîtresses du champ de bataille, mais le Roi n'a pas voulu continuer ce carnage : les morts et les blessés de part et d'autre sont *très* considérables ; on a presque peur d'en savoir le nombre.

On s'est battu de part et d'autre avec un acharnement que jamais on n'aurait cru trouver chez les Berlinois. Les troupes sont d'une fidélité à toute épreuve, mais il faut rendre aussi justice aux bourgeois ; ils se sont défendus comme je désire que la nation prussienne le fasse en présence d'un ennemi quel qu'il soit.

Pour ma part, j'avais avec ma compagnie l'ordre d'occuper la banque et une autre compagnie l'ordre d'occuper la « Seehandlung. » Les deux compagnies marchaient ensemble : arrivés au coin de la Ross et Wallstrasse une grêle de pierres et de tuiles nous tombèrent sur la tête ; une barricade était au coin de la rue, nous avons dû la démolir ; on nous tirait des fenêtres, cependant nous n'avons eu que quelques blessés par des pierres ; ils avaient un peu

[1] *Musée neuchâtelois*, année 1869.

[2] Communiquée obligeamment par la famille de M. de Merveilleux.

peur de nos carabines; nous avons dû, depuis là, faire le chemin jusqu'à la banque en démolissant huit barricades et toujours une grêle de pierres où étaient les barricades ; enfin, nous sommes arrivés à notre poste où nous sommes restés pendant le combat et d'où nous avons fait feu jusqu'à ce que les troupes eussent repoussé l'ennemi plus en arrière.

Nous recevons dans ce moment l'ordre de nous préparer à sortir de la ville au premier signal; les bourgeois sont tellement animés contre nous que pour éviter de nouveaux désordres et afin que la garde urbaine puisse être maîtresse de la populace, il est possible que l'on nous fasse cantonner quelques jours, mais il n'est pas question d'agir contre la ville.

Tout ce que je t'écris est parfaitement vrai quoique un peu confus, mais je n'ai pas le temps de t'écrire plus longtemps.

Ton affectionné frère,
Auguste de M.

La conduite de ces Suisses pendant ces trois jours fut admirable, racontent les archives du Corps, et leur moral se maintint au même niveau lorsque, sur l'ordre du roi, la garnison victorieuse dut quitter Berlin pour se rendre à Potsdam.

L'ordre resta parfait et les Suisses se firent remarquer par une tenue morale bien supérieure à celle qu'ils avaient eue quelquefois dans la garnison. Cette dernière observation est extraite du rapport du roi Ernest-Auguste de Hanovre au général de Prittwitz, commandant de l'infanterie de la Garde.

On peut avec d'autant plus de raison insister sur cette excellente conduite des troupes suisses, que des essais de corruption et de détournement de leurs devoirs militaires avaient été tentés sur des hommes du Bataillon [1].

Le 17 avril 1848, le Bataillon des Tirailleurs de la Garde reçut l'ordre de se rendre dans le Holstein et prit une part glorieuse aux combats de Schleswig, Düppel et Fridericia.

Dans le village d'Ober-Busdorf, les chasseurs danois avaient ouvert un feu violent contre la IVe compagnie des Tirailleurs, qui y répondit vigoureusement. Au cours de cette fusillade, un Tirailleur suisse du nom de Wyss se distingua particulièrement [2]. Une balle lui ayant traversé la joue droite, occasionnant une forte hémorragie, ce Tirailleur se rendit auprès de son chef de section, et, tout en lui présentant l'arme :

« Mon lieutenant », lui dit-il, « je demande la permission d'aller me débarbouiller à la fontaine ». — « Faites vite », lui répondit l'officier qui ne s'était pas rendu compte de la gra-

[1] *Musée Neuchâtelois*, 1869. Lieut-colonel de Mandrot.
[2] Archives du corps.

vité de la blessure. Wyss, après un pansement très sommaire fait par lui-même et bien que presque incapable de mettre en joue, reprit néanmoins sa place dans le rang et sauva par sa présence d'esprit et son sang-froid la vie d'un officier de son bataillon qui se tenait près de lui et contre lequel s'acharnaient trois Danois : voyant cela, le Tirailleur se couche à plat ventre et, en trois coups bien ajustés, abat l'un après l'autre les trois ennemis qui en voulaient à son lieutenant. Après le combat, Wyss se rendit à l'ambulance pour se faire panser. Comme on voulait l'y garder vu sa grave blessure, il refusa et rejoignit sa compagnie le lendemain.

En automne de la même année, quand ce brave rentra définitivement dans son pays, le Commandant du Bataillon, le major Vogel de Falkenstein, le nomma sous-officier.

La famille de M. le capitaine de Merveilleux ayant eu l'amabilité de me confier la correspondance de son parent pendant cette campagne du Schleswig, j'en profite pour donner encore ci-dessous copie de deux lettres écrites pendant cette guerre :

Friedesberg, 23 avril 1848, 5 1/2 du soir.

Je t'écris seulement pour te dire à toi et à toute la famille que je suis en bonne santé.

Nous avons eu aujourd'hui une chaude affaire ; les journaux pourraient la faire encore plus forte, mais je puis t'assurer que si nous avions eu quelques Bataillons, en Suisse, comme ceux que nous avions aujourd'hui, vous n'en seriez pas où vous en êtes.

Friedesberg est le faubourg de Schleswig, nous l'avons pris à la bayonnette. Aucun des officiers neuchâtelois ni des gens du pays ne sont blessés, au moins grièvement ; fais-le savoir à Pourtalès et à de Gélieu. Ce que nous ferons demain, je n'en sais rien encore, mais cela ira plus loin dans tous les cas.

Ton affectionné frère,
Auguste de M.

La seconde lettre est datée du 18 août 1848, cantonnement Genner :

Je répondrai à ta lettre dès que le temps me le permettra, car quoique nous n'ayons pas eu d'escarmouches avec messieurs les Danois depuis longtemps, nous sommes continuellement aux avant-postes et obligés d'être fort sur nos gardes, leur guerre ne se bornant qu'à nous enlever quelques patrouilles et à se sauver soit par eau, soit dans le Jutland où nous n'osons pas entrer : voilà ce que c'est quand la politique se mêle de la guerre.

Figure-toi que nous occupons toute la côte depuis Kiel jusqu'au Jutland et toute la frontière du Jutland jusqu'à la mer du Nord : tu verras d'après cela que nous n'avons pas beaucoup de repos. Au surplus, tout ce que je puis dire.

c'est que je plains beaucoup toute la population du nord du Schleswig depuis Flensborg ; ils n'ont pas plus envie de devenir membres de cette fameuse Allemagne que nous autres, Neuchâtelois, n'avons envie de république.

On parle beaucoup de la paix, au moins dans les gazettes : ce qui en est, le bon Dieu seul le sait ; quant à nous, nous ne croyons que ce que Wrangel nous apprend par l'ordre du jour. Pourtalès et de Gélieu se portent très bien : le dernier est tout à fait remis de sa chute de cheval.

Ton affectionné frère,
Auguste de M.

Un peu plus tard, pendant le séjour du Bataillon à Fridericia, au cours de cette même campagne du Schleswig, un canot du vaisseau de guerre danois le *Hékla*, allant à la dérive, — le câble qui le retenait au navire ayant été coupé par un obus prussien — parvint à environ cent mètres de la rive occupée par les troupes allemandes.

Dès qu'ils aperçurent cette embarcation, deux Tirailleurs suisses demandèrent l'autorisation de se jeter à l'eau et de nager jusqu'à elle. On leur répondit « que c'était folie et qu'ils allaient se noyer », mais les deux soldats insistant, l'officier les laissa s'élancer dans la mer « à leurs risques et périls ». Leur prouesse réussit pleinement et une fois parvenus sur le bateau, ils le ramenèrent au rivage. Aussitôt les lieutenants de Pourtalès et de Gélieu montent sur le canot, en saisissent les rames et s'en vont par ce moyen jusqu'à proximité de la rive ennemie qu'ils désiraient reconnaître.

Tous quatre, officiers et Tirailleurs, furent cités à l'ordre du jour pour leur coup d'audace et leur courage.

Encore un dernier trait pour finir. Le 19 novembre 1848, le Bataillon s'était rendu à Cottbus pour y protéger l'arsenal. Les villages environnant cette ville étaient très peu sûrs. Soutenus et encouragés par les autorités, les habitants s'étaient soulevés à l'approche de l'ennemi. A leur tête, se trouvait un certain Dr Klopsch, dont la capture était devenue urgente. C'est au lieutenant de Gélieu, avec deux sections de Tirailleurs et un groupe de hussards, que fut confiée cette tâche délicate et difficile. Elle eut un plein succès. Le prisonnier fut ramené peu après à Lübben.

Dans ces combats du Schleswig, trois Tirailleurs suisses furent grièvement blessés. Ce furent :

Wyss, qui reçut une balle dans la joue ; Dubois, qui reçut une balle dans le menton ; Zimmerman, sous-officier, qui reçut une balle dans la main.

Il nous serait facile de trouver dans les archives du Bataillon d'autres traits de bravoure pareils à ceux que nous venons de rapporter et qui tous sont extraits des archives du corps. Ceux qui ont été cités suffisent à prouver que les quelques Suisses restés fidèles au Bataillon des Tirailleurs de la Garde surent se montrer à la hauteur de leur réputation de bons et braves soldats.

Ajoutons que la médaille commémorative de la campagne du Schleswig dont ci-dessous une reproduction, a été décernée aux trois officiers neuchâtelois désignés dans ce chapitre. C'est celle de M. le capitaine de Merveilleux qui m'a servi de modèle.





Dans chaque affaire à laquelle nos compatriotes furent mêlés, ils eurent l'occasion de se faire remarquer par leur bravoure au feu, et les officiers prussiens eux-mêmes convenaient que lorsqu'il s'agissait d'entreprendre quelque coup audacieux ou d'organiser des patrouilles dans des endroits dangereux ou difficiles, c'était toujours aux Suisses du Bataillon des Tirailleurs de la Garde qu'ils pouvaient s'adresser; on recourait à eux de préférence; ils passaient parmi leurs camarades pour être « infatigables et intrépides ».

CHAPITRE X

Considérations particulières sur le Bataillon. — Quelques mots sur le « Journal » du lieutenant. Influence exercée par le service de Prusse. — « Jean-Louis » et les survivants du Bataillon. — Conclusion.

Arrivé au terme de cette étude, le lecteur pourrait se demander s'il valait réellement la peine de l'entreprendre et si l'histoire du Bataillon neuchâtelois au service de Prusse méritait une mention dans nos annales militaires nationales.

D'autre part, plusieurs de ceux qui auront pris la peine de lire ces pages se seront, peut-être, demandé pourquoi le souvenir de cette troupe capitulée a été retracé par un officier vaudois et non par quelque plume neuchâteloise plus compétente et plus habile.

A cette seconde question il est, jusqu'à un certain point, facile de répondre. Les destinées du Bataillon des Tirailleurs de la Garde ont été intimement liées à celles du canton de Neuchâtel pendans la première moitié du XIXe siècle, jusqu'en 1848. Or, les passions politiques que les événements de cette époque ont soulevées au sein de la population neuchâteloise ne sont pas encore complètement éteintes aujourd'hui. Il était donc à craindre que, malgré tout son désir de rester impartial, l'écrivain neuchâtelois ne se laissât entraîner, en racontant l'histoire de ses compatriotes au service de Prusse, à des considérations qui eussent nui, dans une certaine mesure, à l'*objectivité* de son récit.

En outre, j'avoue que l'histoire et le développement du Bataillon neuchâtelois dont j'ai, à la lumière des archives, suivi pas à pas les étapes, m'ont vivement et sincèrement captivé.

Si, parmi les quatre cent vingt-neuf hommes qui le composaient, dans les premières années, il s'est trouvé un certain nombre de coquins et de « canailles », n'y a t-il pas eu aussi parmi eux, quantité de braves et honnêtes gens, qui ont servi leur roi avec zèle, accompli leur service militaire avec honneur et avec joie et qui, si l'occasion s'en fût présentée, auraient joyeusement consacré leurs forces et leur vie au service de celui qui personnifiait pour eux, à ce moment-là, la patrie ? Et ces dévouements héroïques au cours du siège de Fridericia, et ces prouesses d'un pauvre et obscur Tirailleur pendant la guerre du Danemark ? Ne sont-ce pas là des titres de gloire acquis par des Confédérés et autant de pages dignes d'être ajoutées à celles, déjà longues, de l'histoire des régiments suisses aux services étrangers ?

Mais si le souvenir du Bataillon neuchâtelois des Tirailleurs de la Garde n'a laissé que peu ou point de traces dans l'histoire et même, pouvons-nous dire, dans celle de son propre canton, cela tient avant tout aux circonstances fâcheuses qui ont présidé à sa formation. Avant d'y procéder, le Conseil d'Etat de Neuchâtel aurait dû, me semble-t-il, sonder les dispositions du pays, puisque c'était lui qui devait fournir le con-

tingent obligé. Cette consultation populaire aurait, probablement, prouvé au Gouvernement d'alors que son projet de création d'un corps de troupes au service de Prusse était impopulaire et, dans tous les cas, prématuré.

Le service militaire prussien du commencement du siècle dernier n'était certainement pas le service rigide que nous connaissons aujourd'hui. Sauf au point de vue de la nourriture, qui n'abondait guère, j'en conviens, le soldat neuchâtelois était cependant bien traité à Berlin, considéré dans la population, recherché même par certaines classes laborieuses, il aurait pu prendre goût à ce service militaire pour lequel, après tout, il s'était de son propre chef engagé.

En comparant la solde des Tirailleurs de la Garde à celle que recevaient leurs compatriotes aux services de France et de Hollande et plus tard aux services de Rome et de Naples, on la trouvera de quotité inférieure, c'est vrai ; mais d'après tout ce que nous savons, la position des Tirailleurs était, moralement, bien meilleure que celle de leurs camarades servant dans les divers pays.

Si les troupes suisses aux services étrangers n'étaient pas toujours bien vues des populations ; si elles n'avaient que peu ou point de relations avec les habitants des pays dans lesquels elles tenaient garnison — dans certains pays même on les évitait — en revanche, à Berlin, les Neuchâtelois n'étaient point considérés par la population comme une troupe étrangère ; ils portaient l'uniforme du pays, étaient soumis à la discipline prussienne et touchaient la solde réglementaire des autres troupes prussiennes.

Ce qui porta un coup fatal à la bonne renommée de cette troupe, ce furent d'abord les désertions, beaucoup trop nombreuses, puis et surtout les bruits fâcheux et mensongers que les déserteurs, rentrés au pays, répandaient sur le compte du Bataillon. Si ces faits ne s'étaient pas produits, on aurait certainement vu s'enrôler comme soldats dans les Tirailleurs de la Garde nombre de jeunes gens honorables, et non pas seulement ceux que des fautes plus ou moins graves forçaient, en quelque sorte, à s'expatrier et qui, en quête d'une occupation qu'ils eussent en vain cherchée ailleurs, acceptaient la prime de cent francs que le gouvernement offrait en échange d'un service de quatre ans sous les drapeaux du roi de Prusse. Voilà pour ce qui concerne les soldats.

Quant aux sous-officiers — abstraction faite des sergents-recruteurs, lesquels ne sollicitaient leur congé que pour reprendre, dans leur pays d'origine, des habitudes de relâchement et d'indiscipline — nous pouvons dire, à leur louange, que ceux qui l'ont voulu, ont fourni dans les Tirailleurs une brillante carrière. Nous l'avons déjà fait remarquer : ceux d'entre eux qui servirent vingt et même jusqu'à vingt-cinq ans furent nombreux et nous avons vu — ce qui est tout à l'honneur de leurs capacités et de leurs connaissances militaires — que les anciens sous-officiers furent fréquemment chargés par le Commandant du Bataillon — que ce fût le major comte de Meuron, Neuchâtelois, ou le lieutenant-colonel de Brandenstein, Prussien — de certaines instructions à donner aux jeunes officiers.

Il y eut aussi de « mauvais sujets » parmi ces sous-officiers et, malheureusement, ceux-ci une fois rentrés au pays exercèrent une influence funeste sur la bonne réputation du Bataillon, tandis que les bons, restés à Berlin où ils faisaient honneur à leur uniforme, étaient trop éloignés de Neuchâtel pour que leur exemple pût engager d'autres éléments à marcher sur leurs traces.

L'officier des Tirailleurs neuchâtelois, de retour au pays, n'a pas non plus contribué, comme il l'aurait pu, à relever le prestige de sa troupe. Je parle, bien entendu, des premiers officiers qui se sont engagés lors de la formation du corps ou pendant les premières années de son existence. Les lettres des sous lieutenants Morel et Droz, que nous avons citées, ne sont-elles pas une des meilleures preuves de ce que j'avance ?

Je crois pouvoir attribuer le désenchantement qui régnait parmi les premiers-lieutenants et sous-lieutenants du Bataillon au fait que la plupart d'entre eux s'étaient improvisés presque subitement officiers, et qu'à quelques exceptions près, ils manquaient des qualités morales si nécessaires dans le métier des armes, et surtout de cette force de volonté d'où découle le véritable esprit militaire.

Il est facile de constater que l'esprit de discipline faisait défaut à la plupart des jeunes officiers. De là vient que, fatigués du service, découragés, ils démissionnaient au bout de très peu de temps.

Encore une fois, le corps des officiers neuchâtelois, abstraction faite de quelques notables et louables exceptions, n'a pas

fait honneur au Bataillon des Tirailleurs de la Garde, et mieux eût valu pour la réputation de cette troupe que plusieurs officiers neuchâtelois qui en firent partie n'y fussent jamais entrés.

Je parle, je le répète, des officiers du Bataillon qui y furent attachés pendant les quinze premières années de son existence, car, à partir de 1830, les sous-lieutenants et lieutenants des Tirailleurs furent, pour la plupart, des officiers de carrière. En outre, les sujets prussiens ayant, dès cette époque et peu à peu, comme nous l'avons vu, remplacé les Neuchâtelois et les Suisses, la réputation de tout le corps s'en ressentit.

Loin de moi cependant la pensée de jeter la pierre à ces jeunes officiers neuchâtelois qui entrèrent au Bataillon pendant la période de 1814 à 1829. A quatre-vingt-six ans de distance, la critique est facile et peut-être ne suis-je pas assez au courant des circonstances politiques qui ont présidé à leur nomination au grade d'officiers. D'autre part, il convient de tenir compte des conditions même de leur recrutement. L'article de la capitulation qui les concerne disait simplement ceci :

« Les officiers sont nommés par le Roi sur leur présentation par le Gouvernement de la Principauté. »

Or, qu'exigeait-on, à ce moment-là, des postulants au grade d'officiers dans le Bataillon des Tirailleurs de la Garde ? Une certaine culture intellectuelle ? Une éducation plus complète que celle de la plupart de leurs anciens camarades d'école ? Des aptitudes spéciales au commandement ? Un certain chiffre de fortune ? Une tournure plus martiale ou des qualités physiques exceptionnelles ? La capitulation n'en dit rien. Là est l'erreur.

En outre, qui sollicitait des places de sous-lieutenant au Bataillon ? Il est facile de s'en rendre compte par la lecture des trente-trois lettres de demande qui, de 1814 à 1819, parvinrent au Gouverneur de Neuchâtel. Toutes ces missives, encore munies de leurs beaux cachets, sont soigneusement classées dans le dossier des « Tirailleurs » aux archives de l'Etat de Neuchâtel.

Elles émanent toutes de jeunes gens appartenant à des familles qui formaient, je suppose, à ce moment-là, l'élite de la société neuchâteloise. Si la particule manquait à quelques-

uns des postulants à leur départ du pays, ils ne tardaient pas à en trouver une toute prête à Berlin ! Toutes ces demandes sont conçues à peu près dans les mêmes termes et peuvent se résumer comme suit :

« Quelle preuve plus grande pourrais-je donner à Mon Souverain de mon sincère et respectueux dévouement et attachement à sa personne, si ce n'est de lui offrir mon fils comme officier à son service? »

Ces preuves touchantes de dévouement étaient en outre, comme nous l'avons fait observer plus haut, appuyées par des lettres nombreuses — souvent trois ou quatre par demande — signées de hautes personnalités de la Principauté ou d'importants fonctionnaires. Le Roi, ému de tous ces témoignages de dévouement à son auguste personne, acceptait l'offre et, peu après, « paraphait le brevet ». Et voilà un jeune homme qui passait d'un jour à l'autre, sans préparation, de la paisible et facile vie de famille à la « dure vie des camps ».

La transition devait être rude et, pour la supporter allègrement, il fallait emporter avec soi, à défaut d'entraînement préalable, une forte dose d'abnégation et de sacrifice à son Roi. Or, c'est ce qui ne fut généralement pas le cas de nos jeunes lieutenants de Tirailleurs, et, à ce propos, les lettres du jeune officier du Bataillon que j'ai si souvent citées dans le cours de cette étude nous prouvent, mieux que tout autre argument, combien cette transition était pénible à supporter.

Parti de Neuchâtel sans goût prononcé pour le service militaire, mais uniquement pour porter un uniforme et pour « faire plaisir à son Roi », le jeune sous-lieutenant était exposé, du jour au lendemain, à un changement complet de régime et de genre de vie. L'étroite chambre de caserne remplaçait le salon de la maison paternelle, la nourriture simple et frugale du bourgeois de Berlin succédait aux plantureux repas de la table familiale. Quoi d'étonnant que cette existence nouvelle, si différente de celle qu'ils avaient menée jusqu'alors, ait vite fait d'inspirer aux jeunes lieutenants neuchâtelois le dégoût du métier !

En ce qui concerne spécialement l'auteur du « Journal » d'un lieutenant, promu officier le 20 juillet 1814, nous savons, par une lettre du 28 octobre 1815, qu'il venait à cette date de solliciter son congé définitif, « ne voulant pas rester davantage en Prusse », écrivait-il. Voilà donc un officier qui, au bout de

quinze mois, avait déjà assez du service militaire ! Il est vrai que le sous-lieutenant en question s'est expliqué à ce sujet dans une lettre[1] du mois d'août 1815, adressée à sa famille, et où se trouve le passage suivant :

« J'ai demandé à entrer dans le militaire non que j'eusse aucun goût pour cet état, bien loin de là : il me déplaisait beaucoup, mais pour quitter le commerce et voir un peu le monde que je ne connaissais pas. »

Or, ce cas a pu être celui de beaucoup d'autres de ses camarades ! Assurément ce ne sont pas ceux-là qui auront vanté, à Neuchâtel, les bienfaits « de la livrée du Roi » et favorisé par leurs récits, l'enrôlement de camarades pour les Tirailleurs de la Garde !

On est frappé, en parcourant l'état des officiers du Bataillon, de constater combien la plupart d'entre eux sont demeurés peu de temps dans leur corps en activité de service. A quoi attribuer ces stages si courts dans des fonctions que tous avaient sollicitées comme une faveur et une grâce, si ce n'est au fait qu'on ne *s'improvise* pas officier ? Pour s'habituer à l'ordre, à la discipline et aux petits désagréments de tous genres de la vie de soldat, il faut une école pratique préalable, une préparation graduelle. En outre, avant de commander à des soldats, il est nécessaire d'avoir appris à être commandé soi-même. Cela encore a totalement manqué aux jeunes sous-lieutenants du Bataillon des Tirailleurs.

Il est de toute évidence que les nouveaux officiers du Bataillon, nullement au courant du service à leur arrivée au corps, auront eu maintes observations très dures à essuyer et peut-être même des punitions à subir pour ordres supérieurs mal exécutés et fautes de service. Cela paraît très naturel, étant donné, je le répète, que ces jeunes gens avaient passé directement d'une vie facile et agréable, n'exigeant aucun effort quelconque, à la vie rigide et pénible de la caserne.

Leur inexpérience leur ayant valu dès le début de fréquents reproches difficiles à accepter, on comprend leur découragement et le désir qu'ils éprouvèrent de quitter au plus tôt une existence pour laquelle ils ne se sentaient pas faits et dans laquelle ils étaient loin de se trouver à l'aise.

Examinons maintenant quelles opinions régnaient à l'égard du Bataillon neuchâtelois des Tirailleurs de la Garde parmi

[1] *Musée Neuchâtelois*, 1900.

les officiers prussiens de la garnison de Berlin. Nous ne nous arrêterons pas aux considérations que nous a présentées sur ce point-là le « Journal » du lieutenant, si fréquemment cité dans les chapitres précédents ; nous y reviendrons, du reste, plus loin.

En parcourant les archives du corps des Tirailleurs de la Garde, il est facile de se rendre compte que sa formation n'avait pas été vue d'un œil favorable dans l'armée prussienne. Aussi ses adversaires, — ils étaient nombreux, — ne négligèrent-ils aucune occasion de manifester au Roi leur désir de voir bientôt la suppression de ce contingent étranger. Si le souverain resta sourd à ces demandes, c'est que, — pouvons-nous supposer, — il espérait que les Tirailleurs de la Garde se montreraient, dans la suite, plus dévoués à son service et qu'ainsi, l'impression défavorable produite par les désertions du début finirait par s'effacer. C'est bien ce qui eut lieu, mais à une époque où l'élément neuchâtelois avait sensiblement diminué.

Après la réorganisation de l'armée prussienne, il semblait que l'on n'eût pas besoin de faire appel à des capitulations et de constituer dans le royaume un corps militaire étranger et surtout d'étrangers parlant français !

D'autre part, en raison de la prime d'engagement à verser aux nouveaux enrôlés et de la grande distance qui le séparait du lieu de recrutement, ce Bataillon coûtait fort cher, presque autant, nous apprend le lieutenant-colonel de Mandrot, que trois bataillons prussiens. De plus, au lieu de passer dans la landwehr, une fois leur temps d'engagement expiré, pour aider, comme corps de réserve, à la défense du pays, les hommes du contingent neuchâtelois quittaient à tout jamais la Prusse et s'en retournaient dans leur pays d'origine. Il y avait certainement là quelque chose d'anormal et de blessant vis-à-vis des autres corps de troupes de l'armée prussienne. J'admets, du reste, que cet état de choses n'était pas spécial au Bataillon neuchâtelois des Tirailleurs de la Garde, mais bien le sort commun de tous les régiments au bénéfice de capitulations.

Mais ce qui contribua le plus à aigrir les esprits des officiers prussiens, ce fut certainement la conduite de cette troupe pendant son séjour à Paris. Dans une armée toute nationale comme l'armée prussienne, et surtout à un moment d'exalta-

tion patriotique comme l'année 1815, les désertions étaient, pour ainsi dire, inconnues. Qu'on juge de l'impression produite sur cette armée, lorsqu'on y apprit les désertions particulièrement nombreuses survenues cette année-là, et dans un corps d'élite faisant partie de la Garde! Le contre-coup dut s'en faire sentir longtemps après que le corps eût été entièrement renouvelé. La déchéance du Bataillon, prononcée par le Roi ensuite de ces faits, dut être pour tout le corps une rude leçon et un sérieux garde-à-vous.

Je ne m'arrêterai pas longtemps aux observations de l'auteur du « Journal » d'un lieutenant, relatives à l'attitude froide et dédaigneuse des officiers prussiens envers leurs camarades du Bataillon des Tirailleurs de la Garde. Ce sont là des impressions que je crois toutes personnelles, et qui ne sont pas confirmées par d'autres témoignages émanant d'officiers neuchâtelois.

Quant à moi, je me mets aisément à la place de notre jeune sous-lieutenant et je m'explique fort bien son état d'âme. De tout temps, l'officier prussien a été et s'est fait regarder comme le type fier et cassant par excellence. Il est à supposer que le caractère de cette classe de citoyens était le même sous le règne du roi Frédéric-Guillaume III que sous celui de l'empereur Guillaume II, et je comprends qu'un officier prussien d'alors qui avait obtenu son grade après un long stage, qui faisait du service militaire sa vocation et qui en était épris, ne considérât pas comme un véritable camarade un jeune sous-lieutenant neuchâtelois, promu officier par suite de faveurs spéciales et qui, ayant passé brusquement de l'état de « pékin » à celui d'officier, devait tout naturellement se faire encore remarquer, sous l'uniforme, par des allures quelque peu gauches et empruntées.

Il est fort probable que si notre lieutenant fût resté au corps quelques années de plus et qu'il eût consigné ses impressions après cinq ou six ans de service, il eût porté un jugement plus favorable sur ses camarades les officiers des autres régiments de Berlin.

Le général français Marulaz, en parlant des troupiers neuchâtelois au service de France, les avait traités sévèrement en les caractérisant par ces mots : « Bons soldats, mais voleurs et pillards ». Or, les restes de ce qui fut jadis le Bataillon Berthier, — comme nous l'avons vu au commencement de notre

étude, — avaient fourni le premier gros contingent du Bataillon des Tirailleurs de la Garde. Cette fâcheuse renommée était-elle parvenue jusqu'à Berlin, pour que, dans les premières années de leur séjour dans la capitale prussienne, on regardât les Tirailleurs de travers et qu'on se méfiât d'eux?

Toujours est-il que, même à Neuchâtel, on les avait accusés d'avoir pillé pas mal de fermes et de châteaux pendant leur course à travers la France, en 1815, entre autres celui du baron de Lespérut, méfait dont certes ils n'étaient pas coupables.

Etant donné le peu de soin qui présida au recrutement de cette troupe, composée comme elle le fut dès le commencement, d'éléments si hétéroclites et, pour la plupart, si réfractaires à la discipline, il n'y a pas lieu de s'étonner que, de sa naissance à sa dissolution, le Bataillon des Tirailleurs de la Garde ait été considéré, à Berlin comme à Neuchâtel, sous un jour plutôt fâcheux. Il est regrettable aussi que le bataillon n'ait pas eu à sa tête un commandant « à poigne ». Qui sait si, mieux encadré et commandé par un homme énergique, juste et droit, mais prompt à sévir à la moindre faute commise, qui sait si le Bataillon des Tirailleurs de la Garde ne fût pas devenu, de bonne heure, un modèle de corps de troupes dans la grande armée prussienne!

En 1825 déjà, les « Neufschandeller » ne s'étaient-ils pas fait remarquer, à l'occasion de la cérémonie de présentation de leur premier drapeau, par leur belle tenue à la grande parade de Potsdam et par leur crâne allure au défilé? Et plus tard, en 1840, par exemple, n'est-ce pas à leurs progrès, à leur zèle et à leur parfaite discipline qu'ils durent d'occuper un poste d'honneur lors des funérailles du Roi qui avait présidé à la formation de leur corps de troupes!

Enfin, les témoignages de haute et visible satisfaction consignés dans les archives vers la fin de l'année 1847 et relatifs à la bonne tenue du Bataillon et aux progrès par lui réalisés à cette époque, ne sont-ils pas autant de preuves que sous un commandement énergique, le contingent neuchâtelois et suisse aurait pu, dès sa création, se montrer pleinement à la hauteur de sa tâche?

Quoiqu'il en soit, parti de si bas, le Bataillon des Tirailleurs de la Garde, bien que réduit des trois-quarts, n'en atteignit pas moins son apogée de gloire durant les campagnes après lesquelles se termina sa carrière.

Si l'un de mes camarades neuchâtelois avait entrepris, à ma place, d'écrire l'histoire de ce corps de troupes, recruté en majeure partie dans son propre canton, il n'eût certainement pas terminé son étude sans consacrer un chapitre spécial à l'influence qu'ont pu exercer sur la vie publique neuchâteloise ces 429 ressortissants de Neuchâtel, tant officiers que soldats, après leur retour de Berlin.

Ce point d'histoire mériterait effectivement d'être élucidé, mais il s'agit là d'une question assez délicate et dont la solution dépasse ma portée. J'ai donc renoncé à l'aborder ; cependant, comme elle m'intéressait tout particulièrement, j'ai consulté à ce sujet quelque personnalités neuchâteloises. Voici ce qu'elles m'ont répondu :

« A cent pas, en tout cas, » m'a déclaré le premier de mes interlocuteurs, « on reconnaissait un Neuchâtelois qui avait servi dans le Bataillon. J'en connais un aujourd'hui et du premier coup, rien qu'à la façon dont il pose son pied à terre, on dit : en voilà un qui a passé à Berlin. »

D'un second :

« D'influence point ; celle-ci se perdait dans celle des services étrangers de France, de Hollande, de Naples ou celle des vieux guerriers qui avaient combattu dans le corps du prince Berthier, sur tous les champs de bataille, depuis 1806 à 1814. Jamais, du reste, je n'ai entendu parler avec enthousiasme du service de Prusse. »

Un troisième m'a dit :

« L'influence exercée sur ces hommes par leur service militaire était à peu près la même que ce qu'elle est en Allemagne où trois années d'obligation à une tenue correcte et sous une stricte discipline donnaient aux hommes des habitudes d'ordre et de ponctualité qui ont toujours eu leurs avantages.

» Sans doute il y eut des exceptions ; mais je n'ai jamais entendu dire que des hommes d'un bon caractère s'y fussent gâtés ; par contre, de mauvais sujets, s'ils ne s'y sont pas améliorés, ont pu s'y pervertir encore. »

D'un quatrième, je tiens cette impression :

« Nos valets de chambre étaient mieux stylés. »

Voici, enfin, l'opinon d'un ancien officier supérieur du Bataillon, qui a fait dans ce corps de troupes presque toute sa

belle et longue carrière militaire. En date du 23 novembre 1900, il m'écrivait :

« Vous connaissez nos compatriotes et vous savez que l'esprit militaire existe et existera toujours dans la « jeunesse » suisse.

» Je veux bien que, parfois, une amourette plus ou moins imprudente, ou bien aussi une espèce de répugnance à suivre l'un des métiers usités au pays ou désirés par la famille, aient pu pousser maint jeune Neuchâtelois ou Suisse d'un autre canton au service à l'étranger. Quant aux amourettes comme *cause*, je les ai rencontrées chez plusieurs Tirailleurs, qui étaient de tout à fait braves garçons.

» Quant à la paresse, comme seconde cause, je ne l'ai pas constatée aux Tirailleurs et je croirais plutôt que le service de Naples ou celui du pape étaient plus tentatifs dans ce cas que le service de Prusse, réputé déjà alors pour sa sévérité.

» Rentrés au pays, *la plupart* des anciens Tirailleurs ont bien *tourné*. J'en ai connu plusieurs qui remplissaient avec honneur des charges d'huissier de justice, concierges de bâtiments de l'Etat, gendarmes, instructeurs sous-officiers dans la milice, etc., etc. Le père de l'un des conseillers d'Etat *de la République* de Neuchâtel a été Tirailleur de la Garde, puis, de retour du service, concierge d'un château appartenant à l'Etat de la Principauté ; c'était un très brave homme.

» De cette manière, je me crois autorisé à dire que le service prussien a exercé, en général, une bonne influence sur la vie publique de Neuchâtel.

» Naturellement, il y a eu des exceptions comme il y en a dans toute institution humaine, mais, si ces exceptions-là ont fourni des canailles, ce n'est, certes, pas la faute du *service de Prusse* [1]. »

Pour clore ce sujet, je me permets de citer textuellement les motifs invoqués par le Commandant du Bataillon des Tirailleurs de la Garde pour refuser une demande de libération d'un enrôlé. Cette déclaration, extraite des archives, est datée du 11 février 1843 [2] :

« Le service de Prusse est une bonne école qui fera du bien à ceux qui ont contracté de fâcheuses habitudes et se sont

[1] Les mots en italique étaient soulignés dans l'original.

[2] Archives de l'Etat à Neuchâtel.

déroutés ; à leur retour, les pères auront à s'applaudir du séjour de leurs fils en Prusse. »

Tout en réunissant les documents que j'ai cités au cours de la présente étude, j'ai éprouvé la curiosité de savoir ce que pensaient, aujourd'hui, d'anciens Tirailleurs, du récit de Bachelin, *Jean-Louis*.

Dans ce but, j'en ai interrogé deux, un sous-officier et un soldat. Le premier, encore très lucide d'esprit et affranchi de tout parti-pris dans ses appréciations plutôt favorables sur le service de Berlin, me répondit :

« *Jean-Louis*, c'est un récit bon pour impressionner les femmes et tout à fait inexact. Les faits qui ont amené sa désertion du Bataillon ont été inventés pour faire voir sous un mauvais jour le service militaire à l'étranger. »

Le second :

« *Jean-Louis*, de Bachelin, oh ! c'était tout à fait ça ; j'en ai bien souvent pleuré, depuis, en le lisant. »

Et maintenant, concluons. Dans une lettre du sous-lieutenant datée du 5 février 1815, je lis [1] :

« Depuis huit jours, des bruits de guerre se répandent, mais personne ne se soucie de recommencer la guerre ; le soldat est fatigué et las d'être toujours en campagne ; il n'y a que notre Bataillon qui désire une campagne pour pouvoir se distinguer, mais, comme ce désir ne convient à personne, il pourra rester encore longtemps en arrière et faire un long séjour ici. »

Ce séjour dura, depuis que cette lettre fut écrite, trente-trois ans et trois mois et notre sous-lieutenant n'aura jamais su que sa prophétie s'était si bien réalisée.

Somme toute, nous pouvons bien dire qu'à part la triste période des débuts, le Bataillon des Tirailleurs de la Garde, dit Bataillon neuchâtelois, a fait bonne figure à Berlin et, pendant la seconde moitié de son existence, honneur à son pays d'origine.

Nous avons vu comment, à la fin de la carrière du Bataillon comme corps de troupes capitulé, les quelques Tirailleurs qui

[1] *Musée Neuchâtelois*, 1900.

lui étaient restés fidèles, s'étaient distingués dans les trois circonstances où leur corps fut engagé ; nous pouvons déclarer, en terminant, qu'il n'a manqué au Bataillon neuchâtelois des Tirailleurs de la Garde que l'occasion et un plus grand théâtre pour marquer dans l'histoire et s'y faire un nom à l'égal des autres troupes suisses au service étranger.

LE SERVICE DES SECOURS VOLONTAIRES EN SUISSE

ET

SES RAPPORTS AVEC L'ARMÉE

M. le major Sahli, chef du service des secours volontaires, a publié dans la livraison d'octobre de la *Schweizerische Monatschrift für Offiziere aller Waffen* une étude sur le *Service des secours volontaires en Suisse et ses rapports avec l'armée*[1]. La question devant être prochainement discutée par les Chambres fédérales, nous avons pensé qu'elle ne serait pas sans intérêt pour les lecteurs de la *Revue militaire suisse*.

Voici la traduction, en partie résumée, de cette étude :

Malgré tout ce qui a été fait jusqu'ici pour perfectionner le service de santé de l'armée, il présente encore une lacune qui, en cas de guerre, l'empêcherait de fonctionner convenablement.

Tandis que le service de santé de l'armée proprement dite est organisé complètement et qu'il est pourvu d'un personnel et d'un matériel suffisants, il n'en est pas de même des branches de ce service dont l'importante tâche est de veiller au transport et aux soins des malades à l'arrière de l'armée d'opération. Or les expériences des dernières guerres démontrent clairement que l'armée doit être à même de se débarrasser rapidement des éléments mis hors de combat et que malades et blessés doivent être évacués dans le plus bref délai possible. En effet, après un combat, le service de santé de l'avant devient indisponible pour les troupes aussi longtemps qu'il est immobilisé par les soins à donner aux blessés. De même, une armée devient rapidement la proie des épidémies si, dès l'apparition d'une maladie contagieuse, les hommes atteints ne sont promptement éloignés du rayon des opérations.

[1] *Das freiwillige Hülfswesen der Schweiz und sein Verhältniss zur Armee.*

Tout soldat des troupes sanitaires étant une unité enlevée aux troupes combattantes, on se contente de verser dans le corps de santé le nombre d'hommes strictement nécessaire aux besoins les plus pressants. Il en résulte que, contrairement aux armes combattantes, le service de santé ne dispose pas d'un nombre suffisant de sous-officiers et de soldats surnuméraires pour permettre la création de nouvelles formations, indispensables cependant si l'on veut faire face aux besoins nouveaux que crée une guerre. Nous serons donc obligés de compléter le service de santé au moyen d'éléments choisis parmi la population qui, pour divers motifs, ne fournit pas de combattants à l'armée. Dans cette catégorie de personnes se recruteront les secours volontaires destinés à combler les lacunes de notre service de santé et à le mettre à même de remplir sa tâche en temps de guerre.

Nous avons dit que, dans son organisation actuelle, le service de santé était incapable de suffire à l'évacuation des malades et des blessés en cas de guerre. Nous allons en faire la preuve.

L'évacuation des malades et des blessés exige un personnel ayant reçu une instruction spéciale (troupes sanitaires), ainsi qu'un matériel de transport particulier (voitures, trains de chemin de fer et bateaux); au service sanitaire des étapes à y pourvoir. Ce service fonctionne à partir de la seconde ligne de secours de l'armée, c'est-à-dire depuis les établissements sanitaires installés par les ambulances des lazarets (places de pansement principales, hôpitaux de campagne, etc.), jusqu'aux hôpitaux d'armée dans l'intérieur du pays.

Le service sanitaire des étapes ne peut toutefois fonctionner convenablement que si, à l'arrière, des hôpitaux sont prêts à recevoir les malades à évacuer ; autrement, il se produirait en peu de temps une accumulation énorme de malades et de blessés dans le rayon occupé par l'armée. Un service des hôpitaux bien organisé est donc une condition nécessaire au bon fonctionnement des évacuations.

En temps de paix, en service d'instruction et aux manœuvres, il n'existe ni service sanitaire des étapes, ni service des hôpitaux. Les cas légers sont traités par le personnel de santé des corps de troupe, les quelques cas graves sont évacués sur un hôpital civil voisin, par les soins de ce même personnel. En cas de guerre, ce sont certaines formations sanitaires ap-

partenant à la landwehr, qui, avec l'aide des secours volontaires, ont à pourvoir à l'évacuation des malades et à leur hospitalisation.

Passons en revue ces formations sanitaires et voyons si elles suffisent à leur tâche.

1. Pour l'évacuation par les voies ferrées, on dispose de *trois trains sanitaires*. Le matériel roulant de ces trains est composé de wagons de voyageurs de IIIe classe. Les sièges des voitures sont enlevés par les soins des ouvriers des ateliers des chemins de fer ; les wagons sont remis ensuite au personnel des trains sanitaires pour leur aménagement ultérieur. Le matériel de couchage nécessaire pour 600 hommes (brancards et leurs appareils de suspension) est magasiné dans les dépôts de guerre. Chaque train est organisé pour le transport de 200 malades couchés. L'effectif sanitaire de chaque train est de 3 officiers et de 17 sous-officiers et soldats de landwehr.

Ces trois trains suffiront peut-être à l'armée mobilisée ; ils ne satisferont plus aux exigences dès que, à la suite de combats ou d'épidémies, le nombre des malades augmentera. On a vu dans certains combats les pertes s'élever au 22 % (Allemands à Mars-la-Tour) ; en cas de succès, on devra en outre s'occuper d'un grand nombre de blessés ennemis. Il est donc aisé de se rendre compte de l'absolue insuffisance de nos trois seuls trains sanitaires.

Il a donc été prévu des *trains sanitaires auxiliaires* pour lesquels il n'existe actuellement ni personnel, ni matériel. Ces trains, installés et accompagnés par le personnel des secours volontaires, seraient composés de wagons de marchandises garnis de paille, de matelas ou pourvus d'autres installations aptes à recevoir des hommes couchés.

2. Il existe en outre, réglementairement constituées, *cinq colonnes de transport* pour l'évacuation par voitures entre les établissements sanitaires de l'armée d'opération et les étapes terminales et, suivant les circonstances, pour les évacuations par lignes d'étapes routières. Chaque colonne, d'un effectif de 2 officiers et 17 sous-officiers et soldats, dispose de 32 voitures de réquisition à deux chevaux. Si l'on se représente la faible capacité des voitures de réquisition (2 hommes couchés pour les voitures ordinaires, davantage seulement pour les voitures exceptionnellement grandes) et la lenteur de marche de ces

colonnes, on reconnait aisément l'obligation de compléter ce service au moyen des secours volontaires.

En résumé, notre armée avec un effectif de 240000 hommes dispose en cas de guerre, pour le transport des malades et des blessés par chemin de fer de 9 officiers et de 51 sous-officiers et soldats, avec 600 places pour malades couchés.

Pour le transport par lignes d'étapes routières de 10 officiers et de 85 sous-officiers et soldats, avec 160 voitures de réquisition et les soldats du train nécessaires.

Ces chiffres rendent tout commentaire inutile.

Le service des hôpitaux est plus mal partagé encore.

L'effectif de contrôle de l'armée suisse au 1er janvier 1901 était de 215000 hommes en chiffre rond, sans compter la landwehr IIe ban et le landsturm. D'après les expériences d'autres armées, on admet que pendant les deux semaines qui suivent la mobilisation, il se produit sur les effectifs un déchet du 10 % en malades et en blessés, et encore sans combats importants. En réduisant ce déchet d'un tiers pour les malades dont l'état ne nécessite pas l'évacuation sur les hôpitaux et pour ceux qui sont renvoyés dans leurs foyers comme impropres au service, il reste néanmoins plus de 14000 hommes à soigner avant la fin du premier mois. Ces chiffres, calculés au plus bas, s'augmenteraient fortement après les premières rencontres sérieuses, ou par suite d'épidémies, ou si on avait à soigner des blessés ennemis, ou bien enfin si on avait mobilisé la landwehr IIe ban et le landsturm. Contentons-nous toutefois pour nos calculs d'admettre le faible chiffre de 14000 lits d'hôpitaux comme nécessaires. Où les prendrons-nous ?

Les hôpitaux civils, abstraction faite des hôpitaux spéciaux, tels que asiles d'aliénés, etc., possèdent en Suisse environ 7500 lits. Il est évident qu'en temps de guerre une partie de ces lits continuera à être occupée par des malades civils. On a donc prévu que les hôpitaux civils ne seraient obligés d'admettre les soldats malades que jusqu'à concurrence de la moitié de leurs lits, ce qui est déjà beaucoup. Nous avons ainsi disponibles environ 4000 lits.

L'armée possède en outre 8 sections d'hôpitaux, chacune avec un effectif de 11 officiers et de 32 sous-officiers et soldats de landwehr. Chaque section doit suffire au fonctionnement d'un hôpital de 200 lits. Il n'existe pour ces sections que des lits dont la Confédération possède 5000 dans ses dépôts sani-

taires, mais on ne dispose d'aucun autre matériel ; sous ce rapport tout est à créer.

Les huit sections d'hôpitaux pourraient, on le voit, suffire au service de 1600 lits, et comme il n'y a pas d'autres formations sanitaires pour le service des hôpitaux, on ne pourrait compter, — hôpitaux civils compris, — que sur 5600 lits au lieu des 14 000 qu'il faudrait.

Personne ne sait exactement comment ce déficit sera comblé : on se contente de dire que ce sera l'affaire des secours volontaires. On trouvera bien des locaux et des lits en occupant les hôtels de nos grands centres d'étrangers, mais cela ne suffit pas ; il faut en effet tout un matériel d'hôpital dont on n'a aucune provision, et un nombreux personnel pour soigner les malades et pour l'administration. Ce personnel n'existe pas. Les secours volontaires auraient besoin pour l'achat du matériel manquant de plus de 2 700 000 fr. et d'un personnel de 180 médecins, 1080 infirmiers et infirmières, et 540 personnes pour le service de l'économat. Or, dans leur organisation actuelle, les secours volontaires ne seraient pas en mesure de fournir ces prestations et le service des hôpitaux ne marcherait pas d'une manière satisfaisante.

On nous objectera qu'au moment d'une déclaration de guerre, l'enthousiasme et le patriotisme aidant, on trouvera facilement les ressources encore manquantes. Nous croyons en effet que l'argent se trouvera, mais l'argent ne suppléera pas au défaut d'une bonne organisation, et ne procurera pas un nombre suffisant d'infirmiers et d'infirmières, convenablement instruits, pas plus que le matériel immédiatement indispensable.

Il faut aussi peu laisser au hasard la préparation des secours volontaires qu'on ne doit attendre à la dernière heure pour former des bataillons ou pour se procurer des canons. Il importe que les secours volontaires sachent d'avance ce qu'ils auront à faire en cas de guerre et qu'ils s'y préparent de leur mieux. Malgré toutes les précautions, il restera toujours trop d'imprévu.

Le service des secours volontaires de l'armée suisse se compose d'un certain nombre de sociétés à organisation et à administration indépendantes, qui, à côté de buts très différents en temps de paix, se sont engagées à abdiquer leur autonomie et à se placer sous la direction de la Société centrale de la Croix-Rouge en temps de guerre.

Ces sociétés sont les suivantes :

1. L'*Alliance des Samaritains suisses*, qui compte 138 sections avec 5489 membres actifs : 3048 femmes et 2441 hommes. Elle a pour but de répandre les connaissances sur les premiers secours à porter en cas d'accident, et, accessoirement, de coopérer aux secours volontaires en cas de guerre. Elle organise de nombreux cours d'instruction et des exercices pratiques. En modifiant légèrement l'instruction qui leur est donnée, beaucoup de ces samaritains seraient utilisables pour le service des transports, c'est-à-dire des étapes, tandis que les samaritaines fourniraient des infirmières pour les hôpitaux et appartiendraient plutôt au service territorial.

2. La *Société militaire sanitaire suisse*, dont la mission est de perfectionner, en dehors du service, l'instruction de ses membres appartenant aux troupes sanitaires. Cette Société, en cas de guerre, pourrait mettre à la disposition du service des transports environ 100 hommes instruits, appartenant au landsturm.

3. La *Société d'utilité publique des femmes suisses*, qui compte environ 6000 membres. Pour le service des hôpitaux et la préparation du matériel, cette association pourrait rendre de grands services.

4. La *Société centrale suisse de la Croix-Rouge*, la seule société de notre pays dont l'unique but soit de venir en aide au service de santé officiel en cas de guerre. Elle se compose de 22 sections, dans 15 cantons, et compte 15000 membres. Sa caisse centrale perçoit 7500 fr. de contributions par an et possède une fortune d'environ 90000 fr. Les caisses des différentes sections ont une fortune totale d'environ 160000 fr.

La Société centrale a deux fondations spéciales :

a) L'école des gardes-malades de la Croix-Rouge, à Berne, qui, chaque année, prépare à cette profession 12 dames et demoiselles en leur donnant une instruction théorique et pratique durant une année et demie. Les élèves prennent l'engagement de servir en cas de guerre comme infirmières dans les hôpitaux militaires.

b) Le *dépôt de modèles à Berne*, dans lequel sont rassemblés des modèles de tous les objets nécessaires au service des malades en temps de guerre.

Quelques sections ont en outre de petites provisions de

matériel; la plupart se contentent de percevoir les contributions de leurs membres.

Le développement de la Croix-Rouge suisse a été, pendant les vingt années de son existence, lent et difficile. Bien que la Suisse soit le berceau de la Convention de Genève, la Société suisse de la Croix-Rouge est restée fort en arrière des sociétés semblables des autres pays. Elle est peu connue; sa nécessité pour l'armée est encore moins comprise. Elle n'a guère réussi qu'à recueillir des fonds; elle maintient avec peine son effectif de membres. La longue période de paix dont nous avons joui a contribué à la laisser dans l'oubli; mais c'est surtout l'absence d'un plan de travail bien défini qui a entravé ses efforts.

Trop longtemps, on s'est contenté dans l'armée du mot, plein de mystère, de « secours volontaires », sans se rendre un compte exact de ce que ceux-ci auraient à faire et de ce qu'ils étaient en état de faire. La direction de l'armée a longtemps supposé que les secours volontaires étaient capables de rendre les services qu'on attendait d'eux et qu'ils étaient prêts à fonctionner. Elle ne s'en est pas occupée davantage. La Croix-Rouge, de son côté, n'a pas cherché à entrer en contact plus intime avec l'armée. De ce manque d'entente est résulté l'absence regrettable d'un programme, paralysant ainsi les sections désireuses d'agir. Lorsque la direction de l'armée aura précisé les devoirs exacts de la Croix-Rouge en cas de guerre, on pourra alors répartir le travail entre les sections et entreprendre les études et les préparatifs nécessaires. Alors seulement, on aura éveillé, dans les différentes sections de la Croix-Rouge, un intérêt durable.

Pour réussir dans sa tâche, il faut que la Croix-Rouge possède une organisation plus puissante qu'aujourd'hui et qu'elle dispose, pour l'acquisition du matériel indispensable, de moyens financiers plus considérables. Il importe, à cet effet, de faire appel au patriotisme du peuple suisse et de le secouer de son indifférence. Le passé prouve que la Croix-Rouge n'y arrivera pas au moyen de ses seules forces; l'appui des autorités lui est indispensable pour recommander l'œuvre des secours volontaires comme un objet d'utilité publique et de patriotisme. Les autorités fédérales, cantonales et communales devront montrer l'exemple en s'engageant à lui fournir des contributions régulières.

Lorsque la Croix-Rouge, ainsi consolidée, bien au clair sur sa mission, dotée des capitaux nécessaires, aura préparé le personnel et le matériel indispensables en cas de guerre, elle aura encore à prendre des mesures pour que leur répartition et leur emploi se fassent convenablement. Les directions des sociétés ne sont pas à même de juger où et quand on a besoin des ressources dont elles disposent. Elles remettront donc, en temps de guerre, la répartition et l'emploi de leurs ressources aux soins de fonctionnaires militaires, qui seuls ont une vue d'ensemble suffisante pour savoir ce qu'il y a à faire et pour connaître les besoins du moment. Ainsi la Croix-Rouge aurait, en temps de paix comme en temps de guerre, à s'occuper de la *préparation des moyens*, en se tenant en contact permanent avec l'armée.

L'armée, de son côté, se chargerait en temps de guerre de la *répartition et de l'emploi* de ces moyens par les soins de fonctionnaires du service sanitaire.

Notre service des secours volontaires ne sera plus ainsi une organisation inutile qui, en guerre, ne serait pendant des semaines qu'un véritable chaos; elle deviendra au contraire un complément nécessaire et précieux du service de santé de l'armée et on pourra compter sur lui comme sur ce service lui-même.

Le projet du chapitre IX du règlement sur le service de santé « Le service des secours volontaires » cherche à remédier aux défauts que nous venons de signaler dans l'organisation des services volontaires. Ce projet qui, il est vrai, n'a pas encore reçu l'approbation officielle, considère le service des secours volontaires comme un complément nécessaire du service de santé de l'armée. Il reconnait, comme seul représentant des secours volontaires vis-à-vis de l'armée, la Société centrale suisse de la Croix-Rouge. La direction de l'armée n'a ainsi besoin de s'adresser, pour tout ce qui regarde les secours volontaires, qu'à un seul comité et non aux différentes sociétés de secours qui, en cas de guerre, seraient nombreuses à offrir leurs services. Ce comité centralise les efforts de toutes ces sociétés. Comme condition à reconnaître la Croix-Rouge comme seul représentant des secours volontaires, on exige que son organisation soit mise en harmonie avec les prescriptions du règlement sur le service de santé, c'est-à-dire qu'en temps de paix, elle travaille suivant les indications des organes de l'ar-

mée et sous un certain contrôle, et qu'en temps de guerre el remette son personnel et son matériel aux fonctionnaires service de santé désignés à cet effet. Ainsi serait assuré temps de paix le contact nécessaire avec l'armée, et en tem de guerre un emploi bien ordonné des secours volontaires.

Au début d'une campagne, à la place des sociétés de secou on verra apparaitre une formation des secours volontaires org nisée militairement : *Le corps sanitaire de la Croix-Roug* Celui-ci sera formé en temps de paix par la Croix-Rouge et autres sociétés de secours : Alliance des Samaritains, Soci d'utilité publique des femmes suisses, etc. Il sera augmen successivement selon la mesure des moyens dont on disposer lors d'une mobilisation, il se mettra aux ordres du chef service des secours volontaires et de ses organes.

Ce corps se subdivisera en trois services :

1° Service des transports ;

2° Service des hôpitaux ;

3° Service des magasins et dons.

Le *personnel* du corps sanitaire de la Croix-Rouge sera co posé :

a) De *volontaires*, lesquels devront être de nationalité suiss exempts d'infirmités graves et libérés du service militaire ;

b) D'*hommes du landsturm* attribués déjà en temps de pa aux différents services du corps sanitaire de la Croix-Rouge portés sur leurs contrôles.

1. Le *service des transports* forme des unités militairemen organisées, les « colonnes de secours ». Ces colonnes doiven aider au transport des malades et des blessés de l'armée, a moyen de trains sanitaires et de colonnes de transport auxi liaires et comme corps stationnaires. Chacune de ses colonnes munie du matériel nécessaire et d'un certain nombre de voi tures de réquisition, sera commandée par un officier sanitaire nommé par le médecin en chef, et aura comme effectif 12 vo lontaires samaritains et 40 soldats du landsturm. Les volon taires recevront une instruction spéciale.

2. Le *service des hôpitaux* a pour mission de préparer l personnel et le matériel nécessaires pour les hôpitaux d'étape et les hôpitaux d'armée. A cet effet, il se subdivise en sectio du personnel, section du matériel et section de l'économat.

3. Le *service des magasins et dons* réunit de l'argent et d

matériel pour en pourvoir le corps de santé de la Croix-Rouge en cas de guerre. Il se subdivise en section des magasins et en section des dons.

Les conditions nécessaires pour mener à bonne fin une pareille organisation sont d'abord une base légale, puis une subvention régulière de la Confédération à la Société centrale de la Croix-Rouge. Il importe enfin que les sociétés de secours soient soutenues par le peuple suisse d'une manière plus active que jusqu'à présent. La base légale et l'octroi d'une subvention régulière de la Confédération dépendent des Chambres fédérales. Le Conseil fédéral leur soumettra prochainement un projet d'arrêté sur cet objet; espérons qu'il sera accepté. Le soldat suisse doit être assuré que, s'il vient à tomber malade ou à être blessé, le pays fera pour lui tout ce qui est humainement possible pour le soulager.

La coopération et l'appui de l'Etat sont assurément indispensables aux secours volontaires; mais si l'on veut que ceux-ci rendent de réels services en cas de guerre, ils doivent disposer de ressources que seule acquerra une société comptant dans son sein des membres de toutes les classes de la population. Nous demandons en conséquence aujourd'hui aux officiers suisses de s'intéresser davantage à la Croix-Rouge, de la soutenir en s'en faisant recevoir membres et de participer à ses travaux. Ils comprendront l'importance que prend à la guerre un service de santé bien organisé, son utilité aussi bien pour eux que pour leurs subordonnés, et l'appoint que son bon fonctionnement peut apporter au succès des opérations.

Les améliorations qu'on propose dans le service des sociétés de secours intéressent ainsi au plus haut degré tous ceux qui appartiennent à l'armée.

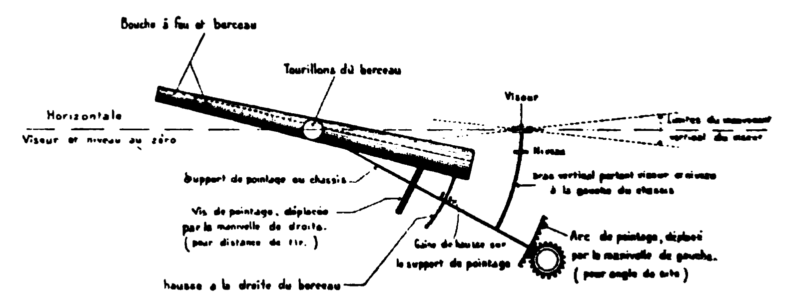
LES NOUVEAUX APPAREILS DE POINTAGE

A

LIGNE DE MIRE INDEPENDANTE

Le canon de campagne Schneider-Canet à tir rapide est du type à long recul sur affût. Il est pourvu d'un double appareil de pointage en hauteur, dit *appareil à ligne de mire indépendante,* dont la propriété caractéristique et remarquable est de permettre de changer l'inclinaison de la bouche à feu, tandis que la ligne de mire reste dirigée sur le point visé. D'autre part, le viseur, mobile autour d'un axe vertical, peut être tourné dans une direction quelconque de l'horizon.

Croquis schématique.



Le travail du pointage est réparti entre deux servants : l'un, à la droite de la pièce, met uniquement la hausse sur la division commandée en agissant sur la manivelle de l'appareil de pointage supérieur; l'autre, à la gauche de la pièce, pointe en hauteur en agissant sur la manivelle de l'appareil inférieur. Ce dernier servant est en outre chargé d'exécuter toutes les opérations du pointage en direction. Les appareils de pointage, n'étant pas entraînés par le recul de la bouche à feu, ont une position stable, de sorte que les deux servants, assis à leur

poste, peuvent faire leur service sans être aucunement dérangés par le tir. Les corrections du tir en portée, données à la manivelle par le servant de droite, ne changent pas le pointage et n'interrompent pas la visée. Le chiffre de la hausse correspond toujours à celui de la graduation des shrapnels, quelle que soit la position du point de mire.

Opérations du pointage.

L'ensemble de la bouche à feu et du berceau est susceptible de basculer autour des tourillons, portés par le berceau. Ce mouvement, qui change l'inclinaison de la bouche à feu, peut être obtenu de deux manières :

1. Au moyen d'une manivelle placée à la droite du berceau et entraînée par celui-ci. Cette manivelle permet au servant de culasse, assis à la droite de l'affût, de donner l'angle de tir en amenant sur la division commandée une hausse courbe, qui coulisse dans une gaîne appartenant au châssis de l'appareil inférieur. Cette hausse porte deux divisions, l'une en millièmes, l'autre en distances.

2. Au moyen d'une manivelle placée à la gauche de l'affût. En agissant sur cette manivelle, le pointeur élève ou abaisse le châssis inférieur qui porte la traverse de la vis de pointage, ce qui change à la fois l'inclinaison de la bouche à feu et les inclinaisons de la ligne de mire et du niveau, placés sur un bras vertical du châssis inférieur. Ce mouvement ne modifie en rien la graduation de la hausse ; il sert à donner l'angle de site.

Une troisième manivelle, à la gauche de l'affût comme la précédente, assure les déplacements du pointage latéral en faisant glisser l'affût sur l'essieu, la crosse restant fixe. Ces corrections latérales peuvent aller jusqu'à deux degrés de chaque côté de l'axe de la pièce.

Grâce à la mobilité verticale du viseur, susceptible de recevoir dans un plan vertical des angles allant jusqu'à 300 ‰ en plus ou en moins, on peut pointer contre des points de mire auxiliaires plus hauts ou plus bas que le but sans avoir à modifier l'angle de site.

Le niveau est porté par le même bras vertical que le viseur. Dans le pointage direct, qui s'exécute avec le viseur placé au zéro de sa graduation, si on amène la bulle du niveau entre

ses repères, on obtient l'angle de site. Le pointage en hauteur peut ensuite être opéré au moyen du niveau sans qu'il soit nécessaire de viser. Dans le pointage indirect, il en est de même, si on a donné au niveau l'angle de site, soit après une visée directe, soit à la suite d'une estimation.

Il faut regretter que l'amplitude du déplacement de l'appareil de pointage inférieur soit trop faible pour qu'on puisse pointer directement contre des buts passablement plus élevés ou plus bas que la pièce. Cette difficulté se rencontre surtout pour un premier coup, alors que la bêche n'est pas complètement enfoncée dans le sol.

Dans un cas de ce genre, il faut déplacer le viseur d'une certaine quantité dans le sens vertical, et compenser en modifiant la hausse d'une quantité égale. Quand la bêche est enfoncée, on remet le viseur au zéro et on rétablit la hausse normale. Dans le tir masqué, il suffit donc de connaître la distance de tir et l'angle de site pour donner l'inclinaison à la bouche à feu. Quant au repérage en direction, il faut savoir l'angle horizontal compris entre le point de repère et le but. La hauteur du repère par rapport au but est indifférente, puisque le déplacement du viseur dans le sens vertical n'a aucune influence sur l'angle du niveau, qui est l'angle de site.

Détails relatifs à l'appareil de visée et au niveau.

L'ensemble de l'appareil de visée et du niveau est mis en place lorqu'on équipe la pièce et enlevé quand on déséquipe celle-ci.

On y remarque :

1. Le viseur,
2. Le plateau et le tambour,
3. Le niveau.

1. Viseur.

Le viseur, bien que de petite dimension, fournit néanmoins une ligne de mire de grande longueur en faisant apparaitre à une distance d'environ un mètre de sa face arrière une croix blanche sur fond noir.

Le pointeur, ayant l'œil à 30 cm. de la fenêtre arrière du viseur, dirige son regard à la fois hors du viseur sur le point

de mire et dans le viseur où il voit la croix blanche. A l'aide de ses manivelles, il amène successivement sur le point de mire la branche verticale et la branche horizontale de la croix en regardant d'abord au-dessus du viseur puis le long d'un de ses côtés. La pièce est alors pointée. Pour le pointage direct, le viseur doit être au zéro de sa graduation. Lors du pointage indirect contre un point auxiliaire, le viseur est sur une graduation correspondant à l'élévation ou à la dépression du point auxiliaire par rapport au but.

2. Plateau et tambour.

Le viseur peut être tourné horizontalement dans une direction quelconque d'après la position du point de mire auxiliaire. L'angle de ce déplacement horizontal est mesuré par les divisions d'un plateau gradué en centaines de millièmes. Un trait de repère, tracé sur la tige verticale de l'appareil, indique la division voulue. Les millièmes intermédiaires sont donnés par un tambour qui se trouve entre le plateau et le viseur.

Pour le pointage direct, les graduations du tambour suffisent, l'index du plateau étant à zéro. Dans le cas du pointage indirect avec visée sur repère, il y a deux chiffres à commander, celui du plateau et celui du tambour.

3. Niveau.

Le niveau est porté par un collier à la partie inférieure de l'appareil de visée. Le viseur étant au zéro de sa graduation, si le pointeur dirige sur le but la ligne divisée et amène ensuite la bulle du niveau entre ses repères, le niveau indique l'angle de site. L'angle de site peut être donné d'emblée d'après une estimation. Une fois l'angle de site placé, la bulle étant amenée entre ses repères, la pièce se trouve pointée en hauteur, pourvu que l'inclinaison convenant à la distance du but ait été donnée avec la manivelle de droite. Le niveau peut encore être employé pour mesurer le dévers des roues. On le dispose alors perpendiculairement au plan de tir en faisant tourner son collier autour de l'axe vertical de l'appareil.

Les angles du niveau, comme les autres angles de l'appareil de pointage, sont mesurés en millièmes.

P.

Les effectifs.

Le 1er corps d'armée formait le parti « rouge » qui, en général, correspond à l'armée d'invasion. Il est, depuis 1895, sous les ordres du général d'infanterie Comte Finck v. Finckenstein. Le 17e corps, toujours sous le commandement du général d'infanterie v. Lentze, représentait le parti « bleu », qui correspond à l'armée du pays.

Le 1er corps (rouge) comprenait au total 37 bataillons, 29 escadrons, 38 batteries.

Le 17e corps (bleu) comprenait au total 40 ½ bataillons, 40 escadrons, 38 batteries.

La 10e division d'infanterie (bleu) comprenait au total 11 bataillons, 5 escadrons, 12 batteries.

Ainsi, le dernier jour, le parti bleu disposa comme troupes de terre de 51 ½ bataillons, 45 escadrons, 50 batteries ; ce qui lui procura une supériorité, sur le parti rouge, de 14 ½ bataillons, 16 escadrons, 12 batteries.

Comme sections de mitrailleuses (Maschinengewehr Abtheilungen), les rouges disposaient de 1 section de 6 mitrailleuses et 2 caissons, et de 2 sections de 4 mitrailleuses ; les bleus, de 2 sections de 6 mitrailleuses (dont une de la 10e division d'infanterie) et 2 caissons. En résumé, aux rouges 14 mitrailleuses ; aux bleus 12 mitrailleuses (les premiers jours 6 seulement).

D'après le compte rendu du *Militär-Wochenblatt*, nº 90, la force totale des troupes (sans celles de marine) fut de 88 ½ bataillons, 74 escadrons, 88 batteries, représentant 390 pièces, 14 caissons, 5 sections de mitrailleuses avec 26 machines et 6 caissons, 9 compagnies de pionniers. Au total, les nonvaleurs incluses *(Verpflegungsstärke)*, 75 000 hommes et 18 000 chevaux. Au nombre des 88 batteries, 12 batteries d'obusiers légers de campagne.

Le *corps de débarquement* fut placé sous les ordres du prince Henri de Prusse, amiral, frère de l'empereur ; chef d'état-major, capitaine de vaisseau Borkenhagen. Ce corps comprit 2 divisions d'infanterie, 1 division de canons *(Maschinenkanonen)* automatiques de 12 pièces, 1 section de mitrailleuses de 16 machines, des pionniers, une colonne sanitaire et le train ; en tout 1828 hommes. En outre, un détachement du 1er bataillon

de dépôt de l'infanterie de marine : 250 hommes. L'infanterie représentait à peu près 3 bataillons sur le pied de paix.

Encore quelques remarques complémentaires sur l'*ordre de bataille :*

Dans le *parti rouge :* la 1re division d'infanterie sous le lieutenant-général comte Eulenburg (de la cavalerie), la 2e sous le lieutenant-général v. Alten et la 37e sous le lieutenant-général v. Bock u. Polach (tous les deux de l'infanterie). Chaque division à 2 brigades de 2 régiments d'infanterie; à la 2e, en outre, 1 bataillon de chasseurs. 1 ou 2 escadrons (les cinquièmes escadrons des régiments qui formaient la division de cavalerie A) comme cavalerie de division, furent incorporés dans les divisions d'infanterie, qui avaient chacune une brigade d'artillerie de campagne et 1 ou 2 compagnies de pionniers.

La division de cavalerie A avait sa composition ordinaire avec un groupe d'artillerie à cheval et une section de pionniers en voitures. Le lieutenant-général v. Hagenow, inspecteur de cavalerie, commandait la division. Le 1er corps d'armée disposait d'une division de télégraphe *(Korps-Telegraphen-Abtheilung)* et d'un détachement d'aérostiers.

Dans le *parti bleu :* la 35e division d'infanterie sous le lieutenant-général Wallmuller, la 36e sous le lieutenant-général Brunsich Edler v. Brun (tous les deux de l'infanterie), la 41e combinée sous le major-général v. Kleist (cavalerie) et, le dernier jour, la 10e sous le lieutenant-général v. Braunschweig (infanterie). Chaque division à 2 brigades, dont la 71e fut renforcée par un bataillon de chasseurs, la 72e par un troisième régiment d'infanterie, la 87e par un demi-bataillon de l'école de sous-officiers de Marienwerder. Les divisions avaient 3 ou 4 escadrons de cavalerie de division, la 10e même un régiment à 5 escadrons ; à chaque division une brigade d'artillerie de campagne et une ou deux compagnies de pionniers. Le corps d'armée fut pourvu d'un détachement d'aérostiers et d'une division de télégraphe. La 77e brigade, de la 10e division, n'avait que 5 bataillons.

La *division de cavalerie B* manœuvra sous les ordres du lieutenant-général prince Léopold de Prusse, inspecteur de la 4e inspection de cavalerie, dont les régiments sont en Prusse rhénane et en Alsace-Lorraine.

Les régiments qui lui étaient subordonnés appartiennent au 17e et au 6e corps d'armée; ils ne sont pas du ressort du

prince Léopold comme inspecteur de cavalerie. La division de cavalerie avait la composition ordinaire, mais tous les régiments à 5 escadrons.

Dernière remarque : tous les régiments d'infanterie dans le 1er et 17e corps d'armée qui n'ont que 2 bataillons étaient renforcés par un troisième bataillon provisoire, formé de réservistes.

Description du terrain.

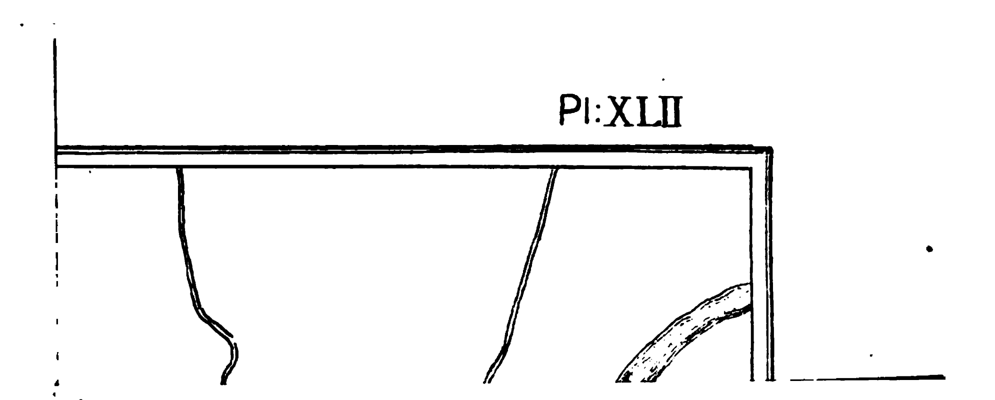
La carte ci-jointe (pl. XLII) permettra de s'orienter sur le terrain des manœuvres. Les opérations de l'avant-période s'effectuèrent sur la rive droite de la Vistule; le parti bleu vint de Königsberg i/P. en marche de guerre; il rencontra peu de résistance de la part de son adversaire et franchit la rivière sur des ponts volants et des ponts de bateaux sans être incommodé.

Sur la rive gauche de la Vistule, le terrain, mamelonné et semé de régions boisées, favorise l'imprévu. Plusieurs cours d'eau rendent ici et là le terrain marécageux; l'un d'eux s'élargit parfois jusqu'à former des lacs plus ou moins étendus. J'attire spécialement l'attention sur la ligne Spengawsken, Swaroschin, Rokittken, Dirschauer Wiesen, coupure bordée au nord-ouest de bois et qui a joué un rôle important le dernier jour des manœuvres. Pour le premier jour, l'attention doit porter sur le ruisseau Kladau, le long duquel s'étale la forêt de Sobbowitz, terrain de fâcheuse mémoire pour la division de cavalerie B.

On trouve partout de bonnes positions d'artillerie, quoique les vues en soient quelquefois limitées. Pour les attaques de grandes unités de cavalerie, il fallait chercher et choisir son terrain. Par un temps pluvieux, le sol, argileux parfois, offre des difficultés pour les mouvements en dehors des routes. Les voies de communication sont nombreuses; mais les chemins ruraux se détériorent sous l'action de pluies de quelque durée.

La contrée est relativement habitée[1], mais n'est pas riche. Néanmoins, on rencontre en assez grand nombre des fermes,

[1] Les habitants indigènes dérivent d'une tribu polonaise nommée « Kassuben »; il y a beaucoup de terres nobiliaires (*Rittergüter*), auxquelles s'annexent les cabanes des paysans. Presque tous les habitants comprennent l'allemand, mais ils parlent ordinairement le polonais.


Pl:XLII

des villages et même de petites villes qui fournissent, en cas de besoin, des cantonnements pour les troupes.

La Vistule, avec ses affluents, est un fleuve dont la profondeur et la largeur sont exposées à beaucoup de variations. Mais des détails à ce sujet n'ont pas d'intérêt, cette rivière n'ayant pas joué de rôle dans les combats. Les seuls ponts fixes sont à Dirschau et à Marienbourg [1] (sur le Nogat, affluent de la Vistule).

Les thèmes.

Les manœuvres impériales des 1er et 17e corps ont été précédées de manœuvres de mer *(Flottenmanöver)*, qui furent honorées de la présence de l'empereur Nicolas II de Russie; mais il n'y eut aucune relation entre les deux périodes. Une partie de la flotte de manœuvre, il est vrai, resta en rade de Neufahrwasser, mais sans participer à l'action autrement que par l'intermédiaire du corps de débarquement. Toutefois, l'hypothèse générale, aussi bien que les thèmes spéciaux, supposaient des opérations sur mer de la part des deux partis, opérations qui devaient exercer une certaine influence sur celles des armées de terre.

Hypothèse générale. — Une armée rouge a envahi la Prusse orientale. Les troupes de couverture bleues ont été repoussées et sont bloquées dans la forteresse de Königsberg. L'armée rouge a continué, le 8 septembre, sa marche vers la Vistule inférieure. Les forces bleues sont occupées sur un autre théâtre de la guerre.

Dans les deux provinces de Prusse, il n'y a plus guère d'autres troupes que celles des places fortes. Une escadre bleue, arrivée en rade de Neufahrwasser, est bloquée par une escadre rouge dans la baie de Dantzig.

Hypothèse spéciale pour le détachement rouge, le soir du 11 septembre.

L'armée rouge est composée d'un nombre considérable de corps d'armée, suivis par des divisions de réserve à qui incombe la mission de bloquer les places fortifiées de Marienburg (provisoirement), Graudenz, Thorn, sur la Nogat, resp. la Vistule. Les corps d'armée avancent sur un front d'à peu près 120 kilomètres. Le 1er corps, à l'aile droite, se trouve, le 11, à la limite

[1] En dehors de la carte à l'Est.

des deux provinces, la division de cavalerie A devant le front: il se propose de passer la Vistule en amont de l'embouchure de la Nogat, près de Pieckel et Mewe (plus en amont).

Un 2e corps supposé effectue son passage près de Marienwerder (plus en amont aussi). Le 1er corps couvre le flanc droit de l'armée. Du côté rouge, on a l'intention, en renforçant l'escadre, de débarquer un corps rouge à l'ouest de l'embouchure de la Vistule.

Hypothèse spéciale pour le détachement bleu, le 11 septembre au soir.

La situation s'est fort améliorée depuis le 8. On a réussi à faire venir par chemin de fer quelques corps d'armée des provinces de Posen et de Poméranie. Ils se rassemblent derrière la Brahe, affluent de la Vistule en aval de Thorn. Le corps de l'aile gauche, le 17e, avec la division de cavalerie B, ont été transportés directement à Dantzig, où ils viennent de prendre le contact le 16 septembre. La 11e brigade de cavalerie, qui appartient à la division B, a débarqué le 8 près de Konitz pour marcher sur Dirschau; elle y est arrivée le 11. Le 12, la brigade a passé la Vistule et éventé l'approche de la division A, suivie de divisions d'infanterie. Le 14, la brigade est revenue sur ses pas, la division A s'étant emparée, après une courte rencontre, des passages du fleuve près de Pieckel et Mewe.

Le 13 septembre, une deuxième escadre bleue s'est jointe à celle de Neufahrwasser. Le même jour, elles ont battu l'escadre rouge, qui s'est retirée vers le nord-ouest, poursuivie par une partie de l'escadre bleue, tandis que l'autre partie était allée se rétablir à Neufahrwasser.

Pour la compréhension des manœuvres, il est bon de faire observer que le 1er corps d'armée avait été passé en revue par l'empereur le 7 septembre, à Königsberg. Le 8 étant un dimanche, il a commencé son mouvement en avant le 9. Pour le 17e corps, à l'exception de la 11e brigade de cavalerie (du 6e corps), adjointe à la division B, l'inspection eut lieu le 16, près de Dantzig. Le corps de débarquement y prit part. Ainsi, pendant l'avant-période des manœuvres, le parti bleu ne disposa que de la 11e brigade de cavalerie. Cette période ne revêtit pas l'importance qu'elle eut en 1900, où l'adversaire du corps de la Garde disposa d'une division de cavalerie et d'une division d'infanterie improvisée.

Pour couper court, j'ajoute que le passage de la Vistule par

la division A, renforcée par une compagnie de cyclistes et deux sections de mitrailleuses du corps d'armée, s'effectua le 14 septembre, de bon matin. Près de Pieckel, se trouvait un pont volant; près de Mewe, outre le pont, un vapeur fut utilisé. Les cyclistes traversèrent le pont les premiers, suivis des escadrons d'exploration. La marche en avant fut poussée vers Pr. Stargard, Gardschau, Dirschau; les brigades et les trains avaient été répartis entre deux passages.

Sur la rive gauche, la division A prit ses cantonnements entre Pr. Stargard et Dirschau pour y passer le jour de repos du dimanche 15.

Le corps d'armée, marchant sur trois colonnes, avait poussé leurs têtes jusqu'à la Vistule. Celle-ci fut même franchie par de fortes avant-gardes qui prirent position à Gr. Gartz et Mewe (en dehors de la carte, au sud).

Les cyclistes occupèrent la ville de Dirschau.

Le 16, la division A se portait dans la contrée de Kladau-Kl. Trampken. Pour le 17, le général v. Finckenstein avait l'intention de passer la Vistule et de s'emparer de la coupure Mottlau-Spengawa, à l'ouest de Dirschau, en marchant en trois colonnes, 1re division aile droite, 37e au milieu, 2e aile gauche.

Le parti bleu s'était rassemblé le soir du 17 avec la division de cavalerie B, près de Dantzig, les avants-postes à la Radaune (au nord, en dehors de la carte).

Pour le 17, le général v. Lentze avait l'intention de marcher en avant; à la tête, la division de cavalerie B, renforcée par une brigade de la cavalerie des divisions d'infanterie. Le corps d'armée devait marcher en trois colonnes, aile droite 36e division, au centre la 35e, la 41e aile gauche. La division de cavalerie B devait se diriger par Gr. Trampken-Gardschau vers la ligne Pr. Stargard-Brust.

La journée du 17 septembre.

Pour le passage du 1er corps d'armée, le 16 septembre, les pionniers avaient construit deux ponts de bateaux près de Weissenberg (3 km. en amont de Pieckel) et près de Mewe. On avait à disposition le train lourd et les trains légers du corps resp. des divisions d'infanterie, en outre le train d'armement de la place forte de Graudenz. Au lieu de dix heures

de travail estimées nécessaires, les pionniers achevèrent leur tâche en sept heures, par suite de l'état favorable du cours d'eau. Le 17, de grand matin, le passage des trois divisions d'infanterie s'effectua. La 1re division se diriga sur Gnieschau, la 37e sur Swaroschin, la 2e sur Zduny.

La division de cavalerie A avait bivouaqué, la nuit du 16 au 17, près des deux villages de Trampken ; des escadrons du 8e uhlans avaient occupé les passages de la Kladau, près de Gr. Kleschkau ; ils avaient barré l'entrée du bois de Sobbowitz avec un chariot à ridelles. Les cyclistes, poussés en avant vers Gr. Saalau, avaient rencontré les patrouilles de l'adversaire et, en se retirant, prirent part à la défense de la Kladau. Ils avaient éventé l'approche d'une division de cavalerie bleue, suivie par les gros des divisions d'infanterie. Le général v. Hagenow résolut d'arrêter la marche de la division et prit une position abritée derrière les collines de Klopschau, où il trouvait une bonne situation pour faire usage de son artillerie et des mitrailleuses.

L'avant-garde de la division de cavalerie B était formée par la brigade des « Leibhusaren » (1er et 2e régiments, qui portent des attilas noirs et au bonnet une tête de mort) et l'artillerie à cheval (2 batteries) ; le gros avait en tête la brigade combinée, puis la 35e et la 11e.

Les hussards mirent pied à terre et forcèrent l'entrée du bois après une courte fusillade.

Ayant atteint la lisière méridionale, l'avant-garde vit la division A se retirant de Katske vers Klopschau. Le commandant fit prendre à son artillerie une position à l'est de la route, d'où elle ouvrit son feu contre les colonnes en retraite.

Le prince Léopold ordonna à la brigade des hussards de se diriger à l'ouest de Gr. Trampken, sur Gr. Golmkau, et à l'artillerie de passer le village de Gr. Trampken, sur la route. Le gros avait l'ordre de suivre en colonnes de brigades. Après s'être convaincu que la division A n'avait pas disparu, le prince donna l'ordre à l'artillerie de prendre une position au sud-ouest de Gr. Trampken, à la division de se former en bataille et d'attaquer : les hussards, l'aile gauche de l'adversaire ; la 35e et la brigade combinée, le front ; 11e brigade en réserve. Ces ordres ne purent plus être exécutés, vu l'effet du feu de l'artillerie et des mitrailleuses de l'ennemi dirigé contre la cavalerie débouchant et les batteries bleues.

La division A profita de sa situation favorable pour charger à son tour, la 2e et la 1re brigade en première ligne, la 37e formant échelon derrière l'aile gauche. Celle-ci bouscula la 35e brigade bleue tandis que les uhlans no 12 attaquaient les batteries et les mettaient hors de combat.

Les autres brigades bleues furent appréhendées avant d'avoir achevé leur formation d'attaque.

Les arbitres attribuèrent à la division rouge un plein succès. Vu les grandes pertes essuyées, la division B fut déclarée hors de combat et dut se retirer dans la direction du nord-ouest. La division A put reprendre sa marche en avant jusqu'à la rencontre des divisions d'infanterie bleues. Après avoir rempli sa tâche d'exploration, elle se retira vers Czechlau.

Les divisions d'infanterie bleues rassemblées derrière la Radaune avancèrent en trois colonnes : la 36e aile droite sur Sobbowitz et Gr. Turse profitant de la grande route, la 37e au centre par des chemins ruraux sur Uhlkau vers Liebschau, la 41e aile gauche par la grande route de Rosenberg à Muhlbanz-Liebenhoff.

Les deux partis s'arrêtèrent à la coupure Spengawa-Mottlau et bivouaquèrent : au nord le parti bleu, 36e division près de Kl. Malsau, la 35e près de Liebschau-Rukoschin, la 41e près de Liebenhoff-Muhlbanz ; au sud le parti rouge, 1re division près de Schliewen, l'avant-garde ayant occupé les passages de Spangau-Liebschau ; le 37e près de Swaroschin, avant-garde à Ludwigsthal ; la 2e division à Zduny, avant-garde près de Liniewken. Les avant-postes, séparés par la coupure, furent, vers le centre, à peine distants d'un kilomètre.

La division de cavalerie B s'était réunie avec la division A près de Czechlau pour former, le lendemain, un corps de cavalerie.

Le parti bleu ayant tenté de s'emparer des passages du Mottlau, à l'ouest de Dirschau, avait été repoussé par la 1re division.

Pendant la matinée, la pluie s'était mise à tomber, de plus en plus abondante. Les troupes au bivouac, exposées aux intempéries, furent bientôt mouillées complètement, y compris leur équipement, leur matériel de campement, leurs vivres. En dehors des routes, le terrain devint marais. Les opérations du lendemain étaient fort compromises. L'empereur, qui avait pris le commandement du corps de cavalerie et bivouaquait

près de Czechlau sous sa baraque du voyage en Orient, envo l'ordre télégraphique au chef d'état-major général, rentré Dantzig, de diriger les troupes sur leurs cantonnements, à l'al des disgrâces du ciel.

Le 18 septembre devait être jour de repos. Mais l'ordre r put parvenir que si tard, vu les distances et l'éparpilleme des troupes, que la plupart de celles-ci préférèrent demeur aux bivouacs pendant la nuit pour se diriger, le lendema seulement, sur les cantonnements encore insuffisamment ré partis.

L'infanterie des deux détachements avait fourni le 17 de tr longues marches; quelques régiments d'infanterie jusqu'à 4 kilomètres et plus.

A raison des mauvaises récoltes du pays, la durée des ma nœuvres avait été réduite à trois jours. Il ne reste donc plu qu'un seul jour pour permettre à toutes les armes de prendr part aux combats. Ce fut la journée du 19 septembre. Jamais chez nous, la période des manœuvres n'avait été aussi courte

La journée du 19 septembre.

Cette journée fut riche en incidents, trop riche pour qu'i me soit permis d'entrer dans le détail autant que le *Militär-Wochenblatt,* nº 90, dont les multiples renseignements, agré mentés de nombreuses esquisses, émanent de la Direction de manœuvres. Je suis contraint de me borner à l'essentiel.

Le 19, de grand matin, les troupes, par ordre spécial, rega gnèrent les positions qu'elles occupaient le 17 au soir. Le avant-postes devaient être placés pour 6 heures du matin, le mouvements commencer à 8 heures.

Mais on ne peut trouver autrement que naturel que les chef en sous-ordre, dans l'un et l'autre parti, tentassent d'acquéri de petits avantages, s'emparassent de passages ou de défilé qui ne leur revenaient pas de droit, et que les hostilités fus sent ouvertes avant le moment stipulé. Ce fut le cas pour l 36e division, qui voulut prendre le ravin de Spengawa, et pou la 35e qui, de bonne heure, ouvrit le feu de son artiller contre les détachements rouges de Rokittken et de Peterho

Fidèles à la tradition, l'un et l'autre chef de parti ava l'intention de prendre l'offensive en tombant sur le flanc dro de son adversaire. Du côté rouge, pour y parvenir, un mou

vement de flanc sur la gauche était nécessaire, opération rendue difficile par le peu d'éloignement des troupes d'avant-ligne et le début prématuré des engagements.

De bonne heure, le général von Finckenstein fit interrompre ce mouvement et ordonna une retraite générale sur les positions de la ligne Felgenau-Gr. Watzmirs-Spengawsken. La division du centre (37e), aux prises déjà avec la 36e près de Ludwigsthal-Neumühl-Swaroschin, devait protéger cette retraite. Mais bientôt elle fut forcée de se replier sur Gr. Watzmirs.

De son côté, le commandant de la division de l'aile gauche, général von Alten, avait reçu l'avis que des forces bleues s'étaient rassemblées inopinément près de Pr. Stargard. Il se replia par Zduny sur Bresnow, tenant la position Bresnow-Gr. Watzmirser-Wald, et chargeant sa section de mitrailleuses et deux bataillons de se maintenir en arrière pour défendre le défilé des lacs de Spengawsken. Le général commandant le corps d'armée reçut presque en même temps l'avis de cette retraite et l'approche d'une infanterie bleue (3 bataillons avec 12 pièces) qui marchait de Stublau sur Dirschau. C'était le corps de débarquement.

Passons au commandant des bleus, général v. Lentze. Celui-ci avait été informé que, le soir du 18, une nouvelle division d'infanterie (la 10e) arriverait près de Pr. Stargard, où elle se mettrait à sa disposition. Cette division était supposée venir de la Brahe (en vérité, elle avait profité du chemin de fer de Posen par Bromberg à Laskowitz et de là avait continué sa marche à pied). Il est probable que Lentze fut également informé de l'arrivée du corps de débarquement.

On ne saurait s'étonner que dans ces conditions-là le général préférât maitriser l'ardeur de ses divisionnaires pour être à même d'entreprendre une action simultanée de toutes ses forces lorsque la 10e division serait assez rapprochée. Celle-ci fut dirigée au nord du Zduny-See, tandis que la 36e recevait comme objectif Kl. Watzmirs, la 35e Gnieschau, la 41e Rokittken.

Le général de Lentze retint à sa disposition personnelle une réserve de quatre bataillons, une section de mitrailleuses et un groupe d'artillerie montée. Un régiment d'infanterie et un groupe d'artillerie devaient protéger les passages du Mottlau, près de Spangau et Liebenhoff.

La division de cavalerie B, renforcée d'une brigade de cav lerie divisionnaire, devait opérer contre le flanc gauche l'adversaire.

Une instruction semblable d'agir contre le flanc droit d bleus avait été donnée à la division de cavalerie A, par le g néral de Finckenstein.

Pour le passage du terrain impraticable du Mottlau, Lent avait fait préparer huit ponts provisoires par les pionnier dont un assez résistant pour l'artillerie.

L'attaque générale des bleus fut exécutée vers les 11 heure La 10e division était dirigée sur Gr. Watzmirs, la 36e cont la lisière nord de ce village, la 35e vers « zu Brust », la 41e le détachement marin sur Felgenau, la réserve sur Kl. Wat mirs.

Tout se passa conformément au programme, excepté po la 10e division qui fut appréhendée à la fois par la 2e divisio rouge et la division de cavalerie A.

L'intervention de la division B resta deux fois sans effet.

Vers midi et demi, l'aile droite des rouges (1re division) s trouvait en pénible posture. Elle avait à faire aux 35e 41e divisions qui, vers Gr. Watzmirs la forçaient sur une p sition qui formait deux fronts à angle droit et avait sur se derrières le détachement de marine. Plus heureux, le centr résistait à l'attaque frontale de la 36e division appuyée par l réserve générale. A l'aile gauche, la 2e division tenait un bonne position entre Riewald et Helenowo — son adversair étant déployé en avant de la ligne Spengawsken-Zduny, — mal gré la présence sur ses derrrières, à l'est du Zduny See, de l division A, imparfaitement tenue en échec par la division B

Le général von Alten essaya d'une attaque générale contr la 10e division, mais les arbitres l'estimèrent manquée, faut d'une suffisante préparation par le feu. La division von Alte dut se retirer vers Klonowken.

La 1re division aussi avait été contrainte à la retraite, qu'ell n'effectua pas d'ailleurs sans pertes nouvelles. Il manquait un réserve qui put produire une diversion en faveur des rouges Du côté de la 37e, retraite aussi, impétueusement inquiété par les 36e et 35e.

Vers 1 heure, le ballon de la direction des manœuvres donn le signal de « halte ! ». Ainsi prirent fin les manœuvres d 1901.

Quelques correspondants ont comparé la situation du détachement rouge à celle des Français à Sedan. Ils oublient que ce détachement pouvait encore se retirer sur le 2e corps supposé, aux prises lui aussi avec l'adversaire, et qu'il ne s'agissait nullement de regagner les passages de la Vistule.

Observations générales.

Quoiqu'on ait dit de nos manœuvres de 1901 dans la presse politique et militaire, j'estime que tant par la situation supposée que par leur marche, elles furent très instructives. Le fond sur lequel le thème repose est en harmonie avec notre situation politique bien connue, telle que nous la devons à Guillaume II.

Tandis que le prélude des manœuvres de la flotte évoquait nos efforts pour rendre à l'Allemagne le rang d'une puissance maritime de premier ordre, qu'elle eût du temps de la Hanse germanique, les manœuvres impériales nous montrent aux prises avec une puissance voisine qui, un jour (sera-ce dans un demi-siècle, ou plus tôt, ou plus tard), par sa prépondérance naturelle et toujours croissante, nous obligera à un duel pour la vie ou pour la mort. Alors, les contrées où se sont déroulées les manœuvres prendront une importance extrême soit comme base de nos opérations offensives, soit comme positions où nous attendrons l'adversaire ; car s'il y a guerre sur deux fronts, nous serons contraints peut-être d'observer la défensive sur la Vistule. Envisagée sous cet angle, l'hypothèse générale est logique aux yeux de tous ceux qui savent penser.

Maintenant, si nous examinons la marche des manœuvres, on constate par le combat de cavalerie de la première journée que rien jamais n'est définitivement acquis. En général, on nous reconnaît le zèle avec lequel nous nous exerçons dans l'art de la guerre; nos règlements, nos instructions passent pour l'œuvre d'esprit des plus compétents. Néanmoins, dans la matinée de Gr. Trampken, on a pu relever de la part des bleus une telle multiplicité de fautes et de violations des règles les plus élémentaires du combat, que nos vieillards (pour employer une de nos expressions favorites) ne se rappellent pas en avoir vu autant.

D'autre part, en tirer à notre détriment les conséquences générales développées par un correspondant anglais est er-

roné et ne s'explique que par les sentiments de rancune réciproque dont sont animées actuellement les deux nations. La meilleure preuve en est la façon fort habile et heureuse dont la cavalerie rouge a été conduite par le général v. Hagenow; et non seulement ce jour-là, mais aussi le dernier jour, où la division de cavalerie B échoua de nouveau dans ses opérations.

Le tableau de la journée du 10 septembre a été vraiment magnifique. Les chefs de l'un et de l'autre parti se sont montrés à la hauteur de leurs tâches. Le vaincu a fait son possible pour se soustraire à une défaite générale et il a été habilement soutenu par ses sous-chefs. Le vainqueur, excellent tacticien, a prouvé qu'il était resté le même, que ses qualités ne s'étaient pas affaiblies avec les années.

En ce qui concerne l'infanterie, on a pu remarquer de nouveau que nous n'appliquons pas de méthode constante et uniforme pour la marche à l'ennemi, ni pour manœuvrer sous le feu de l'artillerie.

Nous avons toujours certaines unités qui tiennent trop et trop longtemps aux formations en profondeur. Quelquefois on a pu remarquer que les lignes de tirailleurs tirent à si petite distance l'une de l'autre qu'en réalité il n'en pourrait être ainsi. Aux arbitres à intervenir dans ces cas-là.

Les attaques de l'infanterie n'ont pas toujours été assez préparées par le feu; cette faute se retrouve du reste partout. Le feu de l'artillerie adversaire n'est pas non plus assez respecté; ce reproche a été adressé entre autres au corps de débarquement.

La *cavalerie* a montré qu'elle est bien en selle, même dans des situations défavorables. Les charges furent irréprochables, même de la part des bleus dans leur journée sinistre. Ainsi l'a reconnu M. Hales, le correspondant du *Daily Telegraph*.

Rien à relever dans le service d'exploration. De part et d'autre la cavalerie s'est montrée plusieurs fois habile dans le combat à pied.

L'artillerie s'est bien faite à sa nouvelle situation d'artillerie exclusivement divisionnaire; elle a soutenu efficacement et adroitement l'infanterie. Depuis la suppression de l'artillerie de corps on ne voit plus des lignes d'artillerie aussi étendues. Les batteries sont mieux réparties dans le terrain; elles se

sont montrées assez mobiles, jusque dans le sol détrempé. Toutefois, le 19 septembre, un groupe du régiment n° 16 fut déclaré hors de combat pendant quelques heures parce qu'il n'avait pu entrer dans sa position, grâce à la difficulté du terrain marécageux. Donc nous devons être un peu plus réservés dans nos critiques de la mobilité du canon français de 75 mm. aux manœuvres d'armée et nous ferons bien de ne pas persister dans le ton si tranchant des *Berliner Neueste Nachrichten*, dans leur article du 15 octobre : « Das Uebergeschütz der Französischen Feldartillerie. »

L'artillerie aussi bien que l'infanterie ont convenablement mené la partie pour préparer leurs positions sur le ravin de Mottlau.

Quant aux *mitrailleuses Maxim* elles sont sorties victorieuses de l'épreuve, surtout les mitrailleuses jointes à la cavalerie. Le *Militär Wochenblatt* dit officieusement : « Les deux sections de la division de cavalerie A remplacèrent par l'effet de leur feu l'infanterie qui manquait; elles furent un point d'appui pour la cavalerie qu'elles suivirent partout avec mobilité. Pendant les deux jours elles furent en étroite cohésion avec le groupe à cheval et placées sur les deux ailes un peu en avant. » Je dois ajouter que nos Maxim, grâce à un mécanisme spécial, peuvent être enlevées des affûts à roues et posées directement sur le sol, dans les lignes de tirailleurs, par exemple, si elles accompagnent l'infanterie.

Les essais d'automobiles ont été continués. Douze voitures ont servi pour le transport de deux, quatre ou six personnes. Trois d'entre elles sortaient de la maison de Dietrich, fabricants à Niederbronn, en Alsace, les autres ont été fournies par les maisons d'industrie : Ehrhardt à Eisenach, Benz à Mannheim, Daimler à Cannstadt, Kudell à Aix-la-Chapelle. Une voiture à laquelle le premier profane venu peut servir de chauffeur, a été construite sur les plans du professeur Klingenberg, de notre école polytechnique à Berlin.

Les automobiles ont fait le voyage de Berlin à Dantzig, par la grande route, en trois étapes, sans aucun accident ni retard. Le record a été établi par 310 km. Les douze voitures ont des moteurs à benzine. Les vitesses varient de 40 à 65 km. par heure. Les grands modèles disposent d'une provision de benzine pour 500 km. Aucune décision n'a été prise sur les modèles à adopter; les essais vont continuer.

Les *cyclistes* avaient formé des compagnies dans les deux partis; ils ont été utilisés surtout pour le service d'exploration. Les *subdivisions de télégraphe* ont convenablement fonctionné, de même que les *pigeons voyageurs* attachés aux divisions de cavalerie. La télégraphie sans fil aussi bien que la télégraphie optique, ont rendu des services.

La direction des manœuvres avait créé une nouvelle institution : les « officiers cyclistes », attachés à l'office des renseignements de l'état-major; mais le terrain détrempé ne se prêta qu'insuffisamment à l'emploi des bicyclettes.

Les correspondants ont eu l'occasion d'apprécier une fois de plus la prévenance du chef d'état-major général de l'armée, comte Schlieffen. Il a chargé un officier de son service, le major Brose, de les renseigner, et celui-ci s'est acquitté de sa mission de la façon la plus exacte et la plus aimable.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Officiers suisses à l'étranger. — La réduction du nombre des instructeurs d'infanterie. — Démissions, mutations. — Nos drapeaux. — Les essais de Thoune. — Société des armes spéciales.

Il y a quelques semaines, un journal informait ses lecteurs que le Département militaire de la Confédération suisse avait fait savoir aux gouvernements cantonaux que dorénavant les officiers de l'armée suisse ayant obtenu un congé pour s'engager dans une armée étrangère seraient rayés des cadres. Cette mesure ne doit naturellement pas s'appliquer aux officiers que la Suisse envoie chaque année en stage dans certains pays, en particulier en France et en Allemagne. On ne se rendit pas bien compte tout d'abord des motifs de cette décision; certains la désapprouvèrent, pensant qu'elle empêcherait quelques officiers d'aller chercher ailleurs une instruction et une expérience qu'ils ne pouvaient acquérir chez nous au même degré; dès lors, mieux comprise, cette mesure a reçu l'assentiment général; quelques personnes seulement continuent à se demander ce qui a pu la provoquer.

Voici, peut-être, son origine.

Depuis plusieurs années déjà, des officiers suisses ont obtenu des congés en vue de servir dans des armées étrangères; plusieurs servent à la Légion étrangère de France et, au début de la guerre sud-africaine, un officier s'est engagé dans les rangs des Boers. Je crois qu'on s'est rendu compte, dans un cas particulier, qu'il n'était pas sans inconvénients qu'un officier, conservant son incorporation, sa fonction et son rang dans l'armée suisse, s'en allât prendre parti, dans la querelle d'autrui contre un pays quelconque, avec lequel la Suisse entretient de bons rapports. On a voulu éviter le retour d'une pareille situation et les désagréments qui peuvent en être la conséquence.

A ce titre, l'autorité fédérale a eu mille fois raison. La tolérance dont on a usé jusqu'ici vis-à-vis d'officiers au service étranger semblait d'ailleurs en contradiction avec la loi de 1874 qui dit, à l'art. 79, que « si l'officier est entré au service étranger » il est renvoyé et soumis à l'impôt militaire, décision qui est « du ressort de l'autorité chargée de la nomination ».

Cela n'empêchera pas que lorsque des officiers se trouvant dans ce cas

rentreront au pays, on pourra leur rendre la situation militaire qu'ils avaient avant leur départ, sans toutefois, semble-t-il, que cela soit de droit.

* * *

La commission du Conseil national, chargée de l'examen du budget, a émis un vœu tendant à réduire le nombre des instructeurs de Ire classe d'infanterie. M. le conseiller fédéral Muller, chef du Département militaire de la Confédération suisse, s'est déclaré d'accord. D'autre part, la commission du Conseil des Etats, à laquelle est soumis le projet de réorganisation du Département militaire, déjà voté par le Conseil national, propose également, paraît-il, la réduction du nombre des instructeurs de Ire et de IIe classe de l'infanterie.

La rédaction de la *Revue militaire suisse* a reçu à ce sujet, du lieutenant colonel Souvairan, instructeur de IIe classe d'artillerie, la communication suivante :

La proposition de réduire le nombre des instructeurs de Ire classe de l'infanterie va être mise en discussion dans nos Chambres fédérales.

Cette proposition me suggère les réflexions suivantes, qui paraîtront d'autant plus impartiales qu'elles émanent d'un officier appartenant à une autre arme que celle de l'infanterie.

Pour bien comprendre l'importance de cette question, il faut simplement comparer le corps d'instruction de l'infanterie avec le corps d'instruction de l'artillerie.

Dans le premier de ces corps, la proportion des instructeurs de Ire classe à ceux de IIe classe est de 4 à 8 : dans le second elle est de 4 à 14. Il en résulte que dans l'infanterie, chaque instructeur de IIe classe capable, arrive à être nommé instructeur de Ire classe vers l'âge de 32-35 ans.

Dans l'artillerie, la proportion des instructeurs de Ire classe est si minime, qu'il faut attendre, comme c'est le cas actuellement, l'âge de 45-50 ans, avant d'avoir la chance de passer de Ire classe.

Il résulte de cet état de choses, que les membres les plus capables du corps d'instruction de l'artillerie, ne voyant pas de chances d'avenir, quittent ce corps dès qu'ils trouvent une autre carrière ; il n'est pas nécessaire de citer des noms, il suffit de regarder autour de soi, pour voir combien sont nombreux les instructeurs qui ont quitté l'artillerie comme instructeurs de IIe classe et fait dans d'autres administrations de brillantes carrières.

Le corps d'instruction de l'artillerie perd ainsi continuellement ses forces les plus belles, son sang le plus pur ! Le corps d'instruction de l'artillerie avec son organisation actuelle ne pourra jamais être uni, fort, homogène.

Or une arme sera ce que sera son corps d'instruction.

Et c'est cette organisation défectueuse que l'on voudrait introduire dans l'infanterie en supprimant un certain nombre d'instructeurs de Ire classe, sous prétexte d'économie budgétaire !

Le corps d'instruction de l'infanterie, grâce à son organisation actuelle contient des officiers de premier ordre, de toute valeur ! Changer cette organisation, c'est le mutiler et s'exposer aux mêmes tristes expériences que celles faites dans le corps d'instruction de l'artillerie.

Faut-il réellement voir dans la mesure projetée une simple question

d'économie et est-il possible de se ranger complètement à l'assimilation établie par le lieutenant-colonel Souvairan? Je ne le crois pas. Concernant la portée financière du projet, certaines propositions de la commission du Conseil des Etats suffiraient à démontrer que l'on n'a pas en vue, en tout premier lieu, de réaliser des économies.

Lors de la création du corps, en 1875, le nombre des instructeurs d'infanterie avait été fixé, par arrondissement de division, à douze, outre l'instructeur d'arrondissement, savoir : deux de Ire classe et dix de IIe classe; je ne sais pas si l'on était alors bien fixé sur la manière de les employer; il y eu à ce sujet, suivant les arrondissements de division, de grandes différences. Chose certaine, les instructeurs de IIe classe, dont quelques-uns étaient revêtus de grades supérieurs, avaient tout à faire. Quand je dis « tout », il faut que je m'explique; je n'entends pas seulement qu'ils étaient chargés, dans les compagnies auxquelles ils étaient répartis, de tout l'enseignement militaire, hormis une branche dont il sera question tout à l'heure, mais qu'ils devaient montrer comment on cuit la soupe, fabriquer de la cire à giberne, regraisser les vieilles cartouches, etc.! Plusieurs sont encore là qui pourraient en témoigner.

Quant aux instructeurs de Ire classe, ils devaient enseigner le service en campagne. Je me souviens d'avoir assisté à ces séances d'instruction.

On conduisait une compagnie entière quelque part, dans la campagne, et l'on commençait par lui faire une longue théorie sur l'orientation, dans laquelle l'astronomie jouait un rôle beaucoup plus grand que l'art militaire... Mais n'entrons pas dans mes souvenirs, cela m'entraînerait trop loin. A part cela, les instructeurs de Ire classe surveillaient encore le service intérieur, contrôlaient le travail des instructeurs de IIe classe et, parfois, dirigeaient les exercices de l'école de bataillon.

Les instructeurs d'arrondissement étaient d'ailleurs complètement libres d'employer le personnel sous leurs ordres comme bon leur semblait; certains ne tardèrent pas à associer les instructeurs de Ire classe à leurs travaux en leur confiant l'instruction de deux compagnies. Petit à petit l'idée vint que si l'on mettait à la tête de chaque compagnie de recrues un instructeur de Ire classe et deux instructeurs de IIe classe, on obtiendrait des résultats supérieurs. C'est dans cette idée que fut voté l'*Arrêté fédéral du 29 septembre 1890* fixant le nombre des instructeurs de Ire classe d'infanterie à 36, savoir: quatre pour chacun des huit arrondissements de division, trois pour le service des écoles centrales et un pour l'école de tir. On ne se rendit pas compte qu'en augmentant le nombre des officiers instructeurs de Ire classe et en rétrécissant leur sphère d'activité, limitée dès lors à une compagnie, on amoindrissait leur situation, on donnait moins d'essor à leur initiative et l'on rabaissait aussi, du même coup, la position des officiers instructeurs de IIe classe, réduits à un rôle absolument effacé.

Si, au moins en compensation de cette *diminutio capitis* des officiers

instructeurs, le niveau général de l'instruction des troupes s'était élevé proportion et si, en particulier, cela avait eu une influence heureuse s le développement des officiers de troupe. Mais il n'en a rien été. La sphè d'activité des officiers de troupe s'est tout simplement aussi rétrécie détriment de leur développement. Et il est curieux de constater que ce se passait en 1890, au moment où l'on introduisait dans l'infanterie un no veau Règlement d'exercice, établissant nettement que c'est le « chef dans le cas particulier l'officier de troupe, qui est l'instructeur de ses so dats.

Il y a une année, les *Plans d'instruction* pour les écoles de recrues l'infanterie ont été transformés dans un sens plus libéral ; on a repla des officiers instructeurs de IIe classe à la tête des compagnies et attr bué aux officiers instructeurs de Ire classe un rôle plus large, — directi de l'instruction d'un groupe de compagnies, instruction des officiers, d rection des exercices du bataillon, — et l'on s'en est certainement bie trouvé.

Il n'a pas paru, aux yeux des plus difficiles, que l'instruction eût pér clité, car chacun étant mieux à sa place et ayant sa part bien détermin de responsabilité, a travaillé avec plus d'entrain Cette décision a été e particulier profitable aux officiers de troupe dont on a dû exiger plu d'efforts et plus de travail.

Cela étant, il devient superflu de conserver quatre instructeurs d Ire classe par arrondissment de division. De combien ce nombre sera-t- réduit ? C'est ce que décideront peut-être les Chambres fédérales dan la session qui s'ouvre au moment où j'écris ces lignes.

Je sais bien que la perspective de la diminution du nombre des ins tructeurs d'infanterie de Ire classe ne plaira pas à tous ; pas surtout ceux qui comptent les années et escomptent une nomination possible o probable. Eh bien, dame, il faudra qu'ils se résignent à attendre. C'es presque toujours ainsi dans ce monde : ce qui fait le bonheur des uns cré une déception aux autres.

Mais je reviens aux réflexions du lieutenant-colonel Souvairan. On n peut, comme il le fait, établir une assimilation entre instructeurs d Ire classe de l'artillerie et de l'infanterie. Ceux de l'artillerie sont habituel lement commandants d'écoles ; c'est leur rôle ; ceux de l'infanterie ne l sont pas ou ne le sont qu'incidemment. J'en sais qui servent depuis u grand nombre d'années dans cette position et qui n'ont jamais command une école. Les instructeurs de IIe classe, dans l'artillerie, ont même par fois l'occasion de commander des écoles. Le lieutenant-colonel Souvairar instructeur de IIe classe d'artillerie, qui a eu cet honneur, échangerait- sa position contre le titre d'un instructeur de Ire classe d'infanterie, con damné à être éternellement subalterne ? Je ne le pense pas.

Le titre ne signifie rien ; et si la discussion à laquelle je me livre ten dait à prouver quelque chose, ce serait qu'il ne faut pas de distinction,

que l'officier instructeur doit être employé suivant ses aptitudes et d'après son grade; alors on n'aurait pas comme maintenant deux avancements parallèles, l'un en grade, l'autre en fonction, et l'on ne verrait plus ce phénomène anti-hiérarchique (et j'en pourrais citer un exemple récent et pas des moindres), d'un subalterne en grade devenant le chef par sa fonction de son supérieur.

* * *

La fin de l'année amène toujours une série de démissions et de mutations. Parmi les premières, nous devons signaler le commandant de la 12e brigade d'infanterie, colonel Arthur Hoffmann, et celui de la 2e brigade de cavalerie, colonel Arnold Gugelmann.

Dans le chapitre des mutations, les principales intéressent le colonel H. Heller, qui abandonne le commandement des fortifications du Gothard pour prendre celui de la IVe division ; et le colonel-brigadier Th. Sprecher, de Bernegg, commandant de la 16e brigade d'infanterie, qui remplace le colonel Heller au Gothard.

* * *

On sait que pour la première fois cette année-ci, les bataillons d'infanterie ont reçu, pendant les cours de répétition, leurs drapeaux officiels. Ceux-ci ont passablement souffert, et sont rentrés dans les arsenaux avec de nombreuses déchirures. Le Département militaire a ouvert une enquête auprès des commandants d'unité. Un questionnaire leur a été adressé, demandant où, quand et comment les détéroriations aux drapeaux se sont produites. Le réponse sera sans doute partout la même. La soie des drapeaux s'est révélée d'une qualité tout à fait inférieure. Mouillée, elle ne résiste pas au vent. Il est du reste facile de s'en assurer par la nature des déchirures ; elles accusent une soie qui se défile et nullement des accrocs survenus par accident. La Confédération pourra s'en prendre à ses fournisseurs.

* * *

Les essais des divers modèles de canons de campagne présentés à la Commission ont eu lieu, comme nous l'avons annoncé, le mois dernier à Thoune. Ils ont duré une douzaine de jours, du 4 au 15 novembre, et ont été extrêmement intéressants et instructifs.

Ils ont fourni une preuve éclatante de la supériorité des matériels à recul sur affût et à tir rapide; ils ont montré en même temps les progrès considérables accomplis surtout dans ces derniers temps par certaines usines dans la construction des canons à tir rapide. Et si l'un des matériels est sorti premier du concours grâce à sa stabilité, sa précision, son bon fonctionnement et sa simplicité, d'autres ont révélé des qualités et des caractéristiques remarquables qui leur ont assuré un très bon rang et les ont mis en évidence. Bien qu'il soit impossible de pénétrer les secrets de la Commission — dont le rapport vient seulement d'être remis au Département militaire, — il est à supposer que des essais sur une plus grande

échelle seront exécutés l'année prochaine avec le ou les matériels qui or obtenu le plus de suffrages.

Les questions d'artillerie dominent en ce moment à juste titre toute les autres. On s'en émeut, en Allemagne surtout, où les informations plu précises qu'on a maintenant sur le 75 mm. français, donnent à réfléchi On sait le rôle que le canon est appelé à jouer dans la bataille et des offi ciers supérieurs, comme le général Rohne, cite à ce propos[1] le mot d Napoléon à Guillaume Ier après Sedan: « C'est votre artillerie qui vous procuré la victoire. » Le général indique les transformations à faire sub au matériel de 1896 pour augmenter sa rapidité de tir et engage à exa miner le système français du caisson à portes et à fond et blindés pou la protection des servants, ainsi que les appareils pour le tempage de fusées.

Un autre journal de Berlin, *Die Post*, dont le chroniqueur militaire es un officier admirablement renseigné et du plus haut mérite, cherche a contraire à ne pas pousser au noir et à exposer aussi exactement qu possible les avantages et les inconvénients du 75 mm. français, en citar ce qu'on sait sur son compte. Au surplus, dit *La Poste*, le secret n'exist plus sur le canon français, le colonel Deport ayant été autorisé par le Mi nistre de la guerre à faire valoir ses droits d'inventeur, ainsi qu'il résult d'une lettre adressée par lui à l'*Engineering*[2]. Constatons que l'inventio du colonel Deport, — appliquée dans presque tous ses détails égalemen dans le canon Schneider-Canet[3], — remonte à 1894, lorsque cet officie était en service aux ateliers de Puteaux. L'idée des boucliers que s'attribu le colonel Deport n'est pas nouvelle; elle remonterait, d'après la Pos à 1877 et aurait été proposée alors par le major-général italien Biancard Les idées, même les meilleures, mettent souvent, on le voit, beaucoup d temps à se réaliser.

C'est ainsi qu'en Suisse, on vient, enfin, de passer à l'exécution d'un mesure qu'on réclamait depuis des années avec la dernière insistance l'adjonction d'un brigadier du train à l'état-major du bataillon d'infanteri Il est superflu de rappeler l'utilité de ce sous-officier, mais il n'est pa inutile de souligner les qualités que devra présenter le brigadier charg du service du train du bataillon, ses fonctions étant bien plus difficiles qu celles d'un autre sous-officier monté de l'artillerie. Consciencieux, débroui lard, indépendant, énergique, il devra l'être. Mais on ne lui demandera pa de grandes chevauchées pareilles à celles que viennent par exemple d'exé cuter les élèves-officiers de cavalerie à Berne.

Vers la fin de l'école, les futurs officiers ont effectué une course d

[1] Dans les *Berliner Neueste Nachrichten* du 3 novembre.

[2] Cette lettre datée de Paris du 11 octobre est publiée dans l'*Engineering* du 18 o tobre.

[3] Décrit par la *Revue* en mai dernier.

vitesse de 100 km. Partis le 29 novembre, à 2 h. après midi, par groupes de trois, dans diverses directions, le premier groupe rentrait le lendemain matin à 7 h. 30 après avoir suivi le parcours Langnau, Schwarzenegg. Thoune, Schwarzenbourg, Soleure, Berne. D'autres groupes regagnèrent le quartier dans la matinée ; le dernier, qui avait passé le Chasseral — où il trouva beaucoup de neige — pour se rendre à la Chaux-de-Fonds, était de retour à $3\frac{1}{2}$ h. de l'après-midi.

Nos futurs officiers de dragons n'ont pas peur d'une longue étape !

De l'autre côté du Jura, le général André, ministre de la guerre, vient de décider la suppression de la célébration de la fête de la Sainte-Barbe dans les corps de troupes. Une décision de ce genre, en Suisse, ne ferait pas plaisir à la *Société romande des armes spéciales.* Elle a, comme chaque année, célébré par une séance des plus instructives et un dîner, l'anniversaire de la patronne des « bombardiers » de tous pays.

Le colonel-divisionnaire Secretan a fait part, à la séance, de ses impressions sur les manœuvres françaises de l'Est qui ont fourni par moments de fort beaux spectacles. Le major de Coulon a donné un aperçu très clair des formations et de l'organisation de la milice de la Norvège, seul pays doté d'une armée du genre de la nôtre, bien que différente sur plusieurs points : la Norvège a, on sait, un cadre semi-permanent d'officiers et sous-officiers. Le major d'état-major Chavannes, chef d'instruction de la compagnie d'aérostiers, a donné quelques indications intéressantes sur le matériel et l'emploi du ballon aux dernières manœuvres suisses. Le capitaine d'état-major J. Vallotton a fait un bel exposé de la législation pénale militaire, à l'occasion du prochain débat aux Chambres d'un article de loi permettant d'atteindre les auteurs d'écrits incitant les troupes à l'indiscipline. La *Revue* publiera prochainement des résumés plus étendus de quelques-unes de ces conférences.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Le duel d'Insterburg : ses conséquences. — Budget militaire de 1902. — Formations nouvelles. — Mutations. — Menus faits. — Garnisons de groupes de batteries d'obusier léger de campagne. — Quelques livres.

Le 26 novembre, le Reichstag a repris ses séances. La session d'été avait été brusquement interrompue en juin par suite de « Beschluss-Unfähigkeit » ; les députés n'étaient, en effet, plus en nombre pour siéger, la plupart étant partis en vacances pour se soustraire aux fortes chaleurs qu'il faisait à cette époque dans la capitale.

La « première » du Reichstag, à sa rentrée, a vu se produire une inte pellation sur le duel Blaskowitz-Hildebrandt, à Insterburg. Vous savez quoi il s'agit; je n'ai pas à y revenir autrement que pour constater que prononcé du « conseil d'honneur » a été vivement désapprouvé par l'E pereur et qu'on aurait parfaitement pu éviter une rencontre. Le comma dant du 147e régiment, où l'incident s'est produit, a dû envoyer sa démi sion; on parle même de celle du commandant du corps, général com v. Finckenstein et du lieutenant-général v. Alten. Et puisque je parle généraux démissionnaires, j'ajoute qu'on attendait la démission du gén ral von Bülow, commandant du XIVe corps, à Carlsruhe. Il paraît cepe dant qu'elle serait ajournée.

— Le budget militaire de 1902 n'a pas encore été publié, du moi il n'a pas paru au moment où je vous écris. On en connaît cepe dant quelques parties. On sait entre autres qu'il prévoit la formation sept subdivisions de mitrailleuses, dont les garnisons seront : Gros Lichterfelde (attachées aux tirailleurs de la Garde), à Lyck (au régime d'infanterie nº 147), à Lübben (3e chasseurs), à Oels (6e chasseurs), Hirschberg (5e chasseurs), etc.

Le développement considérable qu'on compte donner aux fortificatio permanentes de nos frontières de l'Ouest et de l'Est entraînent la cré tion de dix nouvelles compagnies d'artillerie à pied. Dans de précédent chroniques [1], j'avais déjà signalé, à propos de fortifications, la nouvelle o ganisation qu'on projetait pour le corps du génie et des pionniers. On tro vera peut-être dans le budget un acheminement à la réalisation des idé de Wagner et une demande de crédits pour instituer une « école sup rieure technique militaire » destinée aux officiers de toutes armes qui vo draient se vouer plus particulièrement à la technique militaire. Actuell ment, ces officiers suivent les cours de l'école polytechnique de Berli mais cette école ne répond pas exactement aux exigences de l'armée ne tient pas assez compte des applications techniques dans l'art de guerre. Quelques publications, l'*Allgemeine schweiz. Militär-Zeitung* (nº 4 entre autres, ont cité l'institution de cette école comme un fait accomp ce journal a devancé les temps, l'école ne devant en tous cas pas s'ouvr avant le 1er octobre 1902 pour autant qu'on accorde les crédits.

Je reviendrai le mois prochain sur les autres nouveautés introduite par le budget lorsque celui-ci aura été distribué aux Chambres.

Tout à l'heure, j'ai parlé de fortifications nouvelles. Il est question, di on, de créer une place forte sur le Haut-Rhin, près de Müllheim, dans grand-duché de Bade. Une commission mixte, composée d'officiers d'éta major, de l'artillerie et du génie a été instituée pour examiner sur pla l'opportunité et l'utilité de cette nouvelle place forte, destinée — cela pa

[1] Janvier et février 1901.

rait transparent — à parer à un coup de main par la trouée des Vosges. Et tandis que je vous conduis dans cette région, ajouterai-je qu'il était question de la contrée de Francfort-sur-le-Main pour y exécuter, l'année prochaine, les manœuvres impériales. On attribua du moins cette intention à l'Empereur, lequel aurait dit au commandant du XVIII[e] corps, en garnison à Francfort : « L'année prochaine je verrai votre corps aux manœuvres. » D'autres reporters prétendent, au contraire, que les manœuvres auront lieu en Silésie entre les V[e] et VI[e] corps d'armée. D'après la *Post*, ces racontars seraient faux, et les manœuvres auraient lieu entre le III[e] corps à Francfort sur l'Oder, et le 5[e] à Posen.

— Dans le courant du dernier mois, deux divisions ont changé de commandant : la 13[e] à Münster en Westphalie par suite de la démission du lieutenant-général v. d. Boeck, et la 15[e] à Cologne, ensuite de la révocation du lieutenant-général wurtembergeois Stohrer. La 13[e] division a été adjugée au major-général v. Kalckstein, jusqu'alors commandant de la 42[e] brigade d'infanterie à Francfort-s/M et ancien aide-de-camp du roi· Le lieutenant-général v. Plœtz, commandant de brigade à Darmstadt, a pris le commandement de la 15[e] division.

Le major-général v. Kettler, assez connu comme commandant de brigade dans l'expédition de Chine, a été mis à la tête de la 28[e] brigade, à Dusseldorf. Le chef de la section française au grand état-major, depuis 1895, le colonel v. Flatow, a été promu major-général.

Le comte Soden, dont le nom a acquis une certaine notoriété par la part qu'il a prise dans la défense des légations à Pékin en 1900, a passé, au choix, capitaine dans l'infanterie de marine.

Enfin, le commandant du 38[e] d'infanterie, qui vient d'être mis à disposition avec le grade de major-général, le comte v. Pfeil u. Klein-Ellguth, est connu à son tour pour un ouvrage sur l'armée russe, dans laquelle, pendant douze ans, il avait fait du service comme capitaine au régiment de la Garde. Il a pris part comme tel à la campagne de Turquie en 1877-78. On annonce qu'il se retire à Hanovre, où il s'occupera de publications militaires.

— La Chambre des députés bavaroise avait voté, à une forte majorité (127 voix contre 6) une résolution par laquelle des officiers ne pourraient être mis à la retraite que pour des raisons de service et non pour avoir été devancés par un officier plus jeune de brevet. Le ministre n'a pas admis cette manière de voir ; il a déclaré, au contraire, que ce principe allait à l'encontre du rajeunissement des cadres et que ce système amènerait sûrement un affaiblissement du contingent bavarois en regard des autres contingents de l'empire. Le statu quo d'avant le vote restera donc en vigueur et nous n'aurons pas ainsi deux classes d'officiers distinctes, ce qui est fort heureux.

— La campagne de Chine a motivé la constitution d'une commissio chargée de réunir les expériences faites au cours des opérations. Le membres de cette commission seront naturellement choisis parmi tous le corps qui ont fait partie de l'expédition; ils auront à examiner les diverse questions relatives à l'habillement et à l'équipement des troupes, ains qu'à l'approvisionnement et à l'administration et au service de santé dan une expédition coloniale. Il sera intéressant de connaître ses conclusions

— La « Société militaire » de Berlin a repris ses conférences d'hive Dans son programme figure un travail du président de la commission d'ex périences des armes portatives, colonel Winter, sur les mitrailleuses e leur emploi. On me dit à cette occasion qu'on publiera sous peu un règle ment sur ces nouveaux engins de guerre. Attendons.

— On avait toujours tenu secret jusqu'ici l'indication des garnisons o stationnaient les batteries d'obusiers légers de campagne. Le voile vien d'être levé. On connaît maintenant les localités où se trouvent les diver groupes de cette artillerie. Rappelons d'abord que toutes les brigade d'artillerie de campagne comptent un groupe d'obusiers à trois batteries à l'exception de la Bavière, où le groupe est à deux batteries et de la bri gade de la Garde qui n'en compte aucun. Il y est en quelque sorte supplé dans ce dernier corps par la présence à l'école de tir de l'artillerie d campagne du groupe à trois batteries du *Lehrregiment.*

Les brigades comptent ainsi, dans leur ensemble, 19 groupes de 3 bat teries, et en Bavière 3 groupes de 2 batteries. Dans ce dernier pays, le groupes sont tous en garnison au siège du corps d'armée. En Prusse, pa contre, quatre groupes seulement sont stationnés dans la ville où résid le commandant de corps. Quelques groupes sont même détachés et isolé dans des garnisons de peu d'importance, telles que Grottkau et Bisch weiler. L'isolement de cette catégorie d'artillerie me paraît à tous égard malheureux, il y aurait intérêt à ce que les officiers de toute l'artiller eussent l'occasion de faire connaissance de ce nouveau matériel.

— Le IIIe corps d'armée ne possède pas jusqu'à présent de cam d'instruction. On prêtait au gouvernement l'intention d'agrandir le cam de Döberitz qui aurait servi à la fois pour la Garde et pour le IIIe corp On y a renoncé en définitive et on a choisi pour le IIIe corps un aut terrain tout aussi favorable. Il paraît que la demande de crédit pour s établissement ne figure pas encore dans le budget de 1902.

— Dans la littérature, je citerai tout d'abord du général v. Verdy Vernois ses *Etudes sur la guerre* avec la troisième livraison de la deuxièn partie de son ouvrage : *Plans d'opération.* La troisième livraison est in tulée : Transition à l'étude de la stratégie *(Uebergang zu den Studien üb Strategie).*

L'infatigable major Kunz nous offre comme étrennes la deuxième livraison de sa publication : *Technische Beispiele aus den Kriegen der neuesten Zeit 1895-1900*, dans laquelle il traite : *La guerre civile au Chili en 1898.* Un travail très instructif est celui du colonel Krebs : *Kriegsgeschichtliche Beispiele der Feldbefestigung und des Festungskriegs,* brochure accompagnée de 25 croquis très réussis.

En 1887, à l'époque où une guerre avec la Russie paraissait imminente, un officier allemand avait publié une brochure : *Fortification et défense de la frontière germano-russe,* qui se fit remarquer. Nous trouvons maintenant la quatrième édition de ce même ouvrage adaptée à la situation actuelle. Elle vaut bien d'être lue. Tous ces ouvrages ont paru chez l'éditeur Mittler et fils.

On parle beaucoup dans nos milieux militaires du nouveau travail de l'Etat-major français dans la *Revue d'histoire* sur *La guerre de 1870-71*, dont on a édité déjà cinq livraisons, mais que chez nous on ne trouve pas encore dans le commerce.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Encore les manœuvres impériales en Hongrie : Considérations tactiques; questions d'habillement; nouvelle méthode de combat des lignes de tirailleurs; service aérostatique, des automobiles et des cyclistes; fours roulants de campagne. — Goniomètre pour l'artillerie de forteresse.

La *Revue militaire* a donné, il y a un mois, un compte rendu condensé des manœuvres impériales qui ont eu lieu, en septembre dernier, dans la Hongrie sud-occidentale. Qu'il me soit permis de revenir sur ces manœuvres, pour noter brièvement quelques-unes des considérations qu'elles suggèrent.

Comme toutes les précédentes de même envergure, ces manœuvres ont fourni aux principaux chefs et à leurs subordonnés immédiats une excellente occasion de s'exercer dans *la conduite des grandes unités de troupes* et dans la direction de leurs trains et d'autres convois divers. A ce point de vue, rien de nouveau à signaler cette fois. Voici nombre d'années que nos manœuvres sont organisées de telle façon qu'elles se rapprochent le plus complètement que possible des exigences de la réalité.

Au point de vue *stratégique*, les dernières manœuvres impériales, caractérisées par l'originalité de l'idée générale et des thèmes choisis, ont offert un intérêt tout particulier.

Au point de vue de la *tactique*, elles donnent également lieu à des considérations intéressantes. La *Reichswehr* en a fait ressortir un certain

nombre, que nous allons brièvement résumer, en laissant de côté ce qui ont trait à des détails trop spéciaux du règlement.

Par suite de la suppression des exercices qui devaient avoir lieu le septembre, les manœuvres proprement dites se terminèrent par le comb commencé le 16 sur les rives de la Viz, près de Fünfkirchen[1]. Le terr de plaines bordant la Viz, légèrement relevé en croupes arrondies et longues crêtes peu saillantes, et recouvert, sur la rive sud, principaleme de forêts, et sur la rive nord, de plantations de maïs dépassant la tail d'un homme, formait un type parfait de ce « terrain de forêts et de haut cultures », dont parle le nouveau projet de règlement de service dans s chapitre : « Du combat ». Il y est dit que dans un terrain couvert de cet espèce, il faut essentiellement « procéder par l'offensive ».

Si le 4e corps se maintint quand même sur la défensive, ce fut peu être pour des motifs qui, en cas de guerre, n'eussent pas pesé dans la b lance, car la Viz, ruisseau canalisé et endigué, constituait un obstacle pe important et ne pouvait être considéré comme un secteur favorable à défense. Le projet de règlement dit qu'une ligne de défense doit offrir « u bon champ de tir, avec vue libre sur le front et sur les flancs ». Or, rien d pareil ici. A l'aile droite, la vue était gênée par une vaste forêt, dont que ques parcelles touchaient aux digues d'un ruisseau. A l'aile gauche s'éte dait, également jusqu'à la ligne de la Viz, une autre forêt, dont — par ordr supérieur, — l'accès était interdit aux troupes. Il semble donc bien que tactique définitive adoptée par le 4e corps ait été motivée par des consi dérations spéciales dont on est forcé de tenir compte dans des manœu vres de paix. Ainsi, le temps limité dont on dispose pour ces manœuvre ne permet pas aux troupes engagées au combat de chercher une ligne d défense trop en arrière. Cela aurait pour effet d'allonger outre mesure le marches et d'abréger la durée du combat, lequel, au point de vue de l'ins truction des troupes, constitue la partie de beaucoup la plus importan des exercices.

Ensuite, il faut ménager les cultures et, par conséquent, choisir u champ de manœuvres qui permette aux troupes d'évoluer sans trop d préjudice pour les plantations. Il est probable qu'en cas de guerre, le 4 corps aurait occupé, plus au nord, une position défensive beaucoup plu avantageuse, peut-être celle où il se serait établi le lendemain, 17 sep tembre, si les manœuvres n'avaient pas été interrompues le 16.

Quoi qu'il en soit, le combat du 16 près de Fünfkirchen peut compte au nombre des manœuvres les plus difficiles et les plus instructives q ont eu lieu en temps de paix. Ainsi que l'Empereur le fit remarquer à l critique, ce combat imposa des tâches nouvelles aux principaux chefs e amena des situations qui ne s'étaient pas encore présentées jusqu'alor

[1] Voir la carte des manœuvres de la livaison de novembre.

C'est ainsi que des détachements de pionniers durent être adjoints à chacune des colonnes divisionnaires du 13e corps pour le passage de deux cours d'eau qui coupaient le terrain de manœuvres parallèlement au front des troupes. La cavalerie, extraordinairement gênée par le terrain, eut grand'peine à effectuer son service de reconnaissance tactique. Elle dut parcourir de longs circuits pour ne rapporter que fort peu de renseignements sur l'ennemi. Le 4e corps dut ainsi, par des ponts construits sur la Viz, établir la communication entre ses deux divisions postées l'une à côté de l'autre. Certes, les pontonniers ne méritèrent pas, cette année, le qualificatif d' « enfants gâtés des manœuvres » que quelqu'un leur décernait dans une brochure récemment parue, parce qu'aux grandes manœuvres leur rôle consiste généralement à se croiser les bras.

On voit, au contraire, que les chefs eurent amplement l'occasion de recourir à leurs services et que ces troupes eurent fort à faire pendant ces trois jours de manœuvres.

Les difficultés du commandement furent considérablement augmentées par suite du peu d'étendue du champ d'observation qu'offrait le terrain. Des régiments entiers, voire même des brigades, disparaissaient dans les hautes plantations de maïs, dont les tiges étaient trop espacées pour que l'on pût supputer l'effectif d'un détachement de troupes d'après les traces laissées par son passage. L'artillerie avait grand'peine à trouver des positions dans ce terrain plat et couvert. Quand elle ouvrait son tir, on se demandait contre quel but elle tirait, car le rideau de forêts et de champs qui obstruait la vue n'était percé que de quelques échancrures permettant le feu contre des objectifs visibles depuis l'emplacement des pièces, mais dérobés aux regards des personnes placées à distance.

Enfin, les vélocipédistes ne pouvaient pas circuler sur les routes détrempées et, par moments, le temps était si sombre et la pluie tombait en si grande abondance que le service d'observation par ballon captif devait être supprimé. Toutes ces circonstances compliquèrent singulièrement la tâche des chefs.

Il plut en réalité pendant les trois jours de manœuvres, mais plus ou moins fort et avec quelques intermittences. L'humidité ne pouvait s'écouler à travers le sol, ensorte que la marche dans ce terrain imbibé d'eau était des plus pénibles. Cependant, les marches s'effectuèrent fort bien, surtout quand il fallait qu'elles fussent ininterrompues, comme pour le passage du pont de circonstance sur la Drave, le 14 septembre. On remarquera qu'à cette occasion, une partie de l'artillerie arriva jusqu'à l'entrée du pont, avec son personnel monté sur les voitures et les officiers à cheval, sabre au fourreau. Immédiatement avant de passer, tout le monde mit pied à terre, sans aucune perte de temps. D'autres détachements d'artillerie avaient déjà mis pied à terre à Moslavina. Les officiers marchaient à côté de leurs chevaux et avaient le sabre tiré. En cas de très mauvais

état des voies de communication, il semble bien que le premier de ces deux modes de faire soit le plus pratique.

Le 16 septembre, vers midi, une véritable trombe s'abattit sur les troupes et dura, presque avec la même intensité, jusqu'à leur arrivée dans les cantonnements. On vit alors combien les avis varient sur l'emploi de la capote en cas de forte pluie. Dans certains détachements, toute la troupe, y compris les officiers, resta sans manteau. Dans d'autres, le manteau ne fut mis que par les officiers montés, et ailleurs aussi par les officiers à pied et par les hommes marchant à la queue de la colonne. Il semble cependant que le port du manteau ne fut ordonné nulle part. Il est probable que les troupes avaient déjà été mouillées au combat, pendant lequel, bien entendu, on ne déroule pas la capote, ensorte que, plus tard, le port de ce vêtement trempé ne leur parut plus être d'aucune utilité. On sait que certaines parties de l'équipement, la capote et le képi, sont rendues imperméables par l'application d'une composition à base cuprique dans l'étoffe. Pour les képis, ce procédé demeura sans effet; il fut même plutôt nuisible. La pluie coulait par-dessus l'étoffe et les garnitures autour des bords, qui faisaient office de gouttières, ensorte que les hommes avaient la nuque et le front inondés.

Nos officiers, qui, en fait de chaussures, ne portent par tous les temps que des bottines, ne sont pas suffisamment à l'abri de la boue. Dans les armées allemande et russe, les officiers ont des bottes. Ailleurs, on a introduit des jambières de cuir ou encore, à l'imitation des troupes anglaises dans le Sud de l'Afrique, des bandes molletières. Il serait de toute nécessité que nos officiers non montés possédassent, pour les cas de pluies persistantes, des articles de vêtement du même genre.

En outre, il serait désirable qu'en été et pour les marches sous la pluie, la longue et lourde capote que portent nos officiers et nos troupes soit remplacée par une pèlerine imperméable, semblable à celle qui a été introduite il y a deux ans dans l'armée allemande. Les troupes italiennes et françaises ont aussi depuis longtemps ces pèlerines pourvues de capuchons. En France, on a également mis à l'essai, pour les officiers montés, des pèlerines avec tabliers de selle.

Jusqu'ici, nous n'avons pas entendu dire qu'on se fût préoccupé d'introduire ces nouveautés chez nous.

* * *

Mais revenons à nos considérations tactiques sur les manœuvres. Voici quelques remarques qui ont trait à la manière d'avancer des chaînes de tirailleurs dans les combats d'infanterie.

Le spectateur eût été peut-être surpris de voir les chaînes de tirailleurs parcourir debout, sur un rang, dans un ordre et avec des alignements parfaits, de vastes étendues de terrain sous le feu de l'ennemi. Cette ma-

nière d'avancer rappelle la tactique linéaire si discréditée de la guerre de Sept ans. Cette tactique fut encore employée, avec peu de succès d'ailleurs, par les Anglais au début de la guerre sud-africaine actuelle, mais ils durent bientôt l'abandonner pour adopter la méthode de combat introduite partout en Europe après la guerre franco-allemande de 1870-71 et qui consiste à avancer, d'un poste à l'autre, par petits groupes réduits de tirailleurs et par petits bonds successifs, en rampant autant que possible et en profitant, pour se couvrir, de tous les accidents du terrain.

Aujourd'hui, cette tactique du feu tend à se modifier de nouveau. On préconise de plus en plus la méthode qui consiste à avancer par bonds prolongés et soutenus, avec de longues chaînes de tirailleurs ininterrompues, de façon à gagner le plus rapidement possible une position rapprochée de l'ennemi, pour obtenir la supériorité du feu et pour préparer ainsi l'assaut final.

Le projet de règlement d'exercice dit à ce sujet dans le chapitre de la méthode de combat de peloton :

Le feu ennemi et d'autres circonstances obligent souvent l'infanterie à se déployer en tirailleurs à de grandes distances de l'adversaire. Une des conditions essentielles du succès réside en ce que, malgré la résistance de l'adversaire et en dépit des pertes qu'elle pourrait subir, la chaîne de tirailleurs *avance sans arrêt et en ordre*, de façon à se rapprocher le plus possible de la ligne de feu ennemie, jusqu'à ce que l'effet de notre propre feu nous permette de considérer le succès comme assuré.

Au chapitre 7, traitant « du combat », on lit encore :

Le fait même que l'ennemi active son feu ne doit pas avoir pour conséquence de ralentir la marche en avant de nos lignes de tirailleurs. Les longs stationnements pour tirer sont à éviter. La marche en avant de notre ligne de feu est ce qui importe le plus. Les bonds doivent être, en principe, aussi prolongés que possible et ils doivent être exécutés simultanément et par grandes subdivisions de tirailleurs.

Ces dispositions supposent, sans doute, des troupes animées d'une grande dose de ce « mépris du feu » que l'on voit se manifester, après de longues périodes de paix, dans les grandes manœuvres de toutes les armées. Mais, d'autre part, on a eu raison de donner aux mouvements d'approche des tirailleurs jusqu'à leur arrivée dans la zone du feu efficace, le caractère d'une *poussée ininterrompue en avant.*

Le soldat doit apprendre à avancer même sous le feu ennemi, toujours, bien entendu, en profitant avec soin de tous les avantages du terrain. Il vaut mieux que les troupes s'habituent à mépriser, plutôt qu'à craindre le feu de l'adversaire.

« Dans les mouvements par bonds des lignes des tirailleurs », dit encore le projet de règlement, « il sera en général plus facile d'effectuer des bonds prolongés, que de se relever souvent sous le feu ennemi. »

Ainsi expliquée, la nouvelle méthode de combat inaugurée par le projet de règlement se justifie fort bien et ne soulèvera pas d'objection. Sur un champ de bataille véritable, les troupes avançant sous un feu ennemi bien ajusté n'auront déjà que trop de tendance à s'arrêter. Il n'est pas nécessaire qu'on le leur enseigne en temps de paix.

Quand au reste, il n'y a guère autre chose à dire, au point de vue tactique, des dernières manœuvres impériales. La conduite des troupes et les évolutions furent tout à fait conformes au règlement et vraiment exemplaires. La discipline du feu irréprochable. Les troupes eurent une tenue excellente et firent preuve d'une endurance absolument remarquable. Dans ce terrain coupé et couvert de hautes cultures masquant la vue dans toutes les directions, les lignes de tirailleurs manœuvrèrent exactement comme sur la place d'exercice. Les réserves suivaient en parfait ordre et dans des formations correctes et coulantes. Et partout régnait cette tranquillité qui est l'indice d'un bon dressage des troupes et d'un commandement ferme et conscient du but à atteindre.

* * *

Si maintenant nous passons aux observations d'ordre technique, nous aurons tout naturellement à parler des innovations que les dernières manœuvres ont mises au jour dans le domaine de l'aérostation, de l'automobilisme et des cyclistes militaires.

Comme ces nouveaux services auxiliaires n'ont pas encore fait leurs preuves dans une campagne moderne, c'est aux grandes manœuvres — exercices qui sont l'image aussi fidèle que possible de la guerre — qu'il convient d'en étudier le fonctionnement.

Depuis une série d'années, les *aérostats* ont été employés dans toutes nos manœuvres de corps. Mais le terrain difficile dans lequel se sont déroulées les dernières manœuvres impériales fit bien ressortir, cette année les avantages et les désavantages que présente l'emploi des ballons pour le service de reconnaissances tactiques.

Trois cours d'eau, la Drave et les deux bras de la Viz coupaient le champ de bataille parallèlement au front des combattants et gênaient considérablement le service d'éclaireurs de la cavalerie. Pour transmettre leurs rapports en arrière, au quartier général, les cavaliers devaient faire le tour des ailes et exécuter ainsi d'immenses circuits. En outre, le terrain était si couvert que les patrouilles de cavalerie manquaient absolument de points d'observation. Enfin, la présence des cultures, l'humidité du sol et le mauvais état des routes empêchaient l'emploi des cyclistes pour le service de transmission des ordres et rapports.

Toutes ces circonstances défavorables eussent, mieux que jamais, démontré l'utilité du service d'observation aérostatique si la pluie qui tombait par torrents, obscurcissant l'atmosphère et dérobant les objets

éloignés à la vue des observateurs placés dans la nacelle, n'eût rendu ce service très difficile et même, par moments, complètement impossible.

Comme l'a dit la *Revue* dans un article du mois passé, chacun des deux corps d'armée disposait d'un détachement d'aérostiers normalement organisé. Celui du 4e corps fut attaché le 13 septembre à la 31e division d'infanterie avec la mission d'observer la Drave de Moslavina à Miholjac. Bien que l'endroit où le ballon avait été lâché fût des plus avantageux, aucune observation ne put avoir lieu dans la matinée du 13 à cause de la pluie, mais, l'après midi, les observateurs découvrirent les préparatifs de la construction du pont de circonstance à Moslavina.

Le 14 septembre, l'observation aérostatique fut de nouveau empêchée par la pluie.

Ce ne fut que le 16 septembre qu'immédiatement après le lâcher du ballon les observateurs purent communiquer au commandant du 4e corps, qui se trouvait sur les lieux, des renseignements précis sur les opérations du 13e corps. Lorsque, vers midi, le détachement d'aérostiers reçut l'ordre de battre en retraite, la pluie se remit à tomber, accompagnée au début de courtes et violentes rafales.

Il a déjà été dit, dans la livraison de la *Revue* du mois dernier, qu'ensuite d'une de ces bourrasques, le câble qui retenait le ballon cerf-volant se rompit près du frein. Il en résulta, pour les aéronautes, une ascension libre involontaire qui, d'ailleurs, ne leur fit courir d'autre danger que celui d'être poussés par le vent dans le camp ennemi. L'aérostat, emporté dans les airs, vint justement à passer par-dessus l'endroit où les pionniers du 4e corps étaient occupés à jeter un pont sur la Viz. Les aéronautes, ayant immédiatement compris la situation, ramenèrent le bout flottant du câble, long d'environ 400 mètres, l'attachèrent à un arbre et purent ainsi, une demie heure à peine après l'accident, reprendre leurs observations à une altitude d'environ 300 mètres. Mais, dans l'intervalle, le combat avait été interrompu et les manœuvres étaient terminées.

Le détachement d'aérostiers du 13e corps marcha d'abord avec le quartier-général. Le 14 septembre, pendant la traversée de la Drave, les observateurs suivirent les opérations de la brigade ennemie sur la rive nord du fleuve. Puis, après le passage des troupes, le ballon fut amené sur cette rive par-dessus le pont de circonstance et dans l'après midi, les aéronautes observèrent les combats de retraite du 4e corps.

* * *

Après ces quelques mots sur les ballons, dont l'emploi, en dépit de l'inclémence du temps, donna somme toute de bons résultats, parlons brièvement des *automobiles*. Il y en eut neuf, dont sept voitures de personnes, de différents systèmes — Daimler, Bollée, Dion et Bouton, Benz — et deux camions.

Les premières furent attachées à la direction des manœuvres et chacun des commandants des deux corps pour le service des rapports d'ordonnance, tandis que les voitures de charge vinrent compléter le m tériel des fours roulants de campagne, dont il sera question plus loi et servirent au transport de la farine et pour les distributions de pain a troupes.

Les résultats obtenus avec les deux camions, au double point de v de la sûreté de fonctionnement du moteur et de la puissance de trav de la machine, ont été, paraît-il, favorables. Les voitures pourraient ét employées avec succès, intercalées dans des colonnes mixtes attelag et automobiles — et de préférence de nuit, quand les routes ne sont p trop encombrées par les trains. Les camions à moteurs à benzine se pr tent mieux au transport des munitions, fusils, bois de construction ou brûler qu'à celui des subsistances. Les gaz que dégage le moteur à be zine rendent presque immangeables les vivres transportés sur la machi elle-même ou sur des chars traînés par celle-ci. Il faudrait en tous c que ces vivres fussent mis, d'une façon quelconque, à l'abri de ces ém nations, de même que les chauffeurs en préservent leurs vêtements p le port d'un manteau en caoutchouc.

Les essais effectués avec les voitures destinées au transport des pe sonnes ont été également satisfaisants, certaines machines ayant parcou sans arrêt et avec une vitesse moyenne de 30 km. à l'heure, des traje de plus de 170 km.

Les *cyclistes* ont eu, moins que d'habitude, l'occasion de se re dre utiles et cela pour les motifs que nous avons déjà indiqués en pa lant des mauvaises conditions du terrain et du temps défavorable qu'il fait.

Du reste, bien qu'ils soient depuis longtemps employés dans not armée, les cyclistes n'y rendent pas encore tous les services qu'on pou rait attendre d'eux et qu'ils rendent effectivement ailleurs. Sans doute, les utilise largement comme ordonnances et pour la transmission des o dres et rapports, mais il semble qu'on ait peur de faire un pas de plus de créer des « détachements de cyclistes » dans le genre de ceux qui o été formés avec avantage dans d'autres armées.

D'autres armées étrangères ont aussi devancé la nôtre pour l'empl de certaines acquisitions techniques dont nous sommes encore ou co plètement ou partiellement dépourvus. Ainsi, il nous a manqué cet année des cuisines roulantes de campagne, des chemins de fer de car pagne, un matériel de traversée de rivière pour la cavalerie, des mitra leuses, des ballons à signaux, des appareils de télégraphie optique, e Les ressources limitées dont dispose le Ministre de la guerre ne lui c pas permis de marcher, dans ce domaine, à la tête du progrès. Vu les e

gences du budget, il se borne à se tenir au courant — pour en profiter plus tard, s'il y a lieu — des essais entrepris à l'étranger, au prix de sacrifices souvent fort élevés et parfois inutiles, avec les procédés modernes.

Chacun reconnaît cependant que, dans les limites plutôt restreintes de ses moyens financiers, la direction en chef de l'armée réalise le *summum* de ce qu'on peut attendre d'elle. Les manœuvres de cette année sont au nombre des plus intéressantes qui ont jamais eu lieu chez nous ou à l'étranger.

* * *

Nous ne terminerons pas ces quelques lignes sur les manœuvres sans parler d'une innovation importante introduite dans le service des subsistances, où l'administration déploie, depuis une série d'années, une activité peu bruyante mais infatigable.

Cette année, pour la première fois, on a employé aux manœuvres impériales des *fours roulants de campagne*, dont toutes nos troupes d'administration vont être peu à peu dotées, à l'exemple des armées allemande, française et italienne, qui en possèdent depuis un certain temps déjà.

Les fours de campagne, système Peyer, actuellement en usage dans notre armée se composent d'un simple fourneau en maçonnerie et en tôle, pourvu d'une cheminée et d'une porte et que l'on pose au-dessus d'un foyer rapidement formé de remblais de terre glaise et de briques et établi dans des emplacements appropriés. La construction et la mise en train de ce four exigent, en cas de circonstances favorables, neuf heures de travail. En outre, ce four présente encore cet inconvénient qu'après chaque « fournée » il faut rallumer le foyer, ce qui prend de nouveau beaucoup de temps. D'autre part, les perturbations atmosphériques amenaient parfois des irrégularités dans le fonctionnement de la boulangerie de campagne, de sorte qu'on n'était jamais assuré que le pain fût prêt au moment voulu. Enfin, les quantités de pain que pouvaient fournir les anciens fours étaient relativement minimes. Tous ces inconvénients disparaissent par l'emploi des nouveaux fours roulants.

Ces fours et leurs foyers sont contenus et transportés dans des voitures, en sorte qu'ils sont toujours prêts à fonctionner n'importe où et par tous les temps. Le système de chauffage, indirect, permet de régulariser la cuisson et, par conséquent, d'augmenter le nombre des fournées et le débit du four. L'emploi de ces fours supprime les travaux d'établissement des foyers — travaux toujours longs et rendus quelquefois difficiles par le manque de briques et de terre glaise — et leur entretien nécessite un personnel de boulangers beaucoup moins nombreux. Tandis que les anciens fours ne donnaient que neuf fournées à peine en vingt-quatre heures, travail forcé, les nouveaux en supportent, dans le même laps de temps, jusqu'à vingt-huit ou trente. Sans doute, la capacité des nouveaux

fours est moindre que celle des anciens — environ soixante double
rations contre soixante à soixante-treize, contenance des fours du sys
tème Peyer —, mais cela importe peu, car une section de boulangers, qu
produisait avec seize anciens fours vingt mille rations de pain en vingt
quatre heures, arrive, aujourd'hui, avec le même nombre de fours roulant
nouveau système et dans le même espace de temps, à en livrer plus d
cinquante mille —, sans forcer le travail. Aux manœuvres de cette anné
ce chiffre a été même dépassé. La section de boulangers de la 31e divi
sion d'infanterie avait l'entretien de six fours roulants, soit de six voiture
à deux chevaux, pesant chacune jusqu'à 1500 kg. et qui fournirent de pai
toute la division.

Vu le poids très élevé de ces voitures, il serait nécessaire qu'elles fus
sent attelées de quatre chevaux, ce qui, naturellement, allongerait le
colonnes de trains. En outre, pour traîner ces lourds véhicules, quatr
petits chevaux du pays ne suffiraient pas. Il faudrait employer de fort
percherons achetés en temps de paix et transportés en cas de guerr
dans les lieux de concentration des troupes.

Un autre désavantage encore plus marqué de ces fours roulants résid
dans le fait que si, pendant la marche, la voiture subit quelque avarie, o
ne peut pas charger les nouveaux fours, comme les anciens, sur d'autre
chars réquisitionnés à la hâte. Aussi longtemps que dure la réparation d
la voiture, le four reste inutilisable. On a fait aussi remarquer que la pré
paration des matières farineuses nécessaires à la fabrication du pai
prend plus de temps que cette fabrication elle-même, surtout au début d
la mise en activité des fours, ce qui compromet l'avantage résultant d'un
plus grande rapidité de production.

Toutefois, il est possible de remédier plus ou moins complètement au
divers inconvénients que nous venons de signaler et il faut savoir gré à l
direction en chef de l'armée d'avoir enfin réalisé ce progrès, à l'étude de
puis longtemps.

L'introduction de ces fours roulants, pour l'acquisition desquels, su
l'ensemble de la dépense prévue, laquelle s'élève à 2 millions 700 000 cou
ronnes, une première demande de crédits de 150 000 couronnes a déjà ét
inscrite au budget de 1902, entraînera probablement des modifications
l'organisation du service des subsistances.

Jusqu'ici, dans les marches tactiques de grandes unités, les détache
ments de boulangers venaient établir leurs fours à la hauteur des avant
gardes et ils y commençaient et y continuaient leur service jusqu'à c
que le défilé des troupes fût terminé et que toutes eussent reçu leur pro
vision de pain. Dans les marches forcées ou de nuit, les boulangeries d
campagne devaient être également envoyées à la tête de la colonne. O
comme une section de boulangers — il en existe une par division -
compte à elle seule environ 200 voitures, il n'était pas toujours possibl

dans les marches forcées, de lui faire prendre les devants, même en renforçant les attelages, car elle avait des distances considérables à rattraper pour arriver jusqu'aux avant-gardes.

L'emploi des fours roulants permettra désormais de décentraliser le service de confection du pain. Deux de ces fours par régiment d'infanterie et un troisième par division, avec cinq voitures par four, pour le transport des ustensiles et de la farine, suffiront, en campagne, à la production d'une demi-ration ou d'une ration entière de pain frais par homme et par jour.

Cette nouvelle répartition du service aura, à la vérité, pour effet d'allonger le train de combat d'une division d'infanterie d'environ 800 pas, mais, en revanche, elle diminuerait la longueur de la colonne de subsistances, par la suppression d'un certain nombre de voitures, d'environ 600 pas, car au lieu de pain ou de zwieback cette colonne ne transporterait plus que la farine nécessaire. Pour parer aux arrêts toujours possibles qui pourraient se produire dans la production du pain, on pourrait remplacer, dans chaque division, la section de boulangers par une colonne de réserve qui transporterait une provision de zwiebacks pour quatre jours. Cette colonne serait d'environ 800 pas plus courte que la section de boulangers actuelle.

La longueur de la colonne pourrait être réduite encore bien davantage si l'on arrivait à substituer, pour le transport des fours nouveau système, des voitures automobiles aux attelages à quatre chevaux.

Enfin, si l'on réussissait à fabriquer des fours roulants portatifs, susceptibles d'être chargés sur toutes espèces de voitures, de fonctionner même sur le sol naturel et, d'une façon générale, de s'adapter à toutes les éventualités qui se présentent en campagne, on pourrait en doter aussi les divisions de cavalerie qui, actuellement, n'ont pas de colonnes de subsistances et en sont réduites à se procurer leur pain où elles peuvent. Lorsque ces divisions auront avec elles des fours roulants qui les suivront jusque dans leur service de reconnaissance, elles pourront, en réquisitionnant la farine, renouveler leurs provisions de pain aussi souvent que cela sera nécessaire.

Aux dernières manœuvres impériales, ces fours nouveau système ont sous le double rapport de leur rendement et de leur facile utilisation en campagne, satisfait à toutes les exigences.

* * *

D'après une information de la *Vedette*, on vient d'introduire dans l'artillerie de forteresse un nouvel appareil de pointage qui doit sensiblement faciliter et simplifier le tir indirect, et tout ce qui se rapporte à l'observation du tir ou à la reconnaissance des objectifs.

Cet appareil est un goniomètre, lequel porte un limbe circulaire gradué

destiné à mesurer les angles horizontaux. Le cercle est divisé en poin (Strich)[1]. Un alidade monté sur le limbe gradué porte un viseur à mir ou télescospique. L'alidade est pourvu, en regard du cercle gradué, d' vernier qui permet de faire des lectures à un point près (ou à un dem point par estimation). A l'arrière, l'appareil est pourvu d'une graduati pour la mesure des angles verticaux, c'est-à-dire de l'élévation.

L'appareil peut être utilisé isolément sur un trépied ; il peut égaleme être monté sur la bouche à feu. Il permet de calculer très facilement, da le tir indirect, les corrections de pointage nécessaires pour les pièc auxquelles le but est invisible. Il facilite également le choix de points mire auxiliaires dans tous les cas — et ils sont nombreux de nos jours où le pointage direct ne peut s'effectuer.

L'appareil permet de calculer la distance du but, ses dimensions, l hauteurs et les intervalles d'éclatement, l'importance des couvertures la faculté de tirer, ou non, par-dessus des obstacles depuis les emplac ments qui conviendraient à la construction de batteries enterrées.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

La guerre dans les Alpes. — L'armée au Parlement.

J'ai grand plaisir à signaler aux lecteurs de cette Revue un ouvrag d'une forme excellente, qui ne manquera pas de les intéresser au pl haut point : ce sont les ***Principes de la guerre alpine***, par le capitaine Pa Simon. Il n'est guère de sujet qui ait plus lieu de toucher des officie suisses, étant donné surtout qu'il est traité ici d'une façon remarquabl avec une lucidité qui éclaire les profanes (dont je suis), dans un sty élégant, net, à la fois familier et vigoureux.

Sur le fond même, l'incompétence que je viens d'avouer m'empêc de formuler une appréciation motivée. Elle me fait hésiter même à énonc des réserves et à présenter des critiques. J'aurais pourtant quelque env de protester contre les ironies faciles dont le conférencier (car c « Principes » ont fait l'objet de quatre conférences aux officiers de garnison de Lyon), dont l'auteur, dis-je, accable les partisans de la d fensive considérée comme le moyen de combat presque unique auqu on doive recourir. Et je veux bien reconnaître qu'il « prouve » par d'e cellentes raisons l'impuissance de cette attitude inerte, la nécessité de contre-attaque et de la poursuite. Et je veux bien reconnaître que je n'

[1] Un *Strich* correspond à un angle d'une ouverture de 1 m. à la distance de 1 k c'est-à-dire à une tangente de $^1/_{1000}$. Un *Strich* est donc la 1000e partie du rayon de circonférence.

pas, moi, de « preuve » à donner de l'opinion contraire. Mais je me méfie, je l'avoue, de ces modes d'argumentation. On démontre par A + B qu'un tir n'est efficace que s'il est meurtrier, et les faits montrent par X + Y que des troupes excellentes ont reculé devant des tirs qui étaient à peu près inoffensifs. Plus je vais, plus je crois à la vertu de la défensive, mais je serais fort embarrassé d'en énumérer les raisons, ou plutôt je m'en ferais scrupule, tant je crois que ces choses-là s'apprécient surtout « au sentiment. » A chaque instant, on voit de vieux cavaliers auxquels on explique que telle action de la rêne doit produire tel ou tel effet, les lois de la mécanique le voulant ainsi, ou les principes de la physiologie. Eux, ils en doutent, sans trop savoir pourquoi : simple question de *flair*. On essaye, et l'événement donne tort aux théoriciens. Je ne veux pourtant pas qu'on suppose que je donne à priori raison aux empiriques; je me garde donc bien d'insister, encore qu'un très curieux passage des *Mémoires* de Napoléon (cité page 129) me confirme dans ma conviction, et bien que le danger des fausses retraites ayant pour but d'attirer le défenseur dans quelque embuscade me paraisse plus redoutable et plus probable en montagne qu'en plaine.

Laissant de côté une quinzaine de pages (de 100 à 115) qui sentent un peu l'école, si j'ose dire, je vais, rapidement analyser cet « exposé synthétique des principes généraux de la guerre *alpine*. »

Car l'auteur a soigneusement délimité l'objet de son étude : il n'a pas voulu faire un traité de la guerre de montagne, en général, mais d'une guerre de montagne tout à fait spéciale. Si l'art militaire consiste pour une grande partie dans l'utilisation du terrain, il va de soi qu'il prendra des formes bien différentes si le théâtre des opérations est un pays plat ou s'il est accidenté. Mais il y a accidents et accidents. Par exemple, on ne saurait comparer les difficultés qu'oppose le passage de la chaîne des Vosges, où il y a une route carrossable par 3 k. 500, à celles qu'on rencontre dans les Alpes, où il y a une route carrossable toutes les dix lieues en moyenne, soit onze fois moins. La grandeur de l'obstacle n'est pas tout, au surplus : sa forme entre en ligne de compte. Il est clair qu'on n'a pas à opérer de même dans une région à plissements parallèles formant autant de couloirs, comme le Jura, ou dans la chaîne relativement simple des Pyrénées ou dans les massifs enchevêtrés des Alpes où les thalwegs convergent pour se ramifier à des vallées, comme les branches d'un arbre à son tronc.

Il était donc naturel que le conférencier mît en lumière non seulement les caractères généraux des terrains montagneux, mais les caractères particuliers de la région alpine, son compartimentage par des lignes d'obstacles qui divisent les théâtres d'opérations en cases distinctes, en quelque sorte, et réduit, par conséquent, l'envergure des opérations correspondantes. Quant à la nature de ces opérations, elle dépend du chemin

qui permet d'accéder au « compartiment » dans lequel elles ont lie Telle voie de communication ne laisse passer que des piétons, te autre que des chevaux ou des mulets, telle enfin est carrossable. comme il est à peu près impossible de se mouvoir en dehors des ch mins, on peut dire à l'avance, connaissant la largeur du chemin qui de sert une vallée, quelles troupes pourront s'y engager et y combattre, ce sera de l'infanterie seule, ou de l'infanterie appuyée de canons suivie de convois. Le terrain exerce donc sur la nature des armes e ployées, sur l'extension des déploiements, sur la vitesse de marche, u influence souveraine et, comme le dit très bien le capitaine Simon, tyra nique. Il ajoute que la rigueur avec laquelle s'exerce cette tyrannie terrain varie avec la qualité des troupes : à celles qui sont entraînées a opérations alpines appartient le maximum de liberté d'action et de val tactique. D'où, nécessité de connaître d'avance la nature et les ressour de la région ; d'où, aussi, nécessité d'entraîner et de spécialiser officiers.

Il résulte du compartimentage dont j'ai parlé que la bataille est m celée en actions séparées, localisées chacune dans sa case. Il ne peu avoir d'engagement d'ensemble conduit par une volonté directrice déte minée. Il est, par suite, impossible d'obtenir une décision dans les Alpe les opérations qu'on y exécute ont pour objectif immédiat des poi géographiques. Il s'agit, non de joindre l'armée ennemie et de l'attaque mais de s'emparer de telle ou telle position déterminée, de passer d'empêcher de passer, de conquérir du terrain ou de le conserver.

Voici maintenant le sommaire du commencement de la troisiè conférence :

Influence des obstacles qui compartimentent le terrain. — Limitati des effectifs qu'il est possible de déployer utilement sur un chemineme donné. Les effectifs à engager sur les divers cheminements doivent, da certains cas, être fixés d'après le terrain sans tenir compte de l'ennem l'*économie du terrain* se substitue à l'*économie des forces*.

Influence de la pente. — Avantage du commandement : le défilement. Difficultés de l'attaque en montant : lenteur de la marche, durée du séjo sous le feu, la fatigue, la tentation du demi-tour. — Facilités de l'attaque descendant. — L'élément essentiel du combat : le mouvement en avant : lenteur dans l'attaque en montant, sa rapidité dans l'attaque en descendant. Les mouvements de manœuvre. — Conséquences de ces faits : chaque pa cherche à s'assurer, avant le combat, le bénéfice du commandement. Cel qui est maître des hauteurs s'empare facilement du terrain qu'il domine. Les clés de position.

Le combat offensif. — Répartition des troupes sur les divers chemin ments du front d'attaque suivant le terrain. — Utilisation de l'obscurité et brouillard. — La poursuite.

Défense d'une position. — Principes généraux : utilisation des obstac du terrain et des pentes. — La manœuvre en lignes intérieures.

Le conférencier examine le cas de la défense d'un flanc de vallée ou d'une crête, puis il développe la thèse dont j'ai parlé tout à l'heure, d'après laquelle l'offensive seule, en montagne alpine comme en plaine, peut procurer des résultats importants et durables. Je ne reviendrai pas sur ce que j'en ai dit. Mais, pour les raisons même qui m'ont fait blâmer ce passage, je louerai les pages très vivantes consacrées, dans la 2e conférence, à la réfutation de la thèse d'après laquelle il ne faut en aucun cas placer d'armée dans les Alpes, ainsi que la dissertation philosophique et morale (peut-être même un peu trop «morale,» car *non erat hic locus*,) consacrée au même objet dans la quatrième conférence (pages 145-146).

On voit, en résumé, que l'ouvrage du capitaine Paul Simon, outre qu'il dénote des aptitudes didactiques de premier ordre, est d'un vif intérêt pour les pays qui confinent aux Alpes : pour la Suisse et pour l'Italie [1].

* * *

La question du butin a été soulevée par M. Lasies, à la Chambre, à propos de l'emprunt de Chine. On se rappelle que l'opinion publique s'était fort émue lorsqu'on avait appris l'arrivée à Marseille de caisses envoyées de Pékin par le général Frey et contenant des dépouilles de guerre. Le gouvernement avait alors donné l'ordre de retourner ces caisses à l'expéditeur et il avait prescrit à celui-ci de restituer aux Chinois les objets qu'il avait cru pouvoir s'approprier par droit de conquête. Comme, d'autre part, tous les officiers et les soldats avaient participé à la distribution des prises, on décida de leur en retenir le montant en prélevant des retenues sur leur solde, ainsi qu'on le fait chaque fois qu'un militaire a induement perçu plus que ce qui lui revient normalement. Mais on atténua la rigueur de cette mesure en ne l'appliquant pas aux simples soldats et en exonérant les officiers, surtout ceux des bas grades, de la presque totalité du remboursement.

[1] Puisque je parle de ce dernier Etat, qu'on me permette de sortir un peu de « mes » frontières pour signaler que le *Bonaparte en Italie* de M. Félix Bouvier en est à sa seconde édition, succès fort beau pour un ouvrage de ce genre, autour duquel n'ont pas retenti les cymbales de la réclame. Ajouterai-je que j'avais prédit ici même ce succès, et que je suis bien aise d'avoir vu juste ?

Je tiens aussi à recommander la remarquable série de feuilletons que M. Charles Malo a consacrée à l'*Armée italienne en 1901*. (On les trouvera dans le *Journal des Débats* des 24 et 28 septembre, 1er, 5, 12, 15, 19 et 26 octobre). Déjà, dans le même journal, le même éminent écrivain avait publié dès 1889 d'excellents articles sur la même armée. Bien des fois, en ces douze ans, je l'avais adjuré de terminer ce travail. Il s'est décidé à profiter des vacances pour aller, de l'autre côté des Alpes, chercher les matériaux nécessaires pour cet achèvement, et il les a mis en œuvre avec sa maîtrise accoutumée. Je le remercie de m'avoir enfin donné satisfaction. Ceux qui liront son travail le remercieront eux aussi.

Un mot encore pour signaler la mise en vente du second volume de *La guerre au Transvaal*, par le lieutenant-colonel Frocard et le capitaine Painvin. J'ai rendu compte du premier *(L'Offensive des Boers)* en mai 1900 (page 389). Celui-ci (*L'invasion anglaise*) ne le cède en rien à celui-là.

Reste à examiner si les captures avaient été dûment ou irrégulière-ment faites. En réponse à cette question, voici quelques extraits textue de l'article 109 du Règlement sur le service des armées en campagn article qui vient d'être abrogé, et qui réglait la question jusqu'à ces der niers jours :

Les prises faites *par les détachements* leur appartiennent, lorsqu'il e reconnu qu'elles ne se composent que d'objets enlevés à l'ennemi...

Les officiers supérieurs ont chacun cinq parts; les capitaines, quatre; l lieutenants et les sous-lieutenants, trois; les sous-officiers, deux; les caporau brigadiers et soldats, une; le commandant de l'expédition en a six en sus celles que lui donne son grade.

Quand, dans une prise, il se trouve des chevaux ou d'autres objets appart nant aux habitants, ils leur sont rendus.

Mais qu'est-ce qu'un détachement ? L'article 105 du Règlement préci les définit ainsi : ce sont des corps constitués « pour l'exécution de ce taines missions spéciales de durée limitée » et « destinés à opérer isol ment. » Le corps expéditionnaire de Chine rentre-t-il dans les termes cette définition ? En tous cas, on a admis que le corps expéditionnaire Madagascar était dans les conditions requises et on l'a laissé bénéficier l'article 109. Cependant il est intéressant de remarquer que le génér Galliéni a pris sur lui d'en modifier considérablement la teneur, sous co leur de l'interpréter, et qu'il a, de sa propre initiative, changé du tout tout le caractère de ce texte. Je ne saurais l'en blâmer, encore que cet manière d'opérer soit quelque peu incorrecte. Mais l'intention était exce lente.

Donc, à la date du 21 octobre 1896, le gouverneur général sign une circulaire par laquelle il réglementait le partage des prises, ce parta s'étant fait jusqu'alors de façons très différentes dans les diverses c lonnes et les différents détachements. Voici quelques extraits de la ci culaire :

En principe, la valeur de la prise est attribuée moitié à l'Etat et moitié a capteurs, sans que ceux-ci puissent jamais recevoir des sommes d'argent.

La moitié attribuée à l'Etat sera affectée... soit aux besoins du service d renseignements, soit à des réparations ou améliorations qui ne sont pas du r sort de la masse de baraquement ou du service du génie, et qui intéressent développement ou l'assainissement des postes et villages; soit enfin à quelq autre service général... Cette somme sera toujours répartie sur la totalité d troupes qui ont contribué directement à l'opération, sans que le détachem qui a fait spécialement la prise soit mieux partagé que les autres.

La répartition aura lieu d'après les bases indiquées ci-dessous :

Soldat, tirailleur ou auxiliaire armé	une part
Caporal	deux parts
Sergent	trois parts
Sergent-major ou adjudant	quatre parts.

Les officiers ne seront jamais compris dans le partage des prises.

Les gratifications données aux guides et émissaires qui ont conduit les troupes seront prélevées sur la moitié revenant à l'Etat....

.... La moitié attribuée aux capteurs sera toujours employée à améliorer la pension des sous-officiers et l'ordinaire de la troupe.

Suivaient quelques dispositions spéciales concernant certains cas particuliers. J'en extrais le passage suivant :

Lorsque la provenance des bœufs sera connue, ces animaux seront restitués aux villages d'où ils ont été enlevés. Lorsque la provenance sera douteuse, ces animaux pourront être distribués gratuitement aux villages amis récemment pillés, ou, s'il n'y a pas de village dans ces conditions, ils seront vendus et le produit de la vente réparti comme il est dit plus haut.

Ces animaux pourront être laissés dans les postes, soit pour la consommation, soit pour être attelés.

Si je transcris cette circulaire, qui, je crois, n'a pas eu de publicité c'est qu'elle me paraît conçue de façon à tirer le moins mauvais part, possible d'une disposition vicieuse et dont la suppression ne peut être qu'approuvée. Il est seulement regrettable que celle-ci ait été prononcée un peu tard et qu'on lui ait donné, en quelque mesure, une action rétroactive.

* * *

Au Sénat, M. Delpech a reproché au ministre de la guerre d'avoir assuré aux généraux Billot et Saussier, bien qu'ils aient atteint l'âge de la retraite, un traitement égal à leur solde d'activité, en leur conférant d'une façon définitive des missions rémunérées qu'on intitule à tort « temporaires. » Le général André a répondu qu'il était couvert par un avis du Conseil d'Etat, avis donné antérieurement à son arrivée au pouvoir. Il a ajouté qu'il trouverait déplorable de diminuer la situation pécuniaire et la situation morale de hautes personnalités militaires. Pour sa part, il a déclaré qu'il ne s'y déciderait que s'il était mis en demeure par une décision formelle du Parlement, décision qu'il a supplié le Sénat de ne point prendre. « Dans l'organisation de notre armée, a-t-il dit encore, un point a été laissé de côté à mon grand regret ; je veux parler de l'organisation du commandement supérieur et du rôle du gouvernement en cas de mobilisation. Cette grave question, personne n'a osé l'aborder. Eh bien, moi, qui ai la responsabilité de la mobilisation générale, je déclare qu'elle m'inquiète au plus haut degré. J'espère rencontrer dans le Sénat et dans sa commission de l'armée, qui partage à ce sujet mes inquiétudes, le concours le plus efficace, lorsque nous aurons à étudier et à serrer de près ces graves questions. »

Ceci est évidemment une allusion à l'article de la *Revue politique et parlementaire* dont j'ai parlé le mois dernier. On se préoccupe fort en ce moment de rétablir l'équilibre du commandement, qui se trouve compro-

mis par la place prépondérante que est faite au généralissime, et de p
rer à la perturbation qui en résulterait dans le fonctionnement des rouag
moteurs de l'armée en cas de guerre. J'aurai occasion de revenir sur
grave sujet[1].

* * *

J'ai dit en juin dernier (page 493) combien le projet de loi sur la ju
tice militaire, tout volumineux qu'il fût, me paraissait insuffisant. I
Chambre n'a pas voulu avaler ce gros morceau : elle a compris qu'il ri
quait de passer de travers ou de ne pas passer du tout, et elle a pen
fort sagement que le mieux était de le découper en tranches menu
C'est ainsi qu'elle en a disjoint quelques articles relatifs au casier ju
ciaire, à la réhabilitation, à la libération conditionnelle, et ils ont été vot
sans discussion. On va procéder de même pour la diminution du nomb
des conseils de guerre et l'emploi du scrutin secret, au lieu du vote
haute voix, dans la salle des délibérations.

On se proposait également de disjoindre du projet ministériel la co
stitution d'un corps de magistrats militaires destiné à fournir le person
des parquets. C'est une création très désirable, à mon avis, mais à laquel
je voudrais qu'on attachât un sens autre que celui qu'on paraît vouloir l
donner. Il y a sur ce point du « tirage », et il se pourrait qu'on renonç
à aborder la question au cours de la présente législature. En attenda
qu'on la reprenne, je signale aux personnes qui voudraient se renseign
sur un mode de fonctionnement rationnel de l'auditoriat militaire une tr
intéressante plaquette *(La justice militaire en Allemagne et l'affai
Krosigk)* que vient de publier l'éditeur Eitel (Paris). Le même éditeur m
en vente la traduction d'une brochure *(Die Sozialdemokratie im Heer)* q
a été saisie en Allemagne. Ce n'est pas à moi qu'il convient d'en parler,
si je la mentionne, c'est pour rappeler la théorie que j'ai exposée cet
année (page 406) sur la façon dont les traductions doivent être faite
Chose curieuse ! J'ai retrouvé la même idée appliquée par un critique d'a
à une question d'ordre musical, à la transcription pour orchestre d'
morceau écrit pour le piano. C'est un passage dans lequel Félix Wei
gartner critique l'orchestration trop « littérale », pas assez « poétisée
que Berlioz a faite de l'*Invitation à la valse* de Weber. La rencontre e
amusante... Mais je sortirais de mon domaine en m'attardant à en parle

* * *

Je comptais examiner ce mois-ci le rapport sur le budget de la guer
L'honorable député qui est chargé de le rédiger m'avait promis, dès

[1] Je reviendrai également sur la question des Règlements, dont j'ai dit un mot d
ma chronique de novembre : cette affaire a des dessous très piquants. Qu'il me suf
pour aujourd'hui d'annoncer que le projet du général Lucas continuera d'être en es
en 1902, que même le nombre des corps de troupes expérimentateurs sera augmenté
que pourtant on est bien décidé à ne pas l'adopter.

commencement de novembre, la communication des épreuves du volume... volumineux qu'il prépare, et il m'avait même montré les premières. Mais je sais quelle fatalité a retardé l'exécution de ses engagements. Chaque fois que je lui ai rappelé ceux-ci, quelque empêchement a surgi. En dernier lieu, le 5 de ce mois (alors que la discussion sur le budget est entamée depuis le 1er), il m'a écrit pour toute réponse : « J'espère avoir bientôt terminé mon travail. » Bientôt ! Eh bien, il sera temps !...

Eh non : il ne sera plus temps, en ce qui concerne les lecteurs de la *Revue militaire suisse*, ou du moins ils n'auront pas, ainsi que je l'avais espéré, la primeur de ce document. Qu'ils se contentent de savoir qu'il est très intéressant, très bien fait, ce qui n'a rien d'étonnant, d'ailleurs : son auteur est un homme extrêmement affable, souriant, d'une physionomie ouverte et jeune. Grand travailleur, fort intelligent, très diplomate et très fin, s'il se montre parfois violent en politique, il ne l'est que dans la mesure où il croit que c'est utile ou avantageux. Assurément il n'a pas une compétence militaire bien certaine, mais il a su s'entourer des conseils d'officieux, gens du métier ou autres, et il a reçu, avec le très grand désir de marcher dans le sens du ministre de la guerre, de nombreuses communications émanant de la rue Saint-Dominique. Ses divers conseillers n'étaient pas toujours très éclairés, très impartiaux, très autorisés, très encyclopédiques. Mais, de tout ce qu'ils lui ont dit, il a senti qu'il fallait en prendre et en laisser. Avec son esprit avisé, avec la promptitude de son jugement, avec sa facilité d'assimilation, il est arrivé à mettre en œuvre les matériaux disparates et de valeur inégale qui lui étaient fournis, de façon à en faire quelque chose de personnel, quelque chose qui se tient assez bien et qui a bonne apparence. Nous nous en rendrons compte le mois prochain. J'ai l'habitude de consacrer ma chronique de janvier à un examen des faits militaires de l'année et à une esquisse de la situation générale de l'armée. L'étude détaillée du budget de la guerre m'en fournira tout naturellement un cadre commode pour ce tableau synoptique.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Une cuisine roulante. — Nos chemins de fer. — Retour de Chine. — Deux nouveaux cuirassés. — Télégraphe électrique. — † Le général Emile Pallavicini.

Notre service de cuisine en campagne laisse beaucoup à désirer. Nous n'avons que des marmites de 10 à 12 rations et des ustensiles en très petit nombre. Pour cuire, les soldats doivent préparer des emplacements et ils n'ont même pas de supports de cuisine. La préparation de la « popote »

exige donc un nombreux personnel et près de 300 feux par régiment. là une considérable consommation de combustible.

Il y a longtemps déjà, le général d'artillerie Cavalli, voulant remédie ces divers inconvénients et surtout gagner du temps sur la cuisson de soupe, avait imaginé une cuisine roulante. Une marmite de Papin en f mait le corps ; au-dessous, un foyer intérieur permettait l'utilisation de t le combustible. Les cuisiniers pouvaient travailler pendant la marche.

Cette cuisine ne fut pas adoptée. Elle présentait des inconvénien était d'un emploi délicat et d'un nettoyage difficile. Le moindre déran ment risquait de compromettre le repas de tout un bataillon.

On n'a pas abandonné toutefois l'étude de la question. Il est possi d'améliorer le projet ; on cherche surtout à remédier à la complication foyer et à réduire la dimension de la chaudière. L'objet vaut d'être vaillé, si l'on songe à l'importance d'une alimentation bonne et réguli du soldat en campagne. Pour le succès d'une opération de guerre, ce f teur en vaut plus d'un autre dont on exagère l'importance.

— Les considérations militaires sur nos chemins de fer sont toujo d'actualité. Nous ne devons jamais oublier les nombreux transports voie ferrée qu'au début d'une guerre et dans le cours de celle-ci néces terait la forme allongée de notre pays.

Une récente conférence du capitaine d'état-major Abati, publiée pa Société des ingénieurs et architectes italiens, a provoqué un débat no sur la question des communications entre Rome et l'Italie septentrion La ligne principale, celle sur laquelle on doit compter presque exclusi ment est celle de Rome-Florence-Bologne. De cette dernière ville, commence à se ramifier vers toutes nos frontières alpines.

L'exploitation de cette ligne est limitée et insuffisante. On propose d une modification selon le projet de M. Potiche qui conseille la construct d'une autre ligne parallèle par Bologne-Sasso-Preto-Florence.

La partie méridionale de la péninsule est plus négligée. Elle ne fou que trois corps d'armée ; les neuf autres sont tous au nord de Rome ; c' donc là qu'auront lieu les plus forts mouvements de troupes. Pourtant sérieuses considérations, spécialement des considérations militaires, p vent être invoquées pour l'établissement d'une ligne directe et rap Rome-Naples. Il reste encore beaucoup à faire en Italie sous le rapp des lignes de chemins de fer stratégiques.

— Le dernier échelon de notre corps expéditionnaire en Chine a r porté une importante collection de livres orientaux. Ils iront enrichir Bibliothèque nationale Victor Emmanuel à Rome. Ces livres, en chin pour la plupart, traitent de géographie, d'histoire, de philosophie et littérature. Ils proviennent du palais impérial. De tout le butin réalisé, c' assurément le plus honorable. Il témoigne dans tous les cas de l'influe civilisatrice et instructive de la guerre.

— Depuis que le nouveau cuirassé *Benedetti Brin* a été lancé, donnant encore une preuve de l'habileté de ses constructeurs, deux grands navires ont été mis en chantier à Castellamare et à la Spezzia, le *Re Vittorio Emmanuele* et la *Regina Elena*. Ils seront du même type. La construction du premier est assez avancée pour permettre quelques renseignements. Il est long de 135 m. et large de 22 m. 40. Tirant d'eau 8 m. 30.

La coque est en acier, protégée sur toute la largeur de la ligne d'immersion. L'armement est conforme aux notions actuelles, c'est-à-dire qu'il comporte un grand nombre de canons à tir rapide de petit et moyen calibre. A l'avant et à l'arrière un canon de 305 mm. sous tourelles cuirassées rotatives. Douze canons à tir rapide de 205 mm. sont placés par deux dans six tourelles, dont deux au centre et quatre en batterie aux coins du réduit. Dans le réduit central, de chaque côté une batterie de six canons de 76 mm. et d'autres bouches à feu de moindre calibre. Enfin quatre tubes lance-torpilles.

L'appareil moteur, construit à Naples, consiste en deux machines jumelles actionnant indépendamment deux hélices, avec 28 chaudières Belleville. Ces machines développent une force de 15000 chevaux, 19000 à tirage forcé, et une vitesse maxima de 21 nœuds.

Le réduit central est revêtu sur la ligne de flottaison, c'est-à-dire sur un développement de 80 cm., de plaques d'une épaisseur de 150 mm. qui montent jusqu'au bord du navire. Les deux gros canons sont protégés par des plaques de 700 mm., et de 150 mm. ceux de calibre moyen.

— On vient d'expérimenter aux ministères de la marine et de la guerre un nouvel appareil télégraphique, électro-magnétique, sans piles, d'une construction facile et rustique et d'un emploi simple ainsi que d'une grande rapidité. Cet appareil permet la transmission d'un ordre et sa répétition en retour dans une durée de quatre à cinq secondes. Le ministère de la marine a déjà fait une commande d'un certain nombre de ces appareils pour des essais à bord des navires de guerre où, jusqu'à présent, on ne servait que des engins compliqués, à piles, soumis à détérioration et lents.

— Permettez-moi de consacrer quelques lignes à la mort, survenue le 19 novembre, d'un des plus brillants généraux de notre armée, le marquis Emile Pallavicini de Priola, dont le souvenir ne s'éteindra pas de longtemps dans le pays.

Né en 1823, il a pris part depuis 1845 à tous les grands événements militaires dans lesquels l'Italie a joué un rôle : aux campagnes du Piémont en 1848-1849, à l'expédition de Crimée, à la guerre contre l'Autriche en 1859 et 1860. Il fut ensuite chargé d'une rude besogne, celle d'extirper, par le moyen d'opérations militaires, le brigandage dans les provinces de Terra di Lavero, d'Aquila, de Benevent, de Campo basso. Dans cette lutte âpre, infatigable, sans trêve de jour ni de nuit, dure comme une guerre civile et

compliquée comme une guerre de montagne, il prouva la fermeté de so
caractère et son habileté. Cette œuvre eut d'utiles résultats ; la patrie do
en être reconnaissante à son auteur plus que de telle autre victoire plu
brillante.

En 1860, le général Pallavicini fut chargé de la triste mission de mar
cher contre Garibaldi qui remontait de la Sicile vers Rome. Il le fit prison
nier à Aspromonte, mais plein d'admiration pour le héros, il lui témoign
la plus grande déférence. Garibaldi lui-même dit dans ses mémoires tou
le bien qu'il pensait de son vainqueur. En 1866, dans la guerre contre l'Au
triche, il lui proposa avec son fils Menotti, Fabrizi et Rixio, le commande
ment des quatre divisions de volontaires.

E. M.

CORRESPONDANCE

Le quartier-maître et le service du train.

La *Revue militaire suisse* a publié, dans son numéro de novembre, un
étude sur le rôle du quartier-maître et le service du train.

Les expériences faites cet automne dans les cours de répétition pour
ront peut-être apporter quelque éclaircissement à ce sujet.

J'ai eu l'occasion, seul avec mon bataillon, cette année, de revoir e
détail comment joue l'organisation actuelle du train dans les conditions le
plus favorables, c'est-à-dire dans un tel cours.

A la fin du chapitre de « l'organisation du train » du travail cité plu
haut, on lit : « Il n'est indiqué nulle part qui doit surveiller et commande
les soldats du train. » L'instruction pour les états-majors, § 216, dit tex
tuellement : « L'appointé du train commande les soldats du train attaché
au bataillon ainsi que tout le service d'écurie », et le § 210 : « L'adjudan
de bataillon a sous ses ordres les sous-officiers et les soldats de l'état
major du bataillon et surveille tout spécialement le service... des trains.

Aussi n'est-ce pas sur ce point que je voudrais attirer l'attention, ca
s'il est vrai que le quartier-maître a suffisamment à faire avec la compta
bilité et l'entretien de la troupe, il est non moins vrai que l'adjudant d
bataillon a vraisemblablement encore moins de temps à disposition pou
s'occuper du service du train.

J'ai, dans mon bataillon, tourné la difficulté en remettant à l'officier d
matériel, pour la première fois fonctionnant officiellement comme tel[1], to
le service du train et l'exécution du plan d'instruction établi par l'offici
du train de brigade.

[1] Voir circulaire du chef d'arme de l'infanterie. Cont. 15/2/1, ch. 13.

En laissant l'officier du matériel sous les ordres de l'adjudant de bataillon et en l'autorisant à assister au rapport de bataillon, on évite ainsi le seul conflit pouvant résulter de la sortie des voitures à l'heure où le quartier-maître pourrait en avoir besoin.

Il faut, naturellement, pour remplir cette fonction, un officier sachant monter [2], connaissant le cheval et les soins à lui donner. En choisissant cet officier parmi ceux ayant fait une école centrale, on le trouve remplissant à peu près ces conditions. Reste l'école de conduite, qu'il devra travailler sans l'avoir apprise en consultant le nouveau règlement pour les troupes du train et en se servant de l'appointé.

On pourrait ainsi déduire que:

Tant que l'organisation actuelle de notre train sera en vigueur, on pourrait, en complétant, dans une école centrale, par exemple, l'instruction de l'officier du matériel en ce qui concerne l'école de conduite, remettre entre ses mains tout le service du train du bataillon, réserve faite des attributions du quartier-maître au § 212 de l'instruction pour les états-majors.

Quant à la conduite des colonnes du train du bataillon:

Le sous-officier armurier, sous-officier du matériel, commande le train de combat, § 214, et marche comme tel avec les deux caissons de munitions et le char d'unité no 5; il semble donc inutile que l'appointé du train conduise ce char d'unité no 5 comme l'indique l'honorable conférencier, page 924, puisqu'il y a un sous-officier présent.

L'appointé du train, au contraire, conduit le char à bagages de l'état-major du bataillon; il marche donc avec le train de bagages, § 216.

En procédant comme il est dit plus haut, il y aurait à chacune des colonnes un officier: le quartier-maître à celle des vivres, l'officier du matériel à celle des bagages.

Il est des cas dans lesquels cette répartition est tout à fait indispensable. Par exemple dans les manœuvres de montagne contre Saint-Maurice les vivres étaient fournis par le parc de Chamoson (distant d'une journée de marche), auquel il fallut laisser le quartier-maître, tandis que les bagages suivaient à dos de mulet, sous la conduite de l'officier du matériel

Coire, le 23 novembre 1901.

BITTERLIN, major.

2 Il montait mon second cheval ou celui de l'adjudant.

INFORMATIONS

SUISSE

Dépôt de remontes de cavalerie. — La succursale d'Hofwyl du dépô des remontes de cavalerie sera supprimée dès le 1er avril 1902, et rem placée, à partir du 1er novembre suivant, par une succursale installée Schönbühl (Sand). Cette succursale a pour destination : *a)* de loger e d'acclimater les jeunes chevaux et de les préparer aux cours de remonte *b)* de dresser des chevaux de réserve pour la troupe ; *c)* de recevoir le chevaux de réserve qui ne sont pas affectés aux écoles ou cours mil taires ; *d)* de recevoir dans certains cas (manque de place au dépôt prin cipal), des chevaux à dresser à nouveau.

Le commandant de la succursale est soumis directement au comman dant du dépôt des remontes de cavalerie.

ANGLETERRE

Cibles électriques. — D'après l'*Army and Navy Journal*, on expéri mente à Aldershot des cibles d'un nouveau modèle. Des cibles-tête placées sur la crête d'une hauteur et représentant un adversaire visant e tirant, apparaissent et disparaissent à intervalles déterminés, sous l'actio de l'électricité. C'est sur ces cibles-têtes que s'exercent à tirer les sol dats. Un train blindé fait son apparition sur une ligne ferrée supposé gardée par l'ennemi et reçoit aussi des coups de fusil Ce train blindé es accompagné d'une patrouille de cavalerie qui est en butte à une viv fusillade, ce qui ne l'empêche pas de remplir sa mission, c'est-à-dire d détruire une partie de la voie, comme l'indique une explosion de dyna mite déterminée par l'électricité. Une cabane aux signaux, située sur l droite du chemin de fer et contenant plusieurs hommes, est ensuite cri blée de coups de fusil, et une ferme qui cachait un grand nombre d'enne mis est bombardée. Des têtes apparaissent à chaque fenêtre. Les soldat continuent leur marche en avant jusqu'au moment où ils sont arrêtés pa un feu vif exécuté par de l'artillerie dissimulée dans un bosquet. Le coups de canon sont simulés par des explosions de bombes produites pa l'électricité à côté des cibles-canons. Toute cette mise en scène e actionnée par des fils électriques et dirigée par un ingénieur qui suit l mouvements des troupes au moyen d'un jeu de miroirs installé au-dess de sa tête, dans une butte. Après un tir exécuté sur ces cibles, on constaté que le tir des soldats avait été très précis.

DANEMARK

Nouveau matériel d'artillerie. — Le ministre de la guerre a présenté, le 23 octobre dernier, au Folkething, un projet de loi demandant la somme de 5 millions de couronnes (6 650 000 francs) pour doter l'armée d'une nouvelle pièce de campagne. Le ministre de la guerre fait ressortir, dans son exposé des motifs, que ce canon actuel modèle 1876 ne répondant plus aux exigences modernes, il est indispensable de le remplacer par une pièce à tir rapide. Les nouveaux canons seront fabriqués, partie à l'étranger, partie au Danemark.

ESPAGNE

Télégraphie sans fil. — Depuis le mois dernier, d'intéressantes expériences de télégraphie sans fil, dirigées par le commandant Cervera et le lieutenant Pelaez, ont eu lieu entre Ceuta et Tarifa, sur une distance de 34 km. Les extrémités des mâts porte-antennes sont à 51 m. au-dessus du niveau de la mer. Après avoir essayé tous les systèmes connus d'appareils, le choix des expérimentateurs s'est arrêté sur un appareil d'un modèle spécial, imaginé par le commandant Cervera. Les renseignements font défaut sur les résultats qu'il a donnés.

(*Revue du Cercle militaire*, 14 sept.)

RUSSIE

Tirs d'artillerie pendant la nuit. — Le 4 août dernier (nouveau style), des tirs de nuit ont été exécutés, de 9 $1/2$ heures du soir à minuit et demi, par trois batteries de la 31e brigade d'artillerie, au polygone de Tchougouev (gouvernement de Kharkov).

La 1re batterie a tiré sur des cibles éclairées par un projecteur; la 2e sur un projecteur de l'ennemi qu'elle devait chercher à éteindre, et la 3e sur des objectifs éclairés par des feux.

Le but de ces tirs était surtout d'expérimenter un nouveau projecteur construit d'après les plans du colonel Joukov, commandant le polygone d'artillerie de Tchougouev. Ce projecteur était éclairé par un appareil à l'acétylène inventé par le capitaine Zybin, professeur à l'école des iounkers de Tchougouev. La puissance d'éclairage de cet appareil est de 500 à 800 bougies. D'après le *Rouskii Invalid*, les résultats ont été très satisfaisants.

Passage de rivière par une division de cavalerie. — La 3e division de cavalerie a terminé ses exercices d'été par une manœuvre très difficile et

très intéressante : le passage à la nage du Niémen, près de Kovno, en aval du confluent de ce cours d'eau avec la Vilia.

A l'endroit où s'est effectué ce passage, le Niémen a une profondeur d'environ 2 mètres, un courant de 2 m. 10 à la seconde et une largeur atteignant parfois 300 mètres. Le passage du Niémen était rattaché à un thème tactique, dont les données générales étaient les suivantes :

Le *détachement du Sud*, comprenant la 3e division de cavalerie avec le 3e groupe de batteries à cheval, devait franchir le Niémen pour se mettre à la poursuite du parti Nord, battant en retraite après avoir traversé ce cours d'eau dont il avait fait sauter les ponts.

Le *détachement du Nord* comprenait une brigade de cavalerie avec 10 pièces d'artillerie à cheval, dont la mission était de s'opposer au passage du Niémen par le parti Sud.

Le 9e régiment de dragons qui constituait l'avant-garde du parti Sud avec 4 pièces d'artillerie à cheval, traversa le Niémen à la nage pour prendre pied sur la rive opposée de ce cours d'eau et couvrir le passage du reste de la division. Les éclaireurs de ce régiment avaient préalablement effectué le passage du cours d'eau à la nage, accompagés du che d'état-major de la division. Les vêtements, les armes et les effets d'équipement de ces éclaireurs avaient été transportés en partie sur des radeaux. Les éclaireurs effectuèrent le passage dans de bonnes conditions mais il n'en fut pas de même des autres escadrons du régiment, qui traversèrent le Niémen une quarantaine de mètres plus en aval, en face d'un banc de sable au milieu du cours d'eau. Entraînés par le courant beaucoup de chevaux atterrirent sur l'autre rive, en un point bien plu éloigné que celui qui avait été choisi ; quelques-uns, malgré tous le efforts des cavaliers, revinrent sur la rive de départ, et d'autres, dont le forces étaient épuisées, auraient infailliblement été noyés sans la présence d'hommes munis d'appareils de sauvetage, que l'on avait eu la précautio de placer dans des canots.

A ce moment arriva le commandant de la division, le général Volkenau qui, par son énergie et son exemple, put rétablir l'ordre ; il se fit amene un cheval dessellé, et, après avoir lutté avec sa monture, parvint no sans peine à atterrir sur la rive opposée, au point voulu.

Le passage de l'artillerie présenta les plus grandes difficultés : on fi traverser les canons sur le fond de la rivière en les halant au moyen d cordes ; tout allait à souhait quand ces canons heurtèrent le banc d sable mentionné plus haut. Il fallut trois heures pour arriver à les sorti de ce mauvais pas, au moyen de chevaux que l'on fit passer sur le ban de sable. Pour éviter que les chevaux des autres escadrons du 9e dragon ne fussent entraînés à l'endroit où les canons étaient embourbés, on le fit traverser à une centaine de pas plus en amont, mais les chevaux s dirigeant instinctivement sur leurs congénères que l'on avait fait passe

sur le banc de sable, se heurtèrent également à ce dernier et eurent beaucoup de peine à gagner la rive opposée.

Les autres unités de la division effectuèrent le passage sans incidents. Chaque escadron fit la traversée en sept minutes environ.

(*Revue du Cercle militaire*, 28 septembre).

BIBLIOGRAPHIE

Aux recrues suisses. Guide pratique pour la préparation aux examens de recrues. 12e édition. Rédigé par Perriard et Golaz, experts pédagogiques.

Très pratique, ce petit volume. Il condense en peu de pages, d'une façon claire et logique, les connaissances essentielles obligées d'un citoyen. Il représente le programme minimum d'instruction du jeune homme à son entrée dans la vie.

La répartition des matières suit le plan de l'examen des recrues : lecture, composition, arithmétique, description abrégée de la Suisse, résumé d'histoire suisse, les institutions politiques de la Suisse. A ces divers chapitres, les auteurs ont eu l'excellente idée d'ajouter deux ou trois pages donnant, dans ses grandes lignes, l'organisation militaire suisse. Il est utile qu'à vingt ans, au moment où il recevra son uniforme et son fusil, le jeune citoyen soit au net sur le vaste organisme dont il va faire partie.

F. F.

Politisch-militärische Karte von Afghanistan, Persien und Vorder-Indien zur Veranschaulichung des Vordringens der Russen und Engländer. Bearbeitet von Paul Langhans. Mit militärstatistischen Begleitworten. Gotha, Justus Perthes. Preis 1 Mk.

On sait le soin qu'apporte la maison Justus Perthes et M. Paul Langhans dans l'établissement des cartes géographiques militaires. Les événements du sud-africain, la campagne de Chine, ont permis, après tant d'autres preuves, de s'en rendre compte.

Aujourd'hui, c'est la carte de l'Afghanistan et contrées circonvoisines que la maison de Gotha offre au public. La mort de l'Emir a rendu l'actualité au conflit depuis si longtemps latent dans l'Asie centrale entre la Russie et l'Angleterre. Chaque jour, de nouvelles concentrations de troupes ont lieu sur les frontières septentrionale et méridionale de l'Afghanistan. Ici, ce sont les Anglais qui massent d'importantes forces dans le Punschab et le Belutschistan, leurs voies ferrées aboutissant sur deux points, à Peshawar et à Tschaman, à la frontière même ; là, les Russes multiplient les bataillons, et depuis Merw, entre autres, menacent Herat ; le point terminus du chemin de fer transcaspien est à moins de 100 kilomètres de cette ville.

Fort intéressante la concentration des deux armées ; la dislocation nous est fournie jusqu'aux bataillon, escadron, batterie et compagnie du génie.

La carte principale est celle au 1 : 7 500 000 de l'Afghanistan, Perse et Inde. Un papillon complète cette carte d'ensemble par une carte au 1 : 4 000 000 de l'Afghanistan avec le développement des frontières russe et britannique.

Das Fahren der Feld-Artillerie.

Le colonel Guse, commandant du régiment d'artillerie de campagne de Podbielski no 5, vient de faire paraître un excellent ouvrage intitulé : *Das Fahren der Feld-Artillerie.*

Cet ouvrage indique chez son auteur une profonde connaissance de ce qui se rapporte à l'équitation et à l'école de conduite des conducteurs de l'artillerie de campagne, ainsi qu'un intérêt extrême pour tout ce qui se rapporte à ce sujet; si j'ajoute que l'œuvre est le fruit de longues années d'expériences, il paraîtra superflu de dire qu'elle constitue une source de renseignements précieux, utiles à méditer non seulement par nos camarades de l'artillerie allemande, à qui elle s'adresse, mais aussi par nos officiers de l'artillerie de campagne.

Le colonel Guse considère naturellement l'équitation comme la base de l'école de conduite; sans une équitation appropriée au but, pas d'école de conduite possible; il faut donc commencer par fixer la théorie de l'équitation.

Cette théorie est admirable dans sa simplicité; elle supprime tout ce qui ne tend pas au but spécial de l'artillerie de campagne et ne cherche qu'une chose : amener le conducteur à avoir la main tranquille, passive et surtout par le travail des aides du bassin et des jambes, développer les forces du dos et de l'arrière-main du cheval, le pousser en avant, le pousser dans les rênes tenues courtes.

Cette théorie, longuement développée et motivée, est d'autant plus précieuse pour nous que nous ne possédons pas encore d'instruction d'équitation pour les conducteurs de l'artillerie de campagne. Nos instructeurs d'équitation pourront retirer de grands fruits de la lecture du travail du colonel Guse.

Un des principes énoncés est la simplification du système d'équitation et la prolongation du temps d'instruction consacré à cette branche. Or, le colonel Guse trouve que la tâche a été rendue extraordinairement difficile par la réduction du temps de service de trois ans à deux ans.

Avoir deux ans pour former un conducteur pour l'équitation et se plaindre ! Que devons-nous penser ou dire, nous qui dans nos écoles de recrues ne pouvons guère consacrer plus de quarante heures à l'étude de l'équitation ? Devons-nous nous décourager ou pouvons-nous arriver à des résultats ?

Certainement, nous pouvons obtenir des résultats et même des résultats extraordinaires, mais pour cela il nous faut deux facteurs : une instruction sur l'équitation, simple, rationnelle, et des instructeurs de grande expérience, capables d'instruire avec fruit dans un temps aussi court.

Ayant posé sa théorie de l'équitation, le colonel Guse examine l'école de conduite elle-même, et, à chaque page, énonce des idées intéressantes.

Parlant entre autres du conducteur, il insiste sur la nécessité de tenir son attention constamment éveillée; qu'il sache regarder en avant ce qui se passe dans la colonne, dans l'attelage lui-même! Qu'il sache non seulement regarder en avant avec les yeux, mais aussi en arrière avec son intelligence; c'est ainsi qu'il saura donner les aides nécessaires au moment voulu, au moment juste!

SOUVAIRAN, lieut.-colonel.

Atlas-Manuel de géographie de Stieler. 9[e] édition, entièrement refondue de « Stielers Hand-Atlas », comprenant 100 cartes coloriées et gravées sur cuivre et 170 petites cartes et plans. L'ouvrage sera complet en 50 livraisons. Les livraisons comprendront 2 cartes chacune et se suivront à 2 ou 3 semaines d'intervalle. Prix de souscription : 37 fr. 50. Gotha. Justus Perthes.

L'éloge de l'Atlas-Manuel de Stieler n'est plus à faire. Le succès de huit éditions en 90 années a consacré sa réputation. Celle-ci est « mondiale » comme disent nos voisins du Nord. Ce qui lui a valu cette vogue ce sont des qualités qu'on ne trouve au même degré dans aucun ouvrage similaire : exactitude scrupuleuse du tracé, perfection absolue de la gra

Dragoner-Regiment 5.

Major *Schöllhorn.*

Schwadron 15.	Schwadron 14.
Hauptmann *Steinfels.*	Hauptmann *Hirt.*

Maximgewehr-Compagnie II.

Hauptmann *Sarasin, Peter.*

Corps-Artillerie II.

(10. Feldartillerie-Regiment.)

Kommandant: ad int. Oberstlt. *Rosenmund, Max.*

Abteilung I.

Major *Balsiger, Karl.*

Batterie 18.	Batterie 17.
Hauptmann *Lohner.*	Hauptmann *Rüfenacht.*

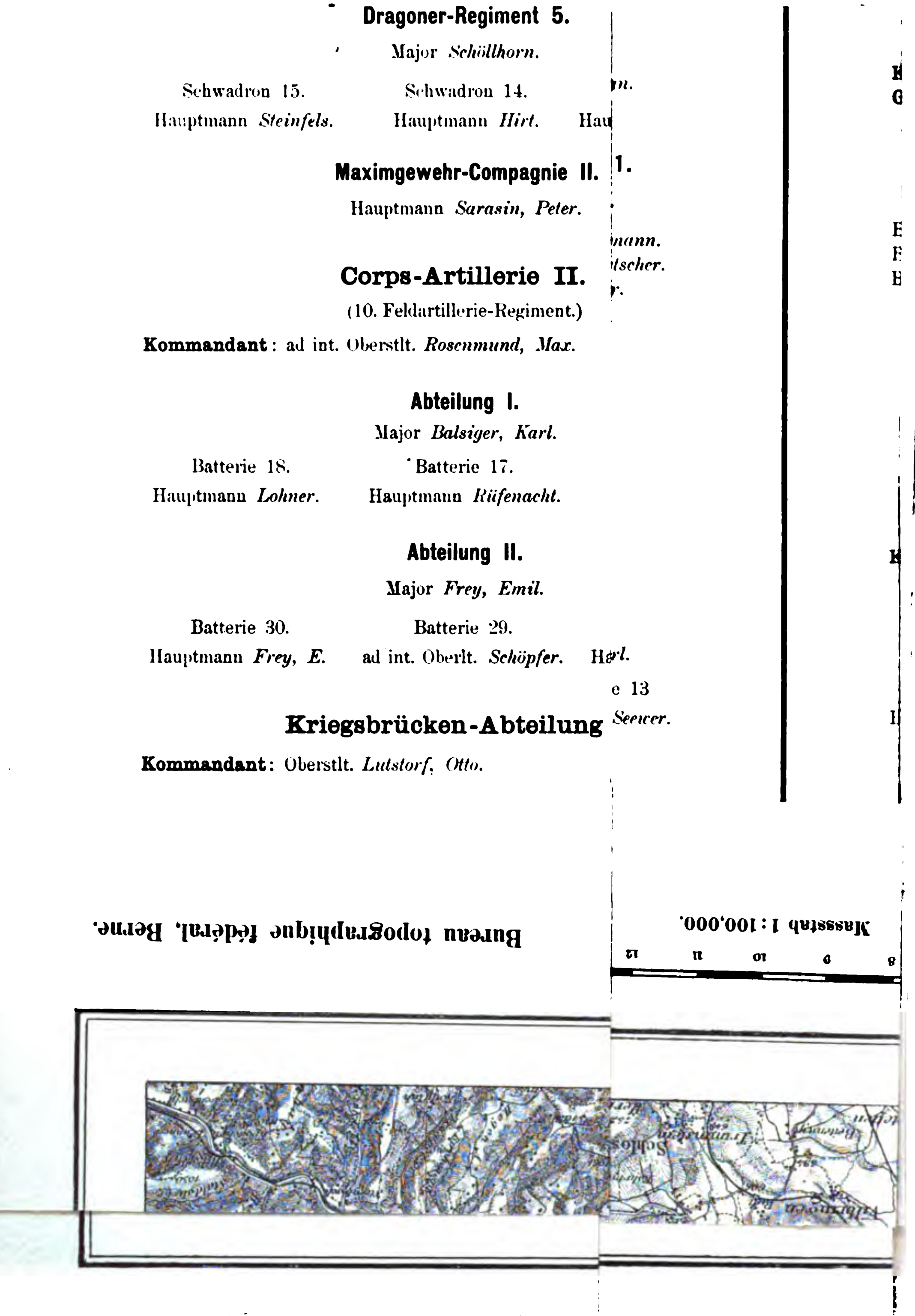
Abteilung II.

Major *Frey, Emil.*

Batterie 30.	Batterie 29.
Hauptmann *Frey, E.*	ad int. Oberlt. *Schöpfer.*

Kriegsbrücken-Abteilung

Kommandant: Oberstlt. *Lutstorf, Otto.*



hef: Oberst *Wassmer, Gottlieb.*
eralstabsoffizier: Major *Schäppi, Richard.*
eralstabsoffizier: Hauptmann *Stahel, Fritz.*

taille des II. Arm

III. Division.

s-Kommandant: Oberstdivisionär **Bühlmann, Fritz.**

ef: Oberstlt. *v. Steiger, Hans.*
alstabsoffizier: Hauptmann *Peter, Fritz.*
zier: ad int. Major *Mühlegg, F.*
arzt: ad int. Oberstlt. *Isler, Hermann.*
spferdarzt: Major *Schwendimann.*
s-Kriegskommissär: Oberstlt. *Räuber, Fr.*
hter: Oberstlt. *Schatzmann, Hans.*
chef: Lieutenant *Oftinger, Karl.*

Truppenkörper der III. Division.

Schützenbataillon 3: Major *v. Erlach, Rudolf.*

Infanterie-Brigade V.

dant: Oberstbrigadier *Will, Eduard.*
tabsoffizier: Hauptmann *Moll, Alfred.*

nterie-Regiment 10.

berstlt. *Müller, Karl.*

28: Major *Kaufmann.*
or *Ritter.*
r *Kehrli.*

Infanterie-Regiment 9.

Oberstlt. *Grieb, Eugen.*

Bataillon 25: Major *Gafner.*
Bataillon 26: Major *Moser.*
Bataillon 27: Major *Römer.*

Adjutant: Hauptmann *Huber, Heinrich.*

Adjutant: Kavallerie-Oberlieutenant *Matter, Karl.*

Corps.

V. Division.

isionskommandant: Oberstdivisionär **Scherz, Alfred.**
bschef: Oberstlt. *Ringier, Rudolf.*
Generalstabsoffizier: Hauptmann *Schwendimann, Wilhelm.*
inoffizier: ad int. Major *Zweifel, Ludwig.*
isionsarzt: Oberstlt. *Füglistaller, Emil.*
isionspferdarzt: Major *Bär, August.*
-Kriegskommissär: Oberstlt. *Merz, Reinhold.*
ssrichter: Major *Affolter, A.*
dpostchef: Oberlt. *Wyler, Jakob.*

Truppenkörper der V. Division.

Schützenbataillon 5: Major *Schäfer, Karl.*

Infanterie-Brigade IX.

mmandant: Oberstbrigadier *Iselin, Isaak.*
neralstabsoffizier: Hauptmann *Wieland, Alfred.*

Infanterie-Regiment 18.

Oberstlt. *Marti, Emil.*

taillon 52: Major *Vischer* ad. int.
taillon 53: Major *Heusser.*
taillon 54: Major *Bernoulli.*

Infanterie-Regiment 17.

Oberstlt. *Belart, Wilhelm.*

Bataillon 49: Major *Egginger.*
Bataillon 50: Major *Studer.*
Bataillon 51: Major *Obrecht.*

Eine Kavallerie-Abteilung.

Eine Radfahrer-Abteilung.

Manöver-Division.

Kommandant:	Oberst im Generalstab **Audéoud, A.**
Stabschef:	Oberstlt. *Galiffe, A.*
II. Generalstabsoffizier:	Hauptmann *de Perrot, C.*
Trainoffizier:	Major *Jacky.*
Divisionskriegskommissär:	Major *Zuber.*
Ein Feldpostchef.	

Guidencompagnie Nr. 1: Hauptmann *de Pury, Robert.*

Eine Radfahrer-Abteilung.

Truppenkörper der Manöver-Division.

Infanterie-Brigade I.

Kommandant: Oberstbrigadier *Köchlin, Karl.*
Generalstabsoffizier: Major *de Meuron, Ed.*

Infanterie-Regiment 2.

Oberstlt. *Bornand, H. L.*

Bataillon 4: Major *Dubuis.*
Bataillon 5: Major *Freymann.*
Bataillon 6: Major *Mayor.*

Infanterie-Regiment 1.

Oberstlt. *Decopet, C.*

Bataillon 1: Major *Grobet, A.*
Bataillon 2: Major *Quinclet* ad int.
Bataillon 3: Major *de Rahm.*

Infanterie-Brigade IV.

Kommandant: Oberstbrigadier *Courvoisier, Henri.*
Generalstabsoffizier: Hauptmann *Valloton, James.*

Infanterie-Regiment 8. **Infanterie-Regiment 7.**

vure, netteté remarquable de l'impression, harmonie parfaite du coloris. Cette nouvelle édition est encore supérieure aux précédentes. Le mode d'établissement de l'ouvrage, gravure sur cuivre, est coûteux, mais il a permis d'introduire tous les changements survenus depuis l'apparition de la dernière édition. Ainsi, sur l'ensemble des cartes, 49 ont été gravées entièrement à nouveau et 47 remaniées considérablement, de sorte qu'elles peuvent être regardées avec raison comme des cartes nouvelles; 4 seulement sont restées ce qu'elles étaient.

Comme nous le disons ci-dessus, l'ouvrage entier est gravé sur cuivre; sous ce rapport, il est unique en son genre; mais, cette fois, l'édition est tirée à la presse mécanique, procédé qui, sans nuire en rien à la perfection de l'ouvrage, permet de le livrer à un prix qui le met à la portée de toutes les bourses.

La première livraison vient de paraître; elle comprend : les Alpes orientales (Alpenländer : Oestl. Blatt) 1 : 925 000, et la Chine, 1 : 7 500 000.

La preparazione alla guerra di montagna, par le capitaine Barbetta. Turin, 1901. Casanova.

Cet ouvrage, très précis, est un aide précieux dans l'étude des moyens de combattre en montagne. L'auteur porte son étude principalement sur la frontière franco-italienne. Il examine comment doit être organisé le terrain pour la défense alpine et réfute en passant quelques-unes des théories du général Kuhn.

Quant à l'organisation spéciale des troupes alpines, l'auteur dit que « quiconque a une idée même médiocre ou superficielle des difficultés que la montagne présente dans les marches et dans les logements des troupes, doit admettre de bon gré que pour vivre, marcher et combattre en terrain montagneux, à une distance de une ou de plusieurs étapes des routes carrossables, il est nécessaire que les troupes soient équipées d'une façon spéciale et pourvues de services spéciaux. »

Nous ne pouvons que nous associer à cette affirmation et souhaiter pour nos Alpes aussi ces troupes spéciales, quoique l'auteur nous accorde sans autre un brevet très flatteur en disant, après avoir examiné l'organisation des troupes alpines en France et en Autriche, « la Suisse n'a pas de troupes spéciales de montagne, sauf celles d'artillerie, mais chacun sait que tout Suisse est alpin ».

Qu'il y ait en Suisse de très bons montagnards, cela est vrai, mais que tous les soldats soient formés à la guerre de montagne, me paraît un fait moins certain. Voyez les Tessinois du 94 (manœuvres du Bernardin 1900) et certaines compagnies de carabiniers (manœuvres de Saint-Maurice 1901).

Ce livre que nous avons lu sans fatigue est très substantiel. Les officiers qui désirent un résumé des principes de la guerre de montagne le feuilleteront avec profit. Ceux qui préfèrent, au contraire, apprendre les opérations de montagne uniquement par la pratique, trouveront cependant dans l'intéressante étude du capitaine Barbetta des renseignements excellents et utiles.

A. F.

Smokeless powder, nitrocellulose and theory of the cellulose molecule, par John. B. *Bernadou,* lieutenant de vaisseau. 200 p. in-12 relié. New-York, Sviley & Sons, 1901.

Après avoir été pendant cinq cents ans un des principaux auxiliaires de l'art de la guerre, la poudre noire a, avec le XIXe siècle, disparu définitivement de la scène pour céder la place à la poudre sans fumée.

Aucune armée n'a mieux que celle des Etats-Unis pu apprendre à ses dépens, la supériorité écrasante des nouveaux explosifs. Plus d'une fois, à Cuba, des batteries ou régiments, tirant la poudre noire, ont dû être retirés de la ligne de feu, après avoir inutilement servi de cibles à un ennemi dont aucun flocon de fumée ne révélait la position.

Aussi la fabrication des poudres de guerre a-t-elle, depuis cette campagne, pris aux Etats-Unis une grande extension. Auparavant d'ailleurs, soit la guerre, soit la marine, avaient leurs manufactures de poudre sans fumée, mais celles de la guerre furent débordées par la brusque augmentation de l'armée, et la production resta pendant quelques mois inférieure aux besoins.

Employé dans les manufactures de la marine, le lieutenant Bernadou a fait, dès 1895, de nombreuses expériences dans le but de déterminer d'une façon plus exacte la constitution chimique de la nitrocellulose qui est la base des poudres modernes. Son livre, qui demande des connaissances approfondies en chimie pour être lu avec fruit, fait entrevoir comme résultat pratique la possibilité de simplifier la fabrication des poudres sans fumée. H. L.

Album des manœuvres du IIe corps d'armée en 1901.

Depuis trois ans, l'Institut polygraphique de Zurich publie un album des manœuvres particulièrement réussi. Il constitue non seulement un souvenir des manœuvres, mais une œuvre artistique.

Celui de cette année ne le cède en rien aux précédents. Les 66 photographies qu'il nous donne en 24 planches sont excellentes. Elles parcourent tout le cycle des manœuvres, celles de division contre division, et d'une manière particulièrement riche, celles du IIe corps d'armée contre la division Audéoud. En premières planches, comme de coutume, les photographies des commandants des unités supérieures, l'état-major du corps d'armée, et le groupe des officiers étrangers.

Une esquisse du territoire des manœuvres et un court résumé des cinq journées d'exercice complètent cette publication tout à fait recommandable.

F. F.

Tableaux muraux d'instruction militaire édités par la librairie Armand Colin, Paris.

La librairie A. Colin, à Paris, a eu une excellente idée. Elle publie une série de Tableaux muraux d'instruction militaire consacrés, les premiers à l'armée française, les numéros suivants aux armées étrangères.

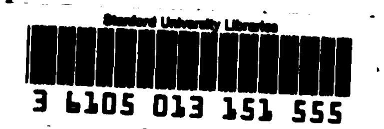
Nous venons de recevoir les tableaux 10 et 11, qui traitent, le tableau 10 des armées italienne, espagnole, suisse et belge, le tableau 11, des armées austro-hongroise, bulgare, roumaine et serbe.

A chaque armée sont consacrés : une reproduction coloriée de soldats des principales armes, les insignes distinctifs des grades, le drapeau national, puis une courte notice sur l'organisation militaire générale, la composition des effectifs de paix et des effectifs de guerre, l'armement, enfin la dislocation des corps d'armée et des divisions.

Ces tableaux, fort bien faits et très exacts, sont ce que nous connaissons de plus concis et de plus clair comme cours d'organisation militaire internationale. Il serait intéressant, nous semble-t-il, d'en acquérir la collection (75 centimes par tableau) et d'afficher ces tableaux dans nos casernes. Nos recrues les examineraient avec un grand intérêt.

F. F.

Lausanne. — Imp. Corbaz et Cie.


Stanford University Libraries
3 6105 013 151 555


Stanford University Libraries
Stanford, California

